This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

7 R 18.7

Bd. June, 1886.

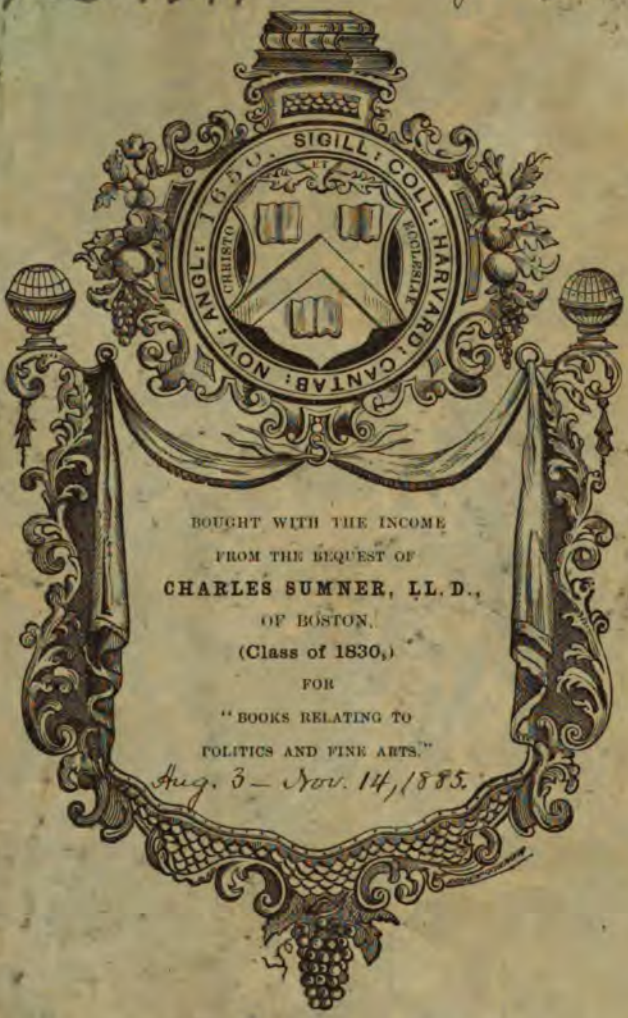

BOUGHT WITH THE INCOME
FROM THE BEQUEST OF
CHARLES SUMNER, LL.D.,
OF BOSTON,
(Class of 1830,)
FOR
"BOOKS RELATING TO
POLITICS AND FINE ARTS."
Aug. 3 – Nov. 14, 1885.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-UNIÈME ANNÉE

75e LIVRAISON

1er JUILLET 1885

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR
76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

1885

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1885.

I. — SAINT GRÉGOIRE VII. — DERNIÈRES ANNÉES DE SON PONTIFICAT, par **M. l'abbé Delarc.**

II. — LES ABBÉS AU MOYEN AGE, par **Dom François Chamard,** Bénédictin.

III. — L'HISTOIRE DE L'ANCIEN MEXIQUE. — LES ANTIQUITÉS MEXICAINES DU P. D. DURAN COMPARÉES AUX ABRÉGÉS DES PP. J. TOBAN ET J. D'ACOSTA, par **M. E. Beauvois.**

IV. — LA PREMIÈRE CONQUÊTE DE LA FRANCHE-COMTÉ (1668), par **M. L. Sandret.**

V. — MÉLANGES : LE CARACTÈRE DE COLIGNY, par **M. D. d'Aussy.**

LA CORRESPONDANCE DE CHAPELAIN, par **M. Léonce Couture.**

L'OPPOSITION SOUS LES CÉSARS, de M. GASTON BOISSIER, par **M. Paul Allard.**

LE CARACTÈRE DE GUILLAUME LE ROUX, par **M. le vicomte Rioult de Neuville.**

LA CHRONIQUE DES DERNIERS ROIS DE TOLÈDE, par **M. le comte de Puymaigre.**

VI. — COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson.**

VII. — CHRONIQUE, par **M. Marius Sepet.**

VIII. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine.**

IX. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. XXXVIII. 1er JUILLET 1883.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-UNIÈME ANNÉE

TOME TRENTE-HUITIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

1885

Digitized by Google

~~VIII. 113~~
7-2 1.1.7
1885, Aug. 3 - Nov. 14.
Summer fund

Digitized by Google

SAINT GRÉGOIRE VII.

DERNIÈRES ANNÉES DE SON PONTIFICAT.

Saint Grégoire VII est mort à Salerne le 25 mai 1085 ; sa dépouille mortelle repose depuis huit cents ans dans la belle église de Saint-Matthieu de cette ville. Après huit siècles, sa grande mémoire est toujours vivante et son nom acclamé par les uns, discuté par les autres, n'est indifférent à personne et est connu de tous. Les Gallicans du XVIIe et du XVIIIe siècles, jaloux des droits de la couronne de France, avaient quelque peine à garder leur sang-froid quand ils parlaient du pontife qui avait traité les rois avec une si hautaine omnipotence, et, de nos jours, c'est en rappelant le souvenir de Canossa que M. de Bismarck a inauguré et continué le *Kulturkampf*.

Qu'a donc fait Grégoire VII pour être ainsi resté un signe de contradiction, qu'a-t-il voulu ?

Il y a dans la vie de beaucoup d'hommes illustres un moment unique qui décide de leur carrière ; supprimez telle circonstance parfois fortuite, et plus d'un héros qui a laissé dans l'histoire la renommée d'un grand capitaine, s'éteindra obscur soldat, n'ayant pu se manifester ni à lui-même ni aux autres.

La vie du moine Hildebrand, devenu pape sous le nom de Grégoire VII, est assez connue pour qu'on puisse retrouver ce moment et indiquer sous l'influence de quels événements il s'est proposé un but qui résume son existence toute entière et qu'il a poursuivi dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, avec une indomptable ténacité et un courage qui ne s'est jamais démenti.

Pour comprendre Hildebrand, il faut examiner la situation de la papauté en 1045.

Rome, qui tour à tour a connu et les plus glorieux triomphes et des calamités sans nom, n'a cependant traversé que bien

Digitized by Google

rarement des jours aussi sombres que ceux de la fin du pontificat de Benoit IX. Ce pape n'était qu'un enfant vicieux élevé sur le Saint-Siège, à l'âge de douze ans, par les dynastes de l'*Agro romano*. Deux textes de Raoul Glaber nous apprennent ce que fut cet étrange pontife dont finirent par rougir même les Romains du XIe siècle ; ils le renversèrent à deux reprises et le 22 février 1044 lui donnèrent pour successeur le simoniaque Sylvestre III. Ce fut le signal de la guerre civile dans l'intérieur de Rome et dans le Latium, les transtévérins et les bandits de la campagne tenant pour Benoît IX et les Romains de la rive gauche du Tibre pour Sylvestre III ; lorsque de malheureux pèlerins, venus à Rome pour s'agenouiller pieusement sur le tombeau des saints apôtres, touchaient au terme de leur voyage, ils étaient régulièrement détroussés, trop heureux quand ils ne payaient pas de leur vie l'imprudence qu'ils avaient commise en pénétrant dans cette caverne de voleurs et de sicaires.

La violence du mal amena une réaction ; le 1er mai 1045, la partie encore saine du clergé et du peuple romain nomma un troisième pape, le prêtre Gratien, de l'église de *San Giovanni* près la porte latine et, sous le nom de Grégoire VI, l'opposa à Benoît IX et à Sylvestre III. C'est comme chapelain de Grégoire VI que Hildebrand paraît pour la première fois ; il avait alors environ vingt-cinq ans, étant né vers 1020 à Roavacum, près de Soana en Toscane, d'un chevrier toscan et d'une mère originaire de la campagne romaine. Élevé au couvent de Sainte-Marie sur le Mont-Aventin par un oncle maternel qui en était prieur, Hildebrand avait déjà en 1045 pris l'habit monastique et s'était imprégné des traditions de l'école réformatrice de Cluny, de qui dépendait le monastère du Mont-Aventin. Comme chapelain de Grégoire VI, Hildebrand s'efforça même par les armes de rendre à Rome un peu de sécurité et à la papauté quelque honneur et quelque dignité ; mais l'entreprise était trop ardue : Hildebrand échoua, et la chrétienté épouvantée eut le triste spectacle de trois papes se disputant à Rome le souverain pontificat.

Henri III, roi de Germanie, vint alors à Rome pour se faire proclamer et couronner empereur d'Occident ; il ne se demanda pas si l'un des trois prétendants ne méritait pas d'être soutenu contre les deux autres ; il les renversa tous les trois avec la brutalité de l'homme du Nord, et, après un simulacre d'élec-

Digitized by Google

tion, fit monter sur le Saint-Siège, sous le nom de Clément II, un teuton, Suidger, évêque de Bamberg, qui, à son tour, le sacra empereur. Lorsque le nouvel empereur regagna la Germanie, il amena avec lui en exil l'ancien pape Grégoire VI, qui mourut sur les bords du Rhin, et Hildebrand s'expatria volontairement pour suivre son maître sur la terre étrangère.

Après avoir été, si jeune encore, le spectateur indigné et impuissant des humiliations dont l'Église romaine était abreuvée ; après avoir vu cette Église, mère et maîtresse de toutes les autres, être tour à tour la proie des bandits du Latium qui lui avaient imposé toute une série de papes détestables, et le jouet des empereurs d'Occident qui disposaient d'elle sans la consulter, Hildebrand résolut de vouer sa vie au relèvement de la papauté, à la revendication de la liberté électorale du peuple et du clergé de Rome pour choisir librement et selon les canons le successeur de saint Pierre. Quarante ans plus tard, et exilé à Salerne après avoir soutenu des luttes gigantesques, Hildebrand, devenu Grégoire VII, poursuit encore le même but à travers des difficultés sans nombre. Il écrit dans la dernière lettre qu'il ait adressée à la chrétienté : « Par toute la terre il est permis aux femmes les plus pauvres d'avoir, selon la loi du pays et de leur plein consentement, un époux légitime, et la sainte Église qui est l'épouse de Dieu et notre mère, ne pourrait, d'après la détestable prétention des impies et leurs coutumes condamnables, s'unir légalement et de son gré à son divin époux ! »

Tout Grégoire VII est là ; jamais vie n'a été plus une et plus logique que la sienne; il l'a consacrée toute entière à réaliser cette pensée et les conséquences qui en découlent.

Revenu à Rome avec le pape saint Léon IX en 1049, l'ascendant de son génie fit rapidement de lui le guide et le soutien de la papauté; pendant les pontificats de Victor II, d'Étienne X, de Nicolas II et d'Alexandre II, c'est en réalité lui qui inspire, qui gouverne et qui, d'une main aussi sûre que hardie, restaure la puissance spirituelle du Saint-Siège. Le concile du Latran du 13 avril 1059, sous le pape Nicolas II, marque à ce point de vue une étape importante ; là commence à être formulée la doctrine que l'Église romaine, que le collège des cardinaux a le droit de choisir librement et d'après les saints canons le pape chargé ensuite de conduire l'Église universelle. La logique amena rapidement Hildebrand à revendiquer pour les autres sièges épisco-

Digitized by Google

paux de la chrétienté la liberté électorale qu'il demandait pour l'Église de Rome ; de là la querelle des investitures, querelle d'autant plus difficile à vider, problème d'autant plus ardu à résoudre, qu'en bien des pays les évêques étaient également de grands seigneurs féodaux et que le pouvoir civil ne voulait pas et ne pouvait pas se désintéresser complètement de leur nomination. L'accord ne se fit sur ce point délicat que plusieurs années après la mort du grand pape, mais son honneur fut d'obliger les princes chrétiens à ne plus faire dans ces nominations épiscopales abstraction complète des droits de l'Église et à se souvenir que ces évêques étaient avant tout des pasteurs chargés de diriger les âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ.

Si Hildebrand, avec une inébranlable ténacité, combattit pour la liberté et l'indépendance de l'Eglise, s'il eut à cœur l'honneur et la dignité du clergé, il travailla aussi sans relâche pour que ce clergé fût à la hauteur des grandes destinées qu'il rêvait pour lui. Aucun pape n'a plus que lui fait la guerre à la simonie et au dérèglement des mœurs dans le corps sacerdotal. Conspirations contre sa personne, effroyables calomnies, haines farouches rien ne l'arrêta dans cette voie, rien ne le déconcerta ; il marcha droit devant lui parce qu'il s'agissait de l'honneur même de l'épouse du Christ.

Au souvenir de Grégoire VII reste indissolublement attaché le souvenir d'Henri IV de Germanie ; l'histoire ne sépare pas le pontife et le souverain qui se sont rencontrés dans l'entrevue de Canossa. Henri IV ne fut pas un adversaire à la hauteur du génie de Grégoire VII; fantasque, voluptueux, tour à tour affectant à l'égard du Saint-Siège les sentiments d'une complète soumission et peu après mettant en avant des prétentions insoutenables, passant d'un extrême à l'autre avec une légèreté qui n'avait d'égale que sa duplicité, Henri IV fut à lui-même son pire ennemi et ne mérite pas que la postérité prenne sa cause en main. Pendant sept ans, Robert Guiscard fut aussi à plusieurs reprises excommunié par Grégoire VII ; mais Robert Guiscard avait, comme homme d'Etat, une autre valeur qu'Henri IV ; il finit par faire la paix avec le pape, et lorsque ces deux hommes de fer, Robert Guiscard et Grégoire VII, eurent fait alliance et oublié le passé, ils restèrent jusqu'à la mort fidèles l'un à l'autre. Malheureusement, ils ne se comprirent que trop tard ; si, au début de son

Digitized by Google

pontificat, au lieu de compter sur ce versatile Henri IV, Grégoire VII avait fait de l'épée de Robert Guiscard l'épée de la papauté, ils pouvaient à eux deux renouveler la situation de l'Italie, avancer les croisades, rendre impossible le schisme de l'antipape Guibert et épargner à la chrétienté d'épouvantables convulsions.

Au lieu de réaliser ce magnifique programme, digne de sa grande âme, Grégoire VII, constamment et à la fois adulé et trompé par Henri IV, ne pouvant arriver avec lui à aucun compromis, à aucun arrangement sur la question des investitures, finit par prononcer les immortelles allocutions des conciles romains de 1076 et de 1080 ; ces allocutions resteront aussi longtemps qu'il y aura une histoire de l'Eglise catholique ; pendant des siècles, elles ont résonné comme un glas funèbre aux oreilles des mauvais princes ; ajoutons qu'elles n'ont pas été sans influence sur le mouvement de la Réforme au XVIe siècle.

Le travail qui suit ne traite pas du côté doctrinal du pontificat de Grégoire VII ; il ne raconte que la dernière partie de ce pontificat, à partir du mois de juin 1080. A cette époque, le pape a déjà exposé à plusieurs reprises les principes dont il s'inspire dans le gouvernement de l'Église catholique, et la couronne de Germanie y a répondu par une guerre à mort. Aux théologiens ont succédé les hommes d'armes ; on se bat partout, en Saxe, en Lombardie, autour de Rome, dans l'Italie du sud ; c'est alors que Grégoire VII reçut la soumission de Robert Guiscard et accepta les Normands Italiens comme ses alliés dans la terrible lutte qu'il soutenait.

I

En juin 1080, Grégoire VII, accompagné de quelques cardinaux, quitta Rome et vint à Ceprano, petite ville de la Campanie sur les bords du Liris; c'était dans cette ville qu'il avait donné rendez-vous au normand Robert Guiscard, duc de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile, afin de discuter et de fixer les conditions de la réconciliation du prince avec le Saint-Siège. L'entrevue du pape et de Robert Guiscard eut lieu le 29 juin, fête de saint Pierre et de saint Paul ; c'était la première fois que le duc voyait Hildebrand depuis son élévation au souverain pontificat; dès

Digitized by Google

qu'il l'aperçut, il se prosterna devant lui et lui baisa les pieds. Le pape le releva, fit signe aux deux escortes de s'éloigner, et un long entretien resté secret s'engagea entre les deux interlocuteurs. La rédaction même des instruments de paix prouve que le duc et le pape eurent de la peine à se mettre d'accord; Grégoire ne voulait pas reconnaître la conquête de Salerne par Robert Guiscard, non plus que celle d'Amalfi, et encore moins celle d'une partie de la marche de Fermo qu'il prétendait appartenir au Saint-Siège. Mais Robert Guiscard resta inébranlable; vainqueur de tous ses ennemis, libre de ses mouvements, sachant ce que valait son épée et combien le pape en avait besoin, il refusa obstinément de céder un pouce de terrain et obligea le pontife, non pas à sanctionner les faits accomplis, jamais Grégoire VII ne serait allé jusque là, mais à fermer les yeux sur ce qui s'était passé. Par une amère ironie du sort, ce même Grégoire VII, qui réclamait pour la papauté le droit de disposer des empires et des royaumes, se voyait obligé de traiter avec Robert Guiscard, qu'il avait tant de fois excommunié, et ne pouvait obtenir de lui aucune restitution pas plus pour ses amis que pour le Saint-Siège [1].

Voici le serment de fidélité prêté par Robert Guiscard à Grégoire VII et à ses successeurs, ainsi que la formule de l'investiture du duc par le pape. A quelques modifications près et toutes à l'avantage de Robert Guiscard, ces documents sont identiques à ceux que le duc avait déjà signés lorsqu'en 1059, au concile de Melfi, il avait prêté serment de fidélité entre les mains du pape Nicolas II.

« Moi, Robert, par la grâce de Dieu et de saint Pierre, duc de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile, je serai à partir de ce moment et à tout jamais, fidèle à la sainte Église romaine, au Saint-Siège et à toi mon seigneur Grégoire, pape universel. Jamais je ne prendrai

[1] Sur l'entrevue de Ceprano, cf. : Bonitho : *Liber ad amicum*, L. IX, p. 676, des *Monumenta Gregoriana* de Jaffe, Berlin, 1865, in-8o.—Guillerm. Apulien. *Gesta Roberti Wisc.* dans Pertz : M. G. H. SS. T. IX, p. 280. — Pierre diacre, continuateur de la chronique du Mont-Cassin, dans Pertz : SS. T. VII, p. 736. — Romuald, archevêque de Salerne, dans Muratori: SS. R. I. T. VII, p. 172. — Anne Comnène : *Alexiadis*, L. I, 13, p. 65 du T. I. de l'éd. de Bonn, 1839, in-8o. — Guillaume de Pouille place l'entrevue à Bénévent, Bonitho la place à Aquino, Anne Comnène entre Bénévent et Salerne; la signature des instruments de paix prouve qu'elle eut lieu à Ceprano et c'est aussi ce que dit Romuald de Salerne.

Digitized by Google

part à une conjuration ou à une entreprise qui pourrait te faire perdre ou la vie, ou un membre ou la liberté. Si tu me confies un secret en me recommandant de le garder, je ne le confierai sciemment à personne, de peur qu'il n'en résulte pour toi quelque dommage. Partout et contre tous, je serai, dans la mesure de mes forces, ton allié et l'allié de la sainte Église romaine, pour qu'elle conserve, qu'elle acquière et qu'elle defende les régales et les possessions de Saint Pierre — à l'exception d'une partie de la marche de Fermo, de Salerne et d'Amalfi au sujet desquels rien n'a encore été défini—; je te prêterai main forte pour que, en toute sécurité et honorablement tu occupes le siège papal de Rome. Quant aux terres de saint Pierre que tu possèdes ou que tu posséderas, dès que je saurai qu'elles sont à toi, je ne chercherai ni à les envahir, ni à m'en emparer ni à les ravager, à moins d'une permission expresse de toi ou de tes successeurs revêtus de l'honneur du bienheureux Pierre; il ne pourra y avoir d'exception que pour les terres qui me seraient accordées par toi ou par tes successeurs. Je paierai consciencieusement tous les ans, à l'Église romaine la rente fixée pour les terres de saint Pierre que je possède ou que je posséderai. Je soumettrai à ta puissance avec tous leurs biens, les églises qui sont actuellement en mon pouvoir et je les maintiendrai dans la fidélité à la sainte Église romaine. Si toi ou tes successeurs vous venez à quitter cette vie avant moi, d'après les conseils que je recevrai des meilleurs cardinaux et des clercs et des laïques de Rome, je m'emploierai pour que le pape soit élu et ordonné selon l'honneur dû à saint Pierre. Je garderai fidèlement vis à vis de l'Église romaine et vis à vis de toi les engagements que je viens de prendre et j'agirai de la même manière à l'égard de tes successeurs qui auront été promus à l'honneur du bienheureux Pierre et qui m'accorderont, s'il n'y a faute de ma part, l'investiture que tu m'as accordée. Qu'ainsi Dieu et ses saints Evangiles me viennent en aide. Fait à Ceprano le 3 des Calendes de juillet (29 juin 1080). »

INVESTITURE DU DUC ROBERT PAR LE SEIGNEUR PAPE GRÉGOIRE.

« Moi, Grégoire, pape, je t'investis, duc Robert, de la terre que t'ont accordée mes prédécesseurs de sainte mémoire Nicolas et Alexandre. Quant à la terre que tu retiens injustement comme Salerne, Amalfi et une partie de la marche de Fermo, je t'y souffre patiemment aujourd'hui par confiance en Dieu et en ta probité, et pour que tu te conduises à l'avenir pour l'honneur de Dieu et de saint Pierre, comme il convient à toi et à moi. »

« Moi, Robert, par la grâce de Dieu et de saint Pierre, duc de la

Digitized by Google

Pouille, de la Calabre et de la Sicile, voulant confirmer la tradition et faire preuve de fidélité pour toutes les terres que je possède en domaine propre et que je n'ai cédées à aucun de ceux qui sont venus d'au-delà les monts, je promets de payer tous les ans une rente de douze deniers de Pavie pour chaque paire de bœufs. Je paierai cette rente au bienheureux Pierre et à toi, Grégoire pape, mon seigneur, à tes successeurs, à tes nonces ou aux nonces de tes successeurs. Elle sera réglée tous les ans lorsque l'année sera finie, c'est-à-dire le saint jour de Pâque. Je prends l'engagement pour moi et pour mes héritiers ou mes successeurs de payer cette rente à toi, Grégoire pape, mon seigneur, et à tes successeurs [1]. »

Comme nous l'avons dit, la rédaction de ces documents prouve que les négociations de Ceprano furent laborieuses; si néanmoins elles aboutirent à une entente, c'est que les graves raisons politiques et religieuses que nous allons exposer décidèrent Grégoire VII à accepter quand même l'hommage et la soumission de Robert Guiscard.

Dans le synode tenu à Rome au mois de mars précédent, le pape avait anathématisé Henri IV, roi de Germanie et l'avait déclaré déchu à tout jamais de son royaume et de la dignité royale ; il avait en outre décrété que le roi Rodolphe était vraiment le roi légitime et que tous lui devaient obéissance et respect. Ce jugement fut formulé dans la célèbre allocution pontificale : *Bienheureux Pierre prince des Apôtres et toi bienheureux Paul....*, l'un des plus magnifiques morceaux d'éloquence que le moyen âge nous ait laissés [2]. On devine quelle terrible colère elle souleva dans le cœur d'Henri IV et de ses partisans; ils se réunirent une première fois le jour de la Pentecôte, 31 mai 1080, à Mayence, et prononcèrent la déchéance de Grégoire VII [3]; de plus, ils convoquèrent pour le 25 juin suivant à Brixen, dans le Tyrol, une grande diète afin d'y nommer un successeur au pape déposé [4].

[1] Les documents signés à Ceprano sont dans le *Registrum Gregorii VII*, L. VII. Cf. Jaffe, *Monumenta Gregoriana*, p. 426. Sur les serments analogues prêtés par Robert Guiscard en 1059, au concile de Melfi, entre les mains du pape Nicolas II, voyez : *Les Normands en Italie jusqu'à l'avènement de S. Grégoire VII*, par O. Delarc. Paris, Leroux, in-8°, p. 323 sqq.

[2] Voyez dans le *Registrum Gregorii*, L. VII, 14, éd. de Jaffe, p. 398 sqq. les *Acta concilii Romani* du 7 mars 1080.

[3] Marianus dans Pertz : M. G. H. SS. T. V, p. 561.

[4] Voyez la lettre de Huzmann, évêque de Spire dans le *Codex Udalrici ;* Jaffe, *Monumenta Bambergensia*, p. 126. Berlin, 1869, in-8o.

Digitized by Google

Grégoire VII était trop perspicace pour ne pas voir l'orage redoutable qui s'annonçait à l'horizon ; il savait qu'il avait tout à redouter des rancunes d'Henri IV et des colères des évêques césariens. Il est vrai qu'en Germanie le roi Rodolphe et ses Saxons tenaient toujours la campagne, mais en Italie le pape était sans soutien. La Lombardie et les Romagnes étant ouvertement hostiles, il ne fallait pas compter sur la comtesse Mathilde, dont la vaillance et le dévouement au Saint-Siège étaient paralysés par la révolte de ses propres soldats. Au centre et au sud de l'Italie, Robert Guiscard, plus puissant que jamais, réconcilié avec son neveu Jourdan, le prince normand de Capoue, pouvait à son gré lancer ses troupes sur la route du Latium et de Rome. L'excommunié du nord et celui du midi, Henri IV et Robert Guiscard, n'avaient qu'à faire alliance et réunir leurs forces pour dominer facilement l'Italie toute entière.

A plusieurs reprises, Grégoire VII s'était adressé aux souverains de la chrétienté, leur demandant en termes plus ou moins voilés de mettre leur épée et leurs soldats au service du Saint-Siège ; il écrivit dans ce sens à Philippe I, roi de France [1], à Harald Hein, roi des Danois [2], et surtout à Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre et duc de Normandie, rappelant à ce dernier les services signalés qu'il lui avait rendus pour lui aider à conquérir son royaume [3]. Mais la voix du Pontife resta sans écho : l'éloignement où étaient ces princes, et surtout leur peu de bonne volonté, les rendirent sourds aux appels du Saint-Siège. Grégoire VII se trouva seul pour tenir tête à tant et à de si redoutables adversaires.

Ce fut sur ces entrefaites que l'abbé du Mont-Cassin, le cardinal Didier, entama une fois de plus des négociations avec Robert Guiscard, pour le réconcilier avec le Pape [4]. Prit-il l'initiative de ces pourparlers, ainsi que le rapporte la *Chronique du Mont-Cassin?* C'est peu probable ; l'initiative dut venir du pape, car

[1] *Gregorii VII Registrum*, VIII, 20. Jaffe. *Mon. Greg.*, p. 451.

[2] *Gregorii VII Registrum*, VII, 21 Jaffe. *Mon. Greg.*, p. 412.

[3] Grégoire VII a écrit plusieurs fois à Guillaume le Conquérant ; voyez notamment les trois lettres qu'il adresse le 8 mai 1080, au roi, à sa femme la reine Mathilde et à son fils Robert. *Regist.* VII, 25, 26, 27, dans Jaffe, *Mon. Greg.*, p. 419.

[4] « Desiderius...Romam abiit et Papam Gregorium rogare cœpit, ut ducem ab anathematis vinculo, quo eum ligaverat, solveret. » Petrus Diaconus Casin., » dans Pertz : SS. T. VII, p. 736.

Digitized by Google

la prudence la plus élémentaire montrait la nécessité de cette démarche. Quoi qu'il en soit, Didier fut un habile diplomate; il triompha des répugnances du pape, qui consentit à quitter Rome pour venir au devant du duc et sut calmer les ressentiments de Robert, qui partit de Salerne pour être présent au rendez-vous.

Robert Guiscard n'était pas seulement un grand capitaine ; c'était aussi un politique fin et rusé, ne perdant jamais de vue ses intérêts, et il comptait bien les servir en venant à Ceprano. Croire qu'en faisant cette démarche il n'était mu que par le désir de se réconcilier avec Grégoire VII, ce serait le connaître bien peu. Guillaume de Pouille et A. Comnène rapportent qu'après avoir conclu la paix avec Robert Guiscard, le pape lui promit de le couronner empereur [1] : c'était là la promesse que le duc était venu chercher à Ceprano ; ce qu'il voulait, c'était l'appui moral du Saint-Siège pour la grande expédition qu'il méditait. Mais il ne s'agissait pas, comme l'ont pensé plusieurs historiens, de la couronne impériale d'Occident, de celle que voulait ceindre le roi Henri IV, il s'agissait de la couronne d'Orient, car Robert Guiscard projetait de s'emparer de Constantinople. Venu en Italie sans fortune et sans soldats, ce hobereau de Normandie s'était, à force de bravoure, de talent militaire et d'esprit politique, taillé un vaste duché qui s'étendait de Palerme à l'Italie centrale, et il rêvait maintenant de s'asseoir sur le trône de Constantin le Grand, et de régner sur Constantinople.

Le projet n'était pas de nature à déplaire à Grégoire VII ; au début de son pontificat, il s'était beaucoup préoccupé de l'Orient ; réconcilier entre elles les églises d'Orient et d'Occident, réunir

[1] Guillaume de Pouille écrit : L. l. v. 31 sqq. Pertz : SS. T. IX, p. 280.

Romani regni sibi promisisse coronam.
Papa ferebatur, quia rex Henricus ab illo
Damnatus fuerat propter commissa nefandis
Accumulata modis.

Le poète fait donc allusion à la couronne d'Occident plutôt qu'à la couronne d'Orient ; Anne Comnène, si souvent d'accord avec Guillaume de Pouille, s'exprime aussi dans le même sens. Il est cependant inadmissible que Robert Guiscard ait songé en 1080 à se faire couronner empereur d'Occident lorsque toutes ses préoccupations sont du côté de l'empire de Constantinople qu'il va envahir ; il se désintéresse au contraire et très visiblement des affaires de l'empire d'Occident.

Digitized by Google

ensuite les forces militaires dont elles pouvaient disposer et marcher avec ces troupes contre les Sarrasins pour conquérir la terre sainte et Jérusalem, tel avait été le premier programme politique et religieux de ce grand serviteur de l'Église [1]; absorbé ensuite par la terrible querelle des investitures, il avait dû en ajourner la réalisation, et, d'un autre coté, ses efforts pour mettre fin au schisme et rétablir la paix religieuse entre Constantinople et Rome avaient échoué. Mais, avec le concours de Robert Guiscard et de ses Normands, tout pouvait encore se réparer ; s'ils parvenaient à s'emparer de Constantinople et de l'empire d'Orient, ils étaient de taille à faire reconnaître de gré ou de force, par le clergé et par le peuple, l'autorité du pontife romain et à trancher avec leur vaillante épée les difficultés théologiques pendantes, et, l'union rétablie, les projets de croisade redevenaient possibles.

Pour légitimer l'attaque qu'il méditait contre les Grecs, Robert Guiscard invoquait l'injure grave faite à sa fille et à son gendre. Vers 1077, il avait, à la demande de l'empereur Michel VII, accordé la main de sa fille à Constantin Porphyrogénète, fils et héritier présomptif de l'empereur [2]. La jeune princesse fut amenée à Constantinople, où elle prit le nom d'Hélène, et son père se réjouissait à la pensée qu'elle serait un jour impératrice, lorsqu'au mois de mars 1078, une révolution de palais renversa Michel VII et le remplaça par Nicéphore Botoniate, de la famille des Phocas. Constantin Porphyrogénète fut exilé et Hélène retenue captive à Constantinople [3]. Dès le 19 novembre 1078,

[1] Les deux premiers livres de la correspondance ou *Registrum* de Grégoire VII font très bien connaître ce programme politique et religieux ; voyez surtout L. II, 31, la lettre du pape au roi Henri IV, Jaffe, *Mon. Greg.*, 144. La brouille qui dura si longtemps entre Grégoire VII et Robert Guiscard fut une des causes principales qui firent échouer ces projets de croisade.

[2] Sur le mariage de la fille de Robert Guiscard avec le fils de l'empereur Michel VII, cf. : J. Scylitzæ *historia*, p.720, dans le second volume des œuvres de Cedrenus, éd. de Bonn, 1839. A la page 724, Scylitzès parle de nouveau de ce mariage et dit que l'empereur Michel VII voulait par cette union s'assurer le concours des Normands contre les Turcs. — J. Zonare rapporte le fait et ajoute que Constantin avait pour mère Maria Alana. J. Zonaræ *Annales*, L. XVIII, 17, T. II, p. 268, éd. de Paris, 1687, in-folio. — A. Comnenæ *Alexiadis*, Lib. I, 10, T. I, p. 49. ed. de Bonn. — Voyez surtout Aimé, *L'ystoire de li Normant*, L. VII, 26, ed. Champollion-Figeac, Paris, 1835, in-8o.

[3] Sans parler des auteurs byzantins, Guillaume de Pouille commence son IVe livre par les vers suivants :

His Michael solii dejectus ab arce diebus,
Cujus in insontem Romanum dira voluntas

Digitized by Google

Grégoire VII, fidèle à son principe qu'on ne pouvait sans le consentement du Saint-Siège, disposer d'une couronne dans la chrétienté, excommunia l'ursurpateur Nicéphore Botoniate [1], et Robert Guiscard songea dès lors à venger son enfant; mais, comme il était en 1078 absorbé par la répression de la révolte de plusieurs hauts barons normands, il dut remettre à plus tard le soin de cette vengeance.

Peu après le renversement de Michel VII, un grec inconnu se présenta à la cour de Robert Guiscard à Salerne, et protesta en pleurant qu'il n'était autre que l'empereur Michel, détrôné par Nicéphore Botoniate; il s'était, disait-il, échappé du monastère où il avait été enfermé et venait implorer le secours du duc pour recouvrer le trône qui, après sa mort, appartiendrait à son fils et à la fille de Robert Guiscard.

Si vraiment le duc fut un moment dupe de l'imposteur, car il est bien certain que c'était un imposteur, il ne dut l'être que bien peu de temps ; plusieurs personnes de son entourage, qui avaient connu à Constantinople Michel VII, lui déclarèrent en effet qu'il n'y avait entre les deux aucune ressemblance ; mais le rusé normand n'en résolut pas moins de mettre à profit cette étrange aventure. Il fit promener à travers les villes et les villages de la Pouille et de la Calabre le prétendu empereur, paré des insignes de la royauté, et excita ainsi la multitude contre Nicéphore Botoniate [2].

Arserat indigne, socio sibi fratre repulso,
Monachus efficitur. Roberti filia mœret
Deponi socium, miser exulat ille coactus.

Pertz : SS. T. IX, p. 279.

[1] *Mon. Greg.*, éd. Jaffe, p. 330. *Registri*, L. VI, 5 : « excommunicatus est Constantinopolitanus imperator. »

[2] Sur ce prétendu Michel VII, venu en Italie, cf. Lupus protospatarius ad an. 1080, dans Pertz : SS. T. V, p. 60 ; — Anonymus Barensis ad an. 1080 dans Muratori : SS. R. I. T. V, p. 153.— Anne Comnène, *Alexiadis*, L. I, 12, T. I, p. 59. — Guillaume de Pouille, IV, v, 162, dans Pertz : T. IX, p. 282. — Malaterra *Historia Sicula*, III. 13, dans Muratori, SS. R. I. T. V, p. 579. —Zonare (XVIII, 18 et 19, p. 229, de l'édition de Venise) donne des détails précis et certains sur ce que devint après sa chute l'empereur Michel VII; il rapporte que Michel fut nommé évêque d'Ephèse, mais qu'il ne resta pas dans cette ville et préféra résider au couvent de Manuel à Constantinople où il mourut bien probablement avant l'avènement de l'empereur Alexis Comnène. En effet, Anne Comnène qui rappelle tout ce que son père l'empereur Alexis a fait en montant sur le trône pour la famille de Michel VII, par exemple pour sa veuve Marie et son fils Constantin, aurait certaine-

Digitized by Google

Malgré cette mise en scène, les hommes de guerre de Robert Guiscard, les chevaliers normands, habitués cependant aux fatigues et aux péripéties de guerres incessantes, ne paraissaient pas désireux de se lancer dans une lointaine expédition contre l'empire Byzantin ; quelques-uns, gagnés par l'or et les intrigues des Grecs, faisaient mine de vouloir passer à l'ennemi ; d'autres voulaient jouir du repos et des richesses qu'ils avaient gagnées au prix de tant de combats au lieu de traverser la mer pour envahir un puissant empire et courir les plus grands dangers [1].

Robert Guiscard, au courant de ces dispositions, demanda à Ceprano à Grégoire VII d'écrire aux évêques de la Pouille et de la Calabre pour leur recommander de seconder ses projets et d'exhorter dans ce sens leurs diocésains ; le pape y consentit, et voici la lettre qu'il écrivit ; elle prouve que, trompé par de faux rapports, Grégoire VII fut dupe du faux Michel VII.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux frères et coévêques habitant la Pouille et la Calabre salut et bénédiction apostolique.

« Votre prudence sait certainement que le très glorieux empereur de Constantinople, Michel, a été renversé du trône impérial d'une façon injuste et perverse et qu'il est venu en Italie implorer l'aide du bienheureux Pierre et de notre très glorieux fils le duc Robert. C'est pourquoi, nous qui malgré notre indignité, occupons la chaire de saint Pierre, ému de compassion, nous avons pensé qu'il fallait écouter les prières de ce prince ainsi que celles du duc et que les fidèles de saint Pierre devaient le secourir. Les susdits princes étant persuadés que de tous les genres de secours le plus utile serait la foi droite et l'unanime constance que leurs soldats apporteraient à la défense de cet empereur, nous ordonnons de par l'autorité apostolique que ceux qui auront promis d'entrer dans sa milice, n'aient garde de passer traîtreusement dans le parti contraire, mais qu'ils lui donnent fidèlement leur concours comme le demandent l'honneur

ment parlé de l'ex-empereur si, à cette époque, il avait été encore en vie. Cf. A. Comnène : *Alexiad.* III, 1, p. 134.

1 Insolitum multis iter illud et acre videtur,
Præcipue quibus uxores et pignora chara
In domibus fuerant ; non exercere volebant
Militiam talem, sed verba minantia blandis
Dux addens, precibus multos properare coegit.
Guill. Apul., L. IV, v, 128, sqq.

Digitized by Google

et la religion chrétienne. Nous recommandons également à votre charité d'avertir ceux qui doivent traverser la mer avec le duc et l'empereur de faire une sérieuse pénitence, de garder à ces princes une entière fidélité, d'avoir en toutes choses devant les yeux la crainte et l'amour de Dieu et de persévérer dans le bien. A ces conditions, forts de notre autorité ou plutôt de la puissance du bienheureux Pierre, vous les absoudrez de leurs péchés. Donné le 8 des calendes d'août (25 juillet 1080)[1]. »

Pendant qu'avec son activité ordinaire et son expérience des choses militaires, Robert Guiscard faisait ses préparatifs pour traverser l'Adriatique, de graves événements rendaient plus critique la situation de Grégoire VII et de l'Église romaine. Ils allaient à courte échéance fournir au duc l'occasion de montrer s'il avait été vraiment de bonne foi lorsqu'à Ceprano il avait juré de défendre la papauté contre tous ses ennemis.

Le 25 juin 1080, quatre jours avant l'entrevue de Ceprano, les ennemis de Grégoire VII tinrent à Brixen la réunion projetée ; elle fut présidée par Henri IV et compta trente évêques venus de la Germanie ou du nord de l'Italie. A la suite d'un réquisitoire d'une violence inouïe et qui fut prononcé par un renégat, Hugo Candidus, auparavant cardinal de l'église romaine, déposé et excommunié ensuite pour les motifs les plus graves, Grégoire VII fut de nouveau déclaré à tout jamais déchu de la papauté.

On alla jusqu'à le traiter de sorcier, de nécromancien et par là même d'hérétique : *divinationum et somniorum cultorem manifestum, nicromanticum, pythonico spiritu laborantem et idcirco a vera fide exorbitantem*. Le roi Henri, le cardinal Hugo et vingt-sept évêques signèrent ces accusations, où d'implacables haines s'étaient, on le voit, donné pleine carrière[2].

Le lendemain, le conciliabule procéda, au mépris de tous les droits et sans observer une seule des règles prescrites en pareil cas, à l'élection du prétendu successeur de Grégoire VII. Aucun représentant du peuple ou du clergé de Rome n'y prit part, aucun n'était à Brixen, et Hugo Candidus mentait lorsqu'il

[1] *Gregorii VII Registrum*, VIII, 6, dans Jaffe, *Mon. Greg.*, p. 435.

[2] Cf. *Acta synodi Brixinensis*, dans le *Uldarici codex*. Jaffe, *Mon. Bambergensia*, p. 133, sqq.

Digitized by Google

assura à l'assemblée qu'il était le mandataire de tout le collège des cardinaux. Le choix de ces étranges électeurs se porta d'abord sur Tédald, archevêque schismatique de Milan ; mais Tédald se refusa à jouer le rôle périlleux qu'on lui proposait, et, d'une voix unanime, l'assemblée acclama alors pour pape, Guibert archevêque de Ravenne, déjà plusieurs fois excommunié par Grégoire VII. Guibert accepta et prit le nom de Clément III, en souvenir certainement de Clément II, nommé pape par Henri III à l'issue du synode de Sutri [1].

L'élection faite et la réunion dissoute, Henri IV se hâta d'aller organiser une nouvelle expédition contre le roi Rodolphe ; avant de partir, il promit à l'antipape de le conduire à Rome pour y être couronné au plus tard lors des fêtes de la Pentecôte de l'année suivante [2]. Guibert, confiant dans ces promesses, regagna son archevêché de Ravenne ; les nombreux ennemis de Grégoire VII dans le nord de l'Italie, surtout les évêques lombards — *les taureaux lombards* comme le peuple les appelait à cause du dérèglement de leurs mœurs — accueillirent l'antipape avec enthousiasme et le reconnurent pour leur chef.

Pendant de longues années et du vivant comme après la mort de Grégoire VII, Guibert a été pour les papes légitimes un adversaire redoutable ; issu d'une grande famille, ancien chancelier de la couronne de Germanie en Italie, chef de cette église de Ravenne qui peut-être n'avait pas oublié qu'elle avait autrefois disputé à Rome la prééminence spirituelle et politique, Guibert était le représentant des principes césariens en face de Grégoire VII qui avait comme incarné en lui le principe de l'indépendance et la suprématie du Saint-Siège. Il se peut, comme quelques chroniqueurs l'ont affirmé, que les mœurs de l'antipape fussent irréprochables; mais il n'en fut pas moins et par la force des choses le protecteur et le soutien de tous les clercs simoniaques ou concubinaires, de tous ceux qui redoutaient ou avaient éprouvé l'inflexibilité de Grégoire VII.

La lettre suivante montre combien fut vive l'émotion du pape lorsqu'il vit s'établir en pleine Italie et en face de Rome un antipape césarien :

[1] Sur l'élection de l'antipape Guibert, cf. Wido Ferrariensis dans Pertz : SS. T. XII, p. 165. — Anselmi Lucensis *vita* dans Pertz : SS. T. XII, p. 18. — Benzo Albensis episc., dans Pertz : SS. T. XI, p.656.—*Annales Augustani* dans Pertz : SS. T. III, p. 130.

[2] Benzo Albensis episcopus, l. c.

Digitized by Google

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux frères bien aimés dans le Christ, aux coévêques de la Principauté, de la Pouille et de la Calabre, salut et bénédiction apostolique.

« Votre fraternité sait que plusieurs disciples de Satan, faussement regardés dans divers pays comme évêques, ont essayé sous l'influence d'un orgueil diabolique, de confondre la sainte Église romaine. Le secours de Dieu tout puissant et l'autorité de saint Pierre ont tourné leur inique présomption à leur honte et leur confusion et à la gloire et à l'exaltation du siège apostolique. Ce châtiment a atteint les grands comme les petits. Ainsi, Henri, l'âme et le soutien de ces perfides projets, a senti, au prix des corps et des âmes d'un grand nombre, quelle force garde encore l'autorité de saint Pierre pour punir l'iniquité. Du temps du seigneur pape Alexandre, ce même Henri voulut, à l'aide de Cadalus, nuire à l'Église du bienheureux Pierre, mais vous savez et l'univers tout entier sait dans quel abîme de confusion lui et Cadalus ont mérité de tomber, tandis que dans cette lutte notre république se couvrait d'honneur et de gloire. Il y a trois ans, c'est à l'instigation et sur les ordres d'Henri que les principaux évêques Lombards ont ourdi contre nous d'abominables conspirations, mais vous n'ignorez pas que, grâce à la protection du bienheureux Pierre, nous sommes sortis de la lutte sans blessure, mais non sans un grand accroissement d'honneur pour nous et pour nos fidèles. Cette humiliation ne les ayant pas corrigés, le glaive apostolique les a frappés de nouveau avec une vigueur attestée par la profondeur et l'état de leurs blessures. Ces hommes n'en ont pas moins encore des fronts endurcis comme des fronts de courtisanes, et amassent contre eux par leur impudence des trésors de colère divine; tandis que l'humiliation devrait les faire rentrer en eux-mêmes, ils ont suivi leur père, celui qui a dit : *je placerai mon trône au-dessus de l'Aquilon et je serai semblable au Très-Haut*. Tâchant de renouer leurs anciens complots contre le Seigneur et contre la sainte Église universelle, ils ont choisi comme antéchrist et hérésiarque un homme sacrilège, parjure à la sainte Église romaine et signalé dans tout le monde romain par les crimes les plus infâmes, Guibert, le fléau de la sainte église de Ravenne. Dans ce conciliabule de Satan se sont réunis ceux dont la vie est abominable et l'ordination absolument hérétique pour des crimes de toute sorte. C'est le désespoir qui les a poussés à cette folie, car ils savaient que ni leurs prières, ni leurs hommages, ni leurs présents ne leur obtiendraient de nous le pardon de leurs crimes, s'ils ne les soumettaient auparavant au jugement ecclésiastique et à notre censure adoucie par la miséricorde, comme le veut notre devoir.

Digitized by Google

« Ces hommes sont donc sans excuse, écrasés au contraire par la conscience de tous les crimes. Aussi les méprisons-nous d'autant plus qu'ils croient s'élever plus haut. Par la miséricorde de Dieu et les prières du bienheureux Pierre qui ont déjà miraculeusement triomphé de leur maître Simon le magicien lorsqu'il s'élevait dans les airs, nous espérons que leur ruine ne se fera pas attendre et que la sainte Église jouira bientôt d'une paix d'autant plus glorieuse que tous ses ennemis seront vaincus et humiliés.....

« Donné à Ceccano, le 12 des calendes d'août (21 juillet 1080) [1]. »

Grégoire VII n'entendait pas s'en tenir à ces imprécations et à cette solennelle condamnation de l'antipape et de ses partisans; dans une encyclique qu'il adressa peu après à tous les évêques et à tous les fidèles, il déclare qu'il marchera bientôt sur Ravenne avec une armée pour délivrer cette église de la présence de Guibert et des impies.

« Que votre dilection sache, écrit-il, que nous avons, soit directement, soit par l'intermédiaire de nos légats, traité avec le duc Robert, avec Jourdan et avec les autres grands seigneurs normands. Tous unanimement nous promettent sous la foi du serment de nous prêter secours contre tous les hommes pour la défense de la sainte Église romaine et de notre dignité. La même assurance formelle nous est donnée par les princes qui sont dans le voisinage plus ou moins éloigné de Rome, dans la Toscane et dans les autres contrées. Aussi, après les calendes de septembre, lorsque le temps aura commencé de fraîchir, voulant délivrer la sainte Église de Ravenne des mains des impies et la rendre à son père le bienheureux Pierre, nous irons avec une armée dans ces parages et, Dieu aidant, nous ne doutons pas de la victoire [2]. »

Quand on étudie Grégoire VII, on est d'autant plus surpris de trouver parfois ce pape trop crédule et trop confiant qu'il faut admirer dans bien d'autres circonstances sa sagacité et la profondeur de son génie. Ainsi, plus d'une fois, il est arrivé à Grégoire VII de concevoir des plans grandioses, par exemple dans les premiers temps de son pontificat pour la délivrance des chrétiens d'Orient; en lisant sa correspondance, on voit qu'il se

[1] *Greg. VII Regist.*, VIII, 5. Jaffe, p. 432.
[2] *Greg. VII Regist.*, VIII, p. 7. Jaffe, p. 436.

Digitized by Google

croit sûr, pour atteindre le but qu'il poursuit, de l'efficacité des moyens dont il dispose, et puis quand il veut passer à la pratique, tout se dérobe, tout s'évanouit, il n'y a même pas un semblant, un commencement de croisade, et le grand penseur abandonné, resté à peu près seul, en est réduit à écrire une de ses lettres presque bibliques par l'amertume et la largeur des conceptions.

De même, les passages cités plus haut nous montrent Grégoire VII assuré de l'emporter rapidement sur Guibert ; en septembre, ses bons amis les Normands et les princes du centre de l'Italie marcheront certainement avec lui, il n'en doute pas. En réalité il n'y eut aucune expédition sérieuse, et Guibert put sans être inquiété recruter des partisans et désoler son église. Robert Guiscard ne voulut pas se laisser détourner de ses préparatifs contre l'empire d'Orient, Jordan de Capoue refusa tout concours, et les seigneurs de la Toscane et des environs de Rome ne firent rien. Tandis que ces parjures restaient sourds aux appels du pape, après avoir promis sous la foi du serment d'être de fidèles alliés, seule, une femme, la vaillante comtesse Mathilde, resta fidèle à sa parole, et mit en mouvement contre Guibert et ses amis toutes les troupes dont elle pouvait disposer ; mais ce contingent isolé était trop faible pour tenter une entreprise de quelque importance.

Durant ce même automne de 1080, pendant lequel Grégoire VII put se convaincre que son alliance avec les Normands ne lui rendrait pas autant de services qu'il l'avait espéré, la Germanie fut le théâtre d'un événement qui rendit encore plus précaire la situation du Saint-Siège.

Le 15 octobre 1080, une sanglante bataille s'engagea à Hohen-Mölsen entre les deux rois rivaux Rodolphe et Henri IV ; les Saxons et Rodolphe remportèrent une victoire complète, mais le soir de la journée, le roi vainqueur tomba mortellement blessé et expira peu après [1]. Cette mort fut un vrai désastre pour

[1] Bernold écrit, au sujet de la mort du roi Rodolphe : « Ille alter Machabæus, cum inter primos hostibus instaret, in servitio sancti Petri occumbere promeruit, et postea uno die superstes, omnibus suis rite ordinatis, ad Dominum migrasse non dubitatur. » Bernoldi *Chronicon* ad an. 1080, dans Pertz : SS. T. V, p. 436. Le jour de la mort de Rodolphe, les troupes de la comtesse Mathilde furent vaincues à Volta près de Valleggio par les partisans d'Henri IV. Cf. Bernoldi *Chronicon*, *l. c.*

Digitized by Google

Grégoire VII, elle eut en Germanie et en Italie les conséquences les plus graves ; Rodolphe vivant et tenant la campagne, Henri ne pouvait songer à quitter la Germanie pour venir guerroyer en Italie; cette mort le laissait au contraire libre de ses mouvements ; il est vrai que les Saxons ne déposèrent pas les armes après avoir vu tomber leur chef, mais ils n'avaient plus la même cohésion et pendant quelque temps furent moins redoutables.

Grégoire VII raconte lui-même que presque tous ses amis le supplièrent, lorsqu'ils eurent appris la mort du roi Rodolphe, de saisir cette occasion pour faire la paix avec Henri IV [1]. Quelque sombre que parût l'avenir, le pape se refusa à toute tentative de conciliation ; il choisit pour l'église de Ravenne un autre archevêque, du nom de Richard, le recommanda vivement aux fidèles de l'Exarchat, de la Pentapole, de la marche de Fermo et de Spolette [2], et, avec son intrépidité ordinaire, il attendit, calme et dédaigneux, l'arrivée d'Henri IV en Italie. Dans le synode qu'il tint à Rome en février 1081, il renouvela sans aucune atténuation l'excommunication déjà portée contre Henri IV et ses fauteurs [3].

Laissant son pays au milieu des convulsions de la guerre civile et désireux par dessus tout d'atteindre et d'humilier dans Rome même son redoutable adversaire, celui qu'il n'appelait plus que le faux moine Hildebrand, Henri IV traversa les Alpes dans les derniers jours de mars 1081, et, le 4 avril, il célébra à Vérone la fête de Pâques. A Milan, il se fit couronner de la couronne de fer et vint ensuite à Ravenne trouver l'antipape pour marcher avec lui sur Rome ; partout les évêques lombards et tous les ennemis des Patares et du Saint-Siège l'accueillirent avec enthousiasme et l'accompagnèrent de leurs acclamations ; ils ne lui fournirent cependant pas de nombreuses recrues pour son

[1] Grégoire VII écrit à Altmann, évêque de Passau : « Notificamus autem dilectioni vestræ : pene omnes nostros fideles, audita morte Rodulphi beatæ memoriæ regis, niti ad hoc nos crebris adhortationibus flectere, ut Heinricum, jam pridem sicut scitis plura facere nobis paratum, cui ferme omnes Italici favent, in gratiam nostram recipiamus.» *Greg. VII Registrum*, VIII, 26 (IX, 3), dans Jaffe, p. 473.

[2] Les lettres 12, 13, 14 du huitième livre du *Registrum* ont trait à cette affaire. Jaffe, p. 441 s. q.

[3] *Greg. VII Registrum*, VIII, 20. Jaffe, 452.

« Heinricum quoque, omnes fautores ejus, qui in præterita excommunicatione animum induraverant, iterum excommunicavit. »

Digitized by Google

armée, car elle n'eut, durant toute cette campagne, que de faibles contingents [1].

Le cercle des ennemis de Grégoire VII se resserrait donc de plus en plus ; le danger devenait pressant. Que faisait pendant ce temps Robert Guiscard? se souvenait-il enfin qu'il avait solennellement promis à Ceprano de défendre la papauté contre tous les mortels ? Déjà, avant le carême de 1081, Grégoire VII, voulant couper court à toute ambiguité, avait écrit la lettre suivante à l'abbé Didier, son intermédiaire ordinaire auprès du duc :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Didier vénérable abbé du Mont-Cassin, salut et bénédiction apostolique.

« Ta dilection sait combien la sainte église romaine a fondé d'espérances sur sa réconciliation avec le duc Robert, et les craintes causées à ses ennemis par cet événement ; tu n'ignores pas non plus de quelle utilité peut être le duc à ce Siège Apostolique. Comme jusqu'à présent ces espérances partagées par beaucoup de fidèles, n'ont pas été réalisées, c'est là une vérité trop évidente, nous désirons que tu t'informes de ses dispositions à l'égard de l'église romaine. Insiste surtout pour savoir s'il consent à venir lui-même en personne ou à nous envoyer son fils dans le cas où nous aurions après Pâque une expédition à faire. Si cette expédition n'est pas nécessaire, qu'il dise avec précision quel contingent militaire il enverra très certainement après Pâque pour être incorporé dans l'armée de saint Pierre. Tâche aussi de savoir adroitement si, pour sanctifier le carême, durant lequel les Normands n'ont pas l'habitude de faire la guerre, le duc ne consentirait pas à venir à cette époque conférer avec nous ou avec notre légat sur une des terres de saint Pierre ; il s'y rendrait après une invitation spéciale et avec un cortège suffisant. Ce zèle de son obéissance confirmerait les bons dans leur fidélité au Siège Apostolique et ramènerait par la terreur ou par la force les rebelles ou les contumaces à la soumission et au respect dû à la sainte église romaine ; il ferait ainsi à Dieu le don gratuit de son armée.

« Au sujet de son neveu Robert de Loritello, rappelle au duc ce qu'il nous a promis. Le comte ne devait pas envahir d'autres domaines du Siège Apostolique en dehors de ceux qu'il a déjà et nous apprenons cependant qu'il ne cesse de le faire. Recommande donc au duc de

[1] « Heinricus... Veronam in pascha venit et inde ad invadendam Romam cum suo non apostolico sed apostata Guiberto profectus est. » Bernoldi *Chronicon*, ad an. 1081, dans Pertz: SS. T. V, p. 436.

Digitized by Google

réprimer l'audace sacrilège de son neveu ; qu'il l'exhorte à faire oublier le passé et à se tenir en paix à l'avenir ; en agissant ainsi il se rendra propice le bienheureux Pierre dont la colère ou la grâce peuvent le perdre ou le sauver pour l'éternité.

« Nous n'avons aucune nouvelle certaine d'au delà les monts, si ce n'est que tous ceux qui nous arrivent de ce pays affirment que la situation de Henri est plus mauvaise que jamais [1]. »

Didier échoua dans sa mission : le duc ne voulut pas sortir de son inquiétante réserve et continua ses préparatifs pour envahir l'empire d'Orient ; aussi, dans le courant d'avril et lorsque Henri IV était déjà à Ravenne, Grégoire VII écrivit de nouveau à l'abbé du Mont-Cassin; sa lettre est plus pressante, car le danger augmentait.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Didier, vénérable cardinal de Saint Pierre et abbé du Mont-Cassin, salut et bénédiction apostolique.

« Sache, notre très aimé frère, qu'Henri, prétendu roi, se trouve, comme nous l'avons appris de source certaine, dans les environs de Ravenne et qu'il se dispose à venir, s'il le peut, à Rome vers la Pentecôte. Les nouvelles que nous avons reçues d'au delà les monts et de la Lombardie prouvent qu'il n'a avec lui que peu de monde, mais on assure qu'il compte recruter une armée dans le pays de Ravenne et dans la Marche, pour se diriger ensuite avec elle sur Rome. Nous ne pensons pas qu'il réussisse car il ne peut même pas trouver des vivres dans les pays qu'il traverse. Tu sais, frère bien aimé, que si l'amour de la justice et le zèle de l'honneur de la sainte Eglise n'inspiraient notre conduite, que si nous voulions nous montrer favorable aux détestables projets du roi et des siens, aucun de nos prédécesseurs n'aurait été obéi et honoré par les rois et les archevêques autant que nous le serions par ce roi et cet archevêque. Mais nous méprisons également leurs menaces et leurs offres de service ; nous sommes même, s'il le faut, décidés à souffrir la mort plutôt que d'approuver leurs impiétés et de déserter la cause de la justice. Sois nous donc fidèle, nous te le demandons, pour que l'église romaine qui attend beaucoup de toi, soit par toi honorée et fortifiée.

« La comtesse Mathilde nous écrit qu'elle a appris de très bonne source qu'un traité aurait été conclu entre le prétendu roi et le duc Robert ; le fils du roi épouserait la fille du duc et à cette occasion le

[1] *Gregorii VII Regist.*, VIII, 27 (IX, 4). Jaffe, p 477.

Digitized by Google

roi donnerait la Marche. Les Romains seront facilement persuadés que ce traité existe s'ils voient que le duc nous refuse le secours qu'il nous a solennellement promis sous la foi du serment. J'appelle toute ton attention sur ce point, sache ce qu'il y a de vrai dans cette affaire. Viens auprès de nous dès que cela te sera possible ; enfin sache que les Romains et tous ceux qui m'entourent sont remplis de foi et de l'esprit de Dieu et très disposés à s'employer à notre service [1]. »

Ainsi, non seulement Grégoire VII ne recevait aucun secours de Robert Guiscard, mais il en était à se demander si le duc ne faisait pas cause commune avec Henri IV, et si Rome et les domaines de la papauté n'allaient pas être envahis à la fois du côté du nord et du côté du sud.

La suite prouva que la comtesse Mathilde se trompait et que Robert Guiscard avait décliné les propositions qui lui furent certainement faites de la part d'Henri IV, car Anne Comnène et Guillaume de Pouille mentionnent également ces négociations. Lorsque l'ambassade du pape, bien probablement conduite par Didier, vint une dernière fois avertir le duc du danger que couraient Rome et Grégoire VII, Robert Guiscard raconta aux envoyés les menées d'Henri IV et comment il y avait coupé court ; il ajouta que s'il avait pu prévoir l'arrivée d'Henri IV en Italie, il n'aurait certainement pas organisé une telle expédition contre l'empire d'Orient, qu'il était trop tard pour reculer et renoncer à l'entreprise. Du reste il promettait de prendre les meilleures dispositions pour qu'en son absence le pape ne fût pas sans secours [2].

[1] *Greg. Regist.*, VIII, 34 (IX, 11). Jaffe, p. 485.

[2] *Alexiadis*, L. I, 13, T. I, p. 67. — Anne Comnène dit que Robert Guiscard répondit autrement que par lettres aux demandes d'Henri IV ; elle donne en outre le contenu d'une lettre que le duc normand aurait écrite au pape, mais elle est bien probablement de l'invention de la princesse. Guillaume de Pouille écrit :

Ante tamen paulo quam transeat, accelerare
Hunc regis mandata monent, quem papa notarat
Regno privari censens, ut conferat illi
Auxilium contra papam tumidosque quirites,
Qui facti fuerant non cum ratione rebelles.
Tempore rex Romam veniens obsederat illo.
Dux quamquam placidi dederit responsa favoris :
Legati redeunt sine quolibet emolumento.
Gregorio papæ, cui pura mente favebat,
Omnia notificat damnati nuncia regis,

Digitized by Google

Ce fut à la fin d'avril ou au commencement de mai 1081 que les envoyés du pape vinrent trouver Robert Guiscard et, à ce moment là en effet, les préparatifs touchant à leur fin, le duc était sur le point de s'embarquer.

« Étant parti de Salerne, écrit Anne Comnène, Robert Guiscard vint à Otrante où il séjourna quelques jours attendant sa femme Sikelgaïta (car elle accompagna son mari dans cette guerre, et c'était un spectacle vraiment odieux que de voir cette femme ainsi revêtue de ses armes); lorsqu'elle fut arrivée il l'embrassa et aussitôt dirigea ses troupes vers Brindisi, le meilleur port de toute la Pouille. A Brindisi où il descendit, il réunit l'armée ainsi que les navires de guerre et les transports ; c'est de là qu'il voulait partir pour envahir notre pays.

« Étant encore à Salerne, il avait envoyé un de ses nobles nommé Raul en ambassade à l'empereur Botoniate, qui s'était emparé du souverain pouvoir après en avoir chassé Ducas, et il voulait, avant de s'embarquer, connaître le résultat de cette démarche.

« Raul avait reçu pour mission de faire connaître à l'empereur les griefs qui décidaient Robert Guiscard à lui faire la guerre ; Botoniate avait séparé de son mari la fille de Robert Guiscard mariée à l'empereur Constantin, et ce dernier avait été lui-même dépossédé de l'empire ; telle était l'injure que le duc voulait venger sans retard. Le même envoyé devait remettre des présents et des lettres remplies de protestations d'amitié au grand domestique et général des troupes d'Occident, c'est-à-dire à mon père Alexis, alors revêtu de ces fonctions. Robert attendait donc à Brindisi le retour de Raul. La concentration des troupes et de la flotte n'était pas terminée que Raul, revenant de Byzance, aborda à Brindisi, mais les réponses qu'il apportait ne firent qu'exciter la colère du barbare surtout parce qu'elles retournaient contre Robert les raisons absurdes alléguées par lui pour légitimer son agression contre les Romains. Ainsi Raul déclarait que le prétendu empereur Michel qui se trouvait auprès de Robert n'était qu'un moine et un imposteur ayant voulu se faire passer pour l'empereur, que toute cette affaire était une pure comédie. Lui, Raul, avait vu de ses propres yeux à Constantinople, dans un monastère et en habit de deuil, cet empereur Michel

Seque fatetur iter nullatenus illud inisse,
Adventum hostilem prænoscere si valuisset ;
Sed quia jam tantos compleverat ipse paratus,
A tantis se posse negat desistere cœptis.

Guiller. Apul. L. IV, v, 171 sqq. Pertz: SS. T. IX, p. 283.

Digitized by Google

renversé du pouvoir et il s'était assuré de son identité. A cette déclaration, Raul ajouta ce qu'il avait appris lorsqu'il revenait de sa mission, c'est-à-dire que mon père ayant, comme je le raconterai plus tard, renversé Botoniate, s'était emparé du pouvoir et avait rappelé et associé au pouvoir l'illustre Constantin fils de Ducas.

« Raul se servait de ces dernières nouvelles comme d'un argument pour persuader à Robert de ne pas faire la guerre. « De quel droit, « disait-il, faire la guerre à Alexis puisque c'est Botoniate qui est l'au- « teur de l'injure, puisque c'est lui qui a dépossédé de l'empire Romain « ta fille Hélène. Tu agiras injustement si pour des injures commises « par d'autres, tu attaques ceux qui ne t'ont rien fait. Aussi je crains « que te lançant dans une guerre injuste, tu ne perdes tout, tes na- « vires, tes armes et tes troupes. » Ce discours remplit Robert d'une telle fureur qu'il faillit se précipiter sur Raul ; d'un autre côté, ce faux Ducas, ce faux Michel, qui, en réalité, nous l'avons déjà dit, n'était qu'un recteur, fut d'autant plus furibond que le témoignage porté contre lui était écrasant et sans réplique. Robert avait contre Raul un autre sujet de mécontentement ; il provenait de ce que Roger, frère de Raul, avait passé aux Romains et leur avait communiqué le plan de campagne du duc ; aussi Raul se voyant menacé des plus graves châtiments et même de la mort, se hâta de prendre la fuite et trouva un asile auprès de Boëmond [1]. »

Au mois d'avril 1081, une nouvelle révolution avait en effet éclaté à Constantinople ; le vieil empereur Nicéphore Botoniate, qui croyait remplacer par l'astuce et l'intrigue l'esprit militaire qui lui manquait complètement, fut contraint d'abdiquer, se réfugia au monastère de Périblepte, et les Comnène reprirent le pouvoir. Alexis Comnène, neveu de l'ancien empereur Isaac Comnène, poussé à bout par les mauvais procédés de Nicéphore Botoniate que rendaient jaloux les nombreux exploits du brillant général, s'était fait proclamer empereur par ses légions, avait ensuite attaqué Adrianopolis, et de là avait marché sur Constantinople où il fut couronné empereur.

Comme l'insinue Anne Comnène, le nouveau souverain, l'em-

[1] *Alexiadis*, L. I, 15. T. I, p. 70 sqq. — Dans ses notes sur l'Alexiade, Du Cange parle de ce Raul surnommé Pel-de-Leu (peau de loup), parce qu'il portait ordinairement sur ses habits une peau de loup et rapporte qu'après être passé avec son frère au service de l'empereur Alexis, il fut à Constantinople le chef de l'illustre famille des *Raulini* si souvent mentionnée par les écrivains byzantins. Cf. T. II des *Œuvres d'A. Comnène*, p. 439, éd. de Bonn, 1878.

Digitized by Google

pereur Alexis n'ignorait pas les préparatifs de Robert Guiscard contre l'empire ; aussi, pour désarmer sa colère, usa-t-il d'une grande bienveillance à l'égard de la famille de Michel VII. Constantin Porphyrogénète fut autorisé à prendre le titre d'empereur, à porter la couronne et la pourpre et eut sa part de gouvernement. Quant à sa fiancée, la jeune princesse Hélène, fille de Robert Guiscard, elle fut traitée à Constantinople avec tous les honneurs dus à son rang et à son illustre père [1].

Ces procédés restèrent sans influence sur les déterminations de Robert Guiscard ; ce que voulait le normand, nous l'avons déjà dit, ce n'était pas tant venger Michel VII ainsi que son gendre et sa fille ; il aspirait surtout à s'emparer pour son propre compte de Constantinople et de l'empire. C'est par cette conquête qu'il rêvait de terminer sa carrière militaire pour entrer dans l'histoire le front ceint de la couronne impériale de Constantin le Grand.

Dans la seconde moitié de mai 1081, Robert Guiscard s'embarqua à Otrante avec le gros de son armée, et un vent favorable le transporta en quelques heures à Valona sur les côtes de l'Épire, tandis qu'une partie de la flotte se rangeait dans le port d'Oricus [2]. Avant de partir, il avait désigné pour gouverner ses états pendant son absence son fils Roger, issu de son mariage avec Sikelgaïta, et il le présenta aux grands de la Calabre et de la Pouille comme son successeur, s'il succombait durant l'expédition.

Roger était encore bien jeune, il avait à peine vingt et un ans; aussi son père lui prescrivit de se conduire d'après les conseils du comte Gehrard et de Robert, comte de Loritello. Nous avons vu que Grégoire VII se plaignait des incessantes invasions de ce Robert de Loritello dans les états de l'Église, mais la paix avait

[1] Roberti genitæ non parvum blandus honorem
Exhibet (Alexius), audierat quem velle venire, laborans
Pacificare ducem, quo sic avertere mentem
Posset ab inceptis. Sed mens ducis ardua nescit
Cedere proposito.

Guiller. Apul. L. IV, v. 155 sqq. Pertz : SS. T. IX, p. 282. — A. Comnène *Alexiadis*, L. III, 4. T. I, p. 149.

[2] G. Malaterra : *Historia Sicula*, L. III, c. XXIII, indique l'époque du départ de Robert Guiscard ; il est d'accord sur ce point avec la chronique de Lupus, ad annum 1081, qui rapporte que peu après son arrivée en Orient, au mois de juin, le duc assiégea Durazzo.

Digitized by Google

dû être conclue entre le pontife et le comte puisque Robert Guiscard recommanda par dessus tout à son fils et à ses deux conseillers de surveiller les mouvements d'Henri IV et d'accourir au secours de Grégoire VII si ce dernier en avait besoin [1].

Robert Guiscard était peut-être de bonne foi en faisant ces recommandations; mais comme il amenait avec lui les meilleures troupes normandes, presque tous les soldats disponibles, que pouvait faire pour le pape le gouvernement qu'il laissait derrière lui ? C'est à peine s'il parvint à maintenir dans le devoir les populations grecques et lombardes de l'Italie du sud, encore peu habituées au joug normand ; en réalité, Grégoire VII restait sans allié et seul en face d'Henri IV et de l'antipape.

1 Advenit interea conjux comitesque rogati.
Egregiam sobolem multo spectante Rogerum
Accersit populo, cunctisque videntibus illum
Hæredem statuit, præponit et omnibus illum,
Ipse quibus prælatus erat dignissimus hæres,
Iste patris tanti patruelibus atque paternis
Moribus ornatus, quantæ foret indolis, ipso
Primævæ cultu virtutis significabat.
Jus proprium Latii totius et Appula quæque
Cum Calabris Siculis loca dux dat habenda Rogero.
Roberto comiti committitur atque Girardo;
Alter fratre satus, fidissimus alter amator
Et virtutis amans erat et probitatis uterque.
Hos rogat ut papæ solatia si qua valebunt
Non adhibere negent.

Guillerm. Apul. L. IV, v. 174 sqq.
Pertz : SS. T.IX, p. 283.

A. Comnène, d'accord avec G. de Pouille, écrit de son côté : *τοσοῦτον μέντοι τῷ πάπᾳ προσέθετο, ὅτε τῷ υἱῷ αὐτοῦ Ῥογέρῳ ὃν Ἀπουλήας ἁπάσης κεχειροτονηκεν ἄρχοντα καὶ Βοριτύλαν τόν ἀδελφόν αὐτούς προσκαλοῖτο κατὰ του Ἐνεριχου ῥηγος, προθυμότατα πρὸς αὐτὸν ἀφικέσθαι καὶ τὴν δυνατὴν εἰσενεγκεῖν συμμαχίαν.*

Comme le fait remarquer le savant Du Cange, Βοριτύλαν est ici pour Λοριτύλαν, car il s'agit certainement de Robert de Loritello, et comme il était neveu et non pas frère de Robert Guiscard, il faut entendre *ἀδελφόν* dans le sens de *ἀδελφιδοῦν*, *fratre satus* comme dit très bien Guillaume de Pouille. Cf. C. Ducangii *in Alexiadem notæ*. T. II des *Œuvres d'A. Comnène*, p. 438, éd. de Bonn.

Digitized by Google

II

Le 21 mai 1081, tandis que Robert Guiscard faisait voile pour l'Épire, Henri IV et l'antipape Clément III se présentaient devant les murs de Rome. Le souverain n'avait avec lui qu'une petite armée, mais il n'en était pas moins convaincu que les portes de la ville éternelle allaient s'ouvrir toutes grandes devant lui et que les jours de Sutri étaient revenus. Il adressa aux Romains une pompeuse proclamation, leur rappelant la fidélité et le dévouement dont ils avaient fait preuve à l'égard de son père, et leur faisant les plus belles promesses ; mais il en fut pour ses frais d'éloquence : la ville resta sourde et hostile, elle n'abandonna pas le pontife dans la détresse et le roi dut s'arrêter en dehors des murs et camper avec ses troupes sur les *prata Neronis*. Il avait compté être couronné empereur à Rome, par l'antipape Guibert, le jour de la Pentecôte et aller processionnellement le jour de son sacre du palais du Latran à Saint-Pierre ; il dut se contenter pour célébrer cette fête d'une modeste procession entre deux tentes et des acclamations de ses soldats et de quelques bandits de l'*Agro romano*.

Après s'être obstiné à camper devant Rome jusqu'à la fin de juin, il fut obligé de s'avouer que les Romains ne trahiraient pas Hildebrand, et comme son armée était trop faible pour faire le siège de la ville et que les fièvres, suite des grandes chaleurs, commençaient à sévir parmi ses troupes, il se résigna à la cruelle humiliation de regagner la Lombardie sans avoir réalisé ses projets contre Rome et Grégoire VII [1].

Dans le nord de l'Italie, Henri IV eut de nouveau affaire à la comtesse Mathilde qui, sans se laisser décourager par la mauvaise fortune, continuait à lutter pour le Saint-Siège ; elle avait pour conseiller un homme de haute valeur et de haute sainteté, Anselme, évêque de Lucques, chassé de son siège par les césariens, et qui défendait Grégoire VII par ses écrits comme

[1] Sur la première apparition d'Henri IV devant Rome, cf. Bernoldi *Chronicon*, ad an. 1081, dans Pertz : SS. T. V, p. 436.— Benzo, ep. Albensis dans Pertz : SS. T. XI, p. 656. — La proclamation d'Henri IV aux Romains se trouve dans le *Codex Udalrici*, n. 66, p. 138 des *Monumenta Bambergensia* de Jaffe.

Digitized by Google

par les armes [1]. Afin de détacher du parti de Mathilde les grandes villes de Lucques, de Sienne et de Pise, Henri IV leur accorda sur ces entrefaites des privilèges et un ensemble de libertés dont ces municipes ont fait ensuite durant le moyen âge le magnifique usage que l'on sait [2].

Lorsque l'on connut en Germanie l'échec d'Henri IV devant Rome et sa retraite si peu glorieuse, les Saxons et tous les amis de Grégoire VII, découragés depuis la mort du roi Rodolphe, se reprirent à espérer, et, au mois d'août 1081, ils élurent un nouveau roi, Hermann de Luxembourg, qui promit aux légats du pape de descendre en Italie pour y défendre Grégoire VII contre Henri IV. Ses premières entreprises contre les partisans de ce dernier furent assez heureuses ; mais la situation restait encore trop grave pour qu'il pût songer à traverser les Alpes et à venir à Rome [3].

Au lieu donc des triomphes faciles qu'il avait rêvés en venant en Italie, Henri IV voyait ses difficultés s'accroître ; toutefois il avait retiré un avantage — le seul sans doute — de sa première apparition devant Rome, ce fut une alliance avec Jordan, prince normand de Capoue. En même temps que son oncle Robert Guiscard, Jordan avait aussi juré à Grégoire VII, à Ceprano, en juin 1080, d'être pour le Saint-Siège un allié et un fidèle vassal ; mais, durant l'été de 1081, persuadé que la cause de Grégoire VII était perdue et qu'après avoir pris Rome Henri marcherait sur l'Italie méridionale, enhardi en outre par l'éloignement de Robert Guiscard et songeant peut-être à prendre sa place, Jordan oublia avec sa mobilité ordinaire ses promesses et ses serments de l'année précédente et embrassa le parti du prince excommunié [4].

[1] Donizo, *Vita Mathildis*, dans Pertz : SS. T. XII, p. 383, l. II.

Sola resistit ei Mathildis filia Petri.
Rex exardescens contra quam concitat enses,
Prælia, terrores et castris obsidiones.
Ad nichilum pugnat...
Cogitat, ut turbet solum caput, ivit ad urbem
Romuleam.

[2] Sur ces privilèges, cf. Tomasi, *Storia di Lucca*, dans l'*Archivio stor. Ital.*, t., X, doc. 3 ; ou bien les *Forschungen* de Ficker, T. IV, pp. 124, 125.

[3] Bruno, *De bello Saxonico*, dans Pertz : SS. T. V.

[4] *Chronicon Casinense* auctore Petro, l. III, 50. Pierre n'est pas exact, dans ce passage, au sujet de la chronologie ; les deux lettres de Grégoire VII

Digitized by Google

Pierre Diacre rapporte qu'avant d'abandonner Grégoire VII, Jordan et ses Normands avaient cherché pendant quelque temps à négocier la paix entre le roi et le pape, mais que ce dernier n'ayant voulu se prêter à aucun accommodement, ils avaient fini par se joindre aux partisans d'Henri IV. Le cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin, fut probablement l'instigateur de ces négociations, car l'alliance entre Henri IV et Jordan de Capoue rendait fort critiques sa situation et celle de son monastère du Mont-Cassin. S'il abandonnait Grégoire VII, il reniait sa vie entière consacrée au service de l'Église, il manquait à ses devoirs de prêtre, de religieux et de cardinal de la sainte église romaine; mais d'un autre coté, rompre avec le prince de Capoue et avec les Normands c'était attirer sur l'abbaye un déluge de maux; le roi irrité n'aurait pas manqué de donner le Mont-Cassin aux Normands, et ceux-ci s'en seraient emparé sans aucun scrupule. Il faut lire dans Pierre Diacre le curieux récit des inextricables difficultés au milieu desquelles se débat le malheureux prélat lorsqu'au mois de mars 1082, il vint, bien à contre cœur, rendre visite au roi Henri IV à Farfa. Mieux que tous les commentaires, ce passage montre combien avaient du mal à s'orienter et à se tenir en équilibre ceux qui, dans le conflit entre Grégoire VII et Henri IV, cherchaient à rester modérés, à faire prévaloir des idées de paix et de conciliation [1].

Pendant qu'Henri IV recrutait à grand peine dans l'Italie septentrionale l'armée qui devait, espérait-il, lui ouvrir les portes de Rome, il reçut d'Alexis Comnène, empereur d'Orient, une ambassade à la tête de laquelle se trouvait Xoirosphacte. Antérieurement déjà des pourparlers avaient eu lieu entre les deux souverains pour former une alliance offensive et défensive; Henri IV la désirait vivement, espérant qu'elle lui serait d'un grand secours contre ses ennemis, et, de son côté, l'empereur Alexis, voyant son empire envahi par le redoutable Robert Guiscard et ses Normands, faisait les plus grands efforts pour décider Henri IV à marcher sur la Pouille et la Calabre. Il espérait par là obliger le duc à regagner ses états et à quitter

à Hervée, archevêque de Capoue, et à Jean, archevêque de Naples, se rapportent à la défection de Jordan de Capoue; elles prouvent que le pape excommunia le prince pour le punir de sa défection. Cf. *Gregorii VII Registrum*, L. VIII, 48 et 49, p. 500 des *Monumenta Gregoriana* de Jaffe.

[1] *Chronicon Casinense*, l. III, 50.

Digitized by Google

l'Orient ; de là cette nouvelle ambassade ; Xoirosphacte remit à Henri IV une lettre de l'empereur dont le contenu nous a été conservé par Anne Comnène. Après avoir parlé de Robert Guiscard, « ce scélérat, cet ennemi juré de Dieu et des chrétiens, » et après bien des flatteries byzantines à Henri IV, Alexis Comnène continuait :

« Je t'envoie aujourd'hui par l'entremise du protoprohèdre et catapan Constantin, les cent quarante-quatre mille écus et les cent étoffes de pourpre que ma Majesté devait envoyer à ta Domination, ainsi qu'il avait été convenu avec ton fidèle et illustre comte Bulchar. Cette somme est en argent très pur et marqué à l'effigie de Romain. Dès que ta Noblesse aura consenti à s'engager sous la foi du serment et dès que tu seras entré en Lombardie, Bagélard, ton serviteur très dévoué, t'apportera de notre part le reste de la somme, c'est-à-dire deux cent seize mille écus et les honoraires des vingt dignités qui sont accordées. Ta Noblesse sait déjà sur quoi doit porter le serment; le protoprohedre et catapan Constantin te l'indiquera avec plus de précision, car il a reçu de notre Majesté des instructions spéciales au sujet des diverses stipulations qui seront proposées à ton acceptation solennelle. En effet, lorsque entre ma Majesté et les envoyés de ta Noblesse a été conclue une première convention, ces envoyés ont declaré n'avoir aucun mandat pour régler plusieurs questions de haute importance ; aussi n'ont-elles pas été comprises dans le serment qu'ils ont prêté. Je demande maintenant à ta Noblesse de compléter ce serment; ton serviteur Albert m'a declaré que certainement tu ne t'y refuserais pas.

« Maintenant, voici le motif qui a retardé le retour de ton illustre et fidèle comte Bulchar ; ma Majesté a voulu qu'il fît connaissance avec mon très cher neveu, fils du très heureux sébastocrator frère de ma Majesté ; je désirais que lorsqu'il reviendrait auprès de toi il te parlât de cet enfant qui, dans un âge si tendre, montre déjà une nature énergique et éveillée ; il excelle également dans les exercices du corps mais ma Majesté fait passer cette dernière qualité après celles de l'intelligence. Ton ambassadeur pourra donc te raconter que, pendant son séjour dans notre ville, il a vu cet enfant et conversé avec lui et comme Dieu ne m'a pas encore donné de fils, c'est ce cher enfant de mon frère que je regarde comme mon fils ; si telle était la volonté de Dieu nous pourrions donc conclure une alliance entre nos familles....

« Comme gage de notre amitié et de nos bonnes dispositions, nous

Digitized by Google

envoyons à ta Noblesse une croix d'or ornée de pierres précieuses et qui doit être portée sur la poitrine, un coffret d'or contenant les reliques de quelques saints, les noms de ces saints sont soigneusement indiqués sur les reliques, une coupe ornée de sardoines, un verre en cristal, une hache en forme d'étoile et dont les soudures sont en or, enfin du baume très pur [1]. »

Cet argent arrivait fort à propos pour relever les finances du roi, et lui permit d'enrôler quelques troupes; aussi, après avoir passé l'hiver à Ravenne ou dans les environs, il reparut devant Rome au printemps de 1082, bien décidé cette fois à faire le siège de la ville si les Romains ne lui ouvraient pas spontanément les portes.

Mais en 1082 les Romains furent aussi fidèles à Grégoire VII que l'année précédente; en vain Henri IV, après avoir pris plusieurs châteaux de la campagne romaine, fit faire une brèche aux remparts, ses troupes ne purent la franchir. Il parvint aussi à gagner un traître qui mit le feu à l'église Saint-Pierre ; il espérait que, pour l'éteindre, les Romains déserteraient les remparts et que dans la confusion il s'emparerait de la place; Grégoire VII déjoua ce calcul, et le feu fut éteint sans que les remparts fussent dégarnis [2]. Quand on connaît l'incessante versatilité des Romains du moyen âge, leur penchant presque irrésistible à prendre le parti du plus fort, on se demande comment le pape a pu fixer pendant quelque temps leur incurable inconstance, alors surtout qu'il était malheureux et à demi-vaincu. Des grandes choses qu'a faites Grégoire VII, celle-là n'est certainement ni la moins grande, ni la moins surprenante.

Cette résistance, si honorable qu'elle fût, était cependant purement défensive; elle ne pouvait, le pape le comprenait très bien, se prolonger indéfiniment; et puis l'argent faisait défaut, le trésor pontifical était à sec. Le 4 mai 1082, Grégoire VII réunit une assemblée des évêques, des cardinaux, des abbés et des principaux ecclésiastiques présents à Rome, et délibéra avec eux pour savoir si l'on pouvait aliéner les biens de l'Église et obtenir ainsi quelques fonds afin de subvenir aux plus urgentes nécessités ;

[1] A. Comnenæ, *Alexiadis*, l. III, 10. — Voyez dans l'édition de Bonn d'A. Comnène, t. II, p. 488, sqq., les notes de Du Cange sur cette lettre de l'empereur Alexis.

[2] Bernoldi *Chronicon*, ad an. 1082, dans Pertz : SS. T. V, p. 437.

Digitized by Google

la réponse de l'assemblée fut négative, et, malgré sa détresse, Grégoire VII la respecta et n'eut garde de passer outre [1].

Plus généreuse que le clergé de Rome, la comtesse Mathilde fit fondre les objets d'or et d'argent qu'elle gardait dans la forteresse de Canossa et elle envoya à Grégoire VII sept cents livres d'argent et neuf livres d'or, mais c'était encore là une somme bien minime pour nourrir une ville assiégée et satisfaire l'avidité proverbiale du peuple romain [2].

Qui donc viendrait au secours du pape et de son Église? Bien des fois, des hauteurs de Saint-Pierre d'où il pouvait voir les campements du roi aux *Prata Neronis*, Grégoire VII dut se poser cette question. Mais l'avenir restait sombre, l'horizon était muet. Malgré sa bonne volonté, le nouveau roi Hermann de Luxembourg, occupé à consolider son trône bien chancelant encore, ne pouvait venir en Italie ; la comtesse Mathilde était impuissante, et Jordan de Capoue avait passé à l'ennemi. Restait Robert Guiscard, mais Robert Guiscard combattait en Orient depuis bientôt un an et n'avait jamais sacrifié ses intérêts ou ses ambitions pour venir en aide à l'Eglise.

Malgré les tristes expériences du passé, Grégoire VII espérait encore en lui, et comme, sur ces entrefaites, le duc lui avait écrit pour lui faire part de la brillante victoire qu'il avait remportée sur l'empereur Alexis Comnène, le pape lui répondit par la lettre suivante :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au glorieux duc Robert, salut et bénédiction apostolique.

« En nous faisant connaître ainsi qu'aux Romains les succès de la guerre que tu poursuis et la belle victoire que tu as remportée, tu as sagement suivi l'usage et satisfait aux convenances ; cette victoire désirée vivement par tous tes amis te sera d'autant plus chère, d'autant plus agréable qu'elle te vaudra leurs chaleureuses félicitations. Mais en revanche, n'oublie jamais celui dont la faveur et le secours, tu le sais parfaitement, ont si heureusement fait prospérer tes affaires. Car de même que l'ingratitude provoque la colère, de

[1] Voyez dans Watterich : *Pontif. roman. vitæ*, t. I, p. 452, Lipsiæ, in-8°, 1862, le *Conventus romanus*, déjà publié par Baluze : *Miscell.* Lib. VII, p. 69. Comme le dit Watterich, ce refus de tout subside trahissait chez les membres du synode la pensée de ménager Henri IV.

[2] Donizonis *Codex Canusinus autographus* (Vatic. 4922) dans Watterich, lib. cit., t. I, p. 452, sq.

Digitized by Google

même la reconnaissance procure de nouvelles grâces. Souviens-toi donc d'avoir toujours devant les yeux saint Pierre dont la protection envers toi est attestée par ces grands événements, réponds à ses bienfaits si l'occasion s'en présente, tâche même de faire de lui ton débiteur, car plus tu te seras dépensé pour lui, plus tu seras en droit de compter sur son appui. Souviens-toi de ta mère, la sainte Eglise romaine qui se confie à toi parmi les autres princes et te chérit particulièrement. Souviens-toi de ce que tu lui as promis; et cette promesse qui, lors même que tu ne l'aurais pas faite, te serait imposée parce que tu es chrétien, ne tarde pas à l'accomplir. Tu n'ignores pas quels troubles a excités contre l'Eglise romaine, Henri prétendu roi, et combien elle a besoin du secours de son fils, c'est-à-dire du tien. Agis donc afin qu'autant le fils de l'iniquité s'efforce de la combattre, autant cette Eglise romaine ait à se féliciter du secours de ta piété.

« Nous avons craint d'attacher ici notre sceau de plomb, de peur que si les ennemis s'en emparaient, ils ne s'en servissent pour quelque falsification [1]. »

Cette lettre parvint à Robert Guiscard lorsqu'après avoir pris la ville de Castoria, il se dirigeait sur Thessalonique pour marcher ensuite sur Constantinople, et elle contribua à arrêter le vainqueur et à modifier ses projets de conquête. Ce serait sortir des limites de cet article que de raconter ici en détail cette campagne de Robert Guiscard en Orient, campagne si mouvementée, si intéressante, si remplie de péripéties de toute sorte et dans laquelle le grand capitaine donna de magnifiques preuves de sa bravoure, de sa ténacité et de son génie militaire. Qu'il nous suffise donc de dire qu'après avoir pris l'île de Corfou, Robert Guiscard et ses troupes vinrent assiéger la ville de Durazzo, la clé de l'ouest de l'empire. Autour de Durazzo se livrèrent de nombreuses et sanglantes batailles, car les Normands eurent à combattre sur mer la flotte vénitienne, venue au secours des Grecs, et sur terre l'empereur Alexis lui-même qui, ayant réuni toutes les troupes disponibles de son empire, essaya de sauver Durazzo et de jeter à l'eau les envahisseurs. Si sur mer les Normands n'ayant pas encore assez l'expérience de la grande guerre maritime, éprouvèrent des revers après avoir vaillam-

[1] *Gregorii VII Registrum*, VIII, 40 dans Jaff : *Monum. Gregor.*, p. 491.

Digitized by Google

ment disputé la victoire, en revanche ils triomphèrent si complètement de l'empereur Alexis que le malheureux souverain ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval.

Durazzo subit la loi du vainqueur et Robert Guiscard y ayant laissé une garnison sous le commandement de Fortin de Rossana, s'avança résolument avec son armée dans l'intérieur de l'empire. Tout souriait au valeureux et audacieux normand et il pouvait vraiment espérer s'asseoir bientôt sur le trône impérial. Il connaissait la force de ses troupes et la faiblesse de ses adversaires ; sa flotte dominait de nouveau sur l'Adriatique et assurait ses communications avec ses états d'Italie; sur son passage, les villes et les châteaux, terrifiés à la vue de ses troupes et des machines de guerre qu'elles traînaient avec elles, se soumettaient spontanément pour éviter les rigueurs du vainqueur. C'est ainsi qu'il arriva à la ville de Castoria, où l'empereur avait placé trois cents Varanges avec mission de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Mais les Varanges eux-mêmes furent saisis par cette panique qui se propageait dans toute l'Illyrie ; lorsqu'ils virent que Robert Guiscard et ses Normands étaient décidés à faire dans les règles le siège de Castoria, ils s'empressèrent de capituler pour obtenir des conditions moins défavorables et tous les pays voisins se soumirent également. Afin d'entraîner de nouvelles défections, Robert Guiscard se montrait très affable à l'égard de ceux qui embrassaient son parti et les comblait de présents et de prévenances. Après avoir raconté cette marche en quelque sorte triomphale, G. Malaterra a donc raison d'ajouter que la crainte inspirée par le nom de Robert Guiscard faisait déjà trembler Constantinople et l'empire d'Orient tout entier.

Ce fut, nous l'avons dit, en marchant de Castoria sur Thessalonique qu'il recut la lettre de Grégoire VII, et cette lettre, ainsi que les autres nouvelles d'Italie, le décidèrent à s'arrêter brusquement. Il réunit aussitôt les capitaines de son armée, leur exposa que la situation de l'Italie exigeait impérieusement son retour immédiat, et, après avoir recommandé à son fils Boëmond la prudence et la bonne entente avec ses lieutenants, il le présenta à ses troupes comme général en chef pendant son absence. Cela fait, il gagna rapidement la côte d'Illyrie, prit avec lui deux navires, et vint avec sa femme Sikelgaïta débarquer à Otrante. Guillaume de Pouille rapporte que son absence avait

Digitized by Google

duré un an ; il faut par conséquent placer son retour vers le mois de mai 1082 [1].

Robert Guiscard revenait-il uniquement pour secourir le pape? C'était bien là une de ses pensées, mais sa conduite antérieure permet de supposer que la seule nouvelle de la détresse de Grégoire VII n'aurait pu l'arrêter sur la route de Constantinople. Robert n'ignorait certainement pas l'alliance conclue entre Alexis Comnène et Henri IV, et les tentatives du premier pour décider le second à envahir l'Italie méridionale. Rome seule arrêtait encore Henri IV, déjà omnipotent dans le nord et le centre de l'Italie ; mais Rome ne pouvait résister indéfiniment et, après sa chute, il était d'autant plus facile au roi de Germanie d'entrer dans la Pouille et la Calabre qu'il avait pour allié Jordan de Capoue, et que bien des seigneurs normands, jaloux des Tancrède, désireux de secouer leur joug, embrasseraient avec empressement le parti du roi.

Le premier soin de Robert Guiscard, après avoir débarqué à Otrante, fut de pacifier la Pouille et la Calabre. Il partit sans perdre de temps pour la ville d'Oria, assiégée par Geoffroy de Conversano. Lorsque les assiégeants apprirent que le terrible duc était revenu en Italie et qu'il marchait contre eux, la peur les saisit et ils se dispersèrent sans attendre son arrivée ; Robert Guiscard, vainqueur sans avoir combattu, fut reçu à Oria par les habitans, tous joyeux de leur délivrance [2].

Presque tous les historiens ont répété qu'après son retour d'Orient, Robert Guiscard ne vint pour la première fois à Rome, au secours du pape qu'au mois de mai 1084 ; il existe cependant un texte du chroniqueur Lupus et un autre de Romuald de Salerne d'après lesquels le duc normand aurait paru à Rome des 1082, fort peu de temps par conséquent après son débarquement. Lupus écrit à l'année 1082 : « Le duc Robert revenant d'Épidaure et y ayant laissé son fils Boëmond, vint à Rome au secours du pape Grégoire lorsque le roi se trouvait en Ligurie, cherchant à enlever cette province à Mathilde, laquelle la possédait

[1] Anne Comnène, Guillaume de Pouille et Geoffroy Malaterra ont raconté cette première campagne de Robert Guiscard en Orient ; K. Schwartz en a publié en 1854, à Fulda, une intéressante monographie sous le titre : *Die Feldzüge Robert Guiscard's gegen das Byzantinische Reich, nach den Quellen dargestellt.*

[2] G. Malaterra : *Historia Sicula*, l. III, c. XXXVIII.

Digitized by Google

conjointement avec le pape Grégoire [1]. » De même Romuald de Salerne à l'année 1082 : « Robert Guiscard, accompagné de sa femme, rentra en Pouille. Se mettant ensuite avec son fils Roger à la tête de son armée, il vint trouver Grégoire et chassa de Rome tous les ennemis du pape. Il assiégea la ville de Tivoli et y causa de grands dommages, car la majeure partie des troupes impériales et le faux pape Clément avaient trouvé un asile dans Tivoli [2]. » Ces textes s'harmonisent avec ce que nous savons par ailleurs de la situation de Grégoire VII et d'Henri IV durant l'été de 1082. Après avoir, comme il a déjà été dit, reparu devant Rome avec une armée au printemps de cette année, Henri IV ne pouvant vaincre la résistance des Romains, dut se contenter de parcourir et de ravager de la façon la plus barbare l'*Agro romano* et, peu après Pâques, il regagna le nord de l'Italie. Mais l'antipape Clément ne le suivit pas dans sa retraite, et précisément les *Annales* de Bonitho et celles de Bernold nous le montrent résidant à Tivoli et terrorisant tout le pays durant l'été de 1082 [3].

Il n'est pas surprenant que, lors de cette première incursion, Robert Guiscard n'ait pu s'emparer de Tivoli ; il avait laissé en Orient ses meilleures troupes et était depuis trop peu de temps sur le continent pour y avoir recruté une nouvelle armée. Aussi sa visite à Rome n'ayant rien changé à la situation des partis, on s'explique qu'elle ait été passée sous silence par beaucoup de chroniqueurs.

Ne pouvant chasser du Latium les ennemis de Grégoire VII, Robert Guiscard résolut de faire du moins expier à son neveu Jordan de Capoue l'alliance qu'il avait conclue avec Henri IV contre le Saint-Siège.

C'était toujours à Capoue, auprès de la dynastie normande,

[1] « Dux rediens ab Epidauro... perrexit Romam, ferens auxilium papæ Gregorio cum jam rex in partibus moraretur Liguriæ ad debellandam Mathildæ provinciam. » Lupus, *ad an.* 1082, dans Pertz, SS. T. V, p. 61. Lupus distingue tout à fait cette expédition de Robert Guiscard à Rome de celle de 1084 qu'il rapporte également.

[2] « Ipse (Robert Guiscard) cum uxore Apuliam repetiit. Dehinc assumens exercitum una cum filio suo Rogerio papam adiit, hostes ejus ab urbe propulit ac civitatem Tiburim obsedit acriter eam expugnans ; illuc enim magna pars militum imperatoris simul cum falso papa Clemente se receptaverat. » Romuald. Salernita. dans Muratori : R. I. SS. T. VII, pp. 174-175.

[3] Bonitho *ad amicum*, l. IX dans Jaffe, *Mon. Gregor.*, p. 678. — Bernoldi *Chronicon*, ad an. 1082, *l. c.*

Digitized by Google

rivale de celle des Tancrède, que les barons normands trouvaient de l'appui et des sympathies lorsqu'ils se révoltaient contre le duc ; humilier Jordan et le vaincre était donc le plus sûr moyen de réduire la rébellion à l'impuissance. Mais le prince de Capoue, maître d'une grande partie de la Campanie, avait sous ses ordres des troupes nombreuses et aguerries ; il fallait pour l'attaquer des forces considérables ; aussi Robert Guiscard appela à son aide Roger de Sicile, et les deux frères envahirent la Campanie. Ce fut une promenade militaire plutôt qu'une campagne sérieuse, car ils ne purent s'emparer ni de Capoue, ni d'Aversa ; comme d'ordinaire dans ces guerres barbares, les malheureuses campagnes supportèrent tout le poids de la guerre, et Jordan, réfugié derrière les remparts de ses villes fortes, assista impuissant à la dévastation de sa principauté. Robert Guiscard rentra ensuite dans ses états et le comte Roger en Sicile [1].

Nous ne connaissons que d'une manière bien incomplète les motifs qui immobilisèrent ensuite Robert Guiscard dans le midi de l'Italie durant les dix-huit mois environ qui s'écoulèrent de l'expédition contre Capoue et Aversa à l'arrivée du duc à Rome au mois de mai 1084. Au lieu de revenir en Orient, où sa présence à la tête de son armée était si nécessaire, ou bien au lieu d'empêcher le retour d'Henri IV devant Rome en organisant la défense du Saint-Siège, il châtie en 1083 la ville de Bari, et lui impose de fortes contributions de guerre [2] ; puis il assiège durant trois mois, du mois de mai au 10 juillet 1083, la ville de Cannes, s'en empare et la détruit complètement. Hermann et son frère utérin Abagélard défendirent Cannes contre Robert Guiscard, et, lorsque la place succomba, ils furent assez heureux pour échapper au vainqueur, et se réfugièrent à la cour de l'empereur Alexis [3].

Les rébellions de Bari et de Cannes étaient évidemment le résultat des intrigues des Byzantins ; il ne saurait y avoir de doute sur ce point, puisque nous savons par Anne Comnène que l'empereur Alexis écrivit lui même à Hermann de Cannes pour

[1] G. Malaterra : *Historia Sicula*, III, 34. — Romuald. Salern. dans Muratori, R. I. SS., *l. c.*

[2] « Tulit ipse dux multa millia solidorum ab ipsis Barenses, et fecit eis pro exinde magna tribulatio et capsiones *(sic)*. » Ignotus Barensis, ad an. 1083, dans Muratori. V. R. I. SS. T. V.

[3] Guillaume de Pouille. L. IV. v. 528, sqq.

Digitized by Google

l'engager à se révolter contre Robert Guiscard [1]. L'étude des quelques chartes qui nous restent de cette époque montre que d'autres seigneurs normands se laissèrent également gagner par l'or et la diplomatie des Byzantins ; ils datent leurs chartes par les années du règne d'Alexis, comme s'ils étaient ses sujets dévoués [2].

Robert Guiscard était donc occupé à pacifier ses états et à préparer les éléments d'une nouvelle expédition, durant ces longs mois d'inaction apparente dont nous le verrons sortir en 1084 pour venir au secours de Grégoire VII ; comment fut amenée cette intervention ? Après quels événements se produisit-elle ? C'est ce que la suite de l'histoire du Saint-Siège va maintenant nous apprendre.

En décembre 1082, Henri IV, suivi d'une nombreuse armée, reparut une troisième fois devant Rome, plus résolu que jamais à briser toute résistance et à pénétrer coûte que coûte dans la ville éternelle. Mais le courage et la fidélité des Romains à Grégoire VII ne se démentirent pas, et lorsque, le 9 avril 1083, le roi célébra, à Sainte-Rufine, la fête de Pâques [3], il n'était guère plus avancé que le premier jour; toutes ses tentatives pour s'emparer de vive force, soit du Vatican, soit de la forteresse qui protégeait Saint-Paul hors les murs avaient échoué. Après Pâques, il campa de nouveau sur les *Prata Neronis* et les assiégés ayant fait une grande sortie, il les rejeta en désordre dans la ville. Cette journée coûta la vie à beaucoup de Romains, noyés dans les flots du Tibre ou écrasés sous les pieds des chevaux.

Enfin le 2 juin 1083, quelques Milanais d'Henri IV, profitant de ce qu'une partie des remparts de la cité Léonine était mal gardée, escaladèrent une tour et s'en emparèrent : aussitôt ils

[1] A. Comnenæ : *Alexiadis*, l. III, 10. γράμμαρτα τοίνυν πρῶτον μεν πρὸς τόν ἀρχηγὸν Λογγιβαρδίας Ερμᾶνον ἐκθεμενος.

[2] M. de Blasiis écrit dans la note 1 de la page 288 du T. II de son ouvrage : *La Insurrezione Pugliese e la conquista Normanna*. « Un instrumento scritto in Melfi, nel quale Pietro figlio di Poto fa donazione della Chiesa di S. Martino, e segnato con queste note : Imp. d. n. Alexii, messe octobris, VII. Ind. (1085). De Meo ad an. La ribellione avvenne probabilmente in questo tempo. Similmente un diploma di Arrigo conte di Lucera e Gargano e della moglie Adelisa figlia del conte Ruggieri di Sicilia, e di Giuditta, è dato : anno II. Imp. D. Alexii SS. Imp. nostri, mense martio. Ind. VI, vi. »

[1] Ekkehardi *Chronica*, ad an. 1083, dans Pertz: SS. T. VI.

Digitized by Google

ouvrirent à l'armée une issue par laquelle elle pénétra dans la place. Les assiégés résistèrent encore et une furieuse bataille s'engagea jusque sous le portique de Saint-Pierre. La cité Léonine resta au pouvoir d'Henri IV, mais, à son grand chagrin, il ne put s'emparer de Grégoire VII [1]. Mettre la main sur Hildebrand, voir humilié, déposé et confondu l'insaisissable moine, se venger enfin de Canossa, était le désir le plus ardent du roi, et, en se précipitant le 2 juin dans la cité Léonine, en courant au Vatican, il put croire un instant que son rêve allait se réaliser ; mais Hildebrand, quittant le Vatican, trouva d'abord un asile dans l'imprenable forteresse du château Saint-Ange et vint ensuite habiter le Latran et le Monte-Celio, où la colère du roi ne put l'atteindre [2]. Le 24 juin suivant, fête de saint Jean Baptiste, Grégoire VII, avec son intrépidité ordinaire, excommunia une fois de plus l'antipape Guibert, le roi Henri IV et tous leurs partisans [3].

Lorsque le pontife lançait ce nouveau défi, il était déjà abandonné par une partie des Romains ; quelques cardinaux avaient également passé à l'ennemi, et tout annonçait que la lutte aurait bientôt pour lui une issue désastreuse. Henri IV répondit à la sentence d'excommunication en faisant, le 28 juin, veille de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul, couronner à Saint-Pierre l'antipape Guibert[4]. On touchait donc au dénouement ; aussi est-ce avec une grande surprise qu'on voit le roi quitter Rome le 1er juillet avec la majeure partie de son armée et regagner la Lombardie, tandis que Guibert rentrait dans sa ville épiscopale de Ravenne. Henri IV laissait dans la cité Léonine une garnison de trois cents teutons, commandés par Udalrich de Godesheim et établis dans une forteresse qu'on avait en toute hâte élevée près de Saint-Pierre ; quant aux remparts de la cité Léonine, ils avaient été

[1] Landulfi *Historia Mediolanensis* dans Pertz: SS. T. VIII.

[2] On a cru à tort qu'après la prise de la cité Léonine, le 3 juin 1083, Grégoire VII s'était réfugié définitivement au château Saint-Ange, le chroniqueur Lupus écrit au contraire *ad an.* 1083 : « Et in mense Junii, relicto ibidem suo præsidio ac filio in castellum quod ille (Heinricus IV) illic construxit, ad debellandum Gregorium papam qui in Laterano ac in Celio monte se continebat... secessit in partes Tusciæ. » Cf. Pertz : SS. T. V, p. 61.

[3] Bernoldi *Chronicon*, ad an. 1083, dans Pertz : SS. T. V, p. 437.

[4] *Annales Augustani*, ad an. 1083, dans Pertz : SS. T. III, p. 130. — Bernoldi *Chronicon*, *l. c.*

Digitized by Google

démantelés pour empêcher les Romains de s'en servir de nouveau contre l'armée royale.

Pourquoi le départ du roi en un pareil moment ? Quel en était le motif ?

Fatigués par des hostilités qui duraient déjà depuis plusieurs années, voyant leur ville, leurs fortunes et leurs vies constamment en danger, les principaux de la noblesse romaine avaient conclu avec le roi, à l'insu du pape, un traité secret. Le roi s'engageait par ce traité à quitter Rome avec son armée jusqu'à l'hiver suivant ; en retour, les Romains promettaient à Henri IV de le faire couronner empereur par le pape lorsqu'après cinq ou six mois, il reparaîtrait dans la cité Léonine ; si, à ce moment, le pape était mort ou en fuite refusant de revenir, les Romains protestaient qu'ils lui donneraient sans hésiter un successeur qui rendrait au roi le bon office de le couronner empereur. Enfin les Romains livrèrent à Henri IV vingt otages, pris dans la noblesse, comme gage de leur fidélité et comme preuve de la sincérité de leurs promesses.

Il fallait beaucoup d'optimisme pour croire à la possibilité d'un rapprochement à la suite duquel Grégoire VII aurait consenti à sacrer Henri IV empereur ; il se peut toutefois que les Romains aient négocié de bonne foi, car, pour faciliter cette pacification, ils obtinrent du roi qu'il promît de laisser Grégoire VII tenir librement à Rome, au mois de novembre suivant, un grand synode et de n'empêcher personne de s'y rendre. Gisulfe, prince dépossédé de Salerne, qui se trouvait alors à Rome et y soutenait avec ardeur les intérêts de Grégoire VII, refusa de prendre part à ce traité avec le roi, soit qu'il n'eût aucune confiance dans la parole d'Henri IV, soit qu'il comprît l'impossibilité de mettre en pratique de pareilles stipulations [1].

Une suprême tentative pour résoudre le différend qui depuis plusieurs années divisait d'une manière si grave le sacerdoce et l'empire allait donc être faite ; au moment où tout semblait

[1] Bernold et Ekkéhard parlent de ce traité secret conclu entre Henri IV et les Romains, et dont l'exécution était fixée au plus tard au 1er décembre 1083. Le serment prêté à cette occasion par les Romains a été retrouvé à Londres dans un manuscrit du Musée Britannique, provenant de la famille d'Arundel, et a été imprimé dans les *Mon. Germ. Hist.* T. VIII, p. 461.

Digitized by Google

perdu, les idées de conciliation plusieurs fois déjà émises par le cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin, reprenaient le dessus. Deux motifs décidèrent Grégoire VII, malgré les cruelles expériences du passé, à essayer une fois encore de dénouer pacifiquement la situation ; d'abord il ignorait les stipulations conclues entre la noblesse romaine et le roi, puis les Romains et Henri IV acceptaient en principe que Grégoire VII était le seul pape légitime ; les prétentions de l'antipape Guibert ne devaient en aucune façon être discutées dans le futur synode.

Nous possédons encore la lettre de convocation au synode envoyée par Grégoire VII aux évêques des Gaules ; elle définit avec précision le but de l'assemblée. Après avoir reproché à ces évêques leur peu d'empressement à venir au secours de l'église romaine si cruellement éprouvée, le pape ajoute : « Nous comptons tenir à la mi-novembre un synode pour y résoudre avec le secours de Dieu, les difficultés qui existent depuis déjà longtemps entre la couronne et le siège apostolique et pour ramener la concorde ; et, par les présentes, de la part du bienheureux Pierre prince des apôtres, nous vous invitons à y assister. Nous informons en outre votre fraternité que, Dieu aidant, vous pourrez en toute sécurité venir auprès de nous et rentrer ensuite dans votre pays car les principaux de la cour d'Henri prétendu roi, ont, sous la foi du serment, déclaré à nos fidèles qu'ils s'abstiendraient de tout acte d'hostilité. Nous désirons donc, comptant sur le secours de Dieu, délibérer avec vous sur les moyens d'établir la paix, et de ramener les schismatiques dans le sein de notre sainte mère l'Église [1]. »

Grégoire VII se faisait illusion ; Henri IV, enorgueilli par ses récents succès, ne comptait que sur son épée pour résoudre les questions pendantes et pour arriver à ce titre d'empereur, but de son ambition ; il ne prit pas au sérieux le synode du mois de novembre et, malgré les promesses faites, malgré les serments prêtés, il empêcha plusieurs prélats de s'y rendre, surtout ceux dont il connaissait le dévouement au Saint-Siège. De ce nombre furent Hugo, archevêque de Lyon, Anselme, le vaillant évêque de Lucques, Réginald, évêque de Como. De même les ambassadeurs

[1] Udalrici *Codex*, n. 58, dans Jaffe : *Monumenta Bambergensia*, p. 123. — Voyez aussi dans le *Gregorii VII Registrum*, VIII, 51 (Jaffe, *Mon. Greg.*, p. 503) la lettre du pape au clergé et aux fidèles.

Digitized by Google

du roi Hermann qui se rendaient au synode pour y défendre la cause de leur maître, furent arrêtés, le 11 novembre, près du *Forum Cassii*, entre Sutri et Viterbe et complètement dévalisés. Le roi mit le comble à ces violences en retenant prisonnier contre le droit des gens, Odon, cardinal évêque d'Ostie, chargé auprès de lui d'une mission diplomatique du Saint-Siège [1].

Après de pareils préliminaires, comment le concile pouvait-il songer à une œuvre de conciliation ? Il s'ouvrit le 20 novembre 1083 au Latran et compta surtout des évêques de la Pouille et de la Campanie, c'est-à-dire des possessions normandes. Quelques prélats français ayant pu éviter les embuches des partisans d'Henri IV, y parurent également. Le concile dura trois jours et Grégoire VII y traita de la foi, de la vie chrétienne, de la fermeté et de la constance nécessaires dans les circonstances où l'on se trouvait, avec une éloquence et une hauteur de vue qui arrachèrent des larmes à tous les yeux. Il voulait anathématiser de nouveau Henri IV, mais, comme l'assemblée le supplia de n'en rien faire, il se contenta d'excommunier d'une manière générale tous ceux qui avaient empêché qui que ce fut de se rendre au tombeau de saint Pierre ou auprès du pape. L'assemblée fut dissoute sans avoir porté d'autre décret [2].

Un mois après la tenue du concile, avant la fête de Noël 1083, Henri IV revint à Rome avec ses partisans et comme les murs de la cité Léonine n'avaient pas été relevés, il occupa de nouveau l'église Saint-Pierre, où il célébra la Noël et demanda à la noblesse romaine d'exécuter le traité qu'elle avait conclu avec lui l'été précédent. Mais, dans l'intervalle, la situation de la ville éternelle s'était modifiée à l'avantage de Grégoire VII, et le roi n'eut pas lieu d'être satisfait de la réponse qui lui fut faite.

Les trois cents teutons laissés en garnison dans la cité Léonine étaient presque tous morts de la fièvre ou des suites de l'hostilité des Romains, et, parmi eux, leur chef Udalrich de Godesheim; trente seulement vivaient encore lors du retour d'Henri IV. En

[1] Voyez surtout Bernoldi *Chronicon*, ad an. 1083, dans Pertz : SS. T. V, p. 437.

[2] Gregorii VII *Registrum*, VIII, 58 : *de Concilio romano* dans Jaffe : *Mon. Gregor.*, p. 516. — C'est Bernold, *l. c.*, qui mentionne les instances faites auprès de Grégoire VII, pour qu'il n'anathématisât pas de nouveau Henri IV.

Digitized by Google

outre la forteresse qu'ils occupaient près de Saint-Pierre avait été rasée [1].

Les procédés d'Henri IV empêchant les évêques et les abbés de se rendre au concile avaient déjà indisposé les Romains contre lui, une autre circonstance acheva de les rattacher de nouveau au parti de Grégoire VII. Robert Guiscard, connaissant la pénurie du trésor pontifical et sachant la proverbiale avidité du peuple romain, envoya sur ces entrefaites à Grégoire VII une grande somme d'argent. Le normand avait calculé juste, car l'arrivée de cet argent ne fut certainement pas sans influence sur le revirement des esprits, à ce même moment, en faveur du Saint-Siège [2].

La noblesse de Rome avoua alors à Grégoire VII les stipulations conclues avec Henri IV; mais, en même temps, s'inspirant d'une casuistique des plus étranges, elle prétendit qu'en promettant au roi de lui faire donner la couronne impériale par le pape Grégoire ou par son successeur, elle n'avait pas entendu qu'il fût solennellement couronné ; il suffisait de lui faire parvenir cet insigne de la dignité impériale pour que la promesse faite fût accomplie et le serment tenu. On envoya au roi une déclaration conçue dans ce sens et elle fut renouvelée de vive voix lorsqu'il reparut dans la cité Léonine. « Si le roi, disaient les Romains à Henri IV, veut se réconcilier avec le pape, dans ce cas, son couronnement, dans tout le sens du mot, ne présentera aucune difficulté, il aura lieu sans délai ; s'il se refuse à faire la paix, eux les Romains, consentaient à ce que Grégoire VII lui tendît la couronne au bout d'un bâton par une ouverture du château Saint-Ange ; il la recevrait alors accompagnée des malédictions du pape. » Il est facile de comprendre combien une telle fin de non recevoir, notifiée en ces termes, irrita Henri IV, d'autant plus qu'il ne put châtier ceux qui le bravaient si insolemment ; ses menaces et ses promesses furent également impuissantes pour changer à cette époque les dispositions du peuple romain [3].

Dans une lettre qu'il écrivit quelques mois plus tard à Théo-

[1] Bernoldi *Chronicon*, ad an. 1083, dans Pertz, *l. c.*

[2] « Dux, écrit Lupus, direxit plus quam triginta milia solidorum Romanis, quatenus sibi eos papæ que reconciliaret ; quod et factum est. » Lupus ad an. 1083 dans Pertz : SS. T. V, p. 61.

[3] Tous ces détails sont fournis par la chronique de Bernold, *l. c.*

Digitized by Google

deric, évêque de Verdun, Henri IV raconte qu'il fut alors profondément découragé, et que, désespérant de prendre Rome et d'y être couronné empereur, il songea à quitter l'Italie et à rentrer en Germanie [1]. Mais une circonstance dont il ne parle pas, et que nous connaissons par Bernold, lui rendit quelque espoir et releva son courage. Il reçut de l'empereur Alexis une seconde ambassade à la tête de laquelle se trouvait un grand seigneur byzantin, nommé Methymnès ; elle apportait au roi une nouvelle somme d'argent et le pria instamment de remplir la promesse qu'il avait déjà faite de marcher contre Robert Guiscard dans l'Italie du sud et de se mesurer avec lui. Alexis, préoccupé des préparatifs que faisait le duc normand pour envahir de nouveau l'empire d'Orient, cherchait par tous les moyens à le retenir en Italie et à détourner l'orage qui menaçait ses états [2].

Le roi reçut l'argent des Byzantins, et, comme la noblesse romaine lui était décidément hostile, il fit distribuer une partie de cet argent dans le peuple pour y recruter des adhérents ; il espérait, et l'événement devait lui prouver qu'il avait calculé juste, que l'antagonisme existant entre la noblesse et le peuple lui ouvrirait peut-être les portes de Rome. Restait, il est vrai, l'obligation de faire une campagne dans l'Italie du sud et Henri IV ne pouvait guère s'y soustraire ; mais, d'un autre côté, attaquer chez lui un adversaire aussi redoutable que Robert Guiscard était une entreprise bien périlleuse. Aussi le roi ne fit guère qu'une inoffensive promenade militaire et évita avec soin d'aller là où il courait risque de rencontrer le terrible duc. Le 1er février 1084, il quitta Rome, s'avança dans la direction de la Pouille et de la Campanie, et eut, à cette occasion, de nouvelles entrevues avec Jordan, prince de Capoue, avec les comtes des Marses, avec Raniéri, duc de Camerino et de Spolète, c'est-à-dire avec les ennemis de Robert Guiscard dans cette partie de l'Italie [3].

[1] Voyez dans Pertz : SS. T. VIII, p. 185 ; dans les *Gesta Trever.* cette lettre d'Henri IV à Théoderic, évêque de Verdun.

[2] Cette ambassade mentionnée par Bernold est évidemment celle dont parle A. Comnène (*Alexiad.* V, 3), et à la tête de laquelle se trouvait Methymnès.

[3] Cf. Ekkehardi *Chronicon*, ad an. 1084, dans Pertz : SS. T. VI. Le chroniqueur se trompe lorsqu'il écrit qu'Henri IV prit « magnam Apuliæ partem ; » il ne prit rien du tout. Voyez aussi la chronique du Mont-Cassin. *Auct. Petro*, III, 50, dans Pertz : SS. T. VII, p. 739.

Digitized by Google

Pendant qu'il continuait cette chevauchée peu glorieuse — car les chroniqueurs n'indiquent pas qu'elle ait été signalée par un seul fait militaire — Henri IV reçut une ambassade que lui envoyait le peuple de Rome pour le prier de revenir, lui donnant l'assurance que les portes de la ville lui seraient ouvertes [1]. Le roi revint aussitôt sur ses pas et, dès le 21 mars 1084, il était de nouveau à Saint-Pierre, dans la cité Léonine, avec sa femme, la reine Bertha, l'antipape Guibert, les évêques de Padoue, de Bâle, d'Utreck, de Strasbourg, de Vicence, le duc Ranieri et une armée assez nombreuse. Le même jour, la porte Saint-Jean lui fut en effet ouverte par le peuple, gagné par l'or byzantin et Henri, accompagné de l'antipape, prit enfin possession du Latran. Quant à Grégoire VII, il vint de nouveau se réfugier au château Saint-Ange ; la noblesse presque tout entière lui resta fidèle et, comme gage de son dévouement, confia au pape quarante otages pris dans ses rangs.

Le château Saint-Ange n'était pas le seul point de Rome encore au pouvoir du pape ; la milice de Saint-Pierre occupait également les ponts du Tibre ; Rusticus, parent et ami de Grégoire VII, tenait l'antique Septizonium près du Palatin et s'y défendait énergiquement ; près de l'arc de triomphe de Titus, la tour Cartularia, où les Frangipani étaient installés, résistait aussi aux teutons ; enfin sur les hauteurs du Capitole, la famille des Corsi avait barricadé toutes les issues pour barrer le passage aux troupes d'Henri IV.

La situation de Rome était donc épouvantable, et cette situation se prolongea durant deux mois. Pendant deux mois, du 21 mars au 21 mai, Césariens et Grégoriens ensanglantèrent les rues de la ville ; ainsi, dans une seule rencontre qui eut lieu en pleine semaine de Pâques, quarante soldats d'Henri IV furent mis hors de combat. Combien d'œuvres d'art périrent dans cette furieuse tourmente, que de monuments, respectés jusque-là par les barbares, et qui métamorphosés en forteresses, portent encore aujourd'hui la trace des mutilations qu'ils eurent à subir [2] !

[1] Dans la lettre déjà citée, Henri IV écrit à Théodoric de Verdun : « Ecce Romani missis legatis ut Romam intraremus rogaverunt. » — La chronique de Ekkéhard parle aussi de cet appel ; cf. Pertz : SS. T. VI, p. 205.

[2] Pour tous ces détails, voyez Ekkéhard et Bernold *ll. cc.*, surtout le second chroniqueur.

Digitized by Google

Aussitôt après avoir pris possession du Latran, au milieu du tumulte des armes, Henri IV convoqua un synode dans l'antique résidence des papes. Trois invitations successives furent faites à Grégoire VII pour qu'il s'y rendît, mais on comprend qu'elles restèrent sans réponse. L'assemblée, composée des ennemis les plus acharnés du pontife, le déclara excommunié, prononça contre lui une sentence de déposition et choisit Guibert pour son successeur.

Le dimanche suivant, dimanche des Rameaux, 24 mars 1084, Guibert fut solennellement sacré et intronisé à Saint-Pierre, non pas, comme le voulait la tradition, par les évêques suburvicaires d'Albano, d'Ostie et de Porto, ces évêques étaient restés fidèles à Grégoire VII, mais par des prélats excommuniés, par les évêques d'Arezzo et de Modène [1]. Guibert prit le nom de Clément III et compta, à partir de ce jour, les années de son prétendu pontificat.

Huit jours après, le jour même de Pâques, 31 mars, Clément III posa la couronne impériale sur la tête d'Henri IV et le sacra empereur aux acclamations de la multitude. La reine Bertha fut également couronnée impératrice [2].

Du haut des remparts du château Saint-Ange, Grégoire VII pouvait apercevoir la marche triomphale du nouvel empereur et de l'antipape, entendre les vivats de leurs partisans ; mais si sa grande âme était attristée par le spectacle des épreuves que l'Église avait à traverser, son fier courage n'en fut en aucune façon abattu. Au terme de la voie qu'il avait suivie, il trouvait l'abandon, l'isolement, une prison dans une tour au milieu de Rome ; cette ville de Rome n'était plus qu'un champ de bataille ; de terribles commotions agitaient l'Italie et la Germanie, n'importe ! pour Grégoire VII, cette voie était toujours la seule vraie, celle dont le devoir de sa charge pastorale lui défendait de s'écarter. Cet homme de fer ne connut jamais de défaillance ; toute sa vie il s'inspira de cette devise qu'il répète dans ses lettres, il écrit plusieurs fois qu'on ne lui arrachera rien contre sa conscience, *neque per amorem, neque per timorem*.

[1] «Mutinensis et Aritinus cum reliquis hereticis Ravennatem illum non in Romanum patriarcham, quod nullo modo potuerunt, set in damnatissimum heresiarcham promoverunt ; ut quanto altius inter ipsos emineret, tanto majoris damnationis privilegium possideret. » Bernoldi *Chronicon* ad an. 1084. Pertz : SS. T. V, p. 440.

[2] Ekkéhard, Bernold, *Annales Augustani*, *U. cc.*

Digitized by Google

Après avoir ainsi reçu la couronne impériale des mains d'un excommunié, Henri IV resta à Rome pour s'emparer des positions de la ville qui résistaient encore et surtout pour forcer le château Saint-Ange à capituler. Quelle gloire s'il pouvait enfin faire Hildebrand prisonnier et l'amener en Germanie comme le plus glorieux trophée de sa victoire! Le 29 avril, il était maître du Capitole [1], mais la noblesse romaine ne se décourageait pas et résistait au contraire avec une telle opiniâtreté que Benzo, évêque d'Albe, ce césarien éhonté, proposait à Henri IV de la déporter en masse dans les vallées lointaines de la Saxe et de la remplacer à Rome par des colonies de fidèles teutons. Heureusement, l'empereur resta sourd à d'aussi atroces suggestions [2]. Divers assauts furent donnés au Septizonium, mais on ne put en déloger Rusticus; en revanche, les magnifiques colonnes qui soutenaient le monument tombèrent sous les coups des machines de guerre et leur chute accéléra la ruine de l'édifice tout entier [3].

Quant à prendre par la force le château Saint-Ange, il n'y fallait pas songer; aussi les Césariens, s'inspirant de la tactique des Normands dans le siège des places fortes, élevèrent autour de la vieille forteresse un autre système de fortifications de manière à barrer toutes les issues, à intercepter toute relation avec le dehors, et ils attendirent que la lassitude et la famine leur ouvrissent les portes de la dernière retraite de Grégoire VII.

Seule, une intervention de Robert Guiscard pouvait sauver le pape, mais Robert Guiscard était loin et son objectif était Constantinople plutôt que Rome. Il réunissait de nouveau de nombreux navires et une armée pour repasser l'Adriatique et frapper en Orient un coup décisif pour s'asseoir ensuite sur le trône de Constantin. Peut-être croyait-il avoir assez fait pour le pape en lui envoyant en 1083 une grande somme d'argent, ou bien pensait-il régler les questions temporelles du Saint-Siège lorsqu'il aurait réalisé ses vastes conceptions sur l'empire d'Orient.

[1] Voyez dans Giesebrecht : *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. III, 2e partie, 4e édit., p. 1260, l'acte de donation d'une partie de la ville de Civita-Vecchia à l'abbaye de Farfa, le 29 avril 1084 par le comte Saxo.

[2] Benzo ep. Albensis ad Heinricum IV, dans Pertz : SS. T. XI, p. 666.

[3] Voyez dans Watterich : *Pont. Rom. vitæ*. T. I, p. 307 la *Vie de Grégoire VII* par P. Pisan ; on y lit : « Dehinc Septem solia, in quibus Rusticus nepos prædicti pontificis considebat, obsidere cum multis machinationibus attemptavit, de quibus quam plurimas columnas subvertit. »

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, ce fut à lui que le pape adressa un suprême appel dans sa détresse et dans son abandon. Grégoire VII avait avec lui au château Saint-Ange un abbé de Dijon nommé Jarento, très dévoué au Saint-Siège et au pape. Aussi Grégoire l'affectionnait-il tout spécialement ; il lui confia la mission de prendre avec lui quelques cardinaux et d'aller trouver le duc pour lui faire connaître la situation et implorer son secours. Jarento et ses compagnons purent quitter le château Saint-Ange sans tomber entre les mains des Césariens, plaidèrent avec zèle auprès du duc la cause de leur maître et furent assez heureux pour décider Robert Guiscard à marcher immédiatement sur Rome avec son armée [1].

Cette campagne dans le Latium dérangeait, il est vrai, ses projets, ou du moins en retardait l'exécution, mais Robert Guiscard était un fin politique ; il comprit que le parti qu'il prenait était dans son propre intérêt et même abstraction faite des périls que courait le pape, le plus sage et le plus rationnel.

Henri IV étant l'allié de l'empereur Alexis et de Jordan de Capoue, c'est-à-dire de ses deux ennemis les plus redoutables, Robert Guiscard aurait commis une grande imprudence en quittant l'Italie avec ses meilleures troupes au moment où ce même Henri IV achevait la conquête de Rome et allait faire le pape prisonnier.

Après la soumission complète de Rome, Henri IV pouvait vouloir envahir l'Italie du sud et s'emparer des états de Robert Guiscard; qui alors l'arrêterait dans sa marche, qui défendrait la Pouille et la Calabre ? Ces considérations étaient certainement présentes à l'esprit de Robert Guiscard lorsqu'il s'achemina vers le Latium avec une armée des plus considérables, car d'après Guillaume de Pouille, elle ne comptait pas moins de six mille cavaliers et trente mille fantassins. On voyait dans ses rangs non pas seulement des Normands, des Lombards, des Grecs, des Calabrais, des Apuliens, mais même des Arabes mahométans de la Sicile [2]. Par une étrange ironie des choses humaines, des Sarra-

[1] Sur l'ambassade de Jarento auprès de Robert Guiscard, voyez la chronique de Hugo de Flavigny dans Pertz : SS. T. VIII, p. 462.

[2] Guillaume de Pouille écrit en parlant de l'armée de Robert Guiscard :

....., nunquam par huic exercitus hæsit.
Millia sex equitum, triginta millia Romam,
Duxerat hic peditum.

Digitized by Google

sins venaient au secours du pape réduit par un prince chrétien à la plus dure des extrémités ! Avec une main moins ferme et moins habile que celle de Robert Guiscard, jamais des hommes d'origine, de nationalité et de religion si différentes n'auraient pu marcher ensemble, mais, depuis longtemps déjà, le duc normand les avait habitués à obéir à ses ordres, et à être les dociles instruments de ses volontés.

Dès qu'il connut la détermination de Robert Guiscard, Didier, abbé du Mont-Cassin, expédia à Rome un messager pour en informer également Grégoire VII et Henri IV. La nouvelle, on le devine, fut accueillie d'une manière bien différente dans les deux camps ; pour Grégoire VII, c'était l'annonce de la délivrance, et, du haut du château Saint-Ange, les assiégés commencèrent à scruter l'horizon, attendant avec impatience le moment où ils verraient apparaître dans le lointain la cavalerie et les lances normandes [1].

Pour Henri IV, l'arrivée de Robert Guiscard était un désastre irrémédiable ; lorsqu'il croyait toucher au terme de ses travaux, lorsque cette longue campagne de trois ans allait enfin lui donner des résultats, tout était remis en question, tout lui échappait, le Latium, Rome et surtout Grégoire VII. Il ne pouvait en effet avec les forces dont il disposait songer à se mesurer avec Robert Guiscard ; quitter Rome immédiatement et gagner l'Italie du nord ou même la Germanie était le seul parti qu'il eut à prendre. On devine s'il coûta à son orgueil ; il s'y résigna cependant quand les messagers de Robert Guiscard lui eurent déclaré que leur maître venait au secours du pape, par conséquent que lui, Henri, devait ou lever le siège ou se préparer à combattre les Normands [2]. Il réunit donc le peuple romain et lui cachant la

Guillier. Apul. L. IV, v. 564 seqq. dans Pertz, t. XI, p. 281. — Lupus ad an. 1084. Malaterra, *Historia Sicula* III, 36, Wido Ferrariensis l. c. 20, parlent aussi de la grande armée de Robert Guiscard ; ce dernier chroniqueur l'évalue à trente mille hommes. C'est Landulfe hist. *Midiol.* III, c. 33 qui parle des Sarrasins enrôlés dans l'armée du duc : « gente coadunata immensa et Saracenis omnibus quos habere potuit. » Il s'agit évidemment des Sarrasins de la Sicile qui était en grande partie sous la domination de Robert Guiscard.

[1] « Quod ubi Desiderio nuntiatum est, nuntium Romæ illico destinavit, qui et papæ liberationem et imperatori adventum ducis nuntiaret. » *Chronicon Cassinens*, auctore Petro, III, 53.

[2] La *Vie de Grégoire VII* (Watterich. T. I, p. 307) dit que Robert Guiscard

Digitized by Google

vérité, il dit qu'il se rendait en Lombardie, confia au peuple la garde de la ville et promit à son retour de récompenser quiconque aurait donné des preuves de dévouement. Le 21 mai, il quitta Rome, jetant sur le château Saint Ange un dernier regard de haine et de colère, et, accompagné de l'antipape et de plusieurs évêques excommuniés, il alla à Sutri et de là à Sienne et à Pise ; l'antipape le laissa continuer sa route vers le nord et revint à Tivoli dont les fortifications lui permettaient de braver l'invasion normande [1].

Le 27 mai, six jours après le départ d'Henri IV, l'avant-garde de l'armée normande parut devant les murs de Rome et campa près d'un aqueduc non loin de la porte Saint-Jean. Elle se composait de mille soldats d'élite, suivis à peu de distance d'un corps de troupe de trois mille hommes, Robert Guiscard venait ensuite avec le gros de l'armée. Ne connaissant pas la fuite d'Henri IV, s'attendant au contraire à être attaqué par lui, le duc avait pris ses précautions, ne s'avançait qu'avec prudence et en gardant son ordre de bataille.

Quand il fut en face de Rome, il sut la vérité et décida aussitôt de brusquer les événements et d'entrer immédiatement dans la ville. Il y avait des intelligences ; aussi deux portes, la porte flaminienne et une autre près du Pincio, s'ouvrirent devant ses soldats qui se précipitèrent dans Rome en criant : *Guiscard ! Guiscard !* cri terrible et il faut bien le dire aussi, cri sinistre, car Palerme, Bari, Salerne, Durazzo et bien d'autres villes de l'Italie, de la Sicile et de l'Illyrie l'avaient entendu, au jour de leur chute, lorsque les Normands entraient en vainqueurs dans la ville prise de force.

envoya à Henri IV un messager pour lui déclarer formellement la guerre. Wido Ferrariensis rapporte également cette circonstance.

[1] P. Pisan met les paroles suivantes dans la bouche de l'empereur lorsqu'il prend congé des Romains : « Patres et filii, vobis coronam imperii et regni gubernacula manibus vestris et potestatem committo, animamque meam in vestra cura trado, quoniam mihi operæ pretium est Longobardiæ vertere iter. Promitto vobis, quod si unquam rediero, totum me ipsum et omnia, quæ habere potero, modis omnibus tradam. » Watterich *l. c.* p. 307. Voyez aussi Bonitho *ad amicum* dans Jaffe : *Mon. Greg.*, p. 680 et Wido Ferrariensis, *l. c.*

Digitized by Google

Les bandes normandes s'emparèrent aussitôt des *Prata Neronis*, du champ de Mars, où ils pillèrent et détruisirent presque entièrement les églises de San Lorenzo et de San Silvestro. Pendant ce temps, Robert Guiscard lançait ses meilleures troupes dans la direction du pont du château Saint-Ange, le traversait sans que les Romains stupéfaits et épouvantés essayassent de lui barrer le passage, délivrait Grégoire VII et le ramenait triomphalement dans son camp, au milieu des Normands. Le lendemain le pape et les cardinaux restés fidèles prenaient possession du Latran et toute la ville était occupée militairement par les troupes de Robert Guiscard.

Jusqu'alors, à part le pillage de quelques églises au champ de Mars, les bandes normandes n'avaient pas commis de grands excès : mais, le troisième jour après leur entrée dans Rome, un soldat de Robert Guiscard ayant été tué à la suite d'une rixe, Normands, Calabrais, Sarrasins se jetèrent sur les Romains avec une rage épouvantable ; une mêlée furieuse s'engagea de tous côtés. Robert Guiscard, voyant que les Romains ne pliaient pas et faisaient bonne contenance, n'hésita pas, et suivant le conseil que lui donna un romain, le consul Cencius Frangipane, il fit mettre le feu à la ville. L'incendie, dévorant tout sur son passage, gagna rapidement toute la partie de Rome située entre le Colisée et Saint-Jean de Latran et la réduisit en cendres; églises, maisons, monastères, monuments de l'antiquité rien ne fut épargné. Les malheureux Romains fuyant leurs demeures envahies par les flammes, tombaient entre les mains des Normands qui les massacraient et les mutilaient ; l'honneur des femmes romaines, celui des jeunes filles et des vierges consacrées à Dieu, tout fut à la merci d'une soldatesque effrénée. Après ces scènes de débauche et de carnage, les soldats de Robert Guiscard, imitant l'exemple de leur chef, se mirent à faire des prisonniers : des milliers de Romains et de Romaines, les mains attachées derrière le dos, défilèrent devant ces implacables barbares et furent vendus comme esclaves ; quelques-uns furent déportés jusque dans les Calabres et vendus, dit un chroniqueur, comme un troupeau de juifs. Ce fut en vain que Grégoire VII intercéda pour la malheureuse cité et pour ses habitants ; sa voix se perdit dans la tempête déchaînée et resta sans écho.

Rome, décimée, presque détruite par l'incendie, dut s'incliner sous le joug de son impitoyable vainqueur et livra, comme otages

Digitized by Google

et comme garantie de sa soumission, les principaux chefs de sa bourgeoisie, que Robert Guiscard enferma sous bonne garde au château Saint-Ange. Mais dans tout Romain échappé au glaive des soldats de Robert Guiscard, il n'en resta pas moins un amer ressentiment contre les libérateurs de Grégoire VII, un ineffaçable souvenir de leur barbarie, et, par contre coup, le pape lui-même, dans une certaine mesure, devint l'objet de la haine du peuple romain.

Lorsque la paix obtenue par de si épouvantables procédés fut rétablie à Rome, Robert Guiscard prit avec lui une partie de ses troupes et s'avança vers le nord pour faire rentrer dans le devoir les châteaux et les villes des états du Saint-Siège, il s'empara notamment de Sutri et de Nepi. Grégoire VII assista à cette expédition, et le duc et lui ne rentrèrent à Rome que dans les derniers jours de juin.

Robert Guiscard avait hâte de regagner ses états ; il ne perdait pas de vue ses projets contre l'empire d'Orient, et sachant ses meilleures troupes et son fils Boëmond aux prises en Illyrie et en Macédoine avec toutes les forces de l'empereur Alexis, il brûlait du désir de repasser l'Adriatique et de voler à leur secours. Peut-être espérait-il, après avoir pris Constantinople et avoir ceint la couronne impériale, revenir à Rome et alors restaurer fortement la puissance temporelle du Saint-Siège ; peut-être exposa-t-il à Grégoire VII, pour expliquer et justifier son départ, ses projets de conquête en faisant ressortir qu'ils tourneraient au profit de l'Église romaine, qu'ils mettraient fin au schisme d'Orient; quoi qu'il en soit, dès les premiers jours de juillet, les Romains virent avec joie les bandes normandes quitter Rome et s'éloigner dans la direction du sud. Robert ne laissa dans la ville éternelle qu'une faible garnison pour garder le château Saint-Ange. Comme l'antipape Clément III se trouvait toujours à Tivoli, les Normands essayèrent, avant de quitter le Latium, de s'emparer de la ville par un coup de main ; mais Tivoli était garni de fortes murailles; l'attaque échoua, et le duc, voyant qu'il faudrait pour prendre la place un siège en règle, préféra s'éloigner avec ses troupes.

Le départ des Normands laissait, on le comprend, Grégoire VII dans de cruels embarras ; rester à Rome, lorsque l'antipape était encore à Tivoli, lorsqu'Henri IV n'avait pas encore quitté l'Italie, et surtout après les représailles qui avaient ensanglanté

Digitized by Google

et presque détruit la cité, n'était pas possible. Grégoire se serait exposé à se trouver de nouveau captif au château Saint-Ange et entouré d'ennemis plus que jamais acharnés à sa perte. Il se décida donc, l'âme bien triste, le cœur navré, à suivre Robert Guiscard dans l'Italie méridionale et à quitter cette Rome qu'il avait tant aimée, qu'il avait voulu si grande et si glorieuse et qu'il laissait dans une situation effroyable. Lorsqu'en s'éloignant dans la direction du sud, il salua une dernière fois la ville éternelle qu'il ne devait plus revoir, il ne croyait pas cet adieu définitif; il espérait revenir avec Robert Guiscard et avec les Normands lorsque l'expédition d'Orient aurait pris fin, et alors le pouvoir temporel serait restauré, l'antipape et Henri IV réduits à l'impuissance ; dernière illusion de sa grande âme, dernier rayon d'une espérance qui ne devait pas se réaliser ! Même avec la protection des Normands, Grégoire VII et son escorte ne purent s'éloigner sans être inquiétés ; un moine de Dijon nommé Walter qui, avec son abbé Jarento, suivait le pape, s'étant quelque peu attardé sur la route, fut massacré par des pillards embusqués dans la campagne romaine.

Avant de suivre Grégoire VII dans son exil, que la mort allait bientôt interrompre, qu'il nous soit permis d'insérer ici la traduction de deux pièces de vers de deux poètes du XIe siècle, Geoffroy Malaterra et Hildebert, mort archevêque de Tours ; le premier par un amer réquisitoire, le second par une fort belle élégie, d'un large souffle et d'un remarquable sentiment artistique, ont essayé de rendre l'impression profonde que fit à la chrétienté entière la nouvelle du sac de Rome et du massacre des Romains par les troupes de Robert Guiscard.

« O Rome ! la guerre t'avait fait puissante et glorieuse dans le monde entier ; tu obligeais partout les superbes à courber la tête, tu leur imposais des lois et maintenais tout par ton gouvernement. Devant toi tremblaient les ducs, les princes, les empereurs, les rois domptés s'inclinaient sous ton joug. Ton épée inspirait un tel effroi que les plus grands n'osaient résister ; tes volontés étaient des ordres, tu déposais les ducs et les princes et tu en faisais d'humbles esclaves. Telle était ta puissance quand tu avais des ministres justes. La prospérité avait récompensé ton souci de la justice. Tous les rois te demandaient des lois et quand tu avais rendu un jugement il était

Digitized by Google

irréfragable. Mais depuis peu abandonnant cette ligne de conduite tu t'es compromise dans de honteux négoces. Tes fraudes sont connues, tu déclines, tu deviens méprisable. Maintenant personne ne te craint ; tous au contraire font peser leur joug sur toi. Tes armes sont sans force et n'ont plus de tranchant. Tes lois sont une œuvre de dépravation et de fausseté ; tu es pour tous les vices un terrain propice, chez toi s'épanouissent le luxe, l'avarice, l'incrédulité, la licence. Tu es infectée de la peste de la simonie car chez toi tout est à vendre ; tu es la ruine de ce sacerdoce qui a pourtant été le principe de ta gloire. Il ne te suffit pas d'avoir un pape, il t'en faut deux ; pour être sûr de ta fidélité il faut la payer. Quand l'un des deux papes te donne de l'argent tu chasses l'autre sauf à le rappeler lorsque le premier n'a plus rien. En les opposant ainsi l'un à l'autre tu remplis ta bourse, mais en même temps ta versatilité répand l'erreur et fait naître les schismes dans le monde entier. Si tu n'avais pas répudié tes antiques vertus, aucun roi n'aurait pu l'emporter sur toi. La présence des saints Apôtres, les reliques des saints n'avaient pu te détourner du mal et maintenant tu trembles devant le soldat normand qui t'a vaincue. Toi, autrefois digne de toute louange, tu n'es plus qu'une caverne de voleurs, tu n'as plus de mœurs, tes préoccupations sont abominables ; les fronts de tes Romains ne savent plus rougir. O Pierre, ô pasteur suprême, lève-toi et fais disparaître tout cela. »

« O Rome, écrit Hildebrand de Tours, tu n'es presque qu'une ruine et cependant rien n'est comparable à toi, car ces ruines mêmes nous montrent combien tu fus grande ! Le temps a fini par avoir raison de ton orgueil, il a jeté bas les arcs de triomphe des Césars et les temples des Dieux gisent dans le marais. Elle est tombée, elle est donc tombée cette ville que redoutait quand elle était debout, le cruel riverain de l'Araxe et qu'il regrette maintenant d'avoir détruite. Le glaive des rois, les sages lois du Sénat, la volonté des Dieux en avaient fait la capitale du monde ; César préféra devenir criminel pour l'avoir à lui seul que de la posséder avec un autre et d'être son sauveur. Durant le temps de sa croissance, elle a maîtrisé amis et ennemis, en employant tour à tour ces trois instruments : la force, les lois et l'argent. Elle avait été construite sous l'œil vigilant des édiles, le respect des Dieux avait présidé à cette construction et l'avait favorisée, les eaux s'étaient retirées pour lui faire place. Pour qu'elle s'élevât telle qu'elle a été, les capitaines prodiguèrent leur or et les destins leurs faveurs ; les artistes lui consacrèrent leurs veilles et le monde se dépouilla de ses richesses. Hélas ! elle est tombée et lorsque je regarde ses ruines, le souvenir de sa gloire me revient à la pensée et je me dis : Rome n'est plus ! Et cependant, ni la suite des années, ni l'incendie, ni le glaive

Digitized by Google

n'ont pu faire disparaître complètement sa splendeur. Les monuments encore debout et ceux qui sont en ruines ont un tel caractère de grandeur qu'il n'est pas plus possible d'égaler les premiers que de restaurer les seconds. Jetez l'argent à pleines mains, faites venir l'ivoire et le marbre, ayez la faveur des Dieux, que les architectes se mettent à l'œuvre, vous n'arriverez jamais à construire comme ils ont construit, vous ne restaurerez pas une seule de ces ruines. Les hommes ont fait Rome si grande que même la colère des Dieux n'a pu la détruire. Les Dieux admirent les statues des Dieux qu'elle renferme et sont jaloux de leur beauté. Oui, la nature n'a pu donner aux Dieux une physionomie aussi radieuse que celle qui leur a été donnée par les hommes ; elles vivent vraiment ces statues de marbre et en les voyant ce n'est pas le Dieu, c'est le génie de l'artiste qu'on vénére. Heureuse ville si elle n'avait pas de maîtres ou si ces maitres savaient qu'il est honteux de vivre sans foi. »

Que de fois les beaux vers de Hildebert me sont revenus à la mémoire lorsque, durant l'hiver de 1878, j'étudiais à Rome les vestiges de la Rome du moyen âge. Que de fois je les ai redits en parcourant les incomparables solitudes qui entourent Saint-Jean de Latran et Santa-Croce di Jerusalem. Là s'élevait la Rome de Grégoire VII et de Robert Guiscard ; huit siècles se sont écoulés depuis qu'elle a été brûlée par les Normands, depuis qu'elle a disparu dans une effroyable tourmente, et jamais elle ne s'est relevée de ses cendres. La Rome nouvelle s'est construite plus loin, dans la vallée, sur les bords du Tibre, sur ces *Prata Neronis* où campait Henri IV, mais les hauteurs du Latran sont restées silencieuses et abandonnées ; les sinistres traces du passage des hommes du Nord sont toujours visibles, et les ondulations du terrain recouvrent et laissent deviner les contours de la Rome antique, de même que les plis du linceul funèbre trahissent les formes du cadavre.

III

Grégoire VII et Robert Guiscard vinrent d'abord au Mont-Cassin, où l'abbé Didier les reçut avec les plus grands honneurs ; il se chargea de tous les frais de l'entretien du pape et de sa suite, car le pontife était parti de Rome pauvre et sans res-

Digitized by Google

sources. Comme pour récompenser Didier de sa générosité, Robert Guiscard fit à la célèbre abbaye des présents vraiment royaux, dont la liste et la description ont été soigneusement consignées dans la chronique de Pierre Diacre.

Après avoir traversé Bénévent, Grégoire VII, toujours accompagné de Robert Guiscard, gagna la ville de Salerne où il fixa sa résidence en attendant, espérait-il, que les événements lui permissent de revenir à Rome et d'y restaurer son autorité spirituelle et temporelle. L'entente avec Robert Guiscard était devenue si complète, si intime qu'il choisissait pour y demeurer la capitale des états du duc, cette ville de Salerne dont il se refusait en 1080, à Ceprano, de reconnaître la conquête par les Normands. Par une étrange ironie du sort, le pape avait dans son escorte, en venant à Salerne, le prince lombard Gisulfe, celui là même que les Normands avaient dépossédé de la ville et de la principauté de Salerne ; il fallait que Robert Guiscard, toujours si prudent, fût bien assuré de la fidélité de ses sujets pour laisser ainsi son ancien rival rentrer dans les états qu'il lui avait enlevés.

Les tragiques événements des dernières années, surtout les nombreuses attaques d'Henri IV contre Rome, avaient rendu très difficiles, quelquefois même impossibles les rapports de Grégoire VII avec l'Église universelle ; aussi la correspondance du pape, si abondante, si instructive pour les premières années de son pontificat, devient à peu près nulle à partir de 1083. Durant les premiers temps de son séjour à Salerne, Grégoire, plus libre de ses mouvements, se préoccupa tout d'abord de renouer les relations interrompues ; il réunit un synode et y renouvela solennellement la sentence d'excommunication contre l'hérésiarque Guibert, contre Henri IV et tous leurs partisans. Il rédigea ensuite une lettre adressée à la chrétienté et contenant non pas une apologie de sa conduite — jamais Grégoire VII n'a songé qu'il eût à se justifier — mais un énergique appel à tous les chrétiens pour lui venir en aide dans les luttes qu'il avait à soutenir. Quatre légats furent chargés de faire connaître au loin la nouvelle encyclique et les anathèmes prononcés au synode de Salerne ; Pierre, cardinal évêque d'Albano et le prince Gisulfe partirent pour la France avec cette mission et se dirigèrent d'abord sur Cluny ; peut-être Robert Guiscard demanda t-il l'éloignement de ce dernier, dont la situation à Salerne devait

Digitized by Google

être fort délicate. Quoi qu'il en soit, on est surpris de voir revêtu du caractère de légat du Saint-Siège ce Gisulfe sur lequel les moines du Mont Cassin, Aimé par exemple, ont écrit de si terribles révélations. Odon, cardinal évêque d'Ostie, reçut pour la Germanie une mission analogue et enfin l'abbé de Dijon, le fidèle Jarento, eut ordre d'aller trouver en Espagne le vaillant Sisenand qui venait de conquérir Coïmbre sur les Arabes et de le décider à secourir la papauté.

Nous possédons encore une partie des instructions que Grégoire VII donna à ses légats, notamment à l'évêque d'Albano et à Gisulfe; elles montrent qu'à Salerne Grégoire fut ce qu'il avait été à Rome, rempli d'invincibles espérances qu'aucun malheur, aucune défaite n'avait pu déconcerter, et revendiquant très haut et avec la même fermeté les droits du siège apostolique. « Vous connaissez, dit-il à ses légats, la mission qui vous est confiée ; agissez comme si j'étais présent. Dites aux habitans des Gaules que s'ils reconnaissant comme autrefois le bienheureux Pierre pour leur père et leur pasteur, ils doivent lui donner tous les ans au moins un denier par maison ; s'il le faut, prescrivez un telle redevance. L'empereur Charles, comme le prouvent les documents des archives de l'église du bienheureux Pierre, prélevait tous les ans à Aix-la-Chapelle, au Puy en Velay et à Saint-Gilles, douze cents livres pour le service du siège apostolique, sans compter les dons faits spontanément par la dévotion d'un chacun. De même, ce grand empereur, vraiment pieux et libéral, offrit la Saxe au bienheureux Pierre par le secours duquel il l'avait vaincue ; les Saxons ont eux-mêmes consigné cette donation que connaissent très bien les sages de leur pays. »

Les légats prirent congé du pape et emportèrent l'encyclique pontificale que nous reproduisons ici intégralement, non pas seulement parce qu'elle est la dernière pièce officielle de Grégoire VII, son chant du cygne, mais aussi parce que nulle part il n'a, avec plus de précision et comme s'il avait le pressentiment de sa fin prochaine, défini le but de ses efforts et les revendications qu'il poursuivait à travers ses luttes gigantesques.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles dans le Christ, à tous ceux qui aiment vraiment le siège apostolique, salut et bénédiction.

Digitized by Google

« Vous n'ignorez pas, frères bien aimés, que notre époque a vu la réalisation de cette parole du psalmiste : *Pourquoi les nations ont-elles frémi, pourquoi les peuples ont-ils fait des rêves insensés ? les rois se sont levés, les princes se sont réunis contre le Seigneur et contre son Christ* [1]. Les princes des nations et les chefs des prêtres se sont réunis à la tête d'une grande multitude contre le Christ fils de Dieu et contre son apôtre Pierre, afin d'extirper la religion chrétienne et de propager l'hérésie. Mais, avec la grâce de Dieu, ils n'ont pu par aucune terreur, par aucune cruauté, par aucune promesse de gloire mondaine, gagner à leur impiété ceux qui se confient dans le Seigneur. La seule raison qui les a fait conspirer contre nous, c'est que nous n'avons pas voulu nous taire sur le péril de la sainte Eglise et céder à ceux qui ne rougissaient pas de mettre en captivité cette épouse de Dieu. En effet, par toute la terre, il est permis aux femmes les plus pauvres d'avoir, selon la loi du pays et de leur plein consentement, un époux légitime, et la sainte Église, qui est l'épouse de Dieu et notre mère, ne pourrait, d'après la détestable prétention des impies et leurs coutumes condamnables, s'unir légalement et de son gré, à son divin époux. Nous ne devons pas accepter que les fils de la sainte Église aient pour pères des hérétiques, des adultères, des usurpateurs et que leur naissance soit entachée de bâtardise.

« Nos légats pourront vous expliquer très clairement comment de là sont sortis des maux nombreux, des périls de toute sorte et les crimes inouis d'une guerre cruelle, et, si vous êtes touchés de compassion, si la ruine, la confusion de la religion chrétienne vous émeut, si la vive douleur que vous ressentez vous décide à lui venir en aide, ces mêmes légats vous indiqueront ce que vous devez faire. Ils sont en effet très fidèles au bienheureux Pierre, les premiers de leurs rangs dans sa maison, aucune menace, aucune promesse de biens temporels n'a pu les détacher de la fidélité qui lui est due et les séparer du sein de la sainte Église leur mère.

« A moi aussi quoique indigne, quoique pécheur a été adressée, votre fraternité le sait, cette parole du prophète : *Va sur la montagne*, et cette autre parole : *Pousse des cris, ne te lasse pas* [2] ; aussi, de gré ou de force, que je le veuille ou que je ne le veuille pas, laissant là toute honte, toute affection ou toute crainte, j'évangélise, je crie, je crie sans cesse et je vous annonce que la religion chrétienne, que la vraie foi qui fut enseignée à nos pères par le fils de Dieu descendu du ciel, aujourd'hui transformée en une détestable pratique séculière est hélas ! presque réduite à rien, est devenue à la suite

[1] Ps. II, 1, 2.
[2] Isaïe, LVII, 7.

Digitized by Google

des modifications qu'on lui a fait subir, la risée du démon, des juifs, des sarrasins et des païens. Ceux-ci ont des lois qui ne peuvent être d'aucune utilité pour le salut de leurs âmes, qui n'ont pas été, comme notre loi, confirmées et corroborées par des miracles, preuve de l'assistance du roi éternel, et cependant ils les observent. Pour nous, aveuglés par l'amour du siècle, fascinés par de vaines ambitions, nous sacrifions à la cupidité et à l'orgueil toute religion et toute honnêteté, nous paraissons n'avoir plus de principes et de consistance ; nous n'avons plus, comme l'avaient nos pères, la préoccupation de l'honneur de la vie présente et du salut de la vie future. S'il en est encore qui craignent Dieu et ils sont très rares, ils songent surtout à sauver leur âme, mais ils ne témoignent pas du même zèle pour le bien de leurs frères.Combien sont-ils ceux qui, inspirés par la crainte ou par l'amour de ce Dieu dans lequel nous vivons, nous nous mouvons, nous sommes, souffrent et travaillent jusqu'à la mort comme le font tant de soldats pour leurs seigneurs, et même pour leurs amis et leurs inférieurs ? Oui, tous les jours des milliers de personnes affrontent la mort pour leurs maîtres, et pour le Dieu du ciel, pour le Rédempteur, non seulement on n'ose s'exposer à la mort mais on hésite à s'attirer l'inimitié de certains hommes ! Ceux qui le font, et grâce à Dieu il y en a encore, quoique en très petit nombre, ceux qui par amour de la loi chrétienne résistent ouvertement aux impies jusqu'à la mort, ceux là non seulement ne sont pas aidés par leurs frères, mais sont regardés comme des imprudents, des indiscrets, des insensés.

Ayant à vous faire de pareilles admonestations et d'autres analogues et désirant vivement arracher avec le secours de Dieu, les vices de vos cœurs pour les remplacer par les vertus chrétiennes, nous vous demandons et vous supplions par le Seigneur Jésus qui nous a rachetés par sa mort, de bien vous rendre compte des causes qui ont amené les tribulations et les angoisses que nous souffrons de la part des ennemis de la religion chrétienne. A partir du jour où, par une disposition de la divine providence, l'Église me plaça moi indigne et bien malgré moi, Dieu m'en est témoin, sur le trône apostolique, mon désir le plus ardent et le but de tous mes efforts a été que la sainte Église, l'épouse de Dieu, notre maîtresse et notre mère, recouvrât son ancienne splendeur et restât libre, chaste et catholique. Mais un but si élevé déplaisait à l'antique ennemi, aussi pour l'entraver a-t-il mis en œuvre toutes les forces dont il peut disposer. Le mal qu'il nous a fait et qu'il a fait au siège apostolique dépasse tout ce qu'il a pu faire depuis Constantin le Grand. Rien d'étonnant à cela, car plus approche l'heure de l'Antechrist plus le démon s'efforce d'anéantir la religion chrétienne.

Digitized by Google

« Et maintenant, frères bien aimés, écoutez mes paroles : Dans le monde entier, tous les chrétiens, tous ceux qui sont instruits de leur religion savent et professent que le bienheureux Pierre, prince des apôtres est le père de tous les chrétiens et après le Christ, le premier pasteur, et que la sainte Église romaine est la mère et la maîtresse de toutes les églises. Si donc telle est votre foi, votre ferme croyance, au nom du Dieu tout puissant, moi votre frère et, malgré mon indignité, votre maître, je vous fais cette prière et je vous intime cet ordre : Venez au secours de votre père et de votre mère si vous voulez qu'ils vous obtiennent dans ce monde et dans l'autre l'absolution de tous vos péchés, les bénédictions et les grâces de Dieu. Que le Seigneur tout puissant, auteur de tout bien, éclaire votre esprit et le féconde par son amour et par l'amour du prochain ; vous aurez ainsi pour vos débiteurs votre père et votre mère et un jour viendra où vous serez réunis à eux. Ainsi-soit-il [1]. »

En septembre 1084, Robert Guiscard, disant à Grégoire VII un adieu qu'il croyait momentané et qui devait être éternel, s'embarqua à Brindisi pour sa nouvelle campagne contre l'empire d'Orient ; Boëmond, resté à la tête de la première expédition apres le retour de Robert Guiscard en Italie, avait, il est vrai, remporté plusieurs victoires sur les Byzantins, mais l'or et les intrigues de la cour impériale amenèrent la défection de plusieurs hauts barons normands qui passèrent à l'ennemi. La désorganisation se mit dans le corps expéditionnaire, que la forte main et l'autorité de Robert Guiscard ne maintenaient plus dans le devoir; en 1084, lorsque Boëmond avait à son tour regagné l'Italie, il ne restait en Orient que quelques garnisons normandes, se soutenant à grand peine dans trois ou quatre villes fortes.

Malgré ces échecs, le duc, avec sa tenacité ordinaire, n'hésita pas à recommencer l'entreprise, mais, instruit par l'expérience, il modifia son plan d'invasion ; au lieu de chercher de nouveau à se frayer à travers les défilés de l'Illyrie et de la Macédoine un chemin jusqu'à Constantinople, il résolut d'y aller par mer et de se contenter d'attaquer et de subjuguer les villes du littoral sans se laisser entraîner dans l'intérieur des terres. Aussi ne voulut-il partir, que lorsqu'il eut réuni une flotte très considérable ; elle ne comptait pas moins de cent vingt navires sans

[1] *Gregorii VII epistolæ collectæ*, 46, dans Jaffe, *Mon. Gregor.*, p. 572 sq.

Digitized by Google

parler des transports pour la cavalerie et pour les machines de guerre. Après avoir débarqué à Valona et rallié Corfou, le duc fut attaqué par la flotte des Vénitiens accourus une fois encore au secours de l'empire d'Orient. Vaincus dans les premières rencontres, les Normands continuèrent la lutte sans se décourager et un splendide triomphe couronna leur imperturbable bravoure ; il coûta aux Grecs ou aux Vénitiens treize mille morts, deux mille cinquante prisonniers et la perte d'un grand nombre de leurs navires coulés à fond ou capturés par l'ennemi.

La saison était trop avancée pour que Robert Guiscard, après ces grandes batailles navales, pût songer à gagner les îles de la Grèce ; il ramena donc sa flotte à l'embouchure du fleuve Glycys qui se jette dans l'Adriatique près d'Oricus et hiverna avec ses troupes à Bundicia. Là l'attendait une terrible épreuve ; la peste se déclara dans son armée et lui enleva pendant l'hiver dix mille hommes, parmi lesquels cinq cents comtes ou chevaliers ; Boëmond, atteint par l'épidémie, fut obligé de revenir en Italie pour y rétablir sa santé. Tout autre que Robert Guiscard eût hésité devant un pareil désastre à continuer l'expédition, mais semblable en cela à Grégoire VII, le duc normand ne connaissait pas d'obstacle quand il s'agissait d'atteindre le but qu'il s'était proposé ; il attendit que la peste eût fini son œuvre de destruction, et recommença la lutte aussitôt après [1].

Grégoire VII comptait sur le retour de Robert Guiscard pour revenir à Rome avec lui et avec son armée, aussi la nouvelle des épreuves que le corps expéditionnaire avait à supporter et qui retardaient, rendaient même problématique l'issue de la campagne, dut impressionner vivement le pontife exilé. Il apprit en outre, et ce fut encore un cuisant chagrin pour lui, que l'antipape était rentré dans Rome et y avait célébré les fêtes de Noël ; les Romains pleins de ressentiments pour le cruel traitement que les Normands leur avaient fait subir, ne s'étaient en aucune façon opposés à l'entrée de l'excommunié [2]. En outre, en Germanie, Henri IV enorguelli de son nouveau titre d'empereur, tenait tête

[1] Sur la seconde campagne de Robert Guiscard en Orient, voyez Anne Comnène, L. VI ; Malaterra, L. III, c. 39 et 40, et surtout le cinquième et dernier livre de Guillaume de Pouille à partir du vers 143 dans Pertz : SS. T. XI, p. 293.

[2] « Gregorius papa Salerni, ejus supplantator Romæ natale Domini celebraverunt. » Annalista Saxo, ad an. 1084, dans Pertz : SS. T. VI, p. 721.

Digitized by Google

à Hermann de Luxembourg et persécutait, faisait emprisonner les évêques restés fidèles au pape légitime [1]. La seule consolation de Grégoire VII dans des jours si sombres fut d'apprendre que, le 2 juillet 1084, les troupes de la comtesse Mathilde avaient remporté, à Sorbaria, une brillante victoire sur les Césariens [2], malheureusement les forces dont pouvait disposer la vaillante héroïne ne lui permettaient pas de marcher sur Rome et d'y rétablir Grégoire VII ; pour une entreprise aussi considérable le concours de Robert Guiscard était indispensable.

Mais le moment approchait où le vaillant lutteur allait entrer dans l'éternel repos ; le Seigneur voulait rappeler à lui son serviteur. Déjà, au début de l'année 1085, le pape ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter et annonça à son entourage sa mort prochaine [3]. Il se rétablit cependant et tout danger semblait conjuré lorsque dans la seconde moitié du mois de mai, sa santé déclina rapidement et la situation devint très critique. Les évêques et les cardinaux qui l'entouraient voulant ranimer son courage, lui parlèrent alors des grands travaux qu'il avait accomplis, de sa vie et de sa doctrine, également irréprochables. « O frères bien-aimés, répondit le moribond, tous « ces travaux je les regarde comme rien ; une seule chose me « donne confiance, c'est que j'ai aimé la justice et haï l'iniquité [4]. » Ces mêmes personnes ayant paru anxieuses sur le sort qui les attendait après la mort du pape, Grégoire VII, levant les bras et les yeux au ciel, dit: « Je vais monter là et j'adresserai à Dieu de « ferventes prières pour qu'il vous soit propice [5]. »

On lui demanda, à cause de la terrible tempête qui sévissait

[1] Cf. Ekkéhard, *l. c.* au sujet du conciliabule de Mayence tenu par Henri IV au mois de mai 1085. — Bernold et l'Annalista Saxo parlent de la résistance opposée durant cette même année 1085 par Hermann de Luxembourg et ses partisans à Henri IV et aux évêques Césariens.

[2] Sur la bataille de Sorbaria voyez : *Vita Anselmi ep. Lucensis* 24, dans Pertz : SS. T. XII, p. 20. — Bernoldi *chronicon*, ad an. 1084. — Donizonis *Vita Mathildis*, Lib. II, v. 345 dans Pertz : SS. T. VII, p. 387.

[3] Circa Kalendas Januarii prænosse cæpit dissolutionem corporis sui futuram circa Kal. Junii... *Gregorii VII Vita*, a P. Bernriedensi, 108, dans Watterich, t. II, p. 538.

[4] « Ego, fratres mei dilectissimi, nullos labores meos alicujus momenti facio in hoc solummodo confidens quod semper dilexi justitiam, et odio habui iniquitatem. » *Gregorii VII Vita* a P. Bernriedensi, dans Watterich *l. c.*

[5] « Illuc ascendam et obnixis precibus Deo propitio vos committam. » *Gregorii VII vita*, a P. Bernriedensi, dans Watterich, t. I, p. 539.

Digitized by Google

contre l'Église, de désigner lui-même son successeur, capable d'humilier et de réduire l'antipape, et il répondit par ces trois noms : le cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin, Odon, évêque d'Ostie et Hugo, évêque de Lyon. Mais Odon était encore en Germanie ou dans les Gaules en qualité de légat apostolique ; Hugo de son côté résidait dans son diocèse ; aussi, pour ces motifs, le pape finit par désigner plus spécialement Didier, et recommanda qu'il prît le nom de Victor, disant qu'il serait digne d'un tel nom, mais que sa victoire serait de très courte durée.

« Vous n'assisterez pas à ma mort, » avait dit en outre le saint père au cardinal Didier, et, comme celui-ci était accouru à Salerne à la nouvelle de la maladie du pape et qu'il comptait y rester jusqu'au dénouement et assister ensuite aux funérailles, il fut surpris et fort triste en entendant cette parole. Pendant qu'il se demandait quel était l'obstacle qui pouvait se présenter, on vint en toute hâte lui annoncer que les Normands élevaient des travaux de circonvallation pour s'emparer d'un château dépendant du Mont-Cassin ; il dut partir sur-le-champ, après en avoir obtenu la permission du pape, pour venir au secours des siens, et Grégoire VII mourut en effet pendant son absence [1].

D'autres questions furent faites au malade au sujet des excommuniés ; on lui demanda s'il maintenait toutes ses condamnations ; il répondit : « A l'exception d'Henri prétendu roi, de « Guibert, envahisseur du siège apostolique, et des principaux « personnages qui par leurs conseils ou autrement sont venus en « aide à leur perversité et à leur impiété, j'absous et je bénis tous « ceux qui croient d'une foi ferme que je tiens cette puissance des « bienheureux apôtres Pierre et Paul [2]. » Il donna ensuite divers

[1] P. Bernried, 109, dans Watterich, T. I, p. 539. — Pierre Diacre raconte également dans la chronique du Mont-Cassin, III, 65, que Grégoire VII mourant recommanda de lui donner pour successeur Didier, abbé du Mont-Cassin ou Hugo, archevêque de Lyon, ou Odon évêque d'Ostie, il ajoute un quatrième nom celui d'Anselme évêque de Lucques : Wido Ferrariensis ne parle que de Didier du Mont-Cassin. Cf. Pertz : SS. T. XII, p. 166. — Enfin le pape Urbain II affirme que Grégoire n'indiqua que Hugo de Lyon, Odon d'Ostie (c'est le pape Urbain II lui-même) et Anselme de Lucques. Cf. Udalrici Codex dans Jaffe : *Mon. Bambergensia*, p. 143.

[2] « Præter Henricum regem dictum et Guibertum Apostolicæ Sedis invasorem et omnes illas principales personas, quæ aut consilio, aut auxilio favent nequitiæ vel impietati illorum, omnes absolvo et benedico, quicumque me hanc habere specialem potestatem in vice Apostolorum Petri et Pauli credunt indubitanter. » Ces paroles rapportées par P. Bernried, *l. c.* se retrouvent dans le *Codex Udalrici*, *l. c.*

Digitized by Google

conseils à ceux qui l'entouraient, et termina par cette injonction : « De la part de Dieu tout puissant et en vertu de l'autorité des « bienheureux apôtres Pierre et Paul, je vous prescris de ne « regarder comme pontife romain que celui qui aura été élu selon « les saints canons, élu et ordonné de par l'autorité des saints « pères [1]. » Lorsqu'il allait rendre le dernier soupir, ses dernières paroles furent : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, c'est pour « cela que je meurs en exil. » On rapporte qu'un évêque entendant cette parole lui répondit : « Seigneur, vous ne pouvez mourir en « exil ; comme représentant du Christ et des Apôtres, vous avez « reçu de Dieu les nations en héritage et la terre est votre « possession [2]. »

« Après avoir, dit Paul Benried, qui termine par ces lignes, sa biographie de Grégoire VII, après avoir scruté et instruit le monde et les princes touchant le péché, touchant la justice, et touchant le jugement, l'âme de Grégoire VII, imprégnée des sept dons du saint Esprit, et fortifiée par la nourriture divine qu'elle venait de recevoir, se sépara de son corps. Emportée par son zèle pour la gloire de Dieu comme Élie l'avait été par un char de feu, elle s'élança dans les cieux le jour de la fête de saint Urbain son prédécesseur sur le Saint Siège, et fut reçue avec de grands transports de joie par tous ceux qui règnent avec le Christ dans la gloire céleste. L'Église militante fut au contraire consternée à la nouvelle de sa mort. Il fut enseveli dans l'église de Saint-Matthieu, au sujet duquel il avait, quelques années auparavant, écrit une lettre, lorsque les reliques de l'évangéliste avaient été retrouvées [3]. »

Quand Robert Guiscard apprit en Orient la mort de Grégoire VII, le vieux capitaine laissa échapper des larmes ; la mort d'un père, d'un fils ou d'une épouse, dit Guillaume de Pouille, ne l'aurait pas ému davantage, car depuis Cepranno il avait appris à

[1] « Ex parte Dei omnipotentis atque ex auctoritate beatorum Petri et Pauli Apostolorum, præcipio vobis, ut neminem habeatis Romanum pontificem, nisi canonice electum et sanctorum patrum auctoritate electum et ordinatum. » P. Bernried, *l. c.*

[2] Ubi vero in extremo positus erat, ultima verba ejus hæc fuerunt : Dilexi justitiam et odivi iniquitatem, propterea morior in exilio. Quocontra quidam venerabilis episcopus respondisse narratur. Non potes, Domine, mori in exilio, qui in vice Christi et Apostolorum ejus divinitus accepisti gentes hereditatem et possessionem terminos terræ. » P. Bernried, *l. c.* Voyez aussi le *Codex Udalrici*, *l. c.*

[3] Paul Bernried dans Watterich, t. I, p. 340.

Digitized by Google

vénérer et à aimer le pontife que l'église venait de perdre [1]. Mais il ne devait survivre que bien peu de temps à son illustre ami ; la mort qui venait de se jouer des dernières espérances terrestres de Grégoire VII allait fermer à Robert Guiscard le chemin de Constantinople et l'empêcher de ceindre la couronne royale et de revêtir la pourpre impériale. La fièvre le saisit lorsqu'il faisait voile pour Céphalonie, afin de s'emparer de cette île déjà attaquée par son fils Roger ; le navire fit relâche à l'île de Corfou et c'est là que, le 17 juillet 1085, mourut Robert Guiscard entre les bras de sa femme Sikelgaïta et de son fils Roger accourus pour recevoir son dernier soupir. L'épouvante saisit les Normands lorsqu'ils apprirent la mort de leur chef; ils repassèrent en toute hâte l'Adriatique, et l'empereur Alexis, délivré d'une façon si inespérée, put gouverner en paix ses vastes états.

Robert Guiscard fut enseveli à côté des autres Tancrède ses frères dans le couvent de la Sainte-Trinité à Venosa ; c'est là qu'il repose après la vie la plus mouvementée qui fut jamais. Bien plus grand et comme homme d'État et comme génie militaire que son compatriote et son contemporain Guillaume le Conquérant, il ne lui a manqué pour prendre rang dans la pléiade des guerriers les plus illustres que d'avoir eu un théâtre et un historien dignes de lui. Guillaume de Pouille n'exagère pas lorsqu'après avoir chanté ses hauts faits il termine par ces vers son poème sur les Tancrède :

[1] Guillaume de Pouille est vraiment poète lorsqu'il parle de la mort de Grégoire VII.

Vir venerabilis hoc in tempore papa Salerni
Gregorius moritur, quem nec persona nec auri
Unquam flexit amor, justum servare rigorem
Semper proposuit, non cor dare læta valebant
Absque modo lætum, nec tristia reddere mæstum :
Solator mæsti, lucis via, doctor honesti,
Legibus arcebat tumidos, humilesque fovebat :
Terror iniquorum, Clypeus fuit ille proborum
Atque salutiferi spargendo semina verbi.
Nunquam cessavit populum revocare fidelem
A vitiis ad eos quibus itur ad æthera mores,
Vitaque doctrinæ non discordare solebat.
Non fuit instabilis vel arundineæ levitatis.
Dux non se lacrymis audita forte coercet
Morte viri tanti ; non mors patris amplius illum
Cogeret ad lacrymas, non filius ipse nec uxor
Extremos etsi casus utriusque videret.

Digitized by Google

A Caroli Magni vel tempore Cæsaris unquam
Nullos terra pares produxit fratribus istis
Hic subhumatorum fabricata jussibus horum
Ecclesia cujus decor urbis prænitet hujus :
Det veniæ munus rex illi Trinus et Unus.

Pour terminer d'une façon moins indigne de saint Grégoire VII cette étude qui lui est consacrée, qu'il me soit permis, comme conclusion, de reproduire ici l'épitaphe qui orne son tombeau et que j'ai copiée à Salerne en 1878 ; elle date de 1578, et est due à l'archevêque de Salerne, Marco Antonio Marsilio Colonna.

GREGORIO VII. SOANEN. PONT. OPT. MAX.
ECCLESIÆ. LIBERTATIS. VINDICI. ACCERRIMO.
ASSERTORI. CONSTANTISS. QUI. DUM ROM.
PONT. AUCTORITATEM. ADVERSUS. HENRICI.
PERFIDIAM. STRENUE. TUETUR.
SALERNI.
SANCTE. DECUBUIT. AN. D. M. XXCV. VIII. KAL. JUN.
M. A. COLUMNA. MARSIL. BONONIEN. ARCHIEPIS. SALER.
CUM. ILLIUS. CORPUS.
POST. QUINGENTOS. CIRCITER. ANNOS. SACRIS. AMICTUM.
AC. PENE. INTEGRUM. REPERISSET. NE. TANTI. PONTIF.
SEPULCHRUM. MEMORIA. DIUTIUS. CARERET.
M. P. GREGORIO. XIII. BONONIEN. SEDENTE.
A. D. MDLXXVIII. PRIDIE. KAL. QUINCTILES.

« A Grégoire VII de Soana, souverain pontife, gardien intré-
« pide et soutien inébranlable de la liberté de l'église, mort
« pieusement à Salerne le 25 mai 1085, en défendant l'autorité
« du pontife romain contre la perfidie d'Henri IV,

« M. A. Colonna Marsilio de Bologne, archevêque de Salerne ;
« ayant retrouvé le corps du pontife presque intact, quoique
« enseveli depuis près de cinq cents ans et encore revêtu de
« ses ornements pontificaux ; ne voulant pas que la tombe d'un
« si grand pape restât sans inscription. Sous le pontificat de
« Grégoire XIII de Bologne, le 30 juin 1578. »

O. DELARC.

Digitized by Google

LES ABBÉS AU MOYEN AGE.

Parmi les erreurs qui circulent dans les livres historiques et archéologiques de notre temps, il en est une que les hommes les plus instruits répètent comme un axiome : « Les Abbés, disent-ils, ont essayé, au moyen âge, d'usurper les pouvoirs épiscopaux, et leur ambition n'a été satisfaite que le jour où ils ont obtenu de la Cour de Rome d'imiter, jusque dans leurs vêtements liturgiques, les Pontifes dont ils convoitaient la juridiction. »

De cette appréciation générale résultent de nombreuses conséquences également erronées. Dans une foule de circonstances on considère comme une usurpation ce qui était un droit incontestable ou une tradition vénérable.

Il est donc grandement utile de rétablir sur ce point la vérité. Déjà, en 1877, j'ai raconté, ici même, les véritables origines des immunités monastiques. Aujourd'hui, mon but est de montrer comment les Abbés ont été naturellement appelés à jouer un rôle dans les affaires ecclésiastiques. Quant aux insignes appelés vulgairement *ornements pontificaux*, je ferai voir qu'ils n'étaient nullement, à l'origine, réservés aux évêques, et en ce point encore les Abbés ne méritent pas le nom d'usurpateurs.

I

L'Ordre monastique a pris, au IVe siècle, non seulement une plus grande extension, mais encore une forme plus complète et, pour ainsi dire, plus sociale.

Une fois en possession de cette situation définitive, ses chefs occupent aussitôt une position marquée dans l'Église. Ils n'ont

Digitized by Google

encore aucun droit reconnu à figurer dans les assemblées conciliaires, mais les décrets qu'on y formule sont déjà limités par des privilèges considérés comme essentiels à la vie particulière que l'on mène dans le cloître.

Tandis que, en vertu de la notion primitive du diocèse ecclésiastique, chaque fidèle était soumis immédiatement à son Évêque pour tous ses actes religieux, le monastère, considéré comme une réunion d'*étrangers* [1], ne pouvait être assujéti aux prescriptions diocésaines.

Cependant, comme aucune loi de l'Église n'avait encore été promulguée sur cette question toute nouvelle, des conflits ne tardèrent pas à surgir entre les évêques et les abbés.

Ces débats eurent pour effet d'établir une jurisprudence définitive, dont les conditions fondamentales ont été maintenues jusqu'au XVIIe siècle, et même, en un certain sens, jusqu'à nos jours.

L'abbé exerce sur ses moines une juridiction immédiate, qui émane directement du Pape, — à l'origine c'était le fondateur qui réglait ce point ; — et l'évêque conserve le droit de conférer les ordres sacrés aux sujets qu'on lui présente, de communiquer le saint chrême et les huiles saintes par lui bénites, et, en certain cas, d'intervenir pour la répression des abus et des fautes graves.

De nombreuses exemptions de la dernière et même de la première condition furent concédées au moyen âge ; mais c'étaient des privilèges qui sortaient du droit commun.

D'autre part, depuis la fin du Ve siècle tout au moins, les abbés ayant généralement hérité des pouvoirs des chorévêques, on leur accorda celui de conférer les Ordres mineurs à leurs sujets. Dès le VIe siècle, c'était un droit généralement reconnu, en Occident, au témoignage de saint Grégoire de Tours [2] ; et il a été maintenu par le concile de Trente [3].

De cet usage, introduit dans l'Église par la force des choses, il résultait que l'on considérait alors la profession monastique comme l'équivalent tout au moins des Ordres mineurs dans la hiérarchie sacrée [4].

[1] Voyez la *Revue*, 1877, t. XXII, p. 448.
[2] S. Gregor. Tur. *Vitæ Patrum*, cap. VI, n. 2.
[3] Concil. Trid. *Session.* XXIII, cap. X.
[4] Mabillon, *Annal. bened.*, lib. X, an. 602, n. 20.

Digitized by Google

En Orient, le pouvoir de conférer les Ordres mineurs fut solennellement reconnu à tous les abbés revêtus du sacerdoce par le second concile œcuménique de Nicée [1].

Bien plus, au commencement du IXe siècle, le patriarche de Constantinople, saint Nicéphore, dans une ordonnance célèbre [2], étendait jusqu'au sous-diaconat cette importante prérogative. En cela, il n'innovait pas, car dès lors que les abbés prêtres étaient censés héritiers des pouvoirs des chorévêques, il était naturel qu'on leur permît d'ordonner les sous-diacres. En effet, au commencement du IVe siècle, le concile d'Ancyre n'avait interdit aux chorévêques que l'ordination des prêtres et des diacres, et par là même semblait avoir autorisé celle des sous-diacres [3].

C'est donc tout à fait à tort que certains gallicans ont refusé au Souverain Pontife l'autorité suffisante pour conférer aux abbés le droit d'ordonner les sous-diacres et ont révoqué en doute la Bulle d'Innocent VIII en faveur des abbés de Citeaux [4].

Ainsi, d'un côté, juridiction ordinaire sur leurs subordonnés et pouvoir d'Ordre s'étendant jusqu'à la collation du sous-diaconat, qui, du reste, n'a été rangé que plus tard parmi les Ordres sacrés : telle est la puissance dont les abbés apparaissent revêtus presque aussitôt après la diffusion du monachisme dans l'Église universelle et avant toute intervention des Papes.

Leur juridiction cependant ne tarda pas à embrasser non seulement les moines, mais encore les serfs, les familiers et les colons des monastères ; et comme leurs domaines étaient fort étendus, leur autorité devint dès lors considérable.

Le pouvoir de prêcher ces populations, de leur administrer les sacrements, de les excommunier même, fut de très bonne heure considéré comme un droit inhérent à la dignité abbatiale.

Saint Grégoire le Grand, biographe de saint Benoît, nous montre le grand Patriarche des moines d'Occident exerçant une

[1] Mansi, *Concil.*, t. XIII, col. 753, can. 13.

[2] Mansi, *Concil.*, t. XIV, col. 126, can. 6 : « Qui in monachorum præpositum benedictus et consecratus fuit estque presbyter, lectorem ac *subdiaconum* in proprio monasterio ordinat. »

[3] Mansi, *Concil.*, t. II, col. 518, can. 13. Le dixième canon du concile d'Antioche leur concédait même formellement d'ordonner les lecteurs, les *sous-diacres* et les exorcistes. (Mansi, *Concil.*, *ibid.*, col. 1323.)

[4] Mabillon, *loc. cit.* — Morin, *de Ordinationibus*, t. II, p. 61. Joan. Bona, *Rerum liturg.*, notæ. R. Sala, lib. I, cap. XXIV, § XIV, nota 6.

Digitized by Google

juridiction spirituelle sur certaines religieuses [1], qu'il menace d'excommunication [2], et prêchant aux populations voisines de son monastère. Les habitants d'un village furent convertis au christianisme par ses ferventes prédications; et il continuait à les entretenir dans la foi par le ministère de ses disciples, qui étaient également chargés de faire des entretiens spirituels à des religieuses vivant dans ce même village [3].

Ainsi, dès le VIe siècle, la juridiction de certains abbés sur les peuples convertis par eux est un fait accepté sans contestation. Or on sait combien furent nombreuses les nations barbares et les peuples incultes convertis à la foi chrétienne par les prédications et les exemples des moines, du Ve au Xe siècle. De là, la grande autorité acquise par les abbés pendant cette même période.

Ils exerçaient, après les évêques, une influence prépondérante dans les élections épiscopales [4]. Bien plus, en Irlande et en Écosse, les abbés d'Iona jouissaient d'une sorte de primauté sur les évêques constitués par les soins du grand abbé et apôtre saint Columba [5].

En France, dès le commencement du VIe siècle, nous voyons l'abbé de l'Ile-Barbe, près de Lyon, jouir des plus insignes privilèges dans le vaste diocèse de cette illustre métropole. Non seulement il avait le pouvoir d'absoudre tous les pénitents, ce qui était alors rarement communiqué, mais, en outre, pendant la vacance du siège, il administrait le diocèse, comme vicaire de l'évêque décédé. Les saints évêques Eucher, Loup, Genès et leurs successeurs lui avaient conféré tous les pouvoirs d'un chorévêque, en sorte que là où ils ne résidaient pas, ou ne pouvaient pas se rendre en personne, c'était l'abbé de l'Ile-Barbe qui était chargé de veiller au maintien de l'intégrité de la foi parmi le peuple et le clergé. C'est ce qu'atteste Leidrade, arche-

[1] *Vita S. Benedicti*, cap. 24.

[2] On lit dans les *Constitutions apostoliques* (lib. VIII, c. 28) : « Presbyter non ordinat, non deponit, segregat autem et *excommunicat inferiores*, si eam pœnam mereantur. Diaconus excommunicat subdiaconum, lectorem, cantorem, diaconissam, si, absente presbytero, res postulet. »

[3] *Ibid.*, cap. 20.

[4] *D. Bouquet*, t. III, p. 529.

[5] Bedæ Venerabil., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. IV : « Habet insula rectorem semper abbatem presbyterum, cujus juri omnis provincia, *et ipsi etiam episcopi*, ordine inusitato, debeant esse subjecti. »

Digitized by Google

vêque de Lyon, dans une lettre fameuse adressée à Charlemagne [1].

Saint Grégoire le Grand ne releva pas avec moins d'éclat la dignité abbatiale. Il confia à certains abbés les missions les plus délicates. Ce fut notamment l'abbé de son monastère de Saint-André de Rome, nommé Cyriacus, qui l'aida le plus puissamment dans l'œuvre si difficile de la réforme des mœurs et de la discipline ecclésiastiques qu'il avait entreprise. Il le revêtit des plus amples pouvoirs dans ce but, et l'envoya, en qualité de son Légat *a latere*, en France, en Espagne, en Sardaigne et jusque dans les îles Baléares. Il était chargé d'y réunir et d'y présider des conciles, d'accord avec la puissance séculière [2], et, en même temps, il devait transmettre le Pallium et certains ornements pontificaux à plusieurs évêques [3].

L'influence des abbés dans les affaires de l'Église se fit sentir plus promptement encore en Orient. En 448, vingt-trois archimandrites siègent à la suite de trente-un évêques dans le grand synode de Constantinople, présidé par le patriarche Flavien, et souscrivent, soit en personne, soit par délégués, à la condamnation d'Eutychès [4].

En Occident, ils apparaissent pour la première fois, ce semble, dans les assemblées conciliaires, en 541, et encore n'y figurent-ils que comme simples délégués des évêques, et non pas en leurs noms personnels [5].

Mais leur influence dans ces assemblées n'en était pas moins considérable. Ainsi, d'après Jean, abbé de Biclar, en Espagne,

[1] Migne, *Patrol. lat.*, t. XCIX, col. 872-873. Cf. Mabillon, *Annal. bened.*, lib. I, an. 510, n. 26.

[2] S. Gregor. Magn. Lib. IV, *Epist.* 23, 24, 25 ; lib. IX, *Epist.* 105, 106, 107, 109, 110, 120.

[3] *Ibid.*, lib. IX, *Epist.* 106, 107, 109, 121.

[4] Mansi, *Concil.*, VI, 751. Mgr Héfélé (*Hist. des Conciles*, t. II, p. 523) prétend que dans ce synode tous les évêques employèrent la formule JUDICANS *subscripsi*, tandis que les abbés n'écrivirent que *subscripsi*, parce qu'ils n'avaient qu'à adhérer au jugement sans avoir à l'apprécier. » Cette assertion est inexacte : d'abord, un évêque, au moins, se contenta de la formule *subscripsi*. Ensuite, si les abbés n'avaient qu'à adhérer au jugement des évêques concernant la foi d'Eutychès, il en était autrement, selon le droit canonique alors en vigueur, relativement à la déposition de cet archimandrite. (Cf. *Concil. Carthag. sub Reparato*, an. 534, et Concil. Turon., II, an 567, can. 7, apud Mansi, *Concil.*, t. VIII, col. 841 ; t. IX, col. 793.)

[5] Mansi, *Concil.*, t. IX, col. 121.

Digitized by Google

auteur contemporain, c'est au B. Eutrope, abbé du monastère *Servitanum*, aussi bien qu'à saint Léandre, évêque de Séville, qu'on doit rapporter la gloire du grand concile de Tolède de l'an 589 [1]. On sait que c'est en cette assemblée, où se trouvaient réunis tous les évêques des Espagnes et de la Gaule Narbonnaise, que le roi Recarède abjura solennellement, au nom de la nation des Visigoths, l'hérésie arienne.

Vers l'an 650, au concile de Châlons [2], cinq abbés ne figurent encore qu'à titre de délégués.

Mais, *trois ans* après, le VIIIe concile de Tolède inaugure une jurisprudence nouvelle, qui résulte évidemment de la nécessité de faire participer aux délibérations conciliaires des prélats dont les intérêts et les talents ne pouvaient plus être mis à l'écart. Dix abbés apposent leurs signatures après les cinquante-deux évêques et avant l'archiprêtre de Tolède [3].

Cette coutume passa peu à peu de l'Espagne en France, en Italie et dans toute la chrétienté, grâce à l'autorité dont jouissaient alors les conciles de Tolède.

Deux ans après, en 655, le IXe concile de Tolède est également souscrit par six abbés qui avaient déjà paru dans l'assemblée précédente [4].

Le synode tenu dans la même ville en 656 [5], semble faire exception. Deux abbés signent encore au nom de deux évêques. Mais cette exception n'est qu'apparente. Ils souscrivaient comme représentants des évêques sans abdiquer leur droit personnel. On le voit par les conciles suivants, depuis le XIe en 675, jusqu'au XVIe, en 693, de la même ville [6]. Tandis que certains abbés y figurent encore comme délégués épiscopaux, d'autres y souscrivent, en leurs noms propres, avec une formule qui exprime énergiquement leur participation aux votes de l'assemblée : « Hæc gesta synodica *a nobis edita* (d'autres disent *definita*) CON-

[1] Mabillon, *Annal. bened.*, lib. VII, ann. 589, n. 69. — *Patrolog. latin.*, t. LXXII, col. 869 : « Summa tamen synodalis negotii penes sanctum Leandrum Hispalensis ecclesiæ episcopum et beatissimum Eutropium monasterii Servitani abbatem fuit. »

[2] Mansi, *Concil.*, X, 1194.

[3] Mansi, *Concil.*, X, 1222.

[4] Mansi, *Concil.*, XI, 31.

[5] Mansi, *Concil.*, XI, 43.

[6] Mansi, XI, 147, 1040, 1076, 1095 ; XII, 92, 85.

Digitized by Google

SENTIENS *subscripsi* [1]. » Et cependant l'un d'eux, Florentinus, *abbas ecclesiæ monasterii sanctæ Eulaliæ*, apparaît dans un autre concile, comme représentant d'un évêque [2], après plusieurs abbés souscrivant en leurs noms. Au XVIe concile, en 693, l'un d'eux se servit d'une formule, qui devint plus tard épiscopale : « Gabriel, *misericordia Dei* abbas, hæc decreta synodalia *a nobis edita* subscripsi. »

L'effondrement, quinze ans après, de l'empire visigothique, arrêta cette expansion de l'autorité des abbés en Espagne.

II

En France, la suspension, pendant quatre-vingts ans, de toute réunion d'évêques ne permit pas aux abbés de participer aux intérêts généraux de l'Église. D'ailleurs, la commende militaire y fit une plaie immense à l'institut monastique ; et les luttes sanglantes qui signalèrent l'avènement des Carolingiens à la couronne désorganisèrent les forces civilisatrices, dont les monastères étaient les centres autorisés.

Mais aussitôt que Charlemagne eut rétabli l'ordre dans le corps social, nous voyons immédiatement le monachisme et ses chefs jouer un rôle prépondérant dans cette œuvre de régénération.

C'est ainsi que les questions les plus importantes, au point de vue théologique et disciplinaire, sous Charlemagne, Louis le Débonnaire, et ses enfants [3], furent discutées et décrétées par l'initiative ou l'intervention des plus célèbres abbés de cette époque. Au premier rang brillent Alcuin, Benoît d'Aniane, Smaragde et Eginhard. Souvent même, en qualité de *missi* impériaux, ils présidèrent les assemblées délibérantes du clergé.

Du reste, ils avaient tenu un rang extrêmement honorable dans le second concile œcuménique de Nicée [4].

Cependant l'invasion normande, favorisée par l'ambition des

[1] Mansi, XI, 147.
[2] Mansi, XII, 28.
[3] Mansi, *Concil.* XIV, 61, 83, 93, 487, 642, 647, 982 ; XV, 634, 663, 788, 867; XVII, 314.
[4] Mansi, *Concil.*, XII, 1112 ; XIII, 151-154.

Digitized by Google

comtes et des évêques, autant que par les haines fratricides des Carolingiens, avait arrêté le mouvement de réforme sociale et religieuse inaugurée par le grand empereur d'Occident. Sous le règne principalement de Charles le Chauve, la commende ruine les monastères et enlève peu à peu aux abbés l'influence et l'autorité qu'ils avaient acquises dans les assemblées ecclésiastiques. Mais, malgré tout, grâce surtout à l'action salutaire de Cluni, les moines préparent dans leur solitude studieuse la rénovation générale du XIe siècle.

Aussitôt que l'Église commence à respirer et à élargir le cercle de ses libertés nécessaires, les abbés reprennent leur rang dans les conciles [1], et même pour la première fois, ils souscrivent, après les évêques et les cardinaux, dans un concile de Rome [2].

On les voit également reparaître, à côté des évêques, dans les conciles de l'Espagne, renaissant de ses cendres [3]. En Angleterre et en Normandie, ils délibèrent avec les évêques sur les questions les plus graves de la hiérarchie ecclésiastique [4].

Cette rénovation de l'autorité des abbés dans les assemblées ecclésiastiques ne fait que s'accentuer jusqu'au XIIIe siècle. Saint-Grégoire VII les associe à ses efforts dans la réforme du clergé. Personne n'ignore l'immense influence exercée en Italie par saint Pierre Damien, alors qu'il n'était encore qu'abbé de Font-Avellana ; par Geoffroi, abbé de Vendôme et plusieurs autres, dans les conciles de Plaisance et de Clermont, où se prépare la première croisade [5], par Ponce, abbé de Cluny, dans le concordat concernant les investitures, conclu, en 1119, entre le Pape Callixte II et l'empereur Henri V [6] ; par saint Bernard dans l'affaire du schisme d'Anaclet, dans le second concile œcu-

[1] Mansi, *Concil.*, t. XIX, col. 506. *Conc. Bituric.*, an. 1031, col. 736; *Conc. Remense*, an. 1049, p. 781 (an. 1049) ; t. XX, col. 48 (an. 1075).

[2] Mansi, *Concil.*, t. XIX, col. 771, an. 1050 ; t. XX, p. 443, an. 1075.

[3] Mansi, *Concil.*, t. XIX, col. 786, *Concil. Coyacense*, an. 1050 ; col. 795 (an. 1050), etc.

[4] Mansi, *Conc.*, t. XX, col. 21 (an. 1072) ; col. 40 (an. 1072) ; col. 452 (an. 1075); col. 559 (an. 1080) ; col. 1149 (an. 1102.)

[5] Mansi, *Concil.*, t. XX, col. 804, 815, 829 : « Interfuerunt definitioni huic (de primatu Lugdunensi,) dit Urbain II lui-même, archiepiscopi diversarum provinciarum numero duodecim, cum episcopis octoginta, *abbatibus nonaginta et eo amplius.* »

[6] Mansi, *Concil.*, t. XXI, col. 644. Héfélé, *Hist. des Conciles*, t. VII, p. 152, 156.

Digitized by Google

ménique de Latran, en 1139, et dans le concile général de Reims, en 1148, réuni pour la condamnation de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers.

Toutefois, nous ne possédons aucune lettre de convocation à ces divers conciles qui soit adressée aux abbés par les Souverains Pontifes ; mais ce document, qui fait défaut pour les conciles précédents, nous a heureusement été conservé dans les Registres d'Innocent III. Ce grand Pape, dans les lettres expédiées pour la réunion du quatrième concile de Latran, en 1215, ne se contenta pas de joindre les noms des abbés à ceux des évêques dans les diocèses desquels ils se trouvaient, il en adressa de spéciales aux principaux généraux d'Ordres, tels que Cluni, Citeaux et Prémontrès [1].

Je ne dirai rien du XIVe siècle, si lamentable à tous les points de vue. Le grand schisme, par lequel se termina cette époque néfaste, nécessita la réunion du concile général de Constance, dans lequel les règles jusqu'alors observées dans les grandes assises de l'Église furent complètement mises de côté. On vota par nations, et le clergé inférieur fut admis aux délibérations de l'assemblée.

Nous ne pouvons donc pas trop nous appuyer sur ce concile pour formuler les conclusions que nous cherchons à déduire des faits historiques. D'ailleurs, il faut bien l'avouer, l'Ordre monastique n'était plus alors que l'ombre de lui-même, et les abbés, la plupart commendataires, n'avaient qu'un titre officiel, sans la responsabilité religieuse qui avait été la source des privilèges des abbés du moyen âge.

Cependant les abbés réguliers, encore assez nombreux en Italie, furent convoqués, comme par le passé, aux conciles de Pise et de Constance [2] ; et plusieurs d'entre eux jouèrent un rôle considérable dans les négociations entamées entre le conciliabule de Bâle et le Pape Eugène IV [3].

Mais c'est dans le concile œcuménique de Florence surtout qu'ils reprirent avec honneur leur rang canonique, soit parmi les Latins, soit parmi les Grecs [4].

Minées par la commende, les institutions monastiques ne se

[1] Mansi, *Concil.*, t. XXII. col. 965.
[2] Mansi, *Concil.*, t. XXVII, col. 57, 333-334.
[3] Mansi, *Concil.*, t. XXX, col. 498, 510, 613, 685.
[4] Mansi, *Concil.*, t. XXXI, col. 1038, 1039.

Digitized by Google

relevèrent que par lambeaux au commencement du XVIe siècle; et, quelques années plus tard, sous le souffle empoisonné de la prétendue Réforme, elles affligèrent l'Église par plus d'un scandale éclatant.

Il ne faut donc pas s'étonner si, sous cette impression défavorable, le saint concile de Trente limita aux Généraux d'Ordres et à certains abbés exempts le privilège de voix délibérative accordé depuis tant de siècles à tous les abbés réguliers.

Le concile œcuménique du Vatican marcha, de nos jours, sur ses traces.

Telles sont, en résumé, les origines et les développements de l'autorité des abbés dans l'Église, au moyen âge.

III

Naturellement, de très bonne heure on exigea que les hommes chargés d'une si haute fonction fussent revêtus tout au moins de l'Ordre sacré du diaconat.

Bien plus, dès le Ve siècle, c'était une loi généralement acceptée que les abbés devaient être prêtres. L'auteur anonyme de la vie de saint Mesmin de Micy, mort, comme on sait, en 520, affirme que cette règle était déjà en vigueur dans les Gaules au commencement du VIe siècle, puisque c'est *pour s'y conformer*, que saint Eusèbe, évêque d'Orléans, ordonna prêtre saint Mesmin, avant de lui conférer la bénédiction abbatiale [1]. De fait, saint Grégoire de Tours semble supposer qu'il en était généralement ainsi ; car les abbés dont il parle sont tous honorés de sacerdoce [2].

En Orient, on constate l'existence de la même discipline, dès le milieu du Ve siècle. Ainsi, tous les abbés qui adressèrent à l'empereur Marcien une lettre collective contre Eutychès étaient prêtres [3] ; sur vingt-trois abbés qui souscrivirent à la condamnation du même hérésiarque dans le concile de Chalcédoine, dix-

[1] Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, sæc. I, *Acta S. Maximini*, cap. XI : « Et quia sancto Maximino unum adhuc deerat *quo insigniri debet*, *secundum regularem sanctionem*, qui monachis præest, sacerdotale scilicet ministerium. »

[2] S. Gregor. Tur. *Hist. Fr.*, lib. III, cap. VI ; *Vitæ Patrum*, cap. XIV, XV, XVI, etc.

[3] Mansi, *Concil.*, t. VII, col. 75.

Digitized by Google

huit étaient revêtus du sacerdoce [1]; et des soixante-quatre archimandrites qui signèrent l'acte d'accusation contre Sévère, patriarche d'Antioche, adressé au second concile de Constantinople, sous Justinien, un seul était diacre, tous les autres étaient prêtres [2].

On s'en souvient, le patriarche Nicéphore, dans le décret dont nous avons parlé, n'accorde qu'aux abbés prêtres le privilège d'ordonner les sous-diacres.

Ce n'est qu'au IXe siècle, en Occident, qu'un décret conciliaire fit obligation stricte aux abbés de recevoir la prêtrise.

« Que les abbés, disent les Pères du Concile de Rome, en 826, dans leur vingt-septième canon [3], que les abbés, établis pour gouverner les monastères, soient tels qu'ils puissent remplir sans crainte le ministère divin dont ils sont chargés. Qu'ils soient doctes, afin qu'ils soient aptes à apprécier et à corriger les négligences des frères, s'ils en commettent. *Qu'ils soient revêtus de la dignité sacerdotale*, afin qu'ils puissent complètement refréner et déraciner les vices des frères délinquants placés sous leur conduite, et qu'ils veillent attentivement à l'observation des règles. »

Néanmoins, malgré cette prescription, grâce aux malheurs des temps, beaucoup d'abbés, pendant les IXe et Xe siècles, continuèrent à ne pas s'astreindre à assumer la responsabilité du caractère sacerdotal.

Mais lorsque, au XIe siècle, par l'influence combinée de la Papauté et de l'Ordre de Cluny, l'Église et les moines se furent délivrés des chaînes qui entravaient leur essor, on songea à renouveler les anciennes prescriptions canoniques.

En 1078, dans le célèbre concile de Poitiers, réuni et présidé par le Légat apostolique, Hugues, évêque de Die, cette question fut agitée, avec beaucoup d'autres également utiles au salut de l'Église et de la société; et les Pères rédigèrent en ces termes leur septième canon [4] :

« Que les abbés qui ne sont pas prêtres se fassent ordonner prêtres, ou résignent leurs prélatures; que les archidiacres

[1] Mansi, *Conc.*, t. VI, col. 751.
[2] Mansi, *Conc.*, t. VIII, 985, 1008, etc.
[3] Mansi, *Conc.*, t. XIV, col. 1007.
[4] Mansi, *Conc.*, t. XX, col. 498.

Digitized by Google

reçoivent le diaconat, et les archiprêtres, le sacerdoce, sous peine de déposition. »

Ce décret du concile de Poitiers servit désormais de règle à l'égard de tous les dignitaires ecclésiastiques. Les Constitutions apostoliques postérieures exigèrent même le sacerdoce pour les moines profès voués au service du chœur.

IV

Les fonctions des abbés étaient trop importantes en elles-mêmes et aux yeux de l'Église pour qu'elles ne fussent pas consacrées par des rites liturgiques.

En effet, aussi haut que l'on peut remonter dans l'antiquité chrétienne, on constate que les abbés étaient intronisés dans leur dignité par une cérémonie spéciale à laquelle on donnait même le nom d'*ordination* [1], comme aux consécrations de la hiérarchie sacrée.

Saint Mesmin, abbé de Micy, près d'Orléans, et qui mourut vers l'an 520, reçut de la main d'Eusèbe, évêque d'Orléans, et l'ordre de la prêtrise *et la bénédiction qu'ont coutume de recevoir les Pères et les Abbés des moines*, dit son historien du VIIe siècle [2]. Les rites de l'ordination des abbés étaient donc établis dès le Ve siècle tout au moins.

Saint Grégoire le Grand nous en fait connaître quelques particularités intéressantes dans sa lettre à l'abbé Urbicus [3] : « Aussitôt cette lettre reçue, dit-il, ta dilection invitera notre frère et coévêque Victor à se rendre au monastère de Lucusium, afin que, *pendant la célébration de la messe*, il puisse *ordonner abbé* Domitien, conformément à la volonté divine (*auctore Deo*). »

Ainsi, l'ordination des abbés, au VIe siècle, se faisait déjà pendant la célébration des saints mystères, et par l'évêque du lieu.

Dès le VIIe siècle, en Orient du moins, il y avait une messe spéciale pour cette fonction sacrée. C'est ce que nous atteste

[1] *Regula S. Benedicti*, cap. LXIV : « Eligatur *qui ordinandus est.* »

[2] Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, sæc. I, p. 567, *Acta S. Maximini*, n. 17 : « Præsul benignus nec perficere distulit ut beatus Maximinus ad honorem proveheretur sacerdotalem, *insuper et benedictionem qua Patres Abbatesque monachorum confirmari solent* superaddidit. »

[3] S. Greg. Magn., lib. XI, epist. XLVIII.

Digitized by Google

Théodore, archevêque de Cantorbéry, dans son célèbre *Penitentiale*[1].

Par le même document nous apprenons que l'évêque était assisté de deux ou trois de ses collègues ; mais la coutume prévalut que les deux ou trois assistants fussent des abbés[2].

Pendant le saint sacrifice, après les Kyrie, ou après l'épître, selon les lieux, commençaient les cérémonies de l'ordination abbatiale, que l'Ordo de Reims appelait *consecratio abbatis*[3].

Quand on étudie ces cérémonies dans leur ensemble, telles qu'elles nous ont été conservées dans les monuments liturgiques, on est frappé de la ressemblance qui existe entre les rites de l'Orient et ceux de l'Occident. Ils commencent par des supplications plus ou moins longues, se continuent par des oraisons plus ou moins prolixes ; et, chose remarquable, chez les Grecs aussi bien que chez les Latins, l'*imposition des mains* de l'évêque sur l'abbé élu est admise dans les plus anciens Pontificaux[4], et le sens des collectes est à peu près le même : ce qui en démontre la haute antiquité.

Une autre particularité commune aux Orientaux et aux Occidentaux, c'est la tradition du *bâton pastoral*[5].

Ce rite doit remonter à l'origine même de la dignité abbatiale, car on le rencontre déjà dans la profession des moines orientaux dès la fin du IVe siècle, Cassien la représentant comme une cérémonie ancienne de son temps[6].

Nous avons vu Théodore de Cantorbéry l'indiquer comme faisant partie de l'ordination de l'abbé.

Nous ne discuterons pas sur l'origine du bâton pastoral des évêques et des abbés. Nous dirons seulement que, *comme insigne*

[1] Migne, *Patrol. lat*, t. XCIX, col. 928 : « In ordinatione presbyteri sive diaconi oportet episcopum missas celebrare, *sicut Græci solent in electione abbatis agere*, vel abbatissæ... In abbatis vero ordinatione *episcopus debet missam agere, et eum benedicere*, inclinato capite, *cum duobus vel tribus testibus de fratribus suis ; et donet ei baculum et pedules.* »

[2] *Regula S. Benedicti*, cap. LXV.

[3] D. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. II, lib. II, cap. I, col. 436 ; item, col. 428.

[4] D. Martène, *loco citato. Ordo Casinensis*, col. 419 ; *Ordo Remensis*, col. 436 ; *Ordo Apamiensis* in Syria, col. 442 ; *Ordo Arelatensis*, col. 443 ; *Ordo Moguntinus*, col. 447. — Morin, *Comment. de sacris Ecclesiæ ordinationibus*. Part. II, *De Græcor. ordinat.*, p. 82, 96, 103, 118.

[5] D. Martène, *loc. cit.* — Morin, *loc. cit.*

Cassian., *Institut.*, lib. I, cap. IX.

Digitized by Google

sacré, cet instrument doit leur avoir été donné, aux uns et aux autres, vers la même époque.

Les Grecs, qui ont conservé avec plus de fidélité que nous la forme primitive des rites de la consécration des évêques, ne bénissent point la crosse et ne la livrent point pendant la célébration des saints mystères.

En Occident, il est constant que, dès avant le VIIe siècle, le bâton pastoral était considéré comme un symbole de l'autorité épiscopale et que sa tradition faisait dès lors partie des rites de l'ordination. C'est ce qu'atteste saint Isidore de Séville : « On donne, dit-il, [1] à l'évêque, pendant sa consécration, *un bâton* (pastoral), pour signifier qu'il doit régir ou corriger son peuple, et supporter les infirmités des faibles. On lui donne aussi un anneau, comme symbole de la dignité épiscopale, et comme un signe des secrets qu'il doit garder. »

Le quatrième concile de Tolède, dont les décrets furent, pendant tant de siècles, respectés presque à l'égal des conciles œcuméniques, prescrivait, par son 28e canon [2], que l'évêque injustement déposé serait réhabilité dans le prochain synode, en recevant solennellement les insignes de la dignité dont il avait été injustement dépouillé, à savoir l'*orarium*, l'*anneau et* le *bâton*. On sait que ce concile se tint en 633, et fut présidé par saint Isidore de Séville.

En France, l'épiscopat se conférait par la tradition de la *crosse* et de l'*anneau* avant le IXe siècle ; car Charles le Chauve, dans sa lettre au Pape saint Nicolas Ier, *de causa Ebbonis* [3], dit que cet archevêque, rétabli sur son siège, remit la *crosse et* l'*anneau* aux évêques qui avaient été ordonnés pendant le temps de son exil. Comme on le voit, cette conduite était conforme au décret du IVe concile de Tolède. Le roi ajoute qu'en agissant ainsi Ebbon se conformait à la coutume des Églises des Gaules (*more Galliarum Ecclesiarum*).

[1] S. Isidor. Hispal., *De ecclesiast. officiis*, lib. II, cap. v, n. 12 : « Hinc (episcopo) *dum consecratur, datur baculus*, ut ejus indicio subditam plebem vel regat, vel corrigat, vel infirmitates infirmorum sustineat. Datur et annulus propter signum pontificalis honoris vel signaculum secretorum. »

[2] Mansi, *Concil.*, t. X, col. 627 : « Episcopus... si a gradu suo injuste dejectus in secunda synodo innocens reperiatur, non potest esse quod fuerat, nisi gradus amissos recipiat, coram altario, ...*orarium, annulum et baculum.* »

[3] *D. Bouquet*, t. VII, p. 558.

Digitized by Google

Cet usage était bien ancien, car dans un Privilège accordé en 748 au monastère du Schwarzach, il est dit que l'abbé doit donner *une crosse* et des sandales à l'évêque de Strasbourg, toutes les fois que, sur l'invitation de l'abbé, il vient célébrer dans l'abbaye [1] : « Episcopus invitatus ab ipso monasterio venerit, *celebrato officio*, in honorem ejus episcopi, donat ei abbas *camputtam* et subtelaria. »

Les évêques se servaient donc, dès le VIIIe siècle, *de la crosse et des sandales* dans la célébration du saint sacrifice.

On peut même facilement remonter plus haut que le VIIIe siècle. En effet, l'auteur contemporain qui a écrit la vie de saint Didier de Cahors, mort en 655, raconte [2] un miracle opéré par le bâton pastoral du saint, qu'on avait suspendu au chevet de son tombeau ; et dans son testament authentique, saint Remi lègue à son neveu *Cabutam argenteam figuratam* [3].

Évidemment, saint Remi n'aurait pas ainsi décoré un bâton qui ne lui eût servi que dans des usages ordinaires.

D'autre part, puisque, dès le VIIe siècle, comme nous l'avons appris de l'archevêque Théodore, les abbés recevaient dans leur ordination *un bâton pastoral et des sandales*, il est bien probable que cet insigne, symbole de l'autorité, était également donné aux évêques dans leur consécration en Angleterre.

Nous avions donc raison de dire que la tradition de la crosse remontait très haut dans la liturgie de l'Occident.

Toutefois, nous serions volontiers de l'avis du docte Molanus et du savant Jean-Noël Paquot, son annotateur [4], que ce ne sont pas les abbés qui ont emprunté aux évêques, mais bien les évêques qui ont emprunté aux abbés le bâton pastoral, du moins celui que les Gaulois appelaient *Cambot* [5], c'est-à-dire, recourbé : « *De cambuta* quam episcopi potius ab abbatibus, quam hi ab illis acceperunt. »

Quelques archéologues modernes ont soutenu, au contraire,

[1] Pardessus, *Epistolæ, chartæ*, t. II, pag. 410. — *Gallin. christ.*, tom. V, col. 875.

[2] L'abbe, *Bibliotheca manuscript.*, t. II, p. 713. — Le biographe contemporain de saint Césaire d'Arles, raconte aussi un miracle opéré par son bâton pastoral (Bolland., *Acta SS. T. VI Aug.*, p. 79, n. 18).

[3] Pardessus, *loc. cit.*, t. I, p. 83.

[4] *De historia sacrar. imaginum et picturarum*, lib. IV, cap. XXIX. *De communi episcoporum scriptura*, p. 555.

[5] Voyez Du Cange, *Dictionn.* Vo *Cambuta*.

Digitized by Google

que les abbés avaient, par ambition, donné à leur bâton pastoral cette forme recourbée : « Les abbés, écrivait l'un d'eux naguère encore [1], *n'eurent que tardivement l'usage de la crosse*. Primitivement, leur insigne fut un bâton terminé par un tau. *Dès le XIIe siècle, commença à s'introduire, avec l'agrément du Saint-Siège, la crosse*, que les abbés empruntent aux évêques, *qu'ils cherchent à imiter en tout*, jusque dans les moindres insignes pontificaux. Au xve siècle, ils avaient déjà obtenu du Saint-Siège la concession des mêmes insignes pontificaux. »

On a lieu de s'étonner qu'un homme intelligent et instruit émette de pareilles assertions, qui contiennent presque autant d'erreurs que de mots.

Le bâton pastoral des abbés n'eut pas, à son origine, *exclusivement* la forme d'un tau. Ce ne fut point au xiie siècle que les abbés commencèrent à substituer la crosse au bâton à forme de tau. Ils ne demandèrent jamais au Saint-Siège l'autorisation de porter la crosse. Ce ne fut point par usurpation et pour imiter les évêques qu'ils prirent cet insigne. Ce fut longtemps avant le xiie siècle, qu'ils obtinrent de revêtir les autres insignes pontificaux, et par conséquent ce ne fut point au xve siècle seulement que ces mêmes insignes leur furent définitivement concédés.

Toutes ces vérités ressortent avec évidence des documents historiques les plus incontestables.

V

Il peut se faire, en effet que, à l'origine, en Orient surtout, le bâton abbatial eût ordinairement la forme d'un tau. Mais on doit en dire autant de celui des évêques, qui, chez les Grecs, ont encore de nos jours un bâton sans volute [2].

Chez les Latins, on rencontre cette forme jusqu'au xie siècle, comme on le voit par la crosse de saint Héribert, archevêque de Cologne [3].

[1] *Bull. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest*, an. 1883, p. 50.

[2] Texier, *Dictionnaire d'orfévrerie*, etc., in-4o, 1857. V° Crosse. Beaucoup d'auteurs ont emprunté à ce savant et modeste auteur, sans en rien dire. Cf. *Revue de l'Art chrétien*, 1867, p. 426 ; 1878, p. 446, etc. — Martigny, *Diction. des antiq. chrétiennes*, 2e édit., p. 307.

[3] *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de France*, t. IV, p. 519. M. le comte Auguste de Bastard y a publié une savante dissertation sur les crosses.

Digitized by Google

D'autre part, dans un manuscrit contenant le testament de saint Amand d'Elnon, dont Mabillon a publié d'intéressantes miniatures [1], six personnages sont représentés avec des crosses; leurs noms sont écrits au-dessus de leurs têtes : ce sont, saint Amand, évêque de Maestrich, fondateur de l'abbaye d'Elnon, saint Réole, métropolitain de Reims, saint Mommolène, évêque de Noyon, Jean, abbé de Saint-Pierre de Gand, et saint Bertin, abbé de Sithiu. Or, précisément, saint Réole, archevêque de Reims, est le seul qui ait une crosse en forme de *tau ;* l'abbé Jean tient un bâton pastoral dont la partie supérieure est bifide comme ceux des patriarches dans l'Église orientale; saint Amand et saint Mommolenus, qui ont été abbés en même temps qu'évêques, et l'abbé de Sithiu, saint Bertin, ont tous des crosses à volute simple et tournée en dehors. Saint Amand a une mitre à forme antique avec le nimbe carré. Les autres prélats ont la tête découverte.

Ces signes divers prouvent assurément la haute antiquité de cette représentation ; ils démontrent également que la crosse à volute simple était dès lors un insigue commun aux évêques et aux abbés.

C'est de cette forme à bec de canne qu'est la crosse des quatre évangélistes dans le sacramentaire de Gellone et celle du sacramentaire de Drogon, évêque de Metz, fils naturel de Charlemagne, dont M. le comte de Bastard nous a donné des facsimile intéressants [2]. La crosse de Ratgarius, abbé de Fulda, vers le milieu du IXe siècle [3], et celle de Richard, abbé du même monastère au commencement du XIe siècle [4], sont du même genre.

Mais celle de l'abbé *Raganaldus* est particulièrement remarquable. Au folio 173 vo du manuscrit no 10bis du grand séminaire d'Autun, écrit, vers le milieu du IXe siècle, dans la célèbre abbaye de Marmoutier, on voit une magnifique miniature remplissant la page entière. Un grand cercle de pourpre sert de

[1] Mabillon, *Annal. bened.*, lib. XVI, an. 675, n. 56. M. de Linas date ce manuscrit du XIe siècle (*Revue de l'Art chrétien*, 1861, p. 296) ; mais il paraît ignorer que ces miniatures ont été gravées par Mabillon. Les PP. Cahier et Martin, qui les ont reproduites dans leurs *Mélanges archéologiques*, t. IV, p. 163, les croient du VIIe siècle.

[2] *Bull. du Comité*, etc., *loc. cit.*, p. 485, 487, 857.

[3] Mabillon. *Annal. bened.*, lib. XXVIII, an. 815, n. 29.

[4] *Nouveau traité de diplomatique*, par les Bénédictins, t. IV, p. 345.

Digitized by Google

fond à un tableau représentant un abbé debout sur un trône richement orné et à travers les panneaux duquel on lit : RAGANALDUS ABBA. C'est Rainaud, abbé de Marmoutier, vers l'an 845. Devant lui sont sur trois rangs superposés des personnages dans la plus humble posture. Ceux des deux premiers rangs sont nimbés et portent des tuniques longues, comme les moines ; ceux du rang inférieur ont des tuniques courtes, et sont probablement des serviteurs ou colons du monastère. Au-dessus d'eux, une inscription, qui commence au-dessus de la tête de l'abbé, porte : HIC BENEDIC POPVLV. Le grand cercle est cantonné de quatre médaillons pourprés, dont chacun renferme, en or, la figure d'une des vertus cardinales : PRVDENTIA, FORTITVDO, TEMPERANTIA, IVSTITIA.

Ce manuscrit et cette représentation avaient déjà attiré l'attention de D. Martène et de D. Durand, qui dans leur *Voyage littéraire de deux bénédictins* (t. I, p. 154), en avaient donné une gravure malheureusement très inexacte. M. le comte de Bastard [1] et M. l'abbé Devoucoux [2], avaient réparé en partie ces défectuosités ; mais M. Léopold Delisle a fait mieux. Non seulement il a publié en héliogravure cette page splendide, mais il a démontré l'âge et la provenance [3], jusqu'alors fort incertaine, de ce précieux spécimen de l'art carolingien, qu'il m'a été permis d'admirer à Autun, grâce à l'obligeance de mes amis de cette ville si riche en monuments.

Pour la question qui nous occupe cette page est doublement précieuse. L'abbé Raganaldus nous y est montré tenant d'une main une crosse à volute simple, *tournée au dehors*, et bénissant de l'autre, non seulement les moines, mais encore les colons soumis à sa juridiction : « Hic benedicit *populum*. » C'est un remarquable et antique témoignage de ce que nous avons précédemment affirmé. Dans le recueil des miracles opérés de son temps par saint Benoît, Adrevald, moine de Fleury au IXe siècle, raconte que le saint patriarche apparut tenant à la main *baculo incurvo* [4] : évidemment c'était, aux yeux du narrateur, la forme de la crosse des abbés ses contemporains.

[1] *Bull. du Comité de la langue*, etc., p. 489.
[2] *Ancienne liturgie du diocèse d'Autun*, pl. II, fig. VI.
[3] *Le sacramentaire d'Autun*, dans la *Gazette archéologique* de 1884. Le savant auteur a bien voulu me donner un exemplaire du tirage à part. Qu'il me permette de lui en exprimer publiquement ma gratitude.
[4] Certain, *Miracula sancti Benedicti*, lib. I, cap. XVIII, p. 45.

Digitized by Google

Mais on peut remonter jusqu'au VIe siècle par les Actes de saint Gall, composés au VIIe siècle. On y lit que saint Colomban envoya à ce saint abbé son disciple, sa *cambutta*, ou crosse à volute.

On pourrait multiplier par centaines des documents analogues; ceux-ci suffisent pour prouver que ce ne fut point *tardivement que les abbés eurent l'usage de la crosse*, et qu'ils n'eurent pas besoin de l'agrément du Saint-Siège pour s'en servir [1].

Les abbés des chanoines réguliers font exception à cette règle générale [2]. C'est qu'ils ont été établis à une époque où cet insigne était un objet de contestation, et où il était de bon ton de paraître s'en priver par modestie.

Des monuments que nous venons de citer il ressort avec non moins de certitude que les abbés, aussi bien que les évêques portaient alors la volute de leur crosse tournée au dehors ; et nous devons applaudir à la remarque judicieuse faite récemment au sein du comité des travaux historiques de Paris, par M. Ernest Rupin : « Les abbés, dit-il [3], d'après certains liturgistes, devaient, lorsqu'on leur concédait cet insigne épiscopal, porter la volute, tournée *en dedans*, vers l'épaule, pour indiquer que leur juridiction était limitée à l'intérieur de leur monastère.... Bien des monuments figurés, nous en avons ici une nouvelle preuve (dans la châsse de Moissat) viennent *à chaque instant* donner un démenti formel à cette théorie. »

On le voit, la vraie science moderne est arrivée, par des voies différentes des nôtres, à des conclusions identiques à celles que nous venons de formuler.

VI

Je n'ignore pas que saint Bernard, dans un long réquisitoire contre les abbés ses contemporains [4], accuse ces derniers de rechercher, par vanité, les insignes épiscopaux : *la mitre, l'an-*

[1] Cf. Texier, *Dictionn. de l'orfévrerie*, col. 564.

[2] D. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. II, col. 407.

[3] *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, an. 1883, p. 62. — Cf. Texier, *loco citato*, p. 566. *Revue de l'Art chrétien*, 1858, p. 95; 1873, p. 229.

[4] S. Bernard., *De moribus et officio episcoporum tractatus*, apud *Patrolog. lat.*, t. CLXXXII, col. 832.

Digitized by Google

neau et les sandales; mais c'est là un mouvement d'éloquence qu'il faut se garder de prendre trop à la lettre, aussi bien que les accusations qu'il formule, dans le même traité, contre les évêques de son temps. Aussi bien, les abbés cisterciens auraient mérité, plus que les autres, les reproches d'ambition ; car plus que les autres ils ont été pourvus d'exemptions et de privilèges, comme chacun sait [1].

Geoffroi, abbé de Vendôme, parlait plus exactement dans sa lettre 30e à Geoffroi, évêque de Chartres : « Si quelqu'un, dit-il, est d'un sentiment contraire au droit canon, formé par le Siège Apostolique, il n'est pas, quel qu'il soit, dans la vérité, mais dans l'illusion. »

Du reste, si, au XIIe siècle, on eût été plus instruit sur les divers insignes épiscopaux, on se fût épargné bien des récriminations. Grâce à Dieu, nous pouvons, à distance, considérer les choses avec plus de calme et de lumière. Ce que l'on croyait alors un privilège n'était en réalité qu'un droit acquis par une possession plusieurs fois séculaire.

Ainsi, les moines de Lobbes, voulant décider le vénérable Goswin à devenir leur abbé, lui disaient [2] : « Le supérieur de ce monastère est, à la vérité, inférieur à un évêque ; mais il est plus qu'un abbé ordinaire : dans les Messes solennelles, un anneau orne sa main, *des sandales*, *ses pieds*, etc.

Or, dès le VIIe siècle, on s'en souvient, les abbés recevaient dans leur ordination des sandales liturgiques. Les moines de Lobbes étaient donc dans l'erreur en considérant cet insigne comme un privilège d'origine récente.

Quant à l'anneau, l'usage de le porter s'était peu à peu introduit dans les conditions les plus légitimes. Il est si bien en rapport avec les fonctions abbatiales, qu'on a lieu de s'étonner qu'il n'ait pas été plus tôt adopté. Car si, de très bonne heure en Occident, on a attaché à cet insigne un symbole important, à savoir, celui de l'union du pasteur avec son troupeau, du prélat avec son Église ; il semblait tout naturel que les abbés, unis,

[1] Le cardinal Robert Sala, ancien cistercien, essaie d'atténuer le sens des paroles de saint Bernard (*Not. in Rer. Liturgic. Card. Bona*, lib. I, cap. XXIV, § XIV, note 6) : « Hos tantum, dit-il, utpote ambientes damnans, non alios quibus vel ex munificentia Apostolicæ Sedis donata, vel sic ab iis inventa fuere concessa hujusmodi privilegia. » Cf. Goffridi Vindocin., lib. II, *Epist.* XXX, apud *Patrol. lat.*, t. CLVII, col. 100.

[2] Mabillon, *Præfat. ad sæc. VI, O. S. B.*, part. I, § IV, n. 34.

Digitized by Google

comme les évêques, par un lien intime avec les âmes dont ils ont la garde, prissent, eux aussi, ce signe visible de leur charge. On ne s'explique l'abstention des abbés à cet égard que par cette considération que, en Orient, ce symbole ne paraît pas avoir été adopté par les évêques et par les supérieurs ecclésiastiques. En Occident même, bien que les évêques l'eussent accepté, ce semble, dès le IVe siècle, il n'entra que bien plus tard dans la liturgie de la consécration épiscopale.

C'est en Espagne que l'on commença à introduire la bénédiction et la tradition de l'anneau épiscopal dans les cérémonies liturgiques de l'ordination. Saint Isidore de Séville et le IVe Concile de Tolède, qu'il présidait, en 633, sont les premiers témoins de cette innovation.

Mais l'Italie, la Gaule et l'Angleterre résistèrent plus longtemps ; car ni Amalaire, ni Raban Maur, ni même le faux Alcuin ne mentionnent encore ce rite en parlant de la consécration épiscopale, bien qu'il soit incontestable que, depuis longtemps déjà, l'anneau fût considéré comme un insigne pontifical. La lettre de Charles le Chauve à saint Nicolas 1er, citée plus haut, en est une preuve péremptoire pour les Églises des Gaules.

Les Grecs continuèrent à ne pas observer ce rite. Peut-être donnerait-on la vraie raison de cette abstention en disant que, malgré son symbole si merveilleusement approprié au caractère épiscopal, l'anneau leur parut un ornement trop profane; car, en Orient surtout, dans la société romaine et du Bas-Empire, on en usait avec profusion, les hommes aussi bien que les femmes. Lucien et Senèque s'étaient déjà élevés contre cette vanité et l'apôtre saint Jacques lui-même l'avait flétrie dans son Épitre (II, 3, 4).

On conçoit que les abbés surtout aient évité un pareil ornement, à l'origine. Mais lorsqu'il eût été sanctifié par l'usage et la signification qu'on y attachait dans l'Église, il n'y avait plus lieu, pour eux comme pour les évêques, de le rejeter; et tout, au contraire, les invitait à se l'attribuer. C'est ce que comprirent les Souverains Pontifes et le grand Innocent III en particulier : « Dans l'Église de Dieu, écrit-il à Foulques, abbé de Corbie [1], il a été établi une sorte de signes visibles de choses mystérieuses dans le but de servir comme d'intermédiaire entre la matière qui

[1] *Innocentii III, Regest.*, lib.I, Epist. 519.

Digitized by Google

frappe le regard et le sens mystique que perçoit l'intelligence. Or parmi ces ornements sacramentaux *l'anneau* est donné aux Prélats ecclésiastiques comme un symbole de fidélité, en souvenir de celui que reçut de son père l'enfant prodigue à son retour et afin que le Prélat se rappelle continuellement, à la vue de ce signe visible, avec quel soin il doit observer la fidélité inviolable qu'il a jurée à l'Église confiée à sa garde. Afin donc de vous exciter à vous adonner avec une force et une efficacité plus grande que jamais au gouvernement du monastère qui vous est confié, nous vous concédons l'usage de l'anneau par une faveur spéciale du Siège Apostolique. »

VII

Ce que nous venons de dire de l'anneau peut s'appliquer à la mitre.

La mitre remonte à la plus haute antiquité, comme le démontrent à la fois et les monuments assyriens récemment mis au jour [1] et les textes de l'Ancien Testament [2]. De nombreux documents nous attestent que, dès les premiers siècles, en Orient et en Occident, les pontifes de la nouvelle Loi, à l'imitation de ceux de l'ancienne, portèrent sur leur tête une couronne quelconque. A l'origine, elle semble avoir été aussi simple que possible : une lame, un cercle d'or ou d'autre matière précieuse retenu par un voile de soie, dont les extrémités retombaient derrière la tête. Au VIIIe siècle, les prélats anglais sont représentés coiffés d'un bonnet conique en forme de pain de sucre (*pileus*)[3], maintenu par un bandeau frontal et recouvrant un voile qui descend sur la nuque [4], absolument comme les anciens prêtres assyriens.

Ce n'est qu'à la fin du XIe siècle que la mitre *bifide* commença à être en usage [5] et à devenir un insigne consacré par des béné-

[1] Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 3e édit., t. IV, pp. 64, 130, 277, 308.

[2] Ch. de Linas, *Rev. de l'Art chrét.*, t. V, 1861, p. 281 et suiv.

[3] Voyez Ch. de Linas, *loc. cit.*, p. 448-452. Jean, élu archevêque de Trèves en 1190, est représenté sur son sceau avec cette mitre conique. (*Nouveau traité de diplomatiq.*, t. IV, p. 326.)

[4] Ch. de Linas, *loc. cit.*, p. 453.

[5] Ch. de Linas, *loc. cit.*, p. 456.

Digitized by Google

dictions spéciales et à servir dans la célébration des saints mystères [1].

Au XIe siècle, le faux Alcuin [2] écrivait encore : « Tiara erat vestis, pileolum, videlicet, rotundum quasi sphæra media sic divisa, ut et pars una ponatur in capite, ita ut medii verticis medietatem excedat, habens vittas quæ convolutæ, sæpius connectuntur, ne facile dilatantur.... Hujusmodi vestis non habetur in Romana Ecclesia vel in nostris regionibus. *Non enim moris est ut pileati divina mysteria celebrent*. Apud Græcos autem hoc quod dicitur qui pileos est, id est *Cuphias*, *gestant in capite dum assistant altaribus* [3]. »

Cet auteur parlait d'une manière générale, sans faire mention des exceptions. Mais ces exceptions devinrent bientôt la règle commune.

Toutefois, certains évêques eux-mêmes ne se crurent pas déshonorés en obtenant du Souverain Pontife l'autorisation de porter la mitre romaine, probablement celle dont se servait le Pape, à la forme conique, et que nous avons vu être en usage en Angleterre dans le courant du VIIIe siècle. On peut citer, à l'appui de ce fait, après Mabillon [4] et D. Martène [5], l'exemple de saint Anschaire, apôtre des Scandinaves, au IXe siècle, Godevald, évêque de Liège, etc.

D'autre part, non seulement les Cardinaux prêtres et diacres mais plusieurs prélats inférieurs ecclésiastiques jouissaient du même privilège [6]. Il n'est donc pas étonnant que les abbés, qui exerçaient dans l'Église une autorité incontestablement plus importante que celle des archidiacres et autres dignitaires des chapitres, aient pris la liberté de porter une *cidaris* à peu près semblable à celle des évêques.

Cet usage est fort ancien en Angleterre, puisque les abbés paraissent coiffés de la mitre conique dès le VIIIe siècle.

En Italie, saint Goslin, abbé de Saint-Soluteur de Turin, fut enterré, *en 1061*, avec sa coule, *sa mitre* et son bâton pastoral,

[1] D. Martène, *De antiq. Eccles. rit.*, t. I, lib. I, cap. IV, art. I, n. 14. Ch. de Linas, *loc. cit.*, p. 455.

[2] *Patrol. lat.*, t. CVI, col. 1259.

[3] En effet les moines basiliens portent tous la crosse et la mitre au chœur.

[4] *Præfat. ad sæc. IV*, part. II, n. 182.

[5] *Loc. cit.*

[6] Du Cange, v° *Mitra*. Cf. *Nouv. traité de diplom.*, IV, 325.

Digitized by Google

reliques que l'on trouva encore dans son tombeau, lorsqu'on en fit la découverte en 1472 [1].

Cependant, deux ans après, en 1063, le Pape Alexandre II concédait à Egelsin, abbé de Cantorbery, l'usage de *la mitre* et des sandales [2]. A Cluny, nous voyons saint Odilon, en possession de l'usage de la mitre [3], avant 1048. Lors donc que saint Hugues obtint du B. Urbain le privilège de la mitre, il faut l'entendre dans le sens d'une confirmation d'un usage déjà ancien, de la même manière que nous venons de le constater pour l'Angleterre.

La Bulle du B. Urbain II, en faveur de Guarin, abbé de Saint-Laurent d'Aversa, a cela de remarquable que le Pontife y accorde l'usage de *la mitre ubilibet in celebrationibus divinorum*, tandis que l'usage de l'*anneau* est limité *tantum in celebratione missarum præcipuarum festivitatum et consessu conciliorum*. Elle est datée d'Anagni, le 7 mai de l'an 1092 [4].

Ce qu'il y a de singulier, c'est que le concile de Poitiers, de l'an 1100, dans son VIe canon [5], défend : « *ut nullus* abbatum utatur *chirothecis, sandaliis, annulo*, nisi quibus fuerit per privilegium a Romana Ecclesia concessum, » et il ne parle pas de la mitre. Évidemment, comme l'insinue, du reste, le privilège dont nous venons de parler, *la mitre* n'était pas encore considérée comme un ornement aussi important et aussi exclusivement épiscopal que les gants, les sandales, et surtout l'anneau.

On commença à changer d'opinion à cet égard dans le courant du XIIe siècle, alors que le Pape distingua lui-même entre sa *tiare* et *sa mitre*, l'une exprimant son pouvoir souverain, l'autre son autorité épiscopale. Dès lors, la mitre revêtit un caractère pontifical aux yeux des évêques, et l'on commença à la bénir et à l'imposer pendant la cérémonie de l'ordination.

Du reste, les Souverains Pontifes, n'entrant pas dans ces vues aussi étroites qu'inexactes, continuèrent à étendre le cercle des concessions de cet insigne. Le 5 décembre 1184, le Pape Lucius III l'accorda même au vénérable Hermann. abbé de Reinharz-

[1] Bolland., *Acta SS.*. t. II Febr. p. 633, n. 4. — D. Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, sæc. VI, part. II, vita S. Goslini, n. 3.
[2] D. Mabillon, *Annal. bened.* Lib. LXII, an 1063, n. 46.
[3] Ch. de Linas, *loc. cit.*
[4] D. Mabillon, *Annal.*, Lib. LXVIII, an. 1092, n. 30.
[5] Mansi, *Conc.*, t. XX, col. 1123.

Digitized by Google

born, au diocèse de Mayence, sans que celui-ci l'en eût sollicité [1].

Mais cette extension provoqua des plaintes de la part des évêques, qui étaient particulièrement choqués que, dans les conciles, les mitres des abbés ne se distinguaient pas des leurs.

Le Pape Clément IV, sans approuver les motifs qui formaient la base de ces réclamations, essaya néanmoins de les faire cesser en réglant, par un décret spécial, daté du 14 août 1266, à Viterbe [2], que, *dans les synodes*, les abbés exempts porteraient une mitre auriphrygiée, sans pierres précieuses, ni lames d'or ou d'argent, et les non-exempts des mitres simples, blanches et unies; mais que, *dans les autres lieux*, ils pourraient se servir des mitres dont le Saint-Siège leur aurait concédé l'usage. »

Ce règlement fut accepté et devint désormais la loi de tous les abbés [3].

Cependant, le Saint-Siège persévéra à favoriser l'autorité abbatiale, jusqu'au jour où la commende, comme nous l'avons dit, reduisit à néant ce pouvoir vénérable à tant de titres ; et comme, malgré les réformes du XVIIe siècle, il ne se releva jamais, il a fallu la grande révolution de 1789 pour remettre les choses en leur état normal.

VIII

Nous avons, jusqu'ici, discuté les textes historiques qui nous initient aux origines des trois insignes les plus exclusivement épiscopaux en apparence. Nous avons montré que, en réalité, il n'en est rien : le bâton pastoral est aussi monastique qu'épiscopal en son origine ; l'anneau a une source plutôt profane que sacrée ; la mitre est un ornement de tête extrêmement ancien qui n'est devenu épiscopal que fort tard, et les abbés en ont usé presque aussi anciennement que les évêques, d'abord en vertu d'une antique coutume, ensuite par concession du Saint-Siège, comme plusieurs autres prélats inférieurs. Nos

[1] D. Martène, *loc. cit.* — Jaffé, *Regesta*, n. 9645.

[2] *Bullar. Roman.* et Du Cange. V° *Abbas mitratus*. R. Sala in Bona not., t. II, p. 257. — Potthast, *Regesta*, n. 19801.

[3] Les abbés de l'Ordre des Prémontrés ne portèrent jamais la mitre; ils s'en abstinrent comme les chanoines réguliers rejetèrent les crosses.

Digitized by Google

doyens de Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers jouissaient de ce privilège de temps immémorial.

Il ne nous reste plus qu'à raconter de quelle manière les abbés ont acquis le droit de porter les autres *Pontificalia*. Nous constaterons que pas plus en ceux-ci qu'en ceux-là ils n'ont usurpé sur les prérogatives épiscopales.

M. Charles de Linas, si célèbre par ses études sur les tissus des vêtements sacrés, a publié, en 1862 et 1863, dans la *Revue de l'art chrétien*, une série d'articles fort remarquables sur les *sandales et les bas*, dans lesquels il parle incidemment de ces objets au point de vue liturgique. Nous ne pouvons mieux faire que d'adopter ses conclusions, appuyées sur les plus indiscutables monuments.

Après une étude sommaire sur les *Calceamenta* chez les peuples dès la plus haute antiquité, et chez les Grecs et les Romains, il établit savamment en quoi la *solea*, la *carbatina* et le *campagus*, sortes de sandales attachées aux pieds avec des courroies ou des bandelettes croisées, se distinguait de l'*udo* ou *adho* [1], chaussure en laine, en soie ou en poil de chèvre, d'où est venu le *bas* pontifical.

Or, d'après la comparaison attentive des monuments et des textes on est amené à conclure [2] : « 1° que les *odones* ou *caligæ* liturgiques furent d'abord réservés au seul clergé romain [3]; 2° qu'adoptés, vers le VIIIe siècle, par certains membres de l'épiscopat, ils ne devinrent obligatoires pour la généralité qu'au XIe siècle, et plus sûrement au XIIe. »

Avant le VIIIe siècle, les évêques ne paraissent chaussés que de scandales sans bas, c'est-à-dire de la *solea*, de la *carbatina*, ou du *campagus* ornés souvent d'une croix et retenus parfois sur le pied par une courroie croisée. Mais cette chaussure n'était pas exclusivement épiscopale.

Le vénérable Bède, ou l'auteur du petit opuscule *De septem ordinibus* qui porte son nom [4], place les *sandales* parmi les

[1] *Revue de l'Art chrétien*, 1862, p. 533-534.
[2] *Loc. cit.*, 1863, p. 243-244.
[3] S. Grégor. Magn. *Lib. VIII, Epist. XXVII, ad Joan. Syracus. ep.*
[4] *Patrol lat.*, t. XCIV, col. 555 : « Induant quoque sacerdotes pedes *sandaliis*, evangelica auctoritate concessum, quo calceamento *nec pes tectus est nec nudus ad terram.* » Beda in Marc. (*loc. cit.*, t. XCII, col. 187.) : « Marcus dicendo calceari eos *sandaliis vel soleis*, aliquid hoc calceamentum

Digitized by Google

ornements communs aux prêtres et aux évêques, et il les représente comme *ne couvrant pas le pied*, tout en le protégeant contre les aspérités du sol: ce qui est tout à fait la définition de la *solea*.

Amalaire, au commencement du IXe siècle, admettait encore la similitude entre les sandales des évêques et celles des prêtres : « La variété des sandales, dit-il [1], exprime la différence des ministères. L'office de l'évêque étant presque le même que celui du prêtre, la différence entre leurs sandales est minime : l'évêque a des courroies aux siennes, le prêtre n'en a pas. »

Mais cette bride n'existait pas au VIIe siècle, comme on le voit par la sandale antique du pape saint Martin Ier, conservée à Saint-Martin des Monts, à Rome [2], et par conséquent il n'y avait pas alors de distinction entre la chaussure du prêtre et celle de l'évêque.

Or, dès le VIIe siècle, les abbés ont porté une chaussure spéciale et même liturgique, puisque, dans le Pénitentiel de Théodore de Cantorbéry, elle est mentionnée, avec la crosse, comme un insigne qu'on leur donnait pendant la cérémonie de leur ordination.

D'ailleurs, saint Benoît, dans sa Règle [3], ayant permis à ses disciples de porter des sandales et des bas : *Indumenta pedum, pedules et caligas*, il fallait que les *pedules* reçus par l'abbé en son ordination fussent un vêtement liturgique et non pas vulgaire. En effet, d'après Cassien [4] et les Règles de saint Pachôme [5], les moines de l'Orient assistaient au réfectoire et surtout aux saints mystères, les pieds nus, quittant les *Caliges* qu'ils portaient ailleurs.

C'est, sans aucun doute, dans le but de leur conférer le droit de porter, comme les prêtres, des chaussures spéciales à l'autel, que l'on donnait aux abbés, dès le VIIe siècle, ces *pedules* sacrés.

mysticæ significationis habere admonet *ut pes neque tectus sit, neque nudus ad terram.* »

[1] Amalar, *de divinis officiis*. Lib. II, cap. XXV, apud *Patrol. lat.*, t. CV, col. 1100.

[2] *Revue de l'art chrétien*, 1862, p. 619.

[3] *Regula S. Benedicti*, cap. LV. Quel que soit le sens que l'on donne à chacune des expressions *pedules* et *caligas*, il faut nécessairement admettre que, réunies, elles signifient *sandales* et *bas*.

[4] Cassian. *Institut.*, lib. I, c. 10.

[5] Holstenii. *Cod. regul. monast.*, t. I, p. 79, n. 101.

Digitized by Google

Cet usage n'était peut-être pas universel. Néanmoins, nous le voyons, au VIIIe siècle, en vigueur même à Rome.

En 752, Anselme, duc de Frioul, ayant embrassé la vie monastique, se rendit auprès du Pape Étienne III, qui le revêtit de la coule bénédictine et des *pedules, selon l'usage romain*, après lui avoir donné le bâton pastoral, lui conférant ainsi à la fois la profession religieuse et la dignité abbatiale [1].

Ce rite des *pedules* conférés aux abbés dans leur ordination persévéra assez longtemps, même en France [2].

Lorsque, vers le xe siècle, les évêques commencèrent à considérer les sandales liturgiques comme un privilège de leur dignité, les abbés durent recourir au Saint-Siège pour faire confirmer, mais non pas inaugurer, le droit que leur conférait un antique usage.

Nous avons déjà constaté et nous constaterons encore ce fait incontestable, que plusieurs concessions faites par le Saint-Siège, au moyen âge, étaient, dans des temps plus reculés, des institutions établies par la coutume. Le cercle des *réserves* de la cour romaine s'est élargi au IXe siècle.

Ainsi, le privilège accordé à l'abbé de la basilique Ambroisienne à Milan par l'archevêque Thadon, de se revêtir des sandales et des autres ornements pontificaux, *conformément à l'antique usage,* [3] doit être considéré comme l'expression de la vérité historique, malgré les irrégularités *chronologiques* de ce document.

Le premier acte du Saint Siège que l'on signale à ce sujet est la concession faite par le Pape Jean XIII, en 970, à l'abbé de Saint-Vincent de Metz d'user *de la dalmatique et des sandales* [4]. Onze ans après, le 2 avril 981, le Pape Benoît VII accordait le même privilège à l'abbé de la Nouvelle-Corbie [5]. Le 25 janvier 986, le Pape Jean XV concédait à Pierre, abbé du monastère du Ciel-d'Or, à Pavie, « usum dalmaticæ, *sandalorium*, *pedulum*

[1] D. Mabillon, *Annal. bened.* Lib. XXII, an. 752, n. 62.

[2] D. Martène, *de antiquis Eccles. ritibus*, t. II, lib. II, c. I, p. 435.

[3] D. Mabillon, *Annal. bened.* Lib. XXXV, an. 860, n. 81 : « Ut *sicut prisca consuetudo tenet*, idem abbas ejusque successores diebus dominicis et solemnibus, indutus sandaliis, ceterisque episcopalibus ornamentis in ecclesia B. Ambrosii divinum officium celebrare possit. »

[4] D. Mabillon. *loc. cit.* Lib. XLVII, an. 970, n. 53. -- Jaffé, *Regesta*, n. 2869 (*nouvelle édit.* n. 3741).

[5] D. Mabillon, *loc. cit.* Lib. XLIX, n. 7. — Jaffé, *loc. cit.*, n. 2931) (n. 3806).

Digitized by Google

et chirothecarum et la faculté de porter en voyage une petite clochette dans sa chapelle [1]. »

On voit par la seule énumération des choses concédées par ce Pontife comme des privilèges, que plusieurs avaient certainement été en usage dans les temps antérieurs : ce qui confirme l'observation que nous avons faite précédemment.

Les mêmes ornements, *sandales et dalmatique*, sont également concédés à Warin, abbé de Saint-Arnoul de Metz, le 11 octobre 1049, par Saint Léon IX [2].

Le même Pape, l'année suivante, dans une Bulle adressée au vénérable Gervin, abbé de Saint-Riquier, nous fait connaître le sens mystique attaché alors aux sandales épiscopales. Les *sandales*, dit-il, sont l'insigne des prédicateurs *apostoliques* [3].

A partir de cette époque, la concession de cet insigne devint de plus en plus fréquente [4], jusqu'à ce que, dans le courant du XIIe siècle, elle devint tout à fait commune, même parmi les Cisterciens.

IX

Ce que nous venons de dire des sandales s'applique, dans une certaine mesure, à la *dalmatique* et aux *gants* épiscopaux.

Sans doute, ces ornements liturgiques n'appartinrent pas tout d'abord aux abbés ; mais ils ne furent pas non plus exclusivement réservés aux évêques.

Ainsi, saint Germain de Paris, dans son *Expositio brevis missae* de l'antique liturgie gallicane [5], dans son *Epistola secunda, de communi officio*, attribue les gants indistinctement aux prêtres et aux évêques : « On les fait, dit-il, de n'importe quelle étoffe

[1] D. Mabillon, *loc. cit.* Lib. XLIX, an. 986, n. 79. — Jaffé, *loc. cit.*, n. 2928 (n. 3826).

[2] D. Mabillon, *loc. cit.* Lib. LIX, an. 1049, n. 59. *Gallia christ.*, t. XIII, *Instrum.*, col. 395.

[3] D. Mabillon, *loc. cit.* Lib. LIX, an. 1050, n. 78.

[4] Id. *ibid.* Lib. LXI, an. 1057, n. 1 ; Lib. LXI, an 1058, n. 26 ; Lib. LXII, an. 1063, n. 46, etc.

[5] Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXII, col. 97. « Manualia vero, id est, manicas induere sacerdotibus mos est, instar armillarum, quas regum vel sacerdotum brachia constringebantur. Ideo autem ex quolibet pretioso vellere, non metalli duritia extant vel ut *omnes communiter sacerdotes, etiam minoris dignitatis*, in seculo facilius inveniant. »

Digitized by Google

précieuse, afin que tous les prêtres sans exception, *même du second degré*, puissent facilement s'en procurer. »

On conçoit, dès lors, que, à partir du IXe siècle surtout, où les abbés furent généralement revêtus du sacerdoce, ceux-ci prirent l'habitude de revêtir les gants liturgiques dans la célébration des saints mystères. Cet usage commun aux prêtres et aux évêques explique pourquoi la remise des gants à l'évêque n'apparut qu'assez tard, au Xe siècle, dans les rites de la consécration des pontifes.

Cette remise des gants fait partie des cérémonies de la bénédiction des abbés dès le XIIe siècle [1]. Dans l'intervalle, les abbés usèrent des gants, soit en vertu d'une coutume immémoriale, soit par privilège du Saint-Siège [2], comme nous l'avons vu plus haut.

On peut même dire que les évêques eux-mêmes ne se servaient pas tous de gants liturgiques dans certains pays [3].

Quant à la dalmatique, elle était si peu un insigne exclusivement épiscopal, à l'origine, que les Souverains Pontifes l'accordaient comme une faveur à certains évêques. C'est ce qu'a facilement démontré l'abbé Martigny, dans son savant *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*. Saint Germain de Paris ne parle pas de la dalmatique dans l'énumération qu'il fait des vêtements sacerdotaux usités de son temps, dans les Gaules [4].

Walafrid Strabon, qui écrivait dans la première moitié du IXe siècle, au chapitre XXVIe de son ouvrage *De rebus ecclesiasticis*, traite de cette matière avec autant de science que de liberté : « Dans les premiers temps de l'Église, dit-il [5], on célébrait la messe avec des vêtements ordinaires... D'abord les prêtres se servirent de dalmatiques avant d'user de chasubles. Plus tard, lorsqu'ils eurent commencé à se servir de chasubles, ils concédèrent les dalmatiques aux diacres. Cependant que les Souverains Pontifes eux-mêmes aient usé de dalmatiques cela

[1] Ch. de Linas, *Revue de l'art chrétien*, t. V, an. 1861, p. 639. En cet endroit, M. de Linas a tort de faire remonter au VIIIe siècle la remise des gants aux abbés. Le canon de Théodore parle des *pedules* et non pas des *chirothecæ*.

[2] *Ibid.*, p. 634, 639.

[3] Texier, *loc. cit.*, col. 565-566.

[4] *Patrol. lat.*, t. LXXII, col. 97-98.

[5] *Patrol. lat.*, t. CXIV, col. 952.

Digitized by Google

ressort clairement de ce que (saint) Grégoire [1] et les autres Pontifes romains permirent à certains évêques et refusèrent à d'autres l'usage des dalmatiques. D'où il faut conclure que cet ornement n'était pas alors concédé à tous ; au lieu que de nos jours PRESQUE *tous les évêques et un certain nombre de prêtres* se croient autorisés à se revêtir d'une dalmatique sous la chasuble. »

« Le concile de Braga a statué qu'aucun prêtre ne devait célébrer la messe sans *l'orarium* (étole). Les uns ont ajouté tel ornement, les autres tel autre aux vêtements sacrés, soit à l'imitation de ceux dont se servaient les prêtres de l'ancien Testament, soit pour exprimer de mystérieux symboles. Ceux qui nous ont précédé ont expliqué suffisamment la signification mystique de chacun des vêtements sacrés actuellement en usage. Qu'il suffise de dire qu'ils répondent par leur nombre à ceux de l'ancienne Loi. Dans celle-ci, on voit la tunique, la bande étroite superhumérale, le superhuméral (éphod), le rational, la ceinture, le caleçon, la mitre et la lame d'or [2]. Dans l'Église actuelle on se revêt de la dalmatique, de l'aube, du manipule, de l'étole, de la ceinture, des sandales, de la chasuble, et du pallium. Dans le temple aux grands prêtres seuls était réservée la lame d'or [3] ; de même aujourd'hui aux souverains pasteurs (*summi pastores*) seuls est réservé le pallium. »

Ainsi, selon Walafrid Strabon, qui devait connaître les usages de son temps, ni les sandales, ni la dalmatique n'étaient encore considérés comme des vêtements exclusivement pontificaux ; et la mitre de l'ancien Testament ne paraissait pas encore un insigne réservé aux seuls évêques.

Les monuments historiques nous ont conduits aux mêmes conclusions.

Loin d'avoir commencé, comme on l'a prétendu, à usurper les ornements pontificaux, au XIIe siècle, les abbés n'ont fait qu'user d'un droit commun à tous les prêtres au VIIIe siècle, ou d'un privilège que les évêques ne possédaient pas plus qu'eux.

Lorsque, à l'époque carolingienne, les évêques entreprirent

[1] S. Gregor. Magn. Lib. IX, Epist. CVII. *Vita S. Cœsarii Arelat.* Lib. I, n. 22.
[2] *Exod.*, XXVIII, 4, 36, 42.
[3] *Exod.*, XXVIII, 36-38 ; XXIX, 6.

Digitized by Google

d'assimiler autant que possible leurs vêtements à ceux des grands prêtres de l'ancienne Loi, ils ne purent empêcher les prêtres, qui, dans l'Église, avaient une autorité prépondérante, de prétendre à revêtir, eux aussi, les vêtements des prêtres fils d'Aaron. Or ces vêtements ne différaient que par le seul ornement de la lame d'or de ceux du grand prêtre.

Mais, quoi qu'on en ait dit et écrit, c'était l'époque où l'épiscopat gaulois et germanique, sous l'inspiration des fausses décrétales et des livres carolins, cherchait à s'égaler en tout au Souverain Pontife et à rabaisser le pouvoir du simple prêtre. Ces prétentions se firent jour jusque dans les moindres détails liturgiques en Occident. On le voit plus clairement si l'on jette les yeux sur les Orientaux, qui, tout en respectant la différence essentielle qui existe entre les prêtres et les évêques, n'ont pas autant marqué cette distinction dans la célébration des saints mystères.

Par l'importance de leurs fonctions et de leur juridiction religieuse, par le respect qu'ils s'étaient acquis et la haute position qu'ils occupaient dans l'État, les abbés, plus que tous les autres dignitaires ecclésiastiques, avaient droit de participer aux prérogatives des prêtres de l'ancien Testament. Voilà pourquoi les Papes, qui, placés au-dessus de toutes les susceptibilités, pouvaient mieux que personne apprécier les convenances de la hiérarchie, encouragèrent même les abbés dans cette pensée légitime, dès le VIIIe et surtout au Xe et au XIe siècle, époque à laquelle le costume liturgique fut définitivement fixé.

Quelques évêques réclamèrent et nous avons vu saint Bernard mal informé se faire l'écho de leurs doléances; mais le Saint-Siège, loin de céder, ne fit que généraliser ses faveurs, marquant ainsi que le successeur de saint Pierre est, en définitive, le seul représentant ici-bas du Souverain Pontificat jadis exercé par Moïse et Aaron.

Et ce n'est point là une prétention usurpée. Les fresques des catacombes l'attestaient déjà au second siècle et les Orientaux hérétiques et schismatiques le répétaient encore à la fin du XIIIe siècle par la plume de leur plus savant écrivain, Bar Hebræus : « Le souverain pontificat de l'ancienne loi, dit-il [1], ayant

[1] Bar-Hebræi *chronicon*, édit. Abbeloos, t. I, p. 32 : « Translato (Schenoth) summo pontificatu veteri, incœpit et stabilitus fuit summus pontifica-

Digitized by Google

été transféré dans la nouvelle, alors commença et fut établi le *nouveau souverain Pontificat* par notre Rédempteur, lequel constitua Pierre *chef des Apôtres* et lui confia les clefs du royaume des cieux. »

Ceci est dit à la suite du catalogue des grands prêtres de l'ancien Testament. L'auteur commence ensuite la liste des Souverains Pontifes de la loi chrétienne par ce titre significatif : « APRÈS LES PONTIFES DE L'ANCIEN TESTAMENT PIERRE EST LE PREMIER SOUVERAIN PONTIFE DU NOUVEAU. »

Ce titre explique et justifie pleinement l'intervention des Papes dans la détermination et la concession des insignes épiscopaux.

X

Disons un mot, en terminant, de la *croix pectorale*, insigne réservé, depuis plusieurs siècles, aux évêques et aux abbés.

Il est d'abord constant qu'elle n'apparaît pas avant le XIVe siècle, parmi les insignes conférés aux évêques dans la cérémonie de leur ordination ; c'est ce que démontre très bien le savant dominicain Augustin Krazer [1]. Ce rite se rencontre, en effet, pour la première fois dans le XIVe *Ordo romanus* du Cardinal Jacques Cajetan, écrit au XIVe siècle et publié par D. Mabillon [2]. A la fin du XIIIe siècle, Guillaume de Mende considérait encore la croix pectorale comme un ornement de pure dévotion, puisque, énumérant les choses nécessaires à l'évêque dans la célébration des saints mystères, il écrivait : *Crux pectoralis, si quis ea velit uti* [3].

Mais, ainsi que nous l'avons déjà observé pour les autres insignes épiscopaux, cela ne veut pas dire que l'usage de porter une croix sur la poitrine ne fût pas établi depuis longtemps dans l'Église. Au contraire, on le voit en honneur, même chez les simples fidèles, dès les premiers siècles. Le savant commandeur

tus (novus) per Redemptorem nostrum, quippe qui Petrum constituit *Apostolorum caput* eique claves regni cœlestis commisit. »

[1] Aug. Krazer, *De apostolicis necnon antiquis Ecclesiæ occidentalis liturgiis*, 1 vol. in-8°. Augusta Vindelicorum, 1786, sectio III, disquisitio II, cap. I, p. 327.

[2] D. Mabillon, *Museum Italic.*, t. II, p. 288.

[3] D. Martène, *De antiq. Eccles. ritibus*, lib. I, cap. IV, art. 12, *ordo* XXIII, col. 613.

Digitized by Google

de Rossi a composé sur ce point d'archéologie chrétienne plusieurs dissertations lumineuses [1]. Il y montre que la croix pectorale des évêques et des abbés n'est pas autre chose qu'un *Philactère* ou *Schrismarium*, appelé par les grecs *encolpium*, et qu'il faut y rattacher *les médailles de dévotion*, que les fidèles, dès les premiers siècles, prirent l'habitude de porter à leur cou [2].

On croit généralement que les premiers *encolpia* n'eurent pas la forme d'une croix, mais celle d'une petite *cassette*, les premiers chrétiens évitant de produire le signe de la croix, de peur de provoquer quelques sarcasmes de la part des païens. C'est donc en un petit coffret de ce genre que les fidèles de Saragosse portèrent les reliques de saint Fructuosus et de ses deux diacres martyrisés en 259, comme l'atteste Prudence en ces vers remarquables :

Fratrum tantus amor domum referre
Sanctorum cinerum dicata dona,
Aut GESTARE SINU *pignus fidele* [3] !

Bien que, pour obéir à une vision céleste, les heureux possesseurs de ces précieux restes les remirent dans un sépulcre commun, il ne ressort pas moins de ce texte que les chrétiens avaient, dès lors, la coutume de porter sur leur poitrine des reliques de saints.

Il semble même que cet usage remontait à la période apostolique ; car on ne peut guère entendre autrement ces paroles de l'auteur des Actes du martyre de saint Polycarpe, mort en 155 ou 156 [4] : « Le diable inspira à nos ennemis la pensée d'interdire à nos frères la consolation d'enlever son corps, *bien qu'un grand nombre* souhaitassent le faire et *s'approprier ses reliques* [5]. »

Cette appropriation (*communicare*) ne peut, ce semble, signifier autre chose que la consolation de porter sur soi ces reliques, d'autant que *plusieurs devaient se les partager*.

[1] De Rossi, *Bullet. d'arch. chrét.*, 1863, p. 31, 39; 1869, p. 45, 31; 1872, p. 6-25, 25-31; 1875, p. 155-161.

[2] De Rossi, *Bullet.*, 1869, p. 33, 49; 1871, p. 158; 1872, p. 19, 21; 1879, p. 32, 33 note, 34, note 2.

[3] Prudent, *Peristeph.*, VI, 134-136.

[4] Zahn, *Patr. Apostolic.*, t. II, p. 165, nota.

[5] Zahn, *loc. cit.*, p. 159 : « Diabolus hoc et cogitavit ut corpus ejus a nostris non possit auferri, quamvis multi essent qui hoc facere et *sanctis ejus optarent communicare cineribus.* »

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, en Orient surtout, cette dévotion était très ancienne et très répandue au IVe siècle. A partir du moment où la vraie croix du Sauveur fut découverte sous Constantin le Grand, les fidèles se disputèrent l'honneur d'en posséder quelques parcelles et de les porter enchâssées dans l'or et l'argent.

« Dis-moi, dit saint Jean Chrysostome aux Juifs et aux Gentils de son temps [1], dis-moi pourquoi ce bois de la croix est devenu l'objet de tous les vœux et placé au-dessus de tout ? Pourquoi on se le dispute avec passion ? pourquoi un si grand nombre, heureux d'en posséder une parcelle, l'enchâssent dans l'or, et, hommes et femmes, le suspendent comme un ornement à leur cou ? »

Ailleurs [2], le même Père recommande de suspendre ce bois sacré, au lieu d'amulettes superstitieuses, au cou des petits enfants.

Nous avons dit plus haut que les premiers fidèles, pour ne pas donner lieu aux sarcasmes des païens, évitaient de produire au grand jour le signe de la Rédemption. Néanmoins, il ne faudrait pas interpréter cette règle d'une manière trop absolue, du moins en Orient. On sait, en effet, par les monuments récemment mis en lumière, que dans l'Assyrie aussi bien qu'en Égypte, la *Croix ansée* était un symbole antique généralement accepté. C'est ce qu'atteste Rufin, pour l'Égypte, dans un passage curieux [3].

Il ne serait donc pas invraisemblable que les chrétiens d'Orient aient, non pas gravé sur les monuments, mais porté sur eux en forme de phylactère, le signe du salut. C'est ce que remarque, avec raison selon nous, le savant abbé Martigny [4]. « Les premiers chrétiens, dit-il, eurent-ils dès les premiers temps des représentations matérielles de la croix, ou bien à quelle époque commencèrent-ils à s'en faire des images peintes ou sculptées ? Il faudrait, selon nous, distinguer entre les *objets portatifs* et les monuments proprement dits. Quant aux premiers, peu volumineux de leur nature, faciles à soustraire aux recherches et aux profanations des païens, tels que reliquaires, bijoux, lampes, etc., il nous paraît difficile de supposer que les fidèles se soient abstenus d'y retracer la figure de la croix. »

[1] S. Joan. Chrysost. *Nomil. contra Judæos et Gentiles*, n. 10, t. I, p. 698.
[2] Id. *Homil. XII in I ad Corint.*, n. 7.
[3] Migne, *Patrol. lat.*, t. XXI, col 537.
[4] *Dictionn. des antiquités chrétiennes*, v° *Croix*, p. 213, 2e édit.

Digitized by Google

Si les Actes du martyr saint Procope, cités par le second concile œcuménique de Nicée [1], étaient plus authentiques, nous aurions une preuve que, dès le règne de Dioclétien, les chrétiens d'Orient portaient au cou des *encolpia* en forme de croix ansée ou monogrammatique, sur lesquels étaient gravés les noms d'*Emmanuel*, *Michael*, *Gabriel*. Mais ces Actes manquent d'autorité.

Quoi qu'il en soit, dès le milieu du IVe siècle environ [2], saint Zénon, évêque de Vérone, élevait le signe symbolique du *tau*, comme un trophée, sur le faîte d'une basilique qu'il avait bâtie ; à plus forte raison les fidèles devaient-ils l'avoir déjà porté avec honneur sur leur poitrine.

Saint Grégoire de Nysse, en effet, parle d'une croix de fer trouvée sur la poitrine de sa sœur sainte Macrine mourante ; et il en parle [3] comme d'un ornement modeste, mais nullement nouveau ou extraordinaire. Or sainte Macrine est née en 315 au plus tard [4]. L'usage de porter ces sortes d'*encolpia* était donc fort ancien en Cappadoce et dans le Pont, dans la seconde moitié du IVe siècle.

En Occident le plus ancien monument de ce genre a été découvert, en 1863, par M. de Rossi, sous le pavé de la basilique constantinienne de Saint-Laurent-hors-les-Murs [5]. C'était une croix d'or déposée sur la poitrine d'un homme mort avant le sac de Rome par Alaric en 410 [6]. Elle était ornée d'inscriptions ayant une frappante analogie avec celles que l'on grave d'ordinaire sur les médailles de saint Benoît. D'un côté on lisait en lettres grecques : « EMMANUEL, » et au-dessous, en lettres latines : « NOBISCUM DEUS. » Au revers : « CRUX EST VITA MIHI, MORS, INIMICE, TIBI. » Une parcelle de la vraie croix y avait été primitivement renfermée.

Ce remarquable monument doit être rapproché d'un autre non moins curieux. M. François Lenormant, qui l'a publié, le faisait remonter au deuxième siècle [7]. C'est une amulette chrétienne en

[1] Mansi, *Concil.*, t. XIII, col. 90.
[2] Martigny, *loc. cit.*, p. 214.
[3] Migne, *Patrol. græc.*, t. XLVI, col. 990. — Bolland., *Acta SS.*, t. IV julii, p. 601, n. 37.
[4] Bolland., *loc. cit.*, p. 590, n. 5.
[5] De Rossi, *Bullet.* 1863, p. 31, 35, 37-38, édit. franç.
[6] De Rossi, *ibid.*, p. 37.
[7] Fr. Lenormant, *Mélang. archéol.*, t. III, p. 150.

Digitized by Google

forme de lame d'or sur laquelle est gravée une inscription grecque, dont M. Fr. Lenormant a donné l'interprétation suivante : « *Je t'exorcise, ô Satan* (*ô croix, purifie moi*), afin que tu n'abandonnes jamais ta demeure, au nom du Seigneur Dieu vivant. »

La mention de la croix nous fait croire que cette feuille d'or était incluse dans quelque *encolpium* crucifère.

Du ve au vi^e siècle il n'y a qu'un pas [1]. Saint Grégoire de Tours raconte qu'il portait lui-même au cou *une croix d'or* contenant des reliques de la sainte Vierge, des saints Apôtres et de saint Martin [2] : «Hujus beatæ Virginis, dit-il, reliquias cum sanctorum apostolorum, vel beati Martini, quadam vice, *super me in cruce aurea positas* exhibebam. »

Remarquons, en passant, combien est peu conforme à l'histoire cette phrase banale que l'on répète sans cesse à tort et à travers : « Les évêques, alors qu'ils étaient d'or, portaient *des croix en bois*. »

Il est bien probable que les évêques n'ont jamais porté de croix en bois. On le voit par saint Grégoire de Tours, qui certes était, de son temps, un modèle de simplicité épiscopale.

Aussi bien, ces *encolpia* étant destinés à contenir des reliques précieuses, les convenances exigeaient qu'ils fussent de matières en rapport avec le respect dont la vraie croix ou les saints étaient l'objet.

Sainte Radegonde, reine de France, devenue simple moniale à Poitiers, portait une croix de fer sur la poitrine ; mais c'était plutôt un instrument de pénitence qu'un *encolpium* [3]. La B. Cilla, fondatrice du monastère de Helnestow, sur la Tamise, se fit enterrer avec une croix de fer sur son sein [4] ; mais rien ne dit qu'elle n'en portât pas une plus précieuse pendant sa vie.

Il semble résulter d'un passage de la vie de saint Benoît d'Aniane, l'ami et le conseiller de Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne, que, dans les monastères, *les prêtres* portaient tous, à cette époque, *une croix pectorale :* « Alium rursus fratrem

[1] Saint Amator, évêque d'Auxerre à la fin du ive siècle (Boll., *Acta SS.*, t. I maii, p. 59) et saint Germain, son successeur (*ibid.*, t. VII julii, p. 213) portaient au cou des *capsellæ*, mais on ignore quelle en était la forme.

[2] Greg. Tur. *De Gloria mart.*, lib. I, cap. XI.

[3] D. Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, sæc. I, p. 306, n. 26.

[4] D. Mabillon, *Annal. bened.* Lib. XVI, an. 676, n. 70.

Digitized by Google

mittunt, y lisons-nous [1], qui, QUONIAM ERAT SACERDOS, *secum crucem*, in qua lignum erat dominicum, tulit. »

Ce sont sans doute des reliquaires de ce genre que les moines celtes et gaulois appelaient *chrismarium*. D'après leur règle, ils devaient les porter constamment sur eux, surtout en voyage [2].

Les abbés étaient donc depuis longtemps en possession de cet usage lorsque les évêques prirent l'habitude, au XIIIe siècle, de considérer comme un ornement sacré la croix pectorale.

XI

De tous les monuments que nous venons d'étudier, une conclusion s'impose à la critique historique : les abbés, presque dès le berceau de la vie monastique, s'acquirent une telle considération dans l'Église, qu'ils y jouirent bientôt d'une influence et même d'une autorité considérable.

De cruelles révolutions vinrent trop souvent amoindrir cette influence salutaire ; mais aussitôt que l'Ordre monastique se relevait de ses ruines ou recouvrait sa liberté, les abbés reprenaient leur rang dans l'Église et la société. Nous n'avons point parlé du rôle parfois souverain que quelques-uns jouèrent à la cour des princes ; nous n'avons même rien dit de leurs officiers, notaires ou autres, de leurs sceaux, de leur juridiction civile, de leurs titres féodaux ; nous avons restreint le cercle de nos recherches et de nos appréciations aux honneurs purement ecclésiastiques. Cette matière, beaucoup moins étudiée, surtout aujourd'hui, nous a semblé par là même plus utile à traiter, à dégager des préjugés et des erreurs dont l'ignorance des documents originaux l'a enveloppée d'une manière déplorable. Nous croyons que notre travail, à ce point de vue, sera jugé d'une actualité incontestable par tous ceux qui s'occupent des origines des institutions du moyen âge. C'est notre seule ambition.

DOM FRANÇOIS CHAMARD,
Bénédictin.

[1] D. Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, sæc. IV, part. I, p. 197, n. 37.

[2] D. Mabillon, *Annal. bened.* Lib. VIII, an. 590, n. 7 ; an. 591, n. 31 ; lib. XI, an. 613, n. 8; lib. XVIII, an 680, n. 3, etc. Dans ces passages, D. Mabillon a rétracté ce qu'il avait écrit dans sa préface au 1er siècle des *Acta SS. O. S. B.*, n. 103.

Digitized by Google

L'HISTOIRE DE L'ANCIEN MEXIQUE

LES ANTIQUITÉS MEXICAINES DU P. D. DURAN

COMPARÉES AUX ABRÉGÉS DES PP. J. TOBAR ET J. D'ACOSTA.

Le R. P. Duran et son ouvrage sont encore si peu connus en Europe que l'on pourra se demander ce qu'ils viennent faire ici. Y a-t-il une question Duran ? — Non seulement une, répondrons-nous, mais plusieurs, dont la solution intéresse au plus haut degré l'histoire de l'ancien Mexique. Il s'agit en effet de savoir si nous avons encore, non pas le texte original, mais au moins des traductions et des imitations des récits historiques que les princes et les jeunes nobles de Mexico apprenaient par cœur dans les monastères au temps de la gentilité. On a longtemps cru et, en dehors du cercle bien restreint des Mexicanistes, on croit encore généralement qu'il ne nous reste de la période précortésienne que des illustrations avec des figures mnémoniques, accompagnées parfois soit de maigres gloses, soit de paraphrases en nahua du XVIe siècle ou même en espagnol. Pour les trop nombreux partisans de cette opinion, le P. Diego Duran ne peut être qu'un amplificateur, n'ayant pu recevoir des anciens tout ce qu'il en raconte ; on prétend nous montrer la sèche chronique où il aurait puisé ses notions pour les délayer dans des récits de fantaisie on des harangues à la Tite-Live. S'il en était ainsi, comme le même jugement devrait s'appliquer à Tezozomoc, au P. José d'Acosta, et quelque peu à Torquemada, il faudrait renoncer à l'espoir de connaître, au moins par des extraits ou des documents de seconde main, les narrations des traditionnaires de Mexico.

Mais heureusement ces produits de leur école historique n'ont pas totalement péri : si les originaux sont perdus, il nous en est du moins resté la substance, recueillie par des écrivains

Digitized by Google

sans prétentions personnelles, qui la firent passer en espagnol sous forme d'imitation ou de traduction. Le plus circonstancié et le plus critique de ces modestes compilateurs est le P. Duran, dont la vie est trop peu connue, mais dont les propres confidences nous apprennent à peu près tout ce qu'il faut savoir de ses œuvres, de la date de leur composition, du but qu'il se proposait, des documents qu'il avait à sa disposition, de l'usage qu'il en a fait, des sources qu'il a suivies de préférence. Il y a là toute une révélation, si l'on ose employer ce terme pour des faits qui sautent aux yeux, car il est par trop facile à tout lecteur attentif de se convaincre que le P. Duran était à même de puiser dans les textes nahuas ; qu'il en a connu un grand nombre ; qu'après les avoir contrôlés l'un par l'autre, il en tirait ce qu'il jugeait le meilleur ou qu'il en donnait même la traduction ; qu'il n'avait par conséquent pas besoin de consulter la maigre *Relation de l'origine des Indiens* en espagnol. Ces vérités sont si certaines que l'on est presque confus d'avoir à les mettre en lumière.

Il était un peu moins facile de savoir que cette *Relation de l'origine*, loin d'avoir été le modèle du P. Duran, est au contraire un abrégé de son histoire fait par le P. Juan Tobar. C'est ce qui ressort indubitablement de la confrontation d'une lettre de ce dernier avec un passage de la *Relation*. Nous avons eu la bonne fortune d'être le premier à remarquer que, dans cette lettre, il parle du papa Topiltzin absolument dans les mêmes termes dont se sert la *Relation de l'origine ;* et, c'était en envoyant au P. José d'Acosta le résumé de deux histoires des Mexicains, l'une composée par lui et l'autre due à un dominicain de ses parents. Or, comme il passait pour avoir communiqué à l'éloquent jésuite les ouvrages du P. Duran, ce n'est certainement pas du texte même de celui-ci qu'il s'agit, mais bien d'un abrégé fait de mémoire et qui est précisément la *Relation*. J. d'Acosta, se référant à cette dernière, parle en termes élogieux de J. Tovar de qui il la tenait. On ne pouvait lui en demander davantage et il n'avait pas à mentionner le P. Duran, dont probablement il ne savait pas le nom et n'avait jamais lu les œuvres. C'est donc à tort qu'on l'accuse de plagiat. La démonstration qui va suivre l'en disculpera entièrement, en même temps qu'elle éclairera beaucoup d'autres points obscurs de la littérature hispano-mexicaine.

Digitized by Google

On peut juger, par cette simple énumération des problèmes à résoudre, qu'ils offrent un certain intérêt ; en tout cas, leur importance est telle qu'ils méritent d'être posés non seulement devant les spécialistes, mais aussi devant tous les lettrés qui se disent : *humani nihil a me alienum puto*. Les solutions que l'on en va proposer diffèrent en bien des points de celles qu'en ont données des mexicanistes éminents, comme MM. Ramirez, Orozco y Berra, Chavero et d'autres. Nous n'hésitons pourtant pas à nous mettre en contradiction avec ces maîtres : leur désintéressement scientifique, leur ardent patriotisme, leur amour de la vérité, l'absence de tout parti pris dans leurs sincères recherches, non moins que l'élévation de leur esprit, nous sont de sûrs garants que les survivants d'entre eux ne nous en voudront pas de professer des opinions opposées aux leurs.

I

Le plus ancien écrivain connu qui ait parlé du P. Duran est frère Augustin Davila Padilla, qui appartenait comme lui à l'ordre de Saint Dominique. Il avait pu le connaître personnellement, puisqu'il prit l'habit des frères prêcheurs en 1578 ou 1579 [1], et qu'il vécut en même temps que lui, peut-être même avec lui, dans les couvents de la province dominicaine de Santiago de Mexico. C'est un an seulement après la mort du P. Duran, arrivée en 1588, qu'il fut chargé par le chapitre général de son ordre tenu à Mexico en 1589 [2], d'écrire en espagnol l'histoire de sa province. Il avait sous les yeux les travaux préparatoires de Fr. Andrés de Moguer, commencée quarante ans auparavant et comprenant l'administration des trois ou quatre premiers pro-

[1] D. José-Mariano Beristain de Souza, *Biblioteca hispano-americana septentrional*. Mexico, 1816-1821, 3 vol. petit in-f° (article Davila Padilla) ; cité par Ramirez, p. v de son introduction au tome I du P. Duran. — Cfr. Brasseur de Bourbourg : *Bibliothèque Mexico-Guatémalienne*. Paris, 1871, in-8o, p. 53.

[2] *Historia de la fundacion y discurso de la provincia de Santiago de Mexico, de la orden de Predicadores, por las vidas de sus varones insignes y casos notables de Nueva-España*, por el maestro Fray Augustin Davila Padilla, edicion segunda, en Brusselas, en casa de Juan de Meerbeque 1625, in-f°, prologo al lector.

Digitized by Google

vinciaux [1] ; ceux de ses continuateurs, Fr. Vicente de las Casas et Fr. Domingo de la Anunciacion, enfin la traduction latine de Fr. Tomas Castellar. Mais comme les faits relatés dans ces manuscrits étaient peu circonstanciés, il dut recourir aux originaux. Son histoire, achevée en 1592 [2], fut publiée pour la première fois à Madrid en 1596 [3], la seconde à Bruxelles en 1625 [4]. Clavigero [5] attribue au même auteur une *Historia de Nueva-España y de la Florida*, publiée à Valladolid en 1632 ; l'abbé Brasseur de Bourbourg en possédait en effet un exemplaire [6] intitulé : *Varia historia de la Nueva-España y Florida, donde se tratan muchas cosas notables, ceremonias de Indios, y adoracion de sus idolos, descubrimientos, milagros, vidas de varones ilustres, y otras cosas sucedidas en esta provincia*, por el maestro Fray Agustin Davila Padilla, segunda impresion, año de 1634, impresa en Valladolid, por Juan-Bautista Varesio (in-f°, 2-654-2 pp). D. José F. Ramirez, qui avait celle-ci sous les yeux, a constaté que c'était, malgré le titre délusoire, une simple réimpression de l'*Historia de la fundacion* [7] ; et c'est vraisemblable puisque l'une et l'autre ont chacune 654 p. in-f°. Il relève l'erreur de Clavigero qui cite les deux titres avec la croyance qu'ils désignent des ouvrages différents ; mais il paraît se tromper lui-même en doutant qu'il y ait eu une édition de Valladolid en 1632, comme l'affirme Clavigero. Celui-ci devait être dans le vrai ; autrement on ne s'expliquerait pas les mots *segunda impresion* que porte l'édition de Valladolid en 1634, la seconde sous le titre de *Varia historia*, et qui serait la troi-

[1] Id., *ibid.*

[2] Id., *ibid.*

[3] Imprimée chez Madrigal sous le même titre que la seconde édition citée plus haut. — Voy. la bibliogr. à la suite de : *Mexico en 1554. Tres dialogos latinos* que Francisco Cervantes Salazar escribio é imprimio en Mexico en dicho año, texte avec traduction espagnole et notes par D. Joaquin Garcia Icazbalceta. Mexico, 1875, in-8°. — Cfr. *Bibliothèque américaine* ou catalogue des ouvrages relatifs à l'Amérique qui ont paru depuis sa découverte jusqu'en l'an 1700, par H. Ternaux. Paris, 1837, in-8°, n°s 200, 477.

[4] Voy. plus haut, p. 111, note 2.

[5] *Historia antigua de Megico*, escrita por D. Francisco-Saverio Clavigero y traducida del italiano por José-Joaquin de Mora. 2 vol. in-8°, Londres 1826. Notice des écrivains, p. XXII.

[6] *Bibl. Mexico-Guatémal.*, p. 53.

[7] Introduct. au t. I du P. Duran, p. IV, note 2.

Digitized by Google

sième et même la quatrième si on la comparait avec l'*Historia de la fundacion.*

Ce préambule peut sembler long, mais on en verra l'utilité plus loin [1], dans la discussion sur l'*Historia antigua de los Mexicanos* attribuée à Davila Padilla, comme étant tirée de matériaux recueillis par le P. Duran; il était essentiel de montrer qu'elle n'a pas de rapport avec la *Varia historia.* Le nombre des éditions de l'ouvrage où se trouve la notice sur le P. Duran, est d'ailleurs un indice de l'autorité dont jouissait cette histoire. Voici la notice en question; il faut la reproduire *in-extenso*, parce qu'elle est la base de nos recherches biographiques : « Frère Diego Duran, enfant de Mexico, écrivit deux livres : un sur l'histoire, un autre sur les antiquités des Indiens du Mexique; c'est l'ouvrage le plus curieux que l'on ait vu en cette matière. Son existence fut très maladive et ses travaux ne l'illustrèrent pas, quoique une partie d'entre eux soient déjà imprimés dans la *Philosophie naturelle et morale* du P. J. Acosta [2] auquel les a communiqués le P. Juan de Touar [3], qui vit au collège de la Compagnie [4] à Mexico. Ce père [Duran] est mort en 1588 [5]. » Deux autres dominicains, qui ont publié un ample recueil de notices sur les écrivains de leur ordre, reproduisent tous les traits de celle-ci qu'ils citent d'ailleurs, et en ajoutent quelques autres : ils disent par exemple que Fr. Didacus Duran avait fait profession à Mexico, sa ville natale; qu'il était versé non seulement en théologie, mais encore dans toutes les sciences; que les deux seuls manuscrits laissés par lui, dont il soit fait mention, étaient intitulés : *Historia de los Indios Mexicanos* et *Antiguallas*

[1] Pages 116-117, 126.

[2] Le titre exact des trois éditions publiées avant 1596 est *Historia natural y moral de las Indias*, por el P. Joseph de Acosta; 1re, Séville, 1590, in-4o; 2e, *ibid.*, 1591, in-8o; 3e, Barcelone, 1591, in-8o.

[3] Une des nombreuses formes du nom de Juan Tobar.

[4] Par la *Compañia* sans épithète, les écrivains espagnols des siècles précédents entendaient la Compagnie par excellence, la Société de Jésus.

[5] F. Diego Duran, hijo de Mexico, escrivio dos libros, uno de *historia*, y otro de *antiguallas de los Indios Mexicanos*, la cosa mas curiosa que en esta materia se ha visto. Vivio muy enfermo y no le luzieron sus trabajos, aunque parte dellos estan ya impresos en la *Philosophia natural y moral* del Padre Joseph Acosta, à quien los dio el Padre Juan de Touar, que vive en el collegio de la Compañia de Mexico. Murio este Padre año de 1588. *Hist. de la fund. y disc. de la prov. de Santiago de Mexico.* 2e édit. Brux., 1625, in-fo, l. II, ch. dernier, p. 653.

Digitized by Google

de los Indios de la Nueva-España, « livre que l'on dit être très agréable [1]. » Ils ne paraissent pas avoir eu de documents particuliers sur lui, mais ils s'appuient sur Davila Padilla, Leonius [2], Fernandez [3], Antonius [4], Altamura [5], Garcia [6] et d'autres qu'ils ne nomment pas [7].

Ces écrivains ne nous apprennent pas s'il y avait des relations de famille entre Diego Duran et l'un des *conquistadores* du Guatemala, Juan Duran, compagnon d'Alvarado [8] et peut-être identique avec un conquérant du même nom qui passa au Mexique avec Narvaez [9], mais sans doute différent de Joannotus

[1] Il faut remarquer que nos auteurs parlent au singulier, sans doute pour indiquer que, dans leur pensée, les deux manuscrits dont ils citent les titres d'après Davila Padilla, ne formaient qu'un seul ouvrage.

[2] *Epitome de la biblioteca oriental y occidental, nautica y geografica*, por el licenciado Antonio de Leon Pinelo. Madrid, 1629, in-4o, (titre XVII.) Nos auteurs ne pouvaient connaître l'édition beaucoup plus complète donnée en 1737 par Barcia.

[3] *Historia eclesiastica de nuestros tiempos*, por Fr. Alonso Fernandez. Tolède, 1611, in-fo, liv. I, ch. XXXI.

[4] *Bibliotheca hispana nova*, auctore D. Nicolao Antonio hispalensi. t. I. Rome, 1696, in-f°. (Voy. p. 281 du t. I de l'édit. de Madrid, 1783, in-f°.)

[5] *Bibl. Dominicanæ.... incrementum et prosecutio.* Rome, in-f°, 1677, ad ann. 1575

[6] *Predicacion del Evangelio en el Nuevo Mundo viviendo los Apostoles.* Baeça, 1628, in-8o, l. V, ch. I, f° 216.

[7] « Fr. Didacus Duran, americanus, patria et professione mexicanus, vir magnarum partium, nec solum theologia, sed omnigena scientia perpolitus, vitam diu duxit infirmitatibus pressus, quod in causa fuit, ne ab eo scripta opera lucem viderint. Hæc saltem manuscripta ab eo relicta laudantur :

Historia de los Indios mexicanos,
Antiguallas de los Indios de la Nueva-España,

liber inquiunt jucundissimus. Horum maximam partem dicitur J. Acosta, S. J. suo libro inseruisse cui titulo : *Historia natural*, etc., nempe qui Didaci nostri opera manuscripta a Joanne de Touar, ejusdem Societatis Jesu collegii Mexicani sodali, acceperat. Sic refert Ant. Davila, p. 653, ubi et addit Didacum obiisse anno 1588. Ejus meminerunt Leonius..., Fernandez..., Antonius..., Altamura..., Garcia..., et alii. (*Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti, notisque historicis et criticis illustrati...* inchoavit R. P. F. Jacobus Quetif, absolvit R. P. F. Jacobus Echard, t. II. Paris, 1721, in-fo, ann. 1588, p. 282. »

[8] *Historia de Guatemala o recordacion florida escrita en el siglo XXVII*, por el capitan D. Francisco Antonio de Fuentes y Guzman, natural, vecino, y regidor perpetuo de la ciudad de Guatemala, que publica por primera vez con notas é ilustraciones D. Justo Zaragoza (dans Biblioteca de los Americanistas). Madrid, 1882, in-8o, t. I, p. 99.

[9] Liste des *conquistadores* de la Nouvelle-Espagne, dressée par Orozco y

Digitized by Google

Duran, que Cervantes Salazar qualifie d'*auctor absolutissimus* [1] et qui avait écrit, avant 1554, une géographie de la Nouvelle Espagne accompagnée de dix-huit cartes [2]. S'ils n'ajoutent guère à la notice de Davila Padilla, ils ne la contredisent pas non plus. Ce sont des biographes plus récents qui y introduisent des variantes. Le Dr Eguiara, par exemple, donne au P. Duran le prénom de Pedro et fait de lui un natif de Tezcuco. Ce dernier renseignement est une erreur palpable, en contradiction avec ce que le P. Duran dit de lui-même à propos de cette ville : « Si je n'y ai pas fait mes dents, c'est là que j'en ai changé [3]. » Tezcuco n'était donc pas le lieu où il avait passé ses premières années, mais celui où il vécut à un âge plus avancé, soit dans l'adolescence, soit dans la jeunesse, ou même dans l'âge mûr. On n'a malheureusement pas de données aussi positives pour contrôler une autre assertion fort importante [4] du Dr Eguiara : « Si un autre dominicain très érudit, Fr. Pierre Duran, de Tezcuco, dit-il, avait préparé pour la transcription des documents indigènes, rares et difficiles à comprendre, c'est pourtant notre auteur [Davila Padilla] qui se servit avec habileté et beaucoup de science de ces matériaux en les mettant en ordre et en en faisant un livre fort agréable, écrit du style élégant et viril dans lequel il excellait, mais cet ouvrage fut enseveli [5] avec l'auteur[6]. »

Berra pour le *Diccionario universal de historia y geografia*. Mexico, 1853-1857, 10 vol. in-4o, reproduite à la fin de l'*Histoire véridique de la conquête de la Nouvelle-Espagne*, écrite par le capitaine Bernal Diaz del Castillo, trad. par le Dr Jourdanet, 2e édit. Paris, 1877, in-8o, p. 886.

[1] Cervantes Salazar, *Mexico en* 1554, édit. d'Icazbalceta ; dial. III, p. 290. Cfr., p. 284-287.

[2] Antonio de Leon Pinelo. *Bibl. oriental y occidental*, 1629, p. 172 ; 2e édit., t. III, col. 1333. — On ne sait ce qu'est devenue cette géographie qui serait fort précieuse aujourd'hui, comme étant l'une des plus anciennes qui aient traité du Mexique.

[3] Ya que no me nacieron alli [en Tezcuco] los dientes, vinelos alli à mudar. (Duran, *Hist. de las Indias*, édit. Ramirez, t. I, p. 12.)

[4] Elle est tirée de la *Chronique* de Fr. Alonzo Franco, dont l'original était conservé dans la bibliothèque du couvent des Dominicains, à Mexico. Ce manuscrit, que Ramirez avait consulté, a naturellement été détruit par les prétendus ennemis de l'ignorantisme, les révolutionnaires qui ont saccagé les trésors artistiques et littéraires, créés ou amassés et pieusement conservés par les corporations religieuses.

[5] Voy. pourtant plus loin, p. 116-117.

[6] « Cujus [*Historiæ Indorum antiquitatis*] P. Alphonsus Franco meminit indicato superius loco. Nam etsi exquisita et abstrusa gentis monumenta pro scriptione paraverat Dominicanus alter eruditissimus Fr. Petrus Duran,

Digitized by Google

Ces indications si intéressantes manquent malheureusement de clarté ; mais nous sommes porté à croire qu'elles font allusion à un travail différent de l'*Histoire* et des *Antiquailles des Indiens :* selon le Dr Eguiara, le P. Duran avait recueilli des documents indigènes [soit des peintures hiéroglyphiques, soit des textes nahuas] et les avait mis en état d'être transcrits ; ce n'est d'ailleurs pas lui qui en tira parti, mais un habile styliste, Davila Padilla, qui les prit pour base d'une *Histoire de l'antiquité des Indiens*. D'après ce titre on pourrait croire que celle-ci traitait de tous les Indiens, au moins de la Nouvelle Espagne, tandis que le P. Duran se restreint aux Mexicains propres et à leurs confédérés ou sujets. S'il en est ainsi, on doit amèrement regretter la perte des originaux et de la traduction, non moins que celle de l'élégant discours sur le sujet composé par Davila Padilla. Ce dernier ouvrage, fondé sur les travaux d'autrui, comme l'*Histoire de la province de Santiago*, devait être plutôt une œuvre de littérateur que d'érudit. Ce n'est pas pour en faire un reproche à l'auteur que l'on insiste sur ce point, mais seulement pour constater que son livre ne doit pas être confondu avec l'*Histoire* et les *Antiquailles des Mexicains*, auxquelles les perpétuels renvois aux sources donnent toutes les allures d'un travail d'érudition. Il est évident d'ailleurs que le futur archevêque de Saint-Domingue ne songeait pas à s'approprier le bien

Texcucanus, illis tamen usus industrie ac scientissime noster [Agustinus Davila Padilla, dans la notice duquel se trouve le présent passage] rebus, ad normam perpendiculumque collocatis pulcro ac virili, quo pollebat, stylo donatis, librum amœnissimum, qui tamen una cum authore sepultus fuit, etc.» (*Bibliotheca mexicana, sive eruditorum historia virorum, qui in America Boreali nati, vel alibi geniti, in ipsam domicilio aut studiis asciti, quavis lingua scripto aliquid tradiderunt....* authore D. Joanne Josepho de Eguiara et Eguren, mexicano, electo episcopo lucatanensi, etc., t. I (le seul paru : lettres A-C). Mexico, 1755, in-fo, p. 324. Cfr. Ramirez, introd. à l'édit. du P. Duran, t. I, p. IV.) — Clavigero, qui donne à Duran, dominicain de Tezcuco, le prénom de Fernando, dit beaucoup plus brièvement : « Agustin Davila y Padilla, noble e ingenioso dominicano de Megico, predicador de Felipe III, cronista real de America y arzobispo de la isla de Santo-Domingo, ademas de la *Cronica de los dominicanos de Megico*, publicada en Madrid en 1596, y de la *Historia de Nueva-España y de la Florida*, publicada en Valladolid en 1632, escribio la *Historia antigua de los Megicanos*, sirviendose de los materiales recogidos por Fernando Duran, dominicano de Tezcuco : pero esta obra no se halla. (*Hist. ant. de Megico*, trad. de J. de Mora, not. des écriv., t. I, p. XXII.) — Beristain de Souza (*Bibl. Hispano-Amer. sept.*) rend à Duran son vrai prénom de Diego, mais il le fait natif de Tezcuco et attribue ses œuvres à Davila Padilla.

Digitized by Google

d'autrui, aucun témoignage n'étant plus précis que le sien en faveur de son confrère. Cette *Historia Indorum antiquitatis* ne peut être la *Varia historia de la Nueva-España y Florida*, identique, malgré son titre, à l'*Histoire de la province de Santiago*[1]; mais elle pourrait bien être l'*Historia de casos notables de las Indias* de Fr. Agustin Davila, citée[2] dans les curieux démêlés de A. de Herrera et de Fr. Arias Davila, comte de Puñonrostro, relativement à l'indépendance de l'historien ; (ou sous un titre plus simple) avec l'*Historia de Nueva-España*, du même auteur, portée au prospectus de la *Biblioteca de los Americanistas* [Madrid, 1882], comme devant faire partie de cette collection. Puisqu'elle doit figurer dans celle-ci, elle n'est pas perdue comme le croyait Eguiara.

Lorsque cette *Historia de Nueva-España* sera publiée, on pourra mieux juger si elle est réellement tirée de documents indigènes réunis par le P. Duran. Il est certain que cet écrivain avait à sa disposition d'autres matériaux que ceux dont il se servit pour l'*Histoire* et les *Antiquailles des Indiens du Mexique*. De ce nombre étaient des lois et ordonnances si détaillées qu'il eût été trop long de les résumer dans les *Antiguallas*. Il manifestait, en 1579, l'intention d'en faire l'objet d'un traité particulier, si Dieu lui prêtait vie[3], et il eut bien le temps d'en faire la traduction, puisqu'il vécut encore neuf ans après. — Il avait en outre formé le projet de mettre par écrit les grands et longs discours prononcés par les prêtres, dans le temple de Huitzilopochtli, à l'occasion de la conquête d'Oaxaca[4]. Il se proposait aussi d'écrire un appendice contenant les discours prononcés au retour des conquérants de Chiapa et de Xilotepec[5]; enfin il aurait pu faire l'histoire de chaque ville, tribu et seigneurie, mais il s'en abstint à cause des exagérations des chroniques locales et il se borna à suivre l'*Historia mexicana* écrite avec plus de mesure[6].

[1] Voy. plus haut, p. 112.

[2] *Coleccion de documentos inéditos relativos al descubrimiento, conquista y organizacion de las antiguas posesiones españolas de América y Oceania, sacados de los archivos del reino y muy especialmente del de Indias*, t. XXXVII. Madrid, 1882, in-8o, p. 191. — Le document où se trouve la citation ne porte pas de date, mais il a été écrit après la publication de l'*Hist. gén.* de Herrera (1601) et avant l'année 1610.

[3] Duran, édit. Ramirez, t. II, p. 165-6. Voy. plus loin, p. 131, note 3.

[4] *Id.*, t. I, p. 237. Voy. plus loin, p. 131, note 1.

[5] Duran, t. I, p. 333. Voy. plus loin, p. 131, note 2.

[6] *Id.*, t. I, p. 494-5. Voy. plus loin, p. 134.

Digitized by Google

On voit par ces confidences du P. Duran, qu'il avait beaucoup de matériaux non utilisés par lui, et il est possible, comme l'affirme le Dr Eguiara, que Davila Padilla s'en soit servi pour en faire un ouvrage différent de l'*Histoire* et des *Antiquailles des Indiens*.

Qu'est devenu ce dernier livre? Est-ce bien celui que Ramirez et D. Gumesindo Mendoza ont édité sous le titre de *Historia de las Indias de N*[*ueva-España*] *y islas de tierra firme?* C'est ce qu'il faut examiner; mais notons d'abord la singularité de ce titre, car il est difficile de deviner ce que peuvent être des îles de terre ferme. Aussi bien le manuscrit de Madrid, l'unique dont on ait connaissance, n'autorise-t-il pas ce non-sens; il porte, sur le verso de la première des estampes jointes au texte [1], les mots : *Historia de las Indias deN* [*ueva-España*]*y islas y tierra firme*, ce qui est compréhensible bien qu'inexact, car l'ouvrage traite à peu près exclusivement des Mexicains et de leurs alliés ou sujets, et non de tous les Indiens de la Nouvelle Espagne, encore moins de ceux des Antilles, et pas du tout de ceux de la Terre-Ferme ou audience de Panama. Ce titre est d'ailleurs incomplet, puisque l'histoire proprement dite (dans l'imprimé, t. I, p. 1-530; t. II, p. 1-68) est suivie d'un traité des dieux et de leurs fêtes (t. II, p. 68-246) et d'un calendrier avec rituel (t. II, p. 247-304). Il a sans doute été forgé par le copiste pour remplacer le vrai titre disparu, comme c'est le cas dans beaucoup de manuscrits. Ce scribe, pour ne pas se donner la peine d'analyser l'ouvrage afin d'en bien déterminer le sujet, aura inintelligemment reproduit une partie de la rubrique du premier chapitre : « De donde se sospecha que son Indios de estas *Indias y islas y tierra firme* del mar Oceano [2], » en substituant aux premiers mots non soulignés les termes *Historia de las*.

On ne pouvait faire, en ce cas, un plus mauvais choix que celui de l'intitulé du premier chapitre, celui-ci étant le seul qui traite, fort vaguement d'ailleurs, de l'origine des Indiens; tous les autres, à l'exception du second qui parle brièvement des sept tribus nahuas, sont exclusivement consacrés aux insulaires de Tenuchtitlan et à leurs alliés ou sujets, en d'autres termes : aux Mexicains proprement dits. Outre que le titre complexe de *Historia* et *Antiguallas de los Indios Mexicanos*, rapporté par Davila Padilla [3] et reproduit, si non mot pour mot, du moins avec le

[1] Francisco Gonzalez de Vera, dans l'introd. au t. I de Duran., p. VI.
[2] Duran, édit. Ramirez, t. I, p. 1.
[3] Voy. plus haut, p. 113, note 5.

Digitized by Google

même sens [1] par les PP. Quetif et Echard, est beaucoup plus juste, il paraît être celui que le P. Duran lui-même avait adopté. Cet écrivain dit en effet quelque part que son but n'est pas seulement de conter des *histoires* et des *antiquailles*, mais bien d'avertir les ecclésiastiques [2]. Il est donc à regretter que l'éditeur ait préféré, et même aggravé par un non-sens [3], l'innovation d'un ignorant copiste qui emploie le double de mots sans caractériser aussi bien le contenu de l'ouvrage. Comme tout mauvais exemple porte ses fruits, voilà que la *Biblioteca de los Americanistas* [4] annonce l'ouvrage sous le mauvais titre adopté à Mexico. Espérons qu'il sera modifié lors de la publication et ramené à sa forme plus simple, et sans doute aussi plus vraie.

Le nom de l'auteur ne se trouve pas sur le titre de l'unique manuscrit ; heureusement qu'il était écrit en toutes lettres à la suite de l'argument de la troisième partie. Il est vrai que les trois lignes où il figure ont été biffées ; mais on peut encore lire distinctement sous les ratures : « por el Padre Frai Diego Duran, religioso de la orden de los Predicadores [5]. » C'est bien le nom, le prénom et la profession qu'indique Davila Padilla. Pourquoi sont-ils à cette place plutôt qu'au commencement du manuscrit ? On peut facilement le deviner : c'est que la troisième partie actuelle était originairement la première ; elle fut en effet achevée en 1579 [6], tandis qu'on lit à la fin de l'histoire proprement

[1] Voy. plus haut, p. 114, note 7.

[2] « La yntincion... no solo es de contar *ystorias* y *antiguallas*, sino tambien avisar con christiano zelo à los sacerdotes de Dios. »(Duran, t.II, p.116). Ailleurs le traité des dieux et du culte est appelée *antiguallas* y ritos. (*Id.*, t. II, p. 268.)

[3] Le titre de la copie de Madrid peut se traduire par *Histoire des Indes de la Nouvelle-Espagne et des îles* [Antilles] *et de la Terre-Ferme* [c'est-à-dire de l'audience de Panama] ; ou peut-être aussi par *Histoire de la Nouvelle-Espagne, Iles et Terre-Ferme* (quoique les îles dépendant du Mexique soient trop peu importantes, pour qu'il vaille la peine d'en parler).— Le titre de l'imprimé se traduit littéralement par *Histoire des Indes de la Nouvelle Espagne et des îles de Terre-Ferme*. On peut supposer que l'auteur ou plutôt le copiste, ait entendu par les derniers mots les îlots du lac de Mexico, puisqu'ils sont déjà compris dans l'expression : Indes de la Nouvelle-Espagne. — Mais c'est trop longtemps s'arrêter sur des inadvertances.

[4] *Prospecto*. [Madrid, 1882], 8 p. in-8o.

[5] Introd., p. xv, en tête du t. I de l'édit. du P. Duran.

[6] Acabose el año de 1579. (Duran, t. II, p. 247). Cfr. : en este año de diciembre de 1579. (Id., t. II, p. 252.)

Digitized by Google

dite : « La présente œuvre a été achevée en 1581 [1]. » On voit donc que la distribution des diverses parties de l'ouvrage a été intervertie par le copiste qui s'est permis de les ranger à sa façon, sans tenir compte des dates de leur composition ; l'ordre était certainement tout autre dans l'original. Ce n'est pas une simple conjecture, mais bien une certitude fondée sur des allusions assez claires contenues dans le calendrier. Il faut d'abord remarquer que le traité des dieux et du culte, auquel l'auteur travailla plusieurs années, notamment dans les années cinquante-cinquième [2] [1574], cinquante-septième [3] [1576] et soixantième [4] [1579] après l'abolition de l'idolâtrie, était écrit avant l'*Historia* [5]. C'est un trait qu'il a en commun avec le calendrier. Bien plus, il faisait corps avec ce dernier, comme le prouve irréfragablement le passage suivant qui termine l'avant-propos placé en tête du traité des dieux : « Celui qui voudra lire ce livre y trouvera la relation de toutes les principales divinités qu'adorait anciennement ce peuple aveugle et ignorant ; les cérémonies et le culte qu'on leur rendait dans toute cette terre et province mexicaine ; en outre le comput des jours, mois, semaines et années ; la manière et le temps de célébrer les fêtes avec beaucoup d'autres renseignements [6]. »

[1] Acabose la presente obra el año de mil quinientos ochenta y uno. (Duran, t. II, p. 68.)

[2] Le P. Duran constate que les Indiens de son temps étaient loin d'être parfaitement soumis aux missionnaires, bien que ceux-ci les évangélisassent depuis cinquante-cinq ans et plus. (Con haver cinquenta y cinco años y mas que los tratan. T. II, p. 117.)

[3] Le P. Duran remarque que les vieilles superstitions étaient trop bien enracinées dans le cœur des Indiens pour pouvoir être extirpées dans cinquante-sept ans. (Su maldita ley antigua y ley de tantos años tan arraigada y fundada, es imposible que en cinquenta y siete años se olvide tan presto. — T. II, p. 193.)

[4] Parlant des coutumes païennes qui se perpétuaient à l'insu des missionnaires, le P. Duran ajoute : « Lo qual oy en dia se ha allado en algunos tan bibo y tan de ordinario, sin nosotros entendello ni savello ; como agora sesenta años en su infidelidad. » (T. II, p. 112.)

[5] Le P. Duran, après avoir mentionné dans l'*Historia* (ch. XVI, t. I, p. 144 de l'édit. Ramirez) le terrible sacrifice du feu, ajoute : « Quel que uviere leido la relacion que tengo hecha destos sacrificios lo podrà notar alli. » On trouve en effet dans le traité des dieux et du culte (évidemment désigné par *Relacion de los sacrificios*) une description sommaire du sacrifice du feu, (t. II, p. 168). — Dès les premières pages de l'*Historia* il renvoie au *Libro de la relacion de los sacrificios* comme à un ouvrage déjà composé. Ch. IV, p. 34 du t. I de l'édit. Ramirez.)

[6] Le texte de ce passage est un peu long, mais comme il est fort important

Digitized by Google

Voilà une analyse sommaire, mais fort exacte, de tout ce qui est compris dans les *Antiguallas*. Les matières y sont placées dans l'ordre indiqué, si ce n'est que l'*Epître au curieux lecteur* avec les trois chapitres de généralités du calendrier, maintenant unis au ménologe, devaient être primitivement en tête de l'ensemble. Dans cette supposition tout s'explique logiquement : le titre général de cette partie était : *Comienza el calendario*[1] *antiguo* (p. 247 du t. II de l'édit. Ramirez) avec un court argument terminé par les nom, prénom, qualités de l'auteur (aujourd'hui biffés), et la date de l'achèvement des *Antiguallas ;* ensuite l'épître *al curioso lector* (p. 249-251, du t. II) ; puis les trois chapitres de généralités du calendrier (p. 252-268 du t. II) ; l'introduction au traité des dieux et du culte (p. 68-72 du t. II), lequel comprend les chapitres inexactement numérotés 79 à 101 (t. II, p. 72-246) ; enfin le ménologe en dix-huit chapitres (un pour chaque mois) avec un article sur les jours complémentaires (p. 269-305 du t. II). Conformément à cette restitution, les généralités du calendrier et l'introduction au traité des dieux forment les quatre premiers chapitres des *Antiguallas ;* les chapitres LXXIX à CI deviennent V à XXVII, chiffres qu'ils portaient dans le manuscrit autographe. Le copiste inepte, en opérant des remaniements arbitraires, ne s'est pas même aperçu que les numéros de chapitres adoptés par lui ne cadraient plus avec les renvois du P. Duran. Il était certainement du devoir de l'éditeur de reproduire, textuellement et jusque dans ses erreurs, le manuscrit de Madrid qui, pour être une mauvaise copie, ne remplace pas moins l'original, mais il aurait dû rectifier en note les nombreux chiffres faux.

Pour rendre ces observations plus claires il faut citer quelques exemples : « J'ai parlé, dit le P. Duran, de la solennité de

pour notre démonstration et que l'édition de Mexico est rarissime en Europe, il est bon de le reproduire : « El que quissiere leer este libro hallara en él la relacion de todos los principales dioses que esta ygnorante y ciega gente antiguamente adoraban, los cultos y cerimonias que se les hacian en toda esta tierra y provincia mexicana ; hallaran tambien la quenta de los dias, meses y semanas y de los años y el modo de celebrar las fiestas y tiempos en que las celebraban con otras cosas de avisos. (Duran, t. II, p. 72.)

[1] Voy. plus loin (p. 124, note 1) un passage où le P. Duran lui-même se sert du titre de *Calendario* pour désigner non seulement les généralités du calendrier et le ménologe, mais aussi le livre des rites, c'est-à-dire l'ensemble des *Antiguallas*.

Digitized by Google

toxcatl dans le huitième chapitre, à propos de la fête de Tezcatlipoca [1]. » En comptant comme nous l'avons fait plus haut, le quatrième chapitre du traité des dieux devient le huitième des *Antiguallas*, et il y est en effet question de la fête de *toxcatl* (p. 100-105 du t. II de l'imprimé) ; or le manuscsit de Madrid et l'édition donnent à ce chapitre le numéro 82. D'autres références de l'auteur, que l'on trouvera aux pages 278, 286, 291, 292, 295, 297, 298, 301 du t. II de l'imprimé, prouveront non moins clairement que les chapitres 97, 86, 90, 92, 93, 96, 85, 80 de l'édition doivent respectivement porter les numéros 23, 12, 16, 18, 19, 22, 11, 6. Il résulte aussi d'un autre renvoi que le ménologe faisait partie des *Antiguallas* et n'était pas séparé du traité des dieux, mais qu'il le suivait : « cette fête, dit l'auteur, s'appelle *tlacaxipehualiztly*, ce qui signifie écorchement des hommes, solennité terrible, sacrifices cruels et épouvantables dont nous avons parlé dans un chapitre du livre écrit plus haut [2]. » Si l'on se reporte aux pages 147-155, qui appartiennent au chapitre 87 de l'imprimé (13 de l'original perdu), on y trouve en effet la description circonstanciée de l'écorchement. C'en est assez, nous semble-t-il, pour mettre hors de doute que le *Calendario antiguo*, le traité des dieux et du culte, et le ménologe, formaient un seul et même ouvrage et que l'ensemble peut fort bien être caractérisé par le titre d'*Antiguallas* [3].

Il n'est pas moins facile d'établir que les soixante-dix-huit premiers chapitres ou *Historia de los Indios Mexicanos* sont du même auteur qui a écrit le traité des dieux faisant partie des *Antiguallas*. Après y avoir conté que les Mexicains faisaient d'abondantes offrandes et de grands sacrifices, accompagnés de longues et élégantes oraisons pour apaiser les dieux, le P. Duran se réfère aux cérémonies et discours que fit Montezuma II à l'approche des Espagnols : « Ce que j'ai plus amplement rapporté,

[1] « De la cual solenidad trató en el capitulo octavo, cuando referi la solenidad de Tezcatlipoca. » Duran, t. II, p. 279, sous le cinquième mois.

[1] « Llamabanle à esta fiesta (tlacaxipehualiztly) que quiere decir desollamiento de hombres, de la cual solemnidad y sacrificios crueles y terribles y espantosos de muertes de hombres tratamos en un capitulo del libro que atras queda escrito. » Duran, t. II, p. 271, sous le second mois.

[2] Les trois chapitres de généralités du calendrier pouvaient bien être placés en tête du tout, puisque dans un passage cité plus loin (p. 124, note 1) l'auteur appelle aussi calendrier le livre des dieux et du culte ; autant vaudrait dire que le *Calendario* comprend toutes les *Antiguallas*.

Digitized by Google

dit-il, dans l'histoire que j'ai faite de ce roi et grand seigneur [1].» Voici au contraire des passages de l'*Historia* où il est fait allusion aux *Antiguallas :* « Je pourrais, dit-il, conter dans cette histoire beaucoup de choses sur les privilèges et la grandeur de ces chevaliers et d'autres, mais comme j'en ai traité ailleurs, on pourra les trouver là où elles sont mieux à leur place [2]. » Les traits qu'il énumère brièvement à ce propos sont en effet plus circonstantiés dans les *Antiguallas* [3]. En parlant de la fille d'Achitometl qui fut écorchée pour être divinisée sous le nom de Toci [4], il renvoie au *Libro de la relacion de los sacrificios*, où il y a tout un chapitre (quatre-vingt-treizième de l'imprimé, mais qui devait être le dix-neuvième de l'original) sur Toci et son horrible culte [5]. Mais nulle part la correspondance n'est plus parfaite qu'entre les deux passages suivants : « Tlacaelel fit faire la pierre [de *Coauhxicalli* = vase des aigles], dont nous placerons la figure en tête du chapitre suivant [6], où nous en donnons une description particulière, bien que je l'aie déjà spécialement mentionnée dans le *Livre des rites* avec les cérémonies usitées le jour de cette fête. Là j'ai dit comment cette pierre fut tirée de l'emplacement où l'on édifie actuellement la grande église, et qu'elle est à la porte du pardon [7]. » Cette dernière phrase se retrouve presque mot pour mot dans les *Antiguallas* [8] : « La seconde pierre, y est-il dit, est celle que l'on vient d'exhumer

[1] Duran, t. II, p. 200, ch. xcv.
[2] *Id.*, t. I, p. 199.
[3] *Id.*, t. II, p. 158, 164-5.
[4] *Id.*, t. I, p. 34.
[5] *Id.*, t. II, p. 185-191.
[6] On la voit dans la planche du ch. XXIII (*Atlas*, trat. 1o, lam. 8a), l'éditeur n'ayant pas mis les figures à la place où elles sont dans le manuscrit, mais en ayant formé un recueil séparé.
[7] « Tlacaelel mando hacer la piedra, la figura de la qual pondremos en el siguiente capitulo por que hagamos particular relacion della, aunque en el *libro* que *de los ritos* tengo hecho, hice particular mencion della y de las erimonias que el dia de su fiesta se hacia, y dixe allì como esta piedra se saco del lugar donde agora se edifica la iglesia mayor, y està à la puerta del perdon. » (*Id.*, t. I, p. 193.
[8] La segunda piedra era una que agora tornaron à desenterrar en el sitio donde se edifica la yglesia mayor de Mexico, la qual tienen agora à la puerta del perdon : à esta llamavan *batea* los antiguos.(*Id.*, t. II, p. 152 ; cfr., p. 193.) — A rapprocher de ces derniers mots l'étymologie de *xicalli* (en la lengua mexicana es un lebrillo o como batea que se hacen de unas calavaças grandes) donnée dans le t. I, p. 192.

Digitized by Google

de l'emplacement où se construit la grande église de Mexico ; on la voit maintenant à la porte du pardon. » — Enfin la description sommaire que l'*Historia* donne de la fête de nauholin est absolument conforme à celle qui se trouve avec plus de détails dans les *Antiguallas;* on pourrait à la rigueur prétendre que ces analogies ne prouvent rien, si ce n'est que les deux ouvrages ont puisé à une même source; mais l'auteur de l'*Historia* ajoute qu'il a traduit *nauholin* [1] et le même mot est en effet rendu dans les *Antiguallas* par *quarto curso ó movimiento* [2]. Ces ressemblances et ces exemples suffisent pour montrer que les deux ouvrages sont du même auteur [3] et que si le copiste a transposé les diverses parties du manuscrit original, il n'y a du moins pas inséré d'œuvre étrangère : le tout est bien du P. Duran.

Tel est est du moins le nom que jusqu'ici nous avons donné à l'auteur sur la foi d'un passage biffé du manuscrit de Madrid. Que signifie cette rature? A-t-elle été faite par un plagiaire qui voulait s'approprier l'œuvre, comme le supposait Ramirez [4]? Nous l'ignorons ; en tout cas il n'est pas prouvé qu'elle indique un doute sur le véritable nom de l'auteur. Tout dénote au contraire que celui-ci était bien le P. Duran. Le contenu du volume correspond en effet de point en point, comme on l'a vu, aux renseignements que nous donnent sur l'ouvrage de leur confrère les PP. Davila Padilla et Quetif et Echard, et que l'on peut corro-

[1] « Nauholin quen romanceamos, en el calendario que en el *Libro de las idolatrias* hize, quarto curso del sol. » (Duran, t. I, p. 197.) Or le passage auquel il renvoie se trouve non pas dans les généralités du calendrier, ni dans le ménologe, mais bien à la p. 155, t. II de l'imprimé, chap. LXXXVIII de la copie de Madrid [14 de l'autographe perdu] ; il fait donc partie de ce que l'auteur appelle aussi : *Livre des rites.* Voilà un exemple de l'emploi du titre de *Calendario* pour désigner les *Antiguallas.*

[2] « Nauholin que quiere decir quarto movimiento... quarto curso o movimiento. » (Duran, t. II, p. 155.)

[3] On pourrait egalement prouver, si c'était nécessaire, que les divers chapitres de l'*Historia* sont aussi du même auteur. Celui-ci annonce, au chap. XI (t. I, p. 103), son intention de traiter des tributs imposés par les Mexicains à leurs sujets, et cette promesse est réalisée au chap. XXV, (t. I, p. 208-214).

[4] « No puede dudarse que quien puso este tachon tuvo la intencion de apropiarse el trabajo del autor, haciéndolo pasar por suyo. » (Introd., p. XV, en tête du t. I de l'imprimé.) — On peut remarquer à propos des derniers mots de ce passage qu'il ne suffisait pas de biffer le nom du P. Duran pour s'approprier son œuvre. Si celui qui l'a fait, on ne sait pour quel motif, avait eu une intention de plagiat, il aurait sans doute substitué son propre nom ; mais il ne paraît pas qu'il l'ait essayé.

Digitized by Google

borer par des preuves intrinsèques. D'abord l'auteur était ecclésiastique [1]; on lui donnait le titre de *padre* [2] et il parle de confessions qu'il reçut [3] et d'unions qu'il bénit [4]. Précisons mieux : il appartenait à un ordre monastique : il fait allusion tantôt à son couvent situé en dehors de Mexico [5], tantôt à son long séjour dans un *pueblo* (territoire habité) dont il était pasteur [6]. Au reste, il n'était ni franciscain [7], ni augustin [8], mais bien dominicain [9] de la province de Santiago de Mexico [10]. Cette qualité, sans l'identifier complètement avec le P. Diego Duran, le différencie du P. Juan Tobar qui était jésuite. Or ce dernier, comme on le verra plus loin [11], avait écrit une *Histoire ancienne des rois de Mexico, d'Acolhuacan et de Tlacopan*, aujourd'hui perdue, mais dont l'abrégé publié récemment offre tant d'analogies avec l'*Historia de los Indios Mexicanos* que l'on aurait pu la confondre

[1] « Los que nos ocupamos en la dotrina de los Yndios, nunca acavaremos de enseñarlos à conocer al berdadero Dios, etc. » (Duran, t. II, p. 68.)

[2] « Un señor de un pueblo... me respondio : Padre, no sabes,etc. » (*Id.*,t. II, p. 217. Cfr., p. 268.)

[3] « Quiero contar lo que en cierto pueblo me acontecio y es que llamandome à confesar un enfermo, fuy y halle, etc. » (*Id.*, t. II, p. 116.)

[4] « No muchos dias antes que esto se escribiese halle que despues de haver yo casado unos moços y moças con toda la solenidad y cerimonias quel sacramento demanda, acavados de salir de la yglesia los llevaron à cassa de los biejos y biejas y los tornaron à cassar con las cerimonias y ritos antiguos. » (*Id.*, t. II, p. 115.)

[5] « Sali una mañana de mi convento para ir à la ciudad de Mexico.»(*Id.*,t.II, p. 218.)

[6] « Aqui me parecio no pasar sin contar una cosa tocante à esta supersticion la cual hallé en cierto pueblo despues de muchos años que era ministro de estos naturales. » (*Id.*, t. II, p. 236.)

[7] Il ne place pas *nuestro* devant P. glorioso San Francisco. (Id., t. II, p. 65.) — Plus loin, en parlant des PP. Franciscains auxquels la population indigène était si attachée, il dit *eux* et non pas *nous* ou les *nôtres*. (Los Padres de San Francisco à cuya causa creo les son tan aficionados. » — *Id.*, t. II, p. 280.)

[8] Il dit également « los [et non *nuestros*] Padres de la orden de San Agustin. » (*Id.*, t. II, p. 67.)

[9] A la différence des expressions dont il se sert en parlant des Franciscains et des Augustins, le P. Duran écrit : « Los religiosos de la orden de nuestro glorioso P. Santo Domingo. » (*Id.*, t. II, p. 65.)

[10] Cela résulte de ce que son couvent était à proximité de Mexico. (*Id.*, t. II, p. 218) ; que lui-même il fut pasteur d'un pueblo peu éloigné de cette ville. (*Id.*, t. II, p. 216) ; et que c'était pour lui une promenade d'aller à la foire d'Acolman (*id.*, t. II, p. 218-219), située à mi-chemin entre Tezcuco et Mexico, par la voie de terre.

[11] P. 153-154.

Digitized by Google

avec elle, si l'on ne savait que celle-ci a été composée par un dominicain. — Comme Davila Padilla appartenait également à l'ordre des Frères prêcheurs, on peut se demander si son *Histoire de l'antiquité des Indiens* [1] n'est pas celle qu'a éditée Ramirez. Mais la réponse doit être négative ; car on sait d'un côté que l'auteur du manuscrit de Madrid était dominicain, qu'il avait achevé en 1579 les parties de cette œuvre comprises sous le titre d'*Antiguallas* et qu'il y travaillait depuis plusieurs années [2]. Or Davila Padilla n'entra qu'en 1578 ou 1579 dans l'ordre de Saint Dominique [3] ; il ne pouvait pas dire, à cette date, qu'il avait été longtemps pasteur d'un pueblo [4] ; il n'est d'ailleurs pas du tout vraisemblable que, neuf ans avant la mort du P. Duran, arrivée en 1588, il ait pu disposer des matériaux amassés par ce dernier [5]. Enfin le Dr Eguiara n'aurait pu affirmer, et Clavigero répéter, que l'ouvrage fut enseveli avec l'auteur, puisqu'il existe encore. Ce n'est donc pas à Davila Padilla, non plus qu'au P. jésuite Juan Tobar, que l'on peut attribuer l'*Historia* et les *Antiguallas de los Indios Mexicanos*. Après leur exclusion il ne reste que le P. Duran à qui l'on en puisse faire honneur et, bien que son nom y ait été biffé par un anonyme, sans exposé de motifs et par suite sans autorité, nous pensons qu'il faut l'y rétablir et restituer à cette œuvre le titre parfaitement juste et caractéristique que nous venons de citer et sous lequel elle était connue des bibliographes dominicains.

Cette laborieuse démonstration aboutit enfin à des résultats positifs ; nous sommes maintenant sur un terrain solide : nous savons que les différentes parties de l'ouvrage quasi anonyme sont bien du même auteur ; que celui-ci se nommait Diego Duran ; qu'il était dominicain de la province de Santiago de Mexico ; qu'il écrivit les *Antiguallas* entre 1574 (si ce n'est plus tôt) et 1579 [6] ; et qu'il acheva l'*Historia* en 1581. Pour compléter sa biographie, ajoutons quelques renseignements à ceux que nous ont fournis les écrivains des siècles passés et qui sont rapportés au commencement de ce paragraphe. Ramirez se

[1] Voy. plus haut, p. 115-117.
[2] Voy. plus haut, p. 119-120.
[3] Voy. plus haut, p. 111.
[4] Voy. plus haut, p. 125.
[5] Voy. plus haut, p. 115.
[6] Voy. plus haut, p. 120.

Digitized by Google

proposait de publier en appendice une dissertation sur la date de la naissance et sur l'origine du P. Duran [1], ainsi que des notes étendues sur divers points de l'histoire du Mexique ; mais on ne sait ce que sont devenus ces papiers [2] ; en tout cas ils n'ont pas été imprimés. Il est à craindre qu'ils n'aient été détruits pendant les guerres civiles. Ce serait une grande perte si ces travaux étaient comparables à la notice sur Motolinia composée par Ramirez pour la collection de J. G. Icazbalceta [3]. Celle qu'il a placée en tête de l'édition du P. Duran est tout à fait insuffisante : il n'a pas tiré parti des nombreuses allusions que cet écrivain fait à sa personne et à ses œuvres. Le seul point neuf est l'indication sommaire des résultats auxquels l'éditeur avait été conduit par l'étude de vieux titres et dont il devait fournir la preuve dans sa dissertation, à savoir que le P. Duran était né à Mexico en 1538, ou peut-être avant, c'est-à-dire à peine dix-sept ans après la conquête, et qu'il était l'un des premiers fruits d'unions mixtes entre Espagnols et Mexicaines [4].

Dans cette disette de renseignements extrinsèques, recourons à notre source ordinaire qui est l'*Historia y antiguallas de los Indios Mexicanos*. On y voit que l'auteur n'était jamais allé en Espagne, du moins avant 1579 : après avoir parlé d'un arbre de vingt à vingt-cinq brasses de hauteur que les indigènes apportaient de la montagne, ébranchaient, écorçaient, rendaient très lisse, pour qu'il fût plus difficile de grimper au sommet, et qu'ils dressaient à l'entrée de la ville [5], il le compare à un mât de cocagne et il ajoute : « Ceux qui ont été élevés en Espagne

[1] « Los fundamentos de esta conjetura se hallaran en una disertacion al fin de la obra. » (*Introd.*, p. 5, en tête du t. I. Cfr., p. VI.)

[2] « Se sabé que el Sr Ramirez escribio una noticia muy extensa sobre la obra y un apendice... Se ignora el paradero de estos mss, pues no se encuentran ni en mi poder ni en él de la familia del Sr Ramirez. » (Lettre de M. A. Chavero, qui possède une bonne partie de la bibliothèque et des papiers de Ramirez, dans *Ojeada sobre cronologia mexicana*, par Orozco y Berra, p. 164, en tête de son édition de la *Cronica mexicana* escrita por Don Hernando Alvarado Tezozomoc. Mexico, 1878, gr. in-8°.)

[3] *Coleccion de documentos para la historia de México*, t. I. Mexico, 1858, in-4°.

[4] Introd., p. V, en tête du t. I du P. Duran.

[5] *Histoire générale des choses de la Nouvelle-Espagne*, par le R. P. Fray Bernardino de Sahagun, trad. et annotée par D. Jourdanet et Rémi Siméon. Paris, 1880, gr. in-8°, l. II, ch. X, p. 67-68 ; ch. XXIX, p. 128-133.

Digitized by Google

auront bien compris de quelle manière se fait le concours. D'après ce que l'on en rapporte (car j'avoue que je ne l'ai pas vu) [1], on met en haut d'un mât de navire bien lisse et savonné quelques aunes de velours [2] et les concurrents, deshabillés et placés en ordre, s'élancent avec furie vers l'arbre et s'escriment à qui arrivera le premier en haut [3]. » — Il ne parle que par ouï-dire des chapelles ou corps de musiciens qu'entretenaient le roi d'Espagne et l'archevêque de Tolède [4]. — Autre part il nous apprend qu'il vit dans la maison de ses parents des esclaves marqués au fer, sur le visage, au nom de ceux qui les avaient vendus, et qui n'étaient pas de dix lieues à la ronde de Mexico [5]. — Il dut habiter cette ville dans son enfance, puisqu'il dit être allé dans son bas âge à une école de danse du quartier Saint-Paul [6]. — Les rares allusions qu'il fait à ses voyages, notamment à Ocuituco et à Chiauhtla [7], ne sont guère caractéristiques, ces localités n'étant respectivement qu'à vingt-cinq lieues au sud et au sud-est de Mexico.

II

Ce que nous savons de l'auteur nous aide à comprendre comment son œuvre fut composée. Né au Mexique, probablement d'une union mixte, non seulement il était familiarisé avec le nahua [8], comme langue générale des indigènes de la Nouvelle-

[1] « Bien abran bisto los que se criaron en España de que suerte se corre la enpresa que segun relacion (porque yo confieso que no lo he bisto) dicen que, etc. » (Duran, t. II, p. 169.)

[2] « Ciertas varas de *terciopelos* (id., *ibid.*), » terme qui suffirait à prouver que cette description s'applique à l'Espagne. Le contexte ne laisse d'ailleurs aucun doute à cet égard : « Pues ymaginen que à la mesma manera se componian estos [Indios]. » Id., t. II, p. 170.)

[3] *Id.*, t. II, p. 169-170.

[4] *Id.*, t. II, pag. 233. Voyez la traduction de ce passage plus loin, pag. 137-138.

[5] *Id.*, t. II, p. 65.

[6] « Yo soy testigo de vista que siendo yo muchacho conoci en el barrio de San Pablo escuela de este juego. » (*Id.*, t. II, p. 231-2.)

[7] *Id.*, t. II, p. 76.

[8] « Fui un dia à oyr un predicador que era raçonable lengua, y como me vido conociendome entender la lengua, quissose esmerar, etc. » (Duran, t. II, p. 178.)

Digitized by Google

Espagne, mais il l'avait encore étudié pendant de longues années et assez profondément pour en apprécier la finesse, l'élégance et les beautés oratoires [1]. Il n'avait donc pas besoin d'interprète pour comprendre les récits des traditionnaires indigènes et pour traduire leurs écrits [2]; il était même de force à débrouiller le sens caché des poésies indigènes. « Je me suis appliqué, dit-il, à écouter avec beaucoup d'attention ce que chantent les Indiens; les paroles et les expressions métaphoriques paraissent d'abord absurdes; mais quand on les a étudiées et analysées, ce sont d'admirables pensées, aussi bien dans les chants religieux qu'ils composent encore, que dans les poésies profanes [3]. » Il avait eu entre les mains les incantations dont se servaient les chasseurs [4], et il est à regretter qu'il ait dédaigné de donner au moins la traduction espagnole de ce qu'il appelait un tissu d'inepties : nous aurions là de curieux points de comparaison avec les chants magiques de l'ancien monde, par exemple avec ceux des Finnois [5]. Moins scrupuleux relativement aux sermons des prédicateurs païens, il les avait reproduits, dans le texte

[1] « Uvo grandes oradores y retoricos que à qualquier negocio y junta oravan y hacian largas y prolixas plàticas llenas de grandes sentencias y de retorica delicadisima de metàforas admirables y profundas, como los que entienden esta lengua lo podràn decir y afirmar la profundidad y exelencia della ; que oso afirmar que, despues de aver muchos años que la estudio, siempre allo cosas nuevas y vocablos nuevos y elegantisimas metàforas que deprender. » (*Id.*, t. I, p. 66-67.)

[2] On verra plus loin qu'il recueillit beaucoup des uns et qu'il traduisit un grand nombre des autres.

[3] « Todos los cantares de estos son compuestos por unas metàforas tan obscuras que apenas hay quien las entienda, si muy de proposito no se estudian y platican para entender el sentido de ellas. Yo me he puesto de proposito à escuchar con mucha atencion lo que cantan y entre las palabras y términos de la metàfora y pareceme disparate y despues platicado y conferido, son admirables sentencias asi en lo divino que agora componen como en los cantares humanos que componen. » (*Id.*, t. II, p. 233 ; traduit plus loin, p. 138.)

[4] « Estos conjuros andan escritos y los he tenido en mi poder y pudieralos poner aqui si fuera cossa que ymportara ; pero demas de no ser necessario, en nuestra lengua española bueltos son disparates, porque todo se concluye con ynbocar cerros y aguas y arboles y nubes y sol y luna, etc. » (*Id.*, t. II, p. 134.)

[5] Edités par Elias Lœnnrot sous le titre de *Suomen kansan muinaisia loitsurunoja*. (Helsingfors, 1880, in-8°, formant le tome LXII des *Publications* de la Société de littérature finnoise) ; analysés par E. Beauvois dans *la Magie chez les Finnois*. (*Revue de l'histoire des religions*, publiée sous la direction de Maurice Vernes, ann. 1881, 1882. Paris, in-8o.)

Digitized by Google

même et avec leurs métaphores [1]. Aussi bien s'accorde-t-il à dire, avec le P. B. de Sahagun [2], qu'ils étaient empreints d'une saine doctrine morale, au point de paraître catholiques [3]. Aussi les proposait-il aux prédicateurs chrétiens comme des modèles de style [4]. Sahagun allait plus loin, bien qu'il doutât de l'évangélisation précolombienne du Mexique [5] : il affirmait que quelques-uns de ces « discours prononcés en chaire seraient plus utiles que bien des sermons [6]. » Malheureusement la transcription du P. Duran est perdue, mais celle des *Huehuetlatolli* (vieux discours) recueillis par le P. Juan-Baptista [7] a été publiée et il y en a de nombreuses traductions dans les ouvrages du P. B. de Sahagun [8], d'Alonzo de Zurita [9] et du P. Juan de Torquemada [10]. — En revanche on ne trouve pas chez ces écrivains autant de discours historiques que dans l'*Historia y antiguallas de los Indios Mexicanos*. Le P. Duran se proposait de reproduire aussi

[1] « Yo pregunte à Indios de los predicadores antiguos y escrivi los sermones que predicavan con la mesma retoria y frassis suio y metàforas. » (Duran, t. II, p. 154.)

[2] *Hist. gén.*, l. VI, ch. XVII, p. 380.

[3] « Bedava todo genero de males, como un catolico predicador lo podia persuadir... realmente eran catolicos. » (Duran, t. II, p. 154.)

[4] *Id.*, t. I, p. 333. — Cfr., plus loin, p. 131, note 2.

[5] *Hist. gén.*, l. XI, ch. XIII, p. 791-2.

[6] *Id.*, *ibid.*, l. VI, ch. XIX, p. 390.

[7] *Plàticas morales de los Indios para la doctrina de sus hijos, en lengua mexicana, intitulado Huehuetlatolli.* A Saint-Jacques de Tlatelulco, 1601, in-8o.

[8] Sahagun, *Hist. gén.*, l. VI.

[9] *Breve y sumaria relacion de los Señores y maneras y diferencias que habia de ellos en la Nueva España*, dans *Coleccion de documentos inéditos relativos al descubrimiento, conquista y colonizacion de las posesiones españolas en America y Oceania, sacados en su mayor parte del real archivo de Indias*, bajo la direccion de los Sres D. Joaquin F. Pacheco, etc., t. II, Madrid, 1864, in-8o, p. 13-14, 18-22, 60-64, 77-78. — L'auteur qui écrivait après 1553 (*ibid.*, p. 5) ne fait que copier la traduction de ces discours donnée par un des douze premiers missionnaires franciscains de la Nouvelle-Espagne. (*Ibid.*, p. 7, 18, 59), sans doute le P. Andrés de Olmos (voy. la note suivante.)

[10] *Veinte y un libros rituales i monarchia indiana*, 2e édit., t. II. Madrid; 1723, in-fo, l. IX, ch. XXXII, p. 222-4; l. XIII, ch. XXXVI, p. 492-6, ch. XLVIII, p. 529. — Cet auteur se réfère au P. A. de Olmos (*ibid.*, l. XIII, ch. XXXVI, p. 499) qui avait traduit les *Plàticas que los señores mexicanos hacian à sus hijos.* (*Ibid.*, t. III, l. XX, ch. XL, p. 475-6.) M. Rémi Siméon a publié un spécimen du texte dans la *Grammaire de la langue nahuatl ou mexicaine*, composée en 1547 par le franciscain Andrés de Olmos. Paris, 1875, gr. in-8o.

Digitized by Google

en nahua les discours prononcés dans les temples à l'occasion de la victoire d'Oaxaca [1] et d'ajouter en appendice à son *Histoire* les divers discours prononcés au retour des vainqueurs de Chiapa et de Xilotepec [2]. Il possédait aussi les lois et ordonnances des rois de Mexico [3], mais on ne sait s'il réalisa le projet d'en former un recueil.

Voilà quelques-unes des sources des *Antiguallas;* celles de l'*Historia* sont fort nombreuses. La principale est citée tantôt comme *esta Istoria mexicana* [4], tantôt comme *esta Historia de que voy sacando* [5] (cette histoire où je puise), ou tout simplement comme *la Historia* [6]. Il ne commence à la nommer fréquemment que vers le milieu du xve siècle sous le règne de Montezuma Ier ; ce n'est pas une preuve qu'elle ne traitait pas des temps antérieurs ou qu'il ne la suivait pas alors. Peut-être son silence tient-il uniquement à ce que les autres sources étant plus rares pour le premier siècle de l'histoire de Mexico, il n'avait pas si souvent à noter des différences entre elles et sa source ordinaire. Quoi qu'il en soit, celle-ci s'étendait au moins jusqu'au règne de Cuauhtemoctzin ou Guatimozin, le dernier roi de Mexico [7]. Elle était écrite de la

[1] « Haciendo grandes y prolixas plàticas à sus dios, de grandisima eloquencia y elegancia, de ricas metàforas y retorica, las quales plàticas, en ofreciéndose ocasion, las pondré à la letra, para que veamos quàn ecelentes eran los oradores de aquel tiempo. » (Duran, t. I, p. 237.)

[2] « Los viejos y sacerdotes, haciéndole plàticas largas..... Lo mismo hiço el rey de Tezcuco y el de Tacuba y todos los señores de las provincias que con él avian venido, anunciàndole su buena dicha y buen suceso de su reynado, que si las uviera de contar aqui segun son estas plàticas de largas y curiosas y elegantes, sé que darian gusto y contento, pero fuera ampliar la ystoria y gastar mucho papel y tiempo : podria ser que al cabo de este libro haré un epilogo dellas, de cada una en particular, para el curioso que las quixere ler, y aun en la lengua no harian poco provecho à los curiosos predicadores que, conforme al frasis destos, la quixesen deprender. » (*Id.*, t. I, p. 333.)

[3] « Destas ordenanças y leyes y pulicia antigua con el orden y concierto que se regian.... se pudiera hacer particular ystoria y no menos conpendiossa questa, que aun querellos sumar en este capitullo fuera cossa prolixa... Espero en su divina magestad dandome vida de lo poner en particular tratado, paraque beamos la gran pulicia de lasre publicas. » (*Id.*, t. II, p. 165-166.)

[4] *Id.*, t. I, p. 347, 398.

[5] *Id.*, t. I, p. 385.

[6] *Id.*, t. I, pp. 208, 218, 271, 272, 302, 303, 333, 338, 357, 386, 434, 455, 464, 487, 488, 494, 495, 497 ; t. II, pp. 14, 37, 45, 46, 49, 50, 66.

[7] *Id.*, t. II, p. 46, 49, 50, 60.

Digitized by Google

main d'un Indien [1], en langue mexicaine [2], et le P. Duran ne faisait que la traduire du nahua en espagnol [3], rendant aussi fidèlement que possible le sens de la phrase sans s'assujettir aux minuties [4]. Il ne se borne d'ailleurs pas à atténuer, quoique fort légèrement, nous semble-t-il, la redondance de l'original ; il va beaucoup plus loin : il abrège certains récits comme puérils ou peu importants [5], et il supprime nombre de discours [6] de peur d'augmenter le volume de son histoire [7]. Cette appréhension nous a fait perdre beaucoup de morceaux remarquables, au dire même du P. Duran [8]. Sa seule excuse admissible, c'est que, s'il les regardait comme des hors d'œuvre dans sa narration, il se proposait pourtant de les donner soit en appendice [9], soit dans des recueils particuliers [10]. Au reste il ne voulait rien négliger de ce qui rentrait dans son cadre. En commençant la description des fêtes de Camaxtli, le dieu de Tlaxcallan et de Huexotzinco, il nous fait une intéressante confidence : « Je l'abrégerai, dit-il, de tout mon possible pour éviter la prolixité. On m'a adressé le reproche d'être trop succinct et trop bref, en me faisant remarquer que, puisque je m'étais mis à écrire une histoire si neuve et si agréable, je ne devais pas tant m'appliquer à la brièveté. Prenant une moyenne raisonnable pour ne pas devenir fatigant,

[1] « Para lo qual ordenaron entre si una *traicion*, que en buen romance esta *Historia* asi la llama, aunque escrita por mano de Indio. » (*Id.*, t. II, p. 41.)

[2] « Y asi concluye el capitulo que en la lengua mexicana hallé escrito. » (*Id.*, t. I, p. 179.)

[3] « Y assi me parecio escribillos... muy suscintamente passando por menudencias y no por lo esencial lo qual queda dicho lo mejor que he podido sacar del frassis yndiano. » (*Id.*, t. II, p. 159.)

[4] *Id.*, t. I, pp. 272, 357 ; t. II, p. 159.

[5] *Id.*, t. I, pp. 18, 272 ; t. II, pp. 79, 115, 134, 159, 165, 212, 213.

[6] « Acavada la plàtica, llegaron uno à uno à hacelle reverencia, y cada uno le hacia su raçonamiento, que por evitar prolixidad no los refiero aqui. (Id., t. I, p. 55-56.) — Luego salia el rey de Tacuba y haciale su plàtica, y asi sucesivamente le iban haciendo sus plàticas todas las demas ciudades y provincias, que querellas aqui poner cada una por si, aunque segun su elegancia y metàforas no fuera tenido por prolixo, y sé que dieran mucho gusto de ver las metàforas y maneras de hablar que estos tenian tan admirables ; pero por no ser molesto las dexo de poner. » (*Id.*, t. I, p. 311.) — Cfr., t. I, p. 333, (passage reproduit plus haut, p. 131, note 2.)

[7] *Id.*, t. II, p. 126, 305.

[8] Voy. plus haut, p. 131, not. 1, 2.

[9] Voy. plus haut, p. 131, note 2.

[10] Voy. plus haut, p. 131, not. 1, 3.

Digitized by Google

je ne puis me dispenser de conter tout ce qui appartient de droit à ce récit [1]. »

On voit par là que notre auteur avait au moins des velléités littéraires ; ses contemporains ne lui en ont pas tenu compte ; ils ont sans doute jugé qu'il n'avait pas assez élagué et ils lui ont préféré un mince abrégé qui avait été fait de seconde main d'après l'*Historia de los Indios Mexicanos* et qui est devenu classique en la matière. Nous qui n'avons pas les mêmes moyens d'information que les Espagnols du XVIe siècle et qui ne pouvons puiser, comme eux, dans nombre d'ouvrages perdus, nous regrettons qu'il ait été fait tant de coupures dans les originaux en langue nahua, et que le P. Duran n'ait pas osé les traduire intégralement, craignant avec raison d'indisposer un public par trop superficiel. En revanche il a un mérite dont on ne saurait trop le louer : non content de contrôler ses sources l'une par l'autre, il nous indique très souvent en quoi elles diffèrent et pourquoi il a préféré celle-ci à celle-là. Aucun des autres historiens primitifs des anciens Mexicains n'a fait preuve d'autant d'esprit critique. Quoiqu'il suive principalement l'*Historia mexicana* dont on a parlé, il ne s'y attache pas servilement : s'il en reproduit les récits, comme c'est son devoir de traducteur, il fait ses réserves, comme dans le cas suivant : « L'*Historia* dit que ce sacrifice dura quatre jours de suite, depuis le matin jusqu'au coucher du soleil et qu'il y périt, comme je l'ai rapporté, quatre-vingt mille quatre cents hommes de diverses provinces et cités. Ce chiffre me paraît si incroyable que, si je n'y étais pas forcé par l'*Historia* et par d'autres sources où je l'ai trouvé peint et écrit, je n'oserais le mettre ici, de peur de passer pour un conteur de fables [2]. »

Il ne se dissimulait ni les réticences ni les exagérations de ses sources. « Cette *Histoire*, dit-il, mentionne si rarement le roi de Tacuba [Tlacopan], ainsi que les grandeurs et les choses notables de ce royaume Tecpanec, que moi-même j'en suis

[1] « Aunque en ella abreviare todo lo posible (por evitar prolixidad), de lo qual he sido reprendido de muy sucinto y breve, avissandome que ya que me ponia à escribir historia tan nueba y gustossa que no devia procurar tanta brevedad como procuro, pero tomando el medio conbenible y menos enfadoso no podre dejar de contar todo lo que de fuerza à la historia perteneciere. » (Duran, t. II, p. 126.)

[2] *Id.*, t. I, p. 357.

Digitized by Google

étonné. Elle n'en parle qu'à propos des convocations à lui adressées par Montezuma et les autres rois pour les conseils de guerre, pour la réunion de ses contingents ou quelque élection. On ne voit pas qu'il prenne part à d'autres affaires, et je tiens pour impossible qu'il en soit ainsi ; si je m'informais, en effet, auprès des gens de Tacuba, des grandeurs de leur cité, ils se donneraient comme supérieurs aux Mexicains. C'est ce qui m'a lié les mains et a paralysé ma volonté de faire l'histoire de chaque ville, tribu et seigneurie, comme je le pourrais, car il n'y aurait pas de bourg ni de hameau, si petit soit-il, qui ne s'attribuât toutes les grandeurs de Monteçuma ; qui ne se dît exempt d'impôts et de tributs ; qui ne prétendît aux armoiries et aux insignes royaux, et qui ne se vantât de l'avoir emporté dans les guerres. Je n'en parle qu'en connaissance de cause : m'enquérant en certaine ville du Marquisat [del Valle ou de Cortès] de sa puissance et de ses prérogatives anciennes, les habitants les portèrent jusqu'aux nues ; peu s'en fallut même qu'ils ne les élevassent jusqu'aux étoiles. Les reprenant tout doucement afin qu'ils ne montassent pas plus haut, je finis avec de bonnes paroles par leur faire avouer qu'ils étaient vassaux et tributaires du roi de Tezcuco Neçaualpilli, après avoir été vaincus et assujétis en bonne guerre. Il s'agit là d'une des meilleures villes du Marquisat. Je n'ai pas voulu me laisser imposer, pour que le lecteur ne m'attribuât pas le mensonge d'autrui. Il suffit de rapporter simplement ce que conte cette *Histoire* et, puisqu'elle le fait partout avec mesure, le meilleur est, me semble-t-il, de la suivre sans s'en écarter. A la différence [des chroniques de bourgade], elle relève et conte, à chaque pas et à la moindre occasion, les grandeurs du royaume de Tezcuco et la haute puissance du roi Neçaualpilli [1]. » C'était donc une excellente preuve d'impartialité, puisque cette ville était rivale de Mexico, et que « l'*Historia Mexicana* s'occupe exclusivement des exploits de cette cité et passe sur ce qui ne la concerne pas [2]. »

Pour en combler les lacunes [3], le P. Duran, dont le cadre était

[1] *Id.*, t. I. p. 494-5.

[2] « Como la *Historia mexicana* no cure de hazañas agenas, sino de las suyas, pasa por las que no le tocan. » (*Id.*, t. I, p. 398.)

[3] Les exploits du héros Tlacaelel, dit notre auteur, « furent nombreux et dignes de mémoire, comme ceux que l'on a rapportés précédemment et beaucoup d'autres que l'*Historia* passe sous silence. En voici un notamment

Digitized by Google

un peu plus large, eut recours à d'autres sources fort nombreuses et passablement variées, que l'on peut classer en cinq catégories : les monuments historiques, les armoiries, les chants et ballades, les traditions orales en prose, et les peintures avec leurs légendes ou leur explication. — « Il ne laisse pas, dit-il, d'y avoir des vestiges d'où nous pouvons tirer des éclaircissements sur ce qui s'est passé ; n'y eût-il d'autres souvenirs des anciens rois que leurs images taillées par leur ordre dans les rochers de Chapultepec, avec d'autres innombrables sculptures et bas-reliefs que l'on rencontre à chaque pas, ce serait assez pour proclamer leur grandeur et nous renseigner sur leurs exploits, leur avènement, leur succession, et sinon sur eux tous, du moins sur les plus célèbres de ces nations [1]. » Il cite vingt personnages auxquels on éleva des statues [2], et il nous donne d'intéressants détails sur les sculptures représentant Montezuma Ier, ainsi que ses prédécesseurs et son coadjuteur Tlacaelel [3] ; elles avaient été exécutées conformément à la dernière volonté d'Itzcoatl [4], par ordre du premier dont l'effigie en haut-relief se vit jusqu'en 1753 ou 1754, sur la paroi des rochers de Chapultepec qui regarde l'Orient ; quoiqu'elle ait été martelée par les agents d'un gouverneur peu éclairé, il en reste encore quelques traces [5]. Le P. Duran connaissait aussi *de visu* la grande pierre du soleil, la fameuse *Cuauhxicalli* (coupe de l'aigle), qui avait été exhumée de son temps et placée près de l'une des portes de la grande église de Mexico [6]. Il s'extasie sur l'art avec lequel de simples tailleurs de pierre, dépourvus de ciseaux de fer et au moyen de cailloux, y avaient sculpté des figures grandes et petites, représentant au naturel, non seulement l'image du soleil, mais encore des scènes des guerres des Tepeacs, de

que content d'autres auteurs ; après sa mort, les Mexicains l'embaumèrent et, le plaçant sur un brancard, le glaive et le bouclier attachés aux mains, ils vainquirent dans une bataille les gens de Tliliuhquitepec, rien qu'avec son nom et sa réputation » (*Id.*, t. I, p. 382).

[1] *Id.*, t. I, p. 19.— Cfr. J. de Torquemada, *Mon. indiana*, l. XIII, ch. XXXIV, t. II, p. 487.

[2] Duran, t. I, p. 98.

[3] *Id.*, t. I, p. 249-250.

[4] *Id.*, t. I, p. 123.

[5] Note de Ramirez, d'après Antonio de Leon et Gama (dans le t. I de l'édit. de Duran, p. 151.)

[6] Duran, t. I, p. 192-194 ; t. II, p. 152. Cfr. plus haut, p. 123, not. 7, 8.

Digitized by Google

Techpan, des Guastecs, de Cuetlaxtlan et de Coaixtlauac [1]. Quant aux temples qui avaient été convertis en églises ou dont il restait au moins des ruines, le nombre en était si grand que ce n'est pas la peine d'insister sur ce sujet.

Quoique moins fixes et moins durables, les armoiries étaient aussi une précieuse source de renseignements : c'étaient elles qui permettaient de reconnaître les personnages sculptés [2] ; les signes et les devises qu'elles portaient étaient d'une lecture aussi facile pour les Mexicains instruits que le blason des écus européens l'est pour nos héraldistes. On en voyait aussi sur les boucliers où étaient représentés, avec des plumes de toute couleur ou des lames d'or bruni, des exploits anciens, des idoles, d'anciens seigneurs. Les indigènes, ajoute notre auteur, « s'en servent encore aujourd'hui et les gardent en mémoire de leurs superstitions, des exploits et des seigneurs des temps passés [3]. » — Au reste, il n'y avait encore là que des matériaux pour les écrivains capables d'en tirer parti ; les chants au contraire se rapprochaient davantage de la narration historique; c'est même probablement sous forme de romances qu'elle a commencé au Mexique comme dans la plupart des sociétés primitives. « Tous les seigneurs, dit le P. Duran, avaient des poètes qui composaient des chants en l'honneur et en mémoire de leurs ancêtres. C'est spécialement sur Montezuma Ier dont il est fait le plus souvent mention, et sur Nezahualpiltzintli de Tezcuco, que l'on composa pendant leurs règnes des romances dans lesquelles on célébrait leurs grandeurs, leurs victoires, leurs lignages, leurs richesses exotiques ; je les ai entendu chanter bien des fois dans les bals publics et, bien qu'elles fussent en l'honneur des seigneurs mexicains, je prenais grand plaisir à l'audition de ces louanges et de cette magnificence [4]. » Il cite d'ailleurs des chants (ballades) sur une victoire que les habitants de Culuacan, avec l'aide des Mexicains récemment arrivés dans l'Anahuac, remportèrent sur ceux de Xuchimilco, « victoire qu'ils chantent encore dans leurs

[1] Duran, t. I, p. 194.
[2] *Id.*, t. II, p. 161.
[3] « Estas rodelas por la haz eran muy galanas de plumeria de todas colores, en ellas pintadas de la mesma pluma y de chapas de oro bruñido ; muy galanas armas y reseñas de hechos antiguos y de idolos y de sus señores antiguos, que aun el dia de hoy las usan y las guardan para memoria de sus antiguallas y hechos pasados y señores. » (*Id.*, t. I, p. 212.)
[4] *Id.*, t. II, p. 233.

Digitized by Google

danses et solennisent dans leurs ballets [1]. » Lors des funérailles des guerriers qui avaient péri dans la guerre de Chalco, Montezuma Ier « ordonna à tous les vieux poètes qui avaient charge de pleurer ces morts, de composer des chants appropriés à la circonstance. Dès qu'ils furent prêts, ils sortirent avec leur tambour rauque et discordant et se mirent à chanter ces complaintes [2]. »

Si les chants épiques et les thrénodies formaient une excellente base pour les récits historiques, les chants religieux, mythologiques et magiques, n'étaient pas moins utiles à consulter dans l'étude des croyances et du culte. Le P. Duran, comme on l'a vu [3], connaissait nombre d'invocations aux montagnes, aux eaux, aux nuages, au soleil, à la lune, aux étoiles, aux idoles, aux animaux, aux insectes, aux arbres, aux broussailles, aux herbes, ainsi que des conjurations dont usaient encore les chasseurs de son temps; le tout mis par écrit lui avait été communiqué [4]. Il n'avait au contraire pas pu se procurer de répons et chants funèbres ; tous les Indiens auprès desquels il s'en informa prétendirent qu'ils les avaient oubliés [5]. En revanche il ne manquait pas de chants mythologiques. « Il y avait, dit-il, d'autres poètes qui composaient des chants religieux à la louange des dieux ; ils habitaient les temples. Les uns comme les autres [les poètes profanes] recevaient un traitement; on les nommait *cuycapicque*, ce qui signifie compositeurs de chants. Ceux qui dénigrent les coutumes des Indiens remarqueront qu'en ce point il y avait toute la conformité possible avec ce que l'on rapporte du roi notre sire, de l'archevêque de Tolède et d'autres seigneurs. De même que chacun d'eux avait sa chapelle, les grands de ce pays ont encore aujourd'hui chacun la leur, selon l'usage

[1] « La qual vitoria fué nombrada y tan celebrada de los de Culuacan que hasta el dia de hoy la cantan en sus areytes y bayles y la soleniçan. » (*Id.*, t. I, p. 115.)

[2] *Id.*, t. I, p. 153-4.

[3] Voy. plus haut, p. 129, note 4.

[4] Duran, t. II, p. 134.

[5] « A estos cantavan cantares funerales como responsos y los lamentavan. » (*Id.*, t. II, p. 114.) — « Turavan las osequias diez dias de lamentables y llorosos cantos, los quales he trabajado saver que contenian con todas mis fuerças y no he podido sacar que cantares fueran ni ha avido yndio que me los quiera declarar, respondiéndo me que no se acuerdan; ya plega à nro Dios sea berdad ! » (*Id.*, t. II, p. 115. Voy. encore sur les chants funèbres, t. II, p. 153.)

Digitized by Google

ancien. Je n'y vois pas d'inconvénient, puisque c'est dans de bonnes intentions et pour ne pas déchoir de leur rang, car après tout ils sont fils de rois et grands seigneurs à leur manière. Les chants de ces poètes, comme tous ceux qui ont été composés, renferment des métaphores si obscures que l'on a peine à les comprendre, à moins de les étudier avec beaucoup de soin et de s'exercer à en découvrir le sens. Je me suis appliqué à écouter avec grande attention tout ce qu'ils chantaient ; les paroles et les expressions métaphoriques paraissent d'abord absurdes, mais quand on les a étudiées et analysées, ce sont d'admirables pensées, aussi bien dans les chants religieux qu'ils composent encore que dans les chants profanes [1]. Il n'y a là rien à reprendre, en général bien entendu ; car en particulier je crois qu'il peut y avoir quelque inconvénient de s'amuser à pleurer les anciens dieux et à chanter ces poésies païennes et nuisibles. Il est impossible qu'il en soit autrement. Ces chants étaient si tristes que l'air seul et la danse vous rendent mélancolique. J'ai vu quelquefois danser au son de ballades religieuses si lugubres qu'elles m'assombrissaient et me navraient l'âme [2]. »

Les souvenirs des temps précortésiens et du paganisme se perpétuaient donc chez ce peuple, bien qu'il fût évangélisé depuis près de deux générations ; mais si les vieux traditionnaires n'avaient pas tous disparu, ils devenaient rares [3]. Le P. Duran se réfère sans cesse à leurs témoignages [4] ; il cite aussi une vieille indienne qu'on lui donna pour versée dans l'ancienne religion et qui devait avoir été prêtresse [5]. « Les vieillards qui survivent, dit-il, racontent aux jeunes seigneurs la vie et les coutumes de leurs pères, de leurs aïeux, de leurs ancêtres ; comment ils gardèrent leur maudite vieille loi et se conformèrent à ses prescriptions. Celle-ci est enracinée depuis longtemps et si bien fondée qu'il est impossible de l'extirper en cinquante-sept ans [6]. » — Pour la période de la conquête espagnole, il put

[1] Voyez plus haut le texte des deux phrases précédentes, pag. 129, note 3.

[2] Duran, t. II, p. 233 ; cfr. p. 71.

[3] « Faltan ya los viejos ancianos y antiguos que podrian ser autores de esta escriptura. » (*Id.*, t. I, p. 17.)

[4] *Id.*, t. II, p. 36, 37, 76, 82, 173, 178, 237.

[5] *Id.*, t. II, p. 273.

[6] *Id.*, t. II, p. 193.

Digitized by Google

consulter plusieurs *conquistadores* [1] et entre autres Francisco de Aguilar, qui était comme lui dans l'ordre de Saint Dominique [2]; personnage qu'il ne faut d'ailleurs pas confondre avec Géronimo de Aguilar, l'interprète maya de Cortés. — Parmi ces Espagnols et ces Indiens, les uns avaient fait ou vu ce qu'ils rapportaient, les autres pouvaient connaître parfaitement l'ancienne religion, pour l'avoir professée; les mœurs et les institutions du pays, pour être nés avant la conquête, ou pour avoir vécu dans les bourgades isolées où elles restèrent en vigueur longtemps encore après l'arrivée de Cortés. Leurs témoignages sont donc extrêmement précieux, et le P. Duran nous a rendu un grand service en les recueillant, en les comparant, en les citant. Il fait la part de chacun; avec lui on marche d'un pas sûr et l'on ne risque pas de prendre pour un fait avéré ce qui était contesté ou ce qui n'est qu'une simple conjecture de sa part.

III

Voilà qui est fort bien, dira-t-on, pour les événements auxquels avaient été mêlés les témoins du P. Duran; mais c'est tout au plus s'il pouvait remonter de la sorte à une ou deux générations avant la chute de l'empire Aztec. Avons-nous, pour les périodes antérieures, quelque garantie de la véracité des traditionnaires? Les monuments, les sculptures, les armoiries, peuvent bien nous fournir quelques maigres notions, nous donner des dates, nous faire connaître divers grands personnages, mais il n'y avait pas là les éléments d'un récit abondant comme celui du P. Duran et encore moins le texte des paroles qu'il met si souvent dans la bouche des grands et des prêtres! D'où a-t-il donc pu tirer ces discours et la plus grande partie de ces récits qu'il dit être traduits du nahua? — C'est d'abord et surtout, comme

[1] *Id.*, t. II, p. 25, 27, 45, 173.

[2] Fr. de Aguilar est cité comme l'un des compagnons de Cortés, dans la liste des *conquistadores*, dressée par Orozco y Berra et reproduite par le Dr Jourdanet à la suite de sa traduction de Bernal Diaz, p. 884. — Serait-ce le même qui prit part à l'expédition de Hernando de Soto en Floride (1541) et dont il est question dans l'*Hist. gen. de los hechos de los Castellanos* de Antonio de Herrera. (Dec. VII, l. I, ch. XII, p. 18, édition de Madrid, 1728, in-f°.)

Digitized by Google

on la vu, de l'*Historia Mexicana*, ensuite des nombreuses autres sources qu'il a consultées. Mais où celles-ci et celles-là avaient-elles puisé? Car il en faut venir là pour juger du crédit que mérite le P. Duran. On ne serait guère plus avancé d'avoir prouvé qu'il a tiré ses notions historiques de nombreux documents écrits, si ceux-ci n'étaient pas contemporains des événements ou ne reposaient pas sur des témoignages très anciens. La tradition orale n'ayant rien d'immuable pourrait passer pour l'expression, non de la vérité, mais d'idées ou de croyances plus ou moins fondées; et des histoires écrites même en langues indigènes, mais composées après la conquête espagnole, n'inspireraient guère plus de confiance que de simples traductions en langues européennes. Telles sont les objections que l'on peut faire avec beaucoup de raison. Le P. Duran semble les avoir prévues ; en tout cas il nous fournit les moyens d'y répondre.

De temps à autre il se reporte aux peintures et aux caractères hiéroglyphiques pour contrôler ses documents écrits à l'européenne, en nahua ou en espagnol, et les témoignages des traditionnaires. A propos du Papa Topiltzin, nom sous lequel il réunit des dieux et des personnages bien différents, dont le dernier était contemporain d'Acamapichtli, le premier roi de Mexico, il cite non moins de quatre peintures, dont trois sont reproduites, au moins en partie, en tête du chapitre consacré au Papa [1]. Deux d'entre elles étaient fort anciennes ; on ignore si la première était accompagnée, comme la seconde, de signes hiéroglyphiques [2]. La troisième, conservée à Coatepec, se composait d'illustrations et d'un grimoire indéchiffrable pour le P. Duran, mais non pour le possesseur qui lui en donna une explication parfaitement conforme à ce qu'un autre Indien de Chiauhtla rapportait d'après la seconde peinture. C'était la vie entière du Papa et de ses disciples [3]. La quatrième, non reproduite, était

[1] *Atlas* de l'édit. du P. Duran, 2e part., pl. I, A, B. — Cfr. le texte, t. II, p. 73, 76, 77.

[2] « Escrito y pintado. » (Duran, t. II, p. 77.)

[3] « Queriendome confirmar en si esto era verdad, pregunte à un yndio biejo que me le bendieron por letrado en su ley natural, de Coatepec, el qual murio desta enfermedad, que me dixese si aquello era assi que alli tenia escrito y pintado ; y como no saben dar relacion, si no es por el libro de su aldea, fue à su cassa y truxo una pintura, que à mi me parecieron ser mas hechiços que pinturas. El qual tenia alli cifrada por unos caracteres yninteligibles toda la vida del *papa* y de sus dicipulos y me la relato como el otro y mejor, de que no poco contento quede. » (*Id.*, t. II, p. 77.)

Digitized by Google

accompagnée d'une légende [1] qui était soit en caractères hiéroglyphiques soit en lettres latines, on ne sait pas au juste.

Pour les origines mexicaines le P. Duran cite deux peintures [2] ; relativement à la migration on lui montra une peinture conservée à Santiago de Tlatelulco [3], c'est-à-dire dans le monastère franciscain de ce faubourg de Mexico. Il connaissait une peinture relative à la reine Ilancueitl, femme d'Acamapichtli ; plusieurs peintures et écritures se rapportant au second roi de Mexico [5] ; une peinture étrangère qui plaçait en 1445 la date du décès d'Itzcoatl, le quatrième roi [6] ; une autre concernant Montezuma Ier, est également qualifiée d'étrangère [7], ce qui semble indiquer qu'il en avait d'indigènes relatives au même monarque. Regardant comme exagéré le chiffre de quatre-vingt mille quatre cents victimes sacrifiées, selon l'*Historia Mexicana*, lors de l'inauguration du grand temple de Mexico, sous le règne d'Ahuitzotl, en 1487, il dit qu'il n'oserait le reproduire, s'il ne l'avait trouvé peint et écrit dans beaucoup d'autres sources [8]. Il fait aussi des réserves sur le caractère de mollesse que la même histoire attribue au célèbre Nezahualpilli, roi de Tezcuco, et il invoque le témoignage contradictoire d'une peinture tezcucaine [9] accompagnée d'une légende. La peinture de Quetzalaxoyatl, fils et premier successeur de ce prince, le représentait avec un manteau blanc, sans attributs ni devise, parce qu'il n'avait pas eu le temps de se signaler par des exploits [10]. Ces exemples suffisent à prouver que notre auteur ne manquait pas de peintures, quoiqu'il se plaigne avec raison de la destruction de beaucoup d'entre elles [11] ; qu'il en comprenait l'importance et qu'il les consultait.

Les unes étaient isolées, les autres réunies dans des recueils généraux ou spéciaux ; le nombre en devait être considérable, puisqu'il en a pu tirer cent dix-neuf sujets d'illustrations, dont soixante-trois pour l'histoire, trente-quatre pour le traité des

[1] *Id.*, t. II, p. 77.
[2] *Id.*, t. I, p. 13.
[3] *Id.*, t. I, p. 20.
[4] *Id.*, t. I, p. 116.
[5] *Id.*, t. I, p. 59.
[6] *Id.*, t. I, p. 123.
[7] *Id.*, t. I, p. 253.
[8] *Id.*, t. I, p. 357.
[9] *Id.*, t. I, p. 398.
[10] *Id.*, t. I, p. 498.
[11] *Id.*, t. I, p. 17 ; t. II, p. 71.

Digitized by Google

dieux et du culte, vingt-deux pour le ménologe. Aucune d'elles n'a été inventée par lui ou par son dessinateur; on peut affirmer qu'ils n'y ont rien ajouté, si ce n'est peut-être quelques colonnes ornementales. Il est probable au contraire qu'ils ont supprimé des inscriptions. On n'y voit que quelques noms de personnes et de montagnes ; il devait y en avoir bien davantage dans les originaux, sans quoi le P. Duran ne parlerait ni de légendes [1], ni de chiffres et de dates [2] qui s'y trouvaient, ni de récits étendus comme la vie du Papa et de ses disciples [3]. Il emploie à diverses reprises les expressions *pintado y escrito* [4], *pintura y relacion* [5], *pintura y escritura* [6]. Ce dernier mot s'applique certainement à des inscriptions hiéroglyphiques et peut-être aussi à leur interprétation en langue nahua ou espagnole, avec des caractères latins. Quant au terme *relacion*, il peut signifier tantôt le texte hiéroglyphique, tantôt sa traduction en une langue quelconque, et peut-être aussi l'explication orale que les traditionnaires se transmettaient de père en fils.

Voilà les sources qui étaient à la disposition du P. Duran. Ce n'est pas le moment de chercher s'il en a tiré le meilleur parti possible : ce travail nous entraînerait trop loin ; il exigerait une comparaison détaillée de ses récits avec ceux des auteurs qui ont traité le même sujet. Mais lors même qu'il ne serait pas le guide le plus sûr (ce qui est une question réservée), il est assurément le plus complet pour l'histoire des rois de Mexico et de leur empire. Quant à son traité des rites et du calendrier, s'il est un peu moins étendu que la partie correspondante des PP. B. de Sahagun et J. de Torquemada, il mérite pourtant de leur être juxtaposé, pour former avec eux une trilogie sans rivale aujourd'hui dans la littérature hispano-mexicaine.

Tel est l'écrivain que les savants du Mexique donnent pour l'amplificateur du maigre traité de l'*Origine des Indiens*. La satisfaction d'être seuls à posséder cet abrégé leur a fermé les yeux sur la valeur du P. Duran, qui est pourtant un des leurs, mais dont ils n'ont pas su garder les œuvres, pas même en copie. Il est vrai que D. José Ramirez, l'un de ces savants, a eu le

[1] *Id.* t. I. p. 398 ; t. II. p. 77.
[2] *Id.* t. I. p. 123, 357.
[3] *Id.* t. II. p. 77.
[4] *Id.* t. I. p. 357.
[5] *Id.* t. I. p. 20, 123, 159, 253.
[6] *Id.* t. I. p. 59.

Digitized by Google

mérite d'être le premier à les publier; mais, à la différence de la plupart des éditeurs, il déprécie son auteur au lieu de le surfaire : c'est que le manuscrit de l'*Origine des Indiens*, si improprement appelé *Codex Ramirez* a toutes ses préférences. Celui-ci était conservé dans la bibliothèque du couvent des Franciscains à Mexico, depuis le temps du P. J. de Torquemada, qui l'y avait vu [1], mais qui, soit dit en passant, n'en faisait pas grand cas, qui le qualifiait de *papiers mal documentés* [2] et de *fausse relation* [3] et qui prétendait que l'auteur ne s'était pas bien renseigné auprès des Indiens ou qu'il savait mal le nahua [4]. Quoique ces reproches soient en partie fondés, ils vont trop loin et la meilleure preuve en est que l'impitoyable critique avoue que son propre ouvrage a beaucoup de traits en commun avec cette source du P. J. d'Acosta [5].

Quoi qu'il en soit, l'unique manuscrit de l'*Origine des Indiens*

[1] Dans la notice que Orozco y Berra a donnée de ce manuscrit, il adopte l'opinion déjà émise par Ramirez (*Avertiss.* placé en tête de l'édit. de Tezozomoc, p. 13; reprod. dans l'append. au t. II, du P. Duran, p. 11), que c'est une traduction faite par J. Tobar et que cet exemplaire a été connu de Torquemada. (*Ojeada*, en tête de Tezozomoc, p. 161, voy. plus loin p. 150-151.) — M. Chavero se range à cet avis et le corrobore par un fait décisif, c'est que ce manuscrit est de la main de Torquemada. (Si fué la [traduccion] que tuvo à la vista Torquemada, pues està escrita de su puño y letra, cuyo caràcter conozco mucho por poseer algunos fragmentos del Ms. de su *Monarquia Indiana*. — Append. au t. II de l'édit. du P. Duran, p. 13).

[2] « Papeles mal averiguados, que yo tengo en mi poder. » (*Mon. Ind.*, l. III, ch. XXIV, t. I, p. 295).

[3] *Id.*, *ibid.*, l. II, ch. LIV, t. I, p. 171.

[4] *Id.*, *ibid.*, l. II, ch. LV, t. I, p. 172. — On verra plus loin que cet auteur est le P. J. Tobar : s'il en est ainsi, on ne pourrait comprendre qu'il eût été qualifié de *Cicéron mexicain* (por su elocuencia en el pulpito le llamaban el *Ciceron mexicano*. — Orozco y Berra, *Ojeada*, en tête de son édit. de Tezozomoc, p. 161), si ces épithètes devaient s'entendre (comme le veut Ramirez, *apèndice* au t. II de Duran, p. 11) de son éloquence en langue nahua, mais il ne les avait sans doute méritées que comme prédicateur en espagnol, et il faudrait alors les rendre par Cicéron du Mexique. Cette interprétation peut s'appuyer sur un passage de l'*Origine des Indiens*. L'auteur, quel qu'il soit, après avoir copié presque mot pour mot le passage du P. Duran reproduit plus haut, p. 129, note 1, en modifie ainsi les réflexions personnelles : « como los que entienden bien esta lengua lo consideran y afirman [au lieu de : oso afirmar]. Porque despues de muchos años la deprenden [au lieu de : la estudio] con cuidado, siempre hallan [au lieu de : allo] cosas nuevas que deprender. » (*Relacion del Origen de los Indios*, p. 45.) Il ne se donne pas, comme le P. Duran, pour très versé en nahua, et il ne prétend pas qu'il eût, alors, vers 1586 (voy. plus loin p. 153), à l'âge de 43 ans (voy. plus loin p. 152), étudié pendant bien des années cette langue.

[5] *Mon. Ind.*, l. III, ch. XXIV, t. I, p. 295.

Digitized by Google

faillit se perdre lors de la destruction du grand couvent des Franciscains, ordonnée par le président Comonfort (16 septembre 1856) [1] ; heureusement que Ramirez et Orozco y Berra, chargés par le ministre du *fomento* (encouragement..... aux lettres ou au vandalisme?) d'inventorier les livres et papiers, réussirent à sauver la bibliothèque et les archives. Le Père provincial autorisa Ramirez à en extraire les documents qui lui paraîtraient utiles pour l'histoire nationale et lui donna même le manuscrit de l'*Origine des Indiens* [2], celui-ci devant être plus en sûreté chez un particulier dévoué à la science que dans une collection publique sans cesse menacée par les amis des lumières! L'année précédente, un journal qui leur servait d'organe, avait proposé de brûler les archives nationales [3] et le gouvernement, sans allumer les seuls flambeaux qui fussent à leur portée, venait pourtant de leur donner une légère satisfaction. Après la mort de Ramirez, le volume fut acquis, en 1873 [4], avec une bonne partie de sa bibliothèque, par M. Alfredo Chavero, qui en remit à Orozco y Berra une copie faite par les soins du précédent propriétaire [5]. Celle-ci a été publiée en tête de l'édition de Tezozomoc [6].

Le manuscrit des Franciscains est un in-4° de deux cent soixante-neuf pages, d'une écriture menue du XVIe siècle avec des lignes serrées; il est divisé en deux colonnes dont l'une restée en blanc [7]. Outre l'*Origine des Indiens* il contenait trois fragments, dont le premier écrit de la même main [8], est relatif

[1] Nic. de Zamacois, *Hist. de Mejico*, t. XIV, 1880, p. 363.

[2] Ramirez, avert. en tête de l'*Orig. des Indiens* dans l'édit. de Tezozomoc publiée par Orozco y Berra, p. 10 ; — Cfr. l'*append.* de Chavero, à la suite de l'édit. du P. Duran, p. 7.

[3] Zamacois, *Hist. de Mejico*, t. XIV, p. 106.

[4] Chavero, *Append.* à l'édit. du P. Duran, p. 11.

[5] Chavero, *Append.*, p. 13.

[6] *Cronica mexicana* escrita por don Hernando Alvarado Tezozomoc hacia el año de MLXVIII, anotada por el sr lic. D. Manuel Orozco y Berra, y precedida del codice Ramirez, manuscrito del siglo XVI intitulado : *Relacion del origen de los Indios que habitan esta Nueva España segun sus historias*, y de un examen de ambas obras, al cual va anexo un estudio de cronologia mexicana por el mismo sr Orozco y Berra. — Jose M. Vigil, editor, Mexico, imprenta y litografia de Ireno Paz, 1878. 712 p. gr. in-8°, avec pl.

[7] Ramirez, avert. en tête de Tezozomoc, p. 10 ; — Chavero, *app.*, p. 13, cfr. p. 7.

[8] Ramirez, *loc. cit.*, p. 14. — Ce fragment est imprimé en tête de Tezozomoc, p. 124-134.

Digitized by Google

au règne de Montezuma Ier ; c'est un extrait de la partie correspondante du P. Duran; le second, d'une main absolument différente [1], traite de la conquête espagnole depuis l'arrivée de Cortés à Tezcuco; le troisième est un fragment d'une doctrine chrétienne [2]. L'*Origine* se compose d'une histoire [3] plus brève que celle du P. Duran, mais traitant des mêmes matières, et de deux morceaux d'un livre des dieux et du culte [4]. Les feuilles de ces ouvrages et fragments étaient reliés pêle-mêle dans une couverture en parchemin; il a fallu les disloquer pour placer dans leur ordre naturel celles qui se font suite. Grâce à ces remaniements, Ramirez put constater que la partie historique de l'*Origine* était complète. Il fut si fier de sa trouvaille qu'il lui attribua, inconsciemment sans doute, une importance exagérée. Voici ce qu'il en dit dans l'introduction même de son édition du P. Duran :

« Le P. Duran prit pour base de son œuvre un vieil abrégé historique qui paraît avoir été originairement écrit par un Indien du Mexique en sa propre langue ; il suit en effet le même ordre, et j'ai rencontré de longues périodes reproduites si littéralement qu'avec leur aide j'ai pu corriger des erreurs et remplir des lacunes du texte [du P. Duran]. C'est le livre que je cite plusieurs fois dans mes notes sous le titre de *Origen de los Indios* ou de *El anonimo*. C'est aussi le même que le P. J. Acosta attribue à un jésuite et qui se retrouve presque en entier et à la lettre, dans son *Histoire naturelle et morale des Indes*. — Le volume de l'Anonyme contient toutes les matières de la présente histoire, mais fort abrégées. Aussi le P. Duran entreprit-il d'amplifier ces notices [5] qui se réduisent souvent à la simple énonciation d'un fait, et de les augmenter en ajoutant tout ce qui avait été omis. Il me paraît même qu'il eut sous les yeux quelque autre histoire ou des mémoires anciens et qu'il consulta également Tezozo-

[1] Ramirez, *loc. cit.*, p. 14. — Ce fragment est en tête de Tezozomoc, p. 134-149.

[2] Ramirez, *loc. cit.*, p. 14.

[3] Imprimé en tête de l'édit. de Tezozomoc, p. 17-92, avec 17 pl.

[4] Edités en tête de Tezozomoc, p. 93-123 avec 13 pl.

[5] Cette assertion est contredite par le P. Duran qui déclare en maints endroits qu'il abrége ses sources multiples (voy. plus haut p. 131, notes 1, 2; p. 132, notes 3, 5, 6, 7.) On croirait presque que Ramirez écrivit cette introduction avant d'avoir lu attentivement la copie qu'il avait reçue de Madrid.

Digitized by Google

moc [1], chroniqueur indien, dont l'ouvrage a de très grandes ressemblances avec le sien. Par suite de ces additions, le livre devint pour le moins quatre fois plus volumineux. Les matériaux employés pour cette opération étaient presque exclusivement mexicains, tirés des antiques peintures historiques des Indiens, des mémoriaux écrits par ceux-ci dès qu'ils connurent l'usage de nos caractères alphabétiques, et de la tradition orale de Mexicains ou d'Espagnols qui avaient survécu à la conquête [2]. » Ces dernières phrases, il est bon de le remarquer, se concilient mal avec ce qui précède, aussi bien qu'avec les tendances avouées du P. Duran à abréger ses auteurs [3] et notamment l'*Historia mexicana* [4], ouvrage par lequel il faut entendre sa source principale, qui, selon Ramirez, serait l'*Origine des Indiens*. On ne concevrait pas en effet que cet écrivain eût d'une part réduit un résumé déjà fort mince, et de l'autre en eût quadruplé le volume. Puisque le P. Duran avait accès aux originaux, comme l'avoue Ramirez, il n'avait pas à se préoccuper d'un sommaire de seconde main. Le faux point de vue où son éditeur s'est placé a entraîné celui-ci dans une série d'erreurs qu'il faut signaler et réfuter.

Voici ce qu'il dit ailleurs du même sujet : « Que l'auteur [de

[1] Il est étonnant qu'un si savant homme ait commis un tel anachronisme. Le P. Duran dit qu'il termina son histoire en 1581 et ses antiquailles en 1579. Ces deux dates n'ont pas échappé à l'attention de l'éditeur qui les reproduit dans son introduction (p. XIV et XV) et dans son avertissement en tête de Tezozomoc (p. 11). Or, il ne devait pas ignorer que Tezozomoc écrivait en 1598, puisque cet historien disait lui-même : « Habia mas de ciento y veinte y ocho años, poco mas o menos, que serian del nacimiento de nuestro redentor Jesucristo, por el año de mil cuatrocientos y setenta. » (*Cron. mex.*, ch. LXXXI, p. 567 de l'édit. d'Orozco y Berra). En effet, 1470 + 128 = 1598 ; aussi Veytia ne s'y était-il pas trompé (Historia antigua de Mejico, 1836, pet. in-4°, t. II, p. 90). Le P. Duran ne pouvait donc copier Tezozomoc qu'il précéda de 17 et 19 ans. — Ce n'est pas pour le plaisir de confondre un mexicaniste si méritant que l'on relève ces erreurs, mais bien pour montrer qu'en 1867 Ramirez, surmené les années précédentes où il avait dû mener de front la science, comme président de la nouvelle académie de Mexico, et la politique, comme ministre ; inquiet de l'avenir et menacé par la catastrophe qui ne tarda pas à engloutir l'empereur Maximilien et ses auxiliaires, n'avait plus le sang-froid nécessaire pour bien juger l'ouvrage qu'il éditait.

[2] Edit. du P. Duran par Ramirez : *introd.* écrite en février 1867, p. XII.

[3] Voy. plus haut, p. 145, note 51.

[4] « Todo fundado en niñerias y cosa, que aunque *la Historia* las cuenta, por ser de tan poco momento y niñerias de Indios no las cuento. » (Duran, t. I, p. 272.)

Digitized by Google

l'*Origine des Indiens*] fût un laïc, c'est un fait certain, vu la sévérité avec laquelle il traite les ecclésiastiques. A la..... [p. 65 de l'édition], il leur reproche leur indolence et leur négligence à donner l'instruction chrétienne, les comparant à leur désavantage avec les anciens prêtres des idoles. A la..... [p. 91], il dit que le baptême ne fut pas administré à Motecuhzoma, parce que le prêtre séculier qui accompagnait les Espagnols « passait pour être plus occupé à chercher des trésors avec les soldats qu'à catéchiser le pauvre roi. » Très différent est le langage de tous les écrivains ecclésiastiques [1]. » — Cette appréciation, suggérée à Ramirez par ses préjugés anti-cléricaux, n'est pas conforme aux faits : plus loin (75, 76, 80, 85,) on démontrera la parfaite loyauté des PP. Tobar, d'Acosta et Clavigero, à l'égard du P. Duran; et comme on prouvera aussi que le premier est l'auteur de l'*Origine des Indiens*, il sera par là même lavé du reproche de réticence que Ramirez adresse si gratuitement aux écrivains ecclésiastiques ; car c'est lui-même, un Jésuite, qui parle avec tant de franchise des missionnaires négligents. Le P. Duran n'est pas moins sincère en pareil cas ; car c'est précisément à son *Histoire* (t. II, p. 37) qu'est emprunté le second des deux passages cités plus haut ; il est même beaucoup plus sévère que l'Anonyme [Tobar] pour « ce clerc que le Marquis [Cortés] traînait avec lui. Ce devait être pour le moins un irrégulier, suspendu et excommunié; car j'entends dire qu'il se lava les mains dans le sang des innocents, plus souvent que Pilate ne lava les siennes dans l'eau, lors de la mort de Jésus-Christ » (t. II, p. 65). Après cette citation, peut-on soutenir que l'auteur de l'*Origine des Indiens* n'était pas ecclésiastique parce qu'il parle trop franchement de ce prêtre indigne ? Si c'était vrai, il en faudrait aussi conclure que le P. Duran n'était pas dominicain, ou bien que l'*Historia* et les *Antiguallas de los Indios Mexicanos* ne sont pas de lui !

Ramirez poursuit en ces termes : « La preuve la plus irrécusable de l'ancienneté de l'anonyme, aussi bien que d'un plagiat longtemps contesté, se trouve dans l'*Histoire des Indiens*, écrite par le dominicain Fr. Diego Duran, dont la partie rituelle fut achevée en 1579 et la partie historique en 1581, comme il nous

[1] Ramirez, *avert.* en tête de Tezozomoc, p. 11, et dans l'*append.* de Chavero, p. 7-8.

Digitized by Google

l'apprend lui-même à la fin [1] de chacune d'elles. Or la substance de cette histoire a été, en général, tirée si littéralement de l'anonyme que j'ai pu, avec le texte du P. Duran, suppléer les omissions et corriger les erreurs commises par l'auteur de cette copie, en en faisant une autre entière d'après ce propre manuscrit. Le P. Duran n'a fait qu'amplifier la narration de l'Anonyme, en y ajoutant de nombreux détails et beaucoup d'autres traditions également empruntées aux contemporains. De cette manière il l'a augmentée jusqu'à en faire un volume cinq ou six fois plus gros que l'original. — La découverte de ce manuscrit [de l'anonyme] résout la question relative au plagiat du P. José Acosta, auteur de l'*Historia natural y moral de las Indias*, qui lui a valu une si grande réputation et qui a eu tant de vogue depuis la fin du XVIe siècle. Il y était dès lors fait une allusion assez transparente dans le passage suivant où Davila Padilla fait une brève et significative mention des œuvres du P. Duran : « Ses travaux ne l'illustrèrent pas, quoique une partie d'entre eux soient déja imprimés dans la *Philosophie naturelle et morale* du P. José Acosta, auquel les a communiqués le P. Juan de Tonar, qui vit au collège de la Compagnie à Mexico [2]. » Voilà une accusation de plagiat suffisamment claire, quoique formulée avec toute la discrétion possible. — Le P. Acosta ne parle aucunement de l'*Histoire* de ce dernier et, dans sa manière de s'exprimer, il paraît attribuer ses notions au P. Tobar, mais sans indiquer l'œuvre d'où il les a tirées [3]..... Ces indications vagues et confuses, et l'opiniâtreté que durent mettre les Jésuites à laver le P. Acosta de l'accusation de plagiat, suggérée finement mais clairement par Davila Padilla, eut pour conséquence, je présume, de faire attribuer au P. Tobar une *Historia antigua de los reyes de Mexico, de Acolhuacan y de Tlacopan* que cite

[1] Ce n'est pas parfaitement exact (voy. plus haut, p. 119-120, 126), même en s'en rapportant au manuscrit de Madrid, où les dates sont placées l'une à la fin de la partie historique, l'autre au commencement du calendrier. — Légère inadvertance, dira-t-on. Il ne faut pourtant pas croire qu'elle soit sans importance, puisque c'est précisément la place occupée par ces dates qui nous a le plus aidé à retrouver la disposition primitive des diverses parties de l'ouvrage. Le manque de précision a empêché Ramirez et ses émules de faire plusieurs des découvertes qui sont exposées ici pour la première fois.

[2] Voy. plus haut, p. 113.

[3] Suit une brève notice sur Tobar d'après J. d'Acosta et Clavigero, (voy. plus loin, p. 154).

Digitized by Google

Clavigero et de laquelle il fait entendre que le P. Acosta tira ses renseignements. Je ne nierai pas qu'il n'ait écrit une telle œuvre ou quelque autre analogue, quoique je sois certain que ce n'est pas celle dont s'est servi le P. Acosta. On en a la preuve concluante en comparant, comme je l'ai fait, divers passages du texte d'Acosta avec celui de l'Anonyme, comparaison d'où il ressort qu'en général le P. Jésuite a copié littéralement ou substitué des phrases équivalentes [1]. »

Après avoir indiqué le contenu des trois fragments qui font suite à l'histoire de l'Anonyme, Ramirez termine ainsi l'*avertissement* relatif à cet ouvrage : « Je retourne à la principale relation du manuscrit [*l'Origine des Indiens*], pour consigner une réflexion que j'ai oublié de faire en sa vraie place. On pourrait croire que c'est l'œuvre du P. Tobar mentionnée par Clavigero, mais cette conjecture ne me paraît pas vraisemblable, en raison de ce que j'ai dit relativement à la sévérité de l'Anonyme pour les *conquistadores* [2] et à la critique sur la conduite des ecclésiastiques dans l'administration religieuse [3]. Le P. Tobar ne s'exprimerait pas ainsi..... Ce qui me paraît probable, c'est que la *Relation de l'Origine des Indiens*, ayant été écrite originairement en nahua, passa depuis au P. Tobar, afin qu'il la traduisît en espagnol, car il était considéré comme un des hommes les plus versés en cette langue, ce qui lui a valu la qualification de *Cicéron mexicain* [4]. De la sorte on s'explique qu'il ait eu ce manuscrit en sa possession et l'ait communiqué au P. Acosta. Celui-ci ne connut peut-être même pas l'œuvre du P. Duran qu'on l'accuse d'avoir pillée, car si elle avait été dans la bibliothèque des Jésuites, Clavigero l'eût mentionnée dans son catalogue des historiens mexicains [5]. »

[1] Ramirez, *avert.* en tête de l'édit. de Tezozomoc, p. 11-12, et dans l'*append.* de Chavero, p. 8-9.

[2] Ramirez, *avert.* en tête de Tezozomoc, p. 10, et dans l'*append.* de Chavero, p. 7. Ces arguments ont été omis dans les citations qui précèdent, étant d'ailleurs sans portée ; car si l'impartialité de l'Anonyme prouvait que l'*Origine des Indiens* est d'un Aztec et non du métis J. Tobar, il en faudrait aussi conclure que le P. Duran, non moins sévère pour les conquérants (voy. plus loin, p. 163), était aussi un pur mexicain, tandis qu'il était métis, selon Ramirez lui-même (voy. plus haut, p. 127).

[3] Voy. plus haut, p. 147.

[4] Voy. plus haut, p. 143, note 4.

[5] Ramirez, *avert.*, p. 11-12, et dans l'*append.* de Chavero, p. 8-9.

Digitized by Google

Ainsi Ramirez finit par douter du plagiat dont il avait si gratuitement chargé le P. J. d'Acosta. Mais quoiqu'il vînt ainsi à résipiscence, ses accusations mal fondées, comme on le verra plus loin, n'avaient pas moins porté leurs fruits au Mexique, sans parler de l'écho qu'elles ont trouvé jusqu'en Europe. M. Chavero les accepte pour bon argent, et il en déduit ainsi les conséquences : « Pour mettre fin à cette renommée trois fois séculaire [du P. J. d'Acosta], il a suffi d'un manuscrit poudreux [*l'Origine des Indiens*], qui était perdu dans les toiles d'araignées de la bibliothèque rarement ouverte des Franciscains de Mexico [1]. »

Ces opinions préconçues ne laissèrent pas que de déteindre sur celles d'Orozco y Berra, bien qu'il se soit fait une idée plus juste des relations entre l'ouvrage de Duran et celui d'Acosta par l'intermédiaire de J. Tobar ; mais il s'est gravement trompé sur celles de Duran et de Tobar avec l'Anonyme : « Un des documents les plus précieux, dit-il, est sans aucun doute l'œuvre d'un Anonyme du XVIe siècle qui écrivit en nahua ; le jésuite Juan Tobar en fit en castillan une traduction que le P. Acosta reproduisit, littéralement ou avec peu de variantes, dans la partie relative au Mexique de son *Historia natural y moral de las Indias*. Le même manuscrit servit de canevas aux historiens indigènes, Duran et Tezozomoc, pour leurs œuvres respectives, bien qu'elles soient ornées d'un plus grand nombre de notices étrangères, jusqu'à devenir beaucoup plus volumineuses que l'original [2]. » Il ajoute en note que la *Relacion del origen de los Indios* paraît être la traduction même du P. J. Tobar, et il dit ailleurs : « Le P. Duran prit la substance de son livre dans l'original mexicain que le P. J. de Torquemada eut sans doute en sa possession et qu'il consulta ; il dit à plusieurs reprises qu'il traduit ; il ne s'astreignit pourtant pas à suivre la lettre, car alors sa version aurait été plus ou moins semblable à celle du P. Tobar ; mais il ajouta de son crû toutes les notices qu'il put se procurer, et il en grossit son livre jusqu'à le rendre plus volumineux que l'original. Il en résulta une narration en bon langage, de forme artistique et avec de vraies qualités littéraires,

[1] A Chavero, notice insérée dans l'*Ojeada* d'Orozco y Berra, en tête de son édit. de Tezozomoc, p. 166.

[2] *Hist. antigua y de la conquista de Mexico*, t. I, p. 402.

Digitized by Google

bien qu'elle soit au fond toujours semblable [1] à la source d'où elle coulait [2]. »

Voilà l'appréciation des savants les plus éminents du Mexique. Pour la contredire dogmatiquement, il faudrait être à leur hauteur ou tout au moins jouir d'autant d'autorité qu'eux. Quand on n'est ni dans l'un ni dans l'autre cas, il vaut mieux garder le silence et ne rien dire du sujet, à moins que l'on ne sache faire parler les faits, recueillir les témoignages, produire des preuves concluantes et les opposer aux jugements *à priori*, de manière à porter la conviction dans l'esprit du lecteur. Dans cette joute avec des armes courtoises, c'est-à-dire avec des arguments, des faits et des dates, la personnalité des adversaires disparaît; leurs raisons seules doivent militer pour eux ; ils deviennent presque des spectateurs, et quelque parti qu'ils aient pris d'abord, comme ils cherchent la vérité de part et d'autre, ils doivent être heureux de ce qu'elle soit mise au jour. Mû par ces considérations, nous hésitons d'autant moins à nous faire le champion des PP. Duran et d'Acosta, que nous pouvons leur rendre justice sans faire tort à Juan Tobar, ni même à la *Relacion del origen de los Indios*. Tout s'est passé entre ces religieux lettrés, comme il convenait à des hommes de ce caractère. Ni Clavigero ni les autres Jésuites n'ont eu à attribuer un ouvrage fictif à Juan Tobar pour décharger J. d'Acosta d'une prétendue accusation de plagiat que Davila Padilla aurait portée contre lui. Tobar a bien composé l'histoire que cite Clavigero, seulement il en a fait de mémoire un abrégé pour lequel il s'est aussi servi des ouvrages du P. Duran, et ce résumé est précisément la *Relacion del origen*, qui n'est pas une traduction directe du nahua, mais bien un extrait des histoires et traditions mexicaines traduites ou imitées par les PP. Duran et Tobar. J. d'Acosta, à qui ce dernier avait communiqué ledit sommaire, en a tiré fort bon parti en citant l'auteur, sans avoir à parler du P. Duran, dont il ne connut peut-être jamais le nom, quoiqu'il sût parfaitement qu'un Dominicain, parent de Tobar, était une des sources de celui-ci.

[1] Semblable! non, si l'on prétend que la traduction du P. Duran est quatre à cinq fois plus étendue que l'original ; — oui, si l'on admet avec nous que le texte nahua de l'*Historia mexicana* était extrêmement développé, autant et plus que celui du P. Duran ; si ce dernier n'a fait qu'en éliminer les hors d'œuvre et traduit le reste intégralement, en y faisant quelques additions dont il prévient le lecteur.

[2] Orozco y Berra, *Ojeada*, p. 161-2, en tête de son édit. de Tezozomoc.

Digitized by Google

S'il s'était autorisé du P. Duran, sans entrer dans des explications que ne comportait pas son travail de littérateur plutôt que d'érudit, il aurait devancé les plagiaires modernes, les faux savants de nos jours, qui émaillent leurs notes de titres d'ouvrages cités de seconde main et dont ils n'ont jamais vu même la couverture. Il nous reste à prouver que cet exposé sommaire est parfaitement conforme aux faits les mieux constatés. Commençons par étudier la vie et les œuvres si mal connues du P. J. Tobar, qui tient une si grande place dans cette discussion.

Juan Tobar, Tovar ou Touar, selon les différentes manières d'écrire ce nom, avec ou sans la particule *de*, naquit à Tezcuco d'une famille très noble, selon l'expression de Clavigero [1], et cette qualification nous porte à croire qu'il était parent d'un personnage du même nom, dont parle Torquemada : « J'ai entendu dire à un métis nommé Juan de Tovar [2], l'un des premiers qui naquirent en ce quartier de Tlatelulco [partie de Mexico], et mort à l'âge de plus de quatre-vingts ans, qu'une de ses tantes maternelles et une autre personne de sa famille, toutes deux grandes dames, se mirent à l'eau entre de grands joncs qui leur montaient jusqu'au cou. Ayant emporté pour leur subsistance une poignée de maïs vert, elles restèrent trois jours dans ce lieu profond, sans en sortir par crainte des ennemis [les troupes de Cortés et leurs alliés indigènes qui saccageaient Mexico] et effrayées de tant de massacres. Elles vécurent exclusivement de cette poignée de maïs dont elles mangeaient des grains de temps à autre [3]. » Cette très grande dame pouvait bien être de la famille royale de Mexico et mère d'un créole, Antonio de Tovar Motezuma, prêtre séculier, que Clavigero cite parmi les écrivains en langue nahua [4]. Elle n'était pas tante de l'historien qui naquit vers 1543 et mourut presque octogénaire, le 1er décembre 1623, et qui ne doit pas être confondu avec son homonyme, le métis, né à Tlutelulco vers 1520 et décédé vers 1600 ; mais il est permis de supposer qu'elle était sa grand'mère. Ainsi s'expliquerait

[1] *Hist. antigua de Mejico*, t. I, p. XIX.

[2] Dans la précieuse liste des *conquistadores*, dressée par Orozco y Berra et reprod. par le Dr Jourdanet dans les append. de sa trad. de Bernal Diaz, on trouve (p. 890) : Juan Tobar, compagnon de Salcedo ; Martin Tobar, compagnon de Cortés ; et le commandeur Tobar, compagnon de Narvaez.

[3] *Mon. Indiana*, l. IV, ch. CIII, t. II, p. 573.

[4] *Hist. antigua de Mejico*, t. II, p. 395.

Digitized by Google

tout naturellement l'intérêt de Juan Tobar pour l'histoire de l'ancien Mexique. Après avoir reçu une brillante éducation au collège de San Pablo à Mexico, il entra dans les ordres, obtint une prébende de la cathédrale de cette ville et devint secrétaire du chapitre. Peu après l'arrivée des Jésuites dans cette ville (1572), il prit l'habit de la Compagnie, travailla pendant cinquante-trois ans à la conversion et à l'instruction des Indiens, et en passa quarante-sept de suite à enseigner ceux de San-Gregorio et Tepozotlan, à trente-un kilomètres au nord de Mexico. On loue son admirable esprit de détachement, son humilité et sa patience. Il devint aveugle vers la fin de sa vie. Versé dans le nahua, il possédait également les idiomes otomi et mazahua. Son éloquence lui valut la qualification de *Cicéron du Mexique* [1]. Chargé par le vice-roi Martin Enriquez (1568-1580) de faire des recherches sur le passé de la Nouvelle Espagne, il écrivit une *Historia antigua de los reyes de Mexico, Acolhuacan y Tlacopan* [2].

On ne sait ce qu'est devenu cet ouvrage, mais ce n'est pas une raison pour croire, avec Ramirez, que ce soit une fiction des Jésuites, à moins pourtant de regarder aussi comme telle (tant est grande la crédulité de certains sceptiques !) une lettre de Tobar à J. d'Acosta, publiée par extrait dans le grand ouvrage de Kingsborough. L'éditeur a omis la date de cette lettre et n'en indique pas la provenance, mais, comme il y est fait mention du résumé d'histoire du Mexique que l'auteur avait communiqué à J. d'Acosta, elle a certainement été écrite avant l'année 1490 où fut publié l'ouvrage de ce dernier, et après 1481 où fut achevée l'histoire du P. Duran, à laquelle il est fait allusion. Précisons mieux : comme Acosta était au Mexique en 1586 [3], il est vraisemblable que ce fut à cette date qu'il prit connaissance du résumé de Tobar. Il est étrange que les savants du Mexique n'aient pas fait attention à ce document, pourtant publié dans un recueil assez

[1] Voy. plus haut, p. 143, note 4, et 149.

[2] Clavigero, *Hist. antigua de Méjico*, t. I, p. XIX ; — Beristain de Souza, *Bibl. hispano-amer.*, t. III, p. 201 ; — Aug. de Backer, Aloïs de Backer et Ch. Sommervogel, *Bibl. des écriv. de la compagnie de Jésus*, nouv. édit. refondue et considér. augmentée, t. III, Louvain 1876, in-f°, col. 1132 ; — Orozco y Berra, *Ojeada* en tête de Tezozomoc, p. 161 ; — Don Niceto de Zamacois, *Historia de Méjico desde sus tiempos mas remotos hasta nuestros dias*, in-8°, t. V, Barcelone, 1878, p. 215-6.

[3] *Hist. nat. y moral*, l. VII, ch. III, p. 153.

Digitized by Google

répandu ; ils y auraient trouvé la solution de diverses questions fort embarrassantes pour eux, mais qui désormais n'offriront de difficulté pour personne : « J'ai fait une histoire fort développée, écrit J. Tobar, et l'ayant achevée je l'ai remise au même docteur Postillo qui promettait d'en faire deux copies accompagnées de belles figures, l'une pour le roi, l'autre pour nous [Pères de la compagnie de Jésus]. Dans ces conjonctures il vint à partir pour l'Espagne, et il ne fut jamais possible, à lui, d'accomplir sa promesse, ni à nous de recouvrer l'ouvrage. Mais comme j'avais fait des recherches et traité le sujet fort amplement [1], il m'en était resté une bonne partie dans la mémoire, d'autant plus qu'un livre composé par un frère dominicain de mes parents, et le mieux d'accord avec la littérature ancienne que j'aie vu, contribua à rafraîchir mes souvenirs pour composer cette histoire que vous avez lue maintenant. J'y ai mis ce qui était le plus certain, laissant de côté des minuties douteuses et mal fondées [2]. »

Cette lettre confirme le témoignage suivant du P. José d'Acosta: « Les hommes les plus curieux et les plus savants ont pénétré les secrets [des Indiens], leurs costumes et leur gouvernement..... Parmi ces auteurs, je suis communément ....., pour les affaires du Mexique, Juan Tovar, autrefois prébendé de la cathédrale de Mexico, aujourd'hui religieux de notre compagnie de Jésus, qui, par ordre du vice-roi Don Martin Enriquez, a fait une ample et diligente investigation des histoires anciennes de

[1] Voy. d'Acosta, cité au bas de la présente page. — Cfr. Clavigero (*Hist. ant.* t. I, p. XIX) : « Juan de Tobar, nobilisimo Jesuita megicano, escribio sobre la historia antigua de los reyes de Megico, de Acolhuacan y de Tlacopan, despues de haber hecho grandes investigaciones por orden del virrey de Megico, D. Martin Enriquez. De estos ms. se sirvio principalmente el P. Acosta, en lo que escribio sobre las antigüedades megicanas, como él mismo asegura. »

[2] « Hize una historia bien cumplida, la qual acabada llevo el mismo dotor Postillo, prometiendo de hazer dos traslados, de muy ricas pinturas, uno para el rey y otro para nosotros. En esta coyuntura le sucedio él ir à España, y nunca pudo cumplir su palabra ni nosotros cobrar la historia ; pero como entonces lo averigue y trate muy de espacio, quedoseme mucho en la memoria, demas de que vi un libro que hizo un frayle Dominico, deudo mio, que estava el mas conforme à la libreria antigua que yo he visto, que me ayudo à refrescar la memoria para hazer esa historia que V. M. agora ha leido, poniendo lo que era mas cierto y dejando cosillas dudosas que eran de poco fundamento. » (*Antiquities of Mexico* de lord Kingsborough, t. VIII, Londres, 1848, in-f°, notes, p. 259.)

Digitized by Google

cette nation [1]. » Avec les documents qu'il avait recueillis, J. Tovar pouvait fort bien écrire une histoire des trois royaumes confédérés qui formaient la tête de l'empire aztec. Malheureusement elle fut perdue de son vivant même et l'abrégé qu'il en fit ne saurait la remplacer, puisqu'il est fait de mémoire. Qu'est devenu ce résumé ? Est-il allé rejoindre le grand ouvrage ? On pouvait le craindre avant de savoir qu'il est identique avec la *Relacion del origen de los Indios*. Ramirez [2] et Orozco y Berra [3], se fondant sur les analogies de cet ouvrage avec celui d'Acosta, le regardaient comme une traduction du nahua faite par J. Tobar. Quelques différences de style que l'on remarque entre eux font croire à M. Chavero [4] que la traduction n'est pas de Tobar, mais qu'elle a été faite par un anonyme d'après l'original suivi par ce dernier. Il serait difficile de choisir entre ces opinions contradictoires, si la lettre déjà citée de Tobar ne tranchait la difficulté ; elle renferme en effet un passage qui se retrouve avec de légères variantes dans la *Relacion del origen* [5]; or il n'a pas été fabriqué pour les besoins de la cause : d'un côté Kingsborough ne savait pas quel heureux parti l'on en pourrait tirer et ne connaissait pas la *Relacion ;* d'autre part, l'éditeur de celle-ci ne se doutait pas que la comparaison d'une lettre de Tobar avec un passage de la *Relacion* en dévoilerait enfin l'auteur anonyme, comme n'étant autre que ce savant Jésuite.

Le passage en question ne se trouve pas plus dans l'*Historia*

[1] *Hist. nat. y moral*, l. VI, ch. I, p. 93.

[2] *Introd.* à l'ouvr. de Duran, t. I, p. XII ; *Avert.* en tête de Tezozomoc, p. 12, et dans l'*Append.* de Chavero, p. 14.

[3] *Hist. antigua*, t. II, p. 402, et *Ojeada* en tête de Tezozomoc, p. 162.

[4] *Append.* à l'édit. de Duran, p. 12, 13.

[5] Voici ce texte important : « Llamavan à este con tres nombres que eran de dioses y de estima ; el primero era Topiltzin ; el segundo Quetzalcoatl, como queda dicho ; el tercero era Papa, y entre las figuras que se hallaron de su efigie, le pintan con una tiara de tres coronas como la del sumo Pontifice, y como tenian noticia de lo que dexo dicho de su vuelta, y vieron venir à la flota por la parte que él se fue, tuvieron por cierto todos que era el mismo, y que volvia à su reyno, y assi determinaron de irle à recebir y como à su señor, segun que queda dicho. » (Extrait d'une lettre de Tobar, dans *Ant. of Mexico* de Kingsborough, t. VIII, notes, p. 259.) — Cfr. le passage correspondant dans *Relacion del origen de los Indios*, en tête de Tezozomoc, p. 82. — Il ne se trouve pas identiquement dans l'histoire du P. Duran qui, au contraire, représente Quetzalcoatl comme le persécuteur du Papa. C'est là une des variantes assez nombreuses qui caractérisent l'abrégé du P. Tovar.

Digitized by Google

natural y moral que chez le P. Duran : Acosta suivait de fort près la *Relacion;* mais il s'en servait avec indépendance, n'y prenant que ce qui lui convenait; s'il s'en écarte parfois, ce n'est jamais pour se rapprocher du P. Duran. Il dit par exemple [1] avec la *Relacion* [2] que la couronne royale d'Acamapichtli ressemblait à celle de la seigneurie de Venise, réflexion que ne fait pas le P. Duran. — Celui-ci rapporte d'après les traditions aztéques que le massacre des Mexicains à l'occasion de la fête de *Toxcatl* eut lieu au retour de Cortés [3], tandis que la *Relacion* [4] et Acosta [5] s'accordent à dire avec les sources espagnoles, que ce fait eut lieu pendant l'absence du conquérant. — Tobar conte que Montezuma, pour s'assurer du sort que lui réservaient les Espagnols, envoya dans leur camp un seigneur de sa cour qui se donna pour le roi [6]; Acosta reproduit cette anecdote [7], tandis que Duran n'en parle pas. D'après celui-ci, les Mexicains commencèrent à construire leur ville en 1318 [8] et leur premier roi Acamapichtli mourut à soixante ans, après en avoir passé quarante sur le trône ; comme il décéda en 1404 [9], son élection aurait eu lieu en 1364, ce qui est assez conforme à la chronologie la plus généralement admise. Selon la *Relacion*, ce serait en 1318 que Acamapichtli aurait commencé à régner ; il serait mort au bout de quarante ans, en 1358, et Huitzilihuitl lui aurait succédé en 1359 [10].

Les deux écrivains, comme on le voit, ne sont pas toujours d'accord sur la chronologie ; mais pour les cas cités, ce n'est certainement pas la *Relacion* qui est dans le vrai. Elle n'accorde à Huitzitlihuitl que treize ans de règne et dit que son successeur Chimalpopoca, le troisième roi, régna peu d'années : étant monté sur le trône treize ans après 1359, soit en 1372, il faudrait au contraire que son règne eût été fort long, ou qu'après sa mort il y eût eu un grand interrègne (dont aucun historien ne parle), puis-

[1] *Hist. nat. y moral*, l. VII, ch. VIII, p. 166-7 du t. II.
[2] *Relacion del origen*, en tête de Tezozomoc, p. 36.
[3] Duran, t. II, p. 41, 47.
[4] *Relacion del origen*, p. 88-90.
[5] *Hist. nat. y moral*, l. VII, ch. XXV, p. 217 du t. II.
[6] *Relation del origen*, p. 85.
[7] *Hist. nat. y moral*, l. VII, ch. XXV, p. 214.
[8] Duran, t. I, p. 46.
[9] *Id.*, t. I, p. 58.
[10] *Relacion del origen*, p. 36, 38, 39.

Digitized by Google

que l'avènement du quatrième roi, Itzcoatl, est placé en 1424. Tobar ne se serait pas mis de la sorte en contradiction avec lui-même (court règne de Chimalpopoca, qui pourtant ne fut remplacé que 52 ans plus tard), s'il eût suivi la chronologie du P. Duran : celui-ci place en effet en 1417 l'avènement du jeune Chimalpopoca, âgé de dix ans, et ne le fait régner que sept ans, jusqu'en 1424 [1]. Pour le règne suivant le désaccord est moindre. Il est donc probable que, pour les trois premiers rois, Tobar aura copié son grand ouvrage, mais qu'à partir du quatrième il se sera rapproché de Duran, sans remarquer que les deux chronologies ne se raccordaient pas bien. Il n'y a pas lieu de chercher si J. d'Acosta est, en ce point, mieux d'accord avec l'un qu'avec l'autre, puisqu'il ne donne pas de dates ; mais l'ordre de succession qu'il a adopté pour le sixième et le septième roi est conforme à celui de Tobar. L'un et l'autre font régner Tizoc après Montezuma premier et lui donnent pour successeur Axayacatl : cette erreur leur a valu une verte semonce de la part du P. Juan de Torquemada [2]. Duran ne s'y est pas exposé, car il a suivi l'ordre généralement adopté : Montezuma premier, Axayacatl et Tizoc.

Sans croire que l'interversion signalée dans le résumé de Tobar puisse être justifiée, on se l'explique par le fait que cet écrivain puisait à deux sources : il a choisi la mauvaise. Elle serait au contraire incompréhensible dans l'hypothèse de Ramirez, d'après laquelle Duran n'aurait été qu'un simple amplificateur de la *Relacion del origen* : en cette qualité, il ne se fût sans doute pas permis d'introduire une modification si importante, et cela sans exposer ses raisons ou sans reproduire simultanément les versions divergentes. Ayant l'habitude de constater en quoi diffèrent entre eux les historiens indigènes ou espagnols [3], il n'eût pas manqué dans un cas si grave, de nous faire connaître les motifs pour lesquels il s'écartait de l'*Historia mexicana*, dans la pensée de Ramirez identique avec la *Relacion del origen*. S'il ne l'a pas fait, c'est que celle-ci ne doit pas être confondue avec celle-là. Il n'avait d'ailleurs pas à tenir compte d'un mince abrégé, écrit après et d'après son ouvrage, et peut-être inconnu de lui. — De ce qui précède on peut conclure que les travaux du P. Duran sont bien une des sources du P. J. Tobar et par suite du

[1] Duran, t. I, p. 69.
[2] *Mon. Indiana*, l. II, ch. LV, p. 172 du t. II.
[3] Voy. plus haut, p. 132-133.

Digitized by Google

P. J. d'Acosta ; que celui-ci ne les a connus que par une communication partielle, comme le dit fort justement Davila Padilla [1], et probablement sans savoir de l'auteur autre chose que sa qualité de Dominicain, sa parenté avec Tobar et son accord avec les traditions indigènes. Il était donc fort excusable de ne pas les citer nominativement ; grâce à cette réserve, il n'a pas mis sur le compte du P. Duran les erreurs de Tobar, le seul à qui il eût affaire. C'est injustement qu'on l'a accusé de plagiat et les Jésuites n'ont pas eu à commettre de faux pour l'en disculper. Il serait grand temps que certains Américanistes se défissent de la mauvaise habitude d'injurier les *Padres* en général, et en particulier les membres de la célèbre Compagnie, auxquels ils doivent à peu près tout ce qu'ils savent de l'histoire précolombienne et des langues indigènes du Nouveau Monde !

IV

Habent sua fata libelli ! C'est aussi le cas pour beaucoup de gros livres : en voici un qui n'a pas été favorisé du sort, non plus que son auteur. On sait à peine le nom de ce dernier ; il a fallu une longue dissertation pour établir que c'était bien le P. Duran. Les documents ne sont pas d'accord sur son prénom, sur le lieu de sa naissance, sur son œuvre. On a voulu lui ravir la paternité de celle-ci, et c'est le savant à qui l'on en doit la publication, qui l'a ravalée au rang de copie du sommaire qui en a été fait. Le P. Duran, qui dut s'excuser devant ses contemporains d'avoir trop abrégé [2], a été pris de nos jours pour un vulgaire amplificateur. Tandis que l'ouvrage original, écrit en vue de l'impression [3], est resté inédit pendant près de trois cents ans, c'est son résumé... non, pas même, mais bien l'écho de ce dernier, qui a eu les honneurs de la publicité et qui a joui d'un véritable succès. Il n'est pas trop tôt de rendre à chacun ce qui lui est dû.

Le but du P. Duran était essentiellement patriotique et moral ; sincèrement attaché aux indigènes de son pays natal, il voulait les réhabiliter aux yeux des ignorants en traçant un large tableau

[1] « Parte dellos [trabajos]. » Voy. plus haut, p. 133.

[2] Voy. plus haut, p. 132-133.

[3] « Si el señor lo sacase à luz. » (Duran, t. I, p. 199) ; — « Saliendo este mi libro à luz no se pretendera ignorancia. » (*Id.*, t. II, p. 212.)

Digitized by Google

de leur grandeur passée et de leur civilisation ; mais, s'il les aimait comme de vrais compatriotes, il détestait leurs superstitions, et c'est pour extirper ces restes de l'idolâtrie, qu'il crut devoir entreprendre une étude approfondie de celle-ci [1]. Aussi éclairé que pas un de ses contemporains, il avait compris qu'il ne suffit pas de brûler des peintures et des livres pour déraciner les croyances dont ils contiennent l'exposé. Aussi déplore-t-il la perte des histoires [2], et il n'est pas loin de regretter la destruction des rituels qui en renseignant les missionnaires sur les doctrines et les pratiques de la gentilité, leur eussent donné le moyen de les combattre. Il remarque en effet avec beaucoup de raison qu'il fallait connaître à fond l'ancienne religion, pour distinguer ce qui s'en était conservé dans le culte que les Indiens rendaient en apparence à Dieu et aux saints, mais en réalité aux idoles cachées sous les autels et les croix [3] ; car, sans cette connaissance, on pouvait prendre pour de zélés catholiques des néophytes mal convertis qui chantaient avec beaucoup de componction, en l'honneur de *Notre Dame*, des cantiques s'adressant plutôt à leurs anciennes déesses, *Tonantzin* (Notre mère) et *Toci* (Notre aïeule) [4]; ou bien ne pas voir de mal à ce que les indigènes ajournassent leur fête patronale pour la faire coïncider avec celle de l'ancien dieu de la localité [5]. Le P. Duran s'est proposé de dévoiler ces ruses et ces secrets. On pourrait peut-être lui reprocher une tendance à en voir là où il n'y en avait pas, et une trop grande sévérité à l'égard de pratiques et d'usages qu'il regardait comme des superstitions, mais que beaucoup de ses collègues jugeaient être d'innocentes distractions ; il était plus rigide en ce point que le clergé d'Europe, qui a toujours toléré les réjouissances du mardi-gras, malgré leur origine et leur teinte païennes. En proscrivant toute réminiscence des anciennes fêtes, quand il en donnait lui-même une des descriptions les plus détaillées qui existent, il avait l'air de se mettre en contradiction avec lui-même, et des critiques malveillants l'accusaient d'en-

[1] *Id.*, t. II, p. 68, 71, 116, 169, 212, 305.
[2] *Id.*, t. II, p. 71, 257.
[3] *Id.*, t. II, p. 80. Cfr. Motolinia, l. I, ch. III, p. 26, du t. I, de l'édit. de Icazbalceta.
[4] *Id.*, t. II, p. 79, 233. — Cfr. Sahagun, l. X, ch. XXVII, p. 639, et l. XI, ch. XII, § 6, p. 786-788.
[5] Duran, t. II, p. 217.

Digitized by Google

seigner l'idolâtrie et de la remettre en honneur [1], reproche inepte, puisque son livre écrit en espagnol était inintelligible à la grande majorité des Indiens.

C'est peut-être pour ce motif qu'il ne fut pas imprimé et que l'on en fit peu de copies; à part le résumé de Tobar et le fragment relatif au règne de Montezuma Ier, on n'en connaît qu'une ancienne, celle de Madrid, faite par un scribe qui ne savait pas le nahua [2], car les nombreux mots mexicains sont beaucoup mieux expliqués par l'auteur qu'orthographiés par le copiste. Outre l'abréviateur de cette histoire, Davila Padilla est peut-être le seul des écrivains de son temps qui la cite comme l'ayant vue ; il faut descendre jusqu'à nos jours pour rencontrer des Mexicanistes qui l'aient consultée en manuscrit. Lord Kingsborough est, à notre connaissance, le premier qui en ait fait usage ; il en a publié deux des chapitres les plus intéressants : le voyage fictif des magiciens de Montezuma Ier à Chicomoztoc, le berceau des Aztecs [3], et la légende du Papa Topiltzin [4], le missionnaire chrétien. L'abbé Brasseur de Bourbourg vit, en 1854, à New-York, dans la belle bibliothèque du colonel Peter Force, une copie de ce livre faite sur le manuscrit de Madrid [5], mais il ne paraît pas l'avoir eue à sa disposition pour l'utiliser comme elle le mérite.

Ramirez a donc rendu un véritable service à la science en préparant et commençant la publication d'une copie faite à sa demande, aux frais du gouvernement mexicain, et collationnée par Francisco Gonzalez de Vera, bibliothécaire du ministère de la guerre, à Madrid [6]. Quoique le savant éditeur, qui était président

[1] *Id.*, t. II, p. 169.

[2] Ramirez, *introd.* au t. I de Duran, p. XI.

[3] *Antiquities of Mexico*, t. VIII, notes, p. 192-202 ; correspondant aux p. 218-228 du t. I de l'édit. Ramirez ; traduit et analysé par E. Beauvois dans *l'Élysée des Mexicains comparé à celui des Celtes*, 2e part., p. 318-327. (*Revue de l'histoire des religions*, publiée sous la direction de M. Jean Réville, 5e année, nouvelle série, t. X, n. 3, novembre-décembre, 1884. Paris, in-8.)

[4] *Antiq. of Mexico*, t. VIII, notes, p. 259-268 ; corresp. aux pag. 72-78 du t. II de l'édit. de Duran.

[5] *Histoire des nations civilisées du Mexique*, tom. I, 1857, introduction, p. XV.

[6] *Historia de las Indias de Nueva-España y islas de Tierra-Firme*, por el padre fray Diego Duran, religioso de la orden de Predicadores (escritor del siglo XVI). La publica con un atlas de estampas, notas é ilustraciones

Digitized by Google

de l'Académie des sciences et de littérature de Mexico, fondée par l'empereur Maximilien (10 avril 1865), se fût démis, dès le 3 mars 1866, de ses fonctions de ministre des affaires étrangères, il ne jouit pas, dans cette période troublée, de la tranquillité nécessaire pour mener à bonne fin cette longue entreprise. Au mois de février 1867, il jugea à propos de s'expatrier et de gagner l'Europe, pour se soustraire à la catastrophe prévue. La partie historique de l'ouvrage n'était même pas toute imprimée ; il dut l'interrompre au chapitre LXVIII (p. 530) pour en former le premier volume, et, comme il mourut quelques années après, à Hambourg, où était mariée sa fille, l'édition resta inachevée. Pour comble de malheur, le manuscrit avec les planches [1] ayant été déposé dans un local humide, celles-ci furent en partie détériorées, de sorte qu'il est rare d'en rencontrer des exemplaires en bon état. M. Chavero obtint, à force de démarches, que cette copie et d'autres documents importants du Musée national de Mexico fussent réintégrés dans cet établissement [2], dont le directeur, M. Gumesindo Mendoza, fut chargé de terminer la publication. Le second volume a paru en 1880 [3], c'est-à-dire plus de treize ans après le premier. Le texte en est plus compact (40 au lieu de 36 lignes par page) et ce n'est pas la seule différence. Ramirez avait adopté une orthographe normale, mis la ponctuation et ajouté nombre de notes explicatives ; son continuateur n'a suivi ce plan que pour le reste de l'histoire, l'introduction générale au calendrier et le chapitre relatif au Papa ; à partir de la p. 79 où commence le traité du culte, il a reproduit le texte tel qu'il le trouvait dans la copie, sans séparer les phrases, sans mettre d'autres notes que des renvois aux planches, sans même restituer en marge ou au bas des pages les numéros

José F. Ramirez, individuo de varias sociedades literarias nacionales y estranjeras, tomo I. Mexico, imprenta de J. M. Andrade y F. Escalante, bajos de San-Agustin, num. 1, 1867, XVI-535 p. in-4°.

[1] *Historia de las Indias* (comme plus haut jusqu'à : del siglo XVI). *Atlas*. Mexico, imprenta de Ignacio Escalante, bajo de San-Agustin, num. 1, 1880, in-4°, (frontisp.; tratado I, 32 planches ; trat. II, 11 planch.; trat. III, 6 planches ; *apéndice*. (Codex Aubin, publié par M. Chavero, 16 pl.)

[2] Chavero, *append.* au t. II de Duran, p. 6.

[3] *Historia de las Indias* (comme dans l'avant-dernière note en substituant : *tomo II* à *Atlas*, in-4o, IV-506 p. — *Apendice : Explicacion del codice geroglifico de Mr Aubin*, por Alfredo Chavero, secretario perpetuo de la Sociedad mexicana de geografia y estadistica, 179 p.

Digitized by Google

des chapitres [1] et les mots défigurés par le copiste [2]. Au lieu des dissertations promises par Ramirez [3] et qui sont aujourd'hui perdues [4], si elles ont été jamais écrites, on a joint au second volume un *Appendice* de M. Chavero, rempli de brillantes considérations sur l'histoire et la mythologie mexicaines, à propos du *Codex Aubin* publié dans l'*Atlas*.

Cette édition est si rare en Europe qu'elle ne se trouve dans aucune bibliothèque publique de Paris, ni à la Bibliothèque Royale de Bruxelles; en 1884, aucun libraire des deux villes ne la possédait; ceux même qui étaient en correspondance avec le Mexique ne se chargeaient pas de la faire venir. Quant aux éditeurs de Mexico, bien différents de ceux de Madrid qui entrent si facilement en relation avec des inconnus, ils passent pour ne pas déployer une activité dévorante, et, en effet, nous sommes encore à attendre la réponse à des demandes adressées à deux des principaux d'entre eux en mai 1884. Le tome premier, qui avait fait partie de la belle collection américaine de l'abbé Brasseur de Bourbourg et qui était compris dans la vente de la bibliothèque de M. Pinart (janvier-février 1884), ne figurait pas au catalogue; il avait été classé..... non, relégué dans les papiers de rebut, sans que l'on sache si c'est à cause de lui ou d'autres ouvrages que ce lot a atteint un prix élevé. Ainsi ce précieux livre n'est encore guère plus accessible aux Européens que s'il fût resté manuscrit. On a donc appris avec plaisir qu'il devait faire partie de la *Biblioteca de los Americanistas*, dirigée par D. Justo Zaragoza et publiée par D. Luis Navarro; mais quoiqu'il dût paraître, chaque année, quatre volumes de ce recueil, les souscripteurs n'en ont encore reçu que deux depuis 1882 : l'*Historia de Guatemala* de Fuentes y Guzman [5]. On regretterait l'abandon de cette entreprise dont les débuts promettaient. En attendant, il nous eût été impossible de consulter l'important ouvrage du P. Duran, si un heureux hasard ne nous eût mis en rapport avec M. le Dr Jourdanet, l'auteur de tant de travaux originaux sur l'Amérique et le traducteur de Sahagun et de Bernal Diaz. Ce savant désin-

[1] Voy. plus haut, p. 121.
[2] *Crimen læsæ majestatis* au lieu de *Climen lexen magestatis* que porte la p. 227 du t. II.
[3] Dans l'édit. du P. Duran, t. I, p. v, xvi, 13, 19, 40, 254, 489, 490.
[4] Voy. plus haut, p. 127, note 2.
[5] Voy. plus haut, p. 114, note 8.

Digitized by Google

téressé et d'une bienveillance dont il y a peu d'exemples, après nous avoir confié son propre exemplaire, a eu l'obligeance de nous en faire venir un de Mexico. Grâce à lui, il nous a été possible de satisfaire une curiosité éveillée par les extraits publiés dans le recueil de Kingsborough, et sans lui cette étude critique fût restée à l'état de projet. Qu'il nous permette donc de lui témoigner publiquement notre sincère gratitude.

Étant inédite, l'*Historia de los Indios Mexicanos* était déjà qualifiée de *mas curiosa* et de *liber jucundissimus* [1] ; maintenant qu'elle est publiée, on peut juger que cette appréciation due à des collègues de l'auteur n'était pas exagérée. C'est un tissu de narrations charmantes, pleines de candeur et de naïveté ; la sève n'y fait pas défaut ; il y en a peut-être trop ; elle produit une exubérance d'idées et une redondance de paroles bien explicables chez un écrivain né à Mexico et dont le nahua était peut-être la langue maternelle. Il est d'ailleurs, en pareil cas, plus facile de retrancher que d'ajouter ; en dégageant ces récits du fatras qui les encombre, un traducteur habile en tirerait un livre d'une lecture agréable : il y a des perles dans le fumier de cet Ennius en prose. C'est un écho direct des admirables traditions historiques de la ville et de l'empire de Mexico. Enfant de cette cité et passionné pour sa gloire [2], il s'est proposé de conserver la mémoire des hommes illustres [3] et de célébrer la grandeur, la puissance et la civilisation du pays qu'il appelle sa patrie [4]. C'est le Mexique qu'il regardait comme tel, bien qu'il écrive aussi : « nos Espagnols, — notre nation espagnole [5] », et qu'il fût fidèle sujet de Charles Quint et de Philippe II. Il se réjouit du triomphe de Cortés qui amena celui du Christianisme, mais il proteste contre ceux qui prêchaient l'Évangile l'épée à la main [6]. Juste et humain, il sympathise avec les Indiens et prend leur défense contre leurs oppresseurs [7]. Autant il abhorre l'idolâtrie et les rites sanguinaires des Mexicains, autant il blâme les cruautés d'Alvarado et des conquérants ; c'est pour n'avoir pas à conter

[1] Voy. plus haut, p. 113-114.
[2] Duran, t. I, p. 17, 18.
[3] *Id.*, t. I, p. 98.
[4] *Id.*, t. I, p. 19.
[5] *Id.*, t. I, p. 84 ; t. II, p. 227 ; – t. I, p. 194 ; t. II, p. 225-6.
[6] *Id.*, t. II, p. 260.
[7] *Id.*, t. II, p. 225.

Digitized by Google

tant d'atrocités qu'il s'est abstenu d'écrire l'histoire de la conquête [1].

Son principal but était d'ailleurs de reproduire les relations et les mémoires des Indiens [2]. Il paraît avoir été le premier des Espagnols à écrire *in-extenso* l'histoire de l'ancien Mexique; en tout cas, il ne nous reste pas d'ouvrage antérieur au sien où elle soit traitée avec plus de détails dans une langue européenne. Devançant ses contemporains et doué de plus d'esprit critique que beaucoup de ses successeurs, il a compris qu'il fallait contrôler et citer les sources. C'est ce qu'il fait à chaque pas et avec autant de précision qu'on peut le faire quand on se réfère exclusivement à des traditions orales ou à des manuscrits. Comme représentant de l'école historique de Mexico, il n'a d'autre émule que Tézozomoc (on ne parle ni de Tobar, ni d'Acosta ses copistes, ni de Torquemada qui n'est pas d'une école particulière), et il l'emporte, non seulement parce qu'il est en général plus circonstancié, mais encore parce que, malgré sa prolixité et l'incorrection de son style, il n'est jamais incompréhensible, et ce n'est pas toujours le cas pour Tezozomoc. Grâce aux confidences des traditionnaires, les anciens n'ont pas de secrets pour lui. Il s'est si bien pénétré de son sujet qu'il paraît avoir vécu avec eux; il les fait parler, il les fait agir sous nos yeux, il pénètre dans leurs conseils, il scrute même leur pensée; ainsi familiarisé avec eux, il a pu les peindre au vif et en a tracé des portraits si frappants, dans des tableaux si animés, qu'il semble les avoir ressuscités, ce qui était l'objet de son ambition [3].

Son ouvrage, après avoir été enseveli pendant trois cents ans dans la poussière d'une bibliothèque, produit l'effet d'un revenant qui apparaît en plein XIXe siècle pour révéler les mystères de cette étrange civilisation et faire comprendre comment un peuple misérable, et méprisé à l'origine, s'est progressivement élevé sous l'habile direction de chefs patriotiques et tout dévoués à leur œuvre. Il y a là de curieux points de comparaison avec les résultats obtenus par la persévérance et la politique des consuls et des empereurs romains, de la dynastie Capétienne, des Wasa, des Romanow, des Habsbourg et des Hohenzollern. L'effet que

[1] *Id.*, t. II, p. 33.
[2] *Id.*, t. I, p. 18; t. II, p. 33. — Cfr. plus haut, p. 127-142.
[3] *Id.*, t. I, p. 18 : « Quanto ha sido mi deseo de dalle vida y resucitalle de la muerte y olvido en que estava, a cabo de tanto tiempo. »

Digitized by Google

durent produire les révélations du P. Duran sur les Espagnols de son temps, est encore bien plus grand sur nous qui vivons plus loin des événements et dans un monde tout différent. Mais ces dissemblances même sont ce qui augmente à nos yeux l'intérêt de cet ouvrage, de même qu'en géographie le lecteur préfère les relations qui le transportent dans les pays les plus inconnus. Et ce n'est pas une affaire de simple curiosité : aujourd'hui que nous disposons déjà de tant de matériaux et d'études préliminaires, il faudra bientôt les dépouiller systématiquement, les classer et en condenser les résultats pour se rendre compte de la marche de l'humanité, non pas seulement, comme faisait l'ancienne philosophie de l'histoire, dans de magnifiques synthèses de fantaisie, mais en s'appuyant exclusivement sur des faits bien établis. Plus haut l'on pourra remonter, plus loin l'on portera ses regards, et plus complets seront les enseignements donnés par l'histoire, plus longue sera l'expérience acquise par l'humanité. A ce point de vue l'histoire du Mexique ne saurait nous être indifférente, quoiqu'elle n'ait pas de point de contact avec la nôtre, et, comme c'est dans le livre du P. Duran qu'il faudra chercher l'écho le plus pur et le plus clair de la tradition mexicaine, il devient par là d'une importance universelle : sa valeur est donc inappréciable !

E. BEAUVOIS.

Digitized by Google

LA PREMIÈRE CONQUÊTE

DE LA FRANCHE-COMTÉ.

1668.

Le 24 février 1668, Louis XIV revenait à Saint-Germain-en-Laye, lieu le plus ordinaire de sa résidence avant la construction du palais de Versailles. Il en était parti, le 4 du même mois, pour aller se mettre à la tête de ses troupes, opérant enFranche-Comté. Après la reddition de Dôle et de Gray, places les plus importantes de la province, les autres villes s'étant déjà rendues à ses lieutenants, il avait repris le chemin de la capitale, et après vingt jours d'absence, il était de retour, ayant conquis en ce court espace de temps une vaste province.

Aussi les applaudissements ne lui manquèrent pas. Ce succès faisait presque oublier la campagne de l'année précédente, une des plus glorieuses du règne du grand roi. Cette guerre de quelques jours, terminée si heureusement, avait enthousiasmé les panégyristes. Poètes, orateurs, célébraient à l'envi la gloire du jeune vainqueur. L'Académie française elle-même, malgré sa réserve, alla en corps lui adresser ses félicitations : la rapidité et la grandeur du succès lui ayant paru mériter cette démarche extraordinaire. Nous ne parlons pas des populations, fières naturellement des lauriers cueillis par le monarque et ses lieutenants.

Il faut toutefois que l'impartiale histoire rabatte un peu de cet enthousiasme universel. La vérité a ses droits ; dût-elle enlever quelques fleurons à la couronne du triomphateur, elle ne peut embellir ni dissimuler la réalité. Ce qu'on appela une rapide et merveilleuse conquête ne fut qu'une surprise, tentée contre des

Digitized by Google

adversaires confiants et sans défense, et dont la trahison assura le succès. Car c'est le nom de trahison qu'il faut donner aux menées sourdes, aux défections et à la vénalité qui aplanirent les obstacles.

Le prince de Condé, le duc, depuis maréchal de Luxembourg, les principaux chefs dans cette guerre, Louis XIV qui y déploya sa fastueuse bravoure, n'y trouvèrent pas l'occasion d'y cueillir de brillants lauriers. Ce facile succès ne diminue pas la gloire acquise par eux sur d'autres champs de bataille ; mais il ne peut y ajouter beaucoup. Disons cependant, pour être juste, que le prince de Condé a le mérite d'avoir préparé cette campagne, aidé par le marquis de Louvois, ministre de la guerre, avec une activité, un coup d'œil et une prudence remarquables. S'il n'eut pas l'occasion d'y faire montre de sa valeur et de ses talents militaires, il ne faut pas oublier qu'il avait tout fait pour être prêt, et que la résistance des Franc-Comtois, si elle se fut produite, n'eût pu tenir devant le vainqueur de Rocroi et de Fribourg.

Nous ne dissimulerons pas, que nous même jusqu'ici, sur la foi de la plupart des historiens, nous avions partagé l'opinion presque générale sur une guerre qui est regardée comme un brillant et glorieux fait d'armes. Mais un séjour dans la province nous ayant fait connaître les traditions locales, moins louangeuses pour le grand roi, nous avons examiné des documents [1], pour la plus grande partie peu connus, dont l'étude a modifié notre manière de voir. C'est le résultat de notre examen que nous allons présenter au lecteur, n'avançant pas un seul fait sans l'appuyer d'une autorité.

[1] Ces documents sont principalement :
L'histoire de la conquête de la Franche-Comté, par l'illustre académicien Pellisson, qui avait suivi le roi dans cette campagne. La relation qu'il en fit plut tellement à Louis XIV, qu'il accorda à l'auteur le titre de son historiographe et une pension de deux mille écus sur sa cassette ;—Un manuscrit portant pour titre : *Projet de la conquête du Comté de Bourgogne*, dont il existe plusieurs exemplaires à la bibliothèque nationale, fonds français, nos 5847 et 11628 ; c'est un recueil de lettres de Condé et de Louvois, relatives surtout aux préparatifs de cette guerre ; — Plusieurs récits et autres documents sur la même conquête, existant en manuscrit à la bibliothèque nationale. dans la Collection Moreau, nos 909 et 913 : - Un *mémoire historique sur D. Jean de Watteville*, publié dans les mémoires de la *Société d'émulation du Jura*, en 1881 ; — *Annuaire du Jura*, 1845; — *Bibliothèque raisonnée*, tome XXV, etc.

Digitized by Google

I

La Franche-Comté relevait alors, comme on le sait, depuis près de deux siècles de la couronne d'Espagne. Cette monarchie en avait hérité de Philippe le Beau, père de Charles Quint et petit fils de Charles le Téméraire, qui fut le dernier duc souverain des deux Bourgognes. L'Espagne s'était vu, l'année dernière, dépouiller par Louis XIV d'une partie de ses provinces des Pays-Bas espagnols. Ce monarque, après la mort du roi Philippe IV, dont il avait épousé la fille Marie-Thérèse, avait voulu faire valoir ses droits à la succession de son beau-père. Nous n'avons pas à examiner ici la légitimité de ces droits. Contentons-nous de dire qu'ils étaient fondés sur une loi de *dévolution*, qui existait dans les Pays-Bas ; par cette loi, les enfants du premier lit, ne fût-ce que des filles, excluaient de la succession ceux du deuxième lit. C'était le cas de Marie-Thérèse, fille d'un premier lit de Philippe IV, au détriment de Charles II, son successeur, fils d'un deuxième lit. En vertu de cette même loi, Louis XIV réclamait cette portion des domaines du roi défunt. Le roi d'Espagne ne voulut pas admettre cette prétention, et le roi de France lui déclara la guerre.

Cette guerre, on le sait, ne fut pas heureuse pour les Espagnols. Dans le voisinage de la France, limitrophe de la province de Bourgogne dont elle avait fait autrefois partie, la Franche-Comté restait soumise à la domination du roi d'Espagne. Louis XIV ne pouvait la réclamer, comme les Pays-Bas, en vertu de la loi de *dévolution*, qui n'existait pas dans cette contrée. Mais c'était une possession de ses ennemis, et il prit la résolution de l'enlever aux Espagnols et d'en faire une province française.

Il pensait avec raison avoir bon marché d'un pays peu ou mal défendu. Les désastres que l'Espagne venait de subir l'avaient assez affaiblie pour ne lui permettre de laisser en Franche-Comté que vingt compagnies d'infanterie de cinquante à soixante hommes, dont cinq à Dôle, cinq à Gray, cinq à Salins, et les cinq autres disséminées dans plusieurs châteaux [1]. Il s'y trouvait

[1] Lettre du prince de Condé, du 15 décembre 1667.

Digitized by Google

encore trois compagnies franches, à Dôle, à Besançon et à Gray, et une seule compagnie de cavalerie dont seize hommes à Dôle [1]. La province pouvait mettre sur pied cinq ou six mille hommes de milices bourgeoises ; mais elles n'étaient pas organisées, et il fallait du temps pour les lever. Le gouverneur, le marquis d'Yenne, était sous la dépendance du marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur-général du Milanais, qui était lui-même dans l'impossibilité de fournir plus de forces à la Franche-Comté.

Dans cette situation, les Franc-Comtois, qui ne soupçonnaient rien des projets hostiles du roi de France, mais qui étaient peu rassurés sur le sort de leur province, exposée à devenir un champ de bataille pour les armées de Louis XIV et de l'empereur qu'on craignait de voir se jeter sur la Bourgogne, comptant peu d'ailleurs sur l'Espagne qui les abandonnait à eux-mêmes [2], et redoutant la puissance du monarque français, les Franc-Comtois avaient conçu le projet d'obtenir de celui-ci un traité qui garantît leur neutralité en cas de guerre. Ils offraient en retour de payer un subside. Le roi avait, dans le cours de l'année 1667, prêté l'oreille à cette proposition, et M. Moulière, ambassadeur de France en Suisse, avait été chargé de négocier ce traité. Moulière demandait une somme de trois cent mille livres pour un an de durée ; les Franc-Comtois ne voulaient payer au plus que deux cent mille livres et exigeaient une durée de trois ans [3]. Les négociations furent rompues.

Louis XIV n'avait cependant pas renoncé à son projet de faire la conquête de la province. Il valait mieux la posséder que de faire avec elle un traité de neutralité. On était toujours en guerre avec l'Espagne ; on pouvait s'emparer d'un pays qui lui appartenait : c'était le droit de la guerre. On résolut d'agir.

Le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, fut envoyé à Dijon dans les premiers jours de décembre 1667. Il était chargé d'abord de reconnaître le pays, de se renseigner sur la valeur des fortifications des places et sur leurs moyens de défense. Il commença par émettre l'opinion, qu'il modifia un peu dans la suite, qu'on ne pouvait songer à rien entreprendre avant le milieu de février, à cause des mauvais chemins [4]. Quant aux fortifications

[1] Lettre du prince de Condé, du 15 décembre 1667.
[2] *Ibid.*
[3] Lettre du prince de Condé, du 7 janvier 1668.
[4] Lettre du prince de Condé, du 11 décembre 1667.

Digitized by Google

des places fortes, il était assez rassuré. Besançon est en mauvais état de défense ; si on peut l'investir avant qu'on n'ait pu y introduire des troupes, sa résistance ne peut être longue [1]. Salins n'est pas non plus très fort [2]. Condé présume que le siège de Besançon demandera au plus huit jours et celui de Salins cinq à six [3]. Arbois, Poligny, Lons-le-Saunier, Courlaoux, qu'il faudra prendre [4], ne peuvent présenter une grande difficulté. Dôle est mieux défendue, quoique ses fortifications laissent beaucoup à désirer [5]. Le prince ne parle pas de Gray, qui était du reste la ville la plus forte de la province, et où résidait en ce moment le gouverneur [6].

Le plan de campagne que le prince proposait à Louis XIV, était de marcher rapidement sur Besançon et Salins, par le pont de Rochefort sur le Doubs, dont il faudrait s'assurer parce que c'était un passage avantageux pour les troupes, dans une saison surtout où la crue des eaux rend les gués impraticables [7]. On prendrait Pesme, bourgade plus au nord, à quelques lieues de Gray ; on y laisserait assez de forces pour tenir tête à cette ville [8]. Puisque le roi, ainsi que l'écrit Louvois, ne songe pas à rien tenter d'abord sur Dôle, on attendrait l'effet produit par la prise de Besançon et de Salins, pour se décider à attaquer Dôle et Gray. Il est prudent d'ailleurs d'occuper de suite les deux premières places, pour fermer le passage aux Suisses, s'ils venaient à marcher à l'aide de leurs voisins [9]. Le château de Joux, situé sur le haut d'un rocher qui commande l'entrée de la Suisse en Franche-Comté, sera aisément pris. Il n'est défendu que par une faible garnison, et le gouverneur, dit-on, se laisserait gagner pour de l'argent [10].

En même temps que le prince de Condé étudiait la province et arrêtait son plan de campagne, Louvois s'occupait, avec son

[1] Lettre du prince de Condé, du 20 décembre 1667.
[2] Lettre du prince de Condé, du 6 janvier 1668.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Lettre du prince de Condé, du 15 décembre 1667.
[6] Lettre du prince de Condé, du 30 décembre 1667.
[7] Lettre du prince de Condé, du 20 décembre 1667.
[8] Lettre du prince de Condé, du 6 janvier 1668.
[9] Lettre du prince de Condé, du 20 décembre 1667.
[10] Lettre du prince de Condé, du 22 janvier 1668. — Cette opinion était fausse. La suite prouvera le contraire.

Digitized by Google

activité bien connue, de préparer l'armée destinée à agir dans cette entreprise, de la fournir d'armes, de munitions, de moyens de transports, de vivres. Il annonce au prince une vingtaine de mille hommes d'infanterie et de cavalerie [1], sans compter ce qu'il pourra tirer de plusieurs provinces. Sur les demandes et les instructions de celui-ci, il pourvoit à tout. Leur correspondance mutuelle témoigne de la prévoyance du général et de la diligence du ministre.

Mais on tenait à surprendre la Franche-Comté ; il fallait donc faire tous les préparatifs secrètement et ne tomber sur la province que lorsqu'on serait prêt, sans qu'elle pût, victime sans défense, redouter d'avance le sort qui la menaçait. On employa dans ce but tous les moyens imaginables. On va juger si les artifices dont on se servit sont tous autorisés par la dissimulation permise à la guerre pour masquer ses projets aux adversaires.

Louvois annonce au prince qu'on va lui envoyer des canons, et qu'il ait soin de publier que c'est pour remplacer dans le château de Dijon ceux qui en ont été enlevés pour être refondus. Les affûts nécessaires pour la campagne vont être dirigés sur Chalon-sur-Saône ; il devra les retenir lors de leur passage à Dijon, sous un prétexte plausible. Les mèches pour l'artillerie sont commandées à Lyon ; elles seront expédiées comme si elles étaient destinées à fournir les diverses places du nord qui en manquent [2]. Cinq mille sacs à terre sont envoyés à Dijon comme marchandises, avec ordre de ne les livrer qu'à celui qui viendra les prendre de la part du Prince [3].

Il fallait non seulement cacher les préparatifs, mais endormir les Franc-Comtois dans leur sécurité. On choisit un moyen qui fut jugé efficace : ce fut de paraître animé à leur égard d'intentions pacifiques, en renouant les négociations qui avaient été rompues touchant le traité de neutralité. Le prince de Condé fait son possible pour engager les Franc-Comtois à lui envoyer des députés dans ce but. Il prend ce prétexte pour faire partir pour Dôle, siège du Parlement de Franche-Comté, M. de Chamilly, officier de sa suite, qui, en même temps qu'il pressera l'envoi de

[1] Lettre de Louvois, du 14 décembre 1667.
[2] *Ibid.*
[3] Lettre de Louvois du 13 janvier 1668.

Digitized by Google

députés, examinera la ville et se rendra compte de sa force [1]. De son côté, Louvois écrit à Moulière en Suisse de venir se réunir à Chamilly, comme pour négocier ce traité [2]. En même temps, il envoie M. de Saint-Hilaire, officier du génie, chargé ostensiblement de réparer les places fortes de la Bourgogne, et un commis des vivres, qui se présentera partout comme un marchand voyageant pour son commerce [3]. Le roi, qui se propose d'aller en Franche-Comté, prépare ses équipages sans bruit et dit publiquement qu'il doit se rendre à Thionville [4].

Cependant l'invitation du prince avait eu le succès qu'on attendait. Le 4 janvier, le Parlement de Dôle lui écrit qu'il envoie deux députés, M. d'Aubépin, gentilhomme de la province, et M. Jobelot, conseiller, pour conclure avec lui un traité de neutralité [5], et le 6 les députés arrivent à Dijon [6]. Il est curieux de suivre la marche de cette prétendue négociation, qui n'était qu'un leurre de la part des Français.

Le lendemain de leur arrivée, les députés viennent trouver le prince et lui rappellent que des conférences pour négocier ce traité avaient eu lieu avec M. Moulière, qui demandait trois cent mille livres et n'accordait qu'un an de durée, et que les Franc-Comtois voulaient obtenir trois ans et ne payer que deux cent mille livres. Ils ajoutent qu'ils sont dans les mêmes dispositions.

Condé, feignant la surprise, leur répondit qu'il ne comprenait pas qu'ils ne fissent que les mêmes offres, sachant l'impuissance de l'Espagne à les secourir en cas d'attaque. Il exagéra à dessein la faiblesse de cette puissance et la force du roi de France. Il était prêt du reste à renouer les négociations, mais à de nouvelles conditions. S'ils tenaient à une durée de trois ans, il leur faudrait donner cinq cent mille livres. A cette demande, les députés objectèrent que la misère du pays était trop grande pour lui imposer une charge aussi lourde. Enfin, ils consentirent à donner trois cent mille livres pour trois années. Le prince de Condé

[1] Lettre du prince de Condé, du 20 décembre.
[2] Lettre de Louvois, du 23 décembre.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Lettre du parlement de Dôle, du 4 janvier.
[6] Lettre du prince de Condé, du 7 janvier.

Digitized by Google

n'accepta pas et les engagea à aller en conférer avec leur Parlement [1].

Condé rendit compte de son entrevue à Louvois, et reçut pour réponse de faire traîner en longueur le plus qu'il pourrait la négociation du traité, sans désespérer les Franc-Comtois. Il faudra leur dire que le roi ne peut rien conclure avec le marquis d'Yenne, qui n'est qu'un gouverneur subalterne, et qu'ils devront obtenir un pouvoir, ou de Madrid, ou du marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur général. Cela fera gagner du temps. Vers le 24 ou 25 janvier, le prince devra annoncer aux députés qu'il lui faut partir pour Toul, afin de rejoindre le roi qui doit s'y rendre. « Vous resterez toutefois, ajoute le ministre, en disant que vous avez appris que le roi a retardé son voyage, qu'il ne quitte Saint-Germain qu'à la fin du mois, et que vous ne partirez qu'après avoir été informé de son départ [2]. »

Louis XIV lui-même se prêta à cette supercherie, en envoyant ses maréchaux des logis à Châlons-sur-Marne pour faire croire qu'il allait dans cette direction, et en écrivant au prince de Condé une lettre, destinée à être montrée, dans laquelle il prescrit au prince, que, dès qu'il pourra s'éloigner de Dijon, il devra s'acheminer vers Metz, pour le rejoindre dans le voyage qu'il entreprend en Flandre, car il y aura besoin de ses services [3]. Il n'est pas nécessaire de faire observer que toutes ces ruses n'avaient pour but que d'endormir les Franc-Comtois et de gagner du temps.

Toutefois le prince, ayant quelques craintes au sujet d'indiscrétions qui auraient pu leur donner l'éveil, leur fait dire, non par lettres, mais par un envoyé, afin qu'il ne reste aucune trace de sa démarche, qu'après tout le roi ne tient pas absolument à exiger cinq cent mille livres et à refuser la durée de trois ans, mais qu'il regarde comme essentiel qu'ils aient pour traiter un pouvoir du marquis de Castel-Rodrigo. Il savait d'avance que son insistance simulée ne produirait rien, et parce que les Franc-Comtois n'étaient pas disposés à demander ce pouvoir, et parce que le marquis ne consentirait pas à l'accorder, puisque ce traité de neutralité fermait la Franche-Comté aux forces que

[1] Lettre du prince de Condé, du 7 janvier.
[2] Lettres de Louvois, des 13 et 15 janvier.
[3] Lettre de Louis XIV, du 20 janvier.

Digitized by Google

l'Espagne espérait obtenir de l'Allemagne pour tomber sur la Bourgogne ; le prince ne doutait donc pas d'un refus. Il ne romprait pas cependant avec eux, mais il leur promettrait de faire tous ses efforts pour gagner le roi. Il atteindrait par ces pourparlers le 4 ou 5 février, époque où tout serait prêt. Alors, le roi pourra démasquer ses batteries, et sous le prétexte, véritablement étonnant, qu'ils ne veulent pas traiter de bonne foi, puisqu'ils reculent toujours la demande d'un pouvoir, il sera autorisé à les attaquer. « J'espère, ajoute le prince, que cela les endormira, pourvu que les lettres venues de Paris ne les réveillent pas [1]. »

Là était en effet le danger. Dès le 18 janvier, le prince de Condé écrivait à Louvois qu'on se doutait à Dijon de quelque chose, que des lettres, arrivées de Paris, avaient annoncé la venue du roi et l'investissement prochain de Dôle. Les Franc-Comtois pouvaient prendre l'alarme ; il importait de faire retenir les lettres qui parleraient de l'entreprise [2]. Louvois lui répond qu'il empêcherait bien le départ de la poste pour la Bourgogne, mais que cette mesure donnerait des soupçons. Il s'arrête donc à un plan machiavélique, qu'il communique au prince, et que celui-ci approuve : c'est de faire voler le courrier, à quelques lieues de Paris, par de faux brigands apostés par le ministre [3]. Voici comment Louvois lui-même rend compte à Condé de l'exécution de la manœuvre : « L'ordinaire de Dijon, lui écrit-il, a été volé hier à Villeneuve-saint-George par mon ordre. Les paquets seront remis de nuit, au bout de quelques jours, dans la boîte de la grande poste ; ainsi ils n'arriveront qu'après votre départ pour Besançon. Je retiendrai jusqu'au dimanche 29 janvier le courrier qui devrait partir le samedi, et le maître du bureau fera la méprise d'envoyer à Lyon le paquet de Dijon, à Dijon le paquet de Lyon ; ce qui gagnera du temps [4]. » Condé le félicite : « J'ai bien de la joie, dit-il, que vous ayez fait voler le courrier ; cela nous sera fort utile. Si l'on avait fait cela au précédent, les Comtois n'auraient pas été si alarmés [5]. »

[1] Lettre du prince de Condé du 22 janvier

[2] Lettres du prince de Condé, des 18, 19 et 20 janvier.

[3] Lettre de Louvois, du 25 janvier. — Lettre du prince de Condé, du 27 janvier.

[4] Lettre de Louvois, du 27 janvier.

[5] Lettre du prince de Condé, du 29 janvier.

Digitized by Google

On avait cependant pris toutes les précautions pour les endormir. Nous avons déjà dit comment les envois de canons, de munitions, de vivres avaient été dissimulés. Les envois de troupes étaient cachés avec le même soin. Ainsi celles qui partaient de Paris, de la Champagne, même du Dauphiné, pour la Bourgogne, étaient censées aller en Catalogne. Les unes devaient passer par Dijon, où le prince saurait bien trouver un prétexte pour les retenir; les autres, une fois en marche, recevraient en chemin un contre-ordre. L'essentiel était qu'on ne pût soupçonner, ni à Paris, ni ailleurs, quelle était leur véritable destination [1].

Malgré tous ces stratagèmes, les Franc-Comtois commençaient à prendre l'alarme. Le Parlement de Dôle jugea à propos d'envoyer au prince une nouvelle députation, pour répondre aux propositions qu'il en avait reçues. Était-ce aussi dans le but de s'assurer, *de visu*, de la réalité des préparatifs de guerre? Le prince de Condé le craignit, et pour les empêcher de venir jusqu'à Dijon, où ils auraient pu être trop bien renseignés, il se hâta de leur écrire à Auxonne, où ils étaient arrivés, en route pour Dijon, d'y attendre le retour du courrier qu'il avait envoyé au roi, et qui devait rapporter sa réponse touchant le traité. Les députés parurent d'abord surpris de ce retard; peut-être eurent-ils des soupçons. Toutefois, ils envoyèrent au prince par écrit la réponse que le Parlement faisait à ses demandes : ils ne pouvaient donner que trois cent mille livres, et ils exigeaient une durée de trois ans pour le traité, qu'ils s'engageaient à faire ratifier par le marquis de Castel-Rodrigo dans un délai de trois mois [2].

Cette réponse convenait aux plans de Louis XIV. Elle permettait, comme le prince l'avait insinué, de changer de front, sous prétexte du peu de bonne foi apporté dans les négociations. Tout à coup, le 29 janvier, le prince apprend que les Franc-Comtois ont sérieusement pris l'alarme et qu'ils s'occupent de rassembler leurs milices. « On tâchera de les prévenir, dit-il dans sa lettre à Louvois [3]. » Le ministre comprit qu'il fallait se hâter. Deux jours après, il écrit au prince de

[1] Lettre de Louvois, du 9 janvier.
[2] Lettre du prince de Condé, du 27 janvier.
[3] Lettre du prince de Condé, du 29 janvier.

Digitized by Google

Condé que la marche en avant lui paraît une mesure urgente, mais que cependant il devra donner une explication plausible aux Franc-Comtois du mouvement des troupes.

« Puisqu'ils ne paraissent pas disposés, leur dira-t-il, à obtenir de suite la ratification du traité, et qu'ils demandent pour cela un long délai, le roi, qui craint toujours de voir l'empereur envahir sa province de Bourgogne, veut se garantir contre son attaque, en occupant la Franche-Comté, laquelle pourrait servir de passage aux troupes de son ennemi. Dans ce but, le prince devra d'abord s'assurer de deux postes importants, Rochefort et Pesme ; le roi lui-même va se mettre en route pour Dijon [1]. » On ne démasquait pas encore ouvertement le projet de s'emparer de Besançon, Salins, Dôle et Gray; mais on expliquait la marche des troupes et ces deux premières opérations par la nécessité de prendre des positions défensives.

II

Le prince de Condé, au reçu de cette lettre, en fit parvenir à Dôle le contenu, et aussitôt, sans perdre de temps, il fit partir M. de Chamilly pour aller occuper Rochefort [2]. On était au 2 février. Les malheureux députés ne pouvaient plus douter des projets hostiles de la France. Ils retournèrent à Dôle, mettant fin à une mission, devenue inutile, par une lettre respectueuse qu'ils adressèrent au prince. Ils lui disaient dans cette lettre que les conditions qu'ils venaient proposer pour conclure le traité n'ayant pas été acceptées, ils se retiraient. Ils le remerciaient très obséquieusement des soins qu'il avait bien voulu apporter à cette négociation [3].

Condé pouvait désormais agir à découvert. Le 3 février, il fait partir pour Salins un corps de troupes, sous les ordres d'un officier distingué par sa bravoure et son habileté, qui lui avait été donné pour principal lieutenant. C'était le duc, depuis maréchal de Luxembourg, qui devait être une des gloires du siècle de

[1] Lettre de Louvois, du 31 janvier.
[2] Lettre du prince de Condé, du 2 février.
[3] Lettre des députés, du 3 février.

Digitized by Google

Louis XIV. Lui-même se met en marche le 4 pour Besançon[1], à la tête des gardes-françaises et d'un gros de cavalerie[2].

Le lundi 6 février, sa cavalerie arriva devant la ville[3], et le lendemain, dès le matin, il fit sommer les habitants de se rendre[4]. Cette place était dans une position assez forte, entourée par le Doubs comme par un anneau, moins d'un côté, où elle avait pour défense une éminence assez roide, où se trouve aujourd'hui la citadelle, et un mur. Mais ce mur était en mauvais état et mal armé, ainsi que le reste des murailles qui suivaient le cours du fleuve[5]. D'ailleurs, le nombre des défenseurs était très réduit; deux cent cinquante hommes environ de troupes espagnoles, et à peine dix-sept cents hommes de milice bourgeoise. Et encore pour former ce nombre, on avait enrôlé même les septuagénaires, les jeunes gens de treize à quatorze ans, et les membres du clergé séculier et régulier, à la tête duquel on voyait l'archevêque, une pique à la main. On n'avait pu garnir suffisamment que la dixième partie des murailles[6].

Condé ne songeait pas à faire un siège en règle. Il n'avait avec lui que des forces peu importantes. Une partie de son corps d'armée avait été laissée pour occuper Rochefort et Pesme; une partie avait été donnée au duc de Luxembourg pour aller s'emparer de Salins; le prince attendait des renforts. Néanmoins, il avait couvert les hauteurs voisines avec ce qu'il avait de troupes sous la main. Il comptait sur la terreur que son arrivée avait produite dans Besançon[7].

La consternation, en effet, y était grande. Dès qu'on eut reçu la sommation du prince, le conseil s'assembla à la hâte. Son président, Boisot, remontra qu'aucun homme de bon sens ne pouvait être d'avis de résister, en l'état de faiblesse où était la ville, presque sans murailles et sans garnison. On prit la résolution de capituler à des conditions favorables. Un des plus ardents partisans de la capitulation fut l'archevêque. Condé reçut les

[1] Lettre du prince de Condé.
[2] Bibl. nat. mss., Coll. Moreau, 913.
[3] *Ibid.*, 909.
[4] Pellisson.
[5] *Ibid.*
[6] Bibl. nat. mss., Coll. Moreau, 913.
[7] Pellisson.

Digitized by Google

députés qui lui apportaient les conditions des habitants avec affabilité; mais en protestant des intentions du roi et des siennes, pleines de bienveillance envers la ville, il leur déclara qu'il n'accordait que jusqu'au soir pour donner une réponse définitive, résolu, si la ville n'ouvrait pas ses portes, à brusquer une attaque dans la nuit. Les députés revinrent, et le conseil s'empressa de signer un acte de capitulation dont les premiers articles stipulaient la conservation de la religion catholique dans toute sa pureté. Il fut porté le soir même au prince, qui entra dans Besançon le 8 au matin [1]. La ville était soumise sans qu'on n'eût de part ni d'autre brûlé une amorce.

Salins n'arrêta pas plus longtemps le duc de Luxembourg. Il s'était emparé sans peine des châteaux qui entouraient la ville, et qui étaient, ou en ruines, ou mal défendus. Il investit la place le 6 avec un seul régiment et un petit corps de cavalerie. Elle était presque toute ouverte, privée de plus de deux cents toises de murailles tombées de vétusté. Il ne s'y trouvait qu'une très faible garnison et une poignée seulement de bourgeois armés [2]. Quand Luxembourg s'en approcha, il trouva les habitants qui brûlaient les faubourgs, pour opposer l'incendie à la marche de l'ennemi. Il les poursuivit vers la ville. On tira sur lui quelques volées de canon et quelques mousquetades qui tuèrent un homme et blessèrent quelques chevaux. Ce fut tout le sang répandu. Le duc se préparait à tenter une attaque, quand les habitants, comprenant qu'ils ne pouvaient se défendre, offrirent le jour même une capitulation dont les conditions furent acceptées, et Salins fut occupé par les Français [3].

Louis XIV cependant, précédé de Louvois, était parti secrètement de Saint-Germain, le 4 février, pour se rendre en Bourgogne; il ne suivit pas dans ce voyage la route ordinaire, afin de donner le change sur ses intentions. Enfin il atteignit Dijon le 8. Il venait de descendre de cheval, quand on vit Louvois arriver d'Auxonne, où il était allé pour s'occuper des renforts et des munitions qu'il devait envoyer au prince de Condé. Il venait en toute hâte annoncer au roi qu'il avait reçu presque au même moment deux courriers qui lui apportaient le texte des capitulations de Besançon et de Salins.

[1] Pellisson.
[2] Bibl. nat. mss., Coll. Moreau, 913.
[3] Pellisson.

Digitized by Google

Un si prompt et si facile succès changea à l'instant les résolutions du roi. Il n'avait pas songé jusqu'ici à attaquer Dôle, dont le siège lui paraissait offrir des difficultés, surtout dans cette saison. Mais, comptant sur la démoralisation que devait produire sur les Dôlois la nouvelle de la reddition de deux places importantes, connaissant d'ailleurs la faiblesse de la garnison, il se décida subitement à marcher sur Dôle [1], qui n'est éloignée de Dijon que d'une douzaine de lieues.

Avant de se mettre en route, il charge M. de Villars de prendre le gouvernement de Besançon, et le marquis de Noisy-Maupeou celui de Salins, en même temps qu'il donne l'ordre au prince de Condé et au duc de Luxembourg de le rejoindre devant Dôle, avec ce qu'ils pourraient lui amener de forces, sans dégarnir les deux places [2]; et le 9 février, il se dirige de sa personne vers Dôle, précédé et accompagné d'environ dix mille hommes [3].

Le 10, il parut devant la ville et y établit ses quartiers. Le corps de la place, généralement bon, était capable de résister longtemps à un siège, et l'on aurait pu espérer de voir se renouveler l'héroïque défense de la ville, quand, en 1636, le prince de Condé, père du prince actuel, avait été contraint de se retirer après trois mois de siège. Mais, outre que plusieurs points étaient faibles, la ville n'avait qu'une garnison insignifiante, une milice peu nombreuse, et une poignée de jeunes Franc-Comtois qui s'étaient jetés dans la place [4]. Ce qui faisait surtout défaut, c'était l'énergie dans les chefs et la résolution dans la population. Au premier bruit de la marche des Français, le marquis d'Yenne était accouru de Gray, où il se trouvait. Ce gouverneur, honnête homme, mais faible et peu capable, n'avait pas fait les moindres préparatifs de défense; il avait à peu près passé tout son temps à se quereller avec le parlement, qu'il n'aimait pas, sur la détresse de la place, se rejetant la chose l'un sur l'autre, mais sans rien faire pour y remédier. Dès qu'il avait appris l'arrivée du roi à Dijon, il s'était réfugié dans le château de Joux, à l'extrémité de la province [5].

[1] Pellisson.
[2] Pellisson. — Lettre de Louvois, du 8 février.
[3] Bibl. nat. mss., Coll. Moreau, 913.
[4] Bibl. nat. mss., Coll. Moreau, 913.
[5] Pellisson.

Digitized by Google

Le roi avait fait la reconnaissance de la place quand le prince de Condé le rejoignit le 10 vers le soir. Le lendemain, on fit une attaque peu sérieuse pour tâter les habitants; elle fut repoussée, et l'on vit qu'il faudrait attaquer avec vigueur. Dans ce but, le 12, l'armée fut partagée en trois corps, qui donnèrent de trois côtés à la fois. Mais on trouva une résistance à laquelle on ne s'attendait pas. Le roi, craignant de ne pouvoir emporter la place par des attaques de vive force, se décida à faire un siège en règle, et employa la journée du 13 à ouvrir des tranchées et à dresser des batteries, quand les assiégés demandèrent une suspension d'armes qui leur fut accordée [1].

C'était une preuve de leur irrésolution. Louis XIV en profita pour envoyer dans la ville un parlementaire leur offrant de capituler. La délibération ne fut pas longue. Les habitants se voyaient ou se croyaient incapables de se défendre; ils acceptèrent sur-le-champ la capitulation : le 14, après midi, le roi entra triomphalement dans Dôle, et alla faire chanter le *Te Deum* dans l'église principale [2].

Il ne s'arrêta pas dans cette ville, et dès le lendemain se mit en route vers Gray, qui passait pour la plus forte place de la province. Le temps pluvieux et les débordements des rivières rendirent sa marche assez lente. Il mit trois jours à faire un chemin, qui, en temps ordinaire, n'en aurait demandé que deux à peine [3].

Pendant ce temps, Noisy, homme ardent et entreprenant, ayant pris, comme nous l'avons vu, possession du gouvernement de Salins, y avait trouvé assez de forces pour lui permettre de ne pas demeurer dans l'inaction. Il se mit en campagne à la tête des troupes qui n'étaient pas nécessaires pour tenir garnison, et marcha sur Joux, château fort de la province. En route, il s'empara sans trop de peine de plusieurs autres châteaux mal défendus, qu'il rencontra en traversant les montagnes du Jura, et il arriva devant Joux. Ce château, véritable nid d'aigle situé sur un rocher d'accès difficile, commande l'entrée de la Franche-Comté du côté de la Suisse, ce qui en rendait la possession im-

[1] Pellisson.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

portante. Noisy n'espérait pas s'en emparer de vive force : sa position, s'il eût été bien défendu, le rendait presque imprenable ; mais il savait qu'il ne s'y trouvait qu'une très faible garnison, et que cette place manquait de munitions et même de canon. Toutefois, malgré cette absence de moyens de défense, il aurait trouvé une vigoureuse résistance, si le commandant du château, le baron de Saint-Mauris, homme brave et énergique, eût pu disposer librement de ses minces ressources [1]. Mais le gouverneur de la province, le marquis d'Yenne, s'y trouvait, comme nous l'avons dit, et y exerçait toute l'autorité. Noisy ne l'ignorait pas, et après avoir pris position au pied du château, il envoya au marquis une sommation de se rendre, en le menaçant, s'il résistait, de la vengeance du roi. D'Yenne eut peur et se soumit ; il ouvrit les portes de la place à Noisy, qui s'y installa avec une garnison, laissant la liberté à ses défenseurs de se retirer où ils voudraient. C'était un nouveau succès facilement obtenu [2].

Le roi en apprit la nouvelle en chemin, et le 17 février, au soir, il arriva devant Gray. Il résolut de brusquer une attaque de vive force dès le lendemain. On n'eut à tirer que quelques coups de canon, qui furent les seules démonstrations hostiles. Mais de nouveaux incidents changèrent la face des choses et amenèrent le roi à employer d'autres moyens pour la reddition de la place.

III

Que le lecteur nous permette ici de retourner en arrière, afin de mettre en scène l'homme qui contribua à achever la conquête.

Le Parlement de Dôle était fort effrayé de la marche en avant des troupes françaises, de la prise de Rochefort par Chamilly et de celle de Bletterans, qui avait été occupé le 2 février par Desroches, commandant à Chalon-sur-Saône. Cette forteresse située à l'occident de la province, couvrait la Bresse, vaste plaine qui s'étend jusqu'à la Saône. Les Français s'en étaient emparés facilement, n'y ayant trouvé que treize hommes de garnison [3].

[1] Bibl. nat. mss., Coll. Moreau, 913.
[2] Pellisson.
[3] Lettre du prince de Condé, du 4 février. — Bibl. nat. mss., Coll. Moreau, 909.

Digitized by Google

La gravité des circonstances, jointe à la pénurie des moyens de défense, porta le Parlement à se saisir de la seule planche de salut qui restait à la malheureuse province, surprise dans sa sécurité. En même temps qu'il se hâtait de lever les milices, il songea à demander du secours aux Suisses. Déjà, l'année précédente, une négociation avait eu lieu entre la Franche-Comté et les Cantons, pour conclure une ligue défensive. Cette négociation, menée par Jean de Watteville, n'avait pas abouti, tant par l'opposition de la France que par les exigences des Suisses, qui mettaient leur concours à un trop haut prix [1].

Mais dans l'impossibilité de demander et d'obtenir des secours de l'Espagne, on chercha à se procurer l'appui des Suisses, et l'on fit choix pour aller auprès des Cantons, réunis alors en diète, de l'homme qui avait rempli une première fois une mission analogue. C'était Jean de Watteville, abbé de Baume, haut-doyen du chapitre de Besançon, premier maître des requêtes au Parlement de Dôle.

« Cet homme, dit Pellisson, eut trop de part dans la conquête de sa province, pour être oublié. La Franche-Comté ne possédait pas de personnage plus intelligent et plus habile en affaires que Dom Jean. La nature et la fortune semblaient avoir contribué à en faire un négociateur distingué. Il avait un tempérament froid et paisible en apparence, ardent et violent en réalité ; beaucoup d'esprit, de vivacité et d'impétuosité au dedans, beaucoup de dissimulation, de modération et de retenue au-dehors, son caractère était un foyer miraculeusement recouvert de neige et de glace..... Toutes ces qualités du diplomate, constamment en exercice, non seulement se maintenaient en haleine, mais se perfectionnaient chaque jour au milieu d'une existence agitée et aventureuse comme on en vit rarement [2]. »

Quelle avait été cette existence ? Elle est assez extraordinaire pour que nous croyons devoir la retracer ; on nous pardonnera cette digression, en raison des faits curieux et romanesques que nous allons rappeler [3].

[1] Bibl. nat. mss., Coll. Moreau, 913.

[2] Pellisson.

[3] Ces détails, ainsi que ceux qui suivront sont tirés du *Mémoire sur l'abbé de Watteville*, dressé par M. Abry d'Arcier, franc-comtois érudit de la fin du siècle dernier. Cette notice a été publiée, comme nous l'avons dit, dans les *Mémoires de la société d'Emulation du Jura*, en 1881, par M. Charles Berthelet, son petit-neveu.

Digitized by Google

Jean de Watteville, sorti d'une famille noble, originaire de Suisse et établie depuis deux générations en Franche-Comté, était né à Besançon, en 1614, de Pierre de Watteville, général de cavalerie au service de l'Espagne. Il avait pour frère Charles de Watteville, honoré de la confiance de Philippe IV, vice-roi de Biscaye, chevalier de la Toison d'or, ambassadeur du roi d'Espagne à Londres et en Portugal. C'est dans la première de ces deux résidences qu'en 1661, Charles insulta le comte d'Estrades, ambassadeur de France, dans une querelle au sujet de la préséance, querelle qui aboutit à la reconnaissance des droits de Louis XIV et à l'éloignement de l'ambassadeur espagnol [1].

Jean de Watteville était entré de bonne heure dans les armées espagnoles, où il servit tant en Bourgogne qu'en Italie. Il devint colonel du régiment de Bourgogne, se battit en duel à Milan avec un gentilhomme et le tua. Pour éviter des poursuites, il se réfugia à Paris. Là, ayant entendu un sermon sur l'enfer qui l'effraya, il se fit capucin. Il quitta bientôt l'ordre de saint François pour revêtir l'habit blanc des chartreux [2], et se retira dans l'abbaye de Bonlieu, située près de Château-Vilain, dans les montagnes du Jura, lequel appartenait à sa famille. Il se fatigua, au bout de quelque temps, de cette vie d'austérités et résolut de s'échapper du monastère. Pour n'être pas reconnu, il fit acheter secrètement un costume de gentilhomme. Il s'en revêtit et se mit en devoir d'exécuter son dessein. Comme il allait sortir, le prieur, sans doute prévenu, se trouve sur son passage et veut s'opposer à sa fuite. Watteville n'hésite pas ; il tue le prieur d'un coup de pistolet et s'évade. Il erre dans la montagne jusqu'à ce qu'il rencontre une auberge, où il n'y avait pour toute provision qu'un gigot de mouton déjà retenu par un gentilhomme. Watteville lui propose de partager son repas ; celui-ci refuse ; ils se battent, et le gentilhomme succombe.

Jean se rend chez un parent qui lui donne de l'argent pour s'éloigner du pays. Il se dirige vers Madrid, comptant sur la protection de son frère. Arrivé dans cette ville, il se prend un jour

[1] Abry d'Arcier. — Pres. Hénault, *Abrégé chronol.*

[2] Son épitaphe dans l'église de l'abbaye de Baume, le rappelle en ces termes : *Gallus in albis.*

Digitized by Google

de querelle avec le fils d'un grand d'Espagne, et le tue encore. Craignant les résultats de ce meurtre, il va se cacher dans un couvent de religieuses dont la supérieure était sa parente. Une jeune religieuse s'éprend de lui ; il l'enlève, et va s'embarquer avec elle à Lisbonne sur un navire qui partait pour l'Orient.

Les fugitifs arrivent à Smyrne, où la jeune fille séduite tombe malade et meurt. Watteville se rend alors à Constantinople, offre ses services au sultan Ibrahim, est agréé, embrasse l'islamisme et obtient un grade dans l'armée turque. Il y sert plusieurs années. Dans une guerre avec les Autrichiens, il fait offrir au général ennemi de lui livrer le corps qu'il commande, moyennant une somme d'argent. Il éprouve un refus, et continue de rester au service du sultan.

Plus tard, il est nommé, avec le titre de pacha, gouverneur de plusieurs places de la Morée, qui appartenait aux Turcs. Il y conçoit le projet de livrer ses places aux Vénitiens. Il ouvre avec Venise des négociations, et en échange de sa trahison, il obtient la promesse de sa grâce auprès du Saint-Siège et d'un riche bénéfice. Il remet les places aux ennemis des Turcs, abandonne son poste et revient à Rome. Là il se soumet à une pénitence publique, obtient son absolution du pape Innocent X, et, grâce à la recommandation du Pontife et à l'influence de son frère, est nommé par Philippe IV, roi d'Espagne, à l'abbaye de Baume, un des plus riches bénéfices de la Franche-Comté. Le séjour de ce monastère, bâti dans un site sauvage, paraît trop triste à l'abbé de Watteville. Il rêve d'obtenir l'archevêché de Besançon, où il pourra mener une vie plus luxueuse et plus agréable. Mais le Pape, qui avait été très indulgent, trop indulgent peut-être, en lui pardonnant et lui conférant une abbaye, ne voulut pas engager sa conscience en faisant de lui un archevêque. Il refusa ; dom Jean est donc forcé de se consoler avec le titre de haut-doyen du chapitre, qui lui est accordé par le roi d'Espagne, et bientôt après, en 1665, avec la charge de premier maître des requêtes du Parlement de Dôle.

Tel était l'homme choisi pour aller en Suisse négocier, ou plutôt renouer la négociation près des Cantons, afin de conclure une ligue défensive avec la Franche-Comté et obtenir sur le champ un secours en hommes dont la province avait un pressant besoin.

Digitized by Google

Les Suisses se montrèrent exigeants, et quoique le député fût chargé de leur promettre une forte somme [1], les progrès des armes de Louis XIV, dont ils avaient reçu la nouvelle, les effrayaient assez pour les rendre peu empressés à accepter les propositions des Franc-Comtois.

Watteville alors, voyant qu'il ne réussissait pas dans sa mission, conçut un projet, que, ni le Parlement qui l'avait envoyé, ni sa province, ni moins encore le roi d'Espagne son souverain, n'auraient pu approuver. Mais dom Jean n'était pas homme à s'inquiéter beaucoup des obligations qu'il avait à remplir envers le roi son maître et envers ses concitoyens. Il proposa aux seigneurs suisses des treize cantons d'annexer la Franche-Comté à leur État et d'en faire un quatorzième canton. Ainsi, en résistant aux Français, ce ne serait plus pour une province étrangère qu'ils combattraient, mais pour eux-mêmes et leur propre pays. Il faisait bon marché de la fidélité envers la couronne d'Espagne. Le renégat, devenu mahométan, traître envers les Turcs qui l'avaient accueilli, comptait pour peu de chose une nouvelle trahison qui ne devait pas être la dernière.

Pour appuyer sa proposition, il fit valoir aux yeux des Suisses les avantages que leur procurerait cette union. Pauvres généralement en production de denrées nécessaires à la vie et à l'industrie, ils trouveraient dans ce nouveau canton les ressources qui leur manquaient : grains, vins, salines, fers, etc. Dès qu'il vit qu'il produisait une certaine impression sur leurs esprits, il se hâta de revenir à Dôle pour présenter au Parlement de la province l'annexion à la Suisse comme le seul moyen de salut dans les circonstances actuelles.

C'était, disait-il, un expédient pour arrêter le roi de France, qui ne voudra pas attaquer un pays devenu suisse et appartenant à une nation son alliée. Leurs forces, d'ailleurs, étaient presque nulles pour résister aux conquérants, et l'Espagne ne pouvait rien pour les secourir. Ces raisons et d'autres qu'il ajouta, exposées dans un rapport qu'il présenta à l'assemblée, ébranlèrent les esprits. Ce qui leur donna encore plus de force, c'était la nouvelle qu'on venait de recevoir de la reddition de Besançon et de Salins. Dans cet état, les malheureux Dôlois, qui

[1] Pellisson.

Digitized by Google

craignaient avec raison que les Français ne vinssent attaquer leur ville avec toutes leurs forces, étaient presque disposés à accepter le projet de l'abbé de Watteville, comme un homme près d'être noyé se prend à tous les moyens de salut.

Leur acquiescement, ou plutôt leur attitude silencieuse devant la proposition de dom Jean, suffisait à celui-ci. Il court en Suisse pour terminer sa négociation, comptant bien enlever le consentement des Cantons par son adresse. A force d'intrigues et de promesses, il croyait toucher au succès, quand il apprit que Dôle aussi avait succombé et que Gray était menacé. La partie était perdue. Il changea sur-le-champ ses batteries. Il ne pouvait plus songer à faire de la Franche-Comté un canton suisse ; il résolut d'en faire une province française, en la livrant toute entière à Louis XIV.

S'il fallait en croire des bruits recueillis par quelques auteurs contemporains, cette négociation de l'abbé de Watteville avec la Suisse n'aurait été qu'une indigne comédie. Son plan était arrêté d'avance ; livrer sa province aux Français, en préparant par ses affidés la prompte soumission de Besançon, de Salins, même de Dôle, et leur ôtant à la fois par ses fausses manœuvres la pensée et les moyens de résister. Pellisson, dans son Histoire de la conquête, signale ces bruits sans vouloir y croire [1]. Nous imiterons sa réserve ; nous n'avons pas trouvé de preuves sérieuses de la duplicité de l'abbé de Watteville. Il est assez riche en infamies, sans qu'on veuille lui en attribuer d'autres, vraisemblables peut-être chez un pareil homme, mais auxquelles rien n'autorise à croire.

Dom Jean revint donc en Franche-Comté, dans l'intention d'aller trouver le roi ou l'un des officiers du roi. Il fut servi à souhait en arrivant à la frontière, où il rencontra Noisy arrêté devant Joux et attendant le résultat de sa sommation [2]. Il entra dans cette place avec lui, et ne pouvant s'aboucher avec le marquis d'Yenne qui venait de quitter Joux, il commença par promettre à l'officier français son concours pour soumettre le reste de la province. Celui ci, enchanté de trouver de pareilles dispositions dans un Franc-comtois d'une telle valeur, voulut cepen-

[1] Pellisson.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

dant, avant de s'engager par des promesses, s'assurer des sentiments du gouverneur de la province. Il accorda un sauf-conduit à Dom Jean pour aller trouver le marquis d'Yenne, qui s'était retiré dans un château du voisinage.

Watteville exposa au gouverneur que la Franche-Comté ne pouvait résister aux Français, que ses places principales étaient prises et que Gray allait subir le même sort ; que puisqu'on n'avait rien à attendre de l'Espagne, il fallait, pour ne pas achever la ruine de la province, se soumettre au roi de France ; qu'en se rendant sur-le-champ, on se conciliera la bienveillance de ce puissant monarque ; ainsi qu'il importe de se décider promptement, car une conduite hésitante déplairait également à l'un et à l'autre souverain ; enfin que le véritable maître est celui qui est le plus fort, et que, dans une situation aussi grave, ce serait être insensé que de parler de fidélité pour un roi qui vous abandonne devant les progrès incessants et inévitables des armes d'un autre roi.

Le marquis d'Yenne, dont on connaît le caractère faible et irrésolu, opposa d'abord à ces propositions quelques objections que Watteville réfuta facilement, en ajoutant que bien certainement la province recueillerait des avantages de tout genre de son union avec la France. Il ne disait pas que lui-même, sur la promesse du marquis de Noisy, comptait être bien récompensé de son dévouement de fraîche date.

D'Yenne se laissa enfin persuader, et il fut convenu que, sans perdre de temps, les deux négociateurs de la paix, ou pour mieux dire, de la reddition, allaient se diriger vers Gray. Ils comptaient y arriver avant que le roi de France en eût commencé le siège. Ce n'est que le 18 février qu'ils atteignirent cette ville, au moment où commençait l'attaque des Français. Ils se firent conduire vers le roi et lui exposèrent humblement leur projet, dont l'exécution devait commencer par la soumission de la ville assiégée. On ignore les détails de cette entrevue, dans laquelle Watteville ne dut pas manquer de faire valoir la grandeur du service qu'il rendait à la France, afin de se ménager une plus belle récompense. Louis XIV, de son côté, se prêta volontiers aux demandes de ceux qui lui facilitaient la conquête d'une province. Il ordonna de cesser les hostilités, pendant que les deux Franc-Comtois pénétraient dans Gray.

Afin de déguiser leur caractère et leur but, ils se donnèrent

Digitized by Google

comme des marchands qui désiraient être accueillis dans la ville ; ils demandèrent à être conduits aux magistrats. Là ils se firent connaître et déclarèrent ouvertement, comme un devoir qu'ils remplissaient, leur rôle de conciliateurs entre la province et la France. Le marquis d'Yenne fit comprendre d'abord que la ville tôt ou tard serait prise, et qu'une résistance prolongée irriterait les vainqueurs et l'exposerait elle-même au pillage; qu'elle était incapable de se défendre et qu'elle ne pouvait s'exposer à rester isolée au milieu de la Franche-Comté devenue toute entière française.

Watteville alors, voyant les auditeurs encore indécis, voulut enlever les esprits par une de ces improvisations brusques qui ne manquent jamais leur effet. « Par la tête-Dieu, s'écria-t-il, je veux que l'on me donne un coup de poignard dans le cœur, si le roi d'Espagne a un meilleur serviteur que moi ! On sait les peines que j'ai prises pour la conservation de la province dans mes négociations avec les Suisses... Maintenant, vouloir continuer la lutte serait se heurter la tête contre les murs ; et par ainsi, je ne puis donner d'autre avis à la ville que de capituler promptement sans attendre au lendemain, car il faut redouter la grande impatience du roi de France, ainsi que toutes choses disposées aux fortes attaques. Si l'on a fait les bêtes avec les Suisses, il ne faut pas faire les braves avec les Français. »

Ces paroles décidèrent l'assemblée, et le soir même du 18, car, dans cette guerre, les événements se précipitaient, la capitulation de Gray fut portée au camp du roi, qui fit son entrée dans la ville le 19. Il ne s'y arrêta que pour rendre grâces à Dieu, et reprit le chemin de Paris. Il était à Saint-Germain le 24 à 9 heures du matin [1].

Watteville n'eut pas à se repentir d'avoir rendu un service aussi signalé au roi de France. Il reçut deux mille louis d'or, la charge de grand bailli d'Amont dont Gray était le siège, la coadjutorerie de la riche abbaye de Luxeuil, et obtint le gain d'un procès qu'il soutenait contre l'archevêque de Besançon relativement au haut-doyenné dont il était revêtu [2]. Le roi accorda de plus à sa sœur la coadjutorerie de l'abbaye de filles de Châ-

[1] Pellisson.
[2] Pellisson.

Digitized by Google

teau-Chalon, située près de Baume, et le droit exclusif pour sa famille de fournir des abbesses à ce monastère [1].

IV

La tâche de Watteville et la conquête de la province n'étaient pas achevées par la reddition de Gray. Restaient encore quelques autres places, dont plusieurs étaient difficiles à réduire, à cause de leur forte position dans les montagnes de Jura. Toutefois le rôle des armes était fini, et, pour achever la conquête, il ne fallut plus que des négociations, ou pour mieux dire des trahisons payées par l'or de la France.

L'abbé de Baume, avant son voyage à Gray, était convenu avec Noisy d'un rendez-vous dans la partie méridionale de la province, qui tenait encore. Il y convoqua les principaux châtelains du pays d'Aval, et se hâta lui-même de s'y rendre après la soumission de Gray. La réunion eut lieu, le 21, près d'Arlay, à la fontaine de Bauche. Là, sur une table de pierre, qui couvrait cette fontaine, fut compté l'or que Watteville devait employer à acheter la soumission des derniers défenseurs de la province [2]. Noisy promit tout ce qu'on voulut. Les places devaient rester intactes, les privilèges et les franchises des habitants seraient conservés, des récompenses seront assurées à ceux qui feront preuve de dévouement au nouveau souverain. Alors au milieu de libations du vin d'Arlay, le traité fut signé. Le jour même, Arlay ouvrit ses portes ; le 22, Lons-le-Saulnier reçut une garnison française, ainsi que les châteaux d'Ornans, de Vuillafans, de Château-villain, etc. Ce dernier château, presque imprenable, vu sa position sur une roche escarpée, appartenait à la famille de Watteville.

Cependant Nozeroy, ville et château situés au cœur du Jura, résistait encore. Le gouverneur, Guillaume de Montrichard, homme de cœur, fidèle à son souverain, répondit à l'abbé de

[1] Sa famille a joui de ce privilège jusqu'à la Révolution.

[2] Cette pierre existe encore. Elle porte une inscription qui rappelle la trahison de l'abbé de Baume. Seulement au lieu de recouvrir la fontaine, elle est aujourd'hui incrustée dans le mur d'un bâtiment rural du voisinage. Nous l'y avons vue nous-même.

Digitized by Google

Baume, qui lui proposait d'imiter l'exemple des autres châtelains et de recevoir une garnison française, qu'il ne traitera jamais avec un parjure ; qu'on vienne l'attaquer, et si son château est pris, il attendra que Watteville y soit entré pour faire sauter à la fois la place et le traître.

Cette fermeté ne déconcerta pas l'abbé de Baume. Aucun moyen, nous l'avons vu, ne lui répugnait pour arriver à ses fins. Ne pouvant entamer le gouverneur, il cherche à débaucher les habitants. Il réussit à faire entrer dans Nozeroy des émissaires, qui agissent sur la population par des menaces si la ville résiste aux vainqueurs, par de belles promesses si elle se rend. Avec l'aide de l'or, dont il connaît la puissance, il fait si bien qu'il réussit à soulever les habitants contre leur gouverneur. Celui-ci est fait prisonnier, jeté dans un cachot, et Watteville, à la tête d'une troupe française, prend possession de la place.

La Franche-Comté était soumise ; mais ce ne fut pas seulement à ses armes, on le voit, que Louis XIV dut l'achèvement de sa conquête.

Du reste, il ne la conserva pas longtemps. Le 2 mai suivant, fut conclu le traité d'Aix-la-Chapelle entre la France et l'Espagne. Louis XIV, par ce traité, rendit la Franche-Comté à Charles II. Alors l'abbé de Watteville et le marquis d'Yenne furent poursuivis comme traîtres à leur pays. Une chambre souveraine fut instituée à Besançon pour les juger. Le marquis d'Yenne fut excusé, comme ayant été entraîné par le vrai coupable. Le nouveau gouverneur pour l'Espagne, le prince d'Arenberg [1], chercha d'abord à s'emparer de l'abbé de Baume ; mais, ayant épousé une noble franc-comtoise, le prince était apparenté avec les plus hautes maisons du pays, et soit prières de leur part, soit désir de ne pas les mécontenter, en usant de rigueur envers un des leurs, il laissa échapper Watteville, qui se réfugia à Paris.

Celui-ci, au lieu de se faire oublier par son silence, fit paraître en cette ville un mémoire justificatif du rôle qu'il avait eu dans cette guerre. « Bien loin, dit Pellisson, de chercher à pallier sa

[1] Il est assez curieux de remarquer que les descendants de ce prince devaient, plus d'un siècle après, posséder les vastes domaines ayant appartenu à la maison de Châlon en Franche-Comté.

Digitized by Google

conduite, il s'en fait honneur et débite à Paris et ailleurs que, connaissant les droits de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, et la justice des armes du roi son époux, il a cru devoir arrêter l'effusion du sang dans une province qui ne pouvait tenir que quelques jours devant les armées victorieuses d'un si grand monarque. »

C'était la première fois que Watteville mettait en avant un motif qu'il n'avait pas proposé aux Franc-Comtois, parce qu'il n'avait jamais eu cette pensée. Mais ce mensonge pouvait lui servir auprès de Louis XIV. Il le soutint avec un aplomb qui persuada les Français qu'il n'avait agi qu'avec des intentions droites et généreuses. On en arriva même à le plaindre.

Quoi qu'il en soit, en 1674, lorsque Louis XIV eut repris une seconde fois la Franche-Comté, qui, cette fois, resta à la France, l'abbé de Baume revint triomphant dans sa province. Il rentra dans toutes ses dignités et recouvra ses biens qui avaient été séquestrés. Il se montra encore plus grand seigneur qu'auparavant, marchant tête levée et menant la vie la plus somptueuse. Tant il est vrai qu'à force d'impudence on arrive facilement à en imposer au vulgaire et à faire oublier les plus grands crimes !

L. SANDRET.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

LE CARACTÈRE DE COLIGNY

Au temps de la décadence romaine, un peuple de statues se dressait sur le forum. Chaque faction triomphante venait, tour à tour, renverser et traîner dans la boue les images de ses adversaires, et installer sur les piédestaux vides celles des héros du jour. Plus tard les Romains, gens pratiques, se contentèrent d'abattre et de changer les têtes ; les œuvres d'art étaient ainsi conservées et les haines du moment satisfaites. Les peuples à leur déclin croient sans doute éterniser leurs entraînements passagers, en fixant dans le bronze, en taillant dans le marbre les traits de leurs éphémères idoles ; comme eux, nous sommes possédés de la manie des statues. Combien ont déjà disparu, combien de celles qu'on élève aujourd'hui rejoindront dans quelque garde-meuble poudreux celles qui les ont précédées, heureuses si, comme ces colosses brisés et mutilés des anciens Pharaons, qu'on retrouve de nos jours au fond des puits de la haute Égypte, elles ne portent pas l'ineffaçable empreinte des outrages de la fureur populaire! Il ne nous appartient pas de mettre ici en question l'opportunité des honneurs décernés à leurs chefs par les partis politiques au jour de leur victoire ; mais quand on va chercher dans nos annales un modèle d'héroïsme ou de vertus civiques, nous avons le droit de discuter quels titres il offre à l'admiration ou à la reconnaissance des générations actuelles.

Une souscription publique s'est ouverte dans le but d'élever une statue à l'amiral de Coligny : elle offre ce caractère bizarre, signalé déjà par un des organes les plus répandus de la presse parisienne, d'une œuvre internationale, à laquelle l'Angleterre a pris la plus grande part. Nos voisins devaient en effet cet hommage au français

Digitized by Google

qui leur livra le Havre et se proposait de remettre Calais entre leurs mains, Calais dont le nom retentit comme un glas funèbre aux oreilles de leur reine Marie. Notre intention n'est point de refaire ici la biographie de l'illustre chef calviniste : elle a fait l'objet d'études consciencieuses, et, dans ces derniers temps, d'éminents critiques se sont efforcés de ramener à des proportions exactes et vraies ce héros de la légende dorée protestante. La question que nous nous sommes posée est celle-ci : sont-ce les vertus privées, les talents militaires, ou simplement l'audace d'un chef de parti que l'on prétend honorer par ce tardif et solennel hommage, le plus grand qu'un pays puisse rendre à l'un de ses enfants ? Dans quel but, en un mot, érige-t-on une statue à Gaspard de Coligny ?

L'introduction de la réforme en France ne fut pas suivie de violentes agitations populaires ; ses premiers adeptes furent en effet des lettrés, obéissant à un sentiment de réaction contre l'admiration trop exclusive de l'antiquité païenne, des bourgeois dans les villes de commerce, un grand nombre de gentilshommes, mais fort peu de paysans. Les idées et les aspirations de ces nouveaux convertis étaient trop dissemblables pour que, d'eux-mêmes, ils fussent amenés à formuler un programme de réformes politiques, suite presque toujours inévitable des grands mouvements religieux. Ils acceptèrent sur ce point l'absolue direction de ceux qui s'étaient mis à leur tête, ou qui, pour mieux dire, avaient organisé et constitué le parti calviniste. Or ces chefs étaient des princes du sang royal, de grands seigneurs fort préoccupés de leur fortune, mais peu soucieux d'élargir le cercle de leur action au profit des classes inférieures. De là le caractère aristocratique et féodal des premières guerres de religion. Les velléités d'indépendance de la noblesse, énergiquement comprimées depuis Louis XI, hantaient encore l'esprit d'un grand nombre de gentilshommes, et les événements qui venaient de s'accomplir en Allemagne, où l'autorité de l'empereur avait été tenue en échec par les grands feudataires, leur faisait apprécier la puissance du levier que le protestantisme pouvait placer entre leurs mains. On parlait donc vaguement de limites à opposer aux empiètements du pouvoir royal, de retour aux anciens errements de la monarchie : « ils tesmoignoient avoir envie de restablir l'ancienne liberté françoise en faisant en sorte que cette monarchie fust gouvernée par le conseil de plusieurs prudents personnages, et que l'autorité du monarque fust restreinte à certains termes par des lois stables et des barrières si hautes que les flatteurs et les favoris ne pussent désormais la faire passer au delà. Car ils disoient que cela estoit arrivé sous le règne de Henry et de Françoys II. Mesme l'admiral vouloit que l'on creust que c'estoit cette raison qui l'obligeoit de suyvre le party huguenot comme estant celuy

Digitized by Google

qui avoit plus d'amour pour la liberté [1]. » C'était bien là, en effet, des idées propres à séduire les grands seigneurs, — la *Ligue du bien public* s'était autrefois armée pour la défense de semblables théories, — mais au fond elles ne tendaient qu'à l'extension de l'influence de l'aristocratie. Cependant, de toutes les périodes de notre histoire, la plus favorable à l'établissement d'institutions libres eût été le XVIe siècle. Les franchises municipales et les libertés provinciales avaient encore, à cette époque, une énergique vitalité, comme l'ont prouvé les guerres de la Ligue ; peut-être eût-il suffi d'un accord entre les bourgeois des villes et l'aristocratie pour faire accepter par le roi la permanence des états-généraux, et jeter ainsi les bases d'un gouvernement représentatif. C'était la haute mission qu'avaient accomplie, au moyen âge, les grands seigneurs d'Angleterre ; mais les guerres civiles, en absorbant pendant quarante ans toute l'activité nationale, jeta la France épuisée et affamée d'ordre dans la voie de la monarchie absolue. D'ailleurs, quand bien même l'aristocratie protestante eût eu assez de désintéressement pour lier sa cause à celle des grands intérêts nationaux, l'abîme creusé entre elle et les masses populaires par la différence de religion, lui eût enlevé toute chance de succès. La morgue, l'intolérance et les terribles excès des premiers sectaires calvinistes leur aliénèrent le cœur du peuple, qui n'aurait jamais accepté ceux qui outrageaient sa foi religieuse et renversaient ses autels comme les défenseurs de ses droits. Bien mieux, les excitations démagogiques de certains prédicants, aux débuts de la réforme, demeurèrent sans écho, même dans les contrées méridionales où les passions populaires sont si facilement soulevées : « Ils disoient que ceulx qui se mettroient de leur religion ne payeroient aulcun debvoir aux gentilshommes, ny au Roy aulcunes tailles que celles qui seroient ordonnées par eulx ; que les Roys n'avoient aulcune puissance que celle qu'il plairoit au peuple, que la noblesse estoit de mesme paste qu'eulx [2]. » C'est avec de semblables paroles que Jean de Leyde souleva cent mille paysans. Si elles purent être prononcées sans danger dans nos contrées, c'est que le prêtre y avait conservé, avec la simplicité et la pureté de ses mœurs, une autorité depuis longtemps perdue par le clergé d'Allemagne.

Si les confédérés calvinistes ne se préoccupèrent jamais des réformes favorables aux libertés publiques, leur devons-nous au moins la liberté religieuse ? Ils élevèrent en effet la voix en faveur de la tolérance, mais ce fut quand ils eurent acquis la certitude qu'ils devaient renoncer à l'espoir d'imposer par la force leur symbole

[1] Mézeray, *Hist. de France*, t. II, p. 838.
[2] Monluc, *Commentaires*, liv. V, p. 233.

Digitized by Google

religieux. On voit, au milieu des désordres de la guerre civile, le principe de la liberté de conscience naître, grandir et dominer enfin les partis épuisés par la lutte, mais sans qu'aucun d'eux puisse prétendre à la gloire d'avoir seul assuré son triomphe.

De tous les chefs protestants, le plus remarquable sinon le plus en vue fut incontestablement l'amiral de Coligny. Il était la tête du parti, comme lui-même le disait à Charles IX en lui montrant son bras mutilé par la blessure de Maurevel : « Les choses que j'ai faites jusqu'ici, je ne les ai point faites avec les mains, mais avec l'esprit et entendement qui me restent encore. » Le caractère des premières revendications des réformés nous fournit donc de précieuses indications sur les secrètes dispositions de celui qui les dirigeait. Rien n'autorise à supposer que la conversion de Coligny au calvinisme n'ait pas été sincère : son naturel hautain et impérieux, son esprit froid et positif, aussi bien que l'austérité de ses mœurs, sympathisaient avec les doctrines de l'orgueilleux réformateur de Genève. Mais ce ne furent pas seulement le zèle religieux et l'ambition qui jetèrent l'amiral de Coligny dans la lutte ; il obéissait aussi à un autre sentiment, moins noble assurément, mais tout aussi vif, sa haine contre les Guise. Cette haine était d'autant plus ardente, que, pendant leur jeunesse, François de Guise et Coligny avaient été liés par la plus étroite amitié ; l'abjuration des Chatillon éleva entre eux et les princes Lorrains une barrière infranchissable; aussi, quand, à l'avènement de François II, les Guise devinrent tout puissants, leurs rivaux ne poursuivirent qu'un but, leur enlever le pouvoir par tous les moyens possibles. « Les Guise, dit l'historien protestant Regnier de la Planche, provoquèrent le rapprochement de trois sortes de gens, les uns unis par le droict zèle à servir Dieu, leur prince et la patrie, les aultres meus d'ambition et convoiteux de changements, les aultres encore eguillonnez d'appétits de vengeance, pour oultrages receus de ceux de Guise tant en leur personne qu'en leurs parents et alliez. » C'est ce noyau de mécontents que les Bourbon et les Chatillon groupèrent dans la conjuration d'Amboise. Dès ce moment nous pouvons constater avec quelle habile prudence l'amiral sait dégager sa responsabilité ; c'est lui et Condé qui donnent les instructions à La Renaudie, qui fournissent les noms des conjurés, l'accréditent auprès des églises; mais le secret sera si bien gardé que, même après la découverte du complot, Coligny ne craindra pas de venir à la cour ; il profitera de l'effroi de la reine mère pour obtenir un édit de tolérance et le droit pour les réformés de venir librement exposer leurs doléances. Si le but poursuivi eût été uniquement l'intérêt religieux, il était dès lors atteint, et l'équité comme la prudence commandaient de s'en tenir là.

Digitized by Google

Mais en présence du désarroi du gouvernement, la conjuration avait encore de grandes chances de réussite ; aucun contre ordre ne fut donné, et La Renaudie mit ses troupes en mouvement. On sait quelle fut l'issue de cette entreprise, et l'inexorable répression qui la suivit. Tandis que les misérables victimes de l'ambition des grands rougissaient de leur sang les cours du château d'Amboise, Coligny et Condé repoussaient hautement toute participation au complot ; on vit même ce dernier, le *chef muet* des conjurés, se ranger auprès du duc d'Aumale pour défendre avec lui l'entrée de la ville d'Amboise [1]. Déçu dans ses espérances, Coligny change alors de tactique, et demande la convocation des états-généraux. Il ne s'abusait pas sans doute au point de croire à un mouvement d'opinion favorable au calvinisme ; la masse de la nation était alors, comme elle le fut du reste pendant toute la durée des guerres civiles, absolument hostile à la réforme ; mais une grande assemblée politique était un précieux foyer d'intrigues, et toutes les ambitions avaient la facilité de s'y coaliser sous prétexte d'intérêt public ; un acte de vigueur des Guise prévint cette tactique : les princes de la maison de Bourbon sont arrêtés ; mais la mort subite du roi vient leur rendre en même temps leur liberté et leur influence. Coligny, débarrassé de ses rivaux, essaye alors de circonvenir la reine mère dont le scepticisme religieux était connu, et de la gagner à la cause de la réforme ; elle autorise, à sa demande, le colloque de Poissy, espèce de tournoi oratoire après lequel chaque parti s'attribua également la victoire et se sépara plus irréconciliable que jamais. La faveur de Coligny grandissait ; son frère Dandelot était appelé au conseil d'état, et le parlement, après quatre lettres de jussion, enregistrait l'édit de janvier, « par manière de provision et jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné. » Cet édit confirmait et accordait les édits précédemment accordés au nouveau culte par celui de 1561. Il causa, dans le pays, une sourde agitation et rencontra dans les corps judiciaires et les autorités locales d'invincibles résistances. Mais au moment où Coligny était tout puissant dans les conseils de la reine mère, il se vit tout à coup abandonné par le roi de Navarre qui l'avait jusqu'alors fidèlement servi. Ce prince s'était laissé séduire par les promesses du roi d'Espagne, qui lui faisait entrevoir un agrandissement de ses états ; il exigea le renvoi des Chatillon de la cour. Coligny dévora cet affront ; il obéit en cherchant à donner à sa retraite l'apparence d'un départ volontaire ; dès ce moment la guerre fut résolue : elle n'attendait plus pour éclater qu'un prétexte. Ce qu'on appela le massacre de Vassy le fournit.

La rapidité avec laquelle se propagea l'insurrection prouvait com-

[1] Brantôme, *Mémoires*, t. III, p. 212.

Digitized by Google

bien cette agitation était superficielle. Partout les désordres présentent le même caractère : là où ils se sentent les plus forts ou lorsqu'ils n'ont rien à redouter des autorités locales, les sectaires profanent les églises, renversent les autels, livrent aux flammes les livres et les ornements religieux, tandis que les vases sacrés, les reliquaires, les objets précieux, sont soigneusement mis de côté pour servir aux besoins de la cause. Mais l'appel aux armes n'a réuni que quelques milliers de gentilshommes ; c'est à l'étranger que Coligny et Condé demandent assistance. Trahissant ses devoirs d'amiral de France, Coligny, pour obtenir l'appui de la reine d'Angleterre, lui livre Dieppe et le Havre, et s'engage à lui ouvrir Calais. Nous ne saurions apprécier cette action plus sévèrement qu'il ne le faisait lui-même ; écoutons un témoignage contemporain : « Je vins à Orléans, écrit l'agent de la reine Élisabeth, je dinai avec monsieur le Prince, monsieur l'Amiral, monsieur Dandelot, monsieur de la Rochefoucauld y étaient... L'amiral me dit que s'ils vous livraient maintenant Calais ou si vous gardiez encore le Havre, *quelle infamie et quelle honte ce serait pour eux, non seulement dans ce siècle mais dans l'histoire. A jamais ils seraient réputés infâmes et tout le monde parlerait mal d'eux* [1]. » Ils se soumirent cependant aux odieuses conditions qui leur étaient imposées, et rien ne peut, mieux que cette énergique protestation de leurs consciences, révélée par un témoin non suspect, faire comprendre jusqu'à quel point la passion politique égare les esprits les plus clairvoyants lorsqu'elle arrive à les dominer.

Le sort des armes ne fut pas favorable aux protestants : écrasés à Vergt dans le Périgord par Blaise de Monluc, ils perdirent la bataille de Dreux, où le prince de Condé fut fait prisonnier. Coligny dut battre en retraite devant son ancien compagnon d'armes, François de Guise. Quelques semaines plus tard, le grand capitaine catholique tombait, devant Orléans, sous le coup d'un assassin. Poltrot de Méré sauva la cause calviniste, alors presque désespérée ; mais cet attentat a imprimé sur la mémoire de Coligny une tache ineffaçable. La paix suivit de près la mort du duc de Guise ; seul le prince de Condé en régla les conditions, répondant aux récriminations de ses amis : « qu'en bref il seroit en l'estat du feu roy de Navarre, son frère, et que lors, avec la reine, comme on le luy avoit promis, ils obtiendroient tout ce qu'ils voudroient [2]. » Les protestants comprirent bientôt qu'ils étaient dupes de la politique astucieuse de Catherine de Médicis ; ils eurent alors recours à leurs alliés les princes allemands. Une ambassade

[1] *Histoire des princes de la maison de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. I, pièces et docum., p. 120.
[2] La Popelinière, liv. IX, p. 362.

Digitized by Google

solennelle envoyée par l'électeur palatin, le margrave de Bade, les ducs de Wurtemberg, de Saxe et de Poméramie, vint réclamer une entière liberté religieuse pour leurs coreligionnaires. Charles IX, qui venait d'atteindre sa majorité, sentit tout ce qu'avait de blessant pour le roi de France cette intervention de princes étrangers dans les affaires intérieures de son royaume. Il répondit, avec beaucoup d'à-propos, aux réclamations des Allemands : « Que dirait-on si je faisais solliciter les princes protestants d'accorder aux catholiques la permission de prêcher et de dire la messe dans leurs états[1] ? » Coligny vint appuyer leurs réclamations ; il ne fut pas mieux reçu : « Vous ne nous demandiez d'abord qu'un peu de liberté, lui répondit le roi, aujourd'hui vous voulez aller de pair avec nous, bientôt vous nous chasserez du royaume. » Les sommités du parti calviniste continuaient à être écartées du pouvoir ; le moment leur parut favorable pour recommencer les hostilités. L'amiral, Condé, et les principaux chefs se réunirent et reprirent le projet maintes fois caressé de s'emparer de la personne du roi, afin de pouvoir gouverner sous son nom avec l'apparence de la légalité. Peut-être entrait-il dans le projet des conjurés de se débarrasser de tout ce qui entraverait leur domination absolue [2]. La première guerre civile avait eu pour prétexte le massacre de Vassy ; la seconde éclata comme un véritable guet-apens. Le roi était au château de Monceaux, dans la Brie, et pouvait facilement être surpris. Rendez-vous fut assigné dans la petite ville de Rosay, peu distante de la résidence royale, et la date de l'exécution du complot fixée au 29 septembre. Mais la reine, avertie de la marche des calvinistes par Castelnau, eut le temps de s'enfermer à Meaux avec son fils et de mander six mille Suisses nouvellement levés, qui purent ramener le roi à Paris. La Rochefaucauld et Dandelot chargèrent à plusieurs reprises la colonne suisse sans parvenir à l'entamer. Pendant ce temps, les émissaires envoyés par la reine mère trouvaient l'amiral de Coligny en son château de Châtillon, paisiblement occupé des travaux de la campagne.

La seconde guerre civile, pendant laquelle les calvinistes perdirent la bataille de Saint-Denis et assiégèrent sans succès la ville de Chartres, se termina, après quelques mois, par la paix de Longjumeau, paix *mal-assise*, comme la dénomma l'opinion publique par une juste appréciation de la situation des partis. Les protestants n'essayèrent même pas de dissimuler leur intention de reprendre les hostilités au premier moment favorable. Ils refusèrent de remettre les places fortes qu'ils détenaient. Montauban, Castres, Cahors, Sancerre

[1] Davila, *Hist. des guerres civiles*, t. I, p. 226.
[2] Monluc, *Commentaires*, liv. VI, p. 287.

Digitized by Google

et Milhaud fermèrent leurs portes aux officiers du roi. Angoulême fut cependant rendu par La Rochebeaucourt, qui ne craignit pas, pour ce fait, d'encourir le ressentiment de son parti [1]. Partout se tramaient des complots, s'ouvraient des conciliabules, et quand il s'agissait de s'assurer la possession de points stratégiques jugés nécessaires, on ne reculait pas devant l'emploi de la force ouverte. C'est ainsi qu'en juillet 1568, deux mois par conséquent avant la tentative d'arrestation du prince de Condé et de Coligny, les huguenots s'emparèrent de l'important château de Taillebourg, qui commandait le cours de la Charente, et cherchèrent à s'introduire par surprise dans la ville de Saint-Jean d'Angely [2]. Il ne serait donc pas exact de dire que la paix fut violée par l'ordre donné à Tavannes de s'assurer de la personne de Coligny et de celle du prince de Condé. En réalité, bien avant leur départ de Noyers, non seulement la guerre était imminente, mais sur bien des points déjà les premières hostilités avaient commencé.

La troisième guerre civile marqua la fin de la grande lutte de la féodalité calviniste contre la royauté. Le prince de Condé succombe à Jarnac, et Coligny, qui le remplace comme chef du parti huguenot, termine la campagne par une série de désastres : il est forcé d'abandonner le siège de Poitiers et perd la bataille de Montcontour. Profitant alors de la faute commise par les catholiques qui s'attardent au siège de Saint-Jean d'Angely, il put, malgré les efforts de Monluc, joindre son armée aux troupes de Béarn, commandées par Mongommery, et reprendre l'offensive. On dit que, fatigué de la guerre, et peut-être aussi ému à la vue des ruines qu'il accumulait sur ses pas, Coligny prêta une oreille favorable aux propositions de paix. Il faut lire dans les *Mémoires* de Vieilleville les intrigues employées dans le but d'obtenir l'intervention des princes allemands en faveur des réformés, intrigues déjouées par une démarche, plus habile que digne, conseillée par le maréchal au roi Charles IX.

Nous voici parvenus à la veille de la Saint-Barthélemy : les historiens protestants, désireux d'entourer cet abominable drame de toutes les circonstances les plus propres à en augmenter l'horreur, nous représentent Coligny comme entièrement abusé par les avances trompeuses qui lui furent prodiguées pour endormir sa vigilance. Outre que l'on ferait ainsi jouer à l'homme dépeint comme le plus

[1] Brantôme, *Mémoires*, t. III, p. 158.

[2] *Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. IV, p. 295.

[3] Voir Armand Baschet, *La diplomatie vénitienne. Les princes d'Europe au XVIe siècle etc...d'après les rapports des ambassadeurs vénitiens*. (Paris, H. Plon, 1862.)

Digitized by Google

profond politique de son temps le rôle d'un véritable géronte de comédie, on oublie que Charles IX était parfaitement décidé à suivre les conseils de l'amiral, et à porter la guerre dans les Pays-Bas. Nous savons aujourd'hui, par la correspondance des ambassadeurs, que les préparatifs de la France alarmaient non seulement le roi d'Espagne, mais toutes les puissances catholiques. Montmorency était envoyé en Angleterre pour négocier une alliance, Schomberg en Allemagne, l'évêque de Dax à Constantinople ; enfin, cédant à l'impatience fiévreuse de Coligny, et, sans attendre l'ouverture officielle des hostilités, le roi avait autorisé trois gentilshommes, Saucour, Genlis et La Noue, à suivre Ludovic de Nassau dans les Pays-Bas à la tête d'un corps de cinq mille partisans. Mons et Valenciennes tombèrent d'abord en leur pouvoir, mais Genlis, qui ramenait de France un nouveau corps de troupes, fut complètement défait par un lieutenant du duc d'Albe. Coligny organisa également une expédition maritime contre les possessions espagnoles d'Amérique. Une escadre, sous le commandement de Mainguetière, partit de La Rochelle et se dirigea vers les Antilles. La flotte espagnole la surprit dans une des rades de l'île de Saint-Domingue et captura tous les vaisseaux français. Après la Saint-Barthélemy, les historiens protestants ne manquèrent pas d'expliquer ces désastres en affirmant qu'on avait avisé l'Espagne de ces deux expéditions, lui fournissant ainsi les moyens de massacrer les calvinistes qui y avaient pris part ; mais il faudrait expliquer aussi pourquoi le duc d'Albe faisait mettre à la torture les prisonniers français, afin de leur arracher l'aveu que le roi de France avait autorisé et encouragé leur entreprise, mesure qui, d'après Michieli, jeta Charles IX dans un véritable accès de fureur. Il est donc positivement établi que, peu de jours avant la Saint-Barthélemy, Coligny était devenu véritablement maître de la situation : il avait séduit et enflammé l'esprit du roi, en faisant briller à ses yeux la gloire d'une expédition contre l'ennemi traditionnel du pays. Quant au parti hostile à ses projets, à la tête duquel étaient la reine mère et le duc d'Anjou, il le dominait par la menace d'une nouvelle guerre civile. N'avait-il pas dit en plein conseil que le roi devait se décider pour la guerre de Flandre, sous peine de l'avoir bientôt en France entre ses propres sujets ? Il n'y eut point, à vrai dire, de conspiration ourdie par Coligny à la veille de la Saint-Barthélemy, mais cette conspiration était permanente. Depuis de longues années il travaillait à préparer la trame dont sa main tenait tous les fils ; par ses soins les deux mille églises protestantes se rattachaient entre elles et recevaient une impulsion commune. Les « rooles d'hommes et de levées de deniers » étaient dressés : organisation savante et admirable pour l'époque, mais qui ne pouvait fournir que les cadres d'une armée insur-

Digitized by Google

rectionnelle. On exagère singulièrement, en effet, l'importance numérique des protestants au temps des premières guerres de religion. Bruyants comme toutes les minorités, ils parlaient bien haut du nombre de leurs églises, et Coligny se vantait que, du jour au lendemain, dix mille hommes répondraient à son appel. Les contemporains, même ceux qui étaient bien placés pour en juger, tombent, sur ce point, dans les contradictions les plus singulières. L'ambassadeur vénitien Michieli prétend qu'en 1560 les trois quarts du royaume étaient infectés d'hérésie ; à un an de distance, un autre ambassadeur, Surrano, ne s'avance pas au delà du quart ; deux ans après, Barbaro écrit qu'à la mort de François II un tiers à peine du pays était acquis au calvinisme. La vérité est que, dans presque toutes les villes du midi, de l'ouest, et du nord de la France, il existait, comme le dit Théodore de Bèze, quelques personnes « assemblées au Seigneur ; » mais ce petit noyau de fidèles ne pouvait assurer, en cas de prise d'armes, des contingents sérieux. L'événement le prouva bien. Tant qu'il ne fut question que d'un coup de main, comme à Amboise, à Orléans, à Meaux, l'amiral trouva facilement deux ou trois mille gentilshommes prêts à monter à cheval ; mais quand il fallut lever une armée régulière, il comprit aussitôt qu'il ne pourrait tenir campagne avec les seules forces des volontaires calvinistes. A Dreux, sur les quatorze mille hommes de l'armée du prince de Condé, sept mille étaient allemands. Pendant les vingt-cinq premières années de nos guerres civiles, plus de soixante-dix mille reîtres ou lansquenets franchirent la frontière, à la demande des protestants, pour répandre dans notre pays la désolation et la mort.

Nous nous sommes rendu compte de l'influence prépondérante exercée par Coligny sur la marche des événements auxquels il s'est trouvé mêlé : tantôt au grand jour, tantôt dans l'ombre, il a poursuivi avec une ténacité inébranlable un double objectif : sa grandeur personnelle et l'influence politique de son parti. Il avait presque atteint son but : il voyait déjà, suspendus aux voûtes de Notre-Dame, les drapeaux conquis dans une guerre qui, en mettant le sceau à sa renommée, assurerait vraisemblablement la prédominance des protestants en Allemagne. Mais il semble qu'au moment où va se réaliser son rêve, l'ombre sanglante du duc de Guise se dresse devant lui ; il tombe, et, au lieu de la gloire qu'il avait entrevue, il ne recueille qu'une éternelle pitié.

Essayons maintenant de sonder le caractère de celui dont nous venons d'exposer brièvement le rôle politique ; nous pourrons constater ce mélange d'audace et de ruse qui exerça sur son siècle une véritable fascination, et qui était regardé presque comme un attribut du génie. « Si faut-il pourtant avouer, dit Brantôme, que s'il n'eut

Digitized by Google

conjoint, avec sa valeur, des artifices, astuces, et ruses de son grand esprit et jugement, il n'eust faict et parfaict les grandes choses qu'il a faictes..., et là où ne pouvoit faire venir la peau du lion, il appliquoit très bien celle du renard [1]. » Coligny ne se séparait de ses contemporains ni par une conception plus large et plus élevée des idées morales et religieuses, ni par un choix plus scrupuleux dans l'emploi des moyens. C'est une singulière illusion, notamment, de le représenter comme l'apôtre de la liberté de conscience. Il admettait, au contraire, la nécessité d'une étroite union entre la foi religieuse et le pouvoir civil, doctrine commune à Calvin et à Philippe II, et qui est établie dans la profession de foi de La Rochelle, rédigée en 1570, sous l'inspiration de Théodore de Bèze [2]. Si l'amiral de Coligny et les protestants s'étaient emparés du pouvoir, il n'est pas douteux qu'ils n'eussent proscrit le catholicisme et changé la religion de l'État. Le fait suivant en est la preuve : aux seconds troubles, lorsque la ville de La Rochelle se fût déclarée pour la cause caviniste, le maire et le comte de la Rochefoucauld signèrent un traité dont l'article V portait : « que la ville et gouvernement de La Rochelle ne seroient gouvernés par aultres que de la religion, et qu'il n'y ait exercice en ladicte ville et gouvernement que de la reformée. » Condé et Coligny confirmèrent ce traité, mais en lui donnant une portée autrement significative, en ce qui concerne l'article V : « Ledit prince, est-il dit, désire uniquement l'effet dudit article, *non seulement pour la ville, mais pour tout le royaume*, et il s'y emploiera de tous les moyens tant que le bien de l'estat et du Roy le pourront permettre [3]. » Nous ne disputerons point à Coligny son titre d'adroit politique ; lui accorderons-nous aussi celui de « grand capitaine ? » Si, pour mériter cette qualification, il ne faut autre chose que cette bravoure banale, commune à tous les batailleurs dont Brantôme raconte les hauts faits, Coligny sera au premier rang : il était brave ; nul ne commandait mieux une avant-garde, nul mieux que cet amiral n'entraînait une charge de cavalerie avec cette *furia francese* connue des Italiens. Cependant, à moins de compter comme autant de victoires ses éclatantes défaites, il serait difficile de lui accorder la haute capacité d'un général d'armée. La fortune a ses caprices, et les plus grands hommes de guerre ont eu

[1] Brantôme, *l'Amiral de Chastillon*, t. III, p. 186.

[2] « Nous croyons que Dieu veult que le monde soit gouverné par lois et police... A cette cause il a mis le glaive entre les mains des magistrats pour réprimer les péchez commis non seulement contre la seconde table de commandements, mais aussi contre la première. » *Confession de foi de la Rochelle*, art. 39.

[3] Arcère, *Hist. de la Rochelle*, t. I, p. 627.

Digitized by Google

leurs revers; mais, pendant les guerres civiles, Coligny a pris part à quatre batailles rangées, et quatre fois il a été battu. Il est vrai qu'il regagnait par les négociations ce qu'il perdait par le sort des batailles, ce qui faisait dire à Monluc : « Nous avons battu et rebattu nos ennemis, mais nonobstant cela ils avoient si bon crédit au conseil du Roy que les édits estoient toujours à leur advantage. Nous gagnions par les armes, mais ils gagnoient par ces diables d'escriptures [1]. » A Jarnac, une imprudence de l'amiral fut une des principales causes de sa défaite. Il n'avait laissé, en face de Châteauneuf, pour garder le passage de la Charente, que deux régiments de cavalerie dont les quartiers, disséminés dans la campagne, étaient fort éloignés les uns des autres. Aussi le fleuve fut-il traversé avant que les réformés n'aient opéré la concentration de leurs forces. Coligny tenta sur Jarnac un mouvement de retraite qu'il n'eut pas le temps d'exécuter. Attaqué, et sur le point d'être mis en déroute, il appelle le prince de Condé. L'impétuosité des charges faites par ce prince arrêta un instant les catholiques, et peut-être l'issue de la lutte eût-elle été différente, si au lieu de continuer son mouvement rétrograde l'amiral eût essayé de reprendre l'offensive. A Montcontour, où il commandait en chef, la défaite des huguenots fut aussi complète que possible. Parlerons-nous de La Roche-Labeille, où les protestants remportèrent un léger avantage dû à l'imprudence de Strozzi, et d'Arnay-le-Duc, « qu'on dit plutôt rencontre que bataille [2] ? » L'affaire se borna à une charge de cavalerie brillamment exécutée par le comte de Mongommery, et, malgré de pressantes sollicitations, l'amiral refusa d'engager l'action, dans la crainte de mettre obstacle aux négociations, déjà fort avancées, qui aboutirent à la paix de Saint-Germain.

Blaise de Monluc est souvent cité comme type du bourreau en cuirasse, versant le sang avec une indifférence barbare ; mais Coligny, impitoyable jusqu'à la férocité, eut aussi cette cruauté froide qui, elle, n'a pour excuse ni la fureur du combat, ni les exigences d'une répression nécessaire. Assurément nous ne ferons pas tomber sur l'amiral seul la responsabilité des horribles excès commis par l'armée protestante dans l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois, en l'année 1568 ; mais ces actes s'accomplissaient sous ses yeux, et beaucoup, comme le pillage et l'incendie des monastères, la destruction de la cathédrale de Saintes et de l'église abbatiale de Saint-Jean d'Angely, avec son assentiment ou par ses ordres. Ne présida-t-il pas ces exécutions faites à Angoulême, où « plus de six-vingt personnes, tant

[1] Monluc, *Commentaires*, liv. VI, p. 297.
[2] Brantôme, *l'Amiral de Chastillon*, t. III, p. 178.

Digitized by Google

de l'un que de l'autre sexe, tant prestres, gentilshommes, damoyselles qu'autres personnes de différents estats et qualités, » furent soumis aux plus affreux supplices ? On nous pardonnera de ne point les décrire tels que Mézeray les rapporte d'après le *Theatrum crudelitatum hæreticorum* [1]. Nous voudrions espérer qu'en détaillant ces raffinements de barbarie, l'auteur de ce livre en a exagéré l'horreur; mais les noms de ces malheureuses victimes ont été conservés dans des chroniques locales, que n'ont jamais consultées les panégyristes de Coligny. Ce fut à Angoulême qu'un cordelier, gardien du couvent de cette ville, Michel Grellet, aurait, suivant la tradition, prédit à l'amiral qu'il subirait le sort de la reine Jésabel, meurtrière des prophètes. Après la bataille de Jarnac, Coligny fit donner « la pistollade» à deux prisonniers, le baron d'Ingrandes et Louis de Billy, sieur de Voutron, pour venger la mort du prince de Condé. Lorsqu'il traversa le Périgord, il exerça de terribles représailles contre les paysans qui, l'année précédente, avaient massacré les traînards du corps d'armée de Mouvans : « Pour ce, dit Brantôme, qu'il vouloit faire les paysans sages, comme il fit des Anglois devant Boulogne ; aussy je vous jure qu'il s'y en fit un estrange carnage... En un chasteau de La Chapelle-Faucher, il en fut tué de sang froid deux cent soixante, après avoir été gardés tout un jour ! [2] » Quand Monluc, la mâchoire fracassée au siège de Rabastens, se levait tout sanglant sur sa couche pour s'écrier : « Gardez qu'il s'en sauve aulcun ! » il avait au moins sa blessure pour excuse. Nous ne rappellerons ni les dévastations commises dans le Languedoc, ni cette marche vers la Loire pendant laquelle l'armée de Coligny, « pillant, renversant, mettant tout à contribution [3], » traitait la France en pays conquis. On éprouva un profond sentiment de dégoût en parlant de ces horribles scènes : par respect pour l'humanité, par amour pour son pays, on voudrait pouvoir arracher de nos annales les pages qui les relatent ; il est nécessaire cependant qu'elles soient connues : il ne faut atténuer ni pallier cette longue série d'actes sanguinaires et de crimes ; sans cela il serait impossible d'expliquer le déchaînement subit de la fureur populaire lorsqu'éclata la Saint-Barthélemy.

[1] Mézeray, *Histoire de France*, t. II, p. 854. Le *Theatrum crudelitatum hæreticorum nostri temporis* fut publié pour la première fois à Anvers en 1587. Il présente une série de gravures sur bois d'une remarquable exécution, accompagnée d'une explication en latin. Une édition française fut donnée l'année suivante.

[2] Brantôme, *Discours sur les couronnels*, t. VI, p. 18. — Lefrère de Laval, *La vraie histoire, etc.*, p. 309.

[3] Anquetil, *Esprit de la Ligue*, t. I, p. 283.

Digitized by Google

On a prétendu que François de Guise, le maréchal de Saint-André et le connétable de Montmorency avaient été voués à la mort par la faction protestante sur les conseils de Théodore de Bèze [1]. Tous les trois, en effet, périrent assassinés : le maréchal de Saint-André à Dreux, le duc de Guise devant Orléans, le connétable à Saint-Denis. Perdriel de Bobigny, qui tua Saint-André prisonnier [2], et Robert Stuart qui assassina Montmorency, blessé et renversé sous son cheval, obéirent-ils à quelque haine personnelle ou ne furent-ils que les exécuteurs de ce complot ? C'est une question fort obscure et que, jusqu'à ce jour, rien n'est venu éclairer. Quant au meurtre du duc de Guise, c'est Coligny qui en assume toute la responsabilité morale. Sans nous occuper des accusations pourtant si précises et si formelles portées par Poltrot contre l'amiral, en n'examinant que les probabilités, il est impossible qu'elles ne jettent pas une lueur sinistre sur cet acte odieux, qu'on a voulu attribuer au seul emportement d'un zèle fanatique. Si détestable que soit la doctrine qui admet la légitimité de l'assassinat politique, ceux qu'elle a séduits ne doivent pas cependant être placés au rang des tueurs à gages. Jacques Clément et Ravaillac ne se cachent pas dans l'ombre ; ils savent qu'ils marchent à la mort, et l'horreur inspirée par leur crime ne saurait faire oublier la grandeur de leur sacrifice. Pour Poltrot, rien de semblable ; il attend la nuit, s'embusque derrière un buisson, frappe son ennemi de loin, et se sauve sur un cheval rapide. Maurevel, lorsqu'il aura reçu l'ordre d'assassiner Coligny, n'agira pas autrement. Qui donc a accueilli ce fou, ce monomane, cet homme sans prudence et sans jugement, ainsi que le dépeint Soubise dans ses mémoires, par ces paroles encourageantes : « Monsieur de Soubise me mande que vous avez un grand désir de bien servir la religion ; soyez le bien venu [2] ?» Que ce ne soit pas là, comme le veut Brantôme, les « mots de créance » qui devaient faire connaître au meurtrier l'adhésion de Coligny à ses projets, il est permis de l'admettre. Mais comment expliquer les faveurs qu'il lui accorde, cet argent, ce cheval d'Espagne, cette confiance donnée à un homme qui se vante hautement de préméditer un assassinat ? L'apologie écrite par l'amiral fut plus embarrassante pour ses partisans que pour ses adversaires,

[1] Mézeray, *Histoire de France*, t. II, p 890.

[2] « La vérité est qu'un nommé Perdriel de Bobiygny-Mézières, fils d'un greffier de l'hôtel de ville de Paris, qui auroit reçu certaines injures de luy, fit ce meschant coup, mais on crust qu'il n'eust osé tuer un prisonnier de cette importance s'il n'eust eu commandement de quelqu'un, et l'on impute le blasme à l'admiral et aux sanguinaires conseils de Théodore de Bèze, qui pour lors estoit à l'armée. » (*Ibid.*)

Digitized by Google

et les contemporains ne s'y laissèrent point tromper. Que Coligny n'ait pas ouvertement conseillé et sollicité le meurtre du duc de Guise, c'est ce que lui commandait la prudence la plus vulgaire ; mais les phrases suivantes ne sont-elles pas un aveu accablant : « Je confesse que depuis ce temps-là, *quand j'ai ouï dire à quelqu'un qu'il tuerait s'il pouvoit monsieur de Guise, jusque dans son camp, je ne l'en ay pas détourné...* » Et dans sa lettre à la reine mère : « Ne croyez pas que ce que j'en dis soit par regret que j'ay de la mort de monsieur de Guise, car j'estime que ce soit le plus grand bien qui pouvoit advenir à ce royaume et à l'Eglise de Dieu, et particulièrement à moy et à ma mayson... » Ainsi Coligny n'a pas conseillé le meurtre, mais il ne l'a jamais désapprouvé : s'il en a été question devant lui, il a gardé le silence, oubliant qu'en certain cas le silence équivaut au consentement le plus explicite. Tartuffe, en pareille circonstance, tiendrait-il un autre langage ? Mais pourquoi ce demi-aveu de complicité ? pourquoi, si sa conscience ne lui fait aucun reproche, Coligny ne proteste-t-il pas avec l'énergique et généreuse franchise d'un soldat ? C'est qu'il faut conserver sa popularité de chef de parti, et applaudir à ce que Théodore de Bèze a proclamé « un juste jugement de Dieu, » sous peine de se voir accuser d'indifférence et de tiédeur par les calvinistes exaltés.

Voilà l'homme dont on a voulu entourer le nom d'une auréole de gloire. Hélas ! ce n'est pas dans notre siècle qu'il faut s'étonner de ces aberrations de l'esprit de parti. N'avons-nous pas vu tout un peuple jeter aux pieds d'un condottierre autant d'adulations et de couronnes qu'on en prodigua jamais aux plus illustres guerriers ? Hier encore, la parole retentissante d'un tribun boursouflé n'a-t-elle pas été placée au-dessus des dévoûments les plus sublimes ? Au XVIe siècle Coligny a tenu entre ses mains le drapeau de l'insurrection : cela suffit pour que les révoltés de tous les temps l'acclament comme une des personnifications de leurs idées et de leurs tendances. Une autre cause a encore contribué à égarer l'opinion : les premiers historiens de nos guerres religieuses, la Popelinière, la Noue, d'Aubigné appartiennent à la Réforme, De Thou lui-même, aveuglé par ses préjugés parlementaires, n'a pas toujours non plus, quand les intérêts de l'Eglise sont en jeu, l'impassible et sereine équité du véritable historien ; c'est avec les matériaux recueillis par leurs soins que, la plupart du temps, ont été composées nos histoires modernes, et les

[1] Depuis le temps où il aurait appris « que le duc de Guise et le maréchal de Saint-André avoient aposté certains aventuriers pour arquebuser M. le prince de Condé, moy et monsieur Dandelot, mon frère... » Mém. adressé par Coligny à la reine-mère, daté de Caen, 12 mars 1562, anc. st.

Digitized by Google

travaux récents d'une critique plus éclairée ne sont encore connus que du petit nombre. Mais surtout, au siècle dernier, Voltaire a élevé à Coligny, cet ennemi du catholicisme, un monument d'autant plus durable que l'imagination et la poésie en ont fait tous les frais. Quel drame plus pathétique que la mort de ce vieillard, mutilé par une récente blessure, et présentant de lui-même sa poitrine au fer des assassins :

« A cet air vénérable [1], à cet auguste aspect,
Les meurtriers surpris sont saisis de respect ;
Une force inconnue a suspendu leur rage :
Compagnons, leur dit-il, achevez votre ouvrage
Et de mon sang glacé souillez ces cheveux blancs
Que le sort des combats respecta quarante ans:
Frappez, ne craignez rien, Coligny vous pardonne...
Ma vie est peu de chose et je vous l'abandonne...
J'eusse aimé mieux la perdre en combattant pour vous [2] ! »

Qui donc pourrait lire ces vers sans se sentir ému ? Qui donc, les ayant lu une seule fois, pourrait en perdre le souvenir ? Combien, auprès de cette vivante peinture, est froid et pâle le récit de l'histoire : « L'admiral cognoist sa mort, adverty que c'estoit les gardes du roy qui l'attaquoient. Admoneste ses amys de se saulver qui montent sur les toits. Quelques suisses tués à l'abordée [3]. Besme, Hautfort, Hatin, trouvent l'admiral en l'appréhension de la mort, les admoneste d'avoir pitié de sa vieillesse, et sentant leurs épées glacées dans son corps, il prolonge sa vie en embrassant la fenestre pour n'estre jeté en bas où, tombé, il assouvit les yeux du fils dont il avoit fait tuer le père... » Tel est le récit de la mort de Coligny emprunté aux *Mémoires* de Tavannes ; il présente tous les caractères de la vérité. Lorsque les assassins pénétrèrent dans sa chambre, Coligny était seul ; qui donc aurait pu donner les détails si précis de la légende ? Les misérables qui l'ont frappé ont-ils eu à cœur d'ajouter encore à l'infamie de leur conduite ? Est-ce Besme ou ses compagnons qui auront témoigné du regret de l'amiral de succomber sous les coups, « non de cavaliers, mais de goujats ? » Toute cette scène est évidemment disposée après coup ; elle ne saurait augmenter l'hor-

[1] Coligny, né en 1516, n'avait en 1572 que 56 ans, et était par conséquent encore dans la force de l'âge.
[2] Voltaire, *Henriade*, ch. II.
[3] C'étaient les Suisses du roi de Navarre, de garde dans la cour de l'hôtel.

Digitized by Google

reur inspirée par les meurtriers, mais elle ajoute un énergique coup de pinceau au tableau de ce détestable attentat.

Plus de trois cents ans se sont écoulés depuis cette scène affreuse ; depuis plus de trois cents ans, bourreaux et victimes ont subi les lois de l'éternelle justice. Que prétend-on donc rappeler aux générations de notre siècle par ce tardif honneur rendu à la mémoire de Coligny ? Est-ce une protestation contre la nuit sanglante du 24 août ? A l'heure présente, et depuis longtemps, la paix est faite dans les esprits : nul catholique ne voudrait justifier la Saint-Barthélemy, nul protestant n'accuserait la religion d'avoir inspiré cet acte de politique sauvage. Si ce n'est pas uniquement au martyr de la foi calviniste que s'adresse l'hommage rendu à Coligny, ce sera donc au héros surfait de nos guerres civiles que l'étroit égoïsme d'une secte voudrait placer au rang des grandes illustrations de notre pays.

Nous avons entrepris cette étude avec un ardent désir d'arriver à la vérité. Si Coligny se fût présenté à nous comme un de ces hommes au cœur loyal et sincère, mettant au service de leur parti tout ce qu'ils possèdent de dévoûment et d'énergie, tout en déplorant ses erreurs nous aurions salué en lui un de ces adversaires qu'on est fier de combattre et que grandit encore la défaite. Mais, sous le masque de vertu rigide et de désintéressement dont on l'affuble, nous n'avons rencontré qu'un sectaire hautain et implacable, se dérobant à la responsabilité de ses actes, poursuivant par la ruse et la violence, à travers le sang et les ruines, et jusque dans le crime, la réalisation de ses rêves ambitieux ; aussi ne pouvons-nous comprendre cet esprit d'opposition rétrograde, n'admirant dans le partisan du XVIe siècle que sa révolte contre l'ordre établi, et qui, dans son fanatisme naïf, essaie de transformer ce champion de la réaction féodale en un précurseur de nos révolutions modernes.

D. D'AUSSY.

Digitized by Google

II

LA CORRESPONDANCE DE CHAPELAIN [1].

I

Un des hommes les plus érudits de ce temps, un de ceux qui connaissent le mieux, en particulier, l'histoire et la bibliographie de notre seizième et de notre dix-septième siècle, M. Ph.Tamizey de Larroque, a donné au public, en 1880 et 1883, deux gros volumes de lettres de Chapelain. Ces lourds in-quarto, de près de dix-huit cents pages à deux colonnes, d'une impression fine et compacte, sortis des presses de l'imprimerie nationale, n'iront guère que dans les bibliothèques publiques, et n'auront guère d'autres lecteurs que les érudits habitués à feuilleter la riche collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, dont ils font partie. Le nom de l'auteur décrié de la *Pucelle* suffirait à éloigner les simples amateurs. Il y a plus : parmi les travailleurs voués aux études historiques, tous n'ont pas bien compris l'à-propos de cette publication. Au dire de quelques exclusifs, que j'ai eu moi-même l'occasion d'entendre, l'histoire n'a presque rien à voir dans cette interminable série de lettres: on aurait pu les laisser dormir dans le département des manuscrits à la Bibliothèque, pour le seul usage des amateurs de minuties et d'anecdotes littéraires, qui auraient continué de les consulter au besoin, attirés surtout par l'appât de l'inédit. Mieux valait pour nous et pour elles cette demi-obscurité que le grand jour d'une édition officielle ; car l'argent des contribuables a payé les frais de ces gros volumes qui, sans doute, n'auraient jamais pu paraître dans d'autres conditions. — Ce double souci des intérêts de l'histoire sérieuse et de l'emploi des deniers publics part assurément d'un bon naturel et mérite tout éloge, en principe ; mais il s'égare absolument dans l'application et repose ou sur une idée

[1] *Lettres de Jean Chapelain de l'Académie française*, publiées par Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut. Paris, impr. nat., 1880-1883, 2 vol. in-4° de xxiv-746 et 967 p.

Digitized by Google

étroite des études historiques ou sur une complète ignorance du contenu et de la valeur de la correspondance de Chapelain.

C'est un lieu commun aujourd'hui assez rebattu, que l'histoire vraiment digne de ce nom doit s'étendre à toutes les manifestations de l'activité humaine, et qu'à côté et même au-dessus des faits politiques et militaires, elle doit noter attentivement la marche des idées et les progrès des sciences et des lettres. Tout le monde en est persuadé, mais c'est chez plusieurs une de ces croyances dont on ne sait ou dont on ne veut pas voir les conséquences pratiques. L'histoire littéraire, comme les autres branches de l'histoire, se compose de faits souvent obscurs et difficiles à démêler et à classer; elle exige, dans ses diverses parties — biographie, bibliographie, annales des écoles et des académies, — une étude attentive et patiente des documents originaux. Pourquoi donc l'histoire littéraire était-elle, jusqu'à ces derniers temps, à peine représentée dans les *Documents sur l'histoire de France?* Sans médire en aucune manière des longues séries de volumes absorbées par ce que Monteil appelait un peu brutalement l'*histoire bataille*, et, en particulier, de l'importance accordée aux correspondances diplomatiques, il est clair que cette grande et glorieuse partie de notre histoire nationale, la littérature française, devait avoir son tour et tenir sa place dans une collection dont nous sommes justement fiers. Il me semble, du reste, que cette remarque et cette réclamation avaient été faites depuis quelques années par un juge des plus autorisés et des plus compétents, M. Gaston Paris. Il n'y avait rien à opposer à cette revendication si légitime des droits de l'histoire littéraire. Mais elle avait toujours à triompher de nos goûts et de nos habitudes en pareille matière. Le Français est bien autrement exclusif que les autres peuples modernes dans ses prédilections littéraires; il sacrifie, il oublie, il jette à l'eau, périodiquement, toutes les œuvres de second ordre, quelque admiration qu'elles aient excité à leur bon moment, pour ne garder qu'un petit nombre de livres privilégiés, les chefs-d'œuvre, qui semblent doubler de prix, il est vrai, par cet isolement que leur fait une admiration jalouse. Les chefs-d'œuvre ne sont communs nulle part, et on ne saurait leur faire une place trop distinguée; mais c'est méconnaître les conditions de l'histoire, c'est s'exposer à peu comprendre et à mal admirer les chefs-d'œuvre mêmes, que de borner à leur étude notre travail et notre curiosité en matière littéraire. L'intelligence des faits, ici comme ailleurs, suppose la recherche et la connaissance exacte des œuvres secondaires, qui entrent, elles aussi, dans la continuité du développement historique, comme causes, comme effets, comme témoins du progrès des idées, de la langue et de l'art.

Les correspondances des hommes voués par goût et par état à la

Digitized by Google

culture des lettres sont évidemment la source la plus abondante de renseignements en ce genre. *Epistolari historia nulla fidelior atque tutior*, disait le cardinal Baronius, le père des Annales ecclésiastiques. Mais que cet adage s'applique bien surtout à l'histoire littéraire ! C'est dans les lettres des savants, des érudits, des humanistes et des écrivains plus ou moins célèbres, qu'on trouvera, mieux que partout ailleurs, les vraies impressions des contemporains sur les œuvres littéraires, l'action de la mode, du milieu et du moment sur ces productions, les idées et les influences qui en ont préparé l'éclosion et le succès, enfin tous les éléments de cette continuité qui est la vie de l'histoire littéraire et qui seule en fait autre chose qu'une série de nomenclatures et d'analyses sans unité et sans intérêt.

Telle est, en particulier, la portée de la correspondance de Chapelain. Il faut se souvenir, en effet, que jusqu'au jour fatal où son gros péché poétique, sa *Pucelle* devint publique, il a tenu en France et sans contestation la tête de la littérature ; qu'il n'a même perdu son crédit d'aristarque littéraire que longtemps après, sous les coups de Boileau ; et, pour mieux dire, que les beaux-esprits seuls se sont dérobés enfin à son sceptre ou à sa férule, tandis que la plupart des hommes studieux, les littérateurs savants, les érudits appliqués à la double antiquité classique, à l'Espagne et à l'Italie, continuaient à prononcer son nom avec respect. — De plus, ce juge patenté des ouvrages d'esprit se plut, dès l'origine de sa haute situation littéraire, à nouer des relations avec tous les écrivains de renom en France et à l'étranger, et à échanger avec eux ces envois de nouvelles qui étaient, avant le temps des journaux et des revues, la principale source d'informations et de jouissances intellectuelles pour les hommes de lettres.

Du reste, cette énorme correspondance fut hautement appréciée, du vivant de Chapelain et après lui, par les meilleurs juges. Il semble lui-même l'avoir regardée comme un titre solide à la mémoire de la postérité ; car il assigna aux minutes de ses lettres une place honorable dans sa magnifique collection de livres et d'autographes, et il les recommanda à ses héritiers avec un luxe frappant de précautions. Après avoir parlé des lettres que lui ont adressées les princes et princesses, les cardinaux, les ducs et pairs, les maréchaux de France et autres hauts personnages, il poursuit en ces termes dans son testament : « Celles dont j'ai gardé copie pour me conduire avec mes correspondants, comme MM. Balzac, Heinsius, et toute cette foule d'excellents hommes de toute nation à qui mon témoignage seul a eu le bonheur de procurer des bienfaits du Roi, seront aussi enfermées avec soin dans le plus long de mes coffres que j'ai destiné à cela, comme aussi celles qu'ils m'ont écrites, qui sont autant de monuments de la

Digitized by Google

glorieuse habitude que j'ai eue avec eux pendant ma vie et que j'ai par tant d'années fidèlement et constamment entretenue... »

Ces dernières lettres ont été perdues, malgré tout ; mais la plupart de celles de Chapelain lui-même subsistent, et elles ont été consultées souvent, depuis deux siècles, par les critiques, les historiens littéraires et les bibliographes, tous unanimes à y attacher le plus grand prix. D'Olivet, pour justifier les éloges qu'il accorde à l'auteur de la *Pucelle* dans sa classique *Histoire de l'Académie française*, écrit ces mots significatifs : « On s'étonnera peut-être de me voir tant de zèle pour la mémoire de M. Chapelain. J'en dirai naïvement le motif : c'est qu'ayant lu plusieurs volumes de ses lettres manuscrites, où son âme se découvre à fond, je lui paie, sans avoir égard aux préjugés, le tribut d'estime que je crois lui devoir. » Goujet, non content de témoigner son admiration pour l'étendue et la valeur sérieuse de la correspondance de Chapelain, en profitait pour enrichir sa *Bibliothèque françoise*. Le dernier propriétaire de l'énorme recueil, Sainte-Beuve, en tirait encore plus de profit pour plusieurs de ses *Causeries du lundi*, et gardait la meilleure impression de son étude prolongée des papiers de Chapelain. De plus, il les communiquait à plusieurs érudits, de sorte que la correspondance encore inédite de Chapelain a servi à d'excellents travaux de notre temps, tels que l'*Histoire de Corneille* de M. Taschereau, l'édition de Mme de Sévigné de M. Adolphe Régnier, celle des *Lettres et mémoires de Colbert* par M. Pierre Clément, l'essai de M. Rathery sur *Mlle de Scudéry*, etc.

Toujours appréciée des curieux en matière littéraire, il est pourtant assez naturel que cette correspondance soit restée plus de deux siècles manuscrite. Chapelain avait demandé dans son testament qu'on ne la publiât jamais, à moins que cette publication ne devînt nécessaire, « non pour sa gloire, mais pour la défense de sa réputation. » Il est vrai que ce motif pouvait être invoqué : sans avoir subi de bien profondes atteintes de la calomnie, le caractère moral de Chapelain avait été souvent méconnu, et sa mémoire avait certainement tout à gagner à la publicité de ces lettres, qui le présentent si constamment sous le meilleur jour. Mais son nom est resté si décrié littérairement depuis deux siècles, et le goût de l'histoire littéraire a été, pendant la même période, si rare dans notre pays, que l'impression de ces nombreux volumes de lettres devait à peine être l'objet d'un désir ou d'un rêve de curieux jusqu'à notre temps. M. Sainte-Beuve lui-même ne songeait probablement pas à leur ménager cette bonne fortune quand il les destinait à la Bibliothèque nationale. C'était sans doute déjà beaucoup, à son jugement, qu'elles fussent désormais accessibles à tous les travailleurs, et à l'abri, dans ce dépôt public, des chances de dispersion et de perte dont elles avaient déjà trop

Digitized by Google

souffert, malgré les précautions testamentaires de leur auteur.

En effet, Chapelain avait eu beau prescrire que sa riche collection ne fût ni vendue ni partagée ; il avait eu beau la léguer à son petit-neveu Claude Ménard, et après lui, par substitutions successives, à tel membre de sa famille qui ne ferait comme lui profession que de belles-lettres ; transportée successivement chez ses divers possesseurs, la précieuse bibliothèque s'amoindrit à chaque mutation, et vers 1780 elle disparaît sans qu'on puisse en retrouver la trace. Les lettres adressées à Chapelain ne se montrent nulle part ; et c'est un fait digne de remarque que les chercheurs et les vendeurs d'autographes n'aient pas retrouvé la piste de ce trésor inappréciable, dont nous n'avons plus que l'inventaire, c'est-à-dire tout juste ce qu'il faut pour exciter les convoitises et les regrets des amateurs de reliques du grand siècle. Il nous indique, en effet, plus de quatre mille lettres autographes, signées par la reine de Suède, le duc et la duchesse de Longueville, M. et Melle de Scudéry, Conrart, Godeau, Fléchier, Corneille, Scarron, Racan, Pellisson, Huet et cent autres. Où tout cela se cache-t-il ? Car le recueil n'a pas été dispersé (on en aurait vu des échantillons dans les ventes), et il en coûte de croire qu'il ait péri tout entier d'un seul coup. Les lettres de Chapelain lui-même n'étaient que des minutes, qu'on a cru longtemps de sa main, mais qu'une étude plus attentive a fait reconnaître pour des copies d'un secrétaire. Elles ont été moins jalousement gardées peut-être. Plusieurs hommes de lettres en ont obtenu communication, depuis Camusat, qui en publia un tout petit recueil en 1726, jusqu'à Goujet vers 1750. A cette date la correspondance de Chapelain, de 1632 à 1673, était encore complète. Un siècle après, il y manquait tout un volume sur six, et un volume qui en valait deux : car il renfermait les lettres écrites de 1641 à 1658 inclusivement. Les cinq volumes subsistants passèrent d'une maison religieuse de Paris, qu'on ne nomme pas, à M. Sainte-Beuve, par l'intermédiaire de M. Toulouse, libraire bien connu de la rue Cassette. Qui sait si la maison religieuse en question ne possède pas encore le volume le plus important, ce semble, de la collection, et de plus la magnifique série des lettres écrites à Chapelain par tant de personnages célèbres ?

Jouissons, en attendant de nouvelles découvertes, du trésor déjà bien riche qui est mis à notre disposition, et rendons grâces au Comité des travaux historiques qui a eu deux bonnes inspirations à la fois : celle de décider la publication partielle de cette volumineuse correspondance, sur le rapport de feu M. Rathery ; et celle d'en confier le soin à l'homme le plus capable, par son érudition et par ses habitudes de critique attentif et de travailleur infatigable, de faire un choix judicieux, d'établir un bon texte et d'en augmenter la valeur par un

Digitized by Google

commentaire perpétuel offrant tous les éclaircissements désirables sur les noms et les faits.

Il a eu d'abord à faire un choix : publiée intégralement, la collection épistolaire de Chapelain aurait rempli cinq volumes du grand format des *Documents inédits sur l'histoire de France*. C'était trop sans doute, d'autant que plusieurs des missives du poète avaient peu d'importance : par exemple, celles qui ne renfermaient que de minutieuses consultations grammaticales ou littéraires, ou des corrections de mauvais vers; et aussi celles qui ne se rapportaient qu'à des affaires privées, ou même aux infirmités de l'auteur. « Car le pauvre Chapelain, dit M Rathery, surtout vers la fin de sa vie et de sa correspondance, revient à satiété sur sa gravelle, sa bile, ses humeurs mordicantes, le tout dans un style qui rappelle moins un académicien que M. Argan du *Malade imaginaire*. » Restaient les lettres, en beaucoup plus grand nombre, adressées à des écrivains ou à de hauts personnages et relatives soit aux événements publics, soit, et plus souvent, aux nouvelles littéraires. Mais ici encore il fallait faire quelques sacrifices: car la commission n'accordait que deux volumes, qui en valent près de quatre, il est vrai, grâce à la disposition du texte en deux colonnes et à une impression en caractères assez menus. Ces sacrifices ont dû coûter à l'éditeur, dont tous les érudits connaissent la *curiosité universelle*. Mais il a su tout concilier : les lettres qui ont un intérêt sérieux, en quelque genre que ce soit, sont reproduites en entier (il y en a plus de mille) ; les lettres moins importantes, mais qui offrent quelque passage utile, sont analysées et au besoin citées par extraits en note, à la suite de celles qui les précèdent dans l'ordre chronologique ; les lettres insignifiantes seules sont passées sous silence ; encore ont-elles leur mention dans une liste complète qui termine l'ouvrage.

Le texte a été soigneusement établi d'après les minutes. On pourra même trouver que telle ou telle transcription irrégulière aurait dû être rectifiée, sans autre avis, dans l'imprimé, au lieu d'être reproduite scrupuleusement : mais l'idée que les minutes étaient de la main de Chapelain n'a été abandonnée qu'un peu tard par le savant éditeur, qui par là même s'est cru obligé à cette réserve extrême. Il aurait été peut-être à propos d'étendre encore plus loin la liberté des corrections en ce qui concerne les textes plus ou moins altérés par le copiste. L'annotation de M. Tamizey de Larroque supplée, il est vrai, à ces défaillances. Toutefois il est resté, çà et là, surtout dans les textes italiens, un certain nombre d'incorrections qui peuvent troubler les lecteurs peu habiles dans l'idiome de *si*.

Quant à cette annotation elle-même, il est à peu près inutile de la recommander ici. M. Tamizey de Larroque est bien connu des lecteurs

Digitized by Google

de la *Revue des questions historiques* par le soin infini qu'il apporte à l'illustration des textes inédits dont il enrichit pour ainsi dire chaque jour notre histoire et notre littérature. Il n'a jamais eu pareille occasion de démontrer sa préparation toute spéciale au sujet du dix-septième siècle. Chaque lettre de Chapelain soulève, par des demi-mots, par des indications elliptiques, par des faits simplement rappelés ou sous-entendus, par les citations, allusions, noms propres de lieux et de personnes qui se pressent à chaque page, une multitude de questions souvent insolubles pour la plupart des lecteurs même instruits. Le commentaire, en dépit des conseils de discrétion du Comité des travaux historiques, a donc dû prendre des proportions fort étendues ; il atteint souvent, malgré l'économie de place ménagée par un caractère fort menu, quoique bien lisible, le quart et la moitié de la page. Mais aussi double-t-il — expression banale qui n'a rien ici que de fort exact — l'intérêt historique et littéraire de la correspondance érudite dont il éclaire et complète toutes les parties. Le nombre des références nullement vulgaires, des notices vraiment neuves, des rectifications de faits et de dates, des particularités bibliographiques, jetées dans ces notes, est incalculable. J'aurai occasion de citer tout à l'heure quelques exemples, cueillis presque au hasard dans un petit nombre de pages, de ces enrichissements apportés à l'histoire littéraire. Je dois, de plus, noter ici, pour attirer l'attention des intéressés sur un détail qui n'est pas du ressort de cette *Revue*, les quatre ou cinq cents notes philologiques répandues dans les deux volumes, et dont l'auteur a eu l'heureuse pensée de dresser, dans les dernières pages de cette publication, une liste alphabétique. C'est là une contribution très importante au Dictionnaire historique de la langue française moderne, dictionnaire qui sera bientôt entrepris, espérons-le, par quelque disciple de M. Frédéric Godefroy, mieux encore par M. Godefroy lui-même, quand il aura terminé son précieux glossaire du vieux français.

II

Une revue même très sommaire des révélations historiques sur le XVIIe siècle que nous apporte la correspondance de Chapelain, dépasserait de beaucoup les limites de cet article. Je me contente donc de choisir presque au hasard, dans des notes prises au cours de quelques lectures trop peu suivies, de courtes indications qui feront au moins entrevoir à quelle variété de sujets touchent ces lettres et combien de travailleurs sont intéressés à les consulter. Je ne parlerai

Digitized by Google

guère que de ce qui regarde la littérature et la société françaises, mais après avoir signalé deux chapitres de littérature étrangère pour lesquels ces deux volumes contiennent de vraies richesses.

Chapelain connaissait à fond la langue italienne et suivait, avec la passion d'un lettré de Florence ou de Rome, les productions et les discussions érudites d'au-delà des monts. Les Italiens lui devaient quelque reconnaissance pour avoir présenté à la France, je ne dis pas l'*Adone* du cavalier Marin, mais la *Secchia rapita* du Tassoni : car c'est à lui qu'est due l'édition princeps de ce petit poème, donnée en 1662 à Paris, chez Toussaint du Bray ; on l'apprend pour la première fois, avec des détails curieux sur la jalousie de Marino, sur l'intervention de Vaugelas, etc., dans une lettre écrite plus de quarante ans après (II, 525). Mais c'était sur des preuves beaucoup plus sûres de sa compétence en fait de toscan que l'Académie de la Crusca, par un vote unanime, avait admis Chapelain, en même temps que Ménage, au nombre de ses membres, à la suite d'un double mémoire sur un vers de Pétrarque adressé par les deux rivaux au docte aréopage. Il me semble (mais je crains de me tromper sur ce point) que M. Tamizey de Larroque n'a indiqué nulle part la lettre italienne de remerciement écrite à cette occasion par Chapelain, le 10 novembre 1654, lettre qui se trouve, avec les autres pièces relatives à ce petit événement, dans les *Mescolanze* de Ménage. Quoi qu'il en soit, les passages vraiment intéressants pour l'histoire littéraire de l'Italie au XVIIe siècle abondent dans ces deux volumes. Presque au commencement du premier (p. 13), on rencontre un examen approfondi de la *Guerre de Flandre* du cardinal Bentivoglio, examen qui passa sous les yeux du cardinal de Richelieu, et qui dut lui montrer que le critique serait au besoin, comme il l'écrivait lui-même en 1667, « propre à servir dans les négociations étrangères. » Mais sa compétence et sa curiosité de *cruscante* y paraissent encore mieux que sa connaissance des affaires, et, malgré un peu de pesanteur technique, la pièce est encore très digne d'attention. Dans le second volume, les passages relatifs à l'académie florentine et aux productions latines et toscanes de l'Italie se multiplient ; les lettres à Carlo Dati, à Graziani, secrétaire du duc de Modène, à Ottavio Ferrari, professeur à Padoue, et à plusieurs autres Italiens, compteront désormais parmi les pièces à consulter pour l'histoire érudite et académique de la péninsule au milieu du *seicento*.

D'autres étrangers, pour quelques-uns desquels Chapelain sut obtenir les encouragements pécuniaires de la cour de France, reçoivent de lui des lettres non moins nombreuses, non moins intéressantes. Je veux parler de Heinsius, de Grævius, de Gronovius, etc., ces doctes représentants de la poésie et de la philologie latines en Hollande. Le

Digitized by Google

retour de notre génération à la philologie classique doit faire lire avec une vive curiosité surtout la correspondance de Chapelain avec N. Heinsius, humaniste et poète latin de tant de renommée (sans parler de son rôle politique) et qui eut tant de rapports avec les érudits français de son temps. D'ailleurs, on ne saurait trop le rappeler après deux ou trois siècles d'oubli presque total, l'école hollandaise de philologie classique est une des gloires littéraires de la France, dont elle garda l'esprit net et pratique, à partir de son fondateur, le plus illustre des humanistes français, le grand Scaliger. Il faut assurément laisser à l'actif de Chapelain, comme un témoignage sérieux d'estime profonde et réfléchie, encore plus que de reconnaissance, les belles paroles écrites par Grævius à la nouvelle de sa mort : *Unus omnium candidissimus ingeniorum æstimator, quæ ad optimarum artium dignitatem augendam ubique gentium et plausu et præmiis incitabat; ipse ingenio, doctrina, gravitate vitæque sanctitate inprimis conspicuus, ut illius memoriæ et meritis erga doctrinæ politioris cultores omnis ætas perpetuo sit debitura* [1].

Mais c'est naturellement l'histoire littéraire de la France qui a le plus à gagner dans cet immense répertoire. Il n'est guère de noms un peu notables des deux premiers tiers de notre dix-septième siècle qui ne figurent dans la longue table alphabétique placée à la fin de l'ouvrage, et la plupart y sont suivis d'un très grand nombre de références. Les théologiens, surtout ceux de Port-Royal, Arnauld, Saint-Cyran, Le Maître, l'abbé de Bourzeys y sont pour des éloges circonspects, quelquefois aussi pour des particularités piquantes, dont Sainte-Beuve n'a pas oublié de profiter. Les philosophes eux-mêmes trouvent dans Chapelain un juge attentif, et non seulement sympathique, mais assez compétent. Répondant à une lettre de Gassendi, il ne craint pas de regarder comme « un des plus grands contentements qu'il ait reçus de sa vie » l'annonce de « cette belle philosophie tant désirée (I, 63). » Et son admiration pour le restaurateur de l'épicurisme ne le rend pas injuste pour Descartes, qu'il appelle « le plus éloquent philosophe des derniers temps (I, 189). » Il est vrai que l'auteur du *Discours de la méthode* avait prévenu Chapelain par ses louanges (I, 153), et que celui-ci ne cachait pas sa faiblesse au sujet des compliments même exagérés qu'on lui adressait. Il adopte à ce propos un bien joli mot du maréchal d'Ancre, qu'il a été le premier, je crois, à nous faire connaître : « Tu me flattes, mais tu me fais plaisir. *Tu m'aduli, ma tu mi piaci* [2]. » N'omettons pas, dans cet ordre

[1] *Sylloge epistolarum* de P. Burmann, t. IV, p. 240.
[2] Il me semble que Balzac attribue ce propos à Richelieu ; mais je ne retrouve pas le passage.

Digitized by Google

d'études sévères auxquelles Chapelain ne se montra jamais indifférent, les éloges qu'il accorde à Pascal, encore assez peu connu, mais qu'il déclare « né pour les grandes découvertes (II, 48). »

Toutefois, les *litteræ politiores* l'occupent davantage, et c'est avant tout sur les beaux-esprits et les poètes du temps que ces deux volumes offriront une moisson abondante de renseignements curieux. Déjà M. H. Chardon a su faire son profit, pour la biographie de Rotrou [1], de quelques mots un peu énigmatiques, mais bien vifs, sur la *servitude honteuse* à laquelle s'était imprudemment assujetti « un garçon de si beau naturel (I, 6). » Mais il n'y a qu'à prendre, sans avoir rien à deviner, bien d'autres anecdotes biographiques ; par exemple les vaines tentatives de Voiture pour *débaucher* Madame de Maure (I, 603), et cette historiette sur le vieux Malherbe, qui caractérise mieux qu'aucune autre ses embarras et cérémonies d'écrivain : « Malherbe m'a dit autrefois qu'ayant à écrire à Mme la princesse de Conti sur la mort de son frère cette belle consolation que vous avez tant vue, il lui fit faire un voyage exprès à Saint-Germain, afin qu'on ne pût pas dire qu'étant en une même ville, il n'avoit qu'à lui dire ce qu'il lui écrivoit (I, 573). »

Je ne sais si la collection des *Grands écrivains de la France* contiendra un jour les œuvres de Balzac ; en tout cas une édition critique de ce précurseur est bien à désirer pour servir à l'histoire de la langue et de l'éloquence françaises. Or nulle part on ne trouvera pour ce travail plus de lumières que dans la correspondance de Chapelain, en y joignant, bien entendu, les notes de son savant éditeur. Déjà M. Tamizey de Larroque avait enrichi la collection épistolaire de Balzac de cent soixante et onze lettres à Chapelain [2], annotées avec une érudition curieuse et sûre qui ne laissait à peu près rien à désirer ; cette fois, les lettres de Chapelain à Balzac paraissent à leur tour, avec un appareil non moins remarquable de recherches biographiques et critiques. M. Tamizey de Larroque fournit, en particulier, des redressements notables en ce qui concerne la date des lettres du *grand épistolier de France :* ainsi plusieurs lettres relatives à M. de Noailles, ambassadeur à Rome, étaient datées de 1636, tandis qu'elles sont de 1633 (I, 33); la protestation fort importante de Balzac au sujet de son premier écrit, de son imprudent *Discours politique sur l'état des Provinces-Unies* (Leyde, 1638, in-4°), porte dans ses *Œuvres complètes* la date du 15 octobre 1637; elle est d'août 1638

[1] Voyez ci-dessous l'article de M. Tamizey de Larroque sur le travail de M. Chardon.

[2] *Lettres de Jean-Louis Guez de Balzac*, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque. Paris, impr. nation., 1873, in-4° de 458 p. (Extrait des *Mélanges*, qui font partie du recueil des *Documents inédits*.)

Digitized by Google

(I, 276). Autre éclaircissement. Le beau fragment latin de Balzac, *fictum pro antiquo*, cette virulente satire censée dirigée contre les poètes flatteurs de Néron, et qui a si bien trompé les meilleurs juges qu'elle figure sous le nom de Turnus dans les collections d'auteurs latins de Pankoucke et de M. D. Nisard, avait été inspiré, pensaient quelques critiques, par une vive rancune contre le cardinal de Richelieu. On a aujourd'hui toute certitude sur ce point, Chapelain, « le plus intime confident de Balzac, » comme l'appelle son éditeur, ayant déclaré (II, 163) que la pièce « avait été conçue par lui dans le désir de se venger sûrement du premier ministre d'alors qui, ou ne lui avoit pas tenu parole pour son avancement aux dignités ecclésiastiques, ou n'avoit pas continué à favoriser la réputation de ses écrits. »

Valentin Conrart et le nain de Julie, plus tard évêque de Grasse, Antoine Godeau, reviennent presque aussi souvent que Balzac dans la correspondance de Chapelain, et il vaut mieux renvoyer d'un mot à la table alphabétique de la collection que d'effleurer ce double sujet. Il suffit de remarquer ici que l'amitié fort intime qui régna toujours entre l'auteur de la *Pucelle* et celui des *Églogues chrétiennes* donne une saveur particulière aux missives adressées à ce dernier : les traits familiers y abondent, et Chapelain s'y montre peut-être plus qu'ailleurs en toute liberté.

Les débuts de l'Académie française, à la fondation de laquelle notre auteur eut une si large part, ces débuts qui assez longtemps se confondent presque avec l'histoire entière de notre littérature, occupent une place considérable dans le premier volume des lettres. Tous les académiciens fondateurs, ou peu s'en faut, y ont leurs mentions plus ou moins nombreuses. Sur Richelieu lui-même, il faut signaler au moins les droits qu'il semble avoir à passer pour l'auteur de la *Comédie des Tuileries* (I, 84, 89, 90). Sur Maynard, des rectifications à sa biographie (I, 76, 113). Sur Boisrobert, l'assurance des services qu'il rendit à Chapelain auprès du cardinal (I, 38) ; au reste la reconnaissance ne pèse pas à notre *épistolier ;* ses lettres au trop joyeux *frère René* sont des plus affectueuses et prennent souvent un ton de gaieté fort agréable. Sur Silhon, toute une série de témoignages qui ne laissent pas d'ajouter plusieurs données positives à l'excellente notice consacrée par M. Kerviler à cet académicien dans la *Revue de Gascogne* (années 1875-76). Sur Vaugelas, au moins cette piquante chronique du 25 décembre 1637, dont Sainte-Beuve n'aurait pas manqué de faire son profit si elle ne lui avait pas échappé : « M. de Vaugelas, qui jusqu'à présent vouloit faire sa fortune par le moyen des femmes, a changé de batterie et veut maintenant faire la fortune des femmes par son moyen, je veux dire est résolu d'en épouser une qui n'a rien ; et pour ce que lui-même n'a pas grand'chose pour mettre cette femme

Digitized by Google

à son aise, l'amour qu'il lui porte est si violent qu'il l'a porté à poursuivre à mort un homme, le meilleur qui soit en Normandie, pour avoir son bien (I, 186).»

Un des épisodes les plus curieux de l'histoire de l'Académie naissante, c'est le schisme qui s'y produisit en 1659 au sujet de la succession de Colletet (sur lequel, pour le dire en passant, Chapelain et son annotateur offrent aussi de bien jolies choses). Un premier scrutin avait porté Gilles Boileau, que Pellisson, à l'assemblée suivante, représenta comme « un homme de mauvaises mœurs, un coquin, un homme tel que s'il n'était déjà du corps, il faudrait l'en chasser.» Ménage et Mlle de Scudéry étaient les auteurs de la cabale montée contre Gilles Boileau, dont Chapelain, au contraire, se constitua le champion. Sa correspondance est la seule source historique à consulter sur toute cette affaire (II, 25 et suiv.), l'abbé d'Olivet ayant gardé là-dessus dans son *Histoire de l'Académie* un silence complet, par égard pour Pellisson dont il était le continuateur.

Je n'ai rien dit de la vie et des œuvres de Chapelain lui-même, quoique les renseignements biographiques et bibliographiques qui le concernent surabondent naturellement dans ses lettres, et qu'ils aient leur intérêt pour l'histoire littéraire. Je n'ai rien dit non plus de ses révélations sur les hauts personnages de son temps ; et pourtant elles sont assez nombreuses et assez importantes pour intéresser tous les amis de l'histoire politique et mondaine (voir, par exemple, sur le maréchal de Gramont, I, 69 ; sur le cardinal de Retz, I, 229, 472, et surtout 487 ; sur le comte d'Estrades, II, 278, 280 ; sur d'Epernon, II, 11 ; sur la mort de l'archevêque de Toulouse, La Valette, II, 502, 513 ; sur la cause de la disgrâce du comte de Brienne, II, 291, etc., etc.). Pour ne pas prolonger ces notes décousues, je ne signalerai plus que quelques traits relatifs aux femmes les plus illustres du grand siècle. Je ne fais que nommer la reine Christine de Suède, sur laquelle je préviens les curieux que le second volume des *Lettres de Chapelain* contient beaucoup de détails assez neufs (92 et *passim.*) ; j'indique une forte tirade sur la vie plus que légère de Mme de Sablé en 1638 (I, 334), et je m'arrête un instant à Mme de Sévigné. La lettre de Chapelain du 7 novembre 1661 à la marquise, qui se trouvait alors à Nantes, contient des particularités nouvelles sur la délicate affaire des billets trouvés dans la cassette de Fouquet, avec des encouragements paternels à mépriser des calomnies dont la reine elle-même a fait bonne justice (II, 164). Les mêmes assurances reviennent, le 16 novembre, avec cette profession bien remarquable, bien glorieuse pour Chapelain, d'affection paternelle et de vraie protection : « Quand vous prenez confiance en mes paroles, vous me faites plus de justice que de faveur, car elles sont très désintéressées et ne regardent

Digitized by Google

jamais que votre bien. J'en appelle à votre lumière et à votre expérience. Il vous peut souvenir que *je suis votre père d'élection* et que je vous en ai rendu tous les devoirs, entre lesquels le moindre n'est pas d'avoir étreint la liaison que vous avez avec Mesdames de Rambouillet et de Montausier (II, 173).»

Mais laissant de côté les astres de première grandeur, je veux insister sur une modeste étoile, à peine aperçue jusqu'ici. Ce sera une occasion de suivre de près toute une série de lettres de notre auteur, et de faire ample connaissance avec lui en même temps qu'avec une de ses plus aimables correspondantes. J'ai, du reste, ici le secours d'une esquisse biographique de M. Tamizey de Larroque lui-même [1].

Parmi les portraits que Chapelain avait placés dans sa bibliothèque et que son testament déclarait inaliénables comme elle, celui de la marquise de Flamarens est signalé tout à côté des images de la reine de Suède et de la duchesse de Longueville. Mais, en dehors de sa correspondance, on trouverait bien peu de chose sur cette noble dame, qui n'en fut pas moins, au jugement du savant et délicat éditeur, « l'une des physionomies les plus sympathiques de la galerie des femmes du dix-septième siècle. » Dans les lettres qu'il lui adresse, Chapelain, en nous révélant cette âme d'élite, nous fait encore apprécier et aimer ses propres qualités d'ami fidèle et tendre, de conseiller affectueux et grave, je dirai presque de père spirituel. Marie-Françoise Le Hardy de la Trousse était de vingt-trois ans plus jeune que son correspondant, et elle avait reçu de lui, dès sa première jeunesse, des leçons de belles-lettres et spécialement de style épistolaire. Il les lui continue, avec des conseils d'un ordre bien plus élevé, lorsque, jeune mariée de quinze ans, elle se voit séparée de ses brillantes amies, Mme de Sévigné, Mme de Sablé, Mme de Maure, et confinée en province, sur les terres de son mari, le marquis Agésilan-Antoine de Grossoles-Flamarens, tantôt au château de Buzet, près de Nérac, tantôt dans le triste village de Montastruc, en Agenais. Le bon Chapelain, qui avait signé, comme ami de la famille, au contrat de mariage de la jeune marquise, lui parle comme un parent intime et dévoué de ses ennuis, de ses souffrances, de ses deuils et de ses soucis d'épouse et de mère. A propos de la mort de son frère aîné, le marquis de la Trousse, tué au siège de Saint-Omer le 8 juillet 1638, il loue sa résignation à la volonté de Dieu, et l'exhorte à s'attacher de plus en plus à son mari. « Pourvu que Dieu vous le conserve, il ne sauroit rien vous arriver d'insupportable, étant votre principal bien, qui vous peut tenir lieu de tous les autres, quand Dieu vous en vou-

[1] *La marquise de Flamarens*. Auch, 1884, br. in-8° (extrait de la *Revue de Gascogne*).

Digitized by Google

droit priver. » La noble femme, encore bien jeune, devait, hélas ! perdre ce mari, d'ailleurs presque toujours éloigné d'elle par le métier des armes : il fut tué, après treize ans de mariage, dans les rangs des Frondeurs, à la bataille du faubourg Saint-Antoine. Mais la marquise eut à souffrir avant et après bien d'autres douleurs. Le caractère emporté de sa mère lui était une rude et continuelle épreuve en dépit de sa douceur naturelle, aidée des sages conseils de son guide. La solitude de la Gascogne devait lui paraître bien triste après une jeunesse passée au milieu des cercles les plus brillants de Paris; pour tout soulagement, Chapelain lui envoyait les condoléances de ses illustres amies, dont à peine, à de longs intervalles, une ou deux venaient visiter la pauvre exilée : ainsi Mlle Paulet, la lionne de Voiture, attirée par Mme de Clermont au château de Clermont en Agenais (canton de Puymirol), où elle devait mourir. Mais la jeune marquise fut surtout malheureuse dans ses enfants. Le premier mourut en bas-âge. Après la naissance du second, Chapelain lui écrit :

« Madame, je loue et bénis Dieu de votre bonne délivrance et je le loue et bénis au double de ce qu'il lui a plu vous rendre le fils qu'il vous avoit ôté sitôt après votre perte, et sans doute comme je l'apprends avec tous les signes qui vous peuvent faire espérer de l'élever. Vous êtes si sage et si pleine de vertu que vous n'avez point besoin de préceptes pour sa bonne nourriture, qui est, après votre affection pour M. votre mari, le plus important de vos devoirs... Durant l'absence de M. votre mari, qui n'est pas moins accompagnée de péril que d'honneur, redoublez vos prières pour sa conservation et demandez tous les jours à Dieu au pied de l'autel et durant le sacrifice qu'il rende son courage heureux et qu'il vous le rende couronné de gloire. Si vous n'étiez la modestie et la sagesse mêmes, je vous recommanderois d'en témoigner plus maintenant que jamais. Mais c'est à d'autres qu'il faut donner de ces avis et non pas à vous qui n'avez à suivre que votre beau naturel pour bien faire toutes choses, et qui ne pourriez sans un effort extraordinaire manquer à la moindre de vos obligations. »

Le compliment fait passer le conseil; mais il est évident que la vertu de la jeune dame justifiait tous les éloges. Chapelain, qui, au dire de Mlle de Scudéry, débitait quelquefois « des douceurs et des galanteries d'aussi bonne grâce et peut-être de meilleure que les galants de profession, » n'en dit jamais à Mme de Flamarens. Il ne lui rappelle même pas qu'elle est belle, et son spirituel éditeur n'a pu s'assurer de ce détail que par un vrai raisonnement inductif. Comme la marquise avait fait tenir à son correspondant trois portraits d'elle, et que Chapelain lui écrivait à ce sujet : « Je les garderai très volontiers jusqu'à ce que vous ordonniez à qui je les baillerai, et je pren-

Digitized by Google

drai plaisir que l'on en voie trois dans ma chambre pour son plus bel ornement, » M. Tamizey de Larroque ajoute de son chef : « La phrase du bon Chapelain ne doit pas être un banal compliment, mais un sincère hommage à la beauté de Mme de Flamarens. D'ailleurs une femme qui n'aurait pas été belle aurait-elle demandé une triple reproduction de son image ? »

Chapelain, loin de flatter sa jeune amie, semble se départir avec elle de ses habitudes bien connues d'indulgence et d'optimisme universels. Il lui continue, en même temps que ses leçons de moraliste, ses directions de précepteur littéraire. Un jour, en lui envoyant une lettre de la spirituelle Mme de Maure, il avait eu le malheur d'ajouter ce conseil : « Il lui faut répondre aussi civilement et aussi galamment que vous pourrez, afin qu'elle vous trouve accomplie de toutes choses et qu'elle voie en vous autant d'esprit que de vertu. » Il est toujours dangereux de pousser une personne modeste et timide à montrer de l'esprit. La docile correspondante de Chapelain s'y appliqua, et peina et travailla si bien que le maître ne fut pas content du chef-d'œuvre de l'élève. Que ne lui avait-il dit d'avance ce qu'il fut bien obligé de lui dire après, en face d'une lettre un peu pénible et obscure ? « Croyez-moi, écrivez toujours comme vous pensez d'abord et comme vous parlez. Je vous connois mieux que vous-même et sais que vous vous pouvez fier en votre sens naturel. » La preuve n'était pas loin : si Mme de Flamarens avait mis de l'apprêt dans sa lettre à Mme de Maure, elle était restée parfaitement naturelle en répondant à son vieil ami avec « cette clarté et cet air libre qui est surtout requis dans les lettres. » Ce sont les expressions mêmes de Chapelain, banales pour nous, mais qui avaient leur mérite à l'époque du grand succès des lettres de son ami Balzac.

A partir de 1649, nous ne voyons guère plus Mme de Flamarens qu'affligée dans ses enfants. Un d'eux, le marquis François de Flamarens, soldat des îles, se distingue surtout par des coups de tête et se fait bannir de France. « Ce qu'il y a à faire de votre part, écrit Chapelain, c'est de recevoir cette rude touche avec une constance chrétienne et la soutenir sans abattement, afin d'être en état d'agir dans cette grande occasion comme votre qualité de mère et votre vertu le requièrent, dont vous avez à rendre compte au public aussi bien qu'à votre bon cœur. » Le jeune marquis causa bien d'autres ennuis à sa mère. A propos d'un projet de mariage pour lui, qu'elle-même avait conçu, son guide la prévenait déjà de la difficulté de bien rencontrer : « Où sont les filles qui se veulent bien confiner comme vous dans une province dont elles n'entendent ni la langue ni les mœurs ? » Plus tard, qnand le jeune homme voulut contracter en Espagne une union déshonorante pour sa famille, Chapelain l'excusait de son mieux sur

Digitized by Google

« le bouillon de l'âge, » en exhortant la pieuse mère à prier Dieu de le guérir de sa faiblesse. Le mariage redouté n'eut pas lieu, mais les douleurs ne cessèrent pas pour cela de s'accumuler sur la pauvre veuve : tantôt le chevalier, son troisième fils, est blessé à la guerre ; tantôt il encourt de graves reproches de son protecteur, le maréchal d'Albret, et Chapelain ne sait plus que compatir aux alarmes maternelles de Mme de Flamarens : « En portant une partie de votre fardeau, il me semble que je vous en soulage. » Il lui rappelle pourtant ce grand motif de courage et de constance : elle est le soutien d'une noble famille qui tomberait infailliblement et sans retour si elle venait à lui manquer. Plus tard, ce cœur si ferme, et qui paraît ne s'être jamais démenti, devait encore lutter contre les atteintes de la maladie ; le religieux correspondant se bornait dès lors à lui offrir la consolation suprême : « Madame, il ne restoit plus que cette épreuve à votre vertu à essuyer pour être pleinement assurée de votre prédestination et d'avoir une heureuse place dans le ciel après en avoir eu une si malheureuse sur la terre. »

La marquise de Flamarens, reconnaissante des attentions que lui prodiguait son ami, n'oubliait pas de le consoler lui-même dans les ennuis et les deuils de sa vieillesse. Malheureusement toutes ses lettres sont perdues pour nous ; mais on sent quelque chose de la douceur attristée qui devait y respirer, à cette réponse que Chapelain lui adresse, le 5 mai 1669, après la mort de sa sœur : « Je sens comme je dois la part que vous prenez à la perte que j'ai faite et la sage et tendre manière que vous employez pour m'en consoler. Mais cette bonté ne me surprend pas après tant d'autres que vous m'avez témoignées depuis tant de temps par une persévérance qui a si peu d'exemples, non seulement en votre sexe, mais encore en celui qui se vante de plus de fermeté. Ma pauvre sœur est très heureuse d'être arrivée au port de salut. L'ordre vouloit que je partisse le premier, mais Dieu ne m'a pas voulu prendre afin de me donner le temps de le mériter en me rendant assez bon pour mériter cette grâce. Ce sera quand il lui plaira, et j'y suis tout disposé, n'ayant presque d'attache au monde que vous. » Chapelain mourut cinq ans après cette profession touchante de détachement chrétien. La marquise de Flamarens lui survécut de longues années : elle ne cessa de souffrir qu'en 1703, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Mais n'est-ce pas une vraie bonne fortune — pour les nombreux chercheurs préoccupés aujourd'hui de la vie de famille aux derniers siècles, et pour tous les amis des beaux souvenirs du passé — que la découverte de cette aimable et austère figure de grande dame : arrachée dès quinze ans aux plaisirs délicats de la plus haute société parisienne, confinée durant un demi-siècle dans d'obscures gentilhommières de province, vouée corps et âme aux

Digitized by Google

rudes devoirs de la famille et à la pénible administration d'une fortune compromise, affligée par surcroît de malheurs continuels, frappée au cœur de cent blessures, et toujours courbée sous la main de Dieu dans la foi et la prière ! Et auprès de cette noble image de grâce, de douleur et de sainteté, quelle belle attitude que celle de notre académicien ! quels accents de grave et paternelle tendresse ! quels beaux conseils d'expérience morale et de christianisme pratique ! Certes nous sommes loin du ridicule portrait de rimeur qui s'est emparé de toutes les imaginations, et le moindre des traits que j'ai cités, en puisant presque au hasard dans les lettres de Chapelain à la marquise de Flamarens, ne suffit-il pas à lui faire pardonner tous les lourds alexandrins qui pèsent encore sur sa mémoire ?

III

Je n'ai garde pourtant de m'arrêter à cette impression toute favorable. Sans doute les citations qui précèdent mettent décidément au-dessus de la satire outrageuse et de la dérision sommaire et aveugle, d'une part, la vertu et le caractère de Chapelain, d'autre part, sa valeur sérieuse de savant et de juge des savants. Mes extraits suffiraient au besoin pour justifier le mot du cardinal de Retz : « Chapelain qui, après tout, avait de l'esprit ; » et celui de Sainte-Beuve : « Somme toute et sur bien des matières, il fut un sensé et savant homme. » Mais il est bon de préciser davantage cette idée générale de l'homme et du critique. Il en vaut la peine, vu la place que ses lettres vont tenir désormais parmi les sources les plus abondantes et les plus sûres de notre histoire littéraire. Ces lettres mêmes nous aideront à mettre leur auteur à son vrai rang : parmi les honnêtes gens aimables, non parmi les héros de vertu ; parmi les témoins littéraires précieux, non parmi les grands critiques et les vrais juges.

Le portrait que Chapelain a tracé de lui-même dans sa liste des gens de lettres (1662), dressée par ordre de Colbert, annonce de prime abord un personnage qui a mis enseigne de vertu, qui pose de bonne foi pour le désintéressement, quitte après tout à y trouver son profit. « C'est un homme qui fait une profession exacte d'aimer la vertu sans intérêt. » Et plus bas : « Surtout il est candide : et comme il appuie toujours de son suffrage ce qui est véritablement bon, son courage et sa sincérité ne lui permettent jamais d'avoir de la complaisance pour ce qui ne l'est pas. » Dieu me garde de m'inscrire en faux contre la sincérité du peintre ; mais qui n'aperçoit ici la flatterie ordinaire aux peintres de portraits, et deux fois plus naturelle à ceux

Digitized by Google

qui font leur propre image ? Ami de la vertu, Chapelain l'était toujours ; mais sa vertu s'humanisait au besoin ; et si elle prenait un ton austère avec les jansénistes et les dévots, elle se pliait trop aisément à un autre langage avec les mondains pour laisser croire à une force de caractère et à une hauteur d'âme qui, après tout, sont bien rares à toute époque parmi les hommes de lettres. Cette sincérité courageuse que Chapelain s'attribue est donc loin d'exprimer exactement le fond de sa nature morale. Ce qui semble bien mieux la caractériser, c'est une constante habitude de douceur, de politesse, de conciliation.

D'esprit assez large pour voir ce qu'une œuvre littéraire quelconque offrait de plausible et de spécieux, Chapelain y allait tout droit pour être agréable à ses correspondants ; l'un des mobiles les plus ordinaires de sa vie fut assurément le désir de plaire. Ainsi, ami de la vertu et de la vérité, je n'y contredis pas, j'y souscris même sans arrière-pensée, mais au moins aussi préoccupé d'être agréable que d'être vertueux et sincère. « Aristée, dit Mlle de Scudéry, qui l'a si bien connu, a une complaisance qui fait qu'il n'a jamais contredit personne volontairement ; mais ce que j'admire encore en lui, c'est l'inclination qu'il a à faire valoir le mérite des autres et à cacher leurs défauts, ne prenant jamais des choses que ce qu'il y a de bon ; aussi est-il si généralement aimé que personne ne le peut être davantage. En effet, nous n'avons point de prince ni de princesse qui ne croie se faire honneur en l'honorant et qui ne le traite avec beaucoup de civilité. » Toutes les pages de cette correspondance déposent en faveur de ce jugement de Mlle de Scudéry. Que serait-ce si nous possédions les innombrables lettres de ses illustres correspondants, qu'il avait mis un orgueil si naturel et si légitime à garder et à nous transmettre ? Mais, on en conviendra sans peine, tout cela est d'un sage aimable, plutôt que d'un héros.

De l'homme passons à l'écrivain, je veux dire au critique.

La science de Chapelain était fort étendue, sans manquer de solidité. Il possédait assez les langues anciennes, non seulement pour écrire en latin avec élégance, mais pour exciter l'admiration des plus habiles humanistes de Hollande ; et l'érudition classique avait alors aux Pays-Bas sa meilleure école. A cette littérature exquise, comme on disait alors, il joignait un esprit assez ouvert à la philosophie et aux sciences, et surtout à l'histoire, pour en parler très pertinemment; une connaissance profonde et familière de l'italien et de l'espagnol ; une plume sage et correcte en français, avec une curiosité et un amour prononcés pour tous les genres de littérature. C'est assez pour expliquer la royauté littéraire dévolue pendant une trentaine d'années à Chapelain. Elle était méritée, peut-on dire ; mais il faut ajouter

Digitized by Google

qu'elle ne devait avoir qu'un temps. La *Pucelle* suffit pour décrier le grand lama des lettres françaises ; mais le triste poème n'eût-il jamais paru, n'eût-il pas même été entrepris ou rêvé, le règne de Chapelain devait finir peu après le milieu du XVIIe siècle, et le bonhomme devait survivre à son empire. A ce moment en effet une révolution s'accomplit ou se prépare dans l'esprit français ; la vérité dans l'art chasse toutes les enflures et tous les raffinemenis de la période Louis XIII. Le sceptre passe dès lors à un critique, peut-être étroit, exclusif, mais vigoureux et profond : Nicolas Boileau. Le critique de l'époque précédente, Chapelain, est une de ses premières victimes, et il ne pouvait guère y échapper. Certes Chapelain s'était montré en somme droit et sensé dans quelques circonstances délicates de sa dictature littéraire, témoin ses pages sur le Cid. Mais, outre le gros péché de *la Pucelle*, sa critique manqua toujours de vraie profondeur,de décision et d'énergie : on ne l'a pas assez dit, et c'est pour cela que je dois y insister un peu.

Qu'on se rappelle sa première œuvre, son discours apologétique pour l'Adonis du cavalier Marin.Il avait compris parfaitement, dit-on, que c'était un monstre ; mais il faut croire que cette monstruosité ne l'a pas blessé au vif. La seule difficulté grave qui se soit élevée dans son esprit contre le trop brillant poème, c'est qu'il ne ressemblait pas à l'Iliade ou à l'Enéide ; ce qui laissait la ressource de plaider pour un genre nouveau. Chapelain s'y prêta de bonne grâce et couvrit de longues pages d'éloges entortillés, vrai chef-d'œuvre de scolastique littéraire et d'ennuyeuse érudition. Il fallait une certaine étendue d'esprit pour réussir un plaidoyer pareil ; mais ce plaidoyer eût été absolument impossible pour un critique de race, dont le goût sévère repousse d'instinct le faux et s'arme contre lui d'une sainte indignation. L'entregent de Chapelain fut pour beaucoup sans doute dans ce fâcheux début : c'est par complaisance qu'il offrit à l'admiration publique, lui homme de bonnes mœurs, une œuvre obscène, lui admirateur de l'antiquité classique, la quintessence de tout le mauvais goût moderne. Mais si l'homme moral faiblit alors, c'est que l'homme de goût n'était pas assez fort.

Il avait pourtant une des qualités du vrai critique : je veux dire cette largeur de sens qui fait reconnaître, partout où ils se montrent, le talent et l'esprit. Et c'est par là autant que par son érudition qu'il devait régner sans rival et sans jaloux dans une période de transition comme le second tiers du XVIIe siècle. Il devait s'imposer à toutes les classes de lettrés d'alors. Les pédants, héritiers du siècle précédent, les hommes qui cultivaient encore les lettres classiques pour elles-mêmes, ou qui du moins ne connaissaient pas de plus grands hommes que les savants en *us*, éditeurs et commentateurs des latins et des

Digitized by Google

grecs, le saluaient comme un juge expert en toutes questions de rhétorique et de poétique. Les novateurs épris du *seicentisme* italien se pâmaient d'admiration devant l'introducteur de l'*Adone* et le correspondant de la Crusca. Les beaux-esprits à la française vantaient la grâce du poète qui avait apporté la plus belle fleur à la *Guirlande de Julie*. Les raffinés honoraient le bel esprit reçu au salon bleu de l'incomparable Arthénice, et les esprits graves, les réformés de Port-Royal, par exemple, rendaient justice au style correct, sage, uni, et aux saines doctrines de cet oracle universel. Le critique était d'ailleurs comme l'homme : complaisant, ne contredisant guère personne, prenant le bon de chaque chose. C'est ainsi qu'on règne quelque temps sans obstacle. C'est par les qualités opposées qu'on établit péniblement une autorité durable. Rapprochez seulement Boileau de Chapelain. Et ne croyez pas que leur différence essentielle soit dans le caractère moral ; elle est surtout dans le goût lui-même, large mais superficiel d'une part, étroit peut-être, mais vif, profond, impérieux, intolérant, de l'autre !

Cette étendue de science et d'esprit, cette largeur sympathique, cette curiosité intelligente et presque passionnée pour toutes les belles choses ne sont pas du reste un mince mérite. Comparez Chapelain littérateur et critique à n'importe quel de ses contemporains, antérieurs à la révolution qui a pour chefs Boileau et Racine, vous ne trouverez guère d'esprit plus ouvert en tout sens et en somme plus sensé. Ainsi, je le place instinctivement entre le médecin Guy Patin, un autre auteur épistolaire, un autre curieux témoin des choses du milieu du XVIIe siècle, et l'évêque Huet, un des lettrés les plus illustres de la seconde moitié du même siècle, d'ailleurs admirateur et un peu disciple de l'auteur de *la Pucelle*. Et je lui donne hardiment la préférence ! — Guy Patin, de cinq ans plus jeune que Chapelain, d'après son état civil, a cinquante ans de plus en littérature. Les héros de la république des lettres pour lui, ce sont ceux dont il a réuni les portraits dans sa chambre : Casaubon, Muret, Rabelais, Montaigne, Charron, Grotius, Heinsius, Saumaise, Juste Lipse, et comme français modernes, saint François de Sales et Camus, évêque de Belley ; et le culte de ces vieilles figures, singulièrement associées, suffit au caustique suppôt de la Faculté salutaire, si bien qu'il se ferme et résiste à toute admiration plus récente et qu'il ne montre qu'une pitié dédaigneuse pour les travaux de ses contemporains, à commencer par Descartes. — Huet, de son côté, tout éclairé qu'il nous paraît à juste titre, et même plus délicat et plus poli que Chapelain, est loin d'avoir son envergure de critique. A mesure que les savants en *us* disparaissent de l'horizon littéraire, il lui semble que les étoiles tombent du ciel et qu'on revient au chaos ; et lui, contemporain de Bossuet et de

Digitized by Google

Fénelon, écrira dans une sorte de testament littéraire : « Quand je suis entré dans le pays des lettres, elles étaient encore florissantes, et plusieurs grands personnages en soutenaient la gloire... J'ai vu les lettres décliner et tomber enfin dans une décadence presque entière. Je puis dire que j'ai vu fleurir et mourir les lettres et que je leur ai survécu. » Voilà donc un très bel esprit, doublé d'un grand érudit, qui a connu de près les maîtres écrivains du XVIIe siècle et qui, aux premières années du XVIIIe, en est encore à l'admiration, aux habitudes et aux idées des pédants du XVIe ! Il est bon de se mettre ces exemples sous les yeux pour apprécier ensuite à sa vraie valeur cette largeur d'intelligence qui permit à Chapelain de goûter à la fois la solide érudition classique des humanistes de Hollande, les élégances de l'Italie, les progrès de la science de son temps, les délicatesses des cercles parisiens et le génie de Corneille : car, malgré les concessions qu'il ne sut pas refuser à la cabale puissante montée contre le Cid, il pensa toujours ce qu'il exprimait si nettement dans sa *Liste des gens de lettres* de 1662 : « Pierre Corneille est un prodige d'esprit et l'ornement du théâtre français. »

Les lettres de Chapelain mettent dans tout son jour cette précieuse et rare ouverture d'esprit, cette sympathie largement ouverte à tout ce qui intéresse les honnêtes gens et surtout aux choses d'érudition et de littérature. Elles feront estimer de plus en plus Chapelain littérateur. Chapelain poète, quoiqu'on ait imprimé dernièrement les douze derniers chants de *la Pucelle*, qui n'avaient osé depuis deux cents ans affronter un public si cruel aux douze premiers, Chapelain poète est bien mort, et il n'y a pas pour lui de réhabilitation possible. Est-ce à dire que le littérateur et le poète aient constitué, comme l'a dit le plus attentif de ses biographes [1], « deux personnalités complètement distinctes ? » Pas si complètement. En serrant de près le critique, nous avons vu qu'il lui manquait une certaine vivacité de goût, une certaine sensibilité passionnée pour le vrai beau; et voilà précisément le point faible où s'est greffée, pour ainsi dire, et d'où s'épanouit sa déplorable production poétique. Il a charpenté une machine épique d'après les règles, il a martelé douze fois douze cents vers d'après un type de versification grave, solennelle, au besoin rude et technique, en croyant imiter les Grecs et les Romains. Et puis il s'est peut-être défié du succès ; ses formules modestes au sujet de ses vers peuvent avoir une part de sincérité. Mais soyons sûrs qu'il a cru jusqu'au bout à son mérite, en dépit du public ignorant, et qu'il est mort dans la ferme croyance qu'il a léguée à son admirateur Huet : « On a

[1] M. René Kerviler, *Jean Chapelain* (p. 73-280 de *La Bretagne à l'Académie française au XVIIIe siècle*, Paris, V. Palmé, 1879, in-8°). Ce travail très étendu et très consciencieux m'a été fort utile pour cette modeste étude.

Digitized by Google

condamné *la Pucelle*, écrivait ce dernier un quart de siècle après la mort de Chapelain, on l'a condamnée parce qu'il était à la mode de la condamner, et la mode s'en est établie par des juges très incompétents. Il n'appartient pas à tout le monde de juger du poème épique...» On peut lire dans le *Huetiana* toute cette apologie, qui s'étend même aux *expressions dures* et aux *vers forcés*, ce sont les termes de l'auteur. Le public ne sait pas ce que c'est qu'un poème épique, soit ; mais ni Huet ni Chapelain n'ont su, ou du moins n'ont assez profondément senti ce que c'est que l'inspiration, et c'est là leur faiblesse, non seulement comme poètes, mais comme critiques.

Tel qu'il est, plus large que profond, plutôt compréhensif, indulgent et curieux que vif ou militant, Chapelain épistolaire est le témoin le plus précieux qu'on pût désirer du mouvement littéraire d'une période qu'il domine tout entière, ayant tenu durant trente ans le sceptre de la littérature, et en ayant suivi sur tous les théâtres de l'Europe toutes les manifestations. Si nous avions, à côté de ses lettres, les demandes ou les réponses de ses innombrables correspondants, ce serait pour nous, lecteurs du XIXe siècle, une évocation merveilleuse, un spectacle complet, une conversation animée, complaisante, cent fois nouée et renouée, entre une foule d'écrivains français et étrangers. Il est vrai que de tout ce long dialogue il ne reste que le rôle d'un seul interlocuteur ; mais celui-là, mais Chapelain, par sa bonhomie et par son humeur indulgente et sympathique, était précisément le plus propre à nous rendre l'impression de l'ensemble. Malgré le grain de pédantisme que son siècle et son rôle lui imposaient, sa figure, à la fois grave et souriante, ne nous fatigue jamais, et d'ailleurs cent autres physionomies viennent tour à tour se refléter sur la sienne. N'en faisons pas pour cela un *épistolier* de génie comme Sévigné ou Voltaire; ce serait une contre-vérité absolue. Si l'expression de nobles et tendres amitiés, l'élévation naturelle d'une âme vertueuse, enfin l'exquise politesse puisée dans la société la plus délicate, ne donnaient un accent assez vif à bien des pages de ces deux gros volumes, on pourrait en caractériser la prose par la formule connue : « Elle est comme la bonne eau, qui n'a ni couleur, ni saveur, ni parfum. » Elle rend les choses avec une exacte fidélité, sans grand relief, sans image frappante. La langue est pure et correcte avec un ton vieillot ; la phrase est claire, mais sujette à traîner. En somme on lit sans fatigue, mais on s'éprend, à cette lecture, de l'homme plus que de l'écrivain.

Encore le charme principal ne vient-il pas de lui, mais plutôt des choses mêmes qu'il nous montre, du spectacle des mœurs et du travail littéraire de son temps. Ce vaste monument n'avait pas besoin d'ajouter un chef-d'œuvre à notre littérature épistolaire, déjà si riche ; son

Digitized by Google

mérite et son intérêt viennent d'ailleurs : il est avant tout — comme l'a qualifié un homme en qui l'érudition la plus étendue et la plus solide s'allie à un goût éclairé pour toutes les choses de l'esprit, M. Léopold Delisle, — il est un vrai *journal littéraire*. Non pas, entendons-le bien, un recueil de nouvelles à la main et de chroniques malicieuses sur le monde des écrivains et les choses de théâtre ; non pas une indiscrète et piquante correspondance, comme celle de Grimm ou seulement celle de La Harpe ; non pas enfin une feuille littéraire militante, comme nous l'entendons depuis le dix-huitième siècle ; mais le journal de la « République des Lettres, » comme le comprenait le dix-septième, tenu au courant des ouvrages d'esprit légers ou graves, des graves surtout ; — une sorte de salon sérieux, un peu académique, où la curiosité pénètre, mais où l'esprit ne dispense jamais des habitudes courtoises de la bonne compagnie ; d'où la malice est à peu près constamment exclue ; où règne, au contraire, une sympathie générale pour tous ceux qui honorent, par le talent et le travail, le métier des lettres. Ajoutez, à l'avantage de ce salon de Chapelain, qu'aux savants et aux poètes viennent s'y mêler souvent les plus illustres représentants de la noblesse française, et quelques-unes de ces femmes qui ont donné à la société du grand siècle une grâce à la fois attrayante et sévère, inconnue auparavant « et qu'on n'a point revue. »

Malgré tous ces mérites, je n'ai pas prétendu — on s'en souvient — que ces deux gros volumes dussent aller directement au grand public ; je crois pourtant qu'il en pourra tirer quelque avantage et j'espère même qu'il en profitera bientôt, peut-être sans le savoir. La mode est toujours aux études sur notre dix-septième siècle ; et il faut souhaiter qu'elle dure au moins jusqu'à ce que nous ayons pris à cette noble école des leçons efficaces de dignité, de moralité littéraires et autres. Or, pour ce genre d'études, historiens, biographes, critiques, moralistes, ont tout intérêt à feuilleter sans cesse la correspondance de Chapelain. J'ai tâché de faire entrevoir de combien de faits notre *épistolier* témoigne et quelle est la sincérité de son témoignage. Mais ce n'est qu'en puisant à la source même, en demandant aux précieuses tables qui terminent ces beaux volumes, et aux pages qu'elles indiquent, les mille et un faits plus ou moins nouveaux que le savant du dix-septième siècle et son admirable commentateur du dix-neuvième mettent aujourd'hui à la portée de tous les chercheurs ; ce n'est, dis-je, que par ce travail personnel qu'on appréciera toute la valeur de cette belle et méritoire publication, honorée déjà d'une récompense de l'Académie française, et qui le sera bientôt des suffrages reconnaissants de tous les hommes voués à l'étude de l'histoire et de la littérature du grand siècle.

LÉONCE COUTURE.

Digitized by Google

III

L'OPPOSITION SOUS LES CÉSARS

PAR M. GASTON BOISSIER [1].

La seconde édition de ce livre diffère peu de la première, publiée en 1875, et dont la *Revue* n'avait pas eu l'occasion de s'occuper. C'est une étude de la société romaine au premier siècle de notre ère, plutôt qu'une histoire de l'opposition sous les Césars. D'après M. Boissier, il n'y eut point, au commencement de l'empire, de vrais opposants; il n'y eut que des mécontents. Les meilleurs s'affligeaient honnêtement de la tyrannie ou de la dépravation de souverains tels que Tibère, Caligula, Claude ou Néron ; les autres souffraient seulement de quelque blessure d'intérêt ou d'amour propre : mais tous se seraient fort bien accommodés du césarisme, s'ils avaient vu sur le trône un César réalisant leur idéal ou prêt à satisfaire leur ambition.

C'est donc d'une opposition fort anodine, discrètement hostile aux personnes, mais favorable au système, que nous entretient M. Boissier. La lecture de son livre produit un effet assez singulier. Il s'efforce de démontrer un fait négatif. Il bat, en quelque sorte, tous les buissons de la société romaine, et, chaque fois, il se retourne vers nous, et nous fait remarquer avec satisfaction qu'il n'en est sorti aucun opposant. Mais nous avons eu, avec lui, le plaisir de la promenade et, chemin faisant, il a fait passer sous nos yeux de curieux tableaux de mœurs ou esquissé des figures littéraires bien connues, qu'il excelle à rajeunir. Les divers épisodes traités dans ce livre se rattachent par un fil quelquefois assez léger au sujet annoncé par l'auteur ; chacun, pris à part, forme un tout complet : le titre général est là pour les relier tous, et vraiment nous aurions tort de nous plaindre, car M. Boissier nous donne de bien agréables causeries sur les gens qui ne faisaient pas d'opposition aux Césars.

Le premier chapitre, qui est un des plus intéressants, fait très bien juger du procédé de l'auteur. Il est intitulé : *Où se trouvaient les mécontents*, et passe en revue l'armée, les provinces, le peuple de Rome, pour conclure que les mécontents n'étaient pas là. On

[1] *L'opposition sous les Césars*, par Gaston Boissier, de l'Académie française. — Deuxième édition, Paris, Hachette, 1885, in-12 de 350 pages.

Digitized by Google

pourrait penser que, pour arriver à une conclusion aussi maigre, soixante pages étaient de trop. On se tromperait : car M. Boissier, dans ces soixante pages, a résumé, d'après les travaux les plus récents, tout ce qu'il est utile de savoir sur l'armée romaine et sur la vie municipale en province. Il a même dépassé légèrement les limites chronologiques de son sujet, car une partie des détails qu'il nous donne sur l'armée regardent l'époque de Septime Sévère, très différente de celle des Césars, et où précisément l'armée commençait à jouer un rôle politique. Là est l'écueil d'une histoire où l'on procède non par narration, mais par tableaux : l'auteur, s'il est plus peintre qu'historien, est tenté de mettre dans ses tableaux, pour leur donner de la couleur, des traits appartenant à des temps divers. En revanche, il passe quelquefois, sans paraître les voir, à côté de points qu'il devrait traiter. Ainsi, dans sa recherche des milieux où pouvaient bien ne pas se trouver les mécontents, il parle à peine du peuple de Rome, après s'être longuement occupé de celui des provinces. Le peuple de Rome méritait qu'on s'arrêtât pour l'examiner. Il n'était pas mécontent, il acceptait même avec une joie enthousiaste le régime césarien, et, parmi ses maîtres, il s'attachait de préférence aux plus mauvais ; mais cela valait bien la peine qu'on nous dît pourquoi, et qu'on nous montrât, dans sa réalité brutale, ce socialisme d'État grâce auquel les Césars pouvaient compter sur la complicité d'une plèbe nourrie et amusée par eux.

L'opposition qui leur était faite ne venait donc ni de l'armée, ni des provinces, ni du peuple de Rome. Les classes éclairées, aristocratie de naissance, d'intelligence ou de fortune, étaient seules capables de ressentir du mécontentement. Comment, cependant, étaient composées ces classes ? Que restait-il, sous Auguste, des grandes familles de la république ? Qu'en restait-il après Tibère ? Combien avaient disparu, et pour quelles causes? Combien, apauvries, étaient retombées dans les rangs du peuple ? Quels hommes nouveaux les avaient remplacées ? Voilà des questions bien intéressantes, dont la solution importe à l'histoire de ce temps : l'auteur les laisse sans réponse, et ne les pose même pas. Le côté social de l'histoire le préoccupe peu : elle ne l'intéresse guère que par ses côtés littéraires. Dès que ceux-ci lui apparaissent, il est d'une abondance intarissable et charmante. Avec quelle aisance il nous introduit dans le grand monde frondeur de la Rome impériale ! Comme il nous fait bien comprendre l'opposition discrète qui s'y faisait, la seule opposition possible dans un temps où il n'y avait ni presse, ni assemblées délibérantes, puisque le sénat, avili, périodiquement décimé, n'était plus que l'humble serviteur du prince ! Comme il nous montre spirituellement la guerre d'épigrammes, d'allusions, de réticences, que l'on poursuivait dans

Digitized by Google

les cercles et dans les salons, très sensible aux Césars, car elle partait d'un monde auquel ils appartenaient eux-mêmes par la naissance et les goûts, mais inoffensive au fond, puisque le même homme qui, le soir, dans un salon bien fermé, raillait les débauches cachées de Tibère ou la voix fausse de Néron, votait le lendemain au sénat, « la mort dans l'âme, » mais avec une entière docilité, la condamnation d'un ami de la veille dont quelque délateur venait demander la tête au nom du prince !

N'y avait-il, cependant, aucun sentiment vraiment sérieux et moral dans l'opposition latente faite aux mauvais empereurs par les représentants des classes éclairées ? M. Boissier ne le nie pas, mais le montre peu. Il ne met pas suffisamment en relief l'influence du stoïcisme sur des générations raffinées et fatiguées, la roideur qu'il leur communique, le ton héroïque auquel il monte certaines âmes. M. de Champagny, dont les vigoureuses études sur l'empire romain sont déjà presque oubliées, et ne sauraient cependant être trop relues, croit que le stoïcisme sous Néron s'était constitué en parti, qu'il avait déjà son chef et son futur empereur, Rubellius Plautus. Je n'oserais me porter garant de cette opinion : mais que de nobles âmes, un peu emphatiques dans la vie, intrépides et décentes dans la mort, nous apercevons à cette époque dans la haute société de Rome, et comme tout cela constituait, si non un parti politique, au moins un « parti de la vertu » dont l'existence seule était un reproche vivant pour l'indigne prince, une protestation muette contre ses infamies et ses cruautés ! Je veux bien que Thraséa ait été un homme du monde, et non le personnage austère et farouche que l'on serait porté à voir en lui : il n'en a pas moins été le plus honnête homme de l'empire, et c'est pour cela que Néron l'a tué. Il y avait donc de parfaits honnêtes gens, qui protestaient par leur vertus, et non pas seulement par de bons mots, de jolies médisances et d'agréables railleries de salon. Et si nous les rencontrons dans quelques grandes maisons où le stoïcisme a fait pénétrer sa morale, si pleine d'excès et de contradictions au milieu de ses sublimités, combien plus complets, plus achevés les trouverons-nous si nous franchissons le seuil d'un petit nombre de demeures patriciennes où, selon toutes les vraisemblances, le christianisme était déjà entré ! J'aurais aimé que M. Boissier ne passât point sous silence les forces nouvelles que le christianisme apporta au « parti de la vertu » dans le grand monde, et qu'il nous montrât en même temps les conquêtes faites par l'Évangile dans les rangs du peuple romain, dès le règne de Néron. N'oublions pas que les chrétiens des classes populaires partagèrent seuls avec l'aristocratie romaine la gloire de fournir des victimes à sa tyrannie : ils avaient droit à n'être pas oubliés dans une histoire de « l'opposition sous les Césars. »

Digitized by Google

Les lettres ont-elles joué un rôle dans la guerre sourde que les gens d'esprit faisaient à un despotisme monstrueux ? M. Boissier consacre la seconde et la plus agréable moitié de son livre à prouver que non. Voici un chapitre charmant sur l'exil d'Ovide, qui n'est guère qu'une étude de ses poésies. Dans un autre chapitre, fort curieux, sur le *Satiricon*, l'auteur établit que Pétrone n'a point tracé dans son roman le portrait de Néron et de sa cour. Les seuls « écrivains de l'opposition » sont Lucain, Tacite et Juvénal ; mais Tacite n'a fait aux Césars qu'une opposition posthume, puisqu'il écrivait sous Trajan ; Juvénal ne s'en est même pas occupé du tout, puisque, sous Trajan aussi, il n'a déchiré dans ses satires que la mémoire de Domitien, qui n'était pas un César, mais un Flavien, c'est-à-dire un tyran d'un autre race. Reste Lucain, le neveu de Sénèque : après avoir été le flatteur et le complaisant de Néron, il s'enrôla dans la conjuration de Pison, pour venger son amour propre littéraire, que Néron avait blessé. Le premier chant de la *Pharsale* renferme l'apothéose du prince, les derniers sont d'un républicain : c'est la seule contribution que les lettres aient apportée à l'opposition pendant le premier siècle de l'empire.

J'ai dû signaler quelques lacunes du livre de M. Boissier, qui effleure les questions avec une légèreté charmante et une grâce toute française, mais qui ne les embrasse pas toutes et s'abstient quelquefois de les approfondir. Mais si j'ai fait large la part de la critique, c'est que l'éloge me semblait superflu : les qualités littéraires de l'auteur, sa rare pénétration, sa clarté parfaite, sa science très étendue des choses romaines, sont trop connues pour qu'il soit besoin d'insister. Il n'y a pas dans ce livre tout ce que promettait le titre, mais il y a beaucoup de choses qu'il ne promettait point et qu'on est ravi d'y rencontrer. Ajoutons que l'historien des temps modernes, qui ressemblent quelquefois de si près aux temps antiques, y trouve d'utiles leçons, données dans la forme la plus grave et la plus éloquente. On me permettra de citer, pour finir, une page, qui est comme la conclusion morale du livre de M. Boissier ; il rappelle, à propos de l'empire romain, les souvenirs de la Révolution française et continue ainsi :

« Ces deux époques présentent plus d'une analogie. Ces deux despotismes, partis de principes si opposés, se sont souvent rapprochés par les résultats. Tous les deux ont commencé par supprimer la liberté ; tous les deux ont affiché le même mépris de la vie humaine et fait naître dans ceux qui les exerçaient comme une ivresse de sang et une folie de meurtres ; tous les deux ont eu leur Terreur. Certains récits de Tacite et de Suétone laissent dans l'âme une impression semblable à celle des scènes les plus lugubres de la Révolution. Ne

Digitized by Google

peut-on pas dire, par exemple, que le règne de Tibère a eu ses journées de septembre, lorsque après la mort de Séjan, ennuyé de voir ses prisons encombrées, il les vida d'un coup en faisant tuer tous ceux qui s'y trouvaient enfermés ? Ce qui me paraît compléter la ressemblance de ces deux époques, c'est que tous ces massacres se sont produits en pleine civilisation, au moment où les mœurs semblaient les plus douces, où la raison se vantait d'être la plus éclairée. Quand on visite les maisons ruinées de Pompéi, qu'on y retrouve ces débris de riches ameublements, ces marbres, ces bronzes, ces peintures, ces mosaïques, toutes ces recherches de luxe qui témoignent d'un goût si délicat et si raffiné, on songe à notre dix-huitième siècle, où l'esprit était si cultivé, les habitudes si distinguées, la vie si élégante. Ces deux sociétés étaient fières d'elles-mêmes ; elles dédaignaient le passé et jouissaient avec orgueil du présent : les sages annonçaient que la barbarie des anciens âges était tout à fait vaincue, qu'on pouvait avoir une confiance sans réserve dans les bons instincts de l'homme parce que sa nature penche d'elle-même vers le bien... Que d'événements terribles et imprévus vinrent, aux deux époques, prouver qu'il ne faut pas trop compter sur l'homme, que souvent la barbarie sommeille sous ces semblants d'élégance, et qu'il suffit de bien peu de chose pour faire remonter à la surface ce fond de boue et de sang que la civilisation recouvre sans l'anéantir ! »

Cette page était écrite avant les belles études de M. Taine sur l'Ancien Régime et la Révolution. L'historien des Césars et celui des dernières années du dix-huitième siècle se rencontrent dans une conclusion semblable. Tous deux ont autorité pour la formuler.

PAUL ALLARD.

IV

LE CARACTÈRE DE GUILLAUME LE ROUX.

L'éminent historien de la conquête de l'Angleterre par les Normands, M. E. A. Freeman, après avoir terminé son grand ouvrage à la mort de Guillaume le Conquérant [1], lui a donné une suite en écri-

[1] *The Norman Conquest*, 5 vol. in-8°. Clarendon press.

Digitized by Google

vant l'histoire du règne de Guillaume le Roux, successeur de son père à la couronne royale et son continuateur dans l'œuvre de la conquête [1].

M. Freeman tient aujourd'hui le premier rang parmi les historiens de l'Angleterre. Nul n'a autant que lui une connaissance approfondie des sources historiques du moyen âge, et comme il y joint une science très complète de l'histoire générale, de celle de tous les temps et de tous les pays, on apprend dans ses écrits à voir le passé sous son jour le plus vrai et le plus intéressant. Les aperçus comparatifs sur lesquels il s'étend avec prédilection, peuvent quelquefois lasser le lecteur superficiel ; ils n'en sont pas moins précieux pour une étude sérieuse de l'histoire. D'ailleurs les assertions de M. Freeman sont toujours fondées sur des recherches tellement exactes qu'elles défient toute critique et sont à l'épreuve de toute contradiction. C'est en cela surtout que l'œuvre du savant professeur d'histoire de l'université d'Oxford diffère singulièrement de celles de ses plus célèbres devanciers, Augustin Thierry et Palgrave. Ceux-ci, entraînés par l'essor d'une imagination brillante, l'ont prise parfois trop exclusivement pour guide. Leurs récits, pleins d'intérêt et de charme, perdent beaucoup de leur prestige quand on en contrôle l'exactitude à la lumière inexorable des documents.

L'autorité de M. Freeman est donc une de celles que personne en Angleterre ne chercherait impunément à ébranler. Malheureusement, en France, il existe trop d'esprits peu disposés à suivre les progrès de la science européenne. Solidement ancrés dans les préjugés qui leur sont chers, ils repoussent avec une invincible répugnance la lumière qui vient troubler leurs idées préconçues. A leur gré toutes les sources de l'histoire sont suspectes dès lors qu'elles ne contribuent pas à les affermir. Ces sources, il faut les remanier, les commenter, y lire le contraire de ce qu'elles nous apprennent, et parvenir ainsi à en extraire une vue du passé conforme aux passions du jour.

C'est ce que n'a point fait M. Freeman. Aussi est-il curieux de voir avec quel profond mépris s'exprime à son égard, dans la *Revue historique*, un adepte de la méthode critique que nous venons de signaler [2].

Les lecteurs de ce recueil, de l'autre côté du détroit, auront été bien étrangement surpris de voir en quels termes était jugé un des plus grands historiens de l'Angleterre. « C'est un écrivain frivole, bavard, peu soucieux de l'exactitude dans le détail, prompt à accueil-

[1] *The reign of William Rufus*, 2 vol. in-8°, Clarendon press.
[2] Novembre-décembre 1884, p. 345-354.

Digitized by Google

lir les témoignages fâcheux pour les personnages qu'il déteste, rempli d'ailleurs de contradictions. » Il est vrai que, quelques lignes plus bas, le même critique ajoute : « Mais c'est aussi un des hommes les plus érudits d'une époque d'érudition ; quoi que l'on puisse dire contre la justesse de son esprit, il en est peu qui lui soient supérieurs pour la vivacité de son intelligence ; d'un œil perçant, sinon toujours impartial, il embrasse tous les événements, toutes les querelles de l'époque dont il s'occupe. » M. Freeman est néanmoins à ses yeux ennuyeux, peu instructif, puéril. Quant à son style, on ne peut, suivant le critique, rien voir de plus mauvais. Il déplore de le voir user d'une phraséologie à la vérité très différente de celle de Gibbon ; il y voit un attentat contre la dignité de la langue anglaise. Sans doute l'auteur de ce compte-rendu n'a pas encore pardonné à Augustin Thierry et à Michelet d'avoir abandonné le beau langage de Rollin. Il est vrai que M. Freeman appartient à une école qui s'efforce d'éliminer de la langue anglaise un certain nombre d'expressions empruntées au latin et à ses dérivés pour leur substituer des termes d'origine saxonne, mais de physionomie archaïque. On peut ne pas goûter cette tendance. Il y a loin cependant entre les réserves permises sur ce point et le jugement du critique. Pour lui ce langage n'est plus de l'anglais, c'est « un babil enfantin, » un patois puéril ; il l'assimile au « pigeon english » des Chinois, quelque chose comme le *sabir* des Algériens et des Levantins.

Des appréciations de ce genre ne peuvent donner lieu qu'à un sourire. Il est plus utile de s'arrêter aux reproches adressés à M. Freeman sur la façon dont il juge le caractère de Guillaume le Roux.

Ce prince a certainement laissé dans l'histoire un mauvais renom. Dans la trop longue liste des monarques anglais dont la mémoire est restée entachée du souvenir de leurs excès ou de leurs crimes, il tient une place assez marquante. Plusieurs de ses successeurs se sont souillés par de plus odieux forfaits, sans que leurs règnes aient dans leur ensemble laissé un souvenir aussi généralement exécré. Guillaume le Roux n'avait pas la froide barbarie d'un Henri de Lancastre ; il ne répandait pas le sang avec autant de profusion et de volupté qu'un Édouard IV ; le règne de ces princes, signalé par l'abaissement des grands et l'amélioration du sort des classes inférieures, a pourtant tenu une place utile dans la vie du peuple anglais. Il y a tant d'hommes prêts à pardonner le crime, dès lors que ses effets leur semblent avoir été profitables. Jean sans terre a fourni le modèle d'un tyran achevé ; heureusement pour ses sujets qu'il était en même temps un tyran inepte, et les efforts heureux faits pour secouer son joug odieux ont eu l'influence la plus décisive sur la naissance des

Digitized by Google

institutions anglaises. L'oppression que Guillaume le Roux fit peser sur ses sujets était au contraire l'œuvre d'une tyrannie intelligente et habile ; elle accablait également toutes les classes et ne fournit l'occasion d'aucun bien. Quand ses sujets ne purent se résigner à la supporter plus longtemps, ils ne trouvèrent d'autre moyen d'y couper court que celui de se défaire de ce méchant prince par une mort mystérieuse. Le secret fut bien gardé : personne ne se souciait de l'éclaircir. On trouva commode de jeter le soupçon du meurtre sur un chevalier français, le seul des assistants peut-être qui n'eût aucun intérêt à le commettre.

Le critique cherche un sujet de glorification pour ce monarque néfaste dans les rêves de grandeur auxquels il était sujet à se livrer. Nous disons des rêves et non des plans : un plan suppose une idée persistante, une ligne de conduite suivie avec quelque méthode. Rien de semblable n'apparaît dans la politique de Guillaume le Roux. Si par moments il songeait à se créer, aux dépens de la couronne de France, un vaste empire qui eût réalisé par avance ou même surpassé l'étendue de la domination d'Henri Plantagenet, ses tentatives dans cette voie ne se produisirent jamais que par des boutades. A peine s'était-il lancé dans une entreprise qu'il l'abandonnait, sous l'influence d'un accès momentané d'indifférence ou d'humeur. Quelque longue durée que son règne eût pu atteindre, jamais cette manière d'agir ne lui eût permis d'obtenir de véritables succès. Guillaume ne manquait pas d'un certain degré de capacité ; mais sa nature passionnée, sa volonté incohérente bien qu'énergique, son jugement dominé et paralysé par le caprice, ne lui laissaient pas de chances de prendre jamais rang parmi les hommes supérieurs.

C'est non moins à tort que notre critique cherche à faire un mérite à Guillaume le Roux d'avoir employé habituellement dans ses armées un élément mercenaire dont l'usage semble avoir été aux yeux de ses contemporains un impardonnable grief. Ce prince n'était pas le premier à se servir de troupes stipendiées ; son père, le conquérant de l'Angleterre, en avait fait le plus large emploi, et l'armée victorieuse à Hastings y avait trouvé sa principale force. Ce qu'il y eut de particulier dans le recrutement des soldats de Guillaume le Roux, ce fut le peu de discernement et de choix qui y présida. Il admit indistinctement sous ses drapeaux une foule de forbans et de vauriens de toute provenance qui n'étaient guère redoutables que pour ses propres sujets. Aussi leur passage au cœur de ses états laissait-il les mêmes traces que la marche d'une armée ennemie. Il fallait beaucoup de bon vouloir pour trouver matière à apologie dans ce trait du règne d'un prince auprès duquel la commisération pour ses peuples, ou même la stricte justice avaient si rarement accès.

Digitized by Google

Tel est le triste héros qu'on accuse M. Freeman de calomnier. Le motif de cette imputation n'est pas dissimulé : Guillaume le Roux eut dans son siècle le caractère marqué d'ennemi de l'Église, en particulier de ce que l'Église possédait alors de plus saint, de plus éclairé, de plus digne de vénération, de saint Anselme, le grand archevêque de Cantorbéry. Il n'en faut pas davantage. Dans notre temps de guerre au cléricalisme, c'est là un genre de mérite qui couvre bien des fautes, disons mieux, qui ne laisse plus à ces fautes le droit d'être blâmées. Évidemment, si nous voyons le caractère de Guillaume le Roux sous un jour aussi sombre, c'est qu'il a été calomnié par les cléricaux. Le devoir de l'historien était de ne pas croire à leurs imputations, de se méfier du dire de chroniqueurs appartenant au clergé. M. Freeman est inexcusable de s'être laissé guider par leurs récits.

On pourrait à ceci opposer une simple réflexion. Où seraient alors les éléments de l'histoire? Les laïques du XIe siècle s'occupaient peu de rédiger des chroniques, et en fait toutes celles où nous lisons la vie et le règne de Guillaume le Roux sont dues à des auteurs ecclésiastiques : où trouver une version qui puisse leur être opposée ? Cette objection n'effraie pas le fervent laïcisme de notre critique. Rien de plus simple : il fallait lire entre les lignes tout autre chose que ce qui s'y voit. Les qualités accordées à Guillaume devaient être amplifiées, les vices qu'on lui reproche mis sur le compte de l'hostilité qu'on lui portait. « Le règne de ce prince ne nous a été raconté que par ses ennemis : » ceci répond à tout. « Quant à juger les effets durables de sa politique, ce n'est pas aux écrivains de cette époque qu'il faut le demander. » Voilà Guillaume le Roux à l'abri du blâme de ses contemporains ; il n'a pas à craindre davantage celui de notre siècle. « Enfin un historien n'a pas à faire le moraliste : l'histoire emporte avec soi sa moralité. Bien plus doit-il se garder de juger une époque avec ses idées personnelles sur le juste et l'injuste. »

Ces théories ne méritent pas d'être réfutées : il suffit de les faire connaître. Elles serviront à faire comprendre ce que peut devenir l'histoire entre les mains de ceux qui ne veulent y rien voir qu'à travers le prisme des passions auxquelles ils sont livrés. Il n'y a plus pour eux qu'un seul *criterium* de la vérité historique : c'est la haine du cléricalisme qui se charge de le donner.

Il ne nous est plus permis de nous étonner des attaques si étranges et si peu mesurées dont M. Freeman est l'objet. S'il avait pris pour unique guide d'implacables préventions contre le catholicisme, s'il avait peint ses défenseurs sous les plus noires couleurs et fait porter tout l'intérêt sur ses adversaires, il n'aurait droit qu'à des éloges. Sans doute il ne souhaite pas de les obtenir à ce prix. L'histoire ainsi

Digitized by Google

comprise ne serait plus de l'histoire ; on ne pourrait même lui donner le nom de roman : ce serait adresser à la classe entière des romanciers une injure collective et gratuite.

Il est déplorable de voir des plumes vouées aux études historiques s'égarer dans de pareils systèmes. Il faut du moins leur savoir gré de les exposer avec franchise. En se dévoilant ils perdent beaucoup de leur faculté de nuire. Ils ne peuvent que faire sentir de plus en plus à tous ceux qui aspirent au titre d'historien la nécessité de suivre fidèlement l'autorité des documents, seule voie capable de les maintenir sur le terrain de la vérité.

LOUIS RIOULT DE NEUVILLE.

V

LA CHRONIQUE DES DERNIERS ROIS DE TOLÈDE [1].

L'histoire de tous les peuples offre à ses débuts des obscurités, des contradictions, des intrusions de légendes. Il en fut ainsi tout particulièrement pour l'Espagne, et on se l'explique par la perturbation immense que produisit la rapide conquête des Arabes. Ce fut à ceux-ci que l'on demanda d'abord le récit des faits qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent leur invasion. Une collection de documents réunis sous le titre *Akhbar Madjmoua* fut le répertoire où l'on puisa sans assez de méfiance pour une origine aussi suspecte ; d'autres ouvrages pourtant, les uns reproduisant la tradition hispano-chrétienne comme les chroniques de Moissac et du roi Alphonse III, les autres la mêlant à la tradition hispano-arabe, comme les relations du moine de Silos, de Luc de Tuy et de Rodrigue Ximenes, archevêque de Tolède, furent rédigés à des époques très postérieures, et sans offrir les garanties ou tout au moins les probabilités de véracité propres à des documents contemporains des événements. Telles

[1] Anonyme de Cordoue : *Chronique rimée des derniers rois de Tolède et de la conquête de l'Espagne par les Arabes*, éditée et annotée par le P. Jules TAILHAN, de la Compagnie de Jésus. Paris, Ernest Leroux, 1885, in folio de 205 pages et 20 planches en héliogravures.

Digitized by Google

furent les sources d'après lesquelles on écrivit le récit de la chute de la royauté visigothe. On se fit une histoire de convention, les choses devaient s'être passées ainsi, et quand Sandoval publia, au commencement du XVIIe siècle, un texte qui venait déranger les idées reçues, ce texte fut fort mal accueilli. C'était celui que le P. Tailhan vient de reproduire dans une magnifique édition. Cette œuvre antique, longtemps oubliée, était, au dire de Vaseo, une monstruosité plutôt qu'une chronique ; elle était écrite dans une langue plus semblable au gothique qu'au latin. L'opinion de Mariana n'était guère plus favorable, et, de la critique de la forme il passait au dédain du fond, laissant le guide, grossier peut être, mais sûr et fidèle, qui s'offrait à lui, pour en suivre d'autres bien peu dignes de confiance. « Et c'est grande pitié, en vérité, ajoute le P. Tailhan, de voir cet éminent écrivain revêtir des magnificences de son style incomparable les pauvretés débitées sur les derniers rois de Tolède par le pseudo-Hildephonse, par Alphonse III, par le moine de Silos, et par Rodrigue Ximenes ou Luc de Tuy. »

A l'étranger la chronique si peu appréciée en Espagne fut mieux jugée ; Marca, dès 1640, la considérait comme la seule autorité sérieuse qu'on pût consulter sur l'Espagne du VIIIe siècle. De nos jours l'illustre orientaliste Dozy a rendu pleine justice au vieil auteur dont le nom est resté ignoré, mais sur lequel diverses inductions permettent au P. Tailhan de donner quelques renseignements ayant des caractères vraisemblables : « Notre anonyme, dit-il, était espagnol de naissance et chrétien de religion. Ses lamentations émues et presque éloquentes sur les malheurs de l'Espagne vaincue et captive, son admiration pour les illustres et saints docteurs de l'Église hispano-gothique, la flétrissure qu'il imprime au front du primat de Tolède, coupable d'avoir fui lâchement devant les Arabes et laissant son troupeau à l'abandon et mille autres passages de sa chronique ne permettent pas le plus léger doute là-dessus. Ils nous montrent le fils également dévoué de l'Église catholique et de l'Espagne à laquelle d'ailleurs l'anonyme donne par deux fois le doux nom de patrie. Non seulement notre historien était espagnol, mais espagnol du midi de la Péninsule, de ces heureuses provinces aimées de soleil où la grenade, revêtue, dès le mois d'août, de sa robe de pourpre et d'or, fournit au chroniqueur une comparaison qui ne serait jamais venue à l'esprit d'un habitant du centre ou du nord de l'Espagne. D'autre part l'intérêt affectueux avec lequel il parle de la noble cité de Cordoue, de cette cité opulente entre toutes celles qui l'environnent, joie et délice de l'antique royaume des Visigoths ; la connaissance toute spéciale des événements politiques accomplis dans cette ville et des phénomènes célestes dont ses habitants furent les témoins, rendent très probable,

Digitized by Google

sinon certaine l'opinion qui fixe à Cordoue le lieu de naissance et le domicile de notre historien que pour cette raison j'appellerai désormais l'anonyme de Cordoue. »

Le P. Tailhan ne croit pas que le chroniqueur si bien remis en évidence par lui appartenait à l'église, car l'amour des lettres n'était pas l'apanage exclusif du clergé. L'anonyme écrivait vers 756, environ quarante-deux ans après l'invasion de l'Espagne. Sa chronique était destinée à suivre celle de Jean de Valclara et d'Isidore de Séville, il lui donna le nom d'*Epitoma* auquel on joignit le mot *imperatorum*. L'anonyme avait composé deux autres chroniques auxquelles il fait allusion, mais qui se sont perdues, et on lui a attribué un troisième livre du même genre, œuvre sans doute d'un mozarabe du IXe ou du Xe siècle. Le vieil analyste montre dans son livre une rare impartialité, même quand il parle des ennemis de son Dieu : « non seulement il ne déverse ni l'injure, ni la calomnie sur les envahisseurs musulmans, mais toutes les fois que l'occasion s'en présente, il rend un éclatant hommage aux vertus acquises ou aux qualités naturelles de leurs chefs. »

Le P. Tailhan ne reconnaît une autorité incontestable à l'anonyme de Cordoue que dans ce qu'il rapporte de l'Espagne chrétienne et musulmane. Dans ce qu'il dit de l'histoire de l'islamisme en Asie ou en Afrique, son témoignage n'est qu'un résumé de ce que les Arabes au milieu desquels il vivait lui ont appris. Il est évident aussi que, dans ses narrations des vicissitudes du Bas-Empire et dans ses notices sur les Césars de Byzance, le chroniqueur n'est plus qu'un historien de seconde ou de troisième main. Ce n'est donc que sur son pays et son époque qu'on peut l'interroger avec confiance, mais là il semble au P. Tailhan tout à fait digne de foi et constamment impartial.

L'*Epitoma*, écrit dans une prose rhythmée et assonancée dont quelques œuvres de saint Augustin et de Fulgence ont pu donner le modèle, commence au règne d'Héraclius et finit avec celui de Constantin Copronyme. Le premier roi Goth mentionné est Sisebut, le dernier Rodrigue. Les dix-neuf cents lignes rimées de l'anonyme, éclaircies au bas des pages par d'excellentes remarques, reproduites à la fin du volume par de magnifiques planches d'héliogravures, sont devenues pour le savant éditeur le motif du plus intéressant travail. Il forme, sous le titre modeste de notes et recherches, une véritable histoire de la monarchie wisigothe. Le P. Tailhan y rectifie bien des erreurs. Ainsi la succession royale héréditaire était inconnue aux Goths ; leur monarchie était élective, et ce fâcheux système, cause de perpétuelles dissensions, eut là les même funestes effets qu'en Pologne. C'est à ces divisions continuelles qu'il faut attribuer la conquête des Arabes et non en chercher la cause dans un antagonisme entre les

Digitized by Google

hispano-latins et les Goths, comme le font de récents écrivains, parmi lesquels on remarque M. Menendez Pelayo, inspiré par un hispanisme exagéré. Lorsque les Goths s'établirent en Espagne, ils n'étaient déjà plus ces barbares scandinaves dont la présence sur les bords du Rhin avait jadis épouvanté les légions de Caracalla. Depuis longtemps ils s'étaient trouvés en contact avec Rome. Ils avaient été ses alliés. L'un d'eux, Maximin, avait été l'un des successeurs d'Auguste. L'armée de Théodose était remplie de Goths. Ataulphe épousa Galla Placida, sœur d'Honorius. Élevés parmi les Romains, les Goths parlaient leur langue. Il y avait homogénéité de mœurs et d'usages entre les deux peuples et l'on peut dire que Goths et hispano-latins ne formaient qu'un seul peuple. C'est là ce que nous-même nous avons dit ailleurs et plus longuement que nous ne pouvons le faire ici, (*Vieux auteurs Castillans*, t. I, p. 22 et suiv.); c'est ce que le P. Tailhan expose de son côté. Il combat aussi cette accusation d'excessive corruption que l'école historique dont nous parlions a portée contre les Goths, en leur appliquant les règlements disciplinaires de plusieurs conciles, règlements qui, les dates le prouvent, s'adressaient aux latins. Le P. Tailhan ici même (t. XXX, p. 1, et t. XXXII p. 408) a traité toutes ces intéressantes questions dans deux dissertations que nos lecteurs n'ont pu oublier. Il y prouvait déjà que Goths et hispano-latins n'étaient divisés par aucun sentiment d'hostilité, et que les reproches de lubricité formulés, soit contre Witiza, soit contre Rodrigue, n'avaient point de fondements sérieux. Il faut renvoyer aux fables populaires le récit de l'amour de Rodrigue pour Florinda et de la vengeance de comte Julien. Rodrigue ne fut pas un usurpateur, comme on l'a dit, et s'il prit les armes contre Witiza, ce fut pour exécuter les ordres de l'assemblée souveraine par l'arrêt de laquelle Witiza perdait le pouvoir, pouvoir que, contrairement à l'ancienne constitution, il voulait rendre héréditaire. Rodrigue lutta énergiquement contre l'invasion arabe favorisée par Oppas, frère de Witiza, et par les fils de ce dernier ; il périt glorieusement à la bataille de Guadalete. Plus tard on jeta des doutes sur sa fin.

On ne voulait pas croire non plus à la mort de Charles le Téméraire, à celle de dom Sébastien, à celle du comte de Flandre Baudouin. Le peuple n'admet pas facilement que des personnages éminents disparaissent de la scène du monde comme des êtres vulgaires, et sa crédulité prépare la voie à d'audacieux imposteurs, aux faux Warwick, aux faux Demetrius, aux fausses Jeanne d'Arc, aux faux Louis XVII.

C'est au IXe siècle que la légende commença à se mêler à l'histoire du dernier roi Goth, mais sans altérer notablement les faits, imputant seulement à Rodrigue de criminelles actions dont sa défaite

Digitized by Google

est le châtiment — l'histoire est souvent injuste pour les souverains malheureux — et laissant planer sur sa mort des doutes avidement recueillis par l'imagination du peuple.

Quant à la fable principale qui s'est attachée au nom de Rodrigue d'une manière assez ferme pour en imposer à des écrivains sérieux, elle est d'origine arabe; recueillie au XIIe siècle par le moine de Silos, elle fut amplifiée au siècle suivant par Luc de Tuy d'abord et ensuite par Rodrigue Ximenes. Celui-ci raconte comme quoi un grand personnage, le comte Julien, devint l'ami de don Rodrigue; ce Julien était l'un des premiers seigneurs de sa cour, le gouverneur de l'*Ile verte* — ce nom seul ne rappelle-t-il pas les romans de chevalerie ? En ce temps-là il y avait à Tolède un palais qu'on appelait la maison d'Hercule et qui était hermétiquement fermé. Rodrigue en força l'entrée, croyant y découvrir des trésors; mais il n'y trouva qu'un coffre et dans ce coffre qu'une pièce d'étoffe où l'on voyait représentés des combattants vêtus de costumes étrangers. Au-dessous de cette peinture singulière une inscription en lettres romaines annonçait que l'Espagne serait conquise par une nation portant les costumes et les armes représentés sur l'étoffe mystérieuse, et que cette catastrophe arriverait quand la maison d'Hercule aurait été ouverte. La prophétie s'accomplit bientôt. Les jeunes nobles, filles et garçons. étaient élevés à la cour de Tolède, et parmi eux se trouvait cette Florinda, appelée aussi Cava, dont le comte Julien était le père. Elle inspira à Rodrigue une passion qu'il satisfit par la violence, tandis que Julien s'acquittait d'une mission lointaine. Julien apprit l'outrage à son retour ; il se retira avec sa femme à Ceuta et ouvrit des pourparlers avec les Sarrasins d'Afrique. Ils accueillent d'abord non sans méfiance les propositions du traître, mais bientôt, certains de pouvoir compter sur lui, ils mettent sous ses ordres douze mille hommes. Ils débarquent à Gibraltar en 713 et défont le neveu de Rodrigue. Mousà ibn-Noçair, lieutenant du calife Walid, confie à Julien une troupe plus considérable. Rodrigue marche à sa rencontre et perd l'Espagne en une semaine. Ce qu'il devint on l'ignore. Des romances l'ont fait errer dans de sauvages montagnes où il partagea l'ermitage d'un solitaire et fit une cruelle pénitence... Bien des chants populaires ont répété son amour pour la Cava, sa lutte contre les Arabes, ses plaintes après sa défaite :

« Hier, j'étais roi d'Espagne, aujourd'hui je ne le suis pas d'un bourg ; hier j'avais des cités et des châteaux, aujourd'hui je ne possède rien ; hier j'avais des serviteurs, des gens prêts à m'obéir, aujourd'hui il n'y a pas un créneau que je puisse dire être à moi ! »

Poignantes lamentations que Victor Hugo a dans ses *Orientales* fait répéter par un souverain arabe :

Digitized by Google

Hier j'avais des châteaux, j'avais de belles villes,
Des grecques par milliers à vendre aux juifs serviles,
J'avais de grands harems et de grands arsenaux;
Aujourd'hui dépouillé, vaincu, proscrit, funeste,
Je fuis... de mon empire hélas rien ne me reste !
Allah ! je n'ai pas même une tour à créneaux !

Voilà ce que la légende a raconté sur Rodrigue, ce qu'elle a même persuadé à plus d'un historien ; mais, dégagé de toutes les fictions populaires, le roi goth est bien différent de ce que les romances l'ont fait. Au nombre des autorités qu'il cite en faveur de Rodrigue, le P. Tailhan mentionne le poème de Fernan Gonzales comme ayant recueilli à son égard des traditions véridiques. N'attribue-t-il pas à ce livre une date trop reculée en le plaçant au XIIIe siècle ? Il a paru plus moderne à Tickuor, à Amador de Los Rios (*Historia critica de la leteratura española*, t. III, p. 338 et suiv.), à Wolf (*Studien zur Geschichte der spanischen und portugiesischen nationalliteratur*, p. 164 et suiv.), et me permettra-t-on d'ajouter : et à moi-même (*Vieux auteurs castillans*, t. II, p. 164). Ceci n'est, du reste, qu'une remarque touchant un simple point littéraire.

J'aurai à faire quelques autres observations qui n'ont pas, d'ailleurs, une grande importance. Page 64, lignes 24, 26, une phrase, incomplète sans doute, présente une contradiction sur le sort de Witiza, qu'elle montre comme mourant sur le trône et comme en étant chassé. Page 188, dans un chapitre sur les libérateurs de l'Espagne, en tête d'un paragraphe sont écrits ces noms : Theuderède et Athanaïlde ; puis Theuderède n'est nommé qu'une fois et il n'est plus question que de Theudimer. D'où sort ce personnage qui apparaît si brusquement ? Le P. Tailhan lui-même nous signale une bien légère erreur ; dans sa préface, page x, note 10, il a attribué à Perez, évêque de Ségorbe, une phrase sur Rodrigue, laquelle appartient à un glossateur inconnu ; le savant éditeur nous apprend aussi qu'on a découvert deux feuillets de la chronique de l'anonyme, égarés au British Museum ; il y trouve une variante satisfaisante, qui corrige le vers 842 en substituant *sese adventat* à *sese adnectat*. Ces scrupules minutieux de l'érudit commentateur prouvent avec quel soin son œuvre a été écrite.

Le P. Tailhan termine ses études par un chapitre où il nous montre les Asturies donnant de glorieux champions à l'indépendance espagnole. De là partira le grand mouvement qui délivrera l'Espagne de ses oppresseurs. C'est un beau spectacle que celui de cette résurrection, c'est aussi une leçon consolante pour les peuples qui, dans des jours d'épreuves, pourraient désespérer de leurs destinées.

TH. DE PUYMAIGRE.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS.

Il y a un peu plus de vingt ans, M. le vicomte de Rougé avait, on se le rappelle peut-être, réclamé dans l'histoire de la civilisation ancienne une place importante pour une peuplade habitant le nord de la Syrie, et qui avait été l'antagoniste la plus formidable des Égyptiens du nouvel empire, principalement sous les règnes de Thotmès I et III, de Seti I et de Ramesès II. Cette peuplade, affirmait-il, n'était autre que la tribu des Héthiens mentionnée dans la Bible, surtout au livre de l'Exode, et portant le nom de Khita dans les inscriptions égyptiennes. Il en est souvent question dans les textes assyriens, et ils paraissent avoir à une époque reculée joui d'une puissance extraordinaire aux dépens des rois d'Égypte et d'Assyrie : enfin après une lutte prolongée qui se termina en 717 par la prise de Carchemish, ils disparurent entièrement des annales de l'antiquité. Tous ces détails sont le résultat, si je puis m'exprimer ainsi, d'une découverte faite en 1812 par le voyageur allemand Burckhart ; il avait remarqué à l'angle d'une maison de Hamat sur le fleuve Oronte une pierre portant des caractères hiéroglyphes, mais les savants à qui il en parla n'y attachèrent que peu d'importance. En 1872 des copies de cette inscription et de trois autres semblables furent publiées comme appendice à un ouvrage anglais de MM. Burton et Drake, et en 1874 le docteur Wright, auteur du livre dont je parle ici [1], et missionnaire à Damas, rédigea sur ces textes une notice qui demeura inaperçue ; ensuite vinrent des travaux de MM. Sayce et George Smith ; enfin le docteur Wright résumant les conclusions diverses auxquelles sont arrivés ses prédécesseurs, a donné au monde savant un excellent volume qui s'adresse spécialement aux philosophes occupés d'études bibliques. La thèse soutenue par notre critique est l'origine hétéenne des inscriptions d'Hamat, et son ouvrage est accompagné d'une dissertation de M. Sayce, consacrée à l'interprétation des

[1] *The Empire of the Hittites*. By William Wright. London, Nisbet and C°, 1885, in-8° de 350 p.

Digitized by Google

textes, et à un essai fort ingénieux de grammaire, basé sur les documents épigraphiques dont les archéologues peuvent disposer aujourd'hui. En définitive les hiéroglyphes en question paraissent être les prototypes d'une écriture syllabique en usage dans une grande partie de l'Asie Mineure avant l'introduction de l'alphabet phénicien.

— M. le chanoine Rawlinson est bien connu comme orientaliste, et il y a peu de savants anglais plus capables que lui de traiter le sujet intéressant auquel il a consacré ce nouveau volume [1], savoir l'histoire de Babylone et de l'Égypte d'après l'étude comparée des textes sacrés et profanes. Malheureusement son ouvrage est on ne peut plus défectueux, les lacunes abondent, et on se demande si l'auteur a été arrêté par la crainte d'aborder des questions au-dessus de la portée de la moyenne des lecteurs. Les notices que le livre de la Genèse nous donne sur Babylone sont discutées dans le premier chapitre, et M. Rawlinson, on le voit, a fait un excellent usage des recherches de Layard, George Smith et autres; mais il y a une multitude de points sur lesquels on cherche en vain des renseignements. Le livre du prophète Daniel est un de ceux où les difficultés historiques se rencontrent à chaque pas, et c'est précisément là que nous ne trouvons aucune solution quelconque. Les remarques ci-dessus s'appliquent à la seconde partie de l'ouvrage de M. Rawlinson, qui traite de l'Égypte. Ici, comme tout le monde le sait, la question de chronologie a donné lieu à des querelles sans fin, où l'orthodoxie de certains critiques a été suspectée. Je cherche de quel côté penche notre auteur; peine inutile. De là un dilemme: ou bien M. Rawlinson ne s'est formé aucune opinion de la chronologie égyptienne, ce qui est peu probable; ou il en a une qu'il tient à ne pas nous faire connaître. Bref les savants laisseront de côté son volume avec un haussement d'épaules très significatif, et, d'un autre côté les lecteurs en quête d'informations exactes, précises et complètes se retireront désappointés.

— Les autorités qui président à l'imprimerie universitaire (Clarendon Press) d'Oxford, ont eu une excellente idée en imprimant l'ouvrage de M. Butler [2]. Les antiquités égyptiennes commencent à nous être familières ; nous déchiffrons assez couramment les hiéroglyphes; mais, d'un autre côté, nous ne connaissons que très imparfaitement ce qui se rapporte à l'église copte, à ses origines, ses traditions, son rituel et ses cérémonies. A Peiresc revient l'honneur d'avoir le premier étudié ce sujet ; mais après lui ce sont les Anglais (Tattam,

[1] *Egypt and Babylon, from Scripture and Profane Sources.* By Canon Rawlinson. London, Hodder and Stoughton, 1885, in-8o de 430 p.

[2] *The Ancient Coptic Churches of Egypt.* By V. J. Butler. Oxford, at the Clarendon Press, 1885, 2 vol. in-8o.

Digitized by Google

Wilkins, Marshall, Edward) qui s'y sont le plus appliqués. Voici trente ans néanmoins que la presse n'avait rien donné sur la littérature copte et sur l'histoire ecclésiastique de cette nation. Je dis littérature, mais il ne faudrait pas s'attendre à rencontrer autre chose dans cette catégorie que des ouvrages d'hagiologie, des sermons et des homélies ; leur version de la Bible est imparfaite. M. Butler consacre le premier volume de son travail à des questions de topographie ; il commence par traiter des églises coptes en général, puis de celle que l'on remarque au Caire. Il nous décrit trois monastères, ou plutôt couvents, si peu connus que sir Gardner Wilkinson lui-même déclarait carrément que les institutions de ce genre n'existaient pas en Égypte. — Dans le second volume on remarquera les détails les plus intéressants sur la liturgie des Coptes, les ornements de leur culte, et les *acta sanctorum* qui les concernent spécialement ; ce dernier point donne à M. Butler l'occasion de transcrire des légendes miraculeuses dignes de figurer dans un appendice aux compilations des Bollandistes. Appelons en dernier lieu l'attention du lecteur sur les cartes, les plans et les gravures ajoutées comme illustrations à ces deux beaux in-octavo.

— M. Drake a publié, en deux énormes volumes in-octavo [1], un abrégé du livre célèbre de M. Schoolcraft sur les tribus indiennes de l'Amérique du Nord. Je me demande si M. Drake se figure que le mot *résumé* ou *abrégé* ne comporte pas plus de deux volumes, et si c'est pour cela qu'il ne nous a pas donné six ou sept tomes de dimensions modestes et faciles à lire, au lieu de ces colosses impossibles à manier. Nous le regrettons, car lorsqu'au prix de sérieux efforts on est parvenu à placer sur un lutrin un exemplaire du *résumé* de M. Drake, on est entraîné par le charme de la lecture. Il serait difficile de trouver quelque chose de plus satisfaisant sous tous les rapports, érudition sobre et réelle en même temps, détails fort curieux sur la religion, les mœurs et les usages des Indiens de l'Amérique, exposé clair et animé de leurs relations avec les Européens : tout est à souhait, et les illustrations répondent par le fini du dessin au mérite littéraire de l'ouvrage.

— M. Rule, auteur d'une biographie de saint Anselme de Cantorbéry (voir la *Revue*, t. XXX, p. 630) vient de publier pour la série des documents historiques éditée par le gouvernement anglais les ouvrages du moine Eadmer [2]. L'*Historia Novorum in Anglia* peut être

[1] *The Indian Tribes of the United States.* Edited by Francis S. Drake. London, Lippincott and Co, 1885, 2 vol. in-8o.

[2] *Eadmeri Historia Novorum in Anglia, et Opuscula duo de Vita Sancti Anselmi et quibusdam Miraculis ejus.* Edited from Manuscripts in the

Digitized by Google

considérée, dit fort bien un critique anglais, comme le récit de la carrière politique de l'archevêque ; le traité *De vita et conversatione* est un recueil d'anecdotes, de détails intimes et de renseignements personnels ; d'un côté nous avons le personnage historique, officiel ; de l'autre l'homme même dans tout le laisser-aller du chez soi, du foyer domestique. Ainsi les deux livres se complètent l'un par l'autre, et M. Rule a fait très sagement de les réunir dans cette nouvelle édition. Le célèbre antiquaire Selden avait donné en 1623 une édition de l'*Historia novorum* d'après un manuscrit aujourd'hui dans la collection cottonienne au British museum ; mais il ne connaissait pas probablement un codex plus ancien, donné par l'archevêque Parker au collège de Corpus Christi à Cambridge ; c'est ce codex qu'a suivi M. Rule, tout en collationnant, comme de raison, le manuscrit de Selden. Les deux textes que je viens de citer sont les seuls qui existent de l'*Historia novorum :* par contre il n'y en a pas moins de quatorze du traité *De vita et conversatione ;* cela ne pouvait pas manquer, car un ouvrage de biographie intime doit nécessairement être plus populaire qu'un livre où le côté purement *officiel* domine surtout. On sait que saint Anselme avait recommandé à Eadmer de détruire sans pitié le livre *De vita*, auquel le biographe attachait tant de prix ; le moine n'en fit rien, fort heureusement, et il se borna à implorer toutes les personnes entre les mains desquelles son manuscrit viendrait à tomber de prier pour que le péché de désobéissance lui fût pardonné. Pour le *De vita* comme pour l'*Historia novorum*, M. Rule a suivi le texte de Cambridge, et il a ajouté un dernier ouvrage intitulé *Descriptio quorumdam miraculorum*, auquel Eadmer semble avoir travaillé depuis 1126, dix-sept ans après la mort d'Anselme jusque vers les derniers jours de sa propre vie : « Jam canum caput digitique trementes me a scribendo compescunt, » dit-il en prenant congé du lecteur.

— On a souvent reproché, et avec raison, à nos voisins les Anglais de négliger l'histoire de la philosophie du moyen âge. Excepté les *Bampton Lectures* de l'évêque Hampden, et deux ou trois autres ouvrages passables, ils n'avaient jusqu'en ces derniers temps rien à comparer à l'Abélard de M. de Rémusat, à l'Erigène de M. Saint-René Taillandier, au Guillaume de Champeaux de M. Michaud, à l'*Histoire de la philosophie scholastique* de M. Hauréau. M. Reginald Poole a entrepris de combler cette lacune, et il l'a fait avec beaucoup de succès [1].

Library of Corpus Christi College, Cambridge. By Martin Rule, M. A. Published by the Authority of the Lords Commissioners of Her Majesty's Treasury, under the Direction of the Master of the Rolls. London, Longmans and Cº, 1885, in-8º de 600 p.

[1] *Illustrations of the History of Mediæval Thought in the departements*

Digitized by Google

Non pas que son ouvrage soit irréprochable, tant s'en faut ; mais comme coup d'essai, comme *promesse*, il mérite une mention très distinguée, et je suis fort heureux d'en recommander la lecture. Ce qu'on peut reprocher surtout à M. Poole, c'est son manque de méthode. Il divise l'histoire de la philosophie du moyen âge en deux époques, dont Albert le Grand forme, dit-il, le point d'intersection ; la portion qu'il entreprend de traiter est la première, c'est-à-dire que la limite extrême qu'il s'est imposée est le douzième siècle ; et cependant nous voici dans les trois derniers chapitres en compagnie de Marsile de Padoue, d'Occam, voire de Wyclif. L'autre défaut de M. Poole, c'est un déploiement d'érudition qui dégénère souvent en pédanterie. Il ne veut pas d'*Abélard*, il propose *Heloissa* comme la seule orthographe raisonnable du nom d'*Héloïse*, et il disserte à perte de vue pour bannir Erigène des index alphabétiques. Ce ne sont là, sans doute, que de simples taches sans grande importance, mais il serait à souhaiter que l'auteur les fît disparaître.

— Sous le titre de *Champions of the right* (champions du droit), M. E. Gilliat, un des maîtres du collège de Harrow, a publié un recueil de petites biographies écrites dans une forme attrayante, dépourvues de tout appareil de science et de recherche, et s'adressant spécialement à un auditoire de jeunes gens entre quinze et dix-huit ans [1]. Je viens d'écrire le mot *auditoire* ; ces différents récits sont en effet des sermons que j'ai entendu prêcher moi-même, et qui me paraissaient dès lors très remarquables. Alfred le Grand, Edouard le Confesseur, saint Dunstan, saint Hugues de Lincoln, saint François d'Assise, Wyclif, Jeanne d'Arc, sir Thomas More, sir Walter Raleigh, — tels sont les personnages que M. Gilliat fait passer sous nos yeux ; il nous décrit la vie d'un monastère, l'administration d'une abbaye, la religion des Celtes et des Bretons, enfin les détails sur la vie sociale, politique et ecclésiastique en Europe depuis le neuvième siècle jusqu'au seizième. Chaque chapitre est accompagné d'extraits (un peu trop courts) d'auteurs contemporains. Espérons que M. Gilliat nous donnera bientôt un second volume ; il y a dans l'histoire du moyen âge bien des individualités dignes de fixer son attention.

— Les deux volumes de M. Friedmann sur Anne Boleyn [2] sont extrêmement curieux ; comme il s'agit du roi Henri VIII, bien des lec-

of Theology and Ecclesiastical Politics. By R. L. Poole. Published for the Hibbert Trustees. London, Willams and Norgate, 1885, in 8° de 380 p.

[1] *Champions of the right*, by the Rev. E. Gilliat. London, Christian Knowledge Society, 1885, in-8° de 251 p.

[2] *Anne Boleyn : a Chapter of English History* (1527-1536). By Paul Friedmann. London, Macmillan and C°, 1885, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

teurs y chercheront naturellement les éléments d'une comparaison avec M. Froude ; hâtons nous de dire que leurs recherches seront couronnées de succès. M.Friedmann semble aussi déterminé à noircir le monarque que M. Froude l'était à le peindre en beau, et il ne lui rend pas justice. Ce qu'on peut surtout reprocher au nouvel historien, c'est de négliger, à l'exception de la vie d'Anne Boleyn, tous les autres événements et épisodes contemporains de l'histoire d'Angleterre ; cette critique s'adresse plus particulièrement au premier volume, car le second, où l'auteur a exploité la correspondance de Charles V et de Chapuis, ne laisse rien à désirer. M. Friedmann me semble avoir tort lorsqu'il accuse Henri VIII de faiblesse et de tyrannie tout à la fois ; sur ce dernier chef l'accusation est certainement fondée, mais il est bien difficile de trouver de la faiblesse dans l'administration du monarque. Notre auteur ajoute qu'il n'était pas populaire avec ses sujets; c'est là une autre hypothèse inadmissible et qui est contredite par la durée de son gouvernement.

— La carrière du roi de Suède Gustave-Adolphe fut si remarquable, et la part qu'il prit à la guerre de trente ans si décisive que jamais sujet plus intéressant ne s'offrit à un biographe. M. Stevens[1] écrit mal,ses fautes de négligence sont impardonnables,et,malgré une résidence assez prolongée à Stockholm,il n'a pu rien ajouter à ce que nous savions déjà sur le héros de Lutzen. Pas d'index, pas de dates, pas de renvois aux autorités qu'il cite ; çà et là quelques épisodes traités avec soin, quelques caractères judicieusement appréciés, et puis un fatras inutile à travers lequel on s'avance péniblement. Nous avons même remarqué des fautes de grammaire si lourdes qu'elles seraient inexcusables sous la plume d'un docteur ès-lettres, et nous sommes réduits à la supposition bénévole que M. Stevens n'a pas pris la peine de corriger ses épreuves. Je préfère de beaucoup la modeste biographie de Gustave-Adolphe publiée il y a déjà longtemps par le docteur Trench, ancien archevêque de Dublin, et qui, du moins, a le mérite d'être un petit bijou littéraire. Si jamais une seconde édition du livre de M. Stevens se faisait désirer, je conseillerais à l'auteur de le récrire d'un bout à l'autre, d'y ajouter des cartes, des renvois, des indications chronologiques et d'en supprimer des digressions qui sont tout à fait inutiles.

— Ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion de signaler à l'attention de mes lecteurs les efforts entrepris dans diverses parties de l'Angleterre pour conserver, classer et cataloguer les documents officiels et autres actes ecclésiastiques ou civils. Voici qu'une associa-

[1] *History of Gustavus Adolphus.* By John L. Stevens, L. L. D. London, Bentley, 1885, in-8° de 428 p.

Digitized by Google

tion s'est formée dans la division septentrionale du comté d'York pour cet excellent objet, et le premier volume vient de paraître, très soigneusement édité par M. Atkinson[1]. Il embrasse un grand nombre de pièces relatives à l'administration de la justice depuis 1605 jusqu'en 1612, et on comprend facilement tout l'intérêt qui s'y rattache comme photographie exacte de la société du temps. L'histoire de la dissidence religieuse, et plus particulièrement des persécutions exercées contre les catholiques Romains y occupe, comme de raison, une place importante. On était au lendemain de la conspiration des poudres, et la crainte dont il était saisi avait fait renoncer le roi Jacques Ier à ses vues de tolérance.

— L'histoire des colonies anglaises en Orient pendant le règne de Charles Ier est intéressante à plusieurs égards ; c'est le récit d'une lutte acharnée contre les Hollandais qui voyaient une puissance rivale leur disputer l'empire des mers. Le gouvernement anglais, personnel et despotique, pouvait très bien se passer du consentement de la nation pour maintenir l'honneur du pavillon britannique contre l'ambition effrénée de la Hollande, et cependant Charles Ier fit preuve en cette occasion d'une hésitation et d'une incertitude tout à fait incompréhensibles ; il semblait craindre de trop se risquer, et d'un autre côté il poussa quelquefois les choses jusqu'à un point qui nous semblerait aujourd'hui exorbitant. Le roi et son favori Buckingham exigèrent de la part de la Compagnie des Indes des sacrifices pour lesquels ils ne montrèrent aucune reconnaissance ; bref, dans toute cette affaire ils se conduisirent avec une lâcheté, une poltronnerie qu'il serait difficile de qualifier comme elles le méritent. Les rapports entre l'Angleterre et la Hollande ont fourni la majorité des documents analysés et commentés par M. Sainsbury[2]; mais il y a aussi bon nombre d'incidents curieux relatifs au commerce en général, à l'administration de la Compagnie des Indes, etc.

—Mistress Green n'avance pas beaucoup avec sa série des *Calendars*, car le nouveau volume qu'elle a publié ne contient pas même le récit des événements d'une année[3]. Il est très curieux de contraster ce qui

[1] *The North Riding Record Society for the Publication of Original Documents relating to the North Riding of the County of York.* Vol. I. *Quarter Sessions Records.* Edited by Rev. J. C. Atkinson. London, Longman, 1885, in 8o de 350 p.

[2] *Calendar of State Papers, Colonial Series*, preserved in Her Majesty's Public Record Office, the India Office. and the British Museum. Vol. VI. East Indies, China, and Persia, 1625-1629. Edited by W. Noel Sainsbury. London, Longmans and Co, 1885, in-4o de 826 p.

[3] *Calendar of State Papers, Domestic Series*, 1657-58. Edited by Mary Anne Everett Green. Published under the direction of the Master of the Rolls. London, Longman, 1885, in-4o de 900 p.

Digitized by Google

se passe dans l'Angleterre devenue républicaine avec les petites *manigances* (c'est bien là le mot) et les tripotages de la cour de Charles II. Nous ne sommes pas encore arrivés à l'époque de la mort de Cromwell, mais on voit que cet événement ne se fera pas longtemps attendre. La santé du Protecteur donne de grandes inquiétudes, et les nouvelles sur ce sujet sont recherchées avec une vive curiosité ; toutes sortes de pressentiments circulent à droite et à gauche, et lorsque Richard Cromwell est blessé à la chasse dans la *New forest* on ne manque pas de dire que cet endroit a toujours été fatal « aux fils de nos princes. » Les difficultés financières ne laissent pas aussi que de donner de l'inquiétude: l'habillement des troupes, la solde des matelots, les pensions accordées aux invalides, — voilà bien des détails à régler, sans compter le remboursement des sommes avancées au Parlement dès la fin de 1642. Pour ce dernier article, le nouveau gouvernement avait eu recours à un expédient assez singulier : il avait persuadé à ses créanciers de prêter une somme égale à celle déjà accordée, en assignant comme garantie les domaines confisqués sur les royalistes. Dieu sait les fraudes qui résultèrent de cette combinaison. Mistress Green en cite de nombreux exemples. Quant aux seigneurs de la cour de Charles II, ils avaient aussi des moyens expéditifs de se tenir pourvus d'argent ; de par une commission royale ils faisaient arrêter en Angleterre et transporter en Flandre des personnes notoirement riches, et ne les relâchaient que moyennant le payement d'une rançon considérable. Sur la marine, les affaires ecclésiastiques, les universités, le commerce et la société anglaise en général, le nouveau *Calendar*, ainsi que les précédents, abonde en particularités curieuses.

— M. Richard Green, dont j'ai souvent eu occasion d'entretenir mes lecteurs, avait contribué à fonder la *Société historique d'Oxford;* c'est lui qui avait rédigé le programme de la nouvelle confrérie, précisé son objet, et enfin donné l'impulsion à un mouvement d'une utilité manifeste. Si, en effet, il y a une ville en Angleterre où les matériaux pour l'histoire abondent, c'est bien Oxford, avec son université et sa bibliothèque Bodléienne ; aussi les membres de la nouvelle association ont-ils tenu à prouver que l'appel de M. Green n'avait pas été fait en vain, et deux volumes nous offrent le premier résultat de cette louable entreprise [1]. L'un est la reproduction des registres de l'université, c'est-à-dire la liste de tous les étudiants qui depuis 1449 y

[1] *Register of the University of Oxford.* Edited by Rev. C. W. Boase, Oxford Historical Society. Oxford, Clarendon Press, 1885, in 8° de 340 p.
Remarks and Collections of Thomas Hearne. Edited by C. E. Doble, Oxford Historical Society. Oxford, Clarendon Press, 1885, in-8° de 250 p.

Digitized by Google

ont suivi les cours et pris leurs grades. Ce volume, qui va jusqu'en 1570-71 et qui sera continué, est accompagné d'une excellente introduction. L'autre est un recueil d'*adversaria* et de miscellanées tiré des manuscrits de Thomes Hearne, *Oxonien* distingué du siècle dernier, tory fanatique et archéologue aussi érudit que désagréable et discourtois. Ces notes sont fort intéressantes au point de vue de la science ; elles le sont plus encore peut-être pour l'histoire de l'université d'Oxford.

— Le livre que vient de publier le général Napier [1] n'était pas destiné à l'impression; écrit tout simplement pour le cercle de la famille, il serait resté inconnu du monde littéraire si par une heureuse inspiration l'éditeur n'avait pas cru qu'il était avantageux de faire connaître aux jeunes gens et particulièrement à ceux qui se destinent à la profession des armes, un modèle aussi près de la perfection que possible de toutes les vertus militaires. On sait que la famille des Napier est associée à tous les exploits de l'Angleterre pendant le demi siècle qui vient de s'écouler; sir William a écrit l'histoire de la guerre d'Espagne pendant le règne de Napoléon ; il y a eu un Charles et un Francis Napier, et enfin l'auteur ou, pour parler plus correctement, le parrain du présent ouvrage marche avec distinction sur les traces de son père, de son oncle et de ses cousins. Il ne faut pas croire que les *Passages in the early life* fassent double emploi avec la grande histoire de la guerre de la Péninsule qui a immortalisé sir William Napier ; ce dernier travail, écrit au point de vue scientifique et professionnel, s'adressait aux gens du métier ; il y était question de tactique, d'opérations militaires, de campagnes, de sièges et de batailles ; sir George néglige tout cela, et il se borne à retracer pour l'instruction de ses enfants les résultats de son expérience à lui, ses souvenirs du bivouac, de la marche et du combat. Il avait quarante-cinq ans lorsqu'il prit la plume ; ses souvenirs n'avaient rien perdu de leur fraîcheur; aussi le récit qu'il nous donne est-il singulièrement vif et animé. On ne risque rien à prédire pour les *Passages in the life* un succès qui s'étendra bien au delà des limites que l'auteur avait contemplées ; le public en général, aussi bien que les militaires, y trouvera de quoi l'amuser et l'instruire.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Passages in the Early Military Life of General Sir George Napier. K. C.B.* Written by Himself. Edited by his Son, General W.C. E. NAPIER. London, J. Murray, 1885, in-8o de 400 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Académie des inscriptions et belles-lettres. Lectures et communications. — Académie des sciences morales et politiques. Lectures et communications. Travaux préparatoires pour la publication des *Ordonnances des rois de France*. — Réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. Lectures et communications : Geoffroy, prieur de Vigeois. — Les antécédents politiques et administratifs de Mazarin. — L'élection de Maurice de Sully, évêque de Paris. — La famille de Jeanne d'Arc. — L'auteur de la *Devastatio Constantinopolitana* était-il Allemand ? — La marine royale au XIVe siècle. — La vie de château au XIVe siècle. — L'instruction primaire avant 1789. — La *Quevaise*. — Questions historiques d'économie sociale. — Société de l'histoire de France. — Société bibliographique. Conférence d'études historiques. Conférence de paléographie. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : M. le duc de Noailles; M. Léon Renier.

Parmi les lectures et communications faites à l'Académie des inscriptions et belles-lettres nous signalerons les suivantes. Dans la séance du 13 février M. Désiré Charnay a continué la lecture de son mémoire sur l'histoire de la civilisation de l'Amérique centrale avant la conquête espagnole. — Dans la séance du 20 mars M. Julien Havet a communiqué une note sur l'emploi de la formule *rex Francorum, vir inluster*, dans les diplômes mérovingiens. Nous n'insistons pas ici sur la découverte très méritoire de M. Havet parce que la note dont il s'agit, ayant depuis été publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, est du ressort de notre collaborateur chargé de la *revue des recueils périodiques*. — Dans la même séance et dans celles des 27 mars et 10 avril, M. Paul Meyer a communiqué une étude sur deux compilations historiques, rédigées en français dans la première moitié du XIIIe siècle. L'une de ces compilations a pour sujet l'histoire de Jules César, l'autre, l'histoire ancienne antérieure à César. Elles ont été souvent réunies en un seul corps d'ouvrage. L'auteur de l'histoire ancienne a donné à son œuvre la forme d'un exposé oral et populaire, destiné à être lu à haute voix devant un auditoire et il y a ajouté des réflexions morales en vers. C'est un ouvrage appartenant à un genre mixte, qui participe des chansons de geste et des chroniques. — Dans la séance du 24 avril et dans celle du 1er mai, M. Sénart a lu un mémoire dans lequel il a exposé

Digitized by Google

les divers résultats obtenus dans ces dernières années par l'étude des inscriptions du roi Piyadasi, que les chroniques singhalaises appellent Açoka. Ces textes remontent à l'an 259 avant notre ère et nous fournissent de précieux renseignements pour l'histoire de l'Inde et les origines du bouddhisme. — Dans la séance du 15 mai lecture a été donnée d'une lettre de M. Edmond Le Blant, rappelant la découverte, antérieurement signalée, et due à M. Gamurrini, d'un très curieux manuscrit appartenant à une congrégation laïque d'Arezzo. Ce manuscrit contient des fragments du récit d'un voyage accompli dans la seconde moitié du IVe siècle par une femme pieuse, qui, partie de Constantinople, parcourut le Pont, la Bithynie, la Cappadoce, la région d'Antioche, la Palestine, la presqu'île de Sinaï, le delta égyptien. Ce récit est adressé aux religieuses d'un monastère de la vallée du Rhône. M. Gamurrini, ayant fait du document une étude approfondie, attribue le récit à Sylvia, femme de haute naissance et de rare distinction, aussi bien par ses vertus que par ses connaissances. Elle était sœur de Rufin, qui fut ministre d'Arcadius et de Théodose et préfet d'Orient. M. Gamurrini pense que le pèlerinage de Sylvia est postérieur à l'an 363 et que c'est elle qui avait promis d'envoyer en Gaule, patrie de son frère, des reliques des martyrs d'Orient.

Parmi les communications faites à l'Académie des sciences morales et politiques nous signalerons les suivantes. Dans la séance du 14 février, M. Boutmy a lu un mémoire sur *la formation du corps politique en Angleterre après 1066*. Dans la même séance, M. Geffroy a annoncé la découverte faite dans l'île de Crète par MM. Frederico Halbherr et Fabricius d'une très importante inscription grecque de six cents lignes, datant du commencement du VIe siècle avant Jésus-Christ et offrant un corps de lois sur le droit privé, particulièrement sur le droit de succession. Ce texte, publié dans le recueil de M. Domenico Comparetti, de Florence, intitulé : *Museo italiano di antichita classica*, a été étudié dans un mémoire communiqué par M. Dareste dans la séance du 28 mars et intitulé : *La loi de Gortyne en Crète*. — Dans la séance du 14 mars, M. Zeller a donné lecture d'un mémoire de M. le pasteur Gaberel de Rossillon (de Genève) sur *la vie intime de Calvin*. — Dans les séances du 28 mars et du 11 avril M. Himly a lu un mémoire sur *les grandes époques de l'histoire de la découverte du globe*, dans lequel il esquisse à grands traits la succession des événements qui, tantôt par les entreprises coloniales et commerciales, tantôt et plus souvent par la guerre de conquête, et plus récemment par les voyages d'explorations et de découvertes, ont fait successivement connaître aux peuples civilisés les diverses parties du monde. — Dans la séance du 18 avril, M. le

Digitized by Google

baron Kervyn de Lettenhove a lu un mémoire sur *la cour du duc d'Alençon à Anvers* (1582).— Dans la même séance M. de Laveleye a communiqué une étude sur *la propriété primitive dans les townships écossais*. M. H. Sumner Maine et M. de Laveleye lui-même, dans son livre sur *la propriété primitive*, ont essayé d'établir que partout, au début de la civilisation, la propriété individuelle s'établit sous la forme collective, avec des partages périodiques et une jouissance individuelle de courte durée [1]. Cette thèse a été vivement combattue au sein même de l'Académie, dans une récente discussion soulevée par la lecture d'un mémoire de M. Fustel de Coulanges sur la *propriété chez les Germains au temps de César et de Tacite*. M. Belot, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, a publié récemment, de son côté, une brochure intitulée : *Nantucket : étude sur les diverses sortes de propriétés primitives*, qui a été présentée à l'Académie par M. L. Aucoc comme une argumentation très rigoureuse contre la conclusion du livre de M. de Laveleye. Celui-ci, dans le mémoire communiqué à l'Académie, s'est attaché à réfuter la brochure de M. Belot. Selon M. de Laveleye, chez les peuples primitifs, la propriété collective a constamment précédé la propriété individuelle, celle-ci n'apparaissant guère que lorsque la tribu passe de l'état pastoral à l'état agricole, et la propriété collective se maintenant même alors pour une partie du territoire occupé. M. de Laveleye trouve un exemple et un argument à l'appui de sa thèse dans les *townships* du nord de l'Écosse et dans les îles du nord-ouest. Là, on rencontre encore des vestiges du régime agraire primitif et du partage périodique des terres cultivées (*run-rig*) tel qu'il se pratiquait chez les Germains au temps de César, tel qu'on l'observe encore à Nantucket, ainsi que dans certaines communes des Ardennes belges. — Dans la même séance M. Georges Picot a rendu compte à l'Académie des travaux préparatoires poursuivis depuis le mois de juin 1883 par la commission chargée de continuer la publication des *Ordonnances des rois de France*. La commission a concentré tous ses efforts sur le règne de François Ier et elle a décidé la publication immédiate d'un catalogue des actes du pouvoir souverain sous ce règne. Comme leurs devanciers de 1704, les rédacteurs ont tenu à publier tout d'abord la liste des ordonnances qu'ils avaient retrouvées. Ils n'ont négligé aucun soin pour retrouver dans tous les dépôts les actes de François Ier. Les Archives nationales, la Bibliothèque, les dépôts des parlements de Rouen, de Dijon, de Bordeaux, de Toulouse, d'Aix et

[1] Entre autres travaux sur cette question si intéressante nous rappellerons le mémoire de M. Paul Viollet intitulé : *Caractère collectif des premières propriétés immobilières* publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, année 1872, p. 455 et suiv.

Digitized by Google

de Grenoble ont été successivement explorés, et M. Picot a énuméré toutes les richesses conservées dans ces diverses archives. Plus de six mille fiches ont été le fruit de ces fécondes recherches. La moitié de ces fiches est déjà imprimée. Les épreuves, communiquées aux archivistes départementaux, à des savants français et étrangers, ont permis de découvrir plus de cinq cents ordonnances dont la commission n'avait pas trouvé trace ; elle continue de recevoir encore les indications qui lui sont adressées, et elle espère achever vers la fin de l'année 1885 l'impression d'un catalogue qui sera une préparation aussi sûre qu'utile à la publication du texte complet des actes législatifs sous François Ier. — Dans la même séance, M. Levasseur a lu des fragments d'une étude de M. Maggiolo sur *la vie et les œuvres de l'abbé Grégoire*. — Dans la séance du 16 mai, M. Zeller a lu un chapitre inédit du cinquième volume de son *Histoire d'Allemagne*, dans lequel il examine la question de savoir si l'empereur Frédéric II a voulu se faire chef de la religion et conclut pour la négative.

La réunion des délégués des sociétés savantes de France a eu lieu, selon l'usage, à la Sorbonne dans la semaine de Pâques. Les séances du matin ont été consacrées à la lecture de mémoires présentés par divers membres de cette réunion sur des sujets choisis par eux. Les séances du soir ont été consacrées aux communications faites en réponse aux questions inscrites sur le programme rédigé par le Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. Parmi les lectures et communications faites dans les séances du matin, nous signalerons les suivantes : M. l'abbé Arbellot, de la Société historique et archéologique du Limousin, a donné lecture d'un mémoire sur *Geoffroy de Vigeois, chroniqueur limousin du XIIe siècle*. Après avoir donné quelques détails biographiques sur Geoffroy, prieur de Vigeois, dont le nom de famille était Geoffroy du Breuil, et qui était né à Clermont d'Excideuil (aujourd'hui localité du département de la Dordogne), M. l'abbé Arbellot a analysé la chronique dont le prieur de Vigeois est l'auteur. Cette chronique s'étend depuis le règne du roi Robert (fin du xe siècle) jusqu'à l'année 1183. On y trouve des détails très intéressants sur l'histoire du Limousin en particulier, et en général sur l'histoire ecclésiastique et militaire du xiie siècle. Cet ouvrage a été publié au xviie siècle par le P. Labbe dans sa *Nouvelle bibliothèque des manuscrits*. M. Arbellot a cité quelques passages de cette chronique où l'on trouve de curieux détails sur les mœurs de l'époque. Il a annoncé qu'il avait trouvé, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, un autre ouvrage de Geoffroy que l'on croyait perdu. M. Léopold Delisle ayant demandé à M. Arbellot quelques explications sur la filiation des manuscrits de cette chronique, M. Arbellot a répondu qu'il en existait, à la Bibliothèque nationale, deux manuscrits du

Digitized by Google

XVIe siècle et un manuscrit du XIVe. L'édition de Labbe est très fautive, et l'on pourrait, en se servant du manuscrit du XIVe siècle, corriger bien des fautes qui produisent parfois de véritables anachronismes. M. Delisle a exprimé l'espoir que M. Arbellot, qui connaît si bien le Limousin, cherchera à établir la parenté des manuscrits entre eux, de manière à en tirer un texte aussi satisfaisant que possible. — M. le comte de Marsy a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Mazarin, vice-légat d'Avignon* (1634-1637), mémoire composé par M. Duhamel, archiviste du département de Vaucluse, et fait d'après un certain nombre de documents tirés soit des archives d'Avignon, soit même des archives du Vatican. Après avoir retracé les circonstances antérieures de la vie de Mazarin et insisté sur sa liaison avec la famille Barberini, dont deux membres, les cardinaux François et Antoine, neveux d'Urbain VIII, possédèrent, de 1623 à 1644, le titre de légat d'Avignon, M. Duhamel a raconté avec grands détails le départ de Rome de Mazarin, le 25 août 1634, son entrée à Avignon, les hommages dont il fut l'objet dans cette ville d'abord, puis à Carpentras et à Caderousse, les discours et éloges en latin et en français qui lui furent adressés et les cadeaux qu'il reçut, confitures, dragées et même un veau. Puis l'auteur l'a suivi à Paris, où il remplit les fonctions de nonce. Rentré dans le Comtat en mars 1636, Mazarin s'occupa activement de l'administration intérieure du pays. M. Duhamel a retrouvé et analysé seize ordonnances qui s'étendent du 6 novembre 1634 au 15 mai 1637. Quelques-unes ont une véritable importance ; tels sont les actes concernant la défense de dépeupler de bois les montagnes du Comtat, l'établissement des poids et mesures, la chasse, l'organisation des corps des notaires et surtout les actes relatifs au séjour des étrangers dans le Comtat, aux duels et aux juifs. L'ordonnance sur les duels semble inspirée surtout par les mesures prises par Richelieu ; elle les défend, sous peine de la vie, de confiscation des biens, d'excommunication majeure et déclare qu'en signe d'infamie, les corps des duellistes morts sur le terrain seront traînés sur la claie et pendus par les pieds pendant vingt-quatre heures aux fourches patibulaires, puis jetés à la voirie. Quant aux juifs, Mazarin voulut leur donner une liberté qui leur avait été souvent refusée, celle de vaquer à leurs affaires aussi librement que les autres citoyens. Enfin M. Duhamel a montré Mazarin continuant à couvrir de sa protection les habitants du Comtat, même à l'époque où il était devenu premier ministre du roi de France. — M. Girard, professeur au lycée de Troyes, a lu un mémoire sur la question suivante : *Quelle contrée est désignée sous le nom de Mauriacus Campus dans l'Histoire ecclésiastique de Grégoire de Tours, et sous le nom de Mauriacensis Campania dans la chronique dite de Frédégaire ?* — M. Guibert, de la

Digitized by Google

Société historique et archéologique du Limousin, a lu un mémoire sur *le commencement de l'année dans l'ancien diocèse de Limoges.* — M. Haillant, de la Société d'émulation des Vosges, a lu un mémoire intitulé : *Essai sur l'objet, les divisions et la table d'une bibliographie vosgienne.* — M. Jennepin, de la Commission historique du département du Nord, a lu un mémoire sur *les bans de la ville de Maubeuge au XIIIe siècle.* — M. L. Maxe-Verly, délégué de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, a lu un mémoire sur *la classification de nos anciennes monnaies gauloises.* — M. de Beaurepaire, de la Société des antiquaires de Normandie, a lu une étude sur *les confréries religieuses de la ville de Caen à la fin du XVe siècle.* — M. l'abbé Rance a fait une communication sur *l'Académie royale d'Arles au XVIIe siècle.* — M. l'abbé Largeault, de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres a lu un mémoire intitulé : *Révision critique des listes épiscopales des églises de France, fournies par le Gallia christiana. Révision de la liste des évêques de Poitiers durant les premiers siècles.* — M. Mortet, bibliothécaire des Facultés à Bordeaux, a communiqué une étude intitulée : *L'élection de Maurice de Sully, évêque de Paris (1160-1196).* L'auteur a exposé et discuté deux versions relatives à cette élection épiscopale, dont l'une, tirée d'Étienne de Bourbon, écrivain de la première moitié du XIIIe siècle, est à peine connue. Il a établi que cette version mérite incontestablement plus de créance que celle qui est rapportée par Césaire d'Heisterbach, chroniqueur du XIIIe siècle. Il a ainsi montré le rôle que Louis VII paraît avoir joué dans cette élection et mentionné les bons rapports qui unirent constamment l'évêque de Paris et le roi de France. Puis il a déterminé la date de cette élection (12 octobre 1160), date qui avait été contestée. Il a rappelé en terminant les règles de droit canonique, coutumes et cérémonial usités alors pour la confirmation, l'approbation royale, le sacre et l'intronisation des évêques élus de Paris. — M. Maggiolo, de l'Académie de Stanislas à Nancy, a présenté une étude sur *la corporation des maîtres écrivains.* — M. Boucher de Molandon, de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, a fait une communication relative à Jacques d'Arc, père de la Pucelle, d'après les textes déjà connus et des documents récemment découverts par MM. Le Page, archiviste de Nancy et Chappelier, de la Société académique des Vosges. M. Boucher de Molandon a cherché à établir que Jeanne était, sinon d'une famille noble, au moins d'une famille notable, et en outre que ses parents s'opposèrent vivement à son départ de Domremy. — M. Tessier, professeur à la Faculté des lettres de Caen, a présenté quelques observations sur un manuscrit de la bibliothèque Saint-Marc de Venise, dont il a pu obtenir communication, et qui contient le texte

Digitized by Google

de la *Devastatio Constantinopolitana*, une des sources de la quatrième croisade. Pertz, qui a publié la *Devastatio* dans ses *Monumenta*, se fondant sur ce que le manuscrit vénitien était en réalité un manuscrit d'origine allemande, avait cru pouvoir en conclure que l'auteur de la *Devastatio* était un Allemand. M. Tessier admet l'origine allemande du manuscrit ; mais il soutient que ce manuscrit est une simple copie et non l'original. Les fautes d'orthographe grossières dont il est rempli ne laissent aucun doute à cet égard. Pertz n'avait donc aucune raison de préjuger, comme il l'a fait, la nationalité de l'auteur ; jusqu'à la découverte du manuscrit original, cette nationalité ne pourra se conclure que de l'étude attentive du texte lui-même. Selon M. Tessier, l'auteur devait être un Italien attaché à la personne du marquis de Montferrat. Une autre preuve de l'erreur de Pertz, c'est que l'auteur, connaissant les contrées où a été prêchée la croisade, oublie précisément l'Allemagne, oubli qui serait inexplicable de la part d'un Allemand. — M. Advielle a communiqué une note sur *l'état de la marine royale au XIVe siècle*. Il a cité plusieurs documents mentionnant la construction ou la réparation de navires : l'un est de 1371 et prouve qu'il y avait à Rouen, au clos des Galées, un dépôt de bois pour la construction des vaisseaux du roi.

Venons maintenant aux séances du soir. Dans la séance du soir du mercredi 8 avril, M. Chauvigné, de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Tours, a présenté, en réponse à la sixième question du programme de la section d'histoire, un mémoire sur *les origines, la durée et l'importance des anciennes foires de Tours*. — En réponse à la septième question, relative aux anciens *livres de raison*, M. du Bois de la Villerabel, président de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, a adressé à la réunion le *Journal historique et domestique d'un magistrat breton* (1694-1765), avec introduction et biographie. — M. le comte de l'Estourbeillon, de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, a lu un mémoire intitulé : *La vie de château au XVIe siècle, d'après un journal de la châtellenie de Saffré*. Ce document se compose de quatre gros volumes in-quarto, comprenant chacun plus de six cents pages et embrassant une période d'environ quatre-vingts ans, de 1570 à 1649. Il a été rédigé au jour le jour par les notaires de la châtellenie, alors possédée par l'importante famille d'Avaugour. Le manuscrit abonde en renseignements sur la bibliothèque du château, dont il donne le catalogue, les réceptions des châtelains, l'éducation de leurs enfants, les aménagements de la maison et ses richesses, la valeur des terres et de leurs produits, le prix des denrées, les foires du pays et son commerce, les événements politiques de l'époque, et enfin les nombreux indigents que secouraient les seigneurs de Saffré. — En réponse à la huitième question du pro-

Digitized by Google

gramme, relative à l'*état de l'instruction primaire et secondaire avant 1789*, plusieurs intéressants mémoires ont été communiqués. M. l'abbé Morel, de la Société historique de Compiègne, a lu un travail sur les grandes et les petites écoles dans les anciens diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis. Dans les campagnes, les écoles presbytérales ou du moûtier sont tenues par des prêtres jusqu'à la fin du XVIe siècle. Les clercs laïcs, maîtres d'écoles, leur succèdent et reçoivent leurs règlements des évêques. De nombreuses fondations établissent la gratuité en faveur des enfants pauvres. Toutes les paroisses semblent pourvues d'écoles pour les garçons dès 1600. Les écoles de filles s'établissent au fur et à mesure que les congrégations religieuses consacrées à l'enseignement fournissent des maîtresses. Presque tous les hommes savaient écrire au XVIIe siècle, comme le prouvent leurs signatures au bas des actes de catholicité. — M. Jolibois a présenté une étude sur l'histoire de l'instruction dans le diocèse d'Albi. L'instruction primaire paraît y avoir été peu florissante. Les communautés étaient trop pauvres pour entretenir des écoles. Le diocèse d'Albi ne comptait, en 1789, que vingt-trois écoles de garçons et six de filles. — M. l'abbé Métais s'est occupé d'étudier la même question pour le Vendômois. Dès l'année 1060 les bénédictins de Vendôme établirent des écoles publiques où étaient admis, outre les domestiques et les serfs du monastère, les enfants de la ville. A côté d'eux, les chanoines de Saint-Georges s'empressèrent d'installer une autre école. Au temps de la Réforme, les chanoines s'opposèrent avec énergie aux entreprises de Jeanne d'Albret. Les lettres de provisions des maîtres d'écoles délivrées gratuitement par le chantre du chapitre, étaient enregistrées par la municipalité. Les calvairiennes, en 1625, et surtout les ursulines, en 1634, ouvrirent des écoles spéciales pour les jeunes filles riches ou pauvres, des écoles gratuites où on leur enseignait même les travaux manuels, « afin que les pauvres apprennent à gagner leur vie et les riches à éviter l'oisiveté. » Les curés eux-mêmes exerçaient les nobles fonctions de maîtres, et un acte notarié de 1685 montre le curé de Sasnières tenant de petites écoles. En résumé, le clergé vendômois poursuivait avec une noble émulation l'éducation populaire. — M. Veuclin a analysé un mémoire composé par lui sur *les petites écoles et la Révolution dans les districts de Bernay et de Louviers*. Pour la période antérieure à 1789, M. Veuclin a constaté que l'autorité religieuse encourageait l'instruction. — M. Lebrun, de la Société d'émulation de Lisieux, a présenté, en réponse à la dixième question du programme, relative aux *origines et règlements des confréries et charités antérieures au XVIIe siècle*, un mémoire sur *les confréries des frères de charité dans la Normandie*. — Dans la séance du soir du jeudi 9 avril, M. le chanoine Pottier, de la Société archéologique

Digitized by Google

de Tarn-et-Garonne, a donné quelques renseignements en réponse à la seconde question du programme de la section d'histoire : *Les villes neuves, bastides, sauvetats et autres fondations analogues, à partir du XIIe siècle.* — Sur la troisième question, relative aux *modifications successives du servage*, M. Hardouin a cité trois documents qui existent aux archives du Finistère et qui concernent l'abolition de l'usement, dit de quevaise, dans les domaines de l'abbaye du Relec au diocèse de Saint-Pol-de-Léon. La quevaise, qui n'a complètement disparu qu'en 1789, était un mode très ancien de tenure à l'usage de nombreuses localités des diocèses de Tréguier, de Léon et même de Cornouailles. Quoique libre de sa personne, le quevaisier devait habiter et cultiver par lui-même la tenue. Il encourait l'expulsion de plein droit, après un délaissement de culture depuis un an et un jour. A défaut d'enfants, après la mort du quevaisier, elle faisait retour au propriétaire sans indemnité. — M. Édouard Forestié, secrétaire de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, a analysé un livre de comptes consulaires de la ville de Montauban pour 1518 (septième question du programme). — M. Delort, professeur au collège d'Auxerre, a présenté le registre d'inscription des actes de procédure de l'Officialité de Saint-Flour, du 2 avril 1558 au 19 juin 1560. — M. Chénuau, vice-président de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, a donné communication d'un mémoire de M. Bouchard, secrétaire de cette société, concernant *les anciennes foires de Brissac, en Anjou.* — M. Jadart, de l'Académie de Reims, a lu, en réponse à la quinzième question : *Renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique*, une notice sur les sources qui concernent la ville et le diocèse de Reims. — M. de France, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, a indiqué une série de registres de l'état civil pour l'église protestante de Montauban, pendant la période qui est déterminée par les années 1570-1669, et les registres de l'état civil catholique pour la même ville de 1685 à 1789. Il a expliqué la manière dont on pourrait, selon lui, tirer parti de ces documents. — Dans les séances du soir de la section des sciences économiques et sociales, à propos de la première question du programme de cette section : *De la division de la propriété en France*, M. Rameau, de la Société d'économie sociale de Paris, a analysé et commenté divers textes du moyen âge, et présenté un grand nombre de notes historiques recueillies par lui en France ou à l'étranger. — M. Quarré-Reybourdon, membre de la Commission historique du Nord, a donné lecture d'une étude intitulée : *Chronique d'une maison lilloise par ses parchemins.* Il s'agit de la monographie d'une maison appartenant à l'auteur de l'étude dans l'un des quartiers les plus commerçants de Lille. — M. de Saint-

Digitized by Google

Genis, délégué par la Société de statistique de Paris, a lu un mémoire intitulé : *Monographie du domaine rural de la Rochette, en Bourgogne, de 1523 à 1885.* — En réponse à la quatrième question du programme ainsi conçue : *Étudier, au point de vue de leur valeur comparative, les divers documents qui peuvent être utilisés pour l'évaluation des populations de l'ancienne France*, M. Jadart a lu un mémoire sur le recensement de la Champagne en 1773, sur les réponses faites à un questionnaire adressé aux curés par l'archevêché de Reims et sur des notes recueillies en 1783 par un chanoine de Reims relativement à la statistique de vingt et une paroisses rurales. — En réponse à la cinquième question du programme, ainsi conçue : *Étudier sur un point déterminé ou dans une industrie particulière, le salaire et les conditions des ouvriers sous l'ancien régime et dans la France contemporaine*, M. Chénuau a lu un mémoire de M. Bouchard sur les salaires en Anjou au XVIIIe siècle.

La Société de l'histoire de France a tenu sa séance annuelle sous la présidence de M. Léopold Delisle. L'éminent académicien a donné dans son discours d'intéressants détails sur les collections que la Bibliothèque nationale a reçues de la générosité éclairée du feu comte Auguste de Bastard et de sa famille, et qui contiennent tant de précieux renseignements pour l'histoire. Il a en outre fait part à ses auditeurs de quelques-uns des résultats obtenus par lui dans un récent voyage scientifique en Italie.

La séance générale annuelle de la Société bibliographique a eu lieu le vendredi 22 mai sous la présidence de Son Excellence Mgr di Rende, archevêque de Bénévent, nonce apostolique en France. M. de Beaucourt, président de la société, a présenté l'exposé de ses travaux. Il a particulièrement insisté sur le devoir qui incombe de nos jours aux hommes de loisir, fidèles à la vérité religieuse, de devenir hommes d'étude. « On n'est point, a-t-il dit, un homme d'étude si l'on se borne à parcourir les journaux, à lire quelques revues d'un œil plus ou moins distrait. J'appelle un homme d'étude celui qui, d'une façon générale, se tient au courant du mouvement intellectuel ; celui qui sait se faire une spécialité ou tout au moins s'intéresser à une branche particulière de la science ; celui qui s'impose la loi de suivre nos adversaires sur ce terrain intellectuel dont ils prétendent avoir le monopole. » Parmi les sections d'étude, dont il serait bien à désirer de voir s'accroître le nombre et l'importance au sein de la Société bibliographique, la Conférence d'études historiques a continué cette année, comme l'a constaté M. de Beaucourt, à porter d'heureux fruits sous la direction de M. R. Delachenal. Parmi les communications faites à la conférence nous signalerons les suivantes : M. Germain Lefèvre-Pontalis : *Rapports du parti Armagnac avec les Anglais*

Digitized by Google

pendant la seconde période de la guerre de cent ans. — M. Eugène Lefèvre-Pontalis : *Étude sur les caractères de l'architecture religieuse au XIe siècle dans les anciens diocèses de Beauvais et de Soissons.* — M. Henri Stein : *Étude sur la vie et les œuvres d'Olivier de la Marche.* — M. Léon Le Grand : *Histoire et organisation de l'hospice des Quinze-Vingts depuis sa fondation jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.* — M. Joseph Vaesen : *Étude sur le commerce de Lyon pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne.* — M. de Grandmaison : *Les écoles de Saint-Martin de Tours.* — M. Édouard Le Camus : *Étude historique sur l'origine des droits de la France sur l'île de Madagascar.* — Nous devons ici une mention et un éloge spécial à la conférence de paléographie instituée cette année, sous le patronage de la Société bibliographique, par le comte Amédée de Bourmont, qui a su réunir autour de lui pour l'étude de cette science des auditeurs assidus.

Parmi les publications récentes ou en préparation, nous signalerons les suivantes. M. de Beaucourt a mis sous presse le troisième volume de son *Histoire de Charles VII.* Ce volume comprendra la période de 1435 à 1444, depuis le traité d'Arras jusqu'à la trêve avec l'Angleterre. — La librairie Victor Palmé a entrepris la réimpression de la grande collection de Mansi : *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio.* La nouvelle édition sera une fidèle reproduction de l'ancienne, page pour page et ligne pour ligne. — M. l'abbé Hyvernat, chapelain de Saint-Louis-des-Français, à Rome, va faire paraître prochainement les *Actes des martyrs de l'Égypte d'après les manuscrits coptes de la Bibliothèque vaticane.* L'ouvrage comprendra deux volumes grand in-8o, d'environ 500 pages chacun. Une introduction fera connaître l'histoire et la valeur des manuscrits d'où sont tirés les Actes et l'importance de ces actes pour l'histoire et la géographie de l'Égypte. Les Actes mêmes, pour la plupart inconnus jusqu'ici, sont au nombre de trente. Ils seront publiés dans le texte copte avec une traduction française et accompagnés de notes explicatives, d'après d'autres manuscrits coptes de différentes bibliothèques et d'après les sources déjà imprimées. Enfin un triple index des mots nouveaux coptes ou grecs, des noms de personnes et de lieux et des choses les plus importantes concernant les mœurs, la liturgie, l'histoire, terminera l'ouvrage de M. Hyvernat.

Le tome II des *Archives de l'Orient latin* publiées sous le patronage de la Société de l'Orient latin et la direction de notre éminent collaborateur, M. le comte Riant, a été récemment distribué [1]. Il contient les travaux suivants : A. CRITIQUE DES SOURCES. — I. U. ROBERT, la *Chronique d'Antioche* de Jean Dardel. — II. H. HAGENMEYER, Étude

[1] Librairie Ernest Leroux, grand in-8o.

Digitized by Google

sur la *Chronique de Zimmern* (1re croisade). — CH. SCHEFER, Étude sur la *Devise des chemins de Babiloine*. — B. INVENTAIRES ET DESCRIPTIONS DE MANUSCRITS. — I. Comte RIANT, inventaire des matériaux rassemblés par les Bénédictins au XVIIIe siècle pour la publication des *Historiens des croisades*. — II. Inventaire des manuscrits relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Orient latin, I, Paris. — C. MÉLANGES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES. — I. Comte de MAS-LATRIE, Histoire des archevêques latins de Chypre. — II. E. G. REY. Les périples des côtes de Syrie. — III. W. HEYD, Les consulats établis en Terre-Sainte au moyen âge. — IV. R. RÖHRICHT, Études sur les derniers temps du royaume de Jérusalem, III. — V. Comte RIANT, Invention de la sépulture des patriarches à Hébron. — VI. G. SCHLUMBERGER, Sigillographie d'Antioche et de Chypre. — VII. Comm. J. B. de Rossi, Verre représentant le temple de Jérusalem. — VIII. CLERMONT-GANNEAU, Nouveaux monuments des croisés en Terre-Sainte. — La seconde partie du volume comprend les DOCUMENTS, sous les chefs suivants : I. *Chartes*. — 1. Actes génois passés à Famagouste de 1299 à 1301 publiés par le Chr C. Desimoni. 2. Fragment d'un cartulaire de S. Lazare en Terre-Sainte publié par le comte de Marsy. 3. Documents concernant les connétables de Tripoli publiés par le même. 4. Pièces relatives à l'Ordre Teutonique en Orient. 5. Documents Génois concernant Chypre publiés par le comte de Mas Latrie. 6. Documents relatifs à une relique de saint Philippe publiés par L. Demaison. 7. Chartes de départ et de retour des comtes de Dampierre publiées par A. de Barthélemy. 8. Documents relatifs aux Plaisançais d'Orient publiés par G. Tononi. 9. Quatre titres des propriétés des Génois à Aire et à Tyr publiés par le Chr C. Desimoni. 10. Une charte de nolis de saint Louis publiée par le Chr L. Belgrano. 11. Pièces relatives au passage à Venise de pèlerins de Terre-Sainte publiées par le comte Riant. — II. *Lettres*. — 1. Documents relatifs à la croisade de Guillaume, comte de Ponthieu, publiés par le Dr S. Löwenfeld. 2. Une lettre de l'impératrice Marie de Constantinople publiée par le comte Riant. 3. Lettres de Ricoldo de Monte-Croce sur la prise d'Aire (1291) publiées par le prof. R. Röhricht. 4. Fausse correspondance du sultan avec Clément V, publiée par le prof. A. Wattenbach. — III. *Voyages*. — 1 Ludolphus de Sudheim, *De itinere Terre Sancte*, publié par le prof. G. A. Neumann. 2. Voyage en Terre-Sainte d'un maire de Bordeaux au XIVe siècle publié par le comte Riant. 3. Récit sur les Lieux-Saints de Jérusalem, traduit d'un texte slavon du XIVe siècle par le R. P. J. Martinov. 4. Deux descriptions arméniennes des Lieux-Saints de Palestine publiées par le R. P. Léonce Alishan. — IV. *Textes divers*. — 1. Vies des saints allemands de Chypre publiées par

Digitized by Google

C. Sathas. 2. Annales de Terre-Sainte publiées par R. Röhricht et G. Raynaud. 3. Gabriel Bar Kala'ï, évêque de Nicosie, *Poème sur la chute de Tripoli* publié par R. Röhricht et I. Guidi. 4. Fragment d'une *Chanson d'Antioche* en provençal publié par P. Meyer. — Le volume est complété par une *Bibliographie de l'Orient latin* pour les années 1881-1883.

Le tome IV de la nouvelle édition de l'*Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques* de François Lenormant, continuée par M. Ernest Babelon, vient de paraître. Il est consacré aux Assyriens et aux Chaldéens[1].—M. Adolphe Tardif vient de publier une petite partie de l'admirable cours d'histoire du droit qu'il professe à l'École des chartes en un volume intitulé : *La procédure civile et criminelle aux XIIIe et XIVe siècles ou procédure de transition*[2].—M. Hippolyte Blanc a mis au jour sa curieuse et utile *Bibliographie des corporations ouvrières avant 1789* couronnée en 1878 par la Société bibliographique [3]. — M. François Delaborde a publié une intéressante notice sur *le procès du chef de saint Denis en 1410*[4]. — M. Schmitt a publié une traduction de l'ouvrage de Jacob Burckhardt, annoté par L. Geiger, intitulé : *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance* [5]. — L'ouvrage posthume de Paulin Paris : *Étude sur le règne de François Ier* [6], vient de voir le jour. — Mme Coignet a publié un ouvrage intitulé : *François Ier, portraits et récits du XVIe siècle* [7]. — M. Francis Decrue a mis au jour une étude sur *Anne de Montmorency, grand maître et connétable de France, à la cour, aux armées et au conseil du roi François Ier* [8]. — M. A. Miron de L'Espinay une étude sur *François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV, de 1604 à 1606* [9]. — M. Albert Sorel a publié un volume intitulé : *L'Europe et la Révolution française. Les mœurs politiques et les traditions* [10]. — M. le comte de Barral le tome I de la seconde partie (1789-1815) de son *Histoire diplomatique de l'Europe* [11]. — M. le comte Boulay de la Meurthe l'étude sur *le Directoire et l'expédition d'Égypte* qui avait paru dans

[1] Librairie Armand Lévy, gr. in-8°.
[2] Librairie Alphonse Picard et librairie Larose et Forcel, in-8°.
[3] Librairie de la Société bibliographique, in-8°.
[4] Extrait des *Mémoires de la société de l'histoire de Paris et de l'île de France*, in-8°.
[5] Librairie Plon, in-8°.
[6] Librairie Techener, 2 vol. in-8°.
[7] Librairie Plon, in-8°.
[8] Librairie Plon, in-8°.
[9] Librairie Plon, in-8°.
[10] Librairie Plon, in 8°.
[11] Librairie Plon, in-8°.

Digitized by Google

la *Revue* au mois d'octobre 1880. L'auteur y a joint de nombreuses *pièces justificatives* [1]. — M. Édouard Hervé une intéressante étude sur la *crise irlandaise depuis la fin du XVIII*e *siècle jusqu'à nos jours* [2]. — Mentionnons encore le *Discours sur l'histoire de la France* de M. le comte Charles de Moüy [3], et terminons en annonçant l'apparition du tome XXIX de l'*Histoire littéraire de la France* publiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres et dont les auteurs sont MM. Ernest Renan, B. Hauréau, Léopold Delisle et Gaston Paris. Un extrait de l'étude de ce dernier sur les traductions et imitations d'Ovide au moyen âge figure dans le volume intitulé : *La poésie du moyen âge* [4], dans lequel M, G. Paris a réuni sept leçons ou lectures académiques faites à différentes époques (1866-1884) et qui renferme des faits et des vues intéressantes pour l'histoire proprement dite.

M. le duc de Noailles, membre de l'Académie française, est mort dans une vieillesse avancée, laissant après lui l'exemple d'une vie consacrée à la défense des grandes traditions de la patrie et à la culture des lettres historiques, et par laquelle il a ajouté des titres nouveaux à l'illustration du glorieux nom qu'il portait. Son *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr* et son *Histoire de Madame de Maintenon* lui ont assuré une place des plus honorables parmi les historiens et les écrivains de notre temps.

M. Léon Renier, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, décédé au moment où nous achevions cette chronique, était un de ces éminents spécialistes que la science française peut opposer avec fierté — quoique en trop petit nombre — à l'érudition allemande. C'était en épigraphie romaine un savant de premier ordre.

MARIUS SEPET.

[1] Librairie Hachette, in-16.
[2] Librairie Hachette, in-16.
[3] Librairie Hachette, in-16.
[4] Librairie Hachette, in-16.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

L'ouvrage allemand de K. F. Hermann sur *Les antiquités du droit grec*, dont la troisième édition vient d'être publiée par M. Thalheim, a fourni à M. R. Dareste le sujet d'un article critique [1] dans lequel il commence par raconter brièvement l'histoire de l'étude du droit grec. Jusqu'à notre siècle les sources de cette étude étaient les plaidoyers des orateurs athéniens et les glossaires composés par des grammairiens. Une troisième source d'information, fournie par l'épigraphie, est venue s'y adjoindre : on a découvert un grand nombre d'actes de vente, d'emprunt et d'inscription hypothécaire, des baux et même des textes de lois. C'est ainsi qu'on a découvert récemment en Crète une inscription contenant une loi de la ville de Gortyne, qui remonte au VIe siècle avant Jésus-Christ et qui est très complète. Ce qui est le plus curieux c'est que cette loi présente de grandes analogies avec les anciennes lois germaniques, dont la rédaction est de mille ans postérieure.

— La tranquillité dont les chrétiens avaient joui sous le règne de Philippe l'Arabe ne dura pas longtemps ; dès son arrivée au pouvoir Dèce ouvrit contre les fidèles une nouvelle persécution générale dont M. Paul Allard raconte la première période dans la suite de son étude sur *Les chrétiens après Septime-Sévère* [2]. L'auteur s'attache surtout à démontrer que la persécution fut moins cruelle et cependant plus funeste à l'Église que les précédentes ; l'empereur avait pour but de faire non pas des martyrs, mais des apostats, et il employa tous les moyens possibles pour y parvenir. Dans un autre paragraphe M. Allard expose les effets de la persécution de Dèce dans la province d'Afrique ; un grand nombre de chrétiens cédèrent à la crainte et apostasièrent ; d'autres périrent dans les supplices. Ce long travail n'est pas encore terminé.

— M. J. Havet a commencé dans la *Bibliothèque de l'École des*

[1] *Journal des Savants*, livr. de mai 1885.
[2] *La Controverse et le Contemporain*, livr. de mars, d'avril et mai 1885.

Digitized by Google

chartes[1] une série d'études sur des *Questions mérovingiennes*. La première a trait à *La formule N. rex Francorum, v. inl.* (Remarquons en passant que le titre aurait pu être mieux choisi au point de vue euphonique.) L'auteur renversant la théorie admise depuis des siècles pour l'interprétation de ces abréviations *v. inl.*, qu'on a toujours traduit par *vir inluster*, démontre qu'il faut lire *viris inlustribus* et transformer cette qualification en une adresse. Voici les raisons convaincantes que donne M. Havet : 1° aucun diplôme mérovingien original ne porte *vir inluster* en toutes lettres, plusieurs portent *viris inlustribus;* 2° le titre de *vir inluster* s'appliquait à des fonctionnaires, il serait extraordinaire que le roi prît le même titre que quelques-uns de ses sujets : 3° dans le formulaire de Marculf on ne trouve pas la formule *N. rex Francorum vir inluster*. mais celle-ci *N. rex Francorum viro illustri tali*. M. Havet croit retrouver l'origine de la leçon *vir inluster* dans les usages de la chancellerie de Pépin le Bref. Pépin, comme maire du palais, portait ce titre ; il le conserva comme roi. En effet ses diplômes portent en toutes lettres *vir inluster*. Les copistes dès cette époque ont appliqué aux rois mérovingiens ce titre qu'ils voyaient employé par les carolingiens. De là l'erreur qui a duré jusqu'a nos jours.

— M. Henry Houssaye a essayé de réhabiliter le Bas-Empire en général et l'*Impératrice Théodora* en particulier dans un article qu'il a publié dans la *Revue des Deux Mondes*[2]. Il s'efforce de montrer qu'au VIe siècle Byzance, qu'on regarde comme le type de la dégradation et de la décadence morales, était au contraire l'asile des arts et des lettres, alors inconnus à tout l'occident. A propos de Théodora, il se demande s'il ne faut pas regarder comme un pamphlet l'*Histoire secrète* de Procope qui fait de Théodora une courtisane sortie de la lie du peuple pour s'asseoir sur le trône de Constantinople. Il fait voir qu'en bien des circonstances elle a fait preuve de grandes qualités. Cependant il reconnaît que Procope est le seul auteur contemporain qui ait parlé de la jeunesse de Théodora ; mais il se sert contre lui de cet argument de quelque valeur qu'aucun autre auteur du même temps, ni ecclésiastique ni laïque n'a reproché à Théodora cette jeunesse infâme. Ajoutons que, si M. Houssaye pose la question, il ne parvient pas à la résoudre d'une manière tout à fait satisfaisante.

— L'étude critique faite par M. B. Hauréau[3] sur la récente édition des *Sermons d'Albert le Grand* par le P. Hippolyte de la Croix, montre quel parti on peut tirer des sermons en général, et de ceux d'Albert le Grand en particulier, pour l'histoire littéraire, pour celle

[1] Première et deuxième livraisons de 1885.
[2] Livr. du 1er février 1884.
[3] *des Savants*, livr. de novembre et de décembre 1885.

Digitized by Google

de la vie privée, des opinions théologiques ou morales d'une époque, et aussi pour celle des arts et même des sciences naturelles. C'est ainsi que la citation par Albert de deux strophes de la séquence *Veni Sancte Spiritus* conduit M. Hauréau à rejeter l'opinion assez répandue qui attribue cette séquence au pape Innocent III. De même les attaques d'Albert le Grand contre ceux qui passent le dimanche à jouer ou à s'amuser, nous font connaître les divertissements les plus habituels à son époque. Enfin, au point de vue dogmatique, Albert le Grand dans plusieurs sermons se déclare partisan de l'Immaculée Conception ; l'on sait cependant combien tout son ordre était opposé à ce dogme lors de sa promulgation, prétendant en cela suivre la doctrine des plus illustres docteurs dominicains, ce qui était une erreur au moins en ce qui regarde Albert le Grand. M. Hauréau a consacré la première partie de son étude à la discussion des sermons qui doivent être attribués à l'illustre maître de saint Thomas d'Aquin. Nous ne pouvons entrer dans le développement de la dissertation du savant membre de l'Institut.

— C'est dans le dessein de « scruter le côté humain des origines de la mission de Jeanne d'Arc », que M. Siméon Luce a écrit sa très remarquable étude sur *Jeanne d'Arc à Domremy* [1]. Le savant auteur commence par décrire l'état du village de Domremy au commencement du XVe siècle; puis il porte ses recherches sur la famille de Jeanne et il prouve par des documents certains que Jacques d'Arc, père de la Pucelle, était un des notables de Domremy et qu'il eut plusieurs fois l'honneur d'être délégué par ses concitoyens pour soutenir leurs intérêts. Venant ensuite aux faits qui ont dû avoir sur la mission de Jeanne d'Arc une influence déterminante, M. Luce décrit avec les plus grands détails l'état politique de cette petite châtellenie de Vaucouleurs ; il la montre constamment ravagée, soit par les hommes d'armes à la solde des seigneurs locaux qui, toujours en contestation, se faisaient sans cesse une guerre acharnée, soit par les troupes anglaises ou bourguignonnes qui s'efforçaient d'enlever à Charles VII les petites places qu'il possédait encore sur les bords de la Meuse. C'est un tableau saisissant de la guerre de pillage et de déprédation qu'on faisait à cette époque. Les malheurs qui fondirent sur son village natal en 1428, durent avoir beaucoup d'influence sur la mission de Jeanne, dont l'âme ardente avait été de bonne heure remplie du vif amour pour la France que ressentait tout son entourage. La nouvelle du siège d'Orléans et la crainte que la prise de cette clef de la Loire n'amena celle de Vaucouleurs et des autres places de la région, décida Jeanne à obéir à ses voix. Ce fut alors qu'elle alla trouver Robert de Baudricourt et qu'elle commença son rôle de libératrice.

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er mai 1885.

Digitized by Google

— Notre collaborateur M. le comte de Puymaigre vient de faire paraître un court article sur *La fausse Jeanne d'Arc* [1], dans lequel il rappelle d'abord les principaux traits connus de la vie de cette fausse Pucelle qui réussit à se faire passer pour Jeanne d'Arc aux yeux de tous, et même des Orléanais et des frères de la véritable Pucelle, qui épousa Messire Robert des Armoises et dont l'imposture ne fut découverte que par Charles VII. Puis M. de Puymaigre établit la fausseté de la légende qui veut que cette pseudo-Pucelle ait envoyé une ambassade au roi don Juan de Castille. Ce fait, rapporté dans la *Chronique d'Alvaro de Luna*, a tout simplement été emprunté à une sorte de roman espagnol intitulé *La historia de la Poncella d'Orleans*, qui ne contient pas la trace d'un seul événement historique.

— Puisque nous parlons de Jeanne d'Arc, il faut citer avec éloge la courte note que M. Germain Lefèvre-Pontalis a intitulée *Un détail du siège de Paris par Jeanne d'Arc* [2]. Elle est relative au fait peu connu d'un projet d'attaque de la Pucelle sur la capitale par la rive gauche de la Seine. Dans ce but un pont de bateau avait été construit près de Saint-Denis, et les Français s'étaient emparés des deux forteresses de Montjoye et de Bèthemont. On sait que Charles VII fit rompre le pont et empêcha la Pucelle d'exécuter son projet. On ne peut que louer la sagacité du jeune auteur et l'abondance des détails qu'il a su découvrir sur ce point intéressant.

— Il est impossible de faire l'analyse d'un article tel que celui dans lequel M. Th. Van der Haeghen examine les *droits de Charles VIII sur le royaume de Naples* [3] ; nous ne pouvons qu'en indiquer les conclusions. L'auteur s'appuyant sur les termes de la bulle de 1265 par laquelle Clément IV donna le royaume de Naples à Charles Ier d'Anjou, établit que le roi de France se trouvait à un degré trop éloigné pour avoir des droits sur ce royaume, qui était fief de l'Église. Signalons une erreur : à propos du royaume d'Atrie, créé par Clément VII en faveur de Louis II d'Anjou en 1379, l'auteur dit : « On trouvera des détails sur la singulière royauté d'Atrie dans cette *Revue*, t. XXVIII, p. 42 et ss. » La *Revue historique*, où écrit l'auteur, n'a jamais contenu d'article sur ce sujet ; mais la *Revue des questions historiques* dans son tome XXVIII, p. 43 et ss. contient une étude très complète de M. Paul Durrieu sur *le royaume d'Adria ;* c'est évidemment à cet article que M. Van der Haeghen a voulu faire allusion. Il convenait de rendre à César ce qui lui appartenait.

[1] *Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, livr. d'avril 1885.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1er livr. de 1885.
[3] *Revue historique*, livr. de mai-juin 1885.

Digitized by Google

— L'ouvrage de M. Kervyn de Lettenhove sur *les Huguenots et les Gueux* a donné lieu à un certain nombre d'articles critiques, dont le plus important est celui inséré par M. Alfred Maury dans le *Journal des Savants* [1]. Le savant membre de l'Institut rend pleine justice à l'érudition de M. Kervyn, mais il ne croit pas que son livre soit aussi impartial que l'auteur le prétend. « Un catholique, dit-il, ne saurait avoir sur le mouvement protestant les mêmes sentiments que l'hétérodoxe et le philosophe ; » et il en conclut que, dans l'appréciation des faits, M. Kervyn a jugé souvent d'après ses convictions personnelles plutôt qu'en faisant usage d'une impartialité rigoureuse. M. Maury se fait d'ailleurs quelque peu l'avocat des protestants. M. Kervyn avait cherché à montrer à quels excès ils s'étaient livrés, combien ils avaient fait preuve de peu de patriotisme et quels moyens déloyaux et criminels ils avaient employés pour parvenir à leurs fins. M. Maury prétend que les catholiques ne sont pas moins coupables, qu'eux aussi ils commirent des crimes et des atrocités, et que, M. Kervyn s'est laissé entraîner à blanchir les catholiques et à charger les protestants. Sauf cette tendance favorable à la Réforme malgré les preuves accumulées par M. Kervyn, le long article de M. Maury ne mérite que des éloges et contient une analyse très détaillée et très complète du livre du savant belge.

— M. Charles Buet a donné à la *Revue du Monde Latin* une série d'articles sur *la Jeunesse de Richelieu* [2]. L'auteur prend Armand du Plessis à sa naissance et ne le quitte qu'au moment où il devient secrétaire d'État. C'est donc toute la partie peu connue de la vie du grand ministre que M. Buet a étudiée, et il l'a fait avec soin. Son travail est approfondi et basé sur les sources contemporaines. Tout ce qui est relatif à la nomination de Richelieu à l'évêché de Luçon, à la vie du jeune évêque au milieu de ses ouailles et à son administration diocésaine est vraiment intéressant. On voit dans les abondantes citations que l'auteur emprunte aux sources contemporaines, naître et se développer le caractère du futur premier ministre de Louis XIII. Les détails sur la vie quelque peu besoigneuse qu'il mène dans ce pauvre évêché de Luçon sont tout à fait nouveaux.

— *La Mission du Père Joseph à la diète de Ratisbonne* en 1630 fait l'objet d'un article très nourri de M. G. Fagniez [3]. L'auteur expose avec beaucoup de détails, peut-être trop pour la clarté du sujet, la suite de ces négociations embrouillées dans lesquelles le confident de Richelieu joua un si grand rôle. Nous ne pouvons le suivre au milieu

[1] Livr. de mars et avril 1885.

[2] *Revue du Monde Latin*, livr. d'octobre, novembre et décembre 1884 et de janvier 1885.

[3] *Revue historique*, livr. de janvier-février, mars-avril, mai-juin 1885.

Digitized by Google

de toute cette complication de notes diplomatiques, d'offres, de projets de traités constamment modifiés. C'est un dédale où l'on a bien du mal à se retrouver.

— M. Albert Babeau continue ses études sociales sur l'ancien régime par un fort intéressant article sur *Les domestiques d'autrefois*[1], où il trace le tableau de la domesticité d'abord chez les grands seigneurs, puis dans la bourgeoisie. Chez les premiers, le luxe des serviteurs était plus ou moins considérable selon la fortune du maître ; ils étaient de différentes catégories hiérarchiques. Les bourgeois n'avaient généralement qu'une servante. M. Babeau donne de très curieux détails sur les domestiques de la classe moyenne ; leurs gages, leur caractère, leurs qualités et leurs défauts, leurs rapports avec les maîtres, tout est passé en revue avec soin. L'auteur constate que de tout temps on s'est plaint des domestiques et que les bons ont toujours été fort rares.

— La *Nouvelle revue*, qui n'a pas l'habitude de donner des articles absolument et scientifiquement historiques, a publié récemment un travail très long, très consciencieux et très complet de M. Louis Pauliat sur *Louis XIV et la Compagnie des Indes de 1664*[2]. Depuis ces dernières années, on admet communément que la gloire accordée à Louis XIV est usurpée, que toutes les bonnes institutions de son règne sont l'œuvre de ses ministres et qu'il n'y a pris aucune part personnelle. C'est contre cette opinion que M. Pauliat s'efforce de réagir. Il a entrepris de prouver que Louis XIV, au moins au point de vue commercial auquel l'auteur se restreint, a eu beaucoup d'initiative personnelle. Les papiers de la Compagnie des Indes de 1664 le prouvent surabondamment ; on y voit Louis XIV « usant largement de son prestige et de son influence » en faveur de l'établissement de cette Compagnie, s'occupant activement du placement des actions et descendant à des choses de détail qui nous paraîtraient mesquines. M. Pauliat fait très soigneusement l'histoire de cette Compagnie des Indes de 1664 ; il raconte ses débuts, la part active que le Roi prit à sa création et à son organisation, son essai d'établissement à Madagascar et enfin son échec en 1670.

— C'est avec un sentiment d'admiration très profond et bien mérité que M. Geffroy a écrit son article sur *Nos diplomates sous Louis XIV, France et Suède*[3]. L'auteur ne s'occupe que des ambassadeurs français en Suède, et s'est servi exclusivement des correspondances et papiers diplomatiques conservés au Ministère des Affaires étrangères. On est vraiment surpris en voyant le talent, l'habileté,

[1] *Correspondant*, livr. du 25 avril 1885.
[2] Livr. des 15 avril, 1er et 15 mai 1885.
[3] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er avril 1885.

Digitized by Google

la valeur de ces diplomates, leur intégrité et leur désintéressement, la masse énorme de travail qu'ils s'imposaient, leurs fatigues et leurs dangers lorsqu'ils suivaient des princes belliqueux comme Gustave Adolphe et Charles XII. M. Geffroy cite un grand nombre de passages de leur correspondance qui sont très remarquables à tous les points de vue.

— Quant à nos relations diplomatiques avec les pays d'Orient, elles ne commencèrent qu'assez tard ; ce ne fut pas avant les premières années du XVIIIe siècle que des rapports suivis s'établirent entre la France et la Perse, qui n'avait été auparavant visitée que par des marchands et des missionnaires. M. Napoléon Ney raconte [1] les curieux débuts de ces relations, la singulière ambassade de Favre qui, envoyé par Louis XIV, ne trouva rien de mieux pour soutenir les dépenses auxquelles l'entraînait Marie Petit, sa maîtresse, que de vendre et d'engager les présents envoyés par le roi au schah de Perse. L'ambassadeur français à Constantinople dut envoyer son second secrétaire d'ambassade pour réparer ce scandale et nouer avec le souverain de Téhéran des relations diplomatiques régulières.

— M. Simon Brugal, qui a déjà raconté l'histoire du premier camp de Jalès, expose maintenant les événements qui marquèrent *la deuxième fédération de Jalès* en février 1691. [2] Elle eut d'abord pour but une protestation des populations catholiques contre la Constitution civile du clergé. Mais les attaques que les protestants d'Uzès dirigèrent contre les catholiques, lui donnèrent un autre caractère ; trente mille catholiques se réunirent à Jalès ; c'est alors que les chefs formèrent le projet de désarmer les protestants et de faire soulever tout le midi pour forcer l'Assemblée nationale à s'arrêter dans la voie révolutionnaire où elle s'engageait.

— A côté de ce travail il faut citer avec éloge celui de M. le comte H. de la Tour du Pin La Charce sur *Les derniers jours de l'Ordre de Malte et le grand bailli de la Tour du Pin* [3]. On y trouve des détails très nouveaux et très circonstanciés sur les événements qui marquèrent les grandes maîtrises d'Emmanuel de Rohan et de Hompesch, sur la prise de Malte ou plutôt la honteuse capitulation du grand maître, enfin sur le destin des chevaliers chassés de leur île. Ce récit est fait surtout d'après les Mémoires inédits du grand bailli de La Tour du Pin. — Quant à l'étude du P. Ingold sur l'*Oratoire pendant la Terreur* [4] elle présente moins d'intérêt que celle sur l'*Oratoire et*

[1] *Revue Britannique*, livr. d'avril 1885.
[2] *Revue de la Révolution*, livr. de mai et de juin 1885.
[3] *Id.*, livr. de mars, avril et mai 1885.
[4] *Id.*, livr. de mai 1885.

Digitized by Google

la Constitution civile du clergé, que le même auteur avait publiée précédemment.

— Nous avons déjà parlé de l'article de M. Gustave Bord sur *Le pacte de famine et son inventeur Le Prévost de Beaumont*, commencée en mars dernier. M. Bord termine ce travail [1] et commence par raconter les « malheurs » de Le Prévost d'après ses *Mémoires* et les historiens qui s'en sont inspirés. Puis il refait le même récit d'après des documents authentiques qu'il a su retrouver, et il n'a pas de mal à prouver la fausseté de la légende qui court sur le compte de Le Prévost, victime de l'Ancien Régime. — A coté de M. Bord, M. d'Héricault continue son amusant récit, d'ailleurs tout à fait imaginaire, des *Noces d'un Jacobin d'après le journal de Nicolas Ceyrat* [2]; M. de Besancenet publie le *Récit d'un déporté de 1793 à la Guyane* [3]; et M. J. Roussy termine ses *Souvenirs d'un contemporain de la Révolution dans le midi* [4]. — Il faut nous arrêter plus longtemps sur l'étude très approfondie de M. Edouard Drumont sur *Le vol des diamants de la couronne au garde-meuble* [5], dans le courant du mois de septembre 1792. L'auteur commence par retracer le vol, ou plutôt le pillage auquel fut livré le garde-meuble pendant plusieurs nuits successives, au moyen des interrogatoires des voleurs subalternes qui furent arrêtés. Pour M. Drumont, le vrai coupable fut Danton et ses affidés Sergent, Panis, Fabre d'Eglantine. Il fit voler le garde-meuble pour se procurer les fonds nécessaires à la conclusion des négociations entamées avec le duc de Brunswick. Il fit agir des bandits inférieurs qui ignorèrent pourquoi ils travaillaient et qu'on paya largement.

— Quant à l'*Etude* de M. Georges Villain *sur le calendrier républicain* [6], publiée dans une Revue d'un tout autre esprit, nous la trouvons trop complète, à notre avis, parce que l'auteur nous semble avoir été chercher un peu loin l'origine du calendrier adopté par la Convention dans les almanachs fantaisistes ou satiriques publiés à la fin de l'ancien régime ; de plus il aurait suffi, croyons-nous, d'analyser les rapports de Romme et de Fabre d'Eglantine et non pas de les citer in-extenso, ce qui alourdit singulièrement l'exposé du sujet et ne compense pas par l'intérêt qu'on peut y trouver l'ennui des phrases ronflantes des conventionnels. Le projet de Romme tomba

[1] *Revue de la Révolution*, livr. de janvier, février et avril 1835.
[2] *Id.*, livr. de janvier, février, mars et avril 1885.
[3] *Id.*, mêmes livraisons.
[4] *Id.*, livr. de février et mars1 885.
[5] *Id.*, livr. de mars, avril et mai 1885.
[6] *La Révolution française*, livr. de novembre et décembre 1884, de janvier, février, mars et avril 1885.

Digitized by Google

sous le ridicule et ne fut pas adopté; celui de Fabre d'Eglantine, plus heureux sans valoir davantage, fut voté par la Convention et devint pendant douze ans le calendrier officiel de la France. Il convient de rendre justice à M. Villain, qui a beaucoup étudié le sujet difficile qu'il traite, et qui fait preuve de beaucoup de modération et de justice dans les appréciations qu'il porte sur l'utilité d'une réforme du calendrier et sur la valeur de celui de la République.

— *La Revue de la Révolution* [1] a entrepris une excellente publication, qui n'est pas encore terminée, mais qui est destinée à rendre d'excellents services à tous les érudits qui travaillent sur la Révolution. C'est le répertoire par ordre alphabétique, aussi complet que possible, de tous les noms de villes et de pays changés à l'époque révolutionnaire. Pour faire ce travail M. Gustave Bord a eu la patience de dépouiller tous les procès-verbaux de la Convention, sans compter les nombreux documents et répertoires manuscrits qu'il a dû consulter. Il est à espérer que l'auteur fera un tirage à part de ce très utile travail.

— M. de Mayol de Lupé termine son travail sur la captivité de Pie VII [2] par l'exposé de l'état des esprits en 1809 et des effets que produisit dans le clergé et dans les populations l'arrestation du pape et son emprisonnement à Savone. Il constate qu'en Italie cet événement amena une grande fermentation, que la police et les préfets durent redoubler de surveillance et de rigueur pour maintenir l'ordre. En France le bas clergé surtout manifesta les sentiments désapprobateurs que lui inspirait la conduite de Napoléon à l'égard du pontife. Les évêques, sauf quelques exceptions, n'osèrent trop se prononcer dans la crainte de déplaire au gouvernement. La masse du peuple blâmait l'empereur et témoignait ses sentiments en faveur de Pie VII. Cette étude très remarquable abonde en documents inédits, dont l'auteur donne parfois de longs extraits.

— La publication faite récemment par Lady Bloomfield de la correspondance officielle de son beau-père pendant la mission qu'il remplit en Suède entre les années 1822 et 1823 a fourni à M. Villanus le sujet d'un intéressant article intitulé *Souvenir d'un ambassadeur auprès de la cour de Suède au temps de Bernadotte* [3]. On y rencontre des détails très curieux sur la cour de Suède et sur Bernadotte lui-même, qui témoigna toujours à Lord Bloomfield beaucoup d'amitié et l'admit souvent dans son intimité.

— « Les œuvres anonymes occupent une place importante parmi

[1] Livr. de janvier à juin 1885.
[2] *Correspondant*, livr. du 10 avril 1885.
[3] *Correspondant*, livr. du 10 mars 1885.

Digitized by Google

les monuments du droit français. » M. J. Tardif a essayé de retrouver quels pouvaient être *les auteurs du Grand coutumier de Normandie* [1], dont il a entrepris la publication. Nous nous contenterons de donner le résultat de ses savantes recherches. Selon lui, l'auteur du grand coutumier serait de Valognes, ce qui expliquerait comment ce texte a été de fort bonne heure connu à Jersey, et ce serait un membre de la famille Maucael, qui habitait Valognes. — Signalons dans la même Revue [2] les documents que publie M. Bonnardot pour servir à l'histoire du droit coutumier à Metz aux XIIIe et XIVe siècles.

—Toutes les biographies de Jean Goujon prétendent qu'il fut tué lors de la Saint-Barthélemy, et cette opinion s'est partout accréditée. Rien cependant n'est plus faux. C'est ce que M. A. de Montaiglon prouve sans peine, grâce à une communication de M. Sandonnini, dans son article intitulé *Jean Goujon et la vérité sur la date et le lieu de sa mort* [3]. M. Sandonnini a découvert à Bologne, dans les archives de l'Inquisition, un procès d'hérésie fait à un graveur du nom de Laurent Penis. Ce Penis, s'était trouvé avec Jean Goujon à Bologne en 1563 et 1564 ; dans son interrogatoire, qui eut lieu en 1568, il dit que le grand sculpteur est mort. Jean Goujon mourut donc entre 1564 et 1568, bien avant la Saint-Barthélemy et probablement à Bologne. L'opinion qui fait massacrer Jean Goujon par les catholiques en 1572, tombe ainsi dans le domaine de la légende. M. de Montaiglon fait précéder la communication de M. Sandonnini d'une intéressante biographie de Jean Goujon.

— Signalons un morceau assez court, mais fort bien fait, sur *Olivier de Serres* [4], extrait du volume d'*Études et souvenirs* que M. le comte de Falloux va prochainement publier.

—Dans *Le symbolisme chrétien au IVe siècle d'après les poèmes de Prudence* [5], M. Paul Allard énumère et explique les différents symboles que le poète indique comme représentant Jésus-Christ, l'Église, la croix, le collège apostolique, l'âme séparée du corps, les sacrements de baptême et d'eucharistie, etc. Ce travail présente de l'intérêt pour les érudits qui s'occupent de l'étude des monuments chrétiens des premiers âges.

— M. Lucien Magne a commencé un travail sur *le Vitrail* [6]. Il expose d'abord la fabrication du vitrail d'après le Traité des divers

[1] *Nouvelle revue historique du droit français et étranger*, livr. de mars-avril 1885.
[2] *Id.*, même livraison.
[3] *Gazette des Beaux Arts*, livr. de novembre 1884 et de janvier 1885.
[4] *Le Correspondant*, livr. du 10 mai 1885.
[5] *Revue de l'art chrétien*, livr. de janvier et d'avril 1885.
[6] *Gazette des Beaux Arts*, liv. de février et de mai 1885.

Digitized by Google

arts écrits au XIIe siècle par le moine Théophile; puis il cherche à établir, par les caractères artistiques qu'on rencontre dans les vitraux des différentes époques, les périodes diverses entre lesquelles on peut diviser leur histoire. A l'origine, c'est-à-dire au XIIe siècle, les figures représentées dans les vitraux sont calmes, les gestes raides, les vêtements suivent les contours du corps. Au XIIIe siècle « la rigidité dans le geste et dans l'expression est remplacée par le mouvement », le dessin devient plus artistique et cette tendance s'accentue de plus en plus jusqu'à la Renaissance. M. Magne cite un grand nombre d'exemples pris dans les principales églises de France, et son travail est orné de reproductions nombreuses de vitraux des différentes époques. — Dans le même ordre d'idées, la *Description du vitrail de la Crucifixion à la cathédrale de Poitiers*[1] par Mgr Barbier de Montault mérite d'être signalée. Elle contient une très bonne reproduction bibliographique de ce vitrail. — L'article de M. de F. de Mély sur *les Origines de la majolique française*[2] et les reproductions qu'il donne de briques et de carreaux et d'autres ouvrages en terre émaillée, sont fort intéressants pour les amateurs de majolique. L'auteur s'arrête à Bernard Palissy.

— M. A. de Dion étudie très sommairement *Les tours romanes de la cathédrale de Coutances*[3]; mais dans cette brève étude, il arrive à des résultats très curieux qui font désirer que la question soit approfondie. En effet l'auteur a découvert qu'à la fin du XIIIe siècle, lorsqu'on construisit la cathédrale actuelle de Coutances, on ne démolit pas les tours romanes qui ornaient la façade de la primitive église. On les conserva à l'intérieur des tours gothiques, en les élevant beaucoup et en les recouvrant d'une sorte de placage en pierre très épais, qui leur donne l'apparence gothique. C'est là un fait extrêmement curieux et, pour ainsi dire, unique. Malheureusement M. de Dion n'a pu étudier à fond la question ; mais ce qu'il en dit et les plans qui accompagnent son article portent à croire qu'il ne s'est pas trompé.

— Dans la *Gazette archéologique*[4], M. de Lasteyrie donne une notice sur des *Miniatures inédites de l'Hortus deliciarum* de l'abbesse Herrade de Lansberg. Elles sont toutes fort curieuses, surtout celles qui se rapportent à l'aventure d'Ulysse et des sirènes, qui, dans l'iconographie du moyen âge, symbolisaient les dangers que le monde fait courir aux âmes chrétiennes. — Les peintures murales de l'ancienne

[1] *Bulletin monumental*, 1re et 2e livraisons de 1885.
[2] *Gazette des Beaux-Arts*, livr. de mars 1885.
[3] *Bulletin monumental*, n° 7 de 1884.
[4] 1re et 2e livr. de 1885.

Digitized by Google

abbaye de Reichenau, qui datent des xe et xie siècles, ont été soigneusement étudiées par M. C. S... [1]. — M. l'abbé Sauvage donne une notice sur *Les découvertes archéologiques faites dans l'église de Saint-Ouen de Rouen* [2] et M. Babelon décrit la curieuse mosaïque gallo-romaine [3] découverte le 8 mars 1870 à Lillebonne et récemment vendue aux enchères publiques.

— Une petite église du département de la Nièvre, *L'église prieuriale de Champvoux* a été soigneusement décrite par M.H. de Curzon[4]. Cet édifice, dont il ne reste que l'abside, le chœur et le transsept, affecte le plan basilical et paraît remonter au xiie siècle. La nef, aujourd'hui détruite, était d'une époque postérieure.

— Citons encore l'intéressant article de M. Courajod sur *Les débris du Musée des monuments français à l'École des Beaux arts* [5], et ceux de M. Palustre sur une Vierge du xive siècle conservée à la cathédrale de Langres, et de M. Tschüdi sur *le tombeau des ducs d'Orléans à Saint-Denis*[6].

Parmi les Revues de province, nous avons à signaler : dans la *Revue historique du Maine* [7], un fragment de l'*Histoire de Frotté et des insurrections normandes* de M. de la Sicotière, intitulé : *Les soumissions dans l'Ouest en janvier et février* 1800 [8], rempli de détails inédits et du plus vif intérêt ; — deux bonnes notices de M. A. Joubert sur *la démolition des châteaux de Craon et de Château-Gontier* [9] et sur *le collège de Requeil* [10] dans le canton de Pontvallain ; – enfin une monographie de la paroisse de *Saint-Pierre de Senonnes* par M. l'abbé Angot [11] et un article du même auteur sur *Les Bénédictines du couvent de Ste Scholastique à Laval* [12]; — dans la *Revue de Champagne et de Brie*, un émouvant récit de M. E. de Barthélemy, d'après les Mémoires d'Oudard Coquault, bourgeois de Reims, sur les maux qu'eut à souffrir *La campagne Rémoise pendant la Fronde* [13] de la

[1] *Gazette des Beaux-Arts*, liv. de mai 1885.
[2] *Bulletin monumental*, 1re livr. de 1885.
[3] *Gazette archéologique*, livr. 3 et 4 de 1885.
[4] *Revue archéologique*, livr. de mars-avril 1885.
[5] *Bulletin monumental*, 2e livr. de 1885.
[6] *Gazette archéologique*, livr. 3 et 4 de 1885.
[7] Nous saisissons cette occasion pour rectifier ce que nous avons dit, dans notre dernier compte-rendu, sur l'article de M. de la Bouillerie, *la répression du blasphème dans l'ancienne législation*. C'est à tort que nous lui avons reproché de ne jamais citer ses sources.
[8] *Revue historique du Maine*, 1re livr. de 1885.
[9] *Id.*, *id.*
[10] *Id.* 3e livr. de 1885.
[11] *Id.* 2e livr. de 1885.
[12] *Id.* 3e livr. de 1885.
[13] *Revue de Champagne et de Brie*, livr. d'avril 1885.

Digitized by Google

part des troupes étrangères auxiliaires de Condé et des troupes royales envoyées pour les combattre.

— M. Paul Durrieu, qui connaît si bien l'histoire de la Gascogne et surtout celle des diverses branches de la famille d'Armagnac, vient de terminer la publication d'une fort intéressante étude sur *Les Gascons en Italie* [1] et sur deux des plus célèbres chefs de routiers qui conduisirent leurs bandes dans le Milanais, Bernardon de la Salle et Bernardon de Serre. Les recherches auxquelles s'est livré M. Durrieu, lui ont fait découvrir une foule de documents complètement inédits qui lui ont permis d'éclairer d'un jour tout nouveau la curieuse histoire de ces bandes. C'est un travail excellent et qui mériterait un compte-rendu plus long que celui que nous pouvons lui consacrer.

— M. l'abbé Rameau a entrepris une histoire consciencieuse du *Mâconnais sous la domination des ducs de Bourgogne* [2] (1435-1477), qui a le malheur de n'être presque entièrement écrite que d'après des ouvrages de seconde main. — Dans la *Revue d'Alsace* [3] M. Arthur Benoist publie un travail très consciencieux sur l'état des *Protestants du duché de Lorraine sous le règne du roi Stanislas* ; l'auteur prend successivement chacun des différents bailliages du duché et expose les conditions sociales de la vie des protestants établis dans chacun d'eux.

— Citons encore un tableau à grands traits de l'*État militaire de l'Alsace avant la Révolution* [4] par M. Toussaint Larcher ; — *Moulins au XVIe siècle* par M. Grassoreille [5] ; — des *Notes* trop courtes de M. Gerson *sur l'état des Juifs dans les Etats de Savoie du XIIe au XVe siècles* [6] ; — une esquisse rapide de l'histoire de l'*Eglise de Rennes à travers les âges* [7] par M. l'abbé Guillotin de Corson ; — deux notices de M. Th. Baudouin sur *Le château de Montrond pendant la Fronde* [8], et de M. Chazaud sur *Le château et les seigneurs de Lévy jusqu'au XVIe siècle* [9] ; — enfin une suite de très bons articles de M. F. Saulnier sur *Les Sévignés oubliés* [10], autrement dit sur plusieurs membres de la famille de la célèbre marquise, nobles ou grandes dames dont l'auteur a su très bien faire revivre la personnalité.

FR. DE FONTAINE.

[1] *Revue de Gascogne*, livr. de janvier à juin 1885.
[2] *Revue de l'Ain*, livr. de juill. à déc. 1884 et de janv. et févr. 1885.
[3] Livr. de janvier-mars et d'avril-juin 1885.
[4] *Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, livr. de mai 1885.
[5] *Revue Bourbonnaise*, livr. de mars 1885.
[6] *Revue Savoisienne*, livr. de mars 1885.
[7] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de mars, avril et mai 1885.
[8] *Revue Bourbonnaise*, livr. de mars 1885.
[9] *Id.* livr. d'avril 1885.
[10] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de novembre et décembre 1884 et de mai 1885.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire de l'Église, par S. E. le cardinal HERGENRŒTHER, traduction de l'abbé P. BELET. Tom. II. Paris, V. Palmé, 1884, in-8° de 779 p.

L'ouvrage du cardinal Hergenrœther est une histoire pour ainsi dire interne de l'Eglise, plutôt que le récit des faits extérieurs, sur lesquels il entre dans moins de détails. Ainsi dans cette seconde période, qui va de Constantin au Concile *in Trullo*, l'histoire des hérésies et des schismes contient trois cent quarante-sept pages, puis le chapitre qui traite de la constitution ecclésiastique occupe deux cents pages : l'histoire de la littérature et des premiers ordres religieux pendant cette période prend cinquante pages. Alors commence la seconde époque au moyen âge par le récit des Invasions jusqu'à la mort de Charlemagne pendant cent soixante pages. L'énoncé seul du nombre de pages consacrées à chaque sujet indique le point de vue où le savant auteur se place de préférence.

Après avoir fait remarquer l'importance des controverses dogmatiques et les effets des hérésies, le cardinal parle du Donatisme, de l'Arianisme, des quatre formules de Sirmium, des schismes et hérésies alliées à l'Arianisme, des petites sectes de la période arienne, de l'Origénisme, de l'école d'Antioche et de l'école d'Alexandrie, du Nestorianisme, puis de la secte qui en est le contrepied avec Eutychès qui soutenait l'unité de nature après que Nestorius eut nié l'unité de personne du Christ, car selon la remarque du cardinal Hergenrœther « un extrême appelle d'ordinaire un autre extrême, mais l'apparition de ces deux erreurs, l'une qui admet deux personnes et l'autre qui n'admet qu'une nature, fournit l'occasion de développer le dogme de l'incarnation et de concilier les deux sentiments des Alexandrins qui exagéraient l'union mystérieuse des deux natures et des Antiochiens qui mettaient entre elles une séparation trop rigoureuse, c'est ce que fit saint Cyrille contre les adversaires outrés du Nestorianisme. » — L'état déplorable de l'Eglise, au milieu du VIe siècle, lorsque les empereurs de Constantinople pèsent sur les papes, est traité avec science et sagesse. Le cardinal Hergenrœther avait déjà été maître de la question dans son grand ouvrage sur Photius : ainsi, au sujet du pape Vigile, objet d'une récente controverse, il montre combien la position du pape était exceptionnellement difficile ; il ne nie pas les malheurs, mais il explique par l'his-

Digitized by Google

toire même pourquoi ils ont eu lieu; il admet les concessions illicites, mais en montrant la faiblesse de l'homme il montre aussi la force du souverain pontife qui dans la question de foi ne fut jamais hésitant, lors même qu'il fut indécis dans les questions d'opportunité. Il indique du reste combien il est difficile d'être bien renseigné, entre les auteurs latins très passionnés, comme les Africains, et les Grecs qui laissent encore plus à désirer. — Le chapitre sur la constitution ecclésiastique parle de l'Eglise et de l'État dans l'Empire, des papes, des patriarches, des métropolitains, des conciles, des évêques, du clergé, puis des églises et de leur décoration, des vases sacrés, du chant liturgique, de la messe, des sacrements, des reliques, du culte de la Vierge ; et à ce propos nous dirons que plusieurs fois, comme ici, le savant traducteur a joint en appendice un développement utile au texte, par exemple en mentionnant les témoignages protestants sur le culte de Marie et des reliques, sur le baptême des enfants, l'origine historique de la messe, etc. Disons aussi qu'à la fin de chaque paragraphe, le cardinal Hergenrœther a mis une note sur les ouvrages à consulter et les remarques critiques à présenter sur ce paragraphe. — Après avoir raconté les invasions des peuples, la conversion successive des Francs, des Anglo-Saxons, des Bavarois et Allemands, des Saxons, etc., le cardinal, revenant à Rome, indique comment la souveraineté des papes se développa progressivement, quelle fut la nature du patriciat institué par eux, de l'Empire romain qu'ils restaurèrent, des relations de dépendance réciproque entre le Pape et l'Empereur qui en résultèrent. La figure de Charlemagne domine cette époque; mais l'Église n'a pas reconnu la canonisation faite par l'antipape Pascal sur la demande de l'empereur Frédéric, elle a permis seulement de célébrer son culte à Aix-la-Chapelle en le rangeant parmi les bienheureux.

L'œuvre du cardinal Hergenrœther est considérable, on le voit, et la modération dans les jugements accompagne toujours la science dans l'exposition.

H. DE L'É.

—

Les Saints de l'Église de Marseille. Marseille, impr. Marius Olive, 1885.

L'approbation donnée à ce livre par Mgr Robert, le docte évêque de Marseille, n'est pas, il s'en faut bien, une lettre de complaisance. C'est ce dont nous avons pu nous convaincre en lisant les trente notices consacrées par M. Gonzague de Roy aux Saints, aux Bienheureux et aux personnages vénérables qui ont illustré l'Église de Marseille. Nous avons, en effet, remarqué que, sous sa forme modeste et dévote, cet ouvrage a été écrit après de longues et consciencieuses études et qu'il s'appuie toujours sur les meilleures autorités. Un autre mérite que nous aimons à lui reconnaître est le soin attentif qu'a pris l'auteur de recueillir, avec amour, toutes les traditions locales, mais en distinguant par un choix judicieux ce qui appartient certainement à l'histoire et ce qui n'est que l'écho pieux de la légende.

Il y avait, pour cet ouvrage, à prendre parti dans la grande question de la venue en Provence de saint Lazare, le premier évêque de

Digitized by Google

Marseille. et de ses sœurs sainte Marthe et sainte Marie Magdeleine, que Baillet, Launoy et tous les hypercritiques du XVIIe siècle nièrent, on doit le dire, si effrontément, et que les partisans de l'école, appelée aujourd'hui, si improprement, historique, continuent de rejeter, malgré les savants travaux parus de nos jours. On ne sera pas étonné que M. de Roy, appartenant à une vieille famille de Provence, ait accepté cette antique et vénérable tradition ; mais il ne la reçoit pas seulement par patriotisme ; il en donne toutes les preuves et y ajoute, dans le chapitre consacré à l'intention des reliques de sainte Magdeleine, une discussion lumineuse sur la fameuse inscription, trouvée à cette époque, dans le tombeau de l'Amante du Sauveur, et qui est, sans conteste, le plus ancien titre écrit des traditions provençales.

Notre critique sur cet ouvrage d'hagiographie sera courte, car à part quelques fautes d'impression et la distraction qui a fait mettre le nom de Saladin pour celui de Soliman, nous ne voyons pas ce qu'on pourrait reprocher à ce joli volume dont le style clair et simple, mais non sans élégance, « satisfait à la fois, comme le lui écrit Mgr Robert, toutes les exigences de la piété et de la science historique. »

Nous regrettons cependant que M. de Roy ait suivi, dans ces courtes notices, l'ordre du Propre de Marseille. Il nous répondra qu'il a pensé surtout à la commodité des Fidèles auxquels ce livre est destiné ; mais nous croyons qu'une table liturgique, avec renvois, aurait suffi et que l'ordre chronologique serait préférable. Il éviterait ainsi les redites et pourrait se dispenser de faire des articles séparés pour les translations ou inventions des reliques de plusieurs de ces saints personnages. L'auteur aura l'occasion, dans une seconde édition d'introduire ce changement et pourra donner aussi plus d'ampleur aux notices, ce qui en ferait alors, comme l'on disait autrefois, le *Sanctoral* de l'Église de Marseille.

D. Th. Bérengier, O. S. B.

—

L'Ordre de Saint François d'Assise en Roussillon, par Mgr J. Tolra de Bordas, Paris, Palmé, 1884, in-12 de 553 p.

De tous les ouvrages suscités par l'Encyclique de Léon XIII en faveur du Tiers-Ordre franciscain, celui dont nous venons d'inscrire le titre est assurément l'un des plus intéressants et des plus utiles pour le pays dont il s'occupe, le Roussillon. Mgr Tolra de Bordas l'a écrit avec cet amour du pays natal et avec cette exactitude historique, qui donnent tant de prix aux plus petits détails. Mais il sait en faire profiter ses lecteurs et même la grande histoire.

On y trouve relatées les traditions locales sur le passage de saint François à Perpignan où il fonda un couvent, en se rendant en Espagne. Elles sont prises dans les principaux historiens de l'Ordre et surtout dans les archives de la maison de Grimau. Puis viennent des détails curieux sur ce couvent des Cordeliers de Perpignan et sur deux autres, fondés dans la même province. Mais c'est surtout avec les biographies des Franciscains et des Capucins du Roussillon que croît l'intérêt de ce livre, si simple de forme et si rempli de renseignements. Après ces vies édifiantes, et assez peu connues, nous trouvons la monographie du couvent

Digitized by Google

de Sainte-Claire de Perpignan et les vies de plusieurs religieuses qui l'embaumèrent de leurs vertus. On le voit, c'est un travail complet sur l'Ordre Franciscain dans cette lointaine province.

Nous voudrions que le bon exemple donné par Mgr Tolra de Bordas, qui est un fervent Tertiaire, fût imité dans toutes les villes de France où les Franciscains et les Capucins se sont établis. Nous aurions ainsi comme une nouvelle édition corrigée et *considérablement augmentée* des Annales de l'Ordre de Saint François par Wading.

D. Th. Bérengier, O. S. B.

—

De l'influence du Concile de Trente sur la littérature et les beaux arts chez les peuples catholiques. *Essai d'introduction à l'histoire littéraire du siècle de Louis XIV*, par Charles Dejob, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au collège Stanislas. Paris, Ernest Thorin, 1884, in-8o de III-413 p.

Ce titre un peu long ne l'est pas encore assez pour expliquer la pensée de l'auteur. M. Dejob veut montrer que l'Italie, avant les autres nations catholiques, avait tenté de restaurer les études religieuses, et de ramener l'esprit chrétien dans la littérature, dans la musique, dans les arts du dessin ; mais que la France, « après s'être associée, dans une certaine mesure, à la tâche de ses coreligionnaires d'outre-mont, a mieux réussi, quand elle l'a reprise pour son propre compte. » L'ouvrage est divisé en huit chapitres, dont deux, le ve et le viie, sont consacrés aux beaux arts: ce sont ceux qui retiendront le moins longtemps et le moins utilement l'attention du lecteur : on étudiera plus lentement et avec plus de fruit les chapitres I, II, III, IV et VI qui traitent de la restauration des études théologiques ; — de la chaire en Italie et en Espagne ; — de l'expurgation de la littérature profane ; — du théâtre ; — et des littératures modernes.

La lecture de ce livre est assez pénible : le style en est à la fois prétentieux et négligé. M. Dejob se flatte de connaître à fond « le monde de théologiens *qui prit l'initiative de la tentative* qu'il s'agit de décrire, » (p. III.) — Après avoir déploré le sort des Italiens trop exposés aux censures de la *théocratie*, il félicite les savants ecclésiastiques français d'avoir « *travaillé dans des conditions* préférables. » (p. 81.) — Il plaisante quelquefois, mais sans agrément : par exemple, sur les éditions *censément épurées* de divers auteurs italiens ; — et sur l'impunité qui, suivant lui, aurait été accordée *aux impuretés les plus hardies* pourvu que *le clergé tirât son épingle du jeu*. — Pourquoi ne pas dire, comme tout le monde, Ciacconius, Baronius, Bellarmin, au lieu de Cha*con*, Baro*nio*, Bellar*mino*, surtout quand on dit Boccace, Dante et *le* Dante, Borromée etc.?

M. Dejob rend parfois justice au Saint-Siège et au clergé d'Italie ou d'Espagne : il s'approprie cette observation d'un auteur qu'il cite : « les hommes qui, dans la controverse, dans l'histoire ecclésiastique, dans le gouvernement moral du clergé, ont fait le plus d'honneur à l'Église, au XVIe siècle, appartiennent à l'Italie ; » et il parle lui-même en excellents termes de l'influence exercée par Baronius, Bellarmin, saint Charles Borromée, saint Philippe de Néri, saint Pie V et beaucoup d'autres Mais, pour démontrer sa thèse : que ni l'Italie ni l'Espagne

Digitized by Google

n'offrent rien de comparable à ces écrivains français qui, au XVIIe siècle, « par un effort de génie et de *vertu*, retrouvèrent la perfection classique *et la piété* des temps des pères de l'Église, » — et que, « au temps de Lous XIV, c'est la France qui *représentait la religion* avec une incontestable supériorité, » — il reprend, sans les rajeunir, les préjugés les plus surannés des écoles gallicane, janséniste et libérale. — « Quand, en 1793, l'Europe entière se précipita sur la France pour y détruire la liberté naissante, ce furent malheureusement les plus despotes des défenseurs de la liberté qui dirigèrent la résistance ;... *de même*, contre les sectes qui envahissaient de toutes parts la chrétienté, ce fut le parti le plus violent qui s'empara du soin de conduire la défense du catholicisme » (p. 43). — « Si les savants qui répondirent à l'appel de Rome trouvèrent au Vatican de nobles exemples et de généreuses récompenses, ils y rencontrèrent aussi un esprit pusillanime et soupçonneux, trop bien servi par les procédés d'agents médiocres, peu éclairés et surmenés » (p. 79).—D'un autre côté, « qu'on lise les ouvrages de nos savants ecclésiastiques du XVIIe siècle ou qu'on les surprenne dans l'intimité, on sent qu'on a affaire à des *hommes libres*. On les voit forts de leur conscience, de l'estime publique, de l'autorité particulière dont jouissent leurs corps respectifs. Bossuet s'appuie sur l'épiscopat français, sur la Sorbonne, *comme les ministres de nos jours sur le parlement* » (p. 81 et suiv.). Est-ce là de l'histoire sérieuse ? — Et ceci : « Tandis qu'en Italie c'est l'Église qui seule travaille à réformer la nation, *en France c'est la nation* tout entière, *sans distinction de laïque* et d'ecclésiastique, qui travaille à se réformer elle-même. Les Français du XVIIe siècle, également sûrs de leur attachement à l'orthodoxie et de leur volonté d'acquérir les vertus chrétiennes, n'éprouvent pas le besoin de recourir à la *théocratie*, cette dictature religieuse, et de mettre, si je puis ainsi parler, la littérature en état de siège » (p. 339). La vérité est, au contraire, que les fortes générations du XVIIe siècle durent leur orthodoxie et leurs vertus au clergé séculier et régulier : c'est l'exemple, c'est l'autorité de Rome qui a inspiré, suscité, confirmé tous les fondateurs, restaurateurs et réformateurs de collèges, de séminaires, d'écoles et de congrégations de toute espèce, ceux surtout dont les bienfaits ont été le plus durables et se perpétuent jusque sous nos yeux, tandis que le jansénisme, le gallicanisme et le laïcisme n'ont jamais été que des causes de division, de révolte, de faiblesse et de ruine. — M. Dejob a un goût fâcheux pour les rapprochements inattendus : « La possession du trône de saint Pierre, considérée comme la principale richesse de l'Italie, ne l'a-t-elle pas appauvrie, *comme* la possession des mines d'Amérique a ruiné l'Espagne » (p. 335)? — Si Rome n'a pas fulminé de censures contre la *divine comédie* de Dante et le *Canzoniere* de Pétrarque, c'est qu'elle craignait d'offenser le sentiment national, « au temps où, suivant l'expression éloquente de M. le chevalier Nigra, les Italiens n'avaient d'autre patrie que leurs grands écrivains,... » (p. 187). — M. Dejob finit par un trait qui révèle toute sa candeur et désarme la critique : « Une hypothèse s'impose à mon esprit... Que serait-il arrivé

Digitized by Google

si... une suite de papes français fût montée sur le trône de saint Pierre ?... Un Bossuet, un Massillon élus au souverain pontificat, eussent *assurément* gouverné l'Eglise dans un esprit à la fois plus grave et plus *ouvert* (?), qui aurait mieux servi les intérêts du catholicisme » (p. 349).

CHARLES GÉRIN.

—

L'invasion allemande en 1544. *Fragments d'une histoire militaire et diplomatique de l'expédition de Charles Quint*, écrite sur les documens originaux inédits des archives de Bruxelles, de Vienne et de Venise, ouvr ge posthume de CHARLES PAILLARD, lauréat de l'Institut de France, chargé de mission du gouvernement français à Bruxelles, mis en ordre et publiés avec l'autorisation de la famille par G. HERELLE, professeur de philosophie, correspondant du ministère de l'instruction publique. Paris, Champion, 1884, in-8° de 450 p.

Jusqu'à ces dernières années, les historiens français ont moins consulté les documents étrangers que les historiens étrangers n'ont consulté les documents français. Il en est résulté pour l'histoire de notre pays des lacunes et même des erreurs. Comment, du reste, serait-il possible de rendre un jugement équitable si l'on n'écoutait qu'une seule des parties. L'invasion de Charles Quint en Champagne, étudiée seulement dans les documents français, présentait de nombreux points peu ou mal connus. M. Paillard vient de nous en donner une histoire neuve, détaillée, vraiment digne de ce grand sujet; et c'est principalement aux sources étrangères, allemandes, anglaises, italiennes, bien plus riches que les sources françaises, qu'il s'est adressé. Cette histoire n'est malheureusement pas une œuvre complète, telle que l'auteur s'était proposé de la donner et « à laquelle il avait rêvé d'attacher son nom » (III); M. Paillard est mort avant d'avoir pu l'achever. Un ami de l'auteur, M. G. Hérelle a bien voulu réunir, souvent même mettre en œuvre et rédiger, pour les présenter au public, les documents amassés et en partie seulement élaborés. Nous devons l'en remercier; mais il est le premier à nous montrer, dans de nombreux passages soit du texte, soit des notes, combien nous avons perdu à la fin prématurée du principal auteur.

L'histoire de l'invasion de 1544 devait primitivement se diviser en deux parties : histoire militaire et histoire diplomatique. M. Paillard avait ensuite songé à les fondre en un récit continu ; il commençait ce remaniement, et il pensait ne le terminer et ne faire une rédaction définitive qu'après un voyage en Autriche, lorsque la mort l'a surpris. Telle qu'elle nous arrive, l'œuvre a gardé sa division en deux parties, et tout en regrettant que la diplomatie n'y tienne pas toute la place qui lui était destinée, cette division, vu le sujet, semble assez naturelle, et aurait pu être maintenue.

La partie militaire, après avoir retracé la prise de Luxembourg par Fernand de Gonzague (29 mai), nous montre Charles Quint partant de Spire, après la clôture de la diète, le 10 juin, et se mettant, en personne, à Metz, à la tête de la grande armée d'invasion (16 juin).

Gonzague, qui a pris les devants, enlève sans difficulté Commercy (24 juin), Ligny-en-Barrois (2 juillet), et commence, le 5 juillet, le siège de Saint-Dizier. C'est là que Charles Quint rejoint son avant-garde (13

Digitized by Google

juillet); il se trouve maintenant dans la vallée de la Marne, et il n'a plus qu'à la descendre pour arriver jusqu'à Paris, suprême objectif de l'invasion. Mais Saint-Dizier, défendu par deux excellents capitaines, le comte de Sancerre et Lalande, et par toute la population, lui oppose une vive résistance. Ce n'est qu'après plusieurs assauts, après un siège en règle et au bout de quarante-trois jours (25 août), qu'il peut s'en rendre maître. Il marche alors sur Paris, à la tête de quarante-deux mille hommes, en suivant la rive droite de la rivière qui protège son flanc gauche. Ses troupes, en passant, brûlent et détruisent Vitry-en-Perthois.

Pour aller plus vite, l'empereur laisse de côté Châlons. Il ne paraît pas même s'inquiéter de l'armée française qui au nombre de trente-sept mille hommes sous le commandement du dauphin, fils aîné de François Ier, et de l'amiral d'Annebaut, occupe le camp de Jaalons derrière la Marne et menace son flanc gauche. Il se jette sur Épernay où se trouvent les approvisionnements des Français. Le dauphin, qui, à son tour, se dirige à marches forcées vers Paris pour le défendre, a vainement commencé à les incendier, Charles Quint s'en empare. On avait pensé que Châlons l'arrêterait comme Saint-Dizier ; en laissant cette place de côté, il a trompé ses adversaires et les a gagnés de vitesse. Il arrive ainsi jusqu'à la Ferté-sous-Jouarre. Depuis l'invasion d'Otton II en 978, les Allemands, comme Ranke le rappelle (*Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, IV, 240), n'avaient jamais pénétré si loin. Paris menacé est dans la terreur ; tous ceux qui en possèdent les moyens s'enfuient et ceux qui n'ont rien se préparent au pillage. M. Paillard avait écrit sur la situation de Paris à ce moment un chapitre spécial qui, avec plusieurs autres, a malheureusement disparu (p. 355, note 2e). Tout à coup Charles Quint, au lieu de continuer sa route, change de direction et marche au nord, sur Soissons. Pourquoi ce changement subit ? On a parlé de l'indiscipline de ses troupes, du défaut de vivres ; la véritable raison ne serait-elle pas que l'on négociait tout en combattant, que l'on était sur le point de s'entendre, et qu'une continuation de la guerre n'aurait profité qu'au roi d'Angleterre Henri VIII, l'allié de l'empereur. M. Paillard aurait sans doute apporté quelque lumière nouvelle sur ce point, s'il avait mis la dernière main à son ouvrage.

On négociait, en effet, depuis le 29 août, et les premiers pourparlers avaient eu lieu à Saint-Amand, village situé à peu de distance et au nord de Vitry. La reine de France, Éléonore, avait envoyé de Paris son confesseur, le dominicain espagnol Gabriel Guzman, au confesseur de sa sœur Marie, la reine de Hongrie, sœur et confidente de Charles Quint. Les négociations, une fois nouées par les deux religieux, avaient été poursuivies entre l'amiral d'Annebaut et le chancelier Granvelle, tous les deux assistés de divers personnages. Elles avaient été un instant suspendues pour prendre l'avis du roi d'Angleterre, et le fils de Granvelle, Antoine Perrenot évêque d'Arras, lui avait été envoyé (6 septembre) à Boulogne, pour lui demander ou de marcher sur Paris, comme cela avait été convenu, afin de diviser les forces de l'ennemi, ou d'accepter les conditions offertes. Henri VIII refusait d'avancer, en prétendant la mauvaise

Digitized by Google

saison ; au fond il aimait mieux prendre et garder Boulogne et ses environs, que de s'exposer à une campagne au cœur de la France ; il repoussait également les conditions, parce qu'elles stipulaient entre le duc d'Orléans, second fils de François Ier, et une fille ou une nièce de Charles Quint, la première avec les Pays-Bas, la seconde avec le Milanais pour dot, un mariage qui en rapprochant l'empereur de la France l'aurait éloigné de l'Angleterre. Sur ce point encore, nous avons à regretter la perte d'une partie du manuscrit de M. Paillard (379 note 1, 383 note 3). Perrenot, de retour de son voyage, rejoignit l'empereur le 18 septembre 1544, et le même jour Charles Quint, dégagé à l'égard de son allié, signa, malgré l'opposition de l'ambassadeur anglais Wotton, la paix de Crépy-en-Laonnais.

L'ouvrage de MM. Paillard et Hérelle ne se borne pas au récit des faits de guerre et des négociations : il nous donne d'intéressants détails sur le recrutement des troupes, sur celui des pionniers qui étaient, non pas des soldats, mais de simples ouvriers qu'on avait de la peine à retenir et qui de quatre mille par exemple, qu'ils étaient d'abord au siège de Saint-Dizier, se trouvent bientôt réduits à cinq cents (161); sur la désertion parmi les troupes impériales (73-81); sur les embauchages pratiqués par le gouvernement français envers les soldats mêmes de l'empereur (69-83); sur le zèle que mettait Strasbourg à défendre ses libertés (75); sur l'armement des Impériaux dont la cavalerie commence à se servir de pistolets (111-299); sur une ambulance privée, organisée pour l'infanterie espagnole par la charité de quelques personnes (281 note 4). Il nous fait connaître le courage quelquefois téméraire de Charles Quint (135-151), et le soin qu'il met à maintenir la discipline. Les moyens qu'il emploie pour cela ne manquent pas d'originalité ; ainsi, après la capitulation de Saint-Dizier, il fait défiler la garnison devant lui, et afin d'intimider ses propres soldats et de les empêcher de maltraiter les courageux défenseurs de la ville, il s'est placé lui-même au pied de fourches patibulaires (potences) qu'il a fait dresser avec accessoires d'échelles et de cordes neuves (261). Nous apprenons aussi que Charles Quint faisait éclairer sa marche par des nuées de cavaliers (324), et qu'il était mieux renseigné que les Français par ses espions (291). Un siècle plus tard, pendant la guerre de Trente ans, les Français seront mieux renseignés que les Impériaux.

On pourrait cependant adresser quelques critiques aux deux auteurs. Ils ne nous font pas assez clairement connaître le but que poursuivaient Charles-Quint et Henri VIII et les clauses de leur traité. Une notice spéciale sur les documents, leur provenance, le lieu où ils se trouvent, leur état de conservation etc., aurait présenté un grand intérêt. Faute de pouvoir tenir un manuscrit dans ses mains, c'est déja quelque chose d'en avoir une description exacte et complète. Enfin le récit gagnerait en clarté à ce que certains détails sortissent du texte pour prendre place dans les notes. L'ouvrage est, il est vrai, une dissertation historique non moins qu'un récit; toutefois l'édifice semble entouré de trop d'échafaudages qui en cachent la vue. Pourquoi, par exemple, donner dans le texte le mémoire justificatif adressé à l'empereur par Maurice de Saxe (p. 113). Il n'est peut-être pas de plus grand sacrifice

Digitized by Google

pour un érudit, que de reléguer dans l'ombre des notes ou d'un appendice un document qu'il a pour ainsi dire tiré du tombeau ; mais l'histoire ne consiste-t-elle pas souvent, je dirai presque surtout, à éliminer.

Quoi qu'il en soit, malgré ces défauts presque inévitables, malgré les lacunes indiquées d'ailleurs par M. Hérelle lui-même, cette histoire de l'invasion allemande en 1544 offre un puissant intérêt et est une œuvre de grande valeur. Si toutes les parties de notre histoire étaient ainsi étudiées avec impartialité, avec détail, sans nul autre souci que celui de découvrir la vérité et de la faire connaître, si en outre on recourait aux sources étrangères non moins qu'aux sources nationales, bien des erreurs seraient redressées et bien des préjugés, qui en sont la conséquence, disparaîtraient.

E. Charvériat.

—

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, par le baron Alphonse de Ruble. Tome III, Paris, Ad. Labitte, 1885, gr. in-8° de 391 p.

Le troisième volume du bel ouvrage de M. de Ruble ne comprend guère qu'une année, la première du règne de Charles IX, celle des Etats-généraux de 1560 et du colloque de Poissy. (Les deux précédents ont été analysés dans la *Revue*, le 1er, t. 31, p. 313 : le 2e, t. 32, p. 31). Antoine de Bourbon, s'il s'est vu enlever la régence par Catherine de Médicis, a du moins été nommé lieutenant-général, et il a pris une part principale à tous les événements; c'est ce qui justifie la multiplicité des détails dans lesquels l'auteur a cru devoir entrer. On ne saurait s'en plaindre : aucune histoire de France n'avait présenté jusqu'ici un ensemble aussi complet d'informations et une telle abondance de documents originaux. Il en ressort sur beaucoup de points une lumière absolument nouvelle.

C'est merveille de voir l'habileté avec laquelle la reine-mère, au lendemain de la mort de François II, sait profiter du caractère vaniteux et léger du roi de Navarre pour lui faire accepter une sorte de partage des pouvoirs, qui n'a d'autre but que de couvrir sa propre omnipotence. Chaque homme est entre ses mains un instrument : elle réconcilie, de manière à leur rendre la vie publique possible, les Guise, les Bourbon, les Montmorency, et elle rend suspect aux protestants ce pauvre mari de Jeanne d'Albret, qui semblait fait pour être leur protecteur et leur chef.

La lutte de la religion nouvelle avec la foi ancienne, avant les guerres civiles, n'a jamais, croyons-nous, été racontée d'une façon plus saisissante et plus vraie. On ne se rend pas assez compte de la force qu'avait alors en France, comme dans toute l'Europe, le gouvernement royal, et du peu qu'il s'en est fallu que la cour des Valois ne prît parti pour le protestantisme. La cupidité des grands seigneurs, l'ambition de quelques évêques, la haine de l'Espagnol, la terreur qu'on avait des princes lorrains, autant de motifs qui auraient pu déterminer la reine-mère qui, bien qu'italienne, n'était aucunement attachée au catholicisme. Jeanne d'Albret, en venant rejoindre son mari, au mois d'août 1561, espérait bien faire pencher la balance du côté des protestants. Un moment elle sembla l'emporter ; c'est l'époque où fut décidé le double mariage d'Henri de Béarn avec Marguerite de Valois, et du

Digitized by Google

duc d'Orléans avec Catherine de Bourbon. Toutes les dépêches diplomatiques du moment annoncent cette nouvelle. Ce qui prouve, en passant, l'erreur des écrivains racontant avec indignation que l'union du jeune héritier de la Navarre avec la fille de Catherine, célébrée à la veille de la Saint-Barthélemy, fut une manœuvre pour attirer à la cour les protestants et permettre l'empoisonnement de Jeanne d'Albret et le massacre du 24 août 1572. Un projet qui remonte à plus de dix ans ne ressemble guère à un guet-apens.

D'autres points encore sont élucidés à l'aide de renseignements retrouvés avec beaucoup d'art : ainsi l'épisode singulier de la tentative d'enlèvement du duc d'Orléans, le futur Henri III, par le duc de Nemours, avec la quasi-complicité des princes lorrains. Enfin, les négociations du roi de Navarre avec l'Espagne au sujet de la restitution, toujours promise et toujours différée, des territoires appartenant à sa maison terminent cette année 1561, si remplie d'événements. Les habiles représentants de Philippe II, en faisant dépendre les satisfactions accordées à Antoine de Bourbon de son zèle pour le maintien de la religion catholique, achevèrent de brouiller le faible prince avec ses amis, tandis que des passions d'un ordre plus vulgaire le séparaient de Jeanne d'Albret. Le triumvirat qui s'était organisé à la fois contre les protestants et contre les Bourbons, pouvait compter sur l'influence du roi de Navarre. Vienne la guerre civile, on le fera combattre et mourir dans les rangs catholiques

Cet intéressant volume contient en outre un grand nombre de *pièces justificatives*, documents originaux, que M. de Ruble a fidèlement analysés, en indiquant les sources d'où ils proviennent. Une telle méthode a l'avantage de mettre en relief, dans les correspondances diplomatiques, les informations de quelque valeur, qui sont souvent perdues au milieu d'une lettre toute de circonstance. Et, avec un historien aussi consciencieux et aussi sagace que M. le baron de Ruble, on peut être assuré que le choix n'en laisse rien à désirer.

G. Baguenault de Puchesse.

—

Jean de Vivonne. *Sa vie et ses ambassades près de Philippe II et à la cour de Rome,* d'après des documents inédits, par le vicomte Guy de Brémond d'Ars. Paris, Plon et Nourrit, 1884, in-8° de IV-396 p.

Ce n'est pas toujours par la biographie des grands hommes qu'on étudie le mieux l'histoire. Les personnages de notoriété moyenne laissent plus aisément pénétrer derrière eux dans les mœurs, les habitudes d'un siècle ; ils n'obscurcissent pas tout ce qui les approche. Certes, la période des Valois a été l'objet dans ces dernières années de bien des travaux ; mais M. de Brémond d'Ars vient de nous prouver que le sujet n'était pas épuisé : sa vie de Jean de Vivonne est remplie d'informations neuves, d'observations qui avaient échappé jusqu'ici, de renseignements précis sur les petites particularités du temps, et sur le budget même — peu florissant — alors, d'un ambassadeur en Espagne. L'enthousiasme de l'auteur pour le caractère original de ce gaulois qui fut le père de Madame de Rambouillet, — enthousiasme qui trouve sa justification dans d'honorables traditions de fa

Digitized by Google

mille, — n'exclue pas une critique sûre des documents et un jugement très droit des hommes et des choses de l'époque. Mais le souffle et l'entrain animent constamment un livre, qu'il n'était pas facile de remplir d'épisodes aussi attachants. Le biographe s'est doublé d'un écrivain de ressources ; et il est si facile de s'en apercevoir au bout de vingt pages, qu'on ne l'oublie plus.

Jean de Vivonne, qui s'est appelé successivement Saint-Gouard et le marquis de Pisany, naquit vers 1530, et passa toute sa jeunesse à la cour, se destinant au métier des armes. Après avoir combattu sous Henri II dans les Pays-Bas, il fit en France les campagnes des premières guerres de religion ; il était présent à Dreux et à Saint-Denis, à Jarnac et à Moncontour. Charles IX, qui l'avait pris en grande amitié, en fit à quarante ans un diplomate. Il le chargea d'abord d'une mission auprès du pape Pie V, puis le nomma en 1572, à la veille de la Saint-Barthélemy, son ambassadeur en Espagne. Saint-Gouard n'était pas encore installé, quand arriva à Madrid la nouvelle de la nuit sanglante du 24 août ; il l'apprit par les Espagnols, et fut obligé de payer d'audace pour dissimuler sa surprise. Le récit détaillé de cet incident prouve mieux que tout autre argument que la préméditation du massacre des Huguenots est absolument hors de question. Comment la cour de France aurait-elle négligé de prévenir celui de ses représentants à l'étranger qui était le plus à même de profiter d'un semblable événement ? Quatre ans plus tard, Jean de Vivonne attacha son nom à deux affaires pour lesquelles il fallait une certaine dextérité, celle de l'avocat David, le compromettant serviteur des Guise, et celle de ce Claude du Bourg, l'étrange envoyé du duc d'Alençon à Philippe II.

De Madrid, l'ambassadeur retourne à Rome, où il eut durant toute la Ligue à défendre près de Sixte-Quint la conduite de Henri III, même après l'assassinat du château de Blois. C'est en Italie, à cinquante-sept ans, qu'il épousa la princesse Julia Savelli, descendante des Strozzi et des Médicis, dont il eut la mère de Madame de Rambouillet. Rentré en France, après l'absolution de Henri IV, il termina sa carrière par le poste de gouverneur du jeune prince de Condé, alors héritier du trône.

Cette vie, si mouvementée, a laissé dans l'histoire des traces nombreuses, que M. le vicomte de Bremond d'Ars a su patiemment retrouver. Les Archives nationales, la Bibliothèque, les manuscrits de l'Arsenal, les Archives des affaires étrangères lui ont fourni des originaux ou de bonnes copies de la plupart des dépêches diplomatiques du marquis de Pisany. Son ami, le grand historien de Thou, parle quelque part de *Commentaires inédits*, qu'il aurait laissés et dont le manuscrit paraît avoir été égaré. Il faut qu'il soit bien introuvable pour que les heureuses et sagaces recherches de l'auteur n'aient pas pu découvrir le coin de poussière où il repose. Mais un érudit de sa race n'est pas au bout de ses travaux et de ses bonnes fortunes historiques. Le succès même obtenu par son premier ouvrage, — succès auquel, bien malgré nous, il ne nous a pas été donné d'applaudir plus tôt, — est un sûr garant de ce que l'avenir lui réserve.

G. Baguenault de Puchesse.

Digitized by Google

Un mignon de la cour de Henri III. Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou, par ANDRÉ JOUBERT, membre de la Société de l'Histoire de France, de la Société des anciens textes français, des Sociétés savantes de l'Anjou, des Sociétés historiques et archéologiques du Maine et de la Mayenne, etc. Angers, Germain et Grassin ; Paris, E. Lechevalier. 1885, gr. in-8° de VIII-280 p.

M. André Joubert a composé un livre à la fois fort agréable et fort instructif en racontant l'orageuse vie de Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, surnommé le *Brave Bussy*. Il n'a rien oublié, ni ses amours, ni ses duels, ni la glorieuse part qu'il prit à divers sièges et combats, ni les exactions, dilapidations et brigandages que l'on eut le droit de reprocher au gouverneur de l'Anjou et qui déshonorent sa mémoire. Profitant des témoignages contemporains (surtout de ceux de Brantôme, de la reine Marguerite, de Pierre de l'Estoile, du président de Thou, de A. d'Aubigné) et des travaux de ces derniers temps (surtout de ceux de M. Cél. Port, de M. Arthur Bertrand, de M. H. de la Ferrière), profitant encore plus des documents originaux de Paris, de l'Anjou et du Maine, il a retracé un tableau aussi fidèle que saisissant de toutes les aventures de celui qui ne fut, à tout prendre, qu'un élégant et vaillant scélérat, que Tallemant des Réaux surnomme *un massacreur des gens*. Aussi ne peut-on plaindre ce jeune homme de trente ans assassiné dans le château de la Coutancière par Charles de Chambes, comte de Montsoreau, l'époux outragé de la belle Françoise de Maridort. M. Joubert — c'est le seul point sur lequel nous ne sommes pas d'accord — croit à l'innocence de la châtelaine de la Coutancière. Tous les contemporains n'ont pas eu autant de charité pour elle, et il nous semble qu'il est bien difficile de ne pas donner raison aux accusateurs. Si le biographe de Bussy d'Amboise se trompe dans son jugement sur la dame de Montsoreau, il rectifie, d'autre part, une erreur propagée par les *Historiettes* de Tallemant des Réaux et par le célèbre roman d'Alexandre Dumas, en prouvant que Françoise de Maridort ne périt pas dans le guet-apens de la sinistre nuit du 19 août 1579 (conférez P. Paris en son *Commentaire* des *historiettes*, t. VI, p. 177), et qu'elle survécut à son amant une quarantaine d'années, étant morte « le mardi 27 septembre 1620, au château d'Avoir près Longné. »

Ce n'est pas seulement sur Bussy et sur sa famille que M. Joubert donne divers détails nouveaux, mais aussi sur plusieurs personnages qui furent ses adversaires ou ses amis, notamment, en ce qui regarde ces derniers, sur Claude Colasseau, lieutenant criminel de Saumur, confident et agent du séducteur de Mme de Montsoreau, et qui, enveloppé dans le drame du 19 août 1597, fut, à côté de son complice, étouffé par les gens du Grand veneur qui enfoncèrent violemment la langue du malheureux dans sa gorge. On remarquera le curieux chapitre où M. Joubert décrit, d'après les documents des archives municipales d'Angers, les fêtes (avec naumachie) organisées par cette ville en l'honneur de la visite du duc d'Anjou (p. 119-138). C'est de ces mêmes archives que proviennent diverses lettres du roi Henri III et du duc d'Anjou, de Boissy d'Amboise, reproduites aux pages 35, 37, 40, 42, 44, 45, 50, 53, 55, 71, 84, 85,

Digitized by Google

151, 156). D'autres lettres du roi Henri III sont tirées des archives de la famille Mabille du Chêne, au château de la Crochardière (p. 75, 108, 109). Signalons, aux *pièces justificatives* (p. 205-271), les stances faites par M. de Boissy (Bibl. nat F. Fr. 15,222), le procès-verbal (1577) du pillage des faubourgs du Mans par les soldats des compagnies de Bussy d'Amboise (cabinet de l'abbé Esnault, au Mans), la délibération, en assemblée générale des paroisses (1577), sur la proposition de lever une compagnie de chevau-légers pour réprimer les courses et pillages dans les campagnes du pays d'Anjou (registres des délibérations de l'hôtel de ville d'Angers), la querelle (1578) du Seigneur de Barles, Lyon d'Oraison, contre Louis, seigneur de Bussy (collection Brienne, ms. 272), diverses requêtes (1579) de ceux de la religion réformée et des maire et échevins d'Angers (archives municipales de cette ville), les notes généalogiques sur Claude Colasseau et sur sa famille (Bibliothèque d'Angers), des extraits d'une généalogie de la famille de Maridort et des titres anciens du chartrier du château d'Avoir (archives de Maine-et-Loire), les contrats de mariage (1573-74 et 1576) de Jean de Coesmes et de Françoise de Maridort et de Charles de Chambes et de Françoise de Maridort (chartrier du château de Sourches, près Conlie), une donation mutuelle (1578) entre Charles de Chambes et Françoise de Maridort (même chartrier), une lettre de Bussy d'Amboise à Villeroy du 5 juin 1579 (bibliothèque de l'Institut), le rôle (1589) des gendarmes de la compagnie de M. le comte de Montsoreau (même chartrier).

A l'*Appendice* (p. 273-278) figurent : 1° un extrait d'une lettre de M. de Montagnac, du 13 juin 1574, sur la blessure de Bussy d'Amboise au siège de la Rochelle; 2° une épitaphe ironique du même en dix vers fort bien tournés (ancien fonds Gaignières, n° 285), enfin une notice sur le château aujourd'hui détruit de la Coutancière, à Brain-sur-Alonnes.

Le volume est orné de trois eaux fortes de Pierre Vidal (vue du bourg et du château de Montsoreau en 1699, vue du château de la Coutancière en la même année, château actuel d'Avoir.) Rien, en un mot, ne manque à ce volume de ce qui assure un succès.

T. DE L.

—

Michel Chamillart, *contrôleur général des finances et secrétaire d'Etat de la guerre* (1699-1709). — *Correspondance et papiers inédits*, recueillis et publiés par l'abbé G. ESNAULT, correspondant du ministère de l'instruction publique etc. Paris. Alph. Picard, 1885, 2 vol. in-8° de VIII - 416 et 352 p.

Je n'ai pas besoin d'insister ici sur les circonstances toutes spéciales qui, d'après la chronique, conduisirent Chamillart au ministère. Qu'il me suffise de rappeler que son nom rime à peu près avec *billard*, et de renvoyer aux *Mémoires* de Saint-Simon. Né en 1652, Michel Chamillart appartenait à une famille de robe. Petit fils d'un avocat au Parlement de Paris, fils d'un maître des requêtes et frère de l'évêque de Dol, il fut d'abord conseiller au Parlement, devint en 1686 maître des requêtes, en 1689 intendant de la généralité de Rouen, et en 1690 intendant des finances. Quand il accepta en 1699 la lourde charge de contrôleur des finances et bientôt après celle de secrétaire d'état de la guerre dans un moment où la France, épuisée par de longues guer-

Digitized by Google

res, avait à supporter le poids d'une nouvelle coalition provoquée par la succession d'Espagne, il avait donc déjà passé par tous les échelons de la filière administrative. Ce n'était pas un novice, et sa probité comme son désintéressement étaient incontestables. Mais un plus habile eût echoué comme lui en de pareilles circonstances, et n'eût peut-être pas aussi dignement supporté la disgrâce. Quand elle arriva, Chamillart se retira dans le Maine, à sa terre de Courcelles, où il emporta tous les papiers qu'il tenait à conserver : et c'est là que Saint-Simon alla le voir en septembre 1709. « J'y demeurai trois semaines, dit-il ; j'y passais les matinés avec Chamillart, qui m'y parla à cœur ouvert de bien des choses et qui m'y en montra de bien curieuses du temps de son ministère. »

Une partie de ces papiers a été conservée. M. le marquis de la Suze, arrière petit-fils du ministre, et un bibliophile manceau M. Louis Brière, en sont possesseurs, et puisque ces documents échappaient ainsi à la connaissance du public, M. l'abbé Esnault a rendu un véritable service aux travailleurs et à l'histoire, en obtenant des propriétaires l'autorisation de les publier. En joignant ces deux volumes au tome II de la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces* (publié pour le ministère des finances par M. de Boislisle, (Paris, 1883, in-4°), entièrement consacré à l'administration de Chamillart, et à la *Correspondance de M. Lefebvre-d'Orval avec MM. de Chamillart et Voisin*, ministres de la guerre (1 vol. in-8°), on possède désormais les éléments complets d'une étude approfondie sur le favori de Louis XIV : et je le dirai franchement, je regrette que M. l'abbé Esnault n'ait pas entrepris cette tâche, au lieu de se contenter trop modestement du simple rôle d'éditeur et de renvoyer aux notices déjà publiées sur Chamillart. Il nous a vraiment trop ménagé les pages de son introduction et les notes des documents qu'il nous apporte. Pour les travailleurs, et pour les érudits de profession cela est de peu de conséquence : mais pour la masse du public, une grande partie de l'intérêt qu'on pourrait prendre à la lecture est supprimée, car on ignore la suite des événements qui séparent les documents, et dans ceux-ci même il est question de faits qui ont besoin d'être expliqués. Je prends un exemple. La série la plus intéressante de ces deux volumes est celle des lettres adressées à Chamillart par son gendre le duc de la Feuillade, lieutenant-général et commandant de corps d'armée en Italie. Quand arrive le désastre du siège de Turin, les lettres du duc deviennent dramatiques, mais il parle toujours de la catastrophe comme si on la connaissait dans tous ses détails, et le lecteur les demande sans succès aux échos d'alentour. Cette collection des lettres du duc de la Feuillade est particulièrement remarquable et contient une foule de détails précieux pour les campagnes d'Italie de 1702 à 1706. Elle méritait à elle seule les honneurs de la publication. Il faut y joindre les mémoires de Chamlay sur les affaires d'Italie, des Pays-Bas et d'Allemagne en 1702. On sait que Jules Louis Bolé, marquis de Chamlay, après avoir été le collaborateur de Louvois, devint l'inspirateur et le guide des ministres de la guerre, depuis 1691 jusqu'à la mort de Louis XIV. — Voici ensuite des dépêches des généraux d'armée,

Digitized by Google

en particulier du duc de Vendôme, mais plusieurs sont chiffrées et le lecteur réclame un guide pour en découvrir la clef ; puis des lettres de Fénelon, du duc d'Harcourt, de Mme de Maintenon, de la plupart des personnages de marque de l'époque. Le tout est complété par des pièces de famille et des documents émanés de Chamillart lui même, tels que son testament et les notes sur les finances du royaume qu'il adressait à Mme de Maintenon avant son élévation au ministère.

J'en ai dit assez pour montrer l'importance et l'intérêt de cette publication. Je n'ai qu'une critique à adresser à l'éditeur. Rencontrant plusieurs pièces d'un frère de Chamillart, M. l'abbé Esnault les classe et les publie sous la rubrique du *comte Jerôme Chamillart*. Cela serait peut-être de mise de nos jours, mais je ne sache pas qu'on se soit jamais exprimé ainsi au XVIIe siècle. Il s'agit en réalité de Jérôme, comte de Chamillart.

M. l'abbé Esnault nous a déjà donné les *Mémoires de Nepveu de la Manouillère*, chanoine de l'Eglise du Mans, ceux de Le Prince d'Ardenay, avocat manceau, et le livre de famille de P. H. de Ghaisne de Classé, conseiller au siège présidial du Mans. C'est un intrépide chercheur et fort heureux en découvertes. Je souhaite qu'il en fasse encore d'aussi intéressantes, mais je lui demande en grâce de ne pas se contenter de leur simple exposition et de les encadrer dans des annotations qui doubleront leur valeur.

RENÉ KERVILER.

Les finances de l'ancien régime et de la Révolution ; *Origine du système financier actuel*, par René STOURM, ancien inspecteur des finances et administrateur des contributions indirectes. Paris, Guillaumin, 1885, 2 vol. in-8° de XXXII-490 et 511 p.

La Révolution de 1789 a-t-elle fondé nos institutions financières ? Telle est la question que se pose un ancien inspecteur des finances, M. René Stourm, et qu'il étudie avec une haute compétence et une érudition du meilleur aloi. La réponse est nette : la plupart des origines de notre système financier actuel remontent à l'ancien régime et au règne de Louis XVI. Il y avait eu de grands abus sous l'ancien régime, sauf un instant sous le gouvernement pacifique et réparateur du cardinal de Fleury. Le désordre avait la plupart du temps régné dans les finances. Mais, à ce point de vue, le règne de Louis XVI avait été un règne essentiellement réformateur, et les abus signalés à la fin de Louis XIV et sous Louis XV avaient été supprimés ou allaient l'être lorsque la Révolution a éclaté. Le principe de l'égalité devant l'impôt, consacré par la Constituante, avait été accepté, promulgué même dans un édit plusieurs années avant 1789. « Dès l'année 1788, dit un ancien directeur des contributions directes, toutes les impositions directes étaient soumises au même mode, elles étaient perçues par voie de répartition et *réparties par des assemblées électives.* » Les corvées en nature avaient été abolies en 1787 par l'Assemblée des notables. Les impôts indirects possédaient une constitution solide et productive. L'abolition des barrières intérieures était décidée et un projet de tarif général à la frontière

Digitized by Google

était élaboré. Turgot, Necker, l'Assemblée des notables avaient réalisé d'immenses progrès et les autres allaient l'être. La plupart des réformes établies par la Constituante, avaient été préparées par le gouvernement de Louis XVI dont M. de Lavergne a justement qualifié le règne « une des plus belles époques de notre histoire.» Et un historien distingué a pu dire avec raison : « Quiconque aura porté ses regards sur la conduite de ce gouvernement pendant les dernières années qui ont précédé l'époque de sa chute, aura certainement observé son empressement marqué vers la prospérité et l'amélioration du pays. » Tant que la Constituante resta fidèle à ces traditions, elle fit des choses utiles et durables. Lorsqu'elle voulut rompre violemment avec le passé, lorsque, suivant l'ingénieuse distinction de M. Stourm, les États généraux devinrent la Révolution, elle tomba dans de regrettables fautes comme la création presque indéfinie des assignats, comme la suppression absolue et sans compensation des impôts indirects. Sous la Convention, le système financier est déplorable ou plutôt il n'y en a pas : il se résume tout entier dans les confiscations et les banqueroutes. Son financier attitré Cambon est un honnête homme, mais un esprit étroit et médiocre. Il faut le Consulat pour remettre l'ordre dans les finances et il n'y parvient qu'en renouant la chaîne, brutalement brisée par la Révolution.

Tel est le rapide résumé de ce livre, écrit avec une haute impartialité, une connaissance approfondie du sujet et à l'aide des documents les plus authentiques, empruntés aux Archives et aux procès-verbaux des assemblées. M. Stourm fait pour les finances de la Révolution ce que M. Taine avait fait avec tant d'éclat pour le régime politique et ainsi la légende s'évanouit chaque jour, à la lumière de la vérité.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

—

Turgot et ses doctrines, par ALFRED NEYMARCK. Paris, Guillaumin, 1885. 2 vol. in-8o de 482 et 448 p.

Cet ouvrage est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur raconte la jeunesse de Turgot, son intendance à Limoges, son ministère. Dans la seconde, il examine les doctrines économiques. Il ne fournit pas de faits nouveaux ou de pièces importantes qui soient inédites; sous le rapport doctrinal, l'auteur approuve en général plus qu'il ne critique : Turgot, philosophe et voltairien, lui suffit, de même que Turgot, libre-échangiste, correspond à ses propres idées. Le mérite de cet ouvrage n'est donc ni dans la nouveauté des faits ni dans la fermeté de la critique ; il est dans sa conception même, dans l'esprit analytique selon lequel il est composé. On suit Turgot pas à pas soit dans sa vie soit dans ses doctrines ; il y est exposé ou il s'y expose naïvement ; il est considéré dans le détail, dans le menu de chaque jour, dans chacun de ses écrits, dans chacune de ses œuvres, et, au fur et à mesure que les pages se déroulent, le lecteur prend de Turgot une idée précise et nouvelle, qui n'est ni celle qu'on s'en fait généralement, ni surtout celle que cherche à en donner son historien.

Turgot est un esprit bien doué, souple, en quête de nouveautés, armé de toutes sortes d'aptitudes, mais chez qui l'imagination domine

Digitized by Google

le jugement ; l'abondance des dons qu'il a reçus lui en inspire l'orgueil ; il en résulte un contentement de soi qui touche parfois au ridicule, et, dans le commerce de la vie, jusque vis-à-vis du roi, une arrogance égale à celle qu'il professe vis-à vis des idées reçues jusqu'à lui. Autant son administration du Limousin, où son pouvoir est limité par une subordination hiérarchique, le montre sous un jour favorable, autant son ministère où il se donne toute licence, le diminue et révèle ses chimères. Il a des idées avant de consulter l'expérience, l'expérience même ne le corrige pas, et j'avoue que le Turgot qui s'obstine toute sa vie à inventer une prosodie française, qui ose même l'appliquer et à qui le silence poli de Voltaire ne sert pas de leçon, me fait entrer en défiance à l'endroit de cet autre Turgot qui abolit si étourdiment les corporations.

M. Alfred Neymarck signale l'unité de la vie de Turgot; il dit que, « dès les premières années de sa jeunesse, il s'était mis en règle avec son âme. » Comment cela s'est-il fait ? M. Neymarck nous l'explique : c'est « par sa rupture définitive avec la religion » (p. 6). Il a 23 ans, il est prieur de Sorbonne, et, dans un discours solennel qui a pour sujet le rôle du christianisme dans l'histoire de la civilisation, « il ne prononcera le nom de Dieu qu'avec une sorte de regret ou d'atténuation; » ce sera bientôt, sans circonlocution, « la nature. » Le christianisme n'est considéré par lui que comme « un événement heureux et opportun, une évolution nécessaire de l'humanité » (p. 9-10). Ni sur Dieu, ni sur l'âme, il ne sait ou ne dit quelque chose de précis, et la morale dite *indépendante* n'est pas pour lui faire peur (p. 28), ce qui n'empêche pas, dit M. Neymarck, « qu'il n'y en eut jamais ni de plus ferme, ni de plus pure. » Voilà qui nous fait juger, sur un point très grave, et Turgot et son nouvel historien. Il est vrai que, pour le peuple, Turgot veut une autre morale et qui s'appuie sur la religion ; est-ce là l'unité que prône M. Neymarck ? Et il ne faudrait pas chercher loin dans son ouvrage, pour constater avec lui que la morale indépendante de Turgot s'armait parfois d'une casuistique bien subtile et bien dangereuse (43-50).

Comme il avait débuté en philosophe, il vécut de même, collaborant à l'Encyclopédie, mêlé à tous les salons des femmes du XVIIIe siècle, en correspondance suivie avec Voltaire. Il mourut le 18 mars 1781 (M. Neymarck établit cette date sur laquelle régnait quelque incertitude parmi les biographes), et il mourut sans sacrements. « Il est peu probable, dit l'auteur (p 321), qu'il ait réclamé l'intervention d'un prêtre, et l'on ne saurait affirmer, cependant, qu'il y eût absolument répugné, si elle eût procuré quelque consolation à ceux qui lui étaient chers. »

On voit l'esprit de cet ouvrage ; sauf quelques réserves, l'auteur a calqué ses idées sur celles de son héros. Quoi qu'il en soit, son livre ne sera pas inutile ; il servira à faire mieux connaître Turgot ; après l'avoir lu, on comprendra ce qu'il y avait en lui de chimérique, et pour tout dire, de révolutionnaire ; on verra comment cet homme à principes était flottant dans les siens ; comment cet économiste était l'aïeul de ceux qui procèdent par idées générales au lieu de consulter l'expérience ; comment la Révolution a pu s'inspirer de lui dans son dédain de la propriété ecclésiastique comme

Digitized by Google

dans son vague humanitarisme. Ce livre paraît au moment où, soit dans le monde de l'industrie et du travail, soit dans les questions de douanes, les esprits sensés reviennent des idées que Turgot a prônées et recommandées, idées qui, depuis un siècle, amènent peu à peu la ruine agricole, industrielle et commerciale de la France. Le piédestal de l'économiste n'est pas brisé ; mais l'on peut dire que, déjà, et quelque favorable que lui soit son biographe, ce piédestal a singulièrement diminué de hauteur.

VICTOR PIERRE.

—

Les Origines de la Révolution en Bretagne. I. *Le parlement de Bretagne en 1788.* II. *Les derniers Etats de Bretagne*, par B. POCQUET. Paris, Emile Perrin, 1885, 2 vol. in-12 de XXII-305 et 401 p.

La lecture du livre de M. Pocquet a été pour nous un véritable régal intellectuel. Nous ferons cependant à l'auteur quelques observations qui pourront lui servir pour une seconde édition. Au tome I, p. 30, on lit : *Henri Charles de Bissy de Thiard*, interversion qui semble prouver que l'auteur a pris Bissy pour le nom de famille ; or Bissy n'était que la terre patrimoniale des Thiard.—A la p. 198, *compendieusement* est employé dans le sens de *longuement*. — A propos de la suspension pour six semaines des payements de l'Etat ordonnée par Loménie de Brienne, l'auteur s'écrie : « C'était la *banqueroute*. » C'est une erreur. La banqueroute n'eut lieu qu'en 1797, sous la République. On ne peut donner ce nom à une mesure provisoire qui n'était pas sans précédents : si l'on parcourt les annales de la monarchie, on verra que plus d'une fois le payement des gages des *officiers* fut suspendu.

Sous le bénéfice de ces remarques, nous nous associons pleinement aux éloges de M. de La Borderie. L'enregistrement forcé des édits du 1er mai 1788 au parlement de Rennes et l'émeute qui en fut la suite (10 mai), la journée du 2 juin et l'exil des parlementaires ont fourni à l'auteur l'occasion de déployer ses qualités de narrateur et de philosophe. S'il nous est permis de donner notre impression personnelle, il nous semble qu'il s'est montré trop indulgent pour M. de Thiard, trop sévère pour Bertrand de Molleville. Épousant la querelle de ses compatriotes, il n'a pu résister au désir d'égayer ses lecteurs aux dépens du malheureux intendant : « Le commandant en chef, militaire de profession, était prudent ; Bertrand de Molleville, homme de bureau, ne rêvait que charges de cavalerie et feux de peloton. Il était convaincu que vingt-cinq dragons lancés vigoureusement dans la foule eussent suffi pour mettre en fuite tous les habitants de Rennes ! » Eh bien, nous ne sommes pas convaincu de la témérité de cette opinion : qu'on se rappelle la charge de Lambesc et du Royal-Allemand.

Sans doute, le comte de Thiard devait traiter avec ménagement un corps aussi respectable que le parlement de Rennes ; mais les bornes de la modération sont limitrophes de celles de la faiblesse, et le commandant se montra trop soucieux de se concilier la faveur populaire. Aussi le désordre, qu'un acte de vigueur aurait pu faire cesser, dégénéra en émeutes, et les commissaires du Roi n'échappèrent qu'à grand peine à la fureur du peuple. Dans la journée du 2 juin, le parlement ne se con-

Digitized by Google

tenta pas de protester contre les réformes dangereuses de Loménie de Brienne et de Lamoignon ; il se mit en rébellion ouverte contre l'autorité royale et s'affranchit du respect dû au souverain.

M. Pocquet a su tirer un excellent parti des rapports des subdélégués à l'intendant, pour nous faire pénétrer la véritable cause des émeutes qui éclatèrent dans un grand nombre de villes de Bretagne pendant les mois d'août et suivants de l'année 1788. On y voit clairement le résultat d'un mot d'ordre, et la franc-maçonnerie n'y fut certainement pas étrangère. La crainte de la disette n'était qu'un prétexte : les blés étaient à très bas prix, la province regorgeait de grains : la vérité, c'est que la lie du peuple, sourdement travaillée, voulait piller. Les révoltés criaient partout qu'il n'y avait plus de Roi ni de justice, et qu'il fallait écraser bourgeois et gentilshommes. Au lieu de sévir avec rigueur, les juges laissent faire. On sent que l'autorité s'abandonne ; le gouvernement de la rue commence. Après son rétablissement, le parlement ordonna des poursuites contre les séditieux ; mais Louis XVI, cédant à ce penchant fatal qui lui faisait toujours préférer la clémence à la justice, éteignit toutes les procédures (fév. 1789). C'était encourager la licence.

M. Pocquet a soigneusement étudié les délibérations préparatoires à l'élection des députés aux Etats de la province. Un bon nombre de communautés des villes demandent l'amélioration du sort des curés et vicaires à portion congrue « dont plusieurs sont plongés dans une indigence et une misère révoltantes. » Les recteurs à portion congrue avaient cinq cents livres (sept cents dans le reste du royaume) et les vicaires trois cent cinquante. Or cinq cents livres en 1788 équivalaient au moins à quinze cents francs en 1885. Qu'aurait donc dit le tiers état breton de l'indemnité dérisoire que le gouvernement donne à nos desservants, à ces curés de campagne si dévoués, si méritants et si modestes? Est-ce là cette dotation convenable solennellement promise en 1789 et en 1801 ?

Les revendications exagérées du tiers et l'attachement de la noblesse à ses prérogatives devaient amener un conflit. Ce fut d'abord une guerre de brochures et de pamphlets ; d'innombrables productions, souvent aussi plates que violentes, parfois spirituelles et mordantes, venaient chaque jour envenimer le débat. L'auteur donne, à ce propos, de piquants détails sur la noblesse bretonne, et notamment sur la classe des *épées de fer :* ces gentilshommes laboureurs se distinguaient à peine des paysans, et rien ne rappelait leur noblesse sinon une vieille rapière suspendue au mur de leur manoir ou quelque antique parchemin.

Cependant la plume avait fait place à l'épée, et dans les rues de Rennes le sang avait coulé (26 et 27 janv. 1789). A cette nouvelle les étudiants et « jeunes citoyens » de Nantes, de Saint Malo, et de plusieurs autres villes de Bretagne envoient des délégations aux secours des Rennais. Ceux d'Angers et de Poitiers ne laissent pas échapper une aussi belle occasion d'être ridicules ; ils parlent de marcher sur Rennes. Pour comble de bouffonnerie, les femmes se mettent de la partie : « Nous périrons plutôt, lisons-nous dans un *Arrêté des mères, sœurs, épouses et amantes des*

Digitized by Google

jeunes citoyens d'Angers, que d'abandonner nos amants, nos époux, nos fils et nos frères, préférant la gloire de partager leurs dangers à la sécurité d'une honteuse inaction. »

Dans ces circonstances difficiles M. de Thiard déploya un tact et une habileté consommés. Étrange revirement ! Le parlement, acclamé encore au mois d'octobre précédent, est devenu en janvier 1789 l'objet de l'animadversion populaire : il n'est plus qu'une « honteuse cohorte de tyrans ; » et Thiard, le 14 février, parcourt en triomphe ces mêmes rues où il avait failli être lapidé neuf mois auparavant. Quel était le motif d'un changement si subit et si profond ? Immuable dans son attachement à la vieille constitution bretonne, le parlement avait défendu la noblesse et le clergé contre les prétentions du tiers. Il ne touchait pas au terme de ses déboires. Pour faire échec aux innovations de Loménie de Brienne, il avait, comme la noblesse, réclamé à grands cris la convocation des États Généraux ; et voilà que ces États Généraux commencent un bouleversement auprès duquel les entreprises de l'archevêque de Sens n'étaient que vétilles. Inflexible dans ses principes, il eut le courage de s'opposer au torrent qui devait tout emporter, parlements, noblesse, clergé, monarchie ; il osa résister aux décrets de l'assemblée constituante, engager une lutte suprême, lutte dont l'issue n'était pas douteuse, mais qui, du moins, jeta sur la dernière heure du parlement de Bretagne un incontestable reflet de grandeur.

HENRI FURGEOT.

—

Examen des cahiers de 1789 au point de vue commercial et industriel, par P. BONNASSIEUX, archiviste aux Archives nationales. Paris, Berger-Levrault, 1885, in-8° de 41 p.

Nous ne saurions entrer dans l'analyse complète de la nouvelle et intéressante étude de M. Bonnassieux. Nous nous contenterons d'en parcourir les chapitres les plus importants et les plus curieux. Sauf quelques réserves sur l'appréciation des réformes économiques des assemblées constituante et législative, nous recommandons aux lecteurs de la *Revue* une brochure qui leur apprendra plus que maints gros volumes.

Douanes. — La plupart des cahiers demandent la suppression des lignes intérieures. Proposée depuis longtemps, en 1614, en 1702, en 1761, en 1787, cette réforme ne trouve d'opposition que de la part des provinces privilégiées jouissant encore de leur indépendance douanière, comme l'Alsace, la Lorraine. Le tiers état du bailliage de Nemours réclame dans le style empoulé du temps, la destruction de cette forêt d'entraves « comme un fier sauvage détache la chevelure de son ennemi. » On sollicite en outre l'unification des tarifs d'entrée et de sortie. Ce tarif général devra être conçu dans un esprit de protection pour l'industrie nationale : libre admission des matières premières étrangères; droits d'entrée sur les produits manufacturés étrangers.

Traités de commerce. La première apparition pratique des idées de libre échange se produisit dans le traité du 26 sept. 1786. Beaucoup plus favorable à l'Angleterre qu'à la France, il souleva d'unanimes protestations. On estima que le ministre Vergennes

Digitized by Google

et le diplomate Gérard de Rayneval s'étaient laissé duper par le négociateur anglais Eden. Aussi les cahiers protestent vivement contre cet acte « plus désastreux que la guerre la plus ruineuse, » et demandent qu'à l'avenir aucun traité de commerce ne soit conclu à l'insu du pays.

Singulière analogie avec le traité d'Eden : on sait dans quel secret profond, en dehors de toute consultation publique, de tout appel aux lumières des corps compétents, fut négocié le traité de 1860, qui, avec l'exagération inouïe des impôts et la diffusion de l'instruction prétendue gratuite, a entraîné la ruine de notre agriculture.

Maîtrises et jurandes. — Sur ce sujet les avis sont fort partagés. En général les cahiers réclament non pas l'abolition des maîtrises et jurandes, mais leur gratuité, et encore la gratuité est-elle repoussée par un bon nombre.

Faillites, banqueroutes, arrêts de surséance, asiles. — « Les faillites ne sont plus qu'un jeu, dit Mercier, et on les multiplie pour s'enrichir. On ne parvient plus à la fortune par les voies longues et pénibles de la probité ; mais avec deux ou trois bilans on se met à son aise. Une faillite d'un million donne un produit net de 250,000 livres. C'est la règle. » Que dirait-il donc aujourd'hui ?

Les débiteurs avaient plus d'un moyen d'échapper à leurs créanciers. A défaut d'un *sauf-conduit* ou d'un *arrêt de surséance*, ils pouvaient être soustraits aux poursuites par une lettre de cachet, un arrêt d'évocation ou l'intervention de hauts personnages. Enfin, si ces expédients venaient à leur manquer, ils pouvaient se réfugier dans un de ces lieux d'asile, dont les privilèges surannés n'étaient plus qu'un obstacle à l'application des lois Le plus célèbre était l'enclos du Temple. De cette place de sûreté « tel débiteur impudent brave son créancier et lui fait la loi lorsqu'il devrait être à ses genoux », dit le tiers état de Mantes. Ces abus provoquent de vives et nombreuses plaintes. Plus de trente cahiers demandent notamment l'abolition des asiles. On réclame en outre une répression sévère de la banqueroute frauduleuse : les uns la peine de mort, les autres la prison perpétuelle ou une longue détention, d'autres le port d'un bonnet vert imposé aux faillis et banqueroutiers. Nos modernes législateurs, qui ont toujours à la bouche les immortels principes de 89, se sont bien gardés de s'inspirer des idées des cahiers. Aussi peut-on dire, depuis l'abolition de la contrainte par corps, que les asiles ne sont plus restreints à d'étroites limites, comme celles du Temple, mais s'étendent à la France entière. Sous ce rapport encore, nous sommes en progrès.

HENRI FURGEOT

—

Variétés Révolutionnaires par Marcellin PELLET, député ; précédé d'un avant-propos par A. RANC. Paris, Alcan, 1885, in-12 de VIII-360 p.

Le Vandalisme Révolutionnaire. *Fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention* par Eugène DESPOIS. 2e édit. précédée d'une lettre de l'auteur à M. Etienne Arago et d'une notice biographique par Ch. BIGOT. Paris, Alcan, 1885. in-12 de XXIV-324 p.

Coup d'oeil sur les Bibliothèques des couvents du district et de Nancy pendant la Révolution. *Ce qu'elles etaient, ce qu'elles sont devenues,*

Digitized by Google

par J. Favier. Nancy, Sidot, 1883, in-8o de 60 p. avec 2 pl.

Il est difficile de rencontrer un livre plus faible et moins attrayant que les *Variétés révolutionnaires* de M. Pellet. Même avec l'avant-propos dont l'a orné M. Ranc, il est impossible qu'il soit accueilli par les lecteurs sérieux. C'est un recueil d'articles où l'on n'apprend rien de nouveau et qui, en aucun cas, ne dispenseront de recourir aux ouvrages de valeur fort inégale qui les ont inspirés. Je dois dire que, malgré toute ma bonne volonté, je n'y ai pu trouver un chapitre où l'on ait à noter un fait, une appréciation qui vaillent qu'on s'y arrête.

M. Ranc, dans sa préface rageuse, exécute en un tour de main M. Taine, coupable « non seulement de détester la Révolution mais de ne pas la comprendre. » Il nous apprend que l'auteur des *Origines de la France contemporaine* n'a « nul esprit critique, c'est-à-dire que la qualité maîtresse de l'historien lui manque. Il accepte des yeux fermés toutes les calomnies de la réaction. Il tient pour avérées, sans les discuter, toutes les allégations des pamphlets royalistes et révolutionnaires. » Voilà M. Taine bien malade, n'est-ce pas ? Heureusement c'est bien le cas de dire avec Molière :

« Vous prêtez sottement vos qualités aux autres. »

Changez quelques mots à la tirade de M. Ranc et vous avez le portrait très fidèle et très réussi de son ami M. Pellet, rédacteur à la *République Française*. C'est pitié de le voir ressasser des historiettes sans authenticité mille fois réfutées, des accusations dont justice est faite depuis longtemps. Rien d'original dans ses tirades ; on a lu tout cela vingt fois dans les journaux de la secte. Du reste M. Pellet ignore absolumen ou feint d'ignorer les travaux qui, dans ces dernières années, ont jeté un jour si vif sur l'histoire de la Révolution. Il est vrai que son maître M. Ranc, les qualifie de « petits livres écrits par des cuistres et sortis des officines catholiques, » ce qui par parenthèse est beaucoup plus facile que de les réfuter.

Il faut bien du reste se mettre au diapason des lecteurs auxquels on destine sa prose. M. Pellet a eu le bon goût de ne pas manquer à cette règle. Pour lui, Marie-Antoinette s'appelle couramment l'*Autrichienne ;* en revanche il prend la défense de la Du Barry, encore qu'elle ne soit pas « une personnalité sympathique. » Enfin la note graveleuse et les détails inconvenants ne manquent pas dans les *Variétés révolutionnaires*. Ce gros sel est probablement requis pour l'esbattement des lecteurs du moniteur de l'opportunisme.

J'indiquerai par acquit de conscience quelques-uns des sujets traités dans le livre de M. Pellet, tout en prévenant nos lecteurs que les chapitres dont je donne les titres, pas plus que les autres, ne valent la peine qu'on les lise et *à fortiori* qu'on les discute : *Théveneau de Morande, Rivarol, la vraie Du Barry, les Orateurs de la Constituante, le Camp de Jalès, le Concours de l'an II pour les livres classiques, la jeunesse de Romme, le général Bonaparte, Lucien Bonaparte, etc.*

En somme livre plus que faible, capable uniquement de faire illusion aux naïfs et auquel les gens au courant des questions révolutionnaires n'accorderont pas la moindre attention.

— Despois était un esprit d'une

Digitized by Google

autre trempe. Malheureusement son livre, dont on vient de nous donner une réimpression pure et simple, date de 1868. C'est dire que nous nous trouvons en présence d'un ouvrage qui retarde singulièrement. A la rigueur, on pouvait, il y a dix-sept ans, se laisser prendre à l'exposé fort habile et sincère, je n'en doute pas, de l'auteur du *Vandalisme révolutionnaire*. Aujourd'hui Despois ne trouvera pas la moindre créance auprès des gens qui sont tant soit peu au courant du mouvement historique. La question de l'œuvre scolaire de la Révolution a été fort étudiée dans ces derniers temps. On a fini par se décider à aller aux textes ; les Archives nationales et les dépôts départementaux ont livré à des chercheurs habiles et persévérants une infinité de documents précieux, d'une autorité irrécusable. D'autre part l'histoire de l'enseignement avant 1789, est bien mieux connue. On sait maintenant que la Révolution triomphante se trouva en présence d'un immense établissement scolaire qu'elle a détruit tout entier. L'œuvre de nos pères avait sans doute des irrégularités, des lacunes. Elle appelait des réparations intelligentes, des agrandissements, des améliorations de plus d'une sorte. On a préféré tout renverser et on n'a pas su rebâtir. Notre pays a subi pendant quelques années un véritable interrègne de l'enseignement public, et sauf pour quelques établissements d'enseignement supérieur, les efforts de la Convention ont été absolument stériles et ses fondations n'ont pas eu de lendemain.

A quoi ont servi les beaux projets de Talleyrand, de Mirabeau et de Condorcet, que du reste Despois discute à peine ? A rien : ils n'ont jamais eu même un commencement d'application. En fait d'instruction primaire, après avoir voté une longue série de décrets contradictoires restés pour la plupart à l'état de lettre morte, la Convention aboutit à cette loi du 3 Brumaire an IV, appliquée, celle-là, pendant huit ans, qui consacrait un état de choses notablement inférieur à celui qu'avait connu l'Ancien Régime. Il n'est pas même nécessaire de recourir aux excellents livres de MM. Victor Pierre et Albert Babeau, aux statistiques de MM. Maggiolo, Puiseux, Ricordeau, etc., pour s'en convaincre. Il suffit d'examiner avec quelque attention le titre I de la loi de Brumaire, donné en appendice par Despois.

Ses chapitres sur l'enseignement supérieur sont très superficiels, notamment celui où il traite de l'École normale, essai misérable et avorté que la simple étude du *Moniteur* eût permis de caractériser comme il convient. Je n'ai pas eu la moindre peine à faire ce travail ici, avec les débats parlementaires et le recueil même de l'Ecole Normale (Voir la *Revue*, t. XXXV, p. 454-495).

Les recherches sur les écoles centrales, dont l'échec fut complet aussi, sont également très insuffisantes. Les textes empruntés aux Archives nationales par M. Albert Duruy, les témoignages autorisés des contemporains que j'ai enregistrés dans le *Contemporain* de février 1883, ne laissent pas l'ombre d'un doute sur la pauvreté des conceptions de la Convention en fait d'enseignement secondaire et l'insuccès navrant de ses tentatives.

Les chapitres de Despois sur les beaux arts durant la Révolution ne tiennent pas un instant contre l'écrasante démonstration de M. Courajod, publiée dans la *Revue des questions historiques* (t. XXIV, p.

Digitized by Google

488-554, et XXIII, p. 154-216), pas plus que ceux où il traite des Bibliothèques et des Archives ne conservent la moindre valeur quand on les met en présence du travail malheureusement inachevé de Boutaric (*Ibid.*, t. XII, p 325-366).

On a rendu un très mauvais service à la mémoire de Despois, qui fut un homme de valeur sans doute, mais aussi et plus encore un homme de parti, en rééditant un livre vieilli auquel il est impossible de reconnaître une autorité quelconque. Son exposé est brillant, je l'avoue; il pouvait faire quelque illusion en 1868, je le répète ; personne ne s'y laissera prendre aujourd'hui. Bon gré, malgré il faut qu'on en revienne aux études approfondies basées sur des faits et des textes patiemment recueillis et accumulés. Or, n'en déplaise à MM. Ranc, Pellet et consorts, il ne leur reste que la ressource des déclamations vides : quelques efforts que l'on fasse pour solliciter les textes, ils donneront tort, au point de vue de l'histoire de l'enseignement, aux tenants de l'œuvre révolutionnaire.

Je n'entrerai pas dans la voie des rectifications de détail : c'est par douzaines qu'il les faudrait présenter. A quoi bon d'ailleurs ? Le livre de Despois n'est pas à corriger, mais à refaire et à refaire en retournant sa thèse. Un seul exemple suffira pour montrer avec quelle défiance il faut accepter les textes allégués par notre auteur. Page 11, citant une note de Romme annexée au rapport de Condorcet, Despois dit : « l'Ancien Régime pour les frais de l'instruction publique ne dépassait guère quatre millions. » Mais il ne dit pas que, quatre lignes plus bas, Romme ajoute, après avoir donné quelques détails techniques sur son plan financier qui suppose pour le service de l'enseignement un budget de vingt-quatre millions trois cent mille livres : « Il reste douze millions, par lesquels on remplace 1° ce que la plupart des fabriques donnaient pour les maîtres des petites écoles ; 2° ce que dans plusieurs villes et villages, la municipalité y ajoutait ; 3° les fondations très nombreuses faites pour ces écoles ; 4° les mois des enfants ; 5° le salaire des maîtres particuliers dans les villes et les bourgs chez lesquels un grand nombre d'enfants apprenaient l'arithmétique, l'arpentage, un peu de grammaire, de géographie et d'histoire. Il serait difficile d'apprécier à la rigueur la valeur de ces différents objets, mais il n'est guère possible de la porter au-dessous de douze millions. *La dépense du nouveau plan d'instruction publique ne dépassera donc pas celle des anciens établissements* » (*Œuvres de Condorcet*, Paris, Didot, 1847, in-8°, t. VII, 571-572). Nous voilà loin des quatre millions de Despois.

— Les monographies faites sur des documents d'Archives sont la base necessaire des travaux d'ensemble ; on y comprend d'ordinaire beaucoup plus que dans de gros livres même fort éloquents. Cette réflexion s'applique à la brochure de M. Favier sur les Bibliothèques du district de Nancy pendant la Révolution. Elle est écrite *sine ira et studio ;* c'est un simple procès-verbal des opérations de la commission bibliographique de Nancy. Les commissaires étaient honnêtes et compétents en somme. Ils commirent pourtant de bien lourdes erreurs, et un peu par leur fait, beaucoup par suite de la difficulté des circonstances et de l'insuffisance des locaux mis à leur disposition, des milliers de livres dont bon nombre avaient une réelle va-

Digitized by Google

leur furent détériorés, égarés, vendus au poids. Sur soixante-quinze mille volumes confisqués, quinze mille au plus entrèrent à la bibliothèque de la ville. Cinq ou six mille autres furent remis, après 1802, à l'évêché, au séminaire, aux sœurs Vatelottes. Le reste a disparu sans laisser de traces. Que dut-il arriver en tant de lieux où les opérations furent menées avec infiniment moins de zèle, de lumières et de probité ?

ERNEST ALLAIN.

—

Le fédéralisme et la terreur à l'Isle (*Vaucluse*). *Siège et pillage de cette ville par les Allobroges. Les victimes des échafauds révolutionnaires*, 1793-1794, par M. J. de JOANNIS, avec un plan de la ville de l'Isle. Avignon, Seguin frères. 1884, gr. in-8° de XIV-476 p.

M. de Joannis, après avoir jeté, dans son *Introduction*, un rapide coup d'œil sur le passé de sa ville natale jusqu'en 1789, nous apprend (p. XI) qu'il voulait d'abord raconter simplement l'épisode du siège de cette ville par les Allobroges et par les montagnards comtadins, mais que la découverte d'un important document de l'époque l'obligea d'élargir son cadre « et d'étudier les causes et les conséquences du siège lui-même, en apportant de nouveaux matériaux à l'histoire de la Révolution du Comtat, restée incomplète sous la plume de MM. André, Soulier et de Beaumefort. » Tous les détails que nous rapportons, et dont nous garantissons l'authenticité, ajoute M. de Joannis, « sont empruntés aux sources premières ; ils sont établis sur les documents authentiques, inédits pour le plus grand nombre, entre autres sur les volumineux dossiers du tribunal révolutionnaire d'Orange, inconnus de tous les auteurs qui ont, avant nous, parlé de la Révolution dans le département de Vaucluse. Ce n'est point ici une œuvre de pamphlétaire. Notre unique intention a été de prendre l'histoire sur le vif, l'histoire d'une époque emplie de tristesses, de larmes et de sang. On voudra bien y reconnaître un patriotisme ardent dégagé, par son ardeur même et sa sincérité douloureuse, de toute pensée qui lui soit étrangère. »

Ce livre se divise en trois parties également intéressantes : le *fédéralisme* (p. 1-168), la *terreur* (p. 171-333), les *pièces justificatives* (p. 337-467). Les récits de M. de Joannis sont vifs, animés, saisissants. Si l'on venait à être parfois tenté de croire que quelques assertions sont exagérées, que quelques tableaux sont d'une trop chaude couleur, on serait bien vite rassuré, car l'auteur tient constamment sa promesse de ne rien avancer que preuves en main, et le texte officiel des pièces originales confirme, à chaque page, la dramatique histoire du fédéralisme et de la terreur en cette ville que son heureuse et riante position au milieu des bras de la Sorgue avait fait autrefois appeler l'Isle de Venise. Ce n'est pas seulement dans la troisième partie du volume que l'on trouve de nombreux et importants documents justificatifs (78) ; on en trouve un nombre plus considérable encore (une centaine environ) dans les deux premières parties. Ces pièces, tantôt imprimées et la plupart rarissimes, tantôt manuscrites, et la plupart inédites, proviennent des dépôts publics d'Avignon, de Carpentras, de l'Isle, d'Orange, et de diverses collections particulières, principalement de la riche collection de l'auteur. Appuyé sur tant de témoignages d'une si grande solidité. M. de Joannis nous

Digitized by Google

fait connaître toute la vérité : événements grands et petits sont tour à tour décrits avec la plus minutieuse exactitude ; généraux, hommes politiques, bourreaux, victimes, chacun a sa juste part ; la lumière inonde toutes les physionomies, et, parmi celles qui sont reproduites avec la plus saisissante fidélité, nous signalerons celles de Carteaux, de Doppet, de Jourdan *coupe-tête* et de Maignet. Nous ne connaissons guères de livre sur la révolution en province préparé d'une façon aussi consciencieuse, où d'excellents matériaux aient été aussi bien mis à profit, et où les révélations aient été aussi nombreuses et aussi incontestables. Les sentiments de l'historien ne méritent pas moins d'éloges que sa méthode, et c'est avec une légitime fierté qu'il a pu déclarer, à la fin de l'*Introduction*, que pour la bonne foi, l'impartialité et le patriotisme, il ne redoute aucune comparaison.

T. DE L.

—

Un ministre de la Restauration. *Le marquis de Clermont-Tonnerre*, par CAMILLE ROUSSET. Paris, Plon et Nourrit, 1885, in-8° de II-443 p.

Héritier d'un des noms les plus illustres de l'ancienne monarchie française, Aimé Marie Gaspard de Clermont-Tonnerre naquit le 27 novembre 1779 et mourut le 8 janvier 1865. Il avait recueilli par la mort de son père en 1842 le titre de duc, comme représentant du duché-pairie créé en 1775 en faveur du maréchal de Clermont-Tonnerre son bisaïeul; mais s'étant retiré de la vie politique en 1830, c'est seulement sous le titre de marquis de Clermont-Tonnerre qu'il a figuré dans les événements de son temps. C'est pourquoi c'est ce titre que M. Camille Rousset a donné au volume qu'il lui a consacré.

Ce livre n'a point à vrai dire le caractère d'une œuvre originale. M. de Clermont-Tonnerre a laissé des écrits conservés dans sa famille, qui, sans avoir peut-être tout le caractère de Mémoires complets et suivis, renferment cependant la relation détaillée d'une grande partie des événements dont il fut témoin et auxquels il participa. C'est dans ce fonds resté inédit que M. Camille Rousset a puisé les éléments de son livre, et personne assurément n'était autant que lui en état d'en tirer bon parti. Aussi des documents qui ont passé sous ses yeux a-t-il extrait la matière d'un volume aussi instructif qu'attachant; rempli de traits curieux, d'anecdotes intéressantes et peu connues, il captive l'intérêt du lecteur que l'illustre académicien a l'art de ne jamais laisser languir. Ce livre est appelé à un réel et durable succès; il fera mieux connaître le caractère et conservera plus vivante la mémoire du ministre de la Restauration. Espérons cependant que la publication de ce volume ne condamnera pas l'œuvre originale de M. de Clermont-Tonnerre à rester à jamais ensevelie dans des archives de famille. En paraissant au jour elle n'offrirait peut-être pas un aliment aussi goûté du plus grand nombre des lecteurs ; mais ceux qui dans l'avenir se livreront à une étude approfondie de l'histoire de la Restauration y puiseraient des notions plus abondantes que dans l'extrait substantiel mais un peu succinct que nous donne M. C. Rousset.

Entré à l'École polytechnique à l'âge de vingt-cinq ans, M. de Clermont-Tonnerre en sortit comme officier d'artillerie, au grand chagrin de sa famille et d'une partie de ses amis,

Digitized by Google

dont le dévouement royaliste s'affligeait de le voir porter les armes pour une cause autre que celle à laquelle ils s'étaient consacrés. Partageant au fond les sentiments des siens, le jeune officier ne croyait pas devoir leur sacrifier la perspective du bel avenir qui semblait s'ouvrir devant lui. Doué d'une vive intelligence, d'une aptitude au travail que rien ne pouvait lasser, rempli d'activité et d'énergie, estimé de ses chefs, cher à ses camarades, M. de Clermont-Tonnerre réunissait toutes les qualités qui pouvaient lui promettre de fournir dans les armées impériales la plus brillante carrière. Cependant de nombreuses déceptions lui étaient réservées. Dès le premier abord il rencontra dans Napoléon un accueil singulièrement peu favorable, et l'application la plus suivie aux devoirs de sa profession, les services les plus distingués, ne purent jamais apaiser entièrement cette sourde hostilité. Envoyé dans le royaume de Naples dès 1806, il attira l'attention du roi Joseph, qui le fit passer des cadres de l'armée française dans ceux des troupes napolitaines, et le prit pour aide-de-camp. Forcé de quitter Naples et de ceintre contre son gré la couronne d'Espagne, Joseph emmena avec lui M. de Clermont-Tonnerre, promu au grade de colonel. Celui-ci n'y trouva pas une situation moins difficile : Napoléon ne voyait pas avec une bienveillance trop marquée ceux qu'il supposait attachés à son frère, et ce dernier, craintif et soupçonneux de caractère, ne se persuadait jamais qu'on lui fût assez exclusivement dévoué. Fatigué de voir ses services si longtemps méconnus, le colonel de Clermont-Tonnerre se retira chez lui en 1811 pour épouser Mme de Carvoisin, jeune femme du plus grand mérite et de l'esprit le plus distingué.

La première Restauration rappela M. de Clermont-Tonnerre au service et lui donna le rang d'officier général. Après les Cent-jours il reçut le commandement d'une brigade de la garde royale et fut peu après appelé à la pairie. Ce fut son début dans la vie politique. Sincèrement attaché à la cause des Bourbons, partisan de l'autorité par principes comme par habitude, M. de Clermont-Tonnerre appartenait de cœur au parti royaliste. Mais il n'oubliait pas qu'il avait appartenu à l'armée impériale et conservait à ses anciens compagnons d'armes, malgré la différence des opinions et le constraste de la conduite, le plus profond intérêt et les plus vives sympathies. Effrayé des dispositions hostiles que certains orateurs de la majorité royaliste de 1815 témoignaient à l'ancienne armée, M. de Clermont-Tonnerre se rangea parmi les adversaires de la Chambre Introuvable et applaudit au coup d'état du 5 septembre 1816 qui accabla le parti de la droite de tout le poids de l'autorité royale. Il ne fut pas longtemps à s'apercevoir que les plus graves dangers attendaient la monarchie dans cette nouvelle voie. Son caractère sincère et loyal ne lui permit pas d'hésiter sur la ligne qu'il devait suivre. A la Chambre des Pairs, où il n'avait pas tardé à acquérir une sérieuse influence, il fut un de ceux dont les efforts tendirent à rappeler le gouvernement dans une voie plus conservatrice. La proposition Barthélemy, signalant les périls de la loi électorale du 5 février 1817, fut en grande partie son œuvre. M. Decazes ne sut y répondre que par la création de soixante nouveaux pairs en grande partie choisis parmi les ennemis les plus acharnés de la royauté légitime. De pareilles mesures ne purent le soutenir longtemps contre

Digitized by Google

l'opinion publique qu'il bravait. Avec le second ministère du duc de Richelieu, M. de Clermont-Tonnerre vit triompher les idées politiques qui lui étaient chères, et quand ce cabinet succomba sous le poids des solidarités fâcheuses auxquelles il n'avait pas su se soustraire, il fut appelé à faire partie du ministère de droite, où il prit le portefeuille de la Marine.

L'administration de M. de Clermont-Tonnerre au département de la Marine fit briller toutes les qualités qui lui étaient propres et rencontra une approbation universelle. Ayant su s'entourer des meilleurs conseils, apportant la plus constante application à en tirer tout le parti possible, il fit régner dans ce ministère un esprit d'ordre, d'activité et de progrès fécond, et y donna l'essor aux plus utiles améliorations. Aussi ce ne fut pas sans éveiller et sans éprouver lui-même de vifs regrets que M. de Clermont-Tonnerre quitta le département de la Marine pour celui de la Guerre, où il fut appelé, en août 1824, à remplacer le baron de Damas, nommé au ministère des Affaires étrangères.

L'administration de la Guerre était entourée d'écueils presqu'inévitables. L'armée d'alors n'était pas formée d'éléments homogènes. Les officiers des Cent-jours s'y rencontraient en contact incessant et en rivalité habituelle avec les officiers royalistes, et le désir le plus sincère d'être juste à l'égard de tous ne suffisait pas à calmer les plaintes et à prévenir les mécontentements. Les uns reprochaient à l'ancien officier de l'armée impériale des égards trop exclusifs pour les services rendus dans les guerres de Napoléon ; les autres soupçonnaient injustement le chrétien convaincu et fervent de subir des influences étrangères à l'intérêt de l'armée. Mais si M. de Clermont-Tonnerre fut exposé à faire des mécontents, on ne put du moins lui refuser le mérite d'avoir introduit dans l'organisation militaire d'importantes améliorations. Le service d'Etat-major, l'école de cavalerie de Saumur, le matériel de l'artillerie, les fortifications de Belfort et celles de Lyon, lui durent une nouvelle et utile impulsion. Le camp de Lunéville, établi par son prédécesseur pour l'instruction de la cavalerie, reçut son corollaire dans la création du camp de Saint-Omer qui rendit les mêmes services à l'infanterie. Par de fréquents voyages M. de Clermont-Tonnerre s'assurait par lui-même que les règlements étaient partout observés et que ses instructions étaient exactement suivies.

Dans l'ordre des questions politiques M. de Clermont-Tonnerre ne se trouvait pas toujours en communauté de vues avec ses collègues ; mais ni les dissentiments passagers, ni les manœuvres de certains de ses subordonnés pour lui inspirer contre eux des ombrages, ne l'empêchèrent jamais de leur apporter le concours le plus sincère et le plus dévoué. La chute du ministère de droite fut le terme de sa carrière politique ; la Révolution de juillet le détermina à se renfermer dans la retraite la plus profonde. Jouissant avec bonheur des douceurs de la vie de famille, il fit de l'éducation de ses enfants et de quelques travaux littéraires sa principale occupation. Il survécut trente-cinq ans à la chute de la monarchie légitime et s'éteignit entouré du respect de tous ses concitoyens.

Le livre de M. Camille Rousset abonde en récits pleins d'intérêt ; plusieurs sont de nature à faire mieux connaître certains faits que l'esprit de parti s'est souvent plu à dénaturer. Les circonstances qui amenèrent

Digitized by Google

la sortie du ministère de M. de Chateaubriand peuvent à ce titre être spécialement mentionnées. On a souvent accusé M. de Villèle de n'avoir fait la guerre d'Espagne qu'à contre cœur : il avait au contraire, d'après M. de Clermont-Tonnerre, voulu dès le mois de novembre 1822 faire entrer l'armée française sur le territoire espagnol, et n'y avait renoncé que sur les objections de ses collègues fondées sur les obstacles que la saison eût apportés à la marche des troupes.

M. Camille Rousset s'est acquis à bon droit la réputation d'historien exact jusqu'au scrupule. Ses travaux sur le XVIIe siècle ont prouvé qu'il ne reculait pas devant les plus laborieuses recherches pour rester sur le terrain de la vérité, même dans les moindres détails. Il semble qu'il soit plus difficile encore de parvenir à ce but quand il s'agit des temps les plus rapprochés de nous et toutefois trop éloignés pour rentrer dans le domaine des souvenirs personnels. L'auteur n'étant plus guidé par sa propre mémoire, subit à son insu l'influence de notions de seconde main qui lui font négliger comme inutiles les vérifications apportées aux faits d'un autre siècle, et tombe ainsi dans des erreurs dont le moindre examen l'aurait préservé. M. Camille Rousset parle de la loi d'élection votée par la Chambre Introuvable comme du produit de l'exclusivisme aristocratique le plus outré : il oppose à ces plans les idées de M. de Clermont-Tonnerre, partisan du vote à deux degrés. S'il avait pris connaissance du projet adopté par la Chambre de 1815, il se serait aperçu que cette mesure était précisément fondée sur le même principe, mais qu'elle avait pour caractère distinctif l'extension du droit de suffrage à une classe beaucoup plus nombreuse, puisque tous les contribuables payant cinquante francs d'impôts y auraient participé. L'imputation adressée à la Chambre royaliste, bien que passée en coutume, est une de celles qui ne sauraient résister au plus léger examen,

M. Camille Rousset s'est encore matériellement trompé quand il a cru que le projet de loi sur la conversion des rentes, rejeté en 1824 par la Chambre des Pairs, avait été adopté en 1825. La loi votée dans cette dernière session était d'une importance relativement minime, et ce n'est point à ses effets, mais à la majoration du produit des douanes et autres contributions indirectes de date ancienne, que le gouvernement de la Restauration dut de pouvoir indemniser les émigrés sans faire peser sur les contribuables aucune charge nouvelle.

Enfin en paraissant blâmer le ministre dirigeant de n'avoir pas opéré en 1827 la conquête d'Alger, dont M. de Clermont-Tonnerre avait déjà préparé les plans, M. Camille Rousset a complètement méconnu les motifs qui commandaient impérieusement d'en ajourner l'exécution. Il oublie l'état d'hostilité ouverte où, avec la France, se trouvaient l'Angleterre et la Russie vis-à-vis du Sultan. En mettant la main sur Alger, jusque-là considéré comme dépendance de l'Empire Ottoman, le gouvernement français eût implicitement autorisé les autres puissances à se nantir de celles des provinces de la Turquie qu'elles auraient trouvé le plus à leur convenance ; il eût déterminé le partage de l'Orient en ne prenant pour son lot qu'une trop insuffisante compensation des avantages immenses que les puissances rivales se seraient adjugés ;

Digitized by Google

il eût renversé au détriment de la France la balance politique de l'Europe. Il a fallu la consécration de l'indépendance de la Grèce et la signature du traité d'Andrinople pour rendre possible l'expédition d'Alger. En mettant son ajournement sur le compte d'un calcul mesquin d'économie budgétaire, M. Camille Rousset s'est mépris sur la situation politique de l'Europe en 1827 ; il n'a pas suffisamment pesé des critiques peu conformes à une saine appréciation des circonstances.

Le livre qu'il vient de nous donner a trop de valeur pour qu'il ne soit pas utile d'y signaler des erreurs de ce genre. Elles conservent la trace de préventions qui, pour être un écho des passions contemporaines les plus répandues, n'en sont pas moins dénuées de tout solide fondement.

L. DE N.

—

Histoire du commerce de la France, par H. PIGEONNEAU, professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris et à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, etc., etc. Première partie. *Depuis les origines jusqu'à la fin du* XVe *siècle*. Paris, Cerf, 1885, in-8° de VIII-468 p.

Notre temps n'est pas favorable aux œuvres de synthèse, M. Pigeonneau le reconnaît dans sa préface ; mais il ajoute avec esprit que si l'on continuait par trop longtemps à accumuler les matériaux et à tailler les pierres, sans chercher à s'en servir, ni même à les ordonner, il n'y aurait pas d'Hercule qui fût capable plus tard de les remuer et de construire le monument. Bâtissons toujours, et, s'il faut ensuite modifier quelque partie de l'édifice, boucher une fenêtre, ajouter une aile, on y pourvoira ; tel est le raisonnement que s'est fait le savant professeur de la Faculté des Lettres, et, en dépit des esprits grincheux, étroits et jaloux, qui voudraient rendre leur impuissance universelle et obligatoire, il s'est mis à écrire une *Histoire générale du commerce français*. Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons.

Cette histoire comprendra trois parties, peut-être quatre. La première est déjà parue et s'étend des origines au XVe siècle ; la seconde se terminera avec le XVIIe siècle, et la troisième avec l'ancien régime. Nous comptons bien que, « malgré ses vingt-huit ans de professorat, » M. Pigeonneau ne nous fera pas tort de la quatrième, — l'époque contemporaine.

Donc, il y avait déjà beaucoup de pierres taillées, c'est-à-dire de monographies, qui remplissaient les chantiers, mettons les bibliothèques. M. Pigeonneau ne s'attribue dans sa préface d'autre mérite que de les avoir collationnées, résumées et groupées dans un travail d'ensemble. Ce n'est pas la première fois que nous surprenons l'auteur à être trop modeste dans ses préfaces, habitude rare et qui pourrait induire en erreur les faiseurs de comptes-rendus peu consciencieux. Mais il ne faut pas aller bien loin dans le livre pour reconnaître à l'historien une double originalité, celle des recherches et celle des vues ; M. Pigeonneau est remonté aux sources ; il en fait un usage perpétuel et habile ; mais surtout il n'a pas seulement des idées et des appréciations particulières sur chacun des points qu'il traite successivement ; il a des idées générales et directrices, qui soutiennent et animent l'œuvre tout entière.

Pourquoi et comment, jusqu'au XVe siècle, le commerce de la Gaule, puis de la France a-t-il été aux mains,

Digitized by Google

des étrangers, des Phéniciens, des Grecs, des Romains, plus tard des Juifs et des Lombards ? Est-il donc vrai, comme certains le prétendent, que cette contrée si admirablement prédisposée par la nature au trafic maritime ou continental, a péché par les hommes, et n'a compté que des habitants incapables de grandes entreprises commerciales ou coloniales ?

Mais non. Voici qu'au début du XIVe siècle, « nos marchands s'organisent pour la lutte contre l'étranger, nos navigateurs cherchent des routes nouvelles ; les Dieppois et les Rouennais s'avancent le long des côtes d'Afrique presque jusqu'à l'Équateur : quelques pas de plus, et ils découvraient le chemin des Indes avant Vasco de Gama, celui du Nouveau Monde avant Christophe Colomb? » Au même moment, dans l'ordre politique, la France, « après avoir créé, développé et épuisé la civilisation du moyen age, » donne le signal de la révolution d'où va sortir l'Europe moderne ; la féodalité succombe devant la monarchie unie et centralisée ; le pouvoir civil entre en lutte avec le pouvoir ecclésiastique ; la littérature et l'art lui-même se transforment. Mais, après le règne de Charles V, ce mouvement de rénovation s'arrête. « Cette aurore de la renaissance n'avait passé sur la France que comme une lueur fugitive : les désastres de la guerre de cent ans la replongèrent dans la nuit. » Tout était à recommencer..., et tout recommença en effet. « Au moment où vont s'ouvrir les temps modernes, deux noms sont écrits en caractères ineffaçables à la première page de notre histoire vraiment nationale, et résument l'effort le plus gigantesque qu'ait jamais fait un peuple pour se relever, après des catastrophes inouïes. L'un, le plus populaire dont se souvienne la France, est celui d'une paysanne, Jeanne d'Arc, l'autre, trop oublié peut être, est celui d'un marchand, Jacques Cœur. » Avec Jeanne d'Arc, la France triomphe de l'Anglais et prend conscience de sa nationalité ; avec Jacques Cœur, elle se refait et fonde son commerce national : « il n'y a plus dans la mer d'Orient mât revêtu sinon de fleurs de lys. » Sous la main de Charles VII, cette main qui se faisait douce parce qu'elle touchait partout des blessures, la France renaît à la prospérité, et bien qu'elle souffre sous la main de fer de Louis XI, elle voit du moins sa fortune à venir assurée ; il existe désormais un commerce français, comme il existe une nation française. La preuve est faite par ce premier volume : il y a eu des causes historiques qui, à des moments fréquents mais déterminés, ont entravé le developpement de notre puissance commerciale : aucune fatalité ne pèse sur notre race.

Nous ne suivrons pas M. Pigeonneau dans les détails techniques par lesquels il caractérise et fait connaître à fond chacune des périodes qu'il traite : le commerce de la Gaule (liv. I), le commerce de la France au Moyen-Age (liv. II), la transition entre le moyen âge et les temps modernes (liv. III). Il suffira d'avoir montré la pensée maîtresse et le plan de l'ouvrage pour inspirer à tous l'envie de lire le présent volume, comme nous avons nous-même le vif désir de lire les suivants.

ALF. BAUDRILLART.

Digitized by Google

Études de droit constitutionnel. — *France, Angleterre, Etats-Unis*, par E. Boutmy, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des sciences politiques. Paris, E. Plon et Nourrit, 1885, petit in-8° de IV-372 p.

L'auteur a réuni dans ce volume deux études déjà publiées, l'une sur la constitution anglaise, l'autre sur celle des Etats-Unis, et une troisième, inédite, qui s'applique à la France et qui sert de conclusion pratique aux précédentes.

La première étude a pour objet les sources et l'esprit de la Constitution anglaise, de cette constitution dont les textes sont dispersés et n'ont jamais été codifiés, dont la plus grande partie n'a même jamais été écrite. La première source est dans les traités : celui de 1707, qui a placé l'Écosse sous la même dynastie et sous le même parlement que la Grande Bretagne, celui de 1800 qui a eu des effets analogues pour l'Irlande, celui de 1858 qui a fait cesser l'autonomie de la Compagnie des Indes, tandis que d'autres traités tendaient à établir au contraire l'autonomie des grandes colonies, le Canada, le Cap, l'Australie. — Le *Common-law* est la seconde source de la constitution, droit écrit le plus souvent, mais qui ne se rattache pas à un texte de loi précis. Qui croirait que « le cabinet, ce pivot du régime parlementaire, » est inconnu au droit écrit ? que la convocation annuelle des parlements n'y est indiquée nulle part ? que la division du parlement en deux chambres a commencé de soi-même en 1350 sans être déterminée par aucune loi ? que le droit de priorité de la Chambre des communes en matière d'impôt ne repose que sur un long usage (p. 26-27) ? que le clergé n'a subi la taxe générale que depuis 1664, cela sans loi, mais en vertu d'un accord tacite avec le premier ministre, et que de ce moment datent ses droits électoraux ? — Je pourrais poursuivre cette analyse, mais j'en ai dit assez pour donner au lecteur le goût et la curiosité de la faire lui-même.

L'examen de la Constitution des États-Unis n'offre pas des points de vue moins nouveaux. On reconnaît que c'est à la suite d'études prolongées que sont nés ces articles qui les résument rapidement et avec beaucoup de relief. Le livre est court, en effet, mais il est plein... « Je me suis particulièrement appliqué, écrit l'auteur, à déterminer suivant quelles règles il faut conduire ses investigations à travers ces régions du droit public dont la carte n'est pas faite ou est mal faite... J'ai montré surtout... que les mécanismes constitutionnels n'ont pas de valeur et d'efficacité propres, indépendamment des forces morales et sociales qui les soutiennent ou les mettent en mouvement .. » Ces « forces morales et sociales, » elles ont un nom en Angleterre et aux États Unis ; tout récemment, à la société de législation comparée, on démontrait qu'aux États Unis, la législation sociale s'inspirait ouvertement du Christianisme; on en peut dire autant de l'Angleterre. J'ai vainement cherché dans le livre de M. Boutmy un mot précis dans ce sens. C'est la seule lacune que je regrette dans ce recueil de trois articles qui n'est pas un volume, mais un livre.

Victor Pierre.

Digitized by Google

Petite histoire de Picardie. *Dictionnaire historique et archéologique*, par A. JANVIER. Amiens, typ. Douillet, 1884, in-4° de VII-405 p.

Il y a peu d'années, M. Janvier, un des membres les plus laborieux de la Société des Antiquaires de Picardie, a donné sous le même titre : *Petite histoire de Picardie*, un bon résumé des faits dont cette province, toute conventionnelle, a été le théâtre. Car, comme on l'a répété souvent, la Picardie ayant toujours, pour la plus grande partie du moins, appartenu au domaine royal, il est très difficile de tracer ses limites, et par suite de déterminer exactement le théâtre des faits dont on veut s'occuper. Cette difficulté se présente de nouveau, et plus encore peut-être, lorsqu'il s'agit, comme dans ce nouvel ouvrage, d'un *dictionnaire*, car, si l'historien peut s'écarter de son sujet, l'agrandir ou le diminuer à son gré, il n'en est pas de même de l'auteur d'un travail dont le terrain doit être, en quelque sorte, délimité d'avance. M. Janvier nous paraît avoir compris en général les trois départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, ainsi que le Boulonnais et le Calaisis, dans le cadre de son livre ; mais nous en sommes réduits à des conjectures, car le mot même de Picardie manque dans son ouvrage. Suivant, en quelque sorte, le plan tracé par M. Ludovic Lalanne dans son excellent *Dictionnaire historique de la France*, M. Janvier a cherché à donner des notices sur les grands fiefs, les abbayes, le commerce, les villes, les institutions, les coutumes, les personnages célèbres, etc. « L'archéologie, ajoute-t-il, trouvera sa place dans l'indication des monuments civils ou militaires, de nos cathédrales ou de nos églises les plus dignes de fixer l'attention des artistes ou des amis du passé. »

Sur beaucoup de points, le livre de M. Janvier deviendra le vade-mecum du travailleur picard, qui y trouvera, sans peine, des listes d'évêques, des notices sur les grandes abbayes, et surtout beaucoup de renseignements biographiques, trop, serions-nous tenté de dire, parce que l'auteur a consacré à des personnages insignifiants et parfois à des récits anecdotiques une place qui aurait pu être mieux utilisée (Hugues le Maronnier, Neufville de Briguibois, par exemple). Les noms sont souvent orthographiés sans soin (par exemple, depuis les travaux de M. de Beaucourt, il n'est plus permis de citer Mathieu de Coucy pour d'Escouchy) ; trop souvent les dates manquent, soit dans les articles biographiques, soit dans les indications des sources bibliographiques, trop peu nombreuses du reste (ainsi, à propos du patois picard, l'auteur cite Jouancoux et oublie Corblet). Les renvois ne sont pas suffisants, ainsi l'abbaye de Sélincourt figure à Pierre (Saint) de Sélincourt, et aucune mention ne se retrouve au nom de la commune ; les localités, du reste, sont incomplètement désignées, et il aurait fallu donner toujours au moins le canton. Dans la liste des maréchaux de France picards figure à tort, sous le nom de *Mouy*, le comte de Félix du *Muy*, qui a toujours appartenu à la Provence. Dans l'article sur les orgues, nous aurions aimé à trouver quelques mots sur celles de Saint-Corneille de Compiègne, cadeau d'Haroun-al-Raschid, et objet de nombreuses dissertations. Néanmoins comme nous le disions, le livre de

Digitized by Google

M. Janvier est utile, et si, dans une seconde édition, l'auteur supprime un certain nombre de détails inutiles, et les remplace par des listes plus nombreuses des abbés, des baillis, des gouverneurs de villes, il aura rendu un véritable service, en donnant aux érudits picards un manuel propre à faciliter les recherches historiques sur la Province.

PARPEVILLE.

—

Les châteaux historiques de la France, par M. Paul PERRET, eaux fortes de M. Sadoux. Tome II, livr. 1 et 3. Paris, Oudin, 1885, in-4°.

C'est avec une vive satisfaction que les personnes curieuses de l'architecture française voient continuer cette publication qui permet de connaître des monuments quelquefois ignorés. On n'a plus beaucoup de neuf à apprendre pour les monuments des villes dont l'accès est facile aujourd'hui ; mais les châteaux, si on excepte ceux qui sont situés dans les vallée de la Loire ou à proximité de certaines stations thermales très fréquentées, sont en quelque sorte inédits pour bon nombre des touristes.

M. Perret, dans ses nouvelles livraisons, décrit les châteaux de Pau, d'Ussé (Indre-et-Loire), de la Chapelle-Faucher et d'Hautefort (Dordogne). Suivant le plan arrêté dès le début, il donne de chacun une description archéologique très correcte, un résumé historique, le tableau des familles auxquelles ils ont appartenu. Nous n'insisterons pas sur Pau, Ussé et Hautefort, qui ne rentrent pas dans la categorie à laquelle nous venons de faire allusion ; mais nous signalerons la Chapelle-Faucher, peu connue, croyons-nous, bien que ce château mérite les honneurs d'une monographie.

Depuis le xve siècle, la Chapelle-Faucher n'a appartenu qu'aux deux familles de Farges et de Chabans, celle-ci par mariage, en 1515. Le château fut construit au milieu du xve siècle par Étienne de Farges qui avait épousé une Bourdeille ; il s'est conservé intact, malgré les deux sièges qu'il a subis. La porte, fortifiée, est toujouts debout ; à soixante pieds au-dessus de la vallée se dresse le logis seigneurial, bordé d'une terrasse ; les tours ont cent pieds de hauteur. Plus tard, pour recevoir le grand Condé, on construisit de magnifiques écuries de quatre-vingt-dix pieds de longueur sur quarante de largeur.

Le premier siège date de 1568 ; Coligny s'empara de cette place après la bataille de Moncontour et Brantôme fait connaître les massacres qui signalèrent ce succès des Protestants. En 1653, la Chapelle-Faucher fut de nouveau assiégée dans des circonstances assez singulières ; le château appartenait alors à la mère d'Antoine de Chabans qui, devenue veuve, voulait en avantager ses fils au préjudice d'Antoine de Chabans, son aîné dévoué au roi ; pour cela elle prit le parti de Condé. Le roi envoya un exempt, qui fut éconduit; celui-ci revint avec vingt soldats pris à Nontron ; cette fois la dame de Chabans menaça de faire tirer sur la petite troupe ; alors l'exempt, avec cinq à six cents hommes, fit le siège en règle ; il y eut des blessés de part et d'autre ; la dame et son chapelain firent le coup de feu, mais force resta à la loi, et la dame de Chabans, pour sa sûreté, dut se faire descendre de l'une des tours au moyen de longues cordes.

Digitized by Google

Les eaux fortes exécutées par M. Sadoux sont nombreuses et habilement faites ; elles reproduisent les châteaux dans leur ensemble d'abord, et ensuite dans leurs détails les plus intéressants.

E. DE BARTHÉLEMY.

—

Le Petit-Trianon, *histoire et description*, par Gustave DESJARDINS, Versailles, L. Bernard, 1885, gr. in-8o, de 470 p., avec grav. et planches.

Jusqu'en 1749, devant le Grand-Trianon, fondé par Louis XIV à la fin du XVIIe siècle, s'étendait une plaine dans laquelle Louis XV acquit un espace de terrain, en forme de trapèze, dans lequel il établit, pour se distraire et plaire à Mme de Pompadour, ce qu'alors on appelait une ménagerie. C'était une sorte de ferme dans laquelle on réunissait des vaches, des moutons et des volailles, où l'on jouait au villageois et buvait du lait ; bien entendu que cet établissement rural était complété par des constructions dignes des personnages qui y venaient, et que, bientôt, on y établit un *potager* dans lequel on réunissait les arbres et les plantes apportés de tous les points du globe. La nouvelle ménagerie de Trianon, appelée aussi le *jardin de la ménagerie de Trianon*, le *nouveau jardin du roi*, l'*ermitage* ne devint le Petit-Trianon que plus tard, probablement lorsque Louis XV y construisit le château qui y existe encore.

M. Desjardins, en entreprenant l'histoire de ce coin de terre, n'a pas seulement fait une monographie intéressante, révélé une foule de faits inédits, rectifié des erreurs accréditées et sans cesse répétées ; il a jeté un jour inattendu sur l'histoire de France à la fin du XVIIIe siècle ; le Petit-Trianon est le théâtre d'événements dont les conséquences eurent une énorme influence sur la fin de la monarchie et sur le déchaînement de la tempête révolutionnaire. A plusieurs reprises, nous avons entendu des critiques protester avec une certaine ironie contre la patience infatigable des archivistes paléographes qui ne cessent de recueillir et de publier des documents inédits ; il semblerait, à les entendre, que l'on soit menacé d'une inondation de documents destinés à étouffer la littérature. Je ne sais si ces critiques si spirituels, armés de plumes qui écrivent si bien, ne sont pas, à leur insu, dominés par le dépit de ne pouvoir lire et comprendre dans leur forme ancienne les pièces d'archives; mais convenons qu'ils seraient pris au dépourvu si quelques paléographes ne venaient pas leur déchiffrer et leur traduire ces grimoires. Bien que l'on travaille de seconde main, il est indispensable d'être pourvu de matériaux qui éclairent les questions et aident à rectifier des erreurs ; et ces matériaux il faut que des chercheurs autorisés les trouvent et les mettent à la portée de ceux qui préfèrent peut-être la rhétorique à l'érudition. — Hâtons-nous de dire que M. Desjardins a su, dans son livre, prouver qu'un ancien élève de l'École des chartes pouvait être un véritable érudit et un écrivain délicat ; il a le talent de dissimuler le travail de l'archiviste, et il ne donne que la quintessence des innombrables documents qu'il a feuilletés le premier.

L'ouvrage est divisé en trois parties : le *Jardin français*, c'est le règne de Louis XV soumis aux caprices de Mme de Pompadour, puis de Mme du Barry ; le *Jardin anglais*,

Digitized by Google

première période de la vie royale de Marie-Antoinette; le *Hameau*, seconde et dernière période de la vie de cette infortunée princesse.

Nous ne saurions entrer dans le détail de tout ce que le lecteur peut apprendre dans ce volume, enrichi de plans, de gravures et d'*héliochromies* qui sont, croyons-nous, les premiers spécimens d'une découverte due à M. Dujardin, l'habile artiste qui a su faire faire de si remarquables progrès à l'héliogravure. Les constructions de la nouvelle Ménagerie et du palais du Petit-Trianon, l'établissement des jardins, d'abord botaniques, puis français, anglo-chinois, anglais ; la création d'une ferme modèle ; toutes ces innovations faites pour amuser une reine dont les goûts variaient facilement, eurent en réalité une influence notable sur l'horticulture, l'agriculture ét les arts. Lorsque le jardin botanique, sur lequel tous les spécialistes de l'Europe avaient les yeux fixés, fut supprimé au Petit-Trianon, toutes ses collections allèrent enrichir le Jardin des Plantes, à Paris.

Nous assistons aussi à la vie que Marie-Antoinette avait adoptée dans son domaine favori ; nous voyons toutes les intrigues de cour qui s'y ourdirent ; la reine y était souveraine ; elle y avait ses favorites et ses courtisans ; elle y jouait à la paume et figurait dans des comédies, au préjudice de la majesté imposée à son rang ; il est question de la fameuse histoire du collier ; ce qu'en dit M. Desjardins ne fait que corroborer ce que l'on sait déjà de l'infâme machination inventée contre la reine et qui fut encore exploitée par le tribunal révolutionnaire.

De la lecture attentive de ce livre, il résulte que Marie-Antoinette comme reine, fut une princesse qui, lorsqu'il s'agissait de se récréer, ne calculait pas la dépense qui pouvait en résulter. Lorsqu'elle voulait réaliser un projet, conctruction de palais ou de jardin, organisation de fêtes et que des raisons d'économies lui étaient présentées, elle se révoltait, et, au besoin, imposait son caprice, sans songer aux conséquences politiques ; la chute de Turgot fut probablement l'un des effets de ces caprices Le jour où, forcée de voir la réalité, la reine voulut faire des réformes, elle ne réussit qu'à mécontenter ces favoris que jusque-là elle avait comblés et qui devinrent des ingrats.

C'est dans cette vie du Petit-Trianon que l'on peut apprécier, une fois de plus, le triste sort imposé aux chefs d'état lorsqu'ils ne peuvent se soustraire aux courtisans. Là, on voit en grand ce qui se passe sous nos yeux dans ce que l'on est convenu d'appeler *le monde ;* la malveillance, l'intrigue, les efforts incessants pour écarter les amis dévoués qui pourraient révéler la verité ; le masque du dévouement servant à tirer à soi le plus de profit; l'absence complète de reconnaissance ; enfin, ce qui est de tout temps, ce qui se voit dans toutes les classes de la société chez les personnes qui sont trop dominées par le désir de s'amuser, l'absence de prudence dans les relations au point de vue de la moralité des gens que l'on admet dans son intimité.

Comme je le disais au début, le livre de M. Desjardins est d'un intérêt poignant pour le lecteur qui étudie la fin du siècle dernier ; il fait connaître la reine Marie-Antonette, qui eût été toute autre si sa vie n'avait pas été unie à celle de l'in-

Digitized by Google

fortuné Louis XVI ; il ajoute une preuve de plus à celles qui condamnent, devant l'histoire, la monstrueuse sentence du tribunal révolutionnaire.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

—

Menotey depuis l'époque gauloise jusqu'à la Révolution, par l'abbé JACQUES. Lons le Saunier, in-8° de XIII-292 p.

Cette histoire d'un obscur village franc-comtois, situé aux limites des deux Bourgognes, a été composée avec soin par le curé actuel, sur les pièces déposées aux archives communales et départementales. C'est dire qu'elle n'existe guère pour nous que depuis la fin du moyen âge, et néanmoins elle nous reporte en plein temps féodal, car les luttes de la communauté avec les seigneurs laïque et ecclésistique, les contestations au sujet de la dîme, les procès de toute sorte y reparaissent presque à chaque page. Si restreint que soit l'intérêt de semblables récits, il faut les encourager, et souhaiter que chaque commune ait devant les yeux un tableau aussi complet de son passé, ainsi que toute famille bien née a sa généalogie. M. l'abbé Jacques, en publiant le résultat de ses recherches érudites, a donc rendu service à ses paroissiens comme à la mémoire de ses prédécesseurs. Seulement, pourquoi ces détails sur la Gaule qui ouvrent le volume, et qui ne suppléent guère à l'histoire ancienne de Menotey ? Pourquoi ces dissertations sur les grands événements de la Révolution, qui le ferment non moins inutilement ? Une notice de ce genre, si étendue qu'elle soit, doit exclure ces généralités aventureuses, propres à la grande histoire, et dont le moindre défaut, dans une œuvre d'érudition, est d'être des digressions superflues.

L. P.

—

Notice sur Semur-en-Auxois, par J. LEDEUIL. Nouvelle édition ornée de quatorze dessins à la plume, par G.-H. Daloz et d'un plan. Semur, chez tous les libraires, et à Paris, chez Alphonse Picard, 1884, in-8° de 78 p.

Quelle que soit la date de la fondation de Semur, date impossible à préciser comme pour la plupart des villes de France, on trouve pour la première fois une mention de cette localité, en 606, dans un acte relatif à l'abbaye de Savigny. Dès cette époque Semur (*Castrum sine muro*) avait une certaine importance, qui se développa peu à peu dans les siècles suivants. Aussi n'eût-il pas été hors de propos d'entrer dans quelques détails sur les seigneurs particuliers qui, au nombre de onze, se sont succédés dans la possession de cette terre, depuis le milieu du Xe siècle jusqu'à la fin du XIIIe. Mais M. Ledeuil n'a voulu, sans doute, dans sa brochure, donner qu'un résumé succinct de l'histoire de Semur, et il faut prendre cette œuvre de seconde main comme un simple commentaire du plan et des dessins qui l'accompagnent.

Les dessins à la plume de M. G.-H. Daloz sont souvent durs et manquent parfois de perspective ; cependant ces critiques ne s'adressent pas à la reproduction de la Porte Guillier, dont la bonne exécution prouve que l'artiste a, quand il le veut, un talent réel à son service.

Malgré toutes les réserves que nous croyons devoir faire, il serait

Digitized by Google

désirable que toutes nos petites villes possédassent des « guides pittoresques » aussi intéressants, et les touristes seront heureux de consulter la Notice de M. J. Ledeuil.

Les érudits en seront-ils aussi satisfaits ? Nous en doutons, car l'auteur est trop bref sur beaucoup de points importants. Il se contente, par exemple, de mentionner la charte de commune accordée à Semur, en 1276, par Robert II, duc de Bourgogne, sans même donner une analyse sommaire de ce précieux document, et les détails relatifs aux neuf couvents ou communautés supprimés lors de la Révolution ne remplissent pas deux pages !

En résumé cette « nouvelle » édition demande encore de nouveaux et nombreux perfectionnements, et M. Ledeuil, pour rendre son travail réellement utile, devra le compléter, recourir directement aux sources et citer avec plus de soin les ouvrages qu'il a compilés, enfin retrancher certains passages qui renferment des déclamations banales contre les moines du XIIe siècle, et les remplacer, — ce qui sera bien plus intéressant, — par quelques indications biographiques sur les hommes distingués nés à Semur, tels que Saumaise et Gueneau de Montbeillard.

EMILE TRAVERS.

—

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. — Tome XIII. Paris, A. Picard ; Saintes, Mortreuil, 1885, gr. in-8° de 504 p.

On trouve dans ce volume : 1° la liste des membres de la Société (près de trois cents) ; 2° quinze chartes extraites des archives de M. le duc de la Trémoille (château de Thouars), lesquelles embrassent une période de plus de cent cinquante ans, de 1215 à 1368, et concernent toutes une même famille, celle des Vigier, seigneurs de Faye, près Saintes, et de Dompierre en Aunis, et sont publiées par M. Denys d'Aussy, qui a mis en tête une notice sur la seigneurie de Faye (p. 17-68) ; 3° divers documents relatifs à Éléonore Desmier d'Olbreuze, duchesse de Brunswick-Lunebourg et Zell (1675-1729), où l'on remarque les noms de Louis XIV, du roi de Prusse Frédéric-Guillaume Ier, de Leibniz, de Héraud de Gourville, etc., publiés par le vicomte Horric de Beaucaire, l'auteur d'*Une mésalliance dans la maison de Brunswick* (1884), précédés d'une gravure qui est une heureuse reproduction du beau portrait de la duchesse conservé au musée des Guelfes à Herrenhausen (p. 69-180) ; 4° huit lettres et une harangue du comte de Cominges (Gaston Jean-Baptiste), ambassadeur extraordinaire de France en Portugal, 1657-1659, publiées par celui qui écrit ces lignes, documents que l'on peut rapprocher de la relation et des lettres du même personnage insérées dans la *Revue des questions historiques* du 1er octobre 1871 (p. 181-208) ; 5° *Fénelon en Saintonge et la révocation de l'édit de Nantes, 1685-1688*, études et pièces publiées par M. André Lételié et qui complètent les recherches de 1874 sur la *Mission et la chaire de Fénelon à la Tremblade* de MM. Louis Audiat et J.A. Lételié (p. 209-334) ; 6° *Crazannes en Saintonge* 1312-1789, documents publiés par M. Denys d'Aussy, avec une gravure qui représente une admirable cheminée du château de Crazannes (p. 335-370) ; 7° Saint Vincent de Paul et sa congrégation à Saintes et à Rochefort 1642-1746, étude et

Digitized by Google

documents publiés par M. Louis Audiat (p. 371-472) ; 8° table onomastique (p. 473-499) par M. Hippolyte de Tilly, qui met, tous les ans, dans une tâche ingrate, un zèle et un soin dont lui sauront gré surtout ceux qui savent par expérience ce qu'impose de fatigues une table de ce genre, quand elle est bien faite.

Nous ne pouvons indiquer tout ce que ces divers documents apportent à l'histoire d'additions et de rectifications (pour ce qui regarde ces dernières, voir particulièrement une note de la page 25 au sujet d'une erreur du *Gallia Christiana* touchant l'évêque de Saintes, Pontius II et une note de la page 357 au sujet d'une erreur de la *France protestante* touchant Mme de Brisambourg). Qu'il nous suffise de dire que, soit en ce qui regarde la Saintonge même, soit en ce qui regarde ces grands hommes qu'on appelle saint Vincent de Paul et Fénelon, le XIIIe tome des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* est un des plus précieux d'une collection qui devient de plus en plus chère aux érudits.

T. DE L.

—

Archives historiques du département de la Gironde, t. XXI-XXII. *Comptes de l'Archevêché de Bordeaux*, publiés par LEO DROUYN. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1881-1882, 2 vol. in-4 de XII-706-885 p. (Volumes distribués en 1883-1884.)

Un érudit dont l'éloge n'est plus à faire, M. Drouyn, vient de publier pour la Société des Archives historiques de la Gironde ce qui nous reste des comptes de l'Archevêché de Bordeaux au XIVe siècle. Ce n'est pas une petite affaire que la transcription et la correction d'une série aussi considérable de textes hérissés de noms propres et de chiffres, et il a fallu toute l'ardeur au travail, toute la sience archéologique et paléographique de l'editeur, son incroyable patience et son généreux désintéressement pour mener à bon terme, tout en continuant d'autres travaux, les *Variétés Girondines* par exemple, une entreprise aussi ardue.

Il est absolument impossible de donner, dans un compte-rendu nécessairement bref, l'analyse même sommaire des deux volumes publiés par M. Léo Drouyn. La division des matières y est infinie. On s'en fera l'idée quand on saura que la table des noms d'hommes, de lieux et d'objets ne remplit pas moins de cent soixante-seize pages de petit texte à deux colonnes. Je ferai remarquer seulement que les comptes de l'Archevêché fournissent une somme énorme de renseignements précieux sur la personne et la vie de neuf prélats bordelais, leurs revenus et leurs charges, le train de leur maison, leur famille et leurs officiers, leurs voyages, les synodes qu'ils ont tenus, leur officialité, leurs rapports avec le pape, leurs suffragants, les seigneurs et les nobles; mille détails sur la vie privée et les usages au XIVe siècle, le costume, l'alimentation, l'agriculture, sur la valeur et les variations des monnaies, sur la géographie du diocèse, le vocable et la circonscription des paroisses. On y trouve enfin quelques échos des graves événements politiques qui se passèrent en Guyenne en ce temps. Les comptes sont rédigés en latin, mais leurs rédacteurs n'ont pas totalement répudié l'idiome bordelais du XIVe siècle, et les philologues y trouveront à glaner quelques mots gascons peu connus.

M. Léo Drouyn ne s'est pas con-

Digitized by Google

tenté de transcrire et de publier ces textes si curieux, il les a fait précéder (tome I, p. I-XIII) d'une introduction très sobre et très nourrie qui fournit, entre autres détails, tous les renseignements désirables sur les registres des comptes appartenant actuellement aux Archives départementales de la Gironde ; il les a fait suivre (tome II, p. 647-691) d'un *Aperçu général* qui donne l'idée bien nette du genre d'intérêt qu'ils peuvent offrir : une assez longue série de paragraphes précédés d'un titre en gros caractères, série où l'on aurait pu souhaiter un ordre plus rigoureux, groupe les renseignements les plus importants pour l'histoire générale, la vie des archevêques, les personnes et les objets mentionnés. Vient ensuite p. 692-704) une table de près de trois cents mots inconnus à DuCange et fournis par nos comptes, enfin l'index alphabétique que j'ai déjà signalé.

Ces quelques lignes suffiront pour édifier le lecteur sur la haute valeur du dernier travail de M. Léo Drouyn et pour faire comprendre l'étendue de la contribution nouvelle que le vaillant érudit vient d'apporter aux études historiques.

ERNEST ALLAIN.

—

Archives historiques du Département de la Gironde. T. XXIII. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1883, in-4° de XXIV-600 p.

Le tome XXII des *Archives Historiques de la Gironde* porte la date de 1883, mais en réalité il a été distribué en décembre 1884. Il renferme cent soixante-trois documents : le plus ancien est de 1137, le plus récent est daté de 1805. Ils ne forment point série et sont publiés sans ordre défini ; leur provenance est très variée, les collections particulières ayant été mises à contribution aussi bien que les dépôts publics. Deux tables fort bien faites, l'une chronologique et analystique en tête du volume, l'autre alphabétique à la fin, rendent les recherches très faciles.

Le texte le plus important à tous égards est *l'Inventaire des titres qui se trouvent au trésor de l'Archevêché de Bordeaux.* Il appartient actuellement aux Archives du département. C'est là qu'on a transcrit le fameux Journal de visite pastorale de Bertrand de Goth en 1304-1305. Ce document, capital pour la question longtemps controversée de l'entrevue de Saint-Jean d'Angély et de l'élévation au pontificat de Clément V, a donné lieu à des discussions très vives entre les critiques qui se sont occupés de la vie de ce pape. Il est publié *in extenso* pour la première fois aux p. 305-340 de notre volume.

Il faudrait transcrire la plus grande partie de la table chronologique pour signaler tous les documents offrant un véritable intérêt pour l'histoire générale et l'histoire locale. Il vaut mieux rendre hommage encore une fois au zèle déployé par la société des Archives Histotoriques qui, sous l'impulsion intelligente de son fondateur, M. Jules Delpit, a déjà publié des milliers de pièces et donné le branle dans le sud-ouest à un mouvement historique des plus féconds. Les Sociétés des Archives de la Saintonge et de la Gascogne sont bien les filles de la Société bordelaise et des filles qui lui ont fait grand honneur.

E. A.

—

Digitized by Google

Etude historique sur les Relations de la France et du Royaume de Siam, de 1662 à 1703, d'après les documents inédits des Archives du Ministère de la Marine et des Colonies, avec le fac-simile d'une carte du temps ; par Lucien LANIER, professeur agrégé d'histoire au Collège Rollin. Versailles, E. Aubert, 1883, in-8° de 208 p.

L'ensemble des relations de la France et du royaume de Siam, sous le règne de Louis XIV, forme un des chapitres intéressants de notre histoire diplomatique et coloniale. Beaucoup de critiques et d'historiens, pour s'être arrêtés à la superficie des choses et à quelques épisodes piquants, ont feint de ne voir dans ces projets sérieux de domination en Asie qu'une fantaisie du grand Roi ou une flatterie bien imaginée de ses courtisans : Voltaire, qui termine le *Siècle de Louis XIV* par d'agréables plaisanteries sur les cérémonies chinoises et les fureurs du prosélytisme chrétien, a consacré une trentaine de lignes d'une légèreté excessive aux ambassades siamoises; Sismondi en expédie le récit en dix lignes, et Dareste, d'ordinaire plus consciencieux, en une seule ; Henri Martin se distingue par la netteté de son opinion et la clairvoyance de son jugement, mais, comme tous ses prédécesseurs, il s'en tient aux deux ambassades de 1685 et de 1687 : les tentatives postérieures lui échappent. Un grand nombre de documents inédits, sans compter plusieurs ouvrages imprimés dès le XVIIe siècle, ont permis à M. L. Lanier de rectifier et de compléter cette histoire, à laquelle des événements récents ont donné un regain d'actualité. L'auteur a pu démontrer qu'il s'était agi d'un essai réfléchi de protectorat français en Indo-Chine ; Louis XIV eut en vue les intérêts politiques et commerciaux de la France, et surtout le triomphe du christianisme ; malheureusement, l'affaire fut engagée sur la foi de promesses équivoques et d'espérances chimériques ; les divisions des Français, la jalousie des Jésuites et des Missionnaires apostoliques, les intrigues des Hollandais, celles même des Anglais, enfin une révolution de palais, firent aboutir à un misérable échec les négociations et l'expédition militaire des Français. La brochure de M. Lanier nous semble avoir épuisé la question; elle est faite à un point de vue sérieux, et elle est écrite avec autant d'esprit que les plus légères qui aient paru sur la question ; on la lit avec plaisir d'un bout à l'autre. Tous nos compliments à l'auteur, de qui nous signalerons, du même coup, l'excellent choix de *Lectures géographiques* publié chez Belin : cet ouvrage classique, véritable manuel des questions géographiques et coloniales, pourrait viser beaucoup plus haut que les élèves auxquels il est destiné.

ALFRED BAUDRILLART.

—

L'Expansion de l'Angleterre, par J. R. SEELEY, trad. de J. B. Baille et Alfred Rambaud. Paris, Armand Colin, 1885, in-12 de LIII-368 p.

A cette question : que deviendra l'empire colonial anglais ? les hommes d'étude, comme les hommes d'état, essaient de répondre. M. Seeley, professeur à l'Université de Cambridge, l'a récemment traitée en une double série de *lectures* où il a demandé tour à tour à l'histoire, à la géographie et à la politique les moyens de convaincre et de charmer

Digitized by Google

ses auditeurs. Non seulement il ne réclame point, comme son ancien collègue d'Oxford, l'ultra-libéral M. Goldwin Smith, l'abandon d'une partie des colonies anglaises, mais il souhaite l'établissement d'une *plus* grande Bretagne, en d'autres termes d'une vaste confédération, embrassant à la fois la métropole et toutes les colonies de sang britannique ou européen. Quant à l'Inde, en raison des races qui y dominent, elle doit rester soumise à un régime particulier. M. Seeley soutient sa cause avec abondance et chaleur ; on souhaiterait çà et là dans son exposition un peu plus de netteté et de précision, et aussi une justice plus exacte rendue aux étrangers sujets de la couronne britannique (v. sur le Canada, p. 61). Néanmoins ses leçons, pleines de faits et de rapprochements instructifs, méritent l'attention de l'historien, quand ce ne serait que comme développement de cette pensée : « Le nouveau monde au XVIIe et au XVIIIe siècles n'est pas hors d'Europe ; il agit à l'intérieur de l'Europe comme une cause de changements politiques illimités (p. 125). » Elles doivent d'autre part fournir un sujet de méditations fécondes à quiconque s'intéresse à la grandeur de notre pays. Si nos voisins et rivaux songent aussi à tirer parti de la diffusion de leurs colons sous toutes les latitudes du globe, n'est-il pas urgent de constituer une *Plus Grande France,* nécessaire, selon un vœu célèbre de Prévost Paradol, au maintien de notre rang dans le monde ? Telle est du moins la thèse qu'un des traducteurs, M. Rambaud, soutient dans une intéressante préface, fort propre à valoir, parmi nous, au livre de M. Seeley une importance et un succès égaux à ses mérites.

L. P.

Tournai et Tournaisis, par L. CLOQUET, 1884. (*Collection des guides belges.*) Bruges et Lille, Desclée, de Brouwer, in-12 de VIII et 500 p. avec nombreuses planches, relié percaline.

Bruges et ses environs, par W. H. JAMES WEALE, 4e édition. (*Collection des guides belges*). Bruges et Lille, Desclée, de Brouwer, 1884, in-12 de 284 p. et gravures, relié percaline.

Bruges en trois jours : *Promenades dans la Venise du Nord*, par AD. DUCLOS. Bruges, Claeys et Vande Vyvere, 1883, in-12 de 302 p. avec cartes et gravures.

Il y a *guide* et *guide*, comme il y a voyage et voyage. A côté du touriste banal pour qui une excursion plus ou moins éloignée n'est qu'un prétexte à déplacement ou à distraction, qui se borne à parcourir par les voies rapides et les moyens confortables, les plus beaux sites, en donnant à peine un regard distrait et insouciant aux monuments les plus vantés, le véritable voyageur, qui connaît la vérité de l'adage *discitur eundo*, ne se contente pas de jeter un coup d'œil superficiel sur les choses remarquables de la nature et des arts. Il faut à celui-ci d'autres renseignements que ceux des petits volumes qui ont rendu populaires les noms de Joanne en France, de Murray en Angleterre, de Baedeker en Allemagne : l'histoire de la cité, de ses institutions civiles et religieuses, de ses établissements monastiques et hospitaliers, de ses corporations artistiques et industrielles, est trop intimement liée à celle des monuments pour qu'on n'aime à la voir esquissée en même temps que la description architecturale et archéologique des édifices et des trésors artistiques. Des *Guides* de ce genre, à la fois complets,

Digitized by Google

exacts et pratiques ne peuvent guère être l'œuvre que des érudits locaux, joignant à une parfaite connaissance des trésors de leur patrie, l'amour de son passé et de ses gloires. C'est ce qu'ont compris les intelligents éditeurs d'une nouvelle série de *guides belges*, dont nous venons de recevoir les deux premiers volumes, consacrés aux deux villes du royaume qui conservent le plus d'anciens souvenirs, Tournai et Bruges.

Le guide pour *Tournai et le Tournaisis* est dû à M. Cloquet, dont la plume féconde est bien servie par de vastes connaissances archéologiques et historiques. Dans son introduction, l'auteur commence par esquisser les annales de la vieille cité épiscopale qui fut le berceau de la dynastie mérovingienne et demeura jusqu'au XVIe siècle fidèle à la monarchie française : il donne ensuite les renseignements les plus intéressants sur les anciennes industries artistiques de Tournay, spécialement sur celles des tailleurs d'images, des peintres et des dinandiers. Ces pages intéresseront vivement les historiens de l'art au moyen âge. Les anciens édifices religieux et civils encore nombreux, les musées sont ensuite passés en revue : M. Cloquet nous fait connaître à la fois leur histoire et leur importance archéologique. La description de la cathédrale, le plus beau monument d'architecture religieuse du pays, est une vraie monographie de cet imposant édifice. Après avoir parcouru tout ce que la cité tournaisienne offre de remarquable, l'auteur donne une notice succincte sur plus de cent communes avoisinantes, dont plusieurs offrent de l'intérêt. Ce qui ajoute une valeur particulière au *guide* de M. Cloquet ce sont les nombreuses planches qui accompagnent le texte et reproduisent les monuments et objets d'art les plus remarquables. Il est à souhaiter que dans une nouvelle édition l'auteur joigne de bonnes tables onomastiques et analytiques et s'applique d'autre part à corriger les *coquilles* trop nombreuses qui, notamment pour les noms propres et surtout pour les millésimes, embarrassent le lecteur. La bibliographie, si utile dans les ouvrages de ce genre, a été complètement omise.

L'ancienne capitale de la Flandre, la Venise du Nord, où la reine Jeanne de Navarre trouva, à son entrée triomphale, six cents bourgeoises dont le faste éclipsait sa vanité et provoquait sa jalousie, Bruges a conservé dans ses nombreux monuments et ses remarquables trésors artistiques, un dernier et précieux reflet de sa splendeur éclipsée. Aucune ville de Belgique n'a maintenu plus fidèlement ce cachet pittoresque des cités du moyen âge et c'est à bon droit qu'on l'a nommée la « Nuremberg belge. » — Nul n'était mieux à même de servir de *cicerone* au voyageur, à travers les vieilles rues et les édifices remarquables de la reine des communes flamandes, que M. James Weale, dont le labeur infatigable pendant vingt années, a fait revivre, à l'aide des antiques documents d'archives, l'histoire de cette célèbre pleïade artistique connue sous le nom « d'école de Bruges. » Ce guide pour *Bruges et ses environs* a depuis longtemps conquis les suffrages des touristes. La quatrième édition, qui fait partie de la collection des *guides belges*, a été revue pour être tenue au courant des changements récents : elle est accompagnée de plusieurs planches et vi-

Digitized by Google

gnettes, ainsi que de tables très complètes et telles que nous voudrions en trouver dans tous les ouvrages de ce genre.

Peu de temps avant que parût la nouvelle édition du guide de M. Weale, M. le chanoine Duclos, dont l'érudition historique et la science archéologique sont connues, donnait sous le titre de *Bruges en trois jours*, un itinéraire complet et très bien fait pour la visite des trésors artistiques de sa ville natale. Bien qu'il soit tracé, comme le titre l'indique, sur un plan différent et qui gênera quelque peu le lecteur, cet ouvrage rivalise avec le précédent pour faire connaître et apprécier à leur valeur les merveilles de la vieille cité ; s'il est plus sobre de renseignements historiques, il se distingue en revanche par les charmantes planches qui montrent les beaux spécimens de l'ancienne architecture brugeoise, si gracieuse et si typique : nous ne saurions approuver l'idée de donner une importance égale aux pages-annonces qui parsèment le livre. M. Duclos a eu l'heureuse idée de terminer par quelques renseignements bibliographiques sur la ville ; la liste est cependant trop incomplète, d'autant plus que les notes et renvois aux sources ont été systématiquement écartés. Le volume du savant chanoine rendra de bons services aux touristes qui voudront visiter consciencieusement la vieille cité flamande ; si tous les amis de la science archéologique ne peuvent en réalité faire l'excursion de « Bruges en trois jours » ils auront l'occasion de s'en dédommager en parcourant cet intéressant volume.

BETHUNE DE VILLERS.

—

Documenti di storia italiana— *Codice diplomatico della città d'Orvieto, documenti e regesti dal secolo XI al XV e la Carta del Popolo. codice statutario del commune di Orvieto*, con illustrazioni et note di LUIGI FUMI. — Firenze, Vieusseux, 1884, in-4° de LXXVI—879 p.

Lorsque le marquis Gualterio fit paraître en 1846 la chronique si intéressante du comte de Montemarte, il y joignit en appendice un recueil d'importants documents où ceux qui ont voulu étudier l'histoire de l'Italie au XIVe siècle ont puisé à pleines mains. M. Louis Fumi a repris la publication des documents contenus dans les archives de cette ville, attachée à la cause guelfe dont les vicissitudes sont intimement liées à l'histoire des Papes et à celle de Florence. Dans une introduction qui est un excellent morceau de critique historique, l'auteur examine la valeur des travaux consacrés à Orvieto. L'histoire de Manente est dans sa première partie pleine d'erreurs ; la seconde mérite seule quelque confiance : le vrai et le faux y sont mêlés. Il parle ensuite des faussaires comme Ceccarelli, qui ont encombré l'histoire de leurs productions. Beaucoup plus exacts et dignes d'estime sont les travaux de Cartari et du marquis Marabottini. Une partie des archives a été détruite, mais dans l'archive capitulaire et dans l'archive communale il y a encore un millier de pièces : M. Fumi nous les donne, car s'il range les documents sous sept cent cinquante-cinq numéros, il faut remarquer que plusieurs d'entre eux contiennent une série de pièces. Ainsi le numéro sous lequel sont rangés les brefs de Pie II contient en réalité trente-sept pièces différentes.

Digitized by Google

Soixante-onze documents sont antérieurs à l'an 1200 ; cinq cent vingt concernent le treizième siècle ; cent-quatre-vingt-six-sept le quatorzième. Ces documents, ainsi que la constitution de la commune jurée par le podestat, et la charte du peuple jurée par le capitaine du peuple dont le pouvoir était plus grand que celui du podestat, présentent un ensemble très intéressant de dispositions de droit public interne et externe. On y trouvera de nombreux renseignements juridiques et économiques sur Orvieto et les villes voisines. Plus de soixante sentences de l'Inquisition rendues en l'année 1268 sont curieuses pour l'histoire des Patarins. De nombreuses lettres de Papes montrent leur pouvoir en exercice. Les démêlés entre Guelfes et Gibelins reçoivent ici plus d'une lumière ; les documents sur l'université d'Orvieto et le soin avec lequel les Papes Grégoire XI, Urbain VI. etc., l'enrichissent de privilèges, en règlent le détail de l'organisation, les conditions pour la licence, le doctorat, etc., sont à noter. Cette publication enrichie de notes, d'éclaircissements, fait le plus grand honneur à M. Louis Fumi.

H. DE L'É.

—

Trente-deux ans à travers l'Islam, par Léon ROCHES, ministre plénipotentiaire en retraite. Tome second. Paris, Didot, 1885, in-8° de 503 p.

On sait que les villes saintes de l'Hedjaz, Médine où repose le prophète, la Mecque qui renferme la pierre noire de la Caâba apportée à Abraham par l'ange Gabriel, sont interdites aux chrétiens, sous peine de mort. Au commencement du siècle, un Suisse originaire de Bâle où sa famille est encore représentée, Jean-Louis Burckhardt, fut un des premiers européens qui pénétrèrent dans ces sanctuaires, dont sa parfaite connaissance de la langue arabe et des rites de l'islamisme lui facilita l'accès. L'illusion fut si complète qu'étant mort à son retour au Caire on l'enterra dans le cimetière musulman.

Pour accomplir cette dangereuse entreprise, M. Léon Roches se présentait avec les mêmes avantages et sous le même déguisement. Ce n'est pas à la simple curiosité de l'explorateur que nous devons son voyage, mais à une profonde pensée politique dont il avait pris l'initiative. Pendant son sejour en Algérie, comme interprète de l'armée française, il cherchait, d'accord avec les chefs de tribus hostiles à Abd-el-Kader, les moyens de terminer la guerre. Convaincu qu'il fallait combattre le fanatisme surtout par des armes morales, il résolut, avec l'agrément du maréchal Bugeaud, qui avait une grande confiance dans ses lumières, de parcourir les principaux centres religieux de l'Islam pour solliciter des collèges des plus célèbres interprètes du Koran la *fettoua* ou décision doctrinale autorisant les croyants à cesser contre notre domination une lutte, dont l'expérience avait démontré l'inutilité. L'exécution d'un semblable dessein n'avait chance de réussir, qu'enveloppée d'un grand mystère et l'ancien secrétaire de l'émir reprit le costume turc, auquel il s'était accoutumé pendant plusieurs années. Il commença sa campagne par la Tunisie et l'université de Kaïrouan, dont il obtint, grâces à ses intelligences dans la place, le document qu'il désirait et qui devait servir de point

Digitized by Google

de départ aux approbations postérieures. Au Caire, notre voyageur fut accueilli par le vice-roi Mehemet Ali, dont il nous donne un curieux portrait et qui le couvrit de son influence toute puissante auprès des ulémas.

Mais ces premiers succès, loin de satisfaire M. Roches, l'excitèrent à aller demander une sanction suprême aux docteurs accourus de tous les points du monde mahométan au pèlerinage de la Mecque. Cette périlleuse résolution germait dans son esprit depuis son départ d'Alger. Mais il s'était bien gardé de s'en ouvrir au maréchal Bugeaud, qui eût employé toute son autorité pour le détourner de ce qu'il eût regardé comme un acte insensé. Muni de lettres de recommandation de M. Fresnel, alors consul général de France, pour le grand chérif de la Mecque et quelques hauts personnages de son entourage, il se joignit à la troupe d'un vénérable Muphti, dont il avait promptement conquis l'affection.

Il rencontrait à Yamboâ sur la mer Rouge des pèlerins algériens entassés sur des felouques en butte à toutes sortes de vexations en haine de la France et se promit, dès qu'il serait en mesure de pouvoir le faire, de provoquer des réclamations officielles contre un état de choses préjudiciable non seulement à l'humanité, mais encore à notre influence nationale. A Médine, il retrouvait les traces des dévastations des Wahabites, qui avaient, quarante ans auparavant, dépouillé la mosquée du prophète de ses ornements les plus précieux. Le 23 décembre 1841 il faisait son entré à la Mecque, revêtu du irham, le vêtement traditionnel imposé à ceux qui viennent vénérer le sanctuaire de l'Islamisme. « La Caâba nous apprend notre voyageur, est en même temps une église, une école, une université, un marché, une place publique. » Dans le temps du pèlerinage, ce temple qui offre le curieux spectacle de la réunion de tant de races diverses appartenant à l'Asie, l'Europe et l'Afrique, est comme le centre et le résumé de la vie musulmane. Pendant que les fervents font le tour du monument en récitant à haute voix leur prière, la foule sous les colonnades se livre ouvertement aux plus honteux désordres. Les revenus immenses de la mosquée fondent entre les mains de ceux qui les administrent et la plus minime partie est seule employée à l'entretien du culte. Le nombre des pèlerins diminue avec l'ardeur de la foi, et dans cette station des étrangers beaucoup de maisons tombent en ruines. Du reste l'esprit du lucre y attire plus de gens que le fanatisme. Morne pendant le reste de l'année, la ville déchue est alors animée par une sorte de grande foire, chaque nation a son quartier, où elle étale ses produits spéciaux.

Avec cette puissance de séduction sur les orientaux qui ne s'est jamais démentie durant sa carrière aventureuse, M. Roches poursuivait ses desseins. Dans les cercles toujours plus étendus de ses nouvelles connaissances, sa réputation d'orthodoxie était parfaite, et il jugea le moment opportun de faire usage, avant les grandes fêtes qui terminent le pèlerinage, des lettres d'introduction auprès du grand chérif de la Mecque, obtenues de deux princes Abyssiniens, beaux-frères de ce haut personnage, ainsi que de son ami particulier M. Fresnel, consul de France à Alexandrie. L'autorité du descendant authentique de Mahomet était alors fort ré-

Digitized by Google

duite sous la suzeraineté jalouse de l'Egypte, ce qui a dû se modifier à la suite des derniers événements; mais, sans partager le fanatisme de ses coreligionnaires, son influence religieuse restait fort considérable. Notre voyageur dut se rendre à Taïf, résidence la plus habituelle du grand chérif à cause de la salubrité de la contrée, et c'est là que quelques années plus tard son successeur donnait audience à Charles Didier. On s'entendit facilement, et la *fettoua* de Kairouan fut encore sanctionnée par un medjelès composée d'ulemas de Bagdad, de Damas et des villes saintes. L'intérêt principal des récits découle du sentiment profond de la vue orientale, de la prompte compréhension des mœurs de ces peuples, à laquelle l'observateur avait été préparé par la longue étude des Arabes de la régence d'Alger. Nous avons le tableau pittoresque de la clôture du pèlerinage à Aârafat, où les races de l'Islam campent sans se confondre. D'un côté les graves marchands de l'Inde, de l'autre les nègres soudaniens à la foi naïve, là les tribus de l'Yemen et de l'Hedjaz, ensuite les Africains de la Méditerranée, puis les mendiants et les débitants ambulants se glissant au milieu de la foule bruyante. Depuis des siècles la place de chaque groupe est assignée par la tradition dans ce camp éclairé par les feux de bivac, où retentissent les grognements des chameaux. La solennité allait prendre fin avec le sermon du Khatib de la Mecque, lorsque Léon Roches, dénoncé comme chrétien par deux déserteurs algériens, se trouva subitement en butte aux fureurs d'une populace fanatique, qui l'eût certainement massacré. Heureusement le grand chérif, dont la prévoyance veillait sur son hôte, le fit enlever, au milieu du tumulte, par ses cavaliers noirs. Lié sur un cheval, il fut, sans autre explication, emporté, en pleine nuit, jusqu'à Djeddah, où une felouque, traversant la mer Rouge, le déposa sur la côte égyptienne. Dépouillé de tout pendant son sommeil, il se donna pour un modeste écrivain public et descendit la vallée du Nil, gagnant quelque menue monnaie à composer des talismans pour les almées et les femmes de fellahs, suivant les caravanes anglaises dans la visite des grandes ruines historiques. C'est un des épisodes, que j'ai entendu le plus souvent raconter au diplomate dauphinois, avec une abondance de curieux détails.

Revenu à Alexandrie, il eût dû se présenter à M. Fresnel, dont la recommandation venait de lui sauver la vie et se faire rapatrier en France ou tout au moins en Algérie. Mais, dans ces vives imaginations, les retours sont brusques. Depuis longtemps le rôle de pseudo musulman pesait à sa conscience. Il résolut de chercher à Rome le pardon et l'apaisement. Avec une ferveur de néophyte, il eut un moment le projet d'entrer chez les Jésuites. Grégoire XVI, qui l'accueillit avec bonté, se refusa à admettre cette vocation trop prompte, et le rendit à l'armée française dont il n'avait pas cessé de faire partie.

L'interprète général reprend donc, sur la terre algérienne, la vie de combat et de négociations, où les bons effets de la *fettoua* de Kairouan ne se font pas attendre. Nous assistons aux derniers efforts, à la chute d'Abd-el-Kader. Si cette partie de l'ouvrage n'est plus aujourd'hui absolument neuve, M. Roches ne doit

Digitized by Google

s'en prendre qu'à lui même, puisqu'il a déjà fourni à M. d'Ideville tant de renseignements importants pour l'histoire du grand capitaine.

A. DE G.

—

Simples notes sur Pierre de Sébiville, *premier prédicateur de la Réforme à Grenoble*, par A. PRUDHOMME, archiviste de l'Isère, Bourgoin, 1884, in-8° de 48 p.

Le personnage auquel est consacrée cette brochure n'était connu que par quelques lettres publiées par M. Herminjard dans la *Correspondance des Réformateurs*. Les renseignements inédits que M. Prudhomme a tirés des Archives municipales de Grenoble jettent une vive lumière sur la période intéressante de la vie de Pierre de Sébiville.

C'est une étrange figure que celle de ce religieux à l'éloquence emportée, au caractère mobile et impétueux. Sébiville nous apparait d'abord sous l'habit blanc des moines de Citeaux, qu'il laisse bientôt pour se faire Mineur Conventuel. Quand se produit, dans l'ordre de saint François, la réforme qui soumit aux Observantins de nombreux monastères franciscains, Sébiville fit cause commune avec le parti qui repoussait de toutes ses forces et par tous les moyens un retour à l'austérité primitive. Expulsé de son couvent avec les adversaires des Observantins, il demeure à Grenoble dont la population, naturellement ennemie de toutes les nouveautés, lui garde une fidèle affection. Sébiville qui y a souvent prêché, y a gagné une telle popularité que le conseil de ville lui offre un logement dans la maison commune. – C'est parfois pour les religieux un grand malheur qu'un succès trop prononcé. Sibiville, grisé par les applaudissements, manqua de l'humilité nécessaire pour supporter la contradiction. Sans doute il crut, en se révoltant contre l'autorité, satisfaire son orgueil blessé. Visiblement telle fut la cause de sa rapide conversion aux idées protestantes. Un an après son expulsion, en 1523, il prêche le carême à Grenoble, où il fait entendre les doctrines luthériennes. Toutefois, l'évêque use de patience, et ce n'est qu'après un second carême, en 1524, que Sébiville est enfermé dans les prisons épiscopales. Il en sort par une rétractation publique, qui ne l'empêche point d'être banni du diocèse de Grenoble. M. Arnaud, dans son *Histoire des protestants du Dauphiné*, pense qu'il fut brûlé à Grenoble en 1525 ; mais ce dénouement n'est pas suffisamment confirmé par les sources pour être accepté par M. Prudhomme. Cependant, « si l'étude attentive des documents lui permet d'écarter cette hypothèse, il lui est impossible de lui en substituer une autre plus plausible. »

Comment la bourgeoisie grenobloise, plus tard si dévouée au catholicisme, écouta-t-elle avec faveur ce renégat qui lui apportait les premiers enseignements de la Réforme protestante? C'est là un problème dont il n'est pas facile de trouver la solution. Peut-être les mesures violentes dont furent victimes les Mineurs-Conventuels, et parmi eux Sébiville, ne contribuèrent-elles pas médiocrement à augmenter la sympathie dont il était entouré. En tout cas, la notice écrite par M. Prudhomme permet de deviner l'histoire intime de cette âme orgueilleuse. Quiconque s'intéresse aux événements religieux du XVIe siècle lira

Digitized by Google

avec plaisir et profit ces pages trop courtes où l'auteur, dans un style élégant et animé, fait revivre en ce triste personnage le type toujours vivant des esprits inquiets et des ambitieux mécontents.

P. F.

—

Troisvilles, d'Artagnan et les Trois mousquetaires. *Esquisses biographiques et héraldiques, suivies d'une notice sur les deux compagnies de mousquetaires et de la liste de leurs capitaines*, par J. B. E. de JAURGAIN. Paris, Champion, 1884, in-8° de 96 p., tiré à 100 exemplaires numérotés.

Voilà une piquante brochure. Que de gens se sont demandé souvent d'où put venir à l'auteur des *Trois mousquetaires* l'idée de ces trois noms étranges à désinence grecque : Athos, Porthos, Aramis ! Ils ne seront pas médiocrement surpris d'apprendre que ces héros fameux existèrent, que ce furent trois gentilshommes béarnais, et qu'Alexandre Dumas n'inventa en réalité que les noms, pourtant si vraisemblables, de comte de La Fère, de du Vallon, d'abbé d'Herblay.

Armand de Sillègue d'Athos (Athos, petit village situé tout près de Sauveterre de Béarn) ; Jean de Portau ou Portaus ; Henri d'Aramitz, abbé laïque d'Aramitz en la sénéchaussée d'Oléron : tels sont les personnages dont M. de Jaurgain a établi l'identité. Courtil de Sandraz affirmait du reste qu'Athos, Porthos, Aramis, avaient vécu ; c'est en feuilletant les *Mémoires de M. d'Artagnan*, rédigés par lui, que Dumas fut frappé de la consonnance étrange et pittoresque de leurs noms. « Il y avait, dit Tallemant des Réaux, des noms béarnois du pays de Tréville, qui estoient à tuer chien; Boisrobert en fit une chanson ; le roi la trouva admirable.

D'Artagnan appartenait à la famille de Batz de Castelmore, et sa mère était Montesquiou ; il prit le nom de d'Artagnan qui était dans la famille de cette dernière, parce qu'il jugea le sien trop obscur à la cour.

Nous apprécions beaucoup les intéressants détails que nous donne l'auteur sur Troisvilles, dit Tréville, le fameux capitaine-lieutenant des mousquetaires, sur sa famille et sur sa postérité. L'étude biographique et héraldique de M. de Jaurgain nous a, du commencement à la fin, vivement intéressé.

G DE B. D'A.

—

Guillaume Le Clerc, *sieur de Crannes, capitaine de Laval*, 1574-1597, par le comte DE BEAUCHESNE, licencié ès-lettres. Mamers, Fleury et Dangin, 1884, in-8° de 73 p.

Ce titre : *Guillaume Le Clerc, sieur de Crannes, capitaine de Laval*, ne laisse pas assez soupçonner la portée historique du travail de M. le comte de Beauchesne. L'auteur, chose rare, promet peu et donne beaucoup. L'intérêt de sa notice, abstraction faite de nombreux renseignements personnels sur le sieur de Crannes, consiste dans la nouveauté et dans l'importance des pièces qui y sont mises en œuvre. — En réalité, la biographie de Guillaume Le Clerc, personnage assez obscur malgré le rôle qu'il joua lors de la réduction de la ville de Laval sous l'autorité de Henri IV en 1594, n'a été pour M. de Beauchesne que le prétexte ou pour mieux dire le fil conducteur qui lui a permis de grouper des documents d'une valeur incontestable pour l'histoire du Maine à l'époque des guerres de

Digitized by Google

religion, voire même pour l'histoire générale. Les chroniqueurs et les historiens locaux ont raconté en quelques lignes la réduction de Laval sous l'obéissance du Béarnais, au moyen des intrigues qui se tramèrent entre le maréchal d'Aumont, Anne d'Allègre, Guillaume Le Clerc, d'Andigné de Mesneuf, Duchemyn de la Vauzelle et plusieurs autres ; mais tous, sans exception, sont restés muets, faute de documents, sur les circonstances qui précèdèrent, accompagnèrent et suivirent cette réduction. Ils n'ont pas ignoré que d'Aumont avait reçu du roi la mission de chasser les ligueurs des frontières bretonnes, mancelles et angevines, sans connaître néanmoins les curieuses négociations que le maréchal avait, par l'intermédiaire de Guillaume Le Clerc, entamées et poursuivies pendant plusieurs mois avec les habitants de la capitale du Bas-Maine. Les mesures qui furent prises pour assurer la réussite de la tentative des partisans du roi, les détails de cette tentative, la physionomie de Laval pendant les journées des 27 et 28 avril 1594, en un mot tout un ensemble de faits grands et petits était resté caché aux yeux de tous. Il y avait là dans l'histoire de Laval au XVIe siècle une regrettable lacune que le travail de M. de Beauchesne vient de combler heureusement.

La guerre se prolongea longtemps après la réduction de la seconde ville du Maine. L'auteur de *Guillaume Le Clerc* apporte sur cette dernière période de la Ligue dans nos contrées de nouvelles et curieuses données qui suppléent au laconisme forcé des historiens manceaux. Il nous montre les châteaux forts du pays lavallois, comme le Mesnil-Barré et la Motte de Sougé, mis, par les ordres du maréchal d'Aumont et du marquis de Lavardin, à l'abri d'un retour offensif d'ennemis qui épient l'occasion favorable de s'emparer de quelque bonne place, et les efforts tardifs des derniers partisans de l'Union voulant jusqu'en 1597 raviver une lutte désormais impossible.

Sans qu'il soit besoin d'insister davantage, on voit que la soi-disant biographie de Guillaume Le Clerc présente un intérêt véritablement historique. Non seulement M. le comte de Beauchesne a jeté un jour nouveau sur une des plus intéressantes époques de l'histoire du Maine, mais il a encore publié des documents d'une réelle importance pour l'historien futur qui tentera de raconter la vie, non plus cette fois de Guillaume Le Clerc, le héros lavallois, mais du maréchal d'Aumont, un des plus utiles auxiliaires du roi Henri IV.

A. LEDRU.

—

La Vie de Rotrou mieux connue. *Documents inédits sur la Société polie de son temps et la querelle du Cid*, par Henri CHARDON, conseiller général de la Sarthe, vice président de la Société historique du Maine, ancien élève de l'Ecole des chartes, officier d'Académie. Paris, A. Picard ; Le Mans, Pellechat, 1884, grand in-8° de 268 p., tiré à 130 exemplaires.

Quoique Rotrou ait été l'objet, en ces derniers temps, de nombreux travaux parmi lesquels on peut citer surtout après ceux de MM. Guizot, A. F. Didot, Jarry, Edouard Fournier, Saint-René Taillandier, etc., ceux (1882) de MM. Félix Hémon, Merlet, Léonce Person, de Ronchaud, l'histoire de sa vie reste encore à faire. M. Chardon n'a pas voulu nous donner une biographie complète de l'auteur de *Venceslas*. Tout en sui-

Digitized by Google

vant, dit-il (p. 9,) la trame de sa vie, et en ayant grand soin de mettre des dates certaines et de l'ordre dans le récit de chacune de ses principales actions, ce qu'on a, trop souvent, omis de faire jusqu'ici, je me suis proposé avant tout d'étudier les particularités les moins connues de cette courte et obscure existence, me donnant bien garde de préférer la route battue aux découvertes du sentier. L'habile critique indique ainsi les points principaux sur lesquels ont porté ses patientes et heureuses investigations : la famille de Rotrou, Rotrou auteur de la troupe de l'hôtel de Bourgogne, ses protecteurs, et parmi eux spécialement la comtesse de Soissons, Anne de Montafié, le cardinal de Richelieu et le comte de Belin ; son séjour dans le Maine, son rôle dans la querelle du Cid, et enfin ses relations avec l'hôtel de Rambouillet. M. Chardon ajoute qu'il ne s'est pas refusé de faire, en chemin, plusieurs excursions à travers l'histoire du théâtre contemporain dont on a trop isolé Rotrou, et qu'il a rapporté de son enquête plus d'une pièce de vers inédits du jeune poète. Voici comment (p. 9) il caractérise ses recherches et nous invite à l'accompagner dans ces voyages d'explorations et de découvertes : « Au lieu de continuer à écrire le roman de Rotrou, j'ai voulu autant que possible arriver à sa vie réelle. Peut-être sur quelques points se prendra-t-on à regretter la légende, et m'en voudra-t-on de venir jeter le trouble dans de vieilles *croyances littéraires*, prêtant à de magnifiques lieux communs ; mais j'ai le souci de la vérité avant tout, et la haine du convenu. Que ceux qui ne craignent pas d'être étonnés, désorientés même, veuillent donc bien prendre la peine de me suivre jusqu'au bout de cette étude. »

Les promesses si spirituellement formulées dans ce passage où se trouve seulement un mot inexact, le mot *peine*, auquel tous les lecteurs du livre substitueront un mot bien différent, sont tenues tout de suite. Dès la page suivante, nous sommes en plein dans le *nouveau*, nous voyons les *additions* les plus imprévues se mêler aux rectifications les mieux justifiées. Que l'on en juge par cette citation (pp. 10, 11) : « Chose étonnante ! On n'a pas même jusqu'ici le nombre exact des enfants nés du mariage de Rotrou avec Marguerite Camus, fille de noble homme Jehan Camus, conseiller du roi et élu en l'élection de Mantes et d'honorable femme dame Françoise Apoil (les noms et qualités des parents de la femme de Rotrou sont ici donnés pour la première fois). Pendant longtemps on n'a connu que la naissance de trois des enfants du poète. Vint M. Merlet qui, dans son *inventaire des Archives départementales d'Eure-et-Loir*, releva celle d'un quatrième enfant, que M. Person s'empressa de citer d'après lui.... Eh bien ! Rotrou ne fut pas simplement père de quatre enfants ; il en eut six bien comptés :

Jean-Baptiste, né le 8 août 1641.

Françoise-Marie, née le 22 juin 1643.

Jean, né le 24 décembre 1644.

Elisabeth, née le 23 septembre 1646.

Claude, né le 15 décembre 1647.

Marguerite, née le 17 décembre 1648. »

Un peu plus loin (p. 13-14), M. Chardon établit, d'après deux actes de baptême de la paroisse Saint-Pierre de Dreux, non reproduits par M.

Digitized by Google

Merlet et restés inédits jusqu'à ce jour, que le père de Rotrou était mort dès 1641, puisque sa femme Élisabeth Facheu, était veuve alors et de plus qu'il devait être marchand bourgeois à Dreux. il ajoute que si Rotrou a des droits authentiques à la qualification de noble homme qu'il a reçue bien souvent, c'est seulement en vertu de sa qualité de gentilhomme ordinaire du cardinal de Richelieu.

Nous négligeons une foule de renseignements curieux donnés par M. Chardon sur les premiers poèmes de Rotrou, notamment sur *Cléagénor et Doristée*, tragi-comédie tirée d'un roman portant le même titre, publié à Paris en 1621, resté inconnu de tous les biographes et de tous les critiques du poète, et qui n'a pas même été cité par l'auteur du *Manuel du libraire*, ainsi que sur diverses épitres et stances placées en tête de tels et tels recueils du temps, pittoresquement comparés (p. 37) aux broussailles inexplorées et inabordables d'une forêt vierge ; mais nous signalerons l'élucidation complète (p. 38 et suiv.) d'un épisode assez obscur de la vie de Rotrou, devenu en 1632 fournisseur attitré de la troupe de comédiens de l'hôtel de Bourgogne. M. Chardon explique fort bien cette phrase de l'honnête Chapelain : « Je suis marri qu'un garçon de si beau naturel ait pris une servitude si honteuse... » L'auteur de *Saint-Genest* était devenu *poète à gages* et était entré dans une sorte de vie de bohême au sujet de laquelle il est permis de rappeler le mot de Virgile : *Malesuada fames et turpis egestas*. M. Chardon a bien fait de témoigner, au nom de son héros, une vive reconnaissance à ceux qui l'aidèrent à secouer ce joug indigne de lui (p. 46) : « Merci donc à ceux qui ont contribué à sa délivrance; au comte de Fiesque, à Chapelain, au cardinal de Richelieu et surtout au comte de Belin. » La biographie de ce dernier, qui remplit tout le chapitre quatrième (p. 82-104) et déborde même dans le chapitre suivant (p. 105-140), est un morceau aussi excellent qu'intéressant. On n'avait presque rien dit sur ce « grand seigneur manceau qui mérite d'avoir sa place dans l'histoire de la société polie du temps : » M. Chardon a tout dit sur ce Mécène si intelligent et si généreux qui ne fut pas seulement le protecteur de Rotrou, mais encore celui de Mairet, de Scudéry, de Mondory et du théâtre du Marais. Nous avions annoncé (*Lettres de Chapelain*, tome I, p. 94, note 1) la future biographie détaillée du comte de Belin, et nous y avions renvoyé nos lecteurs « en toute sécurité. » M. Chardon nous a prouvé que nous avions eu raison de lui accorder la plus large confiance. Une des parties les plus neuves et les plus importantes de l'étude consacrée au délicat amateur, c'est celle où le savant biographe examine cette question : « Quelle part prirent à la polémique soulevée par le fameux chef-d'œuvre de Corneille, M. de Belin et Rotrou lui-même ? » L'examen d'une telle question était d'autant plus nécessaire que, comme le constate M. Chardon (p. 109, « il reste encore bien des points obscurs dans la polémique du *Cid*, » et « qu'on ne connaît ni les auteurs de la plupart des pièces de cette polémique, ni les personnages auxquels elles font allusion. » M. Chardon a cru reconnaître le comte de Belin dans le personnage « de grande qualité » qui, à côté du cardinal de Richelieu,

Digitized by Google

avait pris parti, ainsi que Charleval, contre le grand Corneille. Il se demande avec hésitation s'il n'y aurait pas lieu d'attribuer au comte de Belin *le Discours à Cliton sur les observations du Cid*. Enfin il est fort tenté de regarder Rotrou comme l'auteur de l'*Incognu et veritable ami de Messieurs de Scudéry et Corneille*. A ce propos, il estime que le rôle de Rotrou dans la querelle du *Cid* n'a pas été celui qu'on lui prête d'habitude, et que, loin de fièrement défendre l'auteur du *Cid*, il s'est contenté de l'emploi de médiateur entre les deux ardents adversaires. En ce cas, l'*Incognu et veritable ami* aurait été le *rameau d'olivier* destiné à faire mettre bas les armes à Corneille et à Scudéry. Tous ces difficiles problèmes ne sont pas résolus, mais M. Chardon aura eu le grand mérite de les signaler à la critique, de commencer à les débrouiller et il faut espérer que d'autres chercheurs achèveront de mettre en pleine lumière ce qui déjà nous apparait à demi éclairé.

Nous aurions encore bien des choses à louer dans *la Vie de Rotrou mieux connue*, par exemple les renseignements sur les rapports du poète avec l'hôtel de Rambouillet et avec le château de Mézières, renseignements où est redressée aussi sûrement que gracieusement (p. 150) une erreur de l'éditeur des *Lettres de Chapelain* ; les précieux documents réunis dans l'*Appendice*, les uns inédits, et tirés des minutes de notaires et des archives de Dreux, les autres déjà imprimés, mais excessivement rares, parmi lesquels on remarquera surtout la *Lettre à.. sous le nom d'Ariste*, que M. Chardon restitue avec beaucoup de sagacité à Jean Louis Faucon, seigneur de Charleval, et *La suite du Cid en abrégé*, pamphlet odieux qui n'a été connu d'aucun des biographes et bibliographes qui ont eu à s'occuper de Corneille, pas même de M. Marty-Laveaux et de M. Emile Picot, dont la bibliothèque de Caen possède le seul exemplaire qui existe, et où le sublime auteur de *Polyeucte* est menacé de *cinquante coups de baston*. Nous n'insisterons pas sur le grand mérite d'un livre que tout le monde voudra lire, et après avoir pris acte des promesses de l'auteur relatives à la prochaine publication d'études sur Dom Liron, sur Scarron, sur Godeau, sur Mme de la Calprenède, l'*Octavie* du recueil des *Œuvres diverses*, dédiées à Mme de Matignon, comme l'a deviné M. Chardon, nous déclarerons que certainement sera exaucé le vœu qu'il exprime ainsi (p. 18) : « Je serais heureux que celui qui écrira la biographie dont je parle [la biographie définitive de l'émule de Corneille], et qui devrait trouver place en tête d'une édition de Rotrou dans la collection des *Grands écrivains de la France*, pût dire un jour : C'est du Mans qu'au XIXe siècle, comme au XVIIIe, sont parvenus les renseignements les plus vrais comme les plus complets sur la vie de Jean Rotrou. »

T. DE L.

—

Théophraste Renaudot et ses innocentes inventions, par E. HATIN. Paris, Oudin, 1883, in-12 de XVI 252 p.

Théophraste Renaudot d'après des documents inédits, par G. GILLES DE LA TOURETTE. Paris, Plon, 1284, in-8° de IV-317 p.

Deux ouvrages ont paru presque simultanément sur Théophraste Renaudot, et ont demandé l'un et l'autre, en faveur de ce personnage

Digitized by Google

assez oublié, un regain de célébrité et de reconnaissance. Les auteurs, MM. Hatin et Gilles de la Tourette, ont parfaitement raison : quiconque les aura lus sera convaincu. Sans être tenté, comme paraît l'être M. de la Tourette, de mettre sur le même pied Renaudot, le P. Joseph et Richelieu, on sera forcé de convenir que le XVIIe siècle n'a guère connu d'esprit plus original, plus libre et plus inventif, de cœur plus soucieux du bien public, que ce *médecin-gazetier*. Fondateur des *Bureaux d'Adresse* et de *la Gazette*, Théophraste Renaudot a eu le génie de la publicité commerciale et politique ; il en a deviné toute la puissance ; *Commissaire général des pauvres du royaume*, introducteur en France des *Monts-de-Piété*, premier auteur des *Consultations charitables* pour les indigents malades, il a devancé beaucoup des grandes créations de l'assistance publique, et s'est conduit en héros de la charité ; partisan et propagateur de la *Méthode expérimentale*, organisateur de *Conférences scientifiques*, adversaire de la *Faculté de médecine de Paris*, au point d'imaginer en ce siècle de monopole une sorte de Faculté libre, il eût accompli, sans des résistances acharnées et des perfidies indignes, une révolution dans la médecine et dans l'enseignement. Athlète infatigable, il lutte contre toutes les oppositions — et Dieu sait si elles furent nombreuses — sans autre soutien que le ferme bon sens et l'énergie de Richelieu.

Abandonné par Anne d'Autriche, exposé aux procès réitérés de la Faculté et aux sarcasmes de Guy Patin, il succomba en somme, malgré la faveur de Mazarin et le titre d'historiographe du roi. Il mourut « gueux comme un peintre, » et bafoué par beaucoup de gens, lui qui n'avait vécu que pour faire le bien. Mais ses institutions devaient subsister, et il suffit pour en mesurer l'importance de se représenter ce que serait notre vie sociale, si l'on en retirait le journal, les affiches, les bureaux de placement et de renseignement, les Monts-de-Piété, les consultations gratuites et les sociétés scientifiques ; Théophraste Renaudot a imaginé tout cela : que la postérité lui rende enfin la justice que ses contemporains, après l'avoir admiré, finirent par lui refuser,

Les deux ouvrages de MM. Hatin et Gilles de la Tourette ont leurs mérites : tous deux sont intéressants et par moments même attachants ; le premier, celui de M. Hatin est plus vif, plus facile à lire, et il a ouvert la voie ; mais, de l'aveu de l'auteur, il est incomplet, faute de documents ; ces documents, qui ont été refusés à M. Hatin, M. Gilles de la Tourette les a eus entre les mains; quelques-uns d'ailleurs étaient pour lui des documents de famille ; tandis que le livre de M. Hatin est un plaidoyer rapide et probant, celui de M. G. de la Tourette, est une œuvre solide, nourrie et quasi-définitive. Mais que M. de la Tourette se défasse donc de certaines exagérations qui font sourire, d'attaques au cléricalisme aussi déplacées qu'inutiles et d'idées générales plus que controversables. Il gagnerait aussi à écrire plus clairement là où il ne s'appuie pas sur les textes. ALF. BAUDRILLART.

L'Administrateur Gérant,
VICTOR PALMÉ.

189. — Bruxelles, Maison Vromant, rue de la Chapelle, 3.

Digitized by Google

NOUVELLES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
VICTOR PALMÉ, directeur général, 76, rue des Saints Pères.

LIVRES DE PLAIN-CHANT

ROMAIN TRADITIONNEL DE L'ÉDITION DE DIJON

APPROUVÉS ET ADOPTÉS DANS UN GRAND NOMBRE DE DIOCÈSES
DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Ces nouvelles éditions, réimprimées avec des caractères neufs, sont très complètes ; elles ont subi de grandes améliorations, et reproduisent fidèlement *les leçons les plus universellement répandues depuis le seizième siècle.*
Par leur notation uniformément carrée, elles se prêtent plus facilement que d'autres à la mise en pratique des vœux émis ou congrès d'Arezzo par rapport au rythme.

Antiphonaire et Graduel romains. Grand in-folio pour lutrin, avec les rubriques en français, augmenté de tous les offices nouveaux concédés par la cour de Rome. 2 vol. solidement reliés, cousus sur nerfs, scellés avec *coins, clous* et *fermoirs* en cuivre. . . . . 100 fr. »

Les *Nouveaux Offices*, indispensables à ceux qui ont les anciennes éditions, se vendent séparément 4 francs pour le *Graduel* et 4 francs pour l'*Antiphonaire.*

Graduel romain. Edition correspondant aux livres du lutrin, augmentée de l'*Office noté de la Quinzaine de Pâques* et des nouveaux offices. 1 gros vol. in-12 de 946 pages, relié solidement. . . . 5 fr. »

Vespéral romain. Edition correspondant aux livres du lutrin, augmentée de l'*Office noté de la Quinzaine de Pâques.* 1 gros vol. in-12 de 672 pages, relié solidement. 5 fr. »

Processionnal romain ou Recueil de répons, hymnes, antiennes et autres prières qui se chantent aux processions. 1 volume in-32, relié. . . . . 3 fr. 50

Chants pour la *Messe*, les *Vêpres* et les *Saluts*, extraits du Graduel et du Vespéral romains. — Comprenant le chant des *Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus, Agnus Dei*, les Vêpres et complies du dimanche, les Vêpres de la S. Vierge et du S. Sacrement, les tons des psaumes et des principales hymnes de l'année. in-12. relié 1 fr. 50

Office des Morts, complet et noté : messe et ordre des funérailles, suivis du cérémonial de l'inhumination, des cinq absoutes et des funérailles des enfants. In-12, relié. 1 fr. 50

Épistolier latin, à l'usage des enfants de chœur chargés de chanter l'épître. in-18, relié. . . . . 1 fr. 25

Office complet noté (Messe et Vêpres) de l'Immaculée Conception. in-folio. 0 fr. 50
LE MÊME, in-12, pour Graduel et Vespéral. 0 fr. 50

LA FRANCE PONTIFICALE

(GALLIA CHRISTIANA)

Histoire des Diocèses de France, depuis l'établissement du Christianisme jusqu'à nos jours
Par M. H. FISQUET, membre de plusieurs sociétés savantes

Ouvrage honoré d'un bref de Sa Sainteté PIE IX

Paris. 2 gr. vol. in 8 (1,700 pages)	18	»	*Gap.* 1 vol.	4	50
Reims. 1 vol.	6	»	*Bayeux* et *Lizieux.* 1 vol. . . .	5	»
Sens et *Auxerre.* 1 vol.	7	50	*Aix, Arles* et *Embrun.* 2e édit. 2 vol.	10	
Troyes et *Moulins* 1 vol.	4	50	*Bordeaux.* 2e édit. 1 vol.	8	»
Nevers et *Bethléem.* 1 vol. . . .	4	50	*Montpellier, Agde, Béziers. Lodève* et *St Pons.* 2e édit. 2 vol. . . .	10	»
Séez. 1 vol	3	50	*Digne, Riez, Senez, Glandève* et *Sisteron.* 2e édit. 1 vol.	10	»
Rouen. 2e édition. 1 vol.	6	»	*Cambrai.* 1 vol	6	»
Evreux. 1 vol.	3	50	*Chartres.* 1 vol	6	»
Soissons et *Laon.* 2 vol.	6	»			
Lyon. 1 vol	8	»			

Collection des Décrets authentiques des sacrées Congrégations romaines. Texte latin, titres, sommaires, tables particulières en français à chaque volume. Edition revue, classée chronologiquement et augmentée d'environ 3,000 *nouveaux décrets*, par Mgr X. Barbier de Montault.

	Prix,
Congrégation des Rites. 8 beaux vol. in-12, de plus de 400 pages chacun. *franco*	24 fr.
Congrégation des Indulgences. 1 vol. in-12 de plus de 600 pages. *Franco* . .	4 fr.
Congrégation de l'Immunité. 1 vol. in-12 de 500 pages, papier vergé. *Franco.*	4 fr.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20 fr**
Étranger . . . . . — **25 fr.**

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la REVUE, rue des Saints-Pères, 76.

Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. DE BEAUCOURT, rue de Sèvres, 85, à Paris.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. VICTOR PALMÉ, éditeur, rue des Saints-Pères, 76.

La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES *sont interdites.*

COLLECTION

DE

PETITS MÉMOIRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

publiés sous la direction de M. MARIUS SEPET

Beaux volumes format Charpentier, rouge et noir, à **3** *fr. le volume broché, et à* **3** *fr.* **50** *en cartonnage d'amateur.*

ONT PARU :

Vie et Vertus de saint Louis, *d'après Guillaume de Nangis et le confesseur de la reine Marguerite*, texte établi par M. RENÉ DE LESPINASSE, ancien élève de l'École des chartes.

Les derniers Carolingiens, *d'après le moine Richer et d'autres sources originales*, texte traduit et établi par M. ERNEST BABELON, ancien élève de l'École des chartes.

La Chronique de messire Bertrand du Guesclin, connétable de France, texte établi par M. GABRIEL RICHOU, ancien élève de l'École des chartes.

Louis II de la Trémoille, le Chevalier sans reproche, *d'après le panégyrique de Jean Bouchet et d'autres documents inédits*, par M. L. SANDRET.

Histoire du bon chevalier Bayart, *d'après le Loyal Serviteur et d'autres auteurs contemporains*, texte établi par M. J. ROMAN, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

Anne d'Autriche et la Fronde, *d'après les Mémoires de Mme de Motteville*, texte établi par M. HENRY CHAPOY.

Les guerres du règne de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV. *Mémoires de Jacques du Chastenet, seigneur de Puységur*, texte établi par M. TAMIZEY DE LARROQUE. 2 vol.

BRUXELLES — MAISON VROMANT, 3, RUE DE LA CHAPELLE.

Digitized by Google

NOV 14 1885

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGTIÈME ANNÉE

76e LIVRAISON

1er OCTOBRE 1885

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR
76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

1885

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1885.

I. — LA PERSÉCUTION DES CHRÉTIENS DE ROME EN L'ANNÉE 64, par **M. l'abbé Douais,** Professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

II. — SAINT BERNARD ET LA SECONDE CROISADE, par **M. l'abbé E. Vacandard,** Docteur en théologie.

III. — LES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT DANS LES CAHIERS DE 1789, par **M. l'abbé Ernest Allain,** Archiviste du diocèse de Bordeaux.

IV. — MÉLANGES : ISIDORE DE CORDOUE ET SES ŒUVRES, D'APRÈS UN MANUSCRIT DE L'ABBAYE DE MAREDSOUS, par **le R. P. dom Germain Morin,** O. S. B.

LA CORRESPONDANCE DE CATHERINE DE MÉDICIS, par **M. G. Baguenault de Puchesse.**

LA GÉOGRAPHIE DE LA GAULE, DE M. ERNEST DESJARDINS, par **M. Anatole de Barthélemy.**

LES COURS D'HISTOIRE A L'USAGE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, par **M. Félix Aubert.**

V. — COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson.**

VI. — CHRONIQUE, par **M. Marius Sepet.**

VII. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine.**

VIII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Digitized by Google

NOV 14 1885

LA PERSÉCUTION DES CHRÉTIENS DE ROME

EN L'ANNÉE 64

Authenticité du XLIVe chapitre du livre XVe des *Annales* de Tacite.

Le XLIVe chapitre du livre XVe des *Annales* de Tacite est la source principale où les historiens ne cessent d'aller puiser, quand ils racontent la persécution des chrétiens sous Néron, au mois d'août de l'année 64. Il abonde, en effet, en renseignements précis qu'on chercherait en vain dans tout autre écrit d'origine païenne, ou même d'origine chrétienne. Plus fortement encore que le XVIe chapitre du *Nero* de Suétone, contemporain de Tacite, il confirme la tradition ecclésiastique, qui, depuis saint Clément de Rome († vers 100), dans les écrits duquel nous en trouvons le premier témoignage bien clair [1], n'a jamais hésité à affirmer le caractère historique de cette persécution, la première de celles que les empereurs ont édictées.

Tacite, qui dans les chapitres XXXVIIIe, XXXIXe, XLe, XLIe, XLIIe et XLIIIe, vient de décrire l'épouvantable incendie de Rome et ses premiers effets sur l'esprit de la population sous le coup de la douleur et de l'effroi, continue ainsi au chapitre XLIVe :

« Ni les efforts humains, ni les largesses du prince, ni les prières aux dieux, ne détruisirent la persuasion que Néron avait eu l'infamie d'ordonner l'incendie. Pour anéantir ces rumeurs, Néron supposa des coupables, et livra aux supplices les plus recherchés ces hommes odieux par leurs forfaits, et que le vulgaire nommait chrétiens. L'origine de ce nom est le Christ, livré au supplice, sous le règne de Tibère, par le procurateur Ponce Pilate. Réprimée d'abord, cette

[1] I Corinth., v, VI. *Patr. apostol.*, ed. Funk, t. I, p. 66.

Digitized by Google

exécrable superstition éclatait de nouveau non seulement en Judée, berceau de ce fléau, mais même dans Rome, où afflue de toutes parts et trouve des partisans tout ce qui est infâme et dangereux. On saisit donc d'abord ceux qui avouaient ; puis, sur leur déposition, une multitude prodigieuse, moins convaincue du crime d'incendie que de haine pour le genre humain. De leur mort on fit des divertissements, comme de les couvrir de peaux de bêtes féroces, et de les faire périr déchirés par des chiens, ou de les clouer à des croix, ou, les réservant aux flammes, de les brûler dès que le jour tombait, pour servir de flambeau la nuit. Néron avait offert ses jardins pour ce spectacle, et donna les jeux du Cirque, se mêlant à la populace, en habit de cocher ou monté sur un char. Aussi, quoique coupable et méritant les derniers supplices, les chrétiens firent naître la compassion, et parurent immolés, non à l'utilité publique, mais à la barbarie d'un seul [1]. » [1]

Mais est-ce bien Tacite qui parle ici ? Non, s'il faut en croire M. Hochart ; ce serait un moine bénédictin du moyen âge : le XLIVe chapitre du livre XVe des *Annales* du grand historien aurait été interpolé [2].

M. Hochart est un auteur peu connu. En faisant de Tertullien un « prélat [3], » un « évêque carthaginois [4], » il montre qu'il connaît mal l'antiquité chrétienne. Mais il vient d'introduire dans la critique la question de l'authenticité du passage de

[1] Traduction Panckoucke. Voici le texte : « Sed non ope humana, non largitionibus principis aut deum placamentis, decedebat infamia, quin jussum incendium crederetur. Ergo, abolendo rumori Nero subdidit reos, et quæsitissimis pœnis affecit quos, per flagitia invisos, vulgus Christianos appellabat. Auctor nominis ejus Christus, Tiberio imperitante, per procuratorem Poncium Pilatum, supplicio affectus erat. Repressaque in præsens exitiabilis superstitio rursus erumpebat, non modo per Judæam, originem ejus mali, sed per Urbem etiam, quo cuncta undique atrocia aut pudenda confluunt celebranturque. Igitur primum correpti qui fatebantur, deinde indicio eorum multitudo ingens, haud perinde in crimine incendii, quam odio humani generis convicti sunt. Et pereuntibus addita ludibria, ut, ferarum tergis contecti, laniatu canum interirent, aut crucibus affixi, aut flammandi, atque ubi defecisset dies, in usum nocturni luminis urerentur. Hortos suos ei spectaculo Nero obtulerat, et circense ludicrum edebat, habitu aurigæ permixtus plebi, vel curriculo insistens. Unde, quanquam adversus sontes et novissima exempla meritos, miseratio oriebatur, tanquam non utilitate publica, sed in sævitiam unius, absumerentur. »

[2] *La persécution des chrétiens sous Néron*, dans *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, n° 2 de l'année 1884. Ce numéro porte le millésime 1884, mais il a paru en janvier 1885.

[3] *Ibid.*, p. 123.

[4] *Ibid.*, p. 127.

Digitized by Google

Tacite qui rapporte un des faits principaux de l'histoire de l'Eglise. On comprendra que je discute ses conclusions.

I

Je les place d'abord sous les yeux du lecteur ; M. Hochart les a données en deux morceaux et à deux endroits de sa longue étude [1].

« Rien n'est moins probable, dit-il [2], que l'accusation d'avoir mis le feu à Rome ait été portée par le peuple contre Néron ; il conserva toute sa popularité après le sinistre. Par conséquent, la persécution n'a pu être provoquée par la cause que l'auteur (Tacite) nous indique.

« Les Juifs qui habitaient Rome n'étaient pas détestés de la population ; ils y venaient librement exercer le métier de voyants ; et loin de se plaindre de l'accueil qu'ils recevaient, ils tenaient à être dans la capitale.

« Le supplice du feu n'était probablement pas en usage à Rome, en tous cas, la combustion lumineuse de corps humains n'a pas été possible. Cette barbarie eût été contraire aux idées de mesure et de clémence qui régnaient alors dans l'esprit des hommes d'État au sujet des châtiments des coupables.

« Enfin les victimes n'ont pu être livrées aux flammes dans les jardins du Vatican puisqu'ils servaient d'asile à la population.

« Ce chapitre (XLIVe) du XVe livre des *Annales* renferme dans ses énonciations presque autant de difficultés inexplicables que de mots. On est par suite amené à considérer ce récit comme une fable et à conclure qu'il y a tout lieu de l'attribuer à une main étrangère.

« La qualification de *Christiani*, en effet, ne servait pas encore à spécifier les disciples de Jésus, et Tacite n'a pu l'employer dans cette acception. Déclarer ensuite que leur nombre était immense est une erreur évidemment volontaire.

« Or l'introduction dans les œuvres de l'historien d'un récit de telle nature ne peut être que le fait d'un chrétien. Nous trouvons la confirmation de cette présomption dans la remarque que Christ est pris ici comme un nom propre, comme le synonyme de Jésus, et qu'il est parlé de Pilate comme d'un personnage fort connu du lecteur.

[1] *Ibid.*, p. 44-168.
[2] *Ibid.*, p. 126.

Digitized by Google

« Enfin l'exposé de la procédure et la description des supplices nous montrent évidemment un homme imbu des légendes relatives aux persécutions des premiers fidèles.

« Le chapitre relatif à la persécution des chrétiens doit être en conséquence supprimé du XVe livre des *Annales*.

« Cette suppression même fera voir combien cette interpolation nuisait à la narration et à l'enchaînement des faits.

« Les chapitres 38, 39, 40 décrivent la marche de l'incendie ; le 40e et le 41e font l'énumération des pertes ; le 42e et le 43e nous entretiennent de la réédification de Rome ; la première partie du 44e (dont nous enlevons la seconde) décrit les cérémonies expiatoires ; le 45e nous fait connaître les contributions volontaires ou imposées que supportent les provinces pour subvenir aux dépenses de la métropole.

« La deuxième partie du 44e chapitre ne se rattache à rien de ce qui précède, à rien de ce qui suit. On ne trouve aucun événement ultérieur qui en découle ou qui s'y rapporte ; dans toute la suite des *Annales* on ne rencontre même pas une allusion à un drame aussi épouvantable.

« Les conclusions de notre étude sont pleinement confirmées par le silence absolu des écrivains juifs et romains au sujet des faits relatés dans Tacite.

« Nous avons vu que ni Juvénal ni Pline n'avaient jamais prononcé le mot de *chrétiens ;* ils ne font même aucune allusion à des persécutions qui auraient été dirigées par Néron contre une secte religieuse quelconque.

« Flavius Josèphe [1], qui nous entretient de ses compatriotes à Rome, de leur expulsion sous Tibère, qui nous parle de la cour de Néron, de l'influence de quelques voyants sur l'esprit de Pompée, Josèphe, s'il eût connu un tel événement dont les victimes n'étaient pas étrangères au judaïsme, n'eût pas manqué d'en faire la relation ; et si ce drame avait eu lieu, il l'eût certainement connu. Or il ne signale aucune molestation dont les Juifs à Rome auraient été l'objet sous ce prince, pas même au temps de l'insurrection de la Judée.

« Beaucoup plus tard, Dion Cassius, qui avait occupé les plus hautes charges de l'empire et s'était retiré à Nicée, employa ses loisirs à écrire une vaste histoire romaine. Il semble que les chrétiens devaient, de son temps et surtout autour de lui, occuper l'attention publique, et que, par conséquent, il ne devait pas être indifférent à ce qui les concernait. Dion Cassius cependant ne dit pas un mot des mesures prises contre eux sous Néron.

[1] *Guerre des Juifs*, l. II, ch. XXII.

Digitized by Google

« Mais ce n'est pas seulement les auteurs profanes qui ont ignoré cette épouvantable persécution des chrétiens. Il y a plus. Aucun des historiens ecclésiastiques qui ont écrit avant la fin du IVe siècle n'en a parlé. »

La légende a pris germe dans l'idée apocalyptique qui avait fait de ce César (Néron) le terrible et mystérieux personnage de l'Anti-Oint.

« Elle s'est développée sous l'influence de l'intérêt politique qu'eurent les chrétiens à se déclarer les persécutés de Néron pour gagner la faveur et la protection des princes qui succédèrent aux Césars.

« Elle a ensuite pris un caractère défini par l'intérêt particulier qu'eut l'Église de Rome à déclarer que Pierre et Paul, les deux grands apôtres, avaient, pour la fonder, versé leur sang dans la capitale.

« Plus tard, le dévot faussaire qui a écrit les lettres de Sénèque et de Paul a transformé, selon les idées de son siècle, en une affaire politique, la persécution qu'on avait jusque-là considérée comme uniquement religieuse.

« Cette nouvelle forme de la légende et une description des supplices que la cruauté satanique de Néron aurait inventés, ont été ensuite rapportées dans les *Chroniques* de Sulpice Sévère.

« Enfin un dernier mystificateur a introduit dans les *Annales* de Tacite le récit dramatique qui est aujourd'hui empreint dans toutes les imaginations.

« C'est ainsi qu'une conception imaginaire a pris place parmi les faits historiques incontestés [1]. »

Ces conclusions rendent certainement toute la pensée de M. Hochart; elles laissent, de plus, entrevoir les raisons sur lesquelles il s'est efforcé de les appuyer. Quelques-unes de ces raisons sont nouvelles ; pour les autres, le critique en fait une application inattendue au chapitre XLIVe du XVe livre des *Annales* de Tacite, dont l'authenticité est mise en doute pour la première fois. Jusqu'ici personne n'en avait contesté l'origine ; tous, éditeurs, annotateurs et critiques, l'attribuaient à Tacite. Gibbon et Voltaire [2], il est vrai, avaient exprimé ce jugement que

[1] *Loc. cit.*, p. 168.
[2] Cités par M. Hochart, *Ibid.*, p. 71.

Digitized by Google

Tacite, en appelant *Chrétiens* les persécutés de Néron, aurait parlé le langage de son temps et nullement le langage usité vers le milieu du Ier siècle : en 64, les disciples de Jésus n'auraient pas encore été connus sous le nom de *Chrétiens*. Mais cette simple erreur de langage, à leur sens, n'infirmait ni pour Voltaire ni pour Gibbon la valeur du témoignage du grand historien sur le fond; encore moins autorisait-elle le rejet du chapitre en question comme interpolé. Bernays [1], et après lui M. Renan [2], de même que Ernesti et Oberlin, ont regardé comme défectueuse la leçon *aut flammandi atque;* mais ils n'ont eu garde d'y voir un indice d'interpolation. Cette leçon, dit M. Renan, « donne lieu à des doutes, mais sans grave conséquence. » Bœtticher, qui a fait une étude spéciale de la langue de Tacite [3], n'a relevé dans ce chapitre aucune expression de nature à étonner sous sa plume. A leur tour, les éditeurs de Sulpice Sèvère n'ont vu dans le passage de son *Histoire sacrée* [4] où il raconte la persécution de Néron, que la reproduction légèrement abrégée du XLIVe chapitre du livre XVe des *Annales* : ainsi Halm [5] et Dübner [6], les deux derniers éditeurs, n'ont pas manqué de les mettre en regard pour en montrer les rapports. On peut affirmer que l'authenticité du chapitre de Tacite a été jusqu'ici admise pour tout le monde ; ou plutôt, elle n'a pas été soumise à une discussion, parce qu'elle a paru ne prêter à aucun doute sérieux. C'est déjà une présomption favorable ; mais ce n'est pas un motif suffisant pour l'admettre, si de bonnes raisons permettent « d'aller contre le train commun. »

Entrons donc dans le débat.

II

D'abord il est indubitable que Néron fut, de son vivant et peu de temps après l'incendie, accusé d'avoir fait mettre le feu à

[1] *Ueber die Chronik des Sulp. Sever.*, p. 54-55.

[2] *L'Antechrist*, p. 165, not. 2. M. Havet ne s'arrête pas davantage à la difficulté *aut flammandi*, « parce qu'elle ne touche pas au fond des choses. » *Le Christ et ses origines*, t. IV, p. 227, n. 1.

[3] *Lexicon Taciteum sive de stilo C. Cornelii Taciti*. Berolini, 1830.

[4] Cap. XXIX.

[5] Vindobonæ, 1866, Gerold.

[6] Paris, Lecoffre, 1859.

Digitized by Google

Rome. Je ne recherche pas si l'accusation vint de la malveillance plutôt que d'un examen approfondi; je ne me demande pas si l'incendie de Rome était un acte raisonnable ou non, utile ou sans profit pour l'empereur; je ne veux pas savoir si Néron eût pu sans danger jouir du spectacle d'un sinistre sans exemple « du haut de la tour de Mécène, et charmé de la beauté des flammes, chanter la prise de Troie, revêtu de son costume de théâtre [1]. » Certainement, il était souverainement déraisonnable et criminel de jeter le deuil, les ruines et la misère dans la capitale de l'empire. Mais qu'en conclure? Ce raisonnement tout abstrait ne saurait prouver ni que Néron ne fit pas mettre le feu à la ville, ni que, de son vivant, il n'ait pas été soupçonné, accusé même d'un tel crime. Avec M. Hochart, il faut rappeler que les raisons positives sont seules recevables dans les questions de fait.

Or, il est certain que quelques incidents qui se produisirent au milieu de l'incendie durent comme naturellement, irrésistiblement, signaler à l'opinion publique un coupable : ce coupable, c'était l'empereur.

Comment expliquer, en effet, que pendant les six jours et les six nuits, du 19 au 25 juillet, que dura l'incendie, tout secours ait manqué? M. Hochart ne veut pas que l'administration ait à ce point méconnu son devoir.

« Suétone, dit-il, ne signale aucune mesure prise, ni pour arrêter le feu, ni pour venir en aide aux victimes. Il dit sèchement : « Le fléau exerça ses fureurs pendant six jours et six nuits. Le peuple n'eut d'autres refuges que les temples et les tombeaux. »

« Ce n'est pas possible, ajoute-t-il, il y avait des règlements administratifs pour les cas d'incendie. Les édiles avaient à leur disposition : les sept cohortes des *Vigiles* ou gardes municipaux, plus spécialement les pompiers (*Siphonarii*), qui étaient exercés à manœuvrer les pompes (*Siphones*) que l'on tenait toujours prêtes pour combattre les incendies, et les esclaves publics qui formaient presque une armée. Le préfet du prétoire mettait à leur disposition les soldats du camp. Tous les magistrats urbains connaissaient leurs devoirs, et n'avaient pas d'ordre à attendre pour se mettre à l'œuvre [2]. »

Certainement les secours étaient organisés pour le cas d'in-

[1] Suet. Cf. Tacit., *Annal.*, XV, cap. XXXIX.
[2] *Loc. cit.*, p. 56-57.

Digitized by Google

cendie. On en trouvera la preuve dans un livre à la portée de tous, et dont M. Hochart s'est inspiré jusqu'à la reproduction littérale, je veux dire le *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques* de A. Rich, mots VIGILES, n° 2, SIPHO, n° 3, et SIPHONARII. Cependant, et c'est là un fait bien surprenant, on l'avouera, inexplicable, ces secours si bien organisés n'arrivèrent que fort tard, quand tout le mal était déjà fait ; ou plutôt ils n'arrivèrent pas du tout : Suétone et Tacite le font nettement entendre. Sans doute, après l'incendie, l'empereur se préoccupa de donner à la population sans pain et sans asile un abri et des vivres. Mais, d'une mesure prise pour écarter le danger d'une capitale affamée, peut-on conclure que dès le commencement d'un sinistre qui dura six jours et qui ne respecta que quatre quartiers [1], l'administration ait fait son devoir ? Aussi bien, c'était le jeu de Néron de profiter de ce malheur public pour se rendre populaire auprès du bas peuple. Il y travailla activement; mais il n'obtint qu'un médiocre succès ; il se trompa dans son calcul : il était naturel, raisonnable, presque inévitable que l'on crût à la complicité du pouvoir.

De plus, Tacite regardait comme certain que Néron avait fait le rêve fou, criminel, invraisemblable, de bâtir une nouvelle ville sur l'emplacement de l'ancienne, pour lui donner son nom. « Il paraissait, dit-il, que Néron cherchait la gloire de bâtir une ville nouvelle et de lui donner son nom [2]. » Puis, il ajoute : « Néron s'établit sur les ruines de sa patrie, et il y construisit un palais [3]. » Personne, je pense, ne songera à élever un doute sur le pillage officiel qui suivit l'incendie, pas plus que sur la construction du palais d'or. Or, ce pillage, cette rapacité de l'administration qui fit main basse sur tout, ne durent-ils pas éveiller des soupçons, accréditer le bruit que le prince pouvait bien ne pas être étranger à un désastre dont le premier il tirait profit ? Le deuil public ne l'attristait guère; ce sinistre épouvantable, un des plus affreux dont l'histoire ait gardé le souvenir, ne l'empêchait pas de se livrer à ses honteux plaisirs avec une parfaite gaieté de cœur, et de se montrer au peuple revêtu du costume des histrions.

[1] Tacit., *Annal.*, XV, cap. XL.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, cap. XLII.

Digitized by Google

Il y a plus. Tacite termine son vigoureux tableau de l'incendie de Rome par un trait qui accable l'empereur.

« Ne sachant plus où était le péril, dit-il, où était le refuge, ils (les habitants) restent entassés dans les rues, étendus dans les champs, quelques-uns ayant perdu toute leur fortune, et n'ayant pas de quoi vivre un jour; d'autres, par amour pour des proches qu'ils n'avaient pu arracher à la mort, pouvant s'échapper, s'ensevelirent dans les flammes. Et personne n'osait résister; on entendait autour de soi mille *cris menaçants qui défendaient d'éteindre ; on vit même des gens qui lançaient ouvertement des flambeaux, en criant à haute voix qu'ils en avaient l'ordre,* soit afin d'exercer plus librement leur brigandage, soit que l'ordre fût réel [1]. »

La réserve de Tacite sur la certitude de l'ordre qu'il met dans la bouche des incendiaires, ne rend que plus recevable son témoignage, quand il constate les cris de ces gens « qui lançaient ouvertement des flambeaux en disant à haute voix qu'ils en avaient l'ordre, » ce qui suffisait, et au delà, pour faire naître et pour accréditer des bruits infamants pour l'empereur. En maints endroits de ses *Annales* et de ses *Histoires*, Tacite a prouvé qu'il avait l'honorable souci de l'impartialité en histoire. Ce qui lui paraît certain après une étude comparée des histoires écrites avant lui, il le donne comme tel ; sinon, il le présente comme douteux ; il n'affirme point ; toujours, il cherche à se tenir le plus près possible de la vérité. « Les revers et les succès de l'ancien peuple romain, dit-il au début des *Annales*, ont été transmis à la mémoire par de grands écrivains ; le siècle d'Auguste n'a pas manqué d'historiens célèbres, jusqu'à l'époque où la nécessité de flatter les dégoûta d'écrire. Sous les règnes de Tibère, de Caius, de Claude et de Néron, la crainte pendant leur vie, après leur mort des haines récentes ont altéré les faits. C'est pourquoi je me propose de tracer rapidement les derniers moments d'Auguste ; ensuite j'écrirai l'histoire de Tibère et des trois autres sans animosité comme sans flatterie ; les motifs en sont loin de moi. » Tacite, écrivant avec cette disposition d'esprit, n'a garde d'accuser Néron de l'incendie de Rome ; il n'a pas la preuve du crime. « On ne sait, dit-il, s'il faut accuser le hasard ou Néron du désastre qui arriva ensuite, car l'un et l'au-

Annal., XV, cap. XXXVIII.

Digitized by Google

tre a été dit par les historiens [1]. » Mais, et c'est le seul point que je retiens, il constate l'existence de bruits infamants, non pas de son temps et autour de lui seulement, mais avant lui, du vivant et après la mort de Néron ; les histoires, du moins quelques-unes des histoires qu'il a sous les yeux, le rapportent.

Un peu plus bas, il relate encore ce même bruit et dans des termes qui écartent toute équivoque. « Néron, dit-il, pour consoler le peuple errant et sans asile, fit ouvrir le Champ de Mars, les monuments d'Agrippa, et jusqu'à ses propres jardins ; on construisit, à la hâte, des hangars, pour recevoir la partie la plus indigente ; on fit venir des meubles d'Ostie et des villes voisines, et le blé fut réduit au plus bas prix ; *mais tous ces traits de popularité étaient en pure perte, parce qu'il y avait un bruit universellement répandu, qu'à l'instant même de l'embrasement de sa capitale, il était monté sur son théâtre, et y avait chanté la destruction de Troie, comme pour comparer cet ancien désastre à la calamité présente* [2]. » Quand, au chapitre XLIVe, dont l'authenticité est contestée par ce motif que de tels bruits n'auraient eu ni fondement ni cause, Tacite écrit encore : « Ni les efforts humains, ni les largesses du prince, ni les prières aux dieux, ne détruisirent la persuasion que Néron avait eu l'infamie d'ordonner l'incendie, » il ne dit rien qui ne concorde parfaitement avec les chapitres précédents.

M. Hochart n'a, pour échapper à une conclusion qui détruit le premier point de sa thèse, d'autre ressource que d'écarter comme supposés les passages des *Annales* où ces bruits sont relatés. Il n'y songe sans doute pas encore.

Le prétexte, ou plutôt le motif de la persécution, que M. Hochart traite de belle fantaisie malgré le témoignage de Tacite et les témoignages qu'également j'aurais pu invoquer, de Suétone et de Dion [3], exista donc réellement : ce fut le bruit, universellement répandu, qui attribuait l'incendie à Néron.

[1] *Annal.*, XV, cap. XXXVIII. « Utrumque auctores prodidere. »
[2] *Annal.*, XV, cap. XXXIX.
[3] Lyon, 1559, p. 199, 200.

Digitized by Google

III

Mais il importerait peu qu'un prétexte, qu'un motif de persécution se fût publiquement produit, si l'étude du chapitre XLIVe du XVe livre des *Annales* faisait surgir des difficultés insurmontables, et avec elles des raisons prouvant rigoureusement une fabrication postérieure et chrétienne.

M. Hochart croit avoir trouvé des raisons de ce genre. Et d'abord il nous rappelle qu'on ne nous y fait pas connaître la juridiction devant laquelle les accusés comparurent ; puis il relève deux impossibilités, la première que les accusés aient été soumis au supplice du feu, la seconde qu'ils aient subi cet affreux supplice dans les *Jardins de César*.

1° Les accusés « devaient comparaître devant un tribunal, dit-il, et être convaincus du crime qui leur était imputé. Rien n'est donc plus naturel que, dans l'affaire de l'incendie, l'auteur (du XLIVe chapitre) veuille montrer qu'il y a eu procédure. On présenta des accusés, nous dit-il, *subdidit reos ;* on arrêta d'abord ceux qui avouaient, *primo correpti qui fatebantur ;* puis ceux qui étaient dénoncés par les premiers, *deinde indicio eorum ;* le nombre en fut immense, *ingens multitudo ;* ils sont enfin désignés comme reconnus coupables, *sontes* [1]. »

Tout le monde sait, ajoute M. Hochart, jusqu'à quel point les Romains professaient le respect de la légalité. Les chrétiens auraient donc dû comparaître devant une juridiction. Or, pour toutes les grosses affaires, Tacite nous dit quel est le tribunal qui a prononcé la sentence.

« Pour le cas des soi-disant chrétiens, nous demeurons sans informations ; il ne nous est pas dit un mot des magistrats qui furent chargés du procès, et qui crurent devoir à cette occasion inventer des supplices nouveaux. Nous ne savons si c'est le prince, si c'est le sénat, si c'est l'un des préteurs, si ce sont les *triumviri nocturni* [2]. »

[1] *Loc. cit.*, p. 111.
[2] *Ibid.*, p. 113.

Digitized by Google

Que vaut ce raisonnement ? J'ose le dire : rien.

Il est vrai que Tacite ne nous fait pas connaître la juridiction qui eut à prononcer dans l'affaire des chrétiens. Mais le raisonnement que M. Hochart prend de là occasion de faire repose sur deux faux exposés.

Est-il bien certain d'abord que Tacite ait regardé l'affaire des chrétiens comme une grosse affaire ? Il parle d'eux avec un souverain mépris : ce sont des gens qui cultivent la délation comme de faux frères ; ils sont convaincus d'être les ennemis du genre humain ; ils se sont rendus odieux par leur forfaits et dignes des derniers supplices. De même Suétone n'attachait pas une grande importance à l'affaire des chrétiens, puisqu'il l'a mentionnée au milieu de règlements de police et incidemment [1]. Il n'est pas davantage certain que Néron ait vu une « grosse affaire » dans le jugement et la condamnation de ces gens de rien, auxquels personne ne s'intéressa, si ce n'est au moment du supplice ; car vraiment ce fut alors une pitié que la mort cruelle de ces innocents, immolés à la fureur d'un seul.

Ensuite, il est faux que Tacite ait l'habitude, dans le récit des « grosses affaires, » de désigner la juridiction appelée à en connaître. S'il montre Claude rendant la justice, c'est pour rappeler qu'il fut assailli par la populace affamée dans l'exercice de cette fonction [2] ; s'il fait comparaître devant Néron les complices de Pison dans le complot ourdi contre la vie de ce prince [3], c'est grâce au caractère politique de cette conspiration. Combien de fois dans l'histoire de Néron, si remplie de « grosses affaires, » n'a-t-il pas oublié de nous dire devant quelle juridiction elles furent portées. Parlant de la poursuite des chrétiens, il n'avait aucun motif de désigner la juridiction qui en connut, parce que, s'il y eut un procès proprement dit, comme c'est probable, ils comparurent devant la juridiction ordinaire. Encore une fois, ce serait oublier l'époque à laquelle les chrétiens furent poursuivis pour la première fois ; ce serait exagérer la position et l'influence des chrétiens, que de penser qu'alors on attribua à cette poursuite l'importance qu'elle a devant l'histoire. Les contemporains ne lui accordèrent quelque attention que parce que des bruits infamants pour l'empereur en furent l'occasion, et parce que

[1] *Nero*, XVI.
[2] *Annal.*, XII, cap. XLII.
[3] *Annal.*, XV, cap. LV, cap. LVI.

Digitized by Google

Néron commit un crime inutile. Le sang des chrétiens ne lava pas devant l'opinion son ignominie.

2° « Le tableau des supplices qui auraient été infligés aux coupables, dit M. Hochart, ne peut être sorti que d'une imagination pénétrée des légendes des martyrs. A leur mort, lit-on dans les *Annales*, furent ajoutés des amusements. Ainsi, on les couvrit de peaux de bêtes, pour les faire périr par les morsures des chiens ; on les attacha aux croix ; on les fit flamboyer et ils servaient d'éclairage en guise de torches, quand le jour avait cessé. »

Or, le système de la tunique dont les chrétiens auraient été revêtus est inadmissible. La « tunica molesta » était réservée aux parricides. On ne peut supposer que les chrétiens furent brûlés sur des bûchers : l'usage du supplice du feu, dont on ne trouve alors aucune trace sur les monuments lapidaires, était tombée en désuétude [1].

Cette critique n'est que de la critique fantaisiste.

Tacite nous apprend que les chrétiens furent soumis « aux supplices les plus recherchés [2], » les plus cruels. On n'y verra pas une invraisemblance : Néron les fit poursuivre comme coupables du plus affreux désastre dont Rome eût jamais souffert. Qu'ils aient été soumis aux supplices mentionnés dans le XLIVe chapitre du livre XVe de ses *Annales*, rien que de naturel, puisque ces supplices étaient en usage. Ici, les témoignages de Lucrèce (95-52 av. J. C.), de Sénèque (65 ap. J. C.) [3] et de Juvénal (vers 120 ap. J. C.) [4] sont irrécusables [5].

M. Hochart rappelle lui-même une loi ancienne d'après laquelle les incendiaires devaient être brûlés : « Qui ædes, acervumve frumenti juxta domum positum combusserit, vinctus verberatus igni necari jubetur. »

On voit qu'il n'est nullement nécessaire d'avoir « l'imagination pénétrée des légendes des martyrs » pour écrire le chapitre XLIVe du XVe livre des *Annales*. Tertullien rappelait le supplice prin-

[1] *Loc. cit.*, p. 114-118.

[2] *Quæsitissimis pœnis*, et non *quæstissimis pœnis*, comme M. Hochart a lu, p. 114.

[3] *De Nat. Deor.*, III, 1028-1032.

[4] *De ira*, lib. III, cap. III. Lugd. Batav., ap. Elzevir., 1649, t., I, p. 60-61. (M. Hochart, p. 116, a fort inexactement reproduit ce passage.) *Epist. XIV*, t. II, p. 35, 36.

[5] *Satir.*, VIII, 235.

Digitized by Google

cipal auquel Néron, le premier persécuteur, soumit les chrétiens, quand il écrivait, en s'adressant aux persécuteurs eux-mêmes : « Sed obducimur, certe cum obtinuimus ; ergo vicimus, cum occidimur ; denique evadimus, cum obducimur : *licet nunc sarmenticios et semaxios appelletis, quia ad stipitem dimidii axis revincti sarmentorum ambitu exurimur* [1]. »

Du reste, alors même que ces supplices auxquels les chrétiens furent soumis n'auraient plus été en usage au temps de Néron, ou même n'auraient jamais été employés, on ne pourrait rien conclure ni contre le caractère historique du passage du XLIVe chapitre du XVe livre des *Annales* qui s'y rapporte, ni contre son authenticité. Car le cas des chrétiens fut nouveau : le juge, se trouvant devant l'inconnu, les assimila à l'*hostis publicus ;* et l'*hostis publicus*, « l'ennemi du genre humain, » passait au rang d'esclave, il était à la discrétion du juge, qui avait le droit de l'appliquer à des supplices inconnus encore.

Ainsi M. Hochart ne pourrait alléguer à son avantage même l'extraordinaire, l'inusité des supplices des chrétiens.

3° « L'auteur se trahit encore, continue M. Hochart, par le lieu où il place le théâtre de son horrible drame. Ce choix lui était imposé. Il ne pouvait que se conformer à la légende qui prétendait que l'Église métropolitaine du monde chrétien est édifiée sur l'emplacement où les premiers martyrs avaient versé leur sang [2]. »

La tradition ecclésiastique n'en dit pas tout à fait autant ; elle affirme seulement que l'apôtre saint Pierre fut enseveli à l'endroit où l'immense basilique qui porte son nom s'élève aujourd'hui. D'après le XLIVe chapitre du XVe livre des *Annales*, « Néron céda ses propres jardins pour le spectacle » des chrétiens condamnés aux plus cruelles tortures. « Dans le même temps, il donnait des jeux au Cirque, se mêlant parmi le peuple en habit de cocher, ou conduisant des chars. » Il est certain qu'un grand cirque développait sa vaste enceinte sur le Vatican. Sénèque et Burrhus, dit Tacite, « firent enclore, dans la vallée du Vatican, un espace où [Néron] mènerait des chevaux, sans avoir de spectateurs que ses courtisans ; ensuite, on y admit le peuple romain, amoureux de plaisir, et qui, enchanté de retrouver ses

[1] *Apologet.* dans Migne, *Patr. lat.*, I, col. 527.
[2] *Loc. cit.*, p. 121.

Digitized by Google

goûts dans ses princes, prodigua ses applaudissements à Néron[1].» Pendant que les chrétiens subissaient courageusement leur supplice, Néron se montra dans ce cirque, « se mêlant parmi le peuple en habit de cocher, ou conduisant ses chars. » Mais il ne se mêla pas à la populace sans abri et affamée qui avait, après l'incendie, été reçue dans les jardins du Vatican, et ainsi il ne se rendit pas spectateur de la mort douloureuse de ses propres victimes. Comme au temps où il faisait traîner en prison Helvidius et mourir Hérennius, « il détourna les regards ; il ordonna le crime et ne le contempla pas....[2]» Sans doute, il prit part aux jeux du cirque où les chrétiens vêtus de peaux de bêtes furent exposés à la morsure des chiens. Mais tout le monde sait qu'alors, comme plus tard, les représentants du pouvoir se faisaient un devoir de présider aux jeux publics. Néron, outre son goût personnel, avait une raison de s'y rendre, puisqu'il voulait distraire le peuple et détourner un moment sa pensée des malheurs de l'incendie ; et vraiment, on ne sait pas quel danger il aurait pu courir en traversant la ville en ruine pour se transporter à ses jardins du Vatican. Du reste, par la mort des chrétiens, accusés du crime d'incendie, il prétendait donner une large, une pleine satisfaction à l'indignation publique. Enfin, M. Hochart ne semble pas s'être fait une idée exacte des jardins de César. Ceux du Vatican étaient très étendus, ils occupaient la majeure partie de la région transtibérine. Toute la population de Rome n'y avait pas, au surplus, cherché un abri : ceux-là seuls qui avaient tout perdu et auxquels toute ressource manquait, y furent reçus. Ceux-là étaient évidemment en grand nombre. Mais n'allons pas croire que la foule ait occupé toute l'étendue des jardins ; on lui abandonna les parties dont on put disposer sans préjudice pour les plaisirs du prince. Personne ne voudra admettre que les gens du prince n'aient pu trouver assez d'espace pour planter quelques centaines de poteaux destinés à recevoir les chrétiens qui probablement ne furent pas tous immolés le même jour ni au même moment.

[1] *Annal.*, XIV, cap. XIV.
[2] *Agricola*, XLV.

Digitized by Google

IV

Tacite donne le nom de *Chrétiens* aux disciples de Jésus.

Or, dit M. Hochart, ce nom était inconnu au temps de Néron et peut-être même à l'époque de la pleine activité littéraire de Tacite [1]. Voilà la preuve que le XLIVe chapitre du XVe livre des *Annales* a été rédigé par un chrétien et interpolé. A la fin du premier siècle, les disciples de Jésus auraient-ils été connus sous le nom de chrétiens, que Tacite n'aurait pas commis une telle erreur de langage : il est impossible de la lui prêter [2].

Pour le conduire jusqu'à cette conclusion, notre savant critique fait passer le lecteur par des considérations empruntées à la philologie, auxquelles il attribue une rigueur métaphysique, mais qui n'ont aucune valeur dans le débat.

« Dans les langues qui ne possèdent pas les mêmes caractères alphabétiques, dit-il, deux seules méthodes peuvent servir à transporter un mot de l'une dans l'autre. Il faut faire un groupement de lettres dont la prononciation réponde à peu près à celle qu'a le mot dans sa langue d'origine, ou traduire l'idée qu'il exprime par un équivalent.

« A Rome, ceux qui avaient été en contact avec des Juifs, disaient *Moses*, *pascha*, *sabbata*, etc., en se servant du premier procédé ; de même en parlant du futur libérateur d'Israël, ils disaient : *Messias*. Si on avait voulu, au lieu d'en former une expression typique, faire comprendre aux populations latines la signification de ce mot, on aurait dit : *unctus*. Par suite, si le peuple avait eu à désigner les croyants au Messie d'une façon directe et qui lui fût propre, il les aurait nommés *Messiani*, en latinisant l'hébreu, ou *Unctiani*, en se servant de l'équivalent *unctus*. Ce n'est donc pas sans étonnement que nous entendons dire à Rome *Christiani*, car nous n'avons ici, ni le radical hébraique, ni son équivalent latin ; nous constatons la *latini-*

[1] « On ne saurait comprendre comment la qualification de *Christiani*, croyants au Christ, ou hommes du Christ, eût pu, au temps de Néron, ni même à celui de Trajan, distinguer les disciples de Jésus de ceux des autres Messies. Elle n'a évidemment pu être employée alors dans ce but. » M. Hochart, *loc. cit.*, p. 76.

[2] *Ibid.*, p. 72-76.

Digitized by Google

sation du mot χριστός dont se servaient les Grecs comme équivalent, comme traduction de l'hébreu Messias.

« Ce ne sont donc pas des Palestiniens qui ont importé à Rome le mot *Christus*. Ils n'avaient aucun intérêt à transformer celui de *Messias*. D'abord, en dehors des classes lettrées avec lesquelles ils n'avaient rien à faire, la langue grecque n'était pas aussi répandue à Rome qu'on pourrait le croire, et dans les classes inférieures le mot *Christus* n'aurait guère été mieux compris que *Messias*.

« Évidemment le mot *Christus* et son dérivé *Christianus*, ainsi que beaucoup d'autres qui avaient leurs correspondants en latin, n'ont pu y être transportés qu'à une époque où la langue grecque était devenue la langue non seulement généralement parlée dans les confréries, mais la langue officielle, sacrée, celle qui servait à désigner les symboles, et avait supplanté l'hébreu [1]. »

Mais, si je ne m'abuse, le règne de Néron correspond au moment où la langue grecque fut populaire en Italie et surtout à Rome. Pour M. Renan, « le grec était, à Rome en particulier, la langue des fidèles. » Au IIe siècle, époque où, d'après le raisonnement de M. Hochart, la traduction grecque de *Messias* par Χριστός aurait dans les pays latins donné *Christus*, d'où *Christianus*, l'usage de la langue grecque en Italie, à Rome, tendait à disparaître. Les Romains n'ont jamais écrit qu'en latin, même au temps où le grec était universellement connu, comme au milieu du premier siècle. Mais, sous les Césars, le peuple de Rome entendait deux langues, le grec et le latin, comme les populations méridionales de la France entendent encore aujourd'hui le roman et le français. Du reste, les monuments les plus anciens et les plus vénérables de la littérature chrétienne sont en grec ; l'*Évangile selon Mathieu*, écrit d'abord en araméen, fut traduit en grec avant l'année 45. Parmi ces monuments, quelques-uns sont contemporains de Néron. Je ne rappellerai ici que l'*Évangile selon Marc*, écrit en grec pour une population latine [2], et l'Épître de saint Paul aux Romains, écrite en grec en 58, six ans avant l'incendie de Rome. Saint Paul, dans cette Épître, emploie jusqu'à soixante-dix fois le mot Χριστός, tantôt seul (trente-quatre fois) [3], tantôt accolé au nom du Sau-

[1] *Loc. cit.*, p. 72-73.

[2] P. de Valroger, *Introd. hist. et crit. aux livres du N. T.*, t. II, p. 64 et suiv. ; — M. Wallon, *La croyance due à l'Evangile.*

[3] v. 6 ; v, 9 ; vi, 4, ; vi, 8 ; vi, 9 ; vii, 4 ; viii, 9 ; viii, 10 ; viii, 17 ; viii,

Digitized by Google

veur Ἰησοῦς, qui précède Χριστός, Ἰησοῦς Χριστός (vingt-quatre fois) [1], ou qui le suit, Χριστός Ἰησοῦς (douze fois) [2]. Le mot Χριστός était d'un usage ordinaire, commun parmi les disciples de Jésus, sous Néron, autrement saint Paul s'adressant aux Romains ne l'eût pas si complaisamment employé ; il était fort connu parmi les Juifs de l'Asie et de la Grèce, auxquels les apôtres prêchaient la Bonne Nouvelle, avant de s'adresser aux Gentils. De ces faits hors de doute, il faut conclure que la forme latine *Christus* était connue, usitée également. La difficulté soulevée par M. Hochart relativement à la présence de son dérivé *Christianus* dans le XLIVe chapitre du XVe livre des *Annales* est donc purement imaginaire.

Pour faire triompher sa thèse, il est, du reste, réduit à sacrifier l'authenticité de quatre documents écrits, les seuls qu'il connaisse apparemment parmi ceux qui la détruisent :

1° Le v. 26 du XIe chapitre des *Actes des Apôtres ;*

2° Le v. 28 du XXVIe chapitre des *Actes des Apôtres ;*

3° Le XVIe chapitre du *Nero* de Suétone ;

4° La lettre de Pline à Trajan au sujet des chrétiens de la Bithynie, qui est la lettre XCVIIe du livre Xe de la correspondance administrative de Pline.

Accumuler ainsi les hypothèses d'interpolations, c'est un jeu dangereux, et écarter les textes qui gênent ne passera jamais pour être de la bonne critique. Évidemment, M. Hochart rencontrera dans les rangs de l'école rationaliste des disciples ou même des maîtres pour approuver le rejet des deux versets des *Actes des Apôtres* que je viens de rappeler. Mais est-il bien sûr d'être suivi jusqu'au rejet du chapitre XVIe du *Nero* de Suétone, dont l'authenticité ne présente de difficulté sérieuse que pour lui [3] ?

Dans ce chapitre, rien ne montre la main d'un faussaire. La condamnation des chrétiens est mentionnée parmi des règle-

35 ; IX, 1 ; IX, 3 ; IX, 5 ; X, 4 ; X, 6 ; X, 7 ; X, 17 ; XII, 5 ; XIV, 9 ; XIV, 10 ; XIV, 15 ; XIV, 18 ; XV, 3 ; XV, 7 ; XV, 17 ; XV, 18 ; XV, 19 ; XV, 20 ; XV, 29 ; XVI, 5 ; XVI, 7 ; XVI, 10 ; XVI, 16 ; XVI, 18.

[1] I, 1 ; I, 4 ; I, 6 ; I, 7 ; I, 8 ; II, 16 ; III, 22 ; III, 26 ; IV, 24 ; V, 1 ; V, 11 ; V, 15 ; V, 17 ; V, 21 ; VII, 25 ; VIII, 11 ; XIII, 14 ; XV, 5 ; XV, 6 ; XV, 30 ; XVI, 20 ; XVI, 24 ; XVI, 25 ; XVI, 27.

[2] III, 24 ; VI, 3 ; VI, 11 ; VI, 23 ; VIII, 1 ; VIII, 2 ; VIII, 34 ; VIII, 39 ; XV, 8 ; XV, 16 ; XVI, 3 ; XVI, 9.

[3] *Loc. cit.*, p. 148-168.

Digitized by Google

ments de police, c'est vrai ; mais on sait que Suétone manque d'ordre le plus souvent. D'ailleurs, la place que la condamnation des chrétiens occupe dans ce chapitre n'a quelque chose d'étrange que pour l'art : sous Néron et longtemps encore après, on ne vit dans les chrétiens que des gens dignes de mépris. Enfin, la superstition étrangère, quand elle n'était pas ancienne et nationale, constituait un crime punissable : ainsi, pour ne citer qu'un exemple, Tacite dit de Pomponia Græcina, femme du plus haut rang : « Pomponia Græcina, insignis fœmina Plautio, qui ovans se de Britanniis retulit, nupta, ac superstitionis externæ rea, mariti judicio permissa [1]. » Le christianisme, bien que tenant du judaïsme, fut néanmoins et avec raison considéré par les païens comme une religion distincte de lui, nouvelle et sans caractère national. Au besoin, les Juifs auraient relevé sa prétention à devenir la religion universelle, catholique. Le langage de Suétone a le ton de son temps.

Quant à l'authenticité de la lettre de Pline à Trajan, j'avoue humblement que j'en croyais la question définitivement résolue. M. Renan, qui n'a qu'à vouloir pour être précis et net, a dit excellemment : « Les objections qu'on a faites contre l'authenticité de cette lettre ne sauraient prévaloir contre les arguments tirés du style et surtout de la place que la pièce occupe dans la correspondance administrative de Pline et de Trajan. En admettant que les chrétiens eussent fabriqué une telle lettre, il n'eût pas dépendu d'eux de l'intercaler dans le recueil de la correspondance administrative. La supposition aurait eu lieu avant Tertullien, puisque Tertullien cite la pièce, de mémoire il est vrai et avec quelques inexactitudes (*Apol.*, 2 ; cf. 5). A cette époque, la collection des Épitres de Pline n'était pas à la disposition des chrétiens. Si la lettre avait été supposée, elle fût restée sans place fixe ; tout au plus eût-elle été ajoutée à la fin du recueil. On ne croira jamais qu'un faussaire chrétien eût pu si admirablement imiter la langue précieuse et raffinée de Pline. Avant Tertullien et Minucius Félix, aucun chrétien n'écrivit en latin ; les premiers essais de littérature chrétienne en latin sont d'origine africaine. Le grec était ailleurs, à Rome en particulier, la langue des fidèles. Il faudrait donc supposer la pièce fabriquée en Afrique, c'est-à-dire dans le pays où la latinité atteignait le

[1] *Annal.*, XIII, cap. XXXII.

Digitized by Google

dernier degré de la barbarie. Ajoutons que, quant à commettre un faux, les chrétiens l'eussent fait bien plus favorable à leur cause que n'est ce petit écrit, où plus d'un trait dut les blesser[1].»

M. Renan, s'appuyant sur le v. 26 du chapitre XIe des *Actes des Apôtres*, croit que le nom de *Chrétiens* donné aux disciples de Jésus, date de l'année 41 environ [2]. Il n'est pas possible, en effet, de découvrir dans ce passage des *Actes* un seul indice de supposition, d'interpolation. M. Hochart cependant pense en avoir discerné deux absolument infaillibles.

C'est d'abord la construction de la phrase : pour lui, la fin du verset est maladroitement accolée au commencement ; ce verset ne peut être tout entier de la même main. Il oublie seulement de nous faire connaître la version des *Actes* à laquelle il a emprunté le texte de ce verset. Je pourrais me contenter de répondre que je ne défends point celui qu'il donne et qui diffère du texte reçu. Voici le texte reçu, tel qu'on le lit dans les éditions dont l'Eglise fait usage : *Ἐξῆλθεν δὲ εἰς Ταρσὸν ὁ Βαρνάβας ἀναζῆτησαι Σαῦλον, καὶ εὑρὼν αὐτὸν ἤγαγεν αὐτὸν εἰς Ἀντιόχειαν. Ἐγένετο δὲ αὐτοὺς ἐνιαυτὸν ὅλον συναχθῆναι ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ καὶ διδάξαι ὄχλον ἱκανόν, χρηματίσαι τε πρῶτον ἐν Ἀντιοχείᾳ τοὺς μαθητὰς χριστιανούς.*

Barnabé alla à Tarse chercher Saül; et l'ayant trouvé, il l'amena à Antioche. Il leur arriva [*pendant*] *toute une année de rassembler dans l'Église et d'instruire une multitude suffisante* (*ἱκανόν*); *et* [*il arriva*] *que les disciples furent dits* [3] *Chrétiens pour la première fois à Antioche* [4]. Cette traduction, ou, si l'on aime mieux ce sens, est le seul acceptable. Personne, je crois, n'adoptera celui que M. Hochart propose : *Barnabas alla à Tarse chercher Saül ; et l'ayant trouvé, il l'amena à Antioche. Il arriva à* EUX DEUX *durant toute une année d'attirer dans la secte une foule nombreuse et de l'instruire et d'être appelés pour la première fois à Antioche Chrétiens* AUX DISCIPLES [5].

[1] *Les Evangiles*, p. 476, note 3.
[2] *Les Apôtres*, p. 234-235.
[3] *Appelés*.
[4] XI, 25, 26.
[5] *Loc. cit.*, p. 78. Voici le texte grec d'après M. Hochart : *Ἐξῆλθεν δὲ εἰς Ταρσὸν ἀναζητῆσαι Σαῦλον· καὶ εὑρὼν ἤγαγεν εἰς Ἀντιόχειαν. Ἐγένετο δὲ αὐτοῖς καὶ ἐνιαυτὸν ὅλον συναχθῆναι εν τῇ εκκλησίᾳ καὶ διδάξαι ὄχλον ἱκανόν, χρηματίσαι τε πρῶτον ἐν Ἀντιοχείᾳ τοὺς μαθητὰς χριστιανούς.*

Digitized by Google

D'après le sens que j'ai donné, le seul acceptable encore une fois, la fin du verset, on le voit, n'est pas « étrangement accolée au commencement ; » et on n'éprouve aucune peine à admettre que le verset entier ait été écrit par une même main.

Avant de passer à la seconde difficulté, M. Hochart fait valoir, pour confirmer la première, cette considération qu'il était hors de propos pour l'auteur des *Actes* de faire connaître le nom sous lequel les disciples auraient été désignés :

« Les auteurs évangéliques, on le sait, dit-il, n'avaient l'habitude d'écrire que les choses qui pouvaient être utiles à la conversion de ceux auxquels ils s'adressaient, ou celles qui répondaient aux préoccupations qui régnaient dans les esprits, ou celles encore qui avaient pour but de réfuter des objections. Or, en admettant que ce mot *chrétien* eût été en usage alors, la question de son origine ne pouvait préoccuper ni les apôtres, ni ceux auxquels ils annonçaient la Bonne Nouvelle. C'est là une question purement historique ; et, à ce titre, elle n'a pu être agitée qu'à une époque postérieure à celle où les Actes ont été rédigés [1]. »

Je ne saisis pas bien comment saint Luc, l'auteur des *Actes*, aurait manqué au but pratique des écrivains sacrés, en faisant connaître aux premiers fidèles l'époque, le lieu et l'occasion d'un nom que la postérité devait consacrer. Du reste, dans les *Actes*, on trouve de nombreux passages qui n'ont qu'un caractère historique. Je ne crois pas nécessaire de le prouver.

La seconde difficulté est prise de l'emploi du mot χρηματίσαι.

« Le mot χρήματίζω, au sens d'*être appelé*, dit M. Hochart, ne se trouve dans les Actes que cette unique fois et il n'appartient pas au style habituel de l'auteur. Quand il s'agit de noms ou de surnoms donnés à des personnes ou à des lieux, les auteurs du Nouveau Testament [2] disent καλεω, ἐπικαλεω, ὀνομαζω, jamais χρηματίζω ; χρηματίζω, d'ailleurs, ne signifiait pas à proprement dire recevoir *un nom* ou *surnom*, mais prendre une *qualité*, bonne ou mauvaise, celle par exemple de roi ou de mendiant, d'homme vertueux ou de criminel [3]

[1] *Loc. cit.*, p. 79.
[2] Actes, I, 24 ; IV, 36 ; VI, 9 ; VIII, 59 ; XIV, 12.
[3] Aussi on lit dans l'Ep. aux Rom., VII, 3 : Ἄρα οὖν ζωντος του ἀνδρὸς, μοιχαλις χρηματίσει ἐὰν γένηται ἀνδρί ετερω. Le mari étant vivant, la femme *prendra la qualité d'adultère* si elle épouse un autre homme. Note de M. Hochart.

Digitized by Google

« L'acception exacte de ce mot démontre donc encore qu'il n'a pu trouver place dans les Actes qu'à une époque où le terme de chrétien n'était pas une simple dénomination donnée à quelqu'un, mais une qualification [1] honorable aux yeux des uns, flétrissante aux yeux des autres [2]. »

Mais est-il bien sûr que l'acception propre, unique du verbe χρηματίζω est *prendre une qualité bonne ou mauvaise*, et non *recevoir un nom ?* Plutarque [3], Polybe [4], Diodore de Sicile [5], Strabon [6] emploient ce mot dans le sens de *être dit*, *être appelé*. Henri Estienne, dans son *Thesaurus*, n'a pas hésité à rapprocher quelques uns des passages de ces auteurs où ce mot se trouve avec le sens de *être appelé*, du verset des *Actes* où il a ce même sens. Ce mot, dans son sens primitif, signifie *s'entretenir d'affaires ;* dans le sens dérivé et passif, il signifie *être révélé*, *être dit*. L'auteur des *Actes*, il est vrai, ne l'a employé qu'une fois, tandis qu'il s'est servi du mot καλεω quatre fois [7] et de son composé επικαλεω huit fois [8]. Mais il n'a employé également qu'une seule fois les verbes λεγω et ονομαζω [9]. Il n'a donc pas de préférence exclusive. On ne peut exiger d'un auteur qu'il emploie toujours le même mot pour dire une même chose, quand d'autres ayant le même sens s'offrent à lui. A ce compte, il faudrait rejeter comme interpolés le verset des *Actes*, où il se sert du mot λεγω, et celui de l'Évangile, qui est le seul où il se serve du mot ονομαζω. Si la règle que M. Hochart propose doit former les jugements de la critique, celle-ci n'est plus qu'un instrument de ruine : non seulement le v. 27 du XIe chapitre des *Actes*, mais encore un bon tiers des œuvres de Suétone et de Tacite [10], ne résisteront pas à sa corrosion.

Il semble vraiment que M. Hochart n'a créé des difficultés que pour la besoin de sa cause.

[1] Tertullien, *Apolog.*, 3, 4. Note de M. Hochart.
[2] *Loc. cit.*, p. 79, 80.
[3] *Anton.*, cap. 54. *Moral.*, p. 248 D.
[4] 5 [57, 5].
[5] I, 44.
[6] 13. Je donne ces renvois d'après Henri Estienne.
[7] I, 19, 23 ; III, 11 ; XV, 37.
[8] IV, 36 ; X, 5, 18, 32 ; XI, 13 ; XII, 12, 26 ; XV, 22.
[9] VI, 9 ; Luc. VI, 3.
[10] Les œuvres de Suétone et de Tacite contiennent en grand nombre des mots que ces auteurs n'ont employés qu'une fois.

Digitized by Google

De même, c'est pour les besoins de sa thèse qu'il rejette le v. 28 du chapitre XXVIe des *Actes des Apôtres*.

Saint Paul était à Césarée prisonnier, attendant le moment de partir pour Rome, où son appel à l'empereur devait être jugé. Le roi Hérode Agrippa II, venu à Césarée pour rendre visite au nouveau procurateur Festus, désira le voir. C'est cette entrevue du roi et de l'apôtre que l'auteur des *Actes* raconte dans ce chapitre. L'apôtre rappelle au roi les prophéties qu'il connaît, et il le presse si vivement qu'Hérode Agrippa s'écrie : « Encore un peu tu me persuaderas de me faire chrétien. » — « Personne ne peut supposer, dit M. Hochart, que nous en (de l'entrevue) ayons sous les yeux le texte officiel. Le caractère légendaire de toute cette histoire est évident, et l'expression *se faire chrétien* prouve que la rédaction en a été faite à une époque postérieure [1]. »

Assurément, les *Actes des Apôtres* ne donnent pas le texte officiel de l'entrevue d'Hérode Agrippa II et de saint Paul, entrevue qui ne pouvait à aucun titre avoir un caractère officiel ; après l'appel à César, toute procédure était illégale. Mais saint Luc, l'auteur des *Actes*, avait entendu le dialogue du roi et de l'apôtre. Présent au prétoire de Césarée, où Hérode Agrippa II et Bérénice sa sœur, suivis d'un brillant cortège, se rendirent sur l'invitation de Festus pour voir le prisonnier et l'entretenir en présence du procurateur, il n'a rien oublié de cette scène si piquante. Le récit a un accent de véracité qui impose la confiance. A défaut de saint Luc, saint Paul, mieux que personne, a relaté sa conversation avec le roi : et l'auteur des *Actes* ne l'a plus quitté jusqu'à son arrivée à Rome. Nous lisons ici les dernières pages de ce livre, auxquelles tout le monde s'accorde à reconnaître un caractère absolument historique [2].

Nous avons donc toute raison de retenir les textes que M. Hochart rejette, autant les deux versets des *Actes*, XI, 26, XXVI, 28, que le chapitre XVIe du *Néro* de Suétone et la lettre de Pline à Trajan. Ainsi Tacite a très bien pu employer, pour désigner les disciples du Christ, un nom qui sous Néron n'avait sans doute pas fait déjà oublier ceux sous lesquels ils avaient d'abord été

[1] *Loc. cit.*, p. 80.

[2] « Souvent, ce sont les conversations de Paul qui ont fourni les renseignements (à l'auteur des *Actes*). Vers la fin surtout, le récit prend un caractère étonnant de précision. Les dernières pages des *Actes* sont les seules pages complètement historiques que nous ayons sur les origines chrétiennes. » M. Renan. *Les Apôtres. Introd.*, p. XXVII.

Digitized by Google

connus, mais qui était usité et qui commençait à se répandre.

D'autres textes encore, sur lesquels M. Hochart a gardé le plus absolu silence, établissent également cette conclusion.

D'après M. Hochart, les disciples du Christ n'auraient été connus sous le nom de chrétiens que bien tard, à l'époque où, sous l'influence de l'hellénisme, l'Église se fut totalement séparée du judaïsme ; et « l'hellénisme ne s'était pas encore substitué au judaïsme dans les églises au temps de Tacite [1]. » Mais M. Hochart ignore-t-il que la séparation de l'Église d'avec le judaïsme date de la première génération chrétienne ? Du reste, un contemporain de Tacite, saint Ignace d'Antioche, connaissait ce nom et en faisait usage [2] ; de même l'auteur du *Martyrium Polycarpi* [3] et l'auteur de la belle *Épître à Diognète* [4]. Malheureusement pour moi, ces textes sont d'origine ecclésiastique ; ils n'ont pas la chance d'être acceptés de M. Hochart, qui se montre fort difficile en fait d'authenticité [5].

M. Hochart ne songera pas du moins à rejeter le témoignage de deux inscriptions. La première a été publiée par M. Bayet [6]; elle appartient à la Grèce chrétienne. M. Bayet et M. Le Blant [7] la regardent comme très ancienne, comme étant du commencement du IIe siècle. Elle renferme le mot χριστιανὸς. La présence de ce mot dans une inscription permet de penser qu'il était en usage assez avant qu'elle ne fût gravée.

La seconde inscription est latine ; elle a été trouvée à Pompéi ; elle est plus ancienne donc que la première; il faut la considérer comme contemporaine de Néron. J'en emprunte la description à une note de M. P. Allard [8] : « Sur le mur d'une vaste salle, dit cet excellent auteur, près des *Thermæ Stabianæ*, un *graffito*, aujourd'hui disparu, mais dont Minervini avait eu le temps de dessiner le fac-simile, fut découvert en 1862. Ces mots y étaient très lisibles : AUDI CHRISTIANOS ; au-dessous se voyaient des

[1] M. Hochart, *loc. cit.*, p. 78.

[2] *Ephes.*, XI, 2; *Magn.*, IV ; *Rom.*, III, 2 ; *Polyc.*, VII, 3. *Op. Pat. apost.*, Funk, Tubingæ, 1878.

[3] III, 2; X, 1 ; XII, 1, 3.

[4] I ; II, 6 ; IV, 6 ; V, 1 ; VI, 1-9.

[5] Je n'alléguerai pas le passage de Josèphe, *Ant. jud.*, lib. XVIII, c. III, n. 3, dont l'authenticité peut être contestée.

[6] *De titulis Atticæ christianis antiquissimis*, n° 75. Paris, 1878.

[7] *Les Actes des Martyrs. Supplément*, p. 237. Paris, 1882. Tirage à part.

[8] *Les persécutions et le nombre des martyrs*, dans *la Controverse*, t. V, p. 22, note 2.

Digitized by Google

lettres difficiles à déchiffrer, dans lesquelles M. de Rossi croit pouvoir lire : SUVOS O ORUS (Saevos o[l]ores). Il peut bien y avoir là une allusion bien éloquente aux *novissima verba* de quelques martyrs chrétiens, peut-être de ceux d'août 64, dont un habitant de Pompéi avait entendu le « chant du cygne, » rempli de prophétiques menaces. *Écoutez les chrétiens, ces cygnes terribles*, aurait-il écrit ensuite. Peut-être la grande salle où se lisaient ces mots avait-elle servi de lieu du réunion à l'*ecclesia* de Pompéi : lors de la persécution les fidèles en auraient été chassés, et un mauvais plaisant y aurait inscrit avec la phrase que nous avons rapportée, d'autres phrases malveillantes ou ironiques, qui se lisent encore sur les murs : MULUS HIC MUSCELLAS DOCUIT, MENDAX VERACI SALUTEM [1]. »

Le mot *Chrétien*, désignant les disciples de Jésus, était donc en usage parmi les fidèles de la première génération. Connu en dehors du cercle des frères, il fournissait déjà matière aux railleries, aux sarcasmes des païens.

Encore une fois, Tacite a désigné les victimes de l'empereur sous un nom que tout le monde pouvait employer, non seulement de son temps, à la fin du siècle, et quand il écrivit les *Annales*, mais encore sous le règne de Claude et celui de Néron. Il suffit qu'un seul des textes du Ier ou du commencement du IIe siècle renfermant le mot χριστιανός, *Christianus*, soit authentique, pour que M. Hochart soit convaincu de s'être trompé.

V

M. Hochart cependant ne se tient pas pour battu : il accumule les doutes, les soupçons ; il multiplie les points d'interrogation. Voici maintenant que « nous ne savons pas où Tacite aurait puisé les renseignements qu'il donne » sur la date de la naissance de Jésus-Christ et sur Ponce Pilate, qui sont « si précis et si conformes à l'orthodoxie chrétienne ; » et cependant « longtemps encore après lui les annalistes sacrés n'étaient pas d'accord sur la date de la naissance, ni sur celle de la mort de Jésus [2]. » D'ailleurs, ajoute-t-il, l'auteur qui ne nomme qu'une

[1] Voir *Bulletino di archeologia cristiana*, 1865, p. 69-72.
[2] *Loc. cit.*, p. 90-91.

Digitized by Google

seule fois Ponce Pilate ne juge pas à propos de désigner la province dont il était le procurateur. Pourquoi ? « C'est qu'il est persuadé que tous ceux à qui il s'adresse connaissent Pilate autant que lui ; c'est qu'il sera parfaitement compris de ses lecteurs. Cette phrase n'a été écrite que par un chrétien s'adressant à des chrétiens [1]. » Enfin, Tacite, qui n'ignorait pas que les Juifs « attendaient avec confiance un envoyé du ciel, un Messie, un Oint, » qui n'ignorait pas davantage « la valeur qualificative de χριστός, » n'aurait pas donné à Jésus le nom de *Christus*. « L'auteur est donc un chrétien [2]. »

Il est vrai que l'auteur du XLIVe chapitre du livre XVe des *Annales* ne fait pas connaître la source à laquelle il a puisé ses renseignements sur Jésus et sur Ponce Pilate. Les historiens de Rome n'avaient pas l'habitude de détailler les documents d'où ils tiraient leurs récits. Si l'auteur du chapitre en question a passé ce point sous silence, c'est que rien ne l'engageait à le rappeler. Les renseignements sur la naissance de Jésus et sur sa mort sous Tibère, Ponce Pilate étant procurateur de la Judée, il pouvait les puiser un peu partout : ces faits étaient certes connus du public à la fin du Ier siècle, au temps de Tacite. Sous les Flaviens, on trouve des chrétiens dans le palais de l'empereur. Flavia Domitilla « fut accusée avec son mari d'athéisme : » cousins l'un et l'autre de l'empereur Domitien, ils furent condamnés pour le crime d'athéisme [3], c'est-à-dire de christianisme. Un moment les chrétiens purent nourrir le sérieux espoir de voir Vespasien II et Domitien II, fils de deux chrétiens, et appelés à monter sur le trône, partager leur foi, quand ils seraient en âge de la recevoir [4]. A l'avènement des Antonins, le christianisme était un fait public, éclatant, présent à tous les esprits. Où Suétone apprit-il à nommer *Chrestus* [5], c'est-à-dire *Christus*, comme les critiques que M. Hochart aime le plus à suivre le reconnaissent ? Où apprit-il à nommer, comme Tacite, les disciples de Jésus *Christiani* [6] ? L'opinion elle-même fournit ces données. Des bruits nombreux et relatifs aux chrétiens cir-

[1] *Loc. cit.*, p. 92.
[2] *Ibid.*, p. 92-93.
[3] Dion Cassius, *Hist.*, t. XVII, 13.
[4] Beulé, *Les Chrétiens de la famille Flavia*, dans *Fouilles et Découvertes*, t. I, p. 411 et suiv.
[5] *Tib. Claudius*, XXV.
[6] *Nero*, XVI.

Digitized by Google

culaient partout. S'il eut besoin de recourir à des sources écrites, Tacite, qui eut sous les yeux les œuvres des historiens antérieurs, mais aujourd'hui disparues, put y recueillir ce qu'il rapporte. On ne s'écarte point des vraisemblances historiques en pensant qu'il connut quelques-uns des écrits chrétiens, notamment quelques-unes des lettres de saint Paul, qui de Rome même et sous Néron, écrivant à Timothée, lui rappelait que Jésus « avait rendu témoignage sous Ponce Pilate [1], » et l'*Évangile selon Luc*, où l'année de la naissance de Jésus-Christ et l'année de sa mort sont nettement marquées [2] : car, enfin, quand Tacite écrivait, le christianisme marchait à la conquête du monde depuis quatre-vingts ans déjà ; il avait fait le tour de la Méditerranée ; et il recrutait ses adeptes dans les plus grandes villes, à Rome notamment. On savait un peu son histoire.

Saint Luc et saint Matthieu donnent la date de la naissance de Jésus-Christ [3]. M. Hochart n'ignore aucune des difficultés que le rapprochement du texte de l'un de celui de l'autre a soulevées au sein des écoles qui se targuent de combattre la *superstition*. Ignore-t-il les solutions proposées [4] ? S'il les ignore, pourquoi être si tranchant ? S'il les connaît, ne devait-il pas les signaler à ses lecteurs ? Pourquoi également ne citer que l'opinion de saint Irénée, le seul des écrivains ecclésiastiques qui prolonge la vie de Jésus-Christ jusqu'au delà de la quarantième année [5] ? Il doit savoir que les Pères ne donnent en général que trois ans à la vie publique du Sauveur du monde : c'est à ce calcul que les récits évangéliques permettent de s'arrêter. L'opinion de saint Irénée est une opinion particulière : on ne peut en rien inférer.

Enfin, à défaut de documents chrétiens, Tacite put beaucoup apprendre dans les archives publiques et dans ses études sur les Juifs, puisqu'il écrivit la *Guerre de Judée*. Tertullien, rappelant aux Romains les prodiges dont la mort de Jésus-Christ

[1] I Timoth., VI, 13.
[2] III, 1.
[3] Luc II, 2 ; Math., II, 1.
[4] M. Wallon, *La croyance due à l'Évangile*, part. II, chap. III. *Le recensement de Quirinius*, p. 329 et suiv.
[5] *Cont. Hæres.*, lib. II, cap. XXII, n. 5. Migne, *Patrol. grec.*, t. VII, col. 784, 785.

Digitized by Google

avait été suivie, les renvoyait aux archives publiques [1], à leurs *Commentaires*. Quelques critiques ont vu dans ce trait du prêtre africain une allusion au chapitre XLIVe du livre XVe des *Annales* de Tacite, ou au XVIe du *Néron* de Suétone. La plupart cependant pensent que Tertullien a voulu invoquer ici le témoignage irrécusable des archives publiques. Ni l'une ni l'autre de ces deux hypothèses n'accommode M. Hochart. Aussi il écarte cette page de Tertullien sans discussion et d'une façon sommaire, injuste, outrageante. Il n'y voit qu'une bravade d'apologiste aux abois, ou pire encore. « Il était plus facile d'affirmer que de vérifier la chose, » dit-il [2]; et encore : « C'est un trait de foi punique, ont dû dire les Romains [3]. » Mais quelle eût été l'utilité, la raison d'une telle bravade fort dangereuse ? Elle eût gratuitement créé à l'apologiste des difficultés de plus d'une sorte, alors qu'il se proposait *coram examinare quid sit liquido in causa Christianorum* [4].

M. Hochart ne veut pas que Ponce Pilate ait eu la moindre raison, un motif quelconque d'envoyer à Tibère le rapport dont parle Tertullien. Mais c'est le contraire qui est la vraisemblance, la probabilité historique. Tout le monde sait quelle peine les Hérodes et les procurateurs romains eurent à se maintenir dans la Judée qui, depuis Hérode le Grand jusqu'à la destruction de Jérusalem, fut dans un état de plus en plus inquiétant d'effervescence patriotique et de révolte constante. Les procurateurs devaient tenir l'empereur au courant de cette périlleuse situation : ils avaient intérêt à la leur faire connaître. Le récit de la Passion de Jésus-Christ non seulement dépeint au vif les passions qui agitaient la ville sainte, mais encore il contient de nombreux et piquants incidents qu'à Rome on dut ne pas être fâché d'apprendre et à Jérusalem de communiquer dans un rapport spécial, par exemple que Jésus se disait roi, que les Juifs avaient déclaré n'avoir d'autre roi que César, etc. Ainsi Tacite put recueillir dans les archives publiques les renseignements sur Jésus et Ponce Pilate que nous lisons dans le XLIVe chapitre du livre XVe des *Annales*.

[1] Cap. XXI. Migne, *Patrol. lat.*, t. I, col. 401, col. 290, 291. Cf. Eusebius, *Hist. Eccl.*, lib. II, cap. II.
[2] Pag. 81.
[3] Pag. 131.
[4] *Apolog.* I. *Patrol. lat.*, t. I, col. 259.

Digitized by Google

Comment expliquer cependant qu'il n'ait point nommé la province où Ponce Pilate exerça la fonction de procurateur, et qu'il ait de la sorte laissé régner une certaine obscurité dans ce passage des *Annales* ? On peut en donner une bonne raison. L'historien n'a point pensé qu'il dût faire suivre le nom de Ponce Pilate de l'indication Procurateur de la Judée ; car, de bonne foi, elle est impliquée dans ce passage : « L'origine de ce nom (de chrétien) est le Christ, livré au supplice, sous le règne de Tibère, par le Procurateur Ponce Pilate. Réprimée d'abord, cette exécrable superstition éclatait de nouveau non seulement en Judée, berceau de ce fléau, mais même dans Rome. » Évidemment, on peut regretter que Tacite n'ait pas mis plus de précision dans son langage. Mais ce léger défaut de clarté ne sera jamais une difficulté sérieuse contre l'authenticité du chapitre XLIVe du livre XVe des *Annales*.

VI

La critique la plus subtile ne parviendra pas davantage à établir que le chapitre XLIVe, dont je discute l'authenticité, contient des « expressions étrangères au style de Tacite [1], » ou qu'il brise l'harmonie du récit.

Suivons pas à pas M. Hochart.

1° « Nous remarquons, dit-il, que [l'auteur] se sert des mots *Auctor nominis* pour désigner le personnage dont le nom a été donné aux adhérents » du Christ. « Ces mots n'appartiennent pas au style du grand historien [2] : ils montrent la main d'un clerc chrétien habitué à lire Tertullien, dont l'*Apologétique* était le manuel de tous ceux qui s'occupaient de l'histoire ecclésiastique. C'est chez Tertullien qu'on trouve l'*Auctor nominis* appliqué au Christ comme le personnage qui avait donné son nom à la secte religieuse. Nous lisons en effet au

[1] *Loc. cit.*, p. 93.

[2] Tacite a eu nombre de fois à parler de l'origine de certains noms. Ainsi, nous lisons (*Hist.* V, 2), en parlant des Juifs : *Argumentum e nomine petitur : inclitum in Creta Ida montem ; accolas Idæos, aucto in barbarum cognomento Judæos vocari*... Plus loin : *Conditæ urbi Hierosolyma nomen e suo fecisse.* Dans les *Mœurs des Germains*, XXVIII : *Quanquam romana colonia esse meruerint ac libentius Agrippinenses conditoris sui nomine vocentur*, etc.

Digitized by Google

chapitre XXI : *Sed monstrabimus vobis idoneos testes Christi... hic est ordo nostræ institutionis ; hunc edidimus et sectæ et nominis censum cum suo auctore* [1]. »

Mais M. Hochart se trompe quand il fait de l'*Apologétique* « le manuel de tous ceux qui s'occupaient de l'histoire ecclésiastique, » et il oublie de nous dire à quelle époque on se servait de ce « manuel. » Les auteurs qui exercèrent la plus grande influence dans les compositions historiques, ce furent Eusèbe de Césarée par l'*Histoire ecclésiatique*, saint Jérôme par la traduction de sa *Chronique*, qu'il continua jusqu'en 378, et Paul Orose par les *Sept livres d'histoires contre les païens*[2]. D'ailleurs, qui assure que Tertullien n'a pas eu une réminiscence de Tacite dans l'endroit de l'*Apologétique* cité par M. Hochart ? Enfin, cette expression *auctor nominis* est bien dans la langue des *Annales*. Tacite dit, en effet : « Cunctanter sub Augusto, *quem auctorem utriusque regni*, si sperneretur, vindicem metuebat [3] ; » « Auctor constitutionis [4] ; » « C. Sallustius, rerum romanarum florentissimus auctor [5] ; » « Auctores rerum [6] ; » « suasor auctorque consilii [7] ; » « nomine tantum et auctore opus, ut sponte Cœsaris, ut genus Arsacis, ripam apud Euphratis cerneretur [8]. »

2° « Il faut aussi remarquer une autre expression, dit encore M. Hochart [9], celle de *Tiberio imperitante*, sous le règne de Tibère, employée ici pour désigner l'époque de l'événement.

« La situation d'Auguste dans l'empire et celle de ses successeurs demeurèrent mal définies. Leur qualité officielle, permanente, fut moins celle d'*imperator* que de *princeps Senatus*. Sous les Césars, sous les Flaviens, et sous les premiers Antonins Rome avait encore toute l'apparence d'un gouvernement républicain. Ce ne fut qu'après eux que l'organisation monarchique de l'empire s'accentua ; et alors

[1] *Loc. cit.*, p. 93.
[2] M. G. Monod, *Étude critique sur les sources de l'histoire mérovingienne*, p. 6-10.
[3] *Annal.*, II, cap. LXIV.
[4] *Annal.*, XIII, cap. XXVI.
[5] *Annal.*, III, cap. XXX.
[6] *Annal.*, III, cap. III.
[7] *Histor.*, III, cap. II.
[8] *Annal.*, VI, cap. XXXI.
[9] *Loc. cit.*, p. 93

Digitized by Google

seulement *imperare* ou *imperitare* put signifier et signifia être le chef de l'empire, *être empereur*, et fut employé pour désigner l'époque où régnait un des monarques romains.

« Aussi Tacite dit-il *Tiberio* ou *Nerone principe*, *sub Tiberio principe*, ou *sub Nerone principe*, *sub principatu Claudii*, ou bien tout simplement *sub Tiberio*, *sub Nerone*, *sub divo Vespasiano ;* et il ne dit point *Tiberio ou Nerone imperante*, ou *imperitante*. Il en est de même de Sénèque, des deux Pline, de Suétone et de tous les auteurs contemporains de ces écrivains [1].

« Le faussaire se trahit donc encore ici en mettant sous la plume de Tacite une expression qui ne fut en usage qu'après lui. »

Mais non, il ne se trahit pas ; il se sert d'une expression qu'on rencontre fréquemment dans les auteurs, historiens ou philosophes du Ier siècle. Ainsi Tacite emploie le mot *imperare* dans le sens de *faire un empereur* et le mot *imperitatum* dans le sens de *empire* [2]. « Je crois devoir rappeler aussi, dit-il, combien Rome avait de troupes sous les armes, quels étaient les rois alliés, et combien alors *l'empire était plus borné* [3]. »

Suétone emploie au moins cinq fois le mot *imperare* dans le sens de *être empereur*. Je ne cite que deux exemples bien connus: « Soror Livilla, cum audisset quandoque imperaturum [Claudium], tam iniquam et tam indignam sortem Pop. Rom. palam et clare detestata est [4]. » — « Sed et Tiberius, cum comperisset imperaturum eum [Galbam], verum in senecta : *Vivat sane, quando id ad nos nihil pertinet* [5]. »

Pour Pline le Jeune, il suffira de rappeler cet éloge à Trajan : « Recusabas imperare, vous refusiez d'être empereur [6]. »

[1] Sénèque, *de Clementia*, I, 9. Nous n'avons pas ici à citer les passages des auteurs où se rencontrent ces formules ; elles se trouvent à chaque page de leurs écrits. (Note de M. Hochart.)

[2] « Id comitatem bonitatemque faventes vocabant, quod sine modo, sine judicio donaret sua, largiretur aliena ; simul aviditate imperandi. » (*Hist.*, I, cap. LII. Cf. Note d'Oberlin en cet endroit, Paris 1819, Tome III, p. 79.) — Narcisse « avait convaincu Messaline et Silius : les mêmes causes d'accusation renaîtraient, si Néron gouverne, ou si Britannicus succède... Convictam Messalinam et Silium ; pares iterum accusandi causas esse ; si Nero imperitaret, Britannico successore. » (*Annal.*, XII, cap. LXV.)

[3] « Quod mihi quoque exequendum reor, quæ tum romana copia in armis, qui socii reges, quanto sit augustius imperitatum. » (*Annal.*, IV, cap. IV.)

[4] *Claudius*, III. Cf. *C. Cæsar Caligula*, VIII. *Vitellius*, XIV.

[5] *Galba*, IV.

[6] *Paneg.*, V.

Digitized by Google

Mais passons.

3° « On peut, dit M. Hochart, remarquer encore dans la phrase « pereuntibus addita ludibria ut ferarum tergis contecti laniatu canum interirent, aut crucibus affixi, aut flammandi ; atque ubi defecisset dies, in usum nocturni luminis urerentur, » que l'incise *aut crucibus affixi*, *aut flammandi*, en rompt la construction naturelle, constitue une infraction aux simples règles, et d'autre part, on ne saurait admettre que les mises en croix aient pu servir d'amusement au peuple et au prince. De telles fautes contre le bon sens et la syntaxe ne peuvent être attribuées qu'à un interpolateur [1]. »

Mais d'abord il convient ici de désintéresser le bon sens, beaucoup plus offensé par le règne tout entier de Néron que par la mise en croix des chrétiens. Le règne de ce prince, qui dura quatorze ans (54-68), ne fut qu'une longue orgie, une bacchanale sanglante et comique, remplie de crimes contre nature : la persécution des chrétiens n'en fut, somme toute, qu'un des moindres incidents.

L'incise *aut crucibus affixi* ne rompt pas la construction naturelle de la phrase, surtout dans Tacite qui emploie si souvent la forme du participe. *Affixi* est un participe qui répond à *contecti*. Pour cette raison, quelques critiques ont proposé de substituer *flammati* à *flammandi*, troisième participe faisant suite aux deux premiers [2]; *flammandi atque* sont les deux seuls mots de cette phrase qui offrent une difficulté. M. Hochart n'est pas le premier qui l'ait vu. Les uns ont proposé de lire *aut flammati plerique*, les autres de lire *flammati* avec un manuscrit et de biffer *atque*. *Atque* embarrasse, en effet, plus que *flammandi* [3].

C'est là une de ces nombreuses difficultés de lecture comme il s'en rencontre fréquemment dans la plupart des auteurs. Mais, en commençant, j'ai fait remarquer qu'aucun critique n'a vu dans les mots *flammandi atque* une raison de rejeter tout ce cha-

[1] *Loc. cit.*, p. 147-148.

[2] *Tacit.* Ed Oberlin et J. Naudet, Paris, 1819, t. II, p. 470, note *Aut flammendi*. M. Hochart ne verra sans doute pas une difficulté nouvelle dans l'emploi lui-même du mot *flammare*. Le mot *flammare* ne se rencontre guère en prose avant la seconde moitié du premier siècle, c'est vrai. Mais Tacite semble l'avoir introduit dans la prose. Il l'emploie au figuré avec le sens *incendere animum*. *Hist.* II, 74 ; IV, 24.

[3] « Sed sive hoc, sive illud placeat, sive aliud quid, disait Oberlin, τὸ *atque* molestum est; quod mihi delendum videtur. »

Digitized by Google

pitre de Tacite comme interpolé. Et c'est le seul point qui importe ici.

4° M. Hochart propose de supprimer toute la partie du chapitre relative à la persécution des chrétiens. « Cette suppression même fera voir, dit-il, combien cette interpolation nuisait à la narration et à l'enchaînement des faits [1]. »

Je crois que M. Hochart se trompe ; il me semble même que le récit de la persécution des chrétiens trouve très bien sa place au chapitre XLIVe. Voici, en effet, l'objet de chacun des chapitres où Tacite entretient le lecteur de l'incendie de Rome.

Chapitre XXXVIIIe. L'incendie se déclare. — Progrès du feu.

Chapitre XXXIXe. Néron, qui était à Antium, rentre à Rome. Il essaie en vain par ses largesses de faire cesser les bruits infamants pour lui qui commencent à circuler.

Chapitre XLe. L'incendie, qui s'était apaisé, recommence. — Les bruits que Néron est l'auteur de l'incendie s'accréditent, parce que cette seconde fois le feu « éclate au palais Émilien habité par Tigellinus. »

Chapitre XLIe. État des ravages de l'incendie.

Chapitre XLIIe. Néron s'établit sur les ruines de sa patrie. — Construction du palais d'or.

Chapitre XLIIIe. Reconstruction de la ville.

Chapitre XLIVe. Expiations publiques — Inutilité des largesses de l'empereur pour faire cesser les bruits qui circulent à son sujet. — Dernier effort pour y arriver : persécution des chrétiens.

Chapitre XLVe. Moyens employés pour se procurer l'argent nécessaire à la reconstruction de la ville. On dépouille les temples. Bruits relatifs à l'empoisonnement de Sénèque qui, « pour détourner de lui tout soupçon de sacrilège, avait demandé en grâce sa retraite dans une campagne lointaine » et avait feint une maladie.

Le récit se suit donc. On peut sans doute trouver que, au chapitre XLIVe, l'exposé de la persécution des chrétiens est sans proportion avec le commencement, c'est-à-dire l'objet du chapitre. Mais la même remarque s'applique au chapitre XLVe: ce chapitre a pour objet de faire connaître les moyens mis en usage pour trouver de l'argent ; cependant Sénèque en remplit une bonne moitié.

[1] *Loc. cit.*, p. 127 ; voir plus haut les motifs que M. Hochart fait valoir.

Digitized by Google

Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à une difficulté que M. Hochart soulève gratuitement. Poursuivons notre examen.

VII

« Les conclusions de notre étude, dit M. Hochart, sont pleinement confirmées par le silence absolu des écrivains juifs et romains au sujet des faits relatés dans Tacite... Ce ne sont pas seulement les auteurs profanes qui ont ignoré cette épouvantable persécution des chrétiens. Il y a plus. Aucun des historiens ecclésiastiques qui ont écrit avant la fin du IVe siècle n'en a parlé [1]. »

Eh bien ! M. Hochart ici ou exagère, ou se trompe. Le silence de certains auteurs des trois premiers siècles, soit juifs comme Flavius Josèphe, soit chrétiens comme saint Justin, s'explique aisément. Beaucoup d'auteurs chrétiens mentionnent la persécution des disciples sous Néron.

D'abord Suétone [2], parmi les païens, parle expressément de la poursuite des chrétiens ; et après lui je ne vois, parmi les auteurs païens, que Dion Cassius qui eût pu mentionner ce fait. Mais nous n'avons de son histoire de Rome que depuis le trente-sixième livre jusqu'au cinquante-quatrième, c'est-à-dire l'histoire des guerres de Lucullus et de Pompée contre Mithridate, jusqu'à la mort d'Agrippa (10 av. J.-C.). Pour tout le reste, nous n'avons que l'abrégé de Xiphilin. Mais je veux admettre qu'il ait passé sous silence la persécution de Néron ; qu'en conclure ? Rien, ni contre l'authenticité du XLIVe chapitre du livre XVe des *Annales* de Tacite, ni contre le caractère historique de cette persécution. Il écrivait au commencement du IIIe siècle. Serviteur dévoué de l'empire, il dut voir dans la poursuite des chrétiens le fonctionnement régulier des lois et l'exercice légitime de la justice sociale, c'est-à-dire un fait qu'un historien peut, sans reproche, passer sous silence, qu'il néglige même d'ordinaire. Ainsi ont fait tous les historiens de l'empire jusqu'au IVe siècle. Ils n'ont rien dit des persécutions du IIe et IIIe. Faudra-t-il pour cela en nier le caractère historique ? M. Hochart prouve trop ; il ne prouve rien.

[1] *Loc. cit.*, p. 128.
[2] *Nero*, XVI.

Digitized by Google

L'historien Flavius Josèphe, juif et contemporain, ne parle pas davantage de la poursuite des chrétiens sous Néron. Faut-il s'en étonner? Non. Sous Néron, l'église de Rome se composait en majeure partie de chrétiens venus du paganisme. Le cas de la famille juive d'Aquila et de Priscille, qui par un privilège unique se trouvèrent mêlés aux origines des trois grandes églises de Rome, de Corinthe et d'Éphèse [1], formait certainement une exception. Quand saint Paul captif arriva à Rome, il convoqua les principaux des juifs de la capitale [2]. Or, ceux-ci ignoraient encore qu'il fût chrétien; et pourtant sa conversion datait de vingt-cinq ans. Au sujet des disciples de Jésus, ils ne savaient qu'une chose, qu'une vive opposition leur était faite partout de la part des juifs [3]. Cette manière de parler des principaux des juifs ne prouve pas que la ville de Rome n'eût pas de communauté de chrétiens, ni que cette communauté fût extrêmement réduite; mais elle montre nettement que, parmi les fidèles, peu étaient venus du judaïsme. Quand donc, après l'incendie, Néron les fit poursuivre, il y eut fort peu de juifs parmi les martyrs. Josèphe put ignorer cette poursuite, ou plutôt la taire comme n'appartenant pas à l'histoire de sa nation. Le silence de Flavius Josèphe ne pourrait être ici invoqué qu'à deux conditions, qui sont l'essence même de l'argument négatif, que Flavius Josèphe eut dû et pu connaître la poursuite, et que la connaissant, il eût dû la mentionner [4].

Abordons maintenant les auteurs ecclésiastiques, mais sans nous arrêter toutefois aux *Actes de Pierre et de Paul*, qui sont apocryphes, bien que nous le puissions : car ils témoignent de l'opinion courante parmi les chrétiens, au IIIe siècle, époque de leur fabrication. Ne consultons que des écrits authentiques. Saint Pierre, écrivant aux fidèles « du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie, de la Bithynie », leur disait : « Très chers, ne vous troublez pas dans le malheur (τῇ εν ὑμῖν πυρώσει) qui fond sur vous pour vous éprouver, comme s'il vous arrivait quelque chose de nouveau. Mais communiquant aux passions du Christ, réjouissez-vous, afin de vous réjouir et d'exulter dans la révélation de sa gloire. Si vous êtes insultés au nom du Christ,

[1] Act., XVIII, 2, 18, 26 ; Rom., XVI, 3 ; I Corinth., XVI, 19 ; II Tim., IV, 19.
[2] Act., XXVIII, 17.
[3] Act., XXVIII, 22.
[4] P. de Smedt, *Principes de la critique historique*, chap. XIV, *Vérit. valeur de l'argum. négatif*. Paris, 1883.

Digitized by Google

vous serez heureux.... Que pas un de vous ne soit maltraité comme homicide, ou voleur ou malfaisant (κακοποιος), ou comme envieux du bien d'autrui. Mais si l'un de vous est maltraité comme chrétien, qu'il ne rougisse pas, qu'il glorifie Dieu dans ce nom : le temps vient où le jugement commence par la maison de Dieu [1]. » D'après le sentiment le plus probable, cette lettre date de l'année 64 ou 65. Il est certain qu'elle est postérieure à la lettre de saint Paul aux Romains et à la lettre de saint Paul aux Éphésiens. Elle a été écrite à Rome ; la preuve, c'est la salutation *Salutat vos Ecclesia quæ est in Babylone coelecta* [2]; *in Babylone*, c'est-à-dire *Romæ*, d'après le commentaire traditionnel. Cela étant, on écartera difficilement du passage de cette lettre que je viens de rappeler l'idée d'une allusion à la poursuite des chrétiens en août 64.

De même, plusieurs commentateurs ont vu dans *Apoc.* XVII, 6-8, une allusion à cette persécution. Cette allusion n'est pas certaine, ni même probable ; je passe à saint Clément de Rome.

Saint Clément de Rome écrivait aux chrétiens de Corinthe [3], entre les années 91 et 100, qui sont les années de son pontificat et de sa mort :

« Mais laissons les exemples des anciens ; venons aux athlètes rapprochés de nous. C'est à cause des fureurs de l'envie que les colonnes principales et les plus saintes ont souffert la persécution et ont combattu jusqu'à la mort. Plaçons devant nos yeux les dignes apôtres, Pierre qui, à cause d'une injuste fureur, a supporté de nombreux travaux, et, ayant souffert le martyre, est entré dans la gloire ; Paul qui, à cause de l'envie et de la dispute, a acquis le prix de sa patience... Après avoir enseigné la justice au monde entier et après être venu aux confins de l'occident, il a subi le martyre... C'est pendant que ces hommes instituaient la vie [chrétienne],qu'une multitude d'élus, réunis autour d'eux, ont, à cause de l'envie, enduré de nombreux supplices et des tourments, et ont fourni un magnifique exemple parmi nous. A cause de l'envie, les Danaïdes et les Dircès, après avoir souffert de graves et d'odieux supplices, ont atteint le but dans la course sacrée de la foi. »

[1] I Pet., IV, 12-17.
[2] V, 13.
[3] I Corinth., cap. V, cap. VI.

Digitized by Google

Je n'ai pas à rechercher quelles sont ces « femmes, les Danaïdes et les Dircès, qui, après avoir souffert de cruels tourments et de monstrueuses indignités, atteignirent le but dans la course sacrée de la foi. » Je rappelle seulement la juste observation de M. Allard : « Cette métaphore imitée de saint Paul (I Cor., IX, 24 ; II Tim., IV, 7) et empruntée aux jeux du cirque, est bien à sa place dans une allusion à un martyre souffert au cirque de Néron [1]. » Si la lettre de saint Clément est authentique, et elle l'est, difficilement on se refusera à reconnaître dans le passage cité tout à l'heure et écrit trente ans environ après les événements une allusion, non seulement à la persécution, mais encore au genre de tourments infligés aux chrétiens, en 64, trois ans avant le martyre de saint Pierre et de saint Paul.

Denys de Corinthe (190-200), Caius, qui vivait au temps du pape saint Zéphirin (202-218), attestent, comme saint Clément, la mort de saint Pierre et saint Paul à Rome [2], sans établir sans doute un lien entre cette mort et la persécution de 64, mais pour rappeler ce fait capital pour la hiérarchie, ce qui est l'objet propre de leur écrit. Tertullien ne se borne pas à l'énoncé simple de ce fait [3]. Pour lui, Néron est le premier persécuteur ; et comme il connaît les œuvres de Tacite [4], son langage emprunte à cette circonstance une portée particulière [5]. — « Consulite commentarios vestros, s'écrie Tertullien en s'adressant aux Romains ; illic reperietis primum Neronem in hanc sectam cum maxime Romæ orientem Cæsariano gladio ferocisse [6]. » Ailleurs, il renouvelle l'affirmation que les Actes de l'empire parlent de la persécution de Néron ; en même temps, il laisse entendre que, pour lui, il se réfère aux écrits des païens [7].

L'auteur du *De mortibus persecutorum*, Lactance ou un autre, stigmatise cet « exécrable et nuisible tyran, » Néron, qui « le premier a persécuté les serviteurs de Dieu [8]. »

[1] *La Controverse*, t. V, p. 10, not. 11.
[2] Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, lib. II, cap. XXV, rapporte leurs propres paroles.
[3] *Lib. de præscript.*, cap. XXXVI. Migne, *Patr. lat.*, t. II, col. 49.
[4] *Apolog.*, cap. XVI. Migne, *Patr. lat.*, t. I, col. 364.
[5] *Apolog.*, cap. XXI. *Ib.*, col. 403.
[6] *Apolog.*, cap. V. *Patr. lat.*, t. I, col. 292-293.
[7] *Adv. Gnosticos scorpiace*, cap. XV. *Patr. lat.*, t. II, col. 151.
[8] *De mortib. persecut.*, cap. II. *Patr. lat.*, t. VII, col. 196.

Digitized by Google

Au commencement du IVe siècle, Eusèbe de Césarée mentionne la persécution ; mais il trouve hors de propos de raconter les actes de cruauté de Néron : on les lit dans les historiens [1]; il relate toutefois la mort de saint Pierre et de saint Paul à Rome.

Tous les auteurs ecclésiastiques qui ont écrit avant la fin du IVe siècle n'ont sans doute pas parlé de la persécution de Néron, mais tous ne l'ont pas passée sous silence quand l'occasion de la mentionner s'est offerte. Au contraire, quand ils sont amenés à la relater, ils relèvent 1° le fait, 2° la cruauté de Néron, 3° la mort de saint Pierre et de saint Paul à Rome et sous Néron. Ces trois points sont pour eux hors de doute. Ainsi la persécution de 64 a un caractère absolument historique. On n'arrivera pas à briser la chaîne de fer de ces témoignages.

Il est vrai que ces auteurs ecclésiastiques n'ont pas détaillé les supplices auxquels les chrétiens furent soumis et que nous trouvons mentionnés dans le XLIVe chapitre du XVe livre des *Annales* de Tacite. Un tel silence peut étonner d'abord : ces auteurs ne devaient-ils pas, ce semble, caractériser cette persécution par le supplice qui fut le plus significatif, les croix auxquelles les chrétiens furent attachés pour servir de falots pendant la nuit ? Mais l'étonnement disparaît après un peu de réflexion. Pour Tertullien, comme pour Eusèbe, le détail de la poursuite et de la mort des chrétiens en 64, pouvait se lire dans les archives publiques et dans quelques écrivains du temps. Ils y renvoyaient donc leurs lecteurs, soit que, comme pour Tertullien, il fût de bonne guerre et avantageux d'invoquer devant les païens le témoignage des païens eux-mêmes, soit que, comme pour Eusèbe, il fût inutile de les relever. Eusèbe, c'est vrai, raconte avec de nombreux détails relatifs aux supplices la dernière persécution. Mais il limite d'abord son récit à la Palestine ; et ensuite, il a deux motifs de lui donner plus d'étendue qu'au récit des persécutions du Ier, du IIe et du IIIe siècle. Témoin oculaire et grand admirateur de leur vertu, d'autant que lui-même manqua de constance, il a voulu rendre un hommage particulier au courage des chrétiens de Palestine, ses compatriotes, qui avaient triomphé dans la mort. Du reste, il faut nous faire une idée exacte des préoccupations des auteurs des quatre premiers siècles en présence des martyrs,

[1] *Hist. eccl.*, II, cap. XXV.

Digitized by Google

qui remplissaient, pour ainsi dire, toute l'histoire de l'Église. Ils ne pensaient pas précisément à détailler pour la postérité les supplices infligés aux chrétiens. On avait les Actes des martyrs : là, on en trouvait l'exposé, l'état. L'idée dominante de ces auteurs, c'est l'idée du martyre lui-même. Le chrétien est un martyr éventuel, en effet ; qu'importe le supplice, pourvu que le chrétien sorte victorieux de l'épreuve et soit le témoin de Dieu ?

Enfin, l'argument que M. Hochart tire du silence des auteurs chrétiens, supposé que vraiment ceux de ces auteurs appartenant aux quatre premiers siècles n'eussent pas mentionné la persécution de Néron, prouverait trop. Il croit pouvoir s'en faire une arme contre l'authenticité du XLIVe chapitre du livre XVe des *Annales* ; pour la même raison on peut prétendre que le passage où Sulpice Sévère rapporte les supplices épouvantables infligés par Néron aux chrétiens, n'est pas davantage authentique, qu'il a été interpolé vers le XIIIe siècle. Les auteurs occidentaux du Ve au XIIIe siècle qui ont parlé de la persécution de Néron, passent sous silence ces supplices. Ainsi d'abord saint Prosper d'Aquitaine (vers 463),[1] Grégoire de Tours (†595)[2]. Fréculphe (†850), après avoir décrit les désordres de l'incendie de Rome, et au moment où il rapporte les traits de cruauté de Néron, se contente de cette simple indication : « Nero hic primus persecutus est christianos, qui etiam Petrum et Paulum apostolos occidit[3]. » Saint Adon de Vienne (†875) le premier, fait allusion aux supplices, mais en termes très généraux, et se réfère aux historiens anciens [4]. Ekkard (†1130), qui raconte l'incendie de Rome, qui montre Néron chantant l'incendie de Troie, n'a à nous apprendre que ceci, qu'il fut le premier persécuteur des chrétiens, que la persécution s'étendit à tout l'empire, que Néron, voulant détruire le nom chrétien, fit mourir saint Pierre et saint Paul [5]. Hugues de Saint-Victor (†1142) ne sait rien des supplices infligés aux chrétiens [6]. De même Orderic Vital [7] ; de même Sicard de Crémone [8].

[1] Migne, *Patr. lat.*, t. LI, col. 554-555.
[2] *Hist. Franc. Patr. lat.*, t. LXXI, col. 173.
[3] *Chron.*, t. II, l. I, cap. XVI. *Patr. lat.*, t. CVI, col. 1132.
[4] *Chron.*, *Ætas sexta*, 59. *Patr. lat.*, t. CXXIII.
[5] *Chron. Patr. lat.*, t. CLIV, col. 673.
[6] *Patr. lat.*, t. CLXXVII, col. 244.
[7] *Hist. eccles.*, pars I, lib. I, cap. XVIII. *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 68.
[8] *Chron. Patr. lat.*, t. CCXIII, col. 451-452.

Digitized by Google

Conclusion. — Le passage de l'*Histoire sacrée* de Sulpice Sévère où la persécution de Néron est racontée avec le détail des supplices est d'une date postérieure à ces auteurs, tout au moins à Fréculphe : autrement ils n'auraient pas manqué de mentionner à leur tour ces supplices : il a été fabriqué dans les années qui séparent Fréculphe de saint Adon de Vienne. Et, comme l'allusion de celui-ci à l'*Histoire sacrée* n'est pas évidente, il faut reculer la date de sa fabrication au XIIIe siècle, et peut-être jusqu'au XVIe siècle, époque à laquelle Sulpice Sévère a commencé à être connu et cité.

Raisonnement absurde. Appliqué au XLIVe du livre XVe des *Annales*, il n'est pas meilleur.

VIII

M. Hochart sera-t-il plus heureux, quand il essayera de caractériser et d'expliquer l'interpolation de ce chapitre, qui aurait été « faite assez tard dans quelque monastère d'occident [1] ? » Il faut d'abord l'entendre : il a beaucoup à nous dire. Pour lui, le faussaire aurait « eu pour but de faire concorder les *Annales* de l'historien romain avec une tradition acceptée par l'Église latine[2]. » La persécution de l'année 64 n'a dans Tertullien qu'un caractère religieux ; plus tard, l'esprit chrétien lui a donné un caractère politique ; et on peut suivre la marche progressive, la formation de la légende, qui a abouti au texte, à la rédaction que nous lisons dans Tacite.

1. La première tentative, ou plutôt le premier pas dans ce sens date du IVe siècle ; elle est du dévot faussaire qui fabriqua la correspondance de saint Paul et de Sénèque. C'est dans la XIIe lettre de cette correspondance [3] que le caractère politique de la persécution de Néron apparaît nettement. « Or [le faussaire] ne pouvait guère prendre les éléments de sa lettre ailleurs que dans l'*Apologétique*, qui était regardée comme le manuel le plus autorisé de l'histoire ecclésiastique.

[1] *Loc. cit.*, p. 136.
[2] *Ibid.*, p. 137.
[3] Elle en compte 14.

Digitized by Google

« Il y voit que Néron a versé le sang chrétien avec cruauté ; toutefois aucun motif déterminé n'est donné par Tertullien, et c'est ce motif qu'il faudrait indiquer. Il lit cependant qu'au temps de l'évêque carthaginois [1] la querelle religieuse avait déjà pris un certain caractère politique, qu'on accusait les chrétiens d'attirer sur l'empire le courroux des dieux, d'être la cause de tous les malheurs publics [2]. Ce caractère politique s'était accentué de plus en plus dans la lutte entre les chrétiens et ceux qui tenaient pour le maintien des anciennes mœurs et des anciens cultes [3]. Conséquemment un chrétien du IVe siècle devait être persuadé qu'il en avait été de même au temps de Néron, qu'on n'avait pu alors manquer de regarder les fidèles comme la cause ou les auteurs de toutes les calamités qui frappaient la ville, et le terrible incendie avait dû être à ses yeux un motif certain de persécution.

« Mais d'un autre côté, pour peu qu'il connût l'histoire, le zélé faussaire ne pouvait ignorer que plusieurs auteurs avaient rapporté que Néron fut accusé d'avoir fait lui-même mettre le feu à la ville, et que la chose paraissait même certaine à quelques-uns.

« Il y avait donc à ce sujet deux ordres de faits en apparence contradictoires, mais assez vraisemblables l'un et l'autre pour un homme du IVe siècle. Le faux Sénèque entreprit de les concilier [4] ; de là la lettre de Sénèque à saint Paul.

« Ce qui appartient au faussaire, ce qui constitue son originalité, c'est l'explication de ces deux ordres de faits, la liaison qu'il leur donne. Les supplices infligés aux chrétiens auraient eu pour but ou pour résultat, selon lui, de couvrir les mensonges et le crime de Néron et de servir en même temps d'amusement à ses cruels instincts [5]. »

2. « Rien donc n'est plus naturel que de trouver dans les *Chroniques* de Sulpice Sévère le récit de la persécution agrémentée de tortures que l'imagination attribuait à la cruauté satanique de Néron [6].»

Ce récit et celui que tout le monde peut lire aujourd'hui dans les œuvres de Tacite se ressemblent ; des phrases entières sont communes, ou à peu près. Donc, ou bien Sulpice Sévère s'est

[1] Tertullien, « évêque carthaginois. » C'est un comble.
[2] *Apol.*, XL. Quod existiment omnis publicæ cladis, omnis popularis incommodi christianos esse causam. (Note de M. Hochart.)
[3] Symmaque, liv. X, lettre XLIV.
[4] *Loc. cit.*, p. 137, 138.
[5] *Ibid.*, p. 139.
[6] *Ibid.*, p. 139.

Digitized by Google

inspiré de Tacite, ou bien le récit de Sulpice Sévère, un peu transformé, a passé dans les œuvres du grand historien. Or, Sulpice Sévère ne s'est pas inspiré de Tacite. Il n'avait pas besoin de son témoignage, sans utilité pour lui ; car « la cruauté de Néron était devenue aussi légendaire parmi les païens que parmi les chrétiens [1]. » D'ailleurs, non seulement « les Gaules n'étaient pas, comme les provinces grecques, un pays de discussions historiques ou théologiques [2], » mais encore le « siècle n'était plus celui de Tertullien... L'Église n'avait plus à se défendre contre les lettrés païens au sujet de son histoire ou de ses doctrines. Elle les avait réduits au silence par la terreur... Donc en une telle situation et avec les idées et le tempérament qui lui étaient particuliers, Sulpice, loin de vouloir s'abriter sous l'autorité de Tacite, aurait considéré comme humiliant d'avoir à invoquer son témoignage au sujet des traditions de l'Église [3]. »

En fait, il ne s'est servi des auteurs païens « qu'exceptionnellement, et uniquement pour marquer l'ordre chronologique des événements politiques qui devaient être la règle de coordination de l'histoire du christianisme [4]. » De plus, ses erreurs prouvent qu'il ne connut que « des abrégés d'histoire romaine *ad usum scholarum* [5]. » Les historiens du Ier siècle ne lui furent point familiers.

Enfin, supposé que Sulpice ait eu les *Annales* sous les yeux, il n'a pu y trouver le passage que nous lisons dans l'*Histoire sacrée*: Tertullien, en effet, a connu Tacite. Or, « il le traite comme un ennemi déloyal des chrétiens; il le réfute ; il a soin de prendre acte de ses aveux. On ne saurait donc concevoir que Tacite eût présenté les chrétiens accusés d'avoir incendié Rome, reconnus innocents, livrés à ces supplices étranges, inspirant la pitié au peuple, périssant non dans l'intérêt public mais par la cruauté du prince, et qu'un témoignage aussi important n'ait pas été invoqué. Si donc Tertullien ne parle pas des tortures atroces infligées aux chrétiens à propos de l'incendie de Rome ; s'il est réduit à renvoyer ses lecteurs chercher aux archives de l'empire

[1] *Loc. cit.*, p. 142.
[2] *Ibid.*, p. 142.
[3] *Ibid.*, p. 143.
[4] *Ibid.*, p. 144.
[5] *Ibid.*, p. 145.

Digitized by Google

les preuves que Néron a versé le sang des apôtres, c'est que de son temps rien ne se lisait dans Tacite [1]. »

Ainsi Sulpice Sévère n'a pu reproduire Tacite ; donc son récit a été inséré plus tard dans les *Annales*, mais chargé d'éléments nouveaux, quand la légende chrétienne eut fait un troisième pas.

3. « L'origine toute chrétienne des sources de Sulpice Sévère se montre dans l'esprit même de la légende qu'il rapporte. Néron, en effet, selon lui persécuta et devait fatalement persécuter les chrétiens, parce qu'il était le vice incarné et *que le vice est l'ennemi de la vertu*, et surtout parce qu'*il était l'adversaire* de Dieu, l'*Anti-Christ*, selon l'Apocalypse [2]. » De là l'idée de tortures nouvelles imaginées par Néron, que l'on voit poindre dans Sulpice. Celui-ci cependant se tait sur le lieu du supplice, tandis que le chapitre attribué à Tacite fait mourir les chrétiens dans les jardins de Néron. « A ce propos il ne faut pas oublier que les anciennes légendes, n'ayant fait aucune mention de cette tuerie de chrétiens, n'avaient pu en placer le théâtre au Vatican. Il y a plus. Pierre et Paul, selon les traditions, n'y avaient point subi leur supplice. On se bornait à dire que les fidèles y apportèrent plus tard les restes des deux grands saints qui avaient été primitivement inhumés ailleurs.

« Ce chapitre attribué à Tacite est ainsi le seul document où le Vatican soit distingué comme ayant été le lieu qui fut sanctifié par le sang des victimes de Néron. »

« L'intérêt spécial religieux qui est en jeu ici ne nous montre-t-il pas des préoccupations d'une époque postérieure à Sévère, d'une époque où les légendes relatives à l'Église de saint Pierre avaient acquis dans la chrétienté l'importance d'un dogme fondamental ? »

« Il trahit donc le moine d'Occident au moyen âge ; on n'en saurait douter [3]. »

Pardon ; on en peut, on en doit douter. C'est en vain que M. Hochart fait effort pour montrer la main d'un faussaire ; je ne la vois pas encore.

M. Hochart veut bien admettre que les chrétiens furent confondus avec les Juifs par l'opinion publique pendant les premières années du christianisme. L'Église, en effet, commença

[1] *Loc. cit.*, p. 146.
[2] *Ibid.*, p. 146.
[3] *Ibid.*, p. 147.

Digitized by Google

par se recruter parmi les Juifs. Les Apôtres annonçaient d'abord aux fils de la promesse la venue du Messie ; après leur maître, ils affichaient hautement la prétention de continuer le Mosaïsme : le Messie n'était pas venu pour détruire la loi, mais pour l'achever, la mener à son terme, la perfectionner. Or, c'est en vain que M. Hochart tente de prouver, 1° que « les Juifs à Rome ne faisaient pas de commerce [1] ; » 2° qu'ils ne s'y seraient fait connaître que comme « guérisseurs ou chasseurs de démons [2] ; » « 3° qu'ils n'étaient point honnis par la population [3]. » Chassés de Rome sous Claude, ils inspiraient partout une invincible répulsion. En dehors des régions politiques, où l'on amadouait ce peuple pour mieux le soumettre, on n'avait pour lui que de la méfiance. Tacite n'a que deux fois parlé de gens considérés comme ayant la haine du genre humain, et détestés comme tels ; ces gens, c'étaient les Juifs et les chrétiens. Des Juifs, il disait : « Apud ipsos fides obstinata, misericordia in promptu, sed adversus omnes alios hostile odium [4], » et des chrétiens : « Odio humani generis convicti sunt [5]. » Juifs et chrétiens avaient le même mépris, la même répulsion pour la religion des idoles ; ils s'en tenaient également éloignés ; cet isolement volontaire leur valut sous les Césars, de la part de l'opinion étonnée et inquiète, cette communauté dans la réprobation.

Du moment que la distinction entre Juifs et chrétiens a commencé à se faire dans l'opinion, et sous Néron elle se dessinait déjà, n'ayons garde de croire qu'on se soit montré favorable aux chrétiens. Au contraire. Les chrétiens n'ont été que plus honnis, d'abord parce que, selon toutes les probabilités, les Juifs ont les premiers crié contre les chrétiens, ensuite parce que le conflit entre la conscience chrétienne et la conscience païenne était au fond même des deux religions, et que l'une et l'autre écartaient d'abord avec vigueur la possibilité même d'une abdication. Le conflit fut vif et nécessaire. Sa cause était dans les doctrines; les événements de 64 l'ont fait se produire au

[1] *Loc. cit.*, p. 96 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 99 et suiv.
[3] *Ibid.*, p. 106 et suiv.
[4] *Hist.*, lib. V, cap. v.
[5] *Annal.*, XV, cap. XLIV.

Digitized by Google

grand jour. Dès lors, il s'est caractérisé, il s'est accentué toujours davantage jusqu'au jour où le principe chrétien s'établit sur les ruines du paganisme. Quand Tertullien écrivait l'*Apologie*, ce conflit ne datait pas de la veille, pas plus qu'il ne commençait alors à prendre un caractère politique. Au IIe siècle, on ne voit pas naître une cause de conflit : la cause remontait plus haut ; il faut la chercher dans l'histoire même du Ier siècle; elle est aux origines, dans la notion même du christianisme. Le caractère politique de la lutte engagée entre la conscience chrétienne et la conscience païenne a apparu sur la grande scène de l'histoire le jour où la foi chrétienne a été publiquement, officiellement mise en demeure de réprouver le culte des idoles, dont l'empereur était le pontife. Mais, bien avant ce moment, les esprits attentifs avaient saisi l'incompatibité des deux religions. Le Nouveau Testament et les écrits apostoliques furent comme un long anathème au faux culte des idoles ; et les martyrs se portèrent comme témoins de la vérité de la foi. Il faut le reconnaître, par là même les chrétiens durent apparaître, ils apparurent en réalité comme des hommes étranges, fous, sauvages et dangereux. La solution du procès de 64 en fournit la meilleure preuve. Arrêtés et interrogés, les chrétiens de Rome n'eurent garde de cacher leur foi ; ils s'avouèrent chrétiens. Le juge les reconnut innocents de l'incendie ; mais il les considéra comme coupables d'un délit que Tacite, historien et non jurisconsulte, a caractérisé par ce mot vague, *odium humani generis*. L'idolâtrie, voilà le seul crime qu'ils poursuivissent ; mais parce que les consciences étaient sous le joug de l'idolâtrie et que l'empire représentait la pierre angulaire, nécessaire, de l'immense édifice païen, ils passaient pour être capables de tous les crimes ; on mit dans leur impiété la cause de tous les maux. C'est l'histoire du christianisme avant Tertullien. Les chrétiens sont haïs ; on les donne pour les ennemis de l'empire, de la société. Ce qui le prouve invinciblement, c'est le ton ému, c'est l'accent ferme, ce sont les paroles des fidèles qui s'en expliquent soit devant les tribunaux, soit dans des écrits publics. Ils n'ont garde de se plaindre des poursuites qui les couronnent ; le Christ, leur Sauveur, les soutient dans le combat. Un seul reproche les émeut : c'est que l'on dise d'eux qu'ils réprouvent l'empire, auquel ils payent l'impôt cependant et pour la prospérité duquel ils implorent le ciel tous les jours. Parmi les calomnies dont on les accable, il en est

Digitized by Google

une qui les touche plus particulièrement, c'est qu'ils soient montrés du doigt comme les ennemis du genre humain. Et comme ils sont au-dessus des calomniateurs ! Saint Polycarpe écrit aux chrétiens de Philippes, la première église fondée par saint Paul sur la terre d'Europe : « Priez pour les rois, les pouvoirs, les princes, pour ceux qui vous persécutent et vous haïssent, pour les ennemis de la croix [1]. » L'auteur de l'*Epître à Diognète* donne de ces hommes universellement méprisés cette belle et grande idée dont l'histoire confirme la vérité, qu'ils sont pour le monde ce que l'âme est pour le corps [2]. Au cri de réprobation, il répond par cette superbe et fière déclaration : « Les chrétiens ne parlent pas une langue différente de celle des autres hommes ; ils n'habitent ni d'autres pays ni d'autres villes. On les trouve chez les Grecs et chez les Barbares, là où le sort les conduit. Ils ont les vêtements des autres hommes ; ils se nourrissent comme eux, et ils se soumettent aux mêmes lois. Bien que *méconnus*, *haïs*, *poursuivis*, ils n'éprouvent que de la bienveillance pour tous. Ils pourraient s'exiler : car toute contrée leur est une patrie, comme toute patrie leur est un exil. Mais ils demeurent pour couvrir les péchés du monde [3]. »

Voilà ce que l'on écrivait au commencement du IIe siècle, parce qu'alors les chrétiens étaient regardés comme des hommes malfaisants, comme les ennemis du genre humain. Déjà, à la fin du Ier siècle, saint Clément de Rome représentait la mort de saint Pierre et de saint Paul, comme un effet de la jalousie, de la haine (ζῆλος, φθονος) [4]. Vers ce temps, Tacite écrivait que les chrétiens « avaient été convaincus plutôt de haine pour le genre humain que d'incendie. »

Au IVe siècle, il ne put donc venir à la pensée de personne de concilier « deux ordres de faits en apparence contradictoires : » couvrir les crimes de Néron par les supplices des chrétiens.

Du reste, M. Hochart rejette comme interpolés les endroits de Suétone et de Tacite où nous lisons que Néron fut accusé d'avoir mis le feu à la ville ; les bruits de cette nature, il les repousse comme une légende. Mais alors comment se fait-il que « le zélé

[1] *Pat. ap.*, éd. Funk, t. I, p. 281.
[2] *Pat. apost.*, éd. Funk, t. I, p. 319.
[3] *Ibid.*, p. 321. Sur les chrétiens ennemis de l'empire, voyez mon article *Quelques erreurs de MM. Aubé et Duruy*, *Controverse*, t. VI, p. 383.
[4] I Cor., v, *Pat. apost.*, éd. Funk, p. 66.

Digitized by Google

faussaire ne pouvait ignorer que plusieurs auteurs avaient rapporté que Néron fut accusé d'avoir fait lui-même mettre le feu à la ville, et que la chose paraissait même certaine à quelques uns ? » Où l'aurait-il appris ? Dans Dion Cassius ? Mais, nous dit M. Hochart, « Dion Cassius et son abréviateur ne brillent pas par le discernement [1]. » Je ne saisis pas le rapport logique de ces deux affirmations tranchantes de notre critique : « Nous ne trouvons donc chez les historiens, il faut en convenir, rien qui établisse la probabilité que Néron ait fait mettre le feu à Rome [2]; » et : « pour peu qu'il connût l'histoire, le zélé faussaire ne pouvait ignorer que plusieurs auteurs avaient rapporté que Néron fut accusé d'avoir fait lui-même mettre le feu à la ville, et que la chose paraissait même certaine à quelques uns [3]. »

Mais avançons. Où Sulpice Sévère a-t-il pris les éléments de son récit ?

Je dis que, dans le chapitre XXIXe du livre IIe de l'*Histoire sacrée*, il a visiblement suivi le XLIVe chapitre du livre XXe des *Annales*.

Sulpice Sévère a composé l'*Histoire sacrée* vers l'année 400. Or, à cette époque, un récit de la persécution de l'année 64, différent de celui de la lettre XIIe de la correspondance de saint Paul et de Sénèque [4], circulait dans la société chrétienne. Sulpice Sévère s'en est inspiré. En tout cas, il n'a pas suivi la prétendue lettre que je viens de rappeler [5].

[1] *Loc. cit.*, p. 52.
[2] *Ibid.*, p. 52.
[3] *Ibid.*, p. 138.
[4] Ce recueil aurait été composé sous Constance (338-360.) Aubertin, *Sénèque et saint Paul*, p. 415.
[5] Je mets sous les yeux du lecteur le texte de cette lettre : « Annœus Seneca Paulo salutem. — Ave, mi Paule charissime. Putasne me haud contristari, et non luctuosum esse quod de innocentia vestra subinde supplicium sumatur, dehinc quod tam duros tamque obnoxios vos reatui omnis populus judicet, putans a vobis effici, quod in urbe contrarium fit ? Sed feramus æquo animo, et utamur foro quod sors concessit, donec invicta felicitas finem malis imponat. Tulit et priscorum ætas Macedonem Philippi filium, Persam Darium, et Dionysium ; nostra quoque Caium Cæsarem quibus, quidquid libuit licuit. Incendium urbs romana unde sæpe patiatur, manifeste constat. Sed si effari humilitas humana potuisset quid causæ sit, et impune in his tenebris loqui liceret, jam omnes omnia viderent. Christiani et Judæi, quasi machinatores incendii, supplicio affici solent. Grassator iste, quisquis est, cui voluptas carnificina est, et mendacium velamentum, tempori suo destinatus est, et ut optimus quisque UNUM PRO MULTIS DONATUM EST CAPUT, ita et hic devotus pro omnibus igni cremabitur. Centum tri-

Digitized by Google

Voici, en effet, son récit : « La multitude des chrétiens, dit-il, cependant s'accroissait: il arriva qu'un incendie éclata dans Rome. Néron était alors à Antium. Mais l'opinion attribuait au prince l'infamie de l'incendie ; on croyait que l'empereur avait cherché la gloire de rebâtir la ville ; et Néron ne parvint d'aucune manière à détruire le bruit qu'il avait ordonné l'incendie. Il en attribua donc l'infamie aux chrétiens ; on soumit ces innocents aux plus cruelles questions. Bien plus, on imagina de nouveaux genres de mort ; on les couvrit de peaux de bêtes, pour qu'ils périssent par la morsure des chiens. Beaucoup furent attachés à la croix ou soumis au feu. On en réserva la plupart pour que, le jour tombant, ils servissent de falot pendant la nuit [1]. » Difficilement, on admettra que ce récit procède de la lettre de Sénèque à saint Paul. D'abord le style en est différent : celui de la lettre a de la vulgarité ; il manque de vigueur et de précision ; celui de

ginta duæ domus, insulæ quatuor sex diebus arsere. Septimus pausam dedit. Bene te valere, frater, opto. — Data V. kal. apr., Frugi et Basso Coss. » Aubertin, *Sénèque et saint Paul*, p. 435.

[1] « Interea abundante jam Christianorum multitudine, accidit ut Roma incendio conflagraret, Nerone apud Antium constituto. Sed opinio omnium invidiam incendii in Principem retorquebat, credebaturque Imperator gloriam innovandæ urbis quæsisse ; neque ulla re Nero efficiebat, quin ab eo jussum incendium putaretur. Igitur vertit invidiam in Christianos, actæque in innoxios crudelissimæ quæstiones : quin et novæ mortes excogitatæ, ut ferarum tergis contecti, laniatu canum interirent. Multi crucibus affixi, aut flamma usti. Plerique in id reservati, ut quum defecisset dies, in usum nocturni luminis urerentur. »

Je mets en regard le texte latin de la lettre XIIe de la correspondance de saint Paul et de Sénèque : « Annœus Seneca Paulo salutem. — Ave, mi Paule charissime. Putasne me haud contristari, et non luctuosum esse quod de innocentia vestra subinde supplicium sumatur, dehinc quod tam duros tamque obnoxios vos reatui omnis populus judicet, putans a vobis effici, quod in urbe contrarium fit ? Sed feramus æquo animo, et utamur foro quod sors concessit, donec invicta felicitas finem malis imponat. Tulit et priscorum ætas Macedonum Philippi filium, Persam Darium, et Dionysium, nostra quoque Caium Cœsarem, quibus quidquid libuit licuit. Incendium urbs romana unde sæpe patiatur, manifeste constat. Sed si effari humilitas humana potuisset quid causæ sit, et impune in his tenebris loqui liceret, jam omnes omnia viderent. Christiani et Judæi, quasi machinatores incendii, supplicio affici solent. Grassator iste, quisquis est, cui voluptas carnificina est, et mendacium velamentum, tempori suo destinatus est, et ut optimus quisque *unum pro multis donatum est caput*, ita et hic devotus pro omnibus igni cremabitur. Centum triginta duæ domus, insulæ quatuor sex diebus arsere. Septimus pausam dedit. Bene te valere, frater, opto. — Data V Kal. Apr., Frugi et Basso Coss. »

Digitized by Google

Sulpice au contraire se distingue par la noblesse, la sobriété et la précision. De plus, le point d'attache, le lien entre ces deux morceaux imaginé par M. Hochart n'existe pas, puisque Sulpice Sévère ne fait aucune mention de l'opinion qui attribuait à la présence des chrétiens dans l'empire les malheurs de l'État. Enfin, Sulpice donne de nombreux renseignements qu'on ne trouve pas dans la lettre. Il les aurait donc inventés. Or, le ton du récit est le ton d'un homme qui témoigne, et nullement le ton de l'homme qui invente : celui-ci se trahit toujours, soit par les mollesses du récit, soit par un embarras mal dissimulé, soit par des impossibilités historiques qu'il introduit pour faire prévaloir son idée. Rien de cela ne se remarque dans Sulpice Sévère.

C'est, en effet, d'une autre source que la lettre qu'il s'inspire. Dans l'hypothèse de M. Hochart, aucune autre source que cette lettre apocryphe n'existait quand Sulpice Sévère écrivait l'*Histoire sacrée*. Rien n'est plus faux. Cette lettre ne parle des supplices infligés aux chrétiens qu'en termes fort généraux ; elle n'en spécifie aucun. Elle ne dit pas que des sources historiques des faits qu'elle vise fussent connues. De plus, on n'y trouve point trace de l'opinion d'après laquelle Néron aurait fait mettre le feu à la ville. Or saint Augustin, répondant aux calomnies des païens qui attribuaient au christianisme la cause des malheurs publics, disait du haut de la chaire à son peuple d'Hippone : « Comme l'histoire des païens le rapporte, l'incendie qui éclata sous Néron fut le troisième de la ville de Rome. Oui, comme leur histoire, comme leurs écrits vous l'apprennent, l'incendie de la ville de Rome qui survint alors fut le troisième. Cette ville, qui brûla une fois au milieu des sacrifices des chrétiens, avait déjà brûlé deux fois parmi les sacrifices des païens. La première fois, le feu, allumé par les Gaulois, ne laissa que le mont Capitolin. Plus tard le feu, je ne sais s'il faut dire qu'il sévit ou qu'il se communiqua, prit pour la seconde fois et par le fait de Néron, empereur de la ville elle-même, serviteur des idoles, qui mit à mort les apôtres, commanda le feu, et Rome fut brûlée. Pourquoi pensez-vous ? Pour quel motif ? Homme emporté, orgueilleux et lâche, il se fit un amusement de l'incendie de Rome : je veux voir, dit-il, comment Troie brûla [1]. » Saint Augustin affirme

[1] Sermo CCXCI, *in Natali apostolorum Petri et Pauli*. *Patr. lat.*, t. XXXVIII, col. 1356.

Digitized by Google

donc très nettement que Néron, après avoir donné ordre de mettre le feu à la ville, se fit un jeu, un plaisir de l'incendie. Il n'invente pas. Évidemment, il a lu des documents, des écrits qui lui permettent d'exprimer une telle opinion. Il le dit très nettement : *Sicut habet historia eorum... Sicut habent historiæ ipsorum*. De son temps, ces histoires circulaient, étaient connues. Elles durent arriver jusqu'à Sulpice Sévère.

Tout le monde sait que Sulpice Sévère fut un des hommes les plus instruits de la fin du IVe siècle. Il était très versé dans la lecture des païens. M. Hochart ne nie point qu'il connût Virgile, Térence, Stace, Salluste [1]. Or, je ne vois là qu'un seul historien, Salluste, lequel n'eut rien à apprendre à Sulpice relativement aux chrétiens. Il en connut d'autres, ceux auxquels saint Augustin faisait allusion probablement, et qu'il a désignés lui-même en termes généraux dans le prologue de l'*Histoire sacrée*. « Cæterum illud non pigebit fateri, disait-il, me, sicubi ratio exegit, ad distinguenda tempora continuandamque seriem, usum esse historicis ethnicis, atque ex his, quæ ad supplementum cognitionis deerant, usurpasse, ut et imperitos docerem, et litteratos convincerem. » Quels sont ces historiens païens qui lui fournirent le *supplément de connaissance* dont il avait besoin ? La pensée qui se présente naturellement, irrésistiblement, à l'esprit quand on lit dans Sulpice la persécution de Néron, c'est qu'en cet endroit il a suivi Tacite, dont il avait le texte sous les yeux ; mais il l'a suivi en l'abrégeant. Rien de plus naturel pour lui.

Il se proposait, en effet, d'écrire un abrégé bien plutôt qu'une histoire ; c'est ce qu'il nous apprend ; et l'*Historia sacra* a tous les caractères d'un *Breviarium* [2]. Il n'a pu donc songer à amplifier le récit ; il l'eut dû faire ; il l'eût fait dans l'hypothèse de M. Hochart. Tant que, par un bon argument, on ne prouvera pas qu'il s'est perdu dans une malencontreuse amplification, nous devons tenir qu'il ne s'est pas écarté de son but. Il n'a gardé de l'exposé de Tacite que deux points : le motif de la persécution et les supplices. Quant au nombre des chrétiens saisis, quant à la procédure, quant au lieu du supplice, il les a négligés ; il n'a eu garde de reproduire ces appréciations de Tacite, qui montrent les chrétiens sous un jour si déplorable ; il n'y a pas même fait allusion.

[1] *Loc. cit.*, p. 141, et not. 1, 2, 3, 4.
[2] Ebert, *Hist. génér. de littérature du moyen âge en Occident*. Trad. Hymeric et Condamin, t. I, p. 351.

Digitized by Google

Il faut donc que le pseudo-Tacite ait introduit dans le récit ces quatre éléments dont l'*Histoire sacrée* de Sulpice Sévère ne contient pas le plus léger indice. Or, je prétends qu'il n'a pu le faire.

Qu'on se représente, en effet, un faussaire, moine bénédictin ou autre, en présence des œuvres de Tacite. Dans l'hypothèse de M. Hochart, il se propose d'ajouter un chapitre au XVe livre des *Annales*. Ce chapitre sera relatif aux chrétiens. Tertullien lui apprend que Néron a été le premier des persécuteurs et Sulpice Sévère que Néron poursuivit les chrétiens pour étouffer les bruits infamants qui lui attribuaient l'incendie et qu'il les soumit à des supplices atroces. Le faussaire se propose d'appuyer sur un témoignage ancien, d'origine païenne, que le Vatican où saint Pierre fut enseveli est vraiment le lieu où s'élève la chaire principale, et que Rome peut prétendre être la métropole du monde chrétien. Que va-t-il faire ? Comment s'y prendra-t-il ? A quel travail va-t-il se soumettre ? Comme c'est l'habitude des faussaires, il amplifiera les faits dans le sens des idées qu'il se propose de faire prévaloir.

Or, le XLIVe chapitre du livre XVe des *Annales* passe sous silence la mort de saint Pierre, c'est-à-dire le fait qui, dans l'hypothèse, répondait le plus complètement au but du faussaire. Personne n'admettra qu'un faussaire du moyen âge l'eût omis.

L'auteur de ce même chapitre nous représente les chrétiens comme des délateurs, se trahissant les uns les autres. Pour lui, ils furent convaincus plutôt de haine pour le genre humain que du crime d'incendie. Personne encore n'admettra qu'un faussaire eût parlé en termes méprisants de gens qu'il estimait, qu'il vénérait et qu'il se proposait de rendre recommandables devant la postérité. Surtout, il n'eût pas dit tout cela avec cet accent de conviction vigoureuse dont ce chapitre témoigne. L'auteur croit, en effet, que les chrétiens se dénoncèrent, qu'ils étaient capables de tous les crimes, qu'ils étaient vraiment les ennemis du genre humain.

On admettra moins encore qu'il eût parlé de la religion chrétienne qu'il professait en ces termes offensants pour la foi, et qui d'ailleurs sentent le païen du Ier siècle : « Repressaque in præsens exitiabilis superstitio rursus erumpebat, non modo per Judæam, originem ejus mali, sed per urbem etiam, quo cuncta undique atrocia aut pudenda confluunt celebranturque. »

Digitized by Google

On pensera que, se décidant à imaginer un procès, le faussaire eût mis un chrétien d'un nom illustre en présence des juges, et nous lirions un dialogue dans la pièce : les légendes des martyrs traçaient devant lui cette voie, lui indiquaient ce procédé ; il n'eût pas hésité à entrer dans cette voie, à adopter ce procédé.

On pensera que, décrivant des supplices, il se fût inspiré des légendes des martyrs en cours de son temps. Les légendes les plus communes, les plus lues mettaient en scène les chrétiens du IIIe siècle, surtout les martyrs de la dernière persécution, de celle de Dioclétien. Le faussaire n'eût pas imaginé d'autres tortures que celles de ces légendes.

On pensera, enfin, qu'avec les préoccupations que M. Hochart lui prête, le faussaire nous eût représenté les chrétiens échappés à la persécution recueillant les restes sacrés de leurs frères. Désignant les jardins de César pour le lieu du supplice, il eût trouvé l'occasion bonne, irrésistible, de faire dire par Tacite que saint Pierre fut enseveli au Vatican par les chrétiens eux-mêmes.

Au lieu de cela, il nous donne un exposé bref, sobre, avec l'accent d'énergie et dans le style inimitable de Tacite ; il écrit une page supérieure à celle de Sulpice Sévère, son modèle supposé, une page que Tacite eût signée. Les faussaires ne procèdent pas ainsi et n'atteignent pas à une telle perfection. Le bénédictin du moyen âge, auteur de l'interpolation, eût été un homme de génie ; d'ordinaire, le faussaire n'est qu'un esprit médiocre.

IX

Enfin, un faussaire du moyen âge n'a pu songer à faire prévaloir de la manière qu'on suppose l'idée de la primauté de saint Pierre et de Rome comme métropole du monde chrétien. Cette idée repose sur une tradition et sur des monuments fort anciens: je ne veux pas faire à mes lecteurs l'injure de le leur démontrer ; les décrétales furent écrites dans un autre but. La hiérarchie est déjà fort accusée dans les Évangiles. « L'église de Rome n'a jamais eu besoin de prétendre qu'elle avait été fondée par Pierre et Paul [1]. » C'est un fait certain qu'elle a été fondée par saint

[1] M. Hochart, *loc. cit.*, p. 158.

Digitized by Google

Pierre ; ce fait a été proclamé comme tel dès le premier siècle par saint Clément de Rome [1], présenté avec le caractère de fait pleinement historique au IIe siècle par saint Ignace d'Antioche [2], par Papias [3], par Denys de Corinthe [4], par saint Irénée [5], et par Clément d'Alexandrie [6] ; dans la première moitié du IIIe siècle, par Origène [7], par Tertullien en plusieurs endroits de ses ouvrages [8], par l'auteur du *Carmen adversus Marcionem* [9], par Caïus [10], par l'auteur du *Liber adversus Artemonis hæresim* [11], par l'auteur des *Philosophoumenaon* [12], et par l'auteur de la première partie du *Catalogue libérien* [13] ; dans la seconde moitié du IIIe siècle par saint Cyprien à plusieurs reprises [14], et par Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce [15]. Tous ces témoignages sont antérieurs à la fabrication de la correspondance de Sénèque et de saint Paul ; ils datent d'une époque, où, selon la théorie de M. Hochart, on ne songait nullement à inventer la légende dont le chapitre XLIVe du XVe livre des *Annales* lui représente la forme définitive. Le faussaire se fût donc livré à un travail sans objet de son temps ; il eût commis inutilement une mauvaise action.

De plus, il n'eût pu trouver « le germe de la légende » dans « l'idée mystique du rôle que devait jouer Néron lors de l'établissement du royaume de l'Oint [16]. » Dans l'Apocalypse, Néron n'est pas représenté comme étant l'Antechrist, ni comme devant être un jour l'Antechrist en personne. La Bête, qui en a offert au

[1] *Cor.*, V, VI.
[2] *Ad Rom.*, IV.
[3] Euseb., *Hist. eccl.*, II, 15.
[4] Euseb., *Hist. eccl.*, II, 25.
[5] *Adv. Hæres.*, III, 1, 3.
[6] Euseb., *Hist. eccl.*, VI, 14.
[7] Euseb., *Hist. eccl.*, III, 1.
[8] *De præscript.*, 36. — *Scorpiac.*, 15. — *De baptismo*, 4.
[9] Migne, *Patrol., lat.*, t. II, col., 1077.
[10] Euseb., *Hist. eccl.*, II, 25.
[11] Euseb., *Hist. eccl.*, V, 28.
[12] VI, 20. Migne, *Patr. grec.*, t. XVI, part. III, c. 3225.
[13] *Patr. lat.*, t. XIII, c. 417.
[14] *Epist.* LII. *Patr. lat.*, t. III, c. 770. *Epist.* LV. *Ibid.*, c. 818.
[15] *Epist. ad Cyprianum. Patr., lat.*, t. III, c. 1169. — Cf. P. de Smedt, *Dissertat. in primam ætatem hist. ecclesiast.*, Dissert. I. *De romano S. Petri episcopatu* (Paris, 1876).
[16] M. Hochart, *loc. cit.*, p. 158.

Digitized by Google

premier siècle la triste image, n'est plus, dit saint Jean : *Bestia, quam vidisti, fuit, et non est* [1]. Cet empereur, qui a été la méchanceté, le vice, la folie incarnés, et aussi le premier persécuteur, en est le symbole. C'est probablement là le sens de l'explication orale de l'*Apocalypse*, donnée aux fidèles.

On la retrouve dans la tradition ecclésiastique qui l'a recueillie. Mais cette explication très ancienne s'est produite justement parce que la vie infâme de Néron et la persécution de l'année 64 suggéraient l'idée que ce monstre pouvait être représenté comme le symbole de l'Antechrist,dont la suite des siècles nous offre des précurseurs, des représentants, des types. Voilà l'idée commune dans l'Église relativement aux rapports de Néron et de l'Antechrist. Mais cette idée n'a pris corps qu'après des faits historiques connus, qui lui ont servi d'aliment ; et ce n'est pas de cette idée que seraient sortis les traits de la cruauté de Néron envers les chrétiens que nous lisons dans l'histoire. L'histoire a comme toujours précédé la légende néronnienne ; cette légende n'a pas créé l'histoire. Voilà le point capital, important ici, et certain.

Il y a eu une légende néronnienne, c'est vrai.Il est possible de la saisir à son origine,toute paienne :ce n'est pas la persécution des chrétiens qui en a fait les frais.Elle n'a roulé que sur ce point que Néron n'était point mort en 68.Cette idée légendaire circula assez longtemps.« Cependant, disait Suétone,il se trouva des gens qui ornèrent longtemps encore son tombeau des fleurs du printemps et de l'été,et qui tantôt apportaient à la tribune aux harangues les images de Néron représenté en robe prétexte, tantôt y lisaient des proclamations qu'on lui attribuait, comme s'il vivait, comme s'il devait revenir peu de temps après pour tirer vengeance de tous ses ennemis. Vologesus, roi des Parthes, envoya au sénat des députés pour renouveler son alliance, et il insista beaucoup pour qu'on honorât la mémoire de Néron. Enfin, vingt ans après sa mort, pendant mon adolescence, il parut un homme de condition obscure qui se vantait d'être Néron. Le souvenir de cet empereur était si cher aux Parthes, qu'ils appuyèrent fortement cet aventurier,et ne se décidèrent qu'avec peine à le livrer [2] »...

[1] XVII, 8.
[2] *Nero*, LVII, trad. Golbery.

Digitized by Google

Suétone parle ici d'un faux Néron qui se montra de son temps. Zonaras [1] en mentionne un autre du temps de Tite, et Tacite en signale un troisième qui, sous Othon et Vitellius, fut jeté par la tempête dans l'île de Cythnos [2]. « Vers le même temps, dit Tacite, l'Achaie et l'Asie éprouvèrent une fausse alarme ; on y crut à l'arrivée de Néron ; différents bruits avaient couru sur sa mort, et de là bien des gens supposèrent et bien des gens crurent qu'il vivait encore... Ce fut un esclave de Pont, ou, suivant d'autres récits, un affranchi d'Italie, habile chanteur et joueur de cithare ; ce qui, joint à la ressemblance du visage, donna plus de créance à son imposture. » Dans l'espace de vingt ans, trois faux Nérons ont pu successivement effrayer l'empire ; car, d'après une rumeur populaire, il n'était pas mort. Voilà l'origine et l'objet de la légende néronnienne. Elle est sortie d'un milieu païen, et la survivance de Néron, non la persécution des chrétiens, a seule defrayé l'opinion populaire. Plus tard, nous la retrouvons dans un écrit chrétien, l'*Histoire sacrée* de Sulpice Sèvère ; chez cet écrivain elle s'est même adjoint un élément d'un caractère doctrinal [3]. Sulpice Sévère applique à Néron ce passage de l'Apocalypse : *Plaga mortis ejus curata est ;* ensuite il croit à son retour en personne à la fin des temps.

Légende et opinion doctrinale, voilà ce que le texte de Sulpice nous présente. Si, dans les premiers temps, des chrétiens crurent au prochain retour de Néron — nous n'avons pas la preuve qu'il s'en soit trouvé, — c'est parce que 1° Néron fut représenté dans les explications orales de l'Apocalypse comme une image de la Bête, de l'Antechrist, et 2° parce qu'ils s'imaginèrent comme prochain l'avènement de l'Antechrist, qui sera le grand persécuteur des chrétiens. Mais cette explication et cette croyance ne purent se produire et avoir cours que parce que la persécution de 64 leur servait de fondement historique. Ainsi par la légende nous touchons à l'histoire, qui ne manque jamais de la précéder.

Quant à l'opinion qui circula dans l'Église et d'après laquelle Néron viendrait en personne une seconde fois et préparerait l'a-

[1] *In Tito.*

[2] Tacit. *Hist.*, II, cap. VIII, IX.

[3] « Certe corpus illius irrepertum, dit Sulpice. Unde creditur, etiamsi se gladio ipse transfixerit, curato vulnere ejus servatus, secundum illud quod de eo scriptum est : *Et plaga mortis ejus curata est,* sub sæculi fine mittendus, ut *mysterium iniquitatis* exerceat. » Lib. I, cap. XXIX.

Digitized by Google

vènement de l'Antechrist lui-même, elle na jamais eu beaucoup de consistance, quoi qu'il paraisse au premier abord. Il est vrai qu'elle a été partagée par Lactance [1], par Sulpice Sévère [2], par saint Chrysostome [3]. Victorin [4] et saint Jérôme [5] sont allés même jusqu'à penser que l'Antechrist ne serait autre que Néron lui-même. Mais saint Augustin a flétri cette opinion étrange [6]. Légende et opinion, le grand docteur les écarte également. La pensée commune dans la tradition et parmi les exégètes, c'est que Néron est une figure de l'Antechrist.

Je puis donc conclure : 1° l'opinion de Lactance, de Sulpice, etc., s'est produite après la légende ; 2° la légende dans sa forme chrétienne suppose l'histoire ; 3° la légende dans sa forme païenne, ou politique, n'a pas eu pour objet la persécution de l'année 64 ; 4° la légende, soit païenne, soit chrétienne, n'affaiblit aucunement le caractère historique de la persécution de Néron ; 5° enfin, la légende n'a pu rien fournir au faussaire du moyen âge.

Je ne crois pas utile maintenant de discuter longuement la raison d'intérêt politique qu'auraient eu « les hétairies chrétiennes, sous les princes Flaviens et Antonins, à se dire les ennemis et les victimes de Néron [7]. » Cette raison se réfute d'elle-même ; elle n'a pas gagné en crédit, même depuis que M. Renan, il y a déjà vingt ans, a soutenu que « l'esprit du livre [des Actes des Apôtres] répond à l'âge des Flaviens, » que « l'auteur paraît éviter tout ce qui aurait pu blesser les Romains ; » que peut-être il « connut Flavius Clemens, » et qu'il écrivit « pour ce puissant personnage, dont la position officielle exigeait des ménagements [8]. » L'intérêt politique des Juifs et

[1] *De mortib. persecut.*, cap II.
[2] *Hist. sac.*, lib. II, cap. XXIX. Dialog. 2, cap. ult.
[3] *Homil.* IV in II ad Thessalonic. Epist CXXI. *ad Algasiam.*
[4] *In Apocalypsim.*
[5] *In Danielem*, cap. XI. *Petr. lat.*, t. XXV, col. 568.
[6] « Nonnulli ipsum (Neronem) resurrecturum, et futurum Antichristum suspicantur. Alii vero nec occisum putant, sed subtractum potius, ut putaretur occisus ; et vivum occultari in vigore ipsius ætatis, in quo fuit, cum crederetur extinctus, donec suo tempore reveletur, et restituatur in regnum. Sed *multum mihi mira est hæc opinantium tanta præsumptio.* » *De civit. Dei*, lib. XX, cap. XIX, 3.
[7] M. Hochart, *loc. cit.*, p. 158, p. 161-165.
[8] *Les Apôtres; Introd.*, p. XXII, XXIII.

Digitized by Google

celui des chrétiens étaient certes fort distincts sous les Flaviens, après la ruine de Jérusalem. La séparation de l'Église naissante d'avec la synagogue avait pris un caractère officiel et définitif vers la fin du règne de Claude. L'Église de Rome n'a entretenu aucun rapport avec les Juifs de la ville [1] : elle s'est recrutée parmi les païens. De ce chef, elle n'avait rien à craindre et personne à ménager. Si elle avait à remercier les Flaviens, c'était d'avoir servi d'instrument à la Providence qui, en permettant la destruction du Temple de Jérusalem, semblait vouloir attester elle-même la fin du Mosaïsme, dont l'héritage tombait en deshérence. Elle n'y a même pas songé ; elle n'avait pas à y songer : car ce n'est pas des pouvoirs établis qu'elle a attendu le salut et la durée ; il lui suffisait que chacun des fidèles remplît ses devoirs de citoyen, pour obéir à la parole de l'Évangile : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Elle n'a pas eu d'autre manière de ménager les princes. Tertullien a caractérisé avec une parfaite justesse l'esprit des chrétiens et leur conduite dans l'empire. Ils honorent l'empereur, dit-il; ils le respectent ; ils prient pour lui. Mais prendre parti pour quelqu'un des compétiteurs à l'empire, jamais [2]. Rien ne prouve que cet esprit n'ait point prédominé sous les Flaviens. Au contraire. L'*Apocalypse*, écrite vers 96, à la fin de la domination de ces princes, ne porte aucune trace de ménagements particuliers pour eux. Ménagements du reste inutiles et dérisoires, puisque dans ce livre Rome apparaît sous l'image impudique de Babylone [3], et qu'ainsi la majesté romaine pouvait se regarder comme offensée, comme provoquée. La tranquillité dont l'Église jouit sous les Flaviens ne fut pas plus grande que celle qu'elle connut et dont elle bénéficia sous Claude et pendant les premières années de Néron. La tourmente de 64 passée, on reprit le train ordinaire, en attendant le jour du Seigneur. Les chrétiens ne se sont jamais plains de Claude ; faudrait-il en conclure qu'ils ont cherché à se concilier l'esprit de ce prince ? Ils ne se sont plains ni de Vespasien, ni de Titus ; il n'y a rien à en con-

[1] *Act. Ap.*, XXVIII, 23-31.

[2] « Circa majestatem imperatoris infamamurni, tamen nunquam Abiniani, nec Nigriani, vel Cassani inveniri potuerunt Christiani. » *Ad Scapulam.* II.

[3] XVII, 9. « Babylon apud Joannem nostrum Romanæ urbis figura est. » Tertul., *Ad Judæos*, IX.

Digitized by Google

clure. De même que, au second siècle, les Apologistes ont fait remarquer le caractère d'injustice de la persécution de Néron, ils ont parlé avec la même liberté des poursuites de Domitien, le dernier des Flaviens. Il était certainement honorable pour les chrétiens d'avoir été pourchassés par deux princes aussi cruels et aussi dignes des réprobations de tout cœur honnête. « Nous nous glorifions, disait Tertullien dans l'*Apologétique*, que Néron nous ait le premier condamné. Car, qui le connaît peut comprendre, que ce que Néron a condamné est un grand bien. Domitien, en qui on retrouve Néron et sa cruauté, le tenta aussi ; mais il s'arrêta dans son entreprise ; il rappela ceux qu'il avait exilés. Voilà nos persécuteurs, hommes injustes, impies, infâmes, que vous ne manquez pas de condamner, de même que vous réhabilitez ceux qu'ils ont condamnés [1]. » Sous les Flaviens, nous ne voyons pas qu'un seul écrit chrétien ait relevé les vexations de Néron et ait nommé ce prince par son propre nom parmi les ennemis de l'Église. C'eût été pourtant le cas de le désigner par son nom, si les préoccupations d'intérêt politique que M. Hochart prête aux chrétiens avaient un caractère historique.

Ses explications de la prétendue légende de Néron persécuteur des chrétiens ne reposent donc sur aucun fondement solide. Si elles reposaient sur quelque bonne raison, il faudrait conclure que l'interpolation du XLIVe chapitre du XVe livre des *Annales* s'est produite de très bonne heure, avant Sulpice Sévère, et non au moyen âge. Le faussaire du moyen âge n'aurait pas fait fond sur des ménagements imaginaires des chrétiens pour les Flaviens. Le faussaire s'inspire toujours du milieu dans lequel il vit, de ses idées, de son esprit, et surtout des désirs des hommes qu'il voit et qu'il entend : si non, il enlève à sa fraude impossible à concevoir la plus sérieuse chance de succès. M. Hochart dit lui-même : « La seule chose nécessaire au faussaire, c'est d'acquérir la confiance : et ce n'est pas chose si mal aisée quand on sert les passions ou les convictions de ceux qui vous écoutent [2]. » Pour cela même, il doit placer l'interpolation à l'époque où d'après lui les chrétiens, pour plaire aux princes régnants, aux Flaviens ou aux Antonins, se seraient systémati-

[1] *Apolog.*, V. *Patr. lat.*, t. I, col. 293.
[2] *Loc. cit.*, p. 155.

Digitized by Google

quement posés comme victimes de Néron, c'est-à-dire dans le courant du IIe siècle, ou au commencement du IIIe. Mais alors l'interpolation n'était pas possible.

X

Je puis donc arrêter ici cette discussion. J'ai négligé quelques raisons secondaires de la thèse de M. Hochart pour m'attacher aux principales. Je ne vois pas l'avantage que j'aurais eu à relever des affirmations comme celles-ci, que sous Néron « rien ne nous permet de supposer que le gouvernement de l'empire romain eût été alors à la discrétion des caprices ou de l'incurie d'un satrape effeminé et omnipotent [1] ; » que « le haut et le bas clergé était pour Néron [2] ; » que, si l'on eût exposé les chrétiens au supplice du feu, la ville de Rome, dont dix quartiers avaient brûlé, aurait eu à « craindre un nouveau désastre [3], » etc.

Remarquons seulement que chacune des conclusions de ce débat est une raison positive qui plaide en faveur de l'authenticité du XLIVe chapitre du XVe livre des *Annales*. Je pourrais présenter de nouvelles raisons de même nature. M. Aubé a dit très bien : « Ce passage de Tacite est d'une extrême importance. C'est le premier témoignage sorti d'une plume païenne au sujet des chrétiens, et c'est le récit authentique et circonstancié de la première persécution. L'événement n'était pas bien vieux quand Tacite écrivait. Il avait pu en être le témoin dans sa jeunesse, ou tout au moins le tenir de témoins oculaires ; et des faits de cette nature se marquent dans la mémoire en traits qui ne s'effacent pas. D'autre part, il y a des détails qu'on n'invente point, et ceux que donne l'historien sont de ce nombre [4]. »

De plus, la langue est bien celle de Tacite, non seulement par les caractères généraux, vigueur, concision, rapidité, mais encore par les mots employés et par la syntaxe. Les rapports lexicographiques et grammaticaux du chapitre en question avec le reste des œuvres de Tacite, ou même avec les œuvres des auteurs dont

[1] *Loc. cit.*, p. 58.
[2] *Ibid.*, p. 67.
[3] *Ibid.*, p. 120.
[4] *Histoire des persécutions de l'Eglise*, p. 90.

Digitized by Google

il fut le contemporain, ou à peu près [1], montrent qu'il n'y a pas dans ce chapitre un seul mot, à part les noms propres *Christus*, *Christiani*, *Pontius Pilatus*, qui n'ait été ailleurs employé par Tacite et dans le même sens. Ainsi ce chapitre est rédigé dans la langue même du grand historien, dans la langue de son temps.

Il y a plus. Ce chapitre est, pour ainsi dire, daté. Fût-il anonyme et isolé, on pourrait en fixer la composition au temps de Tacite. Voici comment on arrive à déterminer cette date. Le tableau des rapports lexicographiques et grammaticaux des œuvres de Tacite et des œuvres des écrivains du Ier siècle éta-

[1] J'indique ici ces rapports. OPE : Cf. Tacit. *Hist.*, II, 69 ; III, 30 ; *Annal.*, XIV, 47; Sallust., *Catil.*, 1.; Cicer., *Attic.*, XIV, 14; Tuscul., III, 11; Virg., *Æneid.* I, 601; Suet. *Jul. Cæs.*, XXIX, LXXII ; *Flav. Domit.*, II. — LARGITIONIBUS : Cf. Tacit., *Annal.*, IV, 63 ;XII, 58 ; XVI 19. Cicer., *Offic.*, II, 15, 52 ; Cæs., *Bell. gall.*, III, 31 ;Suet., *Jul. Cæs.*, XIII; *Cæs. August.*, X.— PLACAMENTIS : Cf. Tacit., *Hist.*, I, 63 ; Plin., 21, 7, 19. — DECEDEBAT : Cf. Tacit., *Annal.* XV, 16, 20. — INFAMIA : Cf. Tacit., *Annal.*, III, 70 ; XVI, 26 ; *Hist.*, IV, 62. Cœs., *Bell. gall.*, VII, 56 ; Cicer., *Tuscul.*, IV, 20, 45 ; Suet., *Jul. Cæs.*, LII ; *Nero*, XLIV.— QUIN JUSSUM INCENDIUM CREDERETUR: Cf. Tacit., *Annal.*, VI, 38, Cicer., *Ad famil.*, V, 12. — ABOLENDO RUMORI : Cf. Tacit., *Annal.*, I, 51 ; XIII, 40 (Datif d'intention). — SUBDIDIT REOS : Cf. Tacit., *Annal.*, I, 6. Sens *supposer, mettre à la place.* — QUÆSITISSIMIS : Cf. Tacit., *Annal.*, III, 26, 57 ; II, 53. — FLAGITIA : Cf. Tacit., *Annal.*, XIV, 51 ; I, 27 ; Cicer., *Verr.*, II, 4, 32, 71 ; *Tuscul.*, I, 30, 72 ; Sueton., *Claud. Cæs.*, XXVI ; *Nero.* XXXVII. — INVISOS : Cf. Cicer., *Rosc. com.*, 7 ; *Offic.*, II, 9; Plin., *Epist.* 2, 20; Suet., *Cæs. Calig.*, LVI. — EXITIABILIS : Cf. Tacit., *Annal.*, VI, 24 ; XVI, 5; Cicer., *Attic.*, X, 4, 3. — SUPERSTITIO : Cf. Tacit., *Annal.*, XIII, 32 ; *Hist.*, II, 78 ; Cicer., *Nat. Deo.*, I, 42, 117. II, 72, 148. Senec., Ep. CXXIII ; Suet., *Tiberius.*, XXXVI ; *Nero*, XVI, LVI ; *Domitian.*, I. — CELEBRANTUR : Cf. Tacit., *Annal.*, II, XL. — HAUD PERINDE... QUAM: Cf. Tacit., *Annal.*, II, 1, 39 ; I, 73. — LUDIBRIA : Cf. Tacit., *Annal.*, VI, 2 ; III, 18 ; *Hist.*, I, 2 ; IV, 15. — TERGIS : Cf. Tacit., *Annal.*, IV, 72. — LANIATU : Cf. Cicer., *Tuscul.*, I, 43, 104. — FLAMMANDI : Cf. Tacit., *Hist.*, II, 72 ; IV, 24 ; Lucret., II, 672 ; Valer. Flac., I, 568. — URERENTUR : Cf. Tacit., *Agric.*, 2 ; Lucret., VI, 661 ; Cicer., *Tuscul.*, I, 28, 68. Virgil.; *Æneid.*, VII, 13. — LUDICRUM : Cf. Tacit., *Germ.*, 24 ; *Annal.*, I, 50, XIV, 14 ; Suet., *Nero*, VII. — HABITUS : Cf. Quintill., *Instit.*, II, 17, 20 ; Horat., *Sat.*, II, 7, 54; Suet., *Nero*, XXXVIII ; *Cæs.Calig.*,XIX. — PERMIXTUS PLEBI: Cf. Tacit ; *Annal.*, III, 38 ; IV, 40 ; *Hist.*, II, 16 ; Plin., XXXVI, 19, 34. — CURRICULO INSISTENS : Cf. Tacit., *Annal.*, XIX, 14 ; Horat., *Od.*, I, 1. 2. — NOVISSIMA EXEMPLA MERITOS : Cf. Tacit., XII, 20. — MISERATIO : Cf. Tacit., *Annal.*, III, 22 ; I, 66 ; VI, 44 : Cicer. *Fam.*, V, 12 ; Quintil., *Instit.*, VI, 1, 46. UTILITATE PUBLICA (ablatif de cause) : Cf. Tacit., *Annal.*, III, 24 ; XI, 28. — SÆVITIAM : Cf. Tacit., *Annal.*, XI, 13 ; I, 67 ; II, 12 ; I, 74 ; VI, 31 ; XV, 73; Suet., *Tiberius*, LXXV : *Cæs. Calig.*, XIII. — ABSUMERENTUR : Cf. Tacit., *Annal.*, II, 24 ; VI, 32 ; Virgil., *Æn.*, IX, 494 ; III, 564 ; *Georg.*, III, 258; Horat., *Ep.* I, 18, 85. Liv., XXII, 39; Suet., *Cæs.*, XXV.

Digitized by Google

blit une sorte de parenté entre les unes et les autres. C'est, parmi les prosateurs, Cicéron, César, Salluste, Suétone, Sénèque, les deux Pline, Quintillien, et, parmi les poètes, Lucrèce, Virgile, Horace, Ovide. Les emprunts de Tacite à ces grands poètes appellent particulièrement l'attention. Si Tacite est concis, il a cependant de l'élégance dans le tour général, dans la manière ; il est même quelque peu mignard dans le choix des mots : il va souvent les chercher chez les poètes ; c'est d'ailleurs le défaut de son temps. Il est un de ceux qui ont le plus contribué au passage de certains mots de la poésie dans la prose, pendant la seconde moitié du Ier siècle, après la grande période poétique de Rome. Je remarque dans le chapitre dont l'authenticité est en cause, *uri*, *uror*, au sens propre *brûler*, que Lucrèce et Virgile avaient employé ; *absumere* avec le sens de *tuer*, qui de Virgile et d'Horace est passé dans Tacite et Suétone; *tergum* avec le sens de *peau, cuir, dépouille*, que Tacite emprunte à Virgile (*Æneid.*, VI, 368), et qu'il préfère à la forme *tergus*, également adoptée par Virgile (*Æneid*, II, 211) ; *Curriculo insistens* appartient à Horace.

Mais on peut serrer de plus près encore la date de ce chapitre. Les mots *placamenta, prières aux dieux*, *habitus*, *habit*, appartiennent le second à la période d'Auguste, le premier à la période qui l'a suivie. *Flammare*, au sens propre *flamber*, *flamboyer*, ne se rencontre qu'au temps de Tacite. *Haud perinde... quam* n'est usité qu'à l'époque de Tacite ; Cicéron disait : *perinde ac*, *perinde ut*. *Quæsitissimus* pour *exquæsitissimus* est une locution fréquente dans Tacite et ses contemporains ; *permixtus plebi*, datif que l'on rencontre dans Pline ; *utilitate publica*, ablatif de cause propre à Tacite ; *novissima exempla, les derniers supplices*, expression propre encore à l'auteur des *Annales*.

Nous avons ainsi la date de ce chapitre ; il est du temps de Tacite ; et dès lors de Tacite, et non d'un autre.

C. Douais,
Professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

Digitized by Google

SAINT BERNARD

ET LA

SECONDE CROISADE.

Parmi les faits de notre histoire, il n'en est guère qui soient plus mal connus en France que la seconde croisade. Michaud [1] n'a pas accordé à cette expédition toute l'attention qu'elle mérite. Des écrivains tels que Michelet la traitent avec une sorte de dédain et n'en donnent qu'une idée aussi fausse que superficielle. D'autres, Henri Martin [2] et Dareste [3], embarrassés par les textes des chroniqueurs du XIIe siècle, intervertissent l'ordre de quelques événements d'une importance capitale, et augmentent encore les ténèbres qui couvrent les origines de la guerre sainte, au lieu de les dissiper. Il semble que la tristesse du sujet ait troublé le regard ou égaré la plume de nos meilleurs historiens.

Voici par exemple une page de l'*Histoire de France* de Dareste, couronnée par l'Académie française : « L'Église, dit-il à propos de la prise d'Édesse, l'Église pouvait-elle assister impassible à la chute d'un état qu'elle regardait comme son œuvre ? L'appel que la régente de Jérusalem et ses conseillers adressèrent à la France devait-il rester sans écho ?..... Saint Bernard gagna le roi et lui persuada de soumettre à la cour de Rome un projet d'expédition pour secourir la Palestine. Le pape Eugène III, ancien moine de Clairvaux, écrivit aux princes et aux seigneurs pour les engager à reprendre la croix que leurs pères avaient autrefois portée..... Louis VII se laissa convaincre aisément ; l'entreprise flattait ses goûts chevaleresques et belliqueux... Il annonça dans une pre-

[1] *Histoire des Croisades*, éd. de 1853, t. I, livre 6.
[2] *Histoire de France*, 4e éd., t. III, p. 428 et suiv.
[3] *Histoire de France*, t. II, p. 64 et suiv.

Digitized by Google

mière assemblée tenue à Bourges, en 1145, sa résolution de prendre la croix [1]. »

A lire ces lignes, ne croirait-on pas que Louis VII ne prit la croix que sur le désir exprès et à l'instigation de saint Bernard et du Pape ? Ne croirait-on pas que la démarche de saint Bernard et la bulle d'Eugène III ont déterminé la convocation de l'assemblée de Bourges ? Or, tout ce récit est inexact. L'assemblée de Bourges a précédé, nous le verrons, toutes les négociations entamées par Louis VII avec saint Bernard au sujet de la croisade. « Saint Bernard gagna le roi, » dit Dareste. Louis VII devait être d'autant plus disposé « à se laisser convaincre, » qu'il avait le premier inspiré à saint Bernard l'idée d'une expédition en Palestine.

Dareste n'est pas le seul historien qui soit tombé dans ces regrettables méprises. Nombre d'auteurs ecclésiastiques, Ratisbonne [2], Rohrbacher [3], M. l'abbé Bareille [4], par exemple, n'ont pas mieux que lui suivi l'ordre des faits.

L'obscurité qui règne sur les origines de la croisade française s'étend également sur les origines de la croisade allemande. Aucun des auteurs que nous avons cités n'a essayé d'indiquer avec précision les causes et les circonstances de l'intervention de saint Bernard dans les affaires d'Allemagne. Ils n'ont même pas cherché à fixer, au moins approximativement, la date si importante de sa lettre aux Francs-Orientaux.

Faut-il ajouter enfin que tous, à l'exception de Dareste, ont commis sur l'époque du fameux Concile de Chartres, où saint Bernard fut élu chef de la croisade, une grosse erreur matérielle que dom Brial avait pourtant déjà corrigée il y a quelque soixante-quinze ans [5].

Des taches de cette nature défigurent l'histoire. Il n'est pas étonnant qu'elles fassent porter sur les auteurs de la seconde

[1] *Histoire de France*, t. II, p. 64 et 65.

[2] *Histoire de saint Bernard*, t. II, p, 165 et suiv.

[3] *Histoire universelle de l'église catholique*, éd. Gaume, t. VIII, p. 278 et suiv.

[4] *Histoire de l'Eglise*, par Darras, continuée par M. l'abbé Bareille, t. XXVI, p. 412 et suiv.

[5] *Mémoire sur la véritable époque d'une assemblée tenue à Chartres, relativement à la croisade de Louis-le-Jeune.* Recueil de l'Académie des Inscriptions, t. IV, p. 509 et suiv.

Digitized by Google

croisade des jugements hasardeux. Quelle part de responsabilité revient à chacun d'eux dans le projet et l'exécution de cette entreprise? Quel rôle en particulier y a joué saint Bernard? Autant de questions à résoudre ou à élucider ; autant de points obscurs que nous nous proposons d'éclaircir dans la présente étude.

L'érudition allemande, représentée par les docteurs Wilken [1], Kugler [2], Giesebrecht [3], Jaffé [4], Neumann [5] et Bernhardi [6], a depuis quelque temps dirigé ses investigations du même côté. Ses découvertes nous aideront à fixer plusieurs dates et à déterminer le sens de quelques textes obscurs des chroniqueurs du XIIe siècle [7].

I

La chrétienté d'Orient était aux abois, quand saint Bernard prit sa cause en main. Pour diverses raisons, l'héritage que les premiers croisés avaient légué à leurs successeurs allait depuis plusieurs années chaque jour en diminuant.

Dès 1127, l'émir de Mossoul, Eddin Zenki ou Zengui, comprenant que le triomphe des chrétiens en Orient était dû à la division de ses coreligionnaires, travailla à réunir en un seul corps les diverses tribus musulmanes, et parvint en peu de temps à créer une armée dont les succès alarmèrent à la fois les émirs ses

[1] *Geschichte der Kreuzzüge*, t. III (Leipzig, 1807-1832).

[2] Kugler a publié trois ouvrages importants sur la seconde croisade : *Studien zur Geschichte des zweiten Kreuzzuges*, Stuttgart, 1866 ; *Analecten zur Geschichte des zweiten Kreuzzuges*, 1878 ; *Geschichte der Kreuzzüge*, ed. Wilhelm Oncken. Berlin, 1880.

[3] *Geschichte der Deutschen Kaiserzeit*, t. IV (Braunschweig, 4 aufl. 1874).

[4] *Geschichte der Deutschen Reiches unter Conrad III*, Hannover, 1845.

[5] *Bernhard von Clairvaux und die Anfänge des zweiten Kreuzzuges*. Heidelberg, 1882.

[6] *Konrad III*, von Wilhelm Bernardi. Leipzig, 1883.

[7] Les principales sources pour l'histoire de la seconde croisade sont : Othon de Frisingue (*Chron.* et *Gest. Frid.*), Odon de Deuil (*de Ludovici VII profectione opus septem libellis distinctum*, ap. Migne, 185), Jean de Salisbury (*Historia Pontificalis*, ap. *Mon. German.*, XX), Guillaume de Tyr, (*Hist.*, XVI et XVII), Cinname (*Epitome rerum ab Joanne et Manuele Comnenis gestarum*), Nicétas (*Historia*, ex recensione Bekkeri). Cf. Kugler, *Studien*, Kritik der Quellen, p. 1 et suiv.

Digitized by Google

rivaux, les princes latins de la Syrie et de la Palestine et l'empereur de Constantinople lui-même.

Édesse, Antioche et Jérusalem n'échappèrent d'abord à ses coups que grâce à l'habileté et à la bonne entente des princes Jocelin, Raymond et Foulques.

Mais après la mort du roi Foulques (novembre 1143) cette politique d'union, qui contenait le secret du salut des colonies chrétiennes, fut maladroitement abandonnée par la reine Mélisende et ses conseillers pendant la minorité de Beaudoin III.

Non contents de se séparer des principautés d'Antioche et d'Édesse, les Jérosolymites rompirent encore l'alliance offensive et défensive que Foulques avait jadis contractée, dans l'intérêt des croisés, avec un prince musulman, ennemi de Zenghi, le visir de Damas (1139). Zenghi considérait avec un œil de satisfaction toutes ces fautes de ses ennemis et se promettait d'en profiter.

Les Grecs l'aidèrent dans son dessein. Les différents empereurs qui se succédèrent sur le trône de Constantinople pendant la moitié du XIIe siècle, suivirent une politique fatale à la chrétienté d'Orient. Au lieu de se confiner dans l'Asie mineure et d'accorder aux latins comme apanage l'Arménie, la Syrie, la Palestine, ils rêvèrent de ressusciter un passé dès longtemps enseveli, et de recouvrer par la ruse ou par la force tous les territoires compris dans l'ancien empire Romain. De là leurs guerres incessantes non seulement avec les Seldjoucides, mais encore avec les croisés, en particulier avec les princes d'Édesse et d'Antioche. Les Latins devaient succomber dans cette lutte inégale. Le comte Raymond, par exemple, fut réduit à prêter le serment de vassalité entre les mains de l'empereur Jean (1137) et entre celles de l'empereur Manuel (1144) [1].

Ainsi affaiblies Édesse et Antioche offraient une proie facile aux musulmans. Zenghi estima que l'heure était venue de la saisir. Il mit le siège devant Édesse, et, avant que les chrétiens de Jérusalem et d'Antioche [2] pussent la secourir, il s'en empara,

[1] Voir sur la situation des colonies chrétiennes en Orient à l'époque de la seconde croisade, Wilken, *ouv. cit.* II, 586 ; Kugler, *Studien*, p. 55 et suiv.

[2] Guillaume de Tyr (XVI, 5) accuse Raymond d'Antioche d'avoir, à dessein et par rancune contre Joscelin, différé de porter secours à Edesse :

Digitized by Google

la livra au pillage et la ruina de fond en comble (25 décembre 1144) [1].

Les Croisés furent extrêmement sensibles à ce malheur. Le sort d'Édesse semblait réservé à Antioche et à Jérusalem; et déjà on croyait entendre sonner le glas des principautés d'Orient. Le prince Raymond d'Antioche envisagea le péril de sang-froid, et jugeant que les forces réunies de la Palestine et de la Syrie seraient impuissantes à arrêter la marche envahissante de Zenghi, il tourna ses regards vers l'Occident.

Au mois de novembre 1145, son ami l'évêque de Gabala paraissait à la cour d'Eugène III et annonçait tout haut son intention de traverser les Alpes pour appeler Louis VII et Conrad III au secours de la terre sainte [2]. Vers la même époque, si l'on en croit la Chronique de Morigny, d'autres ambassades parties d'Antioche et de Jérusalem arrivaient en France [3].

Le roi Louis VII était parfaitement préparé à les accueillir avec faveur. Depuis plusieurs années déjà, il avait, en mémoire

« Princeps Antiochenus, odio victus, indiscreto differt fratribus debitum auxilium ministrare ; » mais Kugler (*Studien* p. 76) conjecture non sans raison que Raymond, parti pour Constantinople où il devait prêter serment de vassalité entre les mains de l'empereur Manuel, n'était pas encore de retour à Antioche au commencement du mois de décembre.

[1] Voir sur la date exacte de la prise d'Edesse les différentes versions des chroniqueurs tant chrétiens qu'arabes, ap. Bernhardi *ouv. cit.*, p. 513, note 25.

[2] Otto Frising., *Chron.* VII, 33. Rien cependant dans le récit d'Othon ne nous autorise à affirmer que l'évêque de Gabala ait mis son projet à exécution.

[3] « Venerunt ergo ab Antiochia et Jerusalem in nostram regionem *legati a Primoribus partium illarum*, suppliciter exorantibus,» etc.(*Chron. Maurin. Recueil des Histor.* XII, 88.) La relation de cette chronique a été vivement contestée. Un passage d'une lettre du pape Adrien IV semble insinuer que Louis VII ne fut nullement invité à la croisade par une ambassade proprement dite, *a primoribus partium illarum*, venue d'Antioche et de Jérusalem : Rappelez-vous, dit-il à ce prince, « qualiter, alio tempore, cum tam Conradus quam tu ipse, *inconsulto populo terræ*, Hierosolymitanum iter minus caute aggressi estis, etc. » (*Recueil des Histor.*, XV, p. 690.) Cf. Kugler, *Studien*, p. 84 et suiv. et Neumann, *ouv. cit.*, p. 6 et 7, Anmerkung.) Cependant il est incontestable que la nouvelle de la prise d'Edesse fut apportée en France, en Italie et en Allemagne dès l'année 1145 : « Exierant siquidem duobus prioribus annis (1145 et 1146) a civitate Hierosolyma frequentes nuntii.... adiere curias regum ac principum, ipsum quoque..... querimoniis suis sollicitabant Eugenium papam necnon et abbatem Clarævallis » (Geroh, de investigatione Antichristi, p. 139, ed. Scheibelberger.) Cf. Guill. Tyr, XVI, 18; *Hist. Welf.* ap. *Monum. Germ.*, XXI, 468.

Digitized by Google

d'un vœu de son frère Philippe [1], et en expiation de l'incendie de Vitry [2], formé le projet d'un pèlerinage au tombeau du Christ. La nouvelle de la prise d'Édesse et des périls qui menaçaient toutes les colonies, presque exclusivement françaises de l'Orient, le confirma dans sa résolution. Profitant de la présence des évêques et des princes assemblés à Bourges, le jour de Noël 1145, pour la cérémonie de son couronnement, il les invita à prendre la croix [3]. L'évêque de Langres entra seul dans ses vues; et, malgré l'éloquence du discours qu'il prononça en faveur des Orientaux, il ne put obtenir de ses auditeurs que des larmes stériles. Suger, dit-on, s'opposa même formellement à la guerre sainte [4]. Il pria le roi de ne pas s'engager à la légère dans une entreprise aussi grave. Pour clore les débats, on décida que la question serait résolue dans une autre réunion plénière qui se tiendrait à Vézelay, en Bourgogne, pendant les fêtes de Pâques [5].

Saint Bernard assistait-il à l'assemblée de Bourges? Othon de Frisingue [6] affirme qu'il y fut convoqué après coup, pour trancher la discussion par son autorité. Ce témoignage est erroné ou du moins plein de confusion.

Il était naturel que, dans l'embarras où se trouvait l'assem-

[1] Otto Frising. *Gesta Frid.* I, 34.

[2] *Hist. Franç. anonym.* ap. Bouquet, XII, 116; *Contin. Præmonst.*, ap. *Monum. German.*, VI, 453.

[3] Odo, ap. Migne 185, 1206. Otto Frising. *Gest. Frid.* I, 34. Odon ne nous a pas conservé le discours du roi. Peut-être en avons-nous une esquisse dans la Chronique de Morigny. Cette chronique rapporte que Louis VII harangua les croisés, après saint Bernard, à Vezelay. Une telle assertion n'est guère admissible. Odon, le plus exact et le mieux informé des historiens de la croisade française ne parle pas de ce deuxième discours, que l'enthousiasme excité par l'éloquence de l'abbé de Clairvaux rendait d'ailleurs parfaitement inutile. Si donc les exhortations que le chroniqueur de Morigny met dans la bouche de Louis VII sont authentiques, elles furent prononcées à l'assemblée de Bourges. Plusieurs phrases de ce discours, les suivantes par exemple : « Magnam super hoc (la croisade) *scitote jam mihi* devotionem incumbere. Unde et *vos obnixe deprecor ut meam studeatis voluntatem vestro comitatu* et auxiliis robarare. » (*Recueil des Hist.* XII, 88) semblent, en effet, indiquer que le roi de France conviait alors pour la première fois ses barons à la croisade.

[4] « Inter ipsa statim initia obviare conatus. » *Vita Suger.* III, 1, ap. Bouquet, XII, 108.

[5] Odo, *loc. cit.*

[6] *Gest. Frid.*, I, 34.

Digitized by Google

blée, la pensée de tous les assistants se portât vers celui qui avait, quinze ans auparavant, tranché si heureusement, à Étampes, le nœud gordien du schisme d'Anaclet. Mais ni Odon ni les biographes de saint Bernard ne permettent de croire qu'il ait été mandé à Bourges [1].

Ce qui est vrai, c'est que, plus tard, Louis VII, ne voulant pas rester sous le coup d'un échec, s'adressa directement à l'abbé de Clairvaux, pour obtenir son assentiment et peser ainsi d'avance sur les décisions de l'assemblée de Vézelay. Effrayé de la responsabilité d'une pareille entreprise, l'humble moine engagea le roi de France à prendre avis du Pape et refusa de prêcher ou même de conseiller la croisade jusqu'à ce que le chef de l'Église lui en eût donné l'ordre, un ordre précis, formel et authentique [2].

Cet ordre arriva enfin dans le courant du mois de mars 1146. Depuis plusieurs mois, l'attention d'Eugène III avait été particulièrement attirée vers l'Église d'Orient. Ses oreilles retentissaient encore des plaintes que l'évêque de Gabala venait de faire entendre à Viterbe, sur la situation des colonies chrétiennes. Dans l'intérêt de la civilisation aussi bien que dans celui de l'Église (ce qui était tout un à ses yeux), le Pape approuva la résolution de Louis VII. Son désir eût été de se rendre en France, à l'exemple du Pape Urbain II, et d'emboucher lui-même, selon son expression, la trompette évangélique, pour appeler à la guerre sainte tous les guerriers du royaume. Mais les embarras que lui suscitait alors la révolution romaine le retenaient au-delà des Alpes. Il chargea donc l'abbé de Clairvaux de le remplacer dans cette mission apostolique; et pour lui préparer les voies, il invita par un bref le roi, les grands et tous les fidèles du royaume à s'armer pour la délivrance d'Edesse et la défense du tombeau du Christ [3].

[1] Cf. Neumann, qui a fort bien éclairci ce point d'histoire (*ouv. cit.*, p. 13 et suiv.)

[2] Gaufrid. *Vita Bernard*, lib. III, cap. 4.

[3] Notre récit diffère essentiellement de celui de plusieurs auteurs tant anciens que modernes. Dom Brial, par exemple (*Recueil des Hist.* XV, 429-430), Henri Martin (*loc. cit.*), Giesebrecht (*Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, 2 Aufl., IV, 472), Héfélé (*Conciliengeschichte*, V, 443) Bernhardi (*ouv. cit.*, p. 516 et suiv.; note 31), persuadés que la bulle d'Eugène III invitant Louis VII et les barons français à secourir les chrétiens d'Orient, a

Digitized by Google

Confier à saint Bernard la prédication de la croisade, c'était en assurer le succès. L'abbé de Clairvaux entrait alors dans sa cinquante-cinquième année; il était à l'apogée de la gloire. Les évêques, les seigneurs et les princes recevaient ses avis et quelquefois ses ordres comme des oracles. Rome même obéis-

paru le 1er décembre 1145, attribuent au pape et non au roi de France l'initiative de la seconde croisade. Cette opinion comprend deux propositions ou questions que nous allons examiner séparément : 1° A quelle époque fut publiée la bulle d'Eugène III ? 2° Quel fut le principal ou du moins le premier promoteur de la seconde croisade ?

Nous connaissons deux exemplaires primitifs de la bulle du pape. Le premier, qui nous est fourni par Othon de Frisingue (*De Gest. Frid.* lib. I, cap. 35) porte cette souscription : *Vetrallæ, Cal. decemb.*, sans indication d'année. Boczek a tiré le second d'un manuscrit d'Olmütz, avec la date : *Transtiberim, Kalend. Martii*, 1146. Lequel de ces documents est l'original, lequel est la copie de l'autre ? Les chroniqueurs vont nous le dire.

Dans son histoire de Frédéric Barberousse (I, 34) Othon rapporte que, le jour de Noël 1145, Louis VII annonça à ses barons qu'il avait dessein de prendre la croix. Son projet fut d'abord assez mal accueilli. Mais sur le conseil de saint Bernard il le soumit au pape qui l'approuva. *On trouve*, dit Othon, la lettre qu'Eugène III adressa en cette circonstance au roi et aux principaux de son royaume. « Unde ejus scriptum tale ad regem et principes suos directum *invenitur*. » L'auteur insère cette bulle au chapitre XXXV ; et, continuant son récit, il consacre le chapitre XXXVI à l'assemblée de Vézelay.

D'autre part, Odon de Deuil, mieux informé qu'Othon, nous apprend également que, le jour de Noël 1145, Louis VII révéla à ses barons son désir de prendre la croix. L'ambassade qu'il envoya à ce sujet au pape Eugène lui rapporta avant Pâques 1146 un bref dont le contenu, autant qu'on en peut juger par le résumé d'Odon, est exactement semblable au document que publie Othon de Frisingue. Or, comme les deux auteurs sont d'accord pour donner à l'acte papal la même place dans la série des événements, il est impossible de le fixer à une autre date que celle qui nous est donnée par Boczek : *Transtiberim, Kalend. Martii*, 1146.

Othon de Frisingue se trouvait d'ailleurs auprès du pape à Viterbe durant le mois de novembre et dans les premiers jours de décembre 1145. Si la bulle avait paru le 1er décembre de cette même année, il n'eût pas manqué de la mentionner dans sa Chronique, comme il fait tous les événements de quelque importance dont il fut témoin pendant son séjour en Italie. (*Chronic.*, lib. VII, cap. 30-33.) Le silence qu'il garde à ce sujet prouve qu'il ne connut que plus tard l'écrit d'Eugène III. De là son expression : *scriptum tale invenitur*. Selon toute probabilité le document qu'il cite n'était qu'une copie, une sorte d'ampliation de la pièce originale, portant la date : *Vetrallæ, Calend. decemb.* peut-être 1er décembre 1146.

Selon Neumann (*ouv. cit.*, p. 22 et suiv.), l'examen de la bulle confirme ce sentiment. Elle porte en titre : « Charissimo filio Ludovico, illustri et glorioso Francorum Regi, et dilectis filiis principibus et universis Dei fidelibus per Galliam constitutis. » Or, il est remarquable que le pape, dans

Digitized by Google

sait à son inspiration. « On dit que c'est moi qui suis Pape et non pas vous, » écrivait-il à Eugène III, son ancien disciple. Son influence et sa sollicitude s'étendaient à l'Église universelle. Si l'on en croit Othon de Frisingue, l'Allemagne et la France en particulier le révéraient comme un apôtre et un

le cours de ses exhortations, s'adresse constamment non pas au roi mais aux princes et au peuple. Neumann en conclut qu'Eugène III, assuré des bonnes dispositions de Louis VII, a pour but, en publiant sa bulle, de vaincre la résistance manifestée par les barons français à l'assemblée de Bourges. Dans cette hypothèse il est impossible d'assigner à l'écrit du Souverain Pontife une autre date que le 1er mars 1146. Mais Bernhardi (*ouv. cit.*, p. 516, note 31) explique autrement le tour donné par Eugène III à ses exhortations. Il suppose (*ouv. cit.*, p. 518, 519) que personne alors, ni le pape, ni Suger, ni saint Bernard, n'admettait la possibilité d'une croisade royale. Si le nom de Louis VII fut placé par Eugène III en tête de sa bulle, c'était uniquement pour faire honneur au roi de France et l'engager à favoriser l'enrôlement des barons et du peuple. Cette explication n'est qu'une hypothèse, mais on pourrait à la rigueur l'opposer à l'interprétation de Neumann pour infirmer son opinion. C'est pourquoi nous avons dû la relater ici. Mais, du reste, comme elle ne fournit aucun renseignement particulier sur la date de la publication de la bulle, elle laisse notre conclusion absolument intacte.

A cette conclusion, résultat d'inductions selon nous légitimes, voici les objections qu'on oppose : 1° La bulle du pape, disent dom Brial et Héfélé (*loc. cit.*), porte la souscription : *Vetrallæ*. Or, Eugène III séjourna dans cette ville pendant le mois de décembre de l'année 1145, tandis qu'en novembre et décembre 1146 il se trouvait à Viterbe. C'est donc le 1er décembre 1145 que la bulle fut publiée pour la première fois.

2° La rédaction de cette bulle, dit à son tour Giesebrecht (*loc. cit.*) a dû être provoquée par l'évêque de Gabala (Djebeleh) et par conséquent suivre de près son arrivée à Viterbe. Or, l'évêque de Gabala était auprès d'Eugène III, dès le mois de novembre 1145.

Selon nous, ces objections sont faibles. — 1° Il n'est pas prouvé qu'Eugène III fut à Vetralla justement le 1er décembre 1145 ; et surtout ce qui est ici le seul point important il n'est pas prouvé qu'il ne s'y trouvait pas le 1er décembre 1146. Cette ville est si rapprochée de Viterbe que le pape pouvait aisément en quelques heures se transporter d'une résidence en l'autre (Cf. Kugler, *Studien*, etc., p. 2). — 2° Hugues évêque de Gabala, était auprès d'Eugène III en novembre 1145 (Otto Fris. *Chronic.*, VII, 33), et gémissait hautement sur les malheurs de l'église d'Orient. Il se proposait même de passer les Alpes pour implorer le secours de Conrad III et de Louis VII : « Audivimus eum, dit Othon de Frisingue, periculum transmarinæ ecclesiæ, lachrymabiliter conquerentem et ob hoc Alpes transcendere ad regem Romanorum et Francorum pro flagitando auxilio volentem. » Mais rien n'indique que ses plaintes aient déterminé le pape à publier sa bulle. Le nom du chef de l'église n'est même pas cité en cette occasion, à côté de ceux de l'empereur d'Allemagne et du roi de France. Ce silence n'est-il pas significatif? S'il était permis d'en tirer une conclusion, c'est que le pape a repoussé les ouvertures de l'évêque de Gabala (Cf. Neumann,

Digitized by Google

prophète. Il semait sur tous ses pas les vertus et les miracles, la piété et l'héroïsme.

Depuis trois ans, à la vérité, il demeurait confiné dans son cloître. Il avait même demandé au Pape, comme une grâce, la permission d'y rester enseveli pour toujours. Sa réapparition

ouv. cit., p. 18). Du reste, nous le répétons, si la bulle avait paru le 1er décembre 1145 à l'instigation de l'évêque Syrien, Othon n'aurait pu l'ignorer. Comment dès lors expliquer qu'il ne fasse pas dans sa chronique la moindre allusion à un fait aussi important? Et par quelle étrange coïncidence, lorsqu'il rapporte ce document dans son histoire de Frédéric, le place-t-il précisément entre l'assemblée de Bourges et celle de Vezelay? Si peu attentif qu'il soit à la chronologie, on ne peut supposer qu'il ait interverti si grossièrement l'ordre des faits dont il aurait été le témoin oculaire. L'opinion de Giesebrecht est donc dénuée de vraisemblance.

Cependant nous reconnaissons que la souscription : *Vetrallæ calendas decembris* offre une difficulté jusqu'ici insoluble, et nous n'indiquons le 1er mars 1146 que comme date extrêmement probable de la première publication de la bulle d'Eugène III.

Du reste ce n'est là pour nous qu'une question secondaire; l'important est de savoir à qui appartient en fait l'initiative de la seconde croisade et sur ce point le doute ne nous semble pas possible.

C'est Louis VII qui le premier en France, et avant la publication de la bulle pontificale, a manifesté publiquement l'intention de prendre la croix et d'armer ses barons pour défendre la terre sainte. Tout ce qui s'est passé avant, pendant et après l'assemblée de Bourges le prouve surabondamment.

Bernhardi, qui considère Eugène III comme le véritable promoteur de la croisade (« der Urheber des Kreuzzugsbewegung in Abendland ist unzweifelhaft Eugen III, » *ouv. cit.*, p. 516, note 31) prétend que la bulle du pape fut publiée et connue en France avant la réunion de l'assemblée de Bourges. « Die bulle Eugen's wurde alsbald in Frankreich verbreitet... Hoftag zu Bourges, der kurz nach dem Bekanntwerden des päpstlichen Schreibens zu Weihnachten 1145 abgehalten wurde, » *ouv. cit.*, p. 517). C'est là une assertion bien téméraire et l'auteur de Conrad III serait fort empêché de montrer un texte, un seul texte qui appuie son sentiment. A la date du 25 décembre 1145, si la bulle d'Eugène III était déjà rédigée, ce qui est fort douteux, nous l'avons vu, elle n'était certainement pas encore parvenue à son adresse. Le projet de Louis VII était de même resté absolument secret. « Ludovicus dum *occulte* Hierusalem eundi desiderium haberet..... Quibusdam ex principibus suis vocatis, *quid in mente volveret aperuit*, » dit Othon de Frisingue (*Gest. Frid.* I, 34). « Cum rex Bituricas in natali Domini curiam celebrasset..... *secretum cordis sui primitus revelavit*, » écrit de son côté le chroniqueur Odon (ap. Migne, 185, 1206.)

En présence de ses barons et des évêques assemblés, le roi de France se déclare. Il va partir pour la Palestine et il invite ses vassaux à le suivre. Mais qu'est-ce qui le pousse à prendre la croix? C'est le remords, disent les uns : « Super quo (Castro Vitriaco incenso) rex, misericordia motus, plorasse dicitur et hâc de causâ peregrinationem Hierosolymitanam aggressus a quibusdam æstimatur » (*Hist. Franc. anonym.*, ap. Bouquet XII, 116); c'est le vœu de son frère Philippe, disent les autres : « Hierusalem eundi

Digitized by Google

dans le monde, sa rentrée en scène, comme on dirait aujourd'hui, dut frapper d'autant plus les esprits qu'ils y étaient moins préparés. En apprenant qu'il présidait, au nom du Pape, l'assemblée de Vézelay, les prélats, les barons, les chevaliers de toutes conditions et le peuple des provinces accoururent pour l'entendre.

desiderium (habebat), eo quod frater suus Philippus eodem voto astrictus morte preventus fuerat; » (Otto Frising. *Gest.* I, 34); enfin c'est le sort d'Edesse, disent tous les annalistes (*cont. Præm.*, ap. *Monum. German.*, VI, 453. — *Hist. Franc. anonym.*, ap. Bouquet XII, 116. — Odo de Diog. I, ap. Migne, 185, 1206. — *Chron. Maurin*, ap. Migne 180, 175.) Nul ne songe à signaler la bulle d'Eugène III comme l'un des mobiles de la détermination du roi. Odon lui-même est muet sur ce point. Or, évidemment, si la bulle avait été publiée à cette époque, elle eût été l'objet de la discussion de l'assemblée, et Odon, qui nous indique le sujet des discours prononcés par Louis VII et l'évêque de Langres, en eût au moins fait mention. Son silence en pareil cas équivaut à la négation du fait et forme un argument décisif en faveur de notre opinion.

Les suites de l'assemblée de Bourges donnent à cet argument une nouvelle force. Louis VII, sur l'avis de saint Bernard, en appelle au pape qui approuve son projet. Mais que signifie cet appel si le souverain pontife avait déjà parlé, et si sa parole était arrivée aux oreilles du roi, des évêques et des barons français ? Eh quoi ! Louis VII tient entre ses mains une bulle qui le convie, lui et ses vassaux, à la guerre sainte, et il s'adresse au pape pour obtenir son avis sur l'opportunité d'une croisade ! Peut-on imaginer une démarche plus ridicule et plus absurde ?

Bernhardi, qui semble pressentir cette conclusion, invente pour s'y soustraire une ingénieuse hypothèse. A l'entendre le pape, le roi de France et saint Bernard étaient parfaitement d'accord sur l'utilité d'une croisade, et le seul point en litige, le seul sur lequel le pape fût consulté, était l'enrôlement du roi. Nous serions curieux de savoir où l'auteur de *Conrad III* a puisé l'idée d'une si étonnante assertion. Ni Odon de Deuil ni Othon de Frisingue, ni Geoffroy, l'historien de saint Bernard, n'ont pu la lui suggérer. Bref, tous les textes des chroniqueurs répugnent à une interprétation si arbitraire. Que M. Bernhardi veuille bien les relire.

Cependant l'auteur insiste, et, fort du sentiment de Giesebrecht, il allègue un texte du pape Alexandre III et plusieurs passages d'une lettre de saint Bernard pour établir que l'initiative de la seconde croisade appartient à Eugène III.

Ce texte d'Alexandre III est-il donc si favorable à sa thèse ? Le pape dit simplement que « son prédécesseur Eugène III a envoyé en diverses parties du monde des lettres d'exhortation pour la reprise d'Edesse : » Pro qua (Edessa) recuperanda... prædecessor noster... Eugenius papa exhortatorias per diversas partes orbis litteras destinavit (ap. Jaffé *Reg. Pontif.* n. 7487). Mais tout le monde accorde qu'Eugène III a publié une bulle et, si l'on veut, plusieurs lettres en faveur de la croisade. Où voit-on dans ce fait la preuve qu'il ait prévenu le roi de France ou même qu'il ait, pour employer son expression, « embouché la trompette » dès le 1er décembre 1145 ?

Le témoignage de saint Bernard n'est pas plus explicite ni plus convaincant. Dans sa lettre au pape en date du 1er mai 1146 (ep. 247) le saint abbé

Digitized by Google

L'église et les places publiques de la ville étaient trop étroites pour contenir une si grande multitude. Il fallut construire, sur le flanc de la montagne qui domine le *castrum*, une vaste machine en bois, une sorte de tribune, du haut de laquelle l'orateur de la croisade pût haranguer ses auditeurs. « Le jour tant désiré de

s'exprime ainsi sur l'assemblée de Bourges : « Dies celebris, solemnis curia, juvenis rex et, quod his majus est Dei negotium, de Jerosolymitana scilicet expeditione, propter quod omnes convenerant ; » et plus loin il ajoute au sujet de la croisade : « Bonum quod vestro (Papæ) hortatu bono et magno animo cœpit (rex.) » Ces textes ainsi rapprochés semblent dire que le roi de France n'entreprit la seconde croisade et même ne convoqua l'assemblée de Bourges que sur un avis du pape. Mais ce rapprochement est purement arbitraire et contraire aux plus simples règles de la critique. Examinons les deux phrases séparément. Dans la première, saint Bernard insinue que l'assemblée de Bourges avait été réunie surtout en vue des affaires d'Orient. « Dei negotium propter quod omnes convenerant. » Le sens de ses paroles n'est pas tellement précis qu'il ne puisse et ne doive par conséquent être concilié avec le témoignage des chroniqueurs. Or, Othon de Frisingue et Odon de Deuil attestent, nous l'avons vu, que Louis VII garda secret jusqu'au jour de Noël son dessein de prendre la croix. Qu'importe que ce dessein ait été le motif de la convocation de l'assemblée de Bourges, si personne ne l'a soupçonné ? Dans cette supposition la phrase de saint Bernard s'explique aisément en notre faveur ; il ne dit pas : « Dei negotium propter quod omnes *convocati erant* » mais simplement « *convenerant.* » Cette affaire de la croisade avait fait oublier par son importance (*quod his majus est Dei negotium*) la cérémonie du couronnement du roi. A la distance de quatre mois, n'était-il pas naturel de penser qu'elle avait été l'objet principal de la réunion ? Accordons même que les barons aient été avertis du projet du roi avant le 25 décembre, que s'ensuivrait-il ? que, dès le commencement du mois, Louis VII était résolu à prendre la croix, mais nullement qu'Eugène III fut l'inspirateur de sa résolution.

Cependant, dit Giesebrecht, les mots : « Bonum quod *vestro hortatu* bono et magno animo *cœpit* » comportent bien ce dernier sens. Ils le comportent en effet, mais ils ne l'imposent pas. L'exhortation dont il s'agit n'est autre chose selon Bernhardi lui-même (*ouv. cit.*, p. 519, note 38) que l'approbation donnée par Eugène III au projet de Louis VII, peut-être une allusion à la publication de la bulle, ou à la croix que, par un sentiment de profonde délicatesse, le pape avait fait remettre au roi avant même la réunion de l'assemblée de Vezelay. (Cf. Neumann, *ouv. cit.*, p. 19 et suiv.)

De toute cette discussion résultent plusieurs points importants que nous formulerons dans les trois propositions suivantes :

1° Selon toute probabilité, la bulle d'Eugène III ne fut publiée que le 1er mars 1146.

2° En tout cas, à l'époque de l'assemblée de Bourges, c'est-à-dire le 25 décembre 1145, personne en France ne savait que le pape invitât par une bulle Louis VII et ses barons à prendre la croix.

3° Louis VII, par conséquent, est le principal ou du moins le premier promoteur de la seconde croisade.

Digitized by Google

Louis VII était enfin arrivé, » remarque Odon. Le roi traversa l'assistance avec saint Bernard et parut à ses côtés sur la tribune, la poitrine déjà ornée d'une croix précieuse que le Pape lui avait envoyée.

L'abbé de Clairvaux lut d'abord à l'assemblée la bulle d'Eugène III [1] qui expose les motifs de la croisade :

Les principautés d'Orient et toute la chrétienté sont en péril. C'est l'honneur des premiers croisés, en particulier des croisés français, d'avoir arraché Jérusalem, Antioche et tant d'autres cités à la tyranie des musulmans, d'avoir porté et propagé le nom chrétien sur les rivages asiatiques. « Si les conquêtes de vos pères doivent être affermies par la valeur des fils, ajoute le Pape, j'espère que vous prouverez que l'héroïsme des Francs n'a pas dégénéré.

« Nous vous avertissons, nous vous prions, nous vous recommandons de prendre la croix et les armes. Nous vous ordonnons pour la rémission de vos péchés, à vous les hommes de Dieu, de vous revêtir de force et de courage, afin d'arrêter les invasions des infidèles, de défendre l'église d'Orient délivrée par vos ancêtres, d'arracher des mains des musulmans les milliers de prisonniers chrétiens qu'ils tiennent dans les fers. Ainsi la sainteté du nom chrétien s'accroîtra dans la génération présente, et votre valeur, dont la réputation est répandue dans tout l'univers, se conservera sans tache et prendra un nouvel éclat. »

Suit l'énumération des privilèges et faveurs accordés aux croisés. L'Église prend sous sa sauvegarde leurs femmes et leurs enfants, leurs richesses et leurs domaines. La question financière et l'organisation militaire de la nouvelle expédition ne sont pas oubliées. Enfin le Pape « accorde l'absolution et la rémission des péchés, promet la vie éternelle à tous ceux qui auront entrepris et terminé le saint pèlerinage ou qui mourront au service de Jésus-Christ, après avoir confessé leurs fautes d'un cœur contrit et humilié. »

La lecture de cette lettre n'était qu'un prélude. Saint Bernard laissa ensuite éclater son cœur et sa foi. L'assistance écoutait avec ravissement cette voix qui semblait d'un ange, cet organe

[1] Cette bulle se trouve dans Othon de Frisingue, *de Gest. Frid.* I, 35.

Digitized by Google

du ciel, *cæleste organum*, selon l'expression d'un chroniqueur. Elle recueillait ses paroles comme le calice des fleurs boit la rosée, *divini verbi rorem*. Par malheur le discours du saint abbé ne nous est pas parvenu. A en juger par l'effet qu'il produisit, ce fut la plus grande action de sa vie. Des cris de pieuse impatience l'interrompirent. « Des croix ! des croix ! donnez-nous des croix ! » Et on se précipita sur lui pour recevoir de ses mains le signe sacré. Le saint abbé était à la merci de ses auditeurs. Il semait les croix plutôt qu'il ne les distribuait, dit Odon ; et lorsque celles qu'on avait préparées à l'avance furent épuisées, il dut déchirer ses vêtements pour en faire de nouvelles, qu'il continua de semer jusqu'à la fin du jour. Les miracles qui, au témoignage des contemporains, accompagnèrent ou suivirent cette scène incomparable augmentèrent encore l'enthousiasme général [1].

Au premier rang des nouveaux croisés se trouvaient Éléonore de Guyenne, épouse de Louis VII, le comte de Dreux, frère du roi, et son oncle le comte de Maurienne. A leur suite l'histoire nomme quelque prélats, Godefroy évêque de Langres, Arnould évêque de Lisieux [2], et un grand nombre de barons et de chevaliers, parmi lesquels on distingue Alphonse comte de Saint Gilles et de Toulouse, Henri, fils de Thibaud, comte de Champagne, Guillaume de Nevers, Archambaud de Bourbon, Enguerrand de Coucy, Hugues de Lusignan et Thierry, comte de Flandre. Le noyau de l'armée sainte était déjà formé. On décida qu'elle se mettrait en campagne l'année suivante et « tous, dit Odon, s'en retournèrent chez eux, le cœur plein d'allégresse. » « Pour conserver la mémoire de cette journée, Pons, abbé de Vézelay, bâtit sur la colline où les barons et les chevaliers s'étaient assemblés, une église qu'il dédia à la sainte croix. La tribune du haut de laquelle saint Bernard avait prêché la croisade, y resta exposée à la vénération des fidèles jusqu'à l'année 1789 [3]. »

Encouragé par le succès, saint Bernard continua de remplir avec un zèle infatigable la mission qu'il n'avait d'abord acceptée qu'avec effroi. Il ne devait pas prendre de repos avant d'avoir vu la France debout et la croisade en marche. Sa santé altérée

[1] Odo de Diog., *loc. cit.*
[2] Cf. *Hist. Pontif.*, cap. 24, ap. *Monum. Germ.*, XX.
[3] Michaud, *ouv. cit.*, I, 366.

Digitized by Google

exigait pourtant des ménagements infinis. Son corps était si frêle, dit Odon, qu'il semblait que la mort l'eût déjà touché d'avance [1]. Mais le généreux abbé crut ne devoir écouter en cette circonstance que la voix de son patriotisme chrétien et « montra qu'une grande âme est toujours maîtresse du corps qu'elle anime. »

En sortant de Vézelay, il vole, dit Odon, dans les villes et les provinces voisines, et recrute de nouvelles légions pour la croisade. Dès le 1er mai il écrivait au souverain pontife, avec une humilité mêlée d'une joie bien légitime : « Vous avez ordonné, j'ai obéi ; c'est l'autorité de celui qui commandait qui a fait fructifier mon obéissance. J'ai ouvert lá bouche, j'ai parlé, et aussitôt les Croisés se sont multipliés à l'infini. Les villages et les bourgs sont déserts. Vous trouveriez difficilement un homme contre sept femmes. On ne voit partout que des veuves dont les maris sont encore vivants [2]. »

Un incident faillit anéantir les promesses de ce beau début. A l'assemblée semi-politique semi-religieuse du 25 décembre 1145 se rattachait une grave question de discipline ecclésiastique. L'archevêque de Reims, en vertu d'un privilège prétendu ou réel, avait, avec la complicité du roi [3], revendiqué l'honneur de couronner Louis VII dans la cathédrale même de Bourges, malgré les protestations de l'ordinaire.

L'affaire ayant été déférée à Rome, le souverain pontife donna gain de cause à l'archevêque de Bourges, et, pour punir l'archevêque de Reims de son usurpation, le priva de l'usage du pallium [4]. Cette sentence fit grand bruit en France, et comme elle atteignait indirectement Louis VII, on put craindre un moment qu'elle ne refroidît son zèle pour la croisade [5]. Saint Bernard, qui redoutait plus que personne cette fâcheuse conséquence, tâcha de la prévenir en demandant au Pape l'absolution de l'archevêque de Reims. Eugène III adouci fit droit à ses réclamations. L'incident

[1] *Loc. cit.* « Corpus tenue et pœne præ mortuum. »
[2] Ep. 247.
[3] Ep. Bern., 247. Cf. Notes de Mabillon sur cette épitre, ap. Migne, 182, p. 445.
[4] Plus tard l'affaire eut un autre dénouement. En 1179, Louis VII fit confirmer à l'archevêque de Reims le privilège qu'il revendiquait ; et cette confirmation fut ratifiée par le pape Innocent III. Cf. Mabillon, *loc, cit.*
[5] Ep. Bern., 247.

Digitized by Google

fut clos et les préparatifs de la croisade continuèrent de marcher à souhait.

Le saint abbé aurait vivement désiré être à la fois par toute la France ; il se multipliait en quelque sorte à l'infini. Bientôt se voix ne suffit plus à son ardeur de prosélytisme ; il eut recours à son secrétaire et visita par lettres les provinces qu'il ne pouvait honorer de sa présence.

C'est ainsi qu'il adressa, par l'entremise du moine Nicolas au comte de Bretagne et à ses vassaux, cet éloquent appel [1] :

[1] Ep., 467. Cette lettre a été considérée par la plupart des historiens comme une copie de l'épitre 363. Nous croyons au contraire qu'elle en est la première esquisse. On sait que l'épitre 363 est l'exemplaire le plus complet de la circulaire que saint Bernard envoya en Allemagne, en Angleterre, en Italie et en Bretagne pour convier ces divers états à la croisade. L'abbé Adam d'Eberach la lut à la diete de Ratisbonne le 13 février 1147. A ce titre, l'un des auditeurs, Othon de Frisingue l'a reproduite dans son *Histoire de Frédéric*. Et comme par son importance, elle efface tous les autres exemplaires, on s'est accoutumé à la considérer comme la source d'où ils dérivent. Mais son contenu répugne évidemment à cette conclusion. Les numéros six, sept et huit qui font allusion à la persécution des Juifs (*non sunt persequendi Judæi*) et à la formation d'une croisade nationale allemande (*regni cœrcitum*) indiquent qu'elle n'a pu paraître sous cette forme définitive qu'après l'enrôlement de Conrad III (27 décembre 1146).

La circulaire de saint Bernard avait évidemment déjà paru à cette époque sous une autre forme plus laconique. Telle est, par exemple, selon nous, l'épitre 467, adressée au comte de Bretagne. L'abbé de Clairvaux, ou plutôt son secrétaire, y évoque le souvenir encore récent, ce semble, de l'assemblée de Vézelay. Cet indice, s'il n'est pas trompeur, fixe la rédaction de la lettre à la fin du printemps ou au commencement de l'été 1146. On ne saurait du moins en reculer la date jusqu'après le mois d'octobre. L'épitre du moine Nicolas serait donc l'ébauche et le plus ancien exemplaire — que nous possédions — de la circulaire de saint Bernard. Dans cette hypothèse, voici comment nous concevons la rédaction de l'épitre 363. Dans les cinq premiers alinéas, le prédicateur de la croisade reprend et développe le thème de la lettre 467. On surprend même, en quelques phrases, son procédé d'amplification et de correction. « Commota est et contremuit terra, quia Rex cœli perdidit terram suam, terram ubi steterunt pedes ejus, » avait-il dit dans la lettre aux Bretons. « Commota est et contremuit terra, quia cœpit Deus cœli perdere terram suam. *Suam, inquam*, in qua est docere visus, et annis plus quam triginta homo cum hominibus conversatus ; *suam utique* quam illustravit, etc., » reprend-il dans l'épitre 363. On peut suivre la même comparaison, faire le même rapprochement d'un bout à l'autre du premier alinéa de chacune des deux lettres. Le sixième et le septième alinéas de l'épitre 363 ont été ajoutés à l'adresse particulière des habitants de Spire, fauteurs de la persécution contre les Juifs. Ils n'ont pu par conséquent être rédigés avant le mois de novembre 1146, comme nous le verrons plus loin. Enfin le huitième alinéa est une dernière addition faite par saint Bernard après la diète de Spire et l'enrôlement de Conrad III.

Digitized by Google

« La terre tremble et s'agite, parce que le Roi du ciel a perdu sa terre, la terre où jadis ses pieds ont posé ; les ennemis de la croix sont réunis pour comploter contre lui ; ils ont levé la tête et ils ont dit : Prenez pour toujours possession de son sanctuaire. Ils se disposent à profaner les lieux consacrés par le sang du Christ ; ils lèvent les mains vers la montagne de Sion et si le Seigneur ne veille, le jour est proche où ils se précipiteront sur la sainte cité de Jérusalem, la cité du Dieu vivant.... Une partie des peuples chrétiens est jetée dans les fers ; les autres sont massacrés comme des moutons de boucherie. Le grand œil de la Providence, *magnus providentiæ oculus*, considère ces actes en silence ; il veut voir s'il est quelqu'un qui cherche Dieu, qui compatisse à sa douleur et lui rende son héritage... Sur les instances du seigneur roi et suivant un ordre du pape, nous nous sommes rendus à Vézelay pendant les fêtes pascales... Là, sous l'action de l'Esprit Saint, roi, princes et peuples, tout le monde s'est armé du signe de la croix. Cette bénédiction s'est répandue dans toute la France, et tous à l'envi accourent pour recevoir sur leurs fronts et sur leurs épaules le signe du salut. Comme votre pays est fécond en hommes courageux et riche en jeunes gens propres à la milice, il convient que vous vous engagiez des premiers dans cette œuvre sainte et que vous marchiez en armes sous les drapeaux du Dieu vivant. Allons, généreux soldats, ceignez vos reins... N'abandonnez pas votre roi, le roi des Francs, que dis-je ? n'abandonnez pas le roi des cieux, pour lequel celui-ci entreprend un si laborieux voyage. »

II

Bernard étendait ainsi de plus en plus le cercle de ses prédications. Tout l'invitait à regarder l'avenir avec assurance lorsque, vers la fin du mois de septembre [1], son attention fut attirée sur les bords du Rhin par un bruit de guerre et de massacres. Un

L'épitre 363 est ainsi dans sa forme définitive une œuvre retouchée à trois reprises différentes ; hypothèse qui explique parfaitement les mots : *De cætero, fratres, moneo vos* et *illud quoque admonitos vos, esse est necesse, fratres*, dont saint Bernard s'est servi, par manière de transition, au commencement du sixième et du huitième alinéas.

[1] La persécution contre les juifs éclata à Cologne pendant le mois *elul* (11 août-8 septembre) 1146, nous dit Rabbi Joseph, et se répandit ensuite à Worms, Mayence, etc. Selon toute vraisemblance, un mois au moins dut s'écouler avant que l'archevêque de Mayence en informât saint Bernard.

Digitized by Google

moine cistercien, du nom de Rodolphe, que les lauriers de l'abbé de Clairvaux empêchaient de dormir, avait, de sa propre autorité, entrepris de prêcher une croisade allemande [1]. Il parcourait, en compagnie de l'abbé du monastère de Lobbes, qui lui servait d'interprète, les villes de Cologne, Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, etc. Partout il était salué comme un nouvel apôtre : un dixième de la population reçut la croix de ses mains, dit un chroniqueur [2]. Mais son œuvre prit bientôt un caractère odieux. Sous prétexte de frapper les ennemis de la croix, il s'attaqua aux Israélites, très nombreux en ces contrées, et les désigna à la colère d'une populace grossière et fanatisée [3]. Les Juifs, harcelés de toutes parts, se jetèrent entre les bras du clergé. L'archevêque de Cologne leur offrit un asile [4] dans le fort de Wolkenburg [5]. L'archevêque de Mayence châtia les persécuteurs avec une extrême sévérité. Mais les efforts même de l'épiscopat ne parvinrent pas à arrêter le cours de la persécution. Le plus grand nombre des Israélites dut chercher un refuge à Nuremberg et dans les autres municipes dépendants de la couronne impériale [6].

Tels étaient les déplorables résultats de la prédication de Rodolphe. Henri, archevêque de Mayence, se sentant incapable de mettre un terme à ces violences et songeant que le moine fanatique appartenait à l'ordre de Citeaux, s'adressa à l'abbé de Clairvaux pour lui demander lumière et secours. Nous possédons encore la réponse du saint [7] :

[1] Otto Frising., *Gest. Frid.* I, 37 et 39 ; *Annal. Rod.*, ap. *Monum. Germ.* XXI, 329. Cf. Bernhardi, *ouv. cit.*, p. 522, note 44.

[2] « Tunc insigniti sunt ubique sanctæ crucis stigmate... quasi decima pars totius terræ. » *Annal. Rod.*, *loc. cit.*

[3] Il existe sur cette persécution une intéressante chronique, écrite par un juif contemporain, Rabbi Joseph ben Joshua ben Meir, traduite en anglais par Bialloblotzky (London, 1835). Wilken (*ouv. cit.*, tome III, Appendice (Beilage) p. 11 et suiv.), en a publié des fragments considérables en allemand. Nous n'en connaissons pas de traduction française. Le texte original en hébreu a été imprimé d'abord à Venise en 1554, puis en 1730, à Amsterdam, chez Proops.

[4] Selon Rabbi Joseph (*loc. cit.*), cet acte de charité n'était pas désintéressé; l'archevêque demanda et reçut de ses protégés une indemnité ou rétribution.

[5] *Wolkenburg* et non *Falkenburg*, comme le fait remarquer Jaffé (*ouv. cit.*, p. 110, note 14), après Bialloblotzky.

[6] Otto Frising., *Gest. Frid.*, I, 37.

[7] Ep. 365.

Digitized by Google

« Cet homme, dit-il, n'a reçu sa mission ni de Dieu, ni des hommes ni par l'homme. S'il prétend avoir le droit de prêcher, par cela seul qu'il est moine ou ermite, qu'il sache que l'office d'un moine n'est pas d'enseigner, mais de pleurer.

« Il y a trois choses que je lui reproche entre toutes : c'est d'abord d'avoir usurpé le ministère de la prédication, puis de braver l'autorité des évêques, et enfin d'oser approuver l'homicide. Voilà un pouvoir d'un nouveau genre ! » Ni les anges ni les apôtres n'approuvent le meurtre des Juifs. L'Église prie, au contraire, pour leur conversion, et elle est assurée qu'à la fin des temps tout Israël sera sauvé. La doctrine de Rudolphe ne vient donc pas de Dieu ; « elle vient du démon, le père du mensonge qui fut homicide dès le commencement. »

Saint Bernard avait jusque là circonscrit son action dans la France ; et rien, ni ses discours, ni sa lettre à l'archevêque de Mayence, n'indique qu'il ait eu l'intention de l'étendre au-delà du royaume. Bientôt, pourtant, nous le verrons paraître à Worms, à Mayence et à Francfort. Par suite de quelles circonstances fut-il amené sur les bords du Rhin ?

La nouvelle de la persécution dirigée contre les Juifs n'avait pas interrompu ses prédications. Dès le commencement de l'automne 1146, il se dirige vers la Flandre[1], la patrie de Godefroid de Bouillon[2]. Il prend pour compagnon de voyage son plus dévoué ami, Beaudoin de Chatillon, né du sang des premiers croisés, et deux autres de ses religieux, Gérard et Geoffroy. Une charte inédite nous atteste sa présence à Arras, en 1146, dans une assemblée des évêques et abbés de la province de Reims. C'est le premier pas de sa course. L'abbé Léonius le reçoit à Saint-Bertin et l'accompagne jusqu'à Ypres, où il retrouve Thierry d'Alsace, comte de Flandre, l'un des principaux croisés de l'assemblée de Vézelay. Ypres conserve encore dans son registre rouge la preuve authentique de cette rencontre.

Saint Bernard alla-t-il jusque sur les bords de l'Océan visiter son cher monastère des Dunes, dont saint Robert, son futur suc-

[1] Sur ce voyage de saint Bernard en Flandre, consulter une *Etude* de dom Pitra, ap. Migne, 185, p. 1812 et suivantes. Cf. Neumann, *ouv. cit.*, p. 40 et suiv.

[2] On sait que Godefroid de Bouillon naquit à Boulogne. Voir le *Mémoire* lu au Congrès archéologique de Dunkerque, par M. l'abbé Haigneré. *Congrès archéologique de France*, XXVIIe session, 1860, p. 104 et suiv.

Digitized by Google

cesseur, était alors abbé ? On ne saurait l'affirmer avec une entière certitude. Mais un titre incontestable nous le montre à Bruges, entouré des abbés Léonius et Robert et de plusieurs nobles personnages.

Selon dom Pitra, « ce titre réhabilite la tradition de Furnes attestée par Malbrancq et celle de Nieuport, qui s'honore de posséder encore une chaire où saint Bernard aurait prêché la croisade. Herimann ou son continuateur contemporain rapporte, de concert avec les historiens de saint Bernard, qu'à sa voix vingt-neuf personnes considérables de l'église et du diocèse de Tournay quittèrent ce siècle et le suivirent à Clairvaux. »

Mons et Afflighem gardent religieusement le souvenir traditionnel de son passage. « A partir d'Afflighem, dit le cardinal Pitra, le saint marche à grands pas et se trouve bientôt aux lieux où fut Villers. » Sur la fin du mois d'octobre, il traverse Liège, peut-être Aix-la-Chapelle, et arrive en novembre à Mayence.

Dans quel but s'était-il transporté ainsi sur les bords du Rhin ? Sa lettre à l'archevêque Henri étant demeurée sans écho, il est fort probable que le bruit toujours croissant des excès de Rodolphe lui suggéra l'idée d'une intervention personnelle en faveur des Juifs.

Son arrivée à Mayence causa une vive émotion dans les esprits. La populace soulevée n'eut pas plus tôt pénétré son dessein, qu'elle tourna contre lui ses murmures et ses menaces [1]. A la fin cependant, vaincue par l'autorité de sa parole, elle se soumit : « Marchez sur Sion, leur disait le saint abbé, défendez le sépulcre « de votre Christ. Mais ne touchez pas aux fils d'Israël et ne leur « parlez qu'avec bienveillance, car ils sont la chair et les os du « Messie ; et si vous les molestez, vous risquez de blesser le Sei- « gneur à la prunelle de l'œil. » Ainsi parlait le sage, dit un juif contemporain [2]. « Sa voix était puissante, sa charité absolument désintéressée [3]. Ils l'écoutèrent donc, et le feu de leur colère se refroidit, et ils n'accomplirent pas tout le mal qu'ils

[1] Otto Frising, *Gest. Frid.*, I, 39.

[2] Rabbi Joseph ben Meïr, ap. Wilken, *loc. cit.*

[3] Rabbi Joseph remarque avec surprise et admiration que saint Bernard refusa de recevoir de la main des Juifs aucune somme d'argent pour les services qu'il leur avait rendus.

Digitized by Google

avaient projeté. » Le moine Rodolphe lui-même suivit l'avis de saint Bernard et rentra dans l'obscurité de son cloître, d'où il n'aurait jamais dû sortir. Israël éclata en actions de grâces et bénit « le juste, sans lequel, dit Rabbi Joseph, nul d'entre les Juifs n'eût conservé la vie. »

Ce triomphe, renouvelé à Worms [1] quelques jours plus tard, imposait à l'abbé de Clairvaux de nouveaux devoirs. Le flot apaisé demandait à être dirigé pour ne plus sortir de son lit. Un chef respecté pouvait seul imposer aux croisés de Rodolphe une forte discipline. Saint Bernard résolut donc de proposer à Conrad le commandement d'une croisade allemande [2].

Mais de graves obstacles s'opposaient à ce dessein. L'Allemagne était en proie à une grande division. L'empereur était encore mal assis sur son trône. Les soucis que lui créaient à l'intérieur les Guelfes et à l'extérieur l'hostilité des Siciliens et la révolution romaine suffisaient à l'occuper [3]. Il n'était guère probable qu'il sacrifiât les intérêts de son royaume à l'idée, si glorieuse fût-elle, d'une expédition en terre sainte.

Saint Bernard connaissait ces embarras. Mais, contrairement à l'avis des politiques, il pensait que la croisade ne pouvait qu'être avantageuse à l'Allemagne. Il lui semblait que le meilleur moyen de rallier, du moins pour un temps, les esprits divisés, c'était de les appeler à une œuvre commune. La guerre sainte n'était-elle pas la seule diversion capable de sauver l'empire ? N'allait-elle pas briser les étroites complications des ambitions et des intérêts privés ?

C'est sous l'empire de cette pensée que le prédicateur de la croisade adressa au clergé et aux fidèles de Spire, qu'il n'avait pu encore visiter en personne, la lettre suivante, toute vibrante d'enthousiasme [4] :

[1] *Vita Bernard.*, VI, 2, cap. 7, n. 23.

[2] C'est manifestement l'état des esprits sur les bords du Rhin qui a inspiré à saint Bernard la pensée de convier les Allemands à la croisade. « Der heilige Bernhard, dit Kugler (*Analecten zur Geschichte des zweiten Kreuzzuges*, p. 40) denkt nicht eher daran die Deutschen zum Kreuzzuge aufzufordern als bis er einem zufälligen Anstoss folgend, mitten unter denselben sich befindet ; und in ähnlicher Weise entwickelt sich seine fernere Thätigkeit... stets aus den nächsten äusseren Antrieben. » Cf. *Studien*, p. 96. Neumann (*ouv. cit.*, p. 36) exprime en d'autres termes le même avis.

[3] Cf. Bernhardi, *ouv. cit.*, p. 532 et suiv.

[4] Nous avons ici une double question à examiner. Cette lettre a-t-elle été vraiment adressée à la ville de Spire? A quelle époque ?

Digitized by Google

« Voici, mes frères, dit-il, un temps favorable ; voici le temps des grâces et du salut...

« O douleur ! voici les ennemis de la croix qui ouvrent une bouche sacrilège pour dévorer le sanctuaire de la religion chrétienne, et menacent d'envahir et de fouler aux pieds le lit sacré où Celui qui est notre vie s'est endormi pour nous dans la mort... Que faites-vous,

Kugler n'hésite pas à donner une réponse affirmative à la première question (*Studien zur Geschichte*, etc., p. 3 et suiv.).

L'opinion de Neumann (*ouv. cit.*, p. 46) est moins explicite et moins nette. Cependant, il est hors de doute que, dans les plus anciennes éditions des œuvres de saint Bernard (*Opera sancti Bernardi*, Leyden, 1515, Epistolarum, fol. 60 : *Oper. sancti Bernardi*, Antverpiæ apud Petrum et Joannem Belleros, 1520, col. 1637, ep. 322), cette lettre parut avec la suscription : « Domino et Patri Charissimo venerabili episcopo Spirensi et universo clero et populo, Bernardus Claravallensis vocatus abbas, in spiritu fortitudinis abundare. » C'est Horstius qui, de son chef, a changé l'adresse primitive et l'a remplacée par la suivante : « Dominis archiepiscopis... et populo orientalis Franciæ et Baioariæ,» empruntée à Othon de Frisingue (*De Gest. Frid.*, lib. 1, cap. 41). Pour justifier une telle substitution, Horstius prétend que la lettre fut, sans aucun doute, lue à la diète de Spire (25 décembre 1146) : « ubi publice recitatas has Bernardi litteras quis dubitet ? » Et il ajoute : « Hinc illa ad Spirenses inscriptio. » Cette conjecture n'est-elle pas bien téméraire ? Est-il probable que saint Bernard, présent à la diète, ait fait lire une lettre de sa main, au lieu de prendre la parole pour inviter les princes allemands à s'armer de la croix ? En tout cas l'hypothèse d'Horstius et le changement qu'elle a motivé sont en opposition formelle avec la tradition religieusement conservée par les habitants de Spire, qui s'honorent d'avoir reçu un exemplaire spécial de la lettre de saint Bernard. Cet exemplaire demeura longtemps suspendu dans la cathédrale, *in perpetuam re memoriam* : « Quæ epistola in perpetuam rei memoriam in tabulis ejusdem ecclesiæ pendentibus scripta habetur. » (Joh. von Mutterstadt, ap. Senckenberg, *Selecta juris*, etc., VI,178.) Il existait encore 400 ans plus tard,comme l'atteste un livre qui parut en 1564 : « Epistolam usque huc exstantem. » (Eysengrein, *Chronolog. Rerum ampliss. urbis Spiræ*, etc.) En présence d'une tradition si constante, il est difficile de nier que la lettre de saint Bernard fût véritablement adressée au clergé et au peuple de Spire ?

A quelle époque ? Dans le cours du mois de décembre 1146,dit Kugler. Au plus tard, vers la fin du mois d'octobre, répondent d'autres critiques, au premier rang desquels il faut placer Neumann. Nous pensons qu'elle ne fut écrite ni si tard ni si tôt, mais simplement vers la fin de novembre, après le voyage de saint Bernard à Mayence, à Worms, et avant son départ pour Constance. Le contenu de la lettre n'autorise-t-il pas ce sentiment ? Saint Bernard exprime le regret de ne pouvoir exhorter de vive voix les habitants de Spire à prendre la croix. « Agerem id libentius viva voce, si, ut voluntas non deest. suppeteret et facultas. » Or, il n'aurait pu tenir ce langage pendant le mois de décembre, au moment où il se disposait à assister à la diète de Spire. D'autre part, si on suppose que saint Bernard a rédigé sa lettre avant d'intervenir dans les affaires d'Allemagne, comment expliquer qu'il l'ait adressée à la ville de Spire de préférence à toute autre

Digitized by Google

serviteurs de la croix ? Abandonnez-vous ainsi le saint aux chiens et les perles aux pourceaux ? Songez que le triomphe des infidèles serait un sujet de douleurs pour tous les siècles et d'éternel opprobre pour la génération qui l'a souffert.

« Si le Seigneur appelle à la défense de son héritage des vermisseaux tels que vous, ne croyez pas que sa main soit devenue moins

ville des bords du Rhin, à Mayence par exemple, où sévissait plus que partout ailleurs la persécution contre les Juifs? La date que nous proposons fait disparaître toute difficulté. Saint Bernard a calmé les esprits à Mayence et à Worms ; il est pressé de partir pour Constance ; le roi l'encourage à prêcher la croisade. Dans ces circonstances il était naturel qu'il exhortât au moins par lettre les habitants de Spire à faire trêve à leurs divisions et à s'armer pour la cause sainte.

A cette explication on oppose trois objections, tirées l'une d'un texte d'Othon de Frisingue, la seconde des circonstances qui ont motivé la rédaction de la lettre, la troisième d'un passage même de cette lettre. Nous allons essayer de les résoudre :

Othon de Frisingue rapporte (*De Gest. Frid.*, lib. I, cap. 38) que saint Bernard, avant de se rendre sur les bords du Rhin, envoya « ad Galliæ Germaniæque populos nuntios seu litteras in quibus ex auctoritate sacræ paginæ luculenter ostendit Judæos ob scelerum suorum excessus non occidendos sed nec dispergendos fore, » et il ajoute que, pour arrêter la persécution dirigée contre les Juifs, le saint abbé en appelait à ces paroles du psaume 57 (lisez 58) : « Deus ostendit mihi super inimicos meos ne occidas eos ; » et item : « Disperge illos in virtute tua. »

Comme la lettre aux habitants de Spire contient (sixième alinéa) les passages cités, n'est-il pas permis de conclure qu'elle a été rédigée avant le mois de novembre 1146 ?

Cette conclusion est plus spécieuse que solide. Il y a plusieurs moyens d'en infirmer la valeur et même de la ruiner complètement.

Le docteur Neumann (*ouv. cit.*, p 27) pense que ce sixième alinéa et le suivant ont paru d'abord séparément et n'ont été ajoutés qu'après coup à la circulaire de saint Bernard. Ces alinéas seraient alors les *litteræ* que l'abbé de Clairvaux aurait, selon Othon de Frisingue, envoyées « ad Germaniæ populos. » Cette conjecture résoudrait l'objection que nous venons de formuler ; mais elle nous paraît trop peu fondée pour que nous l'acceptions en toute sécurité.

A notre humble avis, il est évident qu'Othon a tiré ses citations de la lettre de saint Bernard aux habitants de la France orientale et de la Bavière. C'était le seul document qu'il possédât sur les débuts de la croisade allemande, au moment où il composait son histoire de Frédéric. Les événements étaient brouillés dans sa mémoire, comme le prouvent les chapitres XXXVIII, XXXIX, XL et XLI, particulièrement remarquables par un beau désordre chronologique. Or, ne suffisait-il pas qu'il sût que la lettre lue en sa présence à la diète de Ratisbonne avait d'abord été adressée en substance aux habitants de Spire, avant la diète du 25 décembre, et qu'il connût la réponse faite par saint Bernard à l'archevêque de Mayence au sujet de Rodolphe, pour qu'il se crût autorisé à parler de divers « nuntii seu litteræ » envoyés par le prédicateur de la croisade « ad Germaniæ populos » en faveur des

Digitized by Google

puissante et son bras raccourci. Il ne tiendrait qu'à lui d'envoyer douze légions d'anges ou de dire seulement une parole et la Palestine serait délivrée.

« Mais je vous le dis, le Seigneur vous éprouve. Il regarde les enfants des hommes et veut voir s'il en est qui comprennent l'invitation qu'il leur adresse... Admirez les abîmes de sa miséri-

Juifs ? Qu'y a-t-il dans cette assertion qui démontre que les sept premiers alinéas de l'épître 363 aient paru avant la fin de novembre ?

Odon de Deuil sera-t-il plus explicite ? « Alemannorum et Hungarorum etiam reges de foro et transitu requisivit (Ludovicus rex) quorum nuntios et litteras ad suam voluntatem recepit. Harum quorum regionum duces multi et comites, *ejus exemplo provocati*, de itineris societate illi scribebant. » A propos de ce texte, le docteur Neumann (*ouv. cit.*, p. 28 et 29) insinue que saint Bernard a rédigé son manifeste avant la fin d'octobre de l'année 1146. Cette insinuation est une conjecture appuyée sur des conjectures. L'auteur suppose que les ducs et comtes de la Hongrie et de l'Alemannie s'enrôlèrent dans la croisade au plus tard vers le commencement de l'automne de la même année. Il suppose, en outre, que la lettre de saint Bernard fut la cause déterminante de leur résolution. « All' das, s'écrie-t-il, ohne die Predigt des Heiligen Bernhard ! »

Or ce sont là deux hypothèses que rien ne justifie. Dans la pensée d'Odon même, la détermination des princes hongrois et allemands semble due uniquement à l'influence exercée par l'exemple de Louis VII, *ejus exemplo provocati*. Quand on admettrait que leur démarche auprès du roi de France fût provoquée par saint Bernard, il ne s'ensuivrait pas qu'elle dût être placée à la date des mois d'août, septembre ou octobre 1146. Le contexte indique simplement qu'elle eut lieu avant la réunion de l'assemblée d'Etampes (fevrier 1147). On ne peut donc rien conclure de ce fait qui soit contraire à notre thèse.

La dernière objection n'est pas plus sérieuse. Au dernier alinéa de la lettre de saint Bernard, nous lisons : « Si quis forte amans primatum gerere inter vos, expeditione sua *regni* voluerit *exercitum* prævenire, nullatenus audeat, et si a nobis missum se simulet non est verum ; aut si ostendat litteras tanquam a nobis datas, sed omnino falsas, ne dicam furtivas esse dicatis. » Le docteur Neumann (*ouv. cit.*, p. 34) pense que cet alinéa appartient à la première rédaction de la lettre. Il le rapproche de la lettre de saint Bernard à l'archevêque de Mayence, et il en conclut que le *Si quis* est une allusion au moine Rodolphe. « S'il en est ainsi, ajoute-t-il, le manifeste a été composé pendant que Rodolphe était encore à l'œuvre ; » *So muss er noch in Thätigkeit gewesen sein als das Schreiben verfasst wurde.* « Or, sa prédication prit fin au mois de novembre 1146 : *Seine Thätigkeit aber dauert bis in den November* 1146. » Le manifeste de saint Bernard a donc paru avant cette époque à Spire et dans toute l'Allemagne.

Nous n'acceptons ni cette conclusion ni les prémisses d'où elle est tirée.

D'abord, selon nous, le huitième alinéa n'appartient pas à la première rédaction de la lettre.

En fit-il partie, il n'est nullement démontré que saint Bernard y fasse allusion à Rodolphe. « Si quis forte amans, » lisons-nous. Pourquoi ce mot

Digitized by Google

corde ; n'est-ce pas une invention exquise et digne de lui d'admettre à son service des homicides, des ravisseurs, des adultères, des parjures et tant d'autres criminels, et de leur offrir par ce moyen une occasion de salut. Ayez confiance, pécheurs ; Dieu est bon. Si le Seigneur voulait vous punir, il ne vous demanderait pas vos services ; vous pourriez même les lui offrir, il ne les accepterait pas. Si donc il a besoin, ou feint d'avoir besoin de vous, c'est qu'en retour il désire subvenir à vos propres besoins. »

Deux raisons pouvaient empêcher que cet appel ne fût entendu. La rivalité des partis détournait, avons-nous dit, les esprits de la croisade, et la haine mal éteinte des peuples contre les Juifs menaçait de la faire dévier de son but.

Saint Bernard s'attache dans son écrit à vaincre ce double obstacle. Il exalte les Allemands et leur montre un vaste champ où ils pourront déployer leur bravoure, non seulement sans crime, mais encore avec honneur et profit.

« Votre pays, dit-il, est fertile en hommes courageux et riche en robustes jeunes gens ; la renommée de votre courage a rempli l'univers entier. Ceignez vos reins, prenez vos armes glorieuses pour l'amour et la défense du nom chrétien. Mettez un terme à cette *milice* déjà ancienne, ou plutôt à cette *malice* qui vous arme les uns contre les autres, vous perd et vous dévore... Ce n'est pas le courage qui

forte, s'il s'agit du moine fanatique ? Est-ce que le saint abbé n'eût pas osé, en le nommant, le dénoncer à l'indignation publique ? Quiconque a lu la lettre à l'archevêque de Mayence ne comprendra jamais une pareille réticence.

Enfin, il est deux mots oubliés (ou supprimés à dessein) par le docteur Neumann, qui, selon nous, renversent entièrement son hypothèse. « Si quis, est-il dit, forte amans primatum gerere inter vos, expeditione sua *regni* voluerit *exercitum* prævenire nullatenus audeat. » De quelle « armée du royaume » peut-il être ici question ? Si les expressions que nous avons soulignées ne font pas allusion à l'enrôlement de Conrad et de sa cour, elles s'appliquent au moins à une croisade nationale allemande déjà en voie de formation. Or, à quelle époque cette croisade a-t-elle pris un corps assez considérable pour que l'abbé de Clairvaux pût en parler publiquement comme d'un organe principal auquel tous les pèlerins de l'empire dussent se rattacher comme à leur centre ? Où était, en un mot, « l'armée du royaume », pendant la prédication de Rodolphe ? Que le docteur Neumann veuille bien nous le dire. Devant cette simple question son objection s'évanouit et laisse nos conclusions intactes.

En résistant ainsi à toutes les attaques de la critique, notre opinion n'offre-t-elle pas les caractères de la plus haute probabilité ?

Digitized by Google

vous fait courir des hasards si grands, c'est la folie ; ce n'est pas la vaillance, c'est la démence... Voici, natures guerrières, une occasion de combattre sans péril. Ici, vaincre est une gloire, et mourir un gain... Je vous propose un marché avantageux. Prenez la croix : la matière coûte peu, mais elle est d'un grand prix, elle vaut le royaume de Dieu. »

« Et pourquoi tourner votre zèle ou plutôt votre fureur contre les Juifs ? Ils sont les vives images de la passion du Sauveur. Il n'est pas permis de les persécuter ni de les massacrer, pas même de les chasser... Ce n'est pas eux qu'il faut frapper, mais les Gentils. Ceux-ci ont pris l'offensive. Il convient que ceux qui portent l'épée répondent à la violence par la violence. Il convient que la piété chrétienne abatte les superbes et épargne les humbles : *Debellare superbos et parcere subjectis.* »

Sans attendre le résultat de ce manifeste, saint Bernard se rendit à Francfort-sur-le-Mein, et là, après un long entretien avec Conrad sur les affaires de l'État, il osa inviter l'empereur à prendre la croix. Conrad, mal préparé à cette proposition, l'accueillit froidement et finit par la repousser. Le saint abbé n'insista pas ; il s'excusa même de la hardiesse de sa démarche et promit de « ne plus importuner la majesté royale [1]. »

Mais, tout résigné qu'il fût ou feignît de l'être, il n'en fut pas moins sensible à ce refus qui ruinait son plan. Il songea un instant à reprendre le chemin de Clairvaux. Le souvenir de ses enfants, dit son biographe, se réveilla plus vif que jamais dans son cœur paternel, et il ne voulut pas rester plus longtemps éloigné de ceux qu'il avait délaissés depuis une année presque entière [2].

L'évêque de Constance, Hermann, qui se trouvait alors à Francfort, traversa cette résolution. Grand partisan de la nouvelle croisade, il conjura l'abbé de Clairvaux de venir évangéliser son peuple, afin de l'enrôler dans la sainte milice. Les évêques présents à la cour et l'empereur lui-même approuvèrent ce dessein [3]. L'approbation de Conrad était pour saint Bernard le meilleur des encouragements ; elle prouvait au moins que l'empereur n'était pas absolument hostile à l'idée d'une croisade allemande. L'abbé

[1] *Vita Bernard.*, VI, pars I, cap. 4. — Cf. *Ibid.*, cap. 1.
[2] *Ibid.*, cap. 1.
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

de Clairvaux consentit donc à surseoir à son projet de retraite et suivit l'évêque Hermann dans son diocèse.

Dix personnes l'accompagnèrent et formèrent pour ainsi dire son cortège. C'étaient, avec l'évêque de Constance et son chapelain Ebehrard, l'abbé Frowin, ancien religieux d'Einsiedeln, depuis supérieur du couvent d'Engelberg à Unterwalden ; l'abbé Beaudoin ; le moine Gérard, et Geoffroy, qui nous a laissé une relation de son voyage ; trois clercs, Otto, Franco et Philippe, archidiacre de Liége, continuateur du journal de Geoffroy ; enfin le célèbre Alexandre de Cologne, qui, frappé des vertus de saint Bernard, se joignit en chemin à la troupe sacrée et devint dans la suite l'un des hommes les plus éminents de l'ordre de Cîteaux [1].

Partis de Francfort dans les derniers jours de novembre, les pèlerins arrivèrent à Kintzingen le 1er décembre et passèrent les deux jours suivants à Fribourg en Brisgau. A la voix du saint abbé, les pauvres et les menues gens d'abord, puis les riches et les pécheurs les plus endurcis, *ditissimi et pessimi*, prennent la croix. Sur toute la route, à Bâle, à Rheinfeld, à Schaffouse, il est reçu comme un envoyé de Dieu. Le vendredi 13 décembre, il fait son entrée dans Constance où l'attend le peuple fidèle, impatient de le voir. Sa présence suffit à lui gagner tous les cœurs [2].

Au milieu de cet ébranlement général, les biographes de saint Bernard semblent perdre de vue la croisade et se bornent à enregistrer les prodiges dont ils sont témoins. Deux faits les frappent entre tous : ce sont les cures opérées par le saint abbé et le caractère surnaturel de son éloquence.

Les populations des bords du Rhin ne comprenaient ni le roman ni la langue latine. Pour se faire entendre d'elles, l'abbé de Clairvaux crut devoir recourir à un interprète de sa suite. Mais si l'on en juge par les résultats, c'était moins la traduction de ses discours que son geste et sa parole, en un mot son action oratoire qui touchait les âmes et les subjuguait [3].

Le parfum de sainteté, la vertu divine qui s'échappait de sa personne porta au comble l'admiration de ses auditeurs. C'est

[1] *Vita Bernard.*, VI, pars I, cap. 1.
[2] *Ibid.*, cap. 2.
[3] *Vita Bernard.*, lib. III, cap. 3.

Digitized by Google

par centaines, nous disent ses compagnons, qu'il faut compter les miracles qu'il a opérés en Allemagne. A sa prière et sur un signe de sa main, les aveugles voient, les sourds entendent, les muets parlent, les boiteux marchent. Les chroniqueurs avouent n'avoir pas vu tout ce qu'ils racontent, et il est sans doute permis de faire quelque réserve sur l'exactitude de leur relation. Mais on ne saurait suspecter leur sincérité et, quand ils parlent comme témoins oculaires, il y aurait mauvaise grâce et témérité à rejeter absolument leur témoignage [1].

Après avoir achevé sa mission à Constance, saint Bernard reprit le chemin de l'Allemagne du nord. Il traversa comme en courant Vintherthur, Zurich, rejoignit le Rhin par le Limath et visita de nouveau Reinfeld et Bâle, laissant partout, en souvenir de son passage, de nouveaux miracles et de nouvelles croix. Le 22 décembre, quatrième dimanche de l'Avent, il était de retour à Strasbourg et se disposait à se rendre à Spire [2].

Une grande pensée le poussait à entreprendre ce dernier voyage. Conrad III avait convoqué une diète pour la fête de Noël, dans la ville impériale. Cette circonstance n'offrait-elle pas à saint Bernard l'occasion de reprendre en sous-œuvre son projet d'une croisade nationale allemande. Le chaleureux appel qu'il avait adressé, quelques semaines auparavant, aux habitants de Spire, n'avait pu, pensait-il, demeurer sans écho. Or, le clergé et le peuple gagnés à sa cause, n'était-il pas en droit d'espérer qu'il triompherait de l'empereur et de sa cour? Soutenu par cet espoir, il partit de Strabourg dans l'après-midi du 22 décembre et parut à la diète. Nul ne s'étonnera de l'accueil empressé qui lui fut fait. Après la cérémonie du couronnement du roi des Romains et quelques délibérations sur les affaires de l'Etat, il monta en chaire et pressa vivement Conrad et ses chevaliers de s'armer pour la guerre sainte. Sa parole ne trouva pas plus d'écho qu'à Francfort. Attristé, mais non découragé par ce nouvel échec, saint Bernard renouvela le 28 décembre sa tentative auprès de l'empereur dans une audience privée. Conrad, forcé dans ses retranchements, lui promit enfin de soumettre une dernière fois la question à son conseil, et de lui donner le lendemain une réponse définitive. Mais le zélé prédicateur n'accepta pas ce délai. Le jour même,

[1] *Vita Bernard.*, lib. VI, pars I, cap. 2 et seq.
[2] *Ibid.*, cap. 4.

Digitized by Google

pendant la messe qu'il célébrait en présence de la Cour, il se sentit inspiré contre sa coutume, dit son biographe, de prendre la parole sans y être invité : *præter morem nullo rogante*. Il supplie une dernière fois ses auditeurs de voler au secours de Jérusalem ; et, dans une sublime péroraison, apostrophant directement Conrad, il l'appelle à comparaître devant le tribunal du Dieu vivant et lui fait rendre compte de son administration. Ce n'est plus l'orateur qui parle, c'est le Roi des rois, c'est Jésus-Christ. Il énumère les faveurs qu'il a prodiguées à l'empereur, les richesses, la couronne, les bons conseils, la force de l'âme et la santé du corps, et il ajoute : « O homme, qu'ai-je dû faire pour toi que je n'aie pas fait ? » Conrad ne put résister à cette vive interpellation. « Je reconnais les faveurs que le ciel m'a accordées, s'écrie-t-il tout en larmes, et désormais, Dieu aidant, je ne serai plus ingrat. Je suis prêt à le servir, puisque c'est de sa part que vous me sommez de le faire. » Le peuple, le clergé, les princes, Frédéric Barberousse en tête, applaudirent à cette déclaration et s'enrôlèrent dans la croisade, à l'exemple de l'empereur [1].

Le lendemain, dit un chroniqueur, le saint abbé harangua solennellement les nouveaux croisés dans une réunion publique. La foule, électrisée par sa parole plus divine qu'humaine, *non humanis sed divinis verbis*, l'acclama avec transports. Il faillit être étouffé, enseveli dans son triomphe, et Conrad dut lui frayer un passage à travers la presse. Tout à coup on lui présente un enfant perclus. Le saint le touche, le marque du signe de la croix et lui dit : « Marche. » L'enfant obéit. On exalte jusqu'aux nues le thaumaturge. Mais celui-ci, récusant toute louange et se tournant vers l'empereur : « C'est à cause de vous, dit-il, que cette guérison a été opérée ; c'est afin que vous sachiez que Dieu est vraiment avec vous et que votre entreprise lui est agréable [2]. »

Saint Bernard touchait enfin au but qu'il avait si opiniâtrement poursuivi pendant plus d'un mois. La victoire qu'il venait de remporter sur Conrad, et qu'il appelait humblement « le miracle des miracles, » mettait le sceau à son œuvre et le comble à son bonheur.

Si la croisade allemande n'était pas encore entièrement organisée, elle avait au moins déjà ses principaux organes, un chef

[1] *Vita Bernard.*, VI, pars I, cap. 4. Cf. *Exord. magn. Cisterc.*, lib. VII, 20.
[2] *Vita Bernard.*, VI, pars I, cap. 4.

Digitized by Google

et des soldats. Les villes des bords du Rhin que le saint abbé avait visitées, depuis Constance jusqu'à Mayence, étaient prêtes à fournir d'importantes recrues. D'excellentes nouvelles arrivaient à Spire de l'intérieur du royaume. Le duc Welf lui-même avait revêtu la croix le jour de Noël [1].

On voit, par la lettre que le prédicateur de la croisade adresse, vers cette époque [2], aux Francs orientaux et aux Bavarois, que son unique souci était dès lors de grouper toutes les forces d'outre-Rhin sous l'autorité de l'empereur. Le sort de Pierre l'Ermite et de ses soldats lui revint à la mémoire. Pour prévenir le retour d'un malheur semblable, il s'écrie : « S'il en est parmi vous qui, par amour du commandement, veulent devancer dans leur marche l'armée du royaume, *regni exercitum*, ne souffrez pas cette audace ; s'ils se disent envoyés de nous, niez-le ; s'ils vous montrent des lettres de nous, assurez hardiment que ces lettres sont fausses ou falsifiées. Il importe qu'on élise pour chefs des hommes versés dans l'art de la guerre ; il importe que l'armée du Seigneur parte toute en même temps, afin qu'elle soit partout en force et à l'épreuve de toute attaque violente. N'avez-vous pas souvent entendu parler de ce moine nommé Pierre, si célèbre dans la première croisade ? Il s'engagea dans de tels périls que la troupe qui s'était placée avec confiance sous sa conduite périt, à un petit nombre près, par le fer ou par la faim. Craignez qu'une faute semblable ne vous prépare le même sort [3]. »

L'ambition du saint abbé avait grandi avec le succès. Il imagina d'étendre à tout l'Occident la prédication de la croisade et d'enrôler dans l'armée sainte l'Italie, la Bohême et l'Angleterre. Dans ce but, il revit la lettre qu'il avait d'abord rédigée pour les Allemands et lui fit subir quelques changements, inspirés en partie par le caractère ou la situation politique des nations auxquelles il se proposait de l'adresser [4]. C'est à ce travail de

[1] Otto Frising, *Gest. Frid.*, I, 40.

[2] Ep. 363. Le manifeste de saint Bernard n'a été envoyé aux Francs orientaux et aux Bavarois, selon toute probabilité, qu'après la diète de Spire; et c'est à cette occasion que parut pour la première fois le huitième alinéa de l'épître 363. On ne concevrait guère, en effet, que le prédicateur de la croisade eût parlé d'une croisade nationale allemande, d'une « armée du royaume, » comme il s'exprime, avant d'être assuré du concours de l'empereur.

[3] Ep. 363.

[4] Cf. Mabillon, *Not. ad ep.* 363, ap. Migne, 182, 564.

Digitized by Google

retouche que nous devons les différentes versions de la circulaire qu'Othon de Frisingue nous a conservée sous une forme incomplète au chapitre quarante-unième de son histoire de Frédéric [1].

Satisfait du présent et confiant dans l'avenir, saint Bernard résolut de regagner sa cellule, après avoir évangélisé encore quelques villes des bords du Rhin et de la Flandre, qui réclamaient sa présence ou ses encouragements. Il quitta Spire le 4 janvier 1147 et redescendit le Rhin jusqu'à Cologne, s'arrêtant à Kreuznacht, à Bobard et à Coblentz. Son séjour à Cologne fut marqué par des miracles de premier ordre, disent les chroniqueurs [2]. Pendant trois jours la ville, témoin de ses œuvres surhumaines, retentit d'hymnes de joie et de ces pieuses invocations : *Christ, uns Genade, — Kyrie eleison, — Die Heiligen alle helffen uns !*

Le prédicateur de la croisade visita ensuite Juliers, Aix-la-Chapelle, Maëstricht, Liège, Huy, Gembloux, Fontaine, Mons, Valenciennes, Cambray, Laon et Reims. Le 2 février, jour de la Purification, il arrive à Châlons-sur-Marne, où l'attendaient Louis VII et les ambassadeurs de Conrad. Quatre jours plus tard, il était rentré dans sa chère retraite de Clairvaux [3].

Que de fatigues dans ce voyage ! Mais aussi que d'émotions douces et pures ! Le saint abbé n'avait-il pas été l'objet d'une perpétuelle ovation ? Les populations s'étaient levées en masse et avaient formé une haie sur son passage. Plus d'une fois cette haie s'était rompue pour laisser passer les aveugles, les sourds, les muets, les boiteux, les estropiés, les malades de toutes sortes que sa main bénissante avait guéris. Si l'on en croit ses compagnons de route, de Spire jusqu'à Clairvaux sa course fut une véritable traînée de miracles.

C'est cette puissance surnaturelle de saint Bernard, plus encore que son éloquence, qui explique le succès de ses prédications sur les bords du Rhin. C'est elle qui a fait sortir du sol germanique les cent mille croisés de Conrad.

[1] Il est difficile de déterminer l'époque à laquelle saint Bernard adressa son manifeste à Brescia, en Bohême et en Angleterre. Mais on ne risque guère de se tromper en plaçant la date de cet envoi après la conversion de Conrad, qui fit concevoir au saint abbé les plus hautes espérances.

[2] *Vita Bernard.*, lib. VI, pars II, cap. 7 et 8 ; pars III, cap. 11 et suiv.

[3] *Ibid.*, pars III, cap. 14.

Digitized by Google

III

Le séjour du saint abbé dans son cloître ne fut pas de longue durée. Les affaires de la croisade le rappelèrent bientôt à Étampes.

Après l'assemblée de Vézelay, Louis VII n'était pas demeuré oisif. Il avait envoyé au roi de Sicile, à l'empereur de Constantinople, à quelques princes d'Allemagne, notamment à Geisa, roi de Hongrie, des ambassadeurs chargés de préparer les voies à la sainte expédition. Partout les négociations entamées avaient heureusement abouti. Plusieurs princes allemands et hongrois étaient disposés à se joindre à l'armée française. L'empereur de Constantinople, dont le chroniqueur Odon de Deuil feint d'ignorer le nom, parce que, dit-il, ce nom n'est pas écrit dans le livre de vie, appelait le roi de France son saint ami et son frère, et lui faisait beaucoup de promesses engageantes que, d'ailleurs, il se garda bien de tenir, ajoute Odon. Les envoyés du roi de Sicile apportaient une réponse plus satisfaisante encore et surtout plus loyale [1]. Enfin nous avons vu déjà les ambassadeurs de Conrad III entourant, à Châlons, le chef de la croisade française et prêts à recevoir ses ordres ou du moins ses avis.

Les représentants des principales cours de de l'Europe se réunirent à Étampes le dimanche 16 février 1147, sous la présidence de Louis VII, assisté de l'abbé de Clairvaux.

La première délibération porta sur l'itinéraire que devait suivre la croisade. Cette question était grosse de conséquences. Les Allemands, alliés des Grecs et ennemis des Siciliens, se firent honneur de marcher sur les traces de Godefroid de Bouillon et choisirent la voie de terre. Les ambassadeurs de Roger, par esprit d'hostilité contre les Grecs et les Allemands, conseillèrent aux Français la voie de mer et leur promirent des vaisseaux, des vivres et des secours en hommes. De telles offres étaient séduisantes et infiniment avantageuses, mais elles avaient le tort de contrarier le plan du roi de France et d'annuler les avances qu'il avait déjà faites aux Hongrois et aux Grecs. Les envoyés de Conrad insistèrent pour que les armées royales suivissent le

[1] Odo, *loc. cit.*

Digitized by Google

même chemin, afin que, dès leur entrée en Asie, elles pussent agir de concert. Cet avis prévalut. En le suivant, les Français commirent une faute. Leur résolution irrita les ambassadeurs du roi de Sicile, qui se retirèrent après avoir prédit tous les maux que la perfidie byzantine préparait aux Croisés et en murmurant contre ce qu'ils appelaient l'infidélité du roi de France. Ce conflit était de mauvais augure ; nous en verrons plus tard les tristes suites.

Le concile s'occupa ensuite d'élire des ministres capables de tenir les rênes du gouvernement pendant l'absence du roi. Saint Bernard fut un des membres chargés de faire ce choix important. Après avoir entendu ses collègues, il rentra à leur tête dans la salle des délibérations publiques, et, désignant du doigt Suger et le comte de Nevers : « Voici deux glaives. dit-il, c'est assez [1]. » Le comte de Nevers déclina l'honneur qu'on lui proposait et s'excusa en déclarant qu'il avait fait vœu d'entrer dans l'ordre des Chartreux. « Tel était l'esprit du siècle,dit Michaud [2], que cette intention pieuse fut respectée comme la volonté de Dieu ; et tandis qu'on demandait à Suger de sortir de son cloître pour gouverner la France, on vit sans étonnement un prince s'éloigner pour jamais du monde et s'ensevelir dans un monastère. »

Suger opposa d'abord le même refus à l'offre qui lui fut faite, mais vaincu par l'insistance des évêques et des barons, par les prières du roi, et plus tard par les ordres du pape Eugène III, il se décida à accepter une charge que son humilité seule lui faisait repousser et qu'il remplit, comme chacun sait, à la satisfaction générale, pour la gloire de la religion et l'honneur du royaume.

Ces diverses mesures étant prises, l'assemblée fixa le départ des croisés à la Pentecôte, leur désigna la ville de Metz comme lieu de rendez-vous, et se sépara [3].

Il semble que saint Bernard n'eût plus alors qu'à goûter le repos après lequel il soupirait depuis si longtemps. Mais des complications survenues dans les préparatifs de la croisade

[1] Ces paroles sont empruntées à l'Evangile. *S. Luc*, XXII, 38.
[2] *Ouv. cit.*, I, 373.
[3] Odo, *loc. cit.*

Digitized by Google

allemande le rappelèrent une seconde fois sur les bords du Rhin.

Sa lettre aux Francs orientaux et aux Bavarois avait porté ses fruits. Il avait suffi à l'abbé Adam d'Eberach de la lire à la diète de Ratisbonne (février 1147), pour lever une nouvelle légion de pèlerins, parmi lesquels on remarque Henri, frère du roi, le duc de Norique, plusieurs évêques, notamment l'évêque de Ratisbonne et Othon de Frisingue, l'un des principaux historiens de la croisade [1].

Le marquis de Styrie, Odoacre, Bernard, comte de Carinthie, le duc Ladislas de Bohême et leurs vassaux suivirent cet exemple [2]. L'élan des populations allemandes vers l'Orient était donc à peu près général. La Saxe et la Moravie étaient les seules provinces importantes qui restassent en dehors de ce magnifique mouvement. Cette exception s'explique aisément.

Les Saxons trouvaient dans leur voisinage des ennemis du nom chrétien plus redoutables que les musulmans d'Asie. Des peuplades des slaves et païennes, les Obotrites et les Lutriciens, qui se pressaient sur la rive droite de l'Elbe, menaçaient à chaque instant la sécurité de l'empire [3]. Conrad III comprit lui-même la gravité d'une telle situation. N'était-il pas urgent que les défenseurs naturels des frontières fussent maintenus et fixés à leur poste pour préserver la patrie commune d'une invasion barbare ? Afin de résoudre cette question et de régler quelques autres affaires d'état, l'empereur convoqua une nouvelle diète à Francfort [4]. C'est là que nous retrouvons l'infatigable abbé de Clairvaux vers le milieu du mois de mars 1147 [5]. On décida qu'une sorte de cordon sanitaire serait établi depuis la source de l'Elbe jusqu'à son embouchure, et que la défense des intérêts chrétiens serait confiée aux Danois, aux

[1] Otto Frising., *Gest. Frid.*, I, 40.

[2] Le duc de Lorraine avait également pris la croix (*Annal. Palid.*, *Mon. Germ.*, XVI, 82), mais une bulle d'Eugène III, en date du 30 juin 1148 (Jaffé, *Regest. Pontif.*, n. 6441), nous apprend qu'il resta dans son pays.

[3] Otto Frising., *Gest. Frid.*, I, 40. Cf. Helmold, *Chronique des Slaves*, ch. LXX.

[4] *Vita Bernard*, VI, pars III, cap. 16 et 17. Otto Frising., *Gest. Frid.*, I, 43. C'est dans cette diète que Conrad, jaloux d'assurer, avant son départ pour l'Orient, la couronne à sa famille, fit élire roi son jeune fils Henri.

[5] La diète était réunie dès le 13 mars et fut dissoute avant le 30 du même mois, jour du sacre du jeune prince Henri à Aix-la-Chapelle. Cf. Bernhardi, *ouv. cit.*, p. 551 et 558.

Digitized by Google

Saxons et aux Moraves. Nous possédons encore la lettre que saint Bernard adressa aux archevêques, aux évêques, aux princes et à tous les fidèles de la Moravie, pour leur notifier les décisions de la diète. Au nom de l'empereur, des évêques et des princes réunis à Francfort, il les invite à lever une armée contre les païens du voisinage et à prévenir les coups de ces implacables ennemis par une irruption sur leur territoire. Aux attaques sans cesse renaissantes dont ils sont l'objet, ils doivent répondre par une guerre sans merci. L'extermination des barbares ou leur conversion, tel est l'unique moyen de conjurer les maux à venir; tel est, par conséquent, l'unique but à poursuivre. Une alliance, un traité avec ces adversaires naturels du christianisme serait un leurre. Quels qu'en soient les avantages apparents, la diète les interdit absolument.

Les troupes de cette croisade spéciale se réuniront à Magdebourg le 29 juin, fête de saint Pierre et de saint Paul, et se mettront aussitôt en campagne. Saint Bernard leur accorde, au nom du Pape, les mêmes avantages temporels et spirituels qu'aux Croisés de la Palestine [1].

La lettre qui contient ces diverses dispositions fut publiée dans toute la Moravie; les évêques et les prêtres étaient chargés de de la lire en chaire et de la commenter. Il est probable que la diète en fit répandre aussi de nombreux exemplaires en Saxe et en Danemark.

Après avoir pris congé du roi des Romains, saint Bernard quitta Francfort et regagna Clairvaux par Toul et Metz. Il put alors embrasser d'un regard satisfait la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre, et, comme Dieu après l'œuvre du sixième jour, rentrer dans son repos en disant : « Tout est bien. »

Tout était bien, en effet, selon les apparences. Les troupes réunies de Louis VII et de Conrad formaient une armée de plus de cent quarante mille hommes sans compter les femmes, les enfants et le menu peuple, *plebeio vulgo* [2]. La croisade diri-

[1] Ep. 457, ap. Migne, 182, p. 651. Cf. Ep. Eug., ap. Jaffé, *Regest. Pontif.* n. 6297.

[2] Les Grecs ont prétendu que les croisés allemands s'élevaient au nombre de 900,000. C'est là un chiffre fantaisiste. Les *Annales Palidenses* (ap. *Mon. Germ.*, XVI, 82) qui étaient bien informées, donnent à Conrad une armée de 70 *millia virorum bellatorum absque inermi et plebeio vulgo.* L'armée française s'élevait à un nombre à peu près égal. (Cf. Guill. Tyr.,

Digitized by Google

gée contre les Slaves comprenait environ cent mille hommes [1]. Cent soixante-quatre navires, montés par des étrangers, Anglais ou Flamands [2], partaient des ports de l'Angleterre avec l'intention de tourner la Péninsule ibérique et d'atterrir, soit en Afrique pour combattre les Maures ou les Sarrasins, soit en Asie, s'ils y parvenaient, pour repousser les Turcs. Quelques princes italiens, Amédée duc de Turin, Guillaume comte de Montferrat, Ezzelin de Romano, se proposaient de rejoindre par mer les troupes de Louis VII. En même temps, le roi de Sicile attaquait la Mauritanie Césarienne, sur laquelle dominait un prince musulman de la famille des Zirides, et concourait ainsi indirectement au succès du plan général de la croisade [3]. De son côté, Alphonse, prince de la maison des ducs de Bourgogne et petit fils du roi Robert, soutenait près de Lisbonne une lutte acharnée contre les Maures d'Espagne [4]. De l'Elbe jusqu'au Tage, de la Tamise jusqu'à l'Etna, tous les peuples étaient donc sur pied, armés dans un but commun, conduits par une même idée. C'était une levée de boucliers telle qu'on n'en vit jamais de l'Occident chrétien contre l'Orient païen.

Le pape Eugène III, trop longtemps retenu par les affaires de Rome, donna enfin son attention aux préparatifs de la croisade. Il arriva en France au moment où saint Bernard y rentrait [5]. Le spectacle sublime qu'il eut sous les yeux dut consoler son cœur affligé. Mécontent de Conrad, qu'il avait en vain plusieurs fois appelé à son aide contre les Romains, il lui avait d'abord reproché d'avoir pris la croix sans sa permission. Mais ce reproche, qui semble atteindre indirectement l'abbé de Clairvaux, le véritable promoteur de la croisade allemande [6], tomba devant les

XVI, 19, et *Gest. Ludov.*, ap. Duchesne, IV, p. 394). Tous les pèlerins de la seconde croisade réunis formaient, selon le calcul de Kugler (*Studien*, p. 107, note 38), une armée d'environ 200,000 hommes.

[1] Cf. Kugler, *Geschichte der Kreuzzüge*, p. 154 ; Bernhardi, *ouv. cit.*, pp. 503 et suiv.

[2] *Ibid.*

[3] Cf. Bareille, *ouv. cit.*, p. 429 et suiv.

[4] Ep. Arnulph. ad Milon. Episcop. Morin., ap. Martène, *Ampliss. collect.*, I, 800. Cf. Bernhardi, *ouv. cit.*, p. 579, notes 45 et 46.

[5] Le 30 mars, il était à Dijon (*Annal. S. Benig. Divion.*, ap. *Mon. Germ.*, V, 44.)

[6] On s'est demandé si saint Bernard était autorisé par le pape à prêcher la croisade ailleurs qu'en France. La lettre particulière qu'il reçut d'Eu

Digitized by Google

excuses de l'empereur : « Le Saint-Esprit, lui répondit simplement Conrad, ne souffre pas de retard, c'est pourquoi j'ai agi sans vous consulter [1]. » Le souverain pontife se contenta de cette explication et approuva en définitive l'œuvre entière de saint Bernard [2].

Portant plus loin ses vues, il conçut l'idée d'employer l'influence de l'empereur d'Allemagne, ami et allié de l'empereur de Constantinople, pour opérer un rapprochement entre l'église grecque et l'église latine. Mais ayant appris bientôt que l'évêque de Moravie, qu'il avait chargé de négocier cette affaire [3], faisait partie de la croisade saxonne, il abandonna son projet ; du moins on ne voit pas qu'il lui ait donné suite.

Il nomma trois légats « pour garder les divers corps d'armée dans la concorde et la charité, pour les servir et être, durant la guerre, leur providence, tant dans les choses temporelles que dans les choses spirituelles [4]. » L'évêque de Havelberg eut la direction de la croisade contre les Slaves. Théodwin, cardinal évêque du titre de sainte Rufine, Souabe d'origine, et déjà bien connu à la cour impériale, suivit Conrad en Palestine. Enfin, le florentin Guido, cardinal prêtre du titre de saint Chrysogone, fut accrédité auprès de Louis VII [5].

Aussitôt après les fêtes de Pâques, l'empereur d'Allemagne partit de Bamberg à la tête d'environ cent mille pèlerins, et traversa à petites journées l'Allemagne, la Hongrie et l'empire grec. Le roi de France ne quitta Saint-Denis, pour se rendre à Metz, que le mercredi après la Pentecôte (12 juin 1147) [6]. Eugène III

gène III pourrait seule résoudre cette question. A défaut de ce document, malheureusement perdu, voici comment y répondent Geoffroy et Othon de Frisingue : « Jussus ab eo (Papa) est *tanquam Romanæ ecclesiæ lingua* exponere *populis atque principibus*, etc. » (*Vita Bernard*, lib. III, cap. 4.) « Auctoritate prædicandi animosque *cunctorum* ad hoc commovendi, abbati concessa. » (*Gest. Frid.*, I, 34.) Par leur généralité ces deux phrases ne semblent-elles pas indiquer que la mission du saint abbé ne devait avoir d'autres limites que celles que lui traceraient son zèle, sa prudence et ses forces. Tel fut, du moins, — ses actes en font foi — le sens qu'il attacha lui-même aux ordres du souverain pontife. Cf. Ep. 457.

[1] Ep. Conrad, 20, ap. Martène, *Ampliss. collect.*, II, p. 205.
[2] Cf. Ep. Eug., ap. Jaffé, *Reg. Pont.*, n. 6297.
[3] Boczek, *Cod. diplom.*, I, 257 et 258.
[4] *Ibid.*, Jaffé, *Reg. Pont.*, n. 6297.
[5] Cf. Kugler, *Studien*, p. 105, note 33.
[6] Odo, *loc. cit.*

Digitized by Google

reçut ses adieux, lui remit lui-même la panetière, le bourdon et l'oriflamme, et lui donna sa bénédiction apostolique. Des prières et des larmes de joie accompagnèrent le royal croisé jusque sur la terre étrangère. Pour que rien ne manquât aux encouragements qu'il recevait de toutes parts, une prophétie des plus flatteuses [1] exaltait déjà ses futures prouesses. Dans l'illusion d'une fausse confiance, les populations disaient tout haut que Louis allait se rendre maître de Constantinople et de Babylone, et que, nouveau Cyrus, nouvel Hercule, il triompherait de tout l'Orient.

IV

La prophétie reçut un cruel démenti. On sait comment l'armée de Conrad III et de Louis VII se fondit, en moins de douze mois, à la pluie et au soleil d'Orient. Quelques milliers de croisés seulement échappèrent à la mort et rentrèrent dans leurs foyers.

Diverses causes militaires, morales et politiques avaient contribué à ce désastre [2].

La première de ces causes était la mauvaise composition de l'armée. Sur les deux cent mille hommes de Conrad et de Louis le jeune, soixante mille environ étaient incapables ou indignes de porter les armes.

D'une part, à l'exemple du roi de France, qui emmenait en terre sainte la jeune reine Éléonore, un grand nombre de barons tant français qu'allemands se firent accompagner de leurs épouses. Les chambrières, *cubiculariæ*, suivirent leurs maîtresses ; et ainsi une multitude de femmes se trouvèrent introduites dans les camps, au grand scandale et pour le malheur des croisés [3].

[1] Otto Frising., *Gest. Frid.*, in prolog. — *Annal. Corbeiensia*, ap. *Mon. Germ.*, III, 14 ; *Mon. Corbeiens.*, ed. Jaffé, p. 64. — Bernhardi, *ouv. cit.* p. 522, note 43.

[2] Il n'entre pas dans notre dessein de faire l'histoire de la seconde croisade. Les meilleurs auteurs à consulter sur ce sujet sont Kugler (*Studien*) et Bernhardi (*ouv. cit.*), p. 591-634.

[3] « Rex Conradus et Ludovicus rex... redeunt. Nec mirum ; etenim frangit Deus omne superbum. Prædicti namque reges cum uxoribus suis, aliique barones consortia mulierculorum non repudiantes talem viam arripuerant, ubi plurime Deo abominabiles oriebantur spurcitiæ ; non autem bene conve-

Digitized by Google

L'armée renfermait en son sein d'autres germes de dissolution. Séduits par l'attrait des lointains voyages ou poussés par des motifs moins nobles encore, des hommes qui sortaient de la lie du peuple s'étaient joints aux vrais chevaliers du Christ, apportant avec eux et masquant sous le signe de la croix des mœurs vicieuses et des habitudes d'indiscipline. Les troupes de Conrad souffraient particulièrement de ce mal intérieur[1]. Abstraction faite des partisans de Rodolphe, on se rappelle que saint Bernard avait invité les voleurs, les homicides, les détrousseurs de grands chemins à prendre la croix pour expier leurs fautes. Othon de Frisingue [2] salue avec admiration tous ces déclassés qui se convertissent et jurent de verser leur sang pour Jésus-Christ. Il est douteux cependant que leur admission dans l'armée régulière fût une sage mesure. Le plus grand service qu'ils aient rendu à Conrad, c'est d'avoir laissé, par leur exil volontaire, son royaume en paix durant la croisade.

Pour remédier aux inconvénients d'une telle organisation, une forte discipline était absolument nécessaire. Mais ni le cardinal Théodwin, ni son collègue, le cardinal Guido, n'étaient capables de l'imposer. Le premier était un diplomate habile, le second un érudit, les chroniqueurs disent presque un bibliophile, *librorum amator ;* ni l'un ni l'autre ne possédaient les qualités d'un chef d'armée [3]. Aussi ne trouve-t-on aucune trace de leur présence ou de leur intervention dans les événements militaires ou dans les conseils de quelque importance [4].

L'autorité royale ne put suppléer à leur insuffisance. Conrad et Louis VII, d'ailleurs pieux chevaliers, étaient d'inhabiles capitaines. Toute la campagne se ressentit de la faiblesse de leur commandement.

A peine arrivés sur les terres de l'empire, les Allemands

niunt... arma bellica et muliercularum contubernia. » (*Vincent. Prag.*, ap. Mon. Germ., XVII, 663). Cf. ap. *Mon. Germ.*, *Gisleb. Chron. Hanon.*, XXI, 516 ; *Annal. Egmund.*, XVI, 456 ; *Rob. de Monte*, VI, 497 ; *Cont. Gembl.*, VI, 390.

[1] *Annal. Herbipol.*, ap. *Mon. Germ.*, XVI, 3.

[2] *Gest. Frid.*, I, 40.

[3] *Hist. Pontif.*, cap. 27, ap. *Mon. Germ.*, XX.

[4] On ne trouve leur nom que dans un seul document officiel, à l'occasion du conseil tenu à Palma, par les chefs des croisés, le 24 avril 1148. (Guill. Tyr., XVI, 29.)

Digitized by Google

répandirent autour d'eux l'effroi et la désolation. Manuel se vit contraint de s'opposer par la force à leurs brigandages. Conrad essaya de s'excuser auprès de l'empereur en alléguant la difficulté, l'impossibilité même de maintenir l'ordre parmi des troupes si nombreuses. Mais Manuel lui répondit avec raison qu'une armée désordonnée précipite son chef aux abîmes, comme un cheval sans frein fait du cavalier maladroit qui le monte.

Cette leçon fut entièrement perdue. L'indiscipline des Allemands augmenta encore sur le sol asiatique. Quatorze mille hommes se détachèrent du gros de l'armée, et prenant les devants, se firent massacrer par les Turcs non loin de Satalie (ou Attalie). Othon de Frisingue fut un des rares survivants de cette expédition. Les autres chefs, fidèles à Conrad, mais impatients de combattre, refusèrent d'attendre, comme il avait été convenu, l'arrivée de l'armée française. L'empereur les suivit plutôt qu'il ne les conduisit à travers l'Asie Mineure. Un officier grec du nom de Stéphane leur servait de guide. Le 26 octobre, douze jours après leur départ de Nicée, ils se trouvèrent en vue de Dorylée et du même coup en présence de l'ennemi. Ils engagèrent aussitôt la bataille, mais par leur folle précipitation ils compromirent le sort de toute l'armée. Les Turcs, en effet, feignirent d'abord de répondre mollement à leur attaque et de battre en retraite ; mais lorsqu'ils les virent épuisés, eux et leurs chevaux, par une course effrénée, ils reprirent l'offensive et les refoulèrent jusque dans les rangs des piétons et dans leurs bagages. Déconcertés par cette attaque imprévue, Conrad et son Conseil ne virent plus de salut que dans un prompt retour vers Nicée. Ce parti, inspiré par le découragement, fut fatal aux Croisés à l'égal d'une défaite. La rapidité de leur marche ne put les soustraire à la poursuite des Turcs, qui les harcelèrent jour et nuit sans relâche et les criblèrent de leurs flèches.

Malgré des prodiges de valeur, Conrad perdit en chemin ses meilleurs chevaliers et fut lui-même blessé. A Nicée, la maladie et la faim achevèrent de décimer ses troupes. En moins de quelques semaines, plus de trente mille hommes, nous dit Odon de Deuil, périrent encore de misère et d'inanition. Des survivants de cette malheureuse campagne, un petit nombre seulement reprit avec l'empereur le chemin de la Palestine ; les autres retournèrent en Allemagne.

La défaite des Allemands rendit pour quelque temps les Fran-

Digitized by Google

çais plus retenus. Les troupes de Louis le Jeune avaient traversé à peu près sans encombre Constantinople, le Bosphore, Nicée et Laodicée. Après avoir remporté une brillante victoire sur les Turcs au passage du Méandre, elles avançaient en bon ordre, se dirigeant vers Satalie en longeant la mer Égée, lorsqu'à leur tour elles commirent une faute contre la discipline qui faillit les perdre sans ressource. Arrivé au pied du Cadmus, vers l'heure du midi (7 janvier 1148), le roi de France jugea que l'ascension de ce mont exigerait toute une journée et ordonna en conséquence à ses capitaines de faire halte jusqu'au lendemain. Malgré cet avis, le baron Godefroid de Rancon et le comte de Maurienne, qui commandaient l'avant-garde, entreprirent de gravir le jour même les hauteurs escarpées qui se dressaient devant eux. Le gros de l'armée, qui comprenait les pèlerins sans armes, s'engagea imprudemment à leur suite. Elle expia bientôt cruellement la désobéissance de ses chefs. A la tombée de la nuit, les Turcs, qui épiaient ses mouvements, l'attaquèrent à l'improviste, jetèrent le désordre dans ses rangs et en firent un carnage affreux. Louis VII, qui était à l'arrière-garde, accourut précipitamment avec quarante chevaliers au secours des pèlerins éperdus. Mais il ne parvint qu'à grand'peine à mettre les ennemis en fuite. Il perdit dans cette rencontre une grande partie de ses soldats et ne dut son propre salut qu'à sa bravoure et à la vigueur de son bras.

Ce désastre n'était pourtant pas encore absolument irréparable. En confiant à un guerrier éprouvé du nom de Gilbert le commandement général de l'armée et en resserrant les liens de la discipline, les croisés gagnèrent heureusement Satalie. Là, de nouveaux déboires les attendaient. Las d'un itinéraire que des accidents de toutes sortes rendaient chaque jour plus périlleux et plus lent, le roi de France prit le parti de se rendre par mer à Antioche. Les Grecs s'engagèrent à fournir, pour un prix convenu, les navires nécessaires au transport de toutes les troupes. Promesse perfide ou illusoire : Louis VII dut se contenter d'une flotte insuffisante et s'embarqua avec une partie seulement de ses chevaliers. Le reste de l'armée, condamné à continuer sa route par la voie de terre, tomba bientôt dans les embûches que lui tendirent les Grecs ou dans les fers que lui forgèrent les Turcs. Quelques chefs, peut-être infidèles à leur devoir, parmi lesquels l'histoire nomme Archambauld de Bourbon, échappèrent seuls à cette complète destruction.

Digitized by Google

Louis VII regretta sans doute alors amèrement la faute qu'il avait commise à Étampes en refusant d'accepter les offres du roi Roger. Au lieu de cent mille pèlerins ou, si l'on veut, des soixante-dix mille guerriers qu'il eût pu faire transporter en Palestine au moyen des navires de la Sicile, il ne déposait sur la rive asiatique, à Antioche, qu'un tiers environ de sa brillante armée.

La responsabilité des maux dont il fut victime retombe, dans une certaine mesure, sur les Grecs [1]. Sans accepter toutes les accusations formulées contre eux par les chroniqueurs latins, en particulier par Odon de Deuil, il est permis de juger sévèrement leur conduite. Les habitants de Satalie, par exemple, traitèrent les Français avec une cruauté inouïe. Il serait injuste de faire rejaillir sur Manuel l'opprobre qui couvrira éternellement ses sujets d'outremer. Mais l'empereur lui-même n'est pas à l'abri de tout reproche. Il semble n'avoir eu d'autre souci que de faire tourner la croisade au profit de son ambition personnelle. Longtemps il avait espéré que Louis VII et ses barons s'engageraient par serment à lui restituer les villes du territoire grec qu'ils reconquerraient sur les Turcs en Asie Mineure ; les chevaliers français consentirent seulement à lui rendre l'hommage féodal. En retour de cet acte de soumission, quels services éminents rendit-il aux croisés ? Louis VII attendit vainement les secours et les guides qu'il lui avait promis.

La politique byzantine était d'ailleurs contraire aux intérêts généraux de la croisade. Uniquement préoccupé de l'agrandissement de son empire, Manuel tournait indifféremment ses armes contre les musulmans ou contre les chrétiens de son voisinage. Nous avons vu sa conduite à l'égard d'Édesse et d'Antioche. En Occident, ses prétentions sur le royaume de Sicile entretenaient dans le cœur de Roger des sentiments de haine irréconciliable. Cette hostilité, que le concile d'Étampes avait avivée au lieu de l'apaiser, éclata plus violente que jamais vers la fin de l'été 1147. Profitant des embarras que le passage des troupes allemandes et françaises sur le territoire de l'empire suscitait à Manuel, le roi de Sicile accorda la paix aux Sarra-

[1] Cf. Kugler, *Kreuzfahrer und Komnenen*, dans *Historische Zeitschrift*, 4 Helft, 1865 ; *Studien*, p. 66 et suiv. ; *Geschichte der Kreuzzüge*, p. 139 et 427.

Digitized by Google

zins d'Afrique, se rejeta sur la Grèce, s'empara de Corfou, ravagea Corinthe, Thèbes et l'Eubée tout entière.

L'empereur, justement courroucé, jura de tirer vengeance de cet outrage. Ses meilleures troupes combattaient alors en Asie. Déjà elles avaient remporté plusieurs victoires sur les Sedjoucides et s'étaient avancées jusqu'aux portes d'Iconium. A la nouvelle de la prise de Corfou, il les rappela en Europe et accorda aux ennemis de la croix une trêve de douze ans. Il ne put entrer en campagne contre les Normands qu'au printemps de l'année 1149, mais il fut assez heureux pour les repousser des côtes de la Grèce et reprendre Corfou [1].

Cette conduite, inspirée par une politique étroite, assurait peut-être à l'empire quelques avantages particuliers ; mais elle favorisait à coup sûr les Musulmans ; elle leur permettait de reprendre haleine et de se préparer, sans autre souci, aux prochaines attaques des croisés d'Occident.

Louis VII et ses barons, quoique affaiblis par la marche, par la maladie, par la famine et par la guerre n'avaient pas perdu courage. Zenghi était mort. Nur-Eddin, le plus terrible de ses enfants, héritier de la sultanie d'Alep, menaçait le comté d'Antioche, mais il n'en avait pas encore violé les frontières. Un effort combiné de toutes les troupes latines pouvait arrêter sa marche, le refouler jusque dans sa capitale, relever Édesse et consolider les principautés chrétiennes de l'Orient. Tel était le plan de Raymond d'Antioche. Par malheur Beaudoin III, roi de Jérusalem, qui subissait l'influence de sa mère, ne comprit pas la nécessité de sacrifier à ce dessein ses vues et ses intérêts particuliers.

A peine eut-il appris que Conrad avait pris terre à Ptolémaïs avec les débris de son armée, qu'il descendit à sa rencontre, le circonvint et le retint en Palestine. Raymond n'eut plus dès lors à opposer à Nur-Eddin d'autres forces que les troupes du roi de France ; et bientôt, par une légèreté impardonnable, il perdit encore cette dernière ressource. On connaît ses relations indiscrètes, sinon coupables, avec la reine Éléonore. Louis VII ayant eu connaissance de cette intimité, quitta la cour d'Antioche et contraignit son épouse à le suivre.

[1] Cf. Kugler, *Geschichte der Kreuzzüge*, p. 139 et 140.

Digitized by Google

Il rejoignit l'empereur d'Allemagne et le roi Beaudoin III à Palma, non loin d'Acre ou Ptolémaïs, et tint avec eux, le 24 juin 1148, un conseil où fut décidé le siège de Damas. C'est dans cette nouvelle entreprise que les croisés consommèrent leur perte de leurs propres mains. Le roi de Jérusalem, inspirateur du projet, fut le premier à s'en repentir. En voyant Nur-Eddin, et son frère, le sultan de Mossoul, accourir au secours de la ville assiégée, dans le but avoué de la délivrer à leur profit, il comprit que le voisinage de ces nouveaux venus serait plus à redouter que celui du vizir de Damas, avec lequel ses prédécesseurs avaient presque toujours vécu en bonne intelligence. Il s'empressa donc d'accueillir les propositions de paix que lui adressèrent les assiégés. Déjà les troupes alliées des chrétiens avaient fait une brèche aux remparts de la ville du côté du nord, mais elles n'avaient pas su profiter de leur victoire. Les partisans de la paix proposèrent alors discrètement, perfidement peut-être, de changer le plan d'attaque et de tenter l'escalade par le sud-est. Ce stratagème réussit. On s'aperçut, mais trop tard, qu'on venait de commettre une faute irréparable. Des plaintes et des murmures retentirent dans tout le camp. Le roi Beaudoin, le patriarche de Jérusalem, les Templiers, le comte de Flandre furent à la fois ou tour à tour accusés de trahison. Il fallut bientôt songer à la retraite.

Après quelques hésitations, les croisés se décidèrent à lever le siège et rentrèrent dans Jérusalem, profondément découragés. Ils reprirent enfin, l'un après l'autre, le chemin de l'Occident. C'était le seul parti qu'il leur convînt de prendre. Il ne leur restait plus une seule faute à commettre.

Quelque heureux événement pouvait-il consoler les chrétiens d'un tel désastre ? Ils avaient attaqué, on s'en souvient, non seulement en Asie, mais encore en Europe et en Afrique, les infidèles, idolâtres ou musulmans. Dans le nord, les Danois, les Saxons et les Moraves, qui avaient mission d'exterminer les Slaves ou de les convertir au christianisme, n'obtinrent qu'un triomphe éphémère. A la suite de plusieurs défaites, les infidèles s'engagèrent à respecter les villes habitées par les catholiques et à se convertir ; mais dès que la paix fut rétablie, ils retournèrent à leurs idoles et recommencèrent leurs brigandages [1]. La flottille partie des ports d'Angleterre obtint un plus beau

[1] Cf. Bernhardi, *ouv. cit.*, p. 563 et suiv.

Digitized by Google

résultat. Surprise par une tempête, elle débarqua sur les côtes d'Espagne et aida puissamment le prince Alphonse de Bourgogne à s'emparer de Lisbonne et à fonder le royaume de Portugal [1]. De son côté Roger de Sicile avait, en 1147, traqué les pirates de la Tripolitaine jusque dans leurs repaires et s'était rendu maître de plusieurs places fortes, telles que Cafza, Tripoli même, qu'il rendit ses tributaires.

Mais ces succès partiels compensaient mal, en somme, l'échec de la grande expédition d'Orient. A la nouvelle de la défaite de Louis le Jeune et de Conrad III, un deuil profond couvrit l'Allemagne et la France. Saint Bernard lui-même fut consterné de l'issue de la seconde croisade. « Il semble, s'écrie-t-il [2], que le « Seigneur, provoqué par nos péchés, ait oublié sa miséricorde et « soit venu juger la terre avant le temps marqué. Il n'a pas épar- « gné son peuple; il n'a pas même épargné son nom, et les Gentils « s'écrient : Où est le Dieu des chrétiens ? *Ubi est Deus eorum.* « Les enfants de l'Église, en effet, les chrétiens ont péri dans le « désert, frappés par le glaive ou consumés par la faim. L'esprit « de division s'est répandu parmi les princes, et le Seigneur les « a égarés dans des chemins impraticables... Nous annoncions « la paix et il n'y a pas de paix. Nous promettions le succès et « voici la désolation. Ah ! certes, les jugements de Dieu sont « équitables, mais celui-ci est un grand abîme, et je puis déclarer « bienheureux quiconque n'en sera pas scandalisé. »

Les peuples ne comprirent rien aux secrets desseins de la Providence et s'en scandalisèrent hautement. Les peuples ne sont guère aptes à juger les grands événements. Dans les temps de calamité publique en particulier, ils perdent d'ordinaire leur unique guide, le bon sens, qui est le vrai maître de la vie humaine, et se laissent emporter à de folles passions et à des jugements déréglés. Au lieu d'étudier avec soin les causes souvent multiples et complexes des malheurs dont ils sont victimes, ils cherchent une tête sur laquelle ils puissent faire peser toutes les responsabilités, comme sur un bouc émissaire.

Le nom de saint Bernard éclipsait celui de tous les auteurs de la seconde croisade. Il était naturel qu'il devînt le point de mire de toutes les accusations. Des diverses provinces de la France et

[1] Cf. Bernhardi, *ouvr. cit.*, p. 579 et suiv.
[2] *De Consideratione*, lib. II, cap. 1.

Digitized by Google

de l'Allemagne [1], des plaintes amères s'élevèrent contre l'humble moine, qui, par ses prédications et ses miracles, avait en quelque sorte cautionné la sainte expédition.

Ces clameurs étaient évidemment injustes. L'échec des croisés n'impliquait nullement l'inopportunité de la croisade. Les esprits éclairés ne se firent pas complices des doléances de la foule. Jean de Casa-Maria [2], Odon de Deuil [3], Guillaume de Tyr [4], Othon de Frisingue [5], Guillaume de Neubrige [6], en un mot les principaux chroniqueurs du temps ont rendu justice à saint Bernard et rejeté sur les croisés eux-mêmes, sur les Grecs et les princes latins d'Orient la responsabilité des maux qui affligèrent la chrétienté. Mais leur jugement ne prévalut qu'assez tard dans l'opinion publique, et saint Bernard connut pendant quelque temps les douloureux ennuis de l'impopularité. Il crut devoir, à cette occasion, adresser au pape Eugène III, une véritable apologie de sa conduite :

« Dans cette œuvre, dit-il [7], avons-nous fait preuve de témérité ou de légèreté ? Non. Nous avons marché en toute confiance suivant vos ordres, ou plutôt en suivant, dans vos ordres, les ordres mêmes de Dieu.

« Pourquoi donc Dieu a-t-il permis que la croisade échouât si tristement ? Je vais dire une chose que personne n'ignore et que tout le monde aujourd'hui semble avoir oubliée. Le cœur des mortels est ainsi fait ; nous ne savons plus dans le besoin ce que nous savions auparavant, quand la chose ne nous était pas nécessaire. Moïse avait promis aux Hébreux de les conduire dans la terre de Chanaan ; les Hébreux le suivirent et cependant n'entrèrent pas dans la terre promise. Attribuerez-vous à la témérité de leur chef ce facheux mécompte ? Moïse faisait tout par l'ordre du Seigneur et le Seigneur confirmait l'œuvre de son envoyé par des miracles. — Mais ce peuple, direz-vous, était entêté et se révoltait sans cesse contre Moïse et contre Dieu. — Soit : les Hébreux étaient incrédules et rebelles. Mais qu'étaient donc les croisés ? Interrogez-les. A quoi bon répéter ce

[1] *Annal. Herbipol.*, ap. *Mon. Germ.*, XVI, 3.
[2] Ep. inter Bernard., 386, ap. Migne, t. CLXXXII, p. 590.
[3] *Loc. cit.*
[4] Ap. Baronius, ann. 1148.
[5] *Gest. Frid.*, I, 60.
[6] *De Reb. Angl.*, I, 20.
[7] *De Consid.*, *loc. cit.*

Digitized by Google

qu'ils avouent eux-mêmes? Si les Hébreux ont péri en punition de leurs iniquités, quoi d'étonnant que ceux-ci, après avoir commis les mêmes fautes, aient reçu le même châtiment : dans l'un et l'autre cas les promesses de Dieu restent intactes, car les promesses de Dieu ne prescrivent pas contre les droits de sa justice. »

Saint Bernard attribue ainsi les malheurs de la croisade aux fautes des chrétiens. Comprenait-il sous ce chef les fautes militaires et politiques des croisés, des Grecs et des princes d'Orient? Il est permis de le croire. Il ne pouvait ignorer qu'en temps de guerre les infractions aux règles de la discipline et de la prudence sont, aussi bien que les violations de la morale, suivies d'un prompt et terrible châtiment.

Cependant, si la manière dont il présente son apologie justifiait suffisamment la Providence aux yeux de ses contemporains, il semble qu'elle ne le justifie qu'imparfaitement lui-même. En souffrant qu'on enrolât sous l'étendard de la croix des femmes et des aventuriers, le prédicateur de la croisade n'assumait-il pas la responsabilité de la conduite de cette multitude?

Ce grief est le seul qu'on ait, avec quelque raison, soulevé contre l'abbé de Clairvaux. On pourrait dire à sa décharge que la discipline de l'armée n'était pas, à proprement parler, de son ressort, et qu'il croyait avoir assez fait pour assurer le succès de la sainte expédition, en lui donnant deux chefs tels que Louis VII et Conrad III, dont la bravoure était célébrée en tous lieux. On pourrait ajouter qu'au XIIe siècle les croisades n'étaient pas considérées comme des expéditions purement militaires, mais comme des pèlerinages pieux auxquels les pécheurs pouvaient être conviés et les femmes admises. Ces excuses expliquent sa conduite, mais en couvrent mal l'imprudence. Avouons-le sans détour, saint Bernard connaissait mal l'état de la Palestine et l'organisation des forces musulmanes. S'il eût su à quels ennemis l'Orient latin avait affaire, il eût été plus sévère dans le choix des pèlerins qu'il envoyait à son secours.

On a reproché également au prédicateur de la seconde croisade d'avoir méconnu l'importance des moyens diplomatiques, et d'avoir laissé croître dans l'ombre, sans essayer de l'étouffer, l'inimitié du roi de Sicile et de l'empereur de Constantinople [1].

[1] Kugler, *Geschichte der Kreuzzüge*, p. 151.

Digitized by Google

Il est certain que la guerre qui a éclaté, dès la fin de l'année 1147, entre ces deux princes chrétiens, a nui gravement au succès de l'œuvre de Louis VII et de Conrad III. Mais, en 1146 et même en 1147, à l'époque de l'assemblée d'Étampes, les dispositions de Manuel et de Roger à l'égard des croisés étaient excellentes. L'abbé de Clairvaux n'était-il pas en droit d'espérer que ces deux rivaux suspendraient, au moins pour un temps, leurs hostilités et emploieraient, comme ils promettaient de le faire, toutes leurs forces dans l'intérêt de la cause commune ? Si cet espoir fut trompé, il n'en était pas moins légitime dans le principe, et le saint abbé est excusable de l'avoir conçu.

Du reste, ces divers griefs ne touchaient guère les contemporains de saint Bernard. Ils ne songèrent pas à lui demander compte de sa diplomatie. Leur unique souci était de savoir si sa mission était vraiment revêtue d'un caractère divin. Par un oubli que leur douleur seule explique, ils révoquèrent en doute les prodiges dont ils avaient été les admirateurs ou même les témoins [1]. « Comment, disaient-ils, pouvons-nous savoir que votre prédication fut autorisée de Dieu? Quels miracles faites-vous pour que nous croyions à votre parole ? » — « Il ne m'appartient pas, s'écrie saint Bernard, de répondre à cette question ; qu'on épargne ma pudeur. Répondez pour moi, vous Saint-Père, et pour vous-même, selon ce que vous avez vu et entendu, ou du moins selon l'inspiration qui vous viendra de Dieu [2]. »

Sur ce terrain, saint Bernard est à l'aise. Fort de l'approbation du Ciel et du témoignage de sa conscience, il présente à ses adversaires un front haut et ferme. Dans un beau mouvement d'éloquence il fait à Dieu un rempart de sa poitrine et assume généreusement toute la responsabilité de la croisade : « Pour « moi, dit-il, je ne me soucie guère des jugements de ceux qui « appellent mal ce qui est bien et bien ce qui est mal. S'il faut « absolument que je choisisse, j'aime mieux que les murmures « des hommes se tournent contre moi que contre Dieu. Tant « mieux, si le Seigneur daigne se servir de moi comme bouclier. « Je reçois volontiers les coups de langue de la médisance et les « traits empoisonnés du blasphème, afin qu'ils n'arrivent pas

[1] Voir ap. *Mon. Germ.*, XVI, 727 ; XVI, 3, les jugements portés par divers annalistes sur les miracles de saint Bernard. Cf. Gualt. Mapes, *Nug. Curial.*, dist. I, cap. 24.

[2] *De Consider.*, lib. II, cap. 2 et 3.

Digitized by Google

« jusqu'à lui. Je consens à être déshonoré, pourvu qu'on ne tou-
« che pas à la gloire de Dieu. Ce m'est un honneur d'entrer ainsi
« en union avec Jésus-Christ qui disait : « Les opprobres de ceux
« qui vous outrageaient sont tombés sur moi : *Opprobria ex-*
« *probrantium tibi ceciderunt super me.* »

V

Au moment où saint Bernard écrivait ces lignes, la confiance qu'il avait en sa mission divine et en l'opportunité de la croisade fut de nouveau mise à l'épreuve.

Assitôt après le départ des croisés, les Musulmans s'étaient précipités de toutes parts sur les chrétientés de Syrie. Nur-Eddin avait pris d'assaut le château de Tripoli et fait prisonnier le jeune fils du comte de Toulouse qui défendait la place. Il se dirigea ensuite sur le comté d'Antioche, réduisit plusieurs forteresses et menaça Apamée. Repoussé une première fois par le comte Raymond, il se tourna vers le sud et infligea une sanglante défaite aux troupes du roi de Jérusalem dans les plaines de Bosra ; puis il reparut sur les bords de L'Oronte. Raymond sortit d'Antioche pour aller à sa rencontre et défendre le château d'Anab ; mais sa petite armée fut entourée par les Turcs et taillée en pièces ; lui-même périt dans le combat (29 juin 1149). Dès lors, la principauté d'Antioche fut en proie aux soldats de Nur-Eddin. Le fier émir, conduit par la fortune, s'avança jusqu'aux bords de la mer Méditerranée, et s'y baigna en présence de toutes ses troupes, comme pour montrer qu'il entendait en prendre possession. Vers le même temps, le sultan d'Iconium assiégeait Joscelin d'Édesse dans Tell Baschir. La situation des principautés du nord paraissait donc désespérée. Le roi Beaudoin, accouru à leur secours, parvint à les délivrer et obtient des Musulmans une paix honorable. Mais, dès l'année suivante (1150), la paix fut rompue ; Joscelin tomba aux mains des infidèles et fut enfermé dans les prisons d'Alep ; Antioche de nouveau se vit ceinte d'un cercle de fer qui allait chaque jour se retrécissant autour de ses remparts [1].

[1] Willelm. Tyr., XVII, 9, 10. Cf. Kugler, *Studien*, etc., p. 212 et suiv. — Bernhardi, *ouv. cit.*, p. 811 et suiv.

Digitized by Google

Le patriarche d'Antioche et Beaudoin de Jérusalem n'avaient pas attendu cette extrémité pour adresser un nouvel appel au dévouement de la France [1]. Malgré le souvenir encore si récent des malheurs de la seconde croisade, leur démarche avait chance de réussir. Leurs plaintes trouvèrent un écho. Les croisés français, en effet, ne pouvaient pardonner aux Grecs leur perfidie; et l'idée d'une revanche qui entraînerait à la fois la ruine de l'empire d'Orient et celle des sultanées d'Alep et d'Iconium, agitait maints esprits [2]. Déjà, en 1147, l'évêque de Langres, avant de traverser Constantinople, avait proposé à Louis VII de s'en emparer, par mesure de sûreté [3]. Cet avis, alors repoussé, gagna du terrain, après plus encore que pendant la croisade. Consciemment ou non, Manuel n'avait cessé de mécontenter les Français. Soit par méprise, soit avec intention, ses croisières, qui sillonnaient la Méditerranée, attaquèrent le navire qui ramenait Louis VII de la Palestine et capturèrent celui qui portait la reine Éléonore [4]. La flotte du roi de Sicile arriva à temps pour sauver l'un et délivrer l'autre. Mais l'injure qu'avaient reçue les augustes pèlerins laissa des traces au fond de leur cœur. De son côté, le roi de Sicile, alors en guerre ouverte avec l'empereur Manuel, ne manqua pas d'exciter encore leur ressentiment, pendant le séjour qu'ils firent auprès de lui, à Potenza, vers la fin du mois de septembre 1149 [5]. Si l'on ignore les détails de cette entrevue, on ne peut guère douter que les bases d'une alliance offensive et défensive entre la France et la Sicile n'aient été dès lors posées et la guerre contre l'empire grec décidée en principe [6].

Suger entra pleinement dans ces vues; et à la nouvelle des nouveaux malheurs de l'Orient latin, il prit à son tour, à défaut du roi encore irrésolu, l'initiative d'une troisième croisade [7]. Mais ce beau dessein rencontra en Allemagne un premier obstacle auquel il se heurta. Conrad, allié des Grecs, se disposait alors à

[1] *Vita Sugerii*, ap. Bouquet, *Recueil des hist.*, XII, 110.
[2] Cf. Odon, *ouv. cit.*, et Pierre le Vénérable, ép. VI, 16.
[3] Odon, *ouv. cit.*
[4] Cinnam., p. 87; *Historia Pontific.*, cap. 28. Cf. Kugler, *Studien*, p. 209, note 14.
[5] *Ep. Sug. ad Ludov.*, ap. Duchesne, IV, p. 525, n. 96. — *Annal. Casin.*, ap. *Mon. Germ.*, XIX, 310.
[6] Cf. Bernhardi, *ouv. cit.*, p. 810.
[7] Ep. Sug. 143 et 146, ap. Duchesne, IV, 538. — *Vita Sugerii*, lib. III, ap. *Recueil des hist.*, XII, 110.

Digitized by Google

opérer, de concert avec eux, une descente en Italie contre le roi de Sicile [1]. En pareille occurrence, celui-ci, occupé à se défendre contre les Allemands, ne pouvait plus prêter à la nouvelle expédition l'appui dont elle avait besoin. Pour que le projet de Suger réussît, il fallait que le roi Conrad se réconciliât avec Roger, rompît son alliance avec Manuel, ou du moins consentît à garder la neutralité dans le conflit qui allait éclater entre les Grecs et les Latins [2]. Trois hommes éminents travaillèrent à obtenir ce résultat, l'abbé de Cluny, saint Bernard et le cardinal Théodwin.

Pierre le Vénérable était un partisan déclaré de la guerre contre les Grecs [3]. Il leur impute expressément le désastre de la croisade et demande qu'on leur inflige un châtiment exemplaire. L'homme prédestiné, selon lui, à venger la mort de tant d'illustres chevaliers français et allemands, est le roi de Sicile. Qu'il se réconcilie avec Conrad, et le salut de la chrétienté, la revanche de l'Occident sont assurés. Tels sont les sentiments que le pieux abbé, d'ailleurs si calme et si modéré, exprime dans une lettre à Roger [4].

Le cardinal Théodwin, gagné par le roi de Sicile à son retour de la Palestine, écrivit dans le même sens au roi Conrad III.

Enfin l'abbé de Clairvaux, rivalisant de zèle avec ces deux hérauts de la guerre sainte, se faisait leur écho et renforçait leur voix. Il ose adresser à Conrad un éloge de Roger et lui présenter son rival, comme « un utile et nécessaire défenseur de l'Eglise, dont les services doivent être à l'avenir plus utiles que jamais, » pourvu que l'accord se rétablisse et règne entre les deux souverains. Bernard se charge volontiers de disposer le roi de Sicile à la paix, si seulement Conrad agrée cette démarche [5].

L'idée d'une réconciliation avec Roger ne souriait nullement à Conrad. Lorsqu'il reçut ces propositions le 1er mars 1150, son parti était déjà pris; la correspondance qu'il échangea avec

[1] *Cont. Prænonst.*, ap. *Mon. Germ.*, VI, 454. Cf. Jaffé, *ouv. cit.*, p. 167. — Kugler, *Studien*, etc., p. 208.

[2] Cf. Bernhardi, *ouv. cit.*, p. 812 et suiv.

[3] Pet. Venerab., ep. VI, 16.

[4] *Ibid.*

[5] Les lettres du cardinal Théodwin et de saint Bernard sont perdues; nous n'en connaissons la teneur que par une lettre de l'abbé Wibald au cardinal Guido, ép. 252, p. 377.

Digitized by Google

l'abbé de Clairvaux mit fin aux pourparlers [1]. Quelques mois plus tard, il scellait son alliance avec Manuel en ces termes significatifs : « Que nos ennemis, qui sèment le mensonge pour mettre le trouble et la division entre nous, sachent bien que le lien de notre amitié demeure indissoluble [2]. »

Par ces déclarations, la coalition franco-sicilienne contre l'empire grec recevait un coup mortel. Cependant Suger ne perdit pas foi en son entreprise. Fort de l'appui de saint Bernard, qui, peu soucieux des questions politiques, n'eut jamais en vue que les intérêts religieux de l'orient latin, il paraît alors avoir restreint son plan à une croisade contre les Musulmans [3]. Pour cette œuvre plus modeste, à défaut du concours matériel du roi de Sicile, les ressources de la France pouvaient, ce semble, suffire largement. Le ministre de Louis VII se hâta donc de réunir à Laon, dès le commencement d'avril, sous la présidence de son maître, un certain nombre d'évêques et de barons pour délibérer sur l'opportunité de la nouvelle expédition. L'assemblée jugea qu'après les récents malheurs une telle proposition ne pourrait être utilement discutée qu'en présence de tous les chefs spirituels de l'Église de France. En conséquence, les évêques, les archevêques et les principaux chefs du clergé régulier furent convoqués à Chartres pour le troisième dimanche après Pâques, (7 mai 1150) [4]. Le souverain Pontife lui-même fut consulté; son approbation pouvait exercer une grande influence sur les décisions de l'assemblée ; par respect et par prudence, Suger la lui demanda.

Mais Eugène III était mal préparé à seconder l'œuvre du grand

[1] Ep. Bernard, 183. Les critiques sont dans le plus complet désaccord sur la date de cette lettre. (Cf. Neumann, *ouv. cit.*, p. 42 et suiv.) Nous pensons avec dom Brial, Jaffé et Kugler qu'elle fut adressée à Conrad en 1150, et à la suite de celle que mentionne l'abbé Wibald.

[2] *Ep. Conrad, ad Irenen,* ap. ep. Wibald, n. 243, p. 365. « Scire possunt inimici nostri,qui disseminando mendacia turbare nos et disjungere moliuntur, quod amicitiæ nostræ nexus indissolubilis perseveret. » Cf. Bernhardi, *ouv. cit.*, p. 814 et suiv.

[3] Que Suger ait modifié son plan, cela ressort, selon nous, du silence que ses lettres, les lettres de saint Bernard, les lettres d'Eugène III, la *Vita Sugerii* gardent à partir de cette époque sur la coalition franco-sicilienne.

[4] *Ep. Suger.*, lettre citée par dom Brial, *Recueil de l'Acad. des Inscript.*, t. IV, p. 510 et 511.

Digitized by Google

ministre. Il avait suivi de loin avec attention les tentatives faites par l'abbé de Cluny, l'abbé de Clairvaux et le cardinal Théodwin auprès du roi de Sicile et de l'empereur d'Allemagne en vue d'une réconciliation à la fois politique et religieuse. Il se garda bien d'y prendre part [1]; il prévoyait sans doute et non sans raison que le succès des armes siciliennes en orient, assuré par le concours effectif ou du moins par la connivence tacite du roi Conrad, contribuerait à établir la prépondérance de Roger en Italie et tournerait en définitive au détriment de l'Église. Il ne partageait pas sur la piété du roi de Sicile, sur la sincérité de son dévouément, sur le desintéressement de sa politique les sentiments de saint Bernard. A tout prendre, la protection de Conrad, si aléatoire fût-elle et si lente à s'affirmer, lui paraissait encore préférable à celle de l'ambitieux et rusé normand. Sans refuser à ce dernier les marques de son respect et les témoignages de sa reconnaissance pour les services récents qu'il en avait reçus [2], il n'hésita pas à donner au premier des gages de confiance plus entière et de particulière estime. Il alla même, dans une lettre confidentielle qu'il lui fit adresser indirectement par le cardinal Guido [3], jusqu'à désavouer hautement — après coup, il est vrai, et lorsqu'elles eurent échoué — les démarches du cardinal Theodwin et de l'abbé de Clairvaux.

Le plan de Suger, modifié et restreint, devait-il lui plaire davantage? Nature timide et prudente, Eugène III cherchait à

[1] Bernhardi affirme (*ouv. cit.*, p. 813), que le cardinal Théodwin n'avait écrit sa lettre à Conrad qu'à l'instigation de la cour romaine. (« Der Cardinal bischof Dietwin unzweifelhaft in Auftrage der Kurie handelte. ») C'est une assertion gratuite que démentent les textes. L'auteur de *Conrad III* reconnaît lui-même que le cardinal, par mesure de prudence, avait pris d'abord l'affaire sur son propre compte : «Vorsichtiger Weise fürs erste nur seine personliche Meinung kundzugeben schien. » Mais il y a plus : le cardinal Guido, dans une lettre à l'abbé Wibald, dit expressement que la démarche du cardinal aussi bien que celle de saint Bernard avaient été faites sans l'aveu du pape et à son insu. « Illud vero quod a domno Conrado per quasdam religiosissimas personas perquisitum fuisse significatis, sciatis, de voluntate domni papæ vel conscientia nullatenus processisse... Nec Romanæ ecclesiæ expediret, ut ea exclusa tales personæ super tanto negotio convenirent. » (Ep. Wibald, 279, p. 401.) A moins de taxer de mensonge le cardinal Guido, il faut donc reconnaître que le pape n'a pas trempé dans la coalition franco-sicilienne.

[2] *Historia Pontif.*, cap. 32, ap. *Mon. Germ.*, XX, 538. Cf. Bernhardi, *ouv. cit.*, p. 821 et suiv.

[3] Ep. Wibald, 279, p. 401.

Digitized by Google

lire dans les événements les desseins de la Providence. L'échec de la croisade l'avait rendu encore plus circonspect. Aussi l'accueil qu'il fit aux propositions de l'abbé de Saint-Denis fut-il froid et réservé [1]. Dans sa réponse, en date du 25 avril 1150, il ne cache pas les frayeurs que lui inspire le projet d'une nouvelle expédition en terre sainte, et il engage le ministre de Louis VII à sonder sérieusement les dispositions de son maître avant de rien entreprendre. Toutefois, comme il ne désespère pas entièrement du dévouement de la chevalerie et du clergé français, il leur promet d'avance tous les avantages spirituels et temporels qu'il a déjà accordés à leurs prédécesseurs [2].

Un tel langage était plus propre à refroidir le zèle du roi qu'à l'exciter ; les barons réunis à Chartres montrèrent également, après l'avoir entendu, une tiédeur désespérante, et abandonnèrent aux mains du clergé la direction de la sainte entreprise. Saint Bernard, désolé de ce résultat, reproche hardiment au pape sa prudence excessive : « La tiédeur et la timidité, dit-il [3], ne sont pas de saison dans une affaire aussi grave et aussi importante. J'ai lu quelque part que l'homme de cœur sent croître son courage avec les difficultés. Jésus-Christ est blessé à la prunelle de l'œil. Il souffre derechef dans les lieux où il a souffert autrefois. Le moment est venu de faire sortir les deux glaives du fourreau... L'un et l'autre sont à Pierre, qui doit les tirer, l'un de sa propre main, l'autre d'un signe de sa volonté... Imitez

[1] L'auteur de la *Vie de Suger* (ap. Bouquet, XII, 110) semble dire que le ministre de Louis VII n'entreprit d'organiser une croisade qu'à la sollicitation ou même sur les ordres du pape Eugène III : « Eugenius papa scripta illi direxit apostolica et pro reverentia obsecrans et pro auctoritate imperans, ut secundum datam a Deo sapientiam orientali ecclesiæ subveniendo consuleret et christianorum quibus posset modis auferret opprobrium. Hac igitur provocatus necessitate, præsertim cum illum apostolica jussio urgeret et roboraret auctoritas, iniit consilium, etc. » Mais l'annaliste, mal informé sans doute, intervertit évidemment les rôles et l'ordre des faits. C'est Suger et non le pape qui prit l'initiative de la nouvelle expédition.

[2] Ep. Eug. inter Sugerian., 156 ; ap. Jaffé, *Reg. Pontif.*, n. 6516.

[3] Ep. 256. Par une distraction presque inexplicable, Baronius, Mabillon, Fleury, l'*Histoire littéraire* et l'*Art de vérifier les dates* avaient placé la composition de cette lettre et la tenue du concile de Chartres en 1146. Les mots: *damnis prioris exercitus*, qui sont évidemment une allusion au désastre de la seconde croisade, auraient dû mettre tant d'éminents critiques en garde contre leur conjecture. Dom Brial (*Mémoire* cité) n'a pas eu de peine à démontrer que la lettre est de 1150.

Digitized by Google

le zèle de celui dont vous tenez la place... J'entends une voix qui crie : « Je vais à Jerusalem pour y être crucifié de nouveau. » Quand tous les autres seraient tièdes ou sourds à cette voix, il convient que le successeur de Pierre ne ferme pas l'oreille. Qu'il s'écrie, au contraire : « Quand tous seraient scandalisés, moi, je ne le serais pas. » Il ne faut pas s'effrayer des pertes de la première armée, mais travailler plutôt à les réparer. L'homme est-il dispensé de faire ce qu'il doit, parce que Dieu fait ce qu'il veut ? Pour moi, après tant de maux, j'espère en un avenir meilleur. Pourquoi cette défiance, ami de l'Époux ?... Je vous en prie, dans le péril où se trouve l'Église, déployez tout ce que vous avez de forces, de zèle, de sollicitude, d'autorité et de puissance. Aux grands dangers, les grands secours ; c'est le fondement qu'on ébranle ; à la ruine qui nous menace il faut opposer tous nos efforts. »

Eugène III ne demeura pas insensible à ces vives et respectueuses remontrances. Mais il était trop tard pour qu'il réparât le mauvais effet produit par sa lettre du 25 avril. La défection de la chevalerie avait porté au projet de Suger un nouveau coup ; un troisième coup, moins violent peut-être que les deux autres, mais rude encore, achèvera de le ruiner.

Le concile de Chartres avait nommé l'abbé de Clairvaux chef de la nouvelle croisade. Cette élection paraissait à plusieurs un gage de succès. Malheureusement de puissantes raisons s'opposaient à l'acceptation de saint Bernard : « Qui suis je, s'écrie-t-il dans sa lettre au souverain pontife [1], qui suis-je, pour ranger une armée en bataille, pour marcher à la tête des troupes ? Quoi de plus incompatible avec ma profession, lors même que les forces et l'habileté nécessaires ne me feraient pas défaut ? Autant que je puis juger de mes forces, je ne pourrais pas même gagner la terre sainte. »

Saint Bernard s'en remet cependant à la décision du pape pour connaître sur ce point la volonté de Dieu. « Cette élection, dit-il, n'a jamais été de mon goût ni selon mes désirs. Ne m'abandonnez pas à la volonté des hommes. Mais puisque c'est là votre particulière mission, tâchez de connaître les desseins de Dieu et de les faire exécuter sur la terre comme ils sont exécutés dans le ciel. »

[1] Ep. 256.

Digitized by Google

Par égard pour la santé délicate du saint abbé, Eugène III hésita quelque temps à ratifier le choix du concile de Chartres. Il finit pourtant par céder aux instances de Suger et de l'épiscopat français [1]. Mais, pour des raisons qu'on ignore, cette suprême ratification demeura lettre morte. Les cisterciens, nous dit un chroniqueur [2], firent casser la décision du souverain pontife et du même coup échouer le projet d'une troisième croisade.

Qui le croirait ? l'intrépide abbé de Saint-Denis ne se laissa pas déconcerter par cette désertion universelle. Il entreprit, malgré son grand âge, de lever une armée, de l'entretenir à ses frais et de la conduire lui-même en Palestine [3]. Déjà il avait fait parvenir à Jérusalem des sommes considérables ; déjà plusieurs milliers de croisés se disposaient à partir sous ses ordres, lorsque la mort vint arrêter l'exécution de ses desseins (13 janvier 1152).

Saint Bernard le suivit de près dans la tombe (20 août 1153), emportant comme lui le regret profond de n'avoir pu relever l'honneur des armes chrétiennes et fait triompher la croix sur le croissant. « Malheur à nos princes ! s'écrie le saint abbé sur son « lit de mort [4]. Ils n'ont rien fait de bien dans le pays consacré « par le sang du Seigneur ; et, dans leur patrie où ils sont re- « venus si promptement, ils déploient une incroyable malice. Ils « n'ont aucune pitié de la douleur de Joseph. Puissants pour le « mal, ils sont incapables de faire le bien. Nous avons néanmoins « la confiance que le Seigneur ne rejettera pas son peuple et « n'abandonnera point son héritage. La droite du Seigneur dé- « ploiera sa force et son bras lui viendra en aide, afin que tout « le monde sache qu'il vaut mieux espérer dans le Seigneur que « dans les princes de la terre. »

Ces paroles témoignent que le saint abbé se préoccupait, jusqu'entre les bras de la mort, de la délivrance de la Terre sainte. L'espoir qu'il fondait sur la miraculeuse intervention de la Providence fut malheureusement déçu. Livrées à elles-mêmes et privées des secours de l'Occident, les principautés chrétiennes de

[1] Ep. Eug. ad Suger. ap. Jaffé, *Reg. Pontif.*, n. 6524.
[2] *Cont. Præmonst.*, ap. *Mon. Germ.*, VI, 455.
[3] Ep. Eug. ad Suger, ap. Duchesne, IV, 542. Cf. *Vita Sugerii*, p. 401 des *Œuvres complètes*, éd. Lecoy de la Marche.
[4] Ep. 288.

Digitized by Google

l'Orient latin ne purent se défendre contre le flot montant de la marée musulmane. Dès l'année 1154, elles étaient presque submergées, et leur ruine complète ne fut plus qu'une question de temps [1].

VI

A la distance où nous sommes de ces événements, et d'après l'exposé que nous venons d'en faire, il est aisé de comprendre l'opportunité de la croisade, et d'établir la part de responsabilité qui revient à chacun de ses auteurs.

C'est Louis VII, avons-nous dit, et, en dépit des adorateurs du succès, nous le répétons à sa gloire, c'est Louis VII qui a pris l'initiative de la guerre sainte.

Presque tous les historiens, exempts des préjugés qui dominaient les esprits au XVIIIe siècle, reconnaissent aujourd'hui l'utilité des expéditions des chrétiens en Orient. Les motifs qui recommandent aux yeux des modernes ces gigantesques entreprises sont, à la vérité, très divers et tout différents de ceux qui dirigeaient nos pères des XIe et XIIe siècles. C'est presque uniquement au nom du progrès social, des avantages de la colonisation et du commerce qu'on loue ou du moins qu'on absout une œuvre que les contemporains de saint Bernard accomplissaient surtout en l'honneur de la religion et par un principe surnaturel. Mais la différence de ces points de vue ne modifie pas le jugement que l'on peut porter sur les premiers croisés.

On aurait tort, sans doute, de leur faire un mérite particulier d'un résultat qu'ils ne se sont pas directement proposé d'obtenir, mais il n'en serait pas moins injuste de leur refuser tout éloge parce qu'ils ont placé au second rang les services matériels qu'ils rendaient à la civilisation. Le caractère éminemment social de leur œuvre prouve une fois de plus qu'il suffit à l'humanité de chercher le royaume de Dieu et sa justice pour que le reste lui soit donné comme par surcroît.

Les avantages généraux des croisades reconnus, la conduite de

[1] Cf. Kugler, *Studien*, p. 215 et 216.

Digitized by Google

Louis VII se justifie d'elle-même. Les colonies chrétiennes de l'Orient latin traversaient une crise terrible. La France était, plus que toute autre nation, engagée à les défendre, et, plus que toute autre aussi, en état de le faire. En paix avec ses voisins, elle jouissait à l'intérieur, grâce à la prudence d'un ministre de génie, d'une prospérité sans égale. Dans ces conditions, tout invitait Louis VII à voler au secours de ses coreligionnaires : tout, la gloire d'une telle entreprise et le légitime espoir du succès. L'écho, par la bouche de Sigebert de Gembloux, répétait à ses oreilles charmées la devise des premières guerres d'Orient : *Gesta Dei per Francos*. N'appartenait-il pas au fils aîné de l'Église de soutenir l'œuvre de Dieu ébranlée par les Infidèles, et de relever l'honneur de la milice chrétienne abattu par la prise d'Édesse ? La victoire semblait d'ailleurs sourire à ses desseins. Une armée composée de moins de cinquante mille hommes eût suffi pour battre les troupes de Zengui, reconquérir Édesse et sauver d'une imminente invasion la Syrie et la Palestine. Quelle confiance ne dut pas éprouver Louis VII, lorsqu'il vit presque toute sa chevalerie accourir à sa voix et se ranger sous l'oriflamme de saint Denis !

Eugène III n'a fait qu'entretenir ces magnifiques espérances ; c'était son droit. La papauté ne pouvait se désintéresser du sort des églises d'Orient. En intimant à l'abbé de Clairvaux l'ordre de prêcher la croisade, le souverain pontife remplissait un devoir de conscience en même temps qu'il comblait le désir de Louis le Jeune.

Saint Bernard n'apparaît ici qu'en dernière ligne ; mais il se plaça bientôt de lui-même au premier plan. C'est lui qui, par la puissance de sa parole, a imprimé à la sainte expédition un élan irrésistible et lui a donné le caractère d'un mouvement national. Il a appelé les chevaliers français pour ainsi dire par leurs noms, comme Dieu fait les étoiles, et les chevaliers français ont répondu : Nous voici : *Adsumus*. S'il y a quelque gloire à seconder les desseins des autres, s'il est même quelquefois plus beau d'exécuter un projet que de le concevoir, saint Bernard est, de tous les promoteurs de la croisade française, le dernier en date, mais sans contredit le plus glorieux.

La croisade nationale allemande est due à son initiative. La légitimité de cette entreprise a été fort contestée. Quelques modernes blâment saint Bernard d'avoir précipité Conrad comme

Digitized by Google

par force sur la route de la Palestine. « Ce fut là une pensée extrêmement malheureuse, » dit Kugler, qui souligne ces mots : *Dies war ein ausserst ungluckliche Gedanke* [1]. Ce jugement repose sur une idée fausse des circonstances qui ont déterminé l'abbé de Clairvaux à prêcher la croisade allemande. Des croisés d'un nouveau genre, nombreux et violents, s'essayaient à la guerre contre les Turcs en massacrant les Juifs sur les bords du Rhin. La présence du saint abbé put seule mettre un terme à ces violences. Othon de Frisingue rapporte même que le lion populaire ne recula devant l'homme de Dieu qu'en rugissant comme un fauve à qui l'on vient d'arracher sa proie [2]. Dans ces conjonctures, saint Bernard, comme le fait remarquer le docteur Neumann [3], n'était pas libre de prêcher la croisade ou de ne la prêcher pas. Il fallait à ces passions émues un objet où s'attacher. S'imaginer qu'elles fussent domptées ou éteintes, c'eût été se tromper grossièrement et courir de nouveaux périls. Saint Bernard n'avait donc d'autre ressource, pour couronner son œuvre, que de se substituer à Rodolphe, et de lancer sur le chemin de l'Orient ces hommes impatients de combattre les Infidèles.

D'autre part, il eût été souverainement imprudent d'abandonner à elle-même une armée composée principalement des partisans du moine fanatique. Cette armée réclamait un chef puissant et respecté. Quel autre que saint Bernard pouvait le lui donner ? De cette évidente et pressante nécessité est né, dans l'esprit du saint abbé, le projet d'une croisade nationale allemande. On sait avec quelle promptitude de décision et quel zèle ardent il poursuivait le but qu'il s'était une fois proposé. Dans l'embarras où il se trouvait, il ne goûta plus de repos qu'il n'eût, par ses lettres, ses discours et ses miracles, enrôlé sous l'étendard de la croix les Allemands, Conrad et toute sa cour.

Conrad, favorable à une partie de ce dessein, refusa d'abord, on s'en souvient, de prendre personnellement part à la seconde croisade. Et lorsqu'il eut enfin acquiescé au désir de l'abbé de Clairvaux, il dut encore répondre de sa conduite devant le pape, qui parut la désapprouver.

[1] *Studien*, p. 96.
[2] *Gest. Frid.*, I.
[3] *Ouvr. cit.*, p. 36.

Digitized by Google

Eugène III était alors absorbé par la révolution romaine. Il ne suivait que de loin le mouvement des esprits et les préparatifs de la guerre sainte. L'extension donnée par saint Bernard au plan primitif de la croisade décevait les espérances qu'il avait mises en Conrad et contrariait ses vues. De là son attitude réservée, la froideur même qu'il témoigna à l'empereur en apprenant sa détermination. Les ambassadeurs de Conrad dissipèrent le malentendu. Satisfait de leurs explications, le souverain pontife se rallia pleinement aux idées dé l'abbé de Clairvaux et ne songea plus qu'à les seconder.

En somme, cependant, la part qu'Eugène III a prise à la guerre sainte ne fut ni très active ni très considérable. Il s'est borné à bénir les Croisés, après avoir encouragé leur entreprise par ses lettres. Le seul acte vraiment glorieux qui lui appartienne en propre, c'est la tentative, malheureusement avortée en naissant, d'un rapprochement entre l'Église grecque et l'Église latine. Son plus grand mérite est d'avoir nommé l'abbé de Clairvaux prédicateur officiel de la croisade.

De tous les auteurs de cette expédition, saint Bernard est le seul qui ait fait preuve de génie. Louis VII et Conrad III n'étaient pas à la hauteur de leur mission. Tous deux cependant ont montré un vrai courage et un grand sens chrétien, et l'histoire leur sait gré d'avoir mis leur épée au service d'une cause qui était celle de Dieu et de la civilisation. S'ils n'ont pas réussi à opérer la délivrance de l'Orient latin, ils ont au moins l'honneur de l'avoir entreprise.

Suger, aidé de l'abbé de Clairvaux, a tenté de réparer leurs fautes. Après avoir rendu le royaume prospère à l'intérieur, le grand ministre n'avait plus, pour couronner son œuvre, qu'à relever au dehors l'honneur de nos armes. En organisant une troisième croisade, il espérait arrêter le flot de l'invasion musulmane qui menaçait l'Europe, ou du moins sauver les colonies françaises de l'Orient. Ce beau rêve fut le tourment de ses dernières années. Mais il n'eut pas la consolation de le voir accompli; cette victoire sur le Coran fut refusée à son patriotisme chrétien : c'est le seul rayon qui manque à sa gloire.

E. VACANDARD,
docteur en théologie.

Digitized by Google

LES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

DANS LES CAHIERS DE 1789

I

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

On a beaucoup discuté, depuis quelques années, la question fort grave de l'influence de la Révolution sur la marche de l'instruction publique dans notre pays. On a fini par comprendre que les déclamations en sens divers ne concluaient guère, qu'il fallait aller aux textes et aux faits, préciser la situation aux derniers jours de l'Ancien Régime et au déclin de la Révolution, discuter les débats des Assemblées, les lois qu'elles ont votées, l'application plus ou moins complète de ces lois. Cette étude, consciencieusement faite par des érudits autorisés, a réduit à de justes proportions une légende basée presque uniquement sur des amplifications oratoires, et on a pu considérer comme acquise cette vérité que la Révolution, après avoir détruit à peu près toutes les institutions scolaires de l'Ancien Régime, n'a pu, malgré d'incessants efforts, ni les restaurer, ni les remplacer.

Je n'ai pas dessein de reprendre cette démonstration évidente pour quiconque connaît sommairement, d'une part la constitution de l'enseignement public en 1789, d'autre part le système adopté par la Convention dans cette loi organique de Brumaire an IV qui fut son dernier mot en fait d'instruction publique, qui seule fut sérieusement appliquée, qui seule par suite put subir l'épreuve du temps et de l'expérience [1]. Il est incontestable

[1] Il convient d'observer qu'en dehors de cette loi d'une portée générale, la Convention vota quelques mesures de détail qui furent appliquées utilement : réorganisation du Muséum, des écoles de santé, de l'Ecole des langues

Digitized by Google

qu'au point de vue des institutions scolaires, la société française contemporaine doit bien peu de chose aux hommes de la Révolution. Nos lycées et nos collèges ne sont point son œuvre, pas plus que nos facultés, pas plus que nos écoles primaires telles qu'elles sont constituées aujourd'hui. Tout cela nous vient, après un interrègne plus ou moins long, de l'Ancien Régime. De l'œuvre matérielle de la Convention en fait d'enseignement il ne reste à peu près rien aujourd'hui.

Mais si les assemblées de la Révolution n'ont rien fondé, ne faut-il pas du moins leur reconnaître le mérite d'avoir découvert et formulé les idées, les doctrines pédagogiques dont nous vivons aujourd'hui? N'ont-elles pas rendu à notre pays cet immense service d'avoir, les premières, attiré l'attention publique sur des questions vitales et n'ont-elles pas jeté dans les esprits des germes précieux dont notre siècle devait voir l'éclosion?

Il faut distinguer. S'agit-il des dogmes nouveaux que certaine école, fort en faveur aujourd'hui, prétend imposer depuis quelques années, de la suppression de toute idée religieuse dans l'instruction publique, de l'interdiction d'enseigner signifiée à certaines classes de citoyens, de l'obligation scolaire, de la gratuité aveuglément appliquée à tous, j'avoue que l'Ancien Régime, même aux dernières heures de son existence, ne les a pas admis et je suis loin de lui en faire un reproche. C'est aux orateurs des assemblées révolutionnaires qu'il faut réserver la gloire de les avoir découverts et prêchés. En revanche le désir efficace des réformes que des besoins nouveaux et le progrès des temps rendent nécessaires, le devoir qui s'impose à toute société civilisée de mettre les éléments de l'instruction à la portée de tous et de développer la haute culture intellectuelle, l'augmentation du nombre des établissements, le souci de leur assurer une dotation suffisante, l'amélioration du sort des maîtres, le concours moral et financier de tous les ordres, notamment de l'Église, à l'œuvre essentielle de l'enseignement public, le maintien et l'extension de la légitime influence de l'État en matière scolaire, toutes ces idées pratiques, justes et généreuses sont des idées d'Ancien Régime. Elles ont été émises en 1789 par ce clergé, cette noblesse qui devaient si vaillamment soutenir l'effort de la persécution révo-

orientales vivantes ; établissement de l'École polytechnique, du Conservatoire des arts et métiers, etc.

Digitized by Google

lutionnaire, par cette bourgeoisie modérée qui avait fait dans les Assemblées provinciales l'apprentissage de la vie politique, par « cette partie la plus riche et la plus éclairée du Tiers-État qui a fourni le plus de victimes à la Révolution parce qu'elle était la plus influente et la plus nombreuse [1]. » Les idées de ces hommes de progrès et de tradition, qui demandaient non pas la destruction de l'antique édifice mais sa restauration et son agrandissement, ont inspiré les gouvernements réguliers qui ont dû refaire de toutes pièces, après la crise révolutionnaire, l'instruction publique en France.

J'ai étudié avec une attention scrupuleuse, au point de vue de l'enseignement, ce qu'on peut appeler le testament de l'Ancien Régime, je veux dire les cahiers de 1789, et j'y ai trouvé, ce me semble, la justification éclatante de la thèse que je viens d'énoncer.

Tout le monde sait que, sauf quelques exceptions fort rares, tous les cahiers des Sénéchaussées et Bailliages ont été publiés par MM. Mavidal et Laurent dans les six premiers volumes de la grande collection des *Archives Parlementaires* [2]. Les éditeurs y ont joint un certain nombre de cahiers particuliers émanant de villes, de communautés rurales et de corporations. M. Hippeau dans son *Gouvernement de Normandie*, M. Antonin Proust dans ses *Archives de l'Ouest*, d'autres publicistes dont l'énumération serait trop longue, ont également mis en lumière de nombreux cahiers de village. Je m'en suis tenu aux *Archives Parlementaires*, et surtout aux cahiers généraux, et voici pourquoi. Leur intérêt, comme manifestation de l'opinion publique en 1789, est de beaucoup le plus considérable. L'élite des trois ordres les a rédigés sur les cahiers particuliers soigneusement étudiés et fondus ; en général, les commissaires rédacteurs ont su s'abstraire de ce qu'il y a d'excessif dans les revendications particulières : d'ordinaire les formules sont assez précises, les réfor-

[1] Léonce de Lavergne, *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, 2e éd. p. XIII.

[2] Paris, Paul Dupont, 6 vol. in. 4 et un volume de tables. Je cite constamment la 2e édition, qui est de 1879. Il n'y manque que vingt-six cahiers du clergé, vingt-et-un de la noblesse et sept du tiers-état qui ne se trouvent d'ailleurs dans aucun des recueils que j'ai pu consulter et sont probablement perdus. En revanche M.M. Mavidal et Laurent ont donné place, dans leur recueil, au moins à six cents cahiers particuliers de villes, corporations et communautés rurales.

Digitized by Google

mes sont demandées en termes concrets, et la compétence, somme toute, ne faisait pas défaut à leurs auteurs. On peut dire, en faisant les réserves de détail nécessaires, que tout autre est la physionomie des cahiers particuliers, des cahiers de villages notamment. Quelques-uns, il est vrai, concernent uniquement les communautés qui les ont signés, et, quand on a fait la part de l'exagération dans les doléances qu'ils renferment, ils méritent confiance lorsque, se bornant aux objets qui intéressent directement les paysans, aux dîmes, aux droits féodaux, aux abus des capitaineries, aux assemblées municipales, aux petites écoles, ils formulent des faits précis, des vœux pratiques. C'est ainsi qu'au regard de l'enseignement primaire l'importante série des cahiers ruraux de la prévôté de Paris renferme une somme appréciable d'idées et de renseignements intéressants. En revanche il est beaucoup de cahiers particuliers où l'on retrouve le poncif, là boursouflure, le bavardage abstrait des brochures du temps, du cahier-modèle rédigé par les hommes de loi qui vont conduire la Révolution[1]. Il en est qui traitent gravement de questions d'enseignement supérieur très évidemment en dehors des préoccupations et au-dessus de la portée des paysans qui sont censés les avoir rédigés. Ceci suffit pour leur ôter la plus grande partie de leur autorité.

Quelle est, pour la question qui nous occupe, la valeur absolue des cahiers de 1789 ? Faut-il y voir les résultats d'une enquête officielle, méthodiquement menée, d'une de ces enquêtes qui établissent au moyen de chiffres précis le bilan d'une situation ? Non assurément. On a voulu tirer des cahiers la preuve de l'état lamentable de l'enseignement en France au moment de la Révolution ; on en a simplement extrait les doléances qu'ils contiennent, doléances presque universelles, il est vrai ; puis on a tiré la conclusion désirée [2]. L'argument peut être spécieux, mais il ne conclut pas : qui prouve trop ne prouve rien ; or les cahiers prouvent trop.

[1] Sur cette influence des hommes de loi et des cahiers-modèles, cf. Taine, l'*Ancien Régime*, p. 518, et en sens contraire, Chérest, *La chute de l'Ancien Régime*, t. II, p. 394 seq.

[2] C'est ainsi qu'a procédé M. Duméril : *Des vœux des cahiers de 1789 relatifs à l'instruction publique* (Toulouse, 1880, in-8°), travail d'une incroyable insuffisance, où s'étale crûment l'ignorance complète des travaux les plus autorisés, et M. E. Champion dans un article infiniment meilleur, quoique très discutable aussi : *L'instruction publique en France d'après les cahiers de 1789* (*Revue Internationale de l'Enseignement*, juillet 1884).

Digitized by Google

Nous sommes renseignés avec précision, grâce à des documents nombreux et indiscutables sur le nombre de nos anciens collèges, celui de leurs maîtres et de leurs élèves, leur dotation, les ressources qu'ils offraient pour l'éducation de la jeunesse indigente. Supposez pour un instant que ces moyens sûrs d'appréciation nous font défaut et que nous en sommes réduits aux renseignements fournis par les cahiers : nous allons croire que la situation était de tout point déplorable. Partout en effet on réclame la fondation de nouveaux collèges ; certaines provinces se plaignent d'être dépourvues de moyens d'éducation ; partout on demande d'augmenter le nombre de bourses. Il est pourtant avéré qu'il y avait, toute proportion gardée, beaucoup plus d'établissements qu'il n'y en a eu dans les cinquante premières années de ce siècle-ci, et que, suivant l'expression de Villemain, « avant 1789, l'instruction classique, plus recherchée par le goût et l'habitude des classes riches, était en même temps plus accessible aux classes moyennes et pauvres. » Faudra-t-il après cela prendre à la lettre les déclamations des cahiers les plus sérieux sur la décadence de l'enseignement, l'inexpérience des maîtres, que sais-je encore [1] ?

Quant à l'enseignement primaire, on a eu longtemps beau jeu, alors qu'il était admis presque universellement que son organisation et sa diffusion datent d'hier, alors que la grossière ignorance de nos pères était passée à l'état d'axiome. On pourrait tirer des cahiers des textes nombreux à l'appui de ces thèses. Or elles sont certainement fausses, ou du moins fort exagérées, et pas une personne instruite, au courant des récents travaux, n'oserait les soutenir aujourd'hui.

La situation vraie de l'enseignement supérieur est plus difficile à préciser. De nombreuses monographies ont été consacrées à nos vieilles universités, mais les données qu'elles fournissent n'ont pas encore été résumées dans des études d'une portée générale. Il est difficile pourtant de prendre à la lettre les doléances

[1] Ces doléances n'ont pas plus de valeur démonstrative que les discours de certains ministres réformateurs, que les plans de réforme périodiquement présentés et les diatribes des candidats novateurs au conseil supérieur de l'instruction publique. Qu'on relise uniquement ces documents dans cent ans d'ici, et on pourra dire de notre enseignement secondaire ce que certains écrivains qui s'en sont aveuglément rapportés aux cahiers, ont dit de nos vieux collèges.

Digitized by Google

des cahiers au sujet des établissements d'enseignement supérieur quand on songe au mouvement littéraire, historique et scientifique du XVIIIe siècle, à la valeur très réelle des jurisconsultes de la Constituante et des rédacteurs du code civil, aux regrets que l'ancienne organisation des facultés avait laissé à beaucoup d'esprits distingués [1].

Mais alors, comment expliquer l'exagération des doléances des cahiers, rédigés pourtant le plus souvent par des hommes à la fois éclairés; modérés et sincères ? Très simplement. On connaît l'état d'esprit de nos pères à la veille de la réunion des États généraux. Sous l'influence des idées de réforme répandues par les philosophes et les économistes, qui avaient dénoncé, souvent en les exagérant, tous les abus, dans ce tourbillon aveuglant de brochures jetées chaque jour en pâture à la curiosité publique [2], les Français s'étaient dégoûtés de leurs institutions; ils en étaient venus, pour la plupart, à les mépriser et à demander non plus seulement les réformes nécessaires mais, d'une manière plus ou moins inconsciente, un remaniement presque complet de la société. Comme l'a très bien remarqué M. de Tocqueville, « chacun s'inquiète et s'agite dans sa condition et fait effort pour en changer : la recherche du mieux est universelle, mais *c'est une recherche impatiente et chagrine qui fait maudire le passé* et imaginer un état de choses tout contraire à celui qu'on a sous les yeux... C'est alors que la théorie de la perfectibilité continue et indéfinie de l'homme prend naissance. Vingt ans auparavant, on n'espérait rien de l'avenir ; maintenant on n'en redoute plus rien. L'*imagination* s'emparant d'avance de cette félicité prochaine et inouïe *rend insensible aux biens qu'on a déjà* et précipite vers les choses nouvelles [3]. » Ajoutez à cela une tendance très marquée aux généralisations, l'oubli des réalités contingentes, une aspiration universelle vers un idéal uniforme [4], et vous aurez l'explication du mystère et aussi la mesure du degré de confiance qu'il convient d'accorder aux appréciations de fait des cahiers.

[1] Voir par exemple le *Rapport et projet de loi sur l'instruction publique* de Chaptal, dans le *Moniteur*, à partir du 19 brumaire an IX.

[2] Voir sur cette crise des brochures, Chérest, t. II, p. 248 seq. et l'*Introduction au Moniteur* (p. 578-608 de la réimpression).

[3] Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, 7e éd. p. 251, 260.

[4] Cfr. Taine, *l'Ancien Régime*, 3e part., ch. II.

Digitized by Google

Est-ce à dire qu'il faut refuser toute créance aux plaintes qu'ils enregistrent, et qu'on doit résolument écarter leur témoignage ? Non assurément, mais il ne faut pas s'en rapporter aveuglément à leurs rédacteurs ; il faut au contraire discuter sérieusement leurs allégations. Les moyens de contrôle ne manquent pas : d'excellents travaux ont été publiés, depuis une vingtaine d'années, sur les institutions politiques, administratives, scolaires de la France, sur la vie privée de nos pères. Une comparaison attentive des cahiers avec les livres de MM. Taine, de Lavergne, Babeau, Fayet, Maggiolo, Ch. Jourdain, de Beaurepaire et bien d'autres permettra d'arriver sans trop de peine à une appréciation équitable.

Mais si la valeur historique des cahiers de 1789 est contestable, si leur témoignage à l'endroit des faits ne doit être admis qu'avec réserve, ils méritent toute confiance quand on y recherche uniquement l'écho des idées universellement admises aux derniers jours de l'Ancien Régime. Pour se borner aux questions d'enseignement, on a la certitude d'y rencontrer l'expression nette de ce que pensaient à cet égard les divers ordres de la Société française. Les textes sont assez nombreux pour fournir à la discussion tous les éléments nécessaires ; c'est par centaines qu'ils se comptent, et beaucoup d'entre eux sont assez étendus pour que la pensée de leurs rédacteurs s'y découvre tout entière.

II

VŒUX GÉNÉRAUX.

Il suffit d'examiner superficiellement les cahiers pour constater qu'en 1789, peu de problèmes ont préoccupé l'opinion publique au même degré que les questions d'enseignement. Les vœux concernant ce haut intérêt, simplement alignés sans commentaire, rempliraient assez aisément un volume. Ce seul fait constitue, en dehors de tout ce que nous savons de l'état vrai de l'enseignement en France sous l'Ancien Régime, un très fort préjugé contre l'opinion surannée d'après laquelle nos pères auraient croupi dans une ignorance presque universelle. *Ignoti nulla cupido* [1]. Mais ceci est trop évident pour qu'on y insiste.

[1] Il est à remarquer que les provinces où l'enseignement était plus floris-

Digitized by Google

Les vœux des cahiers de 1789 sur les questions d'instruction publique sont de deux sortes, les uns ont une portée générale, les autres se rapportent spécialement aux divers ordres d'enseignement.

Il convient de parler d'abord des premiers : état de l'enseignement public et moyens de l'améliorer, enseignement chrétien et enseignement civique, question des congrégations religieuses, attribution des biens ecclésiastiques aux établissements d'éducation, direction générale de l'instruction nationale et part qu'il convient d'y faire à l'Église et à l'État. On verra comment l'accord des trois ordres est à peu près complet sur ces points importants.

Le Clergé s'explique très nettement sur la décadence de l'enseignement, la nécessité d'une réforme. Il s'effrayait justement de la propagation des idées des philosophes parmi les jeunes gens; il avait vu avec beaucoup de peine la suppression de la Compagnie de Jésus et l'insuccès des efforts tentés pour la remplacer dans les collèges. Le cahier d'Auch veut qu'on « applique tous les efforts à redonner la vie à l'éducation publique qui languit dans presque tout le royaume, moyen unique de régénérer la nation et de l'affermir dans les vrais principes de la foi, des mœurs et du patriotisme. » Nous lisons dans les doléances du clergé du Haut-Limousin : « Les maux dont toutes les provinces sont, infiniment plus que la nôtre [1], témoins, maux qui menacent même davantage les générations suivantes nous portent à demander avec instance à Sa Majesté qu'elle prenne des moyens efficaces pour rendre à l'éducation publique l'éclat et l'utilité dont elle est déchue. » Suit une série de vues pratiques sur les réformes à faire dans les établissements des divers degrés. A Chalon-sur-Saône, le clergé rappelle que « l'éducation de la jeunesse fut toujours un des principaux objets de sa sollicitude ; la difficulté des moyens a, jusqu'ici, suspendu l'objet de ses de-

sant sont précisément celles où les doléances sur cet objet sont le plus nombreuses. Les cahiers ruraux de la Prévôté de Paris sont remplis de vœux à l'endroit de l'instruction primaire, ceux de la sénéchaussée d'Aix sont à peu près muets à cet égard. On y trouve même un cahier de village qui propose la suppression de tout enseignement public.

[1] Cette restriction est remarquable. En plus d'un endroit on est satisfait de l'enseignement dans sa province ; on se plaint pour d'autres contrées. Cf. les cahiers du clergé de Saintes et du Puy.

Digitized by Google

mandes pour cet objet. » — « Les maux dont nous sommes les témoins, dit la chambre ecclésiastique de Provins et Montereau, et qui menacent encore plus les générations futures nous portent à demander avec instance à Sa Majesté de restaurer l'éducation ; que cette source des bonnes mœurs, des vertus civiles, sociales et domestiques subisse enfin la réforme la plus prompte et la plus étendue. » Les observations du clergé de Rouen sont plus détaillées et plus pratiques : « L'instruction publique doit fixer spécialement les regards de la nation. Les universités, les collèges et les séminaires où se forment et se perfectionnent les talents qui doivent un jour honorer et servir l'État et la Religion méritent d'exciter le plus vif intérêt. Les députés solliciteront les États d'en ordonner l'établissement dans les lieux où ils paraîtront nécessaires, d'en consolider l'existence dans les lieux où ils sont établis, d'en améliorer le régime, d'en corriger les abus, d'en perfectionner l'enseignement et de s'occuper aussi sérieusement des mœurs et de la capacité des maîtres que des progrès des élèves. »

Les vœux détaillés sur ces questions générales sont moins nombreux dans les cahiers de la Noblesse [1]. Elle se borne le plus souvent à demander « que le régime suivi dans l'éducation de la jeunesse soit pris en considération, à l'effet d'être amélioré autant qu'il sera possible (Alençon) ; » — « qu'il soit pourvu par de sages règlements à l'éducation de la jeunesse et à la conservation de l'éducation publique (Amont). » La noblesse de Touraine déclame un peu plus que de raison : « Dans le moment où la France va se régénérer, où la constitution jusqu'à présent flottante va reprendre une forme régulière et stable, l'éducation publique est un des objets les plus importants dont puissent s'occuper les États Généraux. » En Nivernais, le second ordre exprime la même idée en termes meilleurs : « Les députés annonceront aux États Généraux le désir que la noblesse du Nivernais aurait que l'on s'occupât de la réforme à opérer dans le système de l'éducation publique. Ce point est d'autant plus

[1] On ne saurait nier, ce me semble, que la noblesse soit, des trois ordres, celui qui s'est le moins occupé des questions d'enseignement. Tel n'est pas l'avis de M. de Poncins qui dans son livre : *Les cahiers de 1789, ou les vrais principes libéraux*, donne le dernier rang aux vœux du Tiers-État. J'avoue ne pas partager cette opinion.

Digitized by Google

important que le nouvel ordre de choses qui va s'établir appelant un plus grand nombre de citoyens à l'ensemble et aux détails de l'administration, demandera des hommes plus instruits et des lumières d'un genre différent de celles qu'on acquiert aujourd'hui dans les écoles publiques. »

Du côté du Tiers-État, les vœux généraux en deux lignes, ne précisant rien et où l'on gémit en termes vagues sur les abus, ne sont pas rares. Quand par exemple on a entendu les électeurs de Rochefort demander « que les États Généraux prennent en sérieuse considération l'éducation de la jeunesse qui doit être combinée de la manière la plus propre à développer les facultés physiques et morales que l'homme tient de la nature, » ou ceux de la principauté d'Orange déclarer qu'il faut « par des institutions sages relatives à l'éducation de la jeunesse, préparer cette portion précieuse des sujets à recevoir le germe du bien, » on n'est pas fort avancé. Le cahier de la Prévôté de Paris *intra-muros* dit simplement que « les États Généraux seront priés d'aviser à la réforme et à l'amélioration des études publiques. » Mais, en plus d'un endroit, le Tiers-État entre dans le détail, précise ses doléances et indique les remèdes. En Anjou par exemple, « il charge les États Généraux d'accomplir enfin le vœu des vrais citoyens, de tous les corps éclairés et spécialement de l'Université d'Angers qui, depuis un certain nombre d'années, n'a cessé de renouveler cette demande : l'ordre et les objets de nos études actuelles si insuffisantes et si vicieuses seront réformés et un nouveau plan d'éducation nationale sera établi. Nous demandons qu'une commission soit établie par les États Généraux qui aura la charge de vaquer à la réforme des études et qui sera tenue d'appeler dans son sein les députés des Universités et tous ceux qui seront estimés avoir quelques connaissances sur cet important sujet. »

Le vœu plus complet est celui que Dupont de Nemours fit insérer dans ce fameux *Cahier du Tiers-État du Bailliage de Nemours* qui est tout un ouvrage. Quoiqu'il soit assez connu, je crois devoir le citer, à cause de son importance :

« La déclaration des Droits doit renfermer la base de la législation et les principes de l'administration. Mais pour que l'État puisse en retirer tous les avantages dont elle sera le germe, il faut qu'il n'y ait pas un citoyen qui ne puisse la lire et qui ne puisse écrire les réflexions qu'elle lui suggérera. Il faut qu'un grand nombre de citoyens soient à portée de faire de bonnes observations sur ses conséquences et des

Digitized by Google

réclamations bien motivées et bien déduites sur ce que le gouvernement et les particuliers pourraient faire de contraire à cette déclaration.

« Il faut donc que l'instruction soit extrêmement favorisée ;

« Qu'il n'y ait pas un village qui n'offre aux habitants un maître ou une maîtresse d'école capable de montrer aux enfants à bien lire et à bien écrire ainsi que les principes de l'arithmétique, de l'arpentage et de toutes les espèces de toisé ;

« Qu'il n'y ait pas une petite ville où ne se trouve un collège dans lequel les enfants puissent recevoir soit gratuitement, soit pour une dépense modérée, des instructions plus étendues sur les principes de la morale et la connaissance du droit et des lois ;

« Qu'il n'y en ait pas une grande où les mêmes connaissances ne soient plus développées ;

« Que les universités suivent le même esprit, que les Académies soient invitées par le gouvernement à le reprendre et chargées de présenter au concours les sujets des livres classiques destinés à la jeunesse et d'adjuger des prix considérables aux auteurs qui réussiraient le mieux dans la composition de ces livres ;

« Qu'un conseil du Roi soit perpétuellement occupé à donner une impulsion patriotique et les encouragements convenables à tous ces établissements si nécessaires et qu'il soit obligé de rendre compte aux États Généraux de son travail. »

Il y a assurément d'excellentes idées dans ce plan : mettre davantage à la portée de tous les moyens de s'instruire en multipliant les établissements destinés aux divers ordres d'enseignement, organiser ainsi un système complet d'instruction publique et ce conseil supérieur que Turgot demandait déjà en 1775. On voit que Dupont de Nemours n'avait pas perdu les leçons du ministre dont il avait été le collaborateur. Mais comme tout cela, en somme, est général, vague, peu pratique ; comme on se sent dans le siècle des abstractions ! Où sont les moyens de réaliser ce beau plan? — Et puis, quels singuliers motifs ! Voit-on tous les Français transformés en hommes politiques, assiégeant le gouvernement de remontrances et de brochures, dénonçant toute atteinte à la déclaration des Droits ? C'est du reste le but principal qu'on se propose : en fait de programme pour les collèges, surtout des leçons de morale, des instructions sur le droit et les lois !

Les cahiers des trois ordres ont fait une large part aux doléan-

Digitized by Google

ces sur la décadence de l'éducation. Quels sont les remèdes proposés, quelles sont les institutions réclamées pour remettre les choses en leur état normal et restaurer l'instruction publique ?

Il y a d'abord le plan général d'enseignement [1], qui ramènera tous les établissements à l'uniformité de programmes et de méthodes. Dans une foule de bailliages et même de communautés urbaines ou rurales, les rédacteurs des cahiers s'emparent avec ardeur de cette idée et la présentent sous diverses formes, assez souvent d'ailleurs sans donner à leurs expressions toute la précision désirable [2]. « Que l'instruction publique, dit le clergé de Lyon, ne soit pas conduite par des principes arbitraires, mais que tous les instituteurs publics soient tenus de se conformer à un plan uniforme adopté par les États Généraux. » Le clergé de Provins et Montereau veut « qu'un code d'éducation nationale établisse des lois qui, en fixant les objets de l'enseignement public et la discipline à y maintenir, puisse assurer une éducation catholique. Que les universités, les collèges, les séminaires, les maisons religieuses de l'un et l'autre sexe y soient assujettis. » Au Puy, le premier ordre réclame « un nouveau plan d'éducation qui ait pour base la religion et qui soit rédigé par des hommes vertueux et instruits et d'une expérience consommée dans l'art difficile de former la jeunesse. » A Bordeaux, à Toulouse, à Reims, en vingt autres bailliages, on tient le même langage. La formule adoptée par le clergé de Reims, me semble la plus précise. « Dans le cas où on jugerait utile de faire des améliorations dans l'enseignement public, il sera établi pour une opération de cette importance une commission de personnes tirées en partie de chaque université et qui joignent l'expérience aux lumières, laquelle rédigera un plan absolument uniforme, à quelques exceptions locales près ; ce plan examiné et adopté par le gouvernement deviendrait le code de l'enseignement national. »

Ces idées ne sont pas étrangères à la noblesse : « L'éducation publique tient trop essentiellement aux mœurs et au bon esprit d'une nation pour que la noblesse d'Anjou ne présente pas cet objet aux États Généraux comme un des plus intéressants dont

[1] Dans l'esprit des rédacteurs des cahiers, il s'agit surtout ici du programme et de la direction des collèges. Je cite donc indistinctement ce qui regarde l'enseignement en général et l'enseignement secondaire.

[2] Cette idée se retrouve dans cinquante cahiers, dont vingt-et-un émanent du clergé.

Digitized by Google

ils aient à s'occuper. En conséquence, elle désire que les États Généraux fassent rédiger un plan d'éducation nationale. » — « Il sera arrêté des lois invariables relativement à l'éducation nationale » dit la noblesse d'Auxerre. Celle de Château-Thierry veut « qu'on forme le meilleur plan d'éducation pour le substituer à la mauvaise routine à quoi se borne maintenant toute l'éducation. »

Nous avons déjà rencontré la même pensée dans les doléances du Tiers-État de la sénéchaussée d'Anjou. On la retrouve dans un certain nombre de cahiers du même ordre. Les électeurs du Périgord demandent qu'un prix soit décerné à l'auteur du meilleur plan. Je citerai encore le vœu de la Prévôté de Paris hors les murs : « Il sera fait un plan d'éducation nationale, dont le principal but sera de donner aux élèves une constitution robuste, des sentiments patriotiques et la connaissance des principes nécessaires à l'homme, au chrétien et au Français. »

Mais qui sera chargé de rédiger ce plan d'éducation et d'enseignement ? Cette question, essentielle pourtant en raison de sa portée pratique, n'est examinée que par un petit nombre de cahiers. Celui du clergé de Reims, que j'ai cité tout à l'heure, confie cette mission à un comité formé de membres des universités. Le clergé de Toulouse émet la même idée que nous avons déjà rencontrée dans les doléances du Tiers-État d'Anjou. La noblesse de Saint-Mihiel adjoint aux professeurs d'université des maîtres appartenant aux congrégations religieuses : « Il faut tirer des corps réguliers aussi bien que de tous les collèges et universités du royaume des commissaires qui, réunis, concerteront avec l'Université de Paris le plan d'études et la discipline la plus convenable à établir dans tous les collèges et universités du Royaume.» Le clergé du Puy et celui de Saint-Quentin se contentent de faire appel « à des personnes savantes, à des hommes vertueux, instruits, consommés dans l'art si difficile d'instruire la jeunesse. » Ceux de Dijon et de Colmar demandent « une commission prise dans le sein des États Généraux. » Le cahier commun du clergé et du Tiers-État de Bruyères en Lorraine « des commissaires nommés par les États Généraux ; » le clergé et la noblesse de Bordeaux parlent l'un de « la chambre ecclésiastique des États, » l'autre d'un « comité nommé par le Roi. »

Le vœu de la noblesse de Saintes est remarquable. Comme le

Digitized by Google

Tiers-État du bailliage de Nemours, elle semble demander l'établissement d'une commission permanente chargée de veiller aux intérêts de l'enseignement national : « L'Assemblée portera sûrement son attention sur les établissements d'éducation publique qui, manquant absolument dans plusieurs parties du Royaume, sont presque partout imparfaits. Ces fondations, presque toutes anciennes, ont conservé la routine des temps reculés qui les ont vu naître. Il serait temps de les faire participer aux lumières acquises, de leur donner un régime plus propre à former les citoyens de tous les états et surtout de propager jusque dans les campagnes des moyens d'instruction suffisants à ceux qui les habitent et qui puissent s'étendre même jusqu'aux pauvres. Nous recommandons à nos députés aux États Généraux notre vœu pour l'établissement d'une commission spécialement chargée de s'occuper de l'instruction publique et qui, composée d'hommes aussi vertueux qu'éclairés des diverses classes, sache combien les lumières influent sur les mœurs des citoyens et sur le bonheur public. » Le clergé de Forcalquier va plus loin et demande que le gouvernement « choisisse des personnes habiles, amies de la religion et de la patrie, qu'on chargera de composer des livres élémentaires pour l'enseignement public et uniforme [1]. » On avait, au XVIIIe siècle, grande confiance dans les livres classiques officiels ; on sait que la Convention essaya, sans le moindre succès d'ailleurs, de donner l'essor à toute une littérature scolaire.

Dans l'esprit des électeurs de 1789, la nécessité de procurer à la jeunesse une éducation civique et nationale tenait une grande place. Je n'insiste pas sur cette question, déjà traitée par plusieurs érudits, entre autres par M. l'abbé Sicard [2], et je me contente d'indiquer exactement les cahiers où sont formulés des vœux de ce genre [3].

[1] Le clergé de Péronne demande « qu'on établisse dans tout le royaume l'unité des livres classiques, » et celui de Riom réclame « des livres élémentaires également religieux et utiles. »

[2] *L'éducation morale et civique pendant la Révolution*. Paris, 1884, in-8°, p. 183-188, 211-216.

[3] Les noms en italique indiquent les cahiers qui ont demandé des catéchismes civiques et autres livres élémentaires du même genre. Clergé : *Castelmoron d'Albret*, Châtillon-sur-Seine, Bourbonnais, Paris (par. de Saint Paul, *Toul*. — Noblesse : *Blois*, Bordeaux, Lyon, *Meaux*, Paris hors murs, *Paris intrà muros*, *St Mihiel*, Riom, Nivernais, Dourdan, Touraine, Paris (1er dép.).

Digitized by Google

Dans certains bailliages, le clergé, à côté de l'enseignement civique, revendique les droits de l'enseignement chrétien : « On conservera, dit-il à Aix, l'unité de l'éducation civile et religieuse pour la jeunesse, de sorte qu'on ne sépare pas les utiles enseignements de la morale des préceptes et des conseils de la religion *qui doit lui servir de fondement.* » — « Dans un plan d'éducation quelconque, observe la chambre ecclésiastique du diocèse de Riez, faire entrer la religion comme objet majeur et fondamental auquel les professeurs seront tenus de donner les soins les plus suivis tant pour la partie dogmatique et morale que pour la pratique. » Les mêmes idées se retrouvent dans les cahiers du Charolais, du Labourt, de Forcalquier, de Lille. Et n'allez pas croire que cette préoccupation si naturelle au clergé lui soit exclusive, vous en retrouverez la trace dans les doléances du second et du troisième ordre. La noblesse de Dourdan veut que « la religion soit toujours la base de l'éducation scolastique et de l'éducation morale. » Celle du pays de Soule demande « que l'éducation publique soit perfectionnée et qu'on y maintienne avec la plus grande attention les principes des mœurs et de la religion. » Le Tiers-État du bailliage d'Amont en Franche-Comté unit l'éducation religieuse à l'éducation civile et politique, et nous avons déjà vu le cahier de la Prévôté de Paris hors murs observer que l'éducation nouvelle doit inculquer aux jeunes gens « les principes nécessaires à l'homme, *au chrétien* et au Français [1]. » Sans doute, en ces derniers jours de l'Ancien Régime, on a grand souci de l'enseignement moral et civique, mais l'immense majorité des Français ne suppose pas qu'on puisse le séparer de l'enseignement religieux, considéré jusque là par tous les esprits sages comme la pierre fondamentale de l'éducation publique. Un examen scrupuleux des cahiers ne m'a fait découvrir que deux protestations contre l'enseignement et les pratiques catholiques. Encore faut-il dire que l'une d'elles émane d'un bailliage où les Réformés étaient fort nombreux,

— Tiers, *a)* bailliages et sénéchaussées : Amont, Briey, Melun et Moret, Mantes, *Forcalquier*, Paris hors murs, Vannes, Digne, *Riom* — *b)* Villes et communautés; Paris, *Antony*, Bellocq, Bazoche, Louvres-en-Parisis, Herblay, Trappes, Porcioux, Vicheray, Mesnil-le-Roy, Carrière sous bois et Lally. — Les trois ordres de Dreux et de Villiers-la-Montagne.

[1] Cf. *Noblesse* de Saint-Mihiel et de Paris (14e départ.), *Tiers État* de Dourdan et de bien d'autres lieux.

Digitized by Google

celui de La Rochelle où le Tiers-État semble réclamer uniquement qu'on affranchisse dans les collèges les non-catholiques des observances d'un culte qui n'est pas le leur. Il faut également signaler un vœu du Tiers-État de Digne sur lequel j'aurai à revenir, et par lequel il recommande « d'éloigner du cœur des jeunes gens toute idée de superstition qui rétrécit l'esprit et qui a désolé pendant des siècles les peuples et les rois. » Rien de plus. Aussi, tout en recueillant l'écho de ces deux voix discordantes, on peut et on doit affirmer l'unanimité morale des électeurs de 1789 sur la nécessité de l'enseignement chrétien.

Il est du reste une manifestation bien éclatante du sentiment public sur cette question essentielle. Il suffit d'un coup d'œil sommaire sur les cahiers pour se rendre compte d'un fait déjà établi fort solidement par M. l'abbé Sicard et d'autres historiens : Clergé, Noblesse, Tiers-État des bailliages et sénéchaussées, Tiers-État des villes et des communautés rurales non seulement réclament de toutes parts, avec les expressions les plus fortes, le maintien des grands ordres et des congrégations religieuses dans les établissements qui leur sont confiés, mais encore demandent formellement qu'on les appelle à la direction des autres. On fait également appel en maint endroit au concours du clergé séculier. On ne dissimule pas le regret qu'on éprouve de la suppression des jésuites ; on affirme que la décadence de l'enseignement secondaire a été la suite de leur éloignement ; on va, en certains lieux, jusqu'à souhaiter leur rétablissement [1]. S'il est impossible de l'obtenir, que du moins on s'inspire de leurs principes et qu'on forme une congrégation nouvelle qui appliquera leur système d'éducation et leurs méthodes d'enseignement.

Or comment concilier ces vues si souvent et si clairement exprimées avec l'idée de neutralité dans l'enseignement, avec la suppression de la direction chrétienne ? En faisant appel au clergé et aux réguliers, on ne pouvait ignorer que l'éducation religieuse serait par eux maintenue et perfectionnée.

Certes la France de 1789 ne craint pas l'influence de l'Église. Elle ne se défie pas des congrégations religieuses. Vous trou-

[1] On peut citer treize cahiers où le clergé s'est prononcé en faveur des jésuites : Angoumois, Bar-sur-Seine, Castelnaudary, Castres, Chartres, Dax, Lyon, Mantes, Melun, Péronne, le Puy, Quercy, Villeneuve-de-Berg.

Digitized by Google

verez certainement çà et là quelques cahiers qui demandent leur suppression, mais infiniment plus nombreux sont ceux qui veulent leur confier presque exclusivement la jeunesse française. Les ordres contemplatifs ont, il est vrai, perdu la faveur publique; on envisage la vie religieuse au point de vue utilitaire; mais on est loin de souhaiter la mort des congrégations : on veut au contraire leur infuser une vie nouvelle, les mettre en mesure de reconquérir les sympathies en les employant à la grande œuvre de l'enseignement. Les cahiers recueillis dans les *Archives Parlementaires* renferment une centaine de vœux [1] dans ce sens, vœux sérieusement motivés pour la plupart et qui démontrent jusqu'à la dernière évidence que les électeurs de 1789 avaient confiance dans le clergé, qu'ils étaient disposés non pas à restreindre mais à accroître dans une large mesure son action sur l'éducation nationale.

M. l'abbé Sicard, dans un bon travail sur la *Question d'enseignement et les congrégations religieuses en 1789* [2], a donné des textes nombreux empruntés aux cahiers. Je les laisse systématiquement de côté, mais il me sera facile d'en citer bien d'autres qui ne sont pas moins décisifs. C'est surtout l'embarras du choix qu'on éprouve ici.

Le clergé de Blois « supplie le Roi de protéger les religieux. L'État ni le Clergé ne peuvent oublier les services qu'ils leur ont rendus, qu'ils rendent et qu'ils rendront encore, principalement... pour l'éducation de la jeunesse. » — « Qu'il soit statué, disent les ecclésiastiques du Bourbonnais, que les communautés d'hommes seront employées à l'enseignement public dont elles offrent de se charger et que celles de filles le seront aux écoles des personnes de leur sexe. » — « Le vœu du clergé de Nemours est que les ordres religieux de l'un et de l'autre sexe soient conservés en les rendant utiles à l'Église et à l'État et en les chargeant de l'éducation de la jeunesse. » — « Il faut rendre les ordres religieux aussi utiles à la société qu'ils sont précieux à l'Église. Il serait à désirer, et le clergé du bailliage de Soissons le demande, que plusieurs de leurs maisons soient destinées à l'éducation publique. Par ce moyen, on procurerait aux religieux une vie plus occupée et plus active et on rendrait moins dispen-

[1] Exactement 96 : clergé, 41 ; noblesse, 10 ; Tiers-État, 45.
[2] Dans le *Correspondant* des 10 et 25 juin 1879.

Digitized by Google

dieuse pour les familles l'éducation qu'elles doivent à leurs enfants, éducation qui n'est souvent négligée qu'à cause des facilités et des moyens qui manquent. »

Le clergé ne se contente pas de vœux généraux concernant l'appel des réguliers aux fonctions de l'enseignement. Quand il traite séparément des collèges et des petites écoles, il revient à la charge avec insistance. En Artois, il veut « qu'on confie les collèges aux monastères. » — « Nous nous apercevons tous les jours, dit-il en Charolais, des effets d'une mauvaise éducation, nous n'en reconnaissons qu'une bonne, celle qui est fondée sur la religion. L'éducation confiée à des philosophes a produit des savants, mais rarement de bons sujets. Témoins de ces maux, nous demandons que les États Généraux s'occupent d'y remédier, en établissant des collèges de plein exercice les plus rapprochés et en les confiant à des corps réguliers. » Ce n'est pas seulement le souci de l'éducation chrétienne, c'est aussi celui des études et de la discipline qui fait appeler les congrégations ; on espère que leur concours assurera dans les collèges l'homogénéité si désirable du corps professoral. « La plupart des collèges de province sont mal organisés, dit le clergé de Beauvais ; il n'y a aucun plan fixe et arrêté d'éducation ; les professeurs y sont souvent des hommes qui semblent assemblés au hasard. Il serait à souhaiter que le gouvernement des collèges pût être confié à des corps consacrés uniquement à cette destination ; on ne peut espérer que par ce régime un plan d'éducation qui ait de l'ensemble, de l'uniformité et des principes constants. » Les mêmes motifs sont invoqués par les ecclésiastiques du Poitou : « Les députés feront connaître la nécessité de confier les collèges à des corps, à des congrégations seules capables de former dans leur sein des maîtres, de les renouveler, d'entretenir cette uniformité de principes, de vues, de conduite, de subordination, de surveillance sur les maîtres qui peuvent garantir le succès [1]. »

S'agit-il des petites écoles, le clergé n'est pas moins affirmatif. Au besoin il fera aux congrégations une obligation étroite de concourir à la diffusion de l'enseignement primaire. A Blois, il voudrait que « pour faciliter l'instruction des filles, les communautés religieuses, quel que fût leur institut, fussent tenues

[1] Certains cahiers proposent l'établissement d'un corps religieux ou ecclésiastique unique, spécialement chargé de l'instruction publique.

Digitized by Google

d'ouvrir une école publique gratuite en leur faveur, sous l'inspection des curés. » Même demande à Colmar : « Que les maisons religieuses rentées de l'un et l'autre sexe soient tenues de donner gratuitement leurs soins à la première éducation de la jeunesse des lieux où elles seront établies ; cette honorable destination détruira le reproche d'inutilité dont on aime à les accabler. » La formule du clergé de Montargis est remarquable : « Comme il y a peu de communautés de campagne où il ne se trouve quelques bons religieux qui s'occupent de la première instruction des enfants, au grand avantage des peuples et même de l'état ecclésiastique auquel ce zèle a procuré quelquefois des sujets utiles, il serait à propos d'étendre les efforts de ce zèle en l'encourageant. En conséquence le clergé désire qu'il soit permis aux religieux d'établir dans leurs maisons autres que celles où des cures sont attachées une école gratuite qui sera tenue par un religieux bien plus capable que les maîtres ordinaires de déraciner les préjugés, de détruire la superstition, d'inspirer non seulement la religion, mais encore la probité dont les principes ne sont pas assez développés dans les campagnes, ce qui cause presque tous les procès, et enfin de leur donner des notions plus exactes de l'agriculture et du commerce. »

A plusieurs reprises le clergé revient sur les services rendus par les Frères des écoles chrétiennes et les communautés de filles. Je citerai seulement ces paroles du cahier de Dourdan : « Il est dans les villes de province et particulièrement de ce bailliage des communautés nombreuses destinées à l'éducation des petites filles pauvres pour la religion et le travail. Nous supplions Sa Majesté de jeter un regard de bonté sur ces établissements si utiles et de leur faciliter l'accès des bureaux établis pour le soulagement des maisons religieuses. » Le même éloge se retrouve dans les doléances très remarquables de l'Université d'Orléans : « On croit que dans les villes, l'éducation ne peut pas être confiée plus sûrement qu'aux Frères de la doctrine chrétienne et aux Sœurs consacrées par leur institution à l'enseignement des filles. »

La noblesse, qui s'est occupée beaucoup moins que les autres ordres de tout ce qui touche à l'instruction publique, n'a pourtant pas manqué de traiter cette question des congrégations enseignantes. En dehors des textes allégués par M. l'abbé Sicard, on en peut citer quelques-uns qui sont assez significatifs. La

Digitized by Google

noblesse de Perpignan prescrit à ses députés de « concourir de tous leurs efforts à ce qui intéresse la restauration de l'éducation nationale qui, dans les anciens gouvernements, était confiée à l'expérience et à la maturité de l'âge. Ils jetteront les yeux sur cette multitude de solitaires dont les talents et les travaux pourraient devenir utiles à l'État.» D'après le cahier de Saint-Mihiel, « un grand nombre de religieux déjà rentés n'attend que le signal de se rendre maintenant aussi utiles à l'État qu'ils l'ont été dans tous les temps à la religion. » Il faut donc « leur confier l'instruction de toutes les classes de citoyens ou de tous ceux que leur fortune met en état de suivre des études plus longues et plus parfaites. » En Flandre, la noblesse est d'avis de « confier aux maisons religieuses l'instruction de la jeunesse, en laissant, dans les endroits où il n'y a pas de religieux susceptibles de s'y livrer, subsister les collèges qui s'y trouvent. » En Artois on est moins affirmatif : « Les députés examineront s'il est avantageux de confier l'éducation publique à des réguliers. »

Le Tiers-État ne semble pas avoir eu de ces hésitations, particulières du reste à la noblesse d'Artois. Il s'est nettement prononcé en faveur des congrégations, et ses vœux à cet égard sont plus nombreux encore que ceux du clergé. Ils sont d'ailleurs moins désintéressés, car les Communes comptent beaucoup sur les ordres religieux pour obtenir, sans qu'il en coûte rien à l'État, la gratuité de l'enseignement dans les collèges et les petites écoles.

Dans le bailliage d'Amont en Franche-Comté, le troisième ordre demande « que l'éducation, cette partie si intéressante de l'administration publique, soit confiée à des corps réguliers, permanents, autorisés, destinés à cet unique emploi et ne s'occupant que de cet objet essentiel. » S'il réclame à Châlons-sur-Marne la suppression d'un certain nombre de maisons presque désertes, il a soin d'excepter « celles qui se trouveront seules dans les petites villes et gros bourgs, à la charge pour les religieux, comme condition expresse de leur conservation, d'ouvrir un cours gratuit d'études et d'instruction. » A Colmar et Schlestadt il est opposé à « toute suppression de corps, chapitres et maisons régulières rentées et non mendiantes remplies par des personnes du Tiers-État, à la charge pour les dites maisons régulières d'enseigner la jeunesse gratuitement. » — « Que l'on cherche, dit-il à Rivière-

Digitized by Google

Verdun, à rendre les religieux doublement utiles à la religion et à l'État par l'établissement qui sera fait, dans chaque diocèse, d'une maison de religieux rentés chargés d'un collège ayant un cours d'enseignement public et gratuit,... d'une maison de religieuses consacrées par état à l'éducation des jeunes filles si longtemps négligée. » A Bouzonville, en Lorraine : « Les communautés religieuses n'étant fondées que pour le bien et l'avantage des États, Sa Majesté est suppliée d'ordonner que dans les lieux de leurs fondations, elles se rendront encore utiles par l'enseignement des vérités de la religion et des humanités jusqu'en philosophie. »

A Douai, à Avesnes, dans la Flandre maritime, en Artois, on ne se contente pas d'appeler les religieux à l'enseignement secondaire, on entend aussi leur imposer le fardeau des petites écoles qu'ils devront tenir gratuitement. C'est le vœu de la ville de Cambrai et quelques villages des environs de Paris.

Il est vrai que l'intérêt a dicté plus d'une fois les vœux du Tiers-État dans cette question des congrégations : elles étaient riches, elles pouvaient enseigner à bon marché ; leur bonne volonté d'ailleurs était manifeste. Loin donc de se priver de leurs services, on entendait demander leur concours, en faire au besoin la condition absolue de leur conservation. Les religieux enseigneront certainement dans le sens chrétien, et c'est une raison de plus pour les employer à l'éducation publique. Il est vrai qu'en beaucoup de lieux ils ne sont pas populaires; mais on passera outre à cette impopularité, en considérant les avantages pécuniaires et les avantages moraux de leur concours. C'était bien pensé. Nos modernes législateurs et les électeurs d'aujourd'hui n'ont pas eu la même sagesse.

Entre les questions qui ont préoccupé les rédacteurs des cahiers, celle de l'application des biens ecclésiastiques au service de l'enseignement est une des plus graves. Il faut expliquer nettement sur ce point et reconnaître tout d'abord qu'on ne semble pas, en 1789, avoir eu de grands scrupules quand il s'est agi de mettre à la charge de l'Église la dotation de l'enseignement public. Bon nombre de cahiers de tous les ordres ont préconisé cette solution avec plus ou moins de ménagements, souvent sans ménagement aucun, surtout quand ils émanent du Tiers État rural.

Certes, cette thèse de l'application arbitraire de biens légiti-

Digitized by Google

mement possédés en vertu de donations, de legs, de fondations revêtues de toutes les formes légales, à une destination différente de celle à laquelle les donateurs les avaient affectés n'est pas soutenable au point de vue du droit. En tout cas il aurait fallu, pour légitimer une mesure aussi grave, le concours des deux puissances, et c'est ce dont on ne semble guère se douter en 1789. Cette ignorance du droit et cet oubli des formes indispensables n'est pas à l'honneur des promoteurs de l'idée. Il faut reconnaître pourtant que des précédents nombreux mais insuffisamment étudiés dans le détail expliquent dans une certaine mesure l'erreur des cahiers. L'Église s'était en tout temps préoccupée de la dotation des établissements d'enseignement. A diverses reprises, les conciles avaient prescrit l'affectation d'une prébende dans chaque chapitre à l'enseignement gratuit [1] et le concile de Trente en particulier avait renouvelé cette disposition. C'était par des unions de bénéfices prononcées par l'autorité compétente que la plupart des collèges avaient été dotés depuis le XVIe siècle. En plusieurs provinces, dans le comté Nantais notamment, des bénéfices simples avaient été affectés à l'entretien des petites écoles ; ailleurs, par exemple en Anjou, nombre de chapellenies avaient été fondées avec cette disposition expresse que le prêtre chargé de les desservir devait en même temps se consacrer à l'instruction des petits enfants. C'était donc une idée répandue qu'on pouvait employer les biens d'Église au service de l'enseignement sans déroger aux intentions des fondateurs. Le clergé de Chartres appuie ses observations touchant la part d'influence sur l'instruction publique et le droit d'inspection qui reviennent aux ecclésiastiques sur « la nature des biens de la plupart des colléges, » et le cahier de la paroisse de Chevannes, rédigé par Dupont de Nemours, demandant « qu'on assure le sort des maîtres d'école par de petites pensions sur les bénéfices, » observe que ce procédé « ne serait pas contraire à l'usage naturel des biens ecclésiastiques dont les fondations ont en grande partie pour objet l'instruction publique. » Le gouvernement, du reste, avait trop souvent donné l'exemple du mépris de la propriété ecclésiastique, et la fameuse commission des réguliers établie en 1766 avait plus d'une fois disposé arbitrairement des biens formant la dotation des établiesements supprimés [2].

[1] Les textes abondent au 1er volume des *Mémoires du clergé*.

[2] M. de Luçay a très bien résumé, en s'inspirant des travaux excellents

Digitized by Google

Ainsi d'une part des précédents légitimes, d'autre part des procédés administratifs, irréguliers au point de vue du droit mais entrés dans la pratique courante, expliquent dans une certaine mesure, sans pourtant les justifier, les vœux d'un grand nombre de cahiers réclamant l'application d'une partie plus ou moins considérable des biens de l'Église aux établissements d'enseignement existant en 1789 et à ceux dont on propose la fondation. La reproduction intégrale de ces propositions constituerait une litanie aussi longue que fastidieuse. Il convient pourtant d'en donner l'idée par quelques citations et surtout par une analyse rapide, mais une analyse méthodique qui montrera sous quels aspects divers la question a été envisagée par les électeurs des trois ordres.

Les vœux les plus radicaux émanent naturellement du Tiers-État rural. Il ne s'embarrasse guère des questions de justice et de forme que peut soulever l'attribution aux écoles des biens ecclésiastiques. En beaucoup de lieux, il réclame hardiment la suppression de la plupart des bénéfices simples, des petits chapitres, de nombreuses communautés et ordres religieux ; quelquefois aussi, il veut bien se contenter d'une partie de leurs revenus. Ces idées se retrouvent à chaque instant dans les cahiers des villages de la prévôté de Paris ; en citer quelques-uns c'est les citer tous, tant y est complète, d'ordinaire, l'identité de la pensée et de l'oppression.

« Nous demandons, disent les paysans de Lognes en Brie, qu'il soit établi dans les campagnes des maîtres et maîtresses de pension pour instruire la jeunesse ; leur faire un fixe sur partie des revenus des moines des couvents supprimés. » A Longpérier, ils veulent « qu'on mette sous séquestre les bénéfices simples pour les employer... à établir des maîtres et des maîtresses d'école. » D'après les habitants de Lassy, « les États trouveront dans la réunion des bénéfices simples et de chapelle, l'extinction de chapitres très inutiles, de communautés, d'abbayes ou au moins dans la réduction de leurs revenus de quoi faire un sort aux curés, fournir à l'entretien du lieu saint, à l'instruction de la jeunesse. » On réclame à Vaucresson « la construction d'une

publiés dans cette Revue par M. Gérin, l'œuvre néfaste de cette commission dans ses *Origines du pouvoir ministériel en France. Les secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV*, p. 459 seq.

Digitized by Google

maison d'école et l'établissement d'un vicaire, le tout pris sur les biens bénéficiaux [1] ; » à Tremblay « qu'il soit prélevé sur tous les biens ecclésiastiques une somme suffisante pour le payement des maîtres et maîtresses d'école, pour les réparations et la construction de leurs logements ; » à Sainte-Geneviève des Bois « que les petits couvents, chapitres et bénéfices simples inutiles soient supprimés et leurs biens employés à l'augmentation du revenu des curés et vicaires et des fabriques pauvres et à l'établissement des maîtres et maîtresses d'école. » A Villiers sur Marne, on demande « que l'ordre de Malte soit supprimé et qu'après avoir prélevé une pension pour ses membres, on applique le reste à des établissements d'hospices, maîtres et maîtresses d'écoles de charité dans les campagnes ou à leur entretien. » Les paysans de Guibeville voudraient que « la moitié des revenus de chaque évêché fût employée tant à parfaire le revenu des curés jusqu'à la concurrence de deux mille livres qu'à l'établissement d'hospices et d'écoles de charité, ou mise dans la caisse pour les pauvres. » Le Tiers-État du bailliage de Vendôme fait la même demande en faveur des collèges.

Quelques cahiers de campagne et trois cahiers de bailliages, ceux de Gisors, de Soissons et de Montreuil sur Mer, un cahier de la Noblesse, celui de Blois, proposent que l'entretien des écoles soit imposé aux gros décimateurs. La noblesse de Dourdan, le Tiers-État des Andelys, le mettent à la charge des curés.

Les vœux des cahiers généraux du Tiers-État sont d'ordinaire plus modérés. On en trouve bien un certain nombre qui proposent de mettre la main sur une partie des biens ecclésiastiques, qui supposent ou réclament des suppressions d'abbayes, d'ordres religieux, de communautés régulières, qui demandent la désaffectation des bénéfices en commende. Les autres se contentent d'émettre des vœux pratiques : à Belfort, pour la restitution des biens des Jésuites aux collèges autrefois dirigés par ces religieux ; en Bassigny, pour qu'on applique au traitement

[1] Observer comment les cahiers ruraux mettaient à peu près sur le même pied le service religieux et le service de l'instruction primaire, tellement considéré comme l'œuvre de l'Église que très souvent, même dans les cahiers généraux, c'est à l'article des réformes ecclésiastiques qu'il est traité de l'enseignement.

Digitized by Google

des maîtres et maîtresses les fondations dont l'inutilité sera reconnue ; à Crépy en Valois, pour « que les bénéfices simples d'un revenu trop modique pour procurer à leurs titulaires une existence honnête soient réunis aux fabriques soit pour procurer aux enfants une instruction gratuite, soit pour former des établissements de charité en faveur des pauvres. » L'idée de faire appel aux biens des fabriques pour le service de l'enseignement populaire se retrouve dans le cahier du clergé de Sézanne et de Châtillon-sur-Seine : « Qu'il soit pourvu à l'éducation gratuite des pauvres de la campagne, en affectant une somme prise sur les fabriques dans les paroisses où elles sont suffisamment dotées. » Cette pratique, du reste, n'était pas nouvelle : nous la trouvons en usage dès 1662 dans le diocèse de de Châlons-sur-Marne [1].

Le Tiers-État d'Hagueneau « supplie Sa Majesté d'assigner des *secours* sur les fonds des abbayes et autres bénéfices. » Celui de Montreuil-sur-Mer désire « qu'il soit pourvu à l'instruction publique en concédant aux États provinciaux quelques bénéfices, vacance arrivant par la mort des pourvus, et que généralement les fruits de tous les bénéfices à la nomination du Roi soient perçus, pendant trois années après le décès de ceux qui en sont actuellement pourvus, par les dits États provinciaux pour le produit être par eux appliqué... à l'établissement des Frères des écoles chrétiennes et de collèges dans les villes qui en sont privées.» A Melun et à Moret, il propose que, « sur le quart réservé des pauvres des archevêchés, évêchés et abbayes en commende, il soit prélevé des sommes suffisantes pour établir dans les villes et bourgs des écoles publiques dirigées par les Frères des écoles chrétiennes pour l'instruction de la jeunesse et notamment des pauvres. » En Poitou, il demande la réduction des bénéfices trop considérables, afin que l'excédent des revenus soit employé par les états particuliers de chaque province à divers objets d'utilité publique, notamment à l'établissement d'écoles gratuites dans les campagnes. A Châteauroux et à Beauvais, le Tiers-État réclame, comme le fait la Noblesse dans la sénéchaussée de Comminges, la stricte application des canons et des ordonnances sur « la prébende préceptoriale. »

[1] « Prenez tous les ans, disent les ordonnances de Châlons, quelque somme d'argent sur le revenu de la fabrique pour avoir un bon maître dans les lieux ou il n'y en a point. »

Digitized by Google

Les vues du Tiers-État se retrouvent du reste dans un certain nombre de cahiers émanant de la Noblesse. A Beauvais, au Quesnoy, dans le Boulonnais, elle réclame pour les établissements d'enseignement « une partie » ou « une portion suffisante des biens ecclésiastiques. » En cinq ou six autres bailliages, prévoyant comme une éventualité fort probable la suppression de certains ordres monastiques, elle est d'avis d'appliquer leurs biens au service de l'instruction publique.

Il est à peine nécessaire de dire que ces idées subversives de la propriété ecclésiastique et de la vie religieuse sont à peu près inconnues aux rédacteurs des cahiers du Clergé. On n'y trouvera donc pas ces vœux révolutionnaires ; mais il ne faudrait pas croire que l'Église de France se soit contentée de formuler des souhaits vagues pour la diffusion des lumières, pour la dotation des établissements existants et de ceux dont elle réclame, tout aussi énergiquement que les autres ordres, la fondation. Elle offre un concours généreux et effectif, une contribution large au budget de l'instruction publique, mais elle entend réserver ses droits, respecter les intentions des fondateurs et procéder en conformité des lois canoniques. Elle ne saurait aller au devant de la spoliation plus ou moins déguisée que proposent certains cahiers de la Noblesse et du Tiers-État, elle prétend atteindre le but désiré par des moyens légaux. Voilà toute la différence entre son attitude et celle des autres ordres.

« D'utiles et nombreux établissements pour l'éducation de la jeunesse, dit-il en Haut-Limousin, sont les vœux ardents du Clergé,» et il propose « d'appliquer un revenu déterminé sur les bénéfices en commende à l'éducation des jeunes gens dont les talents naturels donnent de grandes espérances. » Il demande à Bouzonville « qu'on impute la dépense d'écoles gratuites pour les sages femmes sur l'économat des bénéfices en commende et les annates ; » à Coutances, « que tous les bénéfices en commende soient supprimés, et que les revenus en soient appliqués à des fondations d'écoles, bourses de collèges et de séminaires, à des hôpitaux..., que dans les lieux où cette application ne pourra se faire, on y puisse fonder de semblables établissements et fondations sans formalités coûteuses et autres frais que ceux des expéditions de lettres ; » à Dieuze, « qu'on emploie les fonds des abbayes vacantes à l'avenir à doter des séminaires et collèges

Digitized by Google

qui ne le sont pas suffisamment ; » en Poitou et au Puy, qu'on établisse dans chaque diocèse, au moyen de revenus ecclésiastiques, une caisse de religion dont les revenus seront, en partie, affectés à l'instruction publique.

Le Clergé recommande surtout ces unions de bénéfices qui, depuis le XVIe siècle, avaient aidé à la fondation de tant de collèges. C'est principalement sur cette ressource qu'il compte pour assurer la gratuité dans les maisons d'éducation des divers degrés. « Il faut, dit-il à Vendôme, trouver des moyens sûrs et prompts, soit par des unions, suppressions et réunions de bénéfices, pour établir dans toutes les paroisses des sages femmes, des maîtres et maîtresses d'écoles. » A Blois et Romorantin, il recommande de « favoriser les unions faites aux séminaires et aux collèges,et de soustraire celles faites depuis plus de cent ans aux recherches des dévolutaires. » Une vingtaine de cahiers ecclésiastiques proposent uniquement ce moyen pour multiplier les bourses des séminaires. Mais, dit le clergé de Chartres, « ces unions qui procureront indistinctement à tous les sujets de Sa Majesté l'avantage d'une bonne éducation dans les collèges et séminaires, en assurant aux professeurs des honoraires convenables, aux écoliers indigents des bourses qui fourniront à leur subsistance et à leur entretien pendant la durée de leurs études, devront être faites *suivant les formes canoniques.* » C'est ce que la Noblesse et le Tiers-État semblent avoir oublié trop souvent.

C'est surtout ce qu'oublièrent les hommes de la Révolution quand ils portèrent leurs mains violentes sur l'antique édifice de l'Église de France. On sait comment, loin de procéder avec la sage réserve qui leur était recommandée, ils mirent au pillage tous les biens de l'Église et les aliénèrent à vil prix. On leur demandait d'affecter une partie de ces biens au service important entre tous de l'enseignement public ; non seulement ils ne l'enrichirent pas aux dépens de l'Église, mais ils le dépouillèrent lui-même des richesses accumulées par la piété intelligente de nombreuses générations, et nous savons par une cruelle expérience combien il a fallu d'années et de millions pour reconstituer le patrimoine de nos établissements d'instruction publique, follement dissipé dès les premiers jours de la Révolution.

Que pensait-on, en 1789, de la surveillance et de la direction générale de l'instruction publique ? Quelle part convient-il de faire à l'Église, quelle part à l'État ?

Digitized by Google

On sait quel était à cet égard le *modus vivendi* sous l'Ancien Régime. Tout en laissant à l'Église une large part d'initiative et d'influence, et sans se faire comme de nos jours maître d'école et maître de pension, l'État ne s'était jamais désintéressé de l'instruction publique. Il surveillait de très près les Universités et les avait réformées à plusieurs reprises, en leur conservant pourtant leur autonomie et leurs privilèges. De concert avec les parlements, il avait provoqué, après la suppression des Jésuites, une vaste enquête sur la situation des collèges, et avait organisé pour tous ces établissements un système uniforme d'administration qui faisait leur part aux divers éléments dont se composait la société française. L'enseignement primaire était surtout sous l'influence et la direction du clergé : les déclarations royales de 1698 et 1724 avaient confirmé ses droits, d'ailleurs affirmés et maintenus par une multitude d'ordonnances et d'arrêts du Conseil [1].

Les rédacteurs des cahiers ne semblent pas avoir souhaité qu'on réformât radicalement cet état de choses.

Inquiet des progrès de l'incrédulité et soucieux de défendre la foi et les mœurs de la jeunesse, le Clergé revendique énergiquement des droits fondés sur des titres authentiques et affermis par une longue possession, tout en admettant d'ordinaire une certaine immixtion du pouvoir civil, notamment des administrations provinciales, des syndics de paroisse et des municipalités. A Châlons-sur-Marne, il demande à être exclusivement chargé de « présenter le régime des établissements » et de pourvoir à leur inspection. A Riez, il réclame pour eux « la surveillance immédiate des prélats. » — « L'éducation publique, dit-il à Paris, ayant une influence si marquée sur le sort des empires par les sentiments qu'elle fait germer dans le cœur des citoyens et les mœurs auxquelles elle les forme, le clergé a toujours mis au nombre de ses principaux devoirs l'obligation de s'en occuper essentiellement et de la surveiller. C'est pourquoi il demande... que les collèges de province soient mis sous l'inspection et la supériorité majeure de l'Ordinaire..; que tous les règlements qui tendent à conserver et à fortifier la précieuse influence des curés sur l'éducation et surtout sous le rapport de l'instruction chrétienne soient remis

[1] Voir le t. I des *Mémoires du clergé*, aux titres *des universités, des collèges* et *des petites écoles*.

Digitized by Google

en vigueur. » Le chapitre de Paris, le clergé de Grasse, d'Évreux, de Besançon, du Labourt, de Lyon tiennent le même langage.

D'autres cahiers demandent des modifications plus ou moins profondes dans la constitution des bureaux d'administration des collèges. En général, on ne paraît pas satisfait de l'organisation de 1763. Le clergé de Pamiers notamment, dont les doléances, sauf un seul article, roulent uniquement sur les questions d'enseignement, réclame à cet endroit une refonte complète de la législation [1].

Le clergé de Lyon voudrait qu'on confiât l'administration temporelle des collèges aux États provinciaux. Le cahier ecclésiastique du bailliage de Caux remet le soin de ces établissements « aux évêques, aux curés et aux municipalités conjointement. » Celui de Riom donne le choix des professeurs aux municipalités et aux curés, sous le contrôle de l'ordinaire. Enfin le clergé de Péronne, après avoir déploré « la fatale destruction des Jésuites » et demandé aux États Généraux « d'obliger les corps religieux et spécialement les congrégations savantes à se charger des collèges, » ajoute qu'il convient de « mettre les pensions sous la dépendance des collèges les plus voisins, les collèges sous l'administration d'une université, les universités de province sous l'inspection immédiate de l'université de Paris. »

C'est surtout au point de vue de l'enseignement primaire que le clergé affirme ses droits et son intention de ne point les laisser prescrire. Un grand nombre de cahiers insistent sur le droit de présentation, de nomination et de révocation attribué aux curés sous le contrôle des évêques. A Bar sur Seine : « Les troubles et les divisions qui s'élèvent souvent, à l'occasion de la nomination des maîtres d'école, déterminent le clergé à demander que les curés seuls aient le droit de les choisir, de les approuver et, sous l'autorité de l'évêque, de les renvoyer lorsque le bien des paroissiens paraîtra l'exiger. » A Paris hors les murs : « que les maîtres et maîtresses soient sous la surveillance immédiate des curés ou même destituables par eux, s'ils s'acquittent mal de leurs fonctions, sauf le recours aux supérieurs ecclésiastiques, comme aussi sans préjudice des droits de ceux à qui il appartient, à titre de fondation ou autrement, de nommer aux dites places de maîtres et de maîtresses d'école [2]. »

[1] Cf. clergé de Chartres.
[2] Cf. les cahiers du clergé d'Amiens, Boulonnais, Clermont-Ferrand, Dour-

Digitized by Google

A Belfort, le clergé donne exclusivement aux curés l'inspection des écoles, mais il confie le choix des maîtres « aux curés et syndics des lieux, communément avec le doyen rural, d'après l'avis duquel ils recevront l'approbation de l'ordinaire et pourront être admis à leur place. » On sait qu'en Lorraine les régents étaient élus et révoqués par l'assemblée générale des paroissiens, ce qui donnait lieu à beaucoup de cabales et parfois à de graves désordres [1]. Aussi le clergé de Boulay supplie-t-il « Sa Majesté d'ordonner que le choix et le renvoi des maîtres d'école dépendra seulement des municipalités présidées par les curés, ces assemblées étant plus à portée que le reste de la paroisse de juger du mérite des sujets destinés à ces fonctions. Cette disposition, peu importante en apparence, doit beaucoup influer sur l'éducation et par conséquent sur les mœurs des habitants des campagnes [2]. »

Avec les idées de laïcisation à outrance à la mode chez nous depuis quelques années, ces prétentions de l'Église paraîtraient fort exagérées et même entièrement inadmissibles. En 1789, elles ne paraissent pas avoir offusqué le moins du monde la Noblesse et le Tiers État. Le second et le troisième ordre se sont fort peu occupés de la délimitation des droits des deux pouvoirs sur l'enseignement, le Tiers moins que la Noblesse.

Celle-ci se borne à demander, en deux bailliages (Beauvais et le Quesnoy), « que les États provinciaux surveillent les collèges et les écoles gratuites ; » à Château Thierry, que ces assemblées les fassent visiter fréquemment par « des inspecteurs sages et prudents ; » à Verdun, que la surveillance soit partagée par les États généraux et les États provinciaux. Six cahiers remettent aux assemblées provinciales l'administration des biens et des bourses des collèges. Sept autres leur donnent la charge d'examiner la situation, au double point de vue de l'extraction et de la fortune, des candidats à l'École Militaire et à Saint-Cyr. Celui du Forez demande qu'on réintègre les villes dans l'administration des collèges qu'elles ont dotés. Il n'y a pas une protestation

dan, Haut-Limousin, Mont-de-Marsan, Rivière-Verdun, Rouen, Toul, Toulouse, Verdun, Vermandois.

[1] Voy. Schmidt, *l'Instruction primaire en Lorraine à la campagne, il y a cent ans* (*Revue chrétienne*, avril et mai 1880).

[2] C'est aussi l'idée de l'université d'Orléans : « dans les campagnes, le curé, le syndic et les marguilliers doivent faire le choix des maîtres et maîtresses d'école. »

Digitized by Google

contre l'ingérence de l'Église dans la direction de l'enseignement secondaire.

Un seul cahier du second ordre, celui de Saint-Mihiel, s'occupe de la question au point de vue des petites écoles, et c'est pour appuyer les revendications de l'Église : « Que les pasteurs des paroisses de campagne, y lisons-nous, exercent sur les écoles et sur la manière d'inculquer aux enfants les vérités importantes qu'on leur y enseigne, l'inspection la plus active et la plus suivie, et ne dédaignent point cette fonction la plus importante peut-être de leur ministère...; que les écoles des villes, en outre de l'inspection des pasteurs, soient soumises à celle des officiers municipaux et de la magistrature. »

Il arrive rarement que les cahiers du Tiers-État traitent des autorités préposées à la direction générale et à la surveillance de l'enseignement. Sept bailliages ou sénéchaussées seulement ont touché ce point dans leurs doléances. Le cahier de Rennes pour demander que les bureaux d'administration des collèges soient constitués sur le modèle des corps municipaux ; ceux d'Amont et d'Aval en Franche-Comté pour confier aux États Provinciaux l'administration des biens des collèges, celui de Loudun pour revendiquer le droit d'inspection sur le collège de cette ville en faveur de sa municipalité. En Poitou, le Tiers-État voudrait que l'administration provinciale fût chargée d'appliquer aux petites écoles quelques bénéfices et de régler le taux des appointements des maîtres. A Soissons, il demande pour la nomination des régents et l'inspection des écoles le concours de l'autorité civile et de l'autorité ecclésiastique.

Le seul cahier général où j'aie trouvé l'idée révolutionnaire au point de vue spécial qui nous occupe est celui du Tiers-État de Digne, dont j'ai déjà dit un mot : « *C'est au magistrat civil de veiller à l'éducation publique*, les enfants devant former un jour les citoyens de tous les ordres de la société. C'est aux magistrats à les faire élever de la manière la plus propre à donner de l'énergie à l'âme.....» Ce texte est l'unique de son espèce dans la vaste collection de cahiers des sénéchaussées et bailliages recueillis dans les *Archives Parlementaires*.

Il faut pourtant dire la vérité tout entière. Les rédacteurs de deux cahiers de village de la prévôté de Paris méritent de partager la gloire des précurseurs que je viens d'exhumer. Les gens d'Herblay ont découvert, du moins l'homme de loi qui a rédigé

Digitized by Google

leurs doléances leur fait dire, « que l'enseignement est la partie de l'administration qui a été le plus négligée, que même ce qui a mis des entraves à ses progrès, c'est qu'elle a été soumise à l'inspection exclusive des ecclésiastiques. » Ils demandent donc « que, pour la partie de la religion, les écoles soient soumises à l'inspection des archevêques, évêques et curés » (il faut leur savoir gré de cette concession), « et qu'au surplus la surveillance appartienne aux administrations provinciales et aux municipalités. » Les habitants de Rosny-sous-les-Bois-de-Vincennes disent également « que les écoles doivent être surveillées par le ministère public séculier, et non par les ecclésiastiques. »

Les bourgeois de Digne, les paysans d'Herblay et de Rosny ont eu d'autant plus de mérite à exposer ces théories qu'ils allaient nettement à l'encontre du sentiment général. Partout ailleurs, ou bien l'influence de l'Église sur l'enseignement national ne fait l'objet d'aucune réclamation, ou ses droits, affermis par une possession séculaire, sont formellement reconnus. On demande par exemple, à Vernouillet-sur-Seine, « que les maîtres d'école soient nommés conjointement par les curés, les seigneurs et les municipalités, » et à Wassigny que « des inspecteurs, tous pris dans le corps ecclésiastique et pensionnés par le clergé, soient chargés de la surveillance des écoles. »

Nonobstant les trois exceptions que j'ai mentionnées, on peut dire, je crois, que la Noblesse et le Tiers-État sont moralement unanimes à reconnaître les services rendus par l'Église à la cause de l'enseignement et le bien fondé des prétentions qu'elle affirmait une fois de plus à la veille de la persécution.

Certes on ne reprochera pas aux électeurs de 1789 l'étroitesse de leurs vues et un attachement immodéré à la tradition. Les idées d'indépendance se sont répandues comme un torrent dans les assemblées de bailliages et les assemblées de paroisses ; aucun scrupule n'a retenu les rédacteurs des cahiers dans l'expression de leurs doléances et de leurs vœux. La France moderne est sortie presque tout entière de leurs délibérations. Nous les voyons pourtant respectueux de la légitime influence de l'Église sur l'éducation, en même temps que soucieux d'affermir celle de l'État. S'ils demandent l'enseignement civique et une éducation vraiment nationale, ils entendent bien maintenir l'enseignement de la religion et assurer à leurs enfants une éducation chrétienne. C'est là une vérité historique incontestable, qu'il importait de dégager des textes.

Digitized by Google

III

UNIVERSITÉS.

La discussion des graves problèmes que soulève toute réforme sérieuse dans l'enseignement supérieur exige une compétence spéciale qu'on rencontre presque uniquement chez les gens qui, par état, se sont longtemps appliqués à l'étude de ces questions épineuses. Il n'y a donc pas lieu d'être étonné que les rédacteurs des cahiers de 1789 les aient traitées assez superficiellement. Les doléances vagues sur la décadence des universités, les vœux généraux très brefs et souvent très peu motivés sont naturellement les plus nombreux. Quantité d'observations s'appliquent à un état de choses à jamais disparu, par exemple aux privilèges de scolarité et aux droits des gradués en matière bénéficiale [1]. Il n'y a sans doute aucun inconvénient à passer tout cela sous silence, pour s'en tenir aux questions qui offrent un réel intérêt : nombre et distribution des universités, réforme des études et des examens, situation des professeurs, vœux spéciaux relatifs aux facultés de Droit et de Médecine [2].

L'idée de la suppression des universités et de la reconstitution complète de l'enseignement supérieur sur des bases tout à fait différentes n'a pas été émise en 1789. Un grand nombre de cahiers, comme je le dirai tout à l'heure, dénoncent des abus considérables ; mais c'est uniquement la réforme de ces abus que poursuivent les trois ordres, et non pas une destruction qui

[1] Pour se renseigner sur ces divers points, il suffit de consulter un canoniste quelconque du XVIIIe siècle. Par exemple le *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale* de Rousseaud de la Combe, aux mots *degrés* et *gradués*.

[2] On sait que nos anciennes universités, au nombre de vingt-et-une, comprenaient d'ordinaire quatre facultés : Théologie, Droit, Médecine et Arts, celle-ci correspondant à nos facultés actuelles des lettres et des sciences avec cette différence essentielle que les artiens étaient tout simplement les élèves des classes les plus élevées des collèges. L'enseignement supérieur des lettres et des sciences n'existait réellement qu'au Collège de France et dans un certain nombre d'établissements spéciaux. Les cahiers ne parlent guère de l'enseignement théologique qu'à propos des séminaires. On y trouve presque exclusivement des vues générales sur les universités et des doléances spéciales concernant les facultés de médecine et de droit.

Digitized by Google

n'était venue à l'esprit de personne. On entend bien restaurer l'antique édifice, changer quelques-unes de ses dispositions intérieures qui ne répondent plus aux besoins du temps, faire circuler dans toutes ses parties l'air et la lumière, mais on n'entend pas le renverser. L'histoire doit rendre à chacun ce qui lui revient. C'est aux hommes de la Convention qu'il était réservé de supprimer, par un simple décret [1], des institutions qui avaient contribué si largement à la gloire scientifique et littéraire de la France. Les électeurs de 1789 eurent plus de scrupules ou pour mieux dire plus de raison, et surent, tout en poursuivant la réforme des abus dans nos vieux établissements d'enseignement supérieur, reconnaître les services qu'ils avaient rendus dans le passé et ceux qu'on en pouvait attendre dans l'avenir. Je citerai successivement, comme fort correctes, les formules du Tiers-État de Reims et du Clergé de Sens : « Que les universités soient conservées dans leur entier comme seul moyen d'empêcher le dépérissement des études, sauf toutefois la réforme des abus introduits dans quelques facultés et la révocation des privilèges qui sont aujourd'hui sans objet, ou onéreux aux citoyens. » — « Les universités méritent sans doute la plus grande faveur. Le clergé ne doit pas oublier les services qu'elles ont rendus dans tous les temps aux sciences et aux lettres. Mais il ne peut se dispenser de réclamer contre les abus qui s'y sont introduits et la trop grande facilité d'obtenir les grades et de solliciter une réforme. »

Quatre cahiers de bailliage seulement s'occupent de la question du nombre et du placement des universités [2]. Le clergé de Péronne les trouve trop peu nombreuses et mal distribuées dans le royaume. La noblesse d'Amiens voudrait qu'on en établît dans toutes les capitales de province ; celle de Clermont-Ferrand demande qu'il soit fondé des facultés de Droit dans toutes les villes qui possèderont des cours souveraines. Le Tiers-État de Gourdon réclamant, comme les autres ordres du Quercy, le rétablissement de l'université de Cahors, observe que, « pour per-

[1] « Les collèges de plein exercice et les facultés de théologie, des arts et de droit sont supprimés sur toute la surface de la République. » Décret du 15 septembre 1793. — *Moniteur* du 19 septembre.

[2] Ajoutons celui du Tiers-État du bailliage de Rennes, demandant la réduction des facultés de médecine « à trois ou quatre dans tout le Royaume, dont une en Bretagne. » — Je mentionne seulement, comme n'ayant aucune importance et aucune autorité, la demande de trois communautés de la sénéchaussée d'Aix, ayant pour objet la suppression de plusieurs universités.

Digitized by Google

fectionner ce grand objet d'administration (l'instruction publique) et pour que la jeunesse puisse tirer un fruit solide de la première éducation en acquérant l'aptitude à remplir toutes les dignités ecclésiastiques ou civiles, il faudrait établir des universités assez à portée de plusieurs provinces pour que les parents, sans se ruiner, puissent y faire prendre les degrés à leurs enfants. »

Les cahiers sont plus explicites sur les abus à réformer et sur toutes les questions concernant les examens et les grades. Ce double objet préoccupait depuis plusieurs années le gouvernement [1] et l'opinion. Les universités françaises étaient pour la plupart vieilles de plusieurs siècles ; la décrépitude était venue pour quelques unes, et il serait puéril de dissimuler que par bien des côtés elles étaient en retard sur le siècle et fort impuissantes à donner satisfaction aux besoins intellectuels de la société nouvelle. Il y avait d'ailleurs fort longtemps que les ordonnances d'Henri IV et de Louis XIV et les mesures de détail édictées sous le règne de Louis XV avaient produit leur maximum d'effet utile ; beaucoup d'entre elles étaient tombées en désuétude. Tous les hommes éclairés et soucieux du bien public souhaitaient que le gouvernement promulguât enfin l'édit annoncé pour la réforme des universités [2].

Le clergé de Dax demande que le soin de cette grande affaire soit remis à « une commission composée des personnages les plus vertueux et les plus éclairés, à laquelle sera adjoint un nombre choisi de ceux qui se consacrent à l'éducation de la jeunesse. »

Le Tiers-État de Reims, qui avait proposé d'établir une commission générale pour la réforme de tous les abus, commission dont les rapports devaient servir de base aux travaux des États Généraux qui se réuniraient après ceux de 1789, lui confie expressé-

[1] En 1786, M. de Barentin envoya aux facultés de province un questionnaire dont les réponses devaient servir d'élément à une réforme générale de l'enseignement du droit. M. Germain a donné sa lettre, le questionnaire qu'elle accompagnait et les réponses de la faculté de Montpellier, dans son intéressante *Etude historique sur l'Ecole de Droit de Montpellier*, in-4°, 1877. p. 68-70.

[2] « Donner incessamment l'édit annoncé par la réponse des universités. » (Tiers Etat de Vesoul.) — Le Tiers de Domfront, après avoir demandé une réforme des écoles de droit, ajoute : « le gouvernement s'en étant occupé déjà il est inutile d'entrer dans aucun détail à ce sujet. » A Besançon, la Noblesse « supplie Sa Majesté de donner au plus tôt l'édit annoncé pour la réforme des universités. »

Digitized by Google

ment le soin de « réformer les vices de l'éducation publique dans les collèges et les universités. » Celui de l'Orléanais, après avoir émis le vœu d'une régénération des études dans les établissements d'enseignement supérieur, veut que cette grave opération soit faite « d'après les plans et mémoires qui seront présentés par les diverses universités du royaume. » C'était sagement pensé, et mieux valait mille fois recourir aux lumières d'hommes vieillis dans la pratique de l'enseignement public que de livrer ce grand intérêt à des politiciens incompétents, trop habitués à trancher sans examen suffisant et en s'inspirant des passions du moment les questions les plus graves.

On pense, en plus d'un bailliage, qu'il faut remettre en vigueur les anciens statuts et règlements. Ce n'est pas seulement le Clergé, conservateur par principes et par habitude, qui émet cette idée, à Auxerre, à Mende, à Riom dont je cite la formule : « qu'on réforme les universités et qu'on les rappelle à leur institution primordiale ; » c'est encore le Tiers État demandant, par exemple à Clermont-Ferrand, « que les règlements concernant les universités soient ponctuellement exécutés ; » à Rivière-Verdun « le rétablissement dans les universités de l'ordre public et des règlements dont l'inobservance a considérablement diminué les exercices. » Le clergé de Reims s'exprime plus nettement : « Que l'ancien plan d'études suivi dans les universités, qui a formé les plus grands écrivains et les meilleurs citoyens soit conservé et confirmé. » Mais il faut, dit la chambre ecclésiastique de la sénéchaussée de Bigorre, « que les études soient plus surveillées et plus suivies. » C'est également le vœu de la Noblesse de Villefranche de Rouergue et du Tiers-État du Poitou. De plus, à Dôle et à Melun, les Communes réclament « des règlements généraux et uniformes [1]. »

Les trois ordres reviennent souvent sur la question essentielle des examens et des grades. Il paraît bien, en effet, que des abus fort graves s'étaient glissés dans cette partie importante de l'administration des Universités ; que les examinateurs, en bon nom-

[1] C'est à la réforme des études qu'on peut rattacher les demandes du Tiers-État concernant l'établissement de nouvelles chaires dans les universités. Chaires de morale et de droit public : *Bailliages et Sénéchaussées* d'Auch, Chalon-sur-Saône, Dôle, Orléanais, Rennes ; — *Communautés* de Massy, Cucuron, Cabrières d'Aygues, Vitrolles-les-Martigues. — Chaires d'histoire : *Paroisse* de Cucuron.

Digitized by Google

bre de facultés, se laissaient aller à une indulgence excessive ; qu'on n'exigeait plus rigoureusement des candidats le temps d'étude et l'assiduité exigée par les statuts. Le Clergé prononce même en deux bailliages le gros mot de vénalité [1]. Il faut, je crois, faire ici la part de l'exagération trop familière aux rédacteurs des cahiers, en raison de leur état d'esprit et de l'ardeur réformatrice tant soit peu exagérée qui possédait la société française, à cette époque critique. Mais il est impossible aussi de leur refuser toute créance et de méconnaître absolument ce qu'il peut y avoir de fondé dans leurs observations.

Le Clergé, dans dix bailliages, et cinq assemblées de Tiers-État demandent de concert une plus grande sévérité dans les examens. « Les grades, disent les ecclésiastiques de Clermont-Ferrand, ne doivent plus être seulement, dans les universités, le prix de l'argent, d'une simple apparition ou d'une assiduité physique ; les études doivent être sérieuses, et l'on ne doit obtenir les grades qu'après des épreuves rigoureuses. » Le clergé du Boulonnais s'exprime plus nettement encore : « Sans vouloir porter aucune atteinte au privilège des universités, il croit devoir demander qu'on ne prodigue pas aussi facilement les titres et les privilèges des gradués ; que ces titres soient une preuve des mérites et des talents, et qu'on ne les donne qu'à ceux qui, outre le titre de maître-ès-arts, aient subi, à la fin de chaque année de leur cours de théologie, un examen rigoureux devant tous les professeurs dont ils auront reçu les leçons, et leur capacité reconnue dans les dits examens. La même précaution est également nécessaire relativement aux étudiants en droit et en médecine. » A Bouzonville, le premier ordre réclame « des peines grièves contre les professeurs d'université qui accorderaient les lettres de licence sans s'être suffisamment assurés des talents des aspirants [2]. »

Le Tiers-État, demande, à Dourdan, « que les aspirants aux degrés soient assujettis à des épreuves rigoureuses et telles qu'elles ne puissent pas être éludées ; » à Forcalquier, « que les grades ne soient plus donnés qu'avec circonspection et après un examen rigoureux ; » à Montargis, que les étudiants « soient astreints à des épreuves et examens non simulés ; » dans le cahier de la ville de Nantes, « que les examens soient publics [3]. »

[1] Flandre Maritime, Villeneuve de Berg.

[2] Cf. *Clergé* de Bigorre, Dôle, Dourdan, Haut-Limousin, Rodez, Riom, Sens.

[3] Cf. *Tiers-État* de Mâcon et du Poitou.

Digitized by Google

Quelques cahiers réclament la gratuité des grades, ceux des trois ordres de Bourg-en-Bresse, du clergé et du Tiers-État de Dôle par exemple [1], ceux du Tiers-État des bailliages de l'Orléanais, d'Orléans et de Montargis, que je citerai uniquement : « Qu'il soit pourvu à ce que les professeurs soient appointés suffisamment et de manière qu'ils ne puissent rien exiger et rien recevoir, à titre de présent, des étudiants à l'occasion des certificats d'études et des examens ou épreuves. » Le vœu d'une humble communauté de la sénéchaussée de Draguignan, Montferrat, est plus rationnel et plus pratique. Elle se contente de demander que « des bourses soient fondées dans les Universités au profit des enfants pauvres qui ont des talents. » Il n'y a pas dix ans que cette idée a été mise à exécution par l'institution des bourses de licence.

Il est rarement question, dans les cahiers, de la situation qu'il convient de faire aux professeurs de faculté. Le Tiers-État des bailliages de l'Orléanais et d'Orléans demande qu'on les dote suffisamment pour que l'instruction puisse être gratuite dans les universités ; d'après celui de Rennes, « les honoraires des régents doivent être fixes, exempts de retenue et indépendants du nombre des examens et des grades. » A Reims, le Clergé revendique pour les professeurs de théologie certains privilèges en matière bénéficiale. La Noblesse de Besançon et de Clermont, le Tiers-État du Quercy et de Rennes veulent que les chaires soient données au concours, celui-ci en termes fort énergiques : « Toutes les chaires dans les universités et les collèges seront mises au concours. Point d'exception pour cette règle importante. C'est le seul moyen sûr d'avoir des hommes capables et d'écarter les intrigants sans mérite [2]. »

Les cahiers ne sont pas plus explicites à l'endroit des étudiants, sinon lorsqu'ils insistent pour que les règlements relatifs au temps d'étude et à l'assuidité aux cours soient exécutés à la lettre. Le Clergé indique, en deux ou trois endroits, la profession de la religion catholique et le titre de maître ès-arts comme des conditions de scolarité rigoureusement exigibles.

[1] On lit en revanche dans le cahier ecclésiastique de Chalon-sur-Saône : « Pour obvier à la trop grande facilité d'obtenir des grades, Sa Majesté daignera ordonner qu'ils ne soient pas accordés sans frais. »

[2] Il s'agit ici d'un simple rappel aux règlements. Le concours pour les chaires de faculté était la loi sous l'Ancien Régime. Voir Rousseaud de la Combe, au mot *université*.

Digitized by Google

Je passe sur une multitude de demandes locales qui n'ont plus actuellement le moindre intérêt; il suffit de les mentionner [1] comme preuves du prix qu'attachaient nos pères à des institutions que la Révolution allait bientôt renverser sous leurs yeux. J'arrive aux vœux spéciaux concernant l'enseignement du Droit et de la Médecine.

Les facultés de Droit n'ont pas été épargnées par les rédacteurs des cahiers de 1789 [2]. La France était dès lors affligée d'une plaie dont la guérison n'était pas facile, ce semble, puisque notre pays en souffre encore aujourd'hui : je veux parler de l'extraordinaire multiplication des hommes de loi et des avocats sans études sérieuses, sans talent et sans causes. Nos pères allaient faire la lamentable expérience que nous continuons, de l'intrusion dans les fonctions publiques de cette caste envahissante. Avaient-ils le pressentiment du danger qui les menaçait ? L'aigreur de leurs doléances serait de nature à le faire croire. En tout cas ils rendaient les facultés de Droit responsables

[1] Fondation d'une université à Auch ou agrégation du collège à l'université de Toulouse : Tiers d'Auch. — Même demande à Angoulême, clergé et Tiers. — Agrégation des écoles de philosophie et de théologie du Mans à l'université d'Angers : Clergé du Maine. — Établissement d'une université à Corte, fondation d'un collège de médecine et de chirurgie : Tiers de Corse. — Rétablissement de l'université de Cahors réunie en 1751 à celle de Toulouse: Clergé du Quercy, curés du Quercy, Tiers du Quercy, de Lauzerte et de Gourdon. — Etablissement d'une école de pharmacie : Ville d'Arras.

[2] « Dans les écoles de Droit, il n'y a pas la cinquantième partie des étudiants qui suivent les leçons des professeurs ; les étudiants restent chez eux, se contentant de faire, à la fin de chaque trimestre, un voyage dans la ville où est l'université pour inscrire leurs noms sur les tablettes. Ils apprennent quelques définitions de Justinien qu'ils récitent aux examinateurs qu'ils se font choisir. On leur donne ensuite une thèse qu'ils n'ont pas eu le temps ou qu'ils ont négligé d'apprendre ; et voilà souvent, sans autres études, des jurisconsultes, des défenseurs de la veuve et de l'orphelin, des guides dans les sentiers tortueux de la procédure, dans le dédale obscur des lois, enfin, voilà tout à coup, avec de l'argent, des juges même souverains des biens, de la vie, de l'honneur des citoyens. » (Tiers-État de Saint-Sauveur-le-Vicomte.) « Nous demandons, dit le clergé de Péronne, la réforme et la régénération des facultés de Droit. Les études qu'on y fait intéressent trop généralement le bien public pour que le Roi et la nation puissent souffrir plus longtemps qu'elles ne soient que de simples formalités dans toutes les universités du royaume ; les jeunes auditeurs dispensés de l'assistance aux classes, dispensés même quelquefois du temps apparent d'études ne sont réellement soumis pour obtenir les degrés qu'à des règles pécuniaires. » Cf. *Revue Internationale de l'enseignement*, mars 1883, p. 291-300.

Digitized by Google

dans une large mesure, d'un état de choses qu'ils considéraient non sans raison comme déplorable, et ils comptaient beaucoup, pour y remédier, sur une réforme sérieuse de ces institutions et une réglementation sévère des examens [1].

Négligeant les doléances et les vœux sans précision qui réclament seulement « des cours utiles, un temps suffisant d'études, un redoublement de zèle, d'activité et d'attention de la part des professeurs, plus d'assiduité chez les étudiants, » je citerai les dispositions pratiques proposées par certains cahiers dont les vues ordinairement sages auraient pu être prises en considération. Sérieusement appliquées, elles auraient remédié aux abus de l'institution, sans qu'il fût nécessaire de la détruire. C'est surtout dans les cahiers du Tiers-État qu'on trouve ces observations précises.

Il demande, à Calais et Ardres, la suppression des bénéfices d'âge [2], l'assistance pendant trois ans aux leçons, un examen public en présence des magistrats comme condition préalable au serment d'avocat ; à Saint Sauveur-le-Vicomte, que, par une loi précise, il soit statué que qui que ce soit ne pourra être reçu au grade de licencié, s'il n'a, de fait et avec assiduité, suivi les leçons des professeurs pendant trois ans ; que désormais il ne sera accordé aucune dispense d'études, et qu'un licencié ne pourra exercer, même dans les bailliages, la profession d'avocat ou être reçu à l'office de juge, s'il n'a de fait suivi les audiences pendant cinq ans avec assiduité, et travaillé de même et pendant le même temps dans l'étude d'un avocat, ce dont il sera tenu de rapporter un certificat en bonne forme [3].

A Dourdan, le Tiers-État demande avec raison « que les études soient dirigées d'une manière analogue à notre législation. » C'est aussi le vœu des Communes du bailliage de Rennes : « Quant aux facultés de Droit, l'enseignement y sera plus rapproché de nos mœurs et usages ; le nombre des chaires latines

[1] Je trouve cette question traitée dans vingt cahiers. *Clergé :* Maine, Péronne, Saint-Quentin, — *Noblesse :* Bugey. — *Tiers-État :* sénéchaussées et bailliages : Calais et Ardres, Domfront, Dourdan, La Rochelle, Mantes, Melun et Moret, Paris hors murs, Perche, Pont de l'Arche, Rennes, Saint-Flour, Saint-Sauveur le Vicomte, Vouvant ; *villes et communautés :* Estaires, Herblay, Mortagne.

[2] Voir Rousseaud de la Combe, au mot *universités.*

[3] Ici encore, il ne s'agissait que d'appliquer rigoureusement des dispositions légales antérieures. Voir Rousseaud de la Combe, *l. c.*

Digitized by Google

sera réduit à moitié [1]; les chaires supprimées seront remplacées par une seconde chaire de droit français et par une chaire de droit naturel. Il sera établi dans toutes les facultés de droit une chaire de droit public national [2]. » Le cahier de la ville de Caen est également très explicite : « Que les facultés de droit ne puissent accorder de licences qu'après trois années d'études suivies et non interrompues, sous peine pour les professeurs qui donneraient des certificats contraires au vrai d'être destitués de leurs places ; que dans les provinces qui sont régies par le droit coutumier, chaque faculté de droit soit composée d'un professeur des Institutes de Justinien, d'un professeur de droit public, d'un professeur de droit coutumier, d'un professeur des ordonnances du Royaume et d'un professeur de droit ecclésiastique français ; que les aspirants à la licence soient tenus de prendre, dans le cours de leurs trois années d'études, les leçons de ces différents professeurs et d'en rapporter des certificats pour être promus aux degrés, d'après exercice sur chaque partie. »

Il est bien regrettable que les cahiers de doléances des diverses universités françaises ne nous aient pas été conservés. Les nombreux recueils que j'ai pu consulter n'en fournissent aucun, sauf les *Archives Parlementaires*, qui donnent celui de l'université d'Orléans [3]. C'est un mémoire fort remarquable, vraiment digne d'une faculté célèbre entre toutes pour l'enseignement du droit et qui avait eu l'honneur de compter parmi ses maîtres, au XVIIIe siècle, l'illustre Pothier.

La place me manque pour en donner une analyse détaillée ; il me suffira de dire que toutes les questions concernant le nombre des chaires, les programmes, les examens, les concours, les moyens d'exciter parmi les professeurs et les élèves une généreuse émulation y sont discutés à fond avec toute la précision désirable. Il est à peine utile de faire observer que les professeurs d'Orléans procèdent avec maturité et sagesse, demandant non la destruction mais une sérieuse amélioration des institutions existantes.

Les hommes de la Révolution ne devaient pas profiter de ces sages conseils. Ils ne surent pas réformer, mais uniquement

[1] A Herblay, village de la prévôté de Paris, on demande que l'enseignement se fasse uniquement en français.

[2] J'ai déjà mentionné de nombreuses demandes ayant le même objet.

[3] T. VI, p. 675-678.

Digitized by Google

détruire. Le décret du 15 septembre 1793 fit disparaître les facultés de Droit comme toutes les autres. Il fallut attendre jusqu'en 1804 pour voir leur restauration. Durant plus de deux années, l'enseignement du Droit fut totalement supprimé dans notre pays. Au fait le Droit existait-il seulement en ce temps là ? La Convention, d'ailleurs, n'avait-elle pas applaudi Romme déclarant que, « loin d'établir des écoles de lois, elle devait interdire sous de fortes peines toute espèce d'interprétation, paraphrase, glose et commentaire [1] ? » Il est vrai qu'au dernier jour de son existence, par la loi de Brumaire an IV, elle fonda dans chaque école centrale une chaire de législation. Mais il est également vrai que les titulaires de ces chaires n'eurent jamais d'auditeurs, et qu'on pouvait écrire en l'an VIII, dans un rapport officiel, que « l'étude du Droit était tombée dans le plus complet discrédit [2]. » Il fallut bien en revenir aux errements de l'Ancien Régime, et restaurer ces facultés de Droit si décriées qu'on n'avait pas réussi à remplacer.

Les vœux concernant l'enseignement et l'exercice de la médecine et de la chirurgie abondent dans les cahiers. Ils se rapportent pour la plupart aux conditions d'aptitude à exiger des chirurgiens de campagne. Je dois constater que trop souvent les observations présentées manquent de précision.

Je n'ai trouvé dans les *Archives Parlementaires* que deux cahiers où il soit traité avec quelque détail de l'enseignement des facultés de Médecine. La ville d'Arras demande « la suppression de toutes les facultés de Médecine du Royaume, excepté celles de Paris et de Montpellier. Dans l'une et l'autre faculté, personne ne sera admis à prendre sa première inscription qu'il n'ait auparavant justifié en bonne et due forme de deux années de philosophie dans une des universités du royaume et de ses lettres de maître-ès-arts. Dans l'une et l'autre faculté, on sera tenu de faire un cours complet de six années d'études ; on soutiendra publiquement depuis huit heures du matin jusqu'à midi, selon l'usage établi à Montpellier, une thèse de baccalauréat ; la quatrième année, on fera la thèse de licence de la même manière ; la sixième année, on soutiendra pour le doctorat un examen sur toutes les parties de la médecine tant théorique que

[1] *Moniteur* du 26 germinal an III.
[2] Ap. A. Duruy, L'*Instruction publique et la Révolution*, p. 211.

Digitized by Google

pratique, toujours de la même manière que ci-dessus. On y conférera, dans l'un et l'autre cas, les grades publiquement. » Les médecins d'Arles ont présenté, eux aussi, leur plan de réforme : « On supprimera les universités de médecine qui confèrent les grades à des gens qui n'ont rempli aucune des formalités qu'une loi sage a jugées indispensables. — Nul ne pourra étudier en médecine, s'il n'a déjà un patrimoine honnête. — Les études en médecine seront prolongées et leur terme sera reculé à celui de cinq années au moins. — Tous les grades seront accordés gratuitement et les professeurs dédommagés du déficit qui en résulte dans leur recette par la somme déterminée que tout étudiant paiera en se faisant immatriculer, et par celle que chaque ville où se trouvera une université leur donnera annuellement. — On interdira aux professeurs la faculté d'ouvrir des cours particuliers ; cette voie paraît être une des plus efficaces pour qu'ils remplissent leurs obligations avec plus d'exactitude dans les cours publics qu'ils sont tenus de faire. — Il sera établi une chaire de médecine pratique dans toutes les universités du royaume. »

Je me contente de remplir ici le rôle de rapporteur, et d'enregistrer des vœux qu'une incompétence trop manifeste m'interdit de discuter.

Les cahiers parlent en maint endroit de la nécessité de régler plus sévèrement les conditions d'admission à l'exercice de la médecine et de la chirurgie. Il paraît bien qu'on s'était souvent montré trop facile, les lieutenants du premier chirurgien du Roi ayant accordé, sans examen rigoureux, la licence d'exercer à des médecins et à des chirurgiens insuffisamment instruits et expérimentés. Aussi le Tiers-État demande-t-il à Bordeaux « que, pour l'intérêt de l'humanité, il soit défendu à toutes personnes d'exercer la médecine et la chirurgie dans les campagnes, sans être approuvées par les collèges de médecine et de chirurgie du royaume, et que ces mêmes collèges apportent plus de sévérité dans l'examen des élèves qui se destinent à ces professions honorable et utiles ; » à Troyes, « que personne ne puisse être reçu chirurgien sans avoir fait les cours et subi, en présence d'un médecin et de tous les membres du corps qui seront appelés, les examens prescrits par les règlements ; que les chirurgiens reçus pour la campagne soient soumis aux mêmes cours et examens, que ces examens soient publics ; » à Orléans « que l'exercice de

Digitized by Google

la chirurgie soit assujetti à des études préalables et à des examens rigoureux, suivant les plans qui seront présentés par les différentes écoles de chirurgie du royaume ; qu'il n'y ait aucune différence entre les épreuves des chirurgiens des campagnes et de ceux des villes ; qu'il soit fait défense à toutes personnes d'exercer la chirurgie sans avoir été reçues et admises dans la forme ci-dessus indiquée, à l'effet de quoi il ne pourra être accordé ni délivré aucun brevet donnant permission d'exercer, et l'usage desdits brevets sera supprimé. » A Paris hors murs, on n'admet pas davantage comme suffisante l'autorisation du premier chirurgien du Roi, mais on réclame un examen devant l'Académie de chirurgie. En Corse, on va plus loin, et on demande « que les médecins et chirurgiens en exercice soient soumis à de nouvelles épreuves. »

Il faut en revenir à l'exécution rigoureuse des anciens règlements ; au besoin les rendre plus sévères, « exiger, dit le Tiers-État d'Auxerre, au moins trois examens, et enjoindre aux examinateurs de se montrer plus difficiles dans l'octroi des certificats d'aptitude [1]. »

Pour faciliter aux aspirants les études sérieuses, les trois ordres demandent qu'on multiplie les écoles de chirurgie, que même on les rende gratuites [2]. Le Clergé de Saint-Quentin en voudrait une dans chaque bailliage ; la Noblesse de Montreuil-sur-mer et le Tiers-État d'Amiens, une dans chaque province. Il ne faudra admettre dans ces écoles « que des élèves instruits ayant la qualité de maîtres ès-arts dans une université fameuse [3]. » Il est essentiel aussi qu'ils suivent dans les Hôtels-Dieu ou dans les hôpitaux militaires des cours pratiques[4].

On réclame aussi l'établissement d'écoles de pharmacie [5], l'application rigoureuse des lois contre les empiriques, le monopole de la vente des drogues et remèdes pour « les pharmaciens reçus et avoués dans le lieu [6]. » Les apothicaires de Marseille

[1] Cf. *Clergé* de Melun et Moret, Dax, Péronne, Vermandois, Vitry-le-François ; *Noblesse* de Nemours, *Tiers* d'Alençon, Mantes et Melun, etc.

[2] *Tiers* de Vitry-le-François, *Noblesse* de Montreuil.

[3] Ville de Marseille.

[4] *Tiers-Etat* de Soissons. Trente et un cahiers, dont seize émanant du clergé, s'occupent des sages-femmes pour demander que les conditions d'admission soient plus rigoureuses et que les cours établis en leur faveur soient multipliés.

[5] Ville d'Arras.

[6] *Tiers-État* du bailliage secondaire d'Alençon et de l'Orléanais.

Digitized by Google

proposent d'établir dans cette ville un jardin botanique : « La facilité qu'on y a de se procurer des plantes exotiques doit être un motif d'encouragement et d'intérêt à cette demande. »

La sollicitude des électeurs des trois ordres s'étend jusque sur les écoles vétérinaires. Je retrouve dans une dizaine de cahiers la trace de cette préoccupation. Quelques établissements avaient été fondés pour cet objet depuis cinquante ans. On demande en plusieurs bailliages qu'on les multiplie, qu'on les perfectionne, que le nombre soit accru de telle sorte qu'on puisse en distribuer les élèves dans toutes les communautés rurales, du moins dans celle où l'élevage est un objet important.

IV

SÉMINAIRES.

Les séminaires, en raison du mode et du programme de leur enseignement, en raison aussi de l'âge des élèves qui en suivent les cours, sont bien réellement des établissements d'enseignement supérieur. Il convient donc d'examiner ici les vœux émis à leur endroit dans les cahiers. C'est naturellement le Clergé qui traite avec le plus de détails les questions concernant ces établissements si nécessaires, mais la Noblesse et le Tiers-État ne se sont pas désintéressés complètement d'un objet que toute nation chrétienne considère à juste titre comme très considérable.

Il ne pouvait être question en 1789 de fonder des grands séminaires. Depuis longtemps déjà tous les diocèses en étaient pourvus [1]. Les promoteurs de l'admirable mouvement de renaissance religieuse qui se produisit au XVIIe siècle, saint Vincent de Paul, le P. de Condren, J.-J. Olier avaient bien compris que la formation du clergé à la vertu et à la science était l'œuvre par excellence et le moyen le plus assuré de faire refleurir en France la religion. Sous leur impulsion énergique, grâce à leurs

[1] J'observerai que le séminaire de Mâcon avait été fermé faute de ressources; on en demande le rétablissement. Les trois ordres des divers bailliages d'Alsace sont d'accord pour qu'on impose aux évêques de Spire et de Bâle l'obligation d'entretenir des séminaires dans la partie française de leurs diocèses.

Digitized by Google

efforts et au dévouement de leurs disciples, des maisons d'étude et de retraite s'étaient ouvertes en toutes les provinces pour l'éducation des jeunes clercs. Mais il ne suffisait pas d'avoir des séminaires, il fallait les mettre en état de rendre tous les services qu'on était en droit d'en attendre. Aussi voyons-nous un grand nombre de cahiers ecclésiastiques les recommander à la sollicitude éclairée de tous les gens de bien, s'inquiéter du choix des directeurs, de l'amélioration des études, de la dotation des maisons et des bourses indispensables à l'éducation des clercs indigents.

« Le clergé, dit la chambre ecclésiastique du bailliage de Beauvais, doit fixer son attention sur les séminaires; ils lui sont trop chers pour n'être pas sans cesse l'objet de sa sollicitude. » A Dax, on observe que « l'intérêt de la religion et celui de l'État qui en est inséparable se réunissent pour réclamer dans chaque diocèse des secours en faveur des séminaires dont l'établissement se tourne à l'avantage de l'une et de l'autre. »

Les curés du Quercy demandent la stricte exécution des règlements qui rendent le séjour dans les séminaires obligatoire pour les jeunes ecclésiastiques : « Qu'on ne confère les ordres majeurs qu'à des sujets qui auront passé un temps convenable dans les séminaires, et actuellement y résidant. » On choisira pour directeurs les maîtres les plus dignes et les plus capables [1], de préférence des hommes d'expérience ayant passé quelques années dans le ministère, et en mesure par là même de donner aux clercs un enseignement pratique [2]. Puisque les séminaires sont les pépinières et lieux d'éducation et d'instruction des prêtres séculiers destinés à charge d'âmes, le vœu du clergé de Bouzonville est d'en voir confier la direction aux seuls prêtres séculiers. Il en était ainsi presque partout, l'Oratoire, Saint-Sulpice et la Communauté de la Mission qui dirigèrent la plupart des séminaires de France n'ayant jamais été considérés comme des congrégations religieuses.

Quant aux études, on observe à Blois « que l'éducation pourrait devenir plus utile dans les séminaires si les personnes qui les gouvernent y réunissaient la pratique à la théorie. » Dans

[1] Beauvais.
[2] Blois et Romorantin.

Digitized by Google

l'assemblée des trois ordres de Bourg-en-Bresse, le clergé propose avec l'assentiment de la Noblesse et du Tiers-État que dans chaque séminaire il y ait un professeur de droit canonique et civil. La Chambre ecclésiastique du diocèse de Riez demande un cours de théologie uniforme dans tous les diocèses. On précise davantage en Poitou : « Les députés inviteront les évêques à faire composer un cours de théologie dépouillé de toutes les questions inutiles, et qui, après avoir mérité l'approbation du corps épiscopal, qui croira sans doute devoir consulter les universités, soit par l'ordre de chaque évêque, exclusivement enseigné dans son séminaire, dans les collèges, dans les monastères mêmes où il y aura des cours de théologie. » Le vœu du clergé de Bouzonville mérite une attention particulière : « Sa Majesté est très humblement suppliée de faire nommer par Messieurs les évêques une commission de théologiens éclairés, qui travailleront incessamment,et d'après les meilleurs auteurs, à un corps de théologie, ayant grand soin d'en bannir toutes les questions oiseuses et celles de pure controverse scolastique, et se bornant uniquement au dogme, à la morale et à la discipline ; d'ordonner ensuite que cette théologie sera uniformément enseignée dans toutes les universités et les séminaires du royaume. Au moyen d'une théologie ainsi élaguée et conséquemment beaucoup raccourcie, l'on trouverait dans les séminaires le temps d'enseigner l'Écriture sainte en entier et de donner encore aux candidats les principes de droit canonique. La même opération devrait avoir lieu quant à la philosophie. » Si nous écartons dans ce vœu les détails d'exécution, l'appel absolument inadmissible à l'autorité séculière pour la réglementation des études ecclésiastiques et même l'uniformité imposée de l'enseignement théologique, pour retenir seulement les observations pratiques qu'il renferme, nous en devons reconnaître la haute valeur, et je crois pouvoir ajouter sans irrévérence que, même en notre temps, il serait à souhaiter qu'on en tînt compte.

Pour relever les études dans les séminaires et donner à leurs élèves une émulation plus soutenue, les curés du diocèse de Fréjus proposent d'accorder à tous ces établissements « le droit d'agrégation aux universités, afin que les séminaristes qui désirent prendre les grades ne soient pas refusés quand ils sont munis des certificats de leurs professeurs et directeurs. » Le

Digitized by Google

clergé de Béziers souhaite « qu'il soit établi, dans les séminaires des villes où il y a une université, des professeurs sous lesquels on pourra prendre les grades ; » celui du Beaujolais « que les grades de théologie pris dans les universités soient supprimés ou étendus à tous les séminaires. »

La question de la dotation de ces établissements et de la fondation de bourses permettant aux ecclésiastiques pauvres d'y faire leurs études était à l'ordre du jour en 1789 comme en notre temps, et le clergé ne se lasse pas d'appeler sur ce point l'attention. « Quiconque s'intéresse, disent les ecclésiastiques du Haut-Limousin, à la gloire du sacerdoce, à la solidité des principes de doctrine, à la bonne conduite de ceux qui se destinent au saint ministère, doivent vivement désirer que les États Généraux prennent les moyens pour la dotation des séminaires et pour le paiement de la pension des séminaristes dépourvus de fortune mais pourvus de talents. » N'est-il pas arrivé, comme on le remarque à Château-Salins et à Lectoure, « que des sujets indigents ont été éliminés, faute de ressources, et l'ordre lévitique ne dépérit-il pas tous les jours, faute de moyens nécessaires dans les familles pauvres pour fournir à l'éducation d'un prêtre ? » Par suite il est indispensable d'augmenter le nombre des bourses. « Que les évêques soient donc invités à rechercher les moyens de multiplier dans les séminaires les pensions gratuites en faveur des jeunes gens dénués de fortune qui annoncent des talents et une vocation marquée pour l'état ecclésiastique. » Il faut pour ce grand intérêt faire appel aux biens de l'Église, supprimer ou réunir aux maisons d'éducation cléricale tant de bénéfices inutiles, tant d'abbayes vacantes [1]. Quel meilleur emploi en pourrait-on faire ? « Il paraît de la plus exacte justice, dit le clergé de Bouzonville, que les pasteurs du second ordre soient institués et formés aux sciences et aux devoirs de leur état, non à la charge de leurs parents, mais à celle tant de Messieurs les évêques que des abbayes et autres maisons rentées auxquelles les dîmes d'un si grand nombre de paroisses ont été

[1] Angoumois, Dieuze, Orange, Riez, Vendôme. Je cite seulement le vœu du clergé d'Orange: « On éteindra les titres des bénéfices qui n'ont plus aucun objet à remplir soit pour l'avantage de l'Église, soit pour l'utilité publique et après la mort des titulaires, les revenus desdits bénéfices paraissent devoir être employés de préférence à l'éducation des jeunes ecclésiastiques et à l'entretien des vieux prêtres. »

Digitized by Google

incorporées. De cette manière les parents n'étant plus épuisés par les frais de séminaire de leurs enfants, ces pépinières ecclésiastiques se trouveront bien plus abondamment pourvues qu'elles ne le sont. »

C'est également aux biens ecclésiastiques que le clergé compte surtout recourir pour établir des petits séminaires dans tous les diocèses qui n'en ont pas encore. Plusieurs évêques ont procuré ce bienfait à leurs Églises. Il est à souhaiter que tous « soient invités et autorisés » à suivre cet exemple. Le clergé du Nivernais s'exprime en termes excellents sur la nécessité des petits séminaires ; à Auxerre, à Castelnaudary, à Châlons-sur-Marne, à Clermont-Ferrand, à Libourne, à Rodez, à Toulouse, en Vermandois, les électeurs ecclésiastiques tiennent le même langage, et presque partout demandent que l'éducation soit gratuite dans ces maisons destinées surtout aux enfants du peuple. Nous retrouvons la même idée dans le cahier de la noblesse du Boulonnais : « M. l'évêque de Boulogne, y est-il dit, vient de fonder une institution patriotique pour faire élever gratuitement les enfants des gens de la campagne qui montrent des dispositions pour l'état ecclésiastique ; on croit qu'une pareille institution encouragée par les États Généraux du royaume serait imitée dans les autres diocèses de France, et remédierait au manque de prêtres dont ils se plaignent aujourd'hui. »

L'Église offre ses biens pour la dotation des grands et des petits séminaires, rien de plus juste ; mais il est juste aussi que de son côté l'État facilite de tout son pouvoir les acquisitions faites par ces établissements et tous dons, legs et fondations en leur faveur. « Le clergé de la sénéchaussée des Lannes demande qu'ils puissent acquérir sans être assujettis au droit d'amortissement et de nouveaux acquêts jusqu'à une somme quelconque qui sera déterminée par la prudence de l'évêque diocésain, et que les fondations de bourses et de places gratuites ainsi que les dotations des maîtres soient exempts de tout droit de fisc. »

Il importe de plus que les biens des séminaires soient régis avec beaucoup de soin et de zèle. C'est pourquoi le clergé de Toul et celui du Quercy proposent d'en remettre la gestion aux chambres diocésaines et désirent que cette gestion soit publique. A Auxerre, on demande « que la direction et l'administration des bénéfices qu'on unira aux séminaires soit laissée à des bureaux dûment et librement composés par le synode de chaque diocèse. »

Digitized by Google

Ce rapide exposé suffit amplement pour donner l'idée du zèle éclairé des rédacteurs des cahiers du Clergé, surtout à l'endroit des maisons diocésaines destinées à l'éducation des clercs. On ne connaît que trop la réponse donnée à ces propositions si sages et si modérées par les assemblées révolutionnaires. La Constituante et la Législative, par la confiscation des biens ecclésiastiques, par l'obligation du serment schismatique imposée aux professeurs, par la dispersion de toutes les communautés séculières et régulières, amenèrent la destruction complète et rapide des séminaires. Les Constitutionnels furent impuissants à les relever, et il fallut de longues années de paix religieuse et l'infatigable dévouement des prêtres fidèles, rentrés de l'exil ou sortis des cachots de la Terreur, pour rendre à l'Église de France, bien appauvris et souvent presque ruinés, ces pieux asiles où s'était formé cet admirable clergé qui soutint si vaillamment la persécution et donna dans l'exil de si nobles exemples.

V

COLLÈGES.

De tous les établissements d'enseignement, les collèges sont assurément ceux qui ont le plus préoccupé l'opinion publique au XVIIIe siècle. A partir de 1762 surtout, les questions concernant l'instruction secondaire ont été fort débattues, et leur étude a donné naissance à une infinité de livres et de brochures fort intéressants à consulter, même en notre temps. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'être étonné du nombre considérable de vœux émis en 1789 à l'endroit de cet ordre d'enseignement [1]. Je vais les résumer brièvement, en essayant, pour plus de clarté, de les distribuer dans un ordre logique, en traitant successivement de ceux qui ont rapport au nombre et à la distribution géogra-

[1] J'ai relevé des vœux concernant spécialement l'enseignement secondaire dans cent soixante-seize cahiers ; *Clergé:* soixante-un ; *Noblesse :* dix-neuf ; *Tiers-Etat :* a) *bailliages et sénéchaussées*, soixante-trois ; b) *villes, communautés rurales et corporations :* vingt-huit; *cahiers communs aux trois ordres :* trois ; *noblesse et tiers:* un ; *université :* un.

Digitized by Google

phique des collèges, à leur dotation, à la gratuité et aux bourses, au programme et au personnel. Cette partie de mon travail sera relativement courte [1], parce que, en discutant ci-dessus les vœux généraux qui le plus souvent dans l'esprit des rédacteurs des cahiers se rapportaient surtout à l'enseignement secondaire, j'ai dû toucher à plusieurs des questions dont je vais achever ici l'étude.

On sait que les collèges étaient fort nombreux en France, à la veille de la Révolution. D'après Villemain [2], on en comptait cent-huit de plein exercice, et quatre-cent cinquante-quatre où l'enseignement était plus ou moins incomplet, au total cinq cent soixante-deux. Ces établissements étaient très fréquentés. Villemain estime que le nombre des élèves était de soixante-douze mille sept cent quarante-sept, soit un élève pour trois cent quatre-vingt-deux habitants. C'était une proportion plus que suffisante. Néanmoins, sans parler de ceux qui présentent seulement des requêtes et doléances locales, vingt-quatre cahiers demandent l'établissement de nouveaux collèges [3]. « Le Roi sera très humblement supplié, dit le clergé de Mantes, de vouloir bien ordonner qu'il sera établi, dans le chef-lieu de chaque bailliage principal, un collège où on enseignera les humanités, pour la dotation duquel seront réunis des bénéfices simples qui se trouveraient dans le ressort, ou seront employés d'autres moyens arrêtés par les États-Généraux. » La chambre ecclésiastique du diocèse de Riez veut « qu'il soit établi des collèges dans les villes qui en sont susceptibles comme étant le centre d'un arrondissement. » Le clergé des diocèses de Grasse et Vence « supplie très humblement Sa Majesté de donner une loi qui facilite l'établissede des collèges et maintienne ceux déjà établis. » Celui du bailliage de Montreuil-sur-Mer désire « qu'on pourvoie de collèges

[1] Je ferai observer de plus que j'ai totalement passé sous silence cinquante-sept demandes locales qui n'ont plus d'intérêt actuellement, sinon en ce qu'elles démontrent le souci universel de l'enseignement secondaire dans tous les ordres de la vieille société française.

[2] *Rapport au Roi sur l'enseignement secondaire.* Paris, impr. roy., 1813, in-4°, p. 55-59.

[3] *Clergé :* Blois et Romorantin, Charolais, Crépy en Valois, Grasse, Longwy, Mantes, Haute-Marche, Montreuil-sur-Mer, Riez. — *Noblesse :* Dourdan, Périgord. — *Tiers-État :* Castelmoron d'Albret, Dourdan, Étampes, Évreux, Grasse, Libourne, Maine, Haute-Marche, Nemours, Troyes, Vendôme. — *Paroisse* de Villiers-le-Bel. — *Noblesse et Tiers* de Péronne.

Digitized by Google

nombre de villes où les sciences sont négligées, faute d'enseignement. » C'est le vœu de la noblesse du Périgord « qu'il soit fondé, dans chaque sénéchaussée, une maison d'éducation suffisamment dotée pour que l'instruction y soit complète, et que le prix de la pension des élèves soit proportionné aux facultés du gros des habitants. » Le même désir, à peu près, est exprimé par le cahier commun de la Noblesse et du Tiers-État de Péronne, qui voudraient des collèges « dans les principales villes de chaque bailliage. » — « Les communautés de la sénéchaussée de Castelmoron d'Albret se sont réunies pour demander des collèges plus rapprochés. » Le Tiers-État réclame de même, à Étampes, « la fondation de collèges dans les lieux où il n'y en a point ; » il souhaite à Libourne « que le nombre des collèges soit augmenté, » et à Évreux « qu'il soit établi au plus tôt dans les villes des écoles de tout genre et des collèges de plein exercice. »

Le clergé de Blois et Romorantin émet un vœu très pratique et dont l'accomplissement eût simplement généralisé un usage déjà fort répandu : « Que dans les villes trop peu considérables pour avoir un collège, il y ait au moins un ou plusieurs maîtres, suivant l'importance des lieux, qui puissent enseigner les premiers principes de la latinité et des humanités, et que leur dotation soit suffisante pour que l'instruction soit absolument gratuite. » Enfin le désir de mettre à la portée de tous les éléments des études classiques est tellement répandu à la fin du XVIIIe siècle, que le Tiers-État de Perpignan demande pour les régents des campagnes l'autorisation d'enseigner le latin.

La gratuité absolue de l'enseignement secondaire n'est réclamée que par un petit nombre de cahiers, ceux du clergé du Perche, par exemple, et du clergé de Blois et Romorantin [1], celui de la communauté rurale de Villiers le Bel. Le Tiers-État des bailliages d'Artois, d'Avesnes, de Douai, la ville de Cambrai, les communautés de Brillon et d'Abscons, les marchands d'Ornans voudraient, comme je l'ai déjà fait observer, que l'enseignement fût confié dans les collèges aux réguliers qui s'acquitteraient gratuitement de cette fonction. Les biens de ces établis-

[1] « Nous supplions Sa Majesté de favoriser de tout son pouvoir l'éducation publique ; nous désirerions que l'instruction publique fût absolument gratuite tant dans les universités que dans les collèges de province. »

Digitized by Google

sements seraient dès lors convertis en bourses, et l'on pourrait ainsi supprimer la rétribution scolaire.

Les électeurs des trois ordres sont en général moins radicaux. Ils se contentent de demander que la dotation des collèges soit augmentée, de telle sorte qu'on y puisse multiplier les bourses et que la pauvreté ne soit jamais un obstacle à l'éclosion et à la culture des talents. Le Clergé, en maints bailliages, insiste sur ce point, souvent avec cette pointe d'exagération et de sentimentalité qui était alors à la mode. Voici, par exemple, les doléances des ecclésiastiques d'Amiens : « La vertu indigente languit, faute de secours, et ne peut suivre sa vocation, faute de moyens. On désirerait les trouver dans des unions de bénéfices qui fourniraient aux pensions des jeunes gens trop peu fortunés pour entrer dans la carrière qu'ils ne peuvent parcourir sans être encouragés dans leurs premières études. » Le clergé de Dourdan demande « que le Roi, dans sa sagesse, prépare des ressources aux talents de l'indigence par la dotation des collèges de province qui presque tous ne le sont pas suffisamment ; » celui de Chartres, celui de Châteauneuf en Thimerais « qu'on assure aux écoliers indigents des bourses qui fournissent à leur subsistance pendant la durée de leurs études [1]. »

Le second ordre se préoccupe surtout de conserver à la noblesse pauvre les bourses qui lui sont assurées en divers établissements et d'en augmenter le nombre [2]. En revanche, le Tiers-État de Castelmoron d'Albret, après avoir demandé » qu'un nombre déterminé de places franches » soit attribué, dans les collèges dont il propose la fondation, « aux pères de famille peu aisés, » ajoute : « surtout qu'aucun privilège n'y admette par préférence un état plutôt qu'un autre. » C'est également le vœu du clergé de Bar-le-Duc : « Que tous les élèves indistinctement soient admis à partager les places dans les écoles royales gratuites fondées et entretenues aux frais de l'État ; » et du Tiers-État de Castelnaudary : « Qu'il ne soit donné d'instruction gratuite exclusivement à aucun ordre aux dépens de l'État. » Les bourses, d'après le Tiers-État d'Orléans, doivent être accordées au mérite, attribuées par suite « à ceux des élèves qui auront eu des succès distingués

[1] Cf. *Clergé* de Châtillon-sur Marne et Sézanne, Péronne, Troyes.
[2] Agen, Béziers, Castres, Château-Thierry, Clermont, Nivernais, Orléans, Pamiers.

Digitized by Google

dans les collèges où elles sont fondées.» Les Communes du Maine réservent « de préférence, les pensions gratuites aux enfants de ceux qui ont bien mérité de la patrie. »

En bien des lieux, on demande simplement la multiplication des bourses [1], l'augmentation de la dotation des collèges au moyen d'unions de bénéfices, et par l'attribution à ces établissements des biens des communautés supprimées [2]. En les enrichissant, on leur donnera la faculté de s'attacher des maîtres plus capables [3].

Le Tiers de Chalon-sur-Saône voudrait qu'on égalisât dans une certaine mesure les revenus des collèges, en prenant sur le revenu des mieux rentés ce qui sera nécessaire pour augmenter la dotation de ceux où elle est insuffisante.

J'ai déjà dit un mot des vœux concernant l'administration financière et l'administration intérieure des collèges. Je n'y reviendrai pas, et je me contente d'indiquer exactement les cahiers qui ont traité cette question [4].

Les controverses avaient été très vives, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, sur tout ce qui a trait au programme des collèges et aux méthodes d'enseignement. Il est pourtant très rare que les questions proprement pédagogiques soient abordées dans les cahiers, du moins avec quelque précision. Les vœux que j'ai enregistrés, à propos du nouveau plan d'études réclamé un peu partout, pèchent d'ordinaire par le vague de la rédaction. En fait de formules tant soit peu précises, je n'ai relevé que celles-ci. La noblesse de Château-Thierry souhaite : « que l'éducation publique ne se borne pas à l'étude de la langue latine, mais embrasse en même temps toutes les sciences qui peuvent être utiles au militaire, au jurisconsulte et au médecin, et même quelques arts agréables. » Voici qui ressemble fort aux programmes à perte de vue mis en honneur de nos jours, tout comme le vœu suivant du Tiers-État de la sénéchaussée de Bordeaux : « qu'au lieu de cette ancienne méthode pratiquée dans nos collèges qui consume les premières années de l'homme dans l'étude d'une

[1] *Tiers-État* de Blois, Châtellerault, Haute-Marche, Mende, Orléanais. *Noblesse* d'Auxerre : « aviser aux moyens d'éducation des pauvres. »

[2] *Clergé* d'Alençon, Bar-le-Duc, Coutances, Chartres, Dourdan, Mantes, Poitou. — *Tiers-État* d'Étampes, Poitiers, Saint-Flour.

[3] *Clergé* de Forcalquier et Riez.

[4] *Clergé* de Chartres, Pamiers, Perche. — *Noblesse* du Forez. — *Tiers-État* de Rennes. — *Trois ordres* du Béarn et de Vesoul.

Digitized by Google

langue morte, il soit établi des maisons d'instruction où la religion, la morale, les belles lettres, les langues, les sciences, l'histoire, le droit des gens et le droit naturel trouveront les enseignements qui conviennent au temps présent, à la chose publique et aux sujets d'un grand et vaste empire. » C'est à peu près ce que demande le troisième ordre à Vouvant : « des changements utiles dans l'instruction publique sont réclamés depuis longtemps, et il est à désirer qu'on s'occupe sérieusement des réformes convenables sur cet objet. Les collèges doivent n'offrir que des professeurs instruits et qui donnent en peu de temps des connaissances sûres et variées sur les langues latine et française. Les sciences exactes, la physique, l'histoire naturelle, la chimie doivent s'enseigner à la jeunesse conjointement avec l'histoire, la géographie, les arts, les langues vivantes, et on peut employer à ces études le temps qu'on donnait à des études de logique inutiles. » Certains cahiers particuliers réclament également l'établissement de chaires de langues vivantes. Ailleurs on insiste sur l'enseignement des mathématiques et celui de l'histoire. Ces réformes, réduites à de sages proportions, étaient raisonnables et depuis longtemps réclamées par l'opinion. Satisfaction du reste leur avait été donnée dans une assez large mesure par l'université de Paris et par les congrégations religieuses [1].

Ici encore la Révolution dépassa le but. Les collèges furent supprimés, et plus tard on leur substitua les écoles centrales, qui pour la plupart n'eurent guère de succès, écoles où la part faite à l'enseignement littéraire fut singulièrement restreinte, et celle des sciences développée au delà de toute mesure [2]. Il fallut de longues années pour remettre les choses en état et réaliser les réformes réclamées en 1789.

Les rédacteurs des cahiers n'ont eu garde de négliger ce qui concerne le choix des maîtres chargés de l'enseignement dans les collèges et l'amélioration de leur condition matérielle. J'ai déjà dit comment, en un très grand nombre de bailliages et de sénéchaussées, les trois ordres avaient fait appel à la science et

[1] Voir Sicard, *La question de l'enseignement secondaire au XVIIIe siècle* (*Correspondant* des 10 sept., 25 sept., 10 oct., 10 déc. 1882).

[2] Voir A. Duruy, *L'instruction publique et la Révolution*, ch. IV, et, dans le *Contemporain* de février 1883 : *Les écoles centrales de l'an III à l'an X*, article où, avec les textes d'archives allégués par M. Duruy, on a discuté grand nombre de témoignages contemporains émanant d'hommes spéciaux.

Digitized by Google

au dévouement des congrégations religieuses et du clergé séculier. En dehors des vœux émis à ce sujet, j'ai pu relever dans trente cahiers [1] des recommandations plus ou moins précises sur les conditions de capacité et de moralité à exiger des professeurs, sur les mesures à prendre pour leur assurer des moyens d'existence suffisants, des récompenses honorifiques, enfin une retraite convenable quand l'âge ou la fatigue les contraindrait à renoncer à leurs fonctions. Il est à remarquer que, sur trente cahiers où ces questions sont traitées, vingt émanent du Clergé. Les citations peu nombreuses que je vais faire montreront clairement que nos pères, tout comme nous, savaient estimer à leur juste valeur les services rendus au pays par les instituteurs de la jeunesse et que, sans tomber dans les exagérations familières aux politiciens de notre temps, ils s'inquiétaient de leur assurer une existence aisée, digne de leur noble profession.

Le Clergé demande, à Amiens, « que les instituteurs publics et privés ne soient admis qu'après le témoignage le mieux mérité de science, de religion et d'une conduite régulière, et qu'en jouissant de l'estime à laquelle ils ont droit pour leurs travaux, ils aient la perspective consolante d'une retraite honorable lorsque, après des succès, ils seront hors d'état de continuer leurs utiles fonctions; » à Montpellier, « qu'il soit pourvu à l'amélioration du sort des maîtres ; » à Saintes, « qu'il soit pris d'urgence toute sorte de précautions qui assurent un choix sage et éclairé des instituteurs [2], qui leur procurent la considération et l'encouragement dus à de si belles fonctions, qu'on leur fixe un traitement honorable et des retraites convenables ; » en Bigorre, « que l'instruction des collèges ne soit jamais confiée qu'à des maîtres d'une vertu éprouvée et distingués par leurs talents, et que, pour en trouver un nombre suffisant, leurs fonctions soient anoblies par des distinctions honorables et leur zèle excité par des récompenses dignes de leurs services. » Ce sera du reste,

[1] *Clergé:* Amiens, Auxois, Besançon, Bigorre, Blois et Romorantin, Cambray, Caux, Châtellerault, Clermont-Ferrand, Crépy en Valois, Forcalquier, Lectoure, Montargis, Montpellier, Paris hors murs, Riez, Rodez, Rouen, Saintes, Vitry-le-François. — *Noblesse :* Anjou, Château-Thierry, Melun. — *Tiers-État :* Agen, Caux, Nancy, Poitiers, Pont-l'Evêque, Vouvant ; paroisse de Louvres en Parisis.

[2] On se plaint parfois de la trop grande jeunesse des maîtres, du défaut d'homogénéité dans le personnel des collèges. Aussi le clergé de Crépy en Valois recommande-t-il de renforcer l'autorité des principaux.

Digitized by Google

observe le clergé de Riez, le moyen d'avoir de meilleurs professeurs et de rendre possible une plus grande sévérité dans le choix qui en sera fait.

Nous retrouvons les mêmes vœux et souvent les mêmes formules sous la plume des électeurs du second et du troisième ordre. La noblesse de Château-Thierry veut « qu'on excite le zèle des maîtres d'abord par des appointements honnêtes et en leur assurant des retraites aussi douces qu'agréables quand l'âge avancé les aura forcés de mettre un terme à leurs longs et utiles travaux. » Le Tiers-État de Poitiers recommande, de subvenir à l'entretien des maîtres ; une augmentation dans la rétribution annuelle, des gratifications méritées encourageront les talents ; une retraite honorable et avantageuse attachera les maîtres aux pénibles travaux de l'enseignement. »

A propos du choix des maîtres, certains cahiers, les cahiers ecclésiastiques notamment, précisent davantage, celui de Blois et Romorantin, par exemple, lorsqu'il demande, même pour les petits collèges dont il propose la fondation, « que tout sujet qui voudrait être admis à enseigner soit obligé de produire des attestations de vie et mœurs et faire preuve de capacité par un examen subi devant le principal et les professeurs du collège le plus voisin ; que les maîtres de pension ne puissent employer comme sous-instituteurs des sujets sans que lesdits sujets n'aient déjà exercé le même emploi au moins pendant deux ans dans le lieu où ils auraient fait leurs études et sans qu'ils fussent munis d'attestations et reconnus capables par la voie de l'examen, comme il est dit ci-dessus. » Le clergé de Cambrai propose de n'admettre que des maîtres choisis par concours dans une assemblée provinciale qui sera désignée par la voie des affiches et où pourront assister tous les zélateurs du bien public.

Les électeurs ecclésiastiques offrent en plusieurs endroits aux professeurs des collèges des avantages en matière bénéficiale que nous retrouvons mentionnés et réclamés dans certains cahiers du Tiers-État, notamment ceux des bailliages de Caux et de Pont-l'Évêque.

Relativement encore au choix des maîtres, il convient de noter le vœu du clergé de Montargis, demandant « qu'il soit fait instance pour qu'aucune personne ne soit admise à enseigner sans faire profession de la religion catholique, » et celui des habitants de Louvres-en-Parisis : « que l'éducation soit confiée par le

Digitized by Google

gouvernement à de vrais patriotes, désintéressés, capables de former l'esprit et le cœur de la jeunesse. »

Pour en finir avec les questions d'enseignement secondaire, j'indiquerai un vœu de la noblesse de Château-Thierry auquel satisfaction avait été donnée d'avance presque partout : « que l'on peut faire naître parmi les écoliers la plus haute émulation en leur décernant chaque année des prix avec solennité et surtout en accordant de préférence aux plus sages et aux plus habiles d'entre eux les places auxquelles ils seraient destinés ; » et celui du Tiers-État de Remiremont : « que tous les écoliers étudiant sous des régents approuvés du gouvernement jouissent des mêmes privilèges que ceux des collèges. »

On le voit, presque tous les problèmes relatifs à l'enseignement secondaire ont été abordés par les électeurs de 1789, avec une intelligence vraie des besoins du temps et un désir manifeste de réaliser les progrès nécessaires. On peut reprocher à leurs doléances de manquer parfois de précision, surtout quand il s'agit d'indiquer les remèdes efficaces aux maux signalés et les moyens pratiques à employer pour obtenir les améliorations qu'on réclame; mais il faut observer que le règlement de ces points de détail n'était pas tout à fait de la compétence des assemblées électorales, qui devaient se contenter d'appeler sur les abus l'attention du gouvernement et des États Généraux et de poser des principes dont l'application était réservée à l'Assemblée Nationale et à ses commissions. Cette réserve faite, il est impossible de méconnaître la réelle valeur des vœux émis en 1789 pour la réforme de l'enseignement secondaire. L'insistance avec laquelle nos pères sont revenus sur ce point donne une fois encore la preuve de leur goût très vif pour la culture littéraire, et montre jusqu'à quel point ils souhaitaient qu'elle fût conservée et améliorée dans notre pays.

VI

PETITES ÉCOLES

Très préoccupés de tout temps des intérêts de l'enseignement secondaire, nos pères s'étaient pénétrés, surtout dans les dernières années de l'Ancien Régime, de l'importance extrême de

Digitized by Google

l'enseignement populaire pour le bien de la société et la prospérité de l'État. Il faut ignorer absolument les faits ou bien être très résolu à les dénaturer, pour affirmer, comme on l'a fait si souvent en ce siècle, qu'à la Convention revient l'honneur d'avoir découvert et proclamé la nécessité de l'instruction primaire et pris, la première, des mesures efficaces pour la mettre à la portée de tous.

L'Ancien Régime avait parfaitement compris qu'éclairer les masses était un sûr moyen d'assurer à la nation de précieux éléments de civilisation et de prospérité. A la vérité le gouvernement ne fondait pas, d'ordinaire, les écoles lui-même : il laissait, pour cet objet comme pour bien d'autres, la plus large part à l'initiative privée ; mais il s'appuyait sur la bonne volonté de tous, l'encourageait et la stimulait, se réservant d'intervenir directement quand il était nécessaire. Le concours empressé de tous les ordres de la société, du clergé d'abord, puis des seigneurs de paroisse, de la haute bourgeoisie, des corps municipaux ne lui avait pas été marchandé, et c'est par milliers qu'on peut compter, à l'aide de documents d'archives, les petites écoles fondées en toutes nos provinces dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Tout n'était pas fait assurément, mais nulle œuvre n'était plus populaire, et l'étude attentive des cahiers le prouve surabondamment. Je n'en ai pas trouvé moins de deux cent dix [1] où toutes les questions concernant l'enseignement primaire sont discutées souvent avec de longs développements sous tous leurs aspects.

Que de fois a-t-on écrit, et à combien de gens a-t-on fait croire que la Convention a émis la première l'idée d'établir, dans toutes les communes, des écoles élémentaires pour les deux sexes ? Or cette idée nous la trouvons dans les cahiers des trois ordres, exprimée avec une netteté singulière, et reprise sous toutes les formes qu'elle était susceptible de revêtir. Je pourrais remplir de longues pages en transcrivant bout à bout tous ces vœux où respire l'amour du peuple et le désir ardent de l'éclairer.

[1] *Cahiers communs aux trois ordres :* deux ; *à la Noblesse et au Tiers-Etat :* un ; *Université :* un ; *Clergé :* soixante-six; *Noblesse :* sept ; *Tiers-Etat* a) *Bailliages* et Sénéchaussées : quarante-quatre ; b) *Communautés urbaines et rurales :* quatre-vingt-neuf.

Digitized by Google

Je dois me contenter de citer quelques textes choisis parmi les plus caractéristiques et de dresser avec exactitude la nomenclature des cahiers où j'ai pu relever des demandes ayant le même objet [1].

« Les détails de l'éducation des enfants de la campagne, disent les ecclésiastiques de Beauvais, méritent tout l'intérêt du clergé. Il serait bien à désirer que, dans chaque paroisse, il y eût un maître d'école éclairé et honnête, propre à donner à la jeunesse des leçons sages, une instruction gratuite. Dans les paroisses un peu considérables, il faudrait ajouter une maîtresse. » Le premier ordre demande, à Clermont-Ferrand, « que dans toutes les paroisses où il n'y a point d'écoles pour l'instruction de la jeunesse, il en soit formé ; » à Auxerre « que, conformement à la déclaration de 1724, on établisse dans toutes les paroisses du royaume des maîtres et maîtresses d'école ; » à Paris hors murs, « qu'il soit pourvu à l'établissement de maîtres et de maîtresses d'école dans les paroisses de campagne qui en manquent ; » en Vermandois, « que dans chaque paroisse, il soit établi les écoles pour les deux sexes ; » à Villers-Cotterets « qu'il soit fondé dans toutes les paroisses un maître d'école suffisamment doté et un bâtiment pour les écoles, et que l'instruction de la jeunesse soit gratuite ; » dans le pays de Labourt, « que

[1] *Clergé :* Aix, Auxerre, Avesnes, Beaujolais, Beauvais, Belfort-Huningue, Bourg en-Bresse, Clermont en Beauvoisis, Clermont-Ferrand, Dourdan, Étampes, Forcalquier, Aix, Labourt, Lille, Haut-Limousin, Lyon, Mâcon, Maine, Mantes, Mende, Metz, Mont-de-Marsan, Montreuil-sur-Mer, Paris hors murs, Paris *intrà-muros,* Ponthieu, Rouen, Saumur, Soule, Toulouse, Vendôme, Verdun, Vermandois, Villers-Cotterets. — *Noblesse :* Amiens, Blois, Caen, Clermont en Beauvoisis, Paris (14e départ.) —, *Tiers-Etat :* a) *Baill. et Sén* : Bigorre, Châtellerault, Dourdan, Étampes, Évreux, Exmes, Flandre Maritime, Gisors, Guérande, Maine, Marches communes de Poitou et Bretagne, Nancy, Nemours, Orléanais, Paris *intrà-muros,* Perche, Poitou, Ploermel, Pont à Mousson, Provins et Montereau, Le Puy, Rennes, Saint-Flour, Senlis, Sens et Villeneuve le Roy, Sézanne et Châtillon-sur-Marne, Taillebourg, Versailles ; b) *villes et paroisses :* Angervilliers, Antony, Beauregard, Belleville, Chevannes, Davron, Essonnes, Fontenay-lès-Louvre, Fosses, Garches-lès-Saint-Cloud, Guibeville, Limours, Lognes en Brie, Longpérier, Les Molières, Monceaux-Villeroy, Montlhéry, Morsang-sur-Orge, Nantes, Plessis-Piquet, Pontcarré, Rouvres-sous-Dommartin, Sainte-Geneviève des Bois, Saint-Maurice Montcouronne, Saint-Nom de Lecy, Saint Sever de Rustang, Saulx-Marchais, Tigery-sous-Corbeil, La Varenne-Saint-Maur-les-Fossés, Vaucresson, Vaujours, Villebon, Villemoison-sur-Orge, Villiers-le-Bel, Villiers-sur-Marne, Wassigny. Au total, cent quatre cahiers.

Digitized by Google

chaque paroisse soit tenue d'avoir un ou plusieurs maîtres à ses frais. »

Le Clergé ne se contente pas d'exprimer ainsi en termes très clairs ses vœux pour la diffusion de l'enseignement populaire. En bien des lieux, il les motive et donne les meilleures raisons qui puissent militer en faveur de leur accomplissement. A Clermont-en-Beauvoisis, par exemple: « que pour le bien des mœurs et de la religion, il soit pourvu à l'établissement des maîtres et des maîtresses d'école dans les paroisses où il n'y en a pas ; » à Dourdan: « l'instruction des gens de la campagne étant précieuse à l'État, il est bien à désirer qu'on établisse dans chaque paroisse des maîtres et des maîtresses d'école ; » à Nantes : « dans les mêmes vues de répandre la lumière de tous côtés et d'avancer les progrès de la religion et des mœurs, il sera pourvu à ce qu'il y ait dans chaque paroisse de cent feux un maître et une maîtresse; » à Mâcon: « ordonner l'exécution de l'édit de 1698 en ce qui touche les maîtres d'école,si utiles et si désirés dans les campagnes ; » dans le Perche : « établir des maîtres et des maîtresses dans les campagnes en assignant pour cet établissement des fonds fixes et non d'une manière vague, comme dans les édits de 1698 et 1724; cet article est d'autant plus intéressant qu'il prépare de dignes sujets pour la formation des municipalités ; » à Montreuil-sur-Mer: « rien de plus intéressant pour l'ordre public et les bonnes mœurs que l'instruction des enfants. Les habitants ne sont qu'autorisés à se procurer des maîtres et des maîtresses d'école, on doit les y obliger. » Je citerai enfin le vœu du clergé du pays de Gex : « Ordonner dans toutes les paroisses l'établissement des petites écoles...Le clergé, affligé de l'ignorance des peuples des campagnes qui lui sont confiés et les soins qu'il lui donne n'ayant pas tout le succès qu'il désirerait, en a depuis longtemps recherché la cause et demandé les moyens de la faire disparaître. C'est à ses sollicitations que l'on a accordé l'établissement des petites écoles dans différents villages. Cet établissement, nécessaire dans ce pays où nos paroisses voisines de Genève ont besoin de plus de connaissances, ne s'y rencontre presque nulle part. C'est pour l'obtenir, conformément à la déclaration du roi de 1724 que le clergé renouvelle aujourd'hui ses instances. »

Je pourrais multiplier les citations. En voilà assez, je crois, pour donner surabondamment la preuve du zèle du clergé de

Digitized by Google

France pour l'enseignement populaire. De tout temps il l'avait considéré comme une œuvre essentielle et avait fait de sa propagation un des devoirs préférés de son ministère. Dans ses dernières assemblées, il avait périodiquement appelé l'attention du Gouvernement sur ce grand intérêt ; au moment de disparaître dans la tourmente révolutionnaire, à cette heure solennelle où, pour la dernière fois, elle élevait, comme corps politique, la voix devant le pays, l'Église servait encore avec éloquence la cause sacrée à laquelle elle s'était dévouée pendant des siècles.

Parmi les vœux émis par la Noblesse pour la multiplication des petites écoles, il n'en est pas, je crois, où l'on puisse relever de particularités bien notables. Je passe donc aux cahiers du Tiers-État, qui me semble avoir mieux compris l'intérêt d'une question qui du reste le touchait plus directement. Vingt-huit assemblées de bailliages et de sénéchaussées ont émis des vœux analogues à ceux du Clergé pour l'augmentation du nombre des écoles et leur établissement dans les paroisses qui n'en possédaient pas encore. « Que l'on établisse pour les habitants des campagnes, disent, à Châtellerault, les électeurs du troisième ordre, des écoles où les enfants apprennent à lire : 1° afin qu'étant hommes ils soient moins exposés à être surpris ; 2° afin qu'ils puissent se délivrer eux-mêmes des frais de baux, de quittances et de testament qu'ils sont toujours obligés de se faire faire par les notaires. » L'assemblée du Tiers-État de Paris veut qu'il soit établi, dans chaque paroisse ayant plus de cent feux, un maître et une maîtresse d'école pour donner des leçons gratuites aux enfants de l'un et l'autre sexe. » En vingt autres assemblées électorales, les Communes demandent que, « dans chaque paroisse, » que « dans toutes les paroisses » des écoles pour les deux sexes soient « établies » ou « multipliées » et, de même que le Clergé, elles réclament la stricte exécution des déclarations royales de 1698 et 1724 ; dans l'Orléanais, par exemple, et à Saint-Sever de Rustang, dont voici la formule : « Ordonner de plus fort l'exécution des règlements portant qu'il sera établi, dans chaque paroisse, des maîtres et des maîtresses d'écoles pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse. »

Un grand nombre de villages de la prévôté de Paris ont inséré dans leurs cahiers un article sur l'enseignement primaire. Quelques-uns réclament pour eux-mêmes des écoles qu'ils n'ont pu fonder encore ; d'autres, tout en constatant qu'ils jouissent de cet

Digitized by Google

avantage, souhaitent qu'il soit étendu à toutes les paroisses des provinces moins favorisées.

Parmi les cahiers des communautés rurales, il convient d'accorder une mention spéciale à celui du village de Chevannes, qui fut rédigé, comme celui du bailliage, par Dupont de Nemours. L'économiste, disciple de Turgot, le doctrinaire solennel, l'utopiste même se retrouvent dans cette pièce fort longue dont j'extrais quelques lignes qui touchent directement à mon sujet. « Une grande partie des maux dont nous avons souffert n'auraient pas existé ou n'auraient pas été durables si les habitants des campagnes sur lesquels ces maux ont principalement et presque uniquement porté avaient été plus instruits, avaient pu lire habituellement les lois bonnes ou mauvaises et rédiger des observations claires sur le bien et le mal qui en résulterait pour eux...Ce serait donc un grand bien public, un grand service pour l'administration, un grand remède contre une foule d'abus que de mettre les habitants des campagnes en état de lire, d'écrire et de calculer avec facilité. Les longues soirées d'hiver en rendraient plusieurs appliqués et studieux. Ils se communiqueraient alors d'une province à l'autre leurs lumières sur la culture. Les propriétaires et habitants de la paroisse de Chevannes pensent donc qu'il serait très utile qu'il y eût dans chaque village un bon maître d'école, capable d'apprendre bien aux enfants à lire et à écrire et les principes du calcul, de l'arpentage et du toisé. »

Le lecteur aura sans doute observé que les rédacteurs des cahiers, dans les vœux qu'ils ont émis au sujet de la multiplication des écoles, ont ordinairement demandé pour chaque paroisse, non seulement un maître, mais encore une maîtresse. L'Église et l'État, sous l'Ancien Régime, s'étaient également préoccupés de la grave question des écoles mixtes, et les deux pouvoirs avaient édicté de nombreux règlements prescrivant sous des peines sévères la séparation absolue des sexes, ou du moins indiquant les moyens d'atténuer les inconvénients de leur réunion. Dans un certain nombre de bailliages, le Clergé surtout a touché expressément ce point important. « Dans les paroisses un peu nombreuses, dit-il à Beauvais, il faudrait ajouter une maîtresse d'école. La réunion des deux sexes, même dans l'enfance, est trop souvent une source de vices et de désordres. » Dans le Boulonnais, il s'exprime plus fortement encore : « Contre le bien des mœurs et la teneur des règlements, il n'y a souvent qu'une même école pour les enfants

Digitized by Google

des deux sexes... Pour remédier à ces inconvénients, le clergé du Boulonnais ose supplier Sa Majesté, avec toute l'énergie du zèle le plus pur pour l'instruction des enfants, le bien de la religion et des mœurs, d'ordonner qu'il sera établi des écoles distinctes pour les deux sexes [1]. »

On peut dire, ce me semble, d'après les textes que j'ai allégués et ceux bien plus nombreux dont j'ai simplement indiqué la source, qu'en pleines ténèbres monarchiques, nos pères ont eu la perception très nette de l'importance sociale de l'enseignement populaire et de la possibilité de le répandre partout en établissant dans chaque village des écoles pour les deux sexes. La Convention, ceci est un fait incontestable, ne crut pas pouvoir aller aussi loin. Des lois qu'elle a votées sur l'enseignement primaire, il en est deux seulement qui aient été appliquées. Celle de brumaire an III, qu'inspira Lakanal, n'admettait qu'une école avec un maître et une maîtresse par mille habitants. L'autre, celle de brumaire an IV, dont Daunou fut le rapporteur, en exigeait vaguement une ou plusieurs par canton.

Dans la discussion de brumaire an III, Dubois-Crancé, proposant l'établissement d'une école par commune, vit son amendement vivement combattu et facilement écarté [2]. La loi de l'an IV fut appliquée en restreignant d'ordinaire au minimum le nombre des écoles à établir [3]. Dans la Gironde, par exemple, on se contenta d'abord d'une école par canton [4]. On en vint bientôt à regretter l'Ancien Régime. Le Conseil des Cinq Cents entendit, le 11 frimaire an VI, Ehrmann demander que chaque commune puisse posséder son école, « comme cela arrivait dans la ci-devant Alsace [5]. » Et un an plus tard, en ventôse an VII, dans la même assemblée, Santhonax, après avoir déclamé contre les écoles libres

[1] Cf. *Clergé* d'Amiens, Paris *intrà muros*, Toul. — *Tiers-État* de Senlis. — *Paroisse* de Marcoussis. La Noblesse n'a pas traité la question des écoles mixtes.

[2] *Moniteur* du 27 brumaire an III. (Réimpression, t. XXII, p. 514.)

[3] Voir les chiffres allégués par MM. V. Pierre, A. Babeau, Puiseux, Fayet, Ricordeau, Bellée, Maggiolo, etc., que j'ai résumés et discutés dans un article des *Lettres Chrétiennes* (sept. 1882) : *Les écoles primaires de l'an III à l'an X.*

[4] Arch. de la Gironde, Série L. *Instruction publique*, placard in-fo. *Arrêté de l'administration départementale de la Gironde sur l'organisation de l'instruction publique du 6 frimaire an IV.*

[5] *Moniteur* du 17.

Digitized by Google

et anti-républicaines qui s'ouvraient de toutes parts, ajoutait : « Une seule école primaire par canton ne me paraît pas suffisante. Autrefois chaque commune avait son maître d'école ; le curé ou son vicaire se chargeait de ce respectable emploi. C'est dans les campagnes que l'instruction doit être près du peuple [1].» Quand fut discutée la loi de floréal an X, qui disposait (titre II, art. 2) « qu'une école primaire pourra appartenir à plusieurs communes à la fois, suivant la population et les localités de ces communes, » et qui d'ailleurs n'assurait aux maîtres « que le logement et la rétribution scolaire, » on entendit un des pédagogues de la Convention, Fourcroy, déclarer l'impossibilité absolue pour un grand État de fournir à chaque commune une école gratuite : « Quel est le gouvernement qui peut soutenir un pareil fardeau ? Il est hors des limites du possible qu'une pareille organisation existe chez un grand peuple [2]. » Il est vrai que bien des choses s'étaient passées de mars 1789 à floréal an X, et notamment que la dotation des établissements d'enseignement [3] et les biens de l'Église, qui avait tant fait et pouvait tant faire encore pour l'instruction du peuple, avaient été engloutis dans la banqueroute de la Révolution.

Les rédacteurs des cahiers ne se sont pas contentés d'émettre des vœux platoniques pour la diffusion de l'instruction primaire, sans se donner la peine de rechercher les moyens de mettre à exécution leur vues bienfaisantes. Ils ont étudié successivement toutes les questions concernant la dotation des écoles, le choix et la préparation des maîtres, leur condition matérielle, la gratuité et même, exceptionnellement il est vrai, l'obligation scolaire. Je vais exposer sommairement et par ordre les idées qu'on rencontre dans les cahiers relativement à ces divers points.

On ne pensait pas en 1789 qu'il fût possible d'inscrire au budget de l'État les sommes nécessaires à la dotation des écoles nombreuses dont on réclamait la fondation. Je ne rencontre cette

[1] *Moniteur* du 5 ventôse an VII.

[2] *Archives Parlementaires*, 2e série, t. III, p. 551.

[3] En 1792, Romme n'estimait pas à moins de douze millions de revenu, les subventions des fabriques, celles des municipalités, les fondations, les mois des enfants et le salaire des maîtres particuliers enseignant dans les villes et les bourgs « l'arithmétique, l'arpentage, un peu de grammaire, de géographie et d'histoire. » (*Œuvres de Condorcet*. Paris, Didot, 1847, in-8o, t. VII, p. 571-572.)

Digitized by Google

idée que dans un seul cahier, celui d'une communauté rurale de la prévôté de Paris, Brétigny : « employer aux besoins publics de la municipalité tels que... les écoles paroissiales, une partie des impôts désignée pour l'impôt municipal. » Partout ailleurs on entend subvenir aux nécessités de cet important service en généralisant l'emploi des moyens divers jusqu'alors en usage.

J'ai déjà parlé, à propos des vœux généraux, de l'application aux petites écoles des biens de l'Église, application réclamée par le Tiers-État rural avec une singulière âpreté de convoitise, par les cahiers de bailliage du troisième ordre et de la Noblesse avec plus de modération, admise dans une certaine mesure par le Clergé qui n'entendait pas se départir, au moment des réformes, de ses habitudes de générosité.

Il y avait ensuite les fondations extrêmement nombreuses en beaucoup de provinces et qu'on désirait voir affranchir, dans une mesure plus large encore que par le passé, des formalités onéreuses exigées par le fisc. C'est le vœu du clergé de Caen « qu'il soit permis à la piété chrétienne de fonder des écoles gratuites en dérogeant aux édits ou déclarations qui peuvent la gêner. » Nous retrouvons les mêmes vues dans les cahiers du Tiers-État des bailliages de Coutances et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, que je cite l'un après l'autre : « Que, pour favoriser les établissements des écoles de charité, les actes de dotation desdites écoles jusqu'à la concurrence de trois cents livres de revenu dans les campagnes et de six cents livres dans les villes soient exempts des droits de fisc et dispensés des formalités prescrites par l'édit de 1749 et autres subséquents. » — « L'éducation de la jeunesse est une chose de la plus haute importance pour l'État ; beaucoup de paroisses sont privées d'écoles parce que les frais énormes qu'il faut faire pour les fonder rebutent les personnes pieuses et bien intentionnées qui donneraient des biens pour des fondations d'écoles. Le Tiers-État demande qu'il soit permis de donner des biens-fonds et des rentes jusqu'à concurrence de la somme de trois cents livres de revenus d'écoles, sans être assujetti au paiement d'aucuns droits, à aucunes formalités. »

On compte aussi sur les impositions communales au marc la livre de la taille, autorisées par les déclarations de 1698 et 1724. Cette idée, émise surtout par le Clergé [1], se retrouve sous une

[1] Boulonnais, Labourt, Mende, Soule.

Digitized by Google

forme analogue dans les cahiers du Tiers-État de Paris *intra muros :* « Les fonds pour le paiement des maîtres d'écoles et sœurs de charité, approvisionnement de livres et papiers pour l'école, seront pris par addition sur les fonds destinés aux réparations des églises et presbytères [1] ; » et dans les doléances de l'université d'Orléans : « Il est nécessaire que les maîtres soient suffisamment dotés aux dépens des paroisses lorsqu'il n'y a pas de dotation ou qu'elle est insuffisante. »

Deux villages de la prévôté de Paris, Chevilly et Lay, demandent que les seigneurs de paroisse soient chargés du paiement des maîtres. Enfin divers cahiers des trois ordres se contentent d'appeler sur cet objet l'attention du gouvernement et des États Généraux, qui devront chercher les moyens les meilleurs pour assurer le service de l'enseignement primaire.

L'opinion est en général favorable à la gratuité, réclamée, à ma connaissance, par cinquante-un cahiers [2]. Il est du reste certain ue la gratuité relative, c'est-à-dire restreinte aux indigents, était constamment pratiquée dans les petites écoles depuis la fin du XVIIe siècle, et les fondations très nombreuses faites en faveur de ces établissements n'avaient guère d'autre but que celui-là [3]. Au moment où les assemblées électorales se réunissent, l'idée de la gratuité absolue semble s'être fait jour dans beaucoup d'esprits. En tout cas les vœux relatifs à cette question, très brefs presque toujours et très rarement motivés, ne distinguant pas tou-

[1] Généralement on associait les taxes locales concernant les réparations d'églises et de presbytères, les honoraires des régents, des prédicateurs, etc. Dans les archives de la généralité de Bordeaux (Arch. de la Gironde. Série C), les pièces concernant ces divers sujets sont toujours réunies.

[2] *Clergé :* Beauvais, Belfort-Huningue, Blois-Romorantin, Chapitre de Carrouge, Colmar-Schlestadt, Maine, Paris *intra-muros*, Sézanne et Châtillon-sur-Marne, Troyes, Villers-Cotterets ; *Noblesse :* Caen, Dourdan; *Tiers*, a) *Baill. et Sén.:* Auxerre, Crépy en Valois, Douai, Dourdan, Étampes, Évreux, Flandre-Maritime, Gisors, Maine, Melun et Moret, Perche, Paris *intrà-muros*, Poitou, Ponthieu, Provins et Montereau, Taillebourg, Versailles; b) *Villes et communautés :* Angervilliers, Belleville, Bessancourt, Chevilly-Lay, Corbeil, Courquetaine, Davron (dem. loc.) Limours, Mesnil-le-Roy, Carrière sous bois et Lally ; Les Molières, Palaiseau, Rosny-sous-le-bois-de-Vincennes, Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Maurice-Montcouronne, Saint-Nicolas-de-Bellefontaine, Reims, Arras, Bordeaux (maîtres-écrivains), Cambray, Marseille, Nantes, Wassigny.

[3] Je crois avoir démontré ces propositions dans le chapitre VII de mon livre *L'Instruction primaire en France avant la Révolution.*

Digitized by Google

jours suffisamment, les termes vagues dans lesquels ils sont rédigés laisseraient supposer aisément que leurs auteurs avaient en vue l'octroi de la gratuité à tous les enfants admis dans les écoles populaires. Cette observation s'applique sans exception à tous les vœux du Clergé sur cet objet. Mais la noblesse parle uniquement des indigents, et le Tiers-État, en plusieurs bailliages, formule expressément la même réserve. Dans certaines villes, on insiste même pour que les écoles de charité ne soient ouvertes qu'aux enfants dont la pauvreté aura été officiellement constatée [1].

Je crois inutile de faire ici de nombreuses citations. Les textes que je pourrais mettre sous les yeux du lecteur sont presque toujours à peu près identiques : « établir des écoles gratuites, » ou « fonder des écoles où le pauvre soit admis gratuitement. » Je citerai pourtant la formule des paysans de Bessancourt, en raison du fait qu'elle constate : « l'instruction est gratuite dans presque toutes les villes; pourquoi ne le serait-elle pas dans les campagnes, où il y a moins de ressources ? »

La Convention admit le principe de la gratuité absolue dans les premières lois qu'elle vota sur l'instruction primaire ; mais dans son dernier décret organique de Brumaire an IV, le seul qui ait été sérieusement appliqué, elle en revint au système de la rétribution scolaire, avec cette réserve pourtant que le quart des élèves de chaque école pourrait être exempté par les municipalités du payement de cette rétribution pour cause d'indigence [2]. La loi de floréal an X réduisit le *quantum* des exemptés au cinquième des enfants [3]. Ici encore les vœux des cahiers n'obtinrent pas satisfaction, et même la législation nouvelle consacra un état de choses inférieur à celui qu'avait connu l'Ancien Régime, puisque généralement, avant 1789, tous les pauvres, sans limitation de nombre, étaient dispensés de la rétribution scolaire.

On ne sépare guère, en notre temps, l'obligation de la gratuité, C'est donc ici le lieu d'en dire un mot, mot nécessairement fort bref, puisqu'une étude minutieuse des cahiers ne m'en a pas fait découvrir plus de quatre où ce point ait été touché. Le clergé de Belfort-Huningue voudrait « que les enfants, hors le temps de

[1] Arras, Bordeaux (maîtres écrivains), Marseille.
[2] Titre I, art. 8, 9. *Moniteur* du 11 brunaire an IV.
[3] Titre II, art. 4. Buisson, *Dict. de pédagogie*, 1re partie, p. 515.

Digitized by Google

la récolte, ne puissent être dispensés, sous aucun prétexte, même de pâturage, d'assister aux écoles et catéchismes, conformément à la déclaration de 1724 [1]. » La noblesse de Clermont en Beauvoisis « demande quelques moyens puissants de législation déterminant les pères à faire profiter leurs enfants des écoles. » Les paysans de Fontenay-lès-Bayeux, village de la prévôté de Paris, souhaitent « que les habitants des paroisses soient forcés d'envoyer leurs enfants régulièrement aux écoles jusqu'à l'âge de douze ans. » Enfin la sanction est indiquée par le cahier d'une autre paroisse des environs de Paris, Valenton : « Prescrire de n'admettre aux assemblées et aux charges de la commune aucun de ceux qui ne sauraient ni lire, ni écrire [2]... Il en résultera immanquablement un avantage précieux pour les bonnes mœurs présentes et un plus grand pour les futures, en ce que la crainte d'une exclusion déshonorante retiendra chacun dans le devoir, inspirera un désir général de se faire instruire et excitera les parents à envoyer régulièrement les enfants aux écoles publiques. » On le voit, ce n'est qu'exceptionnellement que l'obligation scolaire a été réclamée en 1789. Il a fallu attendre plus de quatre-vingt-dix ans pour qu'elle passât, sinon dans nos mœurs, du moins dans nos lois [3].

Les cahiers des trois ordres reviennent souvent sur les conditions de capacité et de moralité que doivent réunir les maîtres et les maîtresses d'école, sur les moyens à prendre pour élever leur niveau intellectuel et moral, enfin sur la situation matérielle qu'il convient de leur faire. Cette dernière question se lie étroitement à la première. Il est évident, en effet, comme le remarque le clergé de Belfort, que « la modicité des places de régent ôte

[1] L'art. 6 de la déclaration de 1724 *enjoignait* aux pères et mères d'envoyer leurs enfants aux écoles et catéchismes jusqu'à l'âge de quatorze ans, et prescrivait aux juges et procureurs du roi de « punir les contrevenants par des condamnations d'amende ou plus grandes peines selon l'exigence des cas. » En fait cet article resta sans exécution.

[2] La communauté de Moustiers (Basses-Alpes) pratiquait dès 1786 cette exclusion des illettrés. De Ribbe, *Les familles et la Société en France avant la Révolution*, 1re édit. Paris, 1873, in-12, p. 280.

[3] La Convention s'est constamment déjugée sur cette question et a fini par renoncer à l'obligation scolaire. (Lois du 27 brum. an III et du 3 brum. an IV.)

[4] Cf. *Noblesse* de Clermont en Beauvoisis et *Paroisse* de Neauphle-le-Château.

Digitized by Google

le choix des sujets [4], » en restreignant le nombre des candidats. Les communautés sont par suite obligées de se contenter d'instituteurs médiocres. Les plaintes ne manquent pas à cet égard, non plus que les demandes de réforme [1]. « Il faut, dit le clergé de Lyon, que les maîtres et maîtresses d'école soient choisis avec soin. » — « Il est nécessaire, observe le Tiers-État de Vitry-le-François, de veiller à une instruction plus soignée des maîtres d'école. » D'après les habitants de Wassigny, « les régents doivent être suffisamment instruits, *à l'instar des frères des écoles chrétiennes*, et reconnus pour être de bonne vie et mœurs. »

Divers moyens sont proposés pour obtenir ce résultat. D'abord l'amélioration de la condition faite aux maîtres, qui permettra aux autorités préposées à l'enseignement de se montrer plus sévères dans le choix des sujets. Le clergé demande à Avesnes, « que l'on avise aux moyens de trouver des fonds suffisants pour l'entretien de maîtres et de maîtresses, dignes par leur science et leurs mœurs de la confiance publique ; » à Belfort-Huningue, « que les maîtres et maîtresses soient suffisamment salariés, d'une manière fixe et convenablement logés ; » à Aix, « que les honoraires des maîtres et maîtresses d'école soient augmentés ; » à Dourdan, « que leurs honoraires joints aux rétributions des écoliers leur soient un sort suffisant à eux et à leurs familles ;» à Soissons, « que vu la modicité des revenus des maîtres d'école dans certaines paroisses, on travaille à leur faire un sort plus avantageux afin qu'ils soient moins distraits des soins qu'ils doivent à l'éducation de la jeunesse. »

Aussi le Tiers-État de Metz réclame-t-il trois cents livres par an pour les maîtres d'école. « Leurs places, remarque le clergé du Boulonnais, ont été fixées à cent cinquante livres par les déclarations de 1698 et 1724. On sait que cette somme n'est plus actuellement ce qu'elle était à ces époques. Aussi, du moins dans les grandes paroisses, les honoraires des maîtres d'école seront à trois cents livres et ceux des maîtresses portés à deux cents livres. » Les ecclésiastiques de Mende veulent « qu'on oblige les paroisses à imposer trois cents livres dans les villes et deux cents livres dans les campagnes pour les régents. »

Le clergé de Beauvais réclame de plus qu'ils soient exemptés de la milice. C'était du reste la loi sous l'Ancien Régime.

[1] Cf. *Clergé* d'Avesnes, Lille et Riez.

Digitized by Google

Les cahiers des communautés urbaines et rurales formulent des demandes analogues : ceux de Thiais et Neauphle-le-Château proposent le chiffre de quatre cents livres ; à Chapet, on dit : « un fixe et un logement. »

A Chevannes, on renouvelle expressément, en faveur des maîtres d'école, le vœu d'une retraite convenable que nous avons rencontré en maints cahiers, formulé en termes généraux pour tous les instituteurs de la jeunesse : « lorsqu'ils auraient servi vingt ans, la moitié de leur pension devrait leur être assignée en retraite, s'ils ne continuaient pas à être employés [1]. » Enfin le clergé de Villers-Cotterets demande qu'il y ait « dans chaque paroisse un bâtiment pour les écoles, » qui servira aussi, naturellement, au logement du maître et de la maîtresse [2].

Le sort des régents étant ainsi assuré, il faudra veiller à ce que nul ne s'ingère de sa propre autorité et sans garanties suffisantes d'instruire la jeunesse dans les petites écoles. Le Clergé, comme je l'ai dit à l'article des *Vœux généraux* concernant la direction et l'inspection de l'enseignement, réclame le maintien de ses droits séculaires sur la nomination des instituteurs, et les cahiers des autres ordres, sauf les exceptions mentionnées au même lieu, ne protestent pas contre ses prétentions.

A Lille et à Colmar, les chambres ecclésiastiques indiquent le concours comme le moyen le plus sûr pour relever le niveau des instituteurs de campagne : « Pour remédier à l'abus qui résulte souvent du choix arbitraire des clercs de paroisse chargés de petites écoles, demander qu'il soit établi un concours présidé par celui à qui il appartiendra de nommer, assisté de deux curés à son choix. » — « Que la classe des maîtres d'école soit perfectionnée, encouragée, améliorée ; que les places ne soient données qu'au concours. »

Cinq cahiers ecclésiastiques, ceux du Tiers-État dans deux bailliages et les doléances de quatre communautés rurales [3] in-

[1] Cf. *Clergé* d'Amiens, Colmar, Libourne ; *Tiers-État* du Bailliage de Reims, de la ville de Nantes, des paroisses de Chapet, la Queue en Brie, Lassy, Tremblay.

[2] Les lois de brumaire an IV et floréal an X n'accordent aux instituteurs aucun traitement, mais uniquement le logement ou une indemnité et le produit de la rétribution scolaire.

[3] *Clergé* d'Amiens, Belfort-Huningue, Bouzonville, Colmar, Verdun. — *Tiers-État* des *Bailliages* d'Hagueneau et Reims ; *Paroisses* de Chavenay, les Clayes, Jouars-Pont-Chartrain, Neauphle-le-Château.

Digitized by Google

diquent les écoles normales comme le meilleur moyen de former de bons maîtres et de bonnes maîtresses. On voit qu'ici encore, la Convention n'a rien inventé. Voici quelques-uns des textes, ceux du clergé d'abord. Il demande, à Amiens, « dans les villes épiscopales au moins, un établissement pour former les maîtres et les maîtresses d'école, sous l'inspection de Monseigneur l'évêque ou de celui qu'il voudra commettre, afin qu'ils soient beaucoup mieux instruits et astreints à une plus grande régularité, leur traitement devant être beaucoup plus avantageux. » Il observe, à Bouzonville, « que pour l'éducation de la jeunesse, il est préalablement nécessaire qu'il soit établi une ou plusieurs maisons où les maîtres seront formés à l'instruction des gens de la campagne. » A Colmar, il offre les fonds provenant des bénéfices supprimés pour l'établissement et l'entretien des « pépinières destinées à former des maîtres d'école, ces hommes si nécessaires. »

Le Tiers État dit à Hagueneau : « Établir des écoles publiques où les communautés pourraient envoyer des sujets qui porteraient ensuite parmi elles les instructions qu'elles y auraient puisées ; » et à Reims : « Il est à désirer qu'il soit fondé dans chaque diocèse des établissements propres à former des maîtres d'école. » Le langage de certaines communautés rurales n'est pas moins clair : « Qu'il soit fondé dans chaque diocèse, disent les habitants de Neauphle-le-Château, sous la direction de l'évêque, des maisons d'éducation où l'on instruirait les jeunes gens à la fonction trop négligée de maîtres d'école, et d'où ils ne sortiraient, après un séminariat de quelques années, qu'ils n'aient été interrogés sur tous les objets que le peuple de la campagne a besoin de savoir et surtout qu'il n'ait été reconnu qu'ils sont de bonnes mœurs. Après qu'ils auront été suffisamment instruits et examinés, on leur donnera quatre cents livres d'appointements, et on ne recevra aucuns maîtres d'école qui n'aient vingt-cinq ans et n'en aient passé trois dans ces maisons. »

La Révolution ne réalisa pas ces idées justes et pratiques, quoi qu'on en ait pu dire. Son essai d'école normale, en l'an III, avorta misérablement, comme on l'a démontré ici même [1], et il fallut attendre bien longtemps encore la réalisation des

[1] Voir la *Revue* d'avril 1884, t. XXXV, p. 454-495.

Digitized by Google

vœux émis en 1789 pour la formation des instituteurs dans des établissements spéciaux [1].

Les cahiers sont à peu près muets sur les modifications à apporter dans le programme des écoles primaires. Nous avons vu à l'article des *Vœux généraux* qu'on désirait beaucoup, aux derniers jours de l'Ancien Régime, faire pénétrer dans tous les esprits les principes de l'enseignement civique conjointement à ceux de l'enseignement chrétien. Quant au reste, il n'en est guère question, ce qui donnerait à entendre que le programme, bien restreint pourtant, alors adopté dans les petites écoles, semblait suffisant à l'opinion. Je ne trouve à mentionner que les cahiers du bailliage de Nemours et de la paroisse de Chevannes qui joignent à la lecture, à l'écriture et au calcul l'arpentage et le toisé ; celui de Garches, où il est question du chant ; celui de Corbeil, où l'on réclame « une méthode simple et uniforme pour les écoles des provinces ; » enfin celui de la ville de Bellocq en Béarn, qui développe davantage le programme de l'enseignement civique : « Qu'il soit pourvu à l'objet précieux de l'éducation des enfants, de manière qu'en apprenant à lire et à écrire, ils apprennent aussi la coutume et constitution locale avec les principaux éléments des lois civiles et criminelles afin d'en former de bons citoyens. »

Je crois n'avoir rien omis d'essentiel dans l'examen des cahiers relativement à l'enseignement populaire. Il me semble inutile d'accompagner cet exposé de longues réflexions. Les textes cités eux-mêmes les suggéreront au lecteur, qui certainement reconnaîtra chez nos pères une large intelligence des besoins intellectuels des masses et la volonté énergiquement manifestée de donner satisfaction à ces besoins.

[1] L'Empire fonda une seule école normale primaire, celle de Strasbourg (1808). La Restauration en établit deux en 1820, une en 1823 et dix en 1828. (Buisson, *Dict. de pédagogie*, au mot *Ecoles normales*, 1re partie, p. 2059-2060.)

Digitized by Google

VII

ÉCOLES SPÉCIALES ET PROFESSIONNELLES.

Il me reste à traiter des vœux concernant un certain nombre d'écoles spéciales ou professionnelles.

Ce serait une erreur de croire que l'ancienne France fût dépourvue d'établissements de ce genre. Villemain, à la suite de son *Rapport au Roi* de 1843, en a donné la statistique. D'après les renseignements officiels qu'il avait pu recueillir, au moment de la Révolution notre pays ne possédait pas moins de soixante-douze écoles spéciales ou cours professionnels d'art vétérinaire, d'accouchement, de dessin, de mathématiques, d'hydrographie, de marine, d'art militaire, des ponts et chaussées, des mines, auxquels il faut ajouter quarante académies, autant de bibliothèques, de nombreux jardins botaniques et un observatoire [1]. La Révolution triomphante devait bientôt détruire la plupart de ces établissements, sauf à en rétablir quelques-uns tant bien que mal, après une interruption plus ou moins longue de l'enseignement qu'ils distribuaient.

Les vœux relatifs à la multiplication de ces écoles si nécessaires, à leur amélioration, à leur administration, sont nombreux dans les cahiers. Je vais les analyser rapidement, en tâchant de mettre un peu d'ordre dans cette multitude de textes épars, très brefs ordinairement.

Les écoles militaires et la maison de Saint-Cyr appelaient tout spécialement la sollicitude de la noblesse, qui était alors exclusivement appelée à bénéficier pour ses enfants de l'enseignement que l'État y dispensait. Comme on le pense bien, il n'est pas question dans ses doléances des objets techniques se rapportant à cet enseignement lui-même, mais uniquement de l'administration des établissements et surtout des conditions d'admission.

[1] Le rapport de Villemain n'est pas accompagné au *Moniteur* des tableaux statistiques qu'on trouve seulement dans l'édition publiée par l'Imprimerie Royale. N'ayant pas en ce moment cette édition sous la main, j'emprunte à M. A. Duruy (*L'Instruction publique et la Révolution*, p. 48-49) l'analyse qu'il en a faite et les chiffres qu'il en a tirés.

Digitized by Google

A Montreuil-sur-Mer, on supplie le Roi de conserver à la noblesse peu fortunée l'établissement si utile de l'école militaire. A Sens,on réclame pour elle l'hôtel où elle avait été établie en 1751 et qu'elle avait quitté en 1776 quand ses élèves furent répartis en dix collèges de province. C'est aussi l'avis du Tiers-État du même bailliage, d'après lequel la présence des élèves militaires dans les collèges « est infiniment préjudiciable à l'éducation des autres citoyens. » La Noblesse d'Angoumois voudrait que l'institution pût tourner au profit de toutes les provinces et par suite « que le nombre des élèves fût réparti en raison de la population de chacune d'elles. »

A Caen et à Évreux, le second ordre souhaite la fondation de nouvelles écoles militaires ; le Tiers de Quercy en réclame une pour cette province.

Dans huit bailliages, les nobles protestent contre les abus qui se sont introduits dans le choix des élèves de l'École militaire et de Saint-Cyr.Ces établissements, qui devraient être réservés à la noblesse indigente,s'ouvrent trop souvent aux enfants de familles aisées ou même riches qui pourraient pourvoir à leur éducation. Pour remédier à cette injustice, on demande que le Roi choisisse les candidats sur des listes dressées après enquête, par les administrations provinciales.

Les dispositions du Règlement de 1781 sur les grades militaires avaient vivement ému l'opinion publique. Les cahiers du Tiers-État sont pleins de protestations contre des dispositions qui allaient à refuser aux roturiers tout avancement sérieux. Ce serait sortir absolument de mon sujet que d'insister là dessus. Mais je crois devoir signaler ici la réclamation très vive de l'assemblée des Communes en Poitou, parce qu'il y est surtout question des écoles militaires et qu'elle renferme des renseignements pleins d'intérêt.

« Les ordonnances militaires nous paraissent contenir quelques dispositions contre lesquelles le Tiers-État du Royaume élève un cri général. Ce sont celles qui affectent aux seuls enfants de la noblesse le titre d'élèves de l'école royale militaire et six cents places dans dix collèges ou pensionnats, tenus par des ordres religieux ou des congrégations ecclésiastiques, dans lesquels ils sont élevés aux frais du Roi jusqu'à l'âge de quinze ans. A cet âge, ceux qui se destinent à la profession des armes sont placés parmi les cadets gentilshommes établis dans les

Digitized by Google

différents corps de troupe. Ceux qui sont appelés à la magistrature et à l'état ecclésiastique sont envoyés et entretenus dans d'autres collèges jusqu'à ce qu'ils soient reçus, les premiers licenciés en droit, les seconds docteurs en théologie. L'exclusion prononcée contre le Tiers des lieux destinés à former des citoyens est une flétrissure injuste et qu'il n'a pas méritée. Les mêmes motifs qui parlent en faveur des enfants de la noblesse, militent en faveur des siens, puisque tous les pères ont consacré leurs jours, sacrifié leurs biens et prodigué leur sang au service de la patrie. Cette exception est d'ailleurs onéreuse à l'ordre du Tiers et contraire à ses intérêts pécuniaires. » Le bien fondé de cette protestation me paraît difficile à contester, mais il me semble qu'elle n'aurait rien perdu à être présentée en termes plus modérés, étant donnés les sentiments de conciliation qui remplissaient le cœur des représentants des ordres privilégiés, sentiments qui allaient bientôt se traduire en actes généreux.

Je passe sans transition aux vœux concernant un certain nombre d'écoles spéciales et je vais les enregistrer tout simplement et sans commentaire. Leur simple énumération suffit pour donner un témoignage authentique du souci qu'avaient nos pères des choses de l'enseignement et du désir universel à cette époque d'en multiplier les moyens.

Le Tiers-État demande, à Rennes, qu'on établisse dans cette ville des écoles d'artillerie et du génie; à Pont à Mousson et à Vicheray que l'ordre de Malte soit invité à créer sur ses galères, et à ses frais, une école de navigation où seraient admis « un certain nombre de servants d'armes tirés du Tiers-État. » Je me demande avec quelque anxiété d'où avait pu venir à ces bons Lorrains ce zèle pour les intérêts de la marine. Je m'explique beaucoup mieux les vœux des Communes dans les bailliages des sénéchaussées de Corse, de Grasse, de Saint-Brieuc, de Quimper, de Nantes et de Guérande pour la fondation de nouvelles écoles d'hydrographie, qui permettrait aux habitants de ces circonscriptions de suivre les cours et de subir les examens sans déplacements onéreux.

Le Tiers-État de Toul propose « la suppression de l'École des ponts et chaussées comme trop dispendieuse. D'ailleurs, ajoute-t-il, il est juste que ceux qui aspirent à être employés dans cette partie cultivent à leurs frais les talents qui peuvent les en ren-

Digitized by Google

dre dignes. » A ce vœu rétrograde [1] on peut opposer celui de la Noblesse du Berry, demandant « qu'il soit pourvu à l'instruction des élèves ingénieurs par une école établie à ce sujet, laquelle sera payée par les provinces et de laquelle elles tireront ensuite les ingénieurs à employer par elles. »

Les trois ordres de la ville de Bayonne voudraient « une école d'administration et du droit des gens pour former des administrateurs et des membres du corps diplomatique ; » et le Tiers-État de Metz « une école de droit public national et étranger où seront admis les citoyens de tous les ordres. »

L'assemblée des communes de Bigorre recommande l'établissement dans chaque ville de parlement d'un cours public d'enseignement pour les notaires, cours obligatoire durant trois ans, concurremment avec la pratique chez un officier ministériel pendant le même temps. Au Puy, on souhaitait « qu'il y eût, dans chaque province, un cours d'études pour les commissaires à terrier et experts et que nul ne puisse exercer cet état qu'après un examen préalable par les officiers royaux du lieu. »

Les cahiers des deux bailliages et de trois communautés urbaines s'occupent de l'enseignement professionnel proprement dit. Le Tiers-État de Corse demande une école d'architecture ; celui de Riom « des maîtres de dessin, de géométrie pratique et de mathématiques dans toutes les villes, pour les enfants du peuple. » La ville de Caen réclame pour elle-même « une école gratuite de dessin, extrêmement utile pour tous les ouvriers de la ville et tous ceux qui en partent pour travailler daus la capitale. » Le même vœu est émis à Bergues, en ajoutant à l'enseignement du dessin celui de l'architecture. Les habitants de Douai souhaitent que « l'université y soit chargée d'enseigner gratuitement les principes de dessin, d'écriture, d'agriculture pratique et d'architecture. »

Enfin le Tiers-État de la ville de Paris recommande la propagation du procédé de l'abbé de l'Épée pour l'instruction des sourds-muets, et la Noblesse de Lyon veut « qu'on examine s'il ne serait pas possible, en leur donnant une éducation patriotique, de tirer parti d'une foule d'enfants abandonnés que l'État recueille et d'en faire de bons soldats et de bons marins. »

[1] On en peut rapprocher celui du Tiers de Perpignan : « Que l'Académie, l'école des haras, les chaires de médecine, chimie, botanique et la pépinière établies dans la ville de Perpignan soient supprimées. »

Digitized by Google

Il s'agit maintenant de conclure, et je le ferai en peu de mots. J'ai essayé en examinant sincèrement et, je l'espère, complètement les vœux des électeurs de 1789, de prouver cette thèse que c'est bien à eux que revient l'honneur d'avoir formulé les premiers, en matière d'enseignement, les idées justes et généreuses que les gouvernements réguliers ont, en notre temps, mises en œuvre. Nos pères, que les écrivains de l'école révolutionnaire ont dépeints sous de si sombres couleurs, comme plongés dans les ténèbres d'une ignorance honteuse, se montrent à nous dans leurs libres et sincères doléances, d'une part résolument conservateurs d'institutions qu'il a fallu restaurer après que les constituants infidèles à leur mandat, après que les conventionnels ignorants et fanatiques les eurent détruites follement, d'autre part avides de progrès et de lumières, préoccupés au plus haut point des intérêts intellectuels du pays, soucieux de développer dans une large mesure son outillage scientifique, ardemment désireux de mettre à la portée de tous les moyens d'instruction qui peuvent convenir aux aptitudes les plus diverses. Qu'on rapproche les cahiers de 1789 des professions de foi déclamatoires et vides de tant de candidats heureux réclamant à grand renfort de phrases l'universelle diffusion de la science et l'instruction intégrale, et qu'on prononce en conscience. On verra de quel côté se trouve l'esprit pratique, le sentiment vrai des réalités contingentes, le désir sincère de l'amélioration des institutions.

C'est ainsi qu'une fois de plus l'examen impartial des textes et des faits aura donné raison à ceux qui, comme nous, ont le culte du passé et ne séparent pas dans leurs sentiments de respect et de tendresse la vieille France de la France moderne.

ERNEST ALLAIN.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

ISIDORE DE CORDOUE ET SES ŒUVRES

D'APRÈS UN MANUSCRIT DE L'ABBAYE DE MAREDSOUS

Au chapitre LIe de son livre *De Scriptoribus ecclesiasticis*, Sigebert de Gembloux fait mention de certain Isidore de Cordoue, lequel aurait composé et dédié à Orose un ouvrage sur le livre des Rois : *Isidorus, Cordubensis episcopus, scripsit ad Orosium libros quatuor in libros Regum* [1].

Plus tard Trithemius, dans ses recherches sur le même sujet, n'oublia pas d'enregistrer l'indication fournie par son devancier ; et ne doutant point que l'Orose en question ne fût le célèbre prêtre espagnol du commencement du ve siècle, il fit d'Isidore de Cordoue son contemporain en lui assignant la date de 420 [2].

Au siècle suivant, Sixte de Sienne reproduisit dans sa *Bibliotheca Sancta* [3] les données de Trithemius. Selon lui, Isidore de Cordoue, qu'il appelle l'Ancien, pour le distinguer de saint Isidore de Séville, jeta un vif éclat par son savoir des lettres divines et humaines aussi bien que par la sainteté de sa vie, sous les règnes de Théodose et d'Honorius. Saint Augustin, dans l'un de ses sermons, cite un passage du commentaire de ce premier Isidore sur saint Luc.

Naturellement le compilateur de la fausse chronique publiée en 1620 sous le nom de Flavius Dexter, se garda bien de négliger des détails si précieux et si circonstanciés. A l'année 423, il raconte que vers ce temps-là Isidore *le Jeune*, évêque de Cordoue (il avait trouvé moyen d'imaginer un autre Isidore, encore plus ancien), avait écrit et dédié à Paul Orose de Tarragone le livre des *Allégories* ; il avait également composé un traité sur saint Luc. A la date de 430, il s'étend davantage sur les qualités personnelles d'Isidore de Cordoue

[1] Migne, *Patrologie latine*, t. CLX, p. 559.
[2] Trithem., *De Script. eccles.*, c. 120.
[3] Lib. IV, éd. de Cologne 1586, p. 274.

Digitized by Google

et sur ses œuvres. D'après lui, Isidore avait succédé vers l'an 400 à l'évêque Grégoire de Cordoue ; ses trente années d'épiscopat avaient été illustrées du double éclat de la science et de la sainteté. Enfin, outre son traité sur saint Luc mentionné précédemment, il avait encore écrit un ouvrage fort estimable sur les Rois [1]. Le moine Cistercien, annotateur de l'œuvre du faussaire, confirme de tout son poids le dire de son compatriote, ajoutant que ces œuvres de l'évêque de Cordoue sont vraiment remarquables, *elegantissima Commentaria*, et qu'une partie a été fort injustement insérée parmi les ouvrages de son saint homonyme de Séville [2].

Assurément ces courageuses affirmations des écrivains espagnols n'eussent pas causé grand émoi dans la république des lettres, si des écrivains autrement sérieux n'étaient venus y ajouter l'autorité de leur érudition sûre et étendue.

Mariana déjà, d'après Florez [3], aurait déclaré comme une opinion communément reçue dans le monde savant, l'existence d'un Isidore de Cordoue, surnommé l'Ancien, dont les ouvrages, bien connus de Trithemius, avaient dû disparaître dans la suite. Théophile Raynaud ne craignit pas d'avancer que les écrits attribués à saint Isidore de Séville sur le livre des Rois étaient supposés, qu'ils appartenaient en réalité à un autre Isidore plus ancien, évêque soit de Cordoue, soit de Beja, soit même de Saragosse. Labbe manifeste clairement son hésitation dans son commentaire sur le *De scriptoribus ecclesiasticis* de Bellarmin : il affirme d'abord l'existence d'Isidore de Cordoue et de son traité sur les Rois dédié à Paul Orose vers 412, et plus loin il se contente de faire entendre que plusieurs préfèrent attribuer à Isidore de Cordoue le Commentaire sur les Rois qui se trouve parmi les œuvres de l'illustre docteur de Séville [4]. Enfin, Cave lui-même, séduit par l'autorité de Sigebert et de Trithemius, et aussi par le nom d'Orose qui se trouve en tête d'un des traités en question, trouve assez vraisemblable tout le récit du Pseudo-Dexter, et l'attribution des Allégories et du Commentaire sur les Rois à un autre Isidore du commencement du ve siècle [5]. D'autres critiques, dont on nous dispensera de faire la nomenclature, se prononcèrent également dans le même sens.

Cependant, comme on pouvait s'y attendre, un revivement d'opinion ne tarda pas à se déclarer parmi les écrivains plus désintéressés ou mieux à même de se livrer à une étude approfondie du point en litige. Nicolas Antonio, dans sa *Bibliotheca Hispana vetus* [6], com-

[1] *P. L.*, t. XXXI, pp. 551 et 570.
[2] *P. L.*, t. XXXI, p. 517, not. 8.
[3] *España Sagrada*, t. VIII, tract., 27, append., 2, p 275.
[4] V. ces auteurs cités ap. Arevalo, *P. L.*, t. LXXXI, p. 416 sqq.
[5] Cave, *Histor. litter.*, sæc. v, ad ann., 420, édit. de 1741, t. I, p. 402.
[6] Part. I, lib. III, cap. II, n. 52 sqq.

Digitized by Google

mença par trouver étrange qu'aucun des auteurs antérieurs à Sigebert ne fît mention d'Isidore de Cordoue. Dom Ceillier [1], au siècle suivant, fit remarquer combien les passages de saint Isidore sur les Rois présentaient tous les caractères de la plus rigoureuse authenticité, et conclut, de même que Florez [2], à la non-existence de l'Isidore de Cordoue. Enfin le laborieux éditeur des œuvres du saint Docteur à la fin du siècle dernier, Faustin Arevalo, après avoir compulsé tous les manuscrits, déclara n'en avoir trouvé aucun qui fût de nature à inspirer le moindre doute sur l'auteur véritable des traités en question ; un seul, provenant du Vatican, semblait indiquer qu'une partie des *Questions sur l'Ancien Testament* appartenait au vénérable Bède [3], et c'est précisément celle qui a rapport au livre des Rois : mais ce doute isolé ne pouvait prévaloir contre l'universalité des manuscrits.

En somme les arguments mis en avant par ceux qui tenaient pour Isidore de Cordoue se réduisaient à quatre. D'abord Sigebert, écrivain faillible sans doute, mais généralement exact et sérieux, faisait mention expresse du personnage, et ne l'avait certainement pas inventé. Ensuite, on ne pouvait expliquer le titre de *Junior* donné à saint Isidore de Séville dans certains manuscrits, qu'en admettant l'existence d'un autre Isidore plus ancien duquel on avait voulu par là le distinguer. D'ailleurs saint Augustin, en citant le commentaire d'Isidore sur saint Luc dans son trente cinquième sermon pour les fêtes des Saints, obligeait lui-même d'établir cette distinction. Enfin, la mention de Paul Orose dans l'épître dédicatoire qui précède le livre des Allégories montre clairement que l'ouvrage doit appartenir à un auteur du commencement du ve siècle, antérieur par conséquent de deux siècles au saint évêque de Séville.

Malheureusement la plupart de ces raisons ne pouvaient tenir devant un examen attentif. Le sermon sur l'Assomption attribué à saint Augustin était en réalité l'œuvre d'un écrivain postérieur, probablement Ambroise Autpert, et le passage cité à propos d'un texte de saint Luc ne faisait partie d'aucun commentaire sur l'Évangile, mais était tout simplement un extrait du livre bien connu de saint Isidore, *De ortu et obitu Sanctorum* [4]. Ainsi donc s'évanouissait jus-

[1] *Histoire gén. des auteurs sacrés et ecclésiast.*, t. XI, ch. LXIX, n. 16 sqq.
[2] Cit., ap. Arevalo, *P. L.*, t. LXXXI, p. 91.
[3] *P. L.*, t. LXXXI, p. 417.
[4] « Illum Evangelii versiculum, quem Simeon dixit ad Domini Matrem, *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius*, (Luc. 2, 35) beatæ recordationis Ambrosius cum tractaret, ait, nec historia, nec litteræ docent, Mariam, gladio vitam finisse. Hinc et Isidorus (*De ortu et obitu sanctor.*, c. 67). Incertum est, inquit, per hoc dictum, utrum gladium spiritus, an gladium dixerit persecutionis. » (*Inter Opp. August.* Append., ad tom. V, serm. 208, n. 3.) Cf. Arevalo, *Isidoriana*, part. 2, cap. 61, n. 11 sqq.

Digitized by Google

qu'à l'idée même d'un traité sur saint Luc composé par Isidore de Cordoue.

Quant au titre de *Junior* donné au saint évêque de Séville, on pouvait aisément l'expliquer sans recourir à l'hypothèse d'un Isidore espagnol plus ancien. On sait en effet que le nom et la gloire de saint Isidore de Péluse s'étaient répandus, depuis le ve siècle, jusqu'aux extrémités du monde chrétien [1], et l'on conçoit sans peine que les copistes d'Espagne, désireux de conserver à leur Isidore ce qui lui revenait en propre, aient eu recours à cette précaution fort naturelle.

Il est vrai que le livre des Allégories est dédié à Orose ; mais qui a jamais prouvé que cet Orose doive être identifié avec Paul Orose, le prêtre du ve siècle ? Loin de là, il paraît invraisemblable qu'un évêque de cette époque, fût-il même évêque de Cordoue, eût jamais donné le titre de « révérendissime Frère [2] » à un simple prêtre de Tarragone. L'Orose en question est donc un évêque ; nous ne pouvons dire quel était son siège, parce que son nom ne se trouve pas dans les Conciles du temps ; mais aussi nous ne sommes pas si complètement renseignés sur le personnel de l'Épiscopat espagnol au VIIe siècle, que nous devions nier *à priori* l'existence de tous ceux dont les actes synodaux ne nous ont pas transmis le nom et le titre.

D'ailleurs ce nom d'Orose ne se trouve qu'en tête du traité des Allégories, ouvrage qu'on ne saurait sérieusement refuser à saint Isidore de Séville ; nous le voyons mentionné dans le catalogue de Braulion [3], et il offre toutes les garanties intrinsèques et extrinsèques d'authenticité, au point que Sigebert lui-même n'hésite pas à l'attribuer à son véritable auteur [4].

Ainsi, le nom d'Orose ne saurait en aucune façon être invoqué en faveur des droits d'un Isidore du ve siècle à la paternité du livre des Allégories. En fût-il même autrement, l'authenticité des passages du livre des Questions sur l'Ancien Testament se rapportant aux Rois n'en serait nullement compromise. Ces passages ne sont pas un

[1] Cf. les témoignages cités par Arevalo, *P. L.*, t. LXXXI, p. 93, 94. Le même écrivain explique également le titre de *Senior* donné parfois à saint Isidore, pour le distinguer d'Isidore de Béjà, le continuateur de la chronique d'Isidore de Séville, ou d'Isidore Mercator, auteur de la fameuse collection des fausses décrétales.

[2] « Domino Sancto ac reverendissimo Fratri Orosio Isidorus. » (*P. L.*, t. LXXXIII, p. 98.)

[3] « De nominibus Legis et Evangeliorum librum unum, in quo ostendit quid memoratæ personæ mysterialiter significent. » Cf. Areval. *P. L.*, t. LXXXI, p. 379.

[4] « Ad Orosium librum De significationibus nominum. » *De script. eccl.*, c. 55, *P. L.*, t. CLX, p. 559.

Digitized by Google

ouvrage isolé, ils font corps avec d'autres parties dont on n'a jamais songé à nier l'authenticité ; partout le même style, aucune disproportion notable dans les développements, rien en un mot qui puisse faire soupçonner ce qui a pu donner lieu à l'hypothèse d'un auteur différent de celui du reste de l'ouvrage.

Il ne reste plus aux partisans d'Isidore de Cordoue que l'autorité de Sigebert. Il est plus difficile de répondre à ce dernier appui d'une cause désespérée. Comment expliquer en effet qu'un auteur sérieux ait le premier inscrit un nouveau nom sur la liste des écrivains ecclésiastiques sans quelque motif plausible, du moins en apparence ? Et d'autre part, quelle foi ajouter à cette mention laconique contre laquelle s'élevaient l'une après l'autre les lois les plus élémentaires de la critique ?

Évidemment il y avait sous tout cela quelque mystère. On s'efforça bien de l'expliquer ; mais, on le conçoit aisément, le champ était ouvert à toutes les conjectures. Florez poussa vraiment trop loin la liberté en imaginant que le sermon sur l'Assomption étant peut-être de Fulbert de Chartres [1], Sigebert avait d'abord confondu *Carnotensis* et *Cordubensis*, puis accordé la nouvelle épithète à l'Isidore cité dans le discours au lieu de la réserver à son auteur [2]. Arevalo est plus franc ; selon lui le nouvel Isidore est une pure invention de Sigebert [3]. D'autres enfin, plus modérés, admettent que le moine de Gembloux a pu connaître au XIIe siècle des œuvres de l'évêque de Cordoue, différentes de celles de saint Isidore, sans que ces ouvrages soient parvenus jusqu'à notre époque. Mais c'était là encore une supposition toute bénigne, qu'aucun fait positif ne venait confirmer ; et le problème demeurait à l'état d'énigme.

Un des manuscrits qui composent le modeste trésor de notre bibliothèque nous a paru offrir la solution de cette énigme.

Ce manuscrit, dont l'écriture semble présenter tous les caractères du XIIe siècle, provient de l'abbaye de Bonne-Espérance en Hainaut, fondée pour les chanoines réguliers de l'ordre de Prémontré, du vivant même de saint Norbert, avant l'année 1126. Cette origine est attestée par les formules sacramentelles inscrites ça et là au bas des pages :

[1] C'était l'opinion émise par les mauristes, dans leur édition des œuvres de saint Augustin.

[2] V. cette curieuse explication rapportée par Arevalo, *P. L.*, t. LXXXI, p. 91.

[3] Malgré tout, la personnalité d'Isidore de Cordoue ne cesse de se présenter devant lui comme une sorte de fantôme fâcheux ; et à la fin de sa dissertation sur les différents auteurs du nom d'Isidore, il se résout à tolérer encore la croyance au récit de Sigebert et du Pseudo-Dexter, « aut etiam, si ita velis, Isidoro Cordubensi. » (*P. L.*, *loc. cit.*, p. 95.)

Digitized by Google

Liber Sanctæ Mariæ de Bona Spe.
Servanti benedictio. Amen.
Si quis eum abstulerit,
vel scedam absciderit,
anathema sit.

Le frère relieur a bien voulu nous faire savoir lui-même les ouvrages qu'il a réunis dans le volume par cette inscription qui se trouve au premier feuillet :

In hoc volumine continentur hæc :
Augustinus de duabus animabus.
Ysidorus super quibusdam veteris testamenti ac novi.
Idem super libris Regum.

Passons tout de suite à l'examen des deux derniers ouvrages qui nous intéressent plus spécialement, et qui semblent avoir d'abord formé un tout indépendant du premier. Un titre en lettres rouges se détache au-dessus d'une superbe initiale :

« In nomine Dei summi, incipit tractatus beati Ysidori cordubensis episcopi super quædam nomina veteris et novi testamenti.

« Domino sancto ac reverentissimo Orosio. Ysidorus salutem. Quædam notissima nomina, etc. »

Puis vient tout le traité de saint Isidore de Séville publié par Arevalo sous le titre : *Allegoriæ quædam sacræ scripturæ.* Ce traité est immédiatement suivi d'un autre, divisé en quatre livres sans nom d'auteur, et avec le seul titre : *De libro Regum.* Le copiste a cru y suppléer en mettant les deux ouvrages sous une même étiquette, marquée à la marge du premier feuillet. « Incipit tractatus beati Ysidori cordubensis archiepiscopi super vetus testamentum, » à laquelle correspond cette inscription placée à la fin du traité sur les Rois : « Explicit liber Isidori super vetus testamentum. »

Le doute n'est point possible : nous sommes bien en présence de l'ouvrage mentionné par Sigebert. Une semblable disposition pouvait seule expliquer cette confusion entre le traité *des Allégories* dédié à Orose et attribué par le moine de Gembloux lui-même à saint Isidore de Séville, et ces quatre livres du livre des *Questions sur l'Ancien Testament* qui n'eurent jamais rien à voir avec le nom d'Orose. Les deux parties, en effet, se trouvent ainsi disposées dans notre manuscrit, qu'elles paraissent à première vue ne faire qu'un seul et même ouvrage principal sur les Rois, divisé en quatre livres, et précédé d'une dédicace assez longue à un certain Orose. On conçoit dès lors parfaitement les paroles de Sigebert : *Isidorus Cordubensis, episcopus, scripsit ad Orosium libros quatuor in libros Regum.*

Digitized by Google

On sait assez combien étaient continuels et intimes les rapports des grandes abbayes au moyen âge ; ces rapports étaient tout naturels entre la florissante abbaye bénédictine de Gembloux et la communauté de l'Ordre de Prémontré qui prenait naissance non loin de là. Nous ne ferons donc aucune difficulté de voir dans notre manuscrit une des copies d'un *codex* antérieur, prêté peut-être par le complaisant *armarius* de Gembloux, et qui aurait attiré précédemment l'attention de Sigebert.

Quelle est la portée de cette attribution contenue dans le titre de notre manuscrit ? Le lecteur est libre d'en juger. Pour nous, nous ne croyons devoir y attacher aucune importance. C'est en vain que l'on chercherait un saint Isidore *archevêque* de Cordoue soit dans les martyrologes les plus complets, soit dans les dyptiques de cette Église, qui d'ailleurs n'était déjà plus métropole à la fin du IVe siècle. A dire vrai, nous sommes tentés de ne voir là qu'une erreur de copiste, bientôt corrigée dans notre manuscrit, car au-dessus du mot *Cordubensis* une main en tout semblable a écrit très soigneusement : *Hyspalensis*, sans faire la même rectification au titre ajouté en marge, sans doute parce que chacun pouvait aisément y suppléer.

Et maintenant le lecteur est en droit d'attendre de nous du moins un compte-rendu succinct du contenu de notre manuscrit.

Nous l'avons déjà dit : le premier traité n'est autre que le Livre de saint Isidore de Séville sur la signification allégorique des principaux personnages de la Bible [1], avec quelques variantes de peu d'importance.

Le traité sur les Rois qui y fait suite semblerait devoir aussi n'être autre chose que le commentaire symbolique inséré par le saint Docteur dans ses *Questions sur l'Ancien Testament* [2] ; mais le plus rapide examen suffit pour convaincre du contraire. Le commencement est tout autre, aucune apparence de préface, aucun lien de transition : à la différence de l'ouvrage de saint Isidore, nous trouvons ici les textes mêmes de l'Écriture insérés avec une glose plus ou moins étendue.

Mais, pour n'être pas du saint Docteur, l'œuvre dans son ensemble ne laisse point d'inspirer promptement un véritable intérêt et de produire une impression favorable sur le lecteur. On y remarque passablement d'érudition dans la recherche du sens littéral, l'interprétation des mots grecs et hébreux et l'étude des étymologies à la façon d'Isidore. Le style est toujours noble et soutenu ; on ne ren-

[1] Ed. ap. Mign. *P. L.*, t. LXXIII, p. 98.
[2] *P. L. Ibid.*, p. 391, sqq.

Digitized by Google

contre point cette sécheresse et ces puérilités qui choquent dans plus d'une collection de ce genre ; tout est, au contraire, plein de doctrine et d'élévation, et les traces d'érudition que nous signalions sont entremêlées d'aperçus assez vastes sur divers problèmes moraux et philosophiques.

Malheureusement plusieurs symptômes alarmants ne tardent pas à exciter la susceptibilité du critique, et à lui inspirer des doutes fondés sur l'homogénéité de l'ouvrage, tel du moins que le reproduit notre manuscrit. Bientôt en effet, l'auteur semble se lasser : on voit apparaître de distance en distance des chiffres romains sans trop de suite, qui semblent autant de renvois ; des passages entiers de l'Écriture se trouvent séparés violemment de leur contexte et renvoyés vers la fin du volume ; les citations du texte sacré sont parfois omises, pour faire place à une vue d'ensemble sur une scène allégorique du récit biblique. Enfin tandis que le copiste a fondu en un seul les livres IIIe et IVe sous la rubrique : *Explicit liber III, incipit IVm*, il semble annoncer en tête du second une autre manière de procéder :

Explicit hic primus. Sequitur liber inde secundus.
maxime allegoriam continens.

Or il est remarquable que les traits les plus intéressants se trouvent précisément dans la première partie, concernant les deux livres de Samuel.

La comparaison attentive avec les commentateurs antérieurs au XIIe siècle ne démontre que trop combien ces craintes sont fondées. Des passages entiers d'Isidore de Séville ont été simplement copiés, notamment le livre IVe, qui s'y trouve intégralement reproduit. Puis on remarque certains développements moraux empruntés à saint Grégoire le Grand, mais surtout un hors-d'œuvre considérable sur le Temple de Salomon, dans lequel on retrouve sans peine les œuvres du vénérable Bède, d'Angelome et de Raban Maur sur le même sujet.

Au reste notre auteur ne se fait pas faute de citer par leur nom les sources auxquelles il a eu recours ; c'est ainsi qu'il nomme sans détour Josèphe, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire, mais jamais saint Isidore ou quelque écrivain postérieur au VIIe siècle. Bien plus, à part l'un ou l'autre passage de saint Isidore inséré d'une façon assez abrupte, on peut dire que l'exégète ne s'abaisse jamais au rôle de copiste servile. Il imite souvent ses devanciers, mais il sait reproduire la pensée sans s'attacher aux phrases ; il conserve ses allures libres et reste lui-même, allant parfois plus loin dans le développement, sans que les additions de son crû paraissent déplacées à côté

Digitized by Google

des passages directement inspirés par les Pères. Parfois même on serait tenté de trouver l'imitation supérieure à l'original, et de se demander si Raban Maur et les écrivains de son temps n'auraient pas eux-mêmes connu et abrégé tel ou tel endroit de notre traité.

Voilà pour ce qui est des passages manifestement inspirés par la lecture des ouvrages antérieurs. Mais, abstraction faite de ces passages il reste encore des parties assez notables dont nous n'avons pas réussi à assigner la provenance, bien que nous les ayons soigneusement comparées avec tous les traités sur le livre des Rois qu'il nous a été permis de consulter.

Il est vrai que nous ne sommes pas assez compétent dans la matière pour désespérer de voir un jour un autre plus habile vider entièrement la question. Une chose cependant nous étonne : c'est que les traits les plus caractéristiques se rencontrent précisément dans cette partie qui semble avoir le cachet de l'originalité. Nous n'en citerons qu'un petit nombre, mettant parfois en regard quelque passage analogue de saint Isidore ou des auteurs qui l'ont suivi.

L'Écriture rapporte que la pieuse mère de Samuel, après avoir sevré l'enfant tant désiré, le conduisit à Silo, apportant avec elle divers présents et entre autres une amphore de vin [1]. Aussitôt notre auteur se demande quelle est la capacité de l'amphore et il donne cette notion empruntée à saint Isidore : « In amphora tres urnæ habentur [2]. »

Plus loin, il donne cette notion géographique sur la situation du désert : « *Hi sunt dii qui percusserunt Ægyptum in deserto.* Ideo in deserto, quia extra fines suos in sinu Arabico perierunt, inter quem et Adriaticum est desertum, per quod duxit Israel Dominus. »

A propos du passage où il est dit que le jeune Samuel servait dans la maison du Seigneur, revêtu d'un éphod de lin, il profite de ce détail pour nous donner un aperçu général sur les vêtements qui convenaient aux prêtres du second rang [3]. A propos du prophète envoyé à Héli et que l'Écriture ne nomme point, il rapporte l'opinion de certains auteurs d'après lesquels ce personnage portait le nom d'Ados [4]. Il

[1] *I Reg.* I, 24.

[2] C'est plutôt d'après Isidore, la capacité du *Cadus*, ou amphore grecque. « Cadus græca amphora est continens urnas tres. » (*Etymol.* l. XVI, c. 26, n. 13. *P. L.* t. LXXXII, p. 595.)

[3] « Quatuor ergo vestimenta, quia minor sacerdos erat, ei habere licebat : id est, feminalia, tunicam lineam, cingulum quod purpura, cocco, bisso, hiacyntho contegitur, et pileum. Ephod quatuor coloribus est contextum. Aliud est simplex lineum, et hoc genus vestimenti pontificibus convenit. Legitur tamen Samuel et David ephod habere. »

[4] Cette opinion, dont nous ignorons l'origine, ne concorde pas avec les

Digitized by Google

établit une distinction entre le *munus* et l'*oblatio* au sujet du texte : *Et offerat nummum argenteum et tortam panis*. Le *munus* consiste dans la pièce d'argent ; *l'oblatio* dans la tourte de pain [1]. Entre les oblations elles-mêmes, il signale la *liba*, qui consiste dans l'effusion d'un liquide en l'honneur du Seigneur [2]. Il relève une divergence des manuscrits, touchant le texte. *Porro Dagon solus truncus remansit* [3]. « Quelques livres, dit-il, portent cette variante : Dorsum Dagon in limine inventum est. » D'après lui l'impression produite sur les Israélites par la vue de la pluie et des éclairs qui jaillirent à la voix de Samuel, s'explique par la rareté de ces phénomènes en Palestine à l'époque des moissons [4].

Dans l'explication du cantique de David sur la mort de Saül, se trouve un trait touchant, un écho de ces plaintes que nous retrouvons dans tout le moyen âge touchant le sort d'Origène [5]. Une autre remarque semble empruntée à un passage de la Règle monastique ; c'est une allusion au ministère des saints Anges annonçant chaque jour nos actes au Seigneur [6].

Mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, notre auteur a surtout une tendance fort prononcée à rechercher les étymologies des noms propres et des expressions moins usitées. Parfois il s'écarte assez des données de saint Isidore, comme dans cette explication du mot *fœdus*, que nous avions déjà vue quelque part, peut-être dans saint Thomas :

« Fœdus namque antiquitus nominatum est constitutio pacis, a

traditions rabbiniques rapportées par Cornelius à Lapide d'après saint Jérôme et les exégètes plus modernes.

[1] « In nummo munus, in torta oblationem habent historialiter qui remanserunt de domo Heli. »

[2] « Hauserunt aquam et effuderunt in conspectu Domini. Hæc namque est una species oblationum Domini, quæ liba vocabatur, eo quod esset in liquore. »

[3] *I Reg.* V, 5.

[4] « Ideo hoc pro miraculo magno habuit, quia in regionibus illis nec tonitrua venire solent in temporibus messis. »

[5] « *Filiæ Israel super Saul flete, qui vestiebat vos coccino in deliciis ; qui præbebat ornamenta aurea cultui vestro*, Filias Israel, id est animas fidelium flere monet Ecclesia de interitu Origenis aliorumque similium qui eas in prædicatione sua coccino caritatis induebant, et spiritalis intelligentiæ aurato ornamento clarificabant. »

[6] « *Et lapsus est super pennas venti ;* id est per mundi spatia velociter currens intonuit. Sive lapsus dicitur per Angelorum mysteria (ministeria ?) quæ quotidie Domino actus nostros adnuntiant. » — Cf. *Reg. S. Benedict.* c. VII : « Æstinet homo... facta sua... ab Angelis omni hora nunciari... Et ab Angelis nobis deputatis quotidie die noctuque Domino factori nostro et creatori omnium Deo opera nostra nunciantur. »

Digitized by Google

porco, quia fœtidus est. Solebant namque antiqui ad confirmationem pacis porcum occidere [1]. »

Plus loin, il se demande ce que signifie l'épithète de *spurius* dont l'historien sacré qualifie le géant Goliath, et il résout ainsi la question:

« Multi virum hunc spurium dictum esse putant eo quod sit filius fornicationis de matre nobili, patre vero ignobili, ut nothus dicitur de nobili patre, matre vero ignobili. Sed certius est eum spurium dicere propter superfluam altitudinem staturæ ; sicut vitulamina spuria dicimus, cum surculi utra modum crescunt [2]. »

Citons encore cette remarque qui dénote chez notre auteur sinon une science approfondie de l'hébreu, du moins une certaine dose de sagacité et d'intérêt. Il s'agit du nom du grand prêtre Héli.

« Heli. H. littera consonans, non aspirationis nota ; quia Heli interpretatur extraneus, eo quod indisciplinatos filios habuit. Heli vero per aspirationis notam Deus interpretatur. »

Généralement, cependant, il est aisé de découvrir les indications fournies par saint Isidore, auxquelles l'auteur se contente d'ajouter à l'occasion quelque détail de son propre fond. Telle est l'étymologie du mot *pythonissa :*

« Python dicitur serpens ; pythonissæ vero quasi appollinæ dictæ, quod Apollo pythio occiso serpente his auctor fuerit divinandi [3]. »

Notre anonyme se rencontre également avec le saint Docteur dans l'explication du mot *triclinium :*

« *Introduxit eos triclinium.* Clinus enim græce accubitus dicitur ; et a tribus sedibus triclinium dicitur [4]. »

[1] Voici l'étymologie donnée par saint Isidore : « Fœdus nomen habet ab hirco et hædo, f littera addita. Hunc veteres in gravi significatione ponetant. ut :

Sanguine fœdantem, quos ipse sacraverat ignes. »

(*Etymol.* lib. X, n. 101. *P. L.*, t. LXXXII, p. 377.)

[2] S. Isidor. l « Nothus dicitur qui de patre nobili et matre ignobili gignitur... Huic contrarius est spurius, qui de matre nobili et patre ignobili nascitur. » (*Etym.* lib. IX, c. v, n. 23 et 24. *P. L.*, t. LXXXII, p. 356.) Mais, comme on le voit, notre auteur n'en reste pas là. Du Cange cite deux textes qui offrent une analogie frappante avec le développement ajouté par l'anonyme. Le premier est tiré des *Gesta Episcop. Leod.* : « Necesse est ergo spirituali cultro succidere spuria vitulamina. » Le second est extrait d'un mss anonyme renfermant des gloses sur la Bible : « Vitulamen planta illa infructuosa quæ nascitur a radice vitis. » (*Glossar med. et inf. latin.* v° VITULAMEN.)

[3] « Pythones a Pythio Apolline dicti, quod is auctor fuerit divinandi. » (3 *Isidor. Etymol.* lib. VIII, c. 9, n. 21 ; *P. L.* t. LXXXII, p. 313.)

[4] Cf. Isid. *Op. cit.*, p. 542.

Digitized by Google

Nous ne pouvons multiplier indéfiniment ces citations, déjà trop longues peut-être, bien que nous les ayons jugées nécessaires pour donner une juste idée de l'ouvrage. Nous terminerons donc par ce passage que son importance ne nous permet pas de négliger. Il a rapport au faux jugement porté par le grand-prêtre Héli sur la pieuse mère de Samuel.

« *Æstimavit eam Heli temulentam*, id est, vinolentam. Nam vinum apud antiquos temetum dicebatur [1]... Propterea audivit ab Heli : *Usquequo ebria eris ? Digere paulisper vinum quo mades*, id est, requiesce donec digestias vinum quo perfusa es, *quod est saxonice fortheuui.* »

Ce dernier trait est peut-être le seul qui puisse jeter quelque lumière sur l'auteur de ce traité. Malheureusemeut, nous ne sommes pas à même d'en déduire avec sûreté toutes les conclusions ; sans doute quelque philologue ne tardera pas à en préciser la portée.

En attendant, nous sommes désormais suffisamment renseignés sur la personne et les œuvres d'Isidore de Cordoue. Nous avons vu tomber l'un après l'autre tous les arguments mis en avant pour établir son existence ; Sigebert lui-même nous a révélé son secret, et nous avons reconnu que, suivant toute probabilité, l'évêque de Cordoue a fait sa première apparition sous la plume de quelque moine copiste d'un monastère belge du commencement du XIIe siècle. Quant aux trois ouvrages qui lui ont été successivement attribués, l'un est un des traités les plus authentiques de saint Isidore de Séville, le second n'a jamais existé que dans l'imagination d'annotateurs inexacts d'un sermon faussement attribué à saint Augustin. Reste le troisième, celui mentionné par Sigebert ; nous avons reconnu en lui l'œuvre non d'un Père du IVe ou Ve siècle, mais bien de quelque moine du IXe au Xe siècle vivant au milieu de populations de langue saxonne. Enfin, malgré les traces évidentes d'interpolations qui le déparent, nous croyons pouvoir émettre le vœu de voir ce commentaire trouver place un jour, parmi les *spuria*, dans quelque nouvelle édition des œuvres du saint Docteur espagnol, ne fût-ce qu'à raison des embarras et des discussions auxquelles il a donné lieu en se trouvant allié innocemment durant sept siècles à un nom si illustre.

Dom Germain Morin,
moine bénéd. de l'abb. de Maredsous.

[1] S. Isidor. *Ibid.*, p. 396.

Digitized by Google

II

LA CORRESPONDANCE DE CATHERINE DE MÉDICIS.

Lettres de Catherine de Médicis, publiées par M. le comte HECTOR DE LA FERRIÈRE. Tome premier, 1533-1563. Paris, Imprimerie nationale, 1880, in-4° de CLLXI-725 p.; tome deuxième, 1563-1566. Paris, Imprimerie nationale, 1885, in-4° de CXII-500 p.

Trois grands personnages dominent le milieu du XVIe siècle et ont eu souvent le privilège de captiver l'attention des historiens. Ce sont trois femmes, trois reines, de caractères et de génies divers, et dont on peut dire qu'elles ont fait un trop large usage des facultés que la Providence leur avait si libéralement accordées : Marie Stuart, Élisabeth d'Angleterre et Catherine de Médicis. De ces trois femmes, c'est encore la dernière qui est le moins connue. La reine d'Écosse a rencontré de nos jours de chevaleresques défenseurs et des détracteurs passionnés, de sorte que la lumière est à peu près faite sur ses aventures, sur ses fautes et sur ses malheurs. De curieux papiers d'État, des révélations piquantes ont jeté un jour peu favorable sur la digne fille de Henri VIII, celle que l'on n'a pu appeler la reine-vierge que par une antinomie fort peu respectueuse et trop bien justifiée. Quant à Catherine de Médicis, toutes les histoires de France en ont naturellement tracé l'attachant portrait : on a exploité plus d'une fois contre elle les mémoires ou les pamphlets des temps voisins de son long passage près du trône ; mais personne, si ce n'est un ou deux écrivains italiens, n'a essayé de raconter impartialement sa vie.

S'il est vrai que le caractère d'une femme se montre surtout dans sa correspondance ; si on peut la juger, sans trop de crainte d'erreur, d'après ses pensées de chaque jour et la manière dont elle les exprime, on doit regarder comme la meilleure des bonnes fortunes d'être en possession du recueil presque complet de ses lettres politiques, administratives, même de ses billets tout intimes et tout personnels.

Digitized by Google

L'occasion se présente ainsi d'étudier à nouveau la mère des derniers rois de la race des Valois.

C'est à un érudit, qui aime de passion les hommes et les choses du XVIe siècle, qu'est échue la tâche difficile de retrouver dans les archives de l'Europe entière les pièces éparses d'une existence royale de près de cinquante années. M. le comte H. de la Ferrière a recueilli plus de six mille lettres de Catherine, autographes ou seulement signées. L'Italie lui en a fourni deux mille, la Russie cinq cents, l'Angleterre environ cinq cents, la France tout le reste. Encore, la correspondance de la jeunesse de la reine a-t-elle été perdue ; et le recueil ne commence-t-il à être un peu complet qu'en 1545 ou 1546. C'est une belle publication, imprimée avec le soin et le luxe qui sont l'honneur de l'imprimerie nationale, pour la grande collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*. Deux volumes ont paru, et seront bientôt suivis de plusieurs autres. Une longue introduction, précédant chaque tome, raconte les phases diverses de la vie de Catherine de Médicis, depuis sa naissance jusqu'à l'année 1566.

Nous n'avons point la pensée de reproduire après le savant auteur un travail si complet et si heureusement présenté. Nous voudrions seulement dégager de cette masse imposante de pièces, dont la plupart sont publiées pour la première fois, les points nouveaux qui semblent acquis à l'histoire. Parmi les innombrables écrivains qui se sont essayés à l'étude de nos annales,chacun a voulu tracer de Catherine un portrait, plus ou moins fidèle, mais reflétant trop souvent des partis-pris ou des préjugés particuliers. Personne n'a considéré la reine et la femme pour elle-même. Que pensait-elle sur les affaires de son temps ? Quelle fut sa politique propre lors de la formation du parti protestant et pendant la première guerre religieuse ? Comment jugeait-elle Condé, Coligny, le duc de Guise ou le connétable de Montmorency ? Autant de questions intéressantes, auquelles il est maintenant plus facile de répondre en pleine connaissance de cause.

Lorsque Catherine de Médicis fit son entrée à Marseille, le 23 octobre 1533, comme fiancée du duc d'Orléans, elle n'avait guère que quatorze ans. Sa seule tactique, en arrivant à la cour de France, est de se mettre bien avec François Ier, avec Marguerite d'Angoulême, même avec la duchesse d'Étampes ; et, quand elle se voit délaissée à dix-neuf ans par le dauphin que dominera jusqu'au bout le joug altier de Diane de Poitiers, c'est près de la petite cour intime du roi son beau-père qu'elle cherche son appui. François Ier fut touché des grâces de la jeune Florentine ; et c'est, dit-on, à son influence qu'elle dut de n'être pas répudiée, pendant les années où l'on crut qu'elle ne donnerait pas d'héritier à la couronne. Sous tout le règne de Henri II,

Digitized by Google

elle se tint à l'écart, ayant l'air de pardonner au roi son attachement pour la duchesse de Valentinois, aimant son mari, en dépit de sa conduite, aimant passionnément ses enfants et laissant peu voir son goût pour le pouvoir ou ses aptitudes au gouvernement, sauf ce jour où se trouvant seule à Paris lorsqu'arrive la nouvelle du désastre de Saint-Quentin, de son propre mouvement, au milieu de la panique qui s'empare de tous les esprits, elle se rend au Parlement, fait un chaleureux appel au patriotisme de ses membres, et s'exprime avec tant de sentiment et tant d'éloquence, qu'un subside est voté par acclamation et que les notables de la ville offrent trois cent mille livres.

A l'avènement de François II, elle était bien en situation de faire acte d'autorité ; mais les Guises sont les oncles de la jeune Marie Stuart : elle les ménage et les laisse agir. Ainsi, elle n'est pour rien dans la sanglante répression d'Amboise et elle se contente de favoriser toutes les mesures capables d'apaiser les querelles religieuses. C'est dans cet esprit qu'elle fut la principale instigatrice des assemblées de Fontainebleau, de la convocation des États Généraux, surtout de la nomination du chancelier de l'Hospital. Cependant, quand il fallut attirer à Orléans le roi de Navarre et le prince de Condé, elle se prêta aux désirs des Guises, et il existe d'elle plus d'une lettre destinée à endormir les défiances des Bourbons. Par contre, dès que François II meurt, au milieu même du procès de Condé, elle s'éloigne des Lorrains, fait mettre le prince en liberté, saisit la régence de fait sous l'autorité du faible Antoine de Bourbon et commence à prendre aux événements une part réellement prépondérante. Elle ne se fait du reste aucune illusion sur les difficultés de la situation ; on en peut juger par ce qu'elle écrit aussitôt à sa fille aînée, la reine d'Espagne :

« Je vous dirai ne vous troublez de rien et vous assûre que je ne ferai peine de me gouverner de façon que Dieu et le monde auront occasion d'être contents de moi ; car c'est mon principal but d'avoir l'honneur de Dieu en tout devant les yeux et conserver mon autorité, non pour moi, mais pour servir à la conservation de ce royaume et pour le bien de tous vos frères, lesquels j'aime comme du lieu où vous êtes tous venus. Dieu m'a ôté votre frère que j'ai aimé comme vous savez et m'a laissé avec trois enfants petits et en un royaume tout divisé, n'y ayant un seul avec qui je puisse du tout fier qui n'ait quelque passion particulière..... J'envoye à cette heure ce porteur vers l'ambassadeur pour vous dire ma fille ma mie que d'autant que vous nous aimez que mettiez peine d'entretenir le roi votre mari en la bonne volonté laquelle il portait aux feus rois votre père et frère et aussi à moi particulièrement, l'assûrant que tant que je vivrai qu'il ne connaîtra de notre côté que amitié et bonne intelligence avec lui et

Digitized by Google

qu'il s'assûre que je nourrirai le roi mon fils en cette volonté et que d'autant qu'à cette heure j'ai l'autorité et le gouvernement en ce royaume, que d'autant plus se doit-il assûrer qu'il n'aura nulle occasion de changer la volonté en notre endroit et que, encore que je sois contrainte d'avoir le roi de Navarre auprès de moi, — d'autant que les lois de ce royaume le portent ainsi, quand le roi est en bas âge, que les princes du sang soient auprès de la mère, — si ne faut-il qu'il entre en nul doute, car il m'est si obéissant et n'a nul commandement que celui que je lui permets [1]... »

Voilà un fier langage, qui montre bien que de ce jour Catherine revendiquait hautement toute la responsabilité du gouvernement. Comment usa-t-elle de cette « autorité » dont elle parle plus loin, en ajoutant : « Néanmoins, avec tous mes malheurs, Dieu me fait la grâce de voir votre frère honoré et obéi, et moi aussi. » On a souvent répété que, durant cette première guerre civile qui va bientôt déchirer le royaume, la reine mère n'avait eu d'autre politique que d'opposer les protestants aux catholiques, les Bourbons aux Guises, usant tous les partis dans l'intérêt égoïste de son pouvoir. Rien n'est moins fondé que cette vieille appréciation du caractère de Catherine, et rien n'est moins conforme aux documents authentiques que nous avons sous les yeux. Ce qui ressort de toutes ces lettres, ce qui ressort des paroles comme des actes de Catherine de Médicis, c'est qu'elle fit jusqu'au bout des efforts inouïs pour éviter la lutte, pour retarder la première prise d'armes, pour chercher un accommodement, même après la révolte ouverte des protestants, pour arrêter les hostilités chaque fois que l'occasion s'en présentait, en un mot pour rendre la paix au royaume.

Elle a un peu joué, il est vrai, avec le feu, en laissant Condé s'éloigner de Paris et se mettre à la tête de toute la noblesse protestante ; mais, dès qu'elle apprend la surprise d'Orléans par d'Andelot, ce ne sont plus qu'allées et venues de négociateurs, que messages et atermoiements, dans lesquels la reine déploie vainement toute son habileté. C'est d'abord M. de Chemanet, maître des cérémonies, qui vient au nom du roi inviter tous les seigneurs réunis à Orléans à disperser leurs forces ; c'est Monluc, l'évêque de Valence, ami et déjà presque coreligionnaire de Condé, qui deux fois se rend près de lui pour offrir des conditions singulièrement favorables aux protestants ; ce sont MM. de Gonnor, de Fresne et d'Alluye qui promettent de la

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, p. 568, décembre 1560. Nous avons respecté le langage même de la reine, tout en corrigeant l'orthographe par trop irrégulière qui aurait rendu les phrases difficilement lisibles.

Digitized by Google

part du roi l'exécution complète de l'édit de janvier ; c'est l'évêque d'Orléans, Morvillier, avec l'Aubespine, qui offre le licenciement général des troupes royales, commandées par Guise, Montmorency, Saint-André, en même temps que la dispersion de toutes les forces des huguenots ; c'est la reine elle-même qui, par l'entremise du cardinal de Châtillon, essaie de ramener à la fois Coligny et Condé à l'obéissance. Elle écrit, le 10 août 1562, au peu scrupuleux dignitaire de l'Église, qu'elle ne peut supporter que l'amiral et le prince abusent de son nom pour s'emparer des villes du royaume, sous le vain prétexte de rendre au roi sa liberté. Il n'y a qu'une seule personne qui doive commander, c'est le roi de Navarre ; le roi sera forcé de traiter comme rebelles tous ceux qui ne se soumettront pas. Puis, allant droit au but, elle accuse Coligny d'être le chef véritable et l'inspirateur des révoltés : « Je crois, ajoute-t-elle, qu'avec vérité et à mon grand regret, je puis dire que ceux qui conseillent monsieur le Prince de faire ce qu'il fait, seront cause de ruiner ce royaume ; et tout le monde dit que monsieur l'amiral est son seul conseil ;... et j'aimerais mieux être morte de cent mille morts que non pas d'en être consentante. » Elle supplie le cardinal d'user de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour apaiser toutes ces rivalités si funestes au royaume ; et elle n'hésite pas à lui promettre de s'occuper elle-même de réconcilier ceux qui ont tort de se croire ennemis : « Et parce que j'ai entendu que monsieur le Prince dit qu'il veut être parent et ami de monsieur de Guise, et qu'il n'a nulle querelle avec lui, il me semble qu'il est aisé accommoder tout ; car quant à l'édit nul n'y veut toucher. Quant à monsieur de Guise et votre frère, je ne lui en ai ouï parler en nulle mauvaise façon ; et si vous voyez qu'il fût besoin que j'y fisse quelque chose, je désire tant le repos et du royaume et de cette cour, que je m'y employerais de bon cœur. Et de dire que l'on leur fera déplaisir à ceux qui sont à Orléans, nul ne leur veut mal, mais qu'ils obéissent et qu'ils se désarment. »

Il était impossible de pousser plus loin la conciliation et, sous l'apparence d'une résistance déterminée, d'aller plus avant dans la voie des concessions aux principes comme aux personnes. Vers le milieu de mai, la reine fait mieux encore : elle quitte Paris et se rend seule à Monceaux, laissant derrière elle Guise, Saint-André et le connétable, pour bien faire voir aux autres qu'elle était libre, ainsi que le roi, et sous la domination de personne. Cette petite habileté sembla un instant réussir. Le roi de Navarre avait fait proposer à Condé une conférence à Coucy en Beauce ; et le prince l'avait acceptée. « La reine, écrit le cardinal de Ferrare, eut un transport de joie ; elle croyait déjà tenir la paix dans ses mains. » L'entrevue des deux frères

Digitized by Google

eut lieu le 6 juin ; elle fut très froide : on récrimina de part et d'autre, sans envie de s'entendre ; et le prince se retira, disant qu'il en référerait à l'amiral et à d'Andelot.

Cette fois, la guerre semblait inévitable. Catherine s'y prépare avec résolution, sans épargner sa peine : c'est elle-même qui envoie des ordres à tous les gouverneurs de province ; c'est elle qui écrit à Maugiron, à Tavannes, à Joyeuse, à Monluc, en leur recommandant de désarmer aussitôt les protestants et de « nettoyer le pays de cette vermine de rebelles. » Ce fut alors Condé qui reprit les négociations ; et Catherine s'y prêta encore de bonne grâce. Elle eut avec lui une rencontre le 17 juin au camp de Talcy, d'où les triumvirs s'étaient retirés. Le prince demanda impérieusement l'éloignement des chefs catholiques ; la reine le supplia de ne pas s'opiniâtrer dans sa rebellion et d'attendre la majorité du roi, en se contentant de la liberté de conscience. Le surlendemain, c'est accompagné des principaux seigneurs protestants, Coligny, Genlis, Rohan, Soubise, que Condé revint près de la reine-mère. Catherine déploya dans cette solennelle circonstance une souplesse, une grâce et une adresse surprenantes. Elle fit de si séduisantes promesses pour l'avenir et piqua si bien la générosité du prince, que celui-ci, en présence de ses amis stupéfaits, offrit de se retirer du royaume, lui et les siens, jusqu'à ce que le jeune roi eût atteint l'âge de quatorze ans. Tout semblait terminé par cette déclaration qui dépassait ce qu'on aurait pu espérer ; et la reine, qui ne songait qu'à la paix, le matin du 30 juin, prévenait déjà ses fidèles serviteurs. Mais, dans un conseil des confédérés tenu à Orléans, les chefs protestants reprirent leur empire sur le faible Condé, et décidèrent unanimement qu'on ne pouvait mettre bas les armes.

Le premier succès des catholiques fut la capitulation de Bourges. Catherine de Médicis voulut ménager la ville, pour engager les autres rebelles à faire tour à tour leurs soumissions. Elle disait « qu'au jeune âge du roi la miséricorde était plus séante et plus convenable que la rigueur et la sévérité, » et elle s'applaudissait « d'avoir sauvé cette belle cité de la désolation. » Elle ne put ainsi user de clémence à ce fatal siège de Rouen, où le roi de Navarre fut blessé mortellement. Mais, à peine un des chefs disparu, elle en prend prétexte pour renouer des négociations, et elle se rencontre encore à la fin de novembre avec le prince de Condé, dans un petit village près de Paris, au milieu des deux armées prêtes à en venir aux mains. Inutiles démarches, vaines discussions, dans lesquelles chacun accuse de mauvaise foi ses adversaires. La bataille de Dreux, l'une des plus émouvantes de notre histoire, — si merveilleusement racontée dans l'ouvrage de M. le duc d'Aumale, — en ôtant la liberté à Condé et à

Digitized by Google

Montmorency à la fois, ne laissait en présence que les plus ardents et les plus irréconciliables, Coligny d'une part et Guise de l'autre. Les troupes de l'amiral venaient de passer la Loire à Jargeau, et François de Guise avait dirigé toutes ses forces sur Orléans, voulant anéantir la révolte par un coup d'éclat dans cette même ville où elle avait commencé. Il en serait venu à bout en peu de jours sans le crime de Poltrot. Sa mort fut suivie des conférences de l'Ile-aux-Bœufs, et bientôt après de l'édit préparé par l'Hospital et signé à Amboise.

C'est là, pour ainsi dire, l'histoire classique ; et même, pour accentuer la prétendue logique des événements, combien d'écrivains ont affirmé que l'assasinat du duc de Guise, débarrassant Catherine de la tutelle impérieuse du vainqueur des huguenots, lui avait fourni l'occasion, qu'elle cherchait, de remettre la balance en équilibre par l'octroi aux protestants d'une paix qui, dans les circonstances critiques où ils étaient, pouvait bien ressembler à une faveur. Rien n'est si faux encore qu'une semblable interprétation. Chose bien digne de remarque et qui avait échappé jusqu'ici aux historiens : ce traité de pacification, qui se signa sous les murs d'Orléans, non seulement était désiré par Condé, un peu honteux des secours compromettants qu'il avait été obligé de demander à la reine d'Angleterre, non seulement était connu d'avance par Coligny, qui fit mine de ne l'accepter qu'avec répugnance; mais les points principaux en avaient été arrêtés dans une entrevue que la reine-mère avait ménagée entre le prince de Condé prisonnier et le duc de Guise [1]. M. de la Ferrière a le premier révélé ce fait, d'une importance capitale, qui démontre combien la France était fatiguée par ces quelques mois de luttes intestines et combien les chefs de parti eux-mêmes désiraient un accommodement, que leur patriotisme jugeait absolument nécessaire. C'est l'honneur de Catherine de Médicis d'avoir prêté les mains sans hésitation à une politique d'apaisement et de réconciliation, qui devait aboutir à la guerre nationale de l'année suivante, couronnée par la reprise du Havre.

Mais auparavant, il fallait faire la liquidation des troubles civils, arracher au pays épuisé les subsides nécessaires pour payer les reîtres et les renvoyer dans leurs foyers, forcer les parlements et les grandes puissances catholiques à accepter une paix dans laquelle certains avantages étaient accordés aux protestants, obliger les partis à vivre

[1] Une lettre du sieur Archambaud à M. de Gonnor, datée de Blois, le 27 janvier, ne laisse point de doute sur cette entrevue : « Je vous diray que Mgr de Guise, après avoir parlé plusieurs fois à M. le prince de Condé, qui estoit en ceste ville, s'en est retourné aujourd'hui au camp par Beaugency, et ay entendu qu'ils sont fort avant en termes de faire la pacification. » — Bibl. Nat., ms. fr. 3216, fol. 36.

Digitized by Google

côte à côte, en respectant les droits qu'on leur avait reconnus. Catherine comptait sur la guerre étrangère pour réveiller dans tous les cœurs le sentiment patriotique. Comment toutefois obtenir de Condé et de Coligny qu'ils prendraient les armes contre la reine d'Angleterre, leur alliée de la veille? La reine-mère usa d'une habile manœuvre qui, étant donné le caractère impérieux et fier d'Élisabeth, ne pouvait manquer son effet. Elle chargea les chefs protestants de négocier l'abandon amiable du Havre par les Anglais. L'envoyé des huguenots français ayant échoué et s'étant attiré des propos très injurieux à l'adresse du prince de Condé, les soupçons réciproques achevèrent de tendre la situation, et la rupture suivit d'elle-même. Une courte admonestation du jeune Charles IX au Parlement, apprise de la bouche de sa mère, suffit pour obtenir, le 27 mai 1563, des subsides pris sur les biens du clergé ; et le 25 juin la cour quittait le Bois de Vincennes et prenait la route de Normandie. Si bien que Catherine pouvait écrire à la duchesse de Savoie : « Le maréchal de Brissac est déjà parti avec trente enseignes de Français et trente-sept de Suisses ; il mène avec lui quarante canons pouvant tirer vingt mille coups, et quatre mille pionniers ; dans huit jours, Charry conduira vingt autres enseignes. Et je pense que si la reine Élisabeth ne nous veut rendre le Havre par amour, Dieu nous le fera avoir par force [1]. »

Avant la fin du mois suivant, la garnison anglaise était à bout de ressources ; Warwick, blessé, se réfugiait à bord d'un bâtiment de transport ; et Catherine entrait au Havre en disant : « C'est un bien advenu à ce royaume par la grâce de Dieu et contre l'opinion de beaucoup de gens ; en quoi il a montré sa justice et son équité. » L'emprisonnement de Smith et de Throckmorton, les agents d'Élisabeth en France, acheva de prouver aux Anglais que la régente ne céderait sur aucun point, et que Calais était aussi bien perdu pour eux que le Havre. La signature de la paix n'était plus qu'une affaire de temps. Catherine pouvait entreprendre avec toute la cour ce long voyage en France, à travers les provinces, qui était dans sa pensée le meilleur moyen de rassurer les esprits, en conciliant sur place tous les intérêts. Fontainebleau, Troyes, Bar-le-Duc, Dijon, Mâcon, Lyon, Valence, Toulon, Marseille, Avignon, Nîmes, Montpellier, Narbonne, Toulouse furent les étapes de cette année 1564, si glorieuse pour la reine mère, dont la politique s'affirmait avec l'autorité que donne la victoire.

Mais un événement sur la portée duquel Catherine de Médicis,

[1] Arch. de Turin. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, p. 62.

Digitized by Google

malgré sa finesse, s'est évidemment méprise, vint en peu de jours tout remettre en question et semer de nouveaux germes de discorde. Chose digne de remarque : ce n'est pas l'Espagne, c'est Catherine seule qui désira l'entrevue de Bayonne et déploya pendant six mois toutes les habiletés diplomatiques pour y faire consentir Philippe II, qui ne s'en souciait guère, et restait en méfiance perpétuelle contre la cour de France. La question religieuse ne fut jamais mise en avant : au contraire, Catherine de Médicis voulait se réserver sur ce point toute sa liberté d'action ; mais elle avait l'esprit hanté d'une idée fixe commune à beaucoup de mères ; elle voulait marier ses enfants : et toutes ses combinaisons du moment, toutes ses intrigues étaient tournées vers ce but unique. Les instructions données aux représentants de la France près des puissances étrangères ne permettent pas d'en douter. Qu'étaient ces combinaisons ? Il n'importe guère, puisque l'histoire n'a voulu voir que les conséquences de l'acte et non les motifs réels qui l'avaient amené. En cela elle s'est montrée plus perspicace que l'astucieuse italienne qui, aveuglée par ses désirs personnels, n'aperçut pas les suites prochaines de la faute politique qu'elle commettait volontairement. Passer vingt jours en fêtes, en réceptions intimes, en conférences avec la reine d'Espagne et les ministres de Philippe, c'était remettre fatalement en discussion les articles de la paix accordée aux huguenots; c'était leur faire voir qu'on n'agissait pas de bonne foi avec eux; c'était leur dire qu'on préparait sous main leur écrasement. Les documents démontrent, contrairement à une vieille tradition, — renouvelée sans preuve par quelques historiens modernes, — que la reine-mère écouta toutes les suggestions, mais qu'elle ne prit aucun engagement formel avec les Espagnols relativement aux hérétiques ; et néanmoins l'opinion du moment était dans son droit, quand elle répandait dans tout le royaume le bruit de mesures redoutables que le gouvernement allait prendre pour assurer la destruction en France de la religion réformée.

Réunir solennellement au même lieu des hommes comme le duc d'Albe, l'ambassadeur Alava, si acharné contre les huguenots, Monluc, dont le nom seul était un drapeau, les faire converser librement avec les deux cours, leur fournir l'occasion de se livrer à toutes les excitations de leurs passions politiques et de leur foi religieuse ; et vouloir continuer ensuite le système de tolérance inauguré par le chancelier de l'Hospital, — c'était une illusion singulière, à laquelle personne ne pouvait se prêter !

La situation réelle ainsi rétablie, la question de la préméditation de la Saint-Barthélemy dès 1565 perd beaucoup de son importance. A partir de l'entrevue de Bayonne, les protestants se défièrent con-

Digitized by Google

stamment des projets de la cour. C'est pour les prévenir qu'en 1567, sans motifs apparents, ils reprirent les armes, et faillirent enlever par surprise le roi Charles IX à Meaux. Tout le profit de la modération première de Catherine fut à jamais perdu ; la réconciliation du connétable de Montmorency, de Guise et de Coligny à Moulins, en janvier 1566, ne fut qu'un leurre ; la politique française était vouée pour de longues années à ces oscillations fatales qui devaient aller tour à tour de l'Angleterre à l'Espagne, des huguenots des Pays-Bas, que l'on soutenait, à ceux de France qu'on laissait égorger, démentant par des actes de violence à l'intérieur la ligne de conduite, si habile et si droite, que les diplomates tenaient fermement près des puissances étrangères.

En rassemblant toutes les pièces importantes relatives à l'entrevue de Bayonne [1] et en les rapprochant de la suite des lettres de la reine-mère, M. de la Ferrière a mis le doigt sur la solution naturelle d'un problème qui avait occupé si souvent les écrivains de nos annales. C'est le point de vue vraiment neuf de son travail ; et les conclusions qu'il a si bien mises en lumière semblent difficilement réfutables.

Nous ne pousserons pas plus loin l'examen des ressources qu'offrent, pour l'étude des guerres de religion en France, les précieux documents dont la publication, longtemps retardée, va, nous l'espérons, ne plus s'arrêter désormais. L'auteur n'a, du reste, rien négligé pour rendre son recueil utile aux travailleurs. Des tables alphabétiques, analytiques, chronologiques permettent en un instant de retrouver le point précis qu'on désirerait contrôler ; une savante introduction résume, en analysant les principales pièces publiées, la suite des événements qu'embrasse chaque volume ; des notes critiques et biographiques accompagnent les lettres adressées aux divers personnages de l'époque ; enfin une longue liste des sources consultées achève de donner au lecteur toutes les indications qu'il lui était permis de souhaiter. M. le comte de la Ferrière complète ainsi, par une véritable œuvre de maître, toute une suite de fines et érudites esquisses qu'il avait déjà consacrées à tant d'épisodes du XVIe siècle. Catherine de Médicis a trouvé son historien.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

[1] On peut retrouver ici même tous les détails de cette affaire, présentés par M. le comte de la Ferrière, avec son talent et sa clarté ordinaires, dans un article spécial, intitulé : *L'entrevue de Bayonne*. — *Revue des questions historiques* du 1er octobre 1883.

Digitized by Google

III

LA GÉOGRAPHIE DE LA GAULE

PAR M. ERNEST DÉSJARDINS [1].

M. Desjardins part de ce principe que l'idée de *patrie* n'existait pas en Gaule, avant l'arrivée des Romains ; il y avait de nombreuses peuplades, chacune ayant son autonomie. A l'appel de Vercingétorix, la plupart de ces peuplades se groupèrent pour essayer de résister. Elles n'étaient pas mues par ce que nous appelons aujourd'hui le patriotisme ; ce n'était qu'une fédération formée par le besoin de réunir les efforts communs, à l'effet de se défendre contre l'étranger. Rome, plus tard, transforma ces peuplades en cités, et donnant à chacune une existence modelée sur celle de la métropole, elle créa ainsi autant de petites patries. — Dans les premières pages de son troisième volume, le savant académicien revient encore sur le patriotisme gaulois, qu'il ne peut admettre. Il insiste sur ce point, parce que certains critiques lui avaient reproché d'être plus romain que gaulois. M. Desjardins déclare qu'il est gaulois par le sang, par le fond du caractère, mais qu'il ne peut méconnaître les immenses avantages donnés, par les institutions romaines, à nos ancêtres, avec leur assentiment, et, on peut le dire, à leur demande. Une grande réunion de tribus qui, en quelques années, apprécient les bienfaits de la civilisation du vainqueur au point de s'identifier de bonne grâce à lui, ne connaît pas ce patriotisme que nous appelons aujourd'hui chauvinisme. Les Gaulois s'empressèrent de se romaniser, si cette expression est permise, et plus tard ils romanisèrent les barbares qui les envahirent.

Je confesse que je partage l'opinion de M. Desjardins, pour le passé comme pour le présent ; loin de moi la pensée de faire ici une longue dissertation sur la valeur du mot *patrie*. Si on cherche au fond de son cœur, il semble que ce que l'on aime, ce à quoi on ne veut pas voir toucher, c'est le coin de terre où l'on est fixé par ses souvenirs, ses croyances, ses affections, ses intérêts, ses impressions du jeune âge, ses traditions de famille ; l'idée de grande patrie, plus

[1] *Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine*, par Ernest DESJARDINS, de l'Institut. Tomes II et III. Paris, Hachette, 1878-1885, 2 vol. grand in-8o de 748 et 528 pages.

Digitized by Google

vague, est difficile à concevoir quand elle n'est pas incarnée *dans une personnalité*. On ne se dévoue pas de sang-froid à une abstraction impalpable, en dehors des convictions religieuses qui montrent un but à atteindre au delà de ce monde. Qu'est-ce qui représente la patrie, telle que la célèbrent les orateurs à la parole entraînante, les poètes, les *patriotes* qui, le plus souvent, sont de grands égoïstes ne travaillant que pour eux ? — Lorsqu'il s'agit de haranguer, de lancer ses semblables vers un but, de gourmander ceux qui restent calmes, on semble emporté par l'enthousiasme ; s'il s'agit de sacrifier, soi même, sans bruit, sa vie et sa fortune, on ne trouve plus personne. A certains moments de l'histoire, ne voyons-nous pas, dans la patrie en danger, les parties du territoire éloignées des points menacés montrer une certaine tiédeur, presque de l'indifférence, pour aller défendre un coin de cette *patrie ?* — Dans ce monde, il y a tant de choses qui sont de sentiment et de convention ! Supposons, un instant, que, dans une grande nation, formée de petites nationalités réunies par une centralisation administrative bien organisée, ce lien vienne à se rompre tout à coup ; est-ce que les anciennes tribus, les anciennes provinces, les petites patries, qui sont les vraies, ne se reformeront pas immédiatement, sans plus se soucier beaucoup de *la grande ?*

Commençant par la région du sud-est, M. Desjardins étudie les populations qui y étaient représentées à l'arrivée des Romains. Les *Ibères*, établis d'abord dans la péninsule hispanique et dans la Gaule méridionale qui devint l'Aquitaine [1] ; les *Ligures*, race indo-européenne qu'il pense venir d'Orient, et chez qui les Phocéens fondèrent Marseille : à cette occasion, il passe en revue tous les peuples, d'origine ligure, dont l'emplacement est aujourd'hui représenté par la Provence ; les *Ambrons*, *Ombriens* ou *Ombres*, dont il croit trouver une trace sur la Table de Peutinger ; les *Phéniciens ;* les *Grecs*, à Marseille, avec les nombreuses colonies de cette métropole ; enfin les *Celtes* ou *Galates*.

M. Desjardins n'admet pas une race celte et une race galate ; pour lui ces deux ethniques sont synonymes; les Gaulois de la Cisalpine sont identiques aux Gaulois de la Transalpine ; il admet que les Gaulois de la Cisalpine ont pu venir de la Gaule et de la vallée du Danube à

[1] Remarquons, en passant, avec quelle impartialité écrit M. Desjardins. A la différence de certains savants qui refusent de revenir sur leurs opinions, M. Desjardins est toujours prêt à accepter les modifications fournies par des recherches postérieures ; ainsi, à propos de l'Aquitaine, dans le deuxième volume, il établit, fait admis jusqu'alors, qu'au temps d'Auguste il y avait neuf peuples ; dans le troisième volume, c'est-à-dire sept ans plus tard, il reconnaît qu'il n'y en avait alors que cinq et que les neuf cités qui donnèrent à la Novempopulanie son nom, datent seulement de Dioclétien.

Digitized by Google

des époques différentes et considère le passage de Tite-Live (V, 34 et 35), si attaqué par quelques archéologues, comme ayant une valeur égale au texte de Polybe qu'on lui oppose, excepté en ce qui concerne la date de l'émigration. Remarquons que M. Desjardins s'appuie à peu près exclusivement sur les textes classiques et néglige les arguments que l'on peut emprunter aux faits archéologiques revélés par les fouilles. Cette habitude, que l'on constate dans plusieurs endroits de l'ouvrage, constitue une véritable lacune. Autant l'archéologue a tort de négliger les textes, autant l'historien et le géographe se privent de précieux éléments en évitant les faits archéologiques. Je ne pense pas que l'on puisse s'occuper complètement d'histoire et de géographie sans être au courant de tout ce que fournissent les diverses branches de l'archéologie; mais j'admets aussi franchement la réciproque.

M. Desjardins place la conquête du sud-est de la Gaule par les Gaulois au ve ou, au plus tard, au vi^e siècle avant l'ère chrétienne ; il insiste sur les Volces, les Cavares, les Voconces, les Allobroges et passe ensuite aux peuples des vallées supérieures des Alpes. Ce coup d'œil s'arrête à l'an 124, date de l'arrivée des Romains attirés par les événements qui suivirent la campagne d'Annibal ; en passant, il étudie l'expédition carthaginoise ; il montre les Massaliètes attirant les Romains pour les défendre contre les Ligures ; Sextius Calvinus fondant le premier établissement romain qui devait devenir Aquæ Sextiæ ; la guerre contre les Allobroges et les Arvernes ; il établit clairement le sens, encore trop peu connu dans nos écoles, du mot *provincia* qui, dans le principe, signifie non pas une circonscription territoriale, mais l'exercice de l'*imperium* dans sa plus large acception, militaire et judiciaire. Puis vient l'établissement de la colonie de Narbonne, la première fondée en Gaule, 118, qui permet à l'auteur de montrer les conséquences qui en résultèrent pour les colons eux-mêmes, les indigènes et la condition des terres.

L'invasion des Germains septentrionaux eut lieu au moment où les Romains dominaient, dans ce qui était géographiquement la Province, sur une colonie, quelques *castellum* (Aix, Toulouse) et des territoires de peuples soumis. M. Desjardins étudie, avec détails, cette campagne terminée par le triomphe de Marius, puis jette un coup d'œil sur l'administration romaine en Narbonnaise jusqu'au moment où César reçut le gouvernement des Gaules et de l'Illyrie.

Le chapitre IV est, tout entier, consacré à la Gaule Chevelue ; d'abord l'Aquitaine proprement dite, puis l'Aquitaine modifiée par Auguste qui l'augmente de quatorze peuples celtiques. Nous n'insisterons pas sur la question des *novem populi*, que, par suite d'études nouvelles, M. Desjardins a modifiée dans le volume suivant. S'ap-

Digitized by Google

puyant sur les travaux des savants qui ont étudié la langue basque, particulièrement sur ceux de M. Luchaire, M. Desjardins paraît disposé à croire que le basque a conservé des traces importantes de l'idiome des Ibères ; à ce sujet, il n'a pas craint de s'étendre en citant des inscriptions, des noms de lieux, etc. Nous notons qu'il ne fait pas usage des légendes gravées sur les monnaies ibériques. Il semble cependant qu'il importait d'examiner les rapports qui peuvent exister entre ces légendes et la langue basque ; s'il y en a, on en tirerait d'autant plus de profit que ces légendes sont très nombreuses et très lisibles, et offrent ainsi plus de garanties que les inscriptions dont il serait important de faire, tout d'abord, une revision scrupuleuse au point de vue de leur déchiffrement. Comme l'ancien gaulois la langue ibérienne me semble bien peu connue : n'y a-t-il pas des savants autorisés qui la rattachent aux idiomes du Nouveau-Monde ?

Après l'Aquitaine vient la Celtique, puis la Belgique, comprenant quinze peuples que M. Desjardins énumère, en prévenant ses lecteurs qu'il ne faut pas confondre la Belgique antérieure à l'occupation romaine avec la Belgique administrative d'Auguste. Il affirme, et nous partageons son avis, que les Belges ne formaient pas une race à part, comme on l'a répété, mais que c'était une population mixte, mélangée de Celtes ou Gaulois et de Germains.

En traitant de la religion, des institutions, des mœurs et de la langue de la Gaule Chevelue, M. Desjardins n'avance qu'avec la plus grande prudence ; il constate, ce qui est malheureusement vrai, que nous ne savons encore rien de précis sur les divinités, leurs attributs, le dogme ; sur le druidisme il partage les idées de M. d'Arbois de Jubainville ; au sujet des institutions et des mœurs, il expose tout ce que les anciens textes font connaître ; à l'appui, il donne quelques types de céramique, d'armes, d'objets de parure, de monnaies ; mais, faute d'avoir consulté quelque archéologue spécialiste, les types qu'il publie ne présentent rien de précis ; la numismatique lui aurait cependant fourni des données précieuses. Au sujet de la langue, M. Desjardins résume les travaux entrepris, note les résultats obtenus, résultats qui sont encore clairsemés au point de vue du gaulois parlé au temps de César, puisque l'on ne peut pas encore traduire les treize ou quinze textes épigraphiques qui existent dans nos musées.

Le chapitre v contient une étude complète, au point de vue géographique, des campagnes de César.

Dans le plan de M. Desjardins, le deuxième tome concerne la Gaule indépendante et vaincue, mais non conquise ; le tome troisième traite de la Gaule conquise, c'est-à-dire soumise par les Romains à une

Digitized by Google

organisation qui dura près de quatre siècles. Les recherches de l'auteur, le soin infatigable avec lequel il s'est tenu au courant de tout ce qui a été fait depuis quelques années, ses travaux personnels, lui ont permis de faire une véritable encyclopédie qui doit être consultée par tous ceux qui s'occupent de notre histoire nationale, sous peine de ne pas être au fait de la question, même quand on ne partage pas complètement toutes les idées de l'auteur. L'ouvrage a une telle importance, contient tant de faits que, dès à présent, nous entrevoyons qu'il ne sera véritablement complet que si, à la suite du dernier volume, on trouve une table aussi détaillée que possible. — Maintenant, nous allons passer à l'organisation de la conquête par la création de la province et de la cité.

Pendant un quart de siècle, entre César et Auguste, il y a une époque de transition qui, jusqu'à M. Desjardins, n'a pas été sérieusement étudiée, bien qu'elle offre un grand intérêt. Durant cette période, les peuples gaulois continuent à se gouverner comme auparavant, mais sous l'autorité des gouverneurs revêtus de l'*imperium*. M. Desjardins énumère chacun de ceux-ci ainsi que les faits, qui se rattachent à leur mission. Nous aurions souhaité qu'il insistât sur les monnaies frappées au nom de ces légats ; on en a de Hirtius, de Plancus, de Marc-Antoine, de Lépide, et elles peuvent suppléer quelquefois à la rareté des textes. Les monnaies d'Hirtius, par exemple, nous apprennent seules qu'il fut *imperator* sur les bords du Rhin, là où probablement furent créées, plus tard, les deux Germanies; de plus les exemplaires qui présentent, d'un côté, son nom et son titre, de l'autre, les noms de différents chefs gaulois, prouvent à la fois l'autonomie de certains peuples et leur dépendance du légat. Il y aura lieu d'examiner si cette autonomie coïncide avec la distinction que César fit entre les tribus gauloises pendant ses campagnes ou même après. En effet, il en reconnut six comme *fédérées*, c'est-à-dire liées par d'anciens traités avec Rome ; dix *libres* qui avaient mérité d'être récompensées au lendemain de la conquête. Sous César, il y eut dix colonies, trois nouvelles entre sa mort et le triumvirat, huit fondées par les triumvirs. M. Desjardins aborde ensuite l'administration provinciale, l'administration et les milices municipales, etc.

Avant de s'occuper de l'assemblée de Narbonne, dans laquelle Auguste organisa les Gaules, M. Desjardins, pendant quarante pages, met son lecteur au courant de ce qui concerne l'établissement de l'empire par Octave et la nouvelle constitution romaine. Ici nous ne sommes plus en Gaule; mais ces notions que l'on ne trouve nulle part coordonnées aussi clairement étaient indispensables pour comprendre ce qui se passa au-delà des Alpes.

Nous voyons ensuite la division, établie par Auguste, en soixante

Digitized by Google

peuples : dix-sept pour la nouvelle Aquitaine ; vingt-trois pour la Celtique devenue Lyonnaise ; vingt pour la Belgique ; puis ce nombre porté, quelques années plus tard, à soixante-quatre par l'adjonction de quatre cités formant les deux nouvelles provinces de la Germanie. — Ensuite les gouvernements d'Agrippa, de Tibère, de Drusus ; sous ce dernier la fondation de l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon et l'établissement de l'Assemblée des Trois-Provinces. — A cette occasion, je constate, avec une certaine satisfaction d'amour propre, que les conclusions de M. Desjardins concordent avec ce que j'ai exposé jadis sur cette double question dans la *Revue des questions historiques*. — Enfin l'établissement du culte des Lares augustes associant le Génie de l'Auguste aux dieux topiques de nos ancêtres, et le régime des colonies.

Le chapitre IV traite de l'administration provinciale et municipale entre la mort d'Auguste et le règne de Dioclétien; nous y remarquons une liste très précieuse de gouverneurs provinciaux, liste que la découverte de nouvelles inscriptions peut certainement enrichir encore. Notons une curieuse dissertation sur l'arc d'Orange, que l'auteur considère comme élevé, après la défaite de Sacrovir, en 21 de l'ère chrétienne ; le discours de Claude au sénat pour accorder aux Gaulois le *jus honorum ;* la persécution du druidisme : aux yeux de M. Desjardins, le druidisme, qui était déjà en décadence à l'arrivée de César, ne constituait plus, sous Tibère, un corps religieux ; les Lares augustes et le culte de Rome et d'Auguste, à ce point de vue, l'avaient annihilé dans le peuple ; mais c'était encore une association exerçant une grande influence par l'éducation, la médecine et l'exercice d'une justice arbitrale. Le lecteur, dans les différentes pages où il est question du druidisme, est un peu décontenancé de ne rien voir sur ses commencements ; il comprend parfaitement que, dans l'état actuel de la science, on pense y voir une doctrine apportée, à une époque relativement peu ancienne, de la Bretagne insulaire en Gaule ; que cette doctrine ne s'est guère répandue au-delà de la Loire ; qu'elle était déjà en décadence au temps de la conquête ; mais on aimerait savoir ce que l'on doit penser de son origine. Ce chapitre IV, l'un des plus intéressants par tout ce qu'il apprend de nouveau, se termine par la réunion du royaume de Cottus — provinces des Alpes — à l'empire, l'administration de la Gaule, d'Auguste à Dioclétien, précédée d'un résumé des leçons de L. Rénier sur l'administration générale des provinces romaines.

Le chapitre V, très bref, traite de l'administration religieuse ; c'est en quelque sorte un sommaire de toutes les notions, relatives à ce sujet, qui sont éparpillées dans le volume.

Dans le chapitre VI, on trouve l'organisation administrative des cités au deuxième siècle.

Digitized by Google

On trouve dans la seconde partie de ce volume les modifications contemporaines du règne de Dioclétien qui, après avoir réuni sous son autorité tout l'empire, troublé pendant le IIIe siècle, le partagea, vers 397, en quatre divisions administratives ; le règne de Théodose et une étude sur la *Notitia dignitatum* et la *Notitia provinciarum*.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

IV

LES COURS D'HISTOIRE

A L'USAGE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

A lire les manuels et cours d'histoire en vogue, on croirait que la science historique n'a fait aucun progrès en France. Les travaux si sérieux de Guérard, Delisle, Boutaric, Quicherat, Siméon Luce, Rousset, Babeau, Taine, etc., les articles parus dans les revues, sont ignorés ou négligés. Deux auteurs fort sujets à caution, chez lesquels trop souvent l'histoire devient un pamphlet, Michelet, qui a un très grand talent, et Henri Martin, qui n'en a pas, sont les sources uniques où puisent la plupart des faiseurs de manuels. Que ne lisent-ils, si le nombre des ouvrages spéciaux à chaque époque et à chaque règne les effraie, l'*Histoire de France* de Dareste, qui est certainement la meilleure !

Avant d'entrer dans l'examen critique de plusieurs de ces manuels, qui sera forcément assez sommaire, je vais présenter quelques remarques concernant indistinctement tous les auteurs.

On abuse toujours des mots prétendus historiques, tels celui de Hugues Capet au comte de Périgord : « Qui t'a fait comte ? » et la réponse : « qui t'a fait roi ? » ceux de Richelieu sur les ennuis que lui suscite le cabinet de Louis XIII, sur son énergie à tout faucher et tout couvrir de sa robe rouge, celui de Louis XIV « l'État c'est moi ;» mais ne chicanons pas pour si peu.

Les institutions de l'ancienne France sont expliquées en quelques lignes: c'est dire que les époques sont confondues, que les attributions sont fort mal définies, et que les erreurs abondent. La plupart ne sont que citées et encore ! Ainsi aucune mention n'est faite de la chambre du trésor, des bureaux de finances, des greniers à sel, des prévôtés

Digitized by Google

des monnaies, du conseil des parties, des grands jours, des prévôts de l'hôtel du roi, des commissaires des guerres, des prévôtés des maréchaux, de la connétablie, du bailliage de l'artillerie. Ne vaudrait-il pas mieux consacrer quelques pages à ces institutions et s'étendre moins sur l'enfance de Mahomet et la marmite des Janissaires ?

Beaucoup d'auteurs, dans un but excellent, indiquent à la fin des chapitres les historiens à consulter ; mais pourquoi ne pas citer les ouvrages des savants dont j'ai parlé plus haut ? Ne sont-ils pas préférables à Varillas, à Anquetil et à Gaillard ? De même, au lieu de renvoyer aux collections Guizot, Michaud et Poujoulat, quand il s'agit des œuvres d'écrivains remarquables, pourquoi ne pas renvoyer aux éditions publiées par la Société de l'histoire de France, la Société des anciens textes, celle de l'Orient latin, ou à celles faisant partie de la collection des grands écrivains entreprise par M. Regnier ?

Dans l'histoire proprement dite, trop d'erreurs maintes fois réfutées sont encore reproduites. Pharamond n'ouvre plus la liste de nos rois, c'est un progrès ; mais il faudrait aussi faire disparaître d'autres légendes, par exemple : l'exil de Childéric en Thuringe et la royauté d'Egidius, ou la relégation des rois dits fainéants dans une villa d'où les maires du palais ne les tiraient qu'une fois l'an. Les lois barbares sont mal expliquées ; le précis de l'histoire du droit de M. Viollet, le résumé que M. R. Dareste a fait dans le *Journal des Savants* des travaux de M. Thonissen, etc., permettent cependant de donner en quelques lignes des notions très exactes sur tout ce qui concerne notre ancien droit. Après les recherches de M. Thévenin, il n'est plus permis de confondre, à l'époque carolingienne, les lois et les capitulaires.

L'élection de Hugues Capet, son règne et celui de ses premiers successeurs seraient mieux appréciés si le beau livre de M. Luchaire était mis à profit. Les terreurs prétendues de l'an mille exercent toujours l'éloquence des historiographes ; il y a déjà douze ans que Dom Plaine avait fortement ébranlé cette croyance [1]. En France et en Allemagne, d'autres érudits ont suivi son exemple, et dernièrement un professeur à l'École des chartes a fait justice de cette légende. La lecture de son petit volume rectifiera bien des jugements portés sur les xe et xie siècles. A la description des souffrances des barbaries de cet âge de fer, il faudra joindre la description des progrès accomplis, de la renaissance littéraire et surtout artistique, du mouvement communal, des progrès de l'art militaire et des premières manifestations du patriotisme. La « douce France » était une vraie patrie : « les Français du xie siècle étaient déjà de vrais Français: ils aimaient la France autant que nous [2]. »

[1] *Revue des questions historiques*, 1873.
[2] Gaston Paris, *La poésie au moyen-âge* (Paris, Hachette, 1885, in-12).

Digitized by Google

La guerre des Albigeois est toujours considérée comme une lutte causée par l'antagonisme des races, ce qui est exagéré ; on repète à tort que le midi de la France était plus civilisé que le nord et que cette guerre étouffa la poésie des troubadours. Un mot d'explication à propos de cette terrible guerre. On se complaît dans le tableau des cruautés commises par les hommes du nord. Ces cruautés trop réelles sont évidemment très blâmables ; mais pourquoi dissimuler les violences, les atrocités commises par les hérétiques ? pourquoi ne pas dire que, bien longtemps avant la croisade militaire, il y avait eu une croisade pacifique, et que les hérétiques y répondirent par des pillages, des voies de fait qui déterminèrent la croisade armée? Enfin pourquoi juger le XIIIe siècle d'après les idées actuelles ? A cette époque la tolérance n'existait chez aucun peuple, aucune religion ne l'admettait, parce que toutes les nations avaient une religion d'État, que les lois religieuses étaient réputées lois d'État; les attaquer, c'était faire acte de rebellion et s'exposer à être traité en rebelle. Voilà ce qu'il faudrait dire.

A saint Louis on attribue avec persistance les Établissements. L'unanimité est parfaite à propos d'une ordonnance du saint roi contre les blasphémateurs. Or, M. N. de Wailly, dans sa belle édition de Joinville[1], s'exprime ainsi : « La vérité est que ce supplice (la marque au ferd chaud) fut infligé une seule fois, par la volonté personnelle de saint Louis, et que la prétendue ordonnance n'a jamais existé. »

Sur la convocation et la tenue des États généraux, les manuels ne donnent aucun détail. Les États provinciaux sont complètement oubliés.

Étienne Marcel, ce fougueux révolutionnaire, ce traître, est jugé trop favorablement. L'œuvre des États de 1357 est surfaite. Enfin la guerre de cent ans permettait de donner des notions sur les grandes compagnies et sur les institutions militaires de l'époque. Il serait bon de parler aussi de la marine française au moyen âge.

La première moitié du règne de Charles VII est traitée sans que les travaux de M. de Beaucourt aient été consultés ; aussi les inexactitudes ne manquent pas.

Avant d'arriver à l'époque moderne, un coup d'œil sur la vie si active, si féconde des universités au moyen-âge, sur les écoles et l'instruction primaire bien plus répandues qu'on ne le suppose, sur le commerce et l'industrie, sur les heureux résultats des corporations et la condition tranquille et aisée des ouvriers, et, après les réformes de Charles VII, sur la fréquence des voyages pour aller aux pèlerinages ou aux grandes foires de Champagne, de Guibray, du Lendit, de Beaucaire, etc., ou aux universités, aurait donné aux élèves de nos

[1] Paris, Didot, 1874, p. 456.

Digitized by Google

collèges une idée à peu près exacte de la France à cette époque trop décriée.

Les démêlés de Louis XI avec Charles le Téméraire amènent à parler du siège de Beauvais et de la belle conduite de Jeanne dite Hachette. L'héroïne s'appelait Jeanne Laisné, elle avait épousé Colin Pilon. Les auteurs devraient le dire au moins en note.

Un roi bien calomnié, c'est le glorieux père des lettres François Ier. Sa mère, femme de tête et de cœur, le modèle des mères, est accusée de l'avoir poussé à condamner Semblançay et d'avoir par sa haine forcé le connétable de Bourbon à trahir sa patrie. Bien d'autres faits ont été aussi dénaturés. La vérité est que par deux fois des sommes d'argent furent envoyées à Lautrec, et que loin d'exiger de Semblançay la remise de cet argent, la reine lui avança huit cent mille écus ; malheureusement les porteurs ne purent dépasser Arona. Semblançay fut condamné, et très justement, pour crime de péculat. Quant au connétable de Bourbon, il avait déjà trahi la France avant la mort de sa femme et par conséquent avant l'ouverture de la succession. En outre, d'une part certaines parties de ses vastes domaines, détachées du domaine royal à titre d'apanages, devaient revenir à la couronne puisqu'il n'y avait pas d'héritier mâle, et d'autre part Louise de Savoie, tante de la femme du connétable, était l'héritière naturelle des terres non apanagées. La trahison du connétable ne peut aucunement s'excuser, et si François Ier mérite un reproche, c'est celui d'avoir été trop bon pour lui et pour ses complices [1].

L'anecdote de Triboulet écrivant sur ses tablettes que le roi était fou de laisser Charles Quint traverser la France pour aller en Flandre est une légende ancienne et d'origine espagnole. A cette époque Triboulet était mort depuis plusieurs années.

Malgré les savantes recherches de M. L. Palustre, les Italiens passent encore pour avoir accompli tous les chefs-d'œuvre de la renaissance en France. Cependant il est glorieux pour notre pays de pouvoir affirmer que Chambord est l'œuvre de Trinqueau et de Jean Marchant, Gaillon l'œuvre collective de Guillaume Sénault, Pierre Fain et Pierre Delorme, que Fontainebleau et Saint-Germain-en-Laye sont dus à Gilles le Breton et à Pierre Chambiges.

Les guerres de religion ne sont pas mieux appréciées que la guerre contre les Albigeois. On excuse tous leurs torts, on exagère ceux de leurs adversaires. On oublie que Luther, Calvin, de Bèze avaient horreur de la tolérance, que Coligny et les autres chefs ouvrirent des ports aux Anglais et appelèrent l'étranger à leur secours,

[1] Voir Paulin Paris, *Etudes sur François Ier, roi de France*. Paris, Techener, 1885, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

et que la persécution dont ils furent l'objet avait été provoquée par leur intolérance et par leurs violences dans les pays où ils étaient les maîtres, par leurs complots dans les États où la majorité de la population et le gouvernement étaient restés catholiques [1]. On oublie qu'ils étaient des rebelles, car « on ne saurait contester que les Calvinistes furent en opposition avec le droit d'alors, qui admettait un lien indissoluble contre l'Église catholique et l'État [2]. »

De la conjuration d'Amboise date réellement l'insurrection, et non pas de la rencontre de Vassy, où les deux partis paraissent s'être mutuellement provoqués et où tous deux étaient armés. Ces faits n'excusent pas les excès des armées catholiques, mais ils les expliquent, et enlèvent l'auréole à ces « martyrs » qui n'imitaient guères ceux de la primitive Église.

La belle figure de Henri IV est bien représentée. Beaucoup lui font dire : « Paris vaut bien une messe. » Le mot est de Sully.

Le connétable de Luynes est jugé sévèrement, trop sévèrement même, si nous en croyons M. B. Zeller [3].

Louis XIII est toujours considéré comme l'esclave de Richelieu. M. Tamizey de Larroque croit au contraire, d'après divers mémoires et auteurs du temps, que Louis XIII fut laborieux et zélé, et que, de 1624 à 1642, tout ce qui fut fait de grand fut l'œuvre commune de l'incomparable génie de Richelieu et de la haute raison de Louis XIII. La même routine fait honneur à Richelieu de la création des intendants. M. D'Arbois de Jubainville et dernièrement M. Hanoteaux ont prouvé qu'ils existaient dès le règne de Henri II ; M. Noël Valois en trouve dès 1551 à Lyon.

Louis XIV est l'objet de critiques passionnées. Il a commis des fautes, c'est incontestable ; quel roi n'en ferait pas durant un si long règne ? Mais pourquoi ne pas rendre justice à ses grandes qualités, à son ardeur pour le travail, à sa constance, à sa fermeté d'âme qui arrachait un cri d'admiration à son ennemi le haineux et peu véridique duc de Saint-Simon ? Il est vrai qu'il faut bien rabaisser Louis XIV quand on veut prouver que Danton et les conventionnels étaient des hommes d'État ! Les vraies causes de la guerre de Hollande sont à peine indiquées. Les effets de la Révocation de l'édit de Nantes sont beaucoup exagérés. Madame de Maintenon est accusée d'avoir dirigé la politique à la fin du règne, ce qui est faux. Les dépenses faites par le grand Roi sont grossies à plaisir. Certains parlent

[1] D'Arbois de Jubainville, dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1re année, 2e semestre, p. 156.

[2] A. Maury, *Journal des Savants*, mars 1885.

[3] *Le connétable de Luynes*. Paris, Didier, 1879, in-8o.

Digitized by Google

de milliards; or, de 1661 à 1715, le total des sommes affectées à tous les travaux sans exception, aux manufactures, aux monuments de toute sorte, aux pensions s'élève à quatre cent trente millions de nos jours. L'appréciation vraie et équitable est celle que M. Vuitry a donnée, après bien d'autres écrivains [1]. Sous le règne suivant, Dubois, l'ami de Madame de Maintenon, du duc de Beauvilliers, de Fénelon, de Fontenelle et de Massillon, est dépeint comme un fieffé coquin. Sur la foi de ses ennemis acharnés, Saint-Simon et les Jansénistes, on admet sans hésitation — et sans preuves — qu'il reçut une pension de l'Angleterre, qu'il fut athée et débauché. Saint Simon lui-même louait sa sobriété et son mépris pour le jeu ; à soixante-sept ans Dubois travaillait quinze heure par jour. Ce sont là des circonstances atténuantes qu'il faut enregistrer.

L'aventurier Law devient un financier de génie, et cependant « c'est plutôt le souvenir du système et de sa chute qui a retardé de trois quarts de siècle la fondation de la Banque de France. »

L'alliance que contracta Louis XV avec Marie-Thérèse, alliance universellement applaudie en France, est blâmée au nom de cette politique traditionnelle de la France sur laquelle on n'est pas d'accord. N'était-ce pas un acte de bonne politique que de chercher à rabaisser la Prusse? A ce propos je ferai remarquer que Marie-Thérèse n'a jamais écrit à la Pompadour et ne l'a pas traitée de bonne amie. La légende de d'Assas semble enracinée. Le pacte de famine provoque de grosses colères, bien qu'il soit avéré que ce pacte n'eût d'intention ni de fait le caractère odieux qu'on a cru y trouver. On a bien soin de ne pas dire que ce qu'il y avait de mauvais au fond fut maintenu et même aggravé par les assemblées révolutionnaires [3]. Les philosophes ne reçoivent que des éloges. A Diderot revient, dit-on, l'honneur d'avoir créé la critique d'art. Ne serait-il pas plus exact d'écrire que « les salons de Diderot ont jeté la critique d'art dans une voie fausse, tandis que, cent ans avant lui, les conférences de l'académie royale de peinture et de sculpture l'avaient dirigé dans la bonne, dans la vraie, dans la seule [4] ? » De Voltaire on tait les « polissonneries ; » pas un mot de l'infâme *Pucelle*, de ses adulations au roi de Prusse, de son dédain du peuple, de son hypocrisie. M. Nourisson vient de montrer sous son vrai jour ce philosophe ignorant et vaniteux [5].

[1] *Le désordre des finances et les excès de la spéculation à la fin du règne de Louis XIV et au commencement du règne de Louis XV.* (Paris. C. Lévy, 1885, in-12), pp. 199-200.

[2] A. Vuitry, *l. c.*

[3] L. Biollay : *le Pacte de famine.* Paris, Guillaumin, 1885, in-8o.

[4] F. Brunetière : *Revue des Deux-Mondes* 1er juillet 1883.

[5] *Correspondant* du 10 avril et du 10 juin 1885.

Digitized by Google

Le règne de Louis XV fut, par bien des côtés, un règne de décadence ; mais il ne faut pas méconnaître que ce fut pour les institutions militaires une époque de progrès [1].

L'approche de la Révolution amène naturellement à faire le tableau de la société du XVIIIe siècle. Ce tableau est peu flatteur, mais on abuse trop des couleurs sombres. Le paysan n'était pas aussi misérable qu'on se plaît à le dire ; il y eut beaucoup d'années prospères ; le ministère de Fleury fut une de ces époques heureuses. A la fin du règne de Louis XV, et durant les premières années du règne de Louis XVI, « la prospérité s'accroissait tous les ans ; en vingt-sept ans la population avait augmenté de quatre millions d'âmes (Dupont de Nemours). » La propriété était plus morcelée qu'on ne le croit généralement. Les impôts étaient mal répartis ; le peuple en payait la plus grande partie, c'est vrai ; le clergé ne contribuait que par des dons gratuits ; mais il avait à sa charge des hospices, les œuvres de charité, les écoles, etc. Aux époques troublées, au moyen âge et sous l'ancien régime, le roi lui imposait de véritables contributions, Philippe le Bel le pressura ; le fait est indéniable, et l'Académie des Inscriptions a mis au concours l'étude sur les contributions demandées en France aux gens d'église depuis Philippe-Auguste jusqu'à François Ier. — Les recherches de M. Babeau sur le village et la ville, la vie rurale et les ouvriers de l'ancien régime, ont montré que nos pères n'étaient pas aussi misérables que le répètent des écrivains passionnés.

Pourquoi ne rien dire des assemblées provinciales et municipales du XVIIIe siècle, des droits de suffrage si étendus, et qui dans certaines circonstances appartenaient aux femmes ? Quant à l'impossibilité où se trouvaient les non nobles d'arriver à de hautes positions, c'est une erreur, relevée, il y a longtemps, par Augustin Thierry. Saint-Simon n'appelait-il pas le règne de Louis XIV un règne de vile bourgeoisie ? M. Brunetière est dans le vrai quand il affirme « que sous l'ancien régime, excepté les ambassades et les grands commandements militaires, toutes les fonctions depuis celle de commis des fermes jusqu'à celle de premier ministre étaient accessibles à tous [2]. » Le cultivateur aisé pourvoyait son fils d'un office ; son petit fils s'élevait aux honneurs de la « grande robe » et son arrière petit fils acquérait la vraie noblesse.

L'instruction primaire, sans être, dans certaines régions, aussi répandue que de nos jours, était florissante (l'abbé Allain, Ch. de Beaurepaire, A. Duruy, Louandre, Brunetière). Aux États généraux de

[1] Voir le général-comte Pajol, *Les guerres sous Louis XV*, t. I. Introduction (Paris, Didot, in-8o).

[2] *Le paysan sous l'ancien régime. Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1883.

Digitized by Google

1568, le Tiers-État demandait l'instruction gratuite, et la noblesse l'instruction obligatoire. Aux états de 1576 et 1588, ces vœux furent renouvelés. L'instruction secondaire était très prospère. En 1746 le concours général est institué, en 1766 le concours d'agrégation. La plupart des grandes villes possédaient des écoles gratuites de dessin. Le clergé poussait le peuple à s'instruire, ce qui mécontentait fort la Chalotais, dont on célèbre à tort l'esprit libéral (F. Brunetière).

Le commerce et l'industrie étaient florissants à la veille de 1789. En quinze jours Marseille recevait plus de navires et faisait plus d'affaires qu'elle n'en fera pendant les six premiers mois de 1800 [1].

La nécessité de la Révolution est devenue pour beaucoup un axiome historique. H. Lot ne partageait pas cet avis [2], et d'autres bons esprits ne font pas difficulté de reconnaître que les résultats durables de 89 pouvaient être obtenus par la volonté persévérante du pouvoir, appuyée au besoin par les manifestations des assemblées légales et moyennant des concessions légitimes. Beaucoup de réformes avaient déjà été introduites. L'Autriche, la Suède, le Danemark, la Prusse, la Toscane avaient déjà, sans violences, accompli une vraie révolution. L'hostilité de la noblesse et des parlements, et surtout les sourdes menées des sectes qui voulaient à tout prix des émeutes, brisèrent la bonne volonté de Louis XVI.

C'est principalement à propos de la Révolution que se constate le mépris des auteurs de *Manuels* pour les travaux sérieux, mais peu flatteurs, relatifs à cette époque trop célèbre. La plupart ont leur siège fait. Les travaux des Barante, Mortimer-Ternaux, Campardon, Wallon, L. Sciout, C. Rousset sont considérés comme non avenus ; Taine, cité quand il montre les vices de l'ancien régime, est traité d'ignorant quand il dévoile ceux de la Révolution. On préfère les rêveries d'E. Quinet ou les légendes accumulées par Michelet, L. Blanc ou H. Martin, et même par Mignet, par Thiers.

Naturellement on tait les horreurs commises, les souffrances atroces de Louis XVII, des prêtres envoyés sur les pontons, le désarroi de l'administration, la ruine du commerce et de l'industrie, des écoles, des académies, les famines si nombreuses, le gaspillage des finances, les cinq banqueroutes survenues du 30 juillet 1793 au 30 septembre 1797. On ne dit pas que les guerres de la Révolution furent agressives : « les Jacobins voulaient la guerre, parce que la paix continuée six mois affermissait aux mains de Louis XVI un sceptre despotique, et que la guerre seule, une prompte guerre, pouvait nous donner

[1] Rapport de François de Nantes, cité par M. Rocquain dans son livre sur *l'état de la France au 18 Brumaire*.

[2] Voir H. Lot, dans la *Revue critique* de 1877, 1er semestre, p. 307.

Digitized by Google

la République » (Louvet), et « parce que la guerre devait tuer la royauté (Collot d'Herbois). »

On dissimule la belle armée et la belle marine que la Révolution trouva toute prête et qu'elle désorganisa [1], et on prétend que la Révolution créa une armée et improvisa une flotte. Malgré les preuves écrasantes accumulées par C. Rousset, la légende des volontaires est encore admise comme vraie ; que fait-on des rapports des commissaires et des généraux de la Convention constatant l'indiscipline, la lâcheté, le brigandage de ces « volontaires ? »

Le général Lamarque était de meilleure foi quand il disait que les premiers succès furent dus aux vieilles troupes, aux anciens sous-officiers et aux chefs qui n'avaient pas émigré.

La légende du Vengeur, inventée par Barrère, est préférée au rapport authentique de Renaudin, commandant du vaisseau.

Dans un livre qni n'est plus au courant de la science, feu Despois a contesté le vandalisme des Révolutionnaires, vandalisme constaté par Grégoire et Lakanal et par tous les esprits sérieux. Parce que les assemblées ont fait des milliers de lois sur les mêmes sujets — tant ces lois étaient pratiquées et observées ! — et parce qu'après avoir tout supprimé la Convention a tenté de rétablir des institutions qui ne prirent de la vie que sous le Consulat ou l'Empire, on veut conclure que ces assemblées, notamment la Convention, ont tout créé ! MM. l'abbé Allain, A. Babeau, V. Pierre, A. Duruy, F. Rocquain ont prouvé, d'après les rapports des commissaires de la Convention et du Directoire, comment l'instruction était nulle. Grégoire écrivait : « On a beaucoup raisonné et même déraisonné sur l'établissement des écoles primaires, et les écoles primaires sont encore à naître. » La désorganisation administrative et financière n'était pas moindre. Les auteurs qui ne perdent aucune occasion d'attaquer le mauvais état des finances et les abus de l'ancien régime, devraient aussi condamner les abus autrement grands de la Révolution. L'honnêteté et la vérité le demandent.

Sans être partisan de l'ancien régime, on peut dire avec M. Albert Desjardins [2] : « Les principes dont 1789 avait exagéré l'application au point de compromettre la société en prétendant la régénérer, 1793 les répudia hautement pour faire la terreur. Tous les abus qui avaient été justement reprochés à l'ancien régime reparurent, mais cent fois plus insupportables et plus odieux. »

Si la Révolution est louée, la Restauration est naturellement atta-

[1] C. Rousset, *les Volontaires de 92 ;* l'amiral Jurien de la Gravière, *Souvenirs d'un amiral*, t. I, p. 309.

[2] *Les cahiers des Etats-Généraux de 1789*, p. 411.

Digitized by Google

quée. Justice est refusée aux grands ministres Villèle et Richelieu ; la terreur blanche est exagérée pour être opposée à la terreur rouge ; on ne dit pas que dans le midi, pendant les cent jours, des révolutionnaires avaient massacré des royalistes. Le gouvernement réparateur de Louis XVIII est fort mal apprécié. Les orateurs et les écrivains libéraux sont seuls cités ; ceux de la droite n'ont pas cette faveur. La loi des émigrés est, à dessein, mal expliquée. Cette loi créait trente millions de rentes au capital nominal de un milliard pour rendre à tous les spoliés et à leurs ayants droit, royalistes ou montagnards, le revenu dont ils jouissaient an moment de la dépossession.

Les nouveaux programmes font enseigner l'histoire jusqu'à l'année 1882. Il va sans dire que le gouvernement actuel est exalté, et qu'on lui fait gloire de tout ce que l'on reproche aux régimes antérieurs.

Cet aperçu prouve suffisamment que l'impartialité n'est pas la qualité dominante des auteurs de manuels et qu'en bien des points l'histoire est toujours une grande conspiration contre la vérité.

Arrivons maintenant à la critique de quelques-uns de ces manuels.

L'éloge de M. Duruy comme historien n'est plus à faire. Son cours d'histoire de France [1] est clair, précis, intéressant ; cependant il s'y trouve des erreurs qu'un savant comme M. Duruy ne devrait pas répéter. Il est singulier aussi que les faits ne soient pas racontés dans le premier ouvrage que j'examine comme dans le second, bien que tous les deux aient été réédités en 1884. Dans l'un l'auteur est d'avis que la loi salique fut d'abord rédigée en langue germanique, ce qui est inexact ; dans l'autre il enseigne que cette première rédaction fut en latin, ce qui est vrai.

L'origine des maires du palais et l'origine des bénéfices ne sont pas celles qu'indique M. Duruy (*Histoire du moyen âge*, p. 76 et 82). Le rôle de l'Église est bien apprécié ; quant au surnaturel l'auteur n'y croit pas. Page 135, il doute de la primauté du siège de Rome, et il la reconnaît trois pages plus loin ; pourquoi ces hésitations ? La féodalité est généralement bien expliquée et bien jugée ; si l'auteur en dépeint les vices il en constate aussi les bienfaits, et remarque avec raison que le siècle le plus mauvais du moyen âge est supérieur au plus beau siècle de l'antiquité païenne sous le rapport de l'élévation morale. Sa distinction de l'hommage simple avec l'hommage lige n'est pas suffisamment exacte. La principale différence consistait en ceci : l'hommage simple obligeait au service militaire de quarante jours par

[1] *Histoire du moyen âge depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'au milieu du XVe siècle*. 1re édit. Paris, Hachette, 1884, in-12.

Digitized by Google

an, dans la mouvance du fief dominant, aux frais du suzerain ; avec permission de se faire remplacer. Par l'hommage lige on s'engageait à servir militairement le suzerain en tout temps et partout, en personne, et à ses propres frais. L'aide féodale, on aurait dû le dire, était, selon les pays, l'aide aux trois, aux quatre et même aux cinq cas. L'énumération qu'on donne des droits féodaux est insuffisante. Au droit de suite on oublie d'opposer le droit de parcours. La renaissance carolingienne, celle de l'an mille, les résultats des croisades, les voyages, l'industrie, le commerce, la nécessité des corporations, l'état des campagnes sont bien appréciés. Pourquoi tant déprécier les statues exécutées au XIIe et au XIIIe siècle ? un examen attentif de celles qui ornent la cathédrale de Chartres et bien d'autres encore rectifieraient ce jugement. Les notions d'architecture gothique sont bien médiocres.

A propos de la guerre des Albigeois, comment M. Duruy ose-t-il répéter le prétendu « Tuez-les tous » du légat au siège de Béziers ? N'est-ce pas aller trop loin que de croire à l'entière innocence des Templiers ? Page 363 il affirme l'existence des cours d'amour, et page 364 il la nie avec raison. Félicitons-le de ne plus attribuer à saint Louis ni la Pragmatique sanction ni les Établissements. Dans son appréciation des démêlés de Boniface VIII avec Philippe le Bel, il a tort de ne pas s'en tenir au seul dispositif des bulles. Ce qui précède n'est qu'amplification oratoire [1].

M. Duruy ne tient aucun compte des études que M. de Beaucourt a consacrées au règne de Charles VII, et n'admet pas la mission surnaturelle de Jeanne d'Arc. Je signale en terminant une dernière contradiction : page 485 on lit que le pape Urbain VI ramena à Rome le siège de la papauté en 1378, et page 550 on lit que ce fut Grégoire XI en 1376.

Dans son *Histoire de l'Europe et particulièrement de la France*, de 395 à 1270 [2], M. Duruy est trop absolu quand il affirme que les lois barbares ne contiennent que du droit pénal. Ne devait-il pas citer Lehuérou, Pétigny, et Jules Tardif quand il explique les institutions des deux premières races ? A propos du capitulaire *de Villis*, ne pouvait-il citer l'étude de Guérard ? L'édition des capitulaires de Boretius, l'*Histoire du costume* de Quicherat, les éditions de Ville-Hardouin de N. de Wailly, de la chanson des Albigeois de M. P. Meyer, de Guillaume de Tyr de M. Paulin Paris, devraient être indiquées.

[1] V. Noël Valois, *Du rhytme dans les bulles pontificales. Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1881.

[2] *Histoire de l'Europe et particulièrement de la France de 395 à 1270*, rédigée conformément aux programmes de 1880 pour la classe de troisième. Nouvelle édit. Paris, Hachette, 1884, in-12.

Digitized by Google

Il faut être bien peu au courant de la science pour répéter que Charlemagne ne savait pas écrire. Que signifie cette phrase de la page 204 où on traite de l'administration carolingienne : « à côté du comte sera plus tard le vicomte ? » Le fief originaire est confondu, à tort, avec le fief des XIIIe et XIVe siècles. Pas un mot de l'amortissement des biens ecclésiastiques. Ce n'est qu'aux filles obligées envers lui aux devoirs de fief que le suzerain pouvait choisir un mari ; il fallait le dire. La description des châteaux féodaux doit être cherchée dans Viollet-le-Duc et non dans Monteil, qui confond les époques. A côté des avoués devraient être mentionnés les vidames. La différence qu'on donne à l'origine des communes et à l'origine des villes de bourgeoisie est inexacte. Il est aussi peu exact de dire que le nom de la terre constitua seul les noms de famille.

Les cartes et les gravures sont généralement bonnes. La gravure qui représente le tombeau de sainte Radegonde (p. 81) et celle de l'église d'Aix-la-Chapelle sont mauvaises. Les arènes de Nîmes sont reproduites deux fois ; il eût mieux valu donner la seconde fois une vue des arènes d'Arles. Page 249 je lis que Louis III et Carloman vainquirent deux fois les Normands à Saucourt et Vimeu ; il fallait écrire Saucourt en Vimeu et indiquer l'autre champ de bataille.

La préface que M. Duruy a écrite pour son *Histoire des temps modernes* [1] renferme d'étranges jugements. Louis XIV est accusé d'avoir abandonné la politique traditionnelle de la France. Ainsi, d'après l'honorable académicien, les acquisitions de la Flandre, de la Franche-Comté, de Strasbourg, sont autant de fautes ! Que toutes les guerres soutenues par les gouvernements qui ont suivi n'ont-elles eu d'aussi beaux résultats ! Car enfin, malgré ses fautes et les revers éprouvés, Louis XIV a gardé ses conquêtes et donné à sa maison la prépondérance en Europe, prépondérance que détruisit la politique du régent. Ni la République ni l'Empire n'ont gardé leurs conquêtes. M. Duruy accuse encore Louis XIV d'avoir fait la grandeur de l'Angleterre et de la Prusse ! erreur profonde : l'Angleterre n'est redevable qu'à elle-même de sa propre grandeur, et Louis XIV l'a toujours tenue en respect ou combattue à outrance. Quant à la Prusse, la politique dite d'équilibre européen, l'Autriche, et surtout le génie de Frédéric II l'ont faite une grande nation. Ne sait-on pas d'ailleurs que Louis XIV a toujours été l'ennemi de cette nation ? Pour être logique, M. Duruy devrait dire que la maison d'Autriche a fait la grandeur de la France et que c'est par erreur que cet honneur a été attribué à Henri IV, à Richelieu et à Mazarin ! M. Duruy reproche au XVIIIe siècle de n'avoir

[1] *Histoire des temps modernes depuis 1453 jusqu'a 1789*. 9e édit. Paris, Hachette, 1881, in-12.

Digitized by Google

ni grands généraux ni grands évêques comme le siècle précédent. Ce reproche peut s'adresser à beaucoup d'autres époques ; aussi bien est-il exagéré. Outre Villars et Berwick, qui ont vécu durant une grande partie du XVIIIe siècle, on peut citer dans l'armée le maréchal de Saxe, le maréchal de Noailles, Chevert, et dans l'épiscopat Massillon, Belzunce, Fleury et Bernis pour ses ambassades. Enfin M. Duruy pardonne aux philosophes de s'être désintéressés de la chute de la Pologne et de nos revers, parce « qu'ils cherchaient l'homme, et voulaient refaire la société ! » C'est avec cette indulgence qu'on absout aussi Marat et Robespierre ; ne voulaient-ils pas eux aussi refaire l'humanité ?

Arrivons à l'histoire proprement dite. Page 11, je trouve « l'Esparre » pour Lesparre ; page 50, les Juifs sont qualifiés d'uniques représentants de la science en Espagne jusqu'à leur expulsion à la fin du XVe siècle ! Naturellement M. Duruy refuse à François de Paule et à Jean de Capistran leur titre de saints. Il répète à différentes reprises cette erreur qu'Alexandre VI s'empoisonna en buvant le poison destiné par lui à un cardinal ; il admet aussi l'empoisonnement de Djem, ce qui est très problématique. Page 89, il donne une mauvaise explication du droit de joyeux avènement ; un peu plus loin il prétend que François Ier a inventé la formule : « Car tel est notre bon plaisir. » M. de Mas Latrie a prouvé que cette formule ne remonte qu'au premier Empire, auquel la Restauration l'emprunta, et que la formule vraie : « car tel est notre plaisir, » se trouve dès 1497.

La trahison du connétable de Bourbon est encore attribuée à une injustice que François Ier laissa commettre. En quoi le roi fut-il ridicule quand il cita Charles-Quint devant le Parlement à raison de l'Artois et de la Flandre ? Est-il juste de dire que la résistance opposée par François Ier et par Henri II à l'ambition de Charles Quint n'eut aucun résultat ?

A la renaissance sont consacrées de belles pages ; mais il ne faut pas attribuer aux Italiens seuls les châteaux de cette époque. Le gothique flamboyant ne manque pas de grandeur. Léonard de Vinci n'a pas fait le portrait de la belle Feronnière. On sait depuis longtemps que ce portrait est celui de Lucrezia Crivelli, maîtresse de Ludovic Sforza. Pourquoi s'étonnerait-on que le premier savant de cette époque fût un polonais (p. 176) ?

M. Duruy admet sans hésiter la culpabilité de Marie Stuart; cependant rien n'est plus douteux. J'examinerai plus loin comment il décrit les guerres de religion ; je me contente, pour l'instant, de dire que les catholiques imputèrent avec raison à la réforme la responsabilité des scandales de Munster et le schisme politique de l'Allemagne, et que, d'après les idées et la législation du temps, Charles Quint ne peut être blâmé d'avoir considéré la réforme comme une révolte contre

Digitized by Google

son pouvoir. M. Duruy sait tout cela sans doute, mais il ne le dit pas. Il va trop loin quand il nie la cupidité du chancelier Bacon et quand il le qualifie de génie qui appartient à l'humanité.

Le grand dessein de Henri IV est une légende qu'il ne fallait pas admettre (p. 280). Léonora Galigaï ne fut pas brûlée vive : l'arrêt du Parlement, cité par Jal, la condamne à la décapitation, et ordonne que le cadavre sera brûlé. Le fait qui amena la guerre de Trente ans n'est pas bien expliqué ; M. Duruy devait ajouter que la prétention des Utraquistes n'était pas fondée, et qu'ils violaient les conventions. L'édit de restitution était fort juste. Pourquoi toujours blâmer les gouvernements catholiques quand ils se font restituer ce dont les protestants les ont spolié ? Malgré ces erreurs, l'appréciation qu'il donne de la réforme en France est encore la meilleure ; il reconnaît que pour beaucoup la réforme ne fut que le réveil de l'esprit aristocratique et une réaction féodale, que l'assassinat du président Minard amena la mort de Dubourg, les édits de persécution, que « Luther et Calvin, le premier qui remit aux princes le pouvoir spirituel, le second qui brûla Michel Servet, ne sont à aucun point de vue ce qu'on a voulu les faire, les pères de la liberté moderne, » que « en politique cette révolte contre l'autorité spirituelle aboutit en beaucoup de lieux à une servitude plus grande vis-à-vis du pouvoir temporel, » qu'en Allemagne la renaissance en mourut, et il conclut justement par ce mot de Mélanchton : « Luther nous a mis sur la tête un joug de fer au lieu d'un joug de bois. » Voilà pour les louanges ; arrivons aux critiques.

François Ier envoya des troupes contre les Vaudois qui furent exterminés ; c'est vrai, cette exécution barbare est blâmable ; mais, sans l'excuser, il faut dire que les Vaudois, condamnés et déjà graciés une fois, avaient dès 1544 appelé les Suisses en France, que, sur la recommandation de François Ier mourant, Henri II fit ouvrir une enquête sur cette exécution barbare et que l'avocat général Guérin fut décapité. Comment M. Duruy trouve-t-il que Luther et Calvin influèrent sur la philosophie de Descartes ? et comment écrit-il que la libre interprétation des écritures était le principe fondamental de la réforme? Les faits abondent pour prouver qu'il fallait suivre l'interprétation de Luther ou de Calvin ; autrement il en cuisait.

A Vassy, les protestants étaient armés ; il y eut provocation de part et d'autre et combat. M. Duruy a tort d'enseigner le contraire. Puisqu'il parle des excès de Monluc (et non Montluc) pourquoi taire ceux du baron des Adrets ? Il accuse le pape d'avoir applaudi à la nouvelle de la Saint-Barthélemy ; pourquoi ne dit-il pas que le pape avait cru que Charles IX avait dû faire cette exécution pour étouffer une conjuration ? Page 254, note 1, il trouve injuste la confiscation des biens

Digitized by Google

des chefs huguenots ; encore une fois, d'après le droit d'alors, ces chefs étaient des rebelles. Après avoir écrit que la paix de Bergerac assurait la liberté de conscience, des juges particuliers dans les Parlements provinciaux, neuf places de sûreté, des troupes, pourquoi ajouter : « mais elle assurait la prééminence à la religion romaine,» et prononçait l'abolition de toute confédération, tant des catholiques que des réformés (p. 256) ? Fallait-il donc, pour plaire à une poignée de huguenots, abaisser la religion de la majorité des Français ? Quant à l'abolition de ces ligues, n'était-ce pas chose juste ?

Sur l'établissement du protestantisme en Angleterre, il a de bonnes pages ; il remarque avec raison que l'inquisition de Henri VIII, qui fit condamner à mort soixante-douze mille victimes (p. 201), fut plus atroce que celle d'Espagne, et que l'épithète de sanglante s'adresse aussi bien à Élisabeth qu'à Marie Tudor. Mais je ne le comprends pas quand il prétend qu'Henri VIII resta toujours orthodoxe.

Je pourrais lui chercher chicane à propos des savants Bénédictins dont il ne cite aucun (p. 411), à propos du lieu et de la date de la mort de Papin, de la lettre que Marie-Thérèse aurait écrite à la Pompadour. Ceci est peu de chose ; ce qui est plus grave, c'est d'écrire, probablement en pensant aux constitutions de notre siècle, que la constitution de l'ancien régime n'avait qu'une valeur d'opinion et variait comme l'opinion (p. 535). Le dédain des nobles pour les bourgeois et des bourgeois pour les artisans n'était pas si prononcé que l'auteur le croit.

Il a tort de répéter que les hautes fonctions étaient fermées à ceux qui n'étaient pas nobles, et de juger la condition du paysan sous l'ancien régime d'après quelques lignes de La Bruyère. Sur les Jésuites il a bien des erreurs. M. Duruy semble approuver les mesures violentes dont ils furent l'objet en Espagne. Page 562, il rappelle qu'il y avait encore des serfs au XVIIIe siècle ; il aurait pu dire que c'était une exception, car, d'après les auteurs les plus compétents, dès la fin du XIIe siècle le servage était devenu rare en France. Je ne m'arrête pas à signaler des fautes d'impression (pp. 169, 404, 492, 511). Ces critiques, que j'aurais pu multiplier, suffiront à faire voir que les cours de M. Duruy, bien qu'étant les meilleurs, sont loin d'être parfaits.

L'histoire générale depuis l'invasion des barbares jusqu'en 1610, de M. Ducoudray [1], est encore un assez bon manuel d'histoire, bien qu'il y ait beaucoup à critiquer. Page 28, l'auteur hésite à fixer le lieu où Clovis vainquit Alaric II, soit à Voulon, soit à Vouillé; cependant

[1] *Histoire générale depuis l'invasion des barbares jusqu'en 1610.* Nouvelle édit. Paris, Hachette, 1883, in-12.

Digitized by Google

M. Longnon a depuis longtemps prouvé que ce lieu est Vouillé. Onze pages plus loin il n'explique pas la constitution de Clotaire II, et la loi salique est mal comprise. Avec la plupart des auteurs, il prétend que Mahomet releva la condition de la femme : les faits attestent la dégradation et la condition vile de la femme musulmane : le Coran recommande dans un texte de ne pas la maltraiter, mais dans beaucoup d'autres il la considère comme un esclave, comme un instrument de plaisir, et les musulmans n'ont suivi que ces derniers préceptes. Il fait honneur aux Arabes de l'institution de la chevalerie (p. 75) ; c'est une erreur que l'autorité de M. Barthélemy Saint-Hilaire ne peut légitimer. Je l'approuve quand il proteste contre l'épithète de fainéants donnée aux derniers rois mérovingiens, qui n'arrivèrent pas, pour la plupart, à l'âge d'homme. Son explication du régime féodal est défectueuse. Il oublie que des offices constituaient des fiefs, qu'au XIe et au XIIe siècle *feudum* désigne le plus souvent une concession à charge de service quelconque, noble ou roturier. La division qu'il donne des classes de la société est mauvaise ; c'est en libres et non-libres que se divisaient les non-nobles. Sa définition du main-mortable (p. 129) est inacceptable.

Il est inexact de dire (p. 197) que Jean sans Terre poignarda lui-même son neveu Arthur. Les attributions des prévôts aux XIIe et XIIIe siècles ne sont pas précisément celles que M. Ducoudray leur assigne : à cette époque le prévôt est le fermier des revenus domaniaux, et ce droit de percevoir les revenus du roi entraîne le droit de contraindre les récalcitrants, de là la juridiction des prévôts, d'abord limitée aux choses financières, puis étendue aux délits et aux litiges des particuliers. L'auteur oublie de mentionner les attributions financières des baillis, qui étaient fort importantes. Il attribue encore à saint Louis la publication des Établissements. Où a-t-il vu que du Parlement sortirent le Grand Conseil et la Chambre des Comptes ? que le Parlement ne devint permanent que sous Charles V. L'ordonnance de Louis X affranchissant les serfs avait un but fiscal, il fallait le dire. L'auteur juge bien sévèrement les apanages ; M. Mignet a été plus juste en signalant les heureux résultats qu'ils ont eus souvent. La Cour des aides ne date pas de Charles VII, comme il l'enseigne, elle remonte à l'ordonnance du 28 décembre 1355.

Voilà pour les institutions. Passons aux faits historiques. C'est quelques jours et non quelques mois après l'attentat d'Anagni que mourut Boniface VIII. Du Guesclin est né en 1320, non en 1321. Le traité de Guérande laissa la Bretagne à Jean V de Montfort et non à Jean II. La cathédrale Saint-Étienne de Vienne ne date pas de la première partie du XIIIe siècle ; elle a été construite de 1300 à 1510 sur les plans de maître Wenzel de Klosterneubourg, qui utilisa quelques parties d'une église du XIIe siècle.

Digitized by Google

En traitant des guerres d'Italie, M. Ducoudray me semble être dans le faux quand il écrit que la victoire de Fornoue aurait pu nous rendre cette contrée. A propos d'Hervé Primoguet, s'il avait consulté Jal, il aurait vu que le vrai nom est Hervé Portzmoguer.

Arrivé à la réforme, qu'il qualifie avec raison de nouvelle religion, il fait l'éloge de Luther d'après les paroles même de Bossuet ; à côté de cet éloge il aurait dû dire un mot des vices et des passions brutales de ce personnage. Il aurait encore dû dire que la cupidité des princes allemands, bien plus que de prétendus scrupules religieux, assura le succès de Luther.

Il a une singulière façon de juger les traités de la paix dite des Dames et de Cateau-Cambrésis : il reproche à François Ier et à Henri II de n'avoir rien stipulé pour leurs alliés d'Italie et de n'avoir conservé ni la Savoie ni les places du Piémont. C'est oublier que nous recevions la paix bien plus que nous ne la dictions. Son jugement sur Marie Stuart est mauvais ; il l'accuse du mourtre de Darnley : c'est une grave erreur. Pourquoi dire que l'absolutisme de Philippe II causa seul la décadence de l'Espagne ? Henri VIII, Élisabeth, Cromwell, Pierre le Grand, etc., ont été de terribles despotes, et pourtant leurs royaumes ont prospéré. Son appréciation de Henri IV est bonne, mais il a tort de croire à la réalité du « grand dessein. »

L'auteur a eu l'heureuse idée de joindre aux textes des cartes, des gravures, des tableaux, des sommaires et le plan de la bataille de Bouvines.

Les fautes de style ne sont pas rares (pp. 167, 278, 437). Il y a aussi trop de fautes d'impression : page 290 l'agriculture pour l'architecture, page 366 Édouard VI pour Édouard IV, page 402 Venise pour Venouse, p. 404 Gordelière pour Cordelière. Page 307, que vient faire le « tuyau collecteur » dans l'explication du mot « collecteur d'impôt ? »

La suite de cette histoire générale, de 1610 à 1875 [1], est moins satisfaisante. Je ne m'arrêterai pas à demander à l'auteur pourquoi il ne nomme pas (p. 36) le vainqueur de Casal, de Turin et d'Ivrée, pourquoi il appelle Macaulay le plus grand historien des temps modernes, pourquoi il oublie de fixer le montant de la dot de Marie-Thérèse, s'étonne que Louis XIV crût tenir de Dieu même sa couronne, et traite d'homme médiocre le chevalier de Clairville (p. 94). Je lui reprocherai plutôt de juger Louis XIV d'après le fat et haineux duc de Saint-Simon, de prétendre que Colbert a créé l'industrie française, de dire que jusqu'en 1685 les protestants ont toujours vécu en sujets fidèles, qu'après la révocation de l'édit de Nantes trois cent

[1] *Histoire générale de 1610 à 1875*. Paris, Hachette, 1883, in-12.

Digitized by Google

mille ont émigré, etc. Écrire que la reconnaissance de Guillaume d'Orange comme roi d'Angleterre « abaissa l'orgueil de Louis XIV » est une ineptie. Le patriotisme du grand roi en souffrit bien plus que son orgueil. Les préliminaires de la guerre de succession d'Espagne sont trop brièvement traités. L'origine donnée au mot camisard est inexacte. Quand après l'hiver de 1709 Louis XIV demande la paix, M. Ducoudray se réjouit de le voir encore « courber son orgueil. » A chaque page cet « orgueil » revient ; cela tient décidément de la manie.

En mettant le duc d'Anjou sur le trône d'Espagne, Louis XIV avait un but plus élevé que celui de « faire provigner sa race (p. 130). » La grandeur de la maison de Bourbon, n'était-ce pas la grandeur de la France ? La littérature du grand siècle est fort mal jugée par M. Ducoudray ; il la trouve ennuyeuse (p. 140) ! Voilà qui fait honneur à son goût littéraire. D'après lui tout le génie des Molière, des Bossuet, des Racine consistait à se soucier « de la ligne droite, » de la régularité pour plaire au grand roi. Page 146, il se trompe en évaluant à trois cent cinquante millions les frais du palais de Versailles. Page 192, à propos de William Pitt, il écrit une phrase pompeuse, dans laquelle il célèbre la liberté des gouvernements républicains de l'antiquité : M. Fustel de Coulanges a fait justice de cette légende. L'amour de la phraséologie fait encore dire à notre auteur (p. 228) qu'à la bataille de Zorndorf « l'on ne fit pas de prisonniers, car déjà commençait la lutte entre la race germanique et la race slave ! » Il n'a que des éloges pour les encyclopédistes et les philosophes du XVIIIe siècle, et enseigne que Voltaire a excellé dans tous les genres. Son énumération des savants de ce siècle est faite sans ordre : Lagrange, mort en 1813, est nommé avant Clairaut, mort en 1765 ; Laplace, né en 1749, mort en 1827, précède Lacaille, né en 1713, mort en 1762, et Bailly (1736-1793). Il ose écrire qu'avant 1789 « la société comme le gouvernement s'était formée au hasard. » Il juge trop sévèrement, d'après quelques-uns de ses membres, le clergé du XVIIIe siècle et répète que jusqu'à la révolution les nobles seuls arrivaient aux hautes fonctions ; il oublie que les principaux conseillers de saint Louis, de Philippe le Bel, de Charles V, de Charles VII et de Louis XI, etc., et de Louis XIV étaient sortis du Tiers-État. Je suis d'accord avec lui pour déclarer que le 4 août est la date la plus pure de la Révolution. Il faut le louer d'avoir donné le vrai récit de l'épisode du Vengeur, et rendu justice à la Restauration et au Gouvernement de juillet. Deux petites erreurs à signaler : Richard Lenoir sont deux personnes distinctes et non une seule (p. 391). Ingres ne naquit pas en 1721, mais soixante ans plus tard. En universitaire dévoué et en ami du monopole et du privilège, il blâme la loi du 15 mars 1850.

Digitized by Google

L'illustre vainqueur de Lissa méritait bien que son nom fût cité (p. 556), et le funeste oubli de Jules Favre lors de l'armistice de 1871 devrait être sévèrement jugé. Quant au style, il est souvent obscur.

L'histoire de l'Europe et particulièrement de la France de 1610 à 1789, [1] par M. D. Todière, est bonne. Cependant, outre de petites fautes comme l'oubli du rôle joué par Mazarin au traité de Chérasco (p. 31), l'attribution à Richelieu de la création des intendants (p. 34), l'oubli de Du Cange dans la liste des érudits du grand siècle, le refus d'appeler victoire le succès du maréchal de Broglie à Grüneberg (p. 256), l'omission des tentatives de codification faites avant 89, des grandes ordonnances rendues sous Louis XV, l'attribution à Raynal seul de l'histoire philosophique des Deux-Indes (p. 293) il y a des erreurs véritables : ainsi les mesures prises par Ferdinand II contre les chefs des révoltés de Bohême furent rigoureuses, mais on ne doit pas les qualifier de spoliation (p. 56) ; le droit de Régale remonte au moins au XIIe siècle et non pas seulement à Charles V (p. 149) ; les doctrines philosophiques n'étaient pas « vides » avant Descartes (p. 211), les causes de la Fronde n'étaient pas puériles. On aimerait à voir l'auteur blâmer la politique déloyale de Frédéric II et reconnaître que les réformes de Maupeou et du comte de Saint-Germain n'étaient pas sans valeur. Il croit à tort que les Parlements étaient le dernier appui de la royauté ; sa critique du pacte de famine est exagérée ; pourquoi réserver à Terray seul l'épithète « d'insolent voleur ? » D'après H. Martin il reproche à tort à Louis XVI d'avoir, en signant trop hâtivement la paix de Versailles, empêché Suffren et Bussy de reconquérir les Indes. A part ces critiques, cet ouvrage est encore le meilleur pour cette période.

M. E. Maréchal, auteur d'une *Histoire contemporaine depuis 1789 jusqu'à nos jours* [2], aime la révolution ; il n'y voit qu'une gracieuse idille. Avec de pareils sentiments, il ne peut que répéter de lourdes erreurs, telles que celles-ci : avant 89 les biens du clergé ne payaient aucun droit, l'instruction primaire n'existait pas, etc. Il ne blâme pas les horreurs commises à cette époque, mais il accuse le prince de Lambesc d'avoir ordonné une charge atroce contre le peuple insurgé, tandis que Marmontel, témoin oculaire, dit qu'il n'y eut qu'un homme blessé, et par sa faute (p. 62). Il affirme qu'au banquet des gardes du

[1] *Histoire de l'Europe et particulièrement de la France de 1610 à 1789.* 11e édit. Paris, Delalain, in-12.

[2] *Histoire contemporaine depuis 1789 jusqu'à nos jours.* 8e édit., revue et augmentée. Paris, Delalain, in-12.

Digitized by Google

corps la cocarde tricolore fut foulée aux pieds, ce qui n'est pas exact ; aussi bien cette cocarde n'était pas alors la cocarde nationale. A son avis les antipathies entre les races du midi et les races du nord existaient encore en France en 1789. La constitution civile du clergé lui semble légitime; les Girondins, ces grands coupables, sont excusés, parce qu'ils aimaient la révolution en artistes ! La belle attitude de Louis XVI à la journée du 20 juin n'est pas signalée ; l'auteur s'étonne que le peuple l'ait respecté. Les massacres de septembre ne durèrent qu'un jour, à ce qu'il dit ; la mort de Louis XVI le laisse impassible ; celle de Marie-Antoinette est mentionnée en cinq mots et celle de Mme Roland en six lignes. Des tortures morales et physiques infligées à Louis XVII, pas un mot. Les nouvelles recrues ont seules décidé le succès à Valmy, ce qui est faux. Le maximum, les lois sur les accapareurs, les suspects, la Terreur sont considérés comme des mesures énergiques et nécessaires.

Saint-Just, qui à dix-neuf ans volait sa mère, Cambon, le banqueroutier, et bien d'autres gens féroces ou incapables, sont traités en héros. La grande anarchie qui régnait dans toutes les administrations, et les famines, sont omises avec intention. L'auteur croit naïvement que la crainte de la France révolutionnaire et les souvenirs de 1792 arrêtèrent la marche de Cobourg et de York après la prise de Valenciennes. Les lois de la Révolution sur l'instruction primaire sont célébrées comme si elles eussent eu un résultat ; il est vrai que plus loin (p. 607) l'auteur déclare que l'organisation de l'instruction primaire ne date que de la loi de 1833. La Convention, dit-il, improvisa une flotte ; qu'étaient donc devenus les deux cent quarante-six bâtiments de guerre et de charge armés de plus de treize mille canons qui existaient à la fin du règne de Louis XVI ? Les campagnes sont bien expliquées. Après l'entrée des alliés à Paris, en 1814, M. Maréchal prétend que la France aurait pu réclamer le Rhin pour limite, ce qui est inadmissible. Il confond Champollion le Jeune avec Champollion-Figeac. Dans son énumération des grands écrivains de notre siècle, Bonnemère et Hégésippe Moreau sont cités à côté de Mignet et de Musset. Page 615, il oublie qu'au siècle dernier Beaufort avait largement ouvert la voie à Niebuhr. La conduite grotesque et souvent peu honorable des commissaires envoyés dans les départements par le gouvernement provisoire de 1848 est passée sous silence. Il trouve mauvais qu'on ait rigoureusement réprimé l'insurrection de juin. La loi Falloux est à son avis une loi de décadence ; il cite à l'appui une phrase absurde de Victor Hugo.

L'auteur constate, avec raison, que le niveau de la moralité publique baissait rapidement sous Napoléon III ; que n'ajoute-t-il que cette baisse s'accentue encore depuis 1876 ? La pression électorale le

Digitized by Google

révolte ; mais il ne dit pas que la République ne dédaigne pas ces moyens. Chanzy n'a pas un mot d'éloge ; le bavard et incapable Gambetta, qui n'a prolongé la guerre que pour faire durer sa dictature, est traité de grand homme. La faute de Jules Favre n'est qu'un manque de présence d'esprit ! L'incendie des monuments de Paris est imputé indistinctement à l'armée de Versailles et à la Commune (p. 758). L'expédition du Tonkin n'est pas blâmée, bien que page 776 on lise que « l'opinion publique est contraire à toute idée de guerre lointaine et de politique aventureuse. » Le « plan » Freycinet est loué, mais l'Empire est accusé d'avoir trop dépensé pour les travaux publics (p. 778).

La guerre de sécession des États-Unis est bien résumée. Il est regrettable que M. Maréchal n'ait pas blâmé les excès et les violences commis dans le sud par les Nordistes, notamment l'ignoble conduite de Buttler à la Nouvelle-Orléans. Page 901, pourquoi ne pas dire que l'infortuné Maximilien fut traîtreusement livré aux Juaristes ? A propos de l'insurrection des Taë-Ping il fallait citer Gordon. L'infanticide existe en Chine, M. Maréchal a tort de le nier. L'antiquité a pratiqué l'infanticide ; de nos jours des nations civilisées, la France par exemple, connaissent encore ces horreurs, et les populations barbares et corrompues de l'Extrême-Orient les ignoreraient ! D'ailleurs les faits sont là.

La géographie, qui tient une large place dans ce gros volume, est quelquefois peu respectée. Que signifie cette phrase (p. 836) « que Copenhague est la route obligée entre Stockolm et Berlin ?» C'est exagérer que de prétendre que l'isthme de Tehuantépec est à peine plus large que celui de Panama (p. 897). Les vers de Virgile cités page 897 ne prouvent pas que ce poète ait eu la notion des Antipodes. Bernardin de Saint-Pierre ne peut pas être mis au rang des grands voyageurs (p. 916). Enfin la population des pays ou des villes n'est pas toujours indiquée exactement.

Les *Répétitions écrites d'histoire de France depuis les temps les reculés jusqu'en 1882* [1] par M. C. Raffy renferment des erreurs que n'excuse pas la concision recherchée par l'auteur. Page 24, il se trompe en écrivant que Clodion repoussa le général Aétius à Dispargum. Il indique à tort Voulon comme lieu de la défaite d'Alaric II; le traité d'Andelot, les institutions, les lois barbares, l'étymologie du mot fief, l'hommage, sont mal expliqués. Comme édition de la loi salique, au lieu d'indiquer celles de Pardessus, de Merkel, de Hessels, etc., il renvoie à celle de Peyré ! Les Établissements dits de Saint-

[1] *Répétitions écrites d'histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1882.* 10e édit. Paris, L. Thorin et Pedone-Lauriel, in-12.

Digitized by Google

Louis sont attribués à ce prince (p. 101). Le parlement n'est devenu sédentaire à Paris que depuis Charles VII (lit-on p. 130). Huit pages plus loin on met Grégoire IX au lieu de Grégoire XI. A propos des châteaux de Blois et de Chambord, c'est La Saussaye qu'il fallait citer (p. 192). Léonard de Vinci n'est pas mort dans les bras de François Ier comme le croit encore M. Raffy (p. 184). Les clauses du traité de Vervins auraient dû être rapportées (p. 213). L'exil de Fénelon (p. 271) « eut pour cause réelle ses incessants plaidoyers pour les classes souffrantes et non son Télémaque ; » cette réflexion est fort juste. Le rôle de l'Église et celui de la royauté sont bien appréciés; la Révolution est flétrie quand elle le mérite; mais la politique de Frédéric II, le partage de la Pologne, l'exécution du duc d'Enghien méritaient un blâme. On s'étonne de ne pas trouver la mention des réformes de Malesherbes, ni celle des successeurs immédiats de Turgot (p. 324). Les exploits du marquis de Bouillé, de La Motte-Piquet, de Surcouf sont passés sous silence. Le verre présenté à Mlle de Sombreuil était teint de sang et une goutte de sang y était tombé; il ne faut pas dire qu'elle but un verre de sang (p. 371). Il n'est pas exact de dire qu'avant le XIVe siècle le Tiers-Etat était exclu des assemblées convoquées par le Roi. La cour des monnaies ne remonte pas à 1704, mais l'ordonnance du 18 septembre 1357 constate déjà son existence. Les intendants existaient bien avant Richelieu, et ce sont deux graves erreurs de croire que l'administration française « était dans un complet désarroi avant 1635 et que la Chambre des Comptes dépendait du Parlement. La victoire d'Auerstædt est due à Davout seul (p. 427). La date fixée pour la mort de Denis Papin n'est pas la bonne (p. 493). Enfin M. Raffy émet parfois des appréciations étranges : la querelle des Armagnacs et des Bourguignons n'est pour lui que la revanche des hommes du Midi qui veulent se venger de ce qu'ils ont souffert pendant la guerre des Albigeois (p. 127). La victoire de Schérer à Loano répara, dit-il, l'échec qui nous avait fait perdre les lignes de Mayence (p. 184). En 1882, il trouve que la France jouit « d'un régime libéral au dedans (p. 609). »

FÉLIX AUBERT.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

M. Vickers a entrepris la tâche de réhabiliter Hérode [1], et je recommande son amusant ouvrage à tous ceux de mes lecteurs qui croient encore à l'intolérance des prêtres, des cléricaux et des chrétiens en général. L'historien Josèphe, le docteur Ewald, M. Farre, *e tutti quanti*, nous ont habitués à reconnaître en Hérode un des tyrans les plus cruels qui aient déshonoré l'humanité. Il faut voir comment M. Vickers dispose de toutes ces critiques et avec quelle désinvolture il les malmène ; il ne cherche pas à nier certains crimes si patents qu'il serait par trop absurde de les révoquer en doute, mais il les réduit au minimum, et comme maître renard dans la fable, il est enclin à dire d'Hérode et de ses victimes :

Vous leur fîtes, seigneur,
En les croquant, beaucoup d'honneur.

Deux cents pages de sophismes et de sottises pour arriver à la conclusion que le roi des Juifs n'était pas aussi barbare que Tibère ou Caligula.

— Les administrateurs de la *Clarendon press* à Oxford ont eu l'heureuse idée de faire imprimer une collection de mystères représentés autrefois à York le jour de la fête du *Corpus Christi*, aux frais des corps de métiers de la ville. Ces épisodes dramatiques avaient lieu tous les ans ; ils servaient d'accompagnement aux cérémonies religieuses, et les acteurs désignés pour y prendre part devaient être d'une moralité irréprochable. Il serait intéressant de constater quelle influence le théâtre anglais du moyen âge a pu exercer sur la magnifique floraison du règne d'Élisabeth ; mais ce problème me mènerait trop loin, et je me contenterai de décrire aussi

[1] *The history of Herod ; or Another Look at a Man emerging from Twenty Centuries of Calumny*, by John Vickers. London, 1885, in 8° de 388 p.

Digitized by Google

rapidement que possible le recueil édité avec autant de soin que d'intelligence par Miss Toulmin Smith [1]. Il consiste en quarante-huit mystères, dont les onze premiers se rapportent à l'Ancien Testament, depuis la création du monde jusqu'au passage de la mer Rouge ; viennent ensuite trente-trois pièces traitant de l'histoire du Nouveau Testament jusqu'à la Pentecôte ; enfin la vie de la sainte Vierge et la catastrophe du jugement dernier forment les sujets des quatre derniers. Le manuscrit original sur lequel le présent ouvrage a été imprimé est évidemment du quinzième siècle, mais les mystères eux-mêmes appartiennent au quatorzième, et semblent être de la même époque que le célèbre poème intitulé le *Cursus Mundi*, écrit dans le dialecte du comté de Northumberland, et avec lequel ils ont de singuliers rapports au point de vue du style et du sujet.

— Il serait impossible de pousser plus loin que M. le capitaine Watkins l'art d'abréger [2]; quant à moi je n'ai jamais en aussi peu de temps et d'espace parcouru six mille années de l'histoire de l'humanité. Nous partons des temps les plus anciens, et nous arrivons sans effort au général Gordon, au Mâdhi et à M. Gladstone. Qu'on n'aille pas s'imaginer que M. Watkins est ennuyeux et sec, ce serait se tromper étrangement. Comme de raison il ne cherche pas à discuter les problèmes de la chronologie égyptienne, mais il résume avec clarté et avec soin les travaux de sir Gardner Wilkinson, de M. le chanoine Rawlinson et de M. Birch. La partie faible du livre est le chapitre qui traite de l'architecture et des beaux arts en général. Quant aux illustrations, elles foisonnent, et malheureusement il y en a un assez grand nombre qui seraient capables de dérouter le lecteur ; celles qui ont le mérite de l'exactitude sont en général détestables au point de vue de l'exécution matérielle.

— La série des chroniqueurs anglais qui ont traité de l'histoire du douzième siècle s'ouvre naturellement par la compilation de Guillaume de Newburg. L'*Historia rerum Anglicarum* a été déjà imprimée, ainsi que la plupart des annales publiées dans ces dernières années aux frais du gouvernement anglais ; mais sans vouloir le moins du monde déprécier les travaux et l'érudition des Hearne, des Selden et autres, quelle différence entre les éditions du dix-septième siècle et celles que nous voyons aujourd'hui ! M. Howlett, en parti-

[1] *York Plays. The Plays performed by the Crafts or Mysteries of York on the day of Corpus Christi in the 14th, 15th, and 16th centuries.* Edited with introduction and glossary, by Lucy Toulmin Smith. Oxford, The Clarendon Press, 1885, in-8° de 630 p.

[2] *Popular History of Egypt.* By Captain J. W. Watkins. London, J. Hagger, 1885, in-8° de 928 p.

Digitized by Google

culier, mérite les plus grands éloges [1]; sa préface de cinquante-sept pages nous dit sur Guillaume de Newburgh tout ce qu'il importait de savoir, et le texte établi d'après la lecture de trois manuscrits, accompagné de notes et de variantes, est un modèle à proposer à tous les éditeurs. Quant à l'historien lui-même, né à 1136, élevé à l'abbaye de Newburgh dans le Yorksire, lié plus tard avec les abbés de Byland et de Rievaulx, il a laissé derrière lui le récit le plus fidèle et le plus complet des événements qui se sont passés en Angleterre depuis 1066 jusqu'en 1198 ; on peut même dire, s'il faut s'en rapporter à M. Howlett, que pour l'époque de 1154 à 1170, l'*Historia rerum* est le seul document contemporain digne de foi, à l'exception du *Draco Normannicus* dont le défaut est de manquer du précision. Le lecteur sera à même, d'ailleurs, d'apprécier l'opinion de M. Howlett, car le second volume de l'ouvrage dont je m'occupe ici doit contenir, outre le cinquième livre de l'*Historia rerum*, le *Draco*, la chronique de Jordan Fantôme, et d'autres écrits du même genre.

— Il ne faudrait pas s'imaginer que le *Vetus registrum* est tout simplement une liste d'ornements ecclésiastiques en usage dans l'église anglicane au moyen âge ; grâce à l'érudition de M. le chanoine Rich Jones [2], nous avons ici l'histoire de l'épiscopat dans l'ouest de la Grande Bretagne depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1075, lorsqu'un décret supprima les deux diocèses de Sherborne et de Ramsbury et les remplaça par celui d'*Old Sarum* (Salisbury) : état social du clergé, système et administration des paroisses, construction des églises, chapelles et oratoires, — tous ces points se trouvent examinés par M. Rich Jones dans une préface servant de commentaire aux pièces qu'il a publiées d'après les manuscrits originaux, surtout le *Registrum S. Osmundi*. Ce deuxième volume, ainsi que le premier, publié il y a quelques temps, fait beaucoup d'honneur au chanoine Rich Jones.

—Mgr Dillon a composé récemment un ouvrage où, indépendamment du sujet même que l'auteur a eu en vue, on trouvera d'intéressants détails sur divers points d'histoire et de discipline ecclésiastique [3]. Genazzano est une petite ville aux environs de Palestrina, en Italie ;

[1] *Chronicles of the Reigns of Stephen, Henry II, and Richard I.* Vol. I, containing the first four Books of the *Historia Rerum Anglicarum* of William of Newburgh. Edited from MSS. by Richard HOWLETT. Rolls series. London, Longman, 1885, in-4° de 310 p.

[2] *Vetus Registrum Sarisberience alias dictum Registrum S. Osmundi Episcopi. The Register of S. Osmund.* Edited by W. P. Rich JONES. Tome II. London, Longman, 1885, in-8° de 210 p.

[3] *The Virgin Mother of Good Counsel : a History of the Ancient Sanctuary*

Digitized by Google

elle formait, avec le district environnant, partie du domaine des Colonna, et c'est en 1356 que Pier Giordano Colonna octroya à un couvent de moines Augustins le patronage de l'église de Santa Maria del buon Consiglio, qui fut restaurée un siècle plus tard. Le récit du miracle ou de l'apparition miraculeuse alléguée comme ayant eu lieu le 25 avril 1467, est très curieux, et parmi les particularités auxquelles j'ai déjà fait allusion et que Mgr Dillon examine incidemment, on remarquera un chapitre sur l'éducation, et un autre relatif aux Augustins d'Irlande. Rien n'a été négligé par le docte auteur, en fait de documents historiques de nature à éclaircir et à confirmer son récit, et à quelque point de vue que le lecteur se place, il ne saurait refuser à Mgr Dillon le mérite d'une érudition consciencieuse.

— La Société de l'histoire de France a publié il y a quelques années une édition des Chroniques de Jehan de Wavrin, seigneur du Forestel; en voici une autre donnée par le garde des archives d'Angleterre ; il était assez naturel que nos voisins d'Outremanche songeassent à accorder à Jean de Wavrin une place parmi leurs annalistes, puisque l'époque embrassée par son récit est la guerre de cent ans pendant laquelle les deux nations se trouvèrent continuellement aux prises ; d'ailleurs, Mlle Dupont qui s'était chargée d'éditer les chroniques pour notre société, n'avait publié que la partie strictement relative à la France, tandis que les deux savants anglais nous donnent le texte complet. Le volume que nous avons sous les yeux[1] nous mène de 1431 jusqu'en 1443 ou 1447 ; je dis *ou 1447* parce que la chronologie est un peu confuse, et tandis que certains événements se rapportent à la première de ces deux dates, certains autres correspondent à la seconde. Il est inutile de décrire ici une chronique depuis longtemps connue non seulement des érudits mais du public en général ; je me bornerai à dire que MM. Hardy se sont acquittés de leur tâche d'éditeurs avec beaucoup de soin et de conscience. La préface de ce volume est très courte, et on y remarquera deux points dignes d'attention ; le premier est la description de deux des manuscrits qui ont servi à établir le texte ; le second est la fixation de la date de naissance du chroniqueur. Jusqu'ici l'année 1394 a été généralement regardée comme la plus correcte ; mais, d'après le

of Our Lady of Good Counsel in Genazzano. By Monsignor George F. DILLON, D.D. London, Burns and Oates, 1885, in-8° de 200 p.

[1] *Recueil des Croniques et Anchiennes Istories de la Grant Bretaigne, a present nommé Engleterre.* Par Jehan de Waurin, seigneur du Forestel. Edited by Sir William HARDY, and Edward L.C.P. HARDY. Tome II, 1431-1447. London, Longman, 1885, in-4° de 476 p.

Digitized by Google

témoignage de Jean de Wavrin lui-même, il faudrait adopter 1399 ou 1400 ; ce changement est fondé sur l'âge qu'il nous dit avoir à la bataille d'Azincourt.

— Après le livre de M. Bright, et surtout celui de M. Green, il semblait presque superflu de publier un troisième ouvrage traitant de l'histoire d'Angleterre ; voici pourtant que deux autres écrivains se présentent désireux de recruter une clientèle parmi les élèves de nos écoles. Je ne dirai rien de M. Mackay, à qui la rédaction de la partie moderne du travail est réservée, mais je féliciterai de tout mon cœur M. York Powell pour ce premier volume [1], espérant que son collaborateur obtiendra le même succès. Il me semble difficile de nommer un ouvrage de date récente où l'histoire politique et sociale, l'art, la science et la littérature anglaise soient exposées d'une manière aussi complète et aussi satisfaisante. M. York Powell possède les qualités de style qui distinguent M. Green, et en même temps il a soigneusement évité certaines excentricités qui défigurent la *Short history of the English people ;* d'un autre côté, il a toute la solidité de M. Bright, avec infiniment plus de vivacité et d'entrain. Notons aussi que toujours il remonte aux sources, ce qui n'est pas la coutume des faiseurs d'abrégés ; on voit qu'il travaille sur les originaux, et qu'il est en même temps au courant des théories et des découvertes les plus récentes sur le langage, les institutions, les mœurs et les coutumes. L'index est peut-être la partie du volume qui laisse le plus à désirer ; il n'est pas suffisamment détaillé.

— M. Ewald est fort amusant, ce qui ne l'empêche pas d'être sérieux et érudit ; on ne s'attend guère à rencontrer un style brillant et une certaine désinvolture chez un historien qui s'annonce flanqué de pièces justificatives, de manuscrits et de documents originaux ; et c'est là le grand mérite de M. Ewald ; avec lui on est sûr de s'instruire, et la lecture de ses *feuilletons* historiques est plus qu'une récréation attrayante. Je viens d'employer à dessein le mot *feuilleton ;* la collection des *Studies Re-studied* répond parfaitement à ce titre [2] ; M. Ewald nous mène du treizième siècle au dix-huitième, s'arrêtant un peu au hasard sur des épisodes de tous les genres, et réveillant notre attention très souvent par des titres tant soit peu bizarres. Ainsi le morceau qui sert d'introduction au volume, et qui est intitulé *à bas les Juifs !* nous donne un tableau remarquablement exact de la

[1] *History of England.* By F. York Powell and J. M. Mackay. — Part. I. *To the Death of Henry VII.* By F. York Powell. London, Rivington, 1885, in-8° de 280 p.

[2] *Studies Re-studied : Historical Sketches from Original Sources.* By A. E. Ewald. London, Chatto and Windus, 1885, in-8° de 260 p.

Digitized by Google

situation des Juifs en Angleterre au moyen âge, et de leur expulsion sous le règne d'Édouard I. Le *Récit de la bassinoire* se rapporte aux dernières années de Marie Stuart, et le *Pèlerinage du chevalier-errant* est une nouvelle version du fameux voyage en Espagne dont les héros furent Charles, prince de Galles et le duc de Buckingham. La révolte de sir Thomas Wyatt, le champ du drap d'or, la série interminable des *flirtings* de la reine Élisabeth défraient plusieurs chapitres de cet amusant volume. Ce n'est pas la première fois que M. Ewald se présente devant le public : espérons que ce ne sera pas la dernière.

— On a souvent répété que le puritanisme écossais fut très populaire, et que l'introduction de la réforme religieuse au nord de la Tweed, correspondait au vœu national et aux sympathies de toutes les classes de la société. C'est là une assertion qu'il est permis de révoquer en doute, et pour ma part je n'hésite pas à affirmer qu'en Écosse comme en France, les champions les plus enthousiastes de la Réforme en Écosse étaient, non pas le peuple et la bourgeoisie, mais les nobles qui, pendant les longues minorités des règnes de Jacques V et de Marie, s'efforcèrent de miner l'autorité de la couronne. En tout état de cause, et grâce à des ouvrages comme celui du P. Forbes-Leith [1], il faudra nécessairement récrire l'histoire ecclésiastique du seizième siècle. Les archives de Stonyhurst et celles du Vatican ont fourni tous les documents analysés par l'auteur, et grâce à ces matériaux précieux le lecteur peut suivre pas à pas l'histoire du catholicisme et des missions catholiques après que le protestantisme fut devenu la religion établie en Écosse.

— M. Rawdon Brown était sans contredit un des collaborateurs les plus distingués de l'admirable série des *Calendars ;* il avait concentré son attention sur les rapports entre l'Angleterre et l'Italie, plus spécialement la république de Venise ; les préfaces qu'il écrivait pour les divers volumes qu'il a publiés mériteraient, comme ceux du professeur Brewer, les honneurs d'une réimpression; en attendant nous allons dire deux mots de l'in-quarto récemment édité, et qui traite de la politique étrangère de la Grande-Brétagne en 1557-58 [2].

[1] *Narratives of Scottish Catholics under Mary Stuart and James VI.* Now first printed from the Original Manuscripts in the Secret Archives of the Vatican and other Collections. Edited by William Forbes-Leith, S. J. Edinburgh, Paterson, 1885, in-8o de 374 p.

[2] *Calendar of State Papers and Manuscripts, relating to English Affairs, existing in the Archives of Venice, and in other Libraries in Northern Italy.* T. VI. Part. III. 1557-58. With an Appendix. Edited by Rawdon Brown. London, Longman 1885, in-4o de 400 p.

Digitized by Google

La première pièce dont il soit question est une dépêche relative à la bataille de Saint-Quentin ; le diplomate Da Ferrante Gonzaga était d'avis qu'il aurait fallu marcher immédiatement sur Paris ; mais les affaires prirent bientôt une tournure bien différente de ce que tout le monde attendait, et le siège de Calais fut résolu d'après l'avis du maréchal Strozzi. La mort de la reine Marie et celle du cardinal Pole sont les deux événements qui terminent ce volume, un des plus instructifs et des plus curieux de la série. Les personnes intéressées à l'histoire de la Papauté trouveront amplement à glaner sur Paul IV et sur ses relations avec la Maison d'Autriche; Élisabeth d'Angleterre, la dynastie des Tudor, la reine Marguerite d'Anjou figurent également dans ce gros volume, et pour l'édification des lecteurs qui aiment les détails se rapportant aux mœurs et à la vie sociale, une place importante a été réservée au journal d'Annibale Litolfi, agent du duc de Mantoue, qui nous donne le naïf récit de l'impression produite sur lui par l'Angleterre et les Anglais, pendant le cours d'un voyage.

— Le nom de Fairfax rappellera immédiatement à l'historien un des généraux anglais les plus illustres pendant les guerres civiles du dix-septième siècle ; mais Sir William *le Parlementaire*, le héros de Marston-Moor, n'était pas le seul représentant distingué de la famille, et le livre récemment publiée par M. Cléments Markham nous fait connaître un autre Fairfax qui méritait certainement de ne pas être oublié [1]. C'est comme marin que Robert se distingua, et il servit sa patrie sous les Stuarts et sous la dynastie de Hanovre. En lisant l'ouvrage de M. Markham, on remarquera sans peine deux ordres de faits sur lesquels l'auteur nous donne des détails fort curieux et souvent très inattendus. Le premier est l'état de la marine anglaise à l'époque des Stuarts ; ici les particularités les plus minutieuses abondent ; et après nous avoir tracé une description exacte de la flotte, des fonctions assignées aux officiers et à leurs subordonnés ; après avoir esquissé le triste tableau d'une corruption administrative déplorable, il nous raconte par le menu le combat naval de La Hogue, livré le 29 mai 1692, et qui aboutit à la défaite de la flotte française, commandée par Tourville. Le second point sur lequel le livre de M. Markham est important à consulter est l'histoire de la ville d'York pendant le règne d'Anne. Toujours actif, remuant, et quelque peu batailleur, Robert Fairfax déploya comme membre du Parlement et maire d'York les qualités qui l'avaient signalé pendant le cours de

[1] *Life of Robert Fairfax of Steeton*, Vice-Admiral, Alderman, and Member for York, A. D. 1666-1725. Compiled from Original Letters and other Documents. By CLEMENTS R. MARKHAM. London, Macmillan, 1885, in-8° de 340 p.

Digitized by Google

sa carrière navale, et notre auteur a profité de l'occasion pour nous donner sur le nord de l'Angleterre une infinité de renseignements utiles.

— On a souvent fait la remarque en Angleterre, aussi bien qu'en France, qu'il n'y a rien de plus intolérant qu'un vrai libéral. Sir James Stephen nous en fournit la preuve dans un ouvrage qu'il vient de publier et que je recommande à l'attention de mes lecteurs[1]. Il s'agit du procès d'un certain Brahmine, nommé Nuncomar[1], ou, pour parler plus correctement Nand-Kumar, qui, au siècle dernier, sous le gouvernement du fameux Warren Hastings, occupait un poste dans l'administration anglaise aux Indes. N'ayant pas été récompensé comme il croyait le mériter, et poussé par la faction opposée à Hastings, dont Sir Philip Francis était le chef, Nuncomar accusa le gouverneur général de corruption et de vénalité ; de là un procès en diffamation intenté par Hastings. En même temps un nommé Mohan Prasâd renouvela contre Nuncomar un second procès pour faux en écriture publique et authentique, procès qui n'avait à l'origine pas eu de suite, et qui aboutit finalement à une condamna tion à mort. Tels sont les faits; dans son essai sur Warren Hastings, Lord Macaulay les avait complètement dénaturés, et il s'était appliqué à représenter le gouverneur général des Indes sous le jour le plus odieux. Sir James Stephen a voulu réviser les pièces du procès ; juge lui-même, et rompu à toutes les habitudes du droit, il applique à la carrière de Warren Hasting les ressources d'un esprit foncièrement impartial, et il démontre jusqu'à l'évidence que Lord Macaulay s'est rendu coupable d'une diffamation scandaleuse. On savait déjà à quoi s'en tenir sur l'histoire d'Angleterre du noble Lord comme sur celle de M. Froude ; il demeure évident aujourd'hui que pas un de ses écrits ne mérite la moindre confiance.

— Depuis vingt ou vingt-cinq ans les Anglais se sont jetés avec un enthousiasme extraordinaire dans l'étude de la Renaissance, et, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cet engouemnent a pris une forme pratique passablement ridicule. Les *esthètes* du dix-neuvième siècle, qui se promènent dans *Regent Street* ou *Oxford Street* un lys à la boutonnière, se réclament de Rabelais et de Ronsard ; ils en veulent aux scolastiques d'avoir, disent-ils, tenté de détruire en Europe l'art et la poésie, et ils ne seraient pas éloignés, comme Gémiste Pletho, de réhabiliter le paganisme, ou peu s'en faut. M. Tilley ne tombe pas dans cette erreur ; mais on voit qu'il admire la Renaissance, et le volume qu'il vient de publier n'est que la préface, pour ainsi dire,

[1] *The Story of Nuncomar and the Impeachment of Sir Elijah Impey.* By Sir James Fitzjames STEPHEN. London, Macmillan, 1885, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

d'un ouvrage plus détaillé, plus approfondi [1]. Si l'on peut adresser un reproche à M. Tilley, c'est de ne pas avoir établi entre les différents sujets dont il traite une proportion plus juste et plus exacte. Il nous décrit par le menu la littérature française au moyen âge, lorsqu'un simple aperçu aurait amplement suffi ; d'un autre côté il nous dit très peu de chose de l'Allemagne et de l'Angleterre et passe l'Italie presque sous silence. Comme il s'occupe plus spécialement de la France, il va de soi que nous devions nous attendre à avoir la part du lion, mais en définitive l'Italie est le *principium et fons* de la Renaissance ; et c'est ce que M. Tilley n'aurait pas dû oublier.

— Nous apprenons avec beaucoup de regret la mort de M. Thoms, fondateur et premier éditeur du journal *Notes and Queries*, qui a rendu tant de services à la littérature. Doué d'une mémoire prodigieuse, d'une érudition hors ligne, M. Thoms avait publié un assez grand nombre d'ouvrages sur des sujets d'archéologie, et personne ne connaissait mieux que lui « les sentiers détournés » de l'histoire et de la littérature. Il avait quatre vingt-un ans.

GUSTAVE MASSON.

[1] *The Literature of the French Renaissance.* An Introductory Essay, by Arthur TILLEY. Cambridge, University Press, 1885, in-8° de 214 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Sommaire : Académie française. Prix Gobert. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Prix Gobert. — Concours des antiquités nationales. — Lectures et communications. Les manuscrits de l'église de Bérat en Albanie. La prétendue magie des premiers chrétiens. — Académie des sciences morales et politiques. Lectures et communications. — Congrès archéologique de France. — Société de l'histoire de Normandie. — Enseignement supérieur des jeunes filles. Cours de la salle Albert le Grand. — L'instruction chrétienne des jeunes filles d'autrefois. — Hommages à Jeanne d'Arc. — Documents historiques extraits des archives du palais de Monaco. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : M. Emile Egger.

Nous donnerons ici l'indication des récompenses accordées cette année par l'Académie française à des ouvrages intéressant nos études, quand la séance publique annuelle aura placé sous nos yeux l'ensemble de ces récompenses. Nous nous bornerons aujourd'hui à enregistrer le résultat du concours pour le prix Gobert. Le premier prix a été accordé à M. Thureau-Dangin pour son *Histoire de la monarchie de juillet* ; le second à M. Pigeonneau pour son *Histoire du commerce en France*. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert à M. Luchaire pour sa publication des *Actes de Louis VII* en lui tenant compte aussi de son ouvrage intitulé : *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*. Le second prix a été attribué à M. de Maulde pour sa publication du *Procès criminel du maréchal de Gié*. La Commission des antiquités nationales a distribué les récompenses de ce concours dans l'ordre suivant. La première médaille a été décernée à M. Tanon pour son *Histoire des justices et des communautés monastiques de Paris ;* la seconde à M. L. Palustre pour son ouvrage intitulé : *La renaissance en France ;* la troisième à M. Buhot de Kersers pour son *Histoire statistique et monumentale du département du Cher*. Les six mentions honorables ont été accordées 1° à M. Pellochet pour ses *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon ;* 2° à M. Izarn pour sa publication intitulée : *Le compte des recettes et dépenses du roi de Navarre de 1367 à 1370;* 3° à M. Maurice Prou pour son étude sur *les coutumes de Lorris et leur propagation aux XIIe et XIIIe siècles*; 4° à M. André Joubert pour son

Digitized by Google

ouvrage intitulé : *La vie privée au XVe siècle en Anjou ;* 5° à M. Germain Bapst pour ses *Études sur l'étain dans l'antiquité et au moyen âge ;* 6° à M. le docteur Paulmier pour son ouvrage intitulé : *Ambroise Paré d'après des documents nouveaux.*

Parmi les lectures et communications faites à l'Académie, nous signalerons les suivantes. Dans la séance du 29 mai, M. Oppert a communiqué la traduction de deux inscriptions que M. Germain Bapst a recueillies, au cours de sa dernière mission en Asie, sous le soubassement de deux colonnes aux environs de Téhéran. Elles sont d'Artaxercès Mnémon, qui s'intitule « le grand roi, le roi des rois » et donne toute sa généalogie, d'ailleurs bien connue. — M. Edmond Le Blant, directeur de l'École française de Rome, a annoncé la découverte, dans cette ville, sur l'ancienne *via Salaria*, vis-à-vis de la villa Albani, d'un tombeau circulaire semblable à celui de Cecilia Metella. Au même endroit on a recueilli des monnaies d'or de Vespasien, des boucles d'oreilles en or avec pierres fines, deux sarcophages représentant, l'un, des divinités maritimes accostant l'image du défunt, armée du bouclier, l'autre, le chœur des Muses, enfin plusieurs autres inscriptions dont une nomme l'empereur Claude et est datée de son quatrième consulat. — M. H. Weil a communiqué un mémoire relatif au droit des gens dans l'ancienne Grèce en ce qui touche les usages funéraires. Aux âges historiques, les vainqueurs ne refusaient point aux vaincus la permission d'enterrer leurs morts. Au besoin même, ils remplissaient eux-mêmes ce devoir religieux. A en juger par un épisode de l'Iliade, il en était de même déjà dans les temps historiques. Mais cet épisode, qui forme la seconde partie du septième livre de l'épopée, très suspect par d'autres raisons que la critique a souvent fait valoir, l'est encore parce qu'il donne des mœurs de ces siècles reculés une idée toute différente de ce que l'on voit dans le reste du poème. Dans l'épisode en question, l'idée de conclure une trêve pour rendre aux morts les derniers devoirs vient en même temps aux Grecs et aux Troyens, et la demande de ces derniers est accueillie par Agamemnon. D'un autre côté, le poème tout entier suppose que les cadavres, à moins d'être ramenés dans le camp ami, devenaient la proie des chiens et des vautours. Le dernier livre, en particulier, ne se comprendrait pas si l'usage d'une époque plus civilisée avait déjà existé alors. Il faut, en effet, un ordre divin pour qu'Achille consente à recevoir la rançon du corps d'Hector. En conséquence, M. Weil émet la conjecture que ce point du droit des gens fut d'abord proclamé et consacré par l'épilogue d'un poème perdu de la *Thébaïde*, épilogue mis en œuvre par Eschyle dans *les Sept devant Thèbes* et par Sophocle dans *Antigone*, et il pense que le passage en question du septième livre de l'Iliade n'a pas été composé avant la

Digitized by Google

Thébaïde. — M. Robert Mowat a communiqué une note relative à l'expression de « Maison divine,» désignant sur toute une classe d'inscriptions la famille impériale des Césars. Il a montré à ce propos comment s'établit la coutume de diviniser les empereurs.— Dans les séances du 5 et du 26 juin, M. Charles Nisard a communiqué une étude historique et philologique sur le poète Fortunat. — Dans la séance du 5 juin, M. Léopold Delisle a entretenu l'Académie de la plus importante des découvertes faites dans le trésor de l'église de Bérat en Albanie par M. l'abbé Batiffol, chargé par le Ministère de l'instruction publique d'explorer la collection de manuscrits contenue dans ce trésor, et qui avait été signalée par M. l'abbé Duchesne. Nous empruntons à la *Bibliothèque de l'École des chartes*[1] le passage suivant du rapport de M. Batiffol sur ces découvertes : « Les manuscrits que j'ai trouvés à la métropole de Bérat sont au nombre d'une vingtaine environ, tous se rapportant à des matières ecclésiastiques. Un premier groupe consiste en une quinzaine de manuscrits, la plupart fort détériorés, avec des reliures délabrées et abandonnés sous les divans de la métropole au milieu de la poussière et des mites. J'en ai dressé l'inventaire et parmi les plus intéressants je signalerai : trois exemplaires de *menées* des XIIe, XIVe et XVe siècles ; — un *typique* ou recueil de règles et ordonnances ecclésiastiques du XVe siècle ; — deux homiliaires du XIIIe et du XIVe siècle, renfermant des homélies de saint Jean Chrysostome ; — un évangéliaire du XIIIe siècle ; — deux diptyques du XIVe siècle, renfermant des renseignements intéressants sur l'histoire contemporaine, dont j'ai pris note. — Un second groupe comprend un petit nombre de manuscrits ayant servi à l'usage liturgique et dont la valeur critique ou paléographique est tout autre. Ce sont : un exemplaire des Actes des Apôtres, d'écriture minuscule et sur vélin, ayant ceci de particulier qu'il est daté de 1158 ; — un premier Évangile cursif, manuscrit de vélin, datant vraisemblement du XIe ou du XIIe siècle, et orné de miniatures d'un type d'ailleurs connu ; — un second Évangile cursif, sur vélin, orné de miniatures et d'ornements peints d'un travail très délicat : ce manuscrit avait été donné à un monastère de la *Panagia Héléouça* par l'empereur macédonien Théodore l'Ange (XIIIe siècle) ; — un évangéliaire, sur vélin, en belle écriture cursive du XIe-XIIe siècle, avec des bandeaux décorés; — une *liturgie* ou texte de l'office dit de saint Jean Chrysostome : rouleau de vélin pourpre, long de 2m85, large de 0m26 : l'écriture est de large et belle minuscule du XIIe-XIIIe siècle, et l'encre est d'argent pour le corps du texte, d'or pour les capitales et les noms propres ou sacrés ; — un Évangile, comprenant les quatre évangélistes, sur vélin pourpre, d'écriture mi-

[1] Année 1885, 3e livraison, pp. 369 et suiv.

Digitized by Google

nuscule, très régulière et pure de toute forme onciale; écrit tout entier à l'encre d'or et orné de miniatures d'ailleurs sans intérêt artistique. Ce manuscrit, que l'on croit, à Bérat, avoir été écrit de la propre main de saint Jean Chrysostome, et qui est, comme tel, vénéré comme une relique, est en réalité du xe siècle ou du commencement du xie. Les monuments de la chrysographie byzantine sont rares : on connaît le psautier de Londres (sæc. xi) et l'évangéliaire de Florence (sæc. xi) : on pourra y joindre désormais l'évangile de Bérat, que nous désignerons sous le nom de *codex aureo-purpureus Anthymi*. Reste un dernier manuscrit, de beaucoup le plus précieux. Les manuscrits grecs sur vélin pourpre à lettres d'argent sont très rares. On connaît la Genèse illustrée de Vienne (sæc. vi), l'Évangile de Patmos (sæc. VI), l'Évangile de Rossano (sæc. vi), le psautier de Zurich (sæc. vii) et l'évangéliaire de Vienne (sæc. ix). Si nous laissons de côté les quelques feuillets séparés publiés par P. Uspenski, il y a une trentaine d'années, c'est tout ce que l'on possède de manuscrits pourpres grecs à encre d'argent. D'autre part, on sait quel intérêt s'attache aux manuscrits onciaux du Nouveau Testament pour l'histoire et la constitution du texte sacré. Les manuscrits du ive et du ve siècle sont en assez petit nombre pour être tous célèbres et importants. Si tous ceux que nous possédons du vie étaient des manuscrits complets, ils ne le seraient pas moins: il suffit de rappeler les noms du *codex Bezæ*, du *codex Claromontanus*, du *codex Laudianus*. Et c'est ce qui explique, même en dehors de la question d'art, l'intérêt qu'a excité il y a cinq ans la découverte d'un manuscrit du vie siècle sur pourpre et lettres d'argent, dans la ville de Rossano, par MM. Gebhardt et Harnack ; nous voulons parler du *codex Rossanensis*. Le dernier manuscrit de la métropole de Bérat est un Évangile, renfermant le texte de saint Matthieu et de saint Marc comme le *codex Rossanensis*, moins les six premiers chapitres de saint Matthieu et les deux derniers de saint Marc. C'est un manuscrit in 4°, à cent quatre-vingt-dix folios de deux colonnes de dix-sept lignes, sur vélin pourpre, à encre d'argent, l'écriture étant d'onciale ronde et carrée, semblable à celle des fragments palimpsestes de Saint-Pétersbourg, désignés par le sigle Θc et dont on pourra voir un fac-similé dans les *Anecdota sacra et profana* de Tischendorf (tab. III, sp. vi). On ne peut douter que le manuscrit ne soit du vie siècle. Quant au texte, l'examen des leçons me permet de le ranger dans la tradition dite *occidentale* et de l'apparenter par conséquent avec le *codex Bezæ* [1]. De ce manuscrit, j'ai pris plu-

[1] « C'est en réalité, ajoute en note M. l'abbé Batiffol, un manuscrit *mixte*, mais le fond en est bien réellement *occidental*, et on peut l'apparenter sans hésiter à la famille dont les manuscrits principaux sont D et Γ et les cursifs 1, 13, 28, 33, 69, 61, 124. »

Digitized by Google

sieurs fac-similés et une collation minutieuse qui pourront être publiés. » — Dans la séance du 10 juillet, M. Léopold Delisle a signalé l'acquisition par la bibliothèque de Nîmes de deux manuscrits trouvés dans les papiers de M. Germer-Durand : l'un est un Horace du XIIIe siècle ; l'autre est un manuel de morale chrétienne rédigé par un fils de Dhuoda, épouse de Bernard, duc de Septimanie. Ce dernier manuscrit remonte à l'époque carolingienne. On n'en connaissait que des fragments, la préface et la table. Un passage parle de Louis le Débonnaire et le qualifie de frère de Dhuoda, d'où on avait conclu que cette princesse était fille de Charlemagne. L'examen du manuscrit de Nîmes à permis de s'assurer qu'il y avait dans le passage en question une faute de scribe : au lieu de *frère*, il faut lire *empereur*. L'origine de Dhuoda reste inconnue. — Dans la même séance, M. Dieulafoy, chargé de diriger une mission scientifique en Perse, à l'effet d'exécuter des fouilles sur l'emplacement de l'antique cité de Suse, a rendu compte de ses recherches à l'Académie. — Dans la séance du 17 juillet, M. Casati a communiqué la suite de ses études sur la numismatique étrusque. — Dans la séance du 24 juillet, M. Maspéro a rendu compte des fouilles qu'il a exécutées dans la vallée du Nil durant la campagne qui vient de prendre fin. Une vue émise par M. Maspéro fait espérer d'importantes découvertes pour l'avenir. C'est que les villes nouvelles se sont, en Égypte, dans le cours des âges, superposées aux anciennes, qui souvent existent, pour ainsi dire, presque entières dans les profondeurs du sol. Il y a donc lieu de penser que des explorations poursuivies avec méthode et persévérance, conduiront à la restitution exacte d'une ville de l'époque pharaonique et à la connaissance détaillée des mœurs publiques et privées des anciens Égyptiens. — Dans la séance du 31 juillet, M. Edmond Le Blant a communiqué une note concernant les calomnies dont les premiers chrétiens étaient l'objet de la part des païens qui les accusaient et des juges qui les envoyaient au supplice. Le savant académicien a recherché la trace de ces imputations dans les *Actes* non compris dans les *Acta sincera* de Ruinart. Ces Actes, comme l'avait antérieurement montré M. Le Blant, quoique étant altérés dans certains passages par des interpolations, n'ont pas moins conservé dans leurs parties anciennes des indications précieuses pour l'histoire. On connaît les imputations relatives à l'odieuse promiscuité des sexes, au sacrifice des enfants, à l'anthropophagie, à des complots ténébreux contre les Césars et l'État. Les interrogatoires des martyrs dans les Actes en question ont conservé des allusions parfaitement nettes à cet égard. M. Le Blant signale en outre, dans ces textes, dans les réponses des accusés et les objections et les sarcasmes des juges, des allusions à la

Digitized by Google

divinité du Christ, à la réalité de sa résurrection, à la doctrine du Verbe et à celle de la Trinité, à la croyance en une vie glorieuse et éternelle, en un jugement dernier, en la résurrection de la chair. A certaine époque, il règne parmi les juges et les bourreaux des chrétiens une préoccupation manifeste : c'est celle qui consiste à voir en eux des magiciens redoutables, en possession de formules puissantes, tellement puissantes qu'elles peuvent affoler les spectateurs et écarter la douleur causée par d'horribles supplices. Les païens avaient ouï dire que Jésus, comme Moïse, avait passé une partie de sa vie en Égypte, la terre classique des sortilèges et de la magie. La résurrection de Jésus devait être un prestige ; il y avait aussi dans les rites étranges du sacrifice chrétien, où on immolait une victime à la fois vivante et inanimée, pain et chair, vin et sang, quelque prestige incompréhensible. Dans les conversions des personnes témoins de l'impassibilité surhumaine, ou même de l'allégresse témoignée par les martyrs, il y avait aussi assurément de la magie. Les réponses des chrétiens dans le prétoire, presque toujours uniformes : « Nous sommes chrétiens ; que la volonté de Dieu s'accomplisse en nous ! » — les chants des psaumes qu'ils entamaient parfois dans l'arène en face des fauves dévorants, passaient aussi parfois pour des formules mystérieuses ou des incantations magiques. Il y eut donc, pense M. Le Blant, un moment où les chrétiens, jadis punis comme ennemis de l'État et des dieux, furent poursuivis comme des malfaiteurs associés dans l'ombre pour déchaîner sur l'humanité tous les fléaux que l'ignorance et la superstition mettaient à la disposition des magiciens. — Dans la même séance, M. le docteur Hamy a lu une notice sur un portulan de 1502, qui constitue un des plus curieux documents de l'histoire des découvertes géographiques à la fin du xve siècle. L'auteur portugais anonyme y a figuré toutes les terres et les mers connues à cette époque.

Parmi les communications faites à l'Académie des sciences morales et politiques, nous signalerons les suivantes. Dans la séance du 20 juin M. Gréard a lu une notice sur *Fénelon, le duc de Bourgogne et Mme de Maintenon*, extraite d'une *Étude historique et critique sur l'éducation des filles*. — Dans la séance du 1er août, M. Saripolos a lu un mémoire sur *la condition politique et sociale des Grecs sous la domination ottomane*. — Dans la séance du 8 août, le même savant a lu une étude sur *les cortès espagnoles*, à propos de la récente publication d'un ouvrage en 2 vol. in-4°, de don Manuel Romeiro, intitulé : *Cortes de los antiguos reinos de Leon y de Castilla*.

Nous empruntons au *Polybiblion* [1] le compte rendu du cinquante-

[1] Livraison d'août.

Digitized by Google

deuxième congrès organisé par la Société française d'archéologie, lequel a eu lieu à Montbrison, dans la salle de la Diana, le 25 juin et les jours suivants, sous la présidence de notre savant collaborateur, M. le comte de Marsy, qui a succédé, il y a quelques mois, à M. Léon Palustre comme directeur de la Société. « Près de cent archéologues s'étaient donné rendez-vous à Montbrison. Dans la séance d'ouverture des discours ont été prononcés par MM. le comte de Poncins, de Marsy et le vicomte de Meaux, et des lectures faites par M. Gamard, sur l'architecture de la Diana, et par M. Steyert, sur l'état des études archéologiques dans le Forez. Les questions du programme ont été successivement traitées : pour l'époque préhistorique par MM. Brassart, Vincent Durand et le docteur Plicque ; pour l'époque romaine, par MM. Rochigneux, de Rostaing, Noëlas ; pour l'architecture religieuse du moyen âge par MM. Palustre, R. du Mesnil, Jeannez, de Soultrait, etc. Divers mémoires sur des sujets étrangers au programme ont été communiqués : par MM. le colonel Gazan et Mougins de Roquefort, sur l'épigraphie d'Antibes ; par MM. Maître et d'Achon, sur des théâtres de l'époque romaine ; par M. de Florival, sur les représentations de musiciens dans les édifices du moyen âge ; par M. Brugnier-Roure, sur les plafonds peints de la vallée du Rhône, etc. Le congrès a décerné de grandes médailles de vermeil à MM. Palustre, Vincent Durand, Jeannez, Gamard et le docteur Plicque ; des médailles d'argent à MM. Rochigneux, le lieutenant Espérandieu, Henri Nodet, le colonol Gazan et Mougins de Roquefort, l'abbé Boutillier et Félix Thiollier ; et un certain nombre de médailles en bronze. — M. de Marsy, en présentant les vœux soumis à l'approbation du congrès, a insisté d'une manière toute spéciale pour que des témoignages de gratitude soient adressés à S. E. le cardinal-archevêque de Lyon pour le développement donné aux cours d'archéologie dans les établissements religieux de son diocèse, et le congrès a exprimé de nouveau le vœu, bien souvent répété par M. de Caumont depuis cinquante ans, que l'enseignement de l'archéologie soit institué enfin dans tous les diocèses où il n'existe pas encore. De nombreuses excursions ont eu lieu pendant le congrès à Moind, aux châteaux de Couzan, de Boizy et de Sury-le-Comtal, à Saint Rambert-sur-Loire, Saint-Bonnet-le-Château, Charlieu, Ambierle, etc. Nous devons mentionner tout particulièrement, au point de vue bibliographique, la précieuse bibliothèque conservée à la sacristie de Saint-Bonnet-le-Château. »

Le *Polybiblion* [1] nous fournit également les renseignements suivants sur l'assemblée générale annuelle de la Société de l'histoire de

[1] Même livraison.

Digitized by Google

Normandie qui a eu lieu à Rouen le 2 juillet. « La réunion était présidée par M. Boivin-Champeaux, ancien premier président, qui a consacré son discours à Emma, sœur du duc de Normandie Richard le Bon, et femme des rois d'Angleterre Æthelred et Cnut le Grand. M. Ch. de Beaurepaire a ensuite présenté sur les opérations de la société un rapport, au cours duquel il a fait connaître quelques particularités historiques : il a donné le texte d'une charte qui concerne Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely et vice-roi d'Angleterre, objet d'une récente étude de M. Boivin-Champeaux, et il a fourni des détails biographiques sur Dom Bodin, religieux bernardin, qui, à la fin du dernier siècle, a écrit une *Histoire civile et militaire de Neufchâtel-en-Bray*. Le volume qui contient cette histoire de Dom Bodin, vient d'être distribué aux sociétaires [1]. »

Nous avons déjà signalé à nos lecteurs les cours d'enseignement supérieur catholique fondés, au mois de mars 1884, à la salle Albert-le-Grand, pour compléter l'éducation des jeunes filles, et placés sous le patronage d'un comité composé de Mgr d'Hulst, de M. l'abbé de Broglie et de M. le baron de Mackau. Le succès de ces cours s'est dessiné pendant l'année 1885, de manière à autoriser pour l'avenir de cette institution, qui pourrait être utilement imitée dans nombre de villes de province, de justes espérances. Les efforts des fondateurs de cet enseignement tendront sans cesse, dit le programme de l'année prochaine, à lui imprimer un caractère véritablement libre et en même temps profondément chrétien. Voici la liste et le sujet des cours qui commenceront le samedi 14 novembre prochain. Nos lecteur n'auront pas de peine à reconnaître les divers rapports qui établissent une affinité naturelle entre cette œuvre et celle de la *Revue des questions historiques :* PHILOSOPHIE. M. l'abbé Le Nordez, ancien chapelain de Sainte-Geneviève : Conférences de philosophie pratique : la science de la vie dans la famille et dans la société. — HISTOIRE ET LITTÉRATURE ANCIENNES. M. Charles Huit, docteur ès lettres, professeur honoraire de Faculté : Les poèmes indiens et l'art oriental. — La civilisation chez les Grecs. — Athènes et Sparte. — Homère et Hésiode. — Sapho et Pindare. — Eschyle, Sophocle et Euripide. — Socrate et Platon. — HISTOIRE MODERNE. M. Lecoy de la Marche, archiviste-paléographe, lauréat de l'Institut, professeur honoraire de Faculté : Les grandes époques de l'histoire de France. — Les origines : saint Martin ; Clovis. — Le moyen âge : Charlemagne, saint Louis, Jeanne d'Arc. — Les temps modernes : Louis XIV ; la Révolution. (Ces études détaillées seront reliées entre elles par de brefs aperçus des époques intermédiaires.) — LITTÉRATURE FRANÇAISE.

[1] Rouen, librairie Métérie.

Digitized by Google

M. Marius Sepet, archiviste-paléographe : Le dix-septième siècle (suite). — La tragédie : Racine. — La comédie et ses origines : Molière. — La fable et ses premiers essais : La Fontaine. — Boileau: — Origines de la prédication : sermons et oraisons funèbres. Bossuet, Fléchier, Bourdaloue, Massillon, Fénelon. — Les moralistes, La Rochefoucauld, La Bruyère. — Les mémoires : le cardinal de Retz, Saint-Simon. — La littérature épistolaire : Mme de Sévigné, Mme de Maintenon. — LITTÉRATURE CONTEMPORAINE. M. Antonin Rondelet, docteur ès-lettres, professeur honoraire de Faculté : Apologétique : Frayssinous, Lacordaire, Ravignan. — Philosophes : Royer-Collard, Cousin, le P. Gratry. — Historiens : A. Thierry, Guizot, Barante, Thiers, Ozanam, Montalembert. — Poètes : Lamartine, Victor Hugo, A. de Vigny, A. de Musset, Brizeux, Autran, V. de Laprade. — Critiques : Villemain, Sainte-Beuve, Saint-Marc-Girardin. — LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE. Mme Chevé, institutrice brevetée, ex-directrice de cours supérieurs de jeunes filles : Italie : Le Dante, Pétrarque, Guichardin, Machiavel, l'Arioste, le Tasse, Métastase, Goldoni, Maffei, Alfieri, Manzoni, Silvio Pellico, etc. — Espagne : Cervantès, Lope de Vega, Calderon. — Portugal : le Camoëns. — GÉOGRAPHIE PITTORESQUE. Mme Chevé : Excursions autour de la Méditerranée, en Espagne, Portugal, Italie, Sicile, Grèce, Turquie, Terre-Sainte, Égypte, Tunisie, Algérie et Afrique équatoriale, d'après les voyages les plus récents, avec projections à la lumière oxhydrique.

En présence des efforts qui sont tentés aujourd'hui pour présenter les progrès de l'instruction en général et en particulier ceux de l'instruction des jeunes filles comme un mouvement d'autant plus heureux qu'il serait contraire aux doctrines et à l'influence de l'Église catholique et pour diriger en effet cette instruction dans un sens hostile à la vérité religieuse, les fidèles disciples de cette vérité doivent comprendre plus que jamais la nécessité de développer dans tous les sens l'instruction orthodoxe et, en particulier, de munir l'esprit des jeunes filles chrétiennes de toutes les lumières intellectuelles convenables aux diverses situations qu'elles sont appelées à occuper dans la société présente, en plaçant ces lumières sous le rayon supérieur qui tout à la fois les épure et les fortifie. Sans examiner ici aujourd'hui la question de l'instruction des femmes dans les temps passés, il est à peine besoin de faire remarquer à nos lecteurs que l'Église a le droit de repousser avec indignation les calomnieux reproches que lui font à cet égard ses adversaires. Nous nous bornerons à une observation dont on ne tient pas toujours assez compte ; c'est que l'instruction générale ne doit pas être nécessairement identifiée dans le passé avec telle ou telle connaissance qui aujourd'hui en paraît inséparable. Homère ne savait très probablement ni lire ni écrire. Dira-t-on que c'était un

Digitized by Google

ignorant ? Cette observation doit s'appliquer aussi en partie à la société française du moyen âge. « Jeanne d'Arc, écrivions-nous récemment dans la nouvelle édition de l'ouvrage que nous avons consacré à l'héroïque vierge de France [1], Jeanne d'Arc, bien qu'issue de parents aisés, ne savait ni lire ni écrire. Mais il faut remarquer que ces connaissances, si élémentaires qu'elles nous paraissent, n'avaient pas au moyen âge autant d'importance que de nos jours. L'imprimerie n'étant pas connue, les livres, qui ne se multipliaient que par des copies manuscrites, étaient relativement rares, et les personnes du peuple avaient peu d'occasion d'en faire usage. L'instruction purement orale tenait alors une grande place dans la formation des esprits. Or cet enseignement ne manquait à personne, grâce aux soins de l'Église, qui exigeait de tous, pour l'admission aux sacrements, une instruction religieuse suffisante. Les catéchismes étaient, comme aujourd'hui, mais plus encore, de vraies écoles populaires. Les principes et les notions qu'y recevaient les jeunes villageoises fortifiaient leurs âmes et cultivaient leurs esprits, au point d'y constituer un solide fondement aux inspirations les plus hautes comme aux vertus les plus fortes. Ce n'est certes pas un mauvais témoignage en faveur de l'éducation chrétienne, telle qu'elle était donnée au XVe siècle par les curés aux enfants de nos campagnes, que la façon dont Jeanne d'Arc, sous l'inspiration de Dieu, il est vrai, mais aussi en mettant en œuvre ses qualités propres, sut penser et exprimer sa pensée, soit dans ses réponses verbales, soit dans les lettres qu'elle dicta ; que la façon dont elle sut parler et agir, soit à la tête des gens de guerre, soit parmi les embûches de juges subtils et acharnés ; non, ce n'est pas un mauvais témoignage en faveur de l'éducation et de la doctrine chrétiennes que la façon dont Jeanne d'Arc sut vivre, et surtout que la façon dont elle sut mourir. » — Il serait évidemment à souhaiter que l'instruction de nos jours, même l'instruction, si l'on nous passe cette expression, la plus supérieure, réussît à former non seulement des âmes aussi hautes, mais encore des esprits aussi distingués que l'étaient l'âme et l'esprit de Jeanne d'Arc. Jamais la France ne rendra trop d'hommages à cette pure et sublime personnification de ses meilleures qualités, de ses plus glorieuses et salutaires traditions. La visite qu'ont, dit-on, récemment faite à Domremy d'augustes personnages a dû particulièrement toucher le cœur de l'héroïque vierge, qui n'est pas non plus sans doute restée insensible à l'hommage que lui ont rendu, le 24 juillet dernier, « ses bons amis de Compiègne, » par l'organe de la Société historique de cette ville, qui est venue poser au lieu natal de Jeanne une pierre commémorative. Nous apprenons aussi avec joie que Nancy se prépare à lui élever une statue.

[1] *Introduction*, p. 113.

Digitized by Google

Parmi les publications récentes ou en préparation nous signalerons les suivantes. M. Gustave Saige, conservateur des archives du palais de Monaco, vient d'adresser un très intéressant rapport à Son Altesse le prince Charles sur la publication des documents historiques extraits de ces archives [1]. Sur sa proposition, le prince a décidé la publication dans le format des *Documents inédits sur l'histoire de France* (in-4° carré) de trois séries de pièces : 1° *Documents diplomatiques de Monaco du XVe au XVIIe siècle ;* 2° *Trésor des chartes de Rethel ;* 3° *Correspondance du maréchal de Matignon.* M. Gustave Saige entre dans d'intéressants détails sur ces trois séries. En ce qui concerne les documents diplomatiques, outre leur intérêt spécial à la principauté, dont ils établissent les titres à l'indépendance, en même temps que la souveraineté de ses princes, ils ont pour l'histoire générale une réelle importance. Les agents diplomatiques des souverains de Monaco furent doués, pour la plupart, de rares qualités d'observation. Leurs relations sur l'état des cours auprès desquelles ils étaient accrédités sont dignes de figurer à côté des documents semblables émanés des diplomates de Venise et de Florence pour ces mêmes époques. Elles apporteront à l'histoire de la France, à celle de l'Espagne, à celle du duché de Milan, de la république de Gênes, etc., un contingent de renseignements extrêmement précieux. Cet ouvrage est presque entièrement prêt. L'introduction qui doit figurer en tête est terminée. Il ne manque qu'un certain nombre de pièces que doivent encore fournir les archives de Turin, de Milan, de Florence et d'Espagne. Dès le mois de septembre il sera mis sous presse, de façon à être livré à la publicité au printemps de 1886. Il formera un volume d'environ soixante-quinze feuilles ou six cents pages, y compris l'introduction et les tables.

En ce qui concerne le trésor des chartes de Rethel, l'existence et la conservation des documents composant ce trésor sont des faits entièrement inattendus. Tous les indices semblaient réunis pour faire penser que, transporté au commencement du XVIIe siècle aux archives du duché de Nevers, où il fut inventorié à la fin de ce siècle par l'abbé de Marolles, ce fonds avait été détruit en même temps que les archives de Nevers à la Révolution. On ignorait que, dans les premières années du XVIIIe siècle, les ducs de Mazarin l'avaient fait réintégrer au château de Rethel ; c'est de là que, par succession de la duchesse de Mazarin, mère des princes Honoré V et Florestan Ier, il est venu dans les archives des princes de Monaco. Ce chartier a la plus grande importance pour l'histoire féodale du nord de la France. Un certain nombre des chartes qui le composent était connu par le cartulaire que M. Léopold Delisle a publié dans l'*Annuaire-bulletin de la*

[1] Monaco, imprimerie du gouvernement, broch. in-4°.

Digitized by Google

Société de l'histoire de France de 1867. Dans l'état actuel, le trésor des chartes de Rethel comprend, pour les XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, onze cent dix-huit chartes sur parchemin ; elles sont scellées de sceaux inédits pour le plus grand nombre, dont environ six cents sont en état d'être reproduits par le moulage, et forment une collection des plus précieuses pour l'histoire héraldique de cette région. Sur ces onze cent dix-huit pièces, cent quatre-vingt-quatorze seulement représentent ce qui a été conservé des originaux transcrits sous les quatre cent trente-deux numéros du cartulaire publié par M. L. Delisle. Le reste, c'est-à-dire neuf cent vingt-quatre chartes, sont des pièces entièrement inédites. De ce nombre, cent soixante-dix sont relatives aux XIIe et XIIIe siècles, trois cent quatre-vingt-deux au XIVe et trois cent soixante-douze au XVe. M. Saige compte adopter pour la publication de ces chartes l'ordre chronologique ; il donnera *in extenso* les plus importantes et consacrera aux autres de simples analyses ; il fera figurer au nombre des analyses les chartes publiées par M. L. Delisle, même celles dont les originaux sont en déficit. En outre, il reproduira *in extenso*, à cause de leur intérêt linguistique, toutes les chartes françaises du XIIIe siècle, sans excepter celles déjà publiées d'après le cartulaire, les originaux ayant, avec les transcriptions de ce cartulaire, de très nombreuses différences d'orthographe. M. Saige se propose enfin de faire précéder ces textes de l'inventaire descriptif des six cents sceaux inédits appendus aux pièces, auxquels pourrait être ajoutée la reproduction, soit à part, soit dans le texte, des types les plus intéressants de cette collection sigillographique. Les moulages et le catalogue des sceaux sont assez avancés, les analyses et les copies des chartes suffisamment préparées pour que l'impression de ce second ouvrage puisse suivre sans interruption celle des dernières feuilles du volume des *Relations de Monaco*, en sorte que le *Trésor des chartes de Rethel* pourrait être publié dès le mois de mai 1887.

En ce qui concerne la correspondance du maréchal Jacques de Matignon, il suffit, comme le remarque M. Saige, pour faire apprécier l'importance de cette collection de lettres, qui fera l'objet de la troisième publication, de rappeler que de 1559 à 1581 Jacques de Matignon fut lieutenant-général au gouvernement de Normandie, que de 1541 à 1597 il exerça les mêmes fonctions en Guyenne et Gascogne, chargé en cette qualité de tenir tête au roi de Navarre, gouverneur titulaire du pays et chef des protestants. C'est dans ce poste que le maréchal de Matignon s'illustra par une prudence et une habileté qui lui acquirent l'estime et l'affection de celui qu'il avait pour mission de combattre. Malgré le nombre considérable des pièces de cette correspondance qui passèrent au XVIIe siècle dans les collections du comte de Béthune, et qui forment une importante partie de ce fonds à la Bi-

Digitized by Google

bliothèque nationale de France, les lettres conservées à Monaco s'élèvent encore à près de six mille, réparties en dix-neuf volumes reliés et sept liasses. Dans ce nombre, les lettres de Charles IX, Henri III, Catherine de Médicis, Henri IV, comme roi de Navarre, puis comme roi de France, figurent pour plus d'un millier. Il faudrait, en outre, citer tous les hommes d'État et les personnages qui ont marqué à un titre quelconque pendant l'époque des guerres de religion, pour faire comprendre la somme de renseignements précieux que ce recueil est appelé à fournir à l'histoire de France et spécialement à l'histoire de la Normandie, de la Guyenne et de la Gascogne. En défalquant les lettres d'un intérêt secondaire qui ne mériteront qu'une analyse, en y ajoutant, par contre, les six cents lettres, encore inédites, écrites au maréchal, qui se trouvent dans le fonds Béthune de la Bibliothèque nationale, M. Saige calcule que la publication formera six volumes in-4°. Il existe de cette précieuse correspondance des transcriptions très exactes, exécutées au siècle dernier. Ces transcriptions se réfèrent à quinze des dix-neuf volumes mentionnés ci-dessus. Cette circonstance permettra l'exécution plus facile et plus rapide des copies pour l'impression. Cela abrégera suffisamment le travail pour qu'à partir de 1888 il puisse être publié un volume par année, chose matériellement très praticable avec l'outillage de l'imprimerie de Monaco. Nous nous associons à l'hommage que rend à l'intelligente initiative du prince régnant M. Gustave Saige en terminant son rapport. En entreprenant une œuvre si importante pour nos études, Son Altesse le prince Charles assure à son règne une gloire durable, et s'acquiert les droits les plus solides à la reconnaissance du monde savant.

Le premier volume du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque vaticane vient de paraître [1]. Il contient la description des quatre cent trente-deux manuscrits grecs du fonds palatin. Le rédacteur, M. H. Stevenson, a résumé en tête de ce volume l'histoire de la Bibliothèque palatine. « Quant à la description des manuscrits, dit la *Bibliothèque de l'École des chartes* [2], on peut dire qu'elle répond à toutes les exigences de la critique. Le contenu de chacun des volumes de cette belle collection est exactement détaillé feuillet par feuillet, et les moindres mentions relatives à l'histoire des manuscrits palatins, souscriptions de copistes, notes de possesseurs, etc., sont soigneusement relevées. Ce premier volume se termine par une série de tables, toutes fort utiles ; concordance des anciens et des nouveaux numéros du fonds palatin, liste des manuscrits datés, des copistes et des anciens possesseurs des manuscrits, enfin un très complet *Index rerum et verborum*. Tous les érudits salueront avec reconnaissance les débuts de cette belle publication et en remercieront notre compatriote,

[1] Rome, imprimerie du Vatican, in-4°.
[2] Livraison citée, p. 368-9.

Digitized by Google

le savant cardinal Pitra, au zèle duquel elle doit d'avoir vu le jour.» — Notre collaborateur M. René de Lespinasse fait paraître en ce moment, dans le *Bulletin* de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, le *Cartulaire de la Charité-sur-Loire.* L'ouvrage, qui est divisé en plusieurs fascicules, comprend déjà trois cents pages d'impression et sera terminé dans le courant de cette année. Le Comité des travaux historiques, en raison de l'intérêt qui s'attache à cette publication, a accordé une subvention à la Société nivernaise. Les chartes de La Charité, presque toutes inédites, intéressent, outre le Nivernais, le Berry, la Champagne, la Normandie et plusieurs autres provinces où le célèbre prieuré de la Charité avait des prieurés suffragants. — M. Ad. Baudouin, archiviste de la Haute-Garonne, prépare la publication d'un très curieux recueil de lettres de Philippe le Bel qu'il a découvert en classant les archives de l'archevêché de Toulouse. Ces lettres ont en général pour objet d'interdire aux officiers royaux de rien entreprendre sur la juridiction, les droits, privilèges et libertés des évêques de Toulouse. Ce qui rend ces recommandations intéressantes, c'est que ces évêques refusaient de prêter foi et hommage pour leur temporalité ; le roi les en dispensait par politique (les lettres dont il s'agit en fournissent la preuve), mais avec l'arrière-pensée de faire tôt ou tard prévaloir son autorité. — Notre éminent collaborateur M. l'abbé Vigouroux prépare un important ouvrage intitulé : *Les livres saints et la critique rationaliste*, avec des illustrations d'après les monuments par M. l'abbé Douillard. Dans une première partie, l'auteur exposera l'histoire des attaques dirigées contre la Bible, en suivant pas à pas les objections soulevées par les ennemis de la révélation, depuis les commencements du christianisme jusqu'à l'époque actuelle. Une seconde partie sera consacrée à examiner en détail toutes les difficultés qu'on fait aujourd'hui contre les Écritures. L'auteur s'efforcera de ne laisser aucune objection sans réponse, et d'établir que ni les sciences naturelles, ni l'archéologie, ni l'histoire, n'ébranlent l'origine divine de nos livres saints. Comme les découvertes archéologiques accomplies à notre époque confirment merveilleusement la véracité et l'exactitude de la Bible, et que souvent une inscription, une peinture en disent plus que de longues discussions en faveur de tel ou tel passage des livres sacrés, l'illustration éclaircira et complètera partout le texte. Cet ouvrage, que nous n'avons pas besoin de recommander à nos lecteurs comprendra trois ou quatre volumes in-8°. Le premier paraîtra prochainement.

La *Revue* a reçu les deux nouveaux volumes publiés par la Société des antiquaires de l'Ouest [1]. Nous remarquons dans le tome VI une

[1] *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, deuxième série, t.VI, année 1883; t.VII, année 1884. Poitiers, Druineau, 1884-1885, 2 vol.gr. in-8°.

Digitized by Google

Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes, par M. Bélisaire Ledain (p.49-136) et une importante étude sur le *Bureau des finances de la généralité de Poitiers*, par M. A. Bonvallet (p. 137-424) ; dans le tome VII un remarquable travail sur les *Inscriptions métriques composées par Alcuin, à la fin du VIIIe siècle*, pour les monastères de Saint-Hilaire de Poitiers et de Nouaillé, par M. l'abbé Largeault (p.217-283) qui a paru séparément[1] ; un article sur l'*Importance historique des minutes de notaires et les mesures à prendre pour assurer leur conservation et faciliter leur examen*, par M. L. J. Allard (p. 406-425) avec des notes complémentaires de MM. Ch. Dangibeaud et L. Beauchet Pilleau (p. 426-433) ; enfin un long et savant travail de M. Ledain sur *l'origine et la destination des camps romains dits chatelliers en Gaule, principalement dans l'ouest* (p. 435-552). — Nous avons reçu également le tome XIV (1885) des *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*[2]. Plusieurs travaux sont relatifs à l'histoire. Nous citerons : les *Dictons historiques et populaires de Picardie*, par M. l'abbé Corblet (p. 103-118) ; les *Notes tironniennes*, par M. Guénin (p. 119-159) ; *Notice sur un manuscrit du XVIe siècle contenant le texte des statuts de l'ordre de Saint Michel*, par M. Dutilleux (p. 161-316) ; *Bailly-en-Cruye et ses seigneurs*, par M. A. Maquet) p. 329-390).

M. l'abbé Bargès, l'éminent hébraïsant, se délassant de ses études ordinaires par la recherche dans les archives des villages et des notaires de documents historiques inédits concernant sa province natale, a publié le *Testament latin du sieur Bertrand Bomparis dit Jaussat, fait en 1407 et contenant la fondation d'une chapellenie au maître-autel de l'église paroissiale d'Auriol en l'honneur de Notre-Dame des Trois-Ombres*, extrait des archives de la commune de cette localité avec une traduction française accompagnée de notes et de pièces justificatives[3]. — La légende de saint Marès était jusqu'à présent inconnue en Europe. Mgr le Dr Abbeloos a pu se procurer une copie très exacte du texte conservé au monastère d'Alqosch, près de Mossoul, et il vient de le publier (*Acta Sancti Maris, Assyriæ, Babiloniæ ac Persidis seculo I Apostoli*[4] avec une version aussi littérale que possible et des notes et éclaircissements. M. H. Baudrillart, membre de l'Institut, nous envoie une remarquable étude sur la *Population en France au XVIIIe siècle, au point de vue de l'histoire*

[1] Poitiers, impr. G. Guillois, 1885, gr. in-8° de 79 p.
[2] Versailles, L. Bernard, in-8°.
[3] Paris, imprimerie V. Goupy et Jourdan, broch. in-8°.
[4] Bruxelles, Société belge de librairie, 1885, gr. in-8° de 100 p.

Digitized by Google

et de l'économie politique [1]. — Nous avons reçu de notre savant et infatigable collaborateur Tamizey de Larroque trois nouvelles brochures : *Lettres du comte de Comminges, ambassadeur extraordinaire de France en Portugal* (1657-1659) [2]; *Quelques pages inédites de Louis Rechignevoisin de Guron, évêque de Tulle et de Comminges*, de 1653 à 1693 [3]; *le cardinal Bichi, évêque de Carpentras*, lettres inédites écrites à Peiresc (1632-1637), forment le huitième fascicule de la curieuse collection des *Correspondants de Peiresc* [4]; nous voudrions pouvoir nous arrêter plus longuement à ces intéressantes publications. — M. J. de la Chauvelays nous envoie une suite à ses belles études d'histoire militaire : *De l'origine des armées permanentes en Europe* [5]; Mgr Barbier de Montault un écrit intitulé: *le Martyrium de Poitiers, compte rendu des fouilles et de l'ouvrage du R. P. de la Croix* [6]. — Annonçons enfin que notre collaborateur M. le chanoine Douais, professeur à l'École supérieure de théologie de Toulouse, vient de publier la *Practica inquisitionis heretice pravisatis* de Bernard Gui, inquisiteur à Toulouse de 1306 à 1323 [7].

Le plus éminent représentant des études grecques en France, M. Émile Egger, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort subitement à Royat, dans sa soixante-treizième année. M. Egger, tout en conservant les qualités de nos meilleurs *humanistes*, avait singulièrement contribué à répandre chez nous, dans l'étude des lettres grecques, l'esprit d'érudition et de critique scientifique et la méthode historique auxquels nos voisins d'outre-Rhin ont dû de s'acquérir en notre siècle dans ce domaine une prééminence qu'il importe de leur disputer. Très attaché aux idées et aux traditions de l'Université, au sein de laquelle s'est écoulée sa longue et honorable carrière, M. Egger ne s'en est pas moins toujours montré plein d'une bienveillance aimable aussi bien que d'une justice éclairée pour les maîtres et les élèves de l'enseignement libre, et il se plaisait au besoin à reconnaître qu'un lettré ou un érudit catholique — même s'il portait la soutane — n'en était pas moins vraiment docte ou vraiment lettré pour cela. C'est un souvenir à garder et un exemple à suivre dans la Sorbonne actuelle, et dans celle que l'on est en train de reconstruire.

MARIUS SEPET.

[1] Paris, Guillaumin 1885, gr. in-8° de 46 p. extr. du *Journal des économistes*.
[2] Pons, impr. Texier, 1885, gr. in-8° de 32 p.
[3] Tulle, impr. Crauffon, 1885, gr. in-8° de 38 p.
[4] Paris, A. Picard ; Marseille, Lebon, 1885, gr. in-8° de XXIV-58 p.
[5] Paris, Berger-Levrault, 1885, gr. in-8° de 76 p.
[6] Poitiers, imp.-générale de l'ouest, 1885, gr. in-8° de 76 p.
[7] Paris, A. Picard, un vol. in-4°.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

M. Georges Perrot a essayé de retracer l'état de la civilisation grecque au temps d'*Homère, d'après les plus récentes découvertes de l'archéologie*[1]. Par une suite d'inductions très ingénieuses et de rapprochements des textes d'Homère avec les monuments figurés d'Asie mineure, de Chypre et Phénicie, à défaut de ceux de la Grèce, il décrit d'abord les villes et les habitations des contemporains de l'Iliade, leur costume de paix et de guerre, leur coiffure, le mobilier de leurs demeures, les ustensiles dont ils se servaient. Cette description très intéressante rectifie bien des idées fausses qu'on se fait habituellement, surtout au sujet du costume des Grecs d'Homère, qui portaient des vêtements nombreux et très ajustés. Mais le principal résultat de cette étude est d'établir très nettement que la civilisation dont M. Schliemann a découvert les restes splendides dans les sépultures de Mycènes, n'est pas du tout la civilisation homérique. Cette dernière, quoique moins avancée et plus barbare, lui est cependant postérieure. M. Perrot explique cette anomalie de la manière suivante : Mycènes et Tyrinthe auraient été, à l'origine, non des villes grecques, mais des colonies cariennes, qui seraient parvenues à un état de civilisation assez avancée et se seraient enrichies par le commerce ; ces colons se seraient fondus à la longue avec la population primitive ionienne ; enfin, au XIe siècle, l'invasion dorienne aurait envahi cette contrée, détruit cette civilisation, et, produisant le même effet que les invasions des barbares dans l'empire romain, fait revenir en arrière la civilisation apportée en Grèce par ces colonies cariennes. On voit que c'est là une hypothèse toute nouvelle et fort ingénieuse.

— M. Paul Allard continue son étude sur *Les Chrétiens après Septime Sévère* par le récit de *la persécution de Dèce en Orient*[2]. En Égypte, et surtout à Alexandrie, la persécution sévit avec beaucoup de rigueur : un grand nombre de chrétiens apostasièrent ; d'autres subirent le martyre ; et la population se montra très ardente contre

[1] *Revue des Deux Mondes;* livr. du 15 juillet 1885.
[2] *La Controverse et le Contemporain*, livr. du 15 juillet 1885.

Digitized by Google

les fidèles. En Asie, au contraire, la population fut moins cruelle et il y eut peu de martyrs ; néanmoins à Smyrne, un prêtre chrétien, nommé Pionius, fut brûlé vif ; M. Paul Allard raconte ses interrogatoires et son martyre d'après les actes qu'ont publiés Ruinart et les Bollandistes.

— La question du lieu de la bataille qu'on appelle ordinairement bataille des champs catalauniques et dans laquelle Attila fut vaincu par les Romains, aidés des Francs et des Goths, attend encore une solution définitive. M. Girard (*Le campus Mauriacus. Nouvelle étude sur le champ de bataille d'Attila* [1]) a essayé d'éclaircir cette obscurité et de déterminer d'une manière certaine le lieu où se livra ce terrible combat. Il commence par remarquer que les champs catalauniques ne désignent pas les environs de Châlons, mais bien toute la Champagne ; Jornandès dit en effet qu'ils avaient cent lieues de long sur soixante-dix de large. Parmi les textes qui désignent le lieu de la bataille, six emploient les expressions *Mauriacus campus*, *pugna Mauriacensis*, et Prosper d'Aquitaine désigne expressément le lieu en question sous le nom de *Maurica*, qui, dit-il, est distant de Troyes, de cinq milles (7400 mètres). Or, à cette distance de Troyes, sur la route de Sens, d'où venait Attila, on rencontre une vaste plaine « nommée traditionnellement les Maures, » traduction du mot latin *Maurica*, dit M. Girard. D'ailleurs cette contrée, comme disposition du terrain, répondrait parfaitement à la description de Jornandès, qui seul nous a laissé un récit détaillé du combat. M. Girard croit donc que la bataille entre Attila et les Romains a eu lieu dans cette plaine des Maures, à sept kilomètres de Troyes.

— La seconde des *Études mérovingiennes* de M. J. Havet a un caractère tout différent de la première. Celle-ci traitait une question de diplomatique, celle-là est la critique de pièces admises jusqu'à présent comme originales. Elle est intitulé : *Les découvertes de Jérôme Vignier* [2]. Jérôme Vignier est un oratorien, qui s'occupa d'érudition et mourut en 1661. D'Achery, qui était son ami, trouva après sa mort dans ses papiers des copies d'un certain nombre de pièces fort curieuses du ve siècle que Vignier prétendait avoir copiées dans divers manuscrits qu'il ne désignait pas autrement et dont aucun ne s'est jamais retrouvé. Cela a semblé louche à M. Havet ; il a étudié ces pièces aux points de vue diplomatique, historique, géographique et juridique ; et il a été amené à conclure qu'elles étaient absolument fausses et que Vignier les avait fabriquées. C'est la discussion de leur authenticité que M. Havet présente aujourd'hui au public. Comme

[1] *Revue historique*, livr. de uillet-août 1885.

[2] *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 3e livr. de 1885. Publié à part. Paris, H. Champion, gr. in 8° de 72 p., impr. sur pap. vergé.

Digitized by Google

nous ne pouvons entrer ici dans l'exposé des raisons que donne l'auteur pour établir leur fausseté, nous nous contenterons d'indiquer le titre de ces pièces. Elles sont au nombre de dix : Testament et épitaphe de saint Perpétue, évêque de Tours ; diplôme de Clovis Ier pour Micy, le seul des diplômes de Clovis qui fût encore regardé comme authentique ; les actes d'un colloque tenu à Lyon devant le roi Gondebaud entre des évêques catholiques et des évêques ariens ; cinq lettres d'évêques et de papes de la fin du ve siècle ; enfin un fragment d'une vie de sainte Odile.

— M. G. Monod commence, dans la *Revue historique*, une série d'*Études sur l'histoire de Hugues Capet ;* la première est relative aux *Sources historiques* de ce règne [1]. Ces sources sont peu nombreuses : en dehors de l'histoire de Richer et des lettres de Gerbert, il n'y a guère pour le nord que des annales de peu d'importance comme les Annales de Metz, celles de Sainte-Colombe et de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, les passages historiques introduits par Aimoin dans ses Miracles de Saint-Benoît et la vie de Burchard, comte de Melun ; pour le midi la source la plus importante est la chronique d'Adhémar de Chabannes ; après viennent les *Gesta consulum Andegavensium*, la chronique de Rainaud d'Angers, celle de Maillezais pour l'Anjou, l'histoire de Dudon de Saint-Quentin pour la Normandie, la chronique de Saint-Riquier, celle de saint Bénigne de Dijon ; enfin l'histoire de Raoul Glaber. M. Monod étudie successivement chacune de ces sources ; il discute leur valeur historique, signale les rapports qu'elles présentent entre elles, les caractères particuliers de chacune, les parties tout à fait originales qu'elles renferment, la créance qu'on peut accorder à leurs récits, etc... En un mot son article est une excellente étude de critique de sources, très complète et très soignée.

— M. le comte Hector de la Ferrière fait un charmant récit de la triste histoire de *Jeanne de Piennes* [2], fille d'honneur de Catherine de Médicis. François de Montmorency, le fils du connétable, et elle, s'étaient liés par une promesse secrète de mariage, lorsque Henri II s'entendit avec le connétable pour faire épouser au fils de celui-ci sa fille avouée, Diane de France. François de Montmorency, d'un caractère faible, finit par céder aux ordres et aux obsessions de son père. Il écrivit à la pauvre Jeanne une lettre dans laquelle il lui rendait sa parole, et se rendit à Rome pour demander au pape d'annuler leur engagement. La pauvre Jeanne, délaissée, bien que son honneur fût sorti sain et sauf de cette aventure, quitta la cour quelque temps ; elle n'y revint qu'à l'avènement de François II, et finit par épouser le

[1] *Revue historique*, livr. de juillet-août 1885.
[2] *Le Correspondant*, livr. du 10 août 1885.

Digitized by Google

baron d'Alluye. Son mariage fut malheureux ; après la mort de son mari, elle disparut de la cour, et l'on ne sait où elle se retira.

— Nous ne citons que pour mémoire l'étude du R. P. Th. Malley sur l'*Inquisition d'Espagne* [1]. C'est moins un récit historique qu'une justification de l'Inquisition, de son origine, de sa raison d'être, de l'exercice de son pouvoir, enfin des effets qu'elle produisit.

— Sous le titre : *Un épisode de l'histoire des Juifs en Savoie* [2], M. Isidore Loeb raconte avec détails, d'après des pièces originales qu'il a découvertes à la Bibliothèque nationale, une enquête faite à Trévoux en 1429 sur les livres des Juifs de cette ville et sur les impiétés qu'ils étaient censés contenir. A la suite de cette enquête, une partie des livres furent brûlés et les Juifs condamnés à de fortes amendes. — Dans la même Revue M. J. A. Hild continue son intéressante étude sur *Les Juifs devant l'opinion romaine* [3], commencée il y a deux ans, et dont il publie aujourd'hui la seconde partie, comprenant la période qui s'étend de l'avènement d'Auguste aux Antonins. Nous reviendrons plus tard sur ce travail, qui n'est pas encore terminé.

— *La Revue historique* [4] publie, sous ce titre : *Les combats devant Fribourg, août 1644*, un article de Mgr le duc d'Aumale extrait du quatrième volume de son *Histoire des princes de Condé*, qui va paraître prochainement. C'est un récit d'une précision extraordinaire des combats livrés par le duc d'« Anguien » et Turenne à Mercy, les 3, 5 et 10 août, dans les environs de Fribourg, et des opérations militaires qui les précédèrent et les suivirent.

— *Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth*, est « la petite Bretonne qui nous a fait gagner la Flandre et la Franche-Comté, » dit M. Forneron en commençant le travail très complet et fort intéressant qu'il vient de publier [5]. Louise de Kéroualle était fille d'honneur d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, et l'accompagna lorsque cette princesse se rendit en 1670 auprès de son frère Charles II pour le décider à conclure un traité avec la France contre la Hollande. Louise fit une grande impression sur le roi ; aussi, dès la mort de Madame, Louis XIV l'envoya en Angleterre, où elle ne tarda pas à devenir la favorite de Charles II. C'est grâce à elle que ce prince entra si complètement dans la politique française et permit ainsi à Louis XIV de conquérir d'abord la Flandre, puis la Franche-Comté. M. Forneron raconte avec beaucoup de détails, d'après la

[1] *Revue du monde catholique*, livr. des 1er et 15 juillet 1885.
[2] *Revue historique*, livr. de septembre-octobre 1885.
[3] *Revue des Etudes juives*, livr. de janvier à juin 1885.
[4] *Id.*, livr. de juillet-septembre 1885.
[5] *Revue historique*, livraisons de mai-juin, juillet-août et septembre-octobre 1885.

Digitized by Google

correspondance des ambassadeurs qui se sont succédés à Londres, la naissance de la faveur de Louise de Kérouaille, ses luttes contre les autres favorites de Charles II, enfin sa victoire définitive et les années où elle régna sans partage et profita de son influence sur le roi pour favoriser les projets de Louis XIV. La mort de Charles II mit fin à sa puissance ; elle quitta peu après l'Angleterre et se retira en France, où elle vécut encore près de cinquante ans. Les détails que donne l'auteur sur les intrigues de la cour d'Angleterre sont fort curieux.

— Le maréchal de Villars, connu surtout par ses exploits militaires, s'est aussi trouvé mêlé à certaines négociations diplomatiques, pour lesquelles il se croyait une grande habileté. M. le marquis de Vogüé, sous le titre de *Villars diplomate* [1], étudie la première partie de sa carrière de diplomate et la prend en 1687 au moment où il se rencontre pour la première fois avec l'Électeur de Bavière. Villars avait pour mission de détacher Maximilien-Emmanuel de l'Allemagne et de lui faire conclure une alliance avec la France. Il parvint d'abord à s'insinuer dans les bonnes grâces de l'Électeur et revint triomphant en France pendant l'été de 1688, tandis que Maximilien allait guerroyer contre les Turcs. Mais, quand il revint, tout était changé : l'influence allemande avait repris le dessus et Villars fut bientôt forcé de quitter Munich.

— On a beaucoup écrit sur Molière, mais on est loin d'avoir élucidé tout ce qui se rapporte au grand comique. M. Larroumet vient de publier un article sur Armande Béjart, *la femme de Molière* [2], et, malgré les plus louables efforts, il n'est pas arrivé à des conclusions bien certaines. C'est surtout au point de vue de la conduite qu'il s'est occupé de Mlle Molière, point délicat et difficile, qu'il n'a guère éclairé. D'après lui, Armande aurait eu de l'indifférence pour Molière, ne l'aurait pas aimé, mais ne l'aurait pas trompé. Cependant, ajoute-t-il, « prétendre qu'elle fut une épouse irréprochable serait aussi hasardeux qu'affirmer son inconduite. » — Citons en même temps le travail de M. Henri Chardon : *Nouveaux documents sur les comédiens de campagne et la vie de Molière* [3]. Il n'y est question de Molière que par incidence ; mais il y a des détails très intéressants sur un passage de comédiens dans le Maine en 1633 et sur les jeux de paume de cette ville, qui ont tenu une large place dans la vie des Manceaux au XVIIe siècle.

— A propos d'une publication récente de M. Gréard sur Madame

[1] *Revue des deux Mondes*, livr. du 15 août 1885.
[2] *Revue des Deux-Mondes*, livr. du 15 juin 1885.
[3] *Revue historique et archéologique du Maine*, 4e livr. de 1885.

Digitized by Google

de Maintenon et ses idées sur l'éducation des jeunes filles, M. Léon Charpentier a écrit un article intitulé : *Madame de Maintenon institutrice* [1], dans lequel il s'attache à retracer le rôle qu'elle eut dans l'organisation de l'instruction et de l'éducation à la maison de Saint-Cyr. C'est un travail court, mais intéressant,et qui peint sous un jour tout à fait spécial la figure de Françoise d'Aubigné.

— Le beau livre de M. le duc de Broglie, *Louis XV et Frédéric II*, a été fort bien analysé par M. Wallon dans le *Journal des Savants* [2]. L'auteur donne un résumé exact et une idée très juste de toutes les négociations diplomatiques qui se firent en Europe et surtout entre les cabinets de Berlin et de Paris pendant les années 1742 à 1744. Il regrette, en terminant, que M. de Broglie n'ait pas continué plus loin son livre et espère qu'un nouvel ouvrage mènera les lecteurs de l'éminent académicien jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle.

— Le livre de M. G. Desjardins, *Le Petit-Trianon, histoire et description*, a inspiré à M. R. de Maulde un article sur *Marie-Antoinette au Petit-Trianon* [3], dans lequel, en se servant des données fournies par M. Desjardins, il venge la reine des imputations de prodigalité qu'on lui a tant reprochées. Il met en lumière combien l'établissement du jardin et du village de Trianon a été moins coûteux qu'on ne le prétend généralement. Il esquisse rapidement la vie de la reine dans cette résidence intime, où elle ne se rendit jamais que par échappées et pour un temps fort court.

— M. Taine a intitulé : *L'anarchie spontanée*, le premier livre de la seconde partie de ses *Origines de la France contemporaine* : c'est le même titre qu'a pris M. Henri Faye pour raconter les faits qui se sont passés en Touraine à la suite de la prise de la Bastille [4]. A Tours comme à Paris, comme dans toutes les provinces, ce fut le « signal d'une véritable jacquerie. En quelques semaines la plupart des provinces s'affranchirent de la tutelle des autorités légales et leur substituèrent des comités sans mandat régulier, imposés par la tyrannie toute-puissante d'attroupements armés. » M. Faye raconte avec détails et d'après des documents inattaquables ce qui se passa à Tours à cette triste époque. Dès le 24 juillet, à la place de l'ancienne municipalité, on créa un comité de quatre-vingt-quatre membres, auquel furent dévolus tous les pouvoirs. Ce comité ne put arrêter l'anarchie qui allait toujours grandissant et qui était encore augmentée par la pénurie des subsistances. Plusieurs émeutes éclatent à ce propos ; et

[1] *Le Correspondant*, livr. du 25 juillet 1885.
[2] Livr. de juin et d'août 1885.
[3] *Le Correspondant*, livr. du 25 août 1885.
[4] *Revue de la Révolution*, livr. de juin et de juillet 1885.

Digitized by Google

la garde citoyenne, créée récemment, « pactise avec les émeutiers. » L'anarchie est à son comble ; les impôts directs ou indirects ne sont plus payés ; les faux-sauniers poussent l'audace jusqu'à venir vendre du sel dans les rues de la ville ; dans la campagne, des malfaiteurs pillent les propriétés et opèrent des perquisitions patriotiques chez de prétendus accapareurs. Cet état de choses persiste jusqu'au mois de janvier 1790, lors de la constitution régulière de la municipalité. L'article de M. Faye est très bien écrit et ses procédés d'exposition rappellent beaucoup ceux de M. Taine, qu'il a pris pour modèle.

— La plus grande incertitude régnait jusqu'à présent sur le sort du marquis de Surville, l'auteur des poésies publiées en 1803 par Vanderbourg sous le nom de Clotilde de Surville ; on savait qu'il avait été fusillé sous le Directoire ; mais, « sur la juridiction comme sur les motifs de la condamnation, sur le lieu comme sur la date de l'exécution », il y avait « autant d'opinions que d'auteurs. » M. Victor Pierre [1] a découvert aux Archives nationales le texte du jugement, qui vient trancher la question d'une manière définitive. Le marquis de Surville, rentré en France en août 1798, avec pouvoirs de Louis XVIII pour soulever le Velay et les provinces voisines, fut arrêté un mois après à Tiranges (Haute-Loire), amené au Puy, traduit devant une commission militaire, condamné à mort comme émigré rentré, et fusillé le lendemain 18 octobre. — La *Revue de la Révolution* publie encore [2] une étude intéressante et très détaillée de M. Henri d'Ideville sur *l'Assassinat du comte Rossi*, premier ministre de Pie IX, égorgé le 15 novembre 1848 sur les marches du palais de la Chancellerie par des assassins aux gages des révolutionnaires italiens. Nous ne contestons nullement la valeur et le mérite du travail de M. d'Ideville ; mais nous nous étonnons qu'il ait paru dans une revue dont le but spécial est l'étude de la période révolutionnaire en France, c'est-à-dire, de l'époque qui s'étend entre 1789 et le Consulat.

— Dans un rapide article sur *Les fêtes de la Révolution* [3], M. Maggiolo s'attache à établir par des faits, par des documents officiels, par le témoignage des contemporains, ce que furent ces fêtes impies, ce qu'elles ont coûté à la France « d'argent, de larmes, de tortures et de sang. » Ce travail est rempli de documents curieux et fort bien mis en œuvre ; M. Maggiolo met surtout en relief le côté grotesque des fêtes nationales ou décadaires, et surtout l'impiété et la haine de la religion qui présidèrent à leur organisation. On ne peut reprocher

[1] *Revue de la Révolution*, livr. de juillet 1885.
[2] *Ibid.*, livr. de juin, juillet, août et septembre 1885.
[3] *Revue de la Révolution*, livr. d'août 1885.

Digitized by Google

qu'une chose à ce très intéressant article, c'est d'être trop court ; les matériaux abondent, et une étude plus étendue aurait présenté encore plus d'intérêt et prouvé plus fortement l'odieux des mesures que prirent partout les autorités révolutionnaires pour obliger les populations à célébrer les fêtes nationales.

— Si les fêtes nationales ne furent goûtées que d'un petit nombre de révolutionnaires ardents, il est juste de reconnaître que la première fédération de 1790 suscita presque partout un véritable enthousiasme. M. Thénard, sous le titre : *La fête de la Fédération dans les départements* [1], a entrepris de montrer que la province ne resta pas sous ce rapport en arrière de Paris. Après la citation de plusieurs procès-verbaux ampoulés, il termine ainsi son article : « Il y a un siècle que ces pages sont écrites et elles semblent conserver encore la touchante simplicité d'un monde naissant, du monde créé par la Révolution. » Où était la « touchante simplicité » en 1793 ?

— Dans la même Revue, M. Jean Bernard a publié un article sur *Quelques poésies de Maximilien Robespierre* [2]. Ce sont des poésies de la jeunesse du futur conventionnel. Toutes sont bachiques ou érotiques, et quelques-unes sont assez joliment tournées. Cette exhumation des poésies de l'Incorruptible est certainement curieuse.

— M. F. A. Aulard a publié, sous le titre de *Figures oubliées de la Révolution : Fabre d'Églantine* [3], une étude fort louangeuse pour l'ami de Danton. La première partie, consacrée à la biographie de Fabre avant la Révolution, est intéressante et nouvelle. On ne connait guère actuellement ces poètes et ces comédiens secondaires de la fin du XVIIIe siècle, qui, parfois, ne manquaient pas d'un certain talent. C'est certainement une bonne page d'histoire littéraire, bien que l'auteur, un peu trop passionné pour son héros, ne l'ait pas tout à fait apprécié à sa juste valeur. La seconde partie, relative au rôle de Fabre pendant la Révolution, est écrite avec trop de partialité ; l'auteur n'a pas eu pour but de faire sans parti pris la biographie de Fabre d'Églantine ; il a voulu avant tout le réhabiliter, mieux que cela : le glorifier. Au point de vue historique, sa valeur est donc à peu près nulle.

— Fabre d'Églantine mourut impliqué dans une escroquerie financière avec Bazire et autres. Ses collègues de la Convention, en général, ne ménageaient pas plus que lui les finances de l'État, soit pour s'en emparer, soit pour les dépenser follement. C'est ce que montre M. Forneron dans son article intitulé : *Les cinq ba queroutes de la*

[1] *La Révolution française*, livr. de juillet 1885.
[2] *Id.*, livr. d'août 1885.
[3] *La Nouvelle Revue*, livr. du 1er juillet 1885.

Digitized by Google

Révolution [1], qui est un résumé rapide et animé du livre de M. Stourm: *Les finances de l'ancien régime et de la Révolution*. La première banqueroute est celle du 30 juillet 1793, où la Convention supprima le cours forcé des assignats à face royale ; la seconde, c'est la création du grand livre de la dette publique, dans lequel toutes les rentes, pensions et dettes de l'État antérieures au 24 août 1793, subirent une diminution d'un cinquième pour obtenir le droit d'y être inscrites ; la troisième banqueroute est celle du 18 mars 1796, époque à laquelle on décida que les assignats n'auraient plus cours que pour le centième de leur valeur nominale. Le 4 février 1797, quatrième banqueroute : tous les papiers-monnaie sont supprimés. Enfin, le 30 septembre de la même année, cinquième banqueroute, par la radiation des deux tiers des rentes et leur remboursement en papier dont le cours n'était que de un pour cent.

— Ce fut grâce à *la capitulation de Soissons en 1814* [2] que le feld-maréchal Blücher, qui se trouvait pris entre l'armée de Napoléon et les petits corps de Marmont et de Mortier, put s'ouvrir par l'Aisne une ligne de retraite qui le sauva. Cette capitulation a été unanimement jugée par tous les historiens comme un acte de lâcheté, sinon de trahison, de la part du général Moreau, qui commandait la place. M. Henri Houssaye ne porte pas sur cette affaire un jugement différent ; mais, en lisant attentivement le récit des négociations qui précédèrent la reddition et qu'il décrit consciencieusement, on excuse un peu Moreau d'avoir voulu épargner à une ville démantelée les horreurs d'un assaut. Il ignorait, d'ailleurs, que cette reddition sauvait Blücher des plus grands périls.

— Dans la *Romania*, M. Paul Meyer, sous ce titre : *Les premières compilations françaises d'histoire ancienne* [3], étudie deux ouvrages qui sont, croit-il, les deux plus anciens livres d'histoire ancienne écrits en prose française. L'un intitulé *Les faits des Romains*, remonte au milieu du XIIIe siècle ; son auteur est inconnu ; il contient l'histoire de César, avec d'intéressantes allusions à des événements contemporains de l'auteur. L'autre n'est pas postérieur à 1230 ; il contient l'histoire ancienne jusqu'à César. Tous deux présentent de l'intérêt et ne méritent pas l'oubli dans lequel on les a laissés.

— Les deux derniers articles publiés par le regretté M. E. Egger sont des articles de critique où l'on retrouve toutes les qualités du savant helléniste. Dans l'un [4], sur les *Études sur la poésie grecque* de M. J. Girard, M. Egger s'attache surtout aux comédies doriennes du

[1] *Le Correspondant*, livr. du 25 juin 1885.
[2] *Revue des Deux-Mondes*, livr. du 1er août 1885.
[3] *Romania*, livr. de janvier 1885.
[4] *Journal des Savants*, livr. de juin 1885.

Digitized by Google

sicilien Épicharme, dont on ne connaît que quelques fragments. Ces comédies, si la parodie des dieux y tenait une grande place, semblent cependant ne pas pouvoir être soupçonnées d'athéisme comme celles d'Aristophane. Ces dernières étaient aussi plus licencieuses. Quant aux comédies d'Épicharme, n'ayant ni chœur ni intrigue compliquée, elles devaient être assez courtes. — Le second article [1] a trait à la nouvelle édition des *Plaidoyers politiques de Démosthène*, donnée par M. H. Weil. A ce sujet, M. Egger raconte que M. Th. H. Martin préparait en 1875 un mémoire, qui n'a pas été publié, dans lequel il se proposait d'établir que le plaidoyer de Démosthène contre Midias n'avait jamais été prononcé, que Démosthène ne l'avait composé que pour être lu, bien après que l'affaire eût été étouffée, grâce à l'or de Midias, et pour se justifier de l'accusation d'avoir été corrompu. Malheureusement M. Egger ne connaissait pas les raisons qui déterminaient M. Th. H. Martin à émettre cette opinion toute nouvelle.

— L'infériorité scientifique du moyen âge, bien que réelle, était loin d'être aussi grande qu'on le croit généralement. La sphéricité de la terre était dejà acquise au XIIIe siècle ; on connaissait la marche des planètes, la cause du phénomène des marées, l'inclinaison de l'éclyptique. Les merveilles accomplies par les architectes prouvent qu'ils avaient en géométrie des notions étendues. En physique, on employait la boussole dès la fin du XIIe siècle ; on connaissait les propriétés des verres convexes. Roger Bacon donnait la recette de la poudre ; la recherche de la pierre philosophale faisait faire en chimie de nombreuses découvertes. Pour les sciences naturelles et pour la médecine, on était moins avancé ; mais on avait cependant des notions sur une foule de choses qu'on est fort étonné de retrouver dans les ouvrages de Vincent de Beauvais, de Jacques de Vitry, d'Honoré d'Autun, etc. C'est ce que M. Lecoy de la Marche montre, dans un article sur *les sciences et la médecine au moyen âge* [2]. Ce travail de vulgarisation est intéressant ; mais on peut lui reprocher d'être trop bref ; chacune des sciences sur lesquelles l'auteur passe si rapidement, aurait pu être l'objet d'une plus longue étude ; les matériaux ne manquent pas et les lecteurs n'auraient eu qu'à gagner si M. Lecoy de la Marche avait donné plus d'étendue à son travail.

— L'article de M. G. Cerise sur *La lutte contre l'incendie avant 1789* [3] se divise en deux parties, — L'une, de beaucoup la plus intéressante et la plus neuve, raconte l'organisation des secours contre l'incendie sous l'ancien régime, la création des compagnies de pom-

[1] *Journal des Savants*, livr. d'août 1885.
[2] *La Nouvelle Revue*, livr. du 1er septembre 1885.
[3] *La Controverse et le Contemporain*, livr. de juin et de juillet 1885.

Digitized by Google

piers à Paris et dans les principales villes du royaume, les transformations successives des seaux, des pompes, etc., employés pour combattre le feu. La seconde partie est l'historique de la fondation et des perfectionnements des sociétés ou compagnies d'assurance, dont la première fut créée à Londres en 1684 ; ce ne fut qu'en 1753 qu'il y en eut une établie à Paris.

— M. A. Hellot a recherché quelles pouvaient être les sources auxquelles avait puisé Pierre Choinet, l'auteur de la chronique qui termine le *Rosier des guerres* [1], et il est arrivé à cette conclusion que, jusqu'en 1428, Pierre Choinet s'est servi tour à tour des *Chroniques de Normandie* et de l'*Histoire* du héraut, Berry et, depuis cette époque, seulement de l'*Histoire* de Berry ; il y a inséré un petit nombre de passages originaux de peu d'importance qui tous se rapportent à l'histoire de la Normandie ; ce qui confirme l'opinion, émise par M. Kaulek, que Pierre Choinet était normand.

— M. Bourchenin, dans son *Étude sur les Académies protestantes en France aux XVIe et XVIIe siècles*, s'était efforcé d'établir que l'église réformée de France avait eu « une pédagagie propre, déduite des principes de sa foi. » M. Franck d'Arvert a écrit, sous le titre : *Un chapitre inédit de l'histoire de l'instruction publique en France: L'humanisme et la Réforme au XVIe et au XVIIe siècles* [2], un article très substantiel dans lequel il démontre que les protestants n'eurent pas une manière d'enseigner spéciale, et que les méthodes d'enseignement et d'éducation du XVIe siècle furent inventées par des humanistes, par des lettrés; c'est pour cela qu'on rencontre tant de similitude entre les institutions calvinistes et les collèges oratoriens et jansénistes. Peut-être M. d'Arvert est-il trop absolu dans son affirmation.

— M. Louis Guibert, dans une courte note : *Les livres de raison dans le Limousin et la Marche* [3], montre une fois de plus tout le parti que l'on peut tirer de ces documents privés. Dans le Limousin, les plus anciens que l'on possède remontent au milieu du XVe siècle. — Dans la même Revue, nous pouvons citer encore : *La propriété foncière et le régime successoral dans les anciennes coutumes françaises* [4], par M. Henri Beaune ; *La population et la famille à Nîmes sous Henri IV* [5], par M. Albert Babeau ; enfin *Une famille au XVe siècle ; vie domestique et statistique rurale* [6], intéressant mémoire de M. Ch. de Ribbe.

[1] *Revue historique*, livr. de septembre-octobre 1885.
[2] *Revue internationale de l'enseignement*, livr. de juillet 1885.
[3] *La Réforme sociale*, livr. du 1er juin 1885.
[4] *Id.*, livr. du 15 août 1885.
[5] *Id.*, livr. du 1er septembre.
[6] *Id.*

Digitized by Google

— Signalons seulement les articles de M. le contre-amiral Serre sur *les marines de guerre de l'antiquité et du moyen âge* [1], faits plutôt au point de vue technique qu'au point de vue purement historique, mais qui présentent de l'intérêt pour ceux qui s'occupent de l'histoire de la marine.

— *Le Livre* a publié [2] un historique de *la Bibliothèque nationale sous la révolution française* par M Jean Bernard, qui est bien incomplet et parle autant de l'ancien régime et de l'époque actuelle que de l'époque révolutionnaire. Il y aurait eu mieux et plus à dire sur ce sujet qui ne laisse pas d'être intéressant. A ce propos M. Charles Richet raconte dans la livraison suivante, sous le titre : *Un épisode de l'histoire de la Bibliothèque nationale* [3], comment, après le décret de la Convention qui ordonnait de détruire partout les emblèmes de royauté et de féodalité, les reliures de la Bibliothèque nationale furent sauvées grâce aux pétitions habiles que son grand-père Aug. Renouard présenta au comité d'instruction publique et répandit dans le public.

— M. J. Berthelé présente [4] quelques observations à propos de la monographie de *L'église de Saint-Jouin-les-Marnes* (Deux-Sèvres) publiée par M. B. Ledain. Il croit qu'il faut attribuer au commencement du xve siècle le transsept et la nef. De même les voûtes du chœur, de la nef et du déambulatoire sont du xiiie siècle et non du xve. Puis il donne l'interprétation de la cène sculptée représentée sur le pignon de façade de l'église ; une bonne héliographie de cette curieuse façade accompagne l'article. — Dans la même Revue, M. A. Ramé combat [5] l'interprétation donnée par Mgr Barbier de Montault, dans un récent article, de l'inscription mutilée qui se trouve au bas du vitrail de la Crucifixion à la cathédrale de Poitiers, et qui faisait connaître le nom du donateur et l'époque de sa facture.

— Dans la livraison 5-6 de la *Gazette archéologique*, M. Eugène Müntz donne une *Notice sur un plan inédit de Rome à la fin du XIVe siècle*, tirée d'une miniature du célèbre livre d'heures du duc de Berry. Ce plan, sur lequel sont représentés les principaux monuments de Rome, est extrêmement curieux ; mais il a fallu beaucoup de sagacité à M. Müntz pour découvrir que c'était un plan de la ville éternelle ; car les monuments sont représentés d'une manière très fantaisiste et plusieurs des plus importants, comme le Château Saint-Ange et les arcs de triomphe du Forum, ont été omis.

[1] *Revue maritime et coloniale*, livr. de juillet, août et septembre 1885.
[2] Livr. de juillet 1885.
[3] *Le Livre*, livr. d'août 1885.
[4] *Bulletin monumental*, livr. de mai-juin et de juillet-août 1885.
[5] *Id.*, livr. de juillet-août 1885.

Digitized by Google

— Dans la suite de son travail sur *Les vases et les ustensiles eucharistiques* [1], dont nous avons déjà parlé, M. l'abbé J. Corblet s'occupe spécialement des ciboires. Contrairement à l'opinion généralement reçue, l'auteur croit que l'usage des ciboires dans leur forme actuelle remonte aux temps apostoliques. La matière des ciboires était ordinairement l'or ou l'argent doré, mais on en a fait en pierre précieuse, en verre, en albâtre, en cuivre, etc. Leur forme varia beaucoup : tant qu'on le suspendit au-dessus de l'autel, il eut généralement la forme d'une colombe ; mais on en trouve aussi en forme de tour, en forme de cylindre à couvercle conique ; depuis le XIIe siècle, on trouve des ciboires en forme de coupes montées sur un pied. Puis M. Corblet parle des ornements du ciboire et dit quelques mots du pavillon dont on le recouvre.

— Dans la même revue [2], M. Léon Germain recherche l'*Origine de la Croix de Lorraine*. D'après lui, cette croix n'est autre que la croix de Hongrie ; elle a été apportée en Lorraine par le roi René d'Anjou, qui l'avait adoptée comme héritier des prétentions de la première maison d'Anjou sur le royaume de Hongrie ; on sait que Charles II d'Anjou, roi de Naples, avait épousé Marie, héritière de Ladislas IV, roi de Hongrie. — Signalons encore les articles de M. l'abbé J. Didiot sur une sculpture en bois du musée de Verdun représentant *Les deux bénédictions de Jacob* [3], et de Mgr Barbier de Montault sur *Le trésor de l'église Sainte-Marie près Saint-Celse à Milan* [4].

Passons aux Revues de province. M. le chanoine Cruvellier donne une bonne *Notice* archéologique *sur l'église Notre-Dame du Bourg, ancienne cathédrale de Digne* [5], notice commencée déjà l'année dernière.

— La *Revue de Béarn, Navarre et Lannes* contient quelques bons articles : citons notamment celui de M. Léon Cadier sur *L'administration royale et les états provinciaux dans la sénéchaussée des Lannes sous Charles VII* [6]. L'auteur connait bien l'époque dont il s'occupe et il sait mettre en œuvre assez habilement les documents nombreux qu'on possède sur ce sujet. Cet article n'est pas encore terminé. — Citons encore l'étude juridique de M. Ferdinand Puyau sur *La réformation de la coutume de Dax au XVIe siècle* [7].

[1] *Revue de l'art chrétien*, livr. de juillet 1885.
[2] *Id.*
[3] *Id.*
[4] *Id.*
[5] *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc.*, livr. de janvier à août 1885.
[6] *Revue de Béarn, etc.*, livr. de janvier-mars 1885.
[7] *Id.*, livr. d'avril-juin 1885.

Digitized by Google

— La *Revue historique de l'Ouest*, qui s'est fondée récemment, a déjà publié plusieurs travaux de valeur. Il faut citer d'abord les intéressantes *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne aux États-Généraux et à l'Assemblée nationale de 1789* [1], commencées par notre collaborateur M. René Kerviller. Après avoir donné un tableau très exact des députés fournis par les trois ordres, et rectifié à ce sujet plusieurs erreurs, l'auteur publie un curieux mémoire sur la situation de la Bretagne en 1789 ; puis il commence les biographies successives des divers députés. — L'*Étude* de M. Arthur du Chêne *sur les anciennes vies de saint Malo* [2] est aussi un fort bon morceau de critique historique et littéraire.

— M. Paul Durrieu continue ses articles sur *Les Gascons en Italie*. Il a en publié récemment un nouveau [3] sur Maximilien Lamarque et Simon Durrieu, deux gascons qui prirent part, au commencement de ce siècle, à la conquête du royaume de Naples par Joseph Bonaparte.

— M. A. de la Borderie a publié récemment plusieurs documents inédits relatifs à l'histoire de Bretagne ; les uns [4] sont des quittances d'Arthur de Richemont, connétable de France, tirées du fonds de Bastard à la Bibliothèque nationale ; l'autre [5] est un « Estat de finance » venant des Archives de la Loire-Inférieure et qui peut donner une idée assez exacte de ce qu'était le budget du duché de Bretagne à la fin du XVe siècle.

— L'hypogée-martyrium de Poitiers a donné lieu à une vive polémique. M. l'abbé Duchesne publie à ce propos un savant article intitulé : *La crypte de Mellébaude et les prétendus martyrs de Poitiers* [6], dans lequel il réunit tous les arguments en faveur de sa thèse à savoir que cet hypogée n'est autre chose qu'une chapelle funéraire préparée par un abbé « Mellebaudis » pour recevoir sa dépouille mortelle, et qu'il n'est pas antérieur à la fin du VIIe siècle.

— M. Robert Triger a publié un intéressant article sur Jacques Coignard, *un Bénédictin de Saint-Vincent du Mans, amateur d'art et collectionneur* [7], qui possédait vingt-trois tableaux de valeur diverse et d'autres objets d'art, d'après un inventaire de ses meubles dressé en 1647. — Citons encore, dans la *Revue du Maine*, les

[1] Livr. de mai et de juillet 1885.
[2] *Revue historique de l'Ouest*, livr. de mai et de juillet 1885.
[3] *Revue de Gascogne*, livr. de juillet-août 1885.
[4] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de juillet 1885.
[5] *Id.*, livr. d'août.
[6] *Revue poitevine et saintongeaise*, livr. de juillet 1885.
[7] *Revue historique et archéologique du Maine*, 4e livr. de 1885.

Digitized by Google

Recherches historiques sur les bénédictines de Lassay [1], par M. l'abbé Gilliard, et les *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine* [2], publiés par M. André Joubert, qui a également fait paraitre ailleurs un intéressant document intitulé : *Un mariage seigneurial sous Louis XV* [3]. — Quant à la notice de M. D. D'Assy sur *Jacques Galiot de Genouillac, seigneur de Jonzac* [4], on ne peut lui reprocher que d'être trop courte.

Signalons aussi : *la Monographie de l'abbaye de Bonne-Fontaine* [5], par M. J. Chardon ; — les biographies d'académiciens faites par notre collaborateur M. René Kerviler sous le titre : *La Bretagne à l'Académie française* [6], dont nous avons déjà signalé le mérite ; — la publication de la *Correspondance de Niebuhr avec le comte de Serre*, ministre de la justice sous la Restauration, commencée par la *Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine* [7] ; — l'article de M. Jos. Berthelé, dans lequel, à propos de l'église de Ruffec, il cherche à éclaircir la question ardue des *Écoles d'architecture et de sculpture au XIIe siècle en Poitou, en Saintonge et en Angoumois* [8] ; — la série de notices commencées par M. le chanoine Albanès sur *Les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux au XIVe siècle* [9], dans lesquelles il complète à l'aide de documents inédits ce qu'on savait déjà sur l'histoire peu connue de ces prélats ; — enfin l'article de M. J. Andrieu sur l'*Histoire de l'imprimerie en Agenais depuis l'origine jusqu'à nos jours* [10].

FR. DE FONTAINE.

[1] *Revue historique et archéologique du Maine*, 4e livraison.
[2] *Id.*
[3] *Revue historique de l'Ouest*, mai 1885.
[4] *Revue poitevine et saintongeaise*, livr. d'août 1885.
[5] *Revue de Champagne et de Brie*, année 1885.
[6] *Revue de Bretagne et de Vendée*, année 1885.
[7] Livr. de juillet, août et septembre 1885.
[8] *Revue poitevine et saintongeaise*, livr. de juin 1885.
[9] *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc.*, livr. de juillet et d'août 1885.
[10] *Revue de l'Agenais*, livr. de mai-juin 1885.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Afrique. *Choix de lectures de géographie, accompagnées d'analyses, de notes explicatives et bibliographiques, et ornées de 57 vignettes, de 10 cartes tirées en couleur et de 32 cartes intercalées dans le texte*, par M. Lanier, agrégé de l'université, professeur d'histoire et de géographie au lycée Condorcet et au collège Chaptal. Paris, Belin, 1884, in-12 de x- 920 p.

M. Lanier a condensé dans ce volume les citations des principaux auteurs qui, après avoir parcouru ce continent, ont écrit sur l'Afrique. Maroc, Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Sahara, Soudan, Sénégambie, Guinée, îles de l'Atlantique, Bassins du Nil, du Zambèze, du Congo, de l'Ogoué, Colonie du Cap, Iles africaines de l'océan Indien sont succesivement passés en revue. Quelques gravures et un certain nombre de cartes, malheureusement à trop petite échelle, complètent l'ouvrage ; c'est à la fois un ouvrage fort instructif pour la jeunesse et un répertoire complet pour les hommes du monde. L'auteur ayant eu l'excellente pensée de donner la bibliographie des travaux publiés sur les pays dont il est parlé, cela pourra mettre sur la voie d'études plus approfondies.

Ed. d'A.

—

Histoire des Persécutions pendant les deux premiers siècles, *d'après les documents archéologiques*, par Paul Allard. Paris, Lecoffre, 1885, in-8° de xxxix-461 p.

La question des persécutions ou des relations de l'Église et de l'État romain pendant les premiers siècles devait profiter des travaux nombreux et approfondis qui de nos jours ont renouvelé l'histoire des origines du christianisme. Ainsi, parmi les ouvrages qui ont eu pour objet l'étude de cet important sujet, nous pouvons, sans parler des histoires générales des premiers siècles, citer à côté des recherches de Gœrres, Overbeck, Hilgenfeld, Le Blant, de Rossi, etc., les histoires complètes des persécutions de MM. Keim et Aubé. Mais le premier de ces auteurs, en laissant de côté les découvertes archéologiques si importantes dans cette question, le second en y apportant une critique partiale et une préparation insuffisante, faisaient désirer que le sujet fût repris et traité par d'autres mains. M. Doulcet, dans son essai sur les rapports de l'Église chrétienne avec l'État romain, s'est acquitté de cette tâche avec une compétence et un soin qui ont été reconnus et loués par tous les juges non prévenus. Mais cet ouvrage est une thèse où tous les matériaux sont

Digitized by Google

réunis, toutes les opinions discutées; ce n'est pas un livre.

Ce livre, cette histoire des persécutions, peu d'hommes paraissaient chez nous mieux préparés pour l'entreprendre que M. P. Allard. Ses études sur les travaux archéologiques de M. de Rossi, sur les esclaves chrétiens, des mémoires sur les persécutions et la rédaction des actes des martyrs lui ont rendu familiers les écrits et les monuments de cette époque historique, tandis que sa connaissance du droit romain devait lui servir pour l'examen de la délicate question des relations de l'Église avec l'Empire ; enfin un sens littéraire délié, un rare talent d'exposition le rendaient apte à résumer les ouvrages que nous possédons sur cette matière et à nous donner un travail d'ensemble.

Le volume dont nous avons transcrit le titre embrasse la période des deux premiers siècles, ou première période de l'histoire des persécutions. Après la persécution de Marc-Aurèle, qui termine le volume, commence un nouvel ordre de choses; l'histoire des relations de l'Église et de l'État entre dans une voie nouvelle. Cette première période elle-même nous présente plusieurs phases distinctes. Pendant un temps le christianisme est confondu par l'État romain avec le judaïsme et jouit de la même tolérance. La persécution n'est guère jusqu'au deuxième siècle qu'un accident passager. Au commencement de ce siècle, elle reçoit une forme régulière, permanente, par le rescrit de Trajan à Pline, et ce régime se perpétue jusqu'à l'avènement de Commode. Dans une série de sept chapitres qui suivent l'ordre chronologique, l'auteur traite des persécutions de Néron, Domitien, Trajan, Hadrien, Antonin le Pieux et Marc-Aurèle. M. Allard ne se borne pas, comme cet énoncé pourrait le faire croire, à nous raconter l'histoire des poursuites dirigées contre les chrétiens : son récit large et abondant contient en abrégé l'histoire des deux premiers siècles de l'Église. Au nombre des questions traitées par l'auteur, nous citerons celle du judaïsme à Rome, de l'établissement du christianisme dans cette ville, le séjour de saint Pierre, les travaux des apologistes, etc. Quoique en quelques points, comme nous l'avons dit, l'auteur ne fasse que résumer les travaux de ses devanciers, on se tromperait fort en ne voyant dans son livre qu'une œuvre de vulgarisation. Sur un grand nombre de questions, il corrige les erreurs de ceux qui l'ont précédé, émet des vues nouvelles et fécondes, en un mot fait œuvre d'historien indépendant et original. Son livre est un de ceux dont on devra toujours tenir grand compte. Il nous est impossible, on le comprend, d'indiquer ici tout ce qui mérite à ce point de vue d'attirer l'attention : nous ne ferons que signaler les questions qui nous ont paru traitées d'une façon nouvelle.

Tous ceux qui ont étudié l'histoire de cette époque savent que dès l'origine se pose un grave problème dont les termes peuvent se formuler ainsi : la religion romaine était une religion d'État, une religion nationale. D'autre part le christianisme étant de sa nature une religion exclusive, ne pouvait s'implanter dans l'empire sans détruire la religion romaine. Le christianisme et l'empire étaient-ils donc incompatibles et devaient-ils forcément se trouver en lutte ? Les uns, on le sait, se sont déclarés pour l'affirmative et en ont conclu que

Digitized by Google

l'empire, en poursuivant les chrétiens, ne faisait que se défendre, et par suite que les persécutions furent légitimes. M. Allard est trop persuadé de l'excellence du christianisme, il connaît trop bien l'histoire pour accepter cette conclusion brutale qui est en contradiction avec les faits et les monuments des premiers âges chrétiens. Il nous montre dans tout son livre les chrétiens priant pour les empereurs, se soumettant à tous les pouvoirs établis, reconnaissant les lois, en un mot, sauf les exceptions qui ne sauraient infirmer la règle générale, vivant en citoyens paisibles et utiles. C'est là sans contredit la partie la plus neuve et la mieux étudiée de cet ouvrage. Nous signalerons encore, parmi les points nouveaux, les recherches de l'auteur sur la date du martyre de sainte Symphorose, la discussion des actes de divers martyrs, par exemple des saints Hermès, Alexandre et Quirinus, où M. Allard a su trouver à glaner même après MM. Le Blant et Doulcet.

Toutes ces questions sont traitées avec une érudition sûre et puisée aux sources les plus diverses. Si M. Allard n'a pas jugé convenable de donner à sa bibliographie la même étendue que M. Doulcet, on peut se convaincre cependant qu'il n'ignore aucun des travaux publiés sur le sujet qu'il traite. Sa critique est juste et modérée. Sans accepter aveuglément certains documents sujets à caution, il ne les rejettera jamais *a priori* comme quelques-uns, sous prétexte que leur authenticité a été contestée en Allemagne ou que certains traits sont peu en harmonie avec les mœurs du temps.

Nous ferons en terminant une critique à l'auteur. Il nous eût semblé préférable que l'examen des actes des martyrs fût rejeté en note ou en appendice ou encore dans l'introduction. Ces discussions, forcément arides, interrompent à notre avis l'intérêt du récit sans apporter beaucoup de lumière pour la connaissance des faits et l'intelligence des événements. Nous aurions pu faire encore à l'auteur quelques observations de détail. Nous aimon smieux terminer ce trop long compte rendu en le félicitant de nous avoir donné l'ouvrage le plus complet et le plus important qui existe sur ce sujet, et en souhaitant vivement de lui voir continuer cette belle œuvre par l'étude des persécutions au IIIe siècle.

DOM F. CABROL.

—

Les martyrs d'Afrique. *Histoire de sainte Perpétue et de ses compagnons*, par M. l'abbé A. PILLET, prêtre du diocèse de Chambéry, docteur en théologie et en droit canonique, professeur aux Facultés catholiques de Lille. Paris et Lille, Lefort, 1885, in-8o de XIV-470 p.

La science catholique commence à étudier de près l'histoire des martyrs, qu'il importe de reconstituer dans un esprit exempt à la fois des préjugés rationalistes et de tendances légendaires. L'*Histoire de sainte Perpétue et de ses compagnons*, par M. l'abbé Pillet, est un des meilleurs essais tentés dans cette voie.

Quels documents possède-t-on sur Perpétue et les compagnons de son martyre, Saturus, Secundulus, Revocatus, Félicité ? Jusqu'à ces derniers temps, on connaissait seulement l'admirable relation autobiographique découverte au dix-septième siècle par Holstein, et repro-

Digitized by Google

duite par Ruinart. M. Aubé a récemment publié, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, des Actes abrégés que les Bollandistes ont édités à leur tour, d'après un manuscrit de Bruxelles, dans le second fascicule de leurs *Analecta*. M. Pillet a le sens critique trop exact pour leur donner la préférence sur le texte d'Holstein, seul ancien et authentique à ses yeux. « Le récit contenu dans ces manuscrits, que connaissait d'ailleurs Tillemont, est souvent en désaccord, dit-il, avec le texte de Ruinart (Holstein). Il contient de graves erreurs, et sûrement, tel que nous le possédons, il sort des mains d'un copiste du neuvième ou du dixième siècle. Ainsi, il place le martyre de sainte Perpétue et de sainte Félicité au temps de Gallien, c'est-à-dire vers 252. Cela est évidemment faux, car Tertullien parle des mêmes saintes dans son livre *De Anima*, et Tertullien était certainement mort en 250. En outre, on ne fait pas mention de Secundulus ; les scènes admirables de l'amphithéâtre sont trop succinctement racontées. On dirait que l'écrivain était pressé d'en finir. En quelques lignes tout est dit, et d'une manière absolument différente de ce qui est narré au texte de Ruinart (p. x). » Sur un seul point, M. Pillet croit que les Actes abrégés peuvent être consultés utilement. L'interrogatoire des martyrs, qui manque dans la Passion d'Holstein-Ruinart, se retrouve dans ce document. Le compilateur n-a-t-il pu emprunter cet interrogatoire à un procès-verbal authentique ? Tillemont s'était déjà posé la question. M. Pillet penche vers l'affirmative, sans se dissimuler que certains passages de l'interrogatoire paraissent difficiles à concilier avec le texte de Ruinart.

En résumé, c'est à ce texte si naïf, si personnel, si vivant, qu'il demande presque exclusivement la trame de son récit ; mais le nouvel historien de sainte Perpétue l'éclaire par un commentaire perpétuel, de manière à mettre sous les yeux du lecteur non seulement le sublime épisode du martyre de ses héros, mais encore le tableau complet de l'Afrique romaine et chrétienne à l'époque de Septime Sévère. Ce tableau est tout entier dans son livre, et l'auteur n'a négligé aucun des documents historiques, épigraphiques et juridiques qui pouvaient lui en fournir les traits et les couleurs.

Le seul reproche que je veuille lui adresser, est d'avoir cherché à être trop complet. Il n'a pu se résoudre à ignorer quelque chose, et il a demandé plus d'une fois à l'imagination de combler les lacunes de l'histoire. C'est ainsi que ses efforts pour rattacher Perpétue à la famille patricienne des Vibii sont ingénieux, mais ne sortent guère du champ des hypothèses. N'y a-t il pas un peu de roman dans les chapitres où il raconte l'éducation, le mariage et même le veuvage de sainte Perpétue, et donne sur sa mère, sur sa tante, sur son mari des renseignements dont on chercherait vainement la source ? Racontant le séjour de Perpétue dans la prison de Carthage, M. Pillet lui fait rencontrer parmi les captifs la martyre sainte Guddene, et met dans la bouche de cette dernière un long récit de ses souffrances. La scène est belle et dramatique ; mais le lecteur curieux de se reporter aux documents chercherait vainement dans les Actes de sainte Perpétue une allusion à cette rencontre des deux saintes : l'historien l'a jugée vraisemblable, cela lui

Digitized by Google

a suffi pour la supposer, et délayer dans un discours de trois pages, prêté à Guddene, la notice de cinq lignes, très précise du reste et très historique, que donne sur elle le martyrologe d'Adon. Encore une fois, le procédé est ingénieux, mais il n'est pas à sa place dans un livre d'érudition, et M. Pillet eût dû le laisser à l'auteur de *Fabiola*.

A ces observations générales on pourrait ajouter plus d'une critique de détail. Pourquoi, par exemple, toutes les fois qu'il cite Eusèbe, l'auteur renvoie-t-il aux fragments traduits par Ruinart, et non à l'original ? pourquoi l'imprimeur s'obstine-t-il à écrire tous les mots grecs sans accents ? Ce sont là des vétilles, sans doute ; mais l'ouvrage de M. Pillet n'est pas de ceux dont on puisse dire : *Non ego paucis offendar maculis*. Les taches y sont plus apparentes, parce qu'elles se montrent sur un fond de très riche et très solide érudition. Le livre est excellent : on le voudrait parfait.

PAUL ALLARD.

—

Johannis Burchardi Diarium sive Rerum urbanarum Commentarii (1483-1506). Texte latin publié intégralement pour la première fois, avec introduction, notes, appendices, tables et index, par L. THUASNE. Tome troisième (1500-1506). Paris, Ernest Leroux, 1885, gr. in-8o de LXVIII-578 p.

M. L. Thuasne vient d'achever la publication du *Diarium* de Burchard, et en tête du troisième et dernier volume il a placé une note biographique sur ce personnage, dont l'œuvre est plus citée que connue. Né à Haslach près de Strasbourg, il étudia le droit, devint docteur en décrets et acheta à Strasbourg, le 4 juin 1477, le droit de bourgeoisie. Le 31 octobre 1479, il fut admis comme membre du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg. En novembre 1481, Burchard vint à Rome, où il retrouva un grand nombre de ses compatriotes ; il acheta une charge de protonotaire apostolique et fut nommé d'abord clerc et ensuite maître des cérémonies, fonction qu'il remplit sous Innocent VIII, Alexandre VI, Jules II, jusqu'à sa mort, arrivée le 16 mai 1506. Il commença d'abord à consigner par écrit tous les faits qui se rapportaient à son office ; puis il ajouta quelques notes sans intérêt ; enfin il étendit le cadre de son journal, et transcrivit les faits et documents venus à sa connaissance. Témoin de tous les actes publics des souverains Pontifes, car sa charge de maître des cérémonies l'appelait à la chapelle papale, aux entrées des ambassadeurs, des princes, des légats, aux consistoires etc., il nous donne ainsi le journal de ce qui s'est passé au Vatican pendant plus de vingt ans. Il y a là une mine précieuse, et vraiment inexplorée, malgré les extraits que Rinaldi en a donnés. Sous tous les rapports on trouve des faits curieux, au point de vue de l'histoire, de l'archéologie, du cérémonial, des mœurs. Parfois Burchard raconte avec l'impassibilité d'un greffier des faits surprenants d'immoralité. « Le flegmatique maître des cérémonies, dit ici M. Thuasne, sans chercher à gazer les détails, les rapporte avec une bonhomie que rien n'étonne. » Ainsi il raconte avec le plus grand calme, comme une chose toute simple, le festin donné par César Borgia dans ses appartements du Vatican où, après le diner, cinquante courtisanes dansèrent en présence du pape

Digitized by Google

Alexandre VI et de Lucrèce, *primo in vestibus suis, deinde nude.* Ce mot exprime-t-il la nudité complète, comme on le traduit généralement, ou est-il pris dans le sens que l'on lui donne lorsque, parlant du décolleté des danseuses dans nos ballets on dit : ces femmes sont nues? Chacun peut se décider : la traduction la plus indulgente exprimera toujours trop. Le fait d'une fête en ce jour du 31 octobre est certain. Une dépêche de l'ambassadeur florentin parle aussi de *cantonière et cortigiane* qui y furent présentes ; mais elle ne dit rien sur leur habillement ou leur manque d'habillement. Ces énormités, et quelques autres dont l'on rencontre çà et là le récit, ont fait suspecter par certains auteurs l'authenticité du texte. N'y a-t-il pas eu souvent des interpolations? M. Thuasne répond : non, il n'y a pas eu interpolation, car tous les manuscrits contiennent les mêmes faits, et les publications récentes de dépêches d'ambassadeurs, de mémoires, viennent confirmer le dire de l'auteur. Du reste les passages qui peuvent paraître hostiles au pape, mis à la suite les uns des autres, formeraient à peine une page, dit M. Thuasne — mettons quelques pages — dans un journal qui en contient plus de quinze cents. Parfois, dans quelques manuscrits, pour combler des lacunes du *Diarium*, on a inséré des passages d'Infessura ; mais le copiste a toujours soin de noter en manchette ces citations ajoutées, et il est ainsi facile de les reconnaître.

S'il n'y a pas eu interpolation dans le texte, y a-t-il exactitude dans le récit? l'auteur parle-t-il de faits dont il a été témoin, ou raconte-t-il ce qu'il a entendu dire? J'ai lu dans plusieurs auteurs que Burchard n'écrivait que d'après des on dit, comme du reste il en prévenait par les mots *fertur*, *dicunt*, etc. Je l'ai donc cru, moi aussi ; mais je vois aujourd'hui qu'il n'en est rien. Presque toujours Burchard a été témoin de ce qu'il raconte; s'il n'en a pas été témoin, il a pu en être directement instruit par des témoins : ce ne sont plus des *racontars* comme on le laisse entendre : les expressions *fertur*, *dicunt* sont très rarement employées, ou lorsqu'elles le sont, c'est pour un fait secondaire, et non pour le fait principal du récit ; ainsi, à la mort d'un évêque il dira: « qui ut dicitur testatus fuit et reliquit domum suam camere apostolice; » le doute porte sur un détail.

Chacun a rapporté le jugement de Pâris de Grassis, successeur de Burchard, lorsqu'il appelle ce dernier « supra omnes bestias bestialissimus, inhumanissimus, invidiosissimus ; » mais il faut connaître la haine que Pâris ne cache pas contre Burchard, qu'il accusait d'avoir voulu le faire chasser de ses fonctions.

Un des arguments employés aussi contre l'authenticité du *Diarium* est que les extraits qu'on en a faits ne concordent ni par l'idiome, ni par le style, ni par le fond ; mais la publication de M. Thuasne, l'étude des manuscrits à laquelle il s'est livré, viennent montrer le peu de fondement de cette assertion.

Un manuscrit du Vatican, non coté, est indiqué par M. Thuasne comme le manuscrit original de Burchard ; il est d'une écriture ténue, compacte mais intelligible : inconnu au P. Leonetti, il a été communiqué à M. Ginanneschi. Il eût été à souhaiter que l'on eût collationné sur ce manuscrit du moins les passages supposés interpolés; sans doute on a

Digitized by Google

pensé que le ms. de la bibliothèque Chigi, copié sur celui du Vatican, et sur lequel le texte donné ici a été établi, suffisait à attester l'authenticité du *Diarium* : « ex fide dignissimis manuscriptis constat, » écrit Rinaldi.

M. Thuasne a joint au texte donné dans ce troisième volume plusieurs dépêches (il y en a seize) écrites par l'ambassadeur de Florence pour corroborer ou compléter le récit d'événements indiqués dans le *Diarium*. Outre cet appendice, il y a un supplément à l'appendice, qui contient vingt-cinq documents très importants sur la famille du pape Alexandre VI. Une partie de ces documents sont seulement analysés; mais les plus importants sont reproduits *in extenso ;* ils proviennent des archives du duc d'Ossuna et de l'Infantando, héritier des Borgia, et ont eté transcrits sur une copie faite avant la mise sous le séquestre de ces papiers. Nous avions publié, d'après une autre copie, trois de ces pièces, qui sont décisives au sujet de la paternité du cardinal Rodrigue Borgia, devenu Alexandre VI. M. Thuasne en publie d'autres non moins probantes. Telle est la confirmation de la donation faite par Rodrigue à Pierre-Louis et à Jean, « ejus natos, non obstantibus eorum natalium defectibus; » la nomination des tuteurs et curateurs de Jean de Borgia, où on lit : que Rodrigue « asserens se ex ea caritate quam creat naturalis ratio erga carnales filios aliquam partem de bonis et facultatibus suis... Johanni de Borgia, ejus carnali filio ; » le testament de Pierre-Louis de Borgia, où Rodrigue est nommé son père, père également de Jean, de Lucrèce, etc. Ce sont là de ces documents qui mettent à néant, comme nous l'avions toujours dit, les écrits fantaisistes de Leonetti, de l'abbé Morel, etc. Il ne faut pas écrire l'histoire en suivant seulement ses sentiments et ses désirs, mais en s'appuyant sur des documents.

Par la publication du *Diarium* et des volumineux appendices qui sont joints à chacun des trois volumes, M. L. Thuasne a véritablement rendu service à l'histoire en lui ouvrant des sources nouvelles. Les quelques extraits imprimés par Denys Godefroy et par son fils, ceux même beaucoup plus nombreux faits par Rinaldi, les cent pages données par Leibniz et le travail incomplet de Eccard, ne pouvaient suffisamment les faire connaître; la publication de M. Gennarelli, en 1854, s'arrêtait à la seconde année du pontificat d'Alexandre VI. Pour la première fois, M. Thuasne nous donne un texte complet, et le soin qu'il a mis à cette édition, la connaissance profonde des hommes et des choses de ce temps dont témoignent les annotations et l'introduction, nous font désirer vivement voir paraitre bientot l'*Histoire de Djem* à laquelle, nous dit-on, l'auteur travaille ; elle sera certainement digne de son érudition.

H. DE L'E.

—

Saint Grégoire de Nazianze, *archevêque de Constantinople et docteur de l'Eglise. Sa vie, ses œuvres et son époque*, par l'abbé BENOIT, curé de Saint-Pierre-lez-Marseille. Deuxième' édition. Paris, Poussielgue 1885, 2 vol. in-12 de VI-379 p. et de 384 p.

Nous avons rendu compte, il y a une dizaine d'années, de cette excellente biographie et nous avons, aujourd'hui, le plaisir d'en annoncer la seconde édition. L'ouvrage est le même, sauf quelques corrections de

Digitized by Google

détail. C'est, nous devons le dire, une heureuse, mais rare exception qu'un travail, aussi sérieux, ait trouvé, à notre époque, un accueil vraiment sympathique, au milieu de tant d'œuvres frivoles, qui occupent presque exclusivement les loisirs du plus grand nombre des lecteurs.

Ainsi se trouvent réalisées les espérances qu'un pieux et docte prélat, Mgr Guiol, trop tôt enlevé à l'Église et à l'enseignement catholique, fondait sur ce beau livre, quand il disait dans son rapport à l'évêque de Marseille : « Je déclare que ce long et beau travail en faisant ressortir, avec autant de justesse que de talent, la sainteté, le génie et le noble caractère de l'un des plus illustres Docteurs de l'Église, m'a semblé de nature à exciter l'intérêt des lecteurs sérieux et instruits, et à procurer en même temps l'édification des âmes pieuses. »

L'auteur a déjà la récompense, due à son labeur, dans ces paroles du bref que Sa Sainteté Léon XIII a daigné lui adresser : « Nous nous réjouissons de ce que vous avez employé vos soins et votre talent à faire honorer de plus en plus la mémoire de ce saint et illustre Personnage qui a illuminé l'Église entière par l'éclat de sa vertu et de sa doctrine et Nous espérons que votre livre, que vous nous dites honoré des approbations de plusieurs Prélats, sera aussi utile qu'agréable à ceux qui le liront et les excitera à puiser, dans les œuvres immortelles de ce saint Évêque, des trésors de sagesse chrétienne.

Dans sa nouvelle édition, M. le curé Benoît a cru devoir, dans un but de propagande, publier son ouvrage, qui formait auparavant un bel in-8°, en deux volumes in-12, plus commodes et plus portatifs.

Nous ne pouvons que le féliciter de son rapide succès. Nous le lui avions prédit. En terminant, on nous permettra bien de donner cet ecclésiastique studieux comme exemple aux jeunes prêtres engagés, ainsi que M. l'abbé Benoît, dans le saint ministère, mais qui ont certainement plus de loisirs que le zélé et docte curé de la populeuse paroisse de Saint-Pierre-lez-Marseille.

D. Th. Bérengier, O. S. B.

—

Histoire de saint Césaire, *évêque d'Arles*, par l'abbé U. Villevieille, vicaire à la métropole d'Aix, docteur en théologie. Aix en Provence, 1884, impr. Illy, in-8o de 351 p.

Saint Césaire d'Arles est certainement une des plus grandes figures de l'Église au vie siècle. L'abbé Villevieille l'a compris et lui a consacré ce volume, qui se lit d'un bout à l'autre avec un véritable intérêt parce qu'il puise toujours ses renseignements aux sources historiques de l'époque, aux auteurs contemporains.

Son introduction montre la situation véritable de l'Église, dans les Gaules, au commencement du vie siècle. Il peint à grand traits ces bouleversements inouis que l'arrivée de tant de tribus barbares avaient produits dans l'empire romain, depuis le passage du Rhin en 406, et qui avait substitué à l'ancien monde un état social tout nouveau. Ce tableau a été fait plus d'une fois, mais presque toujours à un point de vue exclusivement *laïque*, si l'on peut user de cette expression, tandis qu'ici, c'est avec l'aide de l'histoire ecclésiastique, à la lumière de l'Église que ces prodigieux événements sont coordonnés

Digitized by Google

et appréciés dans leurs causes et leurs résultats.

La vie du grand évêque d'Arles commence par une gracieuse description du célèbre monastère de Lérins, où il voulut cacher sa jeunesse pour échapper aux séductions du monde. C'est là qu'il forma son âme à toutes les vertus du cloître et son intelligence à toutes les connaissances de son temps. Dieu le préparait ainsi à fonder lui-même un monastère dans la ville d'Arles pour lequel il écrivit cette règle, si estimée de ses contemporains. L'abbé Villevieille en parle longuement, ainsi que des pieuses homélies de saint Césaire, et nous fait connaître, par cette analyse, la mystique et la théologie de l'homme de Dieu. Nous ne pouvons admettre cependant que la règle bénédictine soit sortie, même partiellement, comme il le croit, de celle de son héros, car saint Benoît indique lui-même les sources où il a puisé : la règle de saint Basile et celles des Pères du désert.

Avec l'épiscopat de Césaire, nous entrons dans la grande histoire de l'Eglise. Malgré le renom de sa sainteté, déjà répandu au loin, le nouveau pontife ne put, au milieu des guerres incessantes que se faisaient les Francs, les Burgondes et les Visigoths, échapper à la persécution. Il fut même exilé à Bordeaux. A son retour, il donna, durant le siège d'Arles, des preuves touchantes de sa charité. Son biographe le suit dans les phases si diverses de son épiscopat, non moins fructueux que laborieux, et nous montre quel ascendant ce fils de Gallo-Romain avait pris sur tous les barbares conquérants de la Gaule.

Au chapitre IIIe se présente un touchant épisode. C'est la fondation, à Arles, d'un monastère pour sa sœur Sainte Césarie ; puis la composition de la règle qu'il lui donna et qui était assez sévère, car la sainte reine Radegonde, qui l'adopta pour son abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, crut devoir y apporter quelques adoucissements. Peu après nous retrouvons Césaire à la cour de Théodoric, et nous voyons ce puissant monarque des Ostrogoths comme subjugué par la sainteté et la puissance des miracles de l'évêque d'Arles, que l'on avait faussement accusé auprès de ce prince. Son arrivée à Rome fut un triomphe, et le pape Symmaque, en lui remettant le Pallium, confirma tous les privilèges que le Saint-Siège avait déjà accordés à l'antique Église d'Arles.

Mais c'est surtout l'heureuse influence du grand Pontife dans les conciles de la première moitié du VIe siècle que l'abbé Villevieille a su rendre évidente et dignement apprécier. Au milieu de ces importantes réunions tenues successivement à Agde, à Arles, à Carpentras, à Orange, à Vaison, à Valence, le premier rôle appartient toujours à saint Césaire. Ce fut au IIe concile d'Arles qu'il eut l'honneur de donner le coup mortel au semipélagianisme. Cela n'empêcha point ses ennemis, c'est-à-dire tous ceux qui redoutaient son amour pour la discipline ecclésiastique et sa vigilante orthodoxie, de l'accuser lui-même de cette hérésie, à cause de sa liaison intime avec Fauste de Riez. Il fallut que l'un de ses disciples, Cyprien de Toulon, défendît son maître, alors malade, devant les Pères du concile de Valence. Il est probable, dit avec raison son historien, que les accusateurs de l'évêque d'Arles n'avaient point lu ses œuvres et surtout ses sermons pour por-

Digitized by Google

ter un jugement aussi peu fondé.

Dans le IVe chapitre, l'un des plus instructifs, l'auteur parle des écoles d'Arles au temps de saint Césaire, ce qui lui donne l'occasion de montrer ce qu'étaient les écoles ecclésiastiques dans ce siècle et comment elles avaient remplacé les écoles municipales, alors en pleine décadence. Il se plaît à nous décrire la manière d'enseigner du saint, à nous parler de ses disciples, à caractériser son éloquence, en donnant l'analyse de ses plus belles homélies et de ses meilleurs sermons.

Vient enfin le récit des dernières années du saint évêque d'Arles, que les rois barbares ou à demi civilisés de l'époque, Alaric II, Théodoric, Théodebert, Vitigès, les papes Symmaque, Agapet, Silvère, Vigile, les saints évêques Aubin d'Angers, Lubin de Chartres, etc., honoraient à l'envi et consultaient respectueusement comme s'il était l'Augustin des Gaules. Il avait pris d'ailleurs ce grand docteur pour son modèle, et il l'aima au point d'obtenir du ciel la faveur de mourir la veille de la fête de l'évêque d'Hippone.

L'abbé Villevieille termine cette belle étude biographique par le testament de saint Césaire et l'histoire de son culte. Des notes assez étendues et fort exactes sont mises en appendice, sans compter celles que l'on trouve au bas des pages. Elles montrent avec quel soin l'auteur a consulté les historiens de l'époque et tous les ouvrages qui, de près ou de loin, se rattachent à la vie du grand évêque d'Arles.

D. Th. Bérengier, O. S. B.

—

Études sur les actes de Louis VII, par Achille Luchaire, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux. Paris, Alph. Picard, 1885, in-4o de VII-529 p. et 6 pl.

Le savant ouvrage publié par M. A. Luchaire, sous ce titre : *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens* (voir t. XXXVI, p. 339), attestait une étude approfondie des actes ; il était naturel que l'auteur songeât à offrir au public le résultat de ses savantes investigations. Tel est l'objet du nouvel ouvrage que nous avons sous les yeux. Il contient d'abord une vaste Introduction, consacrée à l'examen des caractères généraux de la diplomatique de Louis VII, et ensuite le catalogue des actes de ce Roi.

M. Luchaire, dans son Introduction, examine successivement les questions suivantes : 1° *Nature des actes émanés de la chancellerie de Louis VII :* actes solennels ou chartes ; actes semi-solennels ; mandements et lettres proprement dites ; — 2° *Formules employées dans les actes :* préambule ou considérants, titres royaux, attribution ou adresse, notification, formules de pétition et d'intercession, formules de ratification et de validation, menaces contre les contrevenants, clauses de réserves, annonce de la charte, annonce du monogramme, annonce du sceau, mention du lieu, formules relatives à l'année de l'incarnation et à l'année du règne, formule indiquant l'assistance des grands officiers, mention relative aux témoins, formule relative au chancelier ; — 3° *Notations chronologiques :* manière dont la chancellerie comptait les années de l'incarnation et du règne ; tableau précisant les dates de certaines chartes, d'une manière ap-

Digitized by Google

proximative, pour toute la durée du règne ; dates du mois et du jour ; autres mentions chronologiques ; mentions de faits pouvant servir à dater les chartes ; — 4° *Succession des grands officiers de la couronne.* Ici l'auteur passe en revue toutes les charges des grands officiers, et établit, avec plus de précision que ses devanciers, quels en ont été les titulaires : sénéchaux, bouteilliers, chambriers, connétables et chanceliers ; un tableau résume ces érudites recherches; — 5° *Séjours de Louis VII, d'après les chroniques et chartes :* c'est un itinéraire de Louis VII, fort précieux pour les diplomatistes et les historiens ; — 6° *Caractères externes des actes de Louis VII :* le parchemin, l'écriture, particularités paléographiques, monogramme, place occupée par le monogramme, attache du sceau, sceau et contre-sceaux, nature et couleur du sceau ; — 7° *Examen critique des principaux actes irréguliers, suspects ou faux attribués à Louis VII :* actes irréguliers, octroyés pendant ses voyages loin des villes où il séjournait habituellement et où il trouvait une chancellerie organisée ; actes suspects, où les formules sont insolites, où les années offrent une discordance, où les noms des grands officiers ne concordent pas avec ceux des officiers en exercice, etc. ; enfin actes faux, où tout œil exercé reconnaît d'une manière évidente les caractères d'une fabrication postérieure.

Le *Catalogue analytique des actes de Louis VII* contient l'analyse de sept cent quatre-vingt-dix-huit actes, avec toutes les indications de sources et de nombreuses annotations.

Il est suivi des *actes inédits*, publiés *in extenso* au nombre de cent quatre-vingt (p. 349-463), d'une table des noms de lieux et de personnes, d'additions et corrections, et de la reproduction en fac-simile de chartes, monogrammes et sceaux.

Telle est cette belle publication, qui est le digne pendant du *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* donné par M. Léopold Delisle. Il est à souhaiter qu'à l'exemple de MM. Delisle et Luchaire de jeunes érudits entreprennent des travaux analogues pour d'autres règnes. Ce serait là un immense service rendu à notre histoire nationale.

G. DE B.

—

Complot breton de 1492, par M. Arthur DE LA BORDERIE, correspondant de l'Institut. Nantes, Impr. V. Forest et Grimaud, 1884, in-4° de XLIV - 159 p. (*Recueil d'actes, de chroniques, et de documents historiques rares ou inédits*, publiés par la Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, tome II.)

Il est difficile de rencontrer des pièces plus curieuses, plus pittoresques, plus intéressantes que le dossier de la correspondance de Pierre Le Pennec, retrouvée par notre excellent confrère M. Jules Gauthier dans les archives du Doubs parmi les papiers d'Orange, et publiée par M. Arthur de la Borderie avec une introduction et des notes critiques. Ce n'est pas, il faut l'avouer, que la lecture de ces lettres indique une trame de complot véritablement bien sérieuse ni bien redoutable ; mais l'état des esprits à cette époque s'y révèle de la manière la plus saisissante.

Lorsqu'un pays vient de subir de longues années de guerre civile et toutes les vicissitudes par lesquelles avait passé la Bretagne jusqu'au

Digitized by Google

jour du mariage de Charles VIII avec la duchesse Anne, ces troubles ne peuvent manquer de laisser des traces profondes. Il se forme une catégorie de gens qui ont vécu de ces troubles, soit des gens besoigneux, qui regrettent les temps où le dévouement d'un jour paie les dettes d'une année, soit des ambitieux, arrivés en chevauchant par l'intrigue à travers tous les partis, et toujours prêts à ouvrir l'oreille aux propositions. Voilà, nous semble-t-il, toute la genèse du complot de Le Pennec. La Bretagne se remettait à peine de tant de troubles, à peine entrait-elle dans les voies d'une administration régulière, que déjà, en 1492, un an après le mariage de la duchesse, il se trouvait des hommes pour tenter de la troubler encore. Troubler le pays était le but unique des conjurés de 1492, car leur complot n'avait aucun programme. Dans une lettre, on parle vaguement d'un seigneur qui a des droits à la couronne de Bretagne... Or, des deux dynasties qui s'étaient disputé cette couronne, l'une était maintenant représentée par le roi de France, l'autre par la reine. Les conjurés pensaient sans doute au vicomte Jean II de Rohan qui avait épousé Marie de Bretagne et qui, ne doutant de rien, avait prétendu, un instant, porter le titre de duc. Mais qui donc aurait pu prendre au sérieux un pareil personnage ? Jean de Rohan est un des types les plus curieux et, en même temps, l'un des plus misérables de ces temps troublés. Sans caractère, sans consistance, sans aucun esprit de suite, ni dans la vie privée, ni dans la vie publique, à la tête d'une fortune immense et toujours à la merci d'un créancier, crevant d'orgueil et dépourvu d'intelligence, il s'était successivement vendu à tous les partis et n'en avait rien tiré, qu'une déconsidération profonde. En dernier lieu, il avait figuré dans les rangs de l'armée française, pendant que son fils aîné se faisait tuer, à Saint-Aubin du Cormier, à la tête des Bretons. Il recevait de la France une forte pension. Lors de la réunion de la Bretagne, le roi le nomma tout d'abord son lieutenant-général dans le duché : le vicomte se montra si peu dévoué, sa conduite fut si suspecte que Charles VIII préféra le destituer et nomma à sa place le prince d'Orange. De plus, on lui cassa une partie de sa compagnie. Le vicomte de Rohan resta donc mécontent, mais impuissant. Il exhalait sa bile en termes amers, mais sans écho. Pouvait-on rêver sérieusement d'en faire un duc de Bretagne ?

De quels moyens d'ailleurs pouvait-on disposer ? Il n'y en avait qu'un, le procédé classique, appeler les Anglais. Mais outre que Landais avait ressenti l'impopularité d'un pareil moyen dans la patrie de Du Guesclin, les Anglais eux-mêmes ne pouvaient songer à entreprendre désormais une campagne sérieuse contre un pays uni, alors que jadis, soutenus par l'Allemagne et par la cour de Bretagne, ils n'avaient abouti qu'aux plus ridicules résultats. Il se trouva pourtant un homme, nommé Pierre Le Pennec, homme fort obscur, mais perdu de dettes, pour rêver à lui seul cette entreprise. Le Pennec, qui habitait près de Morlaix, insinua à un vieux capitaine qui commandait Brest qu'il était question de le mettre à la retraite : il se glissa dans ses bonnes grâces, en l'appelant *son bon père*, et dès lors il se flatta d'appeler les Anglais en Bretagne et de leur livrer Brest. Il entra en rapports

Digitized by Google

suivis avec la cour de Londres où il avait des relations : le roi Henri VII prit la peine de l'encourager, et de lui écrire *mon très amé ;* mais, dans ce complot, on écrivait beaucoup et on agissait peu. C'était l'avis d'Henri VII, qui faisait recommander à Le Pennec plus de précaution et de secret, et qui lui demandait d'écrire des lettres moins longues, sous prétexte de nombreuses occupations. Le plus chaleureux adepte des idées de Le Pennec fut le procureur-général de Bretagne, Olivier de Coëtlogon, son correspondant de Londres : comment Coetlogon se trouvait-il à Londres ? par le motif suivant : envoyé en ambassade, il avait dévoré dans sa mission le reste de sa fortune ; au retour, il s'était arrêté à Londres, y avait été bien reçu, et comme le roi d'Angleterre le nourrissait, il dit très franchement à Le Pennec qu'il compte y rester le plus longtemps possible, sûr, au moins, de ne pas mourir de faim tant qu'il y séjournera. Comme il fallait légitimer sa présence, il s'occupait de l'affaire Le Pennec.

Sur le continent, Le Pennec recrute quelques adhérents ou demi-adhérents, bien peu sûrs. Louis de Rainefor t(ou plutôt de *Romefort*, pour parler comme tous les textes contemporains), un jeune homme important, lui écrit un mot assez vague, lui fait écrire par son valet de chambre, et lui expose sans détours qu'il aurait besoin d'argent. Car c'est toujours là le refrain, et, malheusement, le parlement anglais, malg ré les démarches personnelles d'Henri VII, commençait à se lasser d'ouvrir des crédits pour la conquête de la France. Un moment, on crut avoir mis la main sur une personnalité sérieuse : Olivier de Coetmen, qui, simple homme d'armes en 1471, avait marié sa nièce au maréchal de Gié et en avait profité pour se pousser à la faveur des événements : devenu capitaine du roi de France et gouverneur d'Auxerre, il avait offert ses services aux ducs de Bretagne et d'Orléans, sans toutefois se brouiller bien nettement avec la France. Il était devenu amiral de Bretagne, mais personne n'avait grande confiance en lui. Le Pennec lui offrit deux mille livres de pension, qu'il accepta. Seulement Henri VII, homme de précaution, demanda en échange un simple mot écrit de Coëtmen. Coëtmen n'était pas naïf ; il était pensionnaire de la reine ; on ne le revit plus. — Mais l'idée la plus bizarre des futurs insurgés fut de prendre leurs renseignements près du maréchal de Gié qui, gouverneur d'Anjou et des *marches* de Bretagne pour le roi, avait précisément la mission de veiller sur eux, et qui, trois ans plus tard, fut officiellement chargé de réorganiser l'administration de la Bretagne. Les détails du complot sont conformes à ces grandes lignes. Ainsi on s'abouche avec un magistrat, Amaury de Quénequevilly, dont on tire des confidences défavorable à la reine : or Quénequevilly fut toute sa vie l'homme de confiance d'Anne de Bretagne et son agent personnel. Le reste se devine. Ce complot fut le secret de la comédie. Lorsque l'escadre anglaise vint mollement croiser sur les côtes, on la repoussa : le vieux capitaine de Brest ne broncha pas. A un moment donné, le gouverneur de Bretagne, le prince d'Orange, réunit tranquillement en un dossier la correspondance, soi-disant fort secrète, de Le Pennec, dont il garda copie pour sa gou-

Digitized by Google

verne ; il fit arrêter deux conjurés sans importance, commencer une procédure, et l'on n'entendit plus parler de rien.

Si nous sommes entrés dans ces détails, c'est pour indiquer les motifs qui nous inspirent une forte incrédulité sur la gravité du complot et qui nous le font prendre un peu moins au sérieux que ne paraît le faire M. de la Borderie. Mais cette considération n'enlève rien au piquant et à la nouveauté du récit.

En finissant, nous ajouterons une remarque qui vient à l'appui de notre pensée. Que devinrent les personnages compromis dans le complot ? Anne de Bretagne, habituellement vindicative, leur tint-elle rigueur ? Nullement. Sur sa demande, le roi fit grâce, un an plus tard, aux individus incarcérés. Quant aux *patriotes* du complot, nous les retrouvons, quelques années après, pourvus avec une abondance qui ne peut laisser aucun doute sur le caractère véritable de leurs vues. Bien plus, en 1504, ils sont presque tous compromis, en sens inverse du complot de 1492, dans l'affaire du maréchal de Gié.

Aux pièces dont nous venons de rendre compte, M. de la Borderie a joint d'importants documents sur l'état de l'artillerie bretonne en 1495 et un inventaire du château de Nantes en 1491 qui, parmi tous les inventaires que nous possédons d'Anne de Bretagne, a un véritable intérêt. Nous n'avons pas besoin de dire que cette publication est mise en œuvre avec le luxe de renseignements et la précision scientifique que promet le nom de M. de la Borderie. Elle forme le tome II des *Archives de Bretagne*, éditées par la société des bibliophiles bretons : c'est dire toute la perfection de sa forme extérieure.

R. M.

—

Correspondance d'Odet de Coligny, cardinal de Chatillon, (1537-1568), recueillie et publiée par M. Léon Marlet. Première partie. Paris, E. Picard ; Orléans, H. Herluison, 1885, gr. in-8° de XI-94 p. *Premier fascicule des documents publiés par la Société historique et archéologique du Gatinais.*

M. L. Marlet déclare (*Introduction*, p. VI) que la correspondance du cardinal de Châtillon ne contribue pas médiocrement à la connaissance des hommes et des choses de son temps. Il signale comme particulièrement curieuses la lettre V, du 31 janvier 1550, « où l'âme ambitieuse et hautaine de Charles de Lorraine est dévoilée par son jeune collègue avec beaucoup de finesse et de perspicacité, et la lettre XLIII, du 28 octobre 1559, « remarquable entre toutes par la délicatesse des sentiments qui s'y révèlent. » L'excellent éditeur ajoute (p. VII) « Avec l'année 1562, la correspondance d'Odet revêt un caractère politique qu'elle ne perdra plus désormais. Sa mission sur les bords de la Loire (XLVI-XVIII, L), ses négociations lors des conférences qui aboutirent à la paix de Longjumeau (LXV-LXIX) appartienent à l'histoire de nos guerres civiles ; c'est assez dire tout leur intérêt. »

Ce qui ajoute beaucoup à cet intérêt, c'est le commentaire de l'éditeur. Ce commentaire est abondant, agréable et exact. M. Marlet s'y montre aussi bon connaisseur des documents du XVIe siècle que des savantes publications de notre temps. Sur chaque personnages cité dans les soixante-dix huit lettres dont se compose son recueil, il apporte des

Digitized by Google

nformations qui ne laissent rien à désirer. Il a fait preuve d'une grande sagacité dans la discussion relative à l'époque où ont été écrites telles et telles lettres qui ne sont pas datées (pp. 2, 3, 37). Indiquons, à propos de dates, une liste reproduite dans *l'introduction* (p. IX), d'après un ms. de la Bibliographie nationale (F. fr. 20461), et qui donne l'énumération chronologique et topographique de lettres d'Odet de Coligny qui ont été détruites, et qui déterminent son séjour en diverses localités à vingt-huit époques différentes de sa vie.

M. Marlet espère pouvoir réunir un jour, dans un second fascicule, outre les glanes, dit-il, que des recherches subséquentes pourront lui faire découvrir, toutes les lettres écrites par le cardinal de Châtillon durant son séjour en Angleterre, mi-septembre 1560-21 mars 1571, date de sa mort. Nous ne pouvons mieux faire que de souhaiter au nouveau fascicule l'intérêt et l'importance de celui-ci.

T. DE L.

—

Richelieu, by Gustave MASSON. London, Society for promoting christian knowledge, 1884, in-8° de XV-350 p.

Le volume que M. Gustave Masson vient de faire paraître dans une langue adoptive, en anglais, n'a pas la prétention d'être une œuvre de science, mais un simple travail de vulgarisation. L'auteur s'est proposé de faire connaître à la jeunesse et au public le moins versé dans les études historiques approfondies, la vie, le caractère, les plans et la politique du cardinal de Richelieu. Il est allé plus loin : il a voulu tracer un tableau général de la société française sous le règne de Louis XIII. Le clergé, la noblesse, l'administration, la littérature, les arts, tout passe successivement sous les yeux de ses lecteurs. Il ne faudrait pas croire que, traitant un sujet aussi vaste, ou pour mieux dire tant de sujets variés, en un si petit nombre de pages, M. Masson se borne à des généralités ou ne donne que des notions vagues et superficielles ; loin de là, par des citations multipliées, par un heureux choix d'anecdotes caractéristiques, par l'accumulation de traits saillants agréablement racontés, par la clarté de son exposition, il pénètre dans le vif des questions les plus importantes et donne en même temps un tableau animé des hommes et des choses qu'il dépeint. Il a donc réussi dans la tâche difficile de faire d'un abrégé un livre fort intéressant.

Mais si la méthode qu'il a suivie lui a permis de captiver les lecteurs en les instruisant, elle n'a pas été chez lui exempte d'inconvénients qu'il est nécessaire de signaler. Le besoin de mettre les faits en relief l'a plus d'une fois entraîné à une dose marquée d'exagération ; le désir de présenter le tableau le plus vivant de l'époque qu'il décrit, lui a fait accueillir des assertions tranchantes peu en harmonie avec le caractère habituellement judicieux de ses appréciations. Les matières ecclésiastiques, dont M. G. Masson semble s'être particulièrement préoccupé, ont surtout donné lieu à plus d'un récit hasardé et d'une allégation suspecte, auquel il n'attribue sans doute pas un caractère bien sérieux. Prenons un exemple : ce n'est pas le lecteur ayant des connaissances suffisantes en histoire qui s'arrêtera à l'idée bizarre de Richelieu voulant

Digitized by Google

se faire proclamer patriarche de l'Eglise gallicane ; mais il pourra se trouver des esprits assez inexpérimentés pour puiser cette croyance en certains passages de ce livre. Le désir de produire une impression, d'accumuler des citations à effet, a rendu l'auteur peu difficile dans le choix de ses autorités. Croirait-on qu'il va jusqu'à donner place à une tirade poétique de Victor Hugo? Aussi y a-t-il lieu de regretter qu'un livre plein d'intérêt et capable d'instruire soit, en dépit de la bonne foi de l'auteur et de son sincère désir de rester toujours impartial, destiné à laisser dans l'esprit de ceux qui en feront usage un trop grand nombre de notions peu exactes, sans que la plupart d'entr'eux aient des chances probables d'en secouer jamais l'illusion.

L. DE N.

—

Fénelon en Saintonge et la révocation de l'édit de Nantes, *1685-1688. Etude et documents*, par André LÉTELIÉ. Paris, Alph. Picard, 1885, in-8° de 126 p. Extrait du tome XIII des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis.*

Est-ce l'étude, sont-ce les documents qui nous intéressent le plus dans ce petit volume ? L'auteur a soigneusement réuni tout ce qui concerne la mission de Fénelon en Saintonge et en Aunis, à Marennes, à La Rochelle, à La Tremblade surtout, écrits et traditions. Il a fouillé les régistres d'état civil, les minutes de notaires et les archives départementales, ce que personne n'avait encore fait. Sans doute, il aurait pu ajouter quelques pièces à son dossier, s'il avait consulté les Archives et la Bibliothèque nationales. Mais il y a là une abondance de documents que les érudits étrangers à ce petit coin de terre ne seraient jamais peut-être parvenus à réunir ; et c'est un service réel rendu à la science.

M. Lételié ne dissimule pas les fautes commises et les violences exercées. Il livre les pièces toutes et entières. Mais, en condamnant les excès de zèle d'agents qui furent désavoués, blâmés et destitués quand la cour connut leur conduite, il montre aussi les moyens peu louables employés par les protestants, et réfute bon nombre de leurs calomnies. On lit avec le plus vif intérêt son récit si vif, quoique si détaillé, et les pièces, les lettres officielles si curieuses et si scrupuleusement annotées. Tous les personnages nommés ont leur note biographique, protestants ou catholiques, illustres ou inconnus. Ce monde de La Tremblade et d'Arvert vit, s'agite sous vos yeux, depuis Fénelon, l'évêque de Saintes, Cordemoy, Fleury, Berthier, les missionnaires, les jésuites, jusqu'aux pasteurs, aux anciens, aux fugitifs, Mariocheau, l'intendant Arnou, le subdélégué Chatelard, les Martin de Bonsonge, l'amiral Forant, etc. Et ces annotations puisées aux sources sont d'une exactitude scrupuleuse. M. Lételié a apporté un utile contingent à l'histoire vraie de la révocation de l'édit de Nantes.

L. A.

—

La Comédie satirique au XVIIIe siècle. *Histoire de la société française par l'allusion, la personnalité et la satire au théâtre. Louis XV, Louis XVI, la Révolution*, par Gustave DESNOIRESTERRES. Paris, Perrin, 1885, in-8° de VIII-460 p.

M. Gustave Desnoiresterres est un des hommes qui connaissent le mieux le XVIIIe siècle ; son grand ouvrage

Digitized by Google

sur Voltaire et la société française, couronné par l'Académie, lui a fait embrasser déja tout ce long cycle qui va de la mort de Louis XIV à la Révolution. Il y revient aujourd'hui par le petit côté, le côté théâtral et anecdotique. A une époque où le journalisme n'existe pas ou n'existe guère, le théâtre n'est pas seulement le miroir d'une société ; il en est aussi la gazette. Pas un événement important, pas un épisode, pas un incident de cette vie de chaque jour qui n'y ait son écho ou son reflet. Tout est matière à allusion. Représente-t-on Athalie, sous le Régent ? Joas devient Louis XV, et peu s'en faut qu'on ne fasse d'Athalie le duc d'Orléans. Des agioteurs comme Law, des voleurs légendaires comme Cartouche sont mis sur la scène ; des personnages bien oubliés aujourd'hui, des événements bien peu importants comme le mariage du financier Rémond, sont travestis également. La querelle des Jansénites et des Jésuites, les miracles du diacre Paris font éclore je ne sais combien de pièces de théâtre ; la lutte du clergé contre Voltaire, Diderot, d'Alembert n'en fait pas naître moins, à commencer par la comédie des *Philosophes*, où Palissot montre Jean-Jacques marchant à quatre pattes pour mieux retourner à l'état de nature.

La censure se débat comme elle peut, au milieu de toutes ces attaques et des susceptibilités qu'elles éveillent, susceptibilités de grands personnages ou de poètes, de diplomates ou de particuliers. Le Parlement Maupeou amène une recrudescence qui se termine par le fameux pamphlet de Beaumarchais, non toutefois sans que la favorite n'ait donné l'exemple de la satire en faisant tourner en ridicule devant elle, par une allusion transparente, le fameux chancelier.

Au début du règne de Louis XVI, le théâtre reflète d'abord les espérances et comme l'épanouissement universel. Mais hélas ! cet âge d'or dure peu. Le théâtre revient bientôt à ses errements satiriques, et les spectateurs à leurs allusions blessantes ; c'est là surtout que se traduit l'impopularité qui s'attache à la malheureuse Reine. Un jour vient où les imprécations de Joas contre Athalie sont applaudies comme autant de critiques sanglantes contre Marie-Antoinette. Puis voici les réformes de Loménie, stigmatisées dans la *Cour plénière* et le *Grand bailliage*. Puis vient la Révolution, et alors le théâtre ne cesse d'être un centre d'attaque contre la royauté, d'injures immondes contre les souverains. M. Desnoiresterres s'excuse d'avoir remué toute cette fange. Il a bien fait cependant, et nous le remercions d'avoir écrit ce livre intéressant et piquant. Il est bon de montrer à quelles bassesses tombe un peuple emporté par la fièvre révolutionnaire, et il est bon aussi de voir ce que devient une société sans Dieu et sans mœurs.

M. DE LA ROCHETERIE.

—

Histoire de M. Émery et de l'Eglise de France pendant la Révolution, par M. Elie MÉRIC, docteur en théologie et en droit canon, professeur de théologie morale à la Sorbonne. — Première partie. *La Révolution*, 1732-1799. Paris, Victor Palmé, 1885, in-8° de XIV-489 p.

Dans la Compagnie même dont il avait été le supérieur général, M. Émery avait rencontré un biographe non moins judicieux que bien informé ; ses correspondances, ses

Digitized by Google

manuscrits avaient été dépouillés ; il ne manquait à ce précieux ouvrage que le nom de l'auteur, qui s'était borné à signer modestement : *Un prêtre de Saint-Sulpice*. Il appartenait peut-être à l'auteur d'une nouvelle vie de M. Émery d'indiquer lui-même en quoi son œuvre diffère de celle de son prédécesseur, les points qu'il a élucidés, les documents inédits et intéressants qu'il apporte. M. Méric n'a pas jugé à propos de le faire ; il nous a semblé d'ailleurs qu'il a étudié son sujet moins en historien qu'en philosophe, et que sa principale préoccupation a été de rappeler à qui aurait pu les oublier la modération, la sagesse, la sagacité de M. Émery au milieu de circonstances difficiles, toutes qualités qu'avait d'ailleurs relevées à merveille la *Vie de M. Émery* dont nous parlions plus haut.

Il ne faut pas demander à ce livre un récit suivi et qui respecte l'ordre des choses et des dates ; l'auteur les mêle un peu. Tantôt il anticipe, tantôt il revient en arrière ; de 89, il court à 93 ; de 97, il recule à 95 et 96 ; bien que ce premier volume s'arrête à la fin de 1799, il nous donne des faits et des lettres qui se placent sous le Consulat et l'Empire; il nous raconte même deux fois la mort de M. Émery. Procédé d'orateur ou de professeur : on fait un tableau, on exprime un jugement d'ensemble. Mais les faits ne s'ordonnent pas ainsi, et l'observation de la chronologie, cette première loi de l'historien, se justifie trop d'elle-même pour que nous ne regrettions pas que M. l'abbé Méric y ait trop souvent manqué.

N'y a-t-il pas aussi quelque inexactitude à intituler ce livre : « Histoire de M. Émery *et de l'Église de France pendant la Révolution* ? » Sans doute, M. Émery a exercé une grande influence ; cependant, il ne personnifie pas l'Église *de* France ; même dans l'histoire générale, à laquelle son nom et son action se trouvent de temps en temps mêlés, que de choses, que de faits, que de personnes échappent à l'orbite de sa vie ! Il suffit même de parcourir la table des matières pour reconnaître que M. Émery reste en scène dans tous les chapitres. Il s'agit donc et il ne s'agit que d'une biographie de M. Émery, éclairée comme il était nécessaire par quelques vues et quelques détails d'histoire générale.

Il est trois points sur lesquels insiste avec prédilection M. l'abbé Méric : le serment de liberté et d'égalité, la déclaration de soumission aux lois, le serment de haine à la royauté. On sait que M. Émery, dans l'intérêt supérieur de la religion et de la paix publique, conseilla tour à tour de prêter ces trois serments, et qu'à cette occasion il rencontra une vive contradiction chez beaucoup de membres du clergé. Il ne nous conviendrait pas d'entrer dans cette controverse rétrospective ; d'ailleurs, il faut reconnaître que, si les bonnes raisons théoriques étaient du côté de M. Émery, les gouvernements successifs de la révolution se soucièrent peu de ces scrupules théologiques ; ils exercèrent la persécution pour de tout autres motifs que les non-prestations de serment ; M. Émery, lui-même, qui n'en prêta aucun, n'en fut pas moins arrêté deux fois et n'échappa à l'échafaud que par des circonstances où il est permis de saisir l'intervention de la Providence.

Sur le serment de liberté et d'égalité, exigé par le décret du 15 août

Digitized by Google

1792, M. l'abbé Méric laisse planer des incertitudes et des confusions fâcheuses. Par suite de ces transpositions chronologiques contre lesquelles il ne se tient pas assez en garde, l'auteur expose l'histoire de ce serment et des controverses que soutint M. Émery à son sujet dans un chapitre qui précède celui où il raconte l'affaire du dix août ; on en pourrait inférer que ce serment précéda le 10 août, tandis qu'il en fut une des conséquences. Il le présente encore (p. 267) comme une aggravation du régime légal pour le clergé ; or, qui ne sait, et M. Méric mieux que personne, qu'il n'y a aucune analogie à établir entre le serment dit de liberté et d'égalité, que tolérait et conseillait M. Émery, et le serment schismatique à la Constitution civile qu'il repoussait avec énergie ? — Toute l'affaire exposée (et ellecomporte des documents d'avril et de mai 1793), l'auteur arrive au 10 août. Il signale l'arrestation des « prêtres insermentés » (p. 293), de « ces ecclésiastiques qui avaient refusé de prêter le serment » (p. 299) ; de quel serment s'agit-il ? de celui de 91 ou de celui de 92 ? — Viennent alors les massacres de Septembre, auxquels la question du serment fut bien étrangère ; après quoi, M. l'abbé Méric, fidèle à son système, nous ramène au décret du 26 août qui prononce la déportation contre les prêtres qui « refusaient de prêter le serment civique et le serment de liberté (p. 330). » Mais la loi même du 26 août dont il cite le texte ne parle pas du serment de liberté ; elle ne frappe que les prêtres qui ont refusé le serment schismatique à la Constitution civile du clergé. Il se trompe encore lorsque (p. 332) il attribue à « cette loi sacrilège » la déportation sur les pontons de Rochefort, à l'île d'Oléron et à l'île de Ré, déportation bien postérieure qu'il ne faut pas confondre avec celle de septembre et d'octobre 1792. Plus loin, à propos de la législation de 1793, l'auteur parle des prêtres déportés « dans les déserts de l'Afrique, dans les marécages de la Guyane ; » c'est une erreur ; l'Afrique n'a jamais reçu nos prêtres déportés et la Guyane n'en reçut que cinq ans plus tard. Les lois de 1793 parlaient en effet de la Guyane, mais les faits ne marchèrent pas aussi vite que les lois.

Sur le serment de haine à la royauté, exigé par la loi du 19 fructidor an V, il y aurait aussi quelques réserves à exprimer. Est-il permis de considérer comme « officielles » les explications d'une commission des Cinq Cents pour atténuer la portée de ce serment, alors que le Directoire ne les a pas consacrées par un message, que les Cinq Cents ont ajourné les conclusions du rapport et que le ministre de la police, dans une circulaire officielle, prétendait n'admettre au serment de fructidor que ceux qui avaient prêté le serment schismatique de 1791 ? La conduite du Directoire témoigne tout entière contre cette interprétation. M. l'abbé Méric suppose (p. 468) que les prêtres persécutés de 1797 à 1799 subirent tant de supplices pour « s'être abstenus de faire un serment que d'autres qui les égalaient par la sagesse et l'intelligence ne refusèrent pas de prêter. » Rien n'est moins vrai ; la liste des motifs ou des prétextes de persécution qu'invoquèrent les agents du Directoire est bien longue : c'est le refus du serment de haine à la royauté qui y tient la plus petite place, et l'on

Digitized by Google

frappa même, non seulement des prêtres qui l'avaient prêté ou qui avaient offert de le prêter, mais d'autres qui en avaient soutenu par écrit la légitimité. Il n'est pas plus exact de dire (*Ibid.*) que six mille prêtres de Belgique furent *arrêtés* et *proscrits ;* les listes officielles auxquelles fait allusion M. l'abbé Méric sont celles des *déportables ;* mais les déportés belges ne dépassèrent pas le nombre de trois cent vingt-cinq.

Lu avec précaution, en tenant compte des observations qui précèdent, l'ouvrage de M. l'abbé Méric présente des tableaux intéressants, des textes utiles à connaître ou à revoir, quelques pièces inédites empruntées aux archives de la préfecture de police à l'époque, sans doute, où elles n'étaient pas encore brûlées, des notes de M. Émery ou de précieux détails sur sa direction aux séminaires de Lyon, d'Angers et de Paris, sur l'émigration des Sulpiciens à Baltimore, etc. Çà et là, nous notons quelques fautes typographiques : Marrast pour Marat ; la date de 1795 donnée à la traduction d'un bref pontifical de 1796 ; celle de l'an IV au lieu de l'an VI pour le rapport indiqué plus haut au conseil des Cinq Cents. Est-il aussi bien exact d'appeler Grégoire apostat et régicide ? Apostat, il s'en est toujours défendu et avec raison ; régicide ? Il était absent de la Convention en janvier 1793. Il eut le tort, après coup, d'approuver le vote de ses collègues ; en est-ce assez pour l'appeler régicide ?

VICTOR PIERRE.

—

Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, pendant la Révolution (1789-1802) par l'abbé A. DERAMECOURT, professeur au petit séminaire d'Arras. Arras, imprimerie du Pas-de-Calais, 1885, in-8o de 556 p.

Nous avons déjà signalé le premier volume de cet ouvrage (t. XXXVI, p. 353). Celui-ci comprend l'histoire du schisme, de l'établissement du clergé constitutionnel, des premières persécutions contre les prêtres et les fidèles restés en communauté avec l'Église ; il s'ouvre sur la première spoliation du clergé et la nomination du comité ecclésiastique en août 1789 ; il se ferme sur la promulgation et les premières applications de la loi des suspects : après le vol légal et la violation des domiciles, le meurtre légal, c'est l'ordre des révolutions. Il contient de nombreux et intéressants détails sur l'épiscopat de l'évêque constitutionnel Porion, sur les débuts de Joseph Le Bon, sa conduite dans sa cure de Neuville-Saint-Vaast, son mariage, son élection et son rôle à la Convention, sa première mission dans le Pas-de-Calais. A côté des quelques défaillances du clergé artésien, on y trouve les nobles exemples donnés par la majorité des prêtres séculiers et réguliers. M. Deramecourt fournit à ce sujet des renseignements très précis, et cette persécution des catholiques à l'instigation des constitutionnels forme une des parties les plus complètes et les plus intéressantes de son livre. Déjà, dans ses derniers chapitres, on retrouve mariés, complètement tarés, accusateurs publics, dénonciateurs et persécuteurs acharnés, plusieurs de ces curés constitutionnels pour qui le schisme n'avait été qu'un prétexte pour s'affranchir

Digitized by Google

de leurs devoirs et assouvir leurs passions et leurs haines.

J'ai déjà dit combien l'ouvrage de M. Deramecourt se recommandait par une recherche sincère de la vérité, une étude scrupuleuse et intelligente des documents authentiques, souvent inédits, un exposé clair et précis. Ce second volume est la digne continuation du premier.

J.-M. R.

—

Études historiques sur la Révolution en Périgord, par Georges Bussière, 2e partie. *Le mouvement électoral de 1879*. Bordeaux, Chollet, 1885, in-8o de VII-251 p.

Le livre de M. Bussière apporte, malgré quelques imperfections, une utile contribution à l'histoire du mouvement électoral de 1789. L'auteur s'est étroitement tenu dans les limites de sa province, et son récit me semble assez complet. Il y a mis en œuvre bon nombre de pièces imprimées devenues fort rares et de documents inédits empruntés aux Archives de la Dordogne et de la mairie de Périgueux, notamment les cahiers particuliers de deux cent quatre-vingt-dix-sept communautés urbaines ou rurales du Périgord.

Il débute en racontant les événements qui signalèrent dans cette province l'application de l'édit de mai 1788 sur la Réforme judiciaire. Il traite ensuite des réclamations des publicistes et des corps constitués ayant pour objet la restauration des états particuliers du Périgord, expose fort clairement le mécanisme du régime électoral formulé par le règlement du 24 janvier 1789 et consacre quatre chapitres à l'analyse des cahiers des paroisses au point de vue des questions gouvernementales proprement dites, de l'impôt royal, de la milice, des rentes féodales, des justices seigneuriales, de la dîme, du clergé et des moines. Nous avons ensuite les détails de l'entrée et de l'installation du grand sénéchal, le marquis de Verteilhac, le récit des assemblées particulières des délégués du tiers-état des sénéchaussées particulières de Bergerac, Sarlat et Périgueux, puis l'histoire détaillée des assemblées tenues par les trois ordres pour la rédaction des cahiers définitifs et l'élection des députés.

Le livre de M. Bussière est clair et bien conduit; son style est agréable; nous avons là un volume qui se lit sans effort et même avec agrément. Il est seulement à regretter que l'auteur ait accepté comme paroles d'évangile et souligné les doléances souvent excessives du Tiers-État rural, sans y faire suffisamment la part de l'exagération. Il est manifestement enclin à la malveillance à l'endroit du clergé, des moines surtout. Enfin il eût fait preuve de bon goût en s'abstenant de plaisanteries assez déplacées sur des choses respectables, plaisanteries qui détonnent dans un ouvrage sérieux comme le sien.

Ernest Allain.

—

Les Jésuites au collège d'Autun, 1618-1763, par Anatole de Charmasse. Paris et Autun, 1884, grand in-8o de 140 pages.

L'étude de M. de Charmasse est très complète et forme une page intéressante de l'histoire de l'enseignement secondaire sous l'ancien régime. Après avoir raconté l'histoire du vieux collège d'Autun pendant le XVIe siècle, avec les vicissitudes qu'il subit à l'époque si troublée des guerres de religion, l'auteur arrive au legs fait en mai 1601 par Antoine

Digitized by Google

de la Croix, bourgeois d'Autun, à sa ville natale, d'une somme de quinze mille livres destinée à y établir un collège dirigé par les Jésuites. Cet établissement fut retardé plusieurs fois par suite de divers obstacles dont l'auteur énumère les péripéties ; et ce ne fut qu'en 1621 que les Jésuites purent prendre définitivement possession du collège. La ville d'Autun contribua largement aux frais de cette installation ; ses sacrifices furent récompensées, car le collège arriva rapidement à un haut degré de splendeur. M. de Charmasse expose l'organisation intérieure du collège et les méthodes d'étude employées par les religieux ; il cite les professeurs qui eurent le plus de réputation et énumère les recteurs qui se succédèrent à la tête de la maison, en rappelant les principaux traits de leur administration. Il entre surtout dans de grands développements sur les récréations littéraires et dramatiques si en vogue dans les collèges de Jésuites, et cite à ce propos des fragments de morceaux qui ne sont pas sans intérêt. A la suite de cette étude, qui s'arrête en 1763, lorsque la Compagnie de Jésus eût été supprimée par édit royal, M. de Charmasse publie des pièces justificatives qui complètent heureusement son travail.

LÉON LECESTRE.

—

Le prieuré de Saint-André-lès-Aire au diocèse de Térouanne, *ses prieurs, son temporel, son obituaire* (1202-1793) *suivi d'un fragment généalogique sur les sires de Crésecque, ses fondateurs*, par le comte DE BRANDT DE GALAMETZ. Saint-Omer, H. d'Omont, 1884, in-8° de 157 p.

Ce prieuré avait été fondé en 1202 par Robert, sire de Crésecque, et Mathilde sa femme, de la maison des châtelains d'Aire; il était affilié à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, et ses religieux suivaient la règle des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Il n'a, pour ainsi dire, pas d'histoire, mais ses archives contiennent de curieux documents qui font, avec les notes dont M. de Galametz les a accompagnés, l'intérêt de cette monographie : liste des prieurs de l'origine à la Révolution ; état des biens du prieuré en 1400, puis en 1692 ; obituaire ; dix-huit chartes du XIIIe siècle ; rôle des hommes d'armes du château d'Aire, convoqués par Robert comte d'Artois, pour aller en armes à Calais contre le roi d'Angleterre (29 juin 1294). Ces documents sont transcrits avec le plus grand soin, et les notes nombreuses et variées qui en forment le commentaire témoignent une fois de plus du savoir de leur auteur.

Quelques pages sont consacrées à une généalogie de la famille de Crésecque depuis le XIIe siècle jusqu'à 1472, époque où Jeanne de Crésecque, héritière de la terre de ce nom, la porta dans la maison de Croy par son mariage avec Jean de Croy, seigneur du Rœulx. Une table héraldique et des tables des noms de lieux et de personnes terminent ce volume, si rempli de renseignements intéressants pour l'histoire des familles et la géographie de l'Artois, et d'une érudition si exacte et si étendue.

J.-M. R.

—

Histoire de l'Église de Montauban, *depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*, par l'abbé Camille DAUX, missionnaire diocésain de Saint-Théodard. Tome II, avril 1885, n° 7 (quatrième période : *De la suppression du diocèse à sa réérection*). Mon-

Digitized by Google

tauban, imprimerie et lithographie Forestié, in-8°.

La *Revue* a annoncé, dès son apparition, l'importante publication entreprise par M. l'abbé Daux. Commencé en 1878, régulièrement, mais lentement poursuivie, l'*Histoire de l'Eglise de Montauban* touche à sa fin. La septième livraison du tome second, qui vient de paraître, embrasse une période marquée dans l'histoire des diocèses par des troubles profonds, celle de la Révolution et du Concordat. Les deux dernières livraisons seront consacrées aux évêques du XIXe siècle, jusques et y compris Mgr Legain.

La fondation du diocèse de Montauban ne remonte qu'à 1317, et jusqu'à cette époque aucun fait bien saillant ne vient animer l'histoire des établissements religieux et des paroisses, partagées entre les diocèses de Toulouse et de Cahors. La pénurie des sources impose d'ailleurs trop souvent à l'historien un silence forcé. A partir de cette date, on peut dire, en se plaçant uniquement au point de vue de l'intérêt historique, que le diocèse de Montauban a eu la rare fortune de se trouver intimement mêlé aux luttes politiques et religieuses de XIVe siècle, d'être profondément troublé plus tard par l'invasion du protestantisme, et de posséder dans la série de ses pasteurs deux physionomies caractéristiques : un évêque apostat, Jean V de Lettes-Montpezat, mort en Suisse en 1556 après avoir embrassé le protestantisme, et un évêque martyr, Anne-François-Victor Le Tonnelier de Breteuil, décédé en 1794 dans les prisons de Rouen. Toutefois la partie la plus neuve, sinon la plus intéressante, de l'histoire de l'Église de Montauban est celle qui embrasse la fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe siècle. Cette période est la moins prospère de toutes au point de vue ecclésiastique; mais l'histoire des luttes de l'Église à ces époques troublées présente, suivant les régions, des caractères si particuliers et si peu connus, que les documents spéciaux à chaque diocèse prennent une importance plus grande et doivent être soigneusement recueillis partout où ils se trouvent dispersés. La *Gallia christiana*, source précieuse, mais incomplète et parfois inexacte pour les temps antérieurs, s'arrête, en ce qui concerne l'église de Montauban, à l'épiscopat de Michel de Verthamon de Chavagnac, et, pour la suite des événements, M. l'abbé Daux a dû puiser à peu près exclusivement aux documents originaux, heureusement assez nombreux encore dans ces pays du Quercy et du Languedoc où, malgré de regrettables lacunes, les archives ont en général survécu aux troubles politiques et religieux.

Tel est, pour n'en citer qu'un exemple, ce curieux arrêté du représentant du peuple Bô, délégué de la Convention dans les départements du Lot et du Cantal, qui ordonnait la démolition de tous les clochers des communes du département à la hauteur des bâtiments de l'église, et qui, partiellement exécuté, a causé, entre autres, la destruction du clocher gothique d'un des plus charmants édifices du XIVe siècle, l'église de Montpezat.

M. l'abbé Daux, dans l'*Histoire de l'Église de Montauban*, n'a pas suivi la méthode exclusivement narrative adoptée par les auteurs de la *Gallia christiana*. L'exposé des événements et des faits, toujours sincère, impartial et aussi complet

Digitized by Google

que possible, est suivi de commentaires et d'appréciations qui reflètent les opinions personnelles de l'auteur. C'est le droit de l'historien, et nous ne le contestons pas. Mais le lecteur qui, uniquement préoccupé des faits, voudrait faire abstraction de toute opinion politique ou religieuse, pourrait regretter, sous la plume de M. l'abbé Daux, des tournures de phrases un peu vives qui entraînent quelques incorrections de style ou de langage, et des expressions trop vigoureuses à l'adresse des personnes ou des doctrines qui ont divisé nos pères. Les causes justes se défendent d'elles-mêmes, et le lecteur intelligent et réfléchi, pour lequel seul l'historien doit écrire, sait tirer des faits leur moralité et leur conclusion. Ce léger reproche, qui n'enlève rien au grand mérite de l'œuvre courageusement entreprise et persévéramment menée à bien par M. l'abbé Daux, est le seul que la critique la plus sévère pourrait adresser à l'*Histoire de l'Eglise de Montauban.*

GEORGES BOURBON.

—

Etude sur le camp et la ville de Lambèse, par G. WILMANNS, traduction de M. l'abbé H. Thédenat. Paris, E. Thorin, 1884, in-8° de 75 p.

Cette traduction a été publiée dans le *Bulletin des antiquités africaines*, et le traducteur l'a complétée par des notes dues à son érudition personnelle et par un appendice épigraphique comprenant un choix d'inscriptions qui sont, par le fait, les pièces justificatives du travail du savant allemand. Ajoutons que ce recueil est un excellent manuel pour donner l'idée de l'importance de l'épigraphie, comme source historique, et de la méthode pour compléter les textes mutilés.

M. Wilmanns commence par protester contre le peu de soin avec lequel sont conservées les inscriptions et les ruines antiques en Algérie ; les sociétés savantes et les érudits en France se sont émus, de leur côté, de cet état de choses, et ont réuni leurs efforts pour solliciter du gouvernement des mesures conservatrices. L'auteur décrit ensuite l'ancien et le nouveau camp de Lambèse, les monuments élevés par la troisième légion Auguste qui y tenait garnison ; la ville, fondée dans le voisinage, dont on trouve l'existence affirmée sous Marc-Aurèle en 166, municipe vers 207 et chef-lieu de la province de Numidie, plus tard décorée de titre de colonie. Cette étude est curieuse à lire à cause des détails qu'elle donne sur une ville qui ne vivait que grâce au séjour de la garnison d'une légion, et au séjour du gouverneur, qui fut transféré à Cirta, par Constantin.

A. DE B.

—

Note historique sur la ville de Tonneins, par Alphonse LAGARDE, avocat, ancien magistrat, etc. Agen, Michel et Medan ; Marmande, Ve Duberort; Tonneins, Ferrié et Blancal, 1884, in-8° de 236 p.

L'ouvrage publié par la famille de feu M. A. Lagarde est une nouvelle édition, fort améliorée et fort développée, des *Recherches historiques sur la ville et les anciennes baronnies de Tonneins* que M. L. F. P. Lagarde père fit paraître en 1833. Nous trouvons donc, dans le volume sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs, le résultat des études successives de deux hommes très labo-

Digitized by Google

rieux, très éclairés, et qui, nobles rivaux, apportèrent dans leur métier d'historiens la même conscience et le même zèle que dans leurs fonctions de magistrats. L'ouvrage est divisé en trois parties : I. Situation, origine, constitution politique et civile de la ville et de la seigneurie de Tonneins (p. 6-27) ; II. histoire des événements arrivés à Tonneins depuis la fondation de la ville jusqu'à l'année 1453, époque où la domination des seigneurs de la maison de Ferréol fit place à celle de la maison de Xaintrailles (p. 28-41); III. histoire des événements survenus depuis 1453 jusqu'à notre époque (p. 41-97). Le reste du volume est occupé par une *Introduction aux coutumes de Tonneins* (p. 99-102), par le texte roman en deux cent-dix articles de ces coutumes, confirmées aux consuls, jurats et habitants de Tonneins, en 1301, par Guillaume Ferréol, seigneur de Tonneins (p. 103-185), par des articles additionnels en même langue qui sont au nombre de trente-huit (p. 186-195), par l'acte du serment prêté le 1er septembre 1581 (p. 195-199), par les *coutumes* de Tonneins-dessus, également en roman (p. 200-226), enfin par un index alphabétique (p. 227-229) et par un sommaire des chapitres (p. 230-236). L'ouvrage tout entier porte l'empreinte de l'esprit net et judicieux des deux auteurs : rien n'est avancé sans preuve, et dans les récits comme dans les textes nous ne croyons pas qu'il se soit glissé la plus petite inexactitude. Nous recommanderons d'autant plus cette solide et utile monographie, qu'elle se vend au profit d'une œuvre de bienfaisance. M. Alphonse Lagarde, comme le rappelle dans une touchante *notice biographique* son gendre, M. Fernand Marquis Sébie, avocat et ancien magistrat, était le plus charitable des hommes, et on a certainement rendu à la mémoire du défunt l'hommage qui lui convenait le mieux, en appliquant le produit de la vente de son estimable travail au soulagement de ces pauvres orphelins pour lesquels il avait toujours été le plus secourable des protecteurs, le plus dévoué des pères.

T. DE L.

—

Épigraphie du canton de Montfort l'Amaury (Seine-et-Oise), par l'abbé M. LOISET. Beauvais, impr. D. Père, 1884, in-8o de 116 p.

Ce recueil, extrait des *Mémoires* de la Société archéologique de Rambouillet, contient toutes les inscriptions du canton de Montfort, relevées sur les murs, sur les tombes, sur les vitraux et sur les cloches. On en remarque deux, attribuées au VIe siècle, à Meré et à Vicq qui ne paraissent pas avoir été connues de M. E. Le Blant. A chaque texte, M. l'abbé Loiset joint un commentaire très complet. A ce tirage à part est annexée une note dans laquelle l'auteur défend l'opinion, soutenue par lui, qui attribue à Jean Cousin les vitraux de l'église de Montfort; la manière dont il déchiffre le monogramme semble très discutable. Il est à regretter que ce recueil, qui a une véritable utilité, ne soit pas complété par une table réunissant tous les noms d'hommes mentionnés sur les quatre-vingt-quatre inscriptions relevées par l'auteur.

A. DE B.

—

Digitized by Google

Un château de Saintonge. — *Crazannes* 1312-1789, par M. Denys D'Aussy. Paris, impr. de Noel Texier, 1885, in-8° de 74 p. avec une eau forte de M. Ch. Dangibeaud.

C'est une intéressante monographie que celle de Crazannes, et M. Denys d'Aussy a droit à tous nos éloges. Crazannes sans doute n'est pas un de ces châteaux illustres qui ont joué un rôle important dans l'histoire de France ; l'auteur ne le surfait pas ; mais il en raconte avec grand charme le passé, dont il sait les moindres détails.

A l'inverse de ces auteurs qui descendent jusqu'aux infiniment petits et ne nous font pas grâce d'un feston et d'une astragale, M. d'Aussy, dont les lecteurs de la *Revue des questions historiques* ont pu plus d'une fois apprécier le talent d'historien, sait choisir et disposer les faits, les événements. Les possesseurs de son château de Crazannes vivent grâce à lui ; il les a tous retrouvés, et ce n'était pas chose facile, depuis Aliénor de Tonnay, épouse de Geoffroy de Mortagne, dont le fils, Pons de Mortagne, vicomte d'Aunay, gouverneur du royaume de Navarre (1317-1321), l'inféodait en 1312 à Pons de Montandre, jusqu'à lui, Denys d'Aussy, en y comprenant cette vaillante et tapageuse famille des Acarie, Acarie du Bourdet, Acarie de Trazannes, Acarie de Romegoux, dont les exploits souvent pour la cause protestante et quelquefois les méfaits, remplissent tout le XVIe siècle. Crazannes passe aux Cugnac, puis aux Durfort de Civrac ; l'auteur nous peint quelques-uns de ces seigneurs en quelques traits, par exemple Angélique Acarie du Bourdet, qui épousa (1678) Charles de Durfort, comte de Civrac, « femme d'un esprit supérieur » dont parle Mme de Maintenon dans une lettre où seule avec sa fille et Mmes de Moissens et de Caylus, elle échappe à sa verve railleuse, et sa fille Henriette, mariée à Fouquet, maréchal de Belle-Isle. Il y a çà et là des lettres bien caractéristiques. Et des traits de mœurs! M. de La Rousselière, entrant en possession de Crazannes, fut forcé d'emprunter un lit à l'ancien précepteur de son neveu, qui demeurait près du château. Quand Louis Acarie fut présenté à la cour, il ne dépensa pas moins de sept cents livres pour achats d'étoffe et habillements, « drap d'Espagne de couleur chasteigne ; » madame portait une robe de « vingt aunes de velours noir de Gènes à grand feuillage, et une seconde robe d'incarnadin d'Espagne. » Des pièces justificatives fort importantes occuper la moitié de cet opuscule. Nous souhaitons beaucoup de monographies semblables à celle de Crazannes.

L. A.

—

Saint-Valery-en-Caux et ses capitaines garde-costes, *du XVIIe au XVIIIe siècle,* par le comte d'Estaintot. Rouen, Métérie, 1885, in-8o de 39 p., tiré à cent exemplaires.

Depuis la publication déjà ancienne de son beau livre sur *la Ligue en Normandie,* M. le comte d'Estaintot n'a cessé de consacrer aux annales de la province des études historiques ou archéologiques, éclairant souvent d'une vive lumière quelque point inconnu de l'histoire des familles ou des institutions. L'opuscule que nous annonçons offre un grand intérêt pour les lecteurs impartiaux, qui aiment à se rendre compte de ce que fit l'An-

Digitized by Google

cien Régime dans le but d'assurer la défense permanente du pays, sans pressurer les populations et les arracher inutilement à leurs foyers et à leurs travaux de chaque jour. A l'aide de pièces appartenant aux archives de Caen ou à ses archives personnelles, et relatives à la famille de Bréauté, pour le XVIe et le XVIIe siècles, et à sa propre famille, pour le XVIIIe, M. d'Estaintot étudie le fonctionnement d'une sorte d'arrière ban maritime qui permettait, toutes les fois qu'un danger d'invasion se faisait craindre, de lever le long des côtes normandes, dans un rayon de deux lieues, des contingents paroissiaux, infanterie et artillerie, commandés par des officiers ayant l'expérience de la guerre. Dans les années agitées du commencement du XVIIe siècle, avant que la prise de La Rochelle ait fait évanouir les menées ambitieuses des protestants et les menaces de l'Angleterre, nous voyons les garde-côtes de la capitainerie de Saint-Valery-en-Caux plusieurs fois levés, et les feux du guet s'allumant sur toutes les falaises du littoral cauchois. Au XVIIIe siècle, pendant lequel la Normandie eut plus d'une fois à redouter l'approche de la flotte anglaise, le gouvernement s'applique à donner une organisation plus complète aux garde-côtes ; comme le remarque l'auteur, « cette institution militaire, à force d'améliorations successives, n'avait jamais eu plus de cohésion, ni plus d'aptitude à rendre des services, qu'au moment même où elle cessa d'exister. » De combien d'institutions de l'ancienne France n'en pourrait-on dire autant ?

PAUL ALLARD.

—

Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne. *Diocèse, abbayes, chapitres, commanderies, églises, seigneuries*, etc., par M. François MOULENQ, secrétaire général de la Société archéologique du département de Tarn-et-Garonne, etc. Tome III. Montauban, imprimerie Forestié, 1885, in-8° de 514 p.

A deux reprises déjà nous avons donné ici au savant et précieux ouvrage de M. Moulenq des éloges sans reserve. Le tome III n'est en rien inférieur aux deux premiers : il est consacré aux archiprêtrés de Nevèges et de Notre-Dame des Vaux ou de Moissac (diocèse de Cahors), de Tournon et de Ferrussac (diocèse d'Agen), de Bruhlois (diocèse de Condon) et de Lomagne (diocèse de Lectoure). On remarquera principalement dans ce volume la notice sur l'abbaye de Moissac, qui n'a rien de commun avec les travaux déjà publiés sur ce sujet, les notices sur Saint-Nicolas de la Grave et sur Lauzerte, villes dont M. Moulenq a reconstitué les origines jusqu'à présent restées inconnues, la notice sur Auvillars, particulièrement importante pour l'histoire des vicomtes de Lomagne issus des anciens ducs de Gascogne. Ce qui n'est pas moins neuf, c'est la série de notices sur des bastides dont personne encore ne s'était occupé : Dunes, La Tour de Saint-Michel, le Moutet, Villefranche de Bardigues, Villeneuve. Comme dans les précédents volumes, le consciencieux historien s'appuie toujours sur les documents les plus solides, généralement inédits, et l'on ne saurait dire tous les renseignements complémentaires ou rectificatifs que ses persévérantes recherches lui ont permis de réunir. (Voir p. 465-501 la *Table des noms de personne*, et p. 502-514 la *Table*

Digitized by Google

des noms de lieu.) Aussi avons-nous la ferme confiance qu'un travail aussi considérable et aussi excellent, qui a déjà obtenu tant de suffrages dans le Sud-Ouest, ne tardera pas à obtenir une de ces distinctions académiques qui sont nos *médailles militaires* à nous pacifiques lutteurs.

T. DE L.

—

Documents historiques bas-latins provençaux et français concernant particulièrement la Marche et le Limousin, publiés sous les auspices de la Société archéologique et historique du Limousin, par Alfred LEROUX, Emile MOLINIER et Antoine THOMAS, anciens élèves de l'Ecole des chartes. Tomes I et II. Limoges, Ve H. Ducourtieux, 1883-85, 2 vol. gr. in-8° de 356 et 380 p.

Rien n'est plus utile pour faire progresser la science historique que d'extraire de nos depôts d'archives locales les trésors qu'ils renferment et dont beaucoup n'ont pas encore été explorés par les érudits. La publication que nous annonçons se recommande donc tout particulièrement à la bienveillance du public, et elle emprunte un haut degré d'autorité aux noms des auteurs qui ont présidé au choix et à l'élaboration des matériaux. M. A. Thomas a recueilli et annoté les documents relatifs à la Marche ; les archives départementales et hospitalières de la Haute-Vienne ont fourni à M. A. Leroux les pièces concernant le Limousin ; enfin M. E. Molinier a puisé à la Bibliothèque nationale les additions à l'obituaire de Saint-Martial qui complètent cet important document.

C'est celui-ci qui ouvre la série des pièces composant les deux volumes que nous avons sous les yeux. Commencé vers 1300, il a été poursuivi jusqu'au XVIe siècle. — Le supplément au recueil des inscriptions du Limousin ajoute de précieux renseignements à ceux qu'on devait à M. l'abbé Texier, qui publia en 1851 le *Recueil des inscriptions du Limousin.* — Une riche collection de chartes, depuis le IXe siècle jusqu'au XVe siècle, nous offre, principalement pour le XIIIe siècle, une foule de textes fort intéressants. —Viennent ensuite cinq bulles pontificales, de 1158 à 1362, et divers statuts ecclésiastiques.

Le premier Cartulaire de l'aumônerie de Saint-Martial, document du XIe siècle, qui ouvre le deuxième volume, est publié par M. E. Leroux d'après le ms. des archives hospitalières de Limoges. — M. A. Thomas nous donne l'Assiette d'impôt faite en 1357 sur le pays de Combraille.— M. Molinier a tiré des *Fragmenta historiæ Aquitanicæ* de D. Estiennot les extraits de la chronique de Pierre Foucher, chanoine de la cathédrale de Limoges, mort vers 1545 ; commencée en latin, elle se continue en français à partir de 1533. — Les extraits du premier registre consulaire de Rochechouart sont publiés par M. A. Leroux ; ils comprennent les années 1596 à 1635. — Le long et important mémoire sur la généralité de Limoges, dressé en 1698 par Louis de Bernage, est mis au jour par le même érudit, qui y ajoute un precieux commentaire. — Nous devons encore à M. Leroux les documents divers pour servir à l'histoire des collèges classiques de la Marche et du Limousin. — Enfin le tome II se termine par un Glossaire provençal et par un important

Digitized by Google

Index des noms contenus dans les deux volumes.

E. D'A.

—

Lettres de Pierre Martyr Anghiera *relatives aux découvertes maritimes*, etc., traduites par P. Gaffarel et F. Louvot. Paris, Delagrave, 1885, in-8° de 50 p.

MM. P. Gaffarel et F. Louvot ont eu l'heureuse idée d'extraire du volumineux *Opus Epistolarium* de Pierre Martyr Anghiera les lettres ou fragments de lettres ayant trait à la découverte des deux Indes, et de les traduire en français. Cet ensemble d'informations transmises au jour le jour comprend quarante-trois pièces, adressées à des personnages importants d'Italie ou d'Espagne, lettrés, gens de cour ou d'église, et illustrées successivement des noms de Christophe-Colomb, de Magellan, de Balboa, de Fernand Cortez. La première série va de 1493 à 1499, la seconde de 1513 à 1525. Ces lettres constituent donc, à une époque où la presse périodique n'existait pas, le journal d'un contemporain, empressé de communiquer à ses amis, au fur et à mesure des événements, les sentiments d'admiration ou d'étonnement qu'il éprouve. Ce sont les on-dit d'un curieux, mais d'un curieux que sa curiosité intelligente allait bientôt transformer en historien. Le premier et le plus sûr commentaire de ces lettres se trouverait dans les *Décades*, écrites postérieurement par Pierre Martyr. MM. Gaffarel et Louvot, dans les notes nombreuses dont ils ont enrichi cette correspondance, nous en ont donné un autre, bien propre, par sa variété, à nous rendre vivante l'impression excitée jadis par ces merveilleux événements, et par là, à en rajeunir l'intérêt.

L. P.

—

Armorial général de l'Anjou, d'après les titres et les manuscrits de la Bibliothèque nationale, et des bibliothèques d'Angers, d'Orléans, etc., les monuments anciens, les tableaux, les tombeaux, les vitraux, les sceaux, les médailles, les archives, etc., par M. Joseph Denais. Angers, Germain et G. Grassin, 1885, 3 vol. gr. in-8° de xxxvi-494, 436 et 451 p.

Il y a cent ans qu'un projet d'armorial de l'Anjou fut entrepris et le prospectus lancé, mais sans que l'auteur resté inconnu — M. Denais croit que c'est le généalogiste Audouys — ait pu mettre à exécution son projet. Le travail que nous avons sous les yeux vient combler cette lacune. M. J. Denais en a puisé les éléments dans les recueils de blasons de la bibliothèque d'Angers, dans les mss. de Gaignières, dans les mss. du Cabinet des titres, dans l'*Armorial général* de d'Hozier ; il a classé ses matériaux par ordre alphabétique, en les faisant suivre de toutes les indications de sources ; il a donné, autant qu'il a pu, les noms des fiefs possédés par les familles mentionnées dans son *Armorial* ; il a ajouté un certain nombre de renseignements généalogiques sur les personnages qui ont occupé des charges et se sont distingués par leurs services militaires.

A cette nomenclature si considérable, l'auteur a joint un *Vocabulaire héraldique*, une *Table des armoiries sur meubles* avec renvoi aux noms de familles ; une *Table des devises citées dans l'Armorial*, un recueil de blasons gravés, par ordre alphabétique, enfin une bibliographie des sources.

Digitized by Google

Tel est ce consciencieux travail, qui fait grand honneur à son auteur, et rend à la science historique et héraldique un service qui sera apprécié par tous les travailleurs.

E. D'A.

—

Mélanges d'archéologie et d'histoire, par Jules QUICHERAT. *Antiquités celtiques, romaines et gallo-romaines.* Mémoires et fragments réunis et mis en ordre par Arthur GIRY et Auguste CASTAN, précédés d'une notice sur la vie et les travaux de J. Quicherat, par Robert DE LASTEYRIE et d'une bibliographie de ses œuvres. Paris, Alph. Picard, 1885, gr. in-8° de VIII-580 p. et 8 pl.

Les héritiers de Jules Quicherat, son frère Louis et M. et Mme Touillon, ont fait abandon de la propriété littéraire de ses ouvrages à la Société de l'École des chartes, « en mémoire de la part prise par leur frère à sa fondation et à son développement. » Plusieurs membres de cette Société, amis et élèves du regretté directeur de l'École des chartes, ont été désignés pour examiner ses papiers et recueillir tous les travaux sortis de sa plume. Ils ont pensé, et le public ne manquera pas de partager leur sentiment, que « ce serait une œuvre utile que de réunir en quelques volumes, avec les fragments inédits que l'on jugerait à propos de publier, les plus importants des travaux dus à la plume de Jules Quicherat. » Quatre recueils différents, sous le titre commun de *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, paraîtront successivement : le premier comprenant les travaux relatifs aux *Antiquités celtiques, romaines et gallo-romaines*, le deuxième relatif à l'*Archéologie du moyen âge*, où prendront place les fragments inédits du cours professé à l'École des chartes, le troisième composé d'écrits sur l'*Histoire du moyen âge*, le quatrième contenant les chapitres achevés d'une *Histoire de l'industrie et du commerce de la laine*.

Nous avons sous les yeux le premier de ces recueils. Il s'ouvre par une intéressante étude de M. R. de Lasteyrie sur la vie et les travaux de Jules Quicherat, et par une bibliographie de ses ouvrages, dressée par M. A. Giry. On y trouvera réunis un grand nombre d'écrits, mémoires, rapports et articles sur les antiquités celtiques, romaines et gallo-romaines.

Voici d'abord la préface d'un manuel d'archéologie, fragment inédit écrit, vers 1867, à l'usage des habitants des campagnes. Dans les *Antiquités celtiques*, un rapport sur les antiquités de l'Alsace, des observations sur l'ancienne lieue gauloise, des rapports sur les *tumulus* du Morbihan, sur les monuments de la sidérurgie gauloise, et un mémoire sur la question du ferrage des chevaux en Gaule. — Dans les *Antiquités romaines et gallo-romaines*, nous signalerons : un mémoire sur le lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens, un rapport sur l'état de la question des puits funéraires, un mémoire sur le *Pilum* de l'infanterie romaine ; des études sur quelques pièces curieuses de verrerie antique, sur la rue et le château Hautefeuille à Paris, sur les vestiges romains de la rive gauche de la Seine. Le volume se termine par la réunion, avec un préambule de M. A. Castan, des mémoires sur la question d'Alésia. On n'a pas cru devoir donner *in extenso* tout ce qui est sorti, à ce sujet, de la plume de

Digitized by Google

Quicherat. On a réimprimé seulement les morceaux qui ont paru propres à caractériser le talent supérieur déployé par le savant archéologue « pour exposer avec clarté, disserter avec méthode et déduire avec la verve d'un brillant logicien. »

Nous attendons avec impatience la suite de cette belle publication, qui intéresse si vivement les amis de l'archéologie et de l'histoire.

G. DE B.

—

Les Sciences et les Arts occultes au XVIe siècle. *Corneille Agrippa. Sa vie et ses œuvres*, par M. Aug. PROST. Paris, Champion, 1881-1882, 2 vol. in-8° de XXXIX-401 et 545 p.

M. A. Prost, dans son *Introduction*, retrace rapidement l'histoire des Sciences et des Arts occultes depuis leur origine (Orient asiatique) ; il les suit de pays en pays, et d'époque en époque, subdivisant son esquisse générale en trois esquisses particulières successivement consacrées à l'art hermétique, à la cabale et à la magie. Cette introduction est un bon résumé des principaux travaux dont la philosophie occulte a été l'objet en ces dernières années.

Pour raconter l'ondoyante vie d'Agrippa, M. Prost, sans négliger les biographes anciens et nouveaux, — et notamment parmi les plus récents, M. A. Daguet (*Agrippa chez les Suisses*, 1856), M. H. Morley (*The life of C. H. Agrippa*, 1856, M. L. Charvet) *Correspondance d'Eustache Chapuys et de Henri Cornélius Agrippa*, 1874), — s'est principalement servi des documents originaux. Ce sont les œuvres du prétendu sorcier, les lettres qu'il écrivit en si grand nombre, celles qu'il reçut de toutes parts, qui ont permis au consciencieux critique de composer le livre le plus exact et le plus complet que l'on possède sur un sujet aussi difficile. Laissons M. Prost dépeindre en quelques traits l'homme singulier qu'il a si minutieusement étudié (t. I, p. 1-2) : « L'histoire de H. C. Agrippa peut offrir de l'intérêt à plus d'un point de vue. Elle présente d'abord, dans le mouvement d'une existence très agitée et passablement romanesque, le tableau assez rare de la vie privée tout entière d'un particulier au XVIe siècle. Elle fournit ensuite quelques indications sur les faits, les hommes et les choses qui appartiennent à l'histoire générale de son temps, sur les questions d'ordre religieux notamment dignes d'une attention toute particulière au moment où commence la grande crise de la Réforme. Elle donne enfin de curieux renseignements touchant les Sciences et les Arts occultes, en ouvrant des vues sur leurs bizarres théories, sur leurs pratiques non moins singulières, et sur le rôle que pouvaient jouer encore, au commencement du XVIe siècle, chez les peuples de l'Europe occidentale, ces étranges spéculations. Agrippa a eu, parmi les contemporains, la double renommée d'un savant aux yeux des lettrés, et d'un magicien dans l'opinion du vulgaire. Il n'y avait peut-être pas beaucoup moins d'exagération dans la première de ces appréciations que dans la seconde. Celle-ci, du reste, a prévalu finalement sur l'autre. Agrippa, en somme, avait, surtout de son temps, et il a conservé jusqu'à nos jours, dans une sorte de légende traditionnelle, la réputation d'un homme en possession de secrets redoutables et en commerce avec les démons. »

Parmi les morceaux les plus re-

Digitized by Google

commandables de toute la monographie, citons l'examen des œuvres d'Agrippa rangées par ordre chronologique, t. I, p. 18-38. M. Prost rappelle que l'ensemble desdites œuvres est dominé par deux grands ouvrages : le traité de Philosophie occulte, commencé dès 1509, complété à diverses reprises par des additions, et le traité de l'Incertitude et de la Vanité des Sciences, appartenant à l'âge mûr de l'écrivain. Il signale environ deux cent cinquante lettres familières et autres adressées à de nombreux correspondants, auxquelles doivent être jointes deux cents à peu près émanant de ces derniers, le tout compris entre les années 1507-1533. Un des traités les plus célèbres énumérés par M. Prost est le traité de la Prééminence du sexe féminin, *De nobilitate et præcellentia fœminei sexus*, composé en 1509 à Dole, par Agrippa, pour attirer sur lui la faveur de la princesse Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, mais qui ne fut en réalité offert que vingt ans plus tard, lorsque le panégyriste des dames était à Anvers. Agrippa dédia, en 1526, à une autre Marguerite, la future reine de Navarre, le traité du sacrement de mariage, ouvrage qu'il avait écrit à Lyon. Parmi les opuscules curieux, M. Prost indique (p. 24) deux pièces de polémique sur la question de la monogamie de Sainte-Anne, et (p. 32) un mémoire adressé à la reine Marie, gouvernante des Pays-Bas, sorte de supplique sans date, rédigée à Berne, vers 1532 ou 1533, par Agrippa pour exposer sa conduite, avec ses réclamations contre la disgrâce où il était tombé, document qui constitue une autobiographie à laquelle il ne faut accorder qu'une demi-confiance, car l'auteur y a commis plus d'une erreur volontaire. Tous les bibliophiles voudront lire ces pages substantielles, dont ils aimeront à rapprocher divers chapitres de l'Appendice qui sont entièrement remplis de renseignements bibliographiques.

Comme la vie d'Agrippa fut celle du plus errant de tous les hommes, M. Prost est obligé de chercher un peu partout les traces de son séjour, à Cologne, à Paris, en Espagne, en Bourgogne, à Avignon, à Lyon, à Autun, à Chalon-sur-Saône, à Dole, en Angleterre, à Cologne de nouveau, puis à Vérone, à Pise, à Pavie, à Casale, à Rome, à Turin, à Chambéry, à Metz, encore à Cologne, à Genève, à Fribourg, de nouveau à Lyon, de nouveau à Paris, à Anvers, à Malines, aux bains de Bertrich, à Lyon, enfin à Grenoble, où il meurt en 1535, non à l'hôpital, ainsi qu'on l'a trop souvent dit, mais, comme l'ont établi deux historiens du Dauphiné, Guy Allard et Chorier, chez un magistrat qui lui avait donné l'hospitalité, et par les soins duquel il fut honorablement inhumé dans l'église des Frères-Prêcheurs.

Combien d'intéressantes particularités il y aurait à signaler, dans les neuf cent cinquante pages de M. Prost, sur les trois femmes d'Agrippa, sur son train de vie, son intérieur, ses serviteurs, ses disciples (notamment Jean Wier, qui fut aussi son apologiste), sur ses correspondants ou amis (Galbianus, Landulphe, Tritheim, Bartholomeus Rosatus, le père Jean Chrysostome de Verceil, Cantiuncula, le célestin Claude Dieudonné, Lefèvre d'Etaples, Jean Rogier dit Brennonius, curé de Sainte-Croix, Eustache Chapuys, Jean Chapelain, médecin de

Digitized by Google

François Ier, Symphorien Bullioud, évêque de Bazas, Aurélio d'Aquapendente, Erasme, dom Luka, etc.), sur ses protecteurs (le connétable de Bourbon, le connétable légat Campegi, le cardinal de La Marck, évêque de Liège, Hermann de Wiede, archevêque de Cologne, etc.) !

L'*Appendice* (t. II, p. 431-538) ne renferme pas moins de choses curieuses. On en jugera par cette énumération : « le nom d'Agrippa, ses prétentions à la noblesse de naissance, la chevalerie dorée d'Agrippa, ses études et travaux sur les sciences et les arts occultes, ses études en théologie, son triple doctorat en l'un et l'autre droit et en médecine, les trois femmes et les sept enfants d'Agrippa, la légende d'Agrippa, Agrippa et le protestantisme, son expédition en Espagne, les comptes de finance de la ville de Metz, la monnaie de Metz, l'invective d'Agrippa, Brunonius et Brennonius, Savini et Satini, Claude Drouin, Guillaume Furbity, les seigneurs d'Illins, les Laurencin, Augustino Fornari, la princesse Marguerite d'Autriche, Bayard et la journée de Pavie en 1512, Agrippa et le connétable de Bourbon, Agrippa et Catherine d'Aragon, reine d'Angleterre, l'impression des ouvrages d'Agrippa, la publication du traité de l'Incertitude et de la Vanité des Sciences, la publication de la Philosophie occulte, la publication de l'Apologie et de la Plainte contre les théologiens de Louvain, le recueil des œuvres complètes d'Agrippa, les portraits d'Agrippa » (on a reproduit, en tête du tome I, le portrait gravé sur bois de 1535, qui est le meilleur de tous ; « Biographie des ouvrages d'Agrippa, » enfin *Addenda et corrigenda*, chapitre où l'auteur, profitant de ses nouvelles recherches et des observations de la critique, particulièrement des observations d'un érudit qui connaît admirablement la littérature du XVIe siècle, M. E. Picot, a complété ou rectifié plusieurs passages d'un livre qui, ainsi perfectionné, peut désormais être considéré comme irréprochable.

T. DE L.

—

La légende tragique de Jordano Bruno. *Comment elle a été formée, son origine suspecte, son invraisemblance,* par M. Théophile DESDOUITS, professeur de philosophie au lycée de Versailles, docteur ès lettres. Paris, E. Thorin, 1885, in-8° de 24 p. plus 3 p. pour une note additionnelle.

Ce travail est destiné à faire sensation. Après avoir rappelé que le supplice de Jordano Bruno ne se trouve attesté que par une lettre de Gaspard Schopp, le fameux *Scioppius*, datée de Rome, 17 février 1600, M. Desdouits divise sa dissertation en trois parties, ainsi résumées par lui-même : I. *Texte de la lettre attribuée à Schopp. Origine mystérieuse de ce document. Absence totale de preuves extrinsèques en faveur de son authenticité.* II. *Examen du texte de la lettre attribuée à Schopp. Discussion de certains passages qui paraissent inexplicables dans l'hypothèse de l'authenticité.* III. *Le supplice de Bruno est, à priori, invraisemblable.* La discussion de M. Desdouits est très savante et très habile. Tel qui commencera la lecture de sa brochure avec étonnement, peut-être même avec scandale, finira par reconnaître avec l'excellent critique (p. 24) que rien absolument ne prouve que Jordano Bruno ait été brûlé à Rome, et que l'hypothèse de son supplice est, non seulement

Digitized by Google

incertaine, mais invraisemblable. Nous ne pouvons ici indiquer les arguments dont se sert M. Desdouits, lequel avait été devancé par Bayle qui, dans l'article *Brunus* de son *Dictionnaire*, révoque en doute le récit de Scioppius. Nous nous contenterons d'inviter tous les curieux à se donner le plaisir de voir avec quelle vigueur — tous les coups portent — le professeur de Versailles démolit une légende « merveilleusement dramatique, texte admirable pour les déclamations de la haine ou du préjugé, mais indigne d'être accueillie comme sérieuse par un historien ou par un philosophe. »

T. DE L.

—

Une mésalliance dans la Maison de Brunswick (1665-1725). *Eléonore Desmier d'Olbreuze, duchesse de Zell*, par le vicomte HORRIC DE BEAUCAIRE. Paris, Oudin et Fischbacher, 1884, in 8° de VIII-317 p.

Un gros livre sur un petit sujet, mais un livre tout ensemble sérieux et attrayant. L'histoire d'Eléonore d'Olbreuze est connue. De bonne noblesse poitevine, mais simple demoiselle d'honneur de la princesse de Tarente, Mlle d'Olbreuze rencontra en Allemagne et en Hollande le duc Georges-Guillaume de Brunswick, qui jusqu'alors avait couru d'aventure en aventure, et s'était juré de ne se marier jamais. Elle lui inspira une passion profonde et touchante dans ses manifestations, lui donna une fille, Sophie-Dorothée de Brunswick, et vit enfin légitimer sa propre liaison et la naissance de son enfant. En butte à l'hostilité déclarée de la famille où elle est entrée, aux mépris affichés de la duchesse Sophie de Hanovre, ses charmes, sa piété, son intelligence supérieure et ses hautes vertus lui conservent du moins le cœur de son époux. Sa fille, d'abord traitée comme elle, puis recherchée par des motifs politiques et vilainement intéressés, devient à seize ans la femme de son cousin germain, le sombre et débauché Georges-Louis de Hanovre..... *invita invitum*. Mère de deux enfants, elle est peu à peu poussée, par ceux qui l'humilient chaque jour et veulent se défaire d'elle, à une intrigue secrète avec le comte de Kœnigsmarck: celui-ci disparaît dans la nuit du 1er au 2 juillet 1694, assassiné et peut-être jeté dans un four par des affidés du duc de Hanovre. Nul n'entend plus parler du comte ; mais cette disparition mystérieuse suscite mille difficultés à la cour hanovrienne. Quant à Sophie-Dorothée, coupable ou non, elle est séparée de son époux par une sentence de divorce, arrachée à des juges intimidés, et on l'enferme dans la forteresse d'Ahlden. Ni ses supplications, ni celles de sa mère, ni l'intervention même des Anglais, lorsque Georges-Louis fut devenu le roi Georges 1er d'Angleterre, n'attendrirent jamais ce mari impitoyable : Sophie-Dorothée mourut dans sa prison, après trente ans de captivité, sans qu'il lui eût été permis de revoir ses enfants. Ni elle, ni sa mère, ne trouvèrent grâce, même dans la mort, devant l'orgueil intrai table de leurs parents : dans l'Église de Zell se trouvent les statues des ducs et des duchesses de Brunswick ; aux côtés de Georges-Guillaume, creusée dans la muraille, est une place demeurée vide ; et parmi les sépulcres somptueux des Guelfes, deux cercueils de plomb, sans le moindre ornement, sans un mot d'inscription, perpétuent à travers

Digitized by Google

les siècles l'humiliation voulue d'Éléonore d'Olbreuze et de Sophie-Dorothée, que le hasard d'un jour avait faites duchesses de Zell et de Hanovre! Telle est, en peu de mots, l'histoire romanesque et dramatique de ces deux femmes qui furent l'une l'aïeule, l'autre la mère des souverains de la Prusse et de l'Angleterre, et transmirent peut-être au grand Frédéric cet esprit si clair, si brillant, si français, trait particulier de son génie.

Il est facile de tomber dans le roman quand on raconte une pareille histoire ; l'auteur, M. Horric de Beaucaire, n'a eu garde de céder à la tentation; retenu en Allemagne depuis plusieurs années par ses fonctions diplomatiques, il a fouillé quantité d'archives, consulté nombre de pièces, tiré parti de volumineux ouvrages inaccessibles au public français ; il s'est scrupuleusement conformé à la vérité, telle qu'il l'a vue, et il l'a exposée avec autant de simplicité que de chaleur. On ne se détache pas aisément du livre quand on l'a commencé ; quelque historien dans l'âme que l'on puisse être, on prend parti malgré soi, et l'on ne peut se défendre en fermant le volume de dire avec l'auteur : « La postérité a elle aussi ses haines et ses rancunes, plus durables parfois que celles des princes et des politiques.»

ALF. BAUDRILLART.

—

L'abbé Ségui, *de l'Académie française, prédicateur du Roi* (1689-1761). Étude historique et littéraire, par l'abbé A. ROSNE, membre du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris. — Paris, Poussielgue, 1884, in-8° de 24 pages.

Qu'était devenu au temps des Voltaire et des Rousseau ce clergé de France, si admirable, si influent, si respecté sous le règne de Louis XIII et celui de Louis XIV? Question obscure, et digne cependant de préoccuper l'historien. Les études de M. l'abbé Rosne nous en donnent la réponse.

Avec l'air du siècle on respirait des émanations subtiles qui finissaient par altérer les natures les plus robustes. Sollicités par l'Académie française et ses sœurs de province à traiter des lieux communs de morale générale qu'il était difficile de rattacher à une idée vraiment religieuse, les ministres de l'Église donnaient à leurs exhortations chrétiennes la forme un peu moins mondaine de leurs dissertations académiques : ils avaient le tort de rechercher les applaudissements du monde et les distinctions humaines, au milieu d'une société qui ne demandait qu'à encourager toutes les compromissions et à sourire à tous les faux pas.

L'abbé Ségui, dans sa jeunesse, n'avait pas résisté au penchant général : mais Dieu ne permit pas que la vertu de la parole sacrée fût détruite sur les lèvres d'un homme de foi par un souci de plaire où il entrait encore une sorte de candeur et d'ingénuité. Héritier de quelques-unes tout au moins des traditions oratoires du grand siècle, Ségui, nommé prédicateur du Roi, sut parler avec une noble fermeté en face d'une cour frivole et corrompue. Si les contemporains ont relevé avec éloge « tous les caractères d'un vrai bel esprit » dans l'oraison funèbre du maréchal de Villars, qu'il prononça à Saint-Sulpice de Paris en 1735, ses sermons et ses panégyriques, dont quelques extraits remarquables passent ici sous les yeux du lecteur,

Digitized by Google

témoignent d'un zèle tout apostolique. Au reste, à mesure qu'il avançait en âge, effrayé des progrès de l'irréligion et regrettant ses premiers succès, sans profit pour la seule cause qu'il eût à cœur de servir, l'abbé Ségui s'isola de plus en plus du monde pour se consacrer tout entier à son ministère sacerdotal. Il mourut à Meaux, dans une pieuse retraite, en 1761.

Voilà ce que nous apprend M. l'abbé Rosne, dans cette courte, mais intéressante biographie, où l'élégance littéraire s'unit heureusement à de fortes et profondes convictions. Ce nouveau travail est digne à tous égards de prendre place à côté de ceux dont nous sommes déjà redevables à sa plume.

C. Huit.

—

Une victime de Beaumarchais, par Ant. Ricard, professeur aux Facultés d'Aix et de Marseille, Paris, Plon, 1885, in-12 de 284 p.

Cette victime de Beaumarchais est Louis Claude Marin, qu'ont rendu fameux les attaques du pamphlétaire. Issu d'une ancienne famille italienne, établie à la Ciotat et déchue de sa splendeur, Marin ne fut vraisemblablement pas sorti de l'oubli, sans ces attaques qui lui ont infligé l'immortalité du ridicule. Il valait mieux que cela cependant, et ses œuvres littéraires et historiques, son *Histoire de Saladin* par exemple ou celle de son pays natal la Ciotat, annonçaient une certaine érudition : auteur dramatique, censeur, directeur de la librairie, très tolérant dans ces dernières fonctions, il s'était concilié l'amitié de beaucoup de gens de lettres et en particulier celle de Voltaire, lorsque son intervention dans l'affaire de Goezman attira sur sa tête l'impitoyable raillerie de Beaumarchais. Devenu impossible à Paris, il se retira à la Ciotat, et là, chose étrange, ce censeur dramatique, rédacteur de la *Gazette de France*, devint lieutenant général de l'Amirauté ; on se demande vraiment comment ses études littéraires l'avaient préparé à ces fonctions maritimes. Mais ce qui montre bien au fond la bonté de son caractère, c'est la sympathie dont l'entourèrent jusqu'à la fin ses compatriotes. Pendant la Révolution, il brûla ce qu'il avait adoré, et son amitié avec un conventionnel, Goupilleau de la Vendée, lui valut sa réintégration dans son ancienne place. Le censeur de la monarchie devint censeur de la république, et mourut sous l'empire en 1809. Telle est l'existence bien oubliée que M. Ricard a fait revivre dans un volume fort intéressant et plein de recherches consciencieuses.

M. R.

—

Deux codex manuscrits de l'abbaye de Gorze, par Ferdinand des Robert. Nancy, 1884, in-8° de 60 pages et une planche.

M. des Robert nous donne la description de deux manuscrits de l'abbaye de Gorze. L'un, qui est actuellement conservé à Gœrlitz (Haute-Lusace), est un *Psalterium duplex latinum*, contenant les deux versions des psaumes faites par saint Jérôme sur le texte hébreu et sur celui des septante. Une planche de fac-simile est jointe à cette notice. — Le second codex décrit par M. des Robert est une copie faite au XVIIIe siècle d'un texte du XIIIe aujourd'hui perdu et relatif à la même abbaye. L'auteur en donne une ana-

Digitized by Google

lyse très détaillée et de longs extraits, qui sont intéressants pour l'histoire du monastère. Mais pourquoi s'est-il attaché dans ces extraits à reproduire toutes les abréviations du manuscrit ? Cela n'était guère utile et rend la lecture de ces textes fatigante et parfois difficile : ainsi (p. 9) il faut réfléchir quelque temps avant de deviner que « martim », surmonté d'un trait, veut dire « martirum » ; de même (p. 12) que veut dire « cum voce *mea* dicentur » ? Pourquoi encore écrire « sancti » en abrégé, tantôt « sci » et tantôt « sti » ? Enfin comment M. des Robert est-il parvenu à assigner d'une manière certaine la date de 1345 au calendrier qu'il donne p. 26-37 ? Cela aurait eu besoin de quelque explication. — A la suite de cette description très consciencieuse se trouve un bon appendice sur la vie de saint Gorgon et sur les sceaux de l'abbaye de Gorze, dont on cite plusieurs exemples ; l'auteur aurait pu y joindre la mention des deux sceaux du chapitre de Gorze que possèdent les Archives nationales et qui portent, dans l'inventaire de M. Douët d'Arcq, les numéros 8234 et 8235.

LÉON LECESTRE.

—

Les manuscrits et la miniature, par A. LECOY DE LA MARCHE. Paris, Quantin, 1884, in-8° de 357 p. *Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts.*

« Esquisser l'histoire du livre manuscrit depuis ses premiers débuts jusqu'à l'avènement du livre imprimé, et spécialement celle de sa décoration par le pinceau », tel est l'objet que s'est proposé M. Lecoy de la Marche en écrivant son livre. Il a pleinement atteint son but. Les trois premiers chapitres contiennent un résumé très clair et très complet de tout ce que l'érudition moderne a mis au jour sur les matières subjectives de l'écriture : papyrus, parchemin, papier, plume, encrier, encre ; sur les différentes espèces d'écriture selon les époques et les pays : enfin sur les écrivains eux-mêmes : scribes, auteurs, copistes, calligraphes. Puis M. Lecoy de la Marche entre complètement dans l'étude de la miniature, qui est, à proprement parler, le sujet de son livre (p. 116-325). L'histoire de cette branche de l'archéologie n'est pas encore faite et l'auteur n'a pu qu'en donner une esquisse, comme il le dit lui-même ; mais cette esquisse est intéressante et bien faite, et contient, outre une habile exposition des connaissances acquises par les travaux antérieurs, un grand nombre de renseignements qui sont le fruit d'observations personnelles. Dans l'histoire de la miniature en France, M. Lecoy de la Marche distingue très justement deux phases : la phase hiératique, qui s'étend jusqu'à la fin de la période romane et pendant laquelle l'enlumineur s'attache surtout au sens symbolique et au caractère traditionnel des scènes qu'il représente, plutôt qu'à la reproduction exacte de la nature ; et la phase naturaliste, qui commence vers la fin du règne de saint Louis : l'enlumineur alors « renonce aux types traditionnels ; il représente tous les personnages sous les traits et l'habit de ses contemporains ; » il cherche à imiter la nature, à reproduire le réel. L'auteur poursuit l'étude de l'ornementation des manuscrits depuis son humble origine jusqu'à son plus complet développement, à la fin du moyen âge; puis il consacre

Digitized by Google

un chapitre à la miniature dans les pays étrangers, un autre aux enlumineurs et à leurs procédés, et termine par de courtes notions sur la reliure. Tel qu'il se présente, l'ouvrage de M. Lecoy de la Marche, tout en étant le fruit d'une érudition solide et précise, est une œuvre très intéressante de vulgarisation. Les nombreuses reproductions de miniatures qu'il contient, ajoutent encore à l'intérêt du texte ; elles sont généralement bien choisies ; il est malheureux que le format du volume ait nécessité la réduction de plusieurs. Mais combien l'ouvrage aurait gagné, si elles avaient pu être reproduites en couleur ! Malgré l'exactitude scrupuleuse de ces reproductions, le lecteur se serait fait une toute autre idée de la valeur artistique et du caractère particulier des enluminures de chaque époque si les tons si riches employés par les miniaturistes étaient passés sous ses yeux. On ne peut que regretter que cela ait été impossible.

LÉON LECESTRE.

—

Inventaire analytique des archives des États de Hainaut, par Léopold DEVILLERS. Tome I. Mons, Manceaux, 1884, in-4° de CCVII-312 p.

Ce volume appartient à la collection des inventaires des dépôts publics d'archives appartenant à l'État dont un arrêté royal du 17 juillet 1834 a ordonné la publication. Les provinces belges avaient conservé sous l'ancien régime des libertés très étendues, notamment le droit d'accorder ou de refuser l'impôt au souverain. Les assemblées de chaque province se réunissaient chaque année et constituaient des corps politiques et administratifs possédant une vie propre et une organisation autonome. La collection des archives et des actes des anciens États de Hainaut forme l'une des plus importantes et des plus curieuses de la Belgique. Les chartes, les lettres-patentes et octrois analysés dans le tome I de l'Inventaire, sont au nombre de 409, en y comprenant le supplément ; le plus ancien document date de 1200 et est un précieux monument de législation promulguée par le comte Baudouin, qui fut plus tard empereur de Constantinople.

M. Devillers donne ensuite l'analyse des actes des États de Hainaut depuis 1527 jusque 1600. C'est une période des plus mouvementées de l'histoire de Belgique, le règne de Charles Quint, les troubles suscités dans les Pays-Bays par la réforme, etc.

Une introduction des plus intéressantes fait connaître en détail l'organisation et la composition des États du comté de Hainaut. Il se composait de trois membres : l'ordre ecclésiastique, comprenant les abbés, les délégués des chapitres et les doyens de chrétienté ; l'ordre équestre ou de la noblesse ; le tiers état, formé des députations des 22 bonnes villes du comté de Hainaut.

Les États de Hainaut possédèrent longtemps une influence considérable sur l'administration et la politique du pays : toujours ils eurent à cœur de maintenir intacts leurs droits et privilèges. Leur indépendance vis à vis du pouvoir central était grande, et en 1789 ils allèrent jusqu'à proclamer la déchéance de l'empereur Joseph II qui, infidèle à ses serments, avait violé l'antique constitution de la province.

M. Devillers esquisse à grands

Digitized by Google

traits l'histoire politique des États. Son exposé est fait avec beaucoup de critique et d'érudition ; on peut dire qu'il a consciencieusement étudié son sujet. On regrettera toutefois que l'auteur, subissant un peu l'influence de l'école libérale, se soit laissé aller à parler du despotisme de Philippe II, et ait cherché d'un autre côté à excuser la politique antinationale de Joseph II. Hâtons-nous toutefois de remarquer que ces appréciations, personnelles d'ailleurs, et assez peu accentuées, ne détruisent nullement l'exactitude des faits, que l'auteur respecte scrupuleusement.

Un appendice notable donne des détails sur les assemblées des anciens États, de 1338 à 1527. Le volume est terminé par une table alphabétique renfermant plus de 1500 noms et destinée à faciliter les recherches.

ERNEST MATTHIEU.

—

Essai d'une bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution (1789-1802), par Paul LACOMBE, Parisien. Paris, Poussielgue frères, 1884, grand in-8° de 111 pages, tiré à 100 exemplaires numérotés.

Ce travail n'est, l'auteur nous le dit modestement, qu'un chapitre d'une bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution. Ce chapitre, qui ne représente guère que la vingtième partie du travail d'ensemble, est consacré aux *sources originales* de l'histoire religieuse pendant cette période : c'est un répertoire des documents contemporains des faits auxquels ces documents se rapportent. L'auteur se propose de continuer son œuvre et d'y ajouter l'indication des travaux plus modernes, aussi bien que les articles dont l'érudition contemporaine a enrichi les revues et recueils publiés depuis le commencement du siècle.

Tel qu'il est, l'*essai* que nous annonçons offre une contribution importante et fort précieuse à la bibliographie parisienne pendant la Révolution. On en jugera par le tableau suivant des divisions du volume.

Première partie : *Succession chronologique des événements*. 1. États-Généraux ; 2. Faits particuliers et écrits divers par ordre chronologique ; 3. Vente des biens ecclésiastiques ; 4. Constitution civile du clergé ; 5. Pièces diverses sur l'Église constitutionnelle, les prêtres réfractaires, les congrégations religieuses, etc. ; 6. Leclerc de Juigné, neuvième archevêque de Paris ; 7. Gobel, premier évêque constitutionnel ; 8. Cultes républicains : Dom Gerle et Catherine Théos, culte de la Raison et de l'Être-Suprême, Théophilanthropie ; 9. Concile de 1797 ; 10. Royer, deuxième évêque constitutionnel ; 11. Écrits divers ; 12. Concordat et rétablissement du culte en 1802.

Deuxième partie : *Églises, chapelles, monuments religieux et communautés*. 1. Monuments religieux et paroisses en général ; 2. Églises, chapelles, monuments religieux et communautés, par ordre alphabétique.

M. P. Lacombe ne s'est pas borné à donner, de la façon la plus rigoureusement exacte, les titres des écrits mentionnés dans sa bibliographie ; il y a ajouté des indications fort curieuses sur la nature et le contenu de ces écrits. On peut dire que ce travail est un modèle du genre, et qu'il rendra aux historiens d'incomparables services ; il se termine par une excellente table générale alphabétique.

G. DE B.

L'Administrateur Gérant, VICTOR PALMÉ.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

TRENTE-HUITIÈME VOLUME.

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1885

SAINT GRÉGOIRE VII. — DERNIÈRES ANNÉES DE SON PONTIFICAT, par **M. l'abbé Delarc** 5

LES ABBÉS AU MOYEN AGE, par **dom François Chamard**. 71

L'HISTOIRE DE L'ANCIEN MEXIQUE. — LES ANTIQUITÉS MEXICAINES DU P. D. DURAN COMPARÉES AUX ABRÉGÉS DES PP. J. TOBAN ET J. D'ACOSTA, par **M. E. Beauvois**. 109

LA PREMIÈRE CONQUÊTE DE LA FRANCHE-COMTÉ (1668), par **M. L. Sandret** 166

MÉLANGES : LE CARACTÈRE DE COLIGNY, par **M. Denys D'Aussy** 192

LA CORRESPONDANCE DE CHAPELAIN, par **M. Léonce Couture** 209

L'OPPOSITION SOUS LES CÉSARS, DE M. GASTON BOISSIER, par **M. Paul Allard** 232

LE CARACTÈRE DE GUILLAUME LE ROUX, par **M. le vicomte L. Rioult de Neuville** . 236

LA CHRONIQUE DES DERNIERS ROIS DE TOLÈDE, par **M. le comte de Puymaigre** . . . 241

COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson** 247

CHRONIQUE, par **M. Marius Sepet** 256

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine** 270

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 283

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1885.

—

La persécution des chrétiens de Rome en l'année 64, par **M. l'abbé Douais** 337
Saint Bernard et la seconde croisade, par **M. l'abbé E. Vacandard** 398
Les questions d'enseignement dans les cahiers de 1789, par **M. l'abbé Ernest Allain**. 458
Mélanges : Isidore de Cordoue et ses œuvres, d'après un manuscrit de l'abbaye de Maredsous, par **dom Germain Morin**. 536
La correspondance de Catherine de Médicis, par **M. G. Baguenault de Puchesse** . . 548
La géographie de la Gaule, de M. Ernest Desjardins, par **M. Anatole de Barthélemy** 558
Les cours d'histoire a l'usage de l'enseignement secondaire, par **M. Félix Aubert** 564
Courrier anglais, par **M. Gustave Masson** 586
Chronique, par **M. Marius Sepet** 595
Revue des recueils périodiques, par **M. Fr. de Fontaine** 611
Bulletin bibliographique 626

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

L'Afrique. Choix de lectures de géographie accompagnées d'analyses, de notes explicatives et bibliographiques, et ornées de cinquante-sept vignettes, de dix cartes tirées en couleur et de trente-deux cartes intercalées dans le texte, par M. Lanier . 626
Histoire de l'Église, par S. E. le cardinal Hergenrœther, traduction de M. l'abbé P. Belet. Tome II 283
Histoire des Persécutions pendant les deux premiers siècles, d'après les documents archéologiques, par M. Paul Allard . 626
Les martyrs d'Afrique. Histoire de sainte Perpétue et de ses compagnons, par M. l'abbé A. Pillet 628
Johannis Burchardi Diarium sive Rerum urbanarum Commentarii (1583-1906), publié intégralement pour la première fois par M. L. Thuasne. Tome III (1500-1506) 630
De l'influence du Concile de Trente sur la littérature et les beaux arts chez les peuples catholiques. Essai d'introduction à l'histoire littéraire du siècle de Louis XIV, par M. Charles Dejob. 286
Saint Grégoire de Nazianze, archevêque de Constantinople et Docteur de l'Église. Sa vie, ses œuvres et son époque, par M. l'abbé Benoit. Deuxième édition 632
Histoire de saint Césaire, évêque d'Arles, par M. l'abbé U. Villevieille 633
Les Saints de l'Église de Marseille 284
L'Ordre de Saint François d'Assise en Roussillon, par Mgr J. Tolra de Bordas 285
Études sur les actes de Louis VII, par Achille Luchaire, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux. 635
Complot breton de 1492, par M. Arthur de la Borderie . . . 636
L'invasion allemande en 1544. Fragments d'une histoire militaire et diplomatique de l'expédition de Charles Quint, écrite sur les documents originaux inédits des archives de Bruxelles, de Vienne et de Venise. Ouvrage posthume de Charles Paillard, mis en ordre et publié avec l'autorisation de la famille, par M. G. Herelle 288
Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, par M. le baron Alphonse de Ruble. Tome III. 291
Correspondance d'Odet de Coligny, cardinal de Chatillon (1537-1568), recueillie et publiée par M. Léon Marlet. Première partie 639
Jean de Vivonne. Sa vie et ses ambassades près de Philippe II et à la cour de Rome, d'après des documents inédits, par M. le vicomte Guy de Bremond d'Ars 292

Digitized by Google

Un mignon de la cour de Henri III. Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou, par M. André Joubert. 294
Richelieu, par M. Gustave Masson 640
Fénelon en Saintonge et la révocation de l'édit de Nantes, 1685-1688. Étude et documents, par M. André Lételié. 641
Michel Chamillart, contrôleur général des finances et secrétaire d'État de la guerre (1699-1709). — Correspondance et papiers inédits, recueillis et publiés par M. l'abbé G. Esnault . . . 295
La Comédie satirique au XVIIIe siècle, histoire de la société française par l'allusion, la personnalité et la satire au théâtre : Louis XV, Louis XVI ; la Révolution, par M. Gustave Desnoiresterres 641
Les finances de l'ancien régime de la Révolution ; Origine du système financier actuel, par M. René Stourm, ancien inspecteur des finances et administrateur des contributions indirectes 297
Turgot et ses doctrines, par M. Alfred Neymarck 298
Les origines de la Révolution en Bretagne. I. Le parlement de Bretagne en 1788. II. Les derniers États de Bretagne, par M. B. Pocquet 300
Examen des cahiers de 1789 au point de vue commercial et industriel, par M. P. Bonnassieux. 302
Histoire de M. Émery et de l'Église de France pendant la Révolution, par M. l'abbé Élie Méric 642
Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, pendant la Révolution. 1789-1802, par M. l'abbé A. Deramecourt. . . 645
Variétés révolutionnaires, par M. Marcellin Pellet, député; précédé d'un avant-propos par M. A. Ranc 303
Le Vandalisme révolutionnaire. Fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention, par M. Eugène Despois. 2e édit. précédée d'une lettre de l'auteur à M. Etienne Arago et d'une notice biographique par M. Ch. Bigot. 303
Coup d'œil sur les Bibliothèques des couvents du district et de Nancy pendant la Révolution. Ce qu'elles étaient, ce qu'elles sont devenues, par M. J. Favier 303
Le fédéralisme et la terreur à l'Isle (Vaucluse). Siège et pillage de cette ville par les Allobroges. Les victimes des échafauds révolutionnaires, 1793-1794, par M. J. de Joannis. 307
Études historiques sur la Révolution en Périgord, par M. Georges Buissière. 2e partie. Le mouvement électoral de 1879 . . . 646
Un ministre de la Restauration. Le marquis de Clermont-Tonnerre, par M. Camille Rousset. 308

Digitized by Google

Les Jésuites au collège d'Autun. 1618-1763, par M. Anatole de Charmasse. 646
Histoire du commerce de la France, par M. H. Pigeonneau . . 312
Études de droit constitutionnel. — France, Angleterre, États-Unis, par M. E. Boutmy 314
Le prieuré de Saint-Andrè-lès-Aire au diocèse de Térouanne, ses prieurs, son temporel, son obituaire (1202-1793) suivi d'un fragment généalogique sur les sires de Crésecque, ses fondateurs, par M. le comte de Brandt de Galametz 647
Histoire de l'Église de Montauban depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Camille Daux, tome II : De la suppression du diocèse à sa réérection 647
Petite histoire de Picardie. Dictionnaire historique et archéologique, par M. A. Janvier. 315
Les châteaux historiques de la France, par M. Paul Pierret. . 316
Le Petit Trianon, histoire et description, par M. Gustave Desjardins 317
Étude sur le camp et la ville de Lambèse, par M. G. Wilmanns, traduction de M. l'abbé H. Thédenat. 649
Menotey depuis l'époque gauloise jusqu'à la révolution, par M. l'abbé Jacques 319
Notice sur Semur-en-Auxois, par J. Ledeuil. Nouvelle édition ornée de quatorze dessins à la plume, par M. G.-H. Daloz et d'un plan 319
Note historique sur la ville de Tonneins, par M. Alphonse Lagarde 649
Épigraphie du canton de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), par M. l'abbé Loiset. 650
Un château de Saintonge. Crazannes, 1312-1789, par M. Denys d'Aussy 651
Saint Valery-en-Caux et ses capitaines garde-costes, du XVIIe au XVIIIe siècle, par M. le comte d'Estaintot 651
Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne. Diocèse, abbayes, chapitres, commanderies, églises, seigneuries, etc., par M. François Moulenq. 652
Documents historiques bas latins, provençaux et français concernant particulièrement la Marche et le Limousin, publiés sous les auspices de la Société archéologique et historique du Limousin, par MM. Alfred Leroux, Émile Molinier et Antoine Thomas. 653
Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.—Tome XIII. 320
Archives historiques du département de la Gironde. Tomes XXI-XXII. Comptes de l'Archevêché de Bordeaux, publiés par M. Léo Drouyn. 321

Digitized by Google

Archives historiques du Département de la Gironde. T. XXIII. 322
Étude historique sur les Relations de la France et du royaume de Siam, de 1662 à 1703, d'après les documents inédits des Archives du Ministère de la Marines et des Colonies, par M. Lucien Lasnier. 323
Lettres de Pierre Martyr Aughiera, relatives aux découvertes maritimes, etc., traduites par MM. P. Gaffarel et F. Louvot. 654
L'expansion de l'Angleterre, par M. J. R. Seeley, trad. de MM. J. B. Baille et Alfred Rambaud. 323
Tournai en Tournaisis, par M. S. Cloquet. 324
Bruges et ses environs, par M. W. H. James Waele 324
Bruges en trois jours : Promenade dans la Venise du Nord, par M. Ad. Duclos 324
Documenti di storia italiana. Codice diplomatico della città d'Orvieto, documenti e regesti dal secolo XI al XV e la Carta del Popolo, codice statutario del commune di Orvieto, con illustrazioni et note de Luigi Fumi 326
Trente-deux ans à travers l'Islam, par M. Léon Roches . . . 327
Armorial général de l'Anjou, d'après les titres et les manuscrits de la Bibliothèque nationale, et des bibliothèques d'Angers, d'Orléans, etc., les monuments anciens, les tableaux, les tombeaux, les vitraux, les sceaux, les médailles, les archives, etc., par M. Joseph Denais 654
Mélanges d'archéologie et d'histoire, par Jules Quicherat. Antiquités celtiques, romaines et gallo-romaines, mémoires et fragments réunis et mis en ordre, par MM. Arthur Giry et Auguste Castan, précédés d'une notice sur la vie et les travaux de J. Quicherat, par M. Robert de Lasteyrie et d'une bibliographie de ses œuvres. 655
Les Sciences et les Arts occultes au XVIe siècle. Corneille Agrippa. Sa vie et ses œuvres, par M. Auguste Prost . . . 656
Simples notes sur Pierre de Sébiville, premier prédicateur de la Réforme à Grenoble, par M. A. Prudhomme 330
Troisvilles, d'Artagnan et les Trois mousquetaires. Esquisses biographiques et héraldiques, suivies d'une notice sur les deux compagnies de mousquetaires et de la liste de leurs capitaines, par M. J. B. E. de Jaurgain. 331
Guillaume Le Clerc, sieur de Crannes, capitaine de Laval, 1574-1597, par M. le comte de Beauchesne. 331
La légende tragique de Jordano Bruno. Comment elle a été formée, son origine suspecte, son invraisemblance, par M. Théophile Desdouits 658
La vie de Rotrou mieux connue. Documents inédits sur la société polie de son temps et la querelle du Cid, par M. Henri

Digitized by Google

Chardon 332
Théophraste Renaudot et ses innocentes inventions, par M. E. Hatin 335
Théophraste Renaudot d'après des documents inédits, par M. G. Gilles de la Tourette. 335
Une mésalliance dans la Maison de Brunswick (1665-1725), Éléonore Desmier d'Olbreuze, duchesse de Zell, par M. le vicomte Horric de Beaucaire 659
L'abbé Ségui, de l'Académie française, prédicateur du roi (1689-1761). Étude historique et littéraire, par M. l'abbé A. Rosne. 660
Une victime de Beaumarchais, par M. l'abbé Ant. Ricard. . . 661
Deux codex manuscrits de l'abbaye de Gorze, par M. Ferdinand des Robert. 661
Les manuscrits et la miniature, par M. A. Lecoy de la Marche. 662
Inventaire analytique des archives des États de Hainaut, par M. Léopold Devillers 663
Essai d'une bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution (1789-1802), par M. Paul Lacombe, parisien. 664

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ALLARD (M. Paul), 626.
AUSSY (M. Denys d'), 651.
BAILLE (M. J. B.), 323.
BEAUCHESNE (le comte de), 335.
BELET (l'abbé P.), 283.
BENOIT (l'abbé) 632.
BIGOT (M. Ch.), 303.
BONNASSIEUX (M. P.), 302.
BORDERIE (M. A. de la), 636.
BOUTMY (M. E.), 314.
BREMOND D'ARS (le Vte Guy de), 292.
BUISSIÈRE (M. Georges), 646.
CASTAN (M. Aug.), 655.
CHARDON (M. Henri), 332.
CHARMASSE (M. Anatole de), 646.
CLOQUET (M. L.), 324.
DAUX (l'abbé Camille), 647.
DEJOB (M. Ch.), 286.
DENAIS (M. Joseph), 654.
DERAMECOURT (l'abbé), 645.
DESDOUITS (M. Théophile), 658.
DESJARDINS (M. Gustave), 317.
DESNOIRESTERRES (M. Gustave), 641.
DESPOIS (M. Eugène), 303.
DEVILLERS (M. Léopold), 663.
DROUYN (M. Léo), 325.
DUCLOS (M. Ad.), 324.
ESNAULT (l'abbé G.), 295.
ESTAINTOT (le comte d'), 651.
FAVIER (M. J.), 303.

Digitized by Google

FUMI (M. Luigi), 326.
GAFFAREL (M. A.), 654.
GALAMETZ (le comte de Brandt de), 647.
GIRY (M. Arthur), 655.
HATIN (M. E.), 335.
HERGENROETHER (le card.), 283.
HERELLE (M. G.), 288.
HORRIC DE BEAUCAIRE (le Vte), 659.
JACQUES (l'abbé), 319.
JANVIER (M. A.), 315.
JAURGAIN (M. J. B. E. de), 331.
JOANNIS (M. J. de), 307.
JOUBERT (M. André), 294.
LACOMBE (M. Paul), 664.
LAGARDE (M. Alph.), 649.
LANIER (M.) 626.
LASNIER (M.), 323.
LASTEYRIE (M. Robert de), 655.
LECOY DE LA MARCHE (M. A.), 662.
LEDEUIL (M. J.), 319.
LEROUX (M. Alfred), 653.
LETELIÉ (M. André), 641.
LOISSET (l'abbé M.), 650.
LOUVOT (M. F.), 654.
LUCHAIRE (M. Achille), 635.
MARLET (M. Léon), 639.
MASSON (M. Gustave), 640.
MÉRIC (l'abbé Elie), 642.
MOLINIER (M. Émile), 653.
MOULENQ (M. Fr.), 652.
NEYMARCK (M. Alfred), 298.
PAILLARD (M. Ch.), 288.
PELET (M. Marcellin), 303.
PERRET (M. Paul), 316.
PIGEONNEAU (M. H.), 312.
PILLET (M. l'abbé A.), 628.
POCQUET (M. Barthélemy), 300.
PROST (M. Aug.), 656.
PRUDHOMME (M. A.), 330.
QUICHERAT (M. Jules), 655.
RAMBAUD (M. Alfred), 323.
RANC (M. A.), 303.
RICARD (l'abbé Ant.), 661.
ROBERT (M. Ferd. des), 661.
ROCHES (M. Léon), 327.
ROSNE (l'abbé A.), 660.
ROUSSET (M. Camille), 308.
RUBLE (le baron A. de), 291.
SEELEY (M. J. R.), 323.
THEDENAT (l'abbé), 649.
TOLRA DE BORDAS (Mgr), 285.
THOMAS (M. Antoine), 653.
TOURETTE (M. Gilles de la), 335.
THUASNE (M. L.), 630.
VILLEVIEILLE (l'abbé), 633.
WEALE (M. W. H. James), 324.
WILMANNS (M. G.), 649.

N. 246. — Bruxelles, imp. A. Vromant, rue de la Chapelle, 3.

Digitized by Google

NOUVELLES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
VICTOR PALMÉ, directeur général, 76, rue des Saints Pères.

LIVRES DE PLAIN-CHANT

ROMAIN TRADITIONNEL DE L'ÉDITION DE DIJON

APPROUVÉS ET ADOPTÉS DANS UN GRAND NOMBRE DE DIOCÈSES
DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Ces nouvelles éditions, réimprimées avec des caractères neufs, sont très complètes ; elles ont subi de grandes améliorations, et reproduisent fidèlement *les leçons les plus universellement répandues depuis le seizième siècle.*
Par leur notation uniformément carrée, elles se prêtent plus facilement que d'autres à la mise en pratique des vœux émis au congrès d'Arezzo par rapport au rythme.

Antiphonaire et Graduel romains. Grand in-folio pour lutrin, avec les rubriques en français, augmenté de tous les offices nouveaux concédés par la cour de Rome. 2 vol. solidement reliés, cousus sur nerfs, scellés avec *coins*, *clous* et *fermoirs* en cuivre. . . . . 100 fr. »

Les *Nouveaux Offices*, indispensables à ceux qui ont les anciennes éditions, se vendent séparément 4 francs pour le *Graduel* et 4 francs pour l'*Antiphonaire.*

Graduel romain. Edition correspondant aux livres du lutrin, augmentée de l'*Office noté de la Quinzaine de Pâques* et des nouveaux offices. 1 gros vol. in-12 de 946 pages, relié solidement. . . . 5 fr. »

Vespéral romain. Edition correspondant aux livres du lutrin, augmentée de l'*Office noté de la Quinzaine de Pâques.* 1 gros vol. in-12 de 672 pages, relié solidement. 5 fr. »

Processionnal romain ou Recueil de répons, hymnes, antiennes et autres prières qui se chantent aux processions. 1 volume in-32, relié. . . . . 3 fr. 50

Chants pour la *Messe*, les *Vêpres* et les *Saluts*, extraits du Graduel et du Vespéral romains. — Comprenant le chant des *Kyrie*, *Gloria*, *Credo*, *Sanctus*, *Agnus Dei*, les Vêpres et complies du dimanche, les Vêpres de la S. Vierge et du S. Sacrement, les tons des psaumes et des principales hymnes de l'année. in-12. relié 1 fr. 50

Office des Morts, complet et noté : messe et ordre des funérailles, suivis du cérémonial de l'inhumination, des cinq absoutes et des funérailles des enfants. In-12, relié. 1 fr. 50

Épistolier latin, à l'usage des enfants de chœur chargés de chanter l'épître. in-18, relié. . . . . 1 fr. 25

Office complet noté (Messe et Vêpres) de l'Immaculée Conception. in-folio. 0 fr. 50

LE MÊME, in-12, pour Graduel et Vespéral. 0 fr. 50

LA FRANCE PONTIFICALE

(GALLIA CHRISTIANA)

Histoire des Diocèses de France, depuis l'établissement du Christianisme jusqu'à nos jours
Par M. H. FISQUET, membre de plusieurs sociétés savantes

Ouvrage honoré d'un bref de Sa Sainteté PIE IX

Paris. 2 gr. vol. in 8 (1,700 pages)	18	»	*Gap.* 1 vol.	4	50
Reims. 1 vol.	6	»	*Bayeux* et *Lizieux.* 1 vol. . . .	5	»
Sens et *Auxerre.* 1 vol.	7	50	*Aix*, *Arles* et *Embrun.* 2e édit. 2 vol.	10	
Troyes et *Moulins* 1 vol.	4	50	*Bordeaux.* 2e édit. 1 vol.	8	»
Nevers et *Bethléem.* 1 vol. . . .	4	50	*Montpellier*, *Agde*, *Béziers*. *Lodève* et *St Pons.* 2e édit. 2 vol. . . .	10	»
Séez. 1 vol	3	50	*Digne*, *Riez*, *Senez*, *Glandève* et *Sisteron.* 2e édit. 1 vol.	10	»
Rouen. 2e édition. 1 vol.	6	»	*Cambrai.* 1 vol	6	»
Evreux. 1 vol.	3	50	*Chartres.* 1 vol	6	
Soissons et *Laon.* 2 vol.	6	»			
Lyon. 1 vol	8	»			

Collection des Décrets authentiques des sacrées Congrégations romaines. Texte latin, titres, sommaires, tables particulières en français à chaque volume. Edition revue, classée chronologiquement et augmentée d'environ 3,000 *nouveaux décrets*, par Mgr X. Barbier de Montault.

Congrégation des Rites. 8 beaux vol. in-12, de plus de 400 pages chacun. Prix, *franco* . . . . . 24 fr

Congrégation des Indulgences. 1 vol. in-12 de plus de 600 pages. *Franco* . . 4 fr.

Congrégation de l'Immunité. 1 vol. in-12 de 500 pages, papier vergé. *Franco.* 4 fr.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr
Étranger . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la REVUE, rue des Saints-Pères, 76.

Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. DE BEAUCOURT, rue de Sèvres, 85, à Paris.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. VICTOR PALMÉ, éditeur, rue des Saints-Pères, 76.

La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES *sont interdites.*

POUR PARAITRE LE 12 OCTOBRE

HISTOIRE

DE

CHARLES VII

PAR

G. du FRESNE de BEAUCOURT

—

TOME III

LE RÉVEIL DU ROI

1435—1444

Un fort volume in-8 cavalier. — PRIX : 8 Francs.

EN VENTE AU MÊME PRIX :

TOME I. — **LE DAUPHIN** (*1403-1422*)

TOME II — **LE ROI DE BOURGES** (*1422-1435*)

BRUXELLES — MAISON VROMANT, 3, RUE DE LA CHAPELLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER
DEC 1988
286
CANCELLED
DEC 6 1988

CANCELLED
JAN 11 1989
287621

Wheeler Library
3 2044 098 639 719

Digitized by Google